MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1939, 3 septembre-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1939, 3 septembre-31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [sous la dir. de André Kaspi] ; [réd. par Anne Grynberg, Claire Mouradian, Catherine Nicault]. 2002.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1939

(3 SEPTEMBRE – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1939

(3 SEPTEMBRE – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E.-Peter Lang
Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt/M · New York · Oxford · Wien
2002

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2002

Éditeur : P.I.E.-Peter Lang S.A.
PRESSES INTERUNIVERSITAIRES EUROPÉENNES
Bruxelles, 2002
www.peterlang.net

ISSN 1377-8773
ISBN 90-5201-968-1
D/2002/5678/14

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. ROBIN, ambassadeur de France

Membres de droit :

M. ROÉ D'ALBERT, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères

M. BARIÉTY, professeur émérite de l'université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères

Mlle CONSTANT, conservateur général, adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères

Mme DE BOISDEFFRE, conseiller d'État, directeur des Archives de France

M. ANGREMY, de l'Académie française, président de la Bibliothèque nationale de France

Général LE BOURDONNEC, chef du Service historique de l'armée de l'Air

Général BERLAUD, chef du Service historique de l'armée de Terre

Contre-amiral BEAUVOIS, chef du Service historique de la Marine

Mme DREYFUS, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

Membres à titre personnel :

M. AGERON, professeur émérite de l'université de Paris-XII

M. D'AUMALE, ambassadeur de France

M. DEJEAN DE LA BÂTIE, ministre plénipotentiaire

M. FRANK, professeur à l'université de Paris-I

Mme FRITSCH-BOURNAZEL, directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques

M. GUILLEN, professeur émérite de l'université de Grenoble-II

M. HUSSON, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation du ministère des Affaires étrangères

M. JOYAUX, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales

M. KASPI, professeur à l'université de Paris-I

M. LAFRANCE, ambassadeur de France

M. MAILLARD, ambassadeur de France

M. MÉLANDRI, professeur à l'université de Paris-III

M. MICHEL, professeur émérite de l'université d'Aix-en-Provence

M. MILZA, professeur émérite de l'Institut d'études politiques

M. MONTANT, professeur à l'université d'Arras

M. DE MONTBRIAL, membre de l'Institut, directeur de l'IFRI
M. NOIVILLE, ministre plénipotentiaire
M. NOUAILHAT, professeur émérite de l'université de Nantes
M. PAGNIEZ, ministre plénipotentiaire
M. RAIMOND, ambassadeur de France, ancien ministre des Affaires étrangères
Mme DU RÉAU, professeur à l'université de Paris-III
M. RICHER, ministre plénipotentiaire, conseiller d'Etat
M. SOUTOU, professeur à l'université de Paris-IV
M. THOBIE, professeur émérite de l'université de Paris-VIII
M. TINÉ, ambassadeur de France
M. VAÏSSE, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris
M. VERGÈS, professeur à l'université de Paris-I
M. VERNET, journaliste
M. ZORGBIBE, professeur à l'université de Paris-I

Secrétaire

M. LAUX, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de

M. André KASPI :

Mme Anne GRYNBERG, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales

Mme Claire MOURADIAN, chargée de Recherche au CNRS

Mme Catherine NICAULT, professeur à l'université de Reims

AVERTISSEMENT

Voici le premier volume de la sous-série consacrée à la période de la Seconde Guerre mondiale. Il commence au début de septembre 1939 et fait suite aux *Documents diplomatiques français 1932-1939*, édités par Pierre Renouvin, Maurice Baumont et Jean-Baptiste Duroselle. Il a pour date terminale le 31 décembre 1939. Ces quatre mois revêtent une importance fondamentale. La France entre en guerre le 3 septembre à 17 heures. Le 27 septembre, Varsovie tombe aux mains des troupes hitlériennes. Attaquée par les Allemands sur ses frontières occidentales et par les Soviétiques sur ses frontières orientales, la Pologne cesse d'exister en tant qu'État souverain. Le 30 novembre, l'Armée rouge attaque la Finlande. Sur le front occidental, seules des alertes inquiètent les responsables. La plus importante se situe à la fin d'octobre et dans la première moitié de novembre. Il est alors question d'une offensive allemande qui frapperait les Pays-Bas et la Belgique, ou bien encore la Suisse, avant d'atteindre la France. Dans ces circonstances particulièrement dramatiques, quel rôle tient la diplomatie ? Peut-elle infléchir le cours des événements ? De quels moyens dispose-t-elle pour collaborer à l'effort de guerre ?

De fait, dès que l'on tente de présenter les archives du ministère des Affaires étrangères, une difficulté majeure surgit. L'inventaire de la collection des Papiers 1940 (Paris, Imprimerie nationale, 1990) rappelle que : « En juillet-août 1940, chassé de Paris par la défaite, le département des Affaires étrangères s'installe à Vichy dans des conditions précaires. Une part importante des archives courantes a été détruite en mai 1940, juste avant l'entrée de l'armée allemande dans la capitale ». La reconstitution des dossiers fut, dès lors, une entreprise de longue haleine, patiemment menée par des diplomates et des conservateurs dont le dévouement et l'intelligence ne sauraient être sous-estimés. Sur la Reconstitution Fouques-Duparc, le rassemblement des papiers d'agents, les diverses sources qui permettent de constituer les Papiers 1940, nous renvoyons à l'inventaire et à sa très utile introduction. Il n'est pas possible, par exemple, de compléter la documentation dans une série continue de télégrammes. Il faut, en revanche, ne jamais oublier que des compléments existent dans d'autres fonds. À Nantes, nous avons pu consulter les archives des ambassades, plus particulièrement celle de Londres qui tient alors le rôle de carrefour de l'information diplomatique. Mais nous n'avons pas puisé dans les fonds en dehors du ministère des Affaires étrangères.

Une publication comme celle-ci ne peut en aucune manière viser à l'exhaustivité. Tout au plus laisse-t-elle entrevoir la richesse, la complexité, l'hétérogénéité d'une période sur laquelle les historiens ont déjà beaucoup écrit et devraient continuer à approfondir leurs analyses. Bien entendu, nous n'avons pas reproduit les documents déjà publiés, comme les comptes rendus du Conseil suprême interallié présentés par François Bédarida

dans *La Stratégie secrète de la drôle de guerre* (Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Éditions du CNRS, 1979).

Au cours des premières semaines de la guerre, la préoccupation principale des diplomates français ne porte pas sur la Pologne. Et pourtant, les armées allemandes, puis soviétiques ont entrepris de la rayer de la carte de l'Europe. La France et le Royaume-Uni sont entrés dans le conflit officiellement pour respecter leurs engagements vis-à-vis de Varsovie, mais l'une et l'autre paraissent résignés. Les diplomates s'en remettent aux militaires, et les militaires ne manifestent aucun optimisme. On envisage vaguement d'aider directement ou non les Polonais. Sans émotion excessive, Paris et Londres se préoccupent de l'accueil du gouvernement polonais en exil, en s'inspirant de l'exemple du gouvernement belge réfugié en France pendant la Grande Guerre. Le front occidental reste calme, malgré quelques inquiétudes sur le déclenchement d'une offensive allemande.

Les diplomates expriment un souci majeur. Ils tentent de consolider ou d'améliorer la situation de la France face à l'Axe, tout en se conformant à la légalité internationale, tout en s'efforçant de maintenir l'unité de vues avec leurs alliés britanniques. Dans cette perspective, il importe de conforter et, si possible, de rendre plus bienveillantes les neutralités et les non belligérances déclarées. C'est pourquoi l'Union soviétique occupe le premier rang des préoccupations du ministère des Affaires étrangères. L'affaire polonaise, surtout à partir du 17 septembre lorsque l'Armée rouge envahit la Pologne orientale, donne lieu à des spéculations sur la nature exacte des liens qui unissent Moscou et Berlin. Existe-t-il des clauses secrètes, et lesquelles, au pacte germano-soviétique du 23 août ? Ce duo contre-nature peut-il durer ? Le pacte éveille l'espoir que la collusion entre l'URSS et l'Allemagne nazie pourrait provoquer le retournement de l'Italie et surtout du Japon.

Dans ce dernier cas, l'espoir est très tôt déçu. Dès la mi-septembre, parviennent des renseignements qui font état de l'apaisement des tensions entre Moscou et Tokyo. En outre, Ivan Maïsky, ambassadeur soviétique à Londres, s'efforce de faire croire au Foreign Office que l'intervention des forces soviétiques en Pologne a pour but de contenir l'avance allemande vers l'Est. On voit, dans le même temps, poindre les premières inquiétudes à propos de la Bessarabie roumaine. Les préludes à la soviétisation des pays baltes n'arrêtent pas les spéculations. De toute façon, insistent les Britanniques, il faut éviter une rupture formelle avec l'URSS. C'est ainsi qu'au lendemain du 17 septembre, la France adresse à Moscou une communication orale, et rien de plus.

Par la suite, la poussée soviétique dans la Baltique contre des pays neutres (États baltes, Finlande) ne met pas un terme aux hésitations. Jusqu'à la veille de l'offensive soviétique du 30 novembre, Paris escompte que le différend entre Moscou et Helsinki débouchera sur un règlement à l'amiable, en fait que la Finlande cédera. D'ailleurs, les États scandinaves ont affirmé avec détermination (à la conférence de Stockholm de la mi-octobre) qu'ils ne renonceront pas à leur neutralité, fût-ce pour aider leur voisin.

C'est pourquoi la guerre russo-finlandaise crée la surprise, une surprise forte et désagréable. Dès lors, l'attitude à l'endroit de Moscou change, sous l'influence de l'ambassadeur français à Moscou, Émile Naggiar, plus ferme que son chargé d'affaires, Jean Payart, et persuadé que le régime stalinien ne vaut pas mieux que le nazisme. Il n'empêche que des divergences entre Londres et Paris apparaissent sur la question de l'exclusion de l'URSS de la Société des Nations ou sur l'élaboration d'un plan d'intervention pour secourir la Finlande.

À la fin de décembre, un plan prévoit une attaque contre les puits de pétrole de Bakou. Ce n'est pas un hasard s'il accompagne le projet d'intervention en Scandinavie. Il s'agit de couper les sources d'approvisionnement de l'Axe en fer suédois et en pétrole soviétique. Du même coup, le régime stalinien serait déstabilisé. Une fois de plus, l'entente franco-britannique sur cette stratégie n'est pas parfaite. Les Anglais expriment des réticences à engager des opérations militaires sur ce lointain théâtre d'opérations.

Les neutres d'Europe méridionale constituent pour la diplomatie française un enjeu d'une importance au moins équivalente. La masse des documents qui touchent aux relations avec l'Italie, surtout, et l'Espagne en porte témoignage. À l'égard de Rome prévalent une politique de concessions, la recherche de terrains d'entente, notamment sur le plan économique et commercial, sans que la France envisage des concessions territoriales qui ne manqueraient pas de donner une impression de faiblesse. André François-Poncet, l'ambassadeur français à Rome, ne parvient pas à rencontrer Mussolini, mais rend compte avec prolixité de ses nombreuses entrevues avec le comte Ciano. La conclusion qu'il tire, c'est que l'attitude de l'Italie dépendra de l'issue de la guerre. Au Vatican, François Charles-Roux, un autre diplomate chevronné, suit avec attention l'évolution de l'état d'esprit en Italie. Il tente d'évaluer le courant d'opinion en faveur du maintien de la non-belligérance. Il témoigne, dans le même temps, de son mécontentement, car, jusqu'à la fin d'octobre, le Pape ne prend pas nettement parti en faveur des démocraties occidentales, les alliées d'une Pologne catholique et martyre. La parution de l'encyclique *Summi Pontificatus* atténue l'amertume.

La politique à l'égard de l'Italie ne vise pas qu'à garantir la sécurité des frontières françaises. Elle touche aussi aux questions de la Méditerranée orientale. La France souhaite éviter une intervention italienne dans cette zone, surtout dans les Balkans divisés entre États révisionnistes et États satisfaits. Pour préserver le *statu quo*, plusieurs options sont proposées. Un projet de fédération des neutres balkaniques sous l'égide de l'Italie ou de la Turquie n'aboutit pas. La Bulgarie, l'un des États irrédentistes, s'y oppose. Les Britanniques redoutent de s'aliéner les Italiens, si les Turcs sont chargés de la responsabilité majeure. Un autre projet, qui envisagerait l'ouverture d'un front d'Orient à Salonique, ne convainc pas davantage les Britanniques qui prétextent les difficultés techniques et craignent surtout que la rupture du *statu quo* ne déplaise aux Italiens.

Les diplomates, marqués comme leurs contemporains par les souvenirs de la Grande Guerre, voudraient éviter que la Turquie ne finisse par nouer une alliance avec l'Allemagne. Les négociations interminables pour mettre sur pied le traité franco-anglo-turc ont suscité de nombreuses analyses et une correspondance pléthorique. Les pourparlers ont commencé en août 1939. Ils se prolongent, à mesure que les Turcs prennent prétexte de la menace soviétique pour faire monter les enchères. Ankara demande des crédits et des fournitures militaires. Il est vrai que Moscou exerce des pressions directes en prenant appui sur la clause additive du traité d'amitié et de neutralité de 1925. Trois semaines durant, le ministre turc des Affaires étrangères négocie sans relâche à Moscou. René Massigli, ambassadeur à Ankara, pèse de tout son poids pour convaincre Paris que les négociateurs turcs sont sincères. L'issue semble lui donner raison. Ankara rompt les négociations avec Moscou le 17 octobre. La Turquie rejette les exigences soviétiques sur les Détroits et décide de conclure un traité avec les démocraties occidentales.

Des États-Unis la France attend une aide accrue sur le plan matériel, mais guère davantage en dépit des sentiments pro-alliés dont on crédite le président Franklin Roosevelt. L'isolationnisme est encore prédominant, même si l'invasion de « la brave petite Finlande » a provoqué la profonde émotion des Américains. Le terrain le plus propice à une convergence des intérêts entre Paris et Washington reste la question chinoise et la communauté de vues face aux exigences des Japonais qui demandent l'évacuation des Concessions par les troupes alliées. Peut-on espérer, dans ces circonstances, que les États-Unis s'impliqueront davantage dans le conflit en Extrême-Orient ?

Sur la plupart des dossiers, Français et Britanniques entretiennent souvent des vues différentes, sinon opposées. Ils sont rarement en phase, sauf peut-être dans le cas des négociations avec la Turquie. Pourquoi ? Une hypothèse vient à l'esprit. À Londres, le conflit revêt immédiatement des dimensions mondiales. À Paris, la vision est plus strictement européenne et le souci de la sécurité du territoire français, plus déterminant. La France accorde une attention toute particulière à la question des minorités nationales en Europe centrale. Elle suit de près la cession de la Ruthénie à la Hongrie et les visées de l'amiral Horthy sur la Transylvanie.

Outre les discussions politico-militaires, les Alliés mettent en route, non sans mal, la machinerie de la guerre économique. À la lumière des événements de la Grande Guerre, c'est l'efficacité du blocus qui préoccupe immédiatement. Il faut couper les vivres à l'Allemagne, trouver des débouchés pour les neutres et conforter leur bienveillance, décourager les tentations de tourner le blocus. La philosophie d'ensemble ne manque pas de clarté. Sa mise en œuvre est, malgré tout, fort délicate. Londres commence des négociations complexes avec chacun des neutres. De très nombreux documents relatifs à cette question se trouvent dans le dépôt de Nantes. La création d'organismes communs ouvre, en fin de compte, des perspectives nouvelles. Il n'a pas été possible de sélectionner plus

que quelques rapports en raison de leur longueur et de leur aspect technique.

Les Français aimeraient entraîner les Anglais sur un autre terrain : la définition des buts de guerre et des conditions futures de la paix. Paris prépare ses dossiers et entend obtenir, cette fois-ci, de véritables garanties de sécurité. Les Britanniques estiment qu'il est urgent d'attendre, car la guerre, croient-ils, ne fait que commencer. Néanmoins, le dialogue entre les deux capitales existe.

Somme toute, les documents des quatre derniers mois de l'année 1939 conduisent à deux conclusions. La guerre de 1914-1918 est présente dans tous les esprits. Elle inspire les démarches, exacerbe les craintes, nourrit les projets et les plans. Sa proximité dans le temps explique bien évidemment qu'elle tienne une place primordiale dans les réflexions et les comportements. Des ambassadeurs influents, comme Naggiar, François-Poncet, Massigli, Corbin, des chargés d'affaires, voire des consuls contribuent à modeler, au moins à infléchir les orientations que définit le ministère des Affaires étrangères. La diplomatie reste une force capitale dans les relations internationales, d'autant plus que le président du Conseil est en même temps ministre des Affaires étrangères et que le Quai d'Orsay collabore étroitement avec les responsables militaires.

André Kaspi

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. – Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance était particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques, reproduisant les subdivisions administratives du Quai d'Orsay.

I. – LA LIQUIDATION DE LA POLOGNE ET SES IMPLICATIONS EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
		A. L'INVASION ALLEMANDE DE LA POLOGNE ET SES CONSÉQUENCES		
1939 6 sept.	Moscou à Paris	Analyse de la politique opportuniste suivie par le gouvernement de Moscou face aux belligérants.	T.	13
7	Krezemieniec à Paris	Une semaine après son invasion par l'armée allemande, force est de constater l'effondrement de la Pologne. Analyse des causes de cette défaite écrasante.	T.	23
s.d.	Paris	Justification de l'engagement français dans la guerre en vertu de ses obligations à l'égard de la Pologne et de l'agression caractérisée de l'Allemagne.	N.	25
8	Londres à Paris	Aide éventuelle à apporter à la Pologne de la part de la France et de la Grande-Bretagne, notamment sous forme d'envoi de matériel.	T.	31

[1] Les lettres C.R., D., L., N., N.V., PRO., P.V., RÉS., T., désignent respectivement un compte rendu, une dépêche, une lettre, une note, une note verbale, un protocole, un procès-verbal, une résolution, un télégramme.

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 8 sept.	Paris	D'après les informations transmises par l'ambassadeur de Chine, M. Koo, à la suite d'un entretien avec son collègue de Moscou, le pacte germano-soviétique n'empêcherait pas les Russes de collaborer avec l'Europe occidentale, dans les limites du maintien de leur neutralité.	N.	32
9	Ankara à Paris	Selon Massigli, von Papen aurait fait une allusion directe à une éventuelle proposition d'armistice de l'Allemagne aux puissances occidentales, une fois la Pologne vaincue.	T.	35
11	Varsovie à Paris	Rumeur selon laquelle un accord secret aurait été conclu entre l'Allemagne et l'Union soviétique sur un éventuel partage de la Pologne.	T.	40
11	Moscou à Paris	Devant l'avance allemande sur Varsovie, les dispositions militaires importantes prises par l'Union soviétique sont interprétées comme de nature défensive à l'égard de l'Allemagne, tout en participant d'un plan d'action en Pologne.	T.	43
11	Moscou à Paris	Compte rendu d'une conversation avec M. Potemkine à propos de l'attitude de l'Union soviétique en Pologne.	T.	44
12	Londres à Paris	Inquiétudes de la Pologne face à la lenteur avec laquelle l'aviation britannique participe aux opérations sur le front occidental.	T.	47
13	Bucarest à Paris	Craintes du gouvernement roumain face à l'avance allemande en Pologne et à la mobilisation générale en Union soviétique : il redoute une collusion germano-soviétique.	T.	55
13	Krezemieniec à Paris	Départ momentané de l'ambassadeur d'Union soviétique et de la plus grande partie de son personnel, sous prétexte de pouvoir communiquer directement avec Moscou.	T.	56
17	Paris à Kuty et Bucarest	Proposition française d'accueillir, éventuellement, le gouvernement polonais en exil.	T.	90
17	Paris	Modalités de l'installation en France du gouvernement polonais en exil.	N.	95
18	Kuty à Paris	Situation catastrophique de l'armée et du gouvernement polonais face à l'agression allemande.	T.	98
19	Paris à Bucarest	Rappel à l'ordre de la France au gouvernement roumain dont l'attitude vis-à-vis du gouvernement polonais en exil laisse à désirer.	T.	110
20	Paris à Londres	Communication du texte du protocole franco-polonais du 4 septembre 1939 à l'ambassadeur de France à Londres.	D.	126

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
B. LES ALLIÉS FACE À L'INVASION SOVIÉTIQUE				
1. L'attitude alliée vis-à-vis de la Pologne en déroute				
1939 14 sept.	Moscou à Paris	Définition de la politique à adopter par la France en cas d'incursion soviétique en territoire polonais.	T.	63
15	Paris à Moscou et Londres	Face à la menace soviétique sur la Pologne, la France ne souhaite pas déclencher d'action diplomatique immédiate afin de ne pas faire basculer définitivement l'URSS du côté de l'Allemagne.	T.	73
16	Londres à Paris	Position commune franco-britannique : ne pas déclencher de riposte en cas d'invasion soviétique de la Pologne.	T.	82
5 oct.	Rome à Paris	Entretien entre M. Guarnaschelli et un collaborateur de M. François-Poncet. Selon le directeur-adjoint des Affaires politiques italien, les Alliés auraient tout à gagner à accepter les offres de paix allemandes, quitte à sacrifier la Pologne.	T.	195
2. Le choix de ménager l'URSS pour maintenir sa « neutralité »				
6 sept.	Moscou à Londres et Rome	Réflexions sur la nature du pacte germano-soviétique, qui apparaît de plus en plus nettement comme un pacte d'amitié et même de collaboration.	D.	16
17	Moscou à Paris	L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou est défavorable à une rupture éventuelle avec l'Union soviétique.	T.	94
18	Paris à Moscou	Préparation d'un entretien du représentant de la France avec Molotov, pour tenter de mieux cerner la finalité de la politique soviétique vis-à-vis de la Pologne.	T.	101
18	Paris	Rappel des engagements de la France vis-à-vis de la Pologne et définition de l'attitude à adopter à l'égard de l'Union soviétique.	N.	105
18	Paris	Note sur l'entrevue entre Daladier et l'ambassadeur Souritz à propos des objectifs soviétiques en Pologne.	N.	106
19	Paris à Moscou	Demande d'éclaircissement émise par la France après la déclaration de neutralité à son égard faite par l'URSS.	T.	109
20	Moscou à Paris	Le chargé d'affaires, M. Payart, doute de l'opportunité de remettre une note à Moscou sur l'intervention soviétique en Pologne.	T.	114

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 20 sept.	Paris à Moscou	Le Département acquiesce à la suggestion du Chargé d'affaires d'adresser seulement une note orale à Moscou.	T.	115
20	Moscou à Paris	Fin de non-recevoir de M. Potemkine, commissaire du peuple-adjoint aux Affaires étrangères, à la demande d'éclaircissement du chargé d'affaires français, M. Payart.	T.	119
26	Paris	La question polonaise replacée dans une perspective historique : l'alliance germano-soviétique pourrait sortir renforcée d'une remise en cause par les Alliés du nouveau partage de la Pologne.	N.	155
1er oct.	Paris	Ligne de conduite à observer à l'égard de l'URSS, partant de l'hypothèse que, pour Moscou, l'Allemagne demeure le danger principal.	N.	174

C. RÉACTIONS EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

1. Les voisins de la Pologne

14 sept.	Budapest à Paris	Rapport sur l'arrivée d'une délégation économique allemande à Budapest.	T.	59
16	Budapest à Paris	Méfiance de la classe politique et de l'opinion publique hongroises vis-à-vis du projet de formation d'une armée tchèque.	D.	89
18	Bucarest à Paris	Réactions de la Roumanie après l'entrée des troupes soviétiques en Pologne.	T.	97
18	Belgrade à Paris	Réactions de la Yougoslavie face à l'invasion soviétique de la Pologne et, plus globalement, vis-à-vis de l'évolution de la situation internationale.	D.	108
20	Budapest à Paris	L'invasion de la Pologne par les armées soviétiques avec la complicité de Hitler devrait contribuer à refroidir les sentiments de l'opinion hongroise à l'égard de l'Allemagne.	T.	120
20	Paris	Position diplomatique des différents pays balkaniques après l' intervention de l' URSS en Pologne.	N.	122
24	Budapest à Paris	Menaces sur l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Hongrie après le partage de la Pologne.	D.	149
16 oct.	Budapest à Paris	Vues du Parti légitimiste hongrois, parti influent et pro-occidental, sur une réorganisation de l'Europe centrale fondée sur la constitution d'une confédération danubienne.	D.	242
26	Londres à Paris	Informations de source anglaise sur les dirigeants tchèques et slovaques en exil, leurs divisions et leurs difficultés pour former un Comité national tchèque.	N.	280

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
		2. Les relations germano-soviétiques		
1939 8 sept.	Moscou à Paris	Mise en application de l'accord de commerce germano-soviétique : nature du ravitaillement fourni par l'URSS à l'Allemagne.	D.	34
23	Moscou à Paris	Le chargé d'affaires à Moscou retire des termes du partage de la Pologne l'impression que dans l'attelage germano-soviétique, c'est désormais le Kremlin qui mène le jeu.	T.	141
24	Moscou à Paris	Analyse de l'évolution des relations germano-soviétiques depuis le pacte du 23 août. L'URSS semble renouer avec les ambitions territoriales traditionnelles de la Russie et vouloir contenir la poussée allemande vers l'Est.	D.	150
26	Londres à Paris	Confidences de l'ambassadeur d'URSS à Londres, Ivan Maïsky, à Edouard Benès sur la politique soviétique à l'égard de la Pologne et de la Roumanie.	T.	154
5 oct.	Moscou à Paris	Les milieux anglais qui croient possible de détacher l'URSS de l'Allemagne par des faveurs économiques se trompent. Il faut prendre garde au contraire que le blocus de l'Allemagne ne soit mis en péril par un commerce de transit s'effectuant à travers le territoire soviétique.	D.	198
4 déc.	Moscou à Paris	Conversation impromptue entre M. Naggiar et M. Potemkine sur le sort de l'Europe centrale et orientale, d'où ressort en particulier l'intérêt persistant de l'URSS pour la Pologne.	T.	383
22	Moscou à Paris	Considérations sur la Mission économique Schnurre-Ritter envoyée par Berlin à Moscou : Staline en escompte surtout un bénéfice politique.	T.	424
		3. La politique nazie dans le Grand Reich		
22 sept.	Londres à Paris	Premiers avantages économiques tirés par le Reich de la conquête de la Pologne.	T.	136
12 oct.	Paris	Informations sur le sort réservé aux juifs. Celui-ci est plus terrible en Pologne et en Autriche qu'en Allemagne.	N.	222
12	La Haye à Paris	Rapports entre le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et certains dirigeants nazis, inquiets de l'activité communiste en Allemagne et chez les neutres. Ces dirigeants seraient prêts à écarter du pouvoir Hitler et Ribbentrop, tout en maintenant un régime nazi « humanisé », et à négocier la paix avec les démocraties.	D.	223

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939				
25 oct.	Rome Saint-Siège à Paris	Aggravation de la situation de l'Église catholique dans le Reich. Mesures contre les Jésuites.	T.	274
12 déc.	Rome Saint-Siège à Paris	Information de source ecclésiastique sur les déportations et les persécutions antireligieuses commises par les Allemands en Pologne occupée.	D.	404
30	Berne à Paris	Renseignements sur les difficultés occasionnées en Allemagne par le financement des dépenses de guerre.	D.	439

Voir aussi aux rubriques : III. La Méditerranée occidentale. – IV. Le Saint-Siège. – V. La Turquie et la sécurité dans les Balkans. – VI. Menaces allemandes sur l'Europe occidentale.

II. – LES RELATIONS FRANCO-BRITANNIQUES

A. LA CONDUITE GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS MILITAIRES (AIR, TERRE, MER)

25 sept.	Londres à Paris	Le cabinet de guerre britannique redoute des attaques aériennes allemandes et désire conserver en Angleterre ses forces de défense anti-aériennes.	T.	151
26	Londres à Paris	Tour d'horizon entre Winston Churchill, Premier lord de l'Amirauté, et l'ambassadeur Charles Corbin à propos de la situation militaire sur le front occidental. La répartition de l'effort de guerre ne paraît pas équitable aux autorités françaises.	D.	158
1er oct.	Paris à Londres	Estimant imminente l'offensive de l'Allemagne contre le front français, É. Daladier presse N. Chamberlain de prêter à la France l'appui de la chasse anglaise.	L.	175
3	Londres à Paris	Réponse de N. Chamberlain à la lettre d'É. Daladier du 1er octobre : en cas d'urgence, la Grande-Bretagne fournirait tout le soutien aérien possible à son allié. Mais il serait prématuré et dangereux qu'elle se prive pour l'heure de ses forces aériennes.	L.	184
18	Londres à Paris	Réel, l'effort militaire accompli par les Anglais provoque un certain désappointement en France.	D.	249
26	Paris à Londres	Malgré les succès allemands aux premiers jours du conflit, la victoire alliée dans la guerre sous-marine ne fait pas de doute.	N.	281

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 26 déc.	Londres à Paris	Le succès remporté par la flotte britannique contre le cuirassé allemand *Admiral Graf Spee* est venu opportunément dissiper le malaise de l'opinion anglaise, impressionnée par les succès enregistrés par la marine du Reich depuis septembre.	D.	433
		B. LA GUERRE ÉCONOMIQUE ET LE BLOCUS		
13 sept.	Londres à Paris	La « guerre économique » britannique contre l'Allemagne.	D.	58
14	Téhéran à Paris	Attitude à déterminer de la part de la France vis-à-vis de l'Iran, dans le cadre de l'action économique à l'étranger en temps de guerre.	D.	69
20	Londres à Paris	Démarche auprès du gouvernement britannique pour la mise sur pied prochaine d'une Mission de coordination franco-britannique pour la production de guerre.	T.	117
20	Paris à Londres	Instruction à l'ambassadeur Charles Corbin, pour qu'il introduise Jean Monnet auprès de Chamberlain.	L.	125
20	Londres à Paris	Propositions pour une politique d'achat franco-britannique chez les neutres dans le cadre du blocus économique.	D.	127
30	Londres	Tour d'horizon franco-britannique pour une meilleure liaison dans la conduite des négociations économiques, notamment avec les neutres.	P.V.	169
10 oct.	Londres (services économiques français à ambass.)	Organisation et composition des services économiques français à Londres. Leurs premières dispositions concernant l'achat et la livraison de vivres, produits textiles et pétroliers, charbons, minerais et produits chimiques, ainsi que le fret.	D.	215
13	Paris	Mise en place des organes et modalités de fonctionnement de la coopération économique franco-britannique.	N.	227
18	Paris à Londres	Lettre d'É. Daladier à N. Chamberlain relative à la mise en place de la coordination de l'effort économique de guerre.	L.	248
1er nov.	Londres (Mission de guerre économique) à Paris (Blocus)	Objectifs des accords commerciaux de guerre que Londres est en train de négocier : obtenir des neutres une certaine coopération au blocus financier imposé à l'Allemagne ; surveiller le stock de devises commun aux Alliés et aux neutres.	D.	304

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 2 nov.	Paris (présidence du Conseil au ministère du Commerce)	Mise en œuvre des décisions du Conseil suprême interallié pour la coordination de l'effort économique de guerre franco-anglais.	L.	306
2	Paris (présidence du Conseil à présidence de la République)	Dispositions pour la création du Comité des programmes et des achats alliés, chargé de coordonner et de hiérarchiser les programmes d'importation établis par les départements ministériels.	N.	307
3	Paris à Londres	L'obstruction du Danube : nécessité d'obtenir sans retard l'accord des Anglais pour cette opération, car les Allemands tirent un grand parti de cette voie fluviale.	D.	312
6	Londres à Paris	Bilan de l'activité des Missions d'achats françaises en Grande-Bretagne pour la quinzaine écoulée. Nécessité de mieux délimiter le champ de compétences entre la Mission française de guerre économique (M. Paul Morand) et les services économiques français en Grande-Bretagne (M. Méric de Bellefon).	D.	320
29	Londres à Paris (Blocus)	Rapport du *Ministry of Economic Warfare* sur l'état des négociations commerciales anglo-neutres pour la semaine se terminant le 26 novembre.	T.	366
4 déc.	Londres à Paris	Analyse des conséquences de la récente décision des Alliés de saisir, à compter du 4 décembre, les marchandises d'origine allemande à bord des navires neutres, sur les neutres, l'Allemagne et les Alliés.	N.	385
23	Paris	Conditions techniques d'une intervention des forces terrestres, navales et aériennes alliées contre les installations pétrolières de Bakou dont la destruction serait une perte grave pour la Russie et une gêne indirecte pour l'Allemagne.	N.	430
		C. BUTS DE GUERRE ET CONDITIONS DE PAIX		
7 sept.	Paris	Analyse de Gamelin sur la conduite générale de la guerre : buts de guerre des Alliés, question polonaise, données stratégiques, blocus, action diplomatique.	N.	26
16 oct.	Paris à Londres	Daladier estime important d'engager sans tarder, de concert avec le gouvernement britannique, une réflexion sur les buts de guerre, notamment sur la question des garanties de sécurité.	D.	239

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939				
23 oct.	Paris à Londres (Foreign Office)	Aide-mémoire sur la question des buts de guerre, l'essentiel étant pour la France l'obtention de garanties de sécurité efficaces.	M.	266
24	Londres à Paris	Échange de vues entre M. Corbin et le Foreign Office sur la question des buts de guerre alliés.	D.	272
28	Paris	Discussions officieuses franco-anglaises sur la question des buts de guerre.	N.	288
4 nov.	Londres à Paris	La question des buts de guerre telle qu'elle se pose dans les milieux dirigeants et devant l'opinion britanniques.	D.	313
nov.	Paris	Nécessité de conduire une réflexion sur les buts de guerre de la France et les futures conditions de paix. Désignation d'une commission restreinte au sein du Ministère pour en rassembler les éléments.	N.	371
nov.	Paris	Plan de M. de Marcilly sur les futures conditions de paix.	N.	372
5 déc.	Paris	Panorama des vues ayant cours en Grande-Bretagne sur les conditions de la paix et l'avenir de l'Europe.	N.	389

Voir aussi aux rubriques : I. La liquidation de la Pologne et ses implications en Europe centrale et orientale. – III. La Méditerranée occidentale. – V. La Turquie et la sécurité dans les Balkans. – VI. Menaces allemandes sur l'Europe occidentale. – IX. L'Extrême-Orient.

III. – LA MÉDITERRANEÉ OCCIDENTALE

A. L'ITALIE

1. Spéculations sur la non-belligérance italienne

4 sept.	Paris	Interrogations sur l'adoption par l'Italie d'une attitude de neutralité. Selon l'avis dominant, celle-ci aurait été décidée en concertation avec l'Allemagne.	N.	5
5	Rome à Paris	Compte rendu d'une conversation entre l'ambassadeur de France et le ministre Ciano, très soucieux d'empêcher que la guerre ne s'installe en Europe.	T.	8
5	Rome	L'opinion publique italienne est largement défavorable à une intervention armée de l'Italie aux côtés de l'Allemagne. Mais son influence sur le *Duce* paraît très limitée.	N.	9

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 6 sept.	Londres	Incertitudes sur l'attitude du gouvernement italien. Des pressions économiques sont envisagées.	T.	12
10	Paris (Présidence du Conseil à Aff. étr.)	Incertitudes quant à la politique de neutralité de l'Italie, mal définie. Nécessité de vérifier un certain nombre de points pour mieux cerner son attitude.	T.	37
11	Paris	Consignes de Georges Bonnet à M. François-Poncet, qui retourne à Rome, pour que celui-ci tente d'inciter l'Italie à adopter une politique de neutralité plus clairement définie.	T.	41
14	Londres à Paris	Une Mission britannique à Rome tente d'obtenir des précisions sur l'attitude de l'Italie face au conflit.	T.	61
14	Naples à Paris	Interrogations récurrentes sur l'attitude de l'Italie, qui prend des « précautions » militaires assez inquiétantes pour les Alliés.	D.	68
18	Rome à Paris	Commentaires d'André François-Poncet après son entrevue du 16 septembre avec le comte Ciano.	T.	104
20	Rome à Paris	Évaluation plutôt positive pour les Alliés de l'attitude italienne.	T.	118
1er oct.	Rome à Paris (Blocus)	Dans l'attente d'une prochaine rencontre italo-allemande, toutes les informations disponibles tendent à prouver que la neutralité italienne reste assurée pour plusieurs mois.	T.	172
5	Naples à Paris	L'idée d'une intervention italienne dans la guerre aux côtés de l'Allemagne est très impopulaire chez les Italiens, qui manifestent de surcroît un certain mécontentement envers le régime.	D.	199
22	Naples à Paris	Indices encourageants concernant le maintien de la neutralité italienne. Mais si l'atmosphère est devenue beaucoup plus respirable pour les Français en Italie, il convient de rester sur le qui-vive.	D.	265
27	Rome à Paris	L' état d' esprit de Mussolini, soumis à des tendances contradictoires, demeure incertain. Les Alliés doivent rester vigilants et poursuivre dans la voie engagée.	T.	283
30	Rome à Paris	La commémoration de la Marche sur Rome a donné l'occasion au *Duce* de reprendre contact avec le peuple italien. Rien n'indique la fin de la neutralité.	T.	290
2 nov.	Paris	Analyse du dernier remaniement ministériel en Italie. Celui-ci indique la volonté de persévérer dans l'attitude de neutralité.	N.	308

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 6 nov.	Rome à Paris	Le remaniement ministériel opéré le 31 oct. par Mussolini témoigne d'une stabilisation temporaire de la neutralité et non d'un revirement de l'Italie en faveur des Alliés.	T.	316
9	Rome à Paris	Entretien entre A. François-Poncet et le comte Ciano sur des questions de propagande, les rumeurs de voyage en Italie du maréchal Göring et le récent attentat contre Hitler à Munich.	T.	331
17	Rome à Paris	L'Ambassadeur doute de la version donnée par le comte Ciano sur la manifestation étudiante anti-française du 15 novembre, place de Venise.	T.	346
20	Rome à Paris	La non-belligérance italienne. Mussolini sortira le pays de sa réserve quand, les armes ayant parlé, il parviendra à discerner quel camp l'emportera.	T.	351
7 déc.	Rome à Paris	Compte rendu de l'entretien du 6 décembre entre le comte Ciano et l'ambassadeur de France. En dépit des assurances de son interlocuteur, A. François-Poncet estime que l'Italie continue de jouer sur les deux tableaux.	T.	394
8	Rome à Paris	À la veille de la tenue du Grand Conseil fasciste, analyse des déclarations officieuses de Mussolini à un journaliste français. Sans résoudre « l'énigme Mussolini », celles-ci éclairent la ligne incertaine de la politique italienne.	T.	397
10	Rome Saint-Siège à Paris	Interprétation moins optimiste du communiqué du Grand Conseil fasciste par l'Ambassadeur que par certains de ses interlocuteurs au Vatican : la non-belligérance de l'Italie est sujette à révision.	D.	402
29	Rome à Paris	Retour sur l'évolution de l'attitude italienne depuis le début de la guerre : les chances de voir l'Italie entrer en guerre contre les Alliés apparaissent de moins en moins vraisemblables, sauf grave défaite militaire alliée. Mais rien ne permet non plus de compter sur un retournement franc de l'Italie en faveur du camp franco-anglais.	T.	435
2. Spéculations sur l'antisoviétisme de l'Italie et ses relations avec le Reich				
17 sept.	Rome à Paris	Inquiétudes de l'Italie face à l'invasion soviétique en Pologne.	T.	91
29	Rome à Paris	Les milieux politiques italiens jugent que l'URSS prend le pas sur le Reich, ce qui pourrait renforcer les courants favorables à la neutralité italienne.	T.	165

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 29 sept.	Rome à Paris	La poussée russe en Europe et la collusion croissante entre Moscou et Berlin irritent le gouvernement italien et le fortifient dans une neutralité à laquelle l'encourage le Vatican.	T.	168
5 oct.	Paris	Refus italien de transmettre aux Alliés les propositions de paix germano-soviétiques parce que, fondées sur la disparition de l'État polonais, elles sont contraires aux intérêts vitaux de l'Italie.	N.	197
9	Rome à Paris	Le silence de Mussolini sur les offres de paix du *Führer* le 7 octobre contraste avec les louanges de la presse italienne. L'Italie conserve ainsi sa liberté d'action et continue de jouer sur les deux tableaux.	T.	212
8 nov.	Rome à Paris	Entretien avec M. Guarnaschelli, directeur-adjoint des Affaires politiques, sur la politique italienne dans les Balkans, les questions finlandaise et polonaise.	T.	325
16	Venise à Paris	Commencements laborieux dans l'exécution de l'accord italo-allemand sur le transfert des populations du haut Adige.	D.	345
30	Rome Saint-Siège à Paris	Renseignements contradictoires sur les sentiments de Mussolini à l'égard de l'Allemagne.	D.	370
1er déc.	Rome à Paris	L'agression soviétique contre la Finlande rapproche encore les Italiens des Alliés. Néanmoins, les succès de la guerre aéronavale menée par le Reich ainsi que le renforcement du blocus les retiennent sur cette pente favorable.	T.	375
4	Rome à Paris	Effervescence en Italie depuis l'agression russe contre la Finlande. Sentiment que des événement se préparent, probablement dans les Balkans.	T.	381
15	Rome à Paris	Indications suivant lesquelles le discours du comte Ciano, le 16 décembre, devant la Chambre, comprendra une condamnation expresse de l'agression soviétique contre la Finlande. Moyennant quelques adoucissements de forme, Berlin aurait donné son aval.	T.	410
20	Rome à Paris	Relation de l'entretien entre M. François-Poncet et le comte Ciano du 19 décembre : l'Italie ne songe pas à s'écarter de la ligne de conduite adoptée le 1er septembre, mais peut-être envisage-t-elle de réviser son indifférence au sort de la Roumanie.	T.	422
23	Paris	Informations confidentielles d'origine vaticane sur les échanges de Mussolini et de l'envoyé de Hitler, le Dr. Ley, à Rome, ainsi que sur les tensions internes aux milieux dirigeants allemands.	N.	429

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
		3. Recherche de terrains d'entente avec l'Italie		
1939 4 sept.	Rome à Paris	Suggestions du conseiller commercial français pour développer les transactions commerciales entre l'Italie et la France, et intéresser ainsi davantage Rome à la neutralité.	D.	6
5	Paris	Contrairement aux personnalités françaises, anglaises et italiennes qui se sont prononcées en faveur d'une action militaire rapide contre l'Italie, G. Bonnet marque à son homologue britannique la volonté du gouvernement français de trouver un accord avec Rome.	N.	10
7	Paris (Aff. étr. à Marine)	Nécessité de ménager l'Italie dans la mise en place du contrôle de la navigation marchande en Méditerranée.	T.	18
12	Paris	Négociations franco-italiennes sur le nouveau régime des échanges commerciaux entre les deux pays.	M.	48
14	Londres à Paris	Discussion entre l'ambassadeur C. Corbin et Lord Halifax sur les revendications territoriales que l'Italie serait susceptible d'émettre auprès des Alliés.	T.	65
18	Paris à Londres	Conduite prudente de la France décidée à ne pas indisposer l'Italie.	T.	100
25	Rome à Paris, Londres, Ankara et SDN	Grandes lignes d'un plan de propagande pour « installer » l'Italie dans la neutralité.	D.	153
29	Rome à Paris	Il faut prendre garde que la francophilie des opposants antifascistes ne constitue pas un handicap dans les relations entre les démocraties occidentales et le gouvernement de Mussolini.	T.	166
1er oct.	Rome à Paris	Nécessité de rechercher un arrangement avec le gouvernement italien afin qu'il accepte de limiter la sortie de marchandises susceptibles d'être dirigées vers l'Allemagne.	D.	173
11	Rome à Paris	Conversation entre le comte Ciano et l'ambassadeur de France au sujet des derniers discours de Hitler et de Daladier. Le ministre italien se déclare satisfait de l'état des relations franco-italiennes.	T.	217
29 nov.	Paris (Blocus) à Londres (Mission de guerre économique)	Nécessité de trouver, en accord avec les Anglais, une solution au problème du ravitaillement de l'Italie en charbon.	T.	367
14 déc.	Rome à Paris	Saute d'humeur italienne, alimentée par la question de Méditerranée et les répercussions de la guerre économique.	T.	408

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 15 déc.	Rome à Paris	Point de vue italien sur les pratiques françaises de contrôle des passagers voyageant sur des navires italiens.	D.	411
		4. Le facteur balkanique		
10 sept.	Paris	Convergence des points de vue français et britannique sur l'importance du maintien de la neutralité italienne. D'où la nécessité de ne rien entreprendre qui puisse inciter l'Italie à se joindre à l'Allemagne, une action éventuelle dans les Balkans par exemple.	M.	38
12	Ankara à Paris	Interrogations sur la nature exacte de la neutralité italienne dans les Balkans – en collusion avec l'Allemagne ? – et sur la manière dont Berlin peut exploiter cette situation.	D.	52
14	Londres à Paris	Interrogations sur l'attitude que va désormais adopter l'Italie devant la menace allemande sur la Roumanie.	T.	64
16	Rome à Paris	Précisions du comte Ciano sur la stratégie de neutralité de l'Italie.	T.	81
16	Londres à Paris	Accord entre la France et la Grande-Bretagne pour développer une action diplomatique auprès de l'Italie afin d'expliciter la position des Alliés dans les Balkans.	T.	84
25	Rome à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le comte Ciano. Sont abordées les questions balkanique et polonaise, ainsi que les négociations économiques franco-italiennes.	T.	152
13(?) oct.	Rome à Paris	La diplomatie fasciste, très peu satisfaite de la poussée soviétique en Europe, notamment dans les pays baltes, s'emploie à maintenir sous son égide la neutralité dans la zone balkanique, probablement en accord avec l'Allemagne.	D.	228
19	Rome à Paris	Mieux vaudrait assortir la signature de l'Accord tripartite d'une démarche des Alliés auprès du gouvernement italien pour rassurer celui-ci.	T.	250
20	Rome à Paris	La rupture des négociations russo-turques a surpris Rome, mais non la signature de l'Accord tripartite. Celui-ci inspire des sentiments partagés au gouvernement italien.	T.	255
23	Rome à Paris	L'Italie, d'abord satisfaite de la signature de l'accord anglo-franco-turc, s'inquiète au fond de ses conséquences possibles dans les Balkans.	D.	268
1er nov.	Paris (Département à ambassade de Grande-Bretagne)	Réponse à l'aide-mémoire britannique du 28 oct. : la France ne voit pas d'inconvénient à converser avec l'Italie à propos des Balkans, à condition que celle-ci accepte de concourir au maintien du *statu quo* dans cette région.	N.	301

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 10 nov.	Rome à Paris	La politique balkanique de l'Italie a évolué vers une position d'expectative. Il est peu probable en particulier qu'elle ait pu inspirer les dernières propositions roumaines.	T.	332
17	Rome à Paris	Selon le comte Ciano, l'Italie, soucieuse de conserver toute sa liberté d'action dans les Balkans, n'a pas l'intention de s'associer à la constitution d'un bloc des neutres, sans s'y montrer hostile.	T.	347
20	Rome à Paris	Loin de vouloir prendre la tête dans les Balkans d'un bloc des neutres propre à consolider le *statu quo* territorial au détriment des pays révisionnistes, l'Italie semble opter dans cette région pour la conclusion d'une série d'accords bilatéraux et surtout le resserrement de ses liens avec la Hongrie.	D.	352
6 déc.	Moscou à Paris	Les manifestations en Italie en faveur de la Finlande pourraient viser à faire pression sur Berlin et Moscou pour des négociations de partage dans les Balkans.	T.	392
8	Rome à Paris	La politique italienne dans les Balkans face à la menace soviétique et communiste. Bruits de tractations secrètes avec la Hongrie et de sondages effectués auprès de Belgrade pour obtenir un droit de passage pour les troupes italiennes.	T.	396
25	Rome à Paris	Conversation privée à propos des Balkans entre A. François-Poncet et le comte Ciano. Ce dernier accueille avec la plus grande réserve la suggestion d'une réaction concertée entre l'Italie et les Alliés à une éventuelle agression contre la Hongrie et la Roumanie.	T.	432
28	Paris à Rome	La politique balkanique de l'Italie pouvant prendre diverses formes, du maintien du *statu quo* à la participation à une action allemande ou russe, il convient de ne pas laisser le comte Ciano préjuger de l'influence que pourraient avoir ses propos sur les décisions alliées.	T.	434
		B. L'ESPAGNE		
		1. La neutralité espagnole		
8 sept.	Saint-Sébastien à Paris	Opinion répandue en Espagne, y compris dans la classe politique : l'attitude du Reich est inqualifiable, mais il a été imprudent de la part des Alliés de se porter au secours de la Pologne avant d'avoir réglé la question de l'Italie et constitué un bloc de défense anglo-franco-italo-espagnol.	D.	33

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 27 sept.	Saint-Sébastien à Paris	Entretien à Burgos entre le maréchal Pétain, ambassadeur de France, et le ministre espagnol des Affaires étrangères, le colonel Beigbeder, sur la position de l'Espagne dans le conflit européen.	D.	161
2 oct.	Saint-Sébastien à Paris	La neutralité des Espagnols procède d'un besoin de paix fondamental. Mais il faut s'attacher à vaincre leur incompréhension de la cause des Alliés.	D.	178
7	Saint-Sébastien à Paris	Soutien du gouvernement du général Franco à l'offensive de paix déclenchée par les neutres.	T.	204
		2. Relations avec les Alliés		
13	Saint-Sébastien à Paris	La « fête de la race » de Saragosse célèbre l'idée d'empire chère à la Phalange : empire spirituel sur l'Amérique latine, mais aussi, chez les plus exaltés, revendications plus concrètes sur le Maroc et le Portugal, et surtout sur Gibraltar et Tanger.	D.	230
14	Tanger à Paris	Le refus du gouvernement espagnol d'honorer ses obligations financières à l'égard de la zone de Tanger mettant en difficulté la Trésorerie locale, une démarche amicale à Madrid serait à envisager.	T.	233
31	Madrid à Paris	Mouvement diplomatique espagnol. Les relations entre Paris et Madrid.	D.	294
6 nov.	Madrid à Paris	Considérations sur le marasme économique de l'Espagne et ses répercussions politiques, six mois après la fin de la guerre civile. L'exploitation possible de cette situation pour améliorer l'état des relations franco-espagnoles.	D.	317
7 déc.	Madrid à Paris	Progrès de la présentation des informations relatives aux Alliés dans la presse espagnole. Mais la propagande allemande garde de solides positions en Espagne.	D.	395
		C. L'AFRIQUE DU NORD		
7 sept.	Tanger à Paris	Expulsion des Allemands, à l'exception des israélites, hors de la zone de Tanger et vers la zone espagnole.	T.	20
8	Tunis à Paris	Conséquences de la mobilisation sur l'état d'esprit de la population de Tunisie, sur la vie quotidienne et l'économie du pays.	T.	29

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 1er oct.	Rabat à Paris (Guerre)	Les réservistes tunisiens ont provoqué pour la seconde fois des incidents, cette fois à Kairouan, imputables à l'influence du Destour.	T.	171
6	Tunis à Paris	La situation en Tunisie, globalement satisfaisante, appelle une certaine vigilance, en raison des sentiments anti-italiens de l'opinion musulmane, heurtée par le style de colonisation appliqué en Libye.	T.	202

Voir aussi aux rubriques : IV. Le Saint-Siège. – V. La Turquie et la sécurité dans les Balkans. – VI. Menaces allemandes sur l'Europe occidentale.

IV. – LE SAINT-SIÈGE

A. LE VATICAN FACE AU DRAME POLONAIS

6 sept.	Paris à Londres	Possibilité que le Saint-Siège prépare, en concertation avec l'Italie, une action en vue d'arrêter les hostilités, une fois que l'Allemagne aura atteint ses objectifs en Pologne.	T.	11
9	Rome Saint-Siège à Paris	Pressions exercées par la France pour persuader l'entourage du Pape d'obtenir que ce dernier condamne l'agression allemande contre la Pologne.	T.	36
13	Rome Saint-Siège à Paris	Explications de Mgr Tardini sur le silence observé par le Pape devant l'agression allemande en Pologne.	T.	57
15	Rome Saint-Siège à Paris	Interventions françaises auprès du Saint-Siège pour inciter le Pape à condamner publiquement l'agression allemande contre la Pologne.	D.	75
15	Rome Saint-Siège à Paris	Rapport sur le discours prononcé par le pape Pie XII le 14 septembre. Il s'agit de sa première intervention publique depuis le début du conflit.	D.	76
16	Rome Saint-Siège à Paris	Influence de la propagande allemande et italienne sur le pape Pie XII, peu sensible aux souffrances de la population polonaise.	T.	86
18	Rome Saint-Siège à Paris	Manque de clarté dans l'attitude du Saint-Siège après l'invasion soviétique de la Pologne.	T.	99
18	Rome Saint-Siège à Paris	« Flottement » au sein des cercles du Vatican, de la classe politique et de l'opinion publique italiennes face à la rapidité et à l'ampleur des victoires allemandes sur le front oriental.	T.	103
18	Rome à Paris	Précisions sur l'entrevue entre M. Charles-Roux et Mgr Tardini à propos de l'attitude du Saint-Siège après l'invasion soviétique en Pologne.	D.	107

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 20 sept.	Rome Saint-Siège à Paris	Inquiétude du cardinal Tisserant au sujet des catholiques de la zone d'occupation soviétique en Pologne et ses démarches auprès de la Secrétairerie d'État et du Pape.	T.	121
21	Rome Saint-Siège à Paris	L'ambassadeur de France regrette l'attitude trop prudente à son gré du Souverain Pontife devant le martyre de la Pologne. L'opinion de l'ambassadeur britannique est plus nuancée.	D.	132
27	Rome Saint-Siège à Paris	Embarras au Vatican devant la réception prochaine du cardinal Hlond et des Polonais de Rome par le Pape.	T.	160
29	Paris à Rome Saint-Siège	L'action de l'URSS dans sa zone d'occupation en Pologne pourrait donner l'occasion au Saint-Siège de condamner l'agression, sans mettre l'Allemagne directement en cause. Une telle déclaration devrait influer sur l'opinion catholique en Italie.	T.	164
9 oct.	Rome Saint-Siège à Paris	Pessimisme constaté par le cardinal Hlond chez les prélats italiens. Le parallèle est frappant avec l'état d'esprit régnant au Vatican en 1914-1918.	D.	213
14	Rome Saint-Siège à Paris	Informations reçues du cardinal Hlond sur les transferts de population entre les régions polonaises incorporées au Reich et le nouveau « Gouvernement général ». Le primat de Pologne déplore l'attitude du Saint-Siège face au drame polonais.	D.	235
B. LES AMBIGUÏTÉS DE L'ATTITUDE DU PAPE FACE A LA GUERRE				
2 oct.	Rome Saint-Siège à Paris	Devant le refus du Pape de prendre clairement parti, l'ambassadeur F. Charles-Roux continue de recommander des pressions indirectes sur le Vatican, par l'intermédiaire des cardinaux.	T.	176
3	Rome Saint-Siège à Paris	Entretien entre F. Charles-Roux et Mgr Montini au sujet de l'attitude adoptée par le Pape dans le conflit, que l'ambassadeur de France juge décevante.	T.	183
5	Rome Saint-Siège à Paris	Entrevue de F. Charles-Roux avec le cardinal Maglione, qui se montre aussi peu réceptif que Mgr Montini aux reproches que la France fait à l'attitude du Pape.	T.	196
6	Rome Saint-Siège à Paris	Les propos tenus par le Pape au cardinal Tisserant montrent la persistance des influences allemande et italienne sur l'esprit du Saint Père.	T.	201

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 27 oct.	Rome Saint-Siège à Paris	Au sujet de l'encyclique *Summi Pontificatus*.	T.	284
28	Rome Saint-Siège à Paris	La France a lieu d'être satisfaite de la dernière encyclique. Il y aurait intérêt à le faire savoir au Vatican.	T.	287
31	Paris à Rome Saint-Siège	Écho considérable dans la presse française de l'encyclique *Summi Pontificatus*. L'Ambassadeur doit en aviser le Saint-Père.	D.	295
17 déc.	Rome Saint-Siège à Paris	Raisons et influences à l'origine de la proposition faite par le Pape aux belligérants de conclure une trêve de Noël.	T.	413
18	Rome Saint-Siège à Paris	Explication avec le cardinal Maglione au sujet du rejet par la France du projet papal d'une trêve de Noël.	D.	418

C. LE POIDS DU SAINT-SIÈGE DANS LA QUESTION DE LA NEUTRALITÉ ITALIENNE

7 sept.	Rome Saint-Siège à Paris	Différents courants d'opinion s'expriment au Vatican sur la neutralité italienne.	D.	24
22	Rome Saint-Siège à Paris	L'ambassadeur de France ne partage pas entièrement l'optimisme de Mgr Montini, de la Secrétairerie d'État, sur le maintien de la neutralité italienne.	D.	138
28	Rome Saint-Siège à Paris	Les prévisions pertinentes du Vatican à propos de la proclamation de la neutralité italienne augurent favorablement de la portée de son action présente pour le maintien de cette neutralité.	D.	163
1er nov.	Rome Saint-Siège à Paris	Démarches pour s'assurer auprès du Secrétaire d'État que le Saint-Siège encourage le clergé italien à agir en faveur du maintien de la neutralité italienne.	T.	299
4 déc.	Rome Saint-Siège à Paris	Le Pape, désormais favorable, sans restrictions, à la cause de la France, se montre pleinement averti de la conduite du Reich et de l'URSS dans les territoires occupés. Il pèse de tout son poids pour le maintien de la neutralité italienne, qui ne lui paraît pas devoir être remise en cause avant le printemps.	D.	384
8	Rome Saint-Siège à Paris	Satisfaction de l'Ambassadeur devant le dernier discours de Pie XII qui, sévère pour le Reich et la Russie, ne ménage pas les avertissements à l'Italie fasciste.	T.	398

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 29 déc.	Rome Saint-Siège à Paris	Entretien, à l'occasion des vœux, entre l'ambassadeur Charles-Roux et Pie XII, notamment sur le rôle pacifique joué par la famille royale italienne et les démarches du Pape en faveur de la paix.	D.	437
Voir aussi aux rubriques : III. La Méditerranée occidentale.				

V. – LA TURQUIE ET LA SÉCURITÉ DANS LES BALKANS

A. LA TURQUIE

1. La négociation du traité tripartite franco-anglo-turc et les pressions soviétiques sur Ankara

4 sept.	Londres à Paris	Le Foreign Office tient à la conclusion rapide d'un accord politique et d'un pacte militaire avec la Turquie afin d'aménager un front de défense oriental et de maintenir les communications avec la Pologne.	T.	2
7	Ankara à Paris	Informations données par les autorités turques aux Alliés sur les « ouvertures » faites à Ankara par Moscou après la signature du pacte germano-soviétique en vue d'un accord d'assistance mutuelle en cas d'agression dans les Balkans, la zone des Détroits et la région de la mer Noire.	T.	17
12	Ankara	Rapport de la mission effectuée par le général Weygand à Ankara.	CR.	50
12	Ankara à Paris	Réactions du gouvernement turc face à l'attitude de l'Union soviétique.	D.	53
17	Ankara à Paris	Réactions de la Turquie après l'invasion des troupes soviétiques en Pologne.	T.	93
18	Ankara à Paris	Refus de la Turquie de prendre des engagements qui risqueraient de la mettre en conflit avec l'URSS. Néanmoins l'Accord tripartite garde son intérêt pour les Alliés.	T.	102
20	Paris à Ankara	Instructions données à l'Ambassadeur de mettre en garde le ministre des Affaires étrangères turc, à la veille de son voyage à Moscou, contre la conclusion du pacte d'assistance mutuelle proposé par l'URSS.	T.	113
20	Ankara à Paris	Démarche de M. Massigli auprès du ministère des Affaires étrangères de Turquie pour s'assurer que le prochain voyage de M. Saradjoglu à Moscou n'exprime aucun changement de la politique turque à l'égard de la France et de l'Angleterre.	T.	116

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 21 sept.	Ankara à Paris	État d'esprit du ministre turc des Affaires étrangères, M. Saradjoglu, avant son départ pour Moscou.	T.	129
21	Paris à Londres	Doutes sur la capacité de la Turquie à résister à une offre éventuelle par le Kremlin d'un accord lui interdisant en fait de sortir de la neutralité.	T.	131
23	Ankara à Paris	Malgré les retards enregistrés dans les négociations avec les Turcs, l'ambassadeur de France, M. Massigli, persiste à penser que la ligne de conduite d'Ankara reste inchangée à l'égard des Alliés.	T.	142
27	Ankara à Paris	Le gouvernement turc, surpris par la venue de von Ribbentrop à Moscou, se montre plus décidé que jamais à ne pas céder à l'intimidation dans ses négociations avec l'URSS.	T.	159
28	Ankara à Paris	La tentative d'intimidation germano-russe exercée sur les Turcs pourrait bien précipiter la signature du Traité tripartite anglo-franco-turc.	T.	162
2 oct.	Ankara à Paris	Compte rendu circonstancié de l'entrevue de Moscou entre MM. Saradjoglu, Molotov et Staline, obtenu par M. Massigli auprès des autorités turques. Le gouvernement turc n'est pas insensible aux offres soviétiques.	T.	177
3	Paris à Londres	Compte rendu de l'entretien entre le ministre des Affaires étrangères turc M. Saradjoglu, Molotov et Staline, le 2 octobre à Moscou. Staline demande la modification d'une clause du pacte anglo-franco-turc prévu, qui risque d'entraîner *ipso facto* la neutralité de la Turquie.	T.	179
3	Paris à Londres	Communication d'un télégramme adressé par É. Daladier à M. Massigli à Ankara et marquant que l'acceptation de l'amendement demandé par Moscou équivaudrait à annuler pratiquement la portée du pacte tripartite.	T.	180
3	Ankara à Paris	Quelle que soit l'interprétation à donner des propositions faites par les Soviétiques aux Turcs, M. Massigli persiste à estimer souhaitable la conclusion du traité tripartite, même avec les amendements demandés par Moscou et la signature concomitante d'un traité turco-soviétique.	T.	181
4	Paris à Londres	M. Massigli doit souligner au gouvernement turc qu'en adoptant les offres soviétiques, il agit dans un sens favorable à l'Allemagne. Le gouvernement français se propose d'examiner d'urgence avec le gouvernement anglais la réponse éventuelle à faire au gouvernement turc.	T.	187

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 4 oct.	Paris à Londres	M. Daladier a chargé l'ambassadeur de Turquie à Paris de transmettre un message au président Inonü : la Turquie doit tenir ses engagements envers les Alliés.	T.	188
4	Bucarest à Paris	Confirmation par M. Gafenco de la satisfaction de M. Saradjoglu devant l'attitude des Russes. L'accord turco-soviétique serait presque prêt et, devrait être signé dans les jours suivants, une fois reçues les instructions d'Ankara.	T.	189
4	Londres à Paris	Le gouvernement britannique tient à ce qu'il soit procédé à un examen approfondi de la situation de la Turquie et des Alliés à l'égard de l'URSS au cas où Ankara s'en tiendrait à l'accord déjà paraphé, avant de faire pression sur elle pour qu'elle rejette les propositions soviétiques.	T.	190
4	Ankara à Paris	Le gouvernement turc s'obstine à penser que les amendements demandés par Moscou au pacte tripartite sont de pure forme et qu'un accord turco-soviétique enfoncerait un coin entre l'URSS et l'Allemagne.	T.	191
5	Londres à Paris	Selon l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou, M. Saradjoglu penche pour accepter les propositions d'amendements soviétiques au traité tripartite. Au Foreign Office, on envisage une rupture avec la Turquie.	T.	194
7	Ankara à Paris	Il ressort des explications fournies par les Turcs que la portée de l'Accord tripartite serait gravement affectée par les modifications demandées par l'URSS en cas d'une intervention conjointe de l'Italie et de l'URSS dans la guerre. Les Turcs sont avertis que le gouvernement français s'interroge sur l'intérêt de conclure pareil traité.	T.	203
7	Paris	En ce qui concerne la Turquie, la France doit se garantir contre une manoeuvre russe faisant le jeu du Reich. Il est exclu qu'une intervention de l'URSS dans la guerre puisse entraîner la neutralité complète d'Ankara.	N.	205
8	Paris à Londres	Le gouvernement français ne saurait accepter, comme Londres s'apprête à le faire, les modifications exigées par l'URSS à l'Accord tripartite anglo-franco-turc paraphé le 28 septembre.	T.	206
9	Ankara à Paris	Le gouvernement turc entend conclure les pourparlers avec l'URSS par une rupture si les Alliés l'exigent. Il redoute cependant un rapprochement plus étroit encore entre Moscou et Berlin.	T.	207

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 9 oct.	Ankara à Paris	Le gouvernement turc s'efforce de trouver un compromis avec Moscou sur les amendements demandés à l'accord tripartite.	T.	208
9	Paris à Londres	Communication de la note remise à M. Saradjoglu et marquant la limite des concessions que la France est prête à faire à l'URSS sur le texte de l'accord tripartite.	T.	210
9	Londres à Paris	Lord Halifax pense qu'il faut faire confiance aux Turcs et éviter, en envenimant les relations entre la Turquie et l'URSS, de contribuer à rapprocher Moscou de Berlin.	T.	211
10	Paris à Moscou, Londres, Ankara	Communication des instructions envoyées au chargé d'affaires à Moscou au sujet des pourparlers turco-soviétiques.	T.	214
11	Moscou à Paris	Action des représentants de la France et de l'Angleterre à Moscou pour convaincre M. Saradjoglu de soutenir auprès du gouvernement soviétique une modification à l'accord tripartite, conforme à une formule proposée par Paris.	T.	218
12	Moscou à Paris	M. Saradjoglu, ministre turc des Affaires étrangères, attend patiemment de pouvoir prendre contact avec les autorités soviétiques.	T.	221
14	Ankara à Paris	Communication par le gouvernement turc du compte rendu de l'entretien Saradjoglu-Molotov du 13 octobre, ainsi que des instructions envoyées par Ankara à son ministre des Affaires étrangères qui se trouve toujours à Moscou.	T.	234
15	Moscou à Paris	M. Saradjoglu a communiqué à M. Molotov les propositions d'amendements turques à l'Accord tripartite, décidées de concert avec les Alliés, ainsi que le projet de pacte d'assistance turco-soviétique. Il attend la réponse soviétique.	T.	236
16	Paris à Londres	Si l'accord russo-turc avait à s'articuler avec l'accord russo-allemand, l'accord tripartite n'aurait plus d'intérêt pour la France. M. Massigli est chargé de faire valoir lepoint de vue français auprès du gouvernement turc.	T.	237
16	Ankara à Paris	Ankara s'impatiente devant l'attitude soviétique à l'égard de M. Saradjoglu.	T.	238
17	Moscou à Paris	Rupture des négociations russo-turques à la suite de nouvelles exigences soviétiques, notamment sur les Détroits, sans doute inspirées par l'Allemagne.	T.	243

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 17 oct.	Ankara à Paris	Nouveaux éclaircissements sur la rupture des négociations turco-soviétiques. Le gouvernement turc souhaite que le Traité tripartite, ainsi que la convention militaire, soient signés sans retard.	T.	244
17	Paris à Londres	Annonce de la rupture des négociations de Moscou. Signature prochaine du Traité tripartite et de la convention militaire entre la Turquie, la France et la Grande-Bretagne.	T.	245
17	Londres à Paris	Le point de vue du Foreign Office sur la rupture des négociations russo-turques.	T.	246
18	Ankara à Paris	Ultimes dispositions prises à Ankara pour la signature du Traité tripartite et de ses annexes.	T.	247
19	Paris	Note au sujet de la signature de l'Accord tripartite anglo-franco-turc, accompagnée du texte du traité, des deux protocoles annexes, ainsi que de la convention militaire.	N.	252
22	Ankara à Paris	Impressions de M. Saradjoglu, de retour de Moscou, sur l'état d'esprit des dirigeants soviétiques. Ses vues, sans doute trop optimistes, ne doivent pas cependant inspirer trop d'inquiétudes à Paris.	T.	264
26	Ankara à Paris	Compte rendu de la démarche de l'ambassadeur d'URSS au ministère turc des Affaires étrangères, marquant le mécontentement de Moscou devant la signature de l'accord anglo-franco-turc.	T.	276
		2. L'aide financière et militaire franco-britannique à la Turquie		
13 sept.	Ankara à Paris	Nécessité d'accélérer l'assistance financière et économique et la fourniture de matériel de guerre à la Turquie, de la part de la France et surtout de la Grande-Bretagne.	T.	54
15	Ankara à Paris	Attitude de la Turquie vis-à-vis des Alliés, dans le domaine du financement des fournitures de guerre et d'autres crédits.	T.	74
16	Londres à Paris	Débats parmi les dirigeants politiques et militaires de Grande-Bretagne sur l'aide en matériel de guerre à fournir à la Roumanie ou à la Turquie.	T.	83
16	Paris (Finances à Aff. étr.)	Négociations engagées entre la Grande-Bretagne et la Turquie en vue de la conclusion d'un accord financier. Le gouvernement de Londres sollicite la participation française.	D.	87
21	Ankara à Paris	Poursuite des négociations franco-britanniques avec la Turquie. Avancée sur les aspects financiers et sur la fourniture de matériel de guerre à Ankara.	T.	130

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 22 sept.	Ankara à Paris	Les négociations financières avec la Turquie en vue de la conclusion de l'accord anglo-franco-turc font de nouveaux progrès.	T.	135
20 oct.	Paris à Ankara	Profonde satisfaction des autorités françaises devant la conduite de la Turquie face à l'évidente collusion germano-soviétique. Tous les efforts seront faits pour lui fournir le matériel de guerre qu'elle réclame.	T.	254
24	Londres à Paris	État des fournitures de matériel de guerre à la Turquie. Une contribution plus large de la France serait politiquement souhaitable.	D.	271
26	Londres à Paris	Le général Orbay, chef de la Mission militaire turque à Londres, demande un nouvel effort de la France pour fournir le matériel de guerre nécessaire à la Turquie.	T.	275
27 nov.	Ankara à Paris	Objections du gouvernement turc à la proposition anglaise de conclure avec lui un accord spécial d'assistance.	T.	362
27	Paris	Entretien Léger-Menemendjoglu. Ce dernier insiste pour obtenir des Alliés la livraison du matériel de guerre promis et donne son point de vue sur les questions diplomatiques et militaires relatives à la zone balkanique.	N.	364
		B. LES BALKANS		
		1. Généralités		
18 sept.	Paris à Londres	Évolution de la politique russe dans les Balkans, au service des intérêts allemands.	T.	96
20	Paris	Possibilité d'opposer un rempart à la poussée allemande dans les Balkans après la défaite de la Pologne, et d'empêcher la constitution d'un axe Berlin-Moscou-Tokyo.	N.	124
9 oct.	Ankara à Paris	M. Massigli redoute les conséquences pour les Balkans d'une rupture entre la Turquie et l'URSS et d'un rapprochement plus étroit entre l'URSS et le Reich.	T.	209
20	Moscou (Att. mil.) à Paris	Enseignements à tirer du déroulement des pourparlers turco-soviétiques en ce qui concerne le jeu de Moscou à l'endroit de l'Allemagne, de la position de la Bulgarie et de l'intégrité territoriale de la Roumanie.	D.	257

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 21 oct.	Ankara à Paris	Au lendemain de la signature du Traité tripartite, grand succès pour les Alliés, M. Massigli estime le moment venu de convenir d'une politique et d'une stratégie dans les Balkans entre Paris et Londres, de renforcer la puissance turque et d'interdire à l'Allemagne de tourner le blocus par la Bulgarie et le Danube, avant l'offensive que le Reich ne manquera pas de déclencher dans la région au printemps.	T.	260
22	Ankara à Paris	Au cours d'un entretien très cordial, le président Inonü a développé des vues très similaires à celles déjà présentées par M. Massigli au Département sur la conduite à tenir par les Alliés dans les Balkans.	T.	263
25	Ankara à Paris	Éclaircissements obtenus de M. Saradjoglu sur ses conversations avec les Russes au sujet des Détroits, de la Bessarabie, de la Bulgarie et d'une éventuelle action russe contre les pétroles d'Irak à partir du Caucase.	T.	273
12 nov.	Strasbourg (Institut d'études européennes) à Paris	Examen de la situation dans le Sud-Est européen, objet d'une bataille diplomatique entre le Reich, l'URSS, l'Italie et les Alliés.	N.	337
2 déc.	Londres à Paris	Les Turcs, interprétant l'agression soviétique contre la Finlande comme la reprise par Moscou de la politique traditionnelle des tsars, craignent une prochaine action sur les Détroits.	T.	376
2	Londres à Paris	Échange de vues entre Sir Alexander Cadogan et Numan Menemendjoglu sur la situation balkanique, les relations respectives de la Turquie et de la Grande Bretagne avec l'URSS, l'interprétation enfin à donner à l'accord anglo-turc.	T.	378
17	Paris	Position française sur la politique qui devrait être celle des Alliés sur la scène balkanique : soutenir la volonté de résistance des gouvernements par un appui matériel substantiel et la garantie d'une assistance rapide et efficace.	N.	415
		2. La neutralité roumaine et la question de Bessarabie		
7 sept.	Bucarest à Paris	Assurance de la Roumanie aux Alliés que sa déclaration de neutralité, réitérée à la demande de Berlin, ne leur était pas défavorable.	T.	21

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 14 sept.	Londres à Paris	Craignant un ultimatum allemand dans le domaine économique, le gouvernement roumain demande aux Alliés de lui fournir la possibilité de se défendre, ce qui l'amènerait à revoir son attitude face au conflit.	T.	62
16	Paris à Londres, Bucarest et Beyrouth	Aide matérielle et militaire des Alliés à la Roumanie.	T.	80
22	Bucarest à Paris	L'assassinat du président du Conseil de Roumanie, Armand Calinesco, risque de déstabiliser le pays et de fragiliser la position des Alliés dans les Balkans.	T.	133
26	Bucarest à Paris	Sentiments divers de la population de Bessarabie, ancienne province russe désormais à la portée des Soviétiques, depuis l'avancée de ces derniers en Pologne.	D.	156
29	Paris à Londres	Les obligations d'assistance contractées par la France à l'égard de la Roumanie le 13 avril 1939 ne concernent pas une éventuelle menace russe.	T.	167
6 oct.	Moscou à Paris	Les représentants turcs retirent de leurs contacts avec les officiels soviétiques l'impression que l'URSS pourrait saisir la première occasion pour récupérer la Bessarabie.	T.	200
22	Bucarest à Paris	L'Allemagne a signifié à la Roumanie son vif mécontentement après la signature de l'Accord tripartite. M. Gafenco rappelle aux Alliés la nécessité de ne fournir aucun prétexte à l'Allemagne pour intervenir contre la Roumanie.	T.	261
26	Ankara à Paris	Consultés par le ministre des Affaires étrangères sur la réponse à faire à Moscou quant à savoir si la Turquie appliquerait la convention de Montreux au cas où la Russie serait en guerre contre la Roumanie, les ministres de France et d'Angleterre suggèrent de ne pas laisser espérer la fermeture de la mer Noire aux Alliés.	T.	277
8 nov.	Paris à Londres	L'engagement d'assistance pris par la France et la Grande-Bretagne le 13 avril 1939 à l'égard de la Roumanie visait exclusivement le cas d'une agression allemande. Dans l'éventualité d'une agression soviétique, le concours franco-anglais à la Roumanie resterait subordonné à l'assistance consentie par la Turquie.	T.	321
17	Ankara à Paris	Selon une information ultra-secrète de source officielle turque, Berlin aurait conclu un accord avec Bucarest prévoyant de fournir du matériel de guerre à la Roumanie.	T.	348

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 18 nov.	Paris à Londres et Ankara	Dans son interprétation de l'engagement d'assistance franco-britannique à la Roumanie, le gouvernement britannique donne un sens indûment restrictif à la clause de l'Accord tripartite anglo-franco-turc relative aux Détroits. Cette question est à élucider avec les Anglais avant toute autre démarche.	T.	349
21	Paris à Rome	Précisions à communiquer au Foreign Office sur la position française à l'égard de la réponse à faire à M. Gafenco sur l'assistance éventuelle des Alliés à la Roumanie en cas d'agression soviétique.	T.	353
22	Londres à Paris	Le point de vue de Paris sur l'assistance éventuelle à la Roumanie en cas d'agression russe ne concorde pas exactement avec celui de Londres.	T.	355
4 déc.	Ankara à Paris	Point de vue des diplomates britanniques en poste à Ankara sur la ligne de conduite qu'adopteront les Turcs en cas de nouvelles prétentions soviétiques dans les Balkans.	T.	382
5	Moscou à Paris	Avertissement renouvelé de l'Ambassadeur sur le caractère de plus en plus menaçant des vues que nourrit l'URSS sur la province roumaine de Bessarabie.	T.	386
9	Bucarest à Paris	Sans qu'il se soit produit un fait nouveau, l'Allemagne, elle-même, se met à souligner la menace que l'expansionnisme russe fait peser sur la Roumanie. Nécessité pour les Alliés de préparer une riposte en accord avec la Turquie.	T.	399
14	Ankara à Paris	Si la participation de la Turquie à une guerre aux côtés de la Roumanie contre l'URSS n'est pas absolument exclue, comme le croient les Anglais, il semble vain d'attendre d'Ankara des engagements, même limités.	T.	409
23	Moscou à Paris	Les Turcs, à leur tour, n'ont plus d'illusions sur les visées russes dans les Balkans. Mais contrairement à eux, on peut penser que par souci de prestige, Staline pourrait ne pas attendre d'avoir obtenu la victoire contre la Finlande, pour chercher à obtenir un succès plus facile en Bessarabie.	T.	428
29	Bucarest à Paris	La Roumanie, décidée à réagir par les armes à une agression russe contre la Bessarabie, souhaiterait que la France l'aide à convaincre Moscou et Ankara de sa volonté de résistance. Dans l'attente d'une réponse de la Turquie sur ce que serait son attitude en cas d'une attaque russe contre la Roumanie, le ministre Gafenco appelle surtout de ses vœux une aide effective des puissances alliées.	T.	436

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 30 déc.	Bucarest à Paris	Dans la perspective de la menace russe sur la Bessarabie, tableau détaillé de la répartition démographique dans cette région et du rôle que pourrait jouer la minorité russe.	D.	438
		3. Les autres acteurs balkaniques : Bulgarie, Grèce, Yougoslavie		
16 sept.	Sofia à Paris	Commentaires sur la déclaration de neutralité de la Bulgarie.	T.	85
16	Belgrade à Paris	Répercussions de l'accord serbo-croate et du déclenchement du conflit européen sur la situation en Macédoine.	D.	88
19	Sofia à Paris	Analyse des chances de maintien de la neutralité bulgare.	T.	111
24 oct.	Sofia à Paris	L'opinion, comme le gouvernement bulgare, est plus attachée que jamais à la neutralité.	D.	270
1er nov.	Belgrade à Paris	Après Zagreb, manifestations communistes de la part de la jeunesse universitaire de Belgrade.	D.	302
8	Zagreb à Paris	Situation politique préoccupante de la Croatie après l'accord serbo-croate et la réforme du régime yougoslave.	D.	326
5 déc.	Sofia à Paris	Fondamentalement russophile, l'opinion bulgare se montre encore plus sensible au prestige de l'URSS depuis son offensive en Finlande, mais le gouvernement ne partage sans doute pas cet engouement pour la patrie du communisme.	D.	391
6	Athènes à Paris	Ambiguïtés de la politique grecque à l'égard du Reich.	D.	393
		4. Le projet de pacte de neutralité balkanique et ses écueils		
12 sept.	Paris	Note sur le projet de pacte balkanique lancé par le gouvernement roumain.	N.	49
23	Paris	Scénarios possibles pour la constitution d'une fédération neutre balkanique.	N.	143
24	Paris à Ankara et Londres	Avantages et inconvénients que peut prendre du point de vue français le projet d'une fédération balkanique de neutres, selon qu'il se réalise sous l'égide turque ou italienne. Instructions à Londres.	T.	146
26 oct.	Rome à Paris	Méfiance de la Bulgarie devant la création d'une fédération balkanique d'États neutres sous la direction de l'Italie, sauf si ses revendications territoriales étaient satisfaites.	T.	278

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 31 oct.	Londres à Paris	Dans l'optique de la formation d'un bloc balkanique neutre, le Foreign Office souhaiterait que la Roumanie et la Yougoslavie consentent à certains abandons territoriaux au profit de la Bulgarie.	T.	291
31	Bucarest à Paris	Dernier état des réflexions de M. Gafenco au sujet de la constitution d'un bloc des neutres balkaniques.	T.	292
1er nov.	Athènes à Paris	Remise d'une note de M. Gafenco au sujet de la constitution d'un bloc des neutres balkaniques.	T.	297
5	Budapest à Paris	Si les Alliés faisaient pression sur la Roumanie pour qu'elle cède la Dobroudja à la Bulgarie, la Hongrie comprendrait mal que Bucarest ne fasse pas justice à ses propres revendications territoriales.	D.	314
6	Sofia à Paris	Confirmation que la Bulgarie, si pacifique soit-elle, ne verrait pas d'un bon œil la constitution d'un bloc balkanique qui prétendrait l'obliger à renoncer à ses revendications territoriales.	D.	318
9	Bucarest à Paris	Éclaircissements fournis par M. Gafenco sur son offre aux pays balkaniques de faire une déclaration de neutralité commune.	T.	328
16	Moscou à Paris	Réserve manifeste du Kremlin devant le projet de constitution d'un bloc des neutres dans les Balkans dont les Turcs viennent de les instruire.	T.	343
		C. L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN FRONT ORIENTAL		
16 sept.	Paris à Londres	Réexamen de l'ensemble de la question d'Orient et organisation du front balkanique.	T.	79
20	Paris	Plaidoyer en faveur de la constitution d'un front d'Orient à Salonique pour assurer la sécurité de l'Europe orientale et balkanique.	N.	123
3 oct.	Sofia à Paris	La Bulgarie est bien décidée à conserver sa neutralité, sauf probablement en cas d'agression turque. La création d'un front allié en Orient est donc une éventualité à envisager avec prudence.	D.	186
16 nov.	Paris	Il n'est pas exclu que l'Allemagne préfère renoncer à agir à l'Ouest pour intervenir, seule ou d'accord avec l'URSS, dans les Balkans. Dans cette hypothèse, les Alliés doivent préparer un dispositif militaire capable, avec le concours turc, de leur permettre d'honorer leurs engagements d'assistance.	N.	344

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 25 nov.	Paris à Londres	Le principe de la constitution d'un front d'Orient ayant été adopté au dernier Conseil suprême interallié, les Alliés doivent compléter leur dispositif du Levant et de Thrace par l'organisation d'une base à Salonique. Nécessité pour les Alliés de mener rapidement une exploration diplomatique à Athènes et à Rome.	T.	359
25	Londres à Paris	Pour des raisons techniques et diplomatiques, les Anglais demeurent en réalité très réservés sur l'organisation d'un front d'Orient.	T.	360
13 déc.	Paris	Urgence de préparer sur les plans politique et militaire une intervention alliée dans les Balkans.	N.	406
19	Paris	Nécessité de décider sans retard une intervention militaire alliée dans les Balkans et de s'atteler résolument à la préparation militaire et diplomatique indispensable à l'exécution de cette décision.	N.	419

Voir aussi aux rubriques : I. La liquidation de la Pologne et ses implications en Europe centrale et orientale. – III. La Méditerranée occidentale.

VI. – MENACES ALLEMANDES SUR L'EUROPE OCCIDENTALE

A. LES MENACES SUR LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS

13 oct.	La Haye à Paris	Instructions données à la presse par le général Reynders, généralissime de l'armée néerlandaise, d'observer la plus stricte neutralité.	T.	225
21	Paris à Londres	De source norvégienne, l'occupation du Danemark par l'Allemagne serait imminente et l'offensive à l'Ouest se ferait à travers la Hollande et la Belgique.	T.	259
26	Bruxelles à Paris	Inquiétudes de M. Spaak pour la sécurité de la Belgique. Demandes d'éclaircissements, en cas d'attaque allemande contre les Pays-Bas, sur la volonté de la France et de l'Angleterre d'accorder à la Belgique l'assistance promise.	D.	282
31	Paris à Bruxelles	Réponses à apporter aux questions posées par M. Spaak. Lui souligner qu'une aide efficace de la France en cas d'agression allemande contre les Pays-Bas ou la Belgique ne saurait s'improviser.	D.	293
1er nov.	Paris à La Haye	É. Daladier suggère au représentant de la France de faire discrètement savoir aux armateurs hollandais qu'en cas d'attaque allemande contre les Pays-Bas, la France serait prête à les accueillir, eux et leur matériel flottant.	T.	300

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 8 nov.	Paris àWashington	L'appel conjoint du roi des Belges et de la reine de Hollande aux chefs des États en guerre cherchait à détourner l'Allemagne d'une agression qui semblait imminente. La Belgique n'envisage pas toutefois de demander dans l'immédiat l'assistance des Alliés.	T.	323
8	Paris à Londres	Instruction à C. Corbin de prévenir le Foreign Office qu'à la demande de Bruxelles, la France a résolu de porter secours à la Belgique au cas où celle-ci prêterait assistance à la Hollande.	T.	324
9	Bruxelles à Paris	Rumeurs d'attaques allemandes sur le front occidental pour la mi-novembre.	T.	327
9	Paris à Londres	Échanges entre M. Bargeton et le ministre des Affaires étrangères belge, M. Spaak, sur les modalités de l'assistance franco-anglaise aux forces belges en cas d'agression allemande contre les Pays-Bas.	T.	329
9	Washington à Paris	Confirmation, via le sous-secrétaire d'État Sumner Welles, de la menace d'invasion pesant sur la Belgique et les Pays-Bas.	T.	330
10	Londres à Paris	Selon des informations reçues par le Foreign Office, l'invasion des Pays-Bas par l'armée allemande serait imminente.	T.	334
10	Londres à Paris	Insistance des Anglais auprès de la Belgique pour l'établissement rapide de contacts entre les états-majors alliés et belge. L'état-major belge pourrait se laisser convaincre.	T.	335
13	Rome à Paris	Scepticisme en Italie devant l'éventualité d'une invasion allemande en Belgique et aux Pays-Bas.	T.	340
5 déc.	Bruxelles à Paris	Après la crise de novembre, les autorités belges restent sur leurs gardes, mais ne croient pas à une agression allemande avant la fin de l'hiver.	T.	387
		B. LES CRAINTES DE LA SUISSE		
10 nov.	Berne à Paris	Grande nervosité en Suisse où l'on s'interroge sur les intentions de l'Allemagne.	T.	333
11	Berne à Paris	Selon le chef de l'armée helvétique, la concentration de divisions allemandes sur le front occidental laisse augurer une offensive prochaine. Reste à savoir quelle en sera la cible. Il est possible que le Conseil fédéral songe à se replier dans le Tessin.	T.	336

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939				
21 nov.	Berne à Paris	De source officielle helvétique, Hitler n'aurait renoncé à attaquer les Pays-Bas, le 12 novembre, que sur la pression de ses généraux. État d'esprit régnant en Suisse.	T.	354
2 déc.	Berne à Paris	Contrairement à la population alarmée par les événements de Finlande, les autorités helvétiques, rassurées sur les intentions du Reich, s'apprêtent à démobiliser largement.	T.	377
5	Berne à Paris	Dans la crainte d'une invasion allemande, les autorités helvétiques cherchent de plus en plus à éviter à tout prix de contrarier le Reich, attitude qui doit inspirer aux Alliés une extrême prudence.	D.	390

Voir aussi aux rubriques : I. La liquidation de la Pologne et ses implications en Europe centrale et orientale.

VII. – LES ENJEUX DE LA BALTIQUE

A. LA MONTÉE DES TENSIONS APRÈS LA DÉFAITE POLONAISE

22 sept.	Tallinn à Paris	Difficile exercice d'équilibre de l'Estonie entre l'Allemagne et l'URSS.	T.	134
26	Londres à Paris	Menaces sur les États baltes et la Finlande d'après des informations reçues par le Foreign Office, et attitude britannique à l'égard d'un soutien éventuel à la Finlande.	D.	157
3 oct.	Londres à Paris	Inquiétude du gouvernement britannique devant les pressions exercées par l'URSS sur la Lettonie et la Finlande, après l'Estonie, et le refus des Suédois de venir en aide à la Finlande.	T.	182
11	Londres à Paris	Menaces russes sur la Finlande à laquelle ni les Alliés, ni la Suède ne sont disposés à donner une aide effective. Celle-ci serait assurée en revanche à la Norvège par la Grande-Bretagne en cas d'agression allemande, et même probablement russe.	T.	216
13	Washington à Paris	Déclarations inquiétantes de Molotov à l'ambassadeur américain à Moscou au sujet de la Finlande.	T.	226
13	Moscou à Paris	Considérant le golfe de Finlande comme une région vitale pour sa sécurité, l'URSS a résolu de tirer le maximum de son pacte avec l'Allemagne en se hâtant d'établir un protectorat de fait sur les trois États baltes.	D.	229

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 14 oct.	Helsinki à Paris	La Finlande se déclare optimiste après les premières conversations de Moscou. Désaffection de l'opinion germanophile à l'égard de l'Allemagne.	T.	231
14	Kaunas à Paris	Explications du ministre des Affaires étrangères de Lituanie sur l'accord lituano-soviétique.	T.	232
16	Tallinn à Paris	Après la conclusion de l'accord soviéto-estonien, l'incertitude demeure sur les intentions de l'URSS dont le représentant de la France incline cependant à penser qu'elles consistent à laisser une façade d'indépendance à l'Estonie. L'exode des Baltes d'ascendance germanique semble indiquer un recul historique de l'Allemagne.	D.	240
19	Stockholm à Paris	La conférence des pays nordiques à Stockholm s'est prononcée, sans nommer la Finlande, pour la solidarité et la neutralité. Elle n'annonce aucune tentative de médiation pour le rétablissement de la paix en Europe.	T.	251
20	Kaunas à Paris	Le marchandage entre l'URSS et le Reich au sujet de la Lituanie, et la question de Memel.	D.	256
22	Londres à Paris	Scepticisme du Foreign Office quant aux derniers renseignements parvenus d'Oslo.	T.	262
1er nov.	Helsinki à Paris	Informations rassurantes recueillies auprès du ministre des Affaires étrangères finlandais sur l'état des négociations entre Helsinki et Moscou.	T.	296
2	Stockholm à Paris	Montée de l'inquiétude en Suède au vu des exigences russes à l'égard de la Finlande.	T.	305
8	Helsinki à Paris	État des pourparlers soviéto-finlandais, qui semblent devoir durer encore longtemps.	T.	322
29	Riga à Paris	Subordonnée politiquement à l'URSS, la Lettonie risque de l'être économiquement au Reich, si Moscou y consent à titre de compensation pour l'évacuation des Allemands des pays Baltes.	D.	368
17 déc.	Berne à Paris	Informations livrées par le grand industriel allemand Fritz Thyssen, réfugié en Suisse, sur les carences de l'Allemagne en matières premières, et notamment en minerais de fer. Le contrôle des mines suédoises jouera, selon lui, un rôle essentiel sur le cours de la guerre.	N.	414

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
B. LA GUERRE SOVIÉTO-FINLANDAISE ET LA QUESTION DE L'ASSISTANCE DES ALLIÉS À LA FINLANDE				
1939 30 nov.	Washington à Paris	Invasion imminente de la Finlande par l'armée soviétique. Le gouvernement américain attend une réponse de Moscou à son offre de bons offices.	T.	369
5 déc.	Berne à Paris	Informations confidentielles sur les réactions des milieux dirigeants du Reich à la guerre russo-finlandaise : surprise et joie à l'égard de ce qu'ils considèrent comme le premier pas de l'entrée en guerre de la Russie contre les Alliés ; mécontentement devant l'hostilité manifeste de l'Italie.	T.	388
11	Paris à Moscou	Interrogations en Finlande, face au blocus de ses côtes annoncé par la Russie et aux difficultés prévisibles pour son ravitaillement, sur l'attitude qu'est susceptible d'adopter la Suède.	T.	403
13	Paris à Londres	La prolongation de la résistance finlandaise, essentielle pour retenir l'expansionnisme russe dans les Balkans et pousser les États scandinaves à élaborer une politique commune de défense, rend urgente une concertation entre Londres et Paris pour déterminer l'assistance à apporter à la Finlande.	T.	405
16	Moscou à Paris	L'affaire de Finlande, en s'éternisant, pourrait donner plus de poids politique au Reich dans l'attelage germano-russe.	T.	412
18	Paris	L'assistance que la France et la Grande-Bretagne se doivent d'offrir à la Finlande implique la collaboration de la Suède et de la Norvège.	N.	417
20	Paris à Londres	L'ambassadeur à Moscou plaide d'autant plus pour une assistance efficace à la Finlande que, suivant ses informations, il semble exclu que la Suède et la Norvège sortent de leur neutralité.	T.	420
20	Moscou à Paris	Surprise russe devant une résistance finlandaise qui ne saurait cependant s'éterniser. Insistance de l'ambassadeur sur la nécessité morale et politique pour les Alliés de tout faire pour sauver la Finlande.	T.	421
23	Paris à Oslo et Stockholm	Instruction d'informer les autorités norvégiennes et suédoises de la décision franco-anglaise d'accorder officieusement à la Finlande toute l'assistance indirecte possible. Sûrs que la Suède et la Norvège suivront cet exemple, les Alliés sont prêts à les aider à faire face aux conséquences possibles pour leur intégrité et leur indépendance.	T.	425

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 23 déc.	Paris à Londres	Aux demandes d'aide en matériel militaire présentées par la Finlande, la France est prête à répondre le plus favorablement et le plus promptement possible. Il faut insister auprès des Anglais pour qu'ils agissent de même.	T.	426
23	Paris à Londres	Pour abréger les délais de livraison d'un lot d'avions, la France voudrait les faire convoyer par des pilotes français, faisant escale en Angleterre et en Norvège, ce qui exige l'accord des Britanniques et leur intercession auprès d'Oslo.	T.	427
23	Londres à Paris	On estime au Foreign Office que la démarche auprès des autorités d'Oslo doit être présentée par la France directement ou par l'intermédiaire de la Finlande.	T.	431

VIII. – LE CONTINENT AMÉRICAIN FACE À LA GUERRE EN EUROPE

A. LES ÉTATS-UNIS

4 sept.	Londres à Paris	Le jour même de l'ouverture des hostilités, le torpillage par les Allemands de l'*Athenia*, avec à son bord 300 passagers américains, semble annoncer une guerre sous-marine sur le modèle du premier conflit mondial. Le Foreign Office espère une réaction de l'opinion publique américaine.	T.	1
4	Washington à Paris	Consensus américain autour du président Roosevelt sur la nécessité de maintenir les États-Unis hors de la guerre. Cependant, toute la classe politique n'est pas favorable à un isolationnisme complet.	T.	4
6	Paris	Déclarations de principe récemment faites par les républiques américaines à l'initiative des États-Unis contre les fauteurs de guerre et l'emploi de moyens contraires aux principes et usages du droit international.	N.	14
14	Washington à Paris	Mise au point de la politique d'achat de la France aux États-Unis.	T.	60
14	Washington à Paris	Organisation de la Mission d'achat française aux États-Unis.	T.	66
27 oct.	Washington à Paris	Zèle panaméricain des milieux isolationnistes aux États-Unis.	D.	286

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 3 nov.	Washington à Paris	Analyse des tendances contradictoires de l'opinion en Nouvelle Angleterre par le consul de France à Boston. Le sentiment dominant reste la volonté de demeurer en dehors de la guerre.	D.	311
13	Paris à Washington	Demande d'informations de Daladier à l'Ambassadeur sur la possibilité de recueillir des fonds aux États-Unis et d'engager des jeunes Américains dans l'armée française.	T.	338
14	Washington à Paris	Le débat sur la loi de neutralité a réveillé dans certains milieux isolationnistes la campagne en faveur de l'annexion des possessions britanniques et françaises des Antilles par les États-Unis.	D.	341
18	Washington à Paris	Implications négatives de la loi de neutralité américaine pour la collecte de fonds aux États-Unis et l'engagement de citoyens américains au service des pays belligérants.	T.	350
23	Paris	Tentative de Daladier pour obtenir le concours de l'industrie américaine à l'accroissement de la force aérienne française.	N.	356
23	Washington à Paris	La poussée d'anticommunisme aux États-Unis se nourrit des révélations d'un transfuge des services secrets soviétiques, M. Krivitsky. L'ambassadeur de l'URSS à Washington, M. Oumansky, est particulièrement visé.	D.	357
23	Washington à Paris	Analyse approfondie de la nouvelle loi de neutralité américaine et des proclamations du président Roosevelt du 4 novembre.	D.	358
27	Paris à Washington	Dernières dispositions alliées pour l'organisation des achats franco-anglais aux États-Unis. Nécessité de les coordonner avec l'administration américaine.	T.	363
28	Washington à Paris	Le refus du gouvernement américain de renvoyer un ambassadeur à Berlin manifeste, entre autres indices, la persistance de sa réprobation à l'égard du Reich.	D.	365
9 déc.	Paris à Washington	Informations susceptibles de rassurer l'administration et le public américains sur la politique d'internement des ressortissants ennemis en France.	T.	400

B. L'AMÉRIQUE LATINE

11 sept.	Lima à Paris	Analyse par l'attaché commercial des répercussions du conflit européen sur les marchés péruviens des monnaies et des matières premières.	D.	46

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 12 sept.	Mexico à Paris	Inquiétudes américaines quant aux répercussions du conflit sur le Mexique, dont l'Allemagne semble vouloir faire à la fois une base pour la conduite de la guerre maritime et, surtout, un relais pour la propagande nazie en direction de l'Amérique du Nord.	D.	51
15	Rio de Janeiro à Paris	L'opinion brésilienne face à la guerre.	D.	77
23	Londres à Paris	À la veille de la conférence interaméricaine de Panama, les services britanniques ne pensent pas que les républiques d'Amérique latine choisissent, dans leur désir d'affirmer leur neutralité, la solution de l'isolement économique.	T.	140
20	Guatemala à Paris	Le ministre des Affaires étrangères du Guatemala confirme que les décisions de la conférence panaméricaine de Panama, notamment en matière de neutralité et de l'instauration d'une zone de sécurité, ne vont pas à l'encontre des intérêts des Alliés.	D.	258
26	Paris (Service des Oeuvres à Cabinet du ministre)	Communication d'un rapport du professeur Paul Rivet sur sa mission en Amérique du Sud. Conseils pour maintenir et développer les positions culturelles françaises.	N.	279
28	Caracas à Paris	Dispositions pro-alliées de l'opinion publique au Venezuela, pays qui s'alignera toujours néanmoins sur la position américaine.	D.	289
17 déc.	Paris	Analyse de l'influence allemande au Mexique et importance économique de ce pays, notamment du point de vue pétrolier.	N.	416
20	Rio de Janeiro à Paris	Compte rendu d'un voyage officiel de l'ambassadeur de France dans l'État de Sao-Paulo, le poumon économique du Brésil. Avantages à y cultiver l'influence culturelle de la France, déjà bien implantée.	D.	423

Voir aussi aux rubriques : II. Les relations franco-britanniques. – VI. Menaces allemandes sur l'Europe occidentale. – IX. L'Extrême-Orient.

IX. – L'EXTRÊME-ORIENT

A. LES INCERTITUDES DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE JAPONAISE

1. Tentatives pour normaliser les relations avec le Japon

4 sept.	Shanghaï à Paris	Éventualité d'une normalisation des relations franco-japonaises.	T.	3

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 15 sept.	Tokyo à Paris	Relations franco-japonaises : existence d'un contentieux, mais aussi d'une communauté d'intérêts sur laquelle pourrait se fonder une collaboration entre Paris et Tokyo en Extrême-Orient.	T.	72
19	Paris	Après la démission du gouvernement Hiranuma à la suite de la conclusion du pacte germano-soviétique, une occasion se présente pour les Alliés de nouer de meilleurs contacts avec le Japon.	N.	112
24	Paris	Amélioration des relations franco-japonaises depuis la conclusion du pacte germano-soviétique.	N.	148
4 oct.	Paris	Conséquences heureuses de la conclusion du pacte germano-soviétique sur la politique japonaise, notamment en Chine, et sur la position de la Thaïlande, encouragée à déclarer sa neutralité.	N.	192
11	Londres à Paris	Les points de vue anglais et français sur l'octroi éventuel de concessions économiques au Japon, susceptibles de détendre ses relations avec les puissances occidentales.	T.	219
		2. Les relations soviéto-nippones		
6 sept.	Moscou à Paris	Interrogations sur la teneur des conversations en cours entre le gouvernement de Moscou et l'ambassadeur du Japon. Sous l'influence des autorités du Reich, elles pourraient aboutir à un pacte de non-agression.	D.	15
16	Londres à Paris	Le Foreign Office ne s'inquiète pas outre mesure de « l'armistice » soviéto-japonais sur le front de Mongolie, ni de la perspective d'un pacte de non-agression, car la méfiance entre Tokyo et Moscou persiste.	T.	78
20	Moscou à Paris	La détente entre le Japon et l'URSS est marquée par de récents accords sur les différends frontaliers.	D.	128
23	Paris à Washington	Rumeurs sur la conclusion imminente d'un pacte de non-agression entre l'URSS et le Japon.	T.	139
16 oct.	Londres à Paris	Analyses du Foreign Office sur la politique soviétique en Extrême-Orient, en Asie centrale et au Levant.	D.	241
2 nov.	Shanghaï à Paris	Après avoir désactivé le front de Mongolie avec les Japonais, Moscou a entrepris d'accorder une aide technique importante à Tchang Kaï-Chek en Chine centrale, ce qui a poussé ce dernier à rompre avec Wang Chin-Wei.	D.	309

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939				
6 nov.	Paris à Moscou	Selon des informations en provenance de Tokyo, réactions partagées au Japon sur les suites à donner au désir de rapprochement manifesté par Molotov.	T.	315
6	Tokyo à Paris	Inventaire des questions pendantes entre l'URSS et le Japon après les ouvertures faites par Molotov dans son discours du 31 octobre. Les véritables intentions soviétiques en Chine restent la pierre de touche de ces relations.	D.	319
13	Paris à Moscou	Les incertitudes de la politique extérieure japonaise. Les amis de l'Allemagne à Tokyo poussent au rapprochement avec Moscou. Mais il est douteux que l'URSS consente à abandonner sa politique chinoise. Quant aux négociations américano-japonaises en cours, elles s'annoncent difficiles.	T.	339
2 déc.	Moscou à Paris	La concentration, réelle ou non, de troupes à la frontière orientale de l'URSS pourrait n'être qu'une manœuvre d'intimidation destinée à pousser le Japon à collaborer avec l'Axe.	T.	379
2	Washington à Paris	Ne tenant pas pour crédible la possibilité d'un rapprochement sérieux entre l'URSS et le Japon, Sumner Welles estime que les puissances occidentales doivent se garder de faire des concessions dans l'espoir de dissuader Tokyo de conclure un accord avec Moscou.	T.	380
		B. LE CONFLIT SINO-JAPONAIS ET LES DÉMOCRATIES (FRANCE, GRANDE-BRETAGNE, ÉTATS-UNIS)		
5 sept.	Washington à Paris	Demande du gouvernement japonais aux puissances belligérantes concernées de retirer leurs troupes des régions chinoises sous contrôle japonais. Concertations entre Paris, Londres et Washington.	T.	7
7	Londres à Paris	À la suite d'une demande du gouvernement japonais concernant l'évacuation des forces militaires et navales alliées stationnées en Chine, élaboration d'une réponse commune franco-britannique, dont la teneur dépend aussi de l'attitude adoptée par les États-Unis.	T.	19
7	Shanghaï à Paris	Réserves de l'ambassadeur en Chine sur une note franco-britannique à l'intention du gouvernement japonais préparée par son collègue de Tokyo. Plutôt que de régler les questions cas par cas, mieux vaudrait sans doute tenter de résoudre l'ensemble des problèmes qui opposent les Alliés au Japon.	T.	22

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 7 sept.	Paris	Définition de la politique à suivre entre le Japon et la Chine pour préserver les intérêts français.	N.	27
7	Paris (Ambass. de Grande-Bretagne à Aff. étr.)	Mémorandum transmis par l'ambassade de Grande-Bretagne sur l'attitude à adopter par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis vis-à-vis du Japon, en vue d'une amélioration des relations avec ce pays et pour un règlement de la question extrême-orientale.	M.	28
10	Paris à Washington, Tokyo, Shanghaï, Londres	Nécessité d'une attitude commune de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis face à la demande japonaise de retrait de leurs forces militaires de Chine.	T.	39
11	Paris à Washington	Attitude à adopter vis-à-vis du Japon, de la part de la France, et conseils à prodiguer éventuellement au Département d'État à ce propos.	T.	42
14	Tokyo à Paris	Analyse d'une déclaration du gouvernement japonais qui réaffirme sa neutralité et annonce la création prochaine d'un gouvernement central chinois.	T.	67
14	Shanghaï à Paris	Mise en place d'un commandement unique des forces japonaises en Chine.	D.	70
17	Paris à Washington	Pressions japonaises pour obtenir le retrait des garnisons françaises et britanniques de Chine. Contacts des Alliés avec le Département d'État à ce propos.	T.	92
24	Paris à Shanghaï	Attitude de la France à l'égard des deux gouvernements chinois (le gouvernement nationaliste de Chang Kaï-Chek, et le gouvernement, pro-japonais, de Wang Chin-Wei) et du conflit sino-japonais.	T.	145
24	Paris à Shanghaï	Soucieux de voir la Chine dégagée de l'emprise japonaise, le gouvernement français serait prêt à soutenir tout gouvernement reflétant les aspirations du peuple chinois.	T.	147
1er oct.	Hanoi à Paris (Colonies)	Déclaration de M. Kato sur la politique japonaise en Chine, montrant la fermeté de l'anti-communisme du gouvernement de Tokyo.	T.	170
2	Paris	Analyse de la situation en Extrême-Orient, en particulier de l'état d'esprit du Japon, depuis le pacte germano-soviétique.	N.	178bis
3	Shanghai à Paris	La neutralité japonaise a déçu le gouvernement de Tchoung King qui avait espéré l'entrée en guerre de Tokyo aux côtés de Berlin et Rome, sa défaite et une évacuation rapide du territoire chinois. Reste la possibilité d'une entente entre Chang Kaï-Chek et Wang Chin-Wei, le protégé de Tokyo, solution la plus avantageuse pour les puissances ayant des intérêts en Chine.	D.	185

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 5 oct.	Paris à Tokyo	Dans les entretiens qui vont s'engager entre le représentant français à Tokyo et les responsables japonais, la France entend seulement favoriser un règlement du conflit sino-japonais, et non presser le Japon d'abandonner sa neutralité pour rallier le camp des Alliés.	T.	193
11	Londres à Paris	Rumeurs sur l'entrée d'une armée soviétique dans la province chinoise du Sinkiang, ce qui serait le signe des progrès de l'influence soviétique sur le gouvernement chinois de Tchoung King.	T.	220
12	Shanghaï à Paris	Sur l'imbroglio sino-japonais : on voit à divers signes que le Japon désire rassurer les puissances et aboutir à un règlement sur la question chinoise. Des contacts semblent avoir été pris avec le gouvernement de Tchoung King, inquiet de la politique soviétique, peut-être à l'incitation de l'Allemagne.	D.	224
19	Paris	Les revers militaires et politiques en Chine, l'attitude de l'URSS et, à l'intérieur, certaines manifestations d'opposition mettent le cabinet du général Abé en difficulté.	N.	253
23	Shanghaï à Paris	L'établissement d'un gouvernement Wang Chin-Wei, fondement d'un « ordre nouveau » en Chine, demeure la préoccupation essentielle du gouvernement japonais.	D.	267
1er nov.	Amoy à Paris	Bombardements par les Japonais de la Mission dominicaine à Tchangtchéou, placée pourtant sous les couleurs françaises.	D.	303
25	Paris à Tokyo	Point de vue de M. Sumner Welles sur l'état des relations nippo-américaines.	T.	361
1er déc.	Choung King à Paris	Au sujet des exportations chinoises de wolfram en France, URSS et aux États-Unis.	T.	373
1er	Londres à Paris	À l'ambassadeur d'Angleterre, inquiet que l'intransigeance américaine ne pousse le Japon à se rapprocher de la Russie, M. Sumner Welles a opposé le même scepticisme qu'à son homologue français.	T.	374
10	Choung King à Paris	Déçu par l'attitude des Alliés et des Américains à l'égard du Japon, le gouvernement de Tchang Kaï-Chek se montre sensible aux bons procédés de Moscou.	T.	401
13	Londres à Paris	Le Foreign Office, ne croyant pas plus que le State Department à l'éventualité d'une alliance entre Moscou et Tokyo, estime que les Alliés ne doivent pas se laisser intimider par le Japon.	T.	407

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
		C. MENACE JAPONAISE SUR LA THAÏLANDE		
1939 14 sept.	Bangkok à Paris	Organisation et succès de la propagande japonaise au Siam.	D.	71
22	Bangkok à Paris	L'Attaché militaire recommande de lutter contre la propagande japonaise en Thaïlande où l'opinion redoute les retombées du rapprochement nippo-soviétique.	D.	137
23	Bangkok à Paris	Le gouvernement thaï, craignant un coup de force japonais, entend se maintenir dans les limites d'une très stricte neutralité.	D.	144
27 oct.	Paris (Colonies à Aff. étr.)	Historique de la question de la souveraineté sur la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve, entre l'Indochine française et le Siam. Refus de négocier la conclusion d'un pacte de non-agression avec le Siam contre des concessions territoriales.	N.	285
1er nov.	Londres à Paris	Le Foreign Office aimerait savoir si le gouvernement thaïlandais fait du règlement de la question des îles du Mékong un préalable à la conclusion d'un pacte de non-agression.	T.	298
15	Bangkok à Paris	Tableau des tendances existantes chez les Thaïs et les résidents étrangers en Thaïlande face au conflit européen. Il faut s'attendre à ce que les Thaïs, actuellement sur une position attentiste, se rallient au Japon au cas où ce pays interviendrait dans la guerre.	C.R.	342
Voir aussi aux rubriques : II. Les relations franco-britanniques.				

X. – DIVERS

8 sept.	Londres à Paris	Discussion autour de la proposition du responsable sioniste Haïm Weizmann de mettre sur pied des unités combattantes exclusivement composées d'israélites.	T.	30
11	Saint-Sébastien à Paris (Présid. du Conseil)	Lettre du maréchal Pétain au président Daladier déclinant sa proposition de faire partie du cabinet en cours de constitution.	L.	45
23 oct.	Londres à Paris	Les Indes, après avoir démontré comme les autres Dominions leur détermination à collaborer à la cause commune, commencent à marquer le pas. Les revendications du Parti du Congrès.	D.	269

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du Document	Numéro du Document
1939 3 nov.	Téhéran à Paris	En rompant des négociations commerciales avec Moscou, l'Iran avait manifesté à l'égard de l'URSS une volonté d'indépendance compromise dans le contexte nouveau créé par la guerre. Désormais l'Iran cherche à se rapprocher politiquement et économiquement de Moscou.	D.	310

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1939

(4 SEPTEMBRE - 31 DÉCEMBRE)

1

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2940 à 2941. *Londres, 4 septembre 1939*[1].

Le torpillage de l'*Athénia*[2], survenant le jour même de l'ouverture des hostilités, a causé une sensation profonde en montrant que la guerre sous-marine reprenait comme en 1916. En même temps, la présence sur le transatlantique de 300 passagers américains donne à espérer que cette violation des lois de la guerre ne laissera pas le public des États-Unis insensible.

Toutefois, le Foreign Office ne se fait guère d'illusions à ce sujet. Les États-Unis sont trop prévenus contre la vague sentimentale qui les a entraînés dans le dernier conflit pour ne pas réagir contre leur premier mouvement. Les partisans de la neutralité à tout prix trouveront dans cet attentat des raisons nouvelles pour justifier l'interdiction aux citoyens américains de prendre passage à bord des navires portant le pavillon d'un des belligérants.

Z Europe, 1918-1940, Allemagne, 671

[1] Téléphoné chiffré à 24 h.

[2] Le torpillage de l'*Athénia* fut le premier acte de guerre sous-marine. Le paquebot, avec à son bord 1 400 passagers, assurait la liaison Glasgow-New York.

2

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2935 à 2937. *Londres, 4 septembre 1939, 23 h.*[1]
Réservé.

Le Foreign Office assure que tous les efforts nécessaires sont faits pour hâter la signature de l'accord politique et du pacte militaire avec la Turquie[2]. Les objections que soulèvent les Turcs, parfois en revenant sur des clauses rédigées de leur propre main, ne semblent pas inspirées par des arrière-pensées politiques. Leur attitude est toujours aussi résolue et la dénonciation à laquelle ils ont procédé de leur accord commercial avec l'Allemagne tend à prouver que leurs sentiments n'ont pas changé. Mais les Anglais ont l'impression qu'ils ne veulent pas signer d'engagement définitif avant d'avoir obtenu les meilleures conditions possibles sur le terrain économique et financier. Lord Halifax a dû soumettre la question cet après-midi au Cabinet de guerre. Il envisageait des concessions répondant plus largement aux demandes turques, mais en ce cas il est probable qu'on nous invitera à en prendre notre part.

La conclusion rapide de l'accord est considérée comme essentielle pour aménager un front de défense oriental et pour maintenir les communications avec la Pologne. Il faut noter cependant que si la Turquie se prête au passage de matériel de guerre à travers les Détroits, son action sera contraire au traité de Montreux[3]. Le Foreign Office espère que la Roumanie n'élèvera pas de difficultés. D'après certaines assurances données à Bucarest, le gouvernement roumain ne s'opposera pas aux envois destinés à la Pologne, à condition qu'il ne s'agisse pas de convois organisés.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

[1] Téléphoné chiffré à 23 h.

[2] La préparation de ces accords a commencé en janvier 1939 par des négociations franco-turques à propos de la cession du *sandjak* d'Alexandrette (Hatay), province intégrée depuis la fin de la Première Guerre à la Syrie sous mandat français et revendiquée par Ankara. Parallèlement, dans la perspective d'une alliance de revers contre l'Allemagne, se déroulent des négociations en vue d'un accord politique tripartite franco-anglo-turc, qu'Ankara fait traîner d'abord dans l'attente de la conclusion de l'accord sur le *sandjak* (signé le 23 juin), puis dans l'espoir d'obtenir des crédits et du matériel de guerre des Alliés. Finalement, l'Accord tripartite ne sera conclu que le 19 octobre 1939.

[3] Le 20 juillet 1936, la convention de Montreux, conclue pour vingt ans, révise les clauses de la convention de Lausanne du 24 juillet 1923 relatives aux Détroits et limitant la souveraineté turque. Désormais, la liberté de passage et de navigation en mer Noire est totale pour les navires de commerce en temps de paix ou en temps de guerre, si la Turquie est neutre. Elle n'existe, si la Turquie est belligérante, que pour les pays n'étant pas en conflit avec elle, à condition qu'ils n'assistent pas l'ennemi. La convention de Montreux abolit la Commission des Détroits instaurée à Lausanne dont les attributions (fixation du tonnage maximal pour les navires de guerre des puissances riveraines en temps de paix) sont transférées à la Turquie. Celle-ci est autorisée de surcroît à remilitariser les Détroits.

3

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 953 à 955.
Réservé.

Shanghaï, 4 septembre 1939, 21 h. 30.
(*Reçu :* le 5, 2 h. 30)

Je me réfère à mes télégrammes nos 388 à 400[1].

Les circonstances présentes me font un devoir d'appeler l'attention de Votre Excellence sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que fussent normalisées aussi rapidement que possible nos relations avec le Japon.

La collaboration de ce pays avec les puissances de l'Axe nous faisait jusqu'à présent une nécessité de combattre sa politique asiatique et de l'engluer dans une lutte sans issue contre le gouvernement chinois. La trahison allemande, en l'isolant, va l'obliger à réviser sa politique extérieure et j'ai lieu de penser qu'il serait enclin pour peu que nous l'y engagions à se rapprocher de nous et par notre entremise de l'Angleterre[2].

Il ne faut cependant se faire aucune illusion : ce (...)[3] ne sera possible que si nous consentons à réviser nous-mêmes notre politique chinoise et à collaborer avec le gouvernement de Tokyo à l'établissement de cet ordre nouveau que les Japonais sont irrévocablement décidés à établir en Chine.

À cet égard il convient d'observer que le gouvernement du général Tchang Kaï-Chek s'anémie, que son armée a perdu toute valeur offensive, qu'il glisse de plus en plus vers Moscou et que nous ne saurions continuer à le soutenir sans provoquer chez les Japonais un mécontentement, dont nos embarras accentueraient le danger.

Mais il est permis de penser que nous pourrions peut-être souder le passé à l'avenir en tentant de réconcilier le général Tchang Kaï-Chek, ou tout au moins, son gouvernement avec Wang Chin-Wei, dont l'œuvre de reconstruction est trop avancée pour que le Japon puisse consentir à l'abandonner[4]. Si nous échouions du fait de Tchoung King nous serions alors fondés à collaborer avec Tokyo.

[1] Non retrouvé. Néanmoins la teneur du texte semble avoir été communiquée de Paris à Washington par le télégramme nos 934 à 936 du 2.9.1939, in E Asie-Océanie, 1918-40, Japon, vol. 124.

[2] Par « trahison allemande », il faut entendre la signature du pacte germano-soviétique, interprétée par la diplomatie française comme une rupture du pacte anti-Komintern du 25 novembre 1936 et une opportunité à exploiter pour détacher le Japon de l'Axe. Cf. *Documents diplomatiques français,* 1932-1939, 2e série (1936-1939) (référencés ci-après *DDF* (1936-39)) XVIII (13 août-25 août 1939), Paris, Imprimerie nationale, 1985, documents nos 361, 392, 406, 409. Dans la même série, voir aussi les documents relatifs à l'Extrême-Orient dans T. XIX, 1986.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Wang Chin (ou Tsin)-Wei (1885-1944) fut proche de Sun Yat-Sen et membre fondateur du Kuomintang. Il occupa des fonctions importantes dans le parti et dans le gouvernement nationalistes chinois. Cependant, il s'opposa dès 1927 à Tchang Kaï-Chek et, après sa déclaration de Hong Kong du 30 décembre 1938 en faveur d'une entente avec le Japon, il fut exclu du Kuomintang et destitué de toutes ses fonctions au gouvernement de Tchoung King. En

L'intégrité dans nos établissements en Extrême-Orient, la consolidation que je crois possible de notre influence dans la Chine du Sud, l'intérêt enfin qui s'attache à ce que la Russie ne puisse pas peser de tout son poids sur l'Europe lorsque la guerre prendra fin, seraient suffisants à justifier en tout état de cause l'orientation nouvelle qui serait donnée à notre politique asiatique.

Communiqué à Tokyo 161 à 163.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

4

M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington, à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1443 à 1445. *Washington, 4 septembre 1939, 21 h. 14.*

(*Reçu :* le 5, 6 h. 40)

L'appel en faveur de l'unité nationale contenu dans le message du président Roosevelt est unanimement approuvé[1]. Plus de 100 000 télégrammes seraient parvenus à la Maison Blanche proclamant leur adhésion aux principes énoncés par M. Roosevelt.

D'autre part, sous l'effet de la crise européenne, une collaboration entre les banques et le Trésor s'est déjà établie. Ce mouvement tendant à une trêve à la lutte des partis pourrait s'accentuer si l'administration maintient sa ligne de conduite et il semble souhaité par les républicains en vue comme M. Landon[2] qui a prononcé hier un discours en ce sens.

Déclaration et articles de journaux sont tous d'accord pour affirmer la nécessité de maintenir le pays hors de la guerre. Le commandeur de l'*American Legion* a déclaré que tous les efforts de son association seraient tournés vers ce but, bien que « les sympathies naturelles et indéniables des légionnaires soient du côté de leurs anciens camarades » et que ces sympathies soient constamment appelées à s'opposer à la voix de la raison[3].

Des journaux pangermanistes, le *Sun*, le *Washington Post*, le *New York Times*, insistent sur la nécessité indiquée par Roosevelt d'observer une stricte neutralité, mais cela afin que toutes les décisions prises par le pays

juillet-août 1939, il s'efforce de constituer, avec l'aval japonais, un gouvernement dissident à Canton. Le 28 août 1939, il y constitue le Conseil politique central du Kuomintang dit « orthodoxe », avec le soutien des dirigeants de Pékin et Nankin. Pour plus de détails sur le personnage et les membres de son gouvernement, se reporter au rapport de la police de Shanghaï n° 2539/2 du 31 août 1939, in E Asie-Océanie, 1918-1940, Chine, vol. 777.

[1] Radiodiffusé le 3 septembre. Résumé de ce message in *DDF* (1936-39), XIX, n° 390, note 1, p. 390.

[2] Alfred Landon, candidat républicain battu aux présidentielles de 1936, est le leader du Parti républicain.

[3] L'*American Legion* est une organisation d'anciens combattants, fondée en 1919, de tendance isolationniste.

le soient en toute conscience et honnêteté. Aucun de ces journaux ne cache de quel côté vont leurs vœux.

Le *New York Herald Tribune* va plus loin en signalant qu'« il y a beaucoup de manières de mettre la force des États-Unis au service de ses amis en dehors de la guerre ».

Les isolationnistes se manifestent, eux aussi, mais aucun journal ne critique le message présidentiel.

En résumé, à l'annonce d'une guerre qui la secoue profondément, l'opinion américaine semble prête à se grouper derrière son président et à lui faire confiance pour maintenir le pays hors de la guerre.

Chez certains, cela doit impliquer l'isolationnisme complet, chez d'autres, on discerne le désir de ne pas être entraîné rapidement ou aveuglément par les sympathies pour la Grande-Bretagne et la France et de prendre en toute conscience les décisions nécessaires.

B Amérique, 1918-1940, États-Unis, 319

5

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE.
Neutralité italienne.

N. *Paris, 4 septembre 1939.*

On a pu se demander si l'attitude de neutralité adoptée provisoirement par l'Italie[1] traduisait un affaiblissement de l'Axe Berlin-Rome ou si le gouvernement italien avait concerté son attitude avec le gouvernement allemand en vue de sortir de sa neutralité au moment qui paraîtrait aux deux alliés le plus opportun.

Les avis qui nous sont parvenus de nos représentants à l'étranger sont nettement en faveur de cette seconde hypothèse.

Le 29 août, notre ambassadeur à Rome télégraphie : « La neutralité italienne est possible pendant quelque temps. Il n'en serait pas moins hasardeux et tout à fait imprudent de considérer dès maintenant que cette neutralité aura un caractère désagréable pour l'Allemagne, constituera une fêlure dans l'Axe et un élément favorable pour l'Angleterre et la France. Il y a autant sinon plus de chances pour qu'elle soit au contraire concertée avec le Reich et inspirée par des calculs à la fois politiques et militaires »[2].

Notre consul à Naples expose le même point de vue. Il écrit le 24 août : « Il ne serait pas étonnant que sous d'honnêtes prétextes, l'Italie cherchât à conserver le plus longtemps possible une neutralité qui lui permettrait d'attendre pour intervenir à son heure avec des chances certaines de succès. Il nous appartient aux Anglais comme à nous de déjouer cette

[1] La non-belligérance italienne fut annoncée dès le 1er septembre par un communiqué du Conseil des ministres d'Italie. Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 317, p. 325.

[2] Reproduit dans *DDF* (1936-39), XIX, document n° 149, pp. 152-153.

manœuvre. » M. Dutard reprend le même thème le 31 août : « En tout état de cause, il y a lieu d'être extrêmement méfiant car les préparatifs italiens semblent bien indiquer ou qu'ils ne resteront pas neutres ou que cette neutralité ne sera que malveillante et temporaire[1]… »

Notre ambassadeur à Ankara, de son côté, rend compte le 28 août d'une conversation qu'il a eue avec M. Saradjoglu sur la question de la neutralité italienne[2]. M. Saradjoglu estime que cette neutralité sera aménagée d'accord avec Berlin. L'Allemagne, après en avoir fini avec la Pologne en deux ou trois semaines, se retournerait vers nous et offrirait la paix moyennant l'acceptation de la carte de guerre et d'un pourboire à l'Italie. Au cas où l'offre serait repoussée, l'Italie, assurée que l'Allemagne libérée de ses soucis dans l'Est peut lui donner un appui suffisant, présenterait ses revendications et entrerait en guerre pour les faire prévaloir.

Notre ministre à Belgrade rend compte le 28 août d'une conversation qu'il a eue avec le président du Conseil yougoslave qui lui a exposé les mêmes appréhensions. Il serait prudent, a indiqué M. Tsvetkovitch, de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une manœuvre concertée de l'Axe et il serait donc de première importance de prendre dès le début des hostilités des garanties effectives du côté de l'Italie.

Quelques jours plus tard (3 septembre), le Prince régent, dans une conversation avec M. Brugère, a exprimé sa conviction que nous nous trouvions en face d'une « machination » dont toute l'Europe et son pays en particulier seraient victimes si nous n'imposions pas tout de suite à l'Italie des garanties de neutralité. Le Prince a fait en particulier état de propos tenus par le comte Ciano au ministre de Yougoslavie à Rome et d'où il ressort que la neutralité italienne ne durerait qu'aussi longtemps que les intérêts de l'Axe non engagés dans l'affaire de Dantzig ne seraient pas en jeu[3].

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

6

CAPITAINE DE LAROSIÈRE, ATTACHÉ NAVAL À ROME,
À M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

D. n° 144.[4] *Rome, 4 septembre 1939.*
Confidentiel.

1. Notre conseiller commercial, ayant été s'informer au ministère des Échanges et Devises de l'aspect que pourraient prendre les relations com-

1 Documents non retrouvés.

2 Reproduit dans *DDF* (1936-39) XIX, document n° 129, pp. 127-128.

3 Documents non retrouvés.

4 Copie à la sous-direction politique Europe qui a transmis aussi cette dépêche à Londres le 11 septembre.

merciales entre les deux pays dans les circonstances actuelles, a recueilli l'impression que du point de vue économique la question de la neutralité avait été étudiée.

On incline à penser ici que l'Italie pourrait difficilement tirer des avantages matériels de la prolongation de la neutralité. On a fait notamment observer que ce pays pauvre en matières premières ne serait pas en mesure d'effectuer d'importantes fournitures aux belligérants, et qu'au surplus celles de ces fournitures qu'elle pourrait procurer à l'Allemagne trouveraient difficilement un règlement ; on sait en effet qu'à l'heure actuelle l'Italie se trouve déjà créancière sur le Reich de plus d'un demi-milliard de lires qu'elle éprouve les difficultés les plus sérieuses à récupérer.

Ses interlocuteurs ont laissé à notre conseiller commercial l'impression qu'ils se prêteraient, pour peu que les circonstances politiques le permissent, à de nouvelles conversations où seraient envisagées les possibilités de trafic entre les deux pays.

2. Parmi les moyens d'intéresser l'Italie à la neutralité, nous avons pensé à l'Ambassade que l'on pourrait envisager de confier à des navires de commerce italiens le transport de denrées destinées aux Alliés. L'Italie trouverait dans les frets un bénéfice qui ne lui serait pas indifférent ; nous détournerions en même temps, dans une certaine mesure, la flotte italienne de la tentation d'utiliser ses disponibilités de tonnage pour constituer des stocks ou pour ravitailler l'Allemagne.

Cette suggestion, simplement insinuée auprès de dirigeants de l'économie italienne, a éveillé une attention intéressée.

3. À un stade ultérieur on peut même envisager de passer des commandes en Italie ; l'attaché de l'Air britannique a déjà proposé à son gouvernement l'achat d'appareils de bord d'aviation dans ce pays.

4. Notre conseiller commercial estime que d'autres mesures économiques particulièrement bienvenues pourraient être recherchées dans l'aplanissement des difficultés qu'éprouve l'Italie à effectuer des règlements en or notamment en ce qui concerne son trafic par Suez et par Djibouti[1].

5. Les hautes autorités des départements économiques italiens ont réservé l'accueil le plus aimable à nos attachés commercial et financier ; ils ne cachent pas que, si l'orientation politique du pays le permet, ils seraient désireux de valoriser la neutralité au point de vue économique.

6. Notre ambassadeur signale cet aspect de la question en souhaitant qu'il soit pris en considération à Paris et à Londres.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

[1] L'Italie ayant dénoncé les accords franco-italiens de janvier 1935, d'ailleurs jamais ratifiés, il est question au printemps 1939 de reprendre des conversations pour régler au moins les différends en Méditerranée et en mer Rouge. Le 26 avril, puis le 11 mai 1939, le ministre des Affaires étrangères italien, le comte Ciano, fait part à l'ambassadeur de France A. François-Poncet des *desiderata* italiens, entre autres : la concession d'un port franc à Djibouti, l'admission de deux Italiens dans le conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Suez et la révision des tarifs de passage. Ces contacts n'eurent pas de suite. Cf. Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 19 et 24.

7

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1463.[1] *Washington, 5 septembre 1939, 23 h. 42.*

(*Reçu :* le 6, 7 h. 55)

Le chef intérimaire de la division d'Extrême-Orient est venu ce soir à l'ambassade me dire que le chargé d'affaires des États-Unis à Tokyo avait reçu « à titre d'information » copie d'une note japonaise adressée aux représentants des puissances belligérantes ainsi qu'à l'ambassadeur d'Italie[2]. Par cette note, le gouvernement japonais « donnait aux puissances belligérantes intéressées l'avis amical de retirer leurs troupes et leurs navires de guerre des régions chinoises actuellement sous le contrôle des forces japonaises ».

Mon interlocuteur m'a dit que le Département d'État souhaiterait connaître le plus tôt possible la position que les gouvernements français et britannique adopteraient à l'égard de cette communication.

J'ai répondu que j'en rendrais compte à Votre Excellence qui me prescrirait sans aucun doute de m'enquérir des dispositions du gouvernement américain. Personnellement j'espérais que celui-ci ne serait pas dupe de la manœuvre que le Japon tentait pour dissocier les États-Unis de l'Angleterre et de la France et pour parvenir, en éliminant ces deux dernières puissances de la Chine, à l'éviction rapide de tous les intérêts étrangers.

J'entretiendrai probablement après-demain jeudi M. Sumner Welles de la question après en avoir parlé avec l'ambassadeur d'Angleterre.

B Amérique 1918-1940, États-Unis, 321

[1] *Note du Bureau du Chiffre* : le télégramme n° 1463 a été précédemment distribué.

[2] Document non retrouvé. Il est fait mention de cette note envoyée à l'ambassade de France in *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers,* Washington, 1955, vol. 1939-III, *The Far East*, pp. 232-233. Le texte du télégramme reçu par le Département d'État est donné in *Foreign Relations*, *Japan*, 1931-1941, vol. II, doc. n° 458, p. 9.

8

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3599 à 3601.
Réservé.

Rome, 5 septembre 1939, 15 h. 20.
(sans date de réception)

Suite à mon télégramme n°s 3597-3598[1].

Ma conversation de ce matin avec le comte Ciano s'est étendue à la situation générale.

Le Ministre semblait convaincu que la résistance polonaise ne durerait pas longtemps. Il ne pensait pas que la France ni l'Angleterre puissent porter à bref délai à l'Allemagne des coups sensibles. Il ne croyait pas en particulier que la France tînt à répandre un sang précieux en jetant sa jeunesse contre les fortifications de la ligne Siegfried. Il avait été très frappé par un récent article de M. Maurras, disant que la douzaine de jours qui s'écoulerait entre la proclamation de l'état de guerre et l'ouverture des opérations devrait (...)[2] utilisée par la diplomatie.

Le comte Ciano était très soucieux de ne pas demeurer inactif, de saisir la première occasion pour tenter une nouvelle intervention en vue d'empêcher la guerre de s'installer entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Je l'ai remercié à ce propos des efforts qu'avait déjà accomplis le gouvernement italien et je lui ai fait part de la communication dont V.E. m'avait chargé[3]. Il a été extrêmement heureux de cette communication et m'a prié de lui en laisser un texte écrit, qu'il pût montrer à M. Mussolini.

J'ai, depuis lors, rédigé ce texte en conservant les termes les plus caractéristiques du télégramme que j'avais reçu de V.E. et l'ai fait parvenir au comte Ciano, sous la forme d'une lettre.

J'ai au surplus engagé le Ministre à continuer d'observer le développement de la situation avec l'Allemagne (...)[4] dans le souci de mettre fin au conflit en cours. Je l'ai assuré, en lui rappelant les paroles du président du Conseil à la Chambre, que le gouvernement français serait toujours prêt à seconder ses nobles efforts. Mais je ne lui ai pas dissimulé non plus que le résultat de ses efforts dépendrait essentiellement de l'attitude de M. Hitler. Car il a supposé que le Reich remporterait des succès qui ne

[1] Document non reproduit. Le comte Ciano a convoqué l'Ambassadeur à dix heures du matin pour lui remettre un aide-mémoire relatif aux mesures prises à l'encontre des ressortissants italiens en Tunisie, à Rabat et à Djibouti. Après s'être déclaré sûr que le gouvernement français était « disposé à prévenir et à aplanir les incidents, à réduire, autant que possible, les sujets de friction », l'Ambassadeur a évoqué la possibilité de négociations économiques entre la France, l'Italie et probablement la Grande-Bretagne.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Document non retrouvé. Cependant, sur la politique à l'égard de l'Italie, voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 352.

[4] Lacune de déchiffrement.

semblaient à l'heure actuelle nullement certains, la France et l'Angleterre ne se résigneraient pas à l'écrasement, à la disparition ou l'asservissement de la Pologne.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

9

NOTE DE L'AMBASSADE DE FRANCE EN ITALIE.
L'état de l'opinion en Italie et le problème de la neutralité italienne.

N. *Rome, 5 septembre 1939.*

Il n'est pas douteux que la majorité de l'opinion publique, dans toutes les couches de la population, est violemment hostile à une guerre contre la France, et surtout au profit de la cause allemande, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le signaler.

Différents incidents me sont rapportés, assez caractéristiques à cet égard : au départ d'un détachement d'hommes de troupe, l'officier qui les commandait les ayant invités à crier « *Viva il Duce* », des cris nettement hostiles au chef du gouvernement se sont élevés dans le public présent.

Le 1er septembre à 3 heures du matin, le 82e RI ayant été mis sur pied, par alerte inopinée, pour exécuter une marche de 25 kilomètres, des hommes supposant qu'on les envoyait à la frontière ont manifesté vivement leur mécontentement, proclamant que si on les envoyait combattre à côté des Allemands, les premiers coups de fusil seraient pour eux.

À Turin, la population serait demeurée généralement insensible aux incitations des autorités d'évacuer la ville et de prendre des mesures de défense passive lors des récents exercices à cet effet.

Notre consul de Tripoli signale que le gouvernement de Libye serait inquiet du mécontentement des indigènes, accru par les mesures de restriction adoptées.

Il serait évidemment du plus haut intérêt de pouvoir préciser :

1° dans quelle mesure cet état de l'opinion peut peser sur les décisions du *Duce* ;

2° dans l'hypothèse où le gouvernement italien se rangerait délibérément aux côtés de l'Allemagne, quelles seraient les réactions du pays.

Mais il est à peu près impossible, à tout observateur objectif, d'établir des pronostics sûrs, en particulier sur le premier point.

Sans doute Mussolini a-t-il détendu le ressort de la population, déjà très peu tendu, par le communiqué annonçant que l'Italie ne prendrait pas l'initiative de mesures militaires. Mais un passé récent prouve que le facteur opinion publique n'intervient qu'après bien d'autres éléments dans la détermination de son attitude.

Le 2 octobre 1935, sa proclamation au pays annonçant l'ouverture des opérations militaires contre l'Abyssinie tomba des hauts-parleurs sur une foule atterrée. D'excellents esprits estimaient ici à l'époque qu'il commettait une folie et qu'en tout cas il ne parviendrait pas à enflammer suffisamment son peuple pour mener à bien son entreprise qui rencontrait l'opposition de cinquante-deux nations.

Il a montré ce jour-là qu'il se targue de pouvoir mener son peuple jusqu'au bout d'une aventure qu'il a décidé d'entreprendre.

Sur les autres données du problème, telles qu'elles se présentent au jugement du *Duce*, des renseignements les plus sûrs ont été recueillis à cette ambassade, qui nous le montrent extrêmement récalcitrant aux pressions qui tendent à le détacher de l'Allemagne ; prêt à subir encore l'influence de la partie de son entourage (Starace et Alfieri, ministre de la Culture populaire, notamment) qui l'incite à jouer la carte allemande ; d'une susceptibilité extrême à tout ce qui peut l'atteindre dans la presse et dans l'attitude françaises[1], particulièrement depuis que l'établissement de la censure en France donne un caractère officieux à tout ce qui s'imprime chez nous.

On peut conclure que l'état de l'opinion publique n'interviendra que subsidiairement dans le choix de la décision.

Il est beaucoup plus vraisemblable que le facteur principal de son choix sera l'appréciation qu'il se formera de la balance des forces en présence et qu'il penchera, en dernière analyse, du côté qui lui apparaîtra le plus fort.

Quant aux troubles graves que certains prédisent pour le cas où il irait à l'encontre du sentiment général, il faudrait méconnaître le degré de passivité auquel dix-sept ans de régime ont conduit ce pays pour accorder beaucoup de crédit à ces précisions.

Sans doute des incidents sporadiques se produiraient-ils. Mais la rigueur de la répression d'une part, le secret qui serait gardé sur eux d'autre part, empêcheraient qu'ils se tournent en révolution jusqu'au jour où des revers militaires graves , survenant peut-être après l'usure provoquée par un régime de privations, provoqueraient l'explosion simultanée des foyers de révolte formés peu à peu.

En définitive, l'opinion publique italienne, si défavorable qu'elle soit à une intervention armée à côté de l'Allemagne, ne me paraît pas devoir peser d'un poids décisif dans l'esprit du *Duce*.

Celui-ci demeure entièrement maître du choix de sa politique. Il semble bien que les différents facteurs qui doivent la déterminer dans un sens ou dans un autre ne lui apparaissent pas encore suffisamment précisés.

Aucune des trois hypothèses : neutralité (plus ou moins longue, plus ou moins bienveillante à notre égard), participation à la guerre avec ou contre nous, n'est à exclure.

[1] *Note du document* : Ciano a montré à M. François-Poncet une reproduction d'un tout récent reportage du *Journal* en Italie qu'il estimait du plus fâcheux effet.

Il en résulte que notre attitude à l'égard de l'Italie doit être faite, à mon sens, de grande vigilance au point de vue militaire, d'extrême prudence dans tout ce qui peut heurter ici le sentiment national sensible au plus haut point à ce qui vient de notre pays.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 275

10

NOTE DU DÉPARTEMENT[1].

Paris, 5 septembre 1939.

J'ai été informé qu'au cours d'une conversation à laquelle auraient pris part M. Mander, M. le comte Sforza et M. Schiff Giorgini notamment, avait été jugée très souhaitable une action militaire rapide contre l'Italie. J'ai appris également que des conversations téléphoniques avaient été échangées à ce sujet de Londres par M. Winston Churchill avec certaines personnalités françaises, en particulier M. Mandel.

J'ai fait venir à 10 h. 30 Sir Eric Phipps et je lui ai demandé d'envoyer un message personnel au Premier ministre et à Lord Halifax pour marquer que la position du gouvernement français était de souhaiter un accord avec l'Italie et qu'au cours de la conférence militaire du 23 août 1939, le général Gamelin et l'amiral Darlan avaient considéré comme capitale la neutralité italienne[2].

Le lendemain 6 septembre à 16 h. 30, Sir Eric Phipps m'a fait connaître que le gouvernement britannique partageait mon sentiment et qu'il me donnait l'assurance que sur ce point je ne devais avoir aucune inquiétude sur l'attitude du gouvernement britannique.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

[1] Vraisemblablement de G. Bonnet.

[2] Le 23 août, à la demande de G. Bonnet, É. Daladier organise une réunion officieuse des membres du Comité permanent de la Défense nationale. Cf. J.-B. Duroselle, *La Décadence, 1932-1939*, Paris, Imprimerie nationale, 1979, p. 475.

11

M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2015 à 2016[1]. *Paris, 6 septembre 1939, 20 h. 28.*

(*Reçu :* le 6, 23 h. 49)

De Rome Vatican du 4 septembre 1939 (717-718).

Quand le cardinal Mgr Maglione a appris la déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France, il venait de faire savoir à M. Mussolini que sa proposition de conférence[2] rencontrerait l'approbation et les encouragements du Saint-Siège.

Bien que les événements aient surpassé cette tentative de les arrêter, l'ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège reste très assidu à la Secrétairerie d'État. Comme l'idée est assez répandue dans les cercles italiens et dans ceux du Vatican que la France et l'Angleterre ne sauraient pas par où attaquer l'Allemagne, il n'est pas impossible que l'on concerte quelque action pour arrêter les hostilités lorsque l'Allemagne aura atteint ses objectifs en Pologne. L'Espagne pourrait, dit-on, y être associée.

En ce qui concerne la neutralité de l'Italie, l'on considère au Vatican que le sentiment populaire travaille pour elle, mais qu'il y a à tenir compte aussi des dispositions personnelles du chef du gouvernement qui en prend souvent à son aise avec l'opinion publique.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

12

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2975 à 2976. *Londres, 6 septembre 1939*[3].
Réservé. Très confidentiel.

Sir Alexander Cadogan m'a dit qu'une des premières questions qui vont s'imposer à l'attention du Cabinet est celle de l'attitude future du gouvernement italien. Il s'est référé d'ailleurs aux échanges de vues en cours à ce sujet entre nos représentants à Rome, qui seraient arrivés à peu près aux mêmes conclusions. Sir Percy Loraine estimerait qu'il convient de

[1] Par fil.

[2] Le 31 août précédent, Mussolini a proposé à la France et à la Grande-Bretagne la réunion d'une conférence à quatre avec l'Allemagne pour le 5 septembre. Il s'agissait d'y étudier « les clauses du traité de Versailles qui sont la cause des troubles actuels ». Cf. *DDF* (1936-39), XIX, n° 243.

[3] Téléphoné chiffré à 23 h. 30.

s'enquérir des intentions de l'Italie et il aurait déjà commencé des sondages auprès du comte Ciano. Mais le gouvernement britannique se rend compte qu'il importe de procéder avec beaucoup de précautions. Il a donné des instructions pour que la presse reste prudente et réservée[1]. On s'efforcera dans les jours qui vont venir de ménager l'opinion publique italienne pour l'habituer aux avantages de la paix. Toutefois, il reste toujours un moyen d'enquête et d'action vis-à-vis de l'Italie : c'est le problème du ravitaillement. Par là, on pourra savoir si la Péninsule cherche ou non à faire passer en Allemagne ce qui lui est nécessaire.

Le Cabinet britannique étudie en ce moment la possibilité d'offrir à l'Italie certaines quantités limitées de matières premières dont elle a besoin, en échange de produits fabriqués. L'accueil qui serait réservé à cette suggestion jetterait déjà quelque lumière sur les dispositions du gouvernement fasciste. Mais, par la suite, la surveillance des importations à destination de la Péninsule et une restriction judicieuse du tonnage mis à sa disposition peuvent, espère-t-on, peser considérablement sur sa politique.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 800

13

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1005. *Moscou, 6 septembre 1939, 23 h. 36.*
Réservé.
(*Reçu* : le 7, 3 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 670[2].

M. Beck ayant télégraphié à l'ambassadeur de l'URSS à Varsovie, faisant état de l'interview du maréchal Vorochilov[3], avait suggéré de s'aboucher avec le gouvernement de l'URSS en vue d'obtenir des facilités de

[1] Daladier semble avoir lui aussi donné des instructions à la censure pour que l'Italie soit ménagée dans la presse française. On lit en effet dans une note non datée, de la main du président du Conseil : « Dans la presse ne jamais parler des États totalitaires en bloc. Il faut au contraire, sans d'ailleurs insister lourdement, marquer, le cas échéant, que l'Italie a su préserver les valeurs morales sur lesquelles se fonde la civilisation de l'Europe » (Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 4)

[2] Non retrouvé.

[3] Cette interview de Vorochilov du 27 août 1939 est résumée et analysée par Naggiar dans le télégramme n° 980-984 de Moscou en date du 27 août à 17 h.40 (cf. Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 83). Naggiar souligne le point concernant « la possibilité pour l'URSS de ravitailler la Pologne en matières premières et en matériel de guerre sans qu'il soit besoin de pacte d'assistance mutuelle, ni de convention militaire. » Selon lui, cela reviendrait de fait à un appui limité russe à la Pologne – souhaité par les Alliés et les Polonais eux-mêmes – qui, en ne changeant pas la situation respective des forces françaises, anglaises, polonaises et allemandes, limiterait la portée du pacte germano-soviétique. Naggiar recommande donc de ne pas agir « prématurément comme si la Russie bolcheviste était passée avec armes et bagages dans le camp de l'Allemagne hitlérienne » et considère qu'on peut encore se rallier Moscou, en jouant de sentiments envers la France « plus nuancés » que ceux envers la Grande-Bretagne, et des « diverses tendances » existant dans le gouvernement de l'URSS.

ravitaillement. M. Grzybowsky s'est entretenu avec M. Molotov pour élucider à cet égard les dispositions de Moscou.

M. Molotov a répondu en substance que le Kremlin venait précisément d'arrêter sa position. Il l'avait fait dans un sens négatif. Les prémisses en fonction desquelles le maréchal Vorochilov avait établi ses conclusions étaient en effet périmées puisque contrairement à ce qu'avait primitivement supposé le Maréchal, la France et l'Angleterre étaient entrées en guerre et que l'Italie restait pour le moment sur l'expectative.

M. Molotov a ajouté que le traité de commerce polono-soviétique[1] continuerait à être exécuté mais que Varsovie ne devait pas compter sur une augmentation des contingents d'exportation prévus. Il a d'autre part insisté sur l'attitude de réserve que l'URSS avait l'intention d'observer à l'égard des deux parties belligérantes.

L'invitation adressée à la Pologne par le maréchal Vorochilov dans son interview du 27 août, le rappel de cette invitation par l'ambassadeur de l'URSS à Varsovie, la réponse en sens contraire donnée par M. Molotov le 5 septembre et les motifs qu'il a invoqués, jettent un jour cru sur l'opportunisme foncier qui caractérise la politique actuelle des Soviets et sur la nature des espérances qu'ils placent dans le développement d'un conflit international auquel ils comptent demeurer étrangers. L'URSS, qui ne voit plus que ses intérêts immédiats et a même rejeté officiellement les principes généraux dont elle nourrissait naguère sa propagande, semble concernée entre autres, selon une hypothèse que j'avais déjà formulée, à renforcer sa puissance relative par l'affaiblissement des autres États qu'elle contribuerait à user les uns par les autres au besoin en les aidant si possible alternativement.

C'est là une donnée qui désormais se dégage clairement et avec laquelle il conviendrait de compter.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

14

NOTE DE LA DIRECTION AMÉRIQUE[2].
Note pour le cabinet du Ministre.

Paris, 6 septembre 1939.

Au moment où le président des États-Unis annonce la prochaine publication de l'Acte de neutralité de son pays dans le conflit qui vient d'éclater

[1] Depuis le 26 juillet 1932, les Soviétiques et les Polonais sont liés par un pacte de non-agression, complété le 3 juillet 1933 par des « pactes orientaux » signés à Londres avec la Roumanie et les États baltes et définissant les agresseurs. Le 24 novembre 1938, un accord réaffirme que ce pacte est la base des relations soviéto-polonaises et prévoit l'augmentation des échanges commerciaux, ce qui est confirmé par une série d'accords en date du 10 février 1939.

[2] La note est signée Maurice Dejean.

en Europe, il ne serait sans doute pas sans intérêt de rappeler à l'opinion publique par la voie de la presse les déclarations récentes faites par les républiques américaines à l'instigation des États-Unis contre les fauteurs de guerre et les méthodes de guerre contraires aux principes et aux usages du droit international.

C'est ainsi que, tout récemment, à la huitième Conférence pan-américaine de Lima, ont été adoptées diverses déclarations publiées dans l'Acte final du 27 décembre 1938[1]. Plusieurs républiques sud-américaines en ont déjà fait état pour justifier leur neutralité dans le conflit actuel.

1°– La 26 e déclaration proclamant « le caractère fondamental du principe de droit public américain qui veut que l'occupation ou l'acquisition de territoires et les modifications ou arrangements territoriaux ou de frontières n'aient aucune validité et aucune application juridique à moins qu'ils n'aient été obtenus par des moyens pacifiques et non par la force ».

2°– La 16 e déclaration en faveur des droits humains, dont le caractère d'universalité est particulièrement marqué et qui est ainsi conçue :

« Les républiques américaines qui ne reconnaissent pas la guerre comme moyen légitime de résoudre, et les différends internationaux et les controverses nationales, expriment le désir que, lorsqu'on aura recours à la guerre, dans n'importe quelle partie du monde, l'on respecte les droits de l'humanité qui ne seront pas directement engagés dans la lutte et que l'on respecte également le patrimoine spirituel et matériel de la civilisation ».

3°– La 110e « Déclaration de principes américains » qui préconise dans les relations internationales les principes suivants :

« a) toute intervention d'un État dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre État est inadmissible ;

b) tous les différends de caractère international doivent être résolus par des moyens pacifiques ;

c) l'emploi de la force comme instrument de politique nationale ou internationale n'est pas licite ;

d) les relations entre États sont subordonnées aux principes du droit international ;

e) le respect et la stricte observance des traités constituent le principe qui régit les relations pacifiques entre États. »

Il convient de noter à cet égard que cette « Déclaration de principes américains », par sa rédaction, implique le vœu de la voir s'appliquer non seulement aux États américains mais au monde entier.

B Amérique, 1918-1940, Dossiers Généraux, 11

[1] Cette conférence qui va dans le sens du renforcement de la solidarité américaine, amorce aussi une évolution des pays de ce continent et, en particulier des États-Unis, dont l'attitude de neutralité rigoureuse semble faire progressivement place à une prise de position en faveur des démocraties occidentales contre l'Axe.

15

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 208. *Moscou, 6 septembre 1939.*

Il me revient de source américaine que des conversations se poursuivent actuellement à Moscou entre le gouvernement de l'URSS et l'ambassade du Japon. On laisse entendre du côté japonais qu'il s'agit seulement de régler les affaires litigieuses concernant l'exploitation des pétroles de Sakhaline. Mais les pourparlers auraient, en fait, une portée plus large.

Pour compléter son accord avec les Soviets, l'Allemagne voudrait mettre fin à la querelle entre Moscou et Tokyo. Le comte Schulenburg trouverait au Kremlin une grande bonne volonté, puisque l'intransigeance des Soviets à l'égard du Japon garde en quelque sorte un caractère défensif, que le gouvernement de l'URSS ne discute plus l'occupation de la Mandchourie et qu'il veut seulement sauvegarder ses propres territoires et zones d'influence contre les empiètements des armées nippones. Les Japonais, pour leur part, vivement émus par l'accord de Berlin et de Moscou, ne seraient pas éloignés, dans les circonstances actuelles, d'accepter l'idée d'une trêve.

C'est, en fin de compte, un pacte de non-agression qui pourrait intervenir sous l'égide du Reich. Le gouvernement de Berlin y verrait un double avantage. Il chercherait, d'une part, à faire converger toute l'action japonaise contre l'Angleterre et la France pour créer un front en Extrême-Orient et nous contraindre ainsi à distraire de l'Ouest une partie de nos forces navales et même militaires ; il essaierait d'autre part de renouer avec la Chine, pour répondre au désir de bien des Allemands, qui regrettent que les importants résultats obtenus par l'Allemagne en Chine dans le domaine économique et militaire aient été sacrifiés et perdus par la conclusion du pacte anti-Komintern.

Venant à l'appui de ces hypothèses, je rappelle que M. von Ribbentrop, dans la déclaration faite à la presse après la conclusion du pacte, et M. Molotov, dans son récent discours[1], ont, tous deux, fait allusion aux répercussions que l'accord de l'Allemagne et des Soviets pourrait avoir en Extrême-Orient.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

[1] Ce discours de Molotov du 31 août 1939 par lequel le commissaire aux Affaires étrangères de l'URSS affirme que le pacte germano-soviétique n'est qu'un accord de non-agression a été résumé et analysé par J. Payart dans son télégramme n° 992 à 995 du 1er septembre, ainsi que dans sa dépêche n° 216 du 3. Voir *DDF* (1936-39), 1939-XIX, respectivement nos 332 et 434. Voir également document n° 16 *infra*.

16

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 211[1]. *Moscou, 6 septembre 1939.*

Dans le discours qu'il a prononcé le 31 août au Conseil suprême, M. Molotov a présenté le pacte intervenu le 23 entre l'Allemagne et l'URSS comme un pacte de non-agression et de neutralité, mais en même temps qu'il en soulignait le caractère négatif dans la forme, il mettait en évidence l'esprit positif dans lequel les deux parties l'avaient conçu et avaient manifesté l'intention de le pratiquer : « Il est vrai, a-t-il notamment déclaré, qu'il ne s'agit pas d'un pacte d'assistance mutuelle comme il en avait été question au cours des négociations anglo-franco-soviétiques, mais seulement d'un pacte de non-agression. Cependant, il est difficile dans les circonstances présentes de ne pas en apprécier la juste valeur et la signification internationale. Le pacte de non-agression entre l'URSS et l'Allemagne est un tournant dans l'histoire de l'Europe, et pas seulement de l'Europe… »

En dépit de sa qualification, le pacte germano-soviétique avait déjà, de par son libellé, plus le caractère d'un pacte d'amitié que d'un pacte de stricte neutralité. C'est ce qui résultait non seulement de l'ensemble de son dispositif, mais aussi de la référence au traité de 1926. De fait, depuis lors, il s'est développé nettement dans un sens de collaboration, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre économique : c'est ainsi que l'URSS a commencé, en prélevant sur ses stocks, à adresser des fournitures à l'Allemagne et qu'elle y a envoyé une importante Mission militaire. D'autre part et à titre complémentaire, elle a refusé à la Pologne d'augmenter ses contingents de ravitaillement. Elle manifeste ainsi la plus grande bienveillance à l'égard du Reich agresseur et la plus grande indifférence au sort de la Pologne attaquée. On a dit que le pacte germano-soviétique était un pacte d'aide à l'agression. À le considérer tant en lui-même que dans son application présente, ce n'est peut-être pas exagéré. Il est à craindre que la collaboration n'en vienne à s'accentuer tant que la Russie n'aura pas réalisé les bénéfices qu'elle en escompte pour sa sécurité considérée dans un sens cyniquement égoïste et peut-être même pour le renforcement de ses positions.

Quant aux représentants des puissances actuellement opposées à l'Allemagne, ils sont traités avec la plus grande défiance. Les fonctionnaires soviétiques évitent toute conversation sérieuse avec eux et n'opposent à leurs questions qu'un silence obstiné.

Ce n'est pas à dire qu'une certaine inquiétude ne règne à l'égard des dispositions définitives du Reich. Mais en ce moment, non seulement les intérêts immédiats, mais aussi les appréhensions lointaines jouent en faveur de l'accentuation du rapprochement.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 132

[1] Communiqué à Londres, Rome.

17

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1494 à 1498.
Réservé. Secret.

Ankara, 7 septembre 1939, 1 h.

(*Reçu :* le 7, 8 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme n° 1486[1].

L'ambassadeur d'URSS, qui avait demandé audience dès la semaine dernière, a été reçu aujourd'hui par le président de la République, qui a prié le ministre des Affaires étrangères de nous informer sans retard, mon collègue d'Angleterre et moi, des grandes lignes d'un entretien sur le compte duquel un secret absolu doit être gardé.

La communication que l'ambassadeur de l'URSS, sur instructions de M. Molotov, était chargé de faire, comportait les points suivants :

A) Il est faux que l'évolution de la politique russe ait été préparée de longue date ; lorsque M. Potemkine a donné à Ankara l'assurance que la politique de rapprochement anglo-franco-turque était vue avec faveur à Moscou, cette déclaration représentait exactement les vues de l'URSS, qui souhaitait un rapprochement avec Paris et Londres.

B) Ce sont les gouvernements français et britannique qui sont responsables de l'échec de la négociation tripartite ; ils voulaient recevoir beaucoup et donner peu : leurs hésitations ont détruit à Moscou tout sentiment de confiance.

C) Rien n'est changé à l'amitié de l'URSS pour la Turquie, mais la rupture des négociations tripartites[2] oblige à rechercher une base nouvelle sur laquelle fonder leurs relations. « Si, a dit l'Ambassadeur, la Turquie et l'URSS se trouvent d'accord pour se promettre mutuellement assistance en cas d'agression dans les Balkans, la zone des Détroits et la région de la mer Noire, cette base existe ».

Le Président a répondu en prenant acte avec satisfaction des sentiments d'amitié qui répondent à ceux que la Turquie éprouve elle-même à l'égard de l'URSS ; il a affirmé le désir de son pays de maintenir dans la mer Noire une politique d'accord avec les Soviets ; mais, a-t-il ajouté, la Turquie a une politique méditerranéenne dont les principes sont bien définis et il ne saurait exister de contradiction entre cette politique et celle de la mer Noire ; il aurait apprécié avec sévérité la politique de Moscou et posé à ce sujet quelques questions auxquelles l'Ambassadeur n'a pu répondre. Il aurait enfin clos l'entretien par la simple assurance que les propositions soviétiques seraient soumises à l'examen du gouvernement.

[1] Document non retrouvé.

[2] Il ne s'agit pas ici des négociations tripartites menées au même moment avec la Turquie par les Alliés, mais des négociations franco-anglo-soviétiques.

Le Président et le ministre des Affaires étrangères attachent à ces ouvertures une très grande importance. Ils veulent y voir la preuve que l'URSS, allant jusqu'au bout dans sa politique de cynisme, n'est pas disposée à faire le jeu de Berlin au-delà d'une certaine limite, et ils inclinent en tout cas, pour vérifier leur interprétation, à ne pas laisser tomber la (...)[1]. M. Saradjoglu a tenu d'ailleurs à nous dire avec force que dans son esprit comme dans celui du Président, la garantie soviétique devrait s'appliquer à l'exécution des engagements que la Turquie va contracter envers la France et l'Angleterre.

Pour ma part, je n'ai pas caché au Ministre que je demeurais sceptique et que je redoutais une manœuvre destinée à desserrer les liens anglo-franco-turcs et que, en tout cas, si pour des raisons que la géographie explique, il croyait devoir poursuivre la conversation réclamée, il importait de laisser aux Soviets l'initiative de toute proposition précise.

Mon collègue s'est exprimé dans le même sens.

Je suis reçu demain par le président de la République et je reprendrai la question avec lui. Je n'ai pas besoin de souligner le caractère particulièrement secret du présent télégramme.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

18

M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Campinchi, Ministre de la Marine.

T. nº 386[2]. *Paris, 7 septembre 1939.*

Notre ambassadeur à Rome attire mon attention sur la nécessité qui s'impose à nous de ménager les susceptibilités italiennes, de ne pas compliquer la position des éléments favorables à une neutralité durable et loyale, mais au contraire de la renforcer. Il indique par ailleurs que l'état de belligérance nous conduit immédiatement à la mise en œuvre d'un système de contrôle de la navigation marchande en Méditerranée d'où risquent de sortir toutes sortes de frictions et de conflits dangereux avec l'Italie et qu'il y a tout intérêt pour nous à établir ce contrôle de manière à prévenir le plus tôt possible les incidents.

M. François-Poncet estime que psychologiquement et politiquement, nous aurions avantage à établir ce contrôle d'un commun accord et après échange de vues avec les autorités italiennes. Toutefois, avant d'aborder le gouvernement italien par une demande officielle, il serait opportun que les ambassadeurs d'Angleterre et de France allassent s'entretenir, à titre personnel et sans instructions spéciales, de la question avec le comte Ciano.

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Par tube.

Il semble résulter, en effet, de l'expérience des derniers jours que celui-ci se montrerait disposé à favoriser une action concordante pour empêcher les difficultés qui pourrait menacer de compromettre le maintien de la neutralité de fait observée par ce pays.

En nous renseignant sur l'état présent des dispositions du chef du gouvernement italien, cette sorte d'exploration préliminaire préparerait les voies, le cas échéant, à une démarche de caractère officiel ; elle nous indiquerait si le moment est opportun, et quelle procédure aurait chance d'aboutir le plus vite et avec le moins de heurts.

De l'avis de notre ambassadeur, l'examen des conditions du contrôle maritime inévitable devrait être accompagné d'une révision de l'état actuel des échanges de marchandises et des services entre les pays alliés et l'Italie, tenant compte des désirs italiens, augmentant notre recours aux fournitures italiennes et utilisant notamment pour nos transports les disponibilités en fret de l'Amérique. M. François-Poncet pense que nous trouverions dès maintenant à la tête des bureaux compétents des hommes tout prêts à examiner des questions avec nous[1].

Je vous serais obligé de me faire connaître d'extrême urgence votre manière de voir sur le meilleur aménagement des suites pratiques à donner sans délai à la suggestion de M. François-Poncet, que j'approuve pour ma part entièrement[2]. Il est naturellement entendu que toute mesure prise dans ce sens ne pourrait l'être qu'en complet accord avec les autorités anglaises dont l'action en cette matière s'exerce en étroite coordination avec la nôtre[3].

Z Europe, 1918-1940, Italie, 256

19

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2994 à 2999.
Réservé.

Londres, 7 septembre 1939.
(*Reçu* : le 7, 23 h. 35)

La demande dont les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont été saisis par le gouvernement japonais et qui a pour objet d'obtenir

[1] Cf. Dépêche n° 144 de l'attaché naval à Rome au ministre de la Marine en date du 4 septembre 1939 consacrée à « l'aspect économique de la neutralité italienne ». Cette dépêche mentionne une démarche du conseiller commercial auprès du ministère italien des Échanges et des Devises et « l'attention intéressée » éveillée par sa suggestion de « confier à des navires de commerce italiens le transport de denrées destinées aux Alliés » (Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46).

[2] Ajout manuscrit de la main du Ministre : « que j'approuve pour ma part entièrement ». (Le texte comporte aussi d'autres mentions manuscrites de nature stylistique, non reproduites).

[3] Réponse favorable de l'amiral Darlan le 8 septembre 1939. Cf. Z Europe, 1918-1940, Italie, vol. 256. Document non reproduit.

l'évacuation des forces militaires et navales stationnées en Chine[1], suscite d'autant plus d'embarras à Londres que le gouvernement britannique avait déjà, dans le passé, envisagé le cas où, devant les nécessités d'une (...)[2] européenne, il serait amené à retirer volontairement tout ou partie des troupes et des unités navales anglaises d'Extrême-Orient. Aussi estime-t-on maintenant qu'en tout état de cause la Grande-Bretagne ne doit pas donner l'impression qu'elle cède devant une menace japonaise.

Sir Robert Graigie suggère que l'on fasse aux Japonais la réponse suivante :

1°- Nous notons avec satisfaction l'intention du gouvernement japonais de ne pas se mêler à la guerre ;

2°- Nous ne comprenons pas comment il peut être fait allusion à la possibilité de frictions en Extrême-Orient et nous nous proposons de maintenir nos garnisons et nos navires pour la protection de nos intérêts.

Le chef du Département d'Extrême-Orient considère qu'une semblable réponse suppose que le gouvernement de Washington, ainsi que son chargé d'affaires à Tokyo l'en presse vivement, agisse de concert avec nous.

Il importe donc de connaître au plus tôt les dispositions des États-Unis.

Si, comme il est permis de l'espérer, le gouvernement américain décide de s'opposer avec énergie aux exigences japonaises, la formule proposée par Sir Robert Craigie pourrait être utilisée avec une légère modification indiquant que nos garnisons et nos navires seront maintenus pour la protection de nos intérêts aussi longtemps que leur présence ne sera pas nécessaire ailleurs.

Au cas, par contre, où Washington se déroberait, il conviendrait alors de répondre que le gouvernement britannique n'avait pas exclu l'éventualité où, en temps de guerre, il déciderait de retirer ses troupes et ses navires. En conséquence, il ne manquera pas de notifier au gouvernement japonais les retraits auxquels il aura procédé. À cette occasion il remercie le gouvernement de Tokyo de son offre en ce qui concerne la défense par les Japonais eux-mêmes des intérêts et des ressortissants britanniques.

Sans l'appui américain le chef du département d'Extrême-Orient est, en effet, d'avis qu'il ne serait pas possible de résister indéfiniment à la pression japonaise et que nous risquerions de voir le gouvernement nippon invoquer les droits de la neutralité japonaise (...)[3] les marins et les soldats britanniques. Or c'est là une éventualité à laquelle il ne faut pas s'exposer.

En résumé, dans l'hypothèse la plus défavorable, c'est-à-dire celle où l'on ne pourrait compter sur une action parallèle des États-Unis, le gouvernement britannique ne saurait accepter une proposition japonaise sans une formule lui permettant de sauver les apparences.

Les vues qui précèdent m'ont été exposées à titre purement personnel par mon interlocuteur. Je ne manquerai pas de faire connaître au Dépar-

1 Voir document n° 7.

2 Lacune de déchiffrement.

3 Lacune de déchiffrement.

tement celles de Lord Halifax dès que celui-ci aura pris une position définitive, ce qui ne saurait tarder, le Foreign Office jugeant qu'une réponse doit être fournie aux Japonais dans un délai assez rapproché. Il est probable que le projet de note ne doit pas être soumis au Cabinet.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 28

20

M. AVONDE-FROMENT, CONSUL GÉNÉRAL À TANGER,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 158. *Tanger, 7 septembre 1939, 19 h. 35.*

(*Reçu :* le 7, 23 h. 45)

Je me réfère à votre télégramme nos 262-265[1].

La question des Italiens à Tanger ne se pose pas en effet pour le moment et seule celle des Allemands est à envisager.

Ces derniers sont en dehors du statut et après examen avec le *Mendoubia*[2] et l'administrateur, il apparaît que la publication d'un *dahir*[3] ou l'abrogation de la loi tangeroise de juin 1933 les concernant, ne sont pas nécessaires pour permettre leur expulsion de la zone de Tanger. Leur entrée dans la zone est subordonnée à une autorisation des autorités métropolitaines ou consulaires françaises et leur résidence ici au maintien de l'autorisation de séjour donnée ou prolongée par le *Mendoubia*.

Si donc ce dernier la retire, ils se trouvent en situation irrégulière et doivent quitter Tanger.

Les ministres d'Espagne, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et du Portugal, sondés officieusement par moi, ne discutent pas de cette thèse à laquelle se rallierait très probablement le Comité de contrôle, s'il venait à être saisi de la question.

J'ajoute que le ministre d'Espagne m'a déclaré être prêt, pour nous aider, à faciliter aux Allemands l'accès de la zone espagnole, exception faite pour certains considérés comme indésirables par Tétouan. Dès maintenant la plupart des Allemands suspects ont pu ainsi se retirer en zone espagnole.

Sur instruction de votre part, j'appliquerai immédiatement la procédure sus-visée, au sujet de laquelle la Résidence générale m'a donné son accord de principe, à tous les ressortissants allemands, exception faite provisoirement des réfugiés israélites allemands qui jusqu'à nouvel ordre seraient tolérés, mais surveillés de près. Leur expulsion générale présente-

[1] Document non retrouvé.

[2] Le statut de Tanger arrêté à la Conférence de Londres de 1922 entre la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne avait établi que Tanger, ville libre et administrée internationalement, relevait de la souveraineté chérifienne. En vertu de quoi, le sultan du Maroc dispose d'un représentant, le *Mendoub*, doté d'attributions statutaires, à l'Assemblée législative.

[3] Terme désignant un décret du sultan.

rait en effet des difficultés matérielles et des inconvénients politiques. D'autre part, la zone espagnole et l'Espagne leur étant fermées, ils n'auraient pas de lieu de refuge. D'autre part, la communauté israélite, que nous devons ménager et qui pourvoit à leurs besoins, se porte garante de leurs agissements. L'effet moral serait donc fâcheux, si nous expulsions ces réfugiés entrés à Tanger avec notre autorisation. Beaucoup demandent à servir dans notre armée. J'ajoute que le *Mendoubia* et la police cherchent à identifier un certain nombre d'Allemands récemment entrés clandestinement avec la complicité du commissaire italien au port[1].

Maroc, 1917-1940, 294

21

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 920 à 922. *Bucarest, 7 septembre 1939, 23 h. 35.*
Strictement réservé.
(*Reçu :* le 8, 3 h. 36)

Monsieur Gafenco m'a donné ce matin des explications au sujet du communiqué d'hier (mon télégramme n° 913)[2].

Le Ministre a souligné que le Conseil de la Couronne avait refusé d'accéder aux demandes de Berlin, qui pressait le gouvernement roumain de faire une déclaration de neutralité pure et simple, ce qui aurait préjugé de l'attitude politique ultérieure du pays. La Roumanie s'est bornée à prendre l'engagement non pas de rester neutre pendant toute la durée du conflit, mais d'observer à l'égard des belligérants du conflit actuel les règles de neutralité établies par les conventions internationales ; elle désire fixer *lega omnes* la situation juridique dans laquelle elle se trouvera envers les belligérants, préciser notamment l'étendue et les limites de la collaboration qu'elle aura impunément droit de fournir aux États impliqués dans le conflit ; comme j'indiquais à Monsieur Gafenco que le mot neutralité prononcé pour la deuxième fois risquait de provoquer dans l'opinion mondiale une interprétation défavorable à notre cause, le Ministre a marqué qu'il s'agissait d'une concession de pure forme ne modifiant en rien la résolution de la Roumanie de retirer de l'exercice de ses droits de neutralité le maximum d'avantages en faveur du camp anglo-franco-polonais.

[1] Consulté par Paris, l'ambassadeur Charles Corbin rapporte au Département, le 12 septembre, que le gouvernement britannique approuve les suggestions du consul général de France à Tanger « à condition toutefois que nous soyons certains de ne pas entrer en conflit à ce propos avec l'Espagne ». On se demande cependant à Londres si l'Espagne ne cherchera pas plus tard à tirer argument de sa bonne volonté en cette affaire pour formuler des revendications concernant l'administration de Tanger (T. n°s 3082-3083, Maroc, 1917-1940, vol. 294). Le 16 septembre, le Département donne donc le feu vert à M. Avonde-Froment qui agit, mais avec la plus grande prudence. Sur la procédure suivie et ses résultats, voir la dépêche n° 217 d'Avonde-Froment à Paris, en date du 17 octobre 1939 (in Maroc, 1917-1940, vol. 294), document non reproduit.

[2] Document non retrouvé.

J'ai alors souligné que je comptais bien que le gouvernement roumain (...)[1], en cette matière, résister à de nouvelles manœuvres d'intimidation du Reich et se maintiendrait cette fois avec fermeté sur la ligne de résistance que Monsieur Gafenco lui-même s'assignerait.

Par ailleurs Monsieur Calinesco a donné ce matin au ministre d'Angleterre des explications analogues, affirmant qu'il ne s'agissait que d'une formalité purement juridique, qui ne changeait rien à l'intention de la Roumanie d'apporter toute l'aide possible à la cause des Alliés.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 59

22

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 972 à 973. *Shanghaï, 7 septembre 1939, 14 h. 35.*
Réservé.
(*Reçu :* le 8, 12 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 964[2].

M. Charles-Arsène Henry m'a communiqué le projet de réponse que son collègue anglais et lui-même suggèrent de remettre au gouvernement japonais[3].

Cette note d'un caractère négatif (dernière phrase du paragraphe 2) ne me paraît pas tenir un compte suffisant des réalités.

Je considère au surplus qu'il serait préférable d'élargir le débat et de saisir cette occasion pour tenter de régler, tant qu'il en est encore temps, l'ensemble des difficultés qui nous opposent au Japon. À régler l'un après l'autre chaque cas particulier, nous compromettrions notre prestige et nous arriverions rapidement au point où nous n'aurions plus rien à perdre. Il n'est pas douteux en effet que le but des Japonais soit de nous arracher de proche en proche tous les avantages dont nous jouissons encore. Nous ne sauverons le principal qu'en abandonnant le secondaire. Il y a à cet égard un inventaire à faire. Ce qui est plus nécessaire que tout, c'est de faire vite.

E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, 738

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Télégramme en date du 6 septembre (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 738, non reproduit). M. Cosme insiste « encore une fois sur les avantages que comporterait pour notre prestige la mise en œuvre immédiate d'une politique de souplesse », ajoutant que « du point de vue pratique », il ne voit pas « un inconvénient majeur au départ de nos troupes, sous cette réserve cependant que les forces de police de notre Concession ne seraient pas affectées par l'ingérence nipponne. Ces troupes étaient destinées à notre garantie contre des activités chinoires. L'occupation japonaise a singulièrement affaibli leur rôle. »

[3] Ce projet n'a pas été retrouvé. Sur la position britannique, on peut se référer notamment à la copie du télégramme du secrétaire du Foreign Office, Lord Halifax à son ambassadeur au Japon, Sir Eric Phipps, du 5 septembre 1939, comuniquée le 6 par l'ambassade de Grande-Bretagne à Alexis Léger (voir E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 738, document non reproduit), ainsi qu'au télégramme n°s 2994-2999 de C. Corbin en date du 7 septembre 1939 (voir document n° 19).

23

M. NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1420[1].
Réservé.

Krzemienco, 7 septembre 1939, 18 h. 25.

(*Reçu :* le 8, 15 h.)

Corps diplomatique se rassemble dans la localité mi-juive, mi-ukrainienne, qui lui a été assignée comme résidence à une trentaine de kilomètres de la frontière soviétique.

Il se trouve sans nouvelles militaires précises, sans liaison avec le gouvernement, dont il ignore la résidence. Aucun des collaborateurs politiques de M. Beck n'est ici ; nous ne savons où il se trouve lui-même. Il n'y a pas encore huit jours que l'Allemagne a attaqué la Pologne et tout au moins en Volhynie on a l'impression d'assister, depuis quelques heures, à l'effondrement d'un État.

Cracovie est restée aux mains des Allemands. Il semble qu'on se batte autour de Varsovie. S'il ne se produit pas dans un délai très bref un fait nouveau qui rétablisse la situation militaire, les divisions qui se trouvaient en Poznanie enclavées risquent d'être cernées et on n'apercevrait plus comment la défense de la Pologne pourrait s'organiser.

Comme mes collègues britannique et américain, j'envoie à Bucarest, pour y attendre des instructions, ceux de mes collaborateurs dont les circonstances ne me permettent plus d'utiliser actuellement les services.

Que s'est-il passé ? Sans doute la Pologne est-elle victime, avant tout, de l'écrasante supériorité en matériel de guerre des troupes allemandes (aviation, formations blindées qui semblent avoir été en totalité engagées contre elle) et de la redoutable situation stratégique qui est résultée pour ce pays de la dislocation désirée par M. Beck, avec une folle inconscience, de la Tchécoslovaquie, mais d'autres causes ont agi de même.

Le commandement, évitant avec présomption les conseils de notre expérience et les avis de nos chefs (...)[2] auxquels du reste il ne semble pas avoir communiqué ses plans (...)[3] pratiquer une tactique « à la polonaise » qui semble incompatible avec la guerre moderne. Au lieu de s'installer solidement sur des positions défensives, il ne rêve que de grands mouve-

Ces télégrammes montrent l'embarras des Britanniques face à la demande japonaise d'évacuation des forces alliées stationnées en Chine, évacuation qu'ils avaient déjà envisagée, mais qu'ils ne veulent pas mettre en œuvre de crainte de paraître céder à la menace. Ils se détermineront en fonction de la réaction américaine.

[1] Le télégramme comporte deux notes du bureau du Chiffre, l'une dactylographiée : « Les télégrammes n°s 1422 à 1424 ont été distribués antérieurement » ; l'autre manuscrite, portée sur le feuillet du télégramme n° 1422 : « Le télégramme de Varsovie n° 1421 n'est pas encore parvenu au bureau Chiffre. »

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

ments et de contre-attaques, d'actions de cavalerie dont l'héroïsme ne compense ni l'inutilité, ni le danger.

Sans doute, la plupart des commandants de grandes unités, d'une formation insuffisante, ne se sont pas (…)[1] à la hauteur de leur tâche. Menacés d'une brusque agression, ils paraissent par exemple avoir trop tardé à concentrer celles de leurs divisions qui étaient déjà placées sur le pied de guerre. Quand ils voulurent le faire, il était trop tard : l'aviation allemande, opérant au-dessus des régions les plus reculées, a rapidement entravé les mouvements et le ravitaillement et, pourtant dotée des moyens de déplacement les plus modernes, a trouvé pour la combattre, de l'aveu de l'état-major polonais, qu'une armée à peine plus mobile qu'avant les chemins de fer (*sic*).

Les chefs de l'armée polonaise semblent s'être laissé surprendre sur l'importance des effectifs allemands auxquels ils croyaient avoir affaire.

Les Polonais d'une façon générale, d'ailleurs, ont, malgré tous nos avertissements, sous-estimé l'armée allemande en même temps qu'ils exagéraient leurs propres capacités.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 58

24

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 727 à 728. *Rome-Saint Siège, 7 septembre 1939.*

Au Vatican l'on admet que plusieurs courants agissent sur le gouvernement italien en ce qui concerne son attitude définitive. Mais l'on n'a pas perdu espoir en sa neutralité.

Dans les cercles cléricaux laïcs, certains vont jusqu'à penser qu'un revirement complet serait possible de la part du gouvernement italien et que le moment est venu pour la France et l'Angleterre de l'amorcer. L'on prétend aussi que M. Mussolini n'est au fond pas content de son allié et qu'il lui en veut d'avoir mis le feu aux poudres. Enfin l'on rapporte que le comte Ciano a pris position contre la participation de l'Italie à la guerre aux côtés de l'Allemagne.

Quant au sentiment populaire, les renseignements émanant des cercles religieux continuent à le représenter contraire à la guerre pour l'Allemagne.

Mon impression personnelle est que le gouvernement italien s'emploie actuellement à circonscrire le conflit en conseillant aux autres la neutralité et qu'il s'oriente pour l'avenir prochain vers quelque action diplomatique appuyée par les mesures militaires qu'il a prises.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 275

[1] Lacune de déchiffrement.

25

NOTE DU DÉPARTEMENT.

Obligations de la France et de l'Angleterre vis-à-vis de la Pologne.

N. *Paris, après le 5 septembre 1939.*[1]

La propagande allemande parle souvent du « chèque en blanc » donné par la France et l'Angleterre à la Pologne. Il est nécessaire, sur ce point, d'apporter des précisions.

I.– La France était tenue, en cas d'une agression allemande contre la Pologne, d'intervenir immédiatement aux côtés de cette dernière. Cette obligation était consacrée par deux textes : l'accord militaire de 1921[2] comportant des obligations précises, à plusieurs reprises mises à jour, et l'accord politique de 1925[3]. À la différence de la Tchécoslovaquie pour laquelle il n'y avait qu'un accord d'assistance sans accord militaire, la Pologne bénéficiait à la fois d'un accord militaire et d'un accord politique. Sur les obligations impératives qu'imposaient à la France ces accords, il n'y a jamais eu l'ombre d'un doute.

II.– L'Angleterre n'avait jamais accepté de prendre aucun engagement à l'Est de l'Europe. En vain tous les gouvernements successifs s'y étaient efforcés ; ils avaient échoué, et on en était resté à la formule de M. Baldwin, « notre frontière est sur le Rhin ». Dans le conflit tchécoslovaque, nous avions en vain cherché à amener le gouvernement britannique à une solidarité avec la France affirmée publiquement. Dans le cas d'une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, le gouvernement britannique s'y était refusé. Voir la note du 22 mai répétée en septembre[4].

« Le gouvernement britannique, naturellement, remplirait toujours son engagement de venir à l'aide de la France si celle-ci est victime d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne. En ce cas il serait tenu d'employer toutes les forces à sa disposition.

Si toutefois le gouvernement français en concluait que le gouvernement britannique prendrait immédiatement avec lui une action militaire conjointe pour préserver la Tchécoslovaquie contre une agression allemande, il n'est que juste de prévenir le gouvernement français que nos déclarations et nos engagements ne justifient en aucune manière une telle supposition. »

[1] La mention manuscrite de la date sous cette forme approximative se trouve inscrite sur une page ajoutée en tête du document. Le document est placé ici en fonction du contexte.

[2] Il s'agit du traité d'alliance franco-polonais de janvier 1921.

[3] Cet accord a été négocié à la suite du traité franco-allemand de Locarno (octobre 1925). Des conventions d'arbitrage entre l'Allemagne d'une part, la France, la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie, d'autre part, ont été signées, ainsi que des traités d'alliance bilatéraux franco-polonais et franco-tchécoslovaque.

[4] Note non retrouvée.

III.– Le 18 mars 1939[1], la nouvelle ayant été lancée d'un ultimatum de l'Allemagne à la Roumanie, le gouvernement britannique décide de donner sur le champ son assistance à la Roumanie. Sir Eric Phipps vient en prévenir le président du Conseil en demandant le même engagement de la part de la France. Un Conseil se réunit immédiatement et décide que nous devons nous associer à l'engagement pris par l'Angleterre. Mais, d'autre part, on constate que si la Roumanie est attaquée par l'Allemagne elle sera incapable, à elle seule, de résister, et qu'il lui faut, s'il est possible, avoir le concours de la Pologne et éventuellement de la Russie.

IV.– Le 21 mars, à l'occasion du voyage de M. le président de la République que j'accompagne à Londres, deux conférences ont lieu : le premier jour entre Lord Halifax et moi, le second jour entre le Premier ministre, Lord Halifax et moi ; M. Corbin et M. Bressy étaient présents.

Le gouvernement britannique continuait à avoir les plus vives inquiétudes en ce qui concernait la Roumanie. Il se convainc, comme nous-mêmes, de l'impossibilité de défendre la Roumanie si elle n'a pas le concours de la Pologne et il se rend compte que la Pologne ne donnera pas son concours à la Roumanie si elle n'a pas, en contrepartie, l'assistance de la Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique fait connaître quelques jours plus tard[2] :

1°- qu'il acceptera, après conversation avec M. Beck, de donner son assistance à la Pologne en cas d'agression ;

2°- qu'il acceptera d'engager une négociation avec la Russie ;

3°- qu'il est disposé très prochainement à faire la conscription ;

C'étaient là des résultats dont l'unanimité de l'opinion publique française se réjouit car c'étaient exactement les buts que pendant tant de mois et d'années la politique française avait cherché à obtenir de l'Angleterre, mais jusqu'alors en vain.

V.– Des conversations ont lieu au début d'avril entre M. Beck et M. Chamberlain. Elles aboutissent à la déclaration générale faite par le Premier ministre anglais par laquelle l'Angleterre accepte de donner son assistance à la Pologne[3].

Il est nécessaire de rappeler que c'était quinze jours auparavant, à une heure où il n'était pas question de la garantie anglaise, que le gouvernement polonais avait refusé (comme il l'avait déjà fait fin janvier, lors du voyage de M. von Ribbentrop à Varsovie) d'engager une négociation sur Dantzig et sur le Corridor. Le refus polonais est donc antérieur à la garantie britannique.

VI.– Au début de mai, l'ambassadeur de Pologne à Paris[4] m'apporte un projet d'accord dans lequel il indique, dans un additif, que la question de

[1] Les pressions économiques exercées par l'Allemagne ont entraîné la signature d'un accord germano-roumain le 23 mars. Voir *DDF* (1936-39), 1939-XV, document n° 151.

[2] Voir *DDF* (1936-39), XV, document n° 176, pp. 241-242.

[3] Voir *DDF* (1936-39), XV, document n° 275, pp. 468-469.

[4] Jules Lukasiewicz.

Dantzig concerne les intérêts vitaux de la Pologne et donne une sorte de blanc-seing aux Polonais pour la régler à leur guise. Je refuse immédiatement de signer cet accord ainsi rédigé. Malgré la vive protestation que fait au président du Conseil, M. Lukasiewicz, nous tenons bon sur cette position si bien qu'en fait, en raison des discussions qui se produisent, le nouvel accord franco-polonais ne sera signé que 3 jours après la déclaration de guerre.

VII.– Si l'Angleterre et la France veulent vis-à-vis de l'Allemagne affirmer d'une manière aussi large que possible leur solidarité envers la Pologne, par contre elles se préoccupent de donner des conseils de sagesse à la Pologne. Le gouvernement français, en particulier, redoute qu'à l'occasion de l'affaire de Dantzig et d'une décision de rattachement du Sénat de la ville de Dantzig au Reich, la Pologne ne fasse une action militaire. Il la met en garde contre cela par avance, par deux télégrammes dont la copie est jointe.

Il importe de rappeler que cette décision fut prise à la suite d'une intervention au Conseil du ministre des Affaires étrangères et du président du Conseil lui-même. Cette proposition ne fut pas adoptée sans une vive discussion, plusieurs ministres estimant qu'il ne fallait pas restreindre la liberté d'action de la Pologne et s'engager dans une voie qui pouvait rappeler les conseils donnés à la Tchécoslovaquie dans l'affaire des Sudètes. La thèse qu'il fallait donner un « chèque en blanc » avait de nombreux partisans. Néanmoins, les télégrammes furent envoyée et, jusqu'à la fin, les conseils de prudence furent maintenus ; si bien qu'en fait M. Forster put être nommé par le gouvernement du Reich chef de l'État de Dantzig sans provoquer une action militaire de la Pologne.

En conclusion :

1°- Il est faux de dire que l'assurance donnée par la Grande-Bretagne a amené les réponses négatives du gouvernement polonais, puisque ces réponses négatives ont été données plusieurs semaines avant qu'il ne fût même question de la garantie britannique à la Pologne.

2°- La garantie donnée par la Grande-Bretagne à la Pologne a été la conséquence de la garantie qu'elle avait donnée pour la Roumanie et il ne faut pas oublier que, depuis vingt ans, toute la politique française avait eu pour but d'amener l'Angleterre à s'intéresser à l'Est européen.

3°- La portée nouvelle des engagements pris par la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Pologne visait le cas de Dantzig et du Corridor, en laissant sur ce point une liberté d'appréciation au gouvernement polonais qui aurait pu être dangereuse.

4°- Mais cette liberté d'appréciation avait été immédiatement corrigée par les instructions données à notre ambassadeur à Varsovie, indiquant qu'à l'occasion de Dantzig, les Polonais ne devaient faire aucune action militaire sans au préalable s'être mis d'accord avec nous.

5°- Ce sont les accords de 1921 et de 1925, seuls en vigueur le 1er septembre 1939, qui ont joué en ce qui concerne la France. On se trouvait en

présence d'une agression allemande sur de nombreux points du territoire polonais. Il n'y avait pas de doute que nos engagements antérieurs nous obligeaient à intervenir. C'est en vertu de ces engagements que nous sommes intervenus, puisque le nouveau traité franco-polonais n'a été signé que le 5 septembre[1].

L'Angleterre est intervenue pour les mêmes raisons ainsi que d'ailleurs nous l'avions tant de fois souhaité au cours des années précédentes. Du moment que la France n'entendait pas se désintéresser de ce qui se passait à l'Est européen, elle devait souhaiter avoir l'Angleterre à ses côtés.

On ne peut donc parler du « chèque en blanc » donné à la Pologne, alors que la guerre est intervenue à la suite d'une agression manifeste de l'Allemagne.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

26

NOTE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL.
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

N. *Paris, 7 septembre 1939.*
Très secret.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Comité de guerre se réunira le vendredi 8 septembre à 11 heures au palais de l'Élysée.

Ci-joint deux notes concernant la conduite générale de la guerre et les conséquences de l'attitude que peut prendre l'Italie dans le conflit.

Annexe I

Note concernant la conduite générale de la guerre[2].
(Comité de Guerre du 8 septembre 1939)[3].

N.
Très secret.

I.– LES BUTS DE GUERRE DES ALLIÉS

Nous nous sommes engagés dans la guerre parce que l'Allemagne a attaqué la Pologne, que nous nous étions engagés à défendre, et pour empêcher la constitution d'une Grande Allemagne ; celle-ci, après avoir vaincu ou asservi les Polonais, ne manquerait pas, ses moyens accrus, de

[1] Il s'agit en réalité du protocole franco-polonais signé à Paris le 4 septembre 1939. On trouvera le texte dans *DDF* (1936-39), 1939-XIX, Addenda VI, pp. 482-483.

[2] Note signée par le général Gamelin.

[3] Un Comité de guerre restreint s'est tenu à Vincennes le 7 septembre (Cf. F. Bédarida, *La Stratégie secrète de la Drôle de guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques/Éditions du CNRS, 1979, p. 83.

chercher à absorber d'autres États et finalement de se retourner contre nous.

Nos buts de guerre en découlent : c'est, en même temps que son régime actuel, la puissance de l'Allemagne que nous devons abattre pour la mettre définitivement hors d'état d'allumer périodiquement l'incendie en Europe.

Pour y parvenir, nous devons adapter à ces buts notre stratégie, notre action diplomatique et notre action économique.

II.– LA QUESTION POLONAISE

Si l'attaque de la Pologne est à l'origine de la guerre et si nous devons lui apporter tout le secours possible, il ne s'ensuit pas que notre stratégie générale doive être dominée uniquement par ce souci et il faut qu'elle vise plus loin. Au cours de la dernière guerre, des nations ont plus ou moins disparu qu'à la paix nous avons reconstituées ou agrandies, comme nous en avons fait renaître.

La Pologne n'a pas vis-à-vis de son agresseur une grosse infériorité numérique (présentement quarante-cinq divisions contre une cinquantaine) ; elle se trouve cependant en face d'une armée plus puissante (engins mécaniques – aviation). Le commandement de son armée est jeune, relativement improvisé et les grands chefs polonais d'aujourd'hui n'avaient avant 1914 aucune formation militaire.

L'armée polonaise a les défauts et les qualités de sa race ; on peut penser que son indéniable courage, s'il n'est pas maintenu par le succès, perdra de sa valeur dans l'adversité.

Cette armée qui n'a jamais, malgré nos conseils, voulu construire des fortifications, se trouve maintenant en rase campagne devant un adversaire qui possède un remarquable outil de guerre ; elle doit compter avec l'effet, surtout moral, d'une aviation nettement supérieure. Sa seule chance de survivre est qu'elle se rétablisse derrière de grands obstacles du terrain.

La mainmise successive de l'Allemagne sur la Bohême, la Moravie et la Slovaquie a notablement modifié l'échiquier stratégique ; la volte-face de l'URSS vient d'aggraver encore la situation. La Pologne est maintenant à peu près encerclée et privée des actions qu'eût pu réaliser l'aviation russe au profit de l'armée polonaise, la physionomie de la lutte dans l'Est a pris un tout autre aspect.

Pour secourir la Pologne par les aviations française et britannique, nous ne laissons pas d'être gênés. L'aviation s'use facilement. L'Angleterre a de gros moyens, mais ses pilotes comme les nôtres ne se remplacent que lentement. C'est le domaine où nous sommes le plus faibles, l'aviation russe étant défaillante ; nous devons donc nous ménager pour le cas où toute l'aviation allemande se retournerait contre nous après une victoire sur la Pologne. Dans cette hypothèse, il ne servirait pas que l'armée française soit usée avant le moment où l'armée britannique pourrait entrer en jeu ; il faut éviter que nos deux aviations soient détruites l'une après l'autre.

L'impossibilité où nous nous trouvons, sans risques graves et inutiles, de donner à la Pologne une aide directe très rapide nous contraint, tout au moins pour le moment, à nous garder intacts pour la grande partie diplomatique et militaire qui va s'ouvrir.

C'est une guerre longue qu'il nous faut préparer ; ce qui importe, c'est le succès final.

III.– LES DONNÉES STRATÉGIQUES DE LA GUERRE

a) Considérations générales

L'Allemagne, après avoir conquis tout ou partie de la Pologne, va-t-elle se retourner contre nous ou va-t-elle continuer en direction des Balkans le jeu des victoires faciles ?

Si elle se retournait contre nous, il est peu vraisemblable qu'elle puisse triompher de nos fortifications, pas plus qu'il ne nous est facile de réduire les siennes. Comme la dernière guerre l'a prouvé, entre Français et Allemands, quand on est face-à-face sur des fronts proportionnés aux effectifs engagés, il n'y a pas de décision définitive ; il faut pour en sortir que l'un des adversaires puisse réaliser une manœuvre en terrain libre, s'assurer localement une supériorité de matériel écrasante ou déterminer progressivement une usure profonde de son ennemi.

Si l'Allemagne se retourne vers l'ouest, son offensive se ferait donc sans doute, soit par la Suisse avec le concours de l'Italie, soit par la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. Si ce retour se fait avant que la Grande-Bretagne n'ait envoyé en France une armée puissante, nous n'aurons pas trop de toutes nos forces pour jouer la partie ; quel que soit le sort malheureux réservé à la Pologne ce serait une faute de briser prématurément notre outil de guerre.

Par ailleurs, il y a dans notre jeu un important centre de forces constitué par l'Angleterre, la France et l'Afrique franco-britannique, Afrique dont les points de force sont d'une part notre Afrique du Nord et d'autre part l'ensemble Égypte-Levant franco-anglais. Si donc l'Italie entrait en guerre, il serait essentiel pour nous, non seulement d'être les maîtres en Méditerranée, de saisir l'Italie sur les Alpes dans la mesure où la saison nous le permettra, mais encore de déclencher, en même temps qu'une action sur la Tripolitaine, l'insurrection en Abyssinie.

Quoi que nous réserve l'avenir immédiat ou plus lointain, il est essentiel que ces centres de forces demeurent intacts ; nous nous engagerons à fond, en temps voulu, pour y parvenir, soit que l'ennemi nous l'impose en nous attaquant, soit que les circonstances nous permettent à notre heure de passer nous-mêmes à l'attaque.

Mais si, après un succès partiel ou total en Pologne, l'Allemagne porte ses efforts vers les Balkans, c'est encore du point de force Égypte-Levant franco-anglais, érigé en place d'armes, que partiront les forces destinées à soutenir les Balkaniques et la Turquie.

Notre attitude sur les divers théâtres doit être la conséquence des considérations générales exposées ci-dessus.

b) Théâtre Nord-Est

En même temps que l'Allemagne préparait dans l'Est une guerre de mouvement, elle constituait sur sa frontière avec la France, face à nos propres organisations, les éléments d'une guerre de position.

Dans quelle mesure l'artillerie dont nous disposons permet-elle des succès importants dans l'attaque de cette position ? L'expérience seule le dira. En tout cas, l'offensive contre de telles fortifications nous ferait commencer la guerre par une bataille de Verdun ou de la Somme avec cette différence qu'il faudrait la mener à bien avant que nos fabrications de guerre n'aient atteint leur plein rendement et que nous ayons assuré le renouvellement de nos stocks de munitions. Notre adversaire, par contre, aurait, dans le même moment, toutes les possibilités que lui donne l'économie de guerre dans laquelle il vit depuis plusieurs années.

La seule possibilité de manœuvre eût été par la Belgique et le Luxembourg ; mais la déclaration de neutralité de la Belgique[1] nous laisse réduits à notre front, face à des organisations fortifiées. L'impossibilité même où nous nous trouvons d'étendre rapidement notre ligne de bataille limite nos moyens d'attirer et de fixer devant nous la plus grande partie des forces allemandes.

Dans ces conditions, la seule chose que nous puissions faire est une série d'attaques méthodiques aussi puissantes que possible, pour retenir devant nous les forces allemandes qui nous font face (25 divisions environ pour le moment) et y attirer une partie de celles qui se constituent en Allemagne (50 divisions environ).

La neutralité de l'Italie, si elle avait présenté un caractère certain, nous eût permis de récupérer des forces dans les Alpes et en Afrique du Nord. Cette neutralité est actuellement au moins douteuse et tout prélèvement sur le théâtre Sud-Est ou en Tunisie est, en ce moment, impossible, spécialement dans le domaine terrestre.

c) Théâtre du Proche-Orient

Que l'Italie soit ou non neutre, il nous faut dès à présent porter au maximum nos forces du Proche-Orient et obtenir des Britanniques qu'ils en fassent autant, ceci en vue d'un double but :

1°- Mener les actions à prévoir contre les possessions italiennes d'Afrique (Abyssinie, Libye).

2°- Être à même de soutenir la Turquie ainsi que nos alliés balkaniques éventuels si l'Allemagne se tourne contre eux.

Il convient en particulier, en tout cas, de profiter de l'attitude présente de l'Italie pour intensifier ce renforcement.

[1] Sur la déclaration de neutralité de la Belgique et sa notification à la France, voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 419.

IV.– BLOCUS

Il importe au plus haut point de compléter l'action militaire par un blocus aussi serré que possible, blocus à organiser sur le plan interallié.

L'Allemagne ne dispose que de ressources limitées et, même après la conquête totale de la Pologne, on peut escompter que l'aide économique russe sera insuffisante. La production de l'URSS, qui a elle-même de gros besoins, n'est pas considérable et ses moyens de communication sont lamentables. Au surplus, dans quelle mesure l'URSS accepterait-elle de se subordonner à l'Allemagne ? Il y a tout lieu de penser qu'elle s'efforcera de conserver vis-à-vis de cette nation sa liberté d'action à la mesure de ses intérêts.

En conséquence, les Alliés doivent, au plus tôt, mettre sur pied tant en France qu'en Angleterre les organismes indispensables au bon fonctionnement du blocus ; ils doivent aussi créer en même temps l'organisme interallié qui coordonnera les mesures prises dans les deux pays.

V.– ACTION DIPLOMATIQUE[1]

Sur le plan diplomatique, c'est l'action à conduire vis-à-vis de l'Italie qui tient la première place. Sa neutralité nous serait infiniment précieuse. Il y a plus : si nous l'attirons de notre côté, ce revirement changerait la physionomie du conflit plus encore que n'a pu le faire la volte-face italienne de 1914-1915.

En lui accordant notamment des avantages financiers, nous pourrions agir efficacement sur un pays dont l'économie générale est actuellement en fort mauvaise posture. Mais il y a bien plus à faire et il nous a paru que la question valait d'être envisagée dans une note complémentaire l'exposant en son entier.

Les Balkaniques et la Turquie peuvent rester neutres tant que l'Allemagne ne se tournera pas contre eux ; ils se préparent tous cependant plus ou moins en vue de cette dernière éventualité. Notre action diplomatique auprès d'eux doit être constante ; évidemment le succès de cette action sera d'autant plus efficace qu'elle sera appuyée par la fourniture rapide de matériel de guerre. Mais là aussi, l'attitude de l'Italie, comme avant tout notre résolution propre, auront des conséquences décisives.

VI.– CONCLUSIONS

Il y a dans cette note de dures réalités, mais il importe de les regarder en face. L'Angleterre a engagé une lutte à mort avec l'Allemagne mais si nous n'avions pas pris la même attitude, nous aurions eu nous-mêmes la guerre avant longtemps, ayant en outre perdu de notre prestige.

Si nous savons rester résolus, nous aurons pour nous, en même temps que le droit, toutes les chances de succès.

[1] *Note du document :* Bien que les modalités de l'action diplomatique ne soient pas de son domaine, le Haut Commandement ne saurait se désintéresser des buts qu'elle poursuit et qui sont étroitement liés à notre action militaire.

Mais il faut que la France se fasse à l'idée qu'à l'abri de son système fortifié, comme la Grande-Bretagne dans son île, et prête à se défendre sur tous ses fronts, elle aura peut-être à conduire hors de ses frontières une lutte du genre de celles que l'Angleterre a souvent menées au cours de son histoire, résolue d'ailleurs à passer à l'offensive décisive lorsque le moment sera venu.

Bien entendu la base d'une guerre ainsi conçue est en dehors d'une sage économie des effectifs, un puissant effort de matériel, à réaliser par le ministère de l'Armement.

Quant aux missions qui doivent être assignées à nos forces, elles doivent être les suivantes :

1°– Forces terrestres et aériennes :

a) aider la Pologne dans toute la mesure possible sans compromettre prématurément la puissance de l'armée et de l'aviation françaises, notamment avant que la Grande-Bretagne n'apporte un important concours ;

b) se tenir prêtes à faire tête :

– pour le cas où le gros des forces allemandes se retournerait contre nous, en particulier par une action à travers la Belgique, le Luxembourg et la Hollande ou à travers la Suisse ;

– pour le cas où l'Italie entrerait en guerre aux côtés de l'Allemagne.

2°– Forces maritimes :

a) assurer la liberté des ravitaillements et des transports de troupes ;

b) participer avec les forces navales britanniques et, compte tenu de la répartition prévue des théâtres d'opérations, aux actions éventuelles contre la marine allemande ;

c) se tenir prêtes à agir contre l'Italie, au cas où celle-ci deviendrait hostile.

Il importe en outre de poursuivre la constitution d'un groupement de forces franco-britanniques dans notre Orient méditerranéen (centre de l'empire des Britanniques comme ils le reconnaissent eux-mêmes) destiné à agir :

– soit contre l'Allemagne, si elle dirige ses entreprises vers les pays balkaniques ;

– soit, éventuellement, contre l'Italie si elle engage les hostilités dans la Méditerranée ou les Balkans.

En ce qui concerne l'aviation française, le gouvernement prescrit de rester fidèle à l'attitude définie dans la déclaration franco-britannique du 3 septembre 1939[1].

[1] Sur les conditions des déclarations de guerre par la France et la Grande-Bretagne, notamment sur le problème de leur éventuelle conjonction horaire, voir *DDF* (1936-39), XIX, ainsi que la « Chronologie des relations franco-britanniques », in Papiers 1940, Papiers Chauvel, n° 19.

Un accord serait à réaliser avec le gouvernement britannique pour retrouver notre liberté d'action, si l'Allemagne prenait l'initiative de bombardements aériens de populations civiles, tant françaises que britanniques.

Annexe 2

Notes sur les conséquences de l'attitude que peut prendre l'Italie dans le conflit[1]

(Comité de Guerre du 8 septembre 1939)[2]

N. *Paris, 7 septembre 1939.*

Très secret.

Au point de vue de la conduite générale de la guerre, le problème principal est actuellement celui de l'attitude que va prendre l'Italie. La solution qui y sera apportée influera de façon décisive sur la durée de la guerre et sur les dangers que va courir la France elle-même. Elle ne manquera point d'ailleurs d'avoir des conséquences sur l'attitude d'ensemble des Balkaniques.

I – ITALIE HOSTILE

– Les Alliés auraient des fronts sur les Alpes, sur les confins algériens, en Tunisie, en Égypte, au Soudan anglo-égyptien, aux Somalies française et britannique, au Kenya et sur les confins nigéro-tchadiens.

– La France ne pourrait augmenter ses forces terrestres et aériennes disponibles pour d'autres théâtres par prélèvement sur les Alpes et l'Afrique du Nord.

– L'entrée en guerre de l'Italie risquerait d'amener, en cas d'attaque sur la France, une tentative de jonction des forces germano-italiennes sur le territoire suisse, d'où extension de notre front défensif.

– En Méditerranée, l'action serait, jusqu'à ce que les Alliés aient acquis la maîtrise de cette mer, fortement gênée par la marine italienne pour le renforcement initial et l'entretien des forces terrestres et aériennes du Proche-Orient.

– La sécurité de nos transports en mer Rouge serait compromise jusqu'à ce que nous ayons purgé cette mer de bateaux italiens.

– L'Italie, agissant à base de l'Albanie, comme de son propre territoire, pourrait opérer contre la Yougoslavie et la Grèce (en particulier Salonique).

[1] Note signée par le général Gamelin.

[2] Voir note 1 de l'Annexe p. 36..

II – ITALIE NEUTRE

– Les Alliés n'auraient sur terre que :

a) le front franco-allemand (avec bien entendu extension éventuelle par la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, en cas d'offensive allemande, par cette voie). L'hypothèse d'une invasion de la Suisse deviendrait moins probable.

b) éventuellement le front des Balkans

– La France pourrait effectuer sur les Alpes et l'Afrique du Nord, au profit du front des Balkans, comme de son front Nord-Est, des prélèvements pouvant atteindre initialement une quinzaine de divisions.

– Son armée de l'air disposerait pour le Nord-Est ou les Balkans d'une partie des unités de l'Afrique du Nord et du Sud-Est.

– Dans le domaine maritime, il nous suffirait de nous garder en Méditerranée. Nous pourrions alors nous consacrer exclusivement à la défense de nos intérêts contre la menace allemande. Le problème de nos communications dans l'océan serait facilité. Notre ravitaillement bénéficierait de la possibilité d'utiliser la route de Suez.

Dans ce domaine, même si cette neutralité n'est qu'initiale, elle nous permettrait, au début de ce conflit, dans un moment où la soudure entre l'économie de paix et l'économie de guerre soulève des difficultés pour l'exploitation de la flotte marchande, de profiter d'une situation maritime relativement favorable pour rehausser le niveau de nos approvisionnements et renforcer le Proche-Orient. Ces avantages s'accentueraient si l'Italie passait à une neutralité certaine.

III – ITALIE ALLIÉE

Dégagée de ses liens avec l'Allemagne et alliée de la France, l'Italie nous donnerait la possibilité d'atteindre l'Allemagne sur ses frontières du sud, soit qu'elle autorise le passage de forces franco-anglaises sur le territoire italien, soit qu'elle se joigne aux Alliés pour attaquer l'Allemagne. Ce serait une grande armée française que nous pourrions porter en Yougoslavie, galvanisant par là même tous les Balkans.

Enfin ses moyens aériens équilibreraient la balance des forces aériennes et sa flotte constituerait pour nos forces maritimes un très notable appoint.

IV – ÉLÉMENTS MILITAIRES D'UNE DISCUSSION AVEC L'ITALIE

On peut faire passer à l'Italie les éléments d'une décision[1] :

– Se rangeant aux côtés de l'Allemagne, c'est elle qui court les plus gros risques, notamment en Méditerranée, en Lybie, en Abyssinie. Si l'Allemagne est victorieuse, que pèsera-t-elle vis-à-vis de son puissant allié qui voudra des portes sur la Méditerranée et sur l'Orient ? L'Italie a-t-elle oublié ses siècles de servitude ?

[1] *Note du document* : Ceci en dehors de toutes considérations sentimentales ou de civilisation.

– Neutre, les conséquences de la lutte peuvent se régler sans elle.

– Alliée, nous devons pouvoir lui faire une part dans une Europe reconstituée et dans le monde, sans qu'elle ait à craindre de nous.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

27

NOTE DU DÉPARTEMENT.
Affaires d'Extrême-Orient.

Paris, 7 septembre 1939.

Les télégrammes de Shanghaï n°s 953 à 955[1], 957[2] et 964[3] suggèrent les observations suivantes :

La politique préconisée par M. Cosme consisterait à rechercher, avec ou sans l'aveu de Tchoung King, une entente avec Tokyo au sujet des affaires de Chine. Contre l'appui que nous donnerions à Tokyo et à M. Wang Chin-Wei, nous obtiendrions l'intégrité de nos établissements en Extrême-Orient, la consolidation de nos intérêts dans la Chine du Sud et la possibilité d'opposer ultérieurement le Japon à la Russie.

Or,

1°- Le gouvernement Wang Chin-Wei[4] n'existe pas encore. Au cours de ces trois derniers mois, M. Wang a vu par deux fois avorter des tentatives qu'il avait faites en ce sens. Il vient de constituer un parti Kuomintang dissident et de s'en faire élire président. Cette qualité lui permettra-t-elle de s'imposer aux gouvernements de Nankin et de Pékin ? Rien ne permet aujourd'hui de l'affirmer.

[1] Voir document n° 3.

[2] Le télégramme n° 957 de Cosme du 5 septembre 1939 (non reproduit) (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 777), mentionne aussi l'arrivée à Shanghaï de M. Kato, plénipotentiaire extraordinaire en Chine, chargé « d'organiser avec la collaboration de M. Wang Chin-Wei, l'ordre nouveau de la Chine », d'où la nécessité selon l'Ambassadeur de « réviser rapidement » la politique chinoise de la France avant l'établissement de ce nouveau gouvernement pro-japonais.

[3] Voir document n° 22, note 1.

[4] Deux dépêches de Cosme, sous les n°s 302-S et 304-S du 5 septembre 1939, non reproduites (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 777 et 738 respectivement), informent le ministre, la première de la composition du gouvernement de Wang Chin-Wei, et la seconde de l'arrivée de Kato, avec le texte de sa déclaration sur la nécessité d'une nouvelle Chine et d'un nouvel ordre en Asie dans le contexte de la guerre en Europe. Un autre télégramme de Cosme sous le n° 967 du 7 septembre (non reproduit), indique la participation des membres des gouvernements de Pékin et Nankin, « marionnettes entre les mains des Japonais » au gouvernement Wang Chin-Wei qui doit s'installer à Nankin et remplacer alors le gouvernement de Pékin (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 738).

2°- Dans la déclaration-programme qu'il a publiée aussitôt après son élection à la présidence du « Kuomintang réformé », M. Wang a inséré en bonne place l'abolition des concessions étrangères, de la juridiction consulaire et autres dispositions des « traités inégaux ». Ce sont précisément les positions que l'accord avec le Japon devrait nous permettre de conserver.

3°- Le gouvernement japonais, avant même d'avoir pris officiellement contact avec les représentants des Puissances (le général Abé reçoit les ambassadeurs cet après-midi), nous donne le « conseil amical » d'évacuer de la zone occupée par les forces japonaises nos troupes et nos bateaux. Il ajoute qu'il est prêt à assurer la protection de la vie et des biens de nos nationaux, ce qui veut dire qu'il se réserve, nos troupes parties, d'occuper nos concessions.

4°- La consolidation de notre influence dans la Chine du Sud ne dépend pas nécessairement du gouvernement japonais. Dans les temps présents, la Chine du Sud dépend de Tchoung King et si le gouvernement national, se retournant vers Berlin et Moscou, en obtient une aide efficace, il n'est pas certain que le Japon et M. Wang Chin-Wei puissent le réduire. En cas de paix d'accommodement, le gouvernement chinois futur n'aura sans doute que peu de dispositions à nous tenir compte, par des avantages dans le Sud, des complaisances que nous aurions eues pour les Japonais.

5°- De toutes les indications recueillies depuis une dizaine de jours sur la politique japonaise, il résulte que le Japon est décidé à ne prendre aucune position qui puisse l'entraîner dans le conflit européen. Cette observation générale s'applique notamment à la politique du Japon à l'égard de la Russie, laquelle sera définie en fonction des seuls intérêts japonais.

6°- Il paraîtrait difficile, étant donné l'étroite solidarité de nos intérêts avec les intérêts britanniques et américains en Extrême-Orient, de renverser complètement notre politique à l'égard du conflit sino-japonais sans nous être préalablement mis d'accord avec Londres et Washington. Or, la position anglaise vient de nous être précisée (instructions de Lord Halifax à Sir Eric Phipps)[1] et la position américaine nous est connue (tél. de Washington n°s 1387 à 1390 du 30 août dernier)[2]. L'une et l'autre s'accommoderaient mal d'initiatives brusquées.

7°- En conclusion, les télégrammes précités de M. Cosme traduisent une vue de l'esprit, intéressante en tant que telle, mais dont tous les éléments sont à vérifier avant décision.

Du côté japonais, la réponse que le nouveau président du Conseil fera, au cours de l'audience d'aujourd'hui, à la communication faite par M. Arsène Henry conformément au télégramme à Tokyo n°s 390 à 393 du 27 août dernier[3], fournira un élément d'appréciation essentiel pour la poursuite d'un effort de rapprochement franco-japonais.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

[1] Voir documents n°s 19 et 28.

[2] Sur la position américaine et la réponse de G. Bonnet, voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 226 et n° 358.

[3] Voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 55.

28

AIDE-MÉMOIRE TRANSMIS PAR L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE.

M. *Paris, 7 septembre 1939.*

1.– Au cours d'une conversation qu'il a eue avec le ministre de Grande-Bretagne le 2 septembre au sujet de l'Extrême-Orient[1], le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères a dit que le gouvernement de la République française n'avait pas envisagé une action unilatérale du gouvernement des États-Unis au sens où le donnait à entendre un rapport que le vicomte Halifax avait reçu de Washington et d'après lequel l'ambassadeur de France aux États-Unis avait pressé le gouvernement américain d'offrir aussitôt que possible ses bons offices au Japon, en vue de résoudre le problème de Chine[2]. M. Léger avait dit à M. Campbell que le gouvernement français estimait que pour avoir le poids nécessaire, toute suggestion de ce genre à l'adresse du gouvernement japonais devrait être faite, si possible, par les gouvernements français, britannique et américain, agissant de concert, ou si cela n'était pas possible, par les gouvernements français et britannique agissant de concert, avec l'appui d'une action parallèle de la part du gouvernement américain. Ce ne serait qu'au cas où le gouvernement américain ne voudrait pas marcher sur ces bases que les gouvernements français et britannique devraient agir.

2.– Si le gouvernement japonais réservait un accueil favorable à ces démarches, M. Léger pensait que le Japon ne demanderait ni au gouvernement britannique, ni au gouvernement américain leurs bons offices, mais aurait recours au gouvernement français. Et bien que ceci ne dût pas aller sans un certain embarras pour le gouvernement français, vu qu'il n'a reçu du Japon aucune satisfaction touchant divers importants griefs (en particulier, l'occupation des îles Spratly)[3], il entreprendrait cette tâche, en raison de l'extrême importance qu'il attache à l'obtention d'un règlement de la situation extrême-orientale.

3.– L'ambassadeur de Grande-Bretagne n'a pas manqué de rapporter la conversation relatée ci-dessus à Lord Halifax et Sir E. Phipps a reçu la réponse suivante :

[1] On n'a pas retrouvé de compte rendu de cet entretien entre A. Léger et Sir Eric Phipps.

[2] Sur les instructions à M. de Saint-Quentin, ambassadeur de France à Washington, à propos du Japon, voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 358.

[3] Le 10 février 1939, les Japonais ont occupé l'île d'Haïnan, aux portes du Tonkin, placée depuis 1897 dans la sphère d'influence française, et le 31 mars 1939, les îles Spratly à mi-chemin entre l'Indochine et Bornéo, annexées mais non occupées militairement par la France en 1933. Sur ces questions, on peut se référer notamment à E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 128 et 129, ainsi qu'aux Papiers 1940, Papiers G. Bonnet, vol. 8.

« Tout en partageant l'avis du gouvernement français selon lequel une amélioration de nos rapports avec le Japon est très désirable, il ne nous paraît pas que cette fin puisse être aisément atteinte de la manière qu'a suggérée M. Léger. On nous a donné à comprendre qu'il serait bon tout d'abord de laisser le nouveau gouvernement s'établir avant de tenter aucune sorte d'approche. En second lieu, il semble probable que le gouvernement japonais poursuivra, pour le moment, sa politique en Chine tout seul et examinera à loisir la possibilité d'obtenir une coopération étrangère. Au surplus, il y a lieu de se rappeler que dans la dernière grande guerre européenne, alors qu'il était notre allié, il a poursuivi une politique spécifiquement japonaise en Chine et nous pouvons, avec quelque certitude, supposer qu'il agira encore de même et que notre amitié, ou toute autre attitude de notre part, n'aura guère d'influence, aussi longtemps que nous serons hors d'état de nous opposer à lui.

Si nous étions tentés d'abandonner la Chine, nous courrions le risque que celle-ci se jette dans les bras de la Russie, et même de l'Allemagne. Nous perdrions aussi le bon vouloir des Américains qui nous est au moins aussi nécessaire en Extrême-Orient qu'il l'est en Europe.

C'est pour cette raison, qu'il paraîtrait dangereux que les Français ou nous-mêmes prenions aucune initiative de médiation dans le présent conflit ou suggérions une base de règlement pour la paix.

Notre intention serait suspectée des deux parts à cause de la pression à laquelle nos intérêts sont actuellement soumis par les autorités militaires japonaises et à cause de nos évidentes préoccupations en Europe. D'autre part, les Américains seraient dans une position aussi défavorable pour intervenir et présenter des propositions de paix et n'importe quelle recommandation qu'ils pourraient être disposés à suggérer aux parties en conflit en Extrême-Orient, pourrait presque certainement être chaudement appuyée par nous-mêmes. Nous en avons déjà donné l'assurance à l'ambassadeur des États-Unis à Londres[1] et l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington en a été informé. Nous avons le sentiment de ne pouvoir pas aller plus loin quant à présent.

En attendant et comme mesure préliminaire, nous espérons qu'il sera possible de conclure sur les bases qui vous ont déjà été communiquées. Ensuite, nous envisagerions d'adopter à l'égard du gouvernement japonais une attitude à la fois ferme et amicale, indiquant notre espoir que dans tout règlement de paix en Extrême-Orient, nous serions en mesure de rétablir nos relations sur un pied de confiance mutuelle et indiquer que nous sommes prêts à travailler à cette fin.

Je serai heureux de savoir si le gouvernement français partage cette manière de voir. »

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 132

[1] Joseph P. Kennedy. Au sujet de l'alignement britannique sur la politique américaine, on peut se référer à *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers, 1939*, III, Washington, 1955, pp. 237-239.

29

M. LABONNE, RÉSIDENT GÉNÉRAL À TUNIS,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 422 à 429[1]. *Tunis, 8 septembre 1939, 22 h. 45.*

La mobilisation s'est effectuée avec un calme et une discipline qui ne se sont démentis à aucun moment et en aucun point du pays.

S.A. le Bey se propose, comme l'a fait le sultan du Maroc[2], de témoigner, en une allocution prononcée à la mosquée, l'attachement inaltérable de la Tunisie à la France et de confirmer à tous ses coreligionnaires l'intime solidarité qui les unit à tous.

L'esprit de loyalisme s'affirme avec une telle force que les partis destouriens – vieux ou jeunes – ne veulent plus demeurer dans l'équivoque du silence. Ils insistent pour me présenter, dans la forme que je jugerai opportune, une attestation de leur dévouement. Dans quelques jours, lorsque l'établissement du nouvel ordre de guerre me le permettra mieux que maintenant, je définirai les formes de cette manifestation dont je n'ai pas repoussé le principe, mais qui devra être aussi probe et aussi dépourvue d'ambiguïté que discrète.

En outre des appelés, les autorités militaires reçoivent un grand nombre de demandes d'engagement. Il en est pris note.

Jusqu'ici, en Tunisie, les israélites ont été dégagés de toute obligation militaire[3]. Or, simultanément, la population musulmane s'étonne de cette exemption ou s'en énerve, tandis que beaucoup de jeunes israélites manifestent instamment la volonté de servir. Nous serons ainsi amenés, dans quelque délai, à étudier une révision qui devra s'effectuer prudemment et par étapes.

Sur la vie économique du pays la mobilisation a entraîné, avec des effets inévitables et temporaires de désorganisation, l'arrêt brutal d'entreprises minières et industrielles que nous nous efforçons, dès à présent, de faire cesser.

Il avait été prévu notamment, en raison de l'incertitude méditerranéenne, que les mines de fer devraient fermer. Puisque, à l'heure actuelle, la Méditerranée paraît au moins aussi sûre que l'Atlantique, de nouvelles dispositions correspondantes sont à prendre.

Le général Blanc et l'Etat-Major, qui ont dû faire face, au cours des dix derniers jours, à une lourde tâche, témoignent d'ailleurs d'une large compréhension des besoins économiques de l'armée comme du pays, et les tempéraments compatibles avec l'organisation des unités seront progressivement apportés à la rigueur nécessaire des premières mesures.

[1] Chiffré.

[2] Le message du sultan Mohammed ben Youssef au président de la République a été transmis à Paris par le télégramme n° 475 en date du 5 septembre 1939 (voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 5), non reproduit.

[3] La grande majorité de ces « israélites » étant de nationalité tunisienne.

Dans ce sens, le général Noguès, lors de son passage ici, le 5 septembre, nous a donné des directives qui répondent pleinement à mon propre sentiment. Le commandant en chef des troupes de l'Afrique du Nord estime que l'état de siège ne doit entraîner, dans l'ensemble de la vie, que des changements aussi peu apparents que possible. Les indigènes, surtout, doivent poursuivre leur existence dans les cadres où ils se trouvent habituellement, avec les mêmes ordres et, autant que possible, les mêmes chefs. Des changements brusques exerceraient sur ces populations émotives des perturbations aussi nuisibles au bon ordre qu'au rendement économique.

Le problème des combustibles retient toute mon attention comme il inquiète le général Noguès. La Défense nationale connaît bien la situation de nos stocks. Le ravitaillement par mer doit être regardé comme aléatoire. Le ravitaillement de l'Atlantique par mer est extrêmement long et coûteux. Et, en admettant même que le ravitaillement par mer demeure possible, les prix du charbon et du mazout vont s'élever considérablement. Ils peuvent rendre prohibitives les conditions d'emploi de l'électricité et de certaines chaufferies. C'est une situation préoccupante. Nous allons donc mettre en œuvre tous nos moyens pour économiser les stocks, restreindre les importations incertaines et faire passer en production les importants bassins de lignite que la prospection heureusement entreprise depuis le début de l'année nous a déjà permis de découvrir et dont nous poursuivons énergiquement l'aménagement.

J'ai examiné longuement cette question avec le général Noguès qui y attache une extrême importance. Son intention est d'envoyer prochainement ici en mission le colonel Cordier, délégué auprès de son état-major central par la Défense nationale. Car la mise en valeur de ces ressources autonomes en combustible africain présente deux aspects tout à fait différents selon que l'on considère les seuls besoins économiques de la Tunisie ou les besoins d'ensemble de l'Afrique du Nord et de la Défense nationale.

Dans le premier cas, je suis en mesure d'agir seul, suivant un programme nécessairement restreint. Dans l'autre hypothèse, qui, à mon avis, s'impose, il va de soi que les études seraient à conduire et les déterminations à prendre, en liaison avec nous, par les représentants de la Défense nationale, des Travaux publics et du général Noguès.

Lorsque ces départements ministériels seront en mesure de donner au général Noguès et à moi-même des indications sur leurs intentions je serais particulièrement obligé au Département de me les faire connaître.

Vis-à-vis des Italiens, en dehors de l'incident du carnet B auquel il a été mis fin en deux jours[1], l'exécution des mesures de mobilisation n'a pas engendré de difficultés sérieuses.

[1] La proclamation de l'état de siège en Tunisie le 2 septembre s'est accompagnée de l'arrestation des suspects italiens inscrits au Carnet B. Sur la réaction de Rome et la retenue affichée par Paris en la matière, voir le télégramme n°s 415 à 418 de M. Labonne à Paris en date du 3 septembre, le télégramme n°s 501 à 507 du 6 septembre du Département à M. Labonne, et le télégramme n° 421, également du 6 septembre de M. Labonne au Département (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 4), non reproduits. Voir aussi document n° 8, n. 1.

L'attitude des autorités consulaires demeure empreinte de correction et de réserve. Les journaux officiels italiens se soumettent de bonne grâce à toutes les exigences de la censure. Les ressortissants italiens reçoivent, officiellement comme privément, avis de demeurer en Tunisie, de ne manifester aucune inquiétude, d'éviter tout incident.

De notre côté, les consignes correspondantes sont observées rigoureusement par les agents d'exécution, civils ou militaires. La population, qui comprend ces consignes, s'y conforme, elle aussi, avec un tact remarquable.

Un témoignage probant de ce tact et de l'évolution des esprits se trouve dans la collaboration bénévole que les viticulteurs italiens prêtent aux viticulteurs français atteints par la mobilisation. J'avais fait suggérer cette idée de collaboration pour les vendanges dès que la mobilisation a été annoncée. Les Italiens l'ont acceptée aussitôt et spontanément développée. Le moment venu, et dans la forme appropriée, je ferai souligner par le service d'information ce témoignage de coopération franco-italienne sur la terre d'Afrique et sa valeur symbolique.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 3

30

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3006 à 3008[1]. *Londres, 8 septembre 1939.*
Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n° 2972[2].

Les projets dont le docteur Weizmann m'a entretenu l'autre jour, et qui consistent à mettre sur pied des unités combattantes exclusivement composées d'israélites, sont bien connus du Foreign Office, où ils paraissent d'ailleurs être accueillis avec une certaine réserve. Le chef du département du Levant, s'exprimant à titre personnel, a fait à ce sujet à l'un de mes collaborateurs les observations suivantes :

S'il s'agit pour les juifs d'aider la France et l'Angleterre à organiser leur propagande, il n'y a pas d'objection à formuler, et l'on doit reconnaître que sur ce terrain particulier les coreligionnaires du docteur Weizmann peuvent rendre des services appréciables. Dans le domaine militaire, par contre, la question est toute différente.

Il est peu vraisemblable en premier lieu que le gouvernement britannique se prête à la constitution de bataillons juifs étant donné que les autorités militaires cherchent plutôt à généraliser les méthodes de

1 En clair.
2 Télégramme non retrouvé.

recrutement, à lutter contre l'esprit particulariste dont un trop grand nombre d'unités étaient animées au cours de la dernière guerre[1].

D'autre part la constitution d'une division juive dont les effectifs proviendraient en majeure partie des États-Unis présenterait de sérieux inconvénients, si injuste que soit l'antisémitisme il constitue, même en dehors de l'Europe centrale, un moyen de propagande, dont on doit tenir compte. Les agents allemands aux États-Unis ne manqueraient pas d'insinuer que les juifs, en recrutant une armée, cherchent en réalité à forcer la main du gouvernement de Washington, et qu'en définitive les Américains « se feront tuer pour la cause juive ».

Il y a donc à redouter de ce côté des réactions contraires aux intérêts franco-anglais.

Le même phénomène se produirait également dans les États du Levant. Là encore, les émissaires du Reich et de l'Italie réussiraient peut-être à convaincre certains Arabes que la guerre avec l'Allemagne n'est autre chose qu'un vaste complot ourdi par les juifs.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 86

31

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3013 à 3014. *Londres, 8 septembre 1939, 23 h. 15*[2].
Réservé.

L'ambassadeur de Pologne vient presque tous les jours voir le Secrétaire d'État et lui communiquer ses nouvelles. Ce matin, il n'a pas caché que la situation s'aggravait, et il a déclaré qu'il avait l'instruction de presser le gouvernement britannique de faire tout ce qui était en son pouvoir pour aider son pays, notamment sous forme d'envois de matériel. Lord Halifax

[1] Depuis la publication en mai 1939 du *Livre Blanc* sur la Palestine qui marque l'abandon de la politique inaugurée en 1917 avec la Déclaration Balfour, les relations anglo-sionistes sont très dégradées. Mais le déclenchement de la guerre suspend le conflit : la place des sionistes se trouve naturellement aux côtés des démocraties et Chaïm Weizmann, le président de l'Organisation sioniste mondiale, espère encore amener les Britanniques à changer de politique. C'est dans ce contexte que, sur le modèle de la Légion juive constituée lors de la Première Guerre mondiale, les responsables sionistes cherchent à obtenir la formation et la participation d'une force combattante spécifiquement juive dans les rangs alliés. Il semble que deux projets aient été quasi simultanément présentés en septembre 1939 aux autorités anglaises et françaises. À Londres, comme l'indique le document, Weizmann plaide pour l'inclusion d'une « division juive » dans l'armée britannique. Demande rejetée dès la fin du mois, sous des prétextes techniques. À Paris, les négociations menées par Nahoum Goldman et Albert Cohen pour la formation d'une « Légion juive », engagées avec le ministère de la Défense depuis avril 1939 et relancées en septembre, achoppent définitivement en novembre. Il est fait mention de cette conversation entre C. Weizmann et C. Corbin dans une note du bureau parisien de l'Agence juive en date du 18 septembre 1939 (Central Zionist Archives, Jérusalem, CM 467, Fonds 1226, dossier 14).

[2] Chiffré et téléphoné.

lui a répondu que l'Angleterre mettait actuellement en œuvre toutes ses forces et toutes ses ressources pour battre l'Allemagne, mais qu'en considération même du but à atteindre, elle ne pouvait se laisser guider par des considérations sentimentales, et qu'elle devait d'abord examiner si une assistance matérielle était pratique et réalisable.

J'ai fait observer que ce raisonnement pouvait ne pas correspondre à l'intérêt de la cause commune. Rien n'est plus propre à relever le courage de la nation polonaise que de savoir qu'une aide effective lui est apportée par les puissances occidentales. Une prolongation, même temporaire, de la résistance polonaise compensera largement la perte du matériel que nous enverrons. J'ai ajouté que le gouvernement français avait déjà pris une décision en ce sens, et que le Premier ministre en avait été informé. Nous souhaitons vivement que cet exemple soit suivi par le gouvernement britannique.

Lord Halifax m'a dit que la question allait être probablement examinée à la prochaine séance du Cabinet de guerre et m'a promis de faire état des arguments de caractère politique.

Il avait quelques doutes sur la possibilité de faire parvenir ce matériel à destination, mais ses services, interrogés devant moi sur l'attitude de la Roumanie, lui ont confirmé que, conformément aux règles posées par la convention de La Haye[1], le gouvernement roumain ne ferait pas obstacle au transit de matériel de provenance étrangère, à condition qu'il ne circulât pas en convois organisés.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 829

32

NOTE DU SOUS-DÉPARTEMENT ASIE-OCÉANIE[2].

Paris, 8 septembre 1939.

L'ambassadeur de Chine a rendu compte au Secrétaire général, le 7 de ce mois, d'un entretien qu'il avait eu le même jour avec l'ambassadeur de l'URSS.

Commentant tout d'abord la récente évolution de la politique russe marquée par la signature du pacte germano-soviétique, M. Souritz a indiqué que cette signature avait été précipitée par l'action de M. von Ribbentrop. Quant à l'évolution elle-même, elle était due :

1°- au fait que le gouvernement de Moscou n'avait pu se convaincre de l'existence, à Londres et à Paris, d'un désir de conclure ;

[1] À l'initiative de la Russie, deux conférences de la Paix se sont tenues à La Haye, en 1899 et en 1907. Les participants signèrent à ces occasions plusieurs conventions sur l'arbitrage et le désarmement, ainsi que des déclarations en vue de l'humanisation de la guerre.

[2] Le document comporte la mention manuscrite marginale : M. Chauvel.

2°- aux hésitations françaises et britanniques en ce qui concerne la garantie des États baltes et au refus polonais en ce qui touche le droit de passage. Sur ce second point, Moscou avait eu l'impression que Londres appuyait les résistances polonaises ;

3°- à l'insuffisance des instructions données aux Missions militaires française et britannique envoyées à Moscou.

Revenant à la position actuelle du gouvernement des Soviets, M. Souritz a affirmé que Moscou ne s'était aucunement engagé du côté de Berlin. En traitant avec l'Allemagne, les Soviets s'étaient réservé leur liberté d'appréciation et d'action suivant leur intérêt propre. Ils avaient notamment conservé la latitude de continuer à l'égard de tous pays des fournitures sur le plan commercial.

Quant aux développements ultérieurs de cette position, M. Souritz a précisé qu'ils dépendaient des éléments suivants :

a) de la possibilité pour le gouvernement soviétique de se convaincre de la détermination du gouvernement français de poursuivre jusqu'au bout la lutte dans laquelle il vient de s'engager.

b) d'une évolution des États-Unis en faveur de la France et de l'Angleterre.

Le second facteur, bien qu'important, l'est beaucoup moins que le premier, considéré comme tellement essentiel qu'il ne fallait rien négliger pour éviter à Moscou une méprise.

Sur une question posée par M. Koo, M. Souritz a indiqué qu'il ne donnait pas à son gouvernement la résolution française comme certaine, parce que lui-même n'y croyait pas.

M. Koo ayant insisté sur le fait que le corps diplomatique était, dans son ensemble, convaincu de cette résolution, M. Souritz, suivant en cela la tendance timorée qui est la sienne, a répondu qu'il ne voulait pas, en se faisant l'écho d'opinions de tierces personnes, s'exposer au reproche de transmettre des renseignements tendancieux. Au cas où le ministre des Affaires étrangères le convoquerait pour lui faire une communication à ce sujet, il en rendrait compte à son gouvernement, mais il ne prendrait pas l'initiative de provoquer une telle déclaration.

Les États-Unis ayant été mentionnés au cours de l'entretien, M. Souritz a indiqué la préoccupation de son gouvernement de ménager Washington en raison de la situation en Extrême-Orient.

M. Souritz a affirmé par ailleurs que Moscou ne se prêterait jamais à un rapprochement avec le Japon. Le gouvernement de l'URSS considérait un semblable rapprochement comme sans portée pratique. En outre, au moment où le sentiment populaire russe se montrait hostile à la guerre d'agression engagée contre la Pologne, cette même hostilité devenait irréductible à l'égard du Japon.

Compte tenu de ces diverses considérations, M. Souritz a exprimé l'avis que des possibilités de collaboration de la Russie avec l'Europe occidentale subsisteraient aussi longtemps que Paris et Londres n'auraient pas

coupé les ponts. Ces possibilités seraient susceptibles de développement si la poursuite résolue de la guerre et l'évolution des États-Unis à l'égard du conflit accentuaient l'isolement de l'Allemagne.

Dans l'état actuel des choses, le but poursuivi par Moscou était le maintien de sa neutralité qui était l'objet même du pacte germano-soviétique.

M. Souritz a démenti les rumeurs d'après lesquelles il aurait pris des dispositions en vue d'un départ de l'ambassade. Madame Souritz, dont l'état de santé laisse à désirer, a quitté Paris, mais pour s'installer dans le Morvan avec plusieurs femmes de membres de la Mission diplomatique.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

33

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 727. *Saint-Sébastien, 8 septembre 1939.*

Je ne crois pas inutile de signaler un état d'esprit assez courant en Espagne et notamment dans les sphères officielles.

Le pacte germano-russe a désorienté beaucoup de monde et nous a fait bénéficier de sympathies concrètes. La définition précise de la neutralité espagnole est due pour une part au dégoût qui est venu spontanément au cœur de tant d'Espagnols en voyant leur bon ami allemand se rapprocher de leur pire ennemi.

Cependant il ne faudrait pas croire qu'ils soient pour cela toujours d'accord avec la position d'assistance à la Pologne prise par la France et l'Angleterre.

Voici à peu près ce que l'on entend souvent dire ici par des gens qui se prétendent en sympathie avec nous : l'agression hitlérienne est inqualifiable. Nous savons maintenant ce qu'est le *Führer* en réalité. Mais en vous portant au secours d'un allié auquel vous ne pouvez venir pratiquement en aide et avant d'avoir réglé vos difficultés avec l'Italie, vous avez été imprudents. Mieux valait cette fois-ci encore laisser sacrifier une amie. Vous auriez été mieux armés pour faire le bloc de défense anglo-franco-italo-espagnol qui, dans le futur, doit barrer la route au germanisme.

Tout ce que nous pouvons rétorquer sur l'indignité d'une pareille politique, et en fin de compte sur le danger effrayant qu'elle aurait impliqué, n'amène guère que la même réponse sceptique : votre aide à la Pologne lui permettra-t-elle, dans trois semaines, d'être hors de combat ? Vous en viendrez alors tout naturellement à ce que vous auriez dû faire d'abord : traiter avec l'Italie. Vous ne pouvez pas faire tuer toute votre jeunesse sur la ligne Siegfried et qu'attendez-vous d'un blocus qui, pour être effectif, devrait durer dix ans !

Ces propos m'amènent à faire l'hypothèse suivante. Ou bien les Espagnols qui les tiennent – et j'ajoute que ce sont parfois des personnages de premier plan – croient que l'arrangement avec l'Italie contre l'Allemagne est possible, ou bien ils sont tellement intoxiqués de propagande qu'ils en viennent naturellement, et de bonne foi, à développer les thèmes qui leur sont dictés. Dans ce cas, le jour où l'Italie se déclarerait franchement d'accord avec les buts poursuivis par l'Allemagne et se retournerait menaçante vers nous, les Espagnols seraient tout naturellement amenés à croire que nous en portons la responsabilité. Ils oublieraient alors probablement le scandale causé par le pacte germano-russe pour ne plus voir que l'attitude de la catholique Italie.

Ce ne sont là que des hypothèses, mais je tenais à signaler en tout état de cause combien, dans la désorientation actuelle des esprits en Espagne, la position qu'adoptera Rome reste, pour une très large mesure, déterminante.

Une guerre en Méditerranée contre l'Italie peut amener l'Espagne à reconsidérer sa neutralité.

Z Europe, 1918-1940, Espagne, 211

34

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 213. *Moscou, 8 septembre 1939.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint au Département une note du conseiller commercial près l'ambassade relative à la mise en application de l'accord de commerce germano-soviétique.

Je signale cette note à l'attention du Département.

ANNEXE

NOTE DU CONSEILLER COMMERCIAL DE L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU.
Au sujet du ravitaillement de l'Allemagne par l'URSS.

N. nº 600. *Moscou, 8 septembre 1939.*

Le traité de commerce et de crédit entre l'URSS et l'Allemagne signé le 19 août 1939 (note 5260 du 22 août)[1] suivi aussitôt de la conclusion du pacte de non-agression germano-soviétique, qui fut une des causes déterminantes de l'agression allemande contre la Pologne et du déclenchement

[1] Document non retrouvé. Sur l'accord de crédit et de commerce germano-soviétique du 19 août 1939, voir *DDF* (1936-39), XIX, nos 178, 186, 187.

de la conflagration européenne, a reçu d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, un commencement immédiat d'exécution[1].

Dans mes précédentes notes j'ai à diverses reprises indiqué les possibilités de ravitaillement que l'Allemagne peut trouver sur le marché russe. Elles portent notamment sur :

1°- Matières premières : bois, lin, chanvre, coton, minerais de fer et manganèse, pétrole, phosphates.

2°- Produits alimentaires : céréales, betteraves, sucre, conserves, tabac.

Pendant les dernières années, dans la crainte de se trouver mêlée directement à la guerre, l'URSS a accumulé des réserves de ces diverses marchandises, qui sont administrées par le commissariat des Stockages créé au début de 1937. Il est impossible de chiffrer ces réserves ; aucune donnée n'est publiée à leur sujet.

N'étant plus menacé d'une participation immédiate à la guerre, le gouvernement soviétique a pu activer certains envois en Allemagne par prélèvements sur ces stocks. D'autre part, en ce qui concerne les céréales et betteraves, les données fragmentaires publiées sur la récolte de 1939 l'annoncent comme supérieure à la moyenne des dernières années, principalement en Ukraine et sur le Don, ce qui facilitera les envois.

Pour l'acheminement de ces marchandises, l'Allemagne dispose des voies suivantes :

a) les lignes maritimes et ferroviaires reliant la région de Léningrad et la Russie blanche à la Prusse orientale et la Poméranie,

b) le Danube, avec toutes ses organisations allemandes de navigation,

c) les lignes ferroviaires : Tiraspol-Kichinev-Bucarest, Constanza-Bucarest-Budapest-Vienne, Bourgas-Sofia-Belgrade-Zagreb-Gratz, qui relient l'Ukraine et les ports de la mer Noire à l'Allemagne du Sud.

Malgré les résultats importants obtenus au cours des trois périodes quinquennales dans tous les domaines, notamment dans l'industrie et l'agriculture, résultats qui ont été exposés dans mes précédents rapports, la structure de l'État soviétique, et particulièrement son économie, demeurent encore très fragiles. Conscients de cette fragilité, d'ailleurs méthodiquement dissimulée par les fanfaronnades continuelles, les dirigeants de l'URSS ont voulu éviter à leur pays un effort immédiat de guerre.

Par la conclusion du pacte germano-soviétique, ils ont précipité le déclenchement de la conflagration actuelle, qui leur donne une sorte de contre-garantie contre tout risque imminent de conflit, gagnant ainsi le temps nécessaire à la consolidation de la structure de leur État, après s'être assuré d'éventuels gains territoriaux au détriment de la Pologne et des États baltes.

[1] *Note du document :* Dans son discours du 11 mars 1939, au 18e congrès du Parti communiste, le commissaire du peuple au Commerce extérieur Mikoïan, paraphrasant les déclarations de Staline, avait indiqué que désormais les traités de commerce conclus par l'URSS avec d'autres pays seraient inspirés par des considérations politiques.

En facilitant le ravitaillement de l'Allemagne, les Soviets provoquent une prolongation de la guerre, d'où résultera une dépression générale des nations européennes, pendant que se fortifiera leur appareil économique, administratif et militaire. La situation se trouvera ainsi renversée à leur profit et pourra leur donner la possibilité d'intervenir plus efficacement dans le règlement ultérieur des affaires de l'Europe.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 793

35

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1515[1]. *Ankara, 9 septembre 1939.*

M. von Papen a fait ouvertement allusion auprès du secrétaire général des Affaires étrangères à la possibilité d'une offre d'armistice qui serait faite par l'Allemagne aux puissances occidentales après que la Pologne aurait été battue, offre que, d'après lui, l'Angleterre et la France auraient avantage à accepter, si d'ici là rien d'irréparable ne s'était produit entre elles et l'Allemagne. M. Numan Menemendjoglu ayant objecté qu'il concevait difficilement que ces deux puissances, qui étaient entrées en guerre pour défendre la Pologne, fussent disposées à sanctionner son écrasement, l'ambassadeur d'Allemagne répliqua que le Reich voulait seulement la révision des frontières du traité de Versailles et l'installation à Varsovie d'un gouvernement sincèrement résolu à collaborer avec lui. À quoi M. Numan Menemendjoglu répondit en faisant une claire allusion au sort réservé au gouvernement Hacha[2] et à l'intérêt que le Reich avait à ne pas faire durer la guerre.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 13

[1] Chiffré.
[2] Emil Hacha, président de la République tchécoslovaque destitué en mars 1939.

36

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE,
Á M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 737[1].
Réservé.

Rome Saint-Siège, 9 septembre 1939.

(*Reçu :* le 11, 13 h. 30)[2]

En l'absence du cardinal secrétaire d'État, qui prend quelques jours de repos à Casoria, j'ai renouvelé ce matin auprès de Mgr Montini mes instances pour que le Pape exprimât le sentiment qui est le sien sur l'agression allemande contre la Pologne et l'invasion de ce pays par des forces infiniment supérieures à celles qu'il peut lui opposer[3].

Mgr Montini, qui notoirement s'emploie à déterminer le Saint-Père à rompre le silence à ce sujet, m'a répondu qu'il pensait que Pie XII dirait quelque chose en ce sens et croyait que c'était dans les intentions du Pape.

J'ai saisi cette occasion pour faire remarquer à Mgr Montini qu'à l'heure actuelle l'on n'était plus en présence d'un litige germano-polonais, mais d'un conflit de proportions infiniment plus vastes et dont les causes se situaient sur un plan beaucoup plus élevé que les questions concrètes qui ont servi de prétexte à la ruée des Allemands sur la Pologne. Il s'ensuivait que les tentatives diplomatiques dont le Saint-Siège avait pris l'initiative avant l'explosion de la guerre n'étaient désormais plus de saison et que le seul service qu'il pût rendre à la paix était de manifester son sentiment sur le recours des Allemands à la violence pour imposer leur volonté à un pays beaucoup plus faible que l'Allemagne. L'immense majorité du monde lui en serait reconnaissante et les derniers à lui en savoir gré ne seraient pas les Italiens, qui dans leur conscience, ne pensent pas autrement.

Mgr. Montini m'a dit qu'il parlerait dans ce sens au Pape.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] La précédente démarche de M. Charles-Roux auprès du cardinal Maglione remonte au 1er septembre : voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 394. Le 5 septembre, dans son télégramme nº 720-721 (Cf. Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40, document non reproduit), l'ambassadeur de France suggérait que les cardinaux français fissent pression sur le Saint-Siège et que les représentants de la France à Ottawa et Washington poussent les cardinaux anglais, canadiens et américains à agir de même.

37

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre de la Défense et de la Guerre,

à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 255[1]. *Paris, 10 septembre 1939.*

L'Italie a fait connaître son intention de ne pas prendre l'initiative d'opérations militaires.

Toutefois, rien, depuis cette déclaration, ne permet encore de déterminer avec certitude l'attitude définitive que ce pays compte adopter :

– durée de la neutralité – provisoire ou définitive ?

– nature de la neutralité – stricte ou bienveillante et pour quelles puissances ?

Il importe donc de lever au plus tôt cette incertitude.

Dans ce but, l'état-major de l'armée – 2e Bureau – a recherché les indices qui permettraient la vérification de l'une ou de l'autre des hypothèses ci-dessus envisagées. Ces indices sont les suivants :

a) les voies ferrées et routières qui relient l'Italie à l'Allemagne par le Brenner, le Dobbiaco et le Tarvis pour déceler non seulement le passage de troupes d'un pays à l'autre, mais aussi l'augmentation éventuelle et la nature du trafic commercial

b) le trafic de la flotte marchande italienne : nature du chargement au départ des divers ports étrangers – destination des navires,

c) le trafic des navires neutres visitant les ports italiens – nature et importance du chargement.

– Renforcement anormal des forces italiennes de l'Albanie et du Dodécanèse.

– Équipement offensif du front albanais.

– Préparation d'expéditions d'outre-mer dans le sud de l'Italie.

– Tractations politiques avec la Hongrie et la Bulgarie se traduisant par l'envoi de missions militaires italiennes dans ces pays.

– Rappel des navires de commerce.

– Concentration d'aviation en Sardaigne, Sicile et dans la région de Tarente.

– Concentration de la flotte italienne de haute mer sur les côtes orientales de l'Italie (canal d'Otrante – golfe de Tarente).

– Appareillages inusités d'unités légères et de sous-marins pour des postes à la mer en Méditerranée occidentale.

– Mouillages de mines vers Pantellaria.

[1] Par tube.

Il y aurait le plus grand intérêt à ce que nos différents représentants diplomatiques et agents consulaires concourent à la recherche de ces mêmes indices, chacun en ce qui le concerne.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien, si vous partagez ma manière de voir, orienter l'activité de nos représentants à l'étranger vers la recherche de ces renseignements et leur transmission dans les délais les plus courts.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 275

38

Aide-mémoire de la Direction Politique à l'Ambassade d'Angleterre à Paris.

M. *10 ? septembre 1939*[1]

1.– Les considérations exposées dans l'aide-mémoire de l'ambassade d'Angleterre du 9 septembre[2] au sujet de la neutralité de l'Italie et de la nécessité pour la France et l'Angleterre de s'abstenir de toute initiative dans les Balkans susceptible de mettre cette neutralité en cause, ont retenu toute l'attention du ministère des Affaires étrangères. Tout en estimant que les différents aspects de cette question doivent faire l'objet d'un examen approfondi entre les deux gouvernements et sous réserve des conclusions qui se dégageront de cette étude commune, le ministère des Affaires étrangères croit dès maintenant pouvoir soumettre à l'ambassade d'Angleterre les réflexions préliminaires que la lecture de son aide-mémoire lui suggère.

2.– Le ministère des Affaires étrangères partage le point de vue britannique sur l'importance que présente, à l'heure actuelle, le maintien de la neutralité italienne et sur la nécessité de s'abstenir de toute initiative prématurée qui puisse entraîner l'Italie à se joindre à l'Allemagne. Sans perdre de vue les réserves que comporte le caractère de cette neutralité ni les précautions que sa précarité même nous commande, nous ne devons rien négliger pour en ménager la prolongation ni pour rendre éventuellement possible une évolution en notre faveur de l'attitude encore réticente et provisoire que l'Italie a officiellement adoptée.

3.– Une action éventuelle de la France et de l'Angleterre dans les Balkans ne saurait dans ces conditions être conçue dès maintenant en fonction d'une Italie hostile. Elle ne pourrait être envisagée à titre immédiat que sur le seul plan spécial d'un aménagement défensif de notre dispositif d'assistance éventuel à la Roumanie. Les engagements que nous avons pris à l'égard de cette puissance ne nous permettent pas d'éluder l'examen des voies et

[1] Document non daté. La datation proposée est inspirée par le contexte.

[2] Document non reproduit. Traduction de cet aide-mémoire britannique du 9 septembre in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46.

moyens par lesquels nous pouvons espérer de les rendre efficaces. C'est de ce point de vue que, compte tenu de toutes les circonstances diplomatiques existantes, le problème paraît devoir être étudié.

4.– Le ministre des Affaires étrangères estime que si l'évolution des événements nous faisait craindre qu'une menace extérieure sérieuse ne pèse sur la Roumanie, la nécessité de ne pas être devancée par des mesures adverses appelées à rendre inefficace notre concours, pourrait nous imposer l'aménagement dans les Balkans de certaines bases d'assistance. Il appartiendrait à cet effet aux gouvernements français et anglais d'entreprendre d'avance auprès du gouvernement italien l'action diplomatique nécessaire pour mettre en lumière le caractère réel et les justifications de notre action. Il devrait être représenté à Rome que rien dans cette initiative ne peut être de nature à porter ombrage aux susceptibilités de l'Italie, ni aucun tort à ses intérêts ; que nous ne visons qu'à préserver, en dernière analyse, dans les Balkans, un équilibre, qu'elle n'a pas moins d'intérêt que nous à voir maintenir et que la défaite de la Roumanie bouleverserait ; que nous n'avons, en définitive, d'autre objet que de nous mettre préventivement en mesure d'assister efficacement la Roumanie contre une menace à son indépendance, le jour où cette menace viendrait à s'exercer de façon imminente.

5.– Justifiée par ces motifs impérieux, entourée même de toutes les garanties que l'Italie pourrait légitimement souhaiter, cette opération devrait bénéficier au moins de l'assentiment tacite du gouvernement de Rome. Il n'échappera pas au gouvernement britannique que si cet assentiment nous était, dans ces conditions, refusé, nous serions fondés à voir dans cette attitude de l'Italie une contre-épreuve significative de ses intentions réelles tendant à favoriser, par une assistance indirecte ou directe, les plans d'hégémonie de l'Allemagne en Europe orientale et balkanique. Il appartiendrait alors aux gouvernements français et anglais de tirer d'une telle position italienne les conséquences qu'elle pourrait comporter[1].

6.– Le ministère des Affaires étrangères entend également que si l'éventualité visée au paragraphe 4 se réalisait, il y aurait lieu d'approcher le gouvernement grec en vue de lui donner toute garantie contre les risques auxquels pourrait l'exposer l'établissement sur son territoire d'une base d'assistance à la Roumanie.

7.– Le ministère des Affaires étrangères croit devoir insister encore en terminant sur le fait que les considérations ci-dessus énoncées n'ont pour objet que de préciser certains des aspects que lui paraît revêtir le problème posé. L'examen, au fond, de ce dernier, devrait évidemment être réservé, en fonction de l'évolution des événements militaires et diplomatiques, à une délibération commune des deux gouvernements[2].

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 2

[1] Un trait vertical isole le paragraphe 5, avec en marge la notation manuscrite : *supprimé par le ministre.*

[2] Inquiet des projets français en Méditerranée et dans les Balkans, Neville Chamberlain annonce au Cabinet de guerre, le 11 septembre, son intention de rencontrer Édouard Daladier. C'est là l'origine directe de la tenue précipitée de la première séance du Conseil suprême interallié d'Abbeville, le 12 septembre. Voir F. Bédarida, *La Stratégie secrète de la Drôle de guerre*, *op. cit.*

39

M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 1264 à 1267[1]. *Paris, 10 septembre 1939, 17 h.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1463[2].

M. Bullitt a bien voulu faire connaître officieusement au Département les indications qu'il a reçues sur l'entretien du 7 de ce mois entre M. Sumner Welles et l'ambassadeur du Japon[3].

À l'encontre de la demande japonaise, M. Sumner Welles a fait valoir notamment :

1°- le précédent de la guerre de 1914, au cours de laquelle les éléments d'occupation maintenus en Chine par divers belligérants par application du protocole de 1901[4] sont restés côte à côte à Pékin et Tientsin, sans que la neutralité chinoise fût affectée, jusqu'au moment où, la Chine étant entrée dans notre camp, les garnisons allemande et autrichienne ont été internées.

2°- le fait qu'un retrait des forces anglaises et françaises effectué à la demande du Japon, créerait une situation qui présenterait de grandes difficultés sur le plan des rapports nippo-américains ;

3°- que la tentative du Japon pour obliger plusieurs puissances à retirer leurs troupes de Chine est interprétée par les États-Unis comme exprimant l'intention d'obliger toutes les puissances à suivre l'exemple ainsi donné ;

4°- que les États-Unis verraient avec grand regret et désapprobation se développer une action japonaise qui entraînerait en fin de compte la ruine de Shanghaï.

Interrogé sur les conséquences pratiques qu'en cas de tension résultant de cette affaire, le gouvernement des États-Unis entendrait tirer de la position ainsi prise, M. Bullitt a exprimé la conviction personnelle qu'il se refuserait à retirer ses troupes.

Il a été indiqué à l'Ambassadeur que telle n'était pas tout à fait la position immédiate de la question. Le gouvernement japonais n'avait pas

[1] Communiqué à Tokyo, sous les n°s 447 à 450 avec prière de communiquer à Shanghaï sous les n°s 418 à 421 ; communiqué à Londres par avion, sous le n° 2066.

[2] Voir document n° 7.

[3] Sur les termes de l'entretien du 7 septembre 1939 entre Américains et Japonais, cf. *Foreign Relations of the United States, Japan,* 1931-1941, vol. II, p. 12. Sur l'entretien de l'ambassadeur des États-Unis en France, M. Bullitt, avec A. Léger, cf. *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers*, 1939-III, p. 239, le télégramme en date du 8 septembre, de M. Bullitt au Département d'État, où il indique que le M. Léger lui a indiqué la substance de la position britannique, à savoir que Londres se prépare à retirer toutes ses troupes de Chine, en prétextant des nécessités de la guerre en Europe, à moins que les États-Unis n'adoptent une attitude énergique face au Japon.

[4] Protocole final pour la reprise des relations amicales avec la Chine, conclu entre la Chine et divers États dont la France (7.9.1901). Annulé le 28.2.1946.

demandé et ne demanderait probablement pas au gouvernement américain en Chine de retirer ses troupes. Au demeurant, les éléments américains en Chine étaient en petit nombre, au contact plus ou moins immédiat de forces navales américaines. La France entretenait par contre en Chine un véritable corps d'occupation avec garnisons multiples et le gouvernement japonais lui demandait dès maintenant, comme au gouvernement britannique, de le retirer. Au cas où notre refus nous exposerait au risque d'un conflit, jusqu'où le gouvernement américain entendrait-il pousser effectivement l'exercice de sa solidarité ?

M. Bullitt promit de s'enquérir plus complètement des dispositions de son gouvernement.

En entretenant le Département d'État de cette question, je vous serais obligé d'indiquer qu'à titre immédiat la solidarité américaine pourrait du moins se manifester utilement par l'autorisation donnée au chargé d'affaires des États-Unis de s'associer à la démarche proposée par les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Une telle manifestation donnerait tout leur sens aux observations faites par M. Sumner Welles à l'ambassadeur du Japon.

J'ajoute qu'étant donné la forme dans laquelle la démarche japonaise a été faite, il est permis de penser qu'il ne s'agit encore que d'un sondage, mais, que si la réponse des puissances marquait un flottement du front commun, ce sondage serait poussé fort au-delà de la question présente.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

40

M. Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1438. *Varsovie, 11 septembre 1939, 14 h. 15.*
Réservé.
(*Reçu :* le 11, 22 h. 20)

Dans la région ukrainienne où nous nous trouvons[1], des agents répandent le bruit d'un accord secret entre l'Allemagne et l'URSS, en vertu duquel les corps allemands ne dépasseraient pas le Bug et abandonneraient aux troupes soviétiques le reste de la Pologne.

Interrogé sur cette rumeur par un de nos collègues, l'ambassadeur de l'URSS s'est borné, sans la démentir formellement, à observer que beaucoup de fables circulent en ce moment. Il a ajouté : « Les habitants de cette région sont nos compatriotes ».

La population, qui ne comprend qu'un très petit nombre de Polonais, est ici presque entièrement hostile à la Pologne et ne lui apporte aucune aide

[1] L'ambassadeur français et l'ensemble du corps diplomatique ont été évacués sur Krzemienco, en Pologne orientale, depuis le 7 septembre. Voir aussi document n° 23.

d'aucune sorte. Les juifs et beaucoup d'Ukrainiens attendent les troupes soviétiques et espèrent l'arrivée des armées allemandes pour libérer l'Ukraine.

Z Europe, 1918-1940, URSS, 1019

41

M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome.

T.[1] *Paris, 11(?) septembre 1939.*

Au moment où vous retournez à votre poste à Rome[2], je vous confirme que le désir du gouvernement français est de faciliter à l'Italie par tous les moyens la continuation de l'attitude qu'elle a adoptée. Vous vous efforcerez d'obtenir que cette attitude dont le caractère provisoire est évident se change en une neutralité de caractère plus clairement défini et plus stable. Cette neutralité survenant si peu de mois après la conclusion du pacte d'Acier[3] même si elle n'a pas un aspect d'hostilité envers l'Allemagne constituera une victoire morale précieuse. Il va de soi que nous attacherions du prix à pouvoir un jour être assez sûrs des dispositions de l'Italie pour pouvoir, à travers une Méditerranée où les communications seraient parfaitement libres, disposer éventuellement de nos contingents africains. C'est dans ce sens et vers ces (...)[4] que devront être dirigés tous vos efforts. Il vous appartiendra de ménager les sentiments complexes qui existent chez M. Mussolini et de laisser entrevoir que le gouvernement de la République se prêtera volontiers à l'examen des questions pendantes envers la France et l'Italie avec la volonté de les aplanir définitivement. Le moment où cette conversation pourra avoir lieu dans les meilleures conditions est laissé à votre appréciation. Vous m'avez en effet indiqué que l'heure présente serait prématurée. Je m'en rapporte donc à vous du soin de l'engager aussitôt que les circonstances vous paraîtront favorables. Il me paraît que la conclusion du pacte germano-russe a fait surgir des dangers d'avenir qui ne sauraient échapper à la clairvoyance du gouvernement italien et qui devraient rendre celui-ci sensible à la solidarité des peuples héritiers de la culture méditerranéenne contre la pression conjuguée des Germains et des Slaves.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

[1] Sur l'en-tête du document issu des Dossiers Georges Bonnet, figure la mention « original du télégramme d'instructions de M. Georges Bonnet à M. François-Poncet » sans indication de numéro de télégramme.

[2] L'ambassadeur de France à Rome s'est rendu quelques jours plus tôt à Paris pour consultations avec le ministre des Affaires étrangères, G. Bonnet. Voir aussi le document « Entretien du Président avec M. François-Poncet », en date du 12 septembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 4 (document non reproduit).

[3] Pacte offensif signé à Berlin par Ribbentrop et Ciano en présence de Hitler et de Göring, le 22 mai 1939.

[4] Lacune de déchiffrement.

42

M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 1289 à 1290[1]. *Paris, 11 septembre 1939.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 1497[2].

Les informations que le Département d'État reçoit de Moscou devraient semble-t-il l'inciter à adopter sans plus attendre, à l'égard de Tokyo, l'attitude active[3] que préconisait mon télégramme 1169[4] et que, d'après votre télégramme n° 1387[5], M. Sumner Welles estimait prématurée. Le Japon, dans les circonstances présentes, ne[6] fera d'ouvertures que discrètes. S'il n'a pas l'impression d'être entendu, il sera plus tenté de s'associer à d'autres partenaires qui ne lui ménagent sans doute point les avances.

La meilleure attitude à adopter à l'égard du Japon dans les circonstances présentes me paraît être[7] la courtoise fermeté[8] en ce qui concerne la défense de nos positions[9] en Chine[10], des dispositions très favorables à tous[11] échanges de vues sur les problèmes généraux qui constituent l'arrière-plan de nos difficultés.

Je vous serais obligé de vous inspirer de ces considérations dans vos entretiens avec le Département d'État.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

[1] À chiffrer.

[2] Le télégramme n° 1497 de M. de Saint-Quentin en date du 9 septembre sur la situation en Chine (voir Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1014, non reproduit) signale que le Département d'État a été informé le 7 septembre au matin de l'intention du gouvernement japonais « d'enjoindre le lendemain aux forces armées britanniques et françaises de quitter immédiatement le territoire chinois » et que « le président Roosevelt, après avoir conféré avec le Secrétaire d'État et le chef d'état-major général de la Marine, avait convoqué en fin de journée l'ambassadeur du Japon et lui avait fait entendre le langage le plus énergique que le gouvernement des États-Unis ait jamais tenu au gouvernement japonais depuis le début de la guerre de Chine. » L'ambassadeur de France ajoute que « M. Sumner Welles était d'ailleurs inquiet d'apprendre par son ambassadeur des États-Unis à Moscou, remarquablement informé, paraît-il, que des pourparlers russo-japonais avaient lieu actuellement à Moscou sous l'égide de l'ambassadeur d'Allemagne. »

[3] Notation manuscrite ajoutée par le signataire du document, A. Léger : *et persuasive.*

[4] Voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 159. Dans ce même volume, le document n° 358 souligne le souhait français de voir « Washington exercer en Extrême-Orient une action parallèle à la nôtre dans des affaires où nos intérêts sont semblablement engagés. »

[5] Voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 226.

[6] Notation manuscrite ajoutée par Léger : *nous.*

[7] Notation manuscrite de Léger biffant : « de manifester une… », remplacé par : *tout en manifestant la* (courtoisie).

[8] Notation manuscrite ajoutée par Léger : *qui contient.*

[9] Notation manuscrite ajoutée par Léger : *essentielles.*

[10] Notation manuscrite de Léger biffant : « en même temps que », remplacé par : *de manifester clairement.*

[11] Notation manuscrite de Léger biffant : « aux échanges », remplacé par : *à tous* (échanges).

43

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1025 à 1027.
Réservé.

Moscou, 11 septembre 1939, 22 h. 46.

(*Reçu* : le 12, 2 h.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1018-1020[1].

Les dispositions militaires arrêtées par l'URSS sont officiellement interprétées comme devant renforcer la défense du pays en présence des menaces impliquées dans le conflit germano-polonais.

Par leur ampleur et par la hâte avec laquelle elles ont été mises en œuvre ces mesures témoignent de la nervosité que provoque ici la brusque avance allemande sur Varsovie. Elles paraissent à la fois revêtir un caractère défensif à l'égard de l'Allemagne que l'on continue de redouter et un caractère actif à l'égard de la Pologne. Les Soviets, considérant qu'il y va de leur sécurité et de leur prestige, cherchent sans doute à se mettre en mesure de prendre le cas échéant les devants sur le Reich pour s'assurer les territoires polonais dont ils ont pu se réserver l'attribution au cours de l'entrevue von Ribbentrop-Staline.

En dehors du développement des mesures militaires, divers indices confirment les appréhensions que j'avais exprimées à cet égard dans mon télégramme no 1011[2]. Par les conférences contradictoires qui sont d'un usage quotidien à Moscou, par les bruits lancés dans certaines unités, il semble en effet qu'on prépare l'opinion à la possibilité d'une action en Pologne sous prétexte soit d'y rétablir l'ordre, soit de répondre à l'appel de populations opprimées.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 77

[1] On n'a retrouvé que le T. n° 1018 (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 77), document non reproduit). Payart indique que les « dispositions d'ordre militaire signalées dans son télégramme n° 1011 » (voir note suivante) « se sont développées au point de revêtir le caractère de mobilisation partielle. On ne procède pas seulement par rappel de catégories, mais par rappel de classes, affectant, ainsi que le constate le communiqué de l'agence Tass, l'Ukraine, la Russie et les régions militaires de Léningrad, Moscou, Kalinine et Orel, c'est-à-dire démographiquement les trois quarts environ de la Russie d'Europe. »

[2] Télégramme nos 1011-1012 de Moscou, en date du 9 septembre 1939 (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 77, document non reproduit). Payart informe le Département des « assez importants rappels de réservistes » auxquels procède le gouvernement soviétique, ainsi que de la décision de « maintenir sous les drapeaux les contingents libérables en septembre stationnés dans les circonscriptions militaires bordant la frontière ouest de l'URSS ». Selon le Chargé d'affaires, « on peut craindre que le gouvernement soviétique ne cherche à se mettre dès maintenant en position de réaliser aux dépens de la Pologne et des États baltes, les avantages territoriaux qui ont pu être envisagés à titre de compensation au cours des entretiens Staline-Ribbentrop, tout en s'assurant les moyens d'action nécessaires pour tenir en respect l'Allemagne dans une position avancée ».

44

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1028-1030.
Réservé.

Moscou, 11 septembre 1939, 23 h. 50.

(*Reçu :* le 12, 2 h. 20)

Je me réfère à mon télégramme 1025[1].

J'ai pu voir aujourd'hui M. Potemkine qui éludait depuis quelques jours toute conversation et que je désirais sonder sur la portée des dispositions militaires prises par l'URSS à sa frontière de l'Ouest. Il s'est cantonné dans une réponse énigmatique : « Nous sommes tellement disciplinés, m'a-t-il dit, que nous ne demandons même pas à notre gouvernement retenu au Kremlin, lorsque les décisions de cette nature sont prises, quels motifs les ont inspirées. » Comme je le poussais, il ajouta : « Même si je connaissais ces motifs, vous comprendrez que je (...)[2] pourrais me considérer comme autorisé à vous les donner ».

En cours de conversation, j'ai fait allusion au pacte de non-agression polono-soviétique auquel M. Molotov s'était expressément référé dans son discours du 31 août[3], paraissant ainsi lui donner une consécration nouvelle. M. Potemkine n'a pas nié que ce pacte conservait sa valeur mais presque immédiatement après, il a parlé en termes de considération de ce « pauvre gouvernement polonais dont on ne savait même plus ce qu'il allait devenir ».

Le ton de l'entretien entrecoupé de dérobades et de silences m'a laissé l'impression que le cas échéant, le gouvernement de l'URSS pourrait bien chercher à exploiter telle situation qui lui permettrait d'invoquer une carence d'autorité pour intervenir dans les territoires en cause.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 77

1 Voir document n° 43.
2 Lacune de déchiffrement.
3 Voir note 1 du document n° 15 et document n° 16.

45

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE, À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL.

L.[1] *Paris, 11 septembre 1939.*

Monsieur le Président,

Après une longue réflexion, je suis arrivé à la conviction que le cabinet que vous vous proposez de former ne répond pas aux exigences de la situation actuelle[2].

Établi sur des bases presque exclusivement politiques, il paraît peu qualifié pour assurer la conduite générale de la guerre.

Mettre mon nom dans une telle combinaison ne réussira ni à la consolider, ni à améliorer nos affaires.

Ce sera, en outre, me soumettre à des méthodes de travail dont j'ai déjà fait l'expérience en temps de paix en déplorant leur peu de rendement.

Au surplus, au cas où après un nouvel essai, je déciderais de me démettre de mes fonctions, mon départ risquerait d'être interprété comme le désir de compromettre l'existence du cabinet que vous présidez. N'est-il pas préférable, dans ces conditions, de rester dès le début en dehors de sa constitution ?

C'est donc pour moi un devoir de conscience de décliner l'offre que vous m'avez faite, persuadé que vous comprendrez la raison de mon refus.

Cette décision bien arrêtée me rend plus libre pour vous dire ma pensée sur la constitution du cabinet que vous projetez. La présence de certains hommes politiques sera un obstacle à des relations correctes avec l'Espagne et produira un effet déplorable sur le moral du pays et de l'armée[3].

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

[1] Dans les Papiers Daladier, une traduction allemande est jointe à la copie manuscrite de cette lettre.

[2] Le président du Conseil, M. Daladier, doit remplacer le ministre des Affaires étrangères, son rival pour la direction du gouvernement et l'homme de la paix à tout prix, Georges Bonnet. Daladier envisage d'attribuer le portefeuille de la Défense nationale qu'il détient au maréchal Pétain, alors ambassadeur à Madrid, et de prendre lui-même le Quai d'Orsay.

[3] Allusion au principal candidat pour le ministère des Affaires étrangères en dehors de Daladier, Édouard Herriot, que le gouvernement de Rome, comme celui de Madrid, détestait tout particulièrement pour son soutien aux antifascistes résidant en France.

46

M. GABRIEL, ATTACHÉ COMMERCIAL AU PÉROU.
À M. GENTIN, MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

D. n° 559. *Lima, 11 septembre 1939.*[1]
Confidentiel.

J'ai eu l'honneur, dans ma lettre du 5 septembre dernier[2], de vous signaler que les cours de la livre sterling et du franc français avaient fléchi assez fortement pendant les cinq premiers jours du mois. Je vous ai également fait savoir que les banques de Lima se refusaient à effectuer des opérations de change importantes et que des chèques supérieurs à 5 000 francs français n'avaient pas été acceptés par la Banque italienne qui demeure cependant la plus libérale dans les circonstances actuelles. Cette banque aurait, en effet, reçu l'autorisation du gouvernement italien de travailler en toute tranquillité et d'escompter des effets de commerce même à des dates lointaines de recouvrement.

Je vous adresse, sous le présent pli, un tableau reproduisant les cours des principales monnaies cotées à Lima ; ces cours ont été établis le 9 septembre, date de la clôture de la première semaine de guerre, et indiquent que certaines devises telles que le franc français et la livre sterling ont été durement touchées par les événements européens.

Marchés commerciaux

I – Coton

Le marché des matières premières retrouve sa vigueur perdue depuis plusieurs mois déjà et les cours du coton sont, à Lima, en reprise assez nette. La hausse brutale du marché de Liverpool, où les stocks auraient été presque complètement absorbés en quelques jours, suivie d'une hausse presque aussi importante du marché de New York, fait entrevoir un avenir plus favorable aux agriculteurs péruviens qui se consolent aisément d'avoir perdu le marché allemand. La perspective de recevoir en échange de leur coton, des dollars ou des livres au lieu des marks de compensation qui ne permettaient que l'achat d'articles de mauvaise qualité, a redonné aux exportateurs péruviens l'espoir de se libérer sans trop de difficultés de leurs engagements bancaires et d'écouler leurs stocks qui s'élèveraient, d'après les statistiques de la Société nationale agraire, à 761 000 quintaux.

Les cours dans les principaux centres péruviens, en soles, pour des cotons Tangüis, par quintal de 46 kgs, nets de tous impôts et surcharges,

[1] Cette dépêche est transmise au Département Amérique, le 20 septembre 1929, par M. Le Saulnier de Saint-Jouan, ministre de France au Pérou. Le bordereau d'envoi, adressé à M. Daladier, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et de la Défense nationale, désigne le document comme suit : « Transmission d'une lettre de notre attaché commercial sur les premières répercussions du conflit européen sur les marchés péruviens des monnaies et des matières premières. »

[2] Lettre non retrouvée.

sont indiqués ci-dessous ; ils correspondent aux offres faites le 9 septembre dernier. La seconde colonne de ce tableau reproduit les cours moyens du mois d'août 1939 et la troisième colonne, les cours les plus élevés pratiqués également en août dernier.

Marché de	Cours du 9 septembre	Cours moyen d'août 1939	Cours maximum d'août 1939
Supe	41	36	40
Huacho	45	37	41
Lima	44	39	44
Mala	45	41	45
Canete	44	43	49
Pisco	55	46	50
Ica	54	41	48

Sauf à Canete (où la qualité serait assez médiocre), les cours en clôture, après la première semaine de guerre, dépasseraient les cours les plus élevés du mois d'août et seraient très supérieurs aux cours moyens pratiqués en août dernier. À Ica et à Pisco, centres plus particulièrement importants, les prix obtenus le 9 septembre indiquent une hausse de 10 % sur les cours les plus élevés d'août et une hausse de plus de 20 % sur les cours moyens d'août dernier. (Exactement, cette hausse a été de 18 % à Pisco et de 26 % à Ica).

II – Le sucre

La bourse du sucre a été influencée, en sens contraire, par deux événements importants : le marché anglais lui a été pratiquement interdit pendant la première semaine de septembre, les exportateurs estiment que le gouvernement de Londres va fixer un prix d'achat pour toutes les matières premières indispensables à la vie économique de l'Empire ; le prix du sucre serait, paraît-il, de 7 shillings ou de 7 shillings ½. Comme la livre sterling a fortement baissé et que Liverpool est le principal acheteur de sucre péruvien, un fléchissement des cours se serait très probablement produit à Lima si les nouvelles parvenues de New York n'avaient été particulièrement favorables aux sucriers. En effet, les cours aux États-Unis sont en hausse constante et rapide, et bien que la moitié du contingent de 11 000 tonnes fixé pour le Pérou ait été absorbée avant le 1er septembre, on estime à Lima que les États-Unis seront obligés, en vue de réexporter, d'effectuer des achats qui dépasseront largement les 5 500 tonnes que les Péruviens ont la certitude de vendre à New York. Quoi qu'il en soit, les cours, à Lima sont fermes et les embarquements effectués à destination du Chili ont été payés $ US 1,75 contre $ US 1,50 fin août. (Il convient de noter que les prix sont fixés, depuis le 1er septembre, en devises nord-américaines et non en livres sterling).

En présence de cette hausse, les raffineurs chiliens n'ont passé que des ordres assez réduits mais vont se trouver bientôt, faute de stocks, dans l'obligation de payer les nouveaux prix exigés par les exportateurs péruviens.

III – Le cuivre

Les mineurs péruviens, qui ont exporté pour plus de 800 millions de francs de minerais et de métaux en 1938, entrevoient une période de prospérité et les premières nouvelles parvenues de New York semblent, en effet, justifier cette confiance. Le cuivre aurait été vendu le 9 septembre 12 centimes et même 12,25 alors que le 2 septembre il était vendu 10,75.

Le Cartel international du cuivre n'a plus aujourd'hui aucune raison de poursuivre son action en vue d'une réglementation du marché et la Banque de liquidation de New York annonce des opérations effectuées à 600 dollars par contrat alors que les prix antérieurs étaient de 500 dollars.

Les exportateurs de cuivre de Lima sont anxieux de connaître les prix fixés par le ministère anglais des Approvisionnements car le marché de Londres, le plus important pour les Péruviens, est fermé depuis le début des hostilités. On estime que les mines actuellement en exploitation pourront faire face aux demandes d'Europe sans difficultés, d'autant plus que le marché allemand est déjà interdit aux cargos transportant du cuivre.

IV – L'or

Le prix net du gramme d'or fin était, le jeudi 31 août, de 5,59 soles, (prix d'achat 5,8457 moins l'impôt de 0,24925.) Depuis cette date aucun cours n'a été officiellement enregistré. Le prix de 5,59 soles par gramme d'or fin, à Lima, correspond à 40,98 soles par livre sterling or, à 8,47 soles par dollar or et à 58 shillings par once d'or fin, à Londres.

V – Bourse des valeurs

Le marché péruvien, qui était ferme depuis plusieurs mois déjà, est plus que jamais en hausse à la suite des nouvelles d'Europe et surtout de New York où les gains de certaines valeurs ont été rapides et même « vertigineux » comme l'écrit le *Journal du Commerce* (en un seul jour, à Wall Street, trois milliards de dollars de titres auraient changé de mains). À Lima, les prix des actions des principales affaires locales sont en hausse, mais sans acheteurs. Ces derniers attendent que les premières répercussions de la situation européenne se soient manifestées et conservent des valeurs qui, infailliblement pensent-ils, doivent atteindre des cours beaucoup plus intéressants. Les valeurs minières sont, naturellement, les plus recherchées et la « Minera Cotabambas » par exemple, qui était cotée 4,50 soles il y a quelques jours seulement, ne trouve pas un seul vendeur qui accepte de s'en séparer à 7 soles.

Enfin, un signe d'activité incontestable est fourni par le compte rendu des opérations effectuées par la Chambre de compensation des banquiers de Lima, le montant des chèques compensés pendant la première semaine de septembre dépasse 22 millions ½ de soles, tandis que le montant hebdomadaire moyen était, en juillet et août 1939, de 15 millions de soles environ.

Ces brèves observations permettent de constater que la première semaine de guerre n'a pas eu, à Lima, des répercussions aussi graves que la déclaration des hostilités en août 1914. Les banques n'ont pas suspendu les paiements en devises étrangères, la monnaie allemande seule a cessé

d'être cotée et le nouveau billet de 5 marks, garanti par les produits du sol, ne peut être un instrument d'achat utilisable en dehors du territoire allemand. Si les devises anglaise et française ont fléchi, le fait que l'accord monétaire tripartite[1] reste en vigueur (il n'a pas été dénoncé jusqu'à présent et ne semble pas devoir l'être) est un facteur incontestable de stabilité qui n'a pas échappé aux banquiers de Lima.

Les hommes d'affaires de Lima ont une confiance presque absolue dans la solidité de notre devise et savent que la Banque de France possède une réserve de métal jaune qui permet à notre industrie de guerre de se ravitailler et même de compléter le blocus des côtes allemandes en achetant au comptant, sur les marchés balkaniques, les matières premières que l'Allemagne ne peut se procurer qu'en imposant ses méthodes de troc par la menace d'une invasion.

J'ajoute enfin que les milieux commerciaux et financiers sont, dans leur ensemble, favorables à notre cause. Le bruit d'achats massifs de blé argentin a circulé à Lima ; il laisse entrevoir aux exportateurs péruviens de coton et de minerais une ère de prospérité et le projet britannique de fixation hebdomadaire des prix d'achat de matières premières est le seul indice qui, jusqu'à présent, semble indiquer que les bénéfices scandaleux réalisés en Amérique du Sud de 1914 à 1918 ne doivent pas être escomptés.

P.S. Je vous signale tout particulièrement la baisse de la devise japonaise qui semblerait vouloir suivre les mouvements de la livre sterling et qui est passée à Lima de −1 sol,48, le 2 septembre à −1 sol,35, le 9 septembre dernier.

LE MARCHÉ DES MONNAIES DE LIMA
LE 2 SEPTEMBRE ET LE 9 SEPTEMBRE 1939
(Prix de vente)[2]

	2 septembre	9 septembre
Londres à 90 jours	23,15	21,75
Londres comptant	23,48	21,95
New York	5,36	5,36
Paris	0,14	0,11
Berlin (Mark)	2,16	2,15[3]
Berlin (Aski-Mark)	1,70	1,70[4]
Rome (Lire)	0,28	0,28
Rome (Lire touristique)	0,25	0,26
Zurich	1,23	1,24
Bruxelles	0,93	0,94
Hong Kong (dollar)	1,53	1,44
Yokohama	1,48	1,35

B Amérique, 1918-1940, Pérou, 40

1 On n'a pas pu identifier cet accord.

2 *Note du document :* Les prix de vente sont supérieurs aux prix d'achat : si le franc est vendu 0,14 il est acheté 0,12, le dollar est vendu 5,36, il est acheté à 5,25…

3 *Note du doc. :* Aucune devise allemande n'est vendue ou achetée. Ces cours sont théoriques.

4 *Note du doc. :* Aucune devise allemande n'est vendue ou achetée. Ces cours sont théoriques.

47

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3093 à 3095. *Londres, 12 septembre 1939, 22 h. 30*[1].
Très confidentiel.

Je me réfère à mon télégramme n°s 3052-53[2].

L'ambassadeur de Pologne m'a confirmé les indications qui m'avaient été données par le Foreign Office en ajoutant que ses démarches avaient été extrêmement pressantes, le gouvernement polonais étant de plus en plus déconcerté et irrité de la lenteur avec laquelle l'aviation britannique participe aux opérations sur le front occidental[3].

À son avis, la réponse de Lord Halifax sera loin de donner satisfaction à Varsovie. Les Polonais ne se sentiront nullement consolés par la perspective d'une guerre de durée illimitée si, entre-temps, leur pays est totalement envahi et réduit à la servitude. Le comte Raczynski m'a expliqué que ses compatriotes se demandaient si la prudence britannique s'expliquait réellement par la crainte de heurter les sentiments des pays neutres au cas où les avions anglais feraient des victimes dans la population civile.

Ils en viennent à se demander s'il n'y a pas dans certains milieux une arrière-pensée de ménagement à l'égard des Allemands. Le comte Raczynski s'efforce de dissiper cette impression, mais il ne peut s'empêcher de remarquer que les opérations aériennes qui se poursuivent contre la Pologne avec des forces considérables et qui sont dirigées contre des agglomérations sans aucun caractère militaire, méritent que les alliés de la Pologne exercent contre les villes allemandes des représailles sans merci.

L'Ambassadeur a ajouté que la fourniture de matériel a moins d'importance qu'une participation plus active à la guerre, seule capable à ses yeux de ralentir la ruée de l'aviation allemande contre son pays.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 828

[1] Chiffré téléphoné.

[2] Document non retrouvé.

[3] Dès le déclenchement des hostilités, la Grande-Bretagne n'envisage qu'une guerre longue, dont l'issue permettrait, à terme, de restituer sa souveraineté nationale à la Pologne. Elle ne prévoit donc que des opérations militaires très limitées, y compris quelques rares bombardements aériens. Le 12 septembre 1939, une réunion restreinte du Conseil suprême interallié se tient à Abbeville ; la coopération franco-britannique dans le domaine de l'aide à la Pologne figure parmi les principaux points à l'ordre du jour. Français et Britanniques sont d'accord pour considérer qu'il ne faut pas « user prématurément (nos) forces aériennes et ne pas les engager contre des objectifs qui ne soient pas militaires ». Ils sont en outre animés de la même peur des bombardements allemands, « qui seraient beaucoup plus efficaces que les (nôtres). » Chamberlain conclut qu'«il n'y a rien à faire, du point de vue matériel, pour sauver la Pologne. Le seul moyen est de gagner la guerre. » Cf. F. Bédarida, *La Stratégie secrète de la Drôle de Guerre*, *op. cit.*, pp. 92-97.

48

MÉMORANDUM DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Négociations franco-italiennes.

M. *12 septembre 1939.*

À la suite de conversations entre Monsieur François-Poncet et le comte Ciano, et sur l'invitation du gouvernement italien, M. Alphand doit rencontrer à San Remo le 14 septembre M. Giannini, directeur des Accords commerciaux d'Italie, afin de résoudre un certain nombre de difficultés résultant des mesures économiques prises à la déclaration de la guerre et de fixer le nouveau régime des échanges commerciaux entre la France et l'Italie[1].

La conversation sera essentiellement de caractère économique mais ses résultats pourront avoir des conséquences politiques conformément au désir commun de la Grande-Bretagne et de la France.

Il est entendu que les échanges de vues de San Remo ont simplement pour but de fixer le cadre général d'une négociation plus détaillée qui s'ouvrira dans le plus bref délai.

Les questions suivantes seront traitées :

1. Transit

L'Italie demandera vraisemblablement que les mesures de restriction aux échanges prises par la France ne suivent pas au transit par notre territoire des produits étrangers destinés à l'Italie ou des produits italiens destinés à l'étranger. M. Alphand devra répondre qu'il est dans l'intention du gouvernement français de ne pas gêner l'approvisionnement de la Péninsule et son commerce extérieur, mais sous les deux réserves suivantes :

a) que des possibilités de transport suffisantes existent en France ; ces possibilités pourront être déterminées par un accord périodique entre la Société nationale des chemins de fer français et les compagnies italiennes ;

b) que les marchandises étrangères transitant par la France et importées en Italie soient destinées au ravitaillement de l'Italie et ne soient pas réexportées ni à l'état brut ni sous forme de produits fabriqués. Les mesures que prendra l'Italie pour tenir cet engagement seront exécutées avec la

[1] Dans le télégramme n° 3639 du 7 septembre 1939 (non reproduit), l'ambassadeur A. François-Poncet a fait savoir au Département que M. Giannini proposait « avec l'assentiment du comte Ciano » de rencontrer M. Alphand le 13 septembre à San Remo. « Au cours de cette rencontre qui ne réunirait que ces deux hauts fonctionnaires et devrait rester entourée de la plus grande discrétion, seraient examinées les bases sur lesquelles pourraient s'établir, en s'adaptant aux circonstances nouvelles, les relations économiques des deux pays (…). Le délai d'ici au 13 est conçu comme devant permettre de réfléchir de part et d'autre et de préparer un programme ». Voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46.

collaboration des services de l'ambassade de France à Rome (avis conforme du Comité d'action économique du 12 septembre).

Il faut remarquer, d'ailleurs, que la dérogation générale aux prohibitions d'exportation en faveur du transit vers l'Italie pourra être, en fait, contrôlée grâce à la Société nationale des chemins de fer, qui rendra compte périodiquement au gouvernement des transports qui lui seront demandés et pourra éventuellement les refuser pour des raisons techniques, au cas où il apparaîtrait que les exportations prévues seraient de nature anormale.

2. Fournitures italiennes à la France

Diverses prohibitions d'exportation ont été adoptées le 5 septembre par l'Italie. Elles peuvent gêner notre approvisionnement.

a) Fournitures exceptionnelles

La France est prête à importer d'Italie les quelques matières premières que celle-ci est capable de lui fournir (chanvre, pyrites, soie, mercure, soufre, pierre ponce).

Par ailleurs, la France serait disposée à faire des commandes en Italie de matériel : wagons-citernes, bateaux-citernes, moteurs d'avion, duralumin.

Ces commandes pourraient être payées partie en devises, partie en lires bloquées en Italie pour compte français, et éventuellement, en matières premières d'origine française ou coloniale.

b) Commerce normal

L'Italie nous demandera vraisemblablement de maintenir, dans toute la mesure du possible, nos achats tels qu'ils existaient avant la guerre et qui s'élevaient à 30 millions de lires par mois. Ces achats étaient composés essentiellement de produits agricoles. Une réponse de principe favorable pourra être donnée à cet égard, le détail de ces importations devant être fixé au cours de la négociation.

3. Ventes françaises à l'Italie

a) Ventes exceptionnelles : l'Italie demandera sans doute de lui fournir certaines matières premières indispensables et notamment les phosphates, le blé et les ferrailles. Il nous est impossible de livrer des ferrailles ; la livraison des phosphates pourra être autorisée et satisfaction pourra être donnée à la demande italienne d'un paiement à 45 jours au lieu d'un paiement comptant tel qu'il est exigé actuellement. La France est également en mesure de livrer certaines quantités de blé à déterminer.

b) Ventes normales : il appartiendra au négociateur de déterminer le courant de ventes normales de la France à l'Italie, aussi voisin que possible du montant de 20 millions de lires qui existait avant la guerre.

Des précautions semblables à celles prévues sous le paragraphe I, a) et b) devront être obtenues pour limiter la réexportation établie vers l'Allemagne de produits qui pourraient être nécessaires à ce dernier pays.

4. Fret

La France serait prête à utiliser les bateaux italiens pour ses transports.

La présente note constitue les instructions du gouvernement français à M. Alphand avant son départ.

Papiers 1940, Papiers Georges Bonnet, 9

49

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE.

N. *12 septembre 1939.*

Le projet de pacte balkanique, dont le gouvernement roumain a pris l'initiative et au sujet duquel M. Saradjoglu nous consulte, comprend, d'après les indications données par M. Massigli[1] :

1) une entente des pays balkaniques, Bulgarie comprise, en vue de pratiquer une politique commune de neutralité ;

2) un engagement mutuel d'assistance en cas d'agression dirigée contre l'un deux.

À l'heure actuelle, les quatre pays de l'Entente balkanique (Yougoslavie, Grèce, Roumanie, Turquie) sont liés par un pacte d'assistance mutuelle contre toute action dirigée contre l'un d'eux par la Bulgarie.

Aux termes des déclarations anglo-turque et franco-turque des 12 mai[2] et 23 juin derniers[3], le gouvernement turc se trouve par ailleurs engagé à assister effectivement la France et l'Angleterre dans le cas d'un acte d'agression qui conduirait à une guerre dans la région méditerranéenne et à se consulter en vue d'assurer l'établissement de la sécurité dans les Balkans. Les deux déclarations stipulent par ailleurs que ces dispositions n'empêchent aucun des contractants de conclure, dans l'intérêt général de la consolidation de la paix, des accords avec d'autres pays.

Au regard de la situation juridique et politique ainsi définie, le projet roumain offre les avantages suivants :

[1] Voir le télégramme de M. Massigli n° 1523 en date du 11 septembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 12, document non reproduit).

[2] Voir *DDF* (1936-39), XVI, document n° 158, notamment la note 1, où il est rappelé qu'outre la déclaration tripartite anglo-franco-turque du 12 mai annonçant l'ouverture de négociations pour la signature d'un « accord définitif de longue durée comportant des engagements réciproques dans l'intérêt de leur sécurité nationale », le même jour, dans l'après-midi, M. Neville Chamberlain annonce la signature d'une déclaration anglo-turque d'aide et d'assistance mutuelles en cas d'agression « entraînant la guerre dans la région méditerranéenne », en attendant la conclusion de cet accord définitif.

[3] Voir *DDF* (1936-39), XVI, documents nos 516, 517 et 518.

a) Extension, au cas d'une agression allemande, italienne ou russe, des obligations d'assistance limitées de l'Entente balkanique. Dans l'éventualité d'une action de l'Italie contre la Yougoslavie ou de l'Allemagne ou de la Hongrie contre la Roumanie, les pays agressés seraient en droit de compter sur l'assistance de tous les autres États balkaniques.

b) Une barrière plus solide paraît de ce fait opposée aux projets de l'Axe en direction de la mer Noire et de la mer Égée, aux visées prêtées à la Russie et à l'Allemagne sur les Détroits.

A les considérer cependant de plus près, ces avantages paraissent plus fictifs que réels. L'on ne conçoit pas en effet que la Bulgarie puisse sincèrement entreprendre d'assister la Yougoslavie ou la Roumanie contre une agression italienne ou allemande et entrer ainsi en guerre avec l'Axe. Si le pacte envisagé peut d'autre part fortifier à certains égards la situation politique de la Roumanie en lui garantissant l'assistance turque, il aurait par ailleurs pour résultat de la fixer dans une interprétation beaucoup plus étroite de ses devoirs de neutralité, interprétation dont elle ne serait plus seule maîtresse et qui la priverait sans doute de certaines possibilités de ravitaillement de la Pologne, dont elle se réservait jusqu'à présent le droit d'user. L'on peut se demander d'autre part dans quelle mesure cette neutralité commune des États balkaniques n'entraînerait pas rapidement une certaine pression des contractants sur la Roumanie pour l'amener, son indépendance et son intégrité étant en principe sauvegardées, à se soumettre aux exigences économiques du Reich.

On peut supposer d'autre part que la constitution de ce bloc, dans lequel la participation de la Bulgarie introduit un élément politiquement hétérogène, ne durera qu'aussi longtemps qu'elle servira les desseins de l'Allemagne. Médiocre comme élément de résistance aux visées de l'Axe, il se révélerait au contraire comme efficace pour protéger l'Allemagne et l'Italie contre une action préventive de la France et de l'Angleterre dans le seul champ libre où des contre-manœuvres diplomatiques ou stratégiques seraient possibles. M. Massigli croit discerner que l'Allemagne a été mise au courant du projet de M. Gafenco et qu'elle s'y est montrée favorable[1]. Tout se passe comme si le pacte projeté devait étendre autour des Balkans un écran qui protègerait l'Allemagne et l'Italie contre toute surprise provenant de ce côté, leur permettant de mettre à pied d'œuvre les préparatifs de leur action en direction de la mer Noire et de la mer Égée, et paralyserait au contraire la France et l'Angleterre dans la mise en place de tout dispositif de prévention.

[1] Dans son télégramme n° 1523 précité, M. Massigli indique qu'« en commentant sa proposition, M. Gafenco a dit qu'elle serait sans doute agréable au gouvernement français et au gouvernement britannique et qu'il pensait aussi qu'elle ne serait pas désagréable à Berlin, cette dernière remarque pouvant donner à croire que le gouvernement allemand est déjà au courant ». Sur les doutes des Alliés à propos d'une déclaration de neutralité roumaine pouvant être favorable au Reich, voir document n° 21.

Mais la question essentielle posée par le projet de M. Gafenco demeure celle de sa compatibilité avec les engagements souscrits à notre égard par la Turquie.

La « politique commune de neutralité » qu'elle stipule est-elle limitée dans son application à la zone des Balkans et laisse-t-elle subsister les engagements d'assistance contractés par la Turquie en cas de guerre dans la zone méditerranéenne ?

Si oui, les inconvénients signalés ci-dessus trouveraient leur compensation dans l'extension à la Roumanie des obligations d'assistance de la Turquie et nous aurions intérêt à favoriser la conclusion de cette entente.

Si cette « politique commune de neutralité » devait s'entendre au contraire dans son sens le plus extensif, et abstraction faite des engagements de la Turquie à notre égard, restreindre ses obligations d'assistance au bénéfice des seuls États balkaniques victimes d'une agression, nous perdrions, sans contrepartie valable, le point d'appui que le concours turc devait nous fournir en cas d'entrée en guerre de l'Italie contre nous. Si cette interprétation était exacte, rien ne doit être négligé pour retenir la Turquie de se réfugier dans une neutralité qui renverserait à notre détriment l'équilibre des positions en Méditerranée orientale et l'entraînerait même, au cas où sous la pression de la nécessité nous chercherions des points d'appui stratégiques, en Grèce ou ailleurs, à se déclarer contre nous.

Rien ne permet de supposer que la Turquie cherche actuellement à se ménager la possibilité d'une telle évolution. Nous ne pourrons cependant répondre à la question que nous pose M. Saradjoglu qu'après nous être enquis de l'interprétation que lui-même donne à la portée de ce pacte et nous être assurés si l'adhésion de la Turquie au projet de M. Gafenco laisserait intactes les obligations antérieurement contractées par elle à notre égard.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 2

50

COMPTE-RENDU

Rapport sur le voyage du général Weygand à Ankara[1].

C.R. *Ankara, 12 septembre 1939.*

Très secret.

Arrivé à Ankara le samedi 9 septembre dans la matinée, reparti le mercredi 13 septembre à la première heure pour Beyrouth.

J'ai été reçu par le maréchal Tchakmak, par M. Saradjoglu et par le président Ismet Inönü. Chacun de ces entretiens a duré une heure, les

[1] Mention : « Rapport annoncé par le télég. Attaché militaire Ankara à Guerre n° 46 à 50 du 12.9.39. » Rapport signé par le général Weygand, destinataires indiqués après la signature : M. le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, M. le général Gamelin.

deux premiers en tête à tête. L'ambassadeur de France avait bien voulu m'accompagner chez le président de la République. J'ai eu, d'autre part, une très longue conversation, en présence de notre attaché militaire, avec le colonel Dovas, chef du 3e Bureau de l'état-major grec, et ancien élève de notre École supérieure de guerre. Enfin, M. Massigli m'a donné l'occasion de rencontrer les ambassadeurs d'Angleterre, de Pologne, de Roumanie, de Yougoslavie et le ministre de Grèce.

1) L'accueil reçu des dirigeants turcs, leur attitude, leurs regards ont renouvelé mon impression du mois de mai[1]. C'est la même solidité, la même unité de vues. Leur résolution de garder les Balkans de la domination allemande ne m'a pas semblé affaiblie. Au regret que j'ai exprimé des retards apportés, dans des circonstances si pressantes, à la signature de l'accord politique et de la convention militaire, on m'a opposé le délai de plusieurs mois mis à l'envoi du matériel de guerre et les divergences concernant la question financière[2].

J'ai mis ces personnalités au courant de la mission que vous m'avez confiée dans le Proche-Orient[3].

On ne saurait attacher trop d'importance à l'effet regrettable produit par les déceptions éprouvées par les Turcs au sujet de nos livraisons tardives et insuffisantes d'engins de guerre modernes. Le Maréchal a insisté sur sa déficience en canons anti-chars et anti-aériens, un millier au total, en chars de combat ou voitures blindées, trois cents, en avions, deux cent cinquante.

Ce dernier chiffre paraît devoir être atteint prochainement, l'attaché de l'Air britannique m'ayant dit qu'une livraison de cent cinquante avions était en cours, et notre deuxième envoi de septembre devant en comprendre cent[4]. Il n'en est pas de même pour le reste, aussi paraît-il très néces-

[1] Sur la mission effectuée par le général Weygand en Turquie en mai 1939, voir *DDF* (1936-39), XXVI, documents nos 7, 8, 25, 37, 38, 39, 63, 110.

[2] Sur ces difficultés, voir notamment le document n°2. L'accord politique et la convention militaire ne seront finalement signés que le 19 octobre 1939.

[3] On n'a pas retrouvé de trace des instructions données par M. Daladier au général Weygand. Dans son télégramme n° 1016 du 28 août 1939 à René Massigli, le ministre des Affaires étrangères, M. Bonnet, indique que « le gouvernement français a décidé de confier au général Weygand le commandement en chef des forces françaises dans l'Orient méditerranéen », un choix « en grande partie inspiré, après le brillant succès remporté par la mission du général Weygand à Ankara », en mai 1939, par le désir du gouvernement de maintenir des « relations de confiance avec les Turcs et de favoriser l'extension sur le plan technique et militaire d'une collaboration » que les efforts de Massigli « ont si heureusement développés sur le plan politique. » (voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 97). Le voyage du général Weygand, chargé de signer la convention militaire (voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 362), est retardé de plusieurs jours, l'ambassadeur souhaitant que cette convention soit signée en même temps que le traité politique (Voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 430). Dans sa lettre du 3 septembre 1939 à M. Bonnet, le général Gamelin, commandant en chef des forces terrestres, indique qu'il demande au général Weygand d'entrer en liaison à Ankara et d'« envisager avec les autorités militaires turques la possibilité de réunir le corps expéditionnaire à Smyrne ou dans toute autre base également favorable, ainsi qu'il a été prévu au cours des négociations qui ont précédé l'établissement de l'accord militaire franco-turc » (voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 432). Sur les objectifs généraux pour le théâtre de guerre en Orient, voir document n° 6.

[4] *Note du document* (manuscrite) : Voir à ce sujet le rapport ci-joint du cdt Fruhinholz, conseiller à l'Air de l'E.M. Terre. (Ce rapport n'a pas été retrouvé).

saire d'envoyer d'urgence aux Turcs un nombre important de canons anti-chars, dont le premier lot de vingt, réclamé par le général Voirin, permettrait de pousser l'instruction en attendant la livraison totale. Cette parole du maréchal Tchakmak est à retenir, que l'on manque de courage dans les Balkans faute d'un armement moderne. Ce sentiment s'est trouvé renforcé par les progrès rapides des armées allemandes agissant contre une armée polonaise brave, nombreuse, mais insuffisamment dotée de matériels modernes.

Sur ma demande, le maréchal Tchakmak m'a dit attendre la signature de la convention militaire pour saisir l'état-major hellénique, conformément aux stipulations de l'article 4 de cette convention, des prévisions concernant Salonique. Mon contact avec le colonel Dovas a, dans une certaine mesure, comblé cette lacune.

Le Maréchal a autorisé l'officier du 4e Bureau et l'ingénieur du DHP, que j'avais amenés, à continuer avec le 5e bureau de l'état-major général turc l'étude entreprise par le général Huntziger concernant les transports par voie ferrée du corps expéditionnaire français. Cette étude, qui doit durer plusieurs jours, se poursuit dans une atmosphère de confiance. J'en aurai le 16 septembre les conclusions que je vous ferai connaître aussitôt par télégramme. Je n'escompte pas une grande amélioration des prévisions déjà indiquées, en raison de la pauvreté en matériel de traction et de transport du DHP et de la difficulté d'obtenir dans ce domaine un concours turc.

C'est pourquoi il est utile d'envisager dès maintenant qu'un transport maritime direct de Beyrouth à Salonique peut devenir la seule solution permettant d'obtenir le minimum indispensable de rapidité. Mes premiers contacts avec l'amiral Cunningham m'ont, ainsi que je l'ai signalé, montré que la question était nouvelle pour lui. Il est nécessaire que les deux amirautés en poussent activement l'étude en commun.

Pour en terminer avec les questions militaires j'ai, d'accord avec M. Massigli, demandé au maréchal Tchakmak s'il envisageait comme possible le fonctionnement immédiat, auprès de son état-major, d'une mission militaire française de liaison. Il estime indispensable d'attendre l'entrée en guerre de la Turquie et de traiter jusque-là la question par le canal de l'attaché militaire[1].

2) Le colonel Dovas avait été chargé par le chef d'état-major hellénique de me mettre, sans restriction d'aucune sorte, au courant des dispositions prises pour défendre le territoire grec, aussi bien contre une attaque bulgare que contre une offensive italienne débouchant d'Albanie. Les sentiments des Grecs à l'égard des Italiens, dont les rodomontades de ces derniers mois les ont exaspérés, sont une garantie, m'a-t-il affirmé, de l'ardeur avec laquelle les soldats grecs défendront leur territoire.

[1] *Note du document* : Depuis que cette phrase a été dictée, j'ai reçu Monsieur Saradjoglu à qui Monsieur Massigli et moi avons posé la même question. Il a été plus large dans sa réponse. Notre Mission doit être tenue prête à partir, pour fonctionner dès la signature des accords.

Les mesures prises comportent des organisations défensives et des troupes. Je vous en enverrai le détail par un prochain courrier. En voici le résumé : une ligne fortifiée à peu près continue court le long de la frontière bulgare, ouvrages bétonnés barrant les voies principales d'accès, fortifications de campagne dans les intervalles. En face de l'Albanie, les lignes de défense successives, bien choisies, sont arrêtées ; mais les travaux sont seulement commencés. De même, le front bulgare est plus fortement doté de troupes que le front albanais. J'ai appelé avec insistance l'attention du colonel Dovas sur la nécessité de parer sans retard et plus efficacement à la menace italienne. Je lui ai fait remarquer en particulier que si les troupes italiennes, violant le territoire serbe, débouchaient par Monastir sur Florine, elles trouveraient la voie libre. Il m'a promis de prendre des mesures en conséquence.

Ces tendances et ces réalisations de l'état-major grec, dont le maréchal Tchakmak m'a confirmé l'exactitude, marquent un progrès réel. Certainement, contre une attaque bulgare, la combinaison de la défensive grecque et d'une offensive turque par la vallée de la Maritza constitue une garantie sérieuse. Mais je ne crois pas l'armée grecque susceptible de tenir longtemps, et d'interdire définitivement les chemins de Salonique à une armée italienne disposant d'engins mécaniques et d'une forte aviation. Le colonel Dovas est revenu à plusieurs reprises sur la valeur très relative de ce qu'il appelle « des armées balkaniques », c'est-à-dire possédant peu de matériel, contre des armées « européennes », puissamment dotées. Ainsi du côté hellénique comme du côté turc (comme aussi j'en ai recueilli l'écho du côté roumain), un même sentiment de leur infériorité en armement, et la crainte de se trouver ainsi démunies en face de l'armée allemande contribue à maintenir les puissances balkaniques dans une prudente réserve.

3) Cette réserve trouve des arguments dans la situation diplomatique obscurcie par les énigmes italienne et russe.

a) En ce qui concerne l'Italie, j'ai trouvé le maréchal Tchakmak moins orienté qu'en mai dernier sur l'exécution rapide d'une offensive ayant pour objet de la chasser du Dodécanèse. Après avoir été, paraît-il, déçus au début par la neutralité de l'Italie, les Turcs envisagent que l'état de choses actuel peut durer. Sans croire à la sincérité du sentiment pacifique italien, ils estiment que, si la résistance polonaise permet à un front oriental de se constituer, l'Italie n'entrera pas en guerre et qu'au contraire, si la Pologne succombait, elle changerait aussitôt d'attitude.

A noter que du côté anglais j'ai recueilli une note très différente. L'ambassadeur britannique m'a dit que son pays était disposé à croire de la part de l'Italie à un sincère désir de paix ; que d'ailleurs il n'était pas encore tout à fait prêt à soutenir une guerre à la fois contre l'Italie et l'Allemagne ; qu'il estimait devoir profiter du délai actuel pour opérer les préparatifs et renforcements nécessaires, et que, par la suite tout en étant d'accord avec nous sur l'intérêt qu'il y a à s'assurer de la possession de Salonique, il ne faut rien faire dans la région des Balkans qui puisse inciter l'Italie à entrer en guerre. Cette manière de voir, a-t-il ajouté, est

entretenue par les renseignements reçus de Sir Percy Loraine et par tout ce que l'on sait de l'état économique de l'Italie.

Arrivé ici avec l'opinion toute différente que la neutralité italienne fait partie de la manœuvre stratégico-diplomatique de l'Axe, en procurant à l'Allemagne la liberté d'action que lui donne la neutralité correspondante des puissances balkaniques, et que l'Italie entrera en ligne à la demande du *Führer,* j'en ai trouvé ici, dans les renseignements précis et concordants venant d'Athènes, de Belgrade et de Roumanie, la confirmation. Il ne m'appartient pas de dire où est la vérité, mais, comme l'Italie peut se proposer de sauter sur Salonique, il ne faut pas que des espoirs, qui peuvent être déçus, risquent de nous faire gagner de vitesse et perdre nos portes d'entrée dans les Balkans.

C'est pourquoi je pense que tout en faisant, si on le juge utile, le nécessaire pour prolonger la neutralité italienne, il est indiqué de se préparer à faire face au cas le plus défavorable, celui où l'Italie entrerait sans délai en guerre. Et pour cela, pousser à l'extrême une préparation qui nous permette d'occuper sans aucun retard Salonique dès que la situation en indiquera la nécessité ou la possibilité. J'ai le sentiment que cette préparation, qui a comme base indispensable un accord total entre la France et l'Angleterre, une répartition des efforts et des missions, une mise en œuvre diplomatique et militaire, est encore embryonnaire.

b) Quant à l'attitude de la Russie, voici l'opinion des dirigeants turcs. La Russie voulait la guerre. Un accord avec la France et l'Angleterre la rendait impossible ; c'est pour cela qu'elle s'est tournée vers l'Allemagne. Aujourd'hui la guerre est lancée, et la Russie s'occupe de fortifier sa situation. En présence des progrès rapides des armées allemandes en Pologne, elle redouterait de se voir une frontière commune avec l'Allemagne. Elle veut également parer au danger que présenterait pour elle un abandon des engagements franco-britanniques envers la Pologne. Elle s'est donc tournée vers la Turquie restée son amie « silencieuse ». Elle a pris l'initiative de propositions qui s'adresseraient indirectement à la France et à l'Angleterre par le canal de la Turquie. Les dirigeants turcs envisagent avec optimisme ce nouveau retournement de l'URSS.

Les Turcs notent que, depuis quelques jours, l'effort militaire russe s'est considérablement accru par l'appel sous les drapeaux de contingents qui porteraient à plus de 2 500 000 hommes le total des forces armées soviétiques et par la construction d'ouvrages sur la frontière de l'Ukraine. Ils ignorent d'ailleurs l'orientation de cet effort.

4) Un télégramme « Diplomatique » m'a avisé du désir du gouvernement britannique de voir un officier anglais « assister aux conversations militaires qui s'engageront à Ankara entre le général Weygand et l'état-major turc ». Ce télégramme est arrivé lorsque mes entretiens personnels, qui n'ont nullement eu le caractère de « conversations militaires » entre états-majors, étaient terminés. Mais j'avais été au devant de ce désir en mettant le colonel anglais Arnold, attaché militaire à l'ambassade britannique d'Ankara, au courant des résultats de ces entretiens.

5) On m'a retransmis à Ankara votre télégramme sur Smyrne[1]. Dès maintenant, je puis dire qu'ayant incidemment demandé au maréchal Tchakmak si la Turquie accepterait que les transports de nos unités à travers le territoire turc commencent dès la conclusion de l'accord et sans attendre l'entrée en guerre, celui-ci m'a répondu que cela lui semblait pour l'instant impossible.

6) L'ensemble de ces renseignements, la constatation de ces faiblesses et de ces hésitations me permettent de dire :

a) Il ne paraît pas que les gouvernements français et britannique aient entièrement accordé leurs vues sur la conduite de la guerre dans le Proche-Orient, ou, du moins, leurs instructions concernant cette direction ne sont pas encore parvenues aux autorités intéressées.

b) J'ai le sentiment que les puissances balkaniques ne se sentent pas nettement orientées. Je suis certain qu'elles tiennent pour tout à fait insuffisant l'effort en matériel de guerre consenti en leur faveur. Elles s'en plaignent à toute occasion. Leur attitude s'en ressent. Elle devient plus timide.

c) Je suis frappé du risque qu'une Italie entrant brusquement en guerre peut faire courir à notre situation dans les Balkans, et, convaincu de la nécessité de profiter du délai accordé pour pousser au maximum nos préparatifs de toute nature, afin que, si une intervention devenait opportune dans ces régions, elle se produise avec la soudaineté et la puissance voulues.

Ces considérations justifient les conclusions de mon dernier télégramme[2] que je reproduis en terminant :

« À attendre davantage la réussite en Orient de négociations lentes, discrètes et parcimonieuses, nous risquons de perdre nos entrées dans les Balkans et, du même coup, nos possibilités de manœuvres décisives. »

Il me paraît nécessaire qu'après un accord total entre la France et l'Angleterre sur la conduite de la guerre dans le Proche-Orient, notre action directrice s'affirme avec autorité pour entraîner un concours sans restrictions des puissances balkaniques.

Mais deux conditions sont essentielles pour obtenir ce résultat en délivrant ces puissances de la crainte d'être exposées, désarmées et isolées, aux entreprises de l'Axe :

1) renforcement immédiat de leur armement en engins modernes,

2) préparation très poussée d'une forte intervention militaire alliée à Salonique.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 7

[1] Document non retrouvé.

[2] Document non retrouvé.

51

M. GOIRAN, MINISTRE DE FRANCE À MEXICO,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 131[1]. *Mexico, 12 septembre 1939.*

Au cours d'une visite d'un caractère non officiel, le conseiller de l'ambassade des États-Unis m'a fait part des dispositions dans lesquelles se trouve son gouvernement en ce qui concerne les répercussions au Mexique de l'actuel conflit européen.

Selon lui, le seul fait que les navires de commerce allemands qui se trouvaient, au moment de la déclaration de guerre, dans les ports des États-Unis, de Cuba et du Centre-Amérique, ont cherché refuge au Mexique, constitue une preuve suffisante de l'intention de l'Allemagne de faire du Mexique, non seulement une sorte de base pour la conduite de la guerre maritime, mais encore un véritable relais pour sa propagande en Amérique du Nord.

À la vérité, la situation géographique privilégiée du Mexique, au flanc des États-Unis, avec ses deux versants Atlantique et Pacifique, la facilité qu'il y a à s'y ravitailler en combustible pour ses navires de guerre – principalement dans les nombreux ports naturels du Pacifique – sont bien de nature à retenir l'attention du gouvernement allemand ; par ailleurs, l'application avec laquelle les Allemands se sont employés, au cours des dernières années et surtout de ces derniers mois, à acquérir des sympathies ou des complicités dans les milieux commerçants, journalistiques et politiques mexicains, tendrait à justifier l'opinion de l'ambassade des États-Unis.

Washington craindrait, par dessus tout, la formation à ses frontières d'un foyer d'influence nazi et l'installation, dans son voisinage, de la guerre sous-marine, qui pourrait éventuellement menacer ses communications inter-océaniques[2]. Le gouvernement des États-Unis serait donc décidé à se montrer très ferme pour éviter ces deux dangers et à paralyser toute activité de la part du Mexique qui ne serait pas conforme à sa politique ; pour m'en donner une idée, mon interlocuteur m'a laissé entendre que l'ambassade des États-Unis à Mexico s'employait actuellement à provoquer au Mexique l'interdiction de ravitailler les navires allemands et qu'elle se préoccupait même de faire surveiller les postes radiophoniques émetteurs privés qui pourraient servir à informer les bâtiments allemands. Il a été jusqu'à me demander confidentiellement de lui communiquer tout renseignement qui tendrait à prouver, sous une forme quelconque, la collusion des autorités de

[1] Par avion. Mention manuscrite en marge : copie Blocus, Guerre, Marine, Europe, Londres, Washington, Berne, Rome, Saint-Sébastien, Bucarest.

[2] *Note du document* : On vient d'apprendre que l'administration de la zone de Panama a été confiée au commandement militaire.

ce pays avec les dirigeants nazis, en m'affirmant que, sur ce point au moins, la politique de neutralité des États-Unis, telle que l'entendait la Maison Blanche, coïncidait exactement avec nos propres intérêts.

Un autre point abordé par le porte-parole de l'ambassade américaine au cours de cette conversation, est celui des échanges commerciaux du Mexique avec les pays belligérants. À ce sujet, M. Boal ne m'a pas caché que son gouvernement entendait bien profiter de la situation créée par la guerre pour reconquérir le marché mexicain qui s'était fortement détourné des États-Unis au profit de l'Allemagne et de l'Italie à la suite de l'affaire des pétroles[1]. L'impossibilité de fait pour le Mexique d'exporter directement son pétrole en Allemagne, l'espoir que ses ventes à l'Italie (dans l'hypothèse où cette puissance adopterait finalement une attitude de neutralité) seront limitées par une habile politique de « rationnement » de la part des gouvernements alliés, lui fait supposer que, manquant de sa base d'échanges avec les États totalitaires, le Mexique sera obligé de reprendre ses anciens courants avec les États-Unis. Au reste, l'ambassade des États-Unis paraît souhaiter vivement qu'aucun achat important de pétrole mexicain de la part de la France ne vienne compromettre les résultats qu'elle espère de cette espèce de blocus déguisé du Mexique en ce qui concerne ses échanges avec tout autre continent que l'Amérique. Sur ce point particulier, il est évident que nos intérêts au Mexique ne coïncident en aucune façon avec ceux des États-Unis et encore moins avec les désirs du gouvernement mexicain, comme je le fais ressortir dans ma dépêche n° 129 du 11 septembre[2] et comme l'indique le rapport ci-annexé de notre attaché commercial que je soumets au bienveillant examen du Département.

B Amérique, 1918-1940, États-Unis, 375

[1] En mars 1938, le gouvernement mexicain du président Cardenas, dans le cadre de sa politique visant à soustraire le pays à l'emprise économique de l'étranger, décrète l'expropriation des compagnies pétrolières américaines, El Aguila, Royal Dutch Schell et la Huasteca (Standard Oil of New Jersey). La production pétrolière du Mexique figure alors au septième rang mondial. Le gouvernement de Washington, désireux d'entretenir des relations de «bon voisinage» avec le Mexique, se refuse à contester le bien-fondé juridique de ces expropriations, accepte le principe d'une indemnité forfaitaire fixée par les autorités mexicaines et se contente d'appuyer par voie diplomatique les revendications des compagnies pétrolières. Cependant, à la suite de cette affaire, la Grande-Bretagne rompt ses relations diplomatiques avec le Mexique, qui ne trouve guère de débouchés en France pour l'écoulement de ses pétroles. Le gouvernement Cardenas s'oriente alors, « contre son gré », vers l'Allemagne, l'Italie et le Japon, qui sont disposés à lui fournir de l'outillage industriel contre du pétrole, par le procédé du troc. Par ailleurs, de nombreux agents nazis se trouvent au Mexique, avec l'instruction de travailler à combattre la politique de bon voisinage avec les États-Unis. Sur ces points, voir le rapport détaillé de Jacques Soustelle sur le Mexique dans la guerre économique et la guerre maritime, en date du 16 décembre 1939 (voir document n° 416).

[2] Document non retrouvé.

52

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n°[1].
Secret.

Ankara, 12 septembre 1939.

Je remercie Votre Excellence des directives qu'elle a bien voulu me donner par sa communication du 6 septembre 1939[2], elles me sont d'autant plus précieuses qu'il n'y a pas de jour où je ne sois interrogé sur ce qu'on pense à Paris du problème italien. Avec l'énigme russe c'est la question qui préoccupe le plus les dirigeants de ce pays.

Aux premiers jours de la guerre, ce qu'on appelait « la dérobade italienne » a déconcerté et irrité l'opinion : l'occasion tant souhaitée d'un règlement de comptes avec un pays que l'on redoute et que l'on méprise à la fois allait-elle s'évanouir ? La France et l'Angleterre n'allaient-elles pas obliger l'Italie à se démasquer ? Les sentiments se sont ensuite modifiés : on s'est rendu compte que la neutralité de Rome comportait, au moins pour quelque temps, certains avantages ; la navigation en Méditerranée allait demeurer libre ; le commerce a entrevu la possibilité d'une reprise des affaires et l'armée celle de recevoir le matériel qu'elle attend ; enfin, dans les milieux qu'elle atteint, la propagande allemande a répandu l'idée qu'il n'y avait rien à craindre d'un pays dont le *Führer* contrôle en réalité la politique et à qui il ne laissera pas commettre de bêtise.

Les esprits se sont donc calmés. Le sentiment des dirigeants toutefois reste toujours marqué au coin de la défiance. Personne ne croit que la politique italienne soit déterminée par autre chose que par un calcul très serré des risques à courir et des avantages à escompter dans telle ou telle direction ; personne ne croit non plus que cette situation puisse durer très longtemps ; d'où la conviction qu'à tout moment nous sommes exposés à nous trouver en présence d'un fait nouveau.

La France et la Grande-Bretagne peuvent-elles admettre que cette incertitude se prolonge ? On s'en rapporte à elles de le décider ; pour le moment, on admet cependant que, aussi longtemps que les matériels de guerre promis par les puissances occidentales n'auront pas été débarqués dans les ports turcs, la situation est, somme toute, avantageuse pour la Turquie, et on mesure aussi l'importance que revêt pour la Pologne la liberté des communications dans la Méditerranée.

Chez la plupart, le sentiment demeure cependant que la neutralité italienne est concertée avec Berlin, qu'à tout moment, si Berlin l'exige et aussi

[1] Copie pour Londres, Rome, duplicata au Levant.

[2] Cf. le télégramme de Rome à Paris daté du 6 ou 7 septembre 1939, transmis à Ankara sous les n°s 1088-1089 (non reproduit) in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46, où il est indiqué notamment : « Il importe en tout cas dans nos polémiques envers l'Italie de sauvegarder tout ce qui pourrait être de nature à favoriser (lacune de déchiffrement) pacte de non-agression (lacune de déchiffrement) une orientation conforme à nos voeux. »

longtemps du moins que la situation militaire de l'Allemagne ne se sera pas aggravée, l'Italie peut être amenée à découvrir son jeu contre nous.

Dans cette croyance en une collusion germano-italienne il ne faut pas voir seulement le préjugé, *a priori* défavorable, qui existe ici à l'égard de tout ce qui est italien. Assurément ce réflexe joue ; mais des faits viennent à l'appui, auxquels on attache ici quelque valeur.

C'est un fait par exemple que, dès le mois de juillet dernier, M. von Papen déclarait à quelques-uns de ses compatriotes que si l'Allemagne avait perdu ici la première manche, c'était en raison de l'alliance italienne et qu'il importait de rassurer la Turquie sur le compte de l'Italie. C'est un fait encore qu'à diverses reprises, ainsi que ma correspondance l'a signalé, l'ambassadeur du Reich a fait à M. Saradjoglu des ouvertures très claires en vue d'une médiation allemande entre Rome et Ankara[1].

C'est un fait encore – et sur lequel j'ai déjà attiré l'attention – que les agents italiens travaillent ici dans le sens allemand ; que le *Beyoglu,* organe de l'ambassade et du consulat d'Italie, présente les faits de la politique internationale et les événements militaires sous le jour le plus défavorable à l'Allemagne, et que sur l'invitation du consulat général italien, ce journal est envoyé maintenant gratuitement à tous les députés turcs. Enfin, on ne peut pas ne pas être frappé des avantages que la situation actuelle assure ici au Reich, tant pour les facilités de ravitaillement qui lui sont offertes qu'en raison du fait que la neutralité italienne fournit un argument puissant à tous ceux qui préconisent la neutralité turque, c'est-à-dire au parti germanophile…

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, que l'abstention italienne ait été ou non négociée entre Rome et Berlin, on ne peut qu'admirer avec quelle promptitude et quel esprit de décision la diplomatie allemande a su en tirer immédiatement parti. Si l'Italie était entrée en guerre et quand bien même ses forces n'auraient pas immédiatement cherché à déboucher d'Albanie, personne ici n'aurait pu croire aux protestations pacifiques de l'Allemagne dont l'ambassadeur répète partout qu'elle ne recherche rien dans les Balkans. Mais du jour où l'Italie a paru se retirer du jeu, les professions de foi de M. von Papen, sans être pour cela devenues plus sincères, ont pu apparaître comme plus vraisemblables. Si l'on admet donc que la politique balkanique de Berlin tend avant tout, pour le moment, à endormir les vigilances pour être en mesure, le jour où la Pologne serait définitivement abattue, d'imposer brutalement sa volonté à des gouvernements terrorisés, on a quelque droit de penser que, quelles que soient ses causes, l'abstention italienne, en éloignant la menace d'une propagation de la guerre dans les Balkans, s'harmonise parfaitement avec les efforts de Berlin. M. von Papen accusait il y a deux mois l'alliance italienne de compliquer sa tâche ; il serait bien injuste s'il ne reconnaissait pas aujourd'hui combien la « défection » italienne favorise son action.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

[1] Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 275.

53

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 221[1]. *Ankara, 12 septembre 1939.*
Secret.

La signature du pacte germano-soviétique n'a pas causé à Istanbul, où tout le gouvernement se trouvait réuni à l'occasion des manœuvres de Thrace, une surprise moindre que dans les capitales occidentales. Écœurement en présence de la duplicité soviétique, désarroi devant la rapidité de la manœuvre, inquiétude quant à la portée qu'il convenait d'attribuer au rapprochement de Berlin et de Moscou, par dessus tout le sentiment que la conclusion du Pacte rapprochait l'heure de la guerre, telles furent les principales réactions qu'il m'a été donné de percevoir d'abord. Mais chez les dirigeants tout au moins et dans l'armée on s'est assez vite ressaisi. Tout au plus l'état-major a-t-il fait valoir qu'il devrait cesser de considérer la frontière du Caucase comme à l'abri de toute surprise. Encore le président Ismet Inönü lui-même a-t-il dit hier au général Weygand qu'on ne lui signalait de cette frontière aucun préparatif militaire du côté russe. Quant au personnel gouvernemental qui, depuis la révolution kémaliste, a élevé à la hauteur d'un dogme le souci de l'amitié avec Moscou, il lui répugnait visiblement de devoir renier un principe essentiel dans la politique d'Atatürk. On cherchait donc des motifs d'espoir, ils sont très vite apparus.

J'adresse d'autre part à Votre Excellence le texte de la réponse qu'à la date du 25 août, soit deux jours après la signature du pacte de Moscou, M. Saradjoglu remettait à l'ambassadeur de l'URSS en réponse à des questions posées par celui-ci lorsqu'on envisageait encore qu'un traité turco-soviétique se grefferait sur le pacte anglo-franco-russe[2]. Le Ministre savait bien que ce texte était périmé avant même que d'être envoyé, mais il ne voulait pas que ce fût du côté turc que l'on parût vouloir rompre les pourparlers…

Aujourd'hui il se félicite de cette tactique. Ma correspondance télégraphique a mis Votre Excellence au courant du développement des faits depuis le 5 septembre[3] et j'envoie d'autre part le texte de l'aide-mémoire remis le 6 septembre à M. Terentiev[4] et dans lequel le gouvernement turc a entendu préciser les principes qu'il demande à l'URSS d'accepter comme base d'une négociation éventuelle à laquelle, en réponse aux ouvertures

1 Duplicata au Levant. Copie à Londres, Rome, Moscou.
2 Document non retrouvé.
3 Voir notamment documents n°s 17 et 35.
4 Document non retrouvé.

soviétiques, il s'est déclaré prêt. J'y ai joint la copie d'une lettre personnelle où j'ai marqué à M. Saradjoglu l'insuffisance de l'un au moins de ces principes[1].

J'ignore ce qu'il adviendra de cette négociation sur le développement de laquelle je demeure, je l'avoue, sceptique. Mais ce qui est certain, c'est que si elle tournait court, on serait ici profondément déçu. On ne veut pas croire que la duplicité russe puisse aller jusqu'au bout, ni admettre qu'en l'occurrence la démarche soviétique puisse avoir été décidée d'accord avec, sinon inspirée par Berlin et qu'elle soit destinée en définitive à neutraliser la Turquie…

J'ai noté dans mes télégrammes l'optimisme du ministre des Affaires étrangères. Au cours de l'audience que le président de la République a accordée hier au général Weygand, j'ai pu constater que les vues de M. Saradjoglu étaient celles de son chef et je n'ai donc pas été très surpris d'en retrouver d'autre part l'écho dans un article que le député Sükrü Namer a publié dans l'officieux *Ulus* du 9 septembre.

L'URSS, dit le président Ismet, souhaitait que la guerre éclatât, or la conclusion du traité anglo-franco-russe aurait rendu la guerre impossible. On a donc fait ce qu'il fallait pour faire échouer l'accord. Maintenant l'on va à Moscou tâcher de demeurer spectateur de l'affaiblissement progressif des États de l'Europe centrale et occidentale pour le plus grand profit de la révolution et jusqu'au moment où une intervention deviendra possible qui ferait de la Russie l'arbitre de la paix.

Je prie Votre Excellence de ne pas oublier qu'une des raisons invoquées par le président Ismet Inönü au mois de mai pour nous pousser à l'entente avec Moscou[2], c'était précisément le danger qu'il y aurait à laisser le communisme russe en dehors d'un conflit où s'épuiserait l'Europe.

S'ensuit-il que Moscou ait partie liée avec Berlin ? En aucune façon, et la preuve, pour les hommes d'État turcs, est précisément fournie par la mobilisation qui se poursuit dans les provinces occidentales de l'URSS depuis que les succès allemands des premiers jours de la guerre ont paru prendre le caractère d'une grande victoire. Ce n'est pas pour porter à la Pologne un coup de poignard dans le dos que l'URSS mobilise ; le rappel sous les drapeaux de 2 millions d'hommes ne serait pas nécessaire pour cela ; c'est pour se mettre en garde au cas où l'avance allemande aboutirait à reconstituer entre le Reich hitlérien et la Russie bolchevique une frontière commune, cette frontière dont on ne veut à aucun prix à Moscou.

Si telle est la vérité – et Votre Excellence est sans doute en mesure de déterminer ce qu'il convient de retenir de cette thèse que le président de la République a développée avec beaucoup de conviction –, on est

[1] Document non retrouvé.

[2] Voir *DDF* (1936-39), XVI, document n° 37.

en effet en droit de considérer la démarche soviétique à Ankara comme un heureux symptôme en tant qu'elle ferait apparaître l'URSS comme déjà inquiète d'une avance possible de l'Allemagne dans les Balkans. Quinze jours après que la volte-face soviétique a précisément rendu possibles ces progrès du Reich, ce serait, il est vrai, le comble du machiavélisme, à moins qu'il ne convienne de voir dans la démarche soviétique le signe que l'on commence à mesurer à Moscou les conséquences de la trahison.

En tout cas, cette interprétation explique l'empressement que l'on a mis à Ankara à ouvrir la porte que M. Terentiev laissait entrebâillée et que l'on imagine déjà ici la Turquie dans le rôle d'intermédiaire entre les capitales de l'Occident et Moscou. Et cet état d'esprit explique aussi que, ainsi qu'il l'avait marqué à l'ambassadeur d'Angleterre dès le début de la négociation du Traité tripartite, M. Saradjoglu insiste aujourd'hui pour qu'un protocole annexe au traité stipule que l'exécution des engagements qu'il contient ne saurait obliger la Turquie à entrer en conflit armé avec l'URSS.

Je me garderai de toute conclusion. Je ne peux cependant m'empêcher de constater que les interprétations du président Ismet et de ses collaborateurs rejoignent en somme celles de M. Naggiar qui, à la date du 27 août, écrivait que nous ferions le jeu du Reich hitlérien en considérant la Russie bolchevique comme ayant passé avec armes et bagages dans le camp allemand[1].

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 86.

54

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1533 à 1537.
Réservé.

Ankara, 13 septembre 1939, 0 h. 45.
(*Reçu :* le 13, 9 h. 10)[1]

Je me réfère à mon télégramme 1509-1511[2].

Nous ne recevrons que demain la réponse de M. Saradjoglu à la communication que mon collègue d'Angleterre et moi lui avons faite le 9 septembre et dont la Valise apportera une copie au Département[3].

Je dois dire qu'après notre dernière conversation avec le Ministre et celle que nous avions eue le lendemain avec le secrétaire général du ministère, je commençais à me demander si je ne m'étais pas mépris sur les intentions réelles des dirigeants turcs et si nous n'étions pas en présence d'une évolution discrète, mais réelle, de la politique turque. L'accueil qui a été fait au général Weygand, le langage que lui ont tenu tant le président de la République que le maréchal Tchakmak et le ministre des Affaires étrangères, la manière dont les officiers de l'état-major du Levant qui avaient accompagné le Général ont été accueillis par leurs camarades turcs et l'esprit de confiance qui a présidé aux entretiens techniques m'ont pleinement rassuré. Je me sens autorisé à ne rien changer aux appréciations que j'ai antérieurement portées sur la volonté d'Ismet Inönu et de ses collaborateurs de coopérer avec nous.

Ce qui est vrai par contre, c'est que les succès allemands[4] ont fait apprécier encore davantage l'importance du matériel et que la crise économique fait toucher du doigt la précarité de la situation financière. Contraire-

[1] Les horaires d'envoi et de réception sont indiqués dans le télégramme à l'arrivée (document retrouvé dans les Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 135). Nous avons utilisé ici le télégramme au départ qui ne comportait pas de lacunes de déchiffrement.

[2] Dans le télégramme n°s 1509 à 1511 en date du 9 septembre (voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73, document non reproduit), M. Massigli indique que le gouvernement britannique « s'est déclaré prêt à un effort nouveau », sans que cela amène « le gouvernement turc à rien rabattre des prétentions financières exagérées mises en avant au mois de juillet », à savoir 35 millions de livres sterling or (voir *DDF* (1936-39), XVII, document n° 195). Ankara apparaît au contraire faire de la surenchère en soumettant aux Franco-Britanniques un projet d'accord spécial avec une clause par laquelle « les engagements d'assistance assumés par la Turquie ne deviendraient obligatoires qu'après satisfaction donnée à ses demandes d'aide financière et après achèvement des livraisons de matériel de guerre globales, livraisons dont le montant est sensiblement plus élevé que celui des fournitures résultant des accords déjà intervenus avec les représentants militaires turcs à Londres et Paris ». René Massigli, qui ne veut pas douter de la sincérité du ministre des Affaires étrangères turc, interprète cette proposition du ministère des Affaires étrangères turc comme le « contrecoup du mécontentement de l'état-major », « déçu par les lenteurs des livraisons et qui croit pouvoir tirer de la campagne de Pologne quelques conclusions sur l'importance de certains matériels », notamment le matériel anti-char dont l'envoi immédiat vient d'être sollicité auprès de l'attaché militaire français.

[3] Document non retrouvé.

[4] Sur le télégramme à l'arrivée, on lit les « opérations allemandes ».

ment à ce que croit le Foreign Office (télégramme de Londres nos 2992-2993)[1], on ne désire nullement traîner les choses en longueur car si le danger est peut-être moins pressant du côté italien, il peut très vite se rapprocher des frontières roumaines. Je sais d'ailleurs que, parlant à un collègue ami, M. Saradjoglu s'est plaint de nos lenteurs.

Du fait des circonstances mêmes, les conditions posées dès le début des pourparlers avec Londres (assistance financière et économique, fourniture de matériels de guerre) prennent ainsi une importance primordiale, et le gouvernement qui doit compter avec des opposants désire pouvoir dire qu'il a pris le maximum de sûretés.

La question est donc de savoir si les listes de matériel qui nous seront remises poseront des problèmes absolument impossibles à résoudre ou si un effort de notre part et une modification éventuelle dans les ordres de priorité fixés pour les fabrications en cours permettront de trouver une issue. Quant à la question financière, contrairement à ce que l'on pense à Londres, nous sommes encore très loin du compte : je pourrai chiffrer demain l'écart qui nous sépare, mais je n'ai guère l'espoir que les demandes turques aient sensiblement diminué depuis 48 heures.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

55

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Bonnet, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 942 à 945. *Bucarest, 13 septembre 1939, 3 h.*
Strictement réservé. Secret. (*Reçu :* le 13, 10 h. 10)

Survenant alors que les troupes allemandes continuent d'avancer en Pologne, la mobilisation russe, que le président du Conseil considère comme générale, vient encore d'accentuer les craintes très vives du gouvernement royal au sujet d'une éventuelle collusion germano-soviétique (télégramme 869-872)[2].

M. Calinesco a en effet déclaré ce soir à mon collègue anglais et à moi-même : « J'ai des raisons de penser que le sort de la Pologne a été décidé entre l'Allemagne et la Russie. Je crois que les armées soviétiques

[1] Dans ce télégramme nos 2992-2993 de Londres à Paris en date du 7 septembre 1939 (voir Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 135, document non reproduit), M. Corbin indique que selon le Foreign Office, les Turcs sont moins pressés de signer depuis que l'Italie s'est déclarée neutre : « C'est en effet toujours le danger italien que les Turcs ont eu en vue en se rapprochant de nous. Actuellement, ils insistent pour que l'article premier de leur traité politique vise nommément l'Italie. Or, cette mention qui pourrait être interprétée comme une menace par le gouvernement de M. Mussolini se trouve inutile du fait de la rédaction prévue pour le reste de l'accord. C'est sans doute, suppose-t-on ici, pour donner satisfaction à l'opinion publique turque que le gouvernement d'Ankara pose aujourd'hui cette nouvelle prétention. »

[2] Document non retrouvé.

entreront bientôt en Pologne. Je ne sais si l'accord germano-russe va plus loin, mais je ne suis pas sans appréhension en ce qui nous concerne ».

En nous demandant de ne pas le découvrir, le président du Conseil a ajouté qu'il tenait ces renseignements de la source la plus sûre.

Me rappelant ensuite les propos qu'il avait tenus au cours de la conférence à laquelle il avait participé avec le Roi, le général Weygand et moi-même le 5 mai dernier[1], M. Calinesco a poursuivi : « Si nous nous exposions à intervenir au début du conflit dans les circonstances actuelles, la garantie ne pourrait pas jouer à temps et nous serions détruits ; c'est, a-t-il conclu, ce qui vient d'arriver pour la Pologne ».

Il a tenu à ajouter toutefois : « Notre réserve est d'ailleurs stratégique et nous poursuivons le même but final, qui est la destruction du régime hitlérien ».

J'ai souligné une fois de plus le danger pour la Roumanie, à l'heure actuelle, de faire preuve de faiblesse à l'égard de l'Allemagne, mais les dirigeants et l'opinion publique de ce pays paraissent trop impressionnés par le recul des armées polonaises pour écouter d'autres voix que celle de la prudence, fût-elle excessive. Ils estiment manifestement qu'on ne peut leur demander dans les circonstances présentes plus que de persister dans leur volonté de résister par les armes en cas d'agression. De fait, le Roi a répété hier au président du Conseil qu'« aucune discussion n'était possible à ce sujet ».

D'après le général Armengaud, qui vient d'arriver à Bucarest, et dont le général de Lhomme partage l'opinion, la situation militaire du sud de la Pologne est telle que les troupes allemandes peuvent se trouver à la frontière roumaine (...)[2] quelques jours. Il serait étonnant que le Reich ne profitât pas de cet avantage considérable pour tenter sur le gouvernement de Bucarest une nouvelle et décisive pression politique, économique ou militaire.

Au cas toutefois où Votre Excellence estimerait que le gouvernement royal fait preuve en l'occurrence de pusillanimité, je crois qu'il ne serait possible de l'amener à s'en départir que si nous étions à même de lui fournir la preuve matérielle qu'en cas de nécessité, la Roumanie pourrait être soutenue à temps par des forces alliées suffisamment importantes, notamment en matière d'aviation, pour contenir l'agresseur.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 59

1 Voir *DDF* (1936-39), XVI, document n° 86.

2 Lacune de déchiffrement.

56

M. NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. s. n°. *Krezemieniec*[1], *13 septembre 1939, 11 h. 20.*
Réservé.
(*Reçu :* le 13, 13 h.)[2]

L'ambassadeur de l'URSS a quitté hier soir Krezemieniec en automobile, avec la plus grande partie de son personnel – qui comprend l'attaché militaire –, et n'a laissé ici qu'un secrétaire.

Il a indiqué que, ne pouvant pas communiquer avec Moscou, il se rendait au-delà de la frontière, à Jampol, et qu'il en reviendrait dans quelques heures.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 77

57

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 751[3]. *Rome Saint-Siège, 13 septembre 1939.*
Réservé.
(*Reçu :* le 16, 12 h. 45)[4]

Je me réfère à mon télégramme n° 747[5].

Je m'efforce de représenter au Saint-Siège l'étonnement de l'opinion française, et de sa fraction catholique en particulier, devant le silence qu'il observe en face de l'agression allemande.

M'entretenant, dans ce sens, ce matin, avec Mgr Tardini, j'ai vivement insisté pour que le Vatican fasse entendre quelque parole de réprobation, si voilée soit-elle, contre le crime international commis par le chancelier Hitler, en même temps que des mots compatissants à l'adresse de la catholique Pologne.

Sans doute mon interlocuteur abondait-il, à titre personnel, dans mon sens et regrettait-il, quant à lui, que, « l'époque des excommunications

[1] Sur d'autres documents, la ville est orthographiée « Krzemienco»

[2] Par l'intermédiaire de l'ambassade de Pologne.

[3] En clair.

[4] Par courrier.

[5] Télégramme en date du 13 septembre 1939, non reproduit (voir Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40) : Mgr Tardini a prévenu M. Charles-Roux que le Pape « dirait peut-être quelque chose au sujet de la guerre » en recevant le lendemain le nouvel ambassadeur de Belgique, mais qu'il ne devait pas « (s')attendre à une condamnation positive de l'agression allemande contre la Pologne. »

étant révolue », le Saint-Père ne pût fulminer contre le *Führer*. Mais, a ajouté Mgr Tardini, le Vatican ne peut, bien entendu, dans les circonstances actuelles, user de tels procédés. Les peuples, a-t-il dit, ne s'y prêteraient pas ; le Souverain Pontife n'y songe pas. Le Saint-Père, m'a répété le prélat, ne saurait actuellement aller au-delà d'un rappel doctrinal des principes qui doivent régir les rapports internationaux. Pie XII considère qu'il a dit tout ce qui convient à ce sujet. Il le redira peut-être encore. Mgr Tardini m'a laissé entendre que Pie XII saisirait probablement, le 15 septembre, l'occasion du discours qu'il prononcera en recevant le nouvel ambassadeur de Belgique pour faire allusion à la situation présente. Mais, a précisé le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, ne vous attendez pas à tout ce que vous souhaitez.

Aux raisons de principe qui dictent au Saint-Père cette attitude, s'ajoute, a poursuivi Mgr Tardini, le souci d'éviter des représailles contre le catholicisme allemand.

Enfin le prélat est, au cours de notre conversation, revenu sur les froissements qui se sont produits entre la Pologne et le Saint-Siège à la veille de l'agression allemande (mon télégramme n° 736)[1]. Mon interlocuteur a précisé que le nonce à Varsovie avait à la fin d'août été chargé par le Saint-Siège de soumettre au gouvernement polonais certaines suggestions émanant, notamment, « de hautes personnalités catholiques anglaises », concernant le règlement du conflit germano-polonais. Le Vatican avait tenu seulement, dans un esprit de paternelle sollicitude envers la Pologne et avec la préoccupation de sauvegarder la paix, à se faire le véhicule de ces propositions, sans, bien entendu, les faire siennes ou les appuyer. Pourtant, a fait observer Mgr Tardini, M. Beck avait pris fort mal la démarche, menaçant même de donner publicité à l'intervention du Saint-Siège.

Mon interlocuteur a terminé notre entretien par l'expression d'un double vœu qui malheureusement projette, à mon sens, une lumière claire sur les dispositions véritables du Vatican au début du conflit. Nous espérons, a-t-il dit, qu'il y aura le plus de neutres possible. Par ailleurs, évoquant le danger d'une vague communiste qui pourrait déferler un jour sur des nations belligérantes épuisées, bouleversées moralement et économiquement par une guerre prolongée, il a émis l'espoir qu'une Italie qui aurait eu la sagesse de demeurer hors de la lutte constituerait une digue précieuse contre ce terrible danger.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

[1] Document non retrouvé, mais qui d'après son numéro d'ordre ne peut être antérieur au 1er septembre. Il doit dater du 8 ou 9 septembre 1939.

58

M. MORAND, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE DE GUERRE ÉCONOMIQUE,
À M. BONNET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 21. *Londres, 13 septembre 1939.*
Confidentiel.

J'ai présenté aujourd'hui les membres de la Mission française au nouveau ministre de l'Economic Warfare, Mr. Ronald Hibbert Cross, membre du Parlement, conservateur, âgé de quarante-six ans, originaire du Lancashire, ancien sous-secrétaire d'État du Board of Trade et magnat de l'industrie cotonnière.

Depuis huit jours qu'il dirige le ministère de la Guerre économique, le Ministre n'a pas caché, à diverses occasions, l'intérêt qu'il attachait à voir l'Angleterre s'appliquer à détruire l'exportation allemande et s'emparer au plus tôt des marchés ennemis chez les neutres.

J'ai retrouvé ces tendances dans une étude que vient de me remettre un haut fonctionnaire du Foreign Office, depuis peu attaché au Ministry of Economic Warfare. En voici la substance :

En 1914, l'Allemagne était un pays riche disposant de puissants moyens financiers intérieurs et extérieurs ; elle était en état de payer tout ce qu'elle pouvait se procurer par l'intermédiaire des neutres et les négociants neutres n'avaient aucune hésitation à lui vendre des marchandises. Il était alors d'une importance primordiale pour le gouvernement anglais d'apporter toutes les restrictions imaginables à l'activité des agents et négociants des pays neutres disposés à faire du commerce avec l'Allemagne, ce qui leur était profitable et n'entraînait pas de risques sérieux de crédit.

Aujourd'hui, l'Allemagne n'a plus de crédit ; elle a failli au service de ses emprunts à long terme ; elle ne peut plus payer ses banquiers étrangers et elle s'est aliéné la haute finance israélite, très pro-allemande au cours de la dernière guerre. La déclaration de guerre a fermé, avec l'Empire britannique, le *Lebensraum* le plus important de l'exportation allemande et a privé l'Allemagne de sa principale source de devises libres, constituée par l'accord de paiements anglo-allemands. Tout le commerce extérieur allemand va donc être réduit à procéder par *clearing*[1] et par troc.

Dès le temps de paix, le système de *clearing* ne fonctionnait pas très bien, les pays fournisseurs hésitant à accumuler des marks gelés et n'ayant d'autre alternative que d'accepter des envois de produits arbitraires allemands. Il fonctionnera encore moins bien en temps de guerre, aucun pays ne se souciant de vendre à l'Allemagne des marchandises qu'elle ne paiera pas. L'effondrement du *clearing-system* allemand devra faire à lui tout seul la moitié du travail du blocus.

[1] Le système de *clearing* se fonde sur le principe du règlement des échanges par compensation entre les exportations et les importations. Les sorties de devises n'ont donc éventuellement lieu que lors du calcul du solde final et ne concernent que le pays débiteur.

Le commerce qui subsistera fera l'objet d'un troc dans lequel les considérations de crédits n'entrent pas en jeu. Ce commerce réduit sera très vulnérable si l'on parvient à substituer des envois de marchandises britanniques ou autres (la note ne fait pas mention des marchandises françaises) à l'exportation allemande, parce que cela empêchera l'Allemagne d'obtenir les moyens de paiement indispensables pour financer ses importations, si réduites soient-elles. Autrement dit, l'Allemagne ne peut importer que la contrepartie de ce qu'elle exporte ; personne – pas même la Russie – ne lui fera crédit.

Jusqu'à présent, le problème de la guerre économique n'a été envisagé que sous l'aspect des importations en Allemagne : on s'efforçait d'empêcher les produits-clés d'atteindre l'ennemi par la voie des neutres et c'était un grave problème, pendant la dernière guerre, quand l'Allemagne disposait de larges ressources de paiement. Dans les circonstances actuelles, il vaut mieux poursuivre la guerre économique en faisant obstacle aux exportations de l'Allemagne.

La situation britannique, au point de vue financier, n'est plus aussi forte qu'en 1914 ; cependant, l'Angleterre conserve d'importants actifs à l'étranger et peut toujours obtenir des prêts à court terme des banquiers étrangers ; peut-être pourrait-elle même obtenir des prêts à long terme, mais les ressources immédiates ne sont pas considérables et elle aurait besoin de toutes les devises qu'elle pourrait acquérir. Il est donc pour elle d'importance vitale de développer au maximum ses exportations vers les pays à change libre.

Tous les plans de guerre économique qui ont été préparés en temps de paix supposaient que l'Allemagne possédait une puissance financière analogue à celle qu'elle avait en 1914 ou 1917. Ce n'est plus le cas ; les armes que nous avons en mains pour traiter avec les pays neutres récalcitrants ou ayant des sympathies allemandes ne sont plus appropriées. Il est mauvais de mettre sur la liste noire un négociant qui n'a aucune envie de vendre à l'Allemagne, sachant qu'il ne sera pas payé.

Avant d'imposer aucun accord aux neutres, il vaudrait peut-être mieux se former une opinion bien définie quant à la possibilité de voir ces neutres fournir une aide économique à l'Allemagne. Il faudrait aussi que toute mission envoyée en pays neutre s'occupât en premier lieu du remplacement des exportations allemandes par des produits anglais, puisque par là l'Angleterre renforcera ses ressources en devises ; elle réduira ainsi automatiquement et indirectement les facultés d'importations de l'Allemagne.

Sans discuter le fond de la question traitée par la note anglaise, qui est du ressort de la politique générale du Gouvernement et dépasse le cadre de cette mission, sans faire non plus à mon interlocuteur un certain nombre d'objections faciles à formuler, je me suis borné à répondre que s'il y avait des marchés à conquérir et des offres à faire aux neutres, il serait nécessaire de commencer par les centraliser dans un *pool* d'exportateurs où seraient représentés avec équité les intérêts français.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 773

59

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^491 à 492.
Réservé.

Budapest, 14 septembre 1939, 14 h. 10.

(*Reçu :* le 14, 17 h. 50)

Une délégation économique allemande vient d'arriver à Budapest, venant de Rome. Elle a pour mission d'obtenir la livraison de tous les stocks disponibles : produits alimentaires et industriels, matières premières.

Elle apporte en outre un plan d'exploitation rationnelle de la Hongrie au profit de l'économie de guerre allemande. On prévoirait même le rationnement de la population pour augmenter les disponibilités dont l'Allemagne pourrait s'emparer.

Les délégués allemands se montrent catégoriques et brutaux. Ils ne sollicitent pas, ils exigent. Le mode de paiement n'a pas encore été envisagé que le gouvernement hongrois serait disposé à résister à quelques-unes des exigences allemandes si la France et l'Angleterre pouvaient faire rapidement des offres d'achat pour les stocks disponibles.

À ce propos, je me permets de rappeler au Département mes rapports n° 64, 78, 85 et 142 des 31 mars, 17 avril, 1er mai et 24 juillet derniers[1] qui contiennent divers renseignements sur les ressources que l'Allemagne peut trouver en Hongrie en temps de guerre.

Z Europe, 1918-1940, Hongrie, 142

[1] On n'a retrouvé que le rapport n° 64 sur les relations économiques germano-hongroises, daté du 31 mars 1939 et transmis à la Direction Europe le 3 avril (in Z Europe, 1918-1940, Hongrie, vol. 142, document non reproduit). Pierre Guerlet évoque les craintes hongroises de voir « l'Allemagne resserrer son emprise économique sur leur propre pays », dans le prolongement de l'accord commercial germano-roumain qui vient d'être conclu : « Jusqu'à présent, le Reich s'est contenté d'absorber progressivement jusqu'à la moitié et au-delà de la production hongroise. Cette progression, qui est due pour une large part à l'annexion de l'Autriche, s'accentuera encore davantage avec celle de la Bohême et de la Moravie. (...) C'est ainsi qu'en 1938, l'Allemagne a acheté à la Hongrie 58 % de ses bovins, 85 % de ses porcs, 99 % de sa viande fraîche, 57 % de son beurre, 87 % de ses graisses animales, 53 % de son blé. La Hongrie, achetant à l'Allemagne sensiblement moins qu'elle ne lui vend (environ 48 % de ses importations totales), se trouve bénéficier d'un solde créditeur qui atteint 68 millions de pengös, chiffre que l'Allemagne a tenté de réduire dans une certaine mesure par des livraisons d'armements. Devant cette situation, les milieux commerciaux et industriels hongrois se demandent si, en vue de remédier aux difficultés avec lesquelles elle est aux prises pour assurer son ravitaillement, l'Allemagne surindustrialisée n'en viendra pas à envisager avec la Hongrie quelque marché qui aurait pour résultat l'absorption pure et simple de celle-ci dans l'économie allemande, sous forme d'une union douanière. En échange, la Hongrie recevrait des compensations d'ordre territorial telles que la restitution de la Slovaquie, en attendant mieux. Les conséquences d'un pareil marché seraient vraisemblablement, en ce qui concerne la Hongrie, un affaissement général du standard de vie relativement favorable dont bénéficie actuellement une grande partie de la population et la ruine de nombreuses industries. Mais comme ces dernières sont pour la plupart entre les mains des israélites, l'Allemagne hitlérienne ne pourrait que s'en féliciter, tandis que bon nombre de Hongrois, gagnés à l'antisémitisme, en prendraient aisément leur parti. Il va de soi qu'une telle éventualité ne ferait pas les affaires de l'Italie. Au cours des deux dernières années, cette puissance a déjà vu diminuer, dans de sensibles proportions, son commerce avec la Hongrie (...). La Hongrie est une des pierres de touche de la politique de l'Axe. Il n'est pas

60

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1541 à 1544[1]. *Washington, 14 septembre 1939, 13 h.39.*
Réservé. (*Reçu :* le 14, 21 h. 30)

De la part de l'attaché financier[2] pour le ministre des Finances.

M. Morgenthau m'a convoqué hier pour m'entretenir de nos achats aux États-Unis. Il m'a dit qu'il avait discuté la question avec le Président et que M. Roosevelt et lui-même désireraient vivement nous faciliter la tâche. Il m'a fait valoir qu'il était préférable, dans notre intérêt, que nous ne confiions pas à une banque américaine le soin d'acheter en notre nom, comme c'était le cas au début de la dernière guerre où la maison J.P. Morgan était notre *Purchasing Agent*, car cette manière de faire fournirait des arguments à « ceux qui prétendent ici que les banquiers veulent entraîner l'Amérique dans la guerre ».

J'ai dit que les achats seraient effectués par des Missions officielles dépendant de l'Ambassade et fonctionnant sous le contrôle du conseiller commercial.

Il a beaucoup insisté sur la nécessité de coordonner et de centraliser au maximum l'action de notre mission et d'éviter le recours à des intermédiaires, afin de ne pas amener une hausse de prix aussi dommageable pour l'économie américaine que pour nous-mêmes. Il m'a rappelé l'expérience de la dernière guerre où les Anglais, les Italiens et les Français et parfois même les différentes administrations d'un de ces pays, se faisaient concurrence et provoquaient ainsi une hausse désordonnée des prix. Il m'a dit que le Président et lui-même seraient heureux de prêter à notre mission la collaboration des services de la *Procurement Division* ou Direction des marchés, de la Trésorerie, qui centralise ici les achats de tous les ministères civils et militaires et pourrait nous donner, sur les prix, les spécifications des produits, les disponibilités du marché et les fournisseurs éventuels, des indications extrêmement utiles et plus désintéressées qu'un banquier privé, comme cela avait été fait auparavant pour nos achats d'avions. Ce faisant, m'a-t-il dit, nous agirons dans notre propre intérêt autant que dans le vôtre car nous serons mieux à même ainsi de freiner la hausse des prix.

M. Morgenthau a suggéré que nous aurions peut-être intérêt, en vue de centraliser au maximum nos achats ici, à constituer une société américaine dont le capital serait souscrit entièrement par le gouvernement fran-

douteux que le souci de ménager l'Italie peut contribuer à retenir l'Allemagne hitlérienne dans son expansion économique et politique vers les États danubiens et en particulier la Hongrie. »

[1] Mention : « exemplaire rectifié ».

[2] Paul Leroy-Beaulieu.

çais et dont le personnel serait composé de fonctionnaires français à l'instar de ce qu'a fait la Russie et tout dernièrement la Chine.

Des collaborateurs du Ministre et en particulier M. Cochrane, que j'ai vu ensuite, m'ont paru moins favorables (...)[1] mais ont, comme le Ministre, fait valoir les avantages qu'eux et nous-mêmes retirerions d'une collaboration entre notre organisation d'achat et leur *Procurement Division*.

B Amérique, 1918-1940, États-Unis, 459

61

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3122 à 3123.[2] *Londres, 14 septembre 1939, 17 h.*[3]
Secret.

De la part de M. Paul Morand pour M. de La Baume.

Le Ministry of Economic Warfare m'a donné ce matin les précisions suivantes sur la mission britannique qui doit éventuellement se rendre à Rome ces jours-ci, au cas où les conversations entre Sir Percy Loraine et le comte Ciano prendraient une tournure favorable[4].

Cette mission qui, politiquement, doit chercher à obtenir des précisions de l'Italie sur son attitude générale au cours du conflit actuel, devra s'efforcer, suivant les instructions qui ont été envoyées hier à Sir Percy Loraine, d'aboutir à une entente commerciale portant sur les points suivants : l'Italie limiterait ses importations à l'égard de l'Allemagne, en échange de quoi l'Angleterre s'engagerait à acheter chez elle des avions, des pièces détachées pour avions, du soufre, des citrons, du mercure et de la soie pour aéronefs et parachutes, ainsi que des moteurs Isotta Fraschini pour vedettes rapides jusqu'à une somme d'environ cinq millions de livres sterling.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 800

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Chiffré.

[3] Téléphoné chiffré.

[4] Le 7 septembre, l'ambassadeur Corbin informait déjà Paris que l'attitude future du gouvernement italien était l'un des principaux sujets de préoccupation du cabinet britannique. Il entendait procéder par sondages prudents auprès du comte Ciano et utiliser la question du ravitaillement comme « moyen d'enquête et d'action », tout en étudiant la possibilité d'acheter à l'Italie des matières premières et de lui vendre en échange des produits fabriqués (voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46, télégramme n°s 2975-2976, non reproduit. Le 12 septembre, au cours du Conseil suprême interallié d'Abbeville, N. Chamberlain informe Daladier qu'il « a fait étudier le rapport économique possible entre la Grande-Bretagne et l'Italie. Cette dernière recevrait du charbon anglais et fournirait en échange des produits agricoles. Il n'a pas une haute idée des fabrications italiennes ; toutefois, les moteurs sont très rapides et assez bons. » (Cf. F. Bédarida, *La Stratégie secrète de la Drôle de guerre*, *op. cit.*, p. 98).

62

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3137 à 3140. *Londres, 14 septembre 1939, 20 h. 30.*[1]
Réservé. Secret.

Le ministre de Roumanie à Londres a attiré l'attention du Premier ministre et de Lord Halifax sur la situation suivante qui préoccupe très vivement le gouvernement de Bucarest.

Ce dernier a été informé par des sources qu'il considère comme absolument sûres de l'intention du gouvernement allemand de saisir Bucarest, dès que les opérations militaires en Pologne auront abouti, de propositions pressantes. La Roumanie serait invitée à conclure avec l'Allemagne un accord commercial assurant à cette puissance le monopole de toutes les exportations roumaines avec menace, au cas où la proposition serait rejetée, de voir les armées allemandes occuper le territoire roumain.

La certitude qu'un ultimatum de ce genre serait présenté à brève échéance au gouvernement de Bucarest amène le roi Carol et le Premier ministre roumain à réviser l'attitude qu'ils avaient cru devoir adopter jusqu'à présent, tant au point de vue du maintien de la neutralité de leur pays que de l'application de leur accord commercial avec le Reich.

Le roi Carol et le chef du gouvernement roumain seraient décidés à repousser cet ultimatum allemand s'ils possédaient les moyens matériels qui leur manquent de maintenir l'indépendance de leur pays.

M. Tilea a donc demandé à la Grande-Bretagne de fournir à la Roumanie la possibilité de se défendre. Je pense qu'une démarche analogue a dû être faite par le ministre de Roumanie à Paris[2] auprès du gouvernement français[3].

[1] Téléphoné chiffré.

[2] M. Tataresco.

[3] On n'a pas retrouvé trace d'une telle démarche, mais dans ses télégrammes nos 942 à 945 et 948 à 952 en date du 13 septembre (non reproduits, voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 59), l'ambassadeur de France à Bucarest, M. Adrien Thierry, signale l'inquiétude grandissante des autorités roumaines au sujet d'une éventuelle collusion germano-soviétique contre la Pologne et des menaces pesant sur la Roumanie, d'où une extrême prudence pour éviter tout « geste de provocation à l'égard de l'Allemagne ». Si Paris estime que « le gouvernement royal fait preuve en l'occurrence de pusillanimité », M. Thierry estime qu'« il ne serait possible de l'amener à s'en départir » qu'en lui fournissant « la preuve matérielle qu'en cas de nécessité, la Roumanie pourrait être soutenue à temps par des forces alliées suffisamment importantes, notamment en matière d'aviation, pour contenir l'agression. » (T. nos942 à 943). Rendant compte de sa démarche conjointe avec l'ambassadeur britannique à Bucarest, Sir Reginald Hoare, auprès du président du Conseil roumain, M. Calinesco, à propos de l'aide franco-britannique pour la destruction des puits de pétrole roumains afin d'éviter qu'ils ne tombent aux mains des Allemands en cas d'invasion, M. Thierry estime, en accord avec son collègue anglais, qu'il n'y a pas « lieu de mettre en doute la résolution du président du Conseil, ni sa bonne foi », même si « en raison des habitudes du pays », il se demande « si les mesures préparatoires seront exécutées assez rapidement et assez sérieusement pour qu'une destruction totale puisse au cas d'une agression brusquée de l'Allemagne, être réalisée à temps ». D'où la nécessité de faire préciser le calendrier des préparatifs et d'accélérer la venue d'experts français et anglais (T. nos 948 à 952).

Les Roumains demandent :

- les moyens d'équiper entièrement quinze divisions,
- des fournitures aéronautiques,
- de l'artillerie lourde,
- un certain nombre de navires.

Les crédits à obtenir de la Grande-Bretagne s'élèveraient à 12 millions de livres. Les livraisons de matériel devraient commencer au plus tard dans cinq semaines et s'étendre sur un délai maximum de trois mois.

À l'appui de ces demandes, le gouvernement roumain fait valoir :

1) que l'Allemagne, une fois établie en Roumanie pourrait, malgré toutes les destructions, remettre rapidement en état des puits de pétrole ;

2) que l'Allemagne trouverait en Roumanie toutes les graisses et les céréales qui lui font défaut ;

3) qu'au point de vue stratégique, l'entrée en guerre de la Roumanie permettrait aux Alliés d'utiliser les Carpathes comme position défensive et d'obliger l'Allemagne à poursuivre les opérations sur deux fronts, ce que le Reich tient absolument à éviter. Enfin, la participation de la Roumanie placerait la Turquie dans une situation plus favorable que si le Reich pouvait s'établir sur les bords de la mer Noire et menacer les Détroits.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

63

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1041 à 1045.
Réservé.

Moscou, 14 septembre 1939, 23 h. 59.
(*Reçu :* le 15, 2 h. 30)

D'après certaines indications, l'ambassade d'Allemagne aurait été tout d'abord désagréablement surprise par l'ampleur des mesures de mobilisation adoptées par le gouvernement de l'URSS ; mais elle en aurait vite pris son parti et en serait même venue à espérer que l'action du Kremlin, en s'affirmant, finirait par provoquer une rupture entre l'URSS et les adversaires du Reich.

L'éventualité d'une incursion soviétique en territoire polonais paraissant se préciser, il convient dès à présent d'examiner quelle devrait être notre attitude au cas où elle se réaliserait effectivement. Une rupture des relations diplomatiques répondrait aux légitimes sentiments de l'opinion publique et serait sans doute la fonction naturelle. Mais on peut se demander si la gravité des circonstances ne commande pas avant de

prendre une décision irrévocable de peser les conséquences qu'un geste de cette nature pourrait exercer sur le développement ultérieur des hostilités.

Une rupture aboutirait rapidement à l'état de guerre et ne ferait que renforcer par le jeu d'oppositions extérieures communes la solidarité germano-soviétique. Les Allemands resteraient seuls maîtres dans la place. Par l'instrument de conseillers techniques et d'instructeurs militaires, ils pourraient accroître au maximum à leur profit le potentiel dont l'URSS dispose dans tous les domaines. Certes, les dirigeants soviétiques sont suffisamment jaloux de leur autorité pour que l'on puisse penser qu'ils voudront s'opposer à pareille immixtion ; mais leur résistance s'affaiblirait de jour en jour par le tête à tête avec l'Allemagne et par les nécessités inéluctables qu'implique la solidarité entre belligérants.

Par ailleurs, l'importance des effectifs qui viennent d'être appelés sous les drapeaux en URSS ne peuvent à mon sens s'expliquer que si l'on recourt à l'hypothèse non seulement d'intentions agressives à l'égard de la Pologne, mais aussi d'appréhensions à l'égard de l'Allemagne, dont on continue à redouter ici la puissance et les ambitions. Il n'est pas interdit de croire que des divergences de vues surgiront à la longue entre le Reich et l'URSS. En quittant la place nous abandonnerions toute chance de prendre avantage des failles éventuelles pouvant se produire un jour dans la collusion germano-soviétique. Ne mettrions-nous pas aussi Ankara, dont les conversations avec Moscou se poursuivent actuellement, dans une situation délicate ?

Ces considérations m'inclinent à penser qu'il y aurait en principe intérêt à maintenir ici les missions diplomatiques alliées aussi longtemps que les circonstances le permettront.

Il semble bien que l'accord du gouvernement polonais serait indispensable. Mais ce dernier (...)[1]rait sans doute que toute disposition prise en temps de guerre est transitoire. En définitive, le sort de la Pologne n'est pas lié à de telles dispositions, mais à la victoire finale.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 83

[1] Lacune de déchiffrement.

64

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3151 à 3158.
Réservé. Secret.

Londres, 14 septembre 1939.
Entre 22 h. 30 et 1 h. 30 du matin[1]

Je viens d'entretenir Lord Halifax de la situation dans les Balkans. Les informations du Foreign Office concordent à peu près avec les nôtres. Toutefois, d'après le ministre d'Angleterre à Belgrade, le gouvernement yougoslave aurait d'ores et déjà pris la décision d'agir à Sofia, d'accord avec les Turcs, pour prévenir toute surprise du côté bulgare.

Tous ces jours-ci, la question des Balkans a été débattue au cours des réunions du Cabinet de guerre. Lord Halifax y a développé les arguments qui plaident en faveur de la neutralité des puissances balkaniques et qui ont été exposés lors du récent entretien que vous avez eu avec le Premier ministre britannique[2].

Une note sera d'ailleurs adressée au Département par les soins de l'ambassade d'Angleterre à Paris en réponse à la communication qui avait été faite à celle-ci à la date du 12 de ce mois[3].

Mais, depuis lors, des faits nouveaux sont intervenus. C'est, en premier lieu, la menace contre la Roumanie. Il est clair que l'Allemagne cherche à couper la ligne de communication qui l'unit à la Pologne de façon à pouvoir isoler et réduire complètement ce dernier pays avant de se tourner contre la Roumanie.

Une action contre la Roumanie pourrait dès lors être engagée en se servant du territoire polonais. Mais les opérations seront plus faciles à travers la Hongrie, et c'est vraisemblablement cette voie qui sera finalement choisie malgré les résistances de Budapest.

Le ministre de Roumanie, en exposant la situation au Secrétaire d'État, a paru tout à fait sûr de l'assistance des Turcs en cas d'attaque allemande, malgré les difficultés que soulèvent les communications avec la Turquie. D'après lui, les Turcs auraient reçu l'assurance que le gouvernement soviétique n'attaquerait pas la Roumanie. Cette promesse ne donne pas

[1] Téléphoné chiffré.

[2] Daladier et Chamberlain se sont vus à Abbeville, le 12 septembre, lors du premier Conseil suprême interallié. Cf. F. Bédarida, *La Stratégie secrète…*, *op. cit.*, pp. 99-103.

[3] En réponse à un aide-mémoire britannique du 9 septembre (non reproduit) sur les avantages de la neutralité roumaine et, en conséquence, sur la nécessité de ménager la Roumanie en raison de sa situation politique et stratégique, l'aide-mémoire français du 12 septembre (non reproduit) abonde dans ce sens, considérant que les Alliés n'avaient ni le moyen de pousser la Roumanie à abandonner sa neutralité, ni celui de l'aider si elle agissait ainsi, et qu'il y aurait un risque au surplus de voir la Roumanie soumise à « trop de brusquerie », composer au plus vite avec l'Allemagne (voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 59, Papiers Hoppenot, vol. 2, Papiers Rochat, vol. 14).

toute confiance à Bucarest, où l'on attribue néanmoins une grande importance aux déclarations du gouvernement turc dont les dispositions inspirent toute confiance.

Quant aux demandes de matériel faites par la Roumanie, il résulte de l'examen auquel ont procédé les services de l'armement britannique que le seul matériel qui puisse être cédé à la Roumanie est celui qui est en cours de fabrication pour les troupes anglaises elles-mêmes. Il appartient aux gouvernements alliés d'examiner s'il convient ou non de donner satisfaction aux demandes roumaines dans de telles conditions.

Lord Halifax croit savoir qu'une demande analogue et tout aussi pressante a été adressée à Paris par le roi Carol[1].

Parlant ensuite de l'attitude du gouvernement yougoslave, le secrétaire d'État m'a dit qu'il ne croyait pas pouvoir le détourner de faire à Sofia la démarche qui nous a été annoncée. Il estime, en effet, que le prince Paul ne s'engagerait pas dans cette voie s'il ne se sentait pas assez rassuré du côté italien. Un point qui reste douteux est celui de savoir s'il conviendrait d'agir sur la Roumanie pour tâcher de donner quelques satisfactions aux Bulgares dans la Dobroudja, par un échange de populations par exemple. Lord Halifax incline à ne rien faire de manière à ne pas éveiller à Bucarest trop de soupçons et de découragement.

Si les événements qui nous sont annoncés se produisent réellement, il est très probable qu'ils obligeraient l'Italie à préciser son attitude. Les conversations de l'ambassadeur d'Angleterre avec le comte Ciano se sont poursuivies jusqu'ici dans des conditions satisfaisantes. Le gouvernement italien semble accueillir favorablement les suggestions qui lui ont été faites au sujet du ravitaillement et du blocus.

L'ambassadeur des États-Unis à Londres a indiqué, de son côté, que le gouvernement fédéral pourrait ménager à l'Italie certains avantages commerciaux pour influer sur son orientation.

Mais Lord Halifax ne veut pas se laisser aller à l'optimisme quand il s'agit de l'Italie. Il sait qu'il y a toujours, dans l'esprit de M. Mussolini, de puissantes raisons pour se ranger aux côtés de l'Allemagne.

On peut se demander en particulier si l'ouverture d'un conflit dans les Balkans ne lui fournirait pas des arguments propres à surexciter l'opinion italienne et à la convaincre que ses intérêts sont en danger.

Le secrétaire d'État espère que les pourparlers engagés à Rome finiront par jeter quelque lumière sur les intentions de l'Italie. Il a noté, toutefois, que les pourparlers d'Ankara ont toujours été basés sur la crainte d'une agression italienne et que les Turcs se trouveraient placés dans une position paradoxale, si le gouvernement de Rome penchait pour une neutralité bienveillante à notre égard.

Après avoir remercié le Secrétaire d'État, j'ai cru devoir lui faire observer qu'il n'avait pas touché à un des aspects essentiels du problème : celui

[1] Cette démarche, si elle a eu lieu, n'a pas laissé de traces dans les archives (voir note 3 du document n° 62).

d'une base d'assistance à organiser dans les Balkans. Cette éventualité avait été provisoirement écartée tant que l'on croyait au maintien de la neutralité dans le Sud-Est de l'Europe. Tout peut changer dans un avenir prochain. Or un foyer d'action franco-britannique exercerait incontestablement une influence considérable sur la politique des petits États et de la Turquie elle-même. J'ai ajouté que c'était peut-être pour nous le seul moyen de maintenir le double front, qui a toujours paru si redoutable à l'état-major de la Reichswehr. Lord Halifax m'a répondu que la question était évidemment à reprendre entièrement et qu'il ferait part de ces considérations au Cabinet de guerre, mais, qu'à son avis, l'opportunité de la décision dépendait essentiellement de l'attitude de l'Italie. Il n'exclut pas d'ailleurs la possibilité de s'assurer des dispositions de l'Italie à cet égard dans les négociations qui sont en cours.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

65

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3160 à 3161. *Londres, 14 septembre 1939.*[1]
Réservé. Secret.

Suite à mon télégramme précédent[2].

J'ai fait observer à mon interlocuteur que si une question aussi grave était soulevée à Rome, le gouvernement italien pourrait bien juger le moment propice pour poser ses conditions et ses revendications.

Lord Halifax m'a demandé alors ce que pourraient être les revendications italiennes, et il a lui-même énoncé celles qu'il considère comme vraisemblables, en y comprenant d'ailleurs certaines possessions britanniques. Je lui ai dit que tout dépendrait des circonstances, ainsi que de la fermeté de notre attitude. Si les Italiens nous sentent inquiets et en posture difficile, nul doute que leurs prétentions ne s'enflent démesurément.

Il est clair toutefois qu'il y aurait grand intérêt à élucider les intentions de M. Mussolini et à s'assurer certaines garanties à cet égard. Si les puissances occidentales s'engageaient dans une entreprise lointaine, la tentation serait grande pour le gouvernement italien de choisir ce moment pour leur mettre le marché en main.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

[1] Téléphoné chiffré le 15 à 2h. du matin.

[2] Il semble s'agir des télégrammes n°s 3151 à 3158 (document n° 64), mais il manque le n° 3159 (non retrouvé), à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de numérotation.

66

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1565 à 1566.
Réservé.

Washington, 14 septembre 1939, 23 h. 57.

(*Reçu :* le 15, à 9 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme 1541 à 1544[1].

M. Morgenthau a mentionné l'aide que la *Procurement Division*, direction des marchés de la Trésorerie, pourrait apporter à notre Mission d'achat. J'estime qu'il serait imprudent de compter de la part de l'Administration sur une collaboration aussi étroite que celle prêtée en décembre et février derniers à notre Mission d'aviation[2]. L'opinion américaine et surtout le Congrès ne le permettraient sans doute pas actuellement. Mais il est nécessaire que la *Procurement Division* soit tenu au courant des besoins (...)[3] de notre Mission et mise à même de nous faire ses observations ou ses offres. Les collaborateurs de M. Morgenthau ont suggéré qu'un des membres de la direction des services économiques connaissant bien le pays et la langue, fût accrédité comme agent de liaison entre nos Missions d'achats et la Trésorerie. Cette Mission me semblerait pouvoir être confiée à M. Castan, actuellement secrétaire général de l'attaché commercial, cet agent qui est mobilisable, devrait être maintenu aux États-Unis par disposition spéciale de l'autorité militaire.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 782

[1] Document n° 60.

[2] Une Mission française, dirigée par MM. Jean Monnet, représentant du président du Conseil, et Roger Hoppenot, chef de Cabinet du ministre français de l'Aéronautique, s'était rendue en décembre 1939 aux États-Unis pour y négocier, dans le plus grand secret, l'achat d'avions américains. À la suite d'un accident au cours d'un essai, le secret fut levé et les milieux isolationnistes américains reprochèrent au président Roosevelt cette entorse à la neutralité. Voir *DDF* (1936-39), XIII, document n° 457, n. 2. Sur la fin de la mission de février, voir *DDF* (1936-39), XIV, document n° 118.

[3] Lacune de déchiffrement.

67

M. ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 573 à 574[1]. *Tokyo, 14 septembre, 7 h.*

(*Reçu :* le 15, 16 h. 25)

Le gouvernement japonais vient de publier une déclaration gouvernementale rédigée en termes vagues. Il y a lieu cependant d'en retenir deux passages principaux. L'un d'eux peut passer pour une affirmation nouvelle de neutralité : « Le règlement de l'incident de Chine[2] demeurant le pivot de notre politique, le gouvernement s'efforcera de traiter les problèmes diplomatiques compliqués et délicats, qui sont soulevés au-delà de nos frontières en se tenant fermement sur la position indépendante de l'(...)[3].

Le second a trait au règlement de l'incident de Chine ; le gouvernement annonce qu'un gouvernement central chinois sera constitué très prochainement. Le Japon aidera ce gouvernement à se constituer et coopérera avec lui par la suite.

Il y a lieu à mon avis de rapprocher ce groupement des éléments chinois ralliés aux Japonais de la refonte du commandement militaire japonais en Chine. Le général Nishio vient d'être nommé commandant en chef de tous les Japonais en Chine avec le général Itagaki, ancien ministre de la Guerre à titre de chef d'état-major.

Le général Umezu succède au général Ueda dans son commandement militaire en Mandchourie comme dans ses fonctions civiles.

Communiqué Shanghaï.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 104

[1] *Note du bureau du Chiffre* : le télégramme de Tokyo n° 574 distribué précédemment doit commencer par plusieurs points.

[2] De multiples incidents jalonnent la tentative du Japon de profiter des crises européennes pour asseoir son emprise sur l'Extrême-Orient. L'affaire la plus importante est celle de Tientsin où, après des attentats terroristes chinois contre des représentants japonais, Tokyo, pour se faire remettre les coupables, avait finalement imposé un blocus de cette concession britannique s'étendant à la concession française limitrophe (cf. notamment *DDF* (1936-39), XVI, document n° 426 et son annexe). Ici, il est sans doute également fait allusion à la demande de retrait des forces navales françaises et britanniques des régions chinoises sous contrôle japonais du 5 septembre 1939 (voir document n° 7) et à l'installation du gouvernement fantoche de Wang Chin-Wei à Nankin (voir documents nos 27 et 28).

[3] Lacune de déchiffrement.

68

M. Dutard, Consul de France à Naples,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 238. *Naples, 14 septembre 1939.*

La semaine qui vient de s'écouler n'a apporté aucun changement à l'attitude réservée de l'Italie. On continue à affirmer, dans tous les milieux bien informés, qu'elle ne fera pas la guerre et beaucoup de faits le laisseraient, en effet, supposer. Cependant on assiste à des « précautions » militaires plutôt inquiétantes : départs massifs de troupes pour la Libye ou autres destinations, grande activité de l'aviation de chasse, rappels de classes, réquisitions d'animaux (chevaux et mulets), mises en place de nouvelles batteries de côtes, maintien des filets à l'entrée du port de Naples.

Que signifient ces contradictions et qui trompe-t-on ? Les avis sont très partagés.

Certains assurent que l'intervention de l'Italie aux côtés de l'Allemagne n'est pas encore exclue, d'autant plus que le *Duce* lui-même est loin d'être converti à l'idée de neutralité : l'attitude actuelle aurait pour but de gagner du temps et de renforcer le système de fortifications aux frontières française et tunisienne. L'opinion la plus générale est que ces mesures militaires, tout en ayant un caractère de précaution, sont destinées à impressionner la France et l'Angleterre et à peser sur les négociations présentes ou futures. Quelques-uns, enfin, parlent de troubles possibles en Libye et en Albanie, ce qui nécessiterait des envois de troupes dans ces deux pays.

D'autre part, la situation intérieure n'est pas claire. Malgré la police, de plus en plus indiscrète et brutale, on s'entretient d'une crise politique sur laquelle on ne paraît pas, d'ailleurs, très renseigné. Le silence dans lequel s'est réfugié M. Mussolini commence à préoccuper sérieusement les populations : on en déduit ou qu'il est très malade et incapable désormais de diriger utilement les destinées du pays, ou qu'il est en conflit avec son entourage. En tout cas le *Duce,* en ce moment, perd visiblement du terrain. S'il déclenche une guerre dans ces conditions, il peut en résulter des troubles intérieurs extrêmement graves.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 275

69

M. COIFFARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE EN IRAN,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 175. *Téhéran, 14 septembre 1939.*

L'action économique à l'étranger en temps de guerre, dit l'instruction SEG du 5 mars 1931, a pour objet :

I.– de fournir à la métropole et aux territoires d'outre-mer certaines ressources.

II.– de mettre obstacle au ravitaillement de l'ennemi et de favoriser celui d'alliés ou de neutres bienveillants.

III.– de procurer au pays des disponibilités financières en plaçant à l'étranger des ressources en excédent sur les territoires de la métropole et d'outre-mer.

I.– Le premier point concerne notre ravitaillement, notamment en matières premières et en produits demi-finis.

Comme l'indiquait la lettre de ce poste nº 78 du 29 avril dernier[1], l'Iran, par sa situation politique, sera très probablement neutre dans le conflit actuel ; par sa situation géographique, il sera presque certainement pour nous un marché ouvert.

Nous ne pouvons espérer trouver ici de produits finis ou demi-finis, l'industrie iranienne naissant à peine et ne suffisant pas à la consommation locale.

Au contraire, les matières premières fournies par l'Iran sont d'importance. Il faut donner une place à part au pétrole produit dans le Sud-Ouest par une compagnie anglaise, protégée par les avions de Bassorah et la flotte britannique du golfe Persique. Les tractations se font généralement à Londres et échappent aux investigations de cette légation, mais la marchandise est acquise aux Alliés – aussi longtemps du moins qu'ils auront la maîtrise du golfe Persique.

Les autres produits exportés sont par ordre de valeur : le coton, la laine, les gommes adragantes, l'opium, les boyaux, le riz, les cuirs, les céréales, les raisins secs… La plupart de ces produits, sauf l'opium et les gommes adragantes, sont fournis par un grand nombre de pays, accessibles aux Alliés en temps de guerre.

Leur achat ne présente donc pas par lui-même un intérêt primordial pour notre défense nationale.

[1] Document non retrouvé.

II.– Par contre, si nous nous plaçons au second point de vue indiqué par la circulaire SEG : « mettre obstacle au ravitaillement de l'ennemi », nous constatons que l'Iran est un des rares pays producteurs de denrées exotiques, tels que coton et riz, qui reste accessible au commerce allemand.

Ce fait n'a pas échappé aux dirigeants du Reich qui, au cours des dernières années, se sont efforcés de prendre une place de plus en plus importante sur le marché iranien. En 1938, l'Allemagne est venue au deuxième rang dans le commerce extérieur de ce pays.

Les Allemands résidant en Iran sont, de l'aveu même de la légation d'Allemagne 1 500, en fait probablement plusieurs milliers ; certains occupent des postes importants dans les usines et les administrations iraniennes. Un très petit nombre d'entre eux seulement a été appelé sous les drapeaux et les vides ont été comblés par les Allemands venus d'Irak.

Le siège des administrations gouvernementales est fait avec soin. La presse iranienne a été en partie achetée, comme j'en ai aujourd'hui la preuve. On dit qu'il en est de même du ministre des Finances, M. Bader, qui est rentré il y a quelque temps d'un voyage en Allemagne germanophile convaincu.

Enfin, les négociations commerciales irano-soviétiques, interrompues il y a quelques mois, ont été reprises la semaine dernière, à l'instigation, dit-on, de l'Allemagne. Le traité serait même signé ou sur le point de l'être. Quelles clauses de transit prévoit-il ? Je l'ignore. Mais la Russie facilitera sans doute dans la mesure du possible les transactions irano-allemandes qui promettent d'être, pour l'honnête intermédiaire qu'elle sera, fort lucratives.

Tout a été bien préparé par le Reich. Mais, la réalisation de ses projets présente heureusement quelques difficultés.

1°- L'Allemagne doit par *clearing* à l'Iran 24 millions de marks environ. Le gouvernement iranien, inquiet du sort de sa créance, ne tient nullement à l'augmenter. Avant de vendre de nouveau à l'Allemagne, il exigera sans doute que celle-ci la paie ou lui livre les marchandises qu'il a commandées avant la guerre jusqu'à concurrence de 24 millions de marks.

2°- Or le transit par la Russie, ou par la Turquie et la mer Noire, sera très onéreux en raison du trajet à faire par voie ferrée. Les marchandises que l'Iran compte faire venir d'Allemagne : laminoirs, hauts-fourneaux, locomotives, machines de toute espèce, sont très lourdes et leur transport coûtera si cher que l'Allemagne hésitera sans doute avant de l'entreprendre.

Le gouvernement iranien, qui sait tout cela, a pensé à s'adresser à nous pour l'aider à récupérer sa créance sur l'Allemagne et à vendre les marchandises qu'il destinait primitivement à ce pays. Un avocat de la ville se disant envoyé par le président du Conseil m'a exposé les faits suivantes :

1°- 8 000 tonnes de coton, laine, peaux et fruits secs destinées à l'Allemagne sont actuellement en souffrance dans les ports iraniens du golfe Persique ou dans des ports neutres de la Méditerranée.

Le gouvernement d'Iran, ne tenant pas à les porter au compte du *clearing* germano-iranien, a l'intention de nous demander d'acheter ces marchandises en devises.

Il semble que nous ayons en effet intérêt à empêcher leur transport en Allemagne et que l'opération demandée puisse être faite avec profit.

2°- Environ 80 000 tonnes de marchandises achetées par l'Iran, comprenant 50 000 tonnes de matériel destinés aux hauts fourneaux de Karadj (équipé par l'Allemagne) 20 000 tonnes de laminoirs commandées aux usines Skoda et 10 000 tonnes environ de matériel de guerre, seraient en souffrance dans les ports allemands.

Le gouvernement d'Iran voudrait demander à l'Angleterre et la France de laisser passer ces marchandises qui permettraient d'amortir la dette allemande de 24 millions de marks.

Le porte-parole officieux de M. Djam m'a dit qu'il était certain que l'Allemagne, désireuse de plaire à l'Iran, laisserait sortir sans difficulté cette quantité importante de fer et d'acier et livrerait même le matériel de guerre qui lui a été commandé.

Il a ajouté que nous avions intérêt à laisser sortir tout ce métal d'Allemagne, qui diminuerait d'autant les réserves de nos ennemis.

On peut objecter que nous n'avons pas intérêt à aider au remboursement de la dette allemande, qui constitue le principal obstacle à la conclusion de nouveaux marchés. De plus, nous ignorons l'usage qui sera fait ultérieurement des hauts-fourneaux de Karadj dont la direction sera allemande.

III.– Si ce deuxième aspect de notre défense économique en Iran est de beaucoup le plus important, le troisième : « procurer au pays des disponibilités financières », ne doit pas être perdu de vue.

Les difficultés qui s'opposent à la conclusion de nouveaux marchés avec l'Allemagne doivent nous inciter à prendre ici la place laissée vacante.

L'adjudication des travaux d'adduction d'eau pour la ville de Téhéran doit avoir lieu demain[1]. Il semble que les usines de Pont-à-Mousson soient disposées à conclure ce marché, qui représente au total une commande à l'industrie française de plus d'un million de livres.

D'autre part, comme je l'ai indiqué dans ma communication n° 214[2], le gouvernement iranien serait disposé à passer avec le comptoir sidérurgique une commande de 2 à 300 000 tonnes de rails. Mais le représentant de cette firme ignore encore si cette commande pourra être prise.

Dans l'ensemble, il y aurait intérêt à fixer le plus tôt possible le gouvernement d'Iran sur nos possibilités et à prendre immédiatement la place de l'Allemagne, avant que nos autres concurrents – en particulier la Belgique et les États-Unis – ne s'en soient emparés.

[1] Sur ce marché « d'intérêt national » qui continue de prendre du retard en raison de l'état de guerre (il n'était toujours pas conclu fin 1939), on trouve une série de télégrammes in E Asie 1918-1940, Iran, vol. 119.

[2] Document non retrouvé.

En résumé, il serait nécessaire que cette légation connût le plus tôt possible la politique d'achat et la politique de vente que le département compte suivre en Iran.

Je le répète, l'Iran va sans doute être de la part de l'Allemagne l'objet des sollicitations les plus pressantes. On parle à cet égard de quelques déplacements significatifs. L'attaché commercial d'Allemagne en Iran serait à Moscou, des personnalités allemandes et russes viendraient à Téhéran. Même si les bruits qui courent sont imaginaires, le seul fait de les imaginer indique encore qu'ils sont dans l'ordre des choses et qu'on s'attend ici à reprendre avec l'Allemagne par l'URSS le commerce interrompu par mer. Ce sont de tels projets qu'il faut déjouer et contrecarrer, et cela ne pourra être fait que quand nous saurons exactement quelles offres nous pouvons opposer aux offres allemandes.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Iran, 176

70

M. Cosme, Ambassadeur de France en Chine,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 313-S.[1] *Shanghaï, 14 septembre 1939.*

Selon un communiqué Domei du 12 septembre, le gouvernement impérial a décidé de placer les troupes d'occupation en Chine sous un commandement unique doté d'un état-major autonome.

Jusqu'à présent, en effet, les trois armées japonaises opérant dans ce pays relevaient uniquement et directement des autorités militaires supérieures de Tokyo. Dorénavant ces forces seront placées sous le commandement du général Nishio, ancien inspecteur général de l'armée. Le général Itagaki, ministre de la Guerre dans le cabinet Hiranuma, sera son chef d'état-major général. Simultanément les anciens grands chefs militaires japonais disparaissent de Chine. Le général Sugiyama, commandant en chef des armées de Chine du Nord, est nommé membre du conseil supérieur de la Guerre. Le général Yamada, commandant des troupes japonaises de la Chine du Centre, est nommé directeur du bureau du matériel au ministère de la Guerre à Tokyo. Le général Ando, commandant des troupes de Chine du Sud, avait déjà été rappelé au début du mois d'août.

Ces décisions semblent avoir produit à Tchoung King une assez forte impression. On les interprète comme amorçant pour octobre prochain une offensive de grande envergure destinée à subjuguer la Chine. L'ère des opérations isolées serait finie et l'instant où le ravitaillement de Tchoung King en armes et munitions va être rendu plus difficile par suite

[1] Communiqué à la date de ce jour à Amb. Tokyo s/b n° 81-S ; Amb. Pékin s/b n° 397-S.

du conflit européen serait rapidement mis à profit pour porter un coup décisif aux armées nationales chinoises.

À mon sens cet aspect militaire de la situation ne doit pas être le seul retenu. La pluralité des commandements militaires en Chine n'entraînait pas seulement un manque de coordination dans la conduite des opérations, elle se manifestait également par des divergences de vue souvent profondes dans les domaines politique, économique et monétaire. Ce n'était notamment un secret pour personne que le général Sugyama était opposé à la constitution d'un gouvernement central unique et appuyait les velléités d'autonomie de la Chine du Nord et de M. Wang Ko-Ming. La présence auprès du général Nishio d'un homme de gouvernement comme le général Itagaki s'explique sans doute par la volonté de réduire des particularismes, dans la mesure où le permet l'immensité du territoire chinois. Le gouvernement central que M. Wang Chin-Wei va constituer après l'élimination des organismes de Nankin et de Pékin se trouvera ainsi contrôlé et dirigé par un commandement militaire unique, fortement constitué et jouissant au surplus à l'égard de Tokyo d'une certaine autonome. Il ne semble pas, à première vue, que la défense des intérêts européens en Chine doive se trouver facilitée par cette nouvelle situation.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Chine, 738

71

M. PAUL LEPISSIER, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 414. *Bangkok, 14 septembre 1939.*
Confidentiel. Secret.

Je me suis fidèlement employé, au cours de ces derniers mois, à tenir informée Votre Excellence de l'action politique étrangère à Bangkok, spécialement de l'infiltration japonaise ; je crois néanmoins opportun aujourd'hui, au moment où l'indécision de Tokyo nous a permis de reprendre certaines positions, de résumer le sujet :

Il n'est jamais douteux que le gouvernement thaï, sans modifier ostensiblement ses relations amicales avec le groupe des puissances démocratiques, ne se soit laissé dangereusement entraîner vers la fin avril dans un rapprochement avec les États totalitaires et notamment avec le Japon[1].

Est-ce à dire que nous devions considérer aujourd'hui la Thaïlande comme un ennemi probable en cas de conflit généralisé en Extrême-

[1] Sur les hésitations de Bangkok entre les démocraties occidentales et les États totalitaires, voir entre autres la dépêche n° 166 du 21 avril 1939 de M. Lépissier (in E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, vol. 53, non reproduite). Voir aussi *DDF* (1936-39), XVII, document n° 352, et *DDF* (1936-39), XVIII, document n° 394.

Orient ? Si l'hésitation est heureusement permise depuis le brusque revirement de l'Allemagne et la nouvelle orientation de la politique japonaise, il faut reconnaître que le « climat » de chaleureuse sympathie qui, au moment des visites navales franco-anglaises en février et mars, avait pu inquiéter nos adversaires, a depuis évolué au point de justifier nos propres appréhensions. En fait, les Japonais, profitant de l'effacement auquel les circonstances contraignent temporairement la France et la Grande-Bretagne en Extrême-Orient, se sont efforcés, par une action directe massive, soutenue par des moyens techniques et financiers puissants, de convaincre un gouvernement incontestablement faible et hésitant des avantages immédiats d'une entente étroite avec Tokyo.

Grâce à l'activité d'une légation fortement organisée (onze agents) et au concours d'un attaché militaire (colonel Saito) et d'un attaché naval (commandant Taigoe) extrêmement actifs et insinuants, le gouvernement japonais s'est d'abord employé à resserrer tous les contacts utiles et à préparer, avec l'appui de certaines personnalités siamoises connues pour leurs sympathies à la cause japonaise, un terrain favorable à une pénétration systématique et hâtive.

C'est alors que nous avons vu, chaque semaine, débarquer à Bangkok de nombreux « touristes » japonais qui se sont rapidement répandus à l'intérieur du royaume, visitant les centres de province et établissant partout, sous la direction de moins en moins officieuse des autorités thaï, des contacts qu'à Bangkok les agents commerciaux, militaires et politiques de la légation élargissaient sans retard avec les milieux gouvernementaux.

Des allées et venues de Japonais étaient signalées dans les centres militaires voisins de notre frontière indochinoise (Korat, Ubone, Udorn). L'arrivée enfin, au début de juin, et le séjour prolongé au Siam d'une véritable mission, qui était en majorité composée d'officiers, nous ont obligés à retenir avec moins de scepticisme les informations jusqu'alors reçues sur la portée de l'action japonaise. Il paraît certain que cette mission s'est partagé le Siam pour y faire un inventaire complet des ressources générales du pays et déterminer les points d'appui utiles à une éventuelle action militaire, aérienne et navale.

C'est à cette époque que j'ai eu la confirmation d'une liaison permanente entre les hautes personnalités de la légation japonaise et les milieux officiels thaï. Il s'est tenu alors une série de conférences secrètes auxquelles prit part l'attaché naval japonais.

Plus récemment ont eu lieu des réunions auxquelles assistaient des personnalités siamoises à la légation du Japon ; à cette occasion certains indicateurs ont annoncé le passage du général Matsui, ancien commandant des forces nippones devant Shanghaï, et l'arrivée à Bangkok d'un membre de l'état-major des forces navales japonaises dans les mers du Sud, le commandant Uruzawa, retour d'un voyage d'études aux Indes néerlandaises. Il a été également question de l'arrivée du général Doihara, venu de Mandchourie.

Pour évidente que soit l'activité ainsi déployée par les agents de Tokyo, il est difficile d'en apprécier les résultats durables. Sur le plan militaire toutefois, il est à craindre que les pourparlers aient été poussés assez loin. L'influence nippone est surtout sensible dans les milieux navals. Le chef de la flotte siamoise, Luang Sinddhu Songgramjai, n'a jamais caché sa haine des Occidentaux ; il semble aujourd'hui acquis à Tokyo. S'il faut en croire une information sérieuse récente, un officier de la marine japonaise, Commander Miyasaki, arrivé à Bangkok il y a plusieurs mois pour diriger l'établissement de la raffinerie d'essence que le gouvernement siamois a installée à Klong Toï, travaillerait actuellement, assisté de deux officiers subalternes de la marine nippone, à l'élaboration d'un plan de coopération navale nippo-siamoise et serait, dans ce but, en liaison directe et constante avec l'état-major de la marine thaï. Je rappellerai enfin que, d'après une autre information également reçue en Indochine, un texte aurait été établi prévoyant entre les deux pays une collaboration économique, militaire et navale et assurant Tokyo de la neutralité bienveillante du Siam en cas de conflit généralisé en Extrême-Orient. On a même soutenu l'existence d'un pacte naval effectif. Luang Pibul, directement interrogé à ce sujet par le ministre de Grande-Bretagne et par moi-même, a opposé les plus énergiques dénégations, ridiculisant à cette occasion toutes les informations reçues sur l'activité de la marine et de l'armée nippones au Siam.

Je crois, comme mon collègue britannique, qu'aucun engagement définitif ne lie jusqu'à présent les gouvernements siamois et nippon. Il serait par contre imprudent de soutenir que les contacts évidents pris depuis cinq mois avec les émissaires officieux et officiels de Tokyo n'ont point abouti à l'établissement de certains engagements occultes directement utilisables au cas où le Siam, volontairement ou non, se trouverait entraîné dans un conflit en Extrême-Orient.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que les journaux ont annoncé, au début du mois d'août, l'attribution de hautes distinctions honorifiques siamoises à de nombreuses personnalités japonaises ; vingt-quatre décorations ont été ainsi distribuées. Parmi les grands dignitaires figurent le colonel Saito, le commandant Taigoe et de nombreux officiers de la marine nippone.

Quelques jours auparavant, l'Ordre de Chakri – la plus haute distinction siamoise – avait été conféré au prince Chichibu, à la consternation de Sir Josiah Crosby qui l'attendait pour le duc de Gloucester. Ce dernier ne l'a effectivement obtenu que plus tard et après pressantes démarches du ministre de la Couronne.

Tandis qu'il multipliait ses efforts pour resserrer ici les contacts militaires et navals, le Japon encourageait ouvertement le développement rapide d'un mouvement xénophobe qui, dans le domaine économique comme sur le plan racial, devait immédiatement compromettre le Siam aux yeux des étrangers. À l'heure où Tokyo estimait indispensable l'établissement d'un « ordre nouveau » en Extrême-Orient, par l'élimination au profit du Japon des privilèges, voire même des intérêts étrangers,

l'éclosion à Bangkok d'une politique de nationalisme économique se réclamant du slogan « Le Siam aux Siamois »[1] et se doublant sur le plan racial d'un mouvement « pan-thaï », participait étrangement de la même pensée xénophobe. Le Chinois, notamment, devenait, de ce fait, l'ennemi commun et donnait aux Japonais le prétexte cherché pour imposer leur collaboration au gouvernement siamois. Utilisant, en effet, avec autant d'habileté que de promptitude, ces tendances nationalistes, Tokyo poussait le gouvernement thaï à prendre, à l'encontre des intérêts étrangers, une attitude d'une intransigeance telle que le pays devait se trouver rapidement placé dans l'obligation de recourir, faute de pouvoir subvenir seul à ses propres besoins industriels et commerciaux, à une collaboration nippone, prête d'ailleurs à s'offrir dans des conditions particulièrement avantageuses. Les crédits ne furent pas ménagés pour atteindre rapidement ce but. L'agence à Bangkok de la Yokohama Specie Bank disposerait depuis quelques mois de crédits s'élevant à deux millions de ticaux pour faciliter la conclusion des affaires et « convaincre » les personnalités siamoises responsables.

Dès le mois de juillet dernier, la presse locale annonçait que M. Oyama, doyen des résidents nippons au Siam et directeur du bureau de Propagande commerciale, avait soumis au gouvernement un projet économique tendant à retirer progressivement le commerce des mains étrangères. À la même époque les maisons de commerce japonaises installées à Bangkok s'efforçaient, grâce à des offres inférieures parfois de 50 % à celles des entreprises étrangères concurrentes, de se faire adjuger les importants travaux de développement des routes et d'aménagements économiques entrepris en province et notamment dans le Sud. Cette activité n'empêchait d'ailleurs pas l'Allemagne d'enlever 95 % des fournitures de métaux, produits manufacturés, machines, appareillage électrique, etc.[2]

Parallèlement, le Japon ne laissait passer aucune occasion d'affirmer sa sympathie pour le mouvement d'expansion raciste pan-thaï. Les félicitations officiellement adressées à Bangkok de Tokyo, de Berlin et de Rome, à l'occasion du changement du nom de Siam en « Thaïlande »[3], indiquèrent déjà combien les puissances de l'Axe appréciaient cet accès particu-

[1] Le 5 novembre 1936, le Siam avait déjà dénoncé les « traités inégaux » qui limitaient sa souveraineté fiscale et juridictionnelle, sinon sa liberté en matière de politique nationale, survivances de l'exterritorialité. De nouveaux traités furent signés entre le Siam et les quatorze pays avec lesquels il était précédemment lié (France, États-Unis, Japon, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Danemark, Suède, Italie, Belgique, Norvège, Allemagne, Suisse), en 1937-1938. Voir Note non datée sur la « Révision des traités entre le Siam et les Grandes Puissances », in E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, vol. 92 (document non reproduit).

[2] Sur l'état des relations commerciales de la Thaïlande avec l'Allemagne et le Japon, on peut se référer à la dépêche n° 390 de M. Lépissier en date du 1er septembre 1939, intitulée « Notes de renseignements commerciaux et de listes noires », in E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, vol. 100 (document non reproduit).

[3] Le 24 juin 1939. Sur ce changement de nom à l'occasion du 7e anniversaire de l'avènement du nouveau régime indépendantiste, voir la dépêche n° 301 en date du 10 juilllet de M. Lépissier, intitulée « Le 24 juin et le nationalisme siamois », in E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, vol. 73 (document non reproduit).

lier de fièvre nationaliste au Siam. Les Japonais s'employaient à en accentuer sans retard le caractère anti-étranger.

Sans doute l'ère des revendications n'est-elle pas encore ouverte ; mais un état d'esprit est créé que les Japonais s'efforcent d'entretenir pour donner aux Thaï d'aujourd'hui conscience de leur individualité, tourner leur attention vers les provinces « irrédentes » et les amener insensiblement à considérer comme nécessaire l'incorporation de territoires qui, pour des raisons historiques ou ethniques, font partie du « plus grand Siam ». Ils ne manquent pas de produire dans ce but des cartes dangereusement flatteuses pour les frontières de la Thaïlande de demain, ne laissant guère à l'Indochine que l'Annam et les régions côtières dont le Japon se réserverait, pour des motifs différents mais tout aussi péremptoires, l'occupation et l'usage.

La pénétration nippone s'est enfin exercée par une action directe sur la presse siamoise. Des subventions importantes sont depuis plusieurs mois régulièrement accordées à trois ou quatre journaux de Bangkok dont les représentants furent, avec ceux d'autres grands quotidiens siamois, récemment invités par la chambre de commerce de Tokyo à effectuer un voyage d'études au Japon. Les télégrammes Rengo n'ont pas manqué de publier avec éclat le compte rendu des réceptions dont cette délégation fut l'objet au Japon. À Tokyo, de hautes personnalités exaltèrent bruyamment la fraternité nippo-thaï et louèrent l'évolution de ce jeune État qui, à l'instar du Japon, s'oriente rapidement vers une émancipation définitive et vers l'union plus étroite des peuples de race jaune.

À leur retour à Bangkok, ces journalistes furent également reçus par un Comité nippo-thaï, mais par crainte des réactions franco-britanniques, les comptes rendus de presse furent extrêmement discrets et passèrent notamment sous silence une manifestation caractéristique de la neutralité de quelques groupes politiques locaux. À l'issue d'un dîner auquel l'amiral Luang Sindhu prit part en compagnie des personnalités siamoises et japonaises, le chef de la flotte thaï, interprétant lui-même l'allocution prononcée par son hôte japonais, scanda avec énergie les passages où l'orateur assurait au Siam l'appui du Japon pour reconquérir « sous peu » les provinces perdues. Par ses véhémentes approbations, il déchaîna les chaleureux applaudissements de l'auditoire.

L'entraînement prémilitaire de la jeunesse est actuellement confié au colonel Prayoun Montri, métis germano-siamois, qui ne cache pas ses sympathies pour les États totalitaires : Tokyo n'a pas manqué de se faire un allié de cet ardent agent de la propagande nationaliste. Une campagne d'excitation patriotique est méthodiquement entretenue dans les écoles et les casernes de la capitale et des centres voisins de notre frontière.

Tel est le bilan de l'activité déployée par Tokyo au cours des cinq ou six derniers mois. Le Japon, il serait vain de le nier, avait sérieusement renforcé sa position au Siam : à Bangkok, il s'était acquis l'appui de la flotte ; dans l'armée, il pouvait compter sur les sympathies d'un des commandants en chef, Luang Prom Yodhi, qui rallie tout le groupe des jeunes officiers partisans des aventures.

Pour sérieux que soient ces indices dont l'exactitude ne peut guère être mise en doute, d'autres éléments nous permettent cependant d'affirmer que nous pouvons faire confiance encore aux Siamois qui, à Bangkok, mesurent les risques de la pénétration nippone et comprennent les dangers d'une amitié imposée avant même d'avoir été sollicitée.

Ainsi pensent ici les Siamois « moyens », la bourgeoisie, les fonctionnaires et certainement encore la majorité des membres du gouvernement. Bien plus, si la marine semble tout entière galvanisée par la personnalité de l'amiral Luang Sindhu, l'armée demeure toujours divisée. Luang Prom Yodhi est trop vivement discuté dans les milieux militaires eux-mêmes pour assurer à Luang Sindhu et éventuellement à Luang Pibul, la participation de l'armée à une aventure conduite par le Japon.

Les membres du Cabinet et de l'Assemblée sont par tendance naturelle en faveur du maintien d'une prudente réserve. Il semble même que Luang Pradist, qu'on dit étroitement surveillé depuis plusieurs semaines, serait nettement hostile à une politique de rapprochement avec le Japon et chercherait à reprendre contact avec Phya Song Suradej, actuellement en exil en Indochine, en vue de constituer avec la collaboration de Phya Riddhi Aganey, également exilé, et avec les milieux de l'armée restés fidèles à Suradej, un front de résistance auquel Phya Bahol, l'ancien président du Conseil, prêterait le concours de sa popularité.

Enfin et surtout, en dépit de ses hésitations, nous nous sommes toujours refusé à dénier à Luang Pibul les qualités d'un homme d'Etat soucieux d'épargner à son pays les risques d'une aventure et suffisamment clairvoyant pour comprendre, fût-ce même un peu tard, le péril d'une collusion avec une puissance dont les ambitions illimitées ne cherchent même plus à se dissimuler. La nature essentiellement velléitaire du président du Conseil permettait au surplus d'escompter les contradictions de sa politique. Les événements viennent de justifier nos espérances.

S'il était difficile d'admettre que Luang Pibul ait, comme il l'a maintes fois affirmé, complètement ignoré les actives manœuvres du Japon à Bangkok, peut-être était-il sincère, lorsqu'il soutenait que son gouvernement n'avait jamais envisagé la conclusion d'un accord secret avec Tokyo.

En tout état de cause, les événements récents lui ont certainement prouvé qu'en excitant imprudemment les passions nationalistes de ses compatriotes, en dénonçant trop bruyamment l'hypothèque étrangère, en exaspérant enfin la répression anti-chinoise, il était, à son insu, l'instrument des Japonais.

Avant même de l'avoir compris, Luang Pibul avait d'ailleurs pu mesurer les effets de la politique inaugurée le 24 juin dernier.

Les premiers résultats de la campagne nationaliste et raciale sont effectivement décourageants :

Le conflit pétrolier, délibérément encouragé par le gouvernement, s'avère peu à peu néfaste aux intérêts du pays. Le Siam, qui dépend entièrement de l'étranger pour ses approvisionnements en produit brut, risque en cas de conflit de se voir privé de combustible liquide. Au surplus, l'essence

raffinée sur place est quantitativement et qualitativement inadéquate aux besoins de la consommation courante et normale. Enfin, détail qui n'est pas sans importance pour la popularité de la politique gouvernementale, le produit thaï est nettement plus cher que le produit importé. Cette première expérience d'indépendance économique est de nature à modérer sûrement l'enthousiasme des nationalistes. Le gouvernement cherche actuellement à éviter une rupture définitive avec les grandes firmes anglo-américaines, qui ont cependant pris toutes dispositions pour liquider définitivement leurs affaires au Siam.

L'orientation anti-chinoise donnée, sous la pression évidente de Tokyo, à la campagne d'émancipation nationaliste a, en raison de la violence des mesures prises sans suffisante réflexion, provoqué dans les milieux chinois une panique qui fait insensiblement place actuellement à une volonté de résistance et à un esprit de représailles dont le gouvernement thaï commence à s'émouvoir.

Plusieurs assassinats, deux incendies récents, la fuite massive des capitaux (plusieurs dizaines de millions de ticaux) semblent avoir éclairé le gouvernement de Bangkok sur les dangers que comporterait une campagne généralisée de sabotage et de boycottage anti-siamois [1]. En raison même de l'émotion causée par les mesures prises à l'encontre des intérêts chinois, devant la réaction immédiate du gouvernement de Tchoung King et les commentaires sévères de la presse malaise, le gouvernement a senti la nécessité de modérer son action ; il s'est efforcé de dissiper les soupçons d'une collusion avec le Japon en justifiant officiellement son action par la seule nécessité d'assurer le maintien de l'ordre public. Ce communiqué marquait en fait l'arrêt de l'avance japonaise. C'était pour Luang Pibul l'occasion d'affirmer, et il l'a fait à plusieurs reprises depuis un mois, le désir formel du gouvernement de maintenir avec les puissances étrangères des relations également amicales et de poursuivre une politique de stricte neutralité.

L'interprétation même de cette formule générale ne tardait d'ailleurs pas à se modifier de façon à ne laisser aucun doute sur l'échec final de la poussée nippone.

« Le Siam désire garder la neutralité », disait au début du mois dernier le président du Conseil à M. Ambrose Pratt, haute personnalité australienne de passage à Bangkok. Mais au cours de cette conversation intime qui m'a été rapportée par le ministre de Grande-Bretagne lui-même, il ajoutait encore « Au cas où notre neutralité serait menacée par le Japon, nous serions vraisemblablement obligés de céder à la contrainte ».

Cependant, moins d'un mois plus tard, le 26 août dernier, un journal siamois annonçait que le Conseil des ministres, réuni la veille pour examiner la situation extérieure, s'était prononcé pour le maintien de la plus stricte neutralité. « La Thaïlande, ajoutait alors le compte rendu, est

[1] Lire sans doute « anti-chinois ».

fermement décidée à défendre même par les armes sa neutralité au cas où celle-ci serait menacée par une tierce puissance, quelle qu'elle soit.

Ce changement très net d'attitude à l'égard du Japon n'est pas seulement dû à l'impression créée en Extrême-Orient par la rupture nippo-allemande. C'est l'indication d'un revirement certain que confirme la nouvelle du départ, en réalité du rappel, de l'attaché militaire le colonel Saito et du consul général, Premier secrétaire de la légation du Japon.

Je tiens du conseiller américain au ministère des Affaires étrangères que Luang Pibul, alerté par les observations franco-anglaises, en a aujourd'hui reconnu le bien-fondé. Mon collègue britannique m'a de son côté rapporté que l'enquête personnelle du président du Conseil lui avait dévoilé l'ampleur des intrigues japonaises qui risquaient de provoquer une crise intérieure de nature à engendrer un véritable coup d'État contre le gouvernement actuel.

L'activité débordante du colonel Saito au Siam, notamment à l'occasion de la répression anti-chinoise, le malaise causé à l'étranger par les mesures prises, la crainte d'une réaction franco-anglaise à un moment où, privé de l'appui allemand et menacé d'un conflit avec la Russie soviétique, le Japon se voit contraint d'adopter une attitude de prudente expectative, sont autant de motifs pour inspirer au Siam une vigilante prudence. Luang Pibul, par un de ces revirements dont il est coutumier, a fait plus, en exigeant de Tokyo le rappel du colonel Saito dont il estimait l'activité nuisible à la politique de neutralité du gouvernement siamois.

On m'a encore assuré que le président du Conseil aurait même proposé à l'une des dernières réunions du Conseil des ministres un rapprochement direct avec la France. Devant les hésitations du Cabinet à prendre une position aussi nette, l'accord se serait fait sans difficulté (13 voix sur 14 : un bulletin blanc, celui de Luang Sindhu) sur la formule de la stricte et impartiale neutralité.

C'est dans cette atmosphère de détente qu'est parvenue à Bangkok la nouvelle de l'ouverture du conflit européen. L'attitude qu'allait adopter le Siam ne pouvait guère être douteuse. Avant même de proclamer officiellement l'Acte de neutralité, le gouvernement avait, par divers communiqués publiés et radiodiffusés, clairement indiqué à la population sa ferme volonté de maintenir le pays en marge des hostilités.

La déclaration de neutralité radiodiffusée le 5 au soir m'a été notifiée ainsi qu'à tous mes collègues le 6, par lettre officielle du président du Conseil. Elle reproduit, avec quelques légères modifications de forme, l'Acte de neutralité proclamé par le gouvernement royal aux premiers jours de la guerre de 1914-1918.

Le document reflète sans aucun doute la pensée sincère du gouvernement thaï. La plus grande vigilance reste néanmoins de rigueur, car une reprise de la politique active du cabinet de Tokyo ne fait aucun doute.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Siam, 80

72

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO.

T. n°s 462 à 463. *Paris, 15 septembre 1939, 16 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme n° 551[1].

Pour permettre un développement favorable de ce premier contact, il me paraît nécessaire de ne point laisser s'établir de confusion entre deux ordres de questions.

Il existe entre la France et le Japon un certain nombre d'affaires contentieuses. En dehors et à côté de ces affaires, nous voudrions pouvoir explorer sans délai toutes possibilités de définir une communauté d'intérêts sur laquelle fonder éventuellement une collaboration en Extrême-Orient.

Il importe que cette recherche ne soit pas troublée par l'écho de contestations mineures. Il importe également, pour ne pas donner de notre position un sentiment erroné qui, dans la psychologie asiatique, nous affaiblisse trop au regard du gouvernement japonais, de ne pas laisser ce dernier nous proposer sommairement, comme entrée de jeu, une liquidation intégrale à son profit de toutes affaires pendantes.

Sur les points contentieux, il convient, dans l'esprit de votre télégramme n° 542[2], de continuer à exposer librement nos vues légitimes. En marquant qu'à la faveur d'une large et prompte harmonisation générale de nos conceptions politiques, certains problèmes particuliers cesseraient en fait de se poser, vous vous efforcerez de détourner le gouvernement japonais d'initiatives propres à alourdir l'atmosphère.

Dans le domaine de la politique générale, le premier résultat à rechercher est le rétablissement de la confiance mutuelle à la faveur de laquelle les problèmes de fond pourront faire immédiatement l'objet d'un examen utile, assuré d'une conclusion pratique.

Pour aborder cet examen avec l'autorité désirable, nous devons évidemment éviter de faire figure de solliciteurs. Notre effort doit tendre à valoriser, sur le plan des relations franco-japonaises, l'aide que nous serions en mesure de fournir au Japon pour le réajustement de ses relations internationales, et en particulier pour la recherche ou l'aménagement éventuel d'un règlement sino-japonais.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

[1] Document non retrouvé.
[2] Document non retrouvé.

73

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES ET MOSCOU.

T. nº 691 (Moscou), nos 2167 à 2168 (Londres)
Réservé. *Paris, 15 septembre 1939, 23 h. 30.*

Pour Londres : j'adresse le télégramme suivant à notre chargé d'affaires à Moscou.

Pour les deux : je me réfère à votre télégramme 1041-1045[1].

J'estime comme vous que les initiatives limitées que l'URSS pourrait être amenée à prendre à l'égard de certaines régions polonaises menacées par l'invasion allemande ne doivent pas forcément entraîner une réaction diplomatique immédiate de notre part.

Un pareil automatisme ne ferait le jeu que de l'Allemagne, intéressée à voir s'élargir définitivement le fossé entre l'URSS et les puissances occidentales. Tant que subsistera la marge d'évolution que l'URSS s'est ménagée entre les deux groupes de puissances, nous devons nous efforcer de ne pas lui en retirer l'usage. Nous pouvons, comme vous l'indiquez, être appelés à bénéficier un jour des équivoques et des réserves qui subsistent dans la ligne de conduite de l'URSS à l'égard de l'Allemagne. Toutes les possibilités de cette nature doivent être surveillées de près et utilisées dès qu'il se pourra. Il importe donc de ne fermer aucune des voies, même obliques, que la Russie a laissé ouvertes et de ne rompre aucun des contacts qui subsistent, aussi longtemps que l'URSS ne se sera pas délibérément placée dans le camp opposé.

Pour Londres : veuillez faire part au Foreign Office des instructions qu'à titre immédiat, j'adresse à M. Payart et vous assurer qu'elles correspondent à ses vues.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 83

[1] Voir document n° 63.

74

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1560 à 1571.
Confidentiel.

Ankara, le 15 septembre 1939.

Je me réfère à mon télégramme nos 1509-1511[1].

La réponse turque, enfin reçue, est décevante. Le gouvernement maintient strictement sa position en faisant valoir, ce qui est exact, que dès le début de la négociation avec le gouvernement britannique, il avait marqué (lettre du 25 avril)[2] que le traité définitif ne serait conclu qu'après qu'aurait été précisée l'assistance à donner à la Turquie sous forme de matériel de guerre et dans le domaine économique et financier ; mais M. Saradjoglu omet de dire que le gouvernement britannique avait formulé une réserve visant ses propres difficultés d'ordre financier.

La situation est donc la suivante :

Le 13 juillet (télégramme d'Ankara 1099-1104)[3], la Turquie a demandé :

1°- un crédit de 35 millions de livres sterling pour fournitures de matériel de guerre ;

2°- une avance de 15 millions de livres sterling en or ;

3°- un crédit de 10 millions de livres sterling pour déblocage de crédits gelés et pour équipement de l'industrie de guerre.

Sur les points 2 et 3, les demandes antérieures sont purement et simplement maintenues.

En ce qui concerne le point premier la Turquie évalue à 14 millions de livres les contrats passés à Paris et à Londres et auxquels correspondent déjà, sous des formes diverses, des ouvertures de crédit.

Sur les 21 millions restants, onze seraient affectés au paiement d'autres matériels qui font l'objet d'une liste annexe dont il sera question plus loin et qui devraient avoir été livrés avant que les engagements pris par la Turquie en vertu du traité politique lui soient opposables. Le matériel représenté par les dix autres millions serait fourni ultérieurement au fur et à mesure des demandes turques.

Les 35 millions de livres sterling ainsi avancés ne seraient remboursés qu'à concurrence de 50 %, au moyen d'un emprunt amortissable en vingt ans et portant intérêt à 5 %.

(La demande primitive comportait une durée de 25 ans et un intérêt de 3 %).

1 Voir document n° 54, note 2.

2 Document non retrouvé.

3 Voir *DDF* (1936-39), XVII, document n° 195.

Nos propositions du 9 septembre[1] comportaient :

a) sur le premier point, engagement de fournir le matériel demandé, compte tenu des possibilités et des besoins propres des deux gouvernements ;

b) rappel des crédits de matériel déjà accordés (10 millions de livres sterling et 460 millions de francs) ;

c) réserve des arrangements à intervenir ultérieurement pour le financement des fournitures de guerre, et assurance que les gouvernements s'efforceraient d'accroître, dans la mesure du possible, leurs achats sur le marché turc.

2°- Sur le deuxième point, octroi d'un emprunt de 10 millions de livres (compte tenu de la contribution française prévue par votre télégramme 1096[2]). Mon collègue britannique était d'ailleurs autorisé, si l'accord était à ce prix, de porter le montant de l'emprunt à 15 millions.

3°- Sur le troisième point, ouverture d'un crédit de 2 millions de livres sterling pour être affectés au déblocage de créances anglaises gelées.

Le désaccord porte donc à la fois sur le montant et les conditions des fournitures de guerre et sur l'aide financière.

A – En ce qui concerne les fournitures de matériel, un premier examen de la liste remise en fin de matinée fait apparaître des demandes dont certaines sont injustifiables et dont d'autres ne pourraient être satisfaites qu'après de très longs délais. La détermination de ce qui doit être maintenu, compte tenu des possibilités de fabrication et des besoins des deux gouvernements, ne peut être faite que par des spécialistes.

Mon collègue d'Angleterre et moi ne voyons donc de solution que dans la direction suivante : les gouvernements français et britannique détermineront sans délai si, et dans quelles limites, ils peuvent encore consentir à la Turquie des crédits d'armement en plus de ceux déjà ouverts tant à Paris qu'à Londres. Le montant de ces crédits sera précisé dans l'accord. Dans la limite ainsi fixée, des conversations s'engageront à Paris ou à Londres entre représentants qualifiés des trois états-majors pour arrêter la liste des fournitures à prévoir sans que l'entrée en vigueur du traité politique soit liée à la conclusion de ces discussions techniques.

Il serait en outre très souhaitable, pour les raisons que mes récents télégrammes ont indiquées et que, de son côté, le général Weygand a signalées au ministère de la Guerre, qu'un effort immédiat fût fait en ce qui concerne le matériel anti-chars et que tout le matériel de cette catégorie dont nous pouvons disposer fût mis en route sans délai. Enfin, il serait stipulé que l'arrangement actuel ne préjugerait pas des accords qui pourraient intervenir ultérieurement, la Turquie étant entrée en guerre, pour faciliter son ravitaillement en matériel.

B – Sur le plan financier, l'autorisation déjà donnée à mon collègue d'Angleterre de porter éventuellement le montant de l'emprunt de 10 à 15 millions de livres sterling règle une des questions en suspens. Quant au

[1] Voir document 54, note 2.

[2] Document non retrouvé.

crédit de 10 millions de livres sterling sur lequel le gouvernement britannique offre deux millions pour déblocage de créances gelées, il appartient aux deux gouvernements d'apprécier s'ils peuvent faire encore un effort. Le gouvernement français en particulier doit rechercher s'il peut suivre l'exemple britannique, quitte à donner à sa contribution une affectation analogue. Je ne dois pas cacher que les renseignements publiés sur l'état de nos finances et de nos réserves d'or m'ont été à diverses reprises opposés lorsque j'arguais que nous étions arrivés à la limite de notre effort.

Si excessives que soient les demandes turques, ni mon collègue britannique ni moi n'avons l'impression qu'elles soient destinées à couvrir une dérobade.

Elles répondent à la fois à des besoins réels (notamment pour l'armement anti-chars) et au désir de profiter de la situation pour assurer à l'armée un équipement entièrement moderne. Elles reflètent aussi ce qu'il y a parfois de naïveté chez des hommes peu familiarisés avec les techniques modernes et qui souhaitent en tout s'assurer ce qu'il y a de plus nouveau. Mais je répète que la volonté de collaboration n'est pas diminuée. L'officier du 4e Bureau venu ici avec le général Weygand et dont les travaux s'achèvent seulement aujourd'hui repart pleinement satisfait des résultats obtenus et très frappé de la confiance que lui ont témoignée les Turcs qui lui ont ouvert tous leurs dossiers.

Ce n'est donc pas sous l'angle de ces procédés, si irritants qu'ils soient, qu'il convient de juger la situation et de peser nos décisions. Celles-ci ne me semblent devoir être arrêtées que compte tenu, d'une part de l'intérêt plus grand que jamais que semble présenter pour nous le concours militaire et politique de la Turquie et, d'autre part, de nos possibilités industrielles et financières.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

75

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 324. *Rome Saint-Siège, 15 septembre 1939.*

Ainsi que mes télégrammes ont pu le faire constater au Département, j'ai multiplié les efforts auprès du Saint-Siège, pendant les derniers jours qui ont précédé l'explosion de la guerre, comme pendant la quinzaine qui s'est écoulée depuis, pour l'amener à réagir publiquement, d'abord contre l'attitude agressive de l'Allemagne envers la Pologne, ensuite contre l'agression de la Pologne par l'Allemagne.

Je me suis fait recevoir par le Pape deux fois à quelques jours d'intervalle ; j'ai parlé au cardinal secrétaire d'État plusieurs fois par semaine ;

après son départ en congé pour les environs de Naples – départ qui a fort surpris les gens –, j'ai plaidé la même cause auprès de Monseigneur Tardini et Monseigneur Montini[1].

J'ai l'honneur de communiquer ci-inclus à Votre Excellence, d'après des notes que je m'étais faites pour leur parler, la teneur de ce que j'ai dit à ces derniers dans deux des conversations que j'ai eues avec eux : celles du 1er et du 13 de ce mois.

Quels qu'aient été mes interlocuteurs, je n'ai obtenu d'eux que l'expression de sentiments personnels, de jugements individuels, d'opinions confidentielles. Quant à manifester publiquement et officiellement une réprobation, même mesurée, de l'agression commise par l'Allemagne ; quant à constater, autrement qu'entre les quatre murs d'un cabinet, la responsabilité encourue par Hitler : la suggestion s'en est toujours heurtée de leur part à des objections multiples.

L'un me déclarait que sa méthode est de laisser parler les faits. L'autre me représentait que le temps n'est plus où le Souverain Pontife réunissait les chefs d'État, que les peuples ne l'accepteraient plus. Un troisième objectait que le Saint-Siège ne peut pas, en présence d'une tension internationale et à plus forte raison d'un conflit armé, prendre parti pour un camp et que c'est seulement en se tenant sur le terrain des principes qu'il lui est possible de laisser entendre par qui ils ont été violés. Tous enfin me faisaient remarquer qu'il y a maintenant environ 40 millions de catholiques dans le Reich et que le Saint-Siège ne pouvait pas les exposer à des représailles. Bref, je parlais morale, droit, honneur, justice, et l'on me répondait méthode, sens pratique, tradition et statistique.

Cependant l'intention était arrêtée, dans l'esprit du Pape, de saisir l'occasion que lui offrirait la remise des lettres de créance d'un nouvel ambassadeur de Belgique, pour dire ce qu'il croirait pouvoir dire, sans manquer à son vigilant souci de réserve et d'impartialité, sur les conditions dans lesquelles la guerre a éclaté et a commencé de se dérouler. Cette intention fut d'abord annoncée par un prélat-journaliste, puis démentie aux diplomates qui s'enquéraient de son authenticité, puis confirmée à mon collègue d'Angleterre et à moi-même[2].

Je vous ai transmis par télégramme[3] le texte du discours que le Saint-Père a prononcé hier et j'en fais l'analyse dans un rapport distinct[4].

[1] On trouvera des échos de quelques-unes de ces démarches in *DDF* (1936-39), XVIII, document n° 264, *DDF* (1936-39), XIX, document n° 394. Se reporter également dans ce volume au télégramme n° 737 en date du 9 septembre de M. Charles-Roux à Paris, document n° 36.

[2] Ces informations ont été transmises par l'Ambassadeur dans les télégrammes n° 719 du 5 septembre, et n° 747 du 13 septembre, non reproduits (voir Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40).

[3] Document non retrouvé.

[4] Voir document n° 76.

ANNEXE[1]

Rome Saint-Siège, 13 septembre 1939.

Dans l'opinion publique française, spécialement dans le clergé catholique et parmi les catholiques, l'on est de plus en plus surpris et déçu que le Saint-Siège n'ait pas eu un mot de réprobation contre un acte aussi coupable que l'agression de l'Allemagne contre la Pologne et l'invasion du territoire polonais, sans déclaration de guerre, par des forces allemandes formidables, alors surtout que la concentration des effectifs et du matériel employés à cette agression en établissait indubitablement la préméditation. Tout le monde en France s'attendait de la part du Saint-Siège à une réaction de probité. Nul ne croyait que la prudence pût être poussée jusqu'au silence. On le croyait d'autant moins qu'on se figurait le Saint-Siège sympathique à la Pologne, en tant que nation presque entièrement catholique, et intéressé à l'existence nationale de ce pays. Mais ce qui étonne et déçoit le plus l'opinion française est de voir le Saint-Siège accepter sans mot dire le recours d'Hitler à la violence, son coup de force éhonté et la froide résolution avec laquelle il a été sciemment au-devant des conséquences de son agression, ces conséquences, d'avance connues de lui, n'étant ni plus ni moins qu'une grande guerre européenne. L'on pensait en France que, s'il y avait une situation devant laquelle le Saint-Siège ne pût pas se taire, c'était bien celle-là.

La radio française essaye cependant d'expliquer au pays ce silence du Vatican, en tirant parti d'articles de l'*Osservatore Romano*, encore que ces articles obéissent visiblement à la consigne de ne jamais mettre nommément en cause les auteurs responsables, soit de la catastrophe déchaînée sur le monde, soit des atrocités de toute sorte que l'entrée en guerre de l'Allemagne a immédiatement renouvelées sur terre et sur mer. Mais le Saint-Siège ne doit pas se faire d'illusions sur le résultat que le gouvernement français pourra obtenir par ces palliatifs.

Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, 40

76

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 328. *Rome Saint-Siège, 15 septembre 1939.*

Je crois devoir revenir sur le discours qu'a prononcé Pie XII, le 14 septembre, en recevant le nouvel ambassadeur de Belgique et sur lequel j'ai

[1] On n'a retrouvé que la seule annexe ci-après.

attiré l'attention du Département par ma communication du même jour[1]. Cette manifestation oratoire du Pape, la première qu'il ait faite depuis l'ouverture du conflit, me paraît en effet intéressante, en ce qu'elle révèle tout à la fois les sentiments profonds du Saint-Père en face d'un conflit dont il sait que l'Allemagne hitlérienne est responsable et les limites que par principe et par prudence, comme Père commun des fidèles, il croit devoir s'imposer dans l'expression de ces sentiments. Prudence que nous jugeons évidemment, de notre point de vue, excessive mais qu'il m'a été jusqu'à présent impossible de vaincre.

Après quelques phrases protocolaires et courtoises à l'égard de la Belgique, le Souverain Pontife a évoqué « l'heure de tension stratégique… la catastrophe incommensurable » que nous vivons. Ce qu'il redoutait, ce qu'il a tenté jusqu'à la dernière minute de conjurer s'est produit : la guerre. Désignant la Pologne, le Pape a souligné que cette guerre atteignait spécialement « une nation catholique ». On eût évidemment souhaité qu'à ce point de son discours, Pie XII condamnât explicitement ceux ou plutôt celui qui n'a pas craint de tirer l'épée pour attaquer. Le Saint-Père ne l'a pas fait, mais il a prononcé une phrase qui peut être considérée comme établissant implicitement la responsabilité de l'Allemagne. « Nous avons vu, a-t-il dit, avec un douloureux serrement de cœur, s'approcher de jour en jour le cataclysme qui suivrait, comme une conséquence inéluctable, l'abandon du principe des négociations et le recours à la force des armes ». Et pourtant, a poursuivi le Pape, sans cesse, depuis le début, jusqu'à l'instant suprême », le Souverain Pontife a déployé ses efforts, prières, « exhortations publiques… démarches confidentielles, réitérées et précises ».

Pie XII a précisé alors en termes balancés, un peu trop balancés sans doute pour qui admet la volonté de domination hitlérienne, les bases de la paix qu'il cherchait : « Justice rendue au plus faible non moins qu'au plus fort ; amour qui se maintienne à l'abri des égarements de l'égoïsme, de sorte que la sauvegarde du droit de chacun ne dégénère pas en oubli, ou négation, ou violation positive, du droit des autres ».

L'arrêt du conflit, a poursuivi le Saint-Père, il le demande par ses prières, « afin que soient abrégés les jours de l'épreuve et que soient ouvertes aux peuples, menacés de malheurs indicibles, des voies nouvelles vers la paix, avant que l'incendie actuel ne soit transformé en conflagration universelle ». Ce souci de voir abréger et localiser la lutte, d'empêcher qu'elle se généralise, cet espoir qu'il y aura le plus de neutres possible », comme me le confiait il y a quelques jours Monseigneur Tardini, sont communs pour le moment au Saint-Siège et au gouvernement italien.

Pie XII a ensuite déclaré qu'il ne cesserait d'« épier attentivement, en vue de les seconder de tout son pouvoir, les occasions qui s'offriraient » pour rétablir la paix. Celle-ci, il la souhaite « honorable pour tous, en conformité avec la conscience humaine et chrétienne, une paix qui protège les droits vitaux de chacun et qui sauvegarde la sécurité et la tranquillité des nations ».

[1] Document non retrouvé.

Le Pape a terminé en rappelant : « certaines déclarations par lesquelles les puissances belligérantes au commencement du conflit ont publiquement affirmé leur volonté d'observer, dans la conduite de la guerre, les lois de l'humanité et de se conformer aux stipulations des accords internationaux ». Il a exprimé le vœu que « les populations civiles fussent préservées de toute opération militaire directe, que dans les territoires occupés fussent respectés la vie, la propriété, l'honneur et les sentiments religieux des habitants, que les prisonniers de guerre fussent traités humainement et pussent recevoir sans obstacle les réconforts de la religion, que fût enfin exclu l'usage des gaz asphyxiques et toxiques ».

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que ces dernières exhortations ont été déjà partiellement du moins méconnues par l'Allemagne. Ainsi qu'en rend compte ma communication de ce soir, l'*Osservatore Romano* du 16 septembre croit devoir souligner la chose dans un article de commentaires sur le discours pontifical.

Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, 40

77

M. JULES HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À RIO DE JANEIRO,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 254. *Rio de Janeiro, 15 septembre 1939.*

Par télégramme n° 137[1], j'ai rendu compte à Votre Excellence de l'accueil très cordial que j'ai trouvé à mon arrivée à Rio de Janeiro tant auprès du gouvernement et des milieux officiels que de la population.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Aranha, avec qui je suis personnellement lié depuis plusieurs années, a tenu, au cours de notre première conversation, à m'assurer que dans les circonstances graves que nous traversons, la profonde sympathie de son pays allait à la France. Sans doute, m'a-t-il dit, le gouvernement brésilien, se conformant aux décisions de la dernière Conférence panaméricaine et à la proclamation du président Vargas, est-il tenu d'adopter officiellement une attitude de neutralité. Mais, a-t-il ajouté, « sachez que 90 % de notre population épousent votre cause ».

Dans l'entretien que j'ai eu avec lui à l'issue de la cérémonie de présentation de mes lettres de créance, le président Vargas a été plus réservé que son ministre des Affaires étrangères. Il a néanmoins tenu à souligner de même manière les sentiments de son pays. Si l'occasion s'offrait à son gouvernement, m'a-t-il dit, de joindre ses efforts à ceux d'autres puissances afin d'arrêter la guerre, vous pouvez être assuré que nous ne négligerions aucun effort.

[1] Document non retrouvé.

M. Vargas ne s'est d'ailleurs pas étendu sur le conflit européen au cours de cette première conversation, se bornant à ce sujet à rendre hommage à l'attitude énergique du gouvernement français dont les déclarations soulignaient la volonté bien arrêtée de poursuivre la guerre sans relâche. J'ai saisi cette occasion pour marquer à M. Vargas, comme je l'avais fait auprès de M. Aranha et comme je ne cesse de le faire dans mes conversations, que si l'Allemagne, par ses ambitions d'hégémonie, constituait un danger pour l'Europe, ce même danger existerait plus tard pour le continent américain si ce pays n'était pas arrêté sur la voie des conquêtes. M. Vargas en a convenu.

Le Président m'a parlé de son désir de voir les relations commerciales franco-brésiliennes s'améliorer. Je lui ai répondu qu'avant mon départ de Paris, le gouvernement français s'était lui-même préoccupé de cette question. Un projet avait été mis à l'étude entre les départements ministériels intéressés, projet qui, tout en donnant satisfaction à certaines demandes brésiliennes tendant à l'augmentation des exportations vers la France, devait naturellement trouver sa contrepartie notamment dans un règlement satisfaisant pour nous des questions financières. Depuis mon départ, l'état de guerre était survenu et je n'étais pas à même de donner en ce moment la moindre indication sur ce que pourraient être les dispositions futures de mon gouvernement.

(Je signale en passant que si, pour les besoins de notre armée, nous étions en mesure de procéder au Brésil à des achats de viande de conserve, le gouvernement nous en saurait beaucoup de gré).

Les sentiments amicaux du Brésil à l'égard de la Grande-Bretagne et de la France, mais particulièrement de la France, ne sauraient être mis en doute. L'élite de ce pays est en effet trop empreinte de culture française et notre rayonnement dans tous les milieux brésiliens est si grand que les vœux formulés de tous côtés pour la victoire franco-britannique sont tout à fait sincères. Il existe cependant dans quelques milieux une certaine appréhension sur les répercussions que le triomphe des démocraties pourrait avoir sur le régime dictatorial du Brésil. Mais, d'après ce qui m'a été rapporté, c'est là une opinion tout à fait isolée comme l'est celle selon laquelle, à la suite de l'alliance germano-russe et devant l'éventualité de l'entrée en scène de l'Italie aux côtés de l'Allemagne, la victoire de celle-ci serait assurée. On me disait avant-hier que M. Aranha lui-même, homme charmant mais d'opinions variables, ainsi qu'un autre membre du gouvernement et certains généraux, se seraient exprimés dans ce sens. Je ne sais si tel est le sentiment intime du président Vargas, dont le principal souci est de se maintenir au pouvoir.

Malgré la sympathie acquise de la grande majorité de la population brésilienne, nous devons veiller à ce que notre situation demeure ce qu'elle est, principalement en raison des propagandes allemande et italienne. L'ambassade d'Allemagne paraît d'ailleurs à cet égard avoir dépassé la mesure. Depuis le début des hostilités on assiste ici, comme partout, à un véritable bombardement de discours, commentaires tendancieux, fausses nouvelles, etc., par la radio allemande. Le représentant du Reich à Rio

avait pris l'habitude de donner tous les jours à la presse un bulletin d'informations. Ce bulletin était tellement tendancieux qu'il a soulevé des protestations nombreuses, dont plusieurs de caractère officiel. J'ai jugé moi-même nécessaire d'appuyer auprès du ministre des Affaires étrangères les démarches du ministre de Pologne et nous avons obtenu l'interdiction de laisser publier ces bulletins. Seuls seront admis des communiqués officiels qui devront au préalable avoir été approuvés par le ministre des Affaires étrangères. C'est ainsi que celui-ci a censuré ce matin un communiqué de l'ambassade d'Allemagne particulièrement insolent et injurieux pour le gouvernement et l'état-major polonais. À propos des « représailles » décidées contre les populations civiles, ce communiqué déclarait que la responsabilité en retomberait sur le gouvernement polonais et ses généraux « aussi lâches qu'incapables ».

Quant à l'ambassade d'Italie, son titulaire répète partout que la Grande-Bretagne et la France se sont engagées dans une guerre dont l'issue fatale ne peut être que leur défaite, à la suite de laquelle l'Europe ne consistera plus qu'en deux empires : celui d'Allemagne et celui d'Italie.

La portée de la propagande allemande ne doit cependant pas être surestimée. L'Allemagne possède ici des atouts considérables en raison de sa nombreuse population et de ses affaires industrielles, commerciales et bancaires. Mais, en forçant la note, elle risque bien de produire le contraire de l'effet attendu, comme ce fut le cas aux États-Unis lors de la dernière guerre alors que les millions de dollars et les efforts du comte Bernstorff n'eurent pas raison de la ligne de conduite réservée de M. Jusserand.

Ainsi que le sait le Département, je ne négligerai aucun effort, grâce aux moyens qui m'en sont donnés, pour contrecarrer ici l'action allemande. D'accord avec l'ambassadeur d'Angleterre qui, de son côté, a reçu l'instruction d'organiser un service de presse analogue à celui de cette ambassade[1], je compte agir de la manière la plus discrète, car nous devons avant tout éviter l'écueil de polémiques plus ou moins ouvertes. Ma tâche sera d'ailleurs grandement facilitée par les dispositions on ne peut plus favorables de la presse brésilienne à notre égard. Le respect de la neutralité officielle impose aux directeurs de journaux de s'abstenir de commentaires favorables à tel ou tel camp des belligérants. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les manchettes des journaux et la présentation des nouvelles pour se rendre compte que les sentiments du pays sont fidèlement partagés par la direction et la rédaction des journaux, notamment les deux principaux, le *Correio da Manha* et le *Jornal do Commercio*. Celui-ci, malgré son tirage limité, est répandu dans tous les milieux importants et ne présente à ses lecteurs que les informations de l'agence

[1] Dans son télégramme n° 136 du 9 septembre 1939 au Département, l'ambassadeur Jules Henry estime « indispensable de faire de même (que les Anglais), bien entendu avec grande discrétion ». Mais il doit être assuré du versement régulier du crédit prévu à cet effet par le service d'information à l'étranger, soit 70 000 francs (in B Amérique 1918-1940, Brésil, vol. 121, document non reproduit).

Havas. C'est le meilleur organe de propagande que la France puisse posséder. C'est dire que notre action d'information peut devenir particulièrement efficace. Mais il faut pour cela que le Département et le commissariat général de l'Information veuillent bien, ainsi que je l'ai demandé, alimenter régulièrement l'ambassade principalement en informations politiques et militaires de caractère confidentiel, qui, sans être destinées à la publication, peuvent me permettre d'orienter la presse. Je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur ce point.

Une action par la radiodiffusion pourrait être également utile. Mais elle est de nature beaucoup plus délicate en raison de la loi de neutralité brésilienne. À la suite d'ailleurs de certaines émissions de propagande faites en langue allemande par des firmes brésiliennes d'origine ou de sympathie allemande, la censure vient d'interdire toute émission en langue étrangère. Ce n'est donc pas, pour le moment tout au moins, par la radio locale que nous pouvons songer à combattre les effets de la propagande allemande radiodiffusée. C'est par les émissions venant de France. À cet égard, je suis heureux de constater l'amélioration considérable des émissions de *Paris-Mondial* qui faisaient l'objet jusqu'à maintenant de nombreuses critiques de la part de nos amis brésiliens et qui, aujourd'hui, nous valent des félicitations. Des corrections cependant s'imposent, si nous voulons nous mettre sur un pied d'égalité avec non seulement l'Allemagne, l'Italie et la Russie, mais également avec la Grande-Bretagne. Si l'audition de *Paris-Mondial* est devenue excellente, les programmes et les commentaires politiques et militaires (ceux-ci beaucoup trop courts par rapport aux autres) ne sont pas au point[1]. C'est pourquoi je vous adresse par lettre séparée un rapport sur cette question qui mérite d'être soumise immédiatement à l'attention des autorités compétentes[2].

En dehors de la presse et de la radio, l'action française au Brésil peut être utilement secondée par un groupe de professeurs français jouissant ici d'une excellente situation et qui mettront volontiers leur compétence et leurs relations au service de l'Ambassade.

J'ai indiqué dans mon télégramme précité que le maintien de notre mission militaire produisait ici une très bonne impression. Il y a peut-être lieu de craindre que par respect de la neutralité, le gouvernement brésilien préfère renoncer aux services de cette mission à l'expiration du temps prévu[3]. En prenant cette décision, le gouvernement s'inspirerait de l'exem-

[1] Selon la dépêche n° 307 de Jules Henry en date du 28 octobre 1939, la qualité du contenu des émissions et des conditions d'audition du poste d'ondes courtes *Paris-Mondial* décline dans les semaines suivantes (voir B-Amérique 1918-1940, Brésil, vol. 116, document non reproduit).

[2] Document non retrouvé.

[3] Une Mission militaire française se trouve au Brésil depuis 1919. Elle est dirigée depuis septembre 1938 par le général Chadebec de Lavalade. Au terme du contrat entre le Brésil et la France, le gouvernement français pouvait imposer le rappel sans délai des membres de la mission en cas de guerre, mais, déjà dans une lettre n° 15/S du 25 février 1939, son chef plaidait pour un maintien de la mission même dans ce cas (voir B Amérique 1918-1940, Brésil, vol. 132, document non reproduit). Sur la réglementation de la neutralité brésilienne, se reporter à l'analyse de Jules Henry dans sa dépêche n° 252 du 14 septembre 1939 (in B-Amérique, 1918-1940, Brésil, vol. 108, document non reproduit).

ple de l'Argentine qui a décidé ces jours-ci le retour de la mission allemande dans son pays. Cependant, jusqu'à présent, aucune allusion à cette hypothèse n'a été faite à qui que ce soit et les membres de la mission militaire ou de l'Ambassade s'abstiendront naturellement d'en parler. Si le gouvernement français décidait de rappeler en France la mission militaire, nous perdrions évidemment ainsi ici un élément important de notre influence. Le mieux serait, je crois, sauf initiative brésilienne, d'opérer progressivement et de ne procéder qu'à une réduction de la mission[1].

Les achats du gouvernement français sont une autre question intéressant l'Ambassade. Ils sont effectués sous réserve de mon approbation, par M. Leprévost, conseiller commercial, qui trouve les conditions les plus avantageuses de la part de firmes importantes ayant effectué des opérations pour nous au cours de la dernière guerre.

B Amérique 1918-1940, Brésil, vol. 108

78

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3183 à 3187. *Londres, 16 septembre 1939, 18 h. 17.*
Réservé. Très secret. (*Reçu :* le 16, 19 h. 15)

Plusieurs journaux ayant annoncé ce matin la conclusion d'un « armistice » entre les forces russes et japonaises sur les confins de la Mongolie, un de mes collaborateurs s'est enquis des indications recueillies à ce sujet par les services britanniques compétents.

On ne semble pas s'alarmer outre mesure au Foreign Office devant la perspective de négociations russo-japonaises qui, après avoir porté sur une simple délimitation de frontière, pourraient éventuellement aboutir à la signature d'un pacte de non-agression. Aucun pacte n'empêchera les militaires japonais de redouter les visées expansionnistes de l'URSS. Les relations entre Tokyo et Moscou sont empreintes d'une méfiance réciproque, qui ne saurait se dissiper du jour au lendemain. Au cours des dernières années, lorsque ces relations se sont envenimées et que, des coups de feu ayant été échangés, le Japon et la Russie se sentaient entraînés vers un conflit armé, les deux pays ont mené à diverses reprises de laborieuses négociations, qui sont restées sans effet.

Mon collaborateur ayant alors fait observer que la situation n'était plus la même aujourd'hui et que la guerre en Europe risquait d'inciter Japo-

[1] Après des hésitations, les Brésiliens finissent par demander le maintien de la Mission avec réduction de son effectif. Voir le télégramme nos 298-300 de Jules Henry au Département, en date du 1er novembre 1939 (in B Amérique 1918-1940, Brésil, vol. 132, document non reproduit).

nais et Russes à régler de façon plus précise leurs différends, le fonctionnaire du Foreign Office a répliqué qu'avec ou sans pacte de non-agression le couvrant du côté de l'URSS, le Japon était suffisamment fort actuellement pour éliminer de la Chine, par ses propres moyens, la Grande-Bretagne et la France.

Seuls les États-Unis étaient en mesure d'arrêter le gouvernement nippon dans ses entreprises.

Or il n'est pas certain que le Japon tienne pour le moment à s'étendre davantage. Il se heurte en Chine du Nord à de sérieuses difficultés économiques et financières. On peut donc se demander s'il ne cherchera pas plutôt à profiter des troubles survenus en Europe et du calme retrouvé en Mongolie pour « mettre de l'ordre dans sa maison » et consolider avant tout la position qu'il occupait.

Une récente communication de Tokyo fait croire au Foreign Office que la Japon n'est pas animé pour le moment d'intentions particulièrement agressives. Faisant allusion à la note concernant le retrait des garnisons britanniques et françaises des Concessions[1], le Premier ministre japonais a déclaré ces jours-ci à Sir Robert Craigie que bien entendu, le gouvernement nippon ne cherchait nullement à faire pression sur l'Angleterre et que l'affaire ne présentait pas un caractère d'extrême urgence.

En résumé, les nouvelles de ce matin ne paraissent pas susciter grande émotion au service d'Extrême-Orient. Mon collaborateur, s'exprimant à titre personnel, a cru devoir toutefois faire remarquer que même si un pacte de non-agression ne mettait pas fin en Asie à la rivalité russo-japonaise, il pouvait avoir en Europe des répercussions d'ordre psychologique.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

79

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2169 à 2174[2].
Réservé.

Paris, 16 septembre 1939, 7 h. 30.
(*Déchiffré :* le 16, 11 h.)[3]

Je me réfère à votre télégramme 3151 à 61[4].

J'estime, comme Lord Halifax, que l'évolution rapide des événements en Europe orientale, telle qu'elle se dessine depuis l'entrevue d'Abbeville,

1 Voir documents nos 7, 19, 22, 28 et 39.

2 Par fil.

3 Mention manuscrite sur le télégramme à l'arrivée : « Réponse partie à Paris 16/9 après entretien avec Lord Halifax » (in Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 822).

4 Voir documents nos 64 et 65.

et notamment la position prise par la Yougoslavie et la Turquie à l'égard de la Bulgarie[1], nous obligent à reconsidérer le problème oriental dans son ensemble en examinant plus particulièrement les possibilités d'organisation d'une base d'assistance dans les Balkans. Une prise de position définitive à cet égard ne saurait être plus longtemps éludée sans risquer de compromettre gravement l'équilibre de forces que nous devons maintenir en face de l'Allemagne.

Le gouvernement français demeure pleinement d'accord avec le gouvernement britannique sur l'importance d'une prolongation de fait de la neutralité italienne et sur la nécessité en conséquence de nous abstenir de toute initiative qui puisse directement ou indirectement déterminer l'Italie à se joindre à l'Allemagne. Toute entreprise de notre part dans les Balkans, strictement conçue en fonction de nos obligations d'assistance envers la Grèce et la Roumanie, devrait donc encore être précédée de l'action diplomatique nécessaire pour prévenir tout réflexe hostile de l'Italie en lui enlevant toute possibilité de méprise sur le caractère et la portée d'une telle entreprise.

Une explication directe et confiante à ce sujet avec le gouvernement italien pourrait nous mettre en situation de l'assurer, de façon générale, de la sincérité de nos bonnes dispositions à l'égard de l'Italie et le convaincre en particulier que l'opération que nous pouvons être amenés à envisager n'offrirait rien qui pût lui porter le moindre ombrage ni toucher en rien à ses intérêts légitimes. À la faveur de ces assurances générales, il devrait être représenté clairement au gouvernement italien que l'obligation de faire effectivement honneur à nos engagements envers la Roumanie et la nécessité en conséquence de fixer la communauté balkanique autour de cette dernière dans une solidarité éventuelle d'assistance, nous imposent de manifester notre présence là où elle peut s'affirmer avec une double efficacité morale et matérielle. L'installation envisagée d'une base alliée à Salonique

[1] Dans son télégramme nos 1554-1555 du 15 septembre 1939 (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 17, document non reproduit), M. Massigli, l'ambassadeur de France à Ankara, rapporte que « le ministre des Affaires étrangères turc a reçu de Belgrade une communication analogue à celle que rapporte le télégramme nos 646-647 de M. Brugère », l'ambassadeur de France à Belgrade. On n'a pas retrouvé ce document annonçant une volte-face de la Yougoslavie, qui jusque-là, « plaidait la cause bulgare ». Selon M. Massigli, le ministre turc qui aurait été surpris de l'attitude de Belgrade, devrait répondre que « la Turquie est toujours prête à remplir à tout moment contre la Bulgarie les obligations résultant pour elle du Pacte balkanique ». Pour sa part, la veille, M. Corbin avait indiqué que le Foreign Office « retirait de la dépêche de son représentant (en Yougoslavie), l'impression qu'un accord était déjà fait entre Ankara et Belgrade au sujet de la démarche à effectuer à Sofia. » (Voir la note du sous-directeur Europe en date du 14 septembre, in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 2, document non reproduit). À l'ambassadeur britannique qui s'inquiète d'une démarche (à savoir une demande d'information à Sofia sur l'attitude de la Bulgarie en prévision d'une attaque allemande contre la Roumanie) risquant d'entraîner une conflagration dans la péninsule Balkanique, la réponse du prince régent Paul de Yougoslavie est qu'en raison de la menace pesant sur les Balkans en cas d'invasion de la Roumanie, « il n'aurait d'autre alternative que d'aider les Turcs à faire obstacle. En ce cas, il voulait d'abord se prémunir contre le danger bulgare, et c'est à ce sujet qu'il est entré en consultation avec le gouvernement turc. » (voir télégramme nos 3171-3172 de M. Corbin à Paris en date du 15 septembre, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, document non reproduit).

ne serait donc orientée que vers l'organisation de ce soutien balkanique aux peuples menacés par les desseins de l'impérialisme allemand.

Cette conversation nous donnerait en même temps l'occasion indirecte et naturelle d'une première élucidation des intentions réelles de l'Italie, élucidation qu'il eût paru jusqu'à présent intempestif ou prématuré de rechercher directement. Or, aussi favorable que nous soit actuellement l'inaction italienne, l'incertitude qui règne sur sa durée peut évidemment nous exposer au risque de nous laisser devancer dans certaines initiatives ou prises de position, susceptibles d'exercer une influence capitale sur l'issue de la guerre. Il semblerait difficile, en tout cas pour le gouvernement italien, de s'opposer à un projet qui ne menace en rien ses intérêts, à moins de s'avouer par là même favorable aux visées allemandes dans les Balkans.

On peut espérer au contraire qu'une adhésion tacite de l'Italie à l'établissement d'une base alliée à Salonique pourrait être facilitée par l'échange de vues plus général auquel cette question particulière servirait d'entrée en matière, échange de vues qui pourrait lui-même se développer dans une atmosphère d'autant plus éclairée que cette première réaction favorable de l'Italie constituerait un gage sérieux de l'évolution que nous souhaitons encourager.

L'assentiment du gouvernement grec devrait naturellement, au stade suivant, être recherché. Nous avons lieu de croire qu'il serait facilement acquis si nous pouvions représenter à Athènes que cette opération n'expose la Grèce à aucune réaction italienne et qu'elle est, d'autre part, la condition d'une cohésion plus étroite des États balkaniques en vue d'une résistance commune au danger qui les menace tous.

Je vous serais obligé de faire valoir à nouveau ces considérations à Lord Halifax. Ce que nous demandons actuellement au gouvernement britannique est son accord de principe sur la mise à l'étude immédiate d'une opération subordonnée à l'exercice préalable d'une démarche diplomatique à Rome destinée à prévenir toute réaction hostile de la part du gouvernement italien.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 12

80

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES,
BUCAREST, BEYROUTH[1].

T. nos 2175 à 2178[2], 741 à 744[3], 989 à 992[4]. *Paris, 16 septembre 1939, 3 h. 45.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme nº 3137[5].

Veuillez faire savoir à Lord Halifax que l'ambassadeur de Roumanie a effectué auprès du Département une démarche analogue à celle de son collègue de Londres.

Le gouvernement français estime absolument nécessaire que nous allions, les Anglais et nous, jusqu'à la limite extrême de nos possibilités pour donner en ce moment satisfaction aux demandes roumaines.

Le but que l'impérialisme allemand s'est assigné en Europe orientale est double : asservissement politique de la Pologne, qui libère le Reich de la servitude d'une double frontière militaire, asservissement économique de la Roumanie qui lui fournisse les moyens d'assumer une guerre prolongée[6].

Le front polonais est malheureusement en voie d'effondrement.

Il n'en est que plus essentiel de galvaniser par une aide matérielle efficace les volontés de résistance qui se font jour dans d'autres pays d'Europe orientale. Nous préviendrons ainsi une mainmise sans combat du Reich sur les ressources naturelles de ces pays et nous rendrons possible l'organisation d'un front balkanique qui peut exercer une influence essentielle sur l'issue du conflit.

C'est dans la pleine conscience de cette impérieuse nécessité et de l'effort qu'elle nous impose que j'ai fait connaître hier à l'ambassadeur de Roumanie que le gouvernement français faisait droit à sa demande portant sur une importante fourniture de mitrailleuses et de chars d'assaut. Une commande de vingt avions Potez, du plus récent modèle, que nos besoins nous avait obligés d'écarter, a également reçu, après nouvel examen, satisfaction immédiate. Toutes ces livraisons sont effectuées par prélèvements sur nos propres stocks. Si sensible que soit ce sacrifice, il nous a paru commandé non seulement par les considérations techniques tout à

1 Ce télégramme est signé « Diplomatie, p.o. Léger ».

2 Pour Londres.

3 Pour Bucarest.

4 Pour Beyrouth.

5 Document non retrouvé.

6 Il s'agit essentiellement du pétrole – et dans une moindre mesure, du blé – de Roumanie. Les plus importantes compagnies pétrolières de Roumanie sont sous l'influence financière de la Grande-Bretagne ou de la France, mais elles doivent néanmoins exporter vers l'Allemagne. La crainte des Alliés est de voir l'Allemagne déjouer le blocus en assurant ainsi son ravitaillement en matières premières.

l'heure invoquées par le gouvernement roumain, mais surtout par la nécessité de fixer politiquement sa décision de résistance en lui donnant en temps utile une preuve tangible de notre résolution de lui fournir toute assistance en notre pouvoir[1].

Veuillez porter ce qui précède à la connaissance de Lord Halifax.

Les raisons qui ont dicté notre conduite ne s'imposent pas avec moins de force au gouvernement anglais qu'à nous-mêmes. Vous voudrez bien le lui souligner et lui exprimer notre conviction que l'Angleterre n'hésitera pas à entrer avec nous pour l'armement de la Roumanie dans le même esprit de sacrifice immédiat et réel[2].

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

81

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3750 à 3760. *Rome, 16 septembre 1939, 15 h. 30.*
Réservé.
(*Reçu :* le 16, 18 h.)

J'ai eu ce matin une longue conversation avec le comte Ciano, durant laquelle le ministre s'est exprimé sur un ton non seulement exempt de toute gêne, mais très libre, direct et qui semblait empreint de franchise et de confiance.

Le comte Ciano m'a assuré que rien dans l'attitude de l'Italie ne s'était modifié pendant mon absence[3].

La situation, selon lui, s'était plutôt stabilisée. On pouvait la considérer comme durable. Certes, des incidents imprévus, des initiatives fâcheuses pourraient toujours la compromettre. Mais c'était à nous, c'est-à-dire au ministre lui-même, aux ambassadeur de France et ambassadeur d'Angleterre, avec lesquels il était en contact permanent, de les éviter et de les aplanir.

[1] Rappelons qu'après l'agression italienne contre l'Albanie, le 7 avril 1939, la France et la Grande-Bretagne ont, par une déclaration commune en date du 13 avril, garanti à la Grèce et à la Roumanie la protection de leur intégrité territoriale en cas d'atteinte à leur indépendance (Voir *DDF* (1936-39), XV, document n° 369.

[2] Dans sa réponse au Département (télégramme nos 3199-3201, Londres, 16 septembre 1939), Corbin rapporte que « Lord Halifax s'est déclaré d'accord avec les vues générales que Votre Excellence m'a prié de lui exposer », mais que le cabinet de Guerre «s'est demandé si la quantité forcément assez limitée de matériel de guerre dont pouvait disposer le gouvernement anglais devrait être expédiée en Roumanie ou en Turquie», l'état-major anglais inclinant pour les Turcs. À cela, l'Ambassadeur aurait rétorqué « que si nous ne donnions pas satisfaction aux besoins de l'armée roumaine, nous risquions de décourager la bonne volonté qui se manifeste à Belgrade comme à Bucarest, et que les progrès de l'Allemagne en direction du sud-est pourraient bien avoir leur influence sur les dispositions de la Turquie elle-même. » (in Archives diplomatiques de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 822, document non reproduit).

[3] Voir document n° 41.

Parmi ces erreurs fatales, le comte Ciano a cité celle qui consisterait à vouloir mettre l'Italie au pied du mur, à la forcer à se déclarer « amie ou ennemie ».

Une erreur non moins grave serait, à ses yeux, l'envoi en Italie de personnalités politiques voyantes affichant bruyamment l'intention de négocier.

Ce que les circonstances réclamaient, c'était du tact, de la finesse, des transitions, des consultations discrètes.

Le comte Ciano ne m'a parlé à aucun moment du règlement des litiges franco-italiens.

Je n'ai pas caché à mon interlocuteur que deux éventualités m'inspiraient des craintes ; la première était une brusque saute d'humeur de M. Mussolini ; la seconde, une pression plus ou moins accompagnée de menaces de la part du Reich.

Le comte Ciano tient ces craintes pour dénuées de fondement. M. Mussolini, dit-il, n'est impétueux et mobile qu'en surface. Dans le fond, il est prudent, sage et très réfléchi. L'attitude actuelle de l'Italie repose sur des assises solides ; elle est le fruit d'un examen sérieux, d'une ample méditation ; elle a des bases politiques et juridiques bien établies ; elle ne saurait être l'objet d'un revirement soudain et brutal.

À l'appui de ce qu'il me déclarait ainsi, le ministre m'a conseillé de préparer la réouverture à l'époque normale du Lycée français de Rome, de même qu'il avait lui-même l'intention de rouvrir en France les écoles italiennes qui ne seraient pas dans la zone des armées. Il m'a conseillé également, pour répondre à une question que je lui posais, de laisser revenir les familles des Français résidant en Italie.

Quant aux pressions de l'Allemagne, il m'a certifié qu'il n'y en avait pas et qu'il n'y en aurait pas. S'il s'en produisait, a-t-il ajouté, l'Allemagne, pas plus que tout autre pays, n'aurait lieu de s'en féliciter.

Le comte Ciano s'est dit satisfait de l'état présent des relations de l'Italie avec l'Angleterre et la France. Il s'est montré sensible aux preuves de bonne volonté qui lui étaient données par Londres et par Paris. Il m'a indiqué au passage qu'il échangeait des lettres personnelles avec Lord Halifax. Il m'a interrogé aussi à propos du récent remaniement du ministère français[1]. Je lui ai répondu qu'il fallait y voir la marque d'une volonté de concentrer les pouvoirs, pour simplifier et fortifier l'action d'un Cabinet de guerre. Les changements effectués ne comportaient, d'ailleurs, aucune modification à cette politique à l'égard de l'Italie. L'ambassadeur Guariglia avait pu s'en convaincre au cours de la visite qu'il avait rendue à Votre Excellence et dont le comte Ciano était déjà averti. La France

[1] Le remaniement ministériel en France remonte au 13 septembre : Georges Bonnet quitte le ministère des Affaires étrangères que reprend Édouard Daladier, assisté de Champetier de Ribes comme sous-secrétaire d'État. Il avait d'abord songé à Herriot, mais celui-ci était détesté par les Italiens. À la demande du Ministre, l'Ambassadeur confirme par le télégramme n° 3774 du même jour (non reproduit) qu'il a bien éclairé « sur les dispositions du gouvernement et du peuple français » le comte Ciano qui « savait du reste à quoi s'en tenir » (voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 20).

attachait un grand prix à la non-participation de l'Italie à la guerre : elle désirait que cette abstention fût durable et définitive.

Le comte Ciano en semblait d'ailleurs persuadé. « Nous ne pouvons mieux faire, a-t-il déclaré, que de continuer comme nous avons commencé, et selon les mêmes méthodes ».

Sur la physionomie de Paris, la vie dans la capitale, l'état d'esprit du peuple français, le Ministre m'a posé de nombreuses questions qui témoignaient de sentiments symptomatiques. Il m'a parlé avec beaucoup d'éloges d'un film français de propagande qui lui avait été communiqué et qui, au milieu des scènes de mobilisation, opposait sur deux colonnes les paroles, les promesses de Monsieur Hitler et ses actes.

Je l'ai, à mon tour, interrogé au sujet des intentions allemandes envers la Roumanie. L'Allemagne allait-elle se jeter sur ce pays, pour s'emparer de son pétrole et de son blé ? Le comte Ciano m'a dit qu'il n'en savait absolument rien. Je lui ai expliqué alors que nous étions disposés à respecter la paix dans les Balkans ; mais que, si le Reich y portait la guerre, nous l'y combattrions. Nous avions donné notre garantie[1]. Nous ferions honneur à nos engagements. Du reste, l'Entente balkanique, dont la Turquie était membre, ne pourrait demeurer inerte. Sur tous ces points, avant d'agir, nous serions heureux, le cas échéant, d'échanger nos vues avec l'Italie. Le comte Ciano m'a répondu qu'il y était tout prêt et que c'était bien ainsi qu'il fallait procéder. Il a fait allusion, à cette occasion, à l'opportunité de la précaution prise par Votre Excellence d'aviser l'ambassadeur Guariglia de l'envoi de troupes françaises au Levant.

Le Ministre paraissait au surplus aussi ignorant des projets de la Russie que de ceux de l'Allemagne. Il ne croit pas invraisemblable que la Russie veuille mettre la main sur une partie de la Pologne.

Il affirme que le Reich n'a pas non plus saisi Rome de ses plans en vue d'une prochaine « offensive de paix », le *Duce* serait, d'ailleurs, très prudent à cet égard. Il n'aurait pas grande confiance dans le succès d'une pareille offensive, à l'heure présente. Il ne s'y intéresserait que si la chose en valait vraiment la peine et il veillerait à ne pas user dans une tentative condamnée d'avance un crédit qui pourrait, plus tard, être utile.

« Il est utile, en effet, déclare le comte Ciano, que quelqu'un garde la notion et le souci des intérêts supérieurs de l'Europe. L'attitude de l'Italie lui est sans doute profitable. Mais cette attitude profitera aussi à l'ensemble des pays européens ».

Le comte Ciano ne croit pas du reste que la guerre entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne comporte une issue militaire. « Ce sera long ! dit-il, ce sera dur ! L'Allemagne est un morceau résistant ! » Il n'aperçoit pas non plus quel genre de paix pourrait supprimer le danger germanique. Il semble surtout redouter qu'une guerre de longue durée n'engendre la contagion bolcheviste, le nihilisme et la révolte des peuples.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

[1] La France et l'Angleterre avaient donné leur garantie à la Roumanie le 13 avril 1939.

82

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3197. *Londres, 16 septembre 1939, 20 h.*
Réservé.
(*Reçu :* le 16, 20 h 55)

Réponse à votre lettres n°s 767 et 768[1].

Lord Halifax partage votre sentiment en ce qui concerne l'attitude à observer vis-à-vis de l'URSS[2]. Il m'a précisé que le traité anglo-polonais[3] ne l'obligeait à aucune action au cas où les armées soviétiques envahiraient certaines régions polonaises.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

83

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3192 à 3195. *Londres, 16 septembre 1939, 22 h*[4].
Réservé. Secret.

J'ai développé devant le Secrétaire d'État les arguments exposés par vos télégrammes 2169-74[5].

Lord Halifax s'attendait à ma démarche, et m'a assuré que le gouvernement britannique était non moins désireux que le nôtre de discuter à fond le problème dont je venais l'entretenir.

Les chefs de l'état-major impérial ont déjà reçu l'instruction d'examiner la question, et Lord Halifax ne voit aucune raison pour qu'une consultation ne puisse s'ouvrir à très brève échéance entre Paris et Londres en vue de la décision définitive à prendre.

1 Documents non retrouvés.

2 Depuis quelques jours déjà, Jean Payart, le chargé d'affaires à Moscou, pressent que l'Union soviétique songe à envahir elle aussi la Pologne (voir documents n°s 43 et 63).

3 Il s'agit du traité d'assistance mutuelle signé le 25 août 1939 entre la Grande-Bretagne et la Pologne (engagement d'assistance immédiate en cas d'agression de l'un des deux États par une puissance européenne ; engagement de ne pas conclure d'armistice ou de traité de paix séparée).

4 Téléphoné, chiffré.

5 Voir document n° 79.

Déjà, Sir Percy Loraine a été invité à saisir la première occasion pour parler au comte Ciano de la situation dans les Balkans et lui faire sentir en particulier qu'une pénétration allemande dans la Péninsule nuirait aux intérêts italiens aussi gravement qu'aux nôtres. Il s'agit de savoir aujourd'hui s'il convient de faire une démarche plus catégorique à Rome. C'est ce que le Cabinet de guerre va examiner de suite, et Lord Halifax espère être en mesure de me répondre dans quarante-huit heures.

Au cours de cet entretien, j'ai insisté sur l'importance capitale que présentait pour la cause des Alliés le groupement des forces balkaniques et turques unies pour opposer une barrière à l'avance germanique. J'ai fait observer que si nous laissions les armées allemandes s'emparer de la majeure partie de la Péninsule et des ressources économiques qu'elle recèle, l'organisation du blocus deviendrait une tâche singulièrement plus aléatoire pour la France et l'Angleterre. À quoi Lord Halifax m'a répondu qu'à la fin de 1917, l'Allemagne occupait déjà la Pologne et la Roumanie, qu'elle pouvait librement trafiquer avec la Russie et la Turquie, et que tout cela ne l'avait pas empêchée de se trouver complètement à bout l'année suivante.

Néanmoins, le secrétaire d'État apprécie pleinement les considérations dont j'ai été chargé de lui faire part, et il en fera état auprès de ses collègues. Il m'a demandé de vous assurer qu'il n'y aura pas de temps perdu, puisque l'état-major britannique est déjà engagé dans l'étude technique de l'entreprise que nous envisageons. Mais il est clair que la position de l'Italie constituera un facteur essentiel dans la décision à prendre, et c'est pourquoi il importe de terminer le plus rapidement possible les arrangements qui sont en cours de négociation à Rome concernant le ravitaillement et le blocus. S'il en voit la possibilité, Sir Percy Loraine est dès maintenant autorisé à pousser la conversation un peu plus loin.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

84

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3199 à 3201. *Londres, 16 septembre 1939, 22 h. 30*[1].
Réservé. Secret.

Réponse à vos télégrammes n°s 2175-78[2].

Lord Halifax s'est déclaré d'accord avec les vues générales que Votre Excellence m'a prié de lui exposer. Il se rend bien compte de l'importance

[1] Téléphoné, chiffré. Le télégramme à l'arrivée retrouvé dans les Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, porte la mention « reçu par téléphone à 21h ». On a reproduit la copie au départ des archives du poste de Londres à Nantes, qui ne comporte pas de lacune de déchiffrement.

[2] Voir document n° 80.

que présentera, non seulement au point de vue matériel, mais aussi au point de vue moral, l'assistance que nous serons en mesure de fournir à la Roumanie.

La question a déjà été débattue par le Cabinet de guerre qui s'est demandé si la quantité forcément assez limitée de matériel de guerre dont pourrait disposer le gouvernement anglais devrait être expédiée en Roumanie ou en Turquie.

L'état-major anglais incline à penser que ces armes seraient plus utiles entre les mains des Turcs. Il n'a pas, en effet, une très haute opinion de la valeur des troupes roumaines.

J'ai expliqué au Secrétaire d'État que si nous ne donnions pas satisfaction aux besoins de l'armée roumaine, nous risquions de décourager la bonne volonté qui se manifeste à Belgrade comme à Bucarest, et que les progrès de l'Allemagne en direction du sud-est pourraient bien avoir leur influence sur les dispositions de la Turquie elle-même. Mon interlocuteur a compris la portée de cette observation.

À ce propos, il se demande quelle serait l'attitude du gouvernement de Bucarest au cas où les troupes polonaises seraient obligées de se replier en territoire roumain. J'ai répondu que, dans l'opinion du ministre de Roumanie, que j'avais précisément interrogé sur ce point, l'armée polonaise serait provisoirement internée avec l'arrière-pensée de l'utiliser si les circonstances obligeaient ensuite la Roumanie à se défendre.

Le Secrétaire d'État craint que le gouvernement du Reich n'exige alors la livraison des troupes, ou tout au moins des armes. Mais ce qu'il considère comme le plus important, c'est qu'un accueil favorable soit réservé au gouvernement polonais dans le cas où il serait obligé de chercher un refuge en Roumanie. Il y a grand intérêt en effet à ce qu'il subsiste toujours un gouvernement polonais régulièrement constitué et en mesure de faire valoir ses droits par la suite.

Si les Roumains, ou éventuellement les Turcs, hésitaient à prendre cette position, la France et l'Angleterre devraient faire savoir aux représentants de l'État polonais qu'elles sont prêtes à leur offrir l'hospitalité.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 822

85

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 265[1].
Réservé.

Sofia, 16 septembre 1939.
(*Reçu :* le 19, 17 h. 30[2])

La déclaration de neutralité de la Bulgarie, objet de mon télégramme précédent, était attendue (ma lettre n° 206 du 13 septembre)[3].

Depuis quelque temps, le président du Conseil se plaît à répéter que lui offrirait-on la Dobroudja pour l'entraîner dans le conflit, la Bulgarie ne bougerait pas. Il serait insensé, dit-il, de sacrifier 300 000 Bulgares pour en récupérer 200 000.

Cette neutralité répond au désir unanime du pays, mais celui-ci n'en serait pas moins prêt à défendre son territoire contre une attaque de ses voisins, avant tout les Turcs. On évoque ici avec grande appréhension la possibilité d'une expédition orientale franco-anglaise qui serait amenée à emprunter le territoire bulgare. Les avis sont partagés sur l'attitude qu'adopterait alors le pays, mais tous considèrent cette éventualité comme une « catastrophe » devant déchaîner la généralisation du conflit.

La déclaration de neutralité coïncide avec la récente arrivée à Sofia du ministre de Bulgarie à Berlin, mais aussi, il est vrai, avec la menace que la poussée allemande fait peser sur la Roumanie.

Elle est assez dans la ligne que semble suivre actuellement le Reich, en créant en Europe orientale la plus grande zone possible de neutres et en leur donnant l'impression que si leur sécurité doit être un jour troublée, elle ne le serait pas par lui.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 6

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] Document non retrouvé. Dans la série Z Europe 1918-1940, Bulgarie, vol. 120, figure la copie du T. n° 255 en date du 12 septembre de M. Ristelhueber, envoyée à l'ambassadeur de France en Grèce le 15 (document non reproduit). M. Ristelhueber y indique : « En raison de l'état actuel de son armement et de la pauvreté de son approvisionnement, la Bulgarie paraît pour l'instant hors d'état d'entrer en campagne. Tel est l'avis de notre attaché militaire sous réserve qu'elle ne soit pas rapidement pourvue de l'un et de l'autre. Aussi tout retard apporté à la livraison du matériel allemand est pour nous un gain appréciable. »

86

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 765[1].
Réservé.

Rome Saint-Siège, 16 septembre 1939.

(*Reçu :* le 20, 18 h. 30)[2]

L'ambassadeur de Belgique m'a rapporté que, pendant l'entretien qu'il a eu avec le Pape après la remise de ses lettres de créance, le Saint-Père lui avait donné à entendre que la Pologne avait malheureusement attiré sur elle l'attaque allemande par certains excès commis contre des peuplements germaniques. M. Nieuwenhuys a répliqué au Pape que les Belges avaient bien connu, de 1914 à 1918, la perfidie de ces prétextes allemands : les envahisseurs arrivaient dans une bourgade ou dans un village, alléguaient que les habitants avaient tiré sur eux, ce qui était faux, arrêtaient une dizaine de personnes et les collaient au mur. Pie XII a convenu alors que les assertions du gouvernement de Berlin pouvaient avoir été mensongères.

D'autre part, l'ambassadeur de Pologne m'a rapporté que des religieuses polonaises, appartenant à la communauté des Sœurs de Nazareth, avaient été reçues récemment par le Pape et lui avaient parlé des actes de barbarie commis en Pologne par les Allemands contre la population civile. Le Saint-Père leur a demandé : « Mais les preuves, les preuves, où sont-elles ? » Les religieuses lui ont répondu que le train de voyageurs où se trouvait un diplomate polonais arrivé ces jours-ci à Rome avait été bombardé par les avions allemands. Pie XII s'est alors pris la tête dans les mains et n'a plus rien dit.

Ces deux exemples prouvent que, dès avant l'explosion des hostilités, et depuis, le Pape a été sérieusement entrepris par les Allemands et sans doute aussi par les Italiens, pour charger la Pologne et disculper l'Allemagne.

La visite à Rome du cardinal polonais Hlond[3], annoncée pour le 18 de ce mois, vient tout à fait à propos pour apporter au Vatican le témoignage irrécusable d'un témoin oculaire.

Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, 40

1 En clair.
2 Par courrier.
3 Archevêque de Poznan et primat de Pologne.

87

M. Paul Reynaud, Ministre des Finances,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4592. *Paris, 16 septembre 1939.*

Par lettre n° 1806 du 8 septembre 1939[1], vous avez bien voulu me faire part des négociations engagées entre le gouvernement britannique et le gouvernement turc en vue de la conclusion d'un accord financier, cette conclusion tenant en suspens la signature des accords politiques et militaires.

Le gouvernement britannique est prêt maintenant, si les sommes précédemment envisagées étaient considérées par le gouvernement turc comme insuffisantes, à aller au-delà dans toute la mesure nécessaire. Son ambassadeur à Ankara a été autorisé, à sa discrétion et en vue d'aboutir à une signature immédiate des accords politiques, à hausser ses offres jusqu'à 10 millions de livres et éventuellement même jusqu'à 15 millions.

Le gouvernement britannique demande, en même temps, au gouvernement français de participer à ce crédit sur une base d'égalité avec lui-même. Vous insistez, en ce qui vous concerne, pour qu'une réponse positive puisse être donnée à cette demande.

J'ai l'honneur de vous rappeler tout d'abord que, pas plus que pour la Pologne, il ne me paraît possible que la France consente en faveur de la coalition les mêmes sacrifices financiers que l'Angleterre dont les ressources demeurent beaucoup plus importantes.

C'est la raison pour laquelle, au début de la négociation, j'avais accepté le principe d'une participation dans la proportion de 2 pour la France à 3 pour la Grande-Bretagne. Je suis prêt, étant donné l'importance politique qui s'attache aux accords avec la Turquie, à aller au-delà du chiffre de 2 millions de livres primitivement prévu, étant entendu que la proportion sus-indiquée continuera à être respectée. Mais je crois nécessaire, en même temps, de fixer notre contribution à un plafond de 4 millions de livres.

Ces possibilités ont été communiquées téléphoniquement à notre attaché financier à Londres qui les a transmises au gouvernement britannique lequel, d'après les indications données par M. Monick, en aurait accepté la nouvelle avec reconnaissance. Il me paraît donc que pour le moment la question est réglée, le gouvernement britannique devant, s'il estime nécessaire de donner à la Turquie plus de 10 millions de livres, consentir intégralement l'effort supplémentaire.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 7

[1] Document non retrouvé.

88

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 299. *Belgrade, 16 septembre 1939.*

La conclusion de l'accord serbo-croate[1] et le déclenchement du conflit européen, événements qui ont été à peu près concomitants, peuvent avoir des répercussions plus complexes en Macédoine que dans les autres parties de la Yougoslavie, étant donné que cette région compte des éléments d'origines très diverses.

Sur une population de 1 800 000 habitants, et en dehors des Israélites, des Koutzovalaques, des Tziganes et des Arméniens, les trois groupes ethniques les plus importants sont les Turcs et surtout les Macédoniens et les Albanais qui comptent chacun à peu près 500 000 individus.

On peut ne pas tenir compte des Turcs qui n'ont jamais eu en Serbie du Sud d'individualité politique collective très marquée et qui désirent surtout être rapatriés en Turquie.

À ce sujet un accord avait d'ailleurs été négocié et paraphé au mois d'avril de l'année dernière, lors de la réunion de la Conférence de l'Entente balkanique à Ankara ; sa ratification s'est ensuite heurtée à une certaine résistance de la part du nouveau gouvernement turc qui, devant déjà faire face à l'installation des Turcs rapatriés de Roumanie, n'avait pas les ressources financières suffisantes pour exécuter l'accord préparé avec les Yougoslaves. Ceux-ci voient d'un très bon œil le départ de cette minorité, la Macédoine n'étant déjà que trop riche en nationalités diverses ; ils auraient même souhaité comprendre dans le contingent turc un certain nombre d'Albanais qui parlent la langue turque mais on n'a pas paru disposé à Ankara à accepter cet élargissement de l'accord. Il a été de nouveau question, il y a deux mois environ, de la mise en vigueur de cet arrangement mais le nouveau gouvernement d'Ankara a demandé que celle-ci soit au moins retardée jusqu'à l'année prochaine. La question reste donc provisoirement en suspens.

[1] Signé le 26 août 1939 entre M. Tsvetkovitch, président du gouvernement royal, et le Dr Matchek, président du Parti paysan croate et de la Coalition démocrate-paysanne. « Considérant que la Yougoslavie est la meilleure garantie de l'indépendance et du progrès des Serbes, Croates et Slovènes, en même temps que la meilleure sauvegarde des intérêts publics », les principaux points de l'accord portent sur la constitution d'un gouvernement commun, la création d'une Banovine de Croatie autonome, comprenant la Banovine de la Save et du littoral, ainsi que les arrondissements de Dubrovnik, Ilok, Brcko, Gradacac, Derventa, Travnik et Fojnika. La définition des compétences respectives de cette entité autonome à majorité croate (affaires économiques et sociales, travaux publics, éducation, justice, administration intérieure) et de l'État central (tout le reste, dont les pouvoirs de police) constitue un compromis par rapport aux positions précédentes des deux parties discutées en avril 1939. Voir Z Europe, Yougoslavie, vol. 167, notamment les dépêches de Belgrade des 26 août et 4 septembre 1939, pour un texte de l'accord et une carte de la Banovine de Croatie (documents non reproduits).

Il est par contre intéressant de noter les réactions qu'a pu susciter la conclusion de l'accord serbo-croate dans l'esprit des Macédoniens et des Albanais.

Les Macédoniens qui, tout de suite après la guerre, avaient été l'objet d'une politique de serbisation, ont été par la suite beaucoup mieux traités : les autorités yougoslaves ont toléré l'exercice de certaines traditions locales, ce qui amena un certain apaisement et incita le gouvernement bulgare à se désintéresser – au moins provisoirement – de ces populations qui, à diverses reprises au cours de l'histoire, s'étaient tournées vers Sofia.

Quant à la classe dirigeante, qui compte environ 2 à 3 000 personnes, elle est scindée en trois groupes dont les tendances sont différentes : une vingtaine d'entre elles continue d'être au service de l'ancien Comité macédonien et travaille pour l'annexion de la Macédoine serbe à la Bulgarie. Le second clan, celui des autonomistes, comprend environ 200 personnes qui souhaiteraient que la Yougoslavie du Sud soit érigée en province autonome. Enfin, le clan des Yougoslaves-Macédoniens est le plus nombreux (2 500 personnes environ). Ils tiennent à rester yougoslaves et veulent surtout ne pas être éliminés des fonctions publiques. Il est certain que ces deux derniers groupes seraient assez tentés par l'organisation d'une région macédonienne qui s'administrerait elle-même, à la manière croate, dans le cadre de l'État yougoslave. Si en temps normal les Macédoniens ne représentent pas une force suffisante à elle seule pour imposer des conditions de cette sorte, ainsi qu'ont su le faire les Croates, il est certain que, dans une période troublée, d'anciennes aspirations se feraient jour et cela d'autant plus que les propagandes bulgare et italienne pourraient s'exercer avec succès auprès de ces populations en général pauvres.

Alors que les Macédoniens, par leur race et leur religion, ne se différencient qu'assez peu des autres Yougoslaves, les Albanais ou Arnaoutes forment une véritable minorité. Un certain nombre d'entre eux ont conservé de grandes propriétés. Mais leurs chefs sont en général à la solde des autorités yougoslaves. Une autonomie plus ou moins large, dans le cadre de l'État yougoslave, ne les intéresserait pas. Ce que souhaitent certains d'entre eux, c'est beaucoup plus un rattachement à l'Albanie.

On peut se demander quelle attitude prendraient toutes ces populations au cas où la Yougoslavie entrerait ultérieurement dans le conflit européen. Sans doute, d'une manière générale, les Macédoniens répondraient à l'appel des autorités. Mais il est certain que le Comité macédonien, qui est actuellement à la solde de l'Italie, va reprendre son action parmi ces populations à tendances indécises et pourrait au cours d'une guerre créer d'assez sérieuses difficultés au gouvernement. Quant aux éléments albanais, ils suivront également en principe le sort des autres Yougoslaves. Mais là encore, la propagande italienne travaille depuis l'occupation de l'Albanie les milieux albanais de Kosovo Polje et elle produit d'ailleurs un certain effet sur ces populations primitives. Les autorités yougoslaves ont réagi en utilisant notamment les réfugiés albanais qui avaient quitté leur pays au moment de l'occupation italienne, mais on ne peut prévoir ce qui

adviendrait si, à l'occasion d'une nouvelle guerre dans les Balkans, les Arnaoutes de Yougoslavie pouvaient avoir l'espoir de se trouver réunis à leurs compatriotes à la fin du conflit.

Ainsi la présence de groupes ethniques à caractères distincts en Serbie du Sud ne constituerait sans doute pas une gêne au début d'un conflit où serait engagée la Yougoslavie, mais pourrait par la suite, et notamment en cas d'échecs militaires graves, être une cause d'assez sérieuses préoccupations.

Z Europe, 1918-1940, Yougoslavie, 167

89

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 174. *Budapest, 16 septembre 1939.*

J'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention du Département sur les sentiments de méfiance avec lesquels les milieux officiels et l'opinion publique hongroise suivent l'activité de M. Benès[1] en Amérique et celle de M. Osusky[2] à Paris. À plusieurs reprises, la presse officieuse s'est faite l'interprète de ces sentiments qui n'ont rien pour surprendre, quand on se souvient des rapports qui ont existé pendant vingt ans entre Prague et Budapest.

La nouvelle qu'un gouvernement tchèque, ayant à sa tête le général Snedjarek, était en voie de formation sur le territoire français, a naturellement réveillé les appréhensions de tous les Hongrois qui craignent l'éventualité d'une résurrection de la Tchécoslovaquie.

Plusieurs hommes politiques magyars qui éprouvent des sympathies sincères pour la France et la Grande-Bretagne et souhaitent ardemment la défaite de l'Allemagne hitlérienne, m'ont confié que si la délivrance de la Bohême et de la Moravie leur semblait tout à fait justifiée, la reconstitution d'un État tchécoslovaque leur apparaissait, en revanche, comme condamnée d'avance par l'expérience de ces dernières années. Le rôle joué par les Slovaques dans l'effondrement d'une des « constitutions les plus artificielles des traités de paix », leur soumission aveugle au germanisme, leur participation à la guerre contre la Pologne, prouvaient qu'ils n'avaient

[1] L'ex-président Benès a entrepris un voyage aux États-Unis afin d'essayer de convaincre les autorités de Washington de fermer les yeux sur le recrutement officieux de Tchécoslovaques qui pourraient gagner le Canada et, de là, être enrôlés dans la Légion tchécoslovaque en cours de constitution.

[2] À Paris, Stefan Osusky s'efforce de constituer, avec l'accord du gouvernement français, un Comité national tchécoslovaque qui aurait notamment pour mission de favoriser et d'organiser une armée tchécoslovaque en France. Il s'emploie surtout à convaincre les Alliés du fait que la Tchécoslovaquie peut encore jouer un rôle important dans le conflit.

aucun titre sérieux à être détachés du royaume de Saint-Étienne, contrairement aux traditions historiques et aux exigences géographiques[1].

Les Hongrois, qui ont mis leurs espoirs dans une victoire franco-britannique, considèrent que la Slovaquie doit leur revenir au moment du rétablissement de la paix, quitte à bénéficier d'une autonomie sauvegardant sa culture particulière et ses légitimes aspirations nationales. L'hostilité dont les Slovaques font preuve à l'égard du magyarisme depuis 1919 leur paraît être avant tout l'œuvre de la propagande menée dans ce pays par les Tchèques d'abord, puis par les Allemands. Elle céderait facilement, selon eux, à la force des réalités économiques le jour où la Slovaquie serait libérée du joug germanique et réintégrée à la place qui lui revient naturellement dans le Bassin carpathique.

Z Europe, 1918-1940, Tchécoslovaquie, 137

90

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères[2], aux Représentants diplomatiques de la France à Kuty[3] et Bucarest.

T. n° 744 (Kuty), n° 760 (Bucarest). *Paris, 17 septembre 1939, 15 h. 35.*
Réservé.

Pour Bucarest. Prière de faire parvenir le télégramme suivant à notre ambassadeur à Kuty.

Pour les deux, je me réfère à votre télégramme n° 1458[4].

Vous pouvez faire savoir à M. Beck que, dans l'éventualité où le gouvernement polonais serait amené à quitter le territoire national, il trouverait en France, conformément au vœu qu'il nous exprime, la même hospitalité que nous avons accordée, en 1914, au gouvernement belge.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 15

[1] Premier roi de Hongrie, couronné en l'an mil, Étienne Ier (969-1038) est considéré comme le fondateur de l'État hongrois dont il défend notamment l'indépendance face aux ambitions bulgares. Sous son règne, le royaume de Hongrie, ayant englobé la Transylvanie, atteint les Carpathes à l'est et le bassin de Vienne à l'ouest, limites territoriales que les successeurs de ce roi canonisé en 1083 avec son fils Emeric, ne cesseront de revendiquer.

[2] Ce télégramme est signé « Diplomatie, p.o. Léger ».

[3] Il s'agit de la localité polonaise où se trouve Léon Noël, ambassadeur de France en Pologne.

[4] Le T. n° 1458 (extrême urgence) en date du 16 septembre, 21h.20, reçu le 17, à 11h. 45 de Kuty, fait état d'une demande confidentielle faite par M. Beck : si le gouvernement doit quitter le territoire national, le gouvernement français est-il disposé à lui donner asile dans les mêmes conditions que celles dont le gouvernement belge a bénéficié au cours de la Première Guerre mondiale (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 15, document non reproduit) ? Dans la journée du 17 septembre 1939, le gouvernement français donne une réponse positive à cette demande : voir T. n° 2214 d'É. Daladier (in Z Europe 1918-1940, Pologne, vol. 381, document non reproduit) et document n° 95.

91

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3788 à 3789. *Rome, 17 septembre 1939, 20 h. 10.*
Réservé. (*Reçu :* le 17, 21 h. 30)

D'après ce qui m'est rapporté, M. Mussolini, à la suite de l'entrée des Russes en Pologne, aurait eu ce matin une entrevue avec le Roi. La situation extérieure aurait fait l'objet d'un examen.

Bien qu'on n'en ait pas été très étonné, l'attitude soviétique et les répercussions qu'elle pourrait entraîner causeraient ici d'assez vifs soucis. On ne songerait pas à modifier la ligne de neutralité suivie jusqu'à présent par l'Italie, mais, d'une part, on accentuerait les mesures de précaution, et d'autre part, on chercherait à relier plus étroitement la neutralité italienne à celle des États balkaniques.

On souhaiterait aussi savoir comment la France et l'Angleterre vont répondre à l'initiative russe, si elles se borneront à une rupture diplomatique accompagnée de la notification de leur refus de reconnaître l'occupation par l'URSS des territoires polonais ou si elles iront jusqu'à une déclaration de guerre. En outre, M. Guariglia aurait été, me dit-on, chargé de s'en enquérir à Paris.

On serait enfin très intrigué par l'attitude de la Turquie. On se demanderait dans quel sens cette dernière s'efforce d'influencer la Russie et ce qui résultera des entretiens de M. Saradjoglu avec le gouvernement de Moscou[1].

Papiers 1940, Reconstitutions Fouques-Duparc, 75

92

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 1344 à 1348. *Paris, 17 septembre 1939, 23 h. 20*[2].

Le gouvernement britannique vient de me donner communication de la teneur des instructions qu'il a adressées à Lord Lothian en vue d'une

[1] Le 13 septembre, l'URSS a proposé à la Turquie la signature d'un pacte et invité le Premier ministre Saradjoglu à Moscou, qui a accepté au grand déplaisir de Paris. Saradjoglu devait partir le 21 septembre pour Moscou. Voir entre autres les documents n°s 113, 114, 115, 116, 117, 142, 159, 162.

[2] Le télégramme a été envoyé chiffré. La mention de l'heure est portée sur la copie de la série E Asie-Océanie, 1918-1940, Chine, vol. 761, mais pas sur l'original signé par A. Léger et corrigé de sa main qui figure dans la série E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, vol. 124.

démarche à effectuer auprès du Département d'État touchant la question du retrait des garnisons française et britannique de Chine.

Sous réserve de la réception, par son collègue français, d'instructions conformes, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington a été chargé d'informer le gouvernement américain que le gouvernement britannique, s'il ne devait considérer la question que du point de vue de son intérêt propre, estimerait opportun d'effectuer maintenant, tandis qu'il lui est encore possible de le faire dans des conditions satisfaisantes, le retrait des troupes qu'il entretient dans les Concessions et à Pékin. Si cependant le gouvernement américain faisait montre de dispositions telles que, tout en ayant pour principal objet la sauvegarde des intérêts américains en Extrême-Orient et le maintien de la politique générale des États-Unis en Chine, elles seraient de nature à contribuer effectivement à la défense des intérêts communs des trois gouvernements ; et s'il estimait que le retrait des garnisons françaises et britanniques serait de nature à affaiblir la position qu'il compte prendre, les gouvernements français et britannique soumettraient l'ensemble de la question à un nouvel examen. Il serait toutefois désirable que le président formulât nettement sa pensée à ce sujet, et nécessaire, si tel est bien son sentiment, que le gouvernement américain produisît des suggestions concrètes en ce qui concerne la manière dont il aurait l'intention d'affirmer sa position dans cette affaire.

J'ai marqué au gouvernement britannique que le gouvernement français était disposé à s'associer à une démarche en ce sens auprès du gouvernement américain et je vous prie de bien vouloir, en conséquence, vous concerter à cette fin avec Lord Lothian.

Le gouvernement britannique estime, en effet, qu'il y a lieu d'exposer franchement au gouvernement américain que, si la position des gouvernements français et britannique à l'égard du conflit sino-japonais reste la même, ils ne se croient néanmoins pas en mesure, dans les circonstances actuelles, d'opposer une résistance suffisante à la pression japonaise si celle-ci devait s'accentuer. Dans ce dernier cas, et à moins d'assurances positives touchant une assistance effective et immédiate des États-Unis, le gouvernement britannique pense que nous aurions avantage à retirer nos troupes pendant qu'il est encore possible de le faire sans sacrifice de principe. Des raisons de circonstances pourraient expliquer un départ de fait sans que rien, en droit, n'exclue la possibilité de réinstaller nos garnisons en Chine dès que la situation générale le permettrait.

C'est dans ce sens que je vous prie de commenter la position adoptée, d'accord avec le gouvernement britannique, par le gouvernement français.

J'ajoute pour votre information que j'ai pris soin d'indiquer à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris qu'à mon avis la réponse de Washington devrait être soumise à un examen concerté des deux gouvernements, avant toute démarche à Tokyo ou l'adoption de toute mesure de fait que cette réponse pourrait suggérer.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

93

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET M. GABRIEL PUAUX, HAUT-COMMISSAIRE À BEYROUTH.

T. Paris n°s 1586 à 1590[1], *Ankara, 17 septembre 1939*[2].
Beyrouth n°s 436 à 440.
Extrême urgence. Confidentiel.

L'action russe en Pologne cause ici la plus vive émotion. Mais, ayant à choisir entre l'hypothèse d'un complet accord germano-soviétique et celle d'une initiative de l'URSS cherchant à se garantir contre les conséquences d'une avance allemande allant vers l'est plus loin et plus vite qu'il n'était prévu, on choisit la seconde tout en admettant que des faits nouveaux peuvent à tout moment modifier la situation.

Les vues du secrétaire général des Affaires étrangères que je viens de voir, vues partagées par son ministre, peuvent se résumer comme suit.

L'accord de non-agression germano-soviétique comportait certainement, explicitement ou non, une entente entre les deux pays sur la ligne que l'Allemagne ne devait pas dépasser en Pologne. Les Soviets interviennent parce que cette ligne est dépassée ou qu'ils redoutent qu'elle ne le soit. On croit même ici que l'Armée rouge cherche à s'insinuer entre l'armée allemande et les régions polonaises proches de la frontière roumaine.

La proposition d'un accord turco-soviétique faite par Moscou est jugée en effet inconcevable si l'URSS entend lier définitivement son jeu au jeu de l'Allemagne : l'URSS ne peut pas laisser l'Allemagne descendre vers les Détroits. M. Numan Menemendjoglu estime donc extrêmement souhaitable que la réaction de la France et de l'Angleterre ne soit pas une déclaration de guerre à l'URSS et que nous trouvions le moyen de gagner du temps et de ne rien créer d'irréparable avant la visite de M. Saradjoglu à Moscou. Ce voyage éclaircira la situation car, si l'accord turco-soviétique d'assistance mutuelle peut être conclu, ce sera la preuve que la portée de l'entente germano-russe est très limitée.

Dans ces conditions, l'intention ici est de ne rien changer au projet de voyage. On ne redoute aucun traquenard, car, aujourd'hui comme hier, on est bien décidé à ne pas se laisser entraîner là où on ne veut pas aller.

En ce qui nous concerne, M. Numan Menemendjoglu m'a redit que la politique qui a rapproché la Turquie de la France et de l'Angleterre repose sur des raisons trop solides pour pouvoir être remise en question. Il m'a répété les paroles que m'avait dites le Ministre il y a 24 heures (mon

[1] Télégramme communiqué à M. Corbin, ambassadeur de France à Londres, le 18 septembre : T. n°s 2243 à 2247 (Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 135).

[2] Par fil.

télégramme 1575[1]) et qui aujourd'hui prennent une valeur nouvelle. « Nous souhaitons pouvoir signer avec vous le départ pour Moscou. Si ce n'est pas possible, la négociation continuera de façon à aboutir à Ankara en même temps que nous signerions à Moscou aux conditions que vous connaissez », et il a ajouté ces mots importants : « Nous ne signerons rien avec Moscou avant d'avoir signé avec vous ».

Je n'ai aucune raison de mettre en doute la sincérité de ce propos qui m'a été fait avec une chaleur particulière. Elle doit à mon avis nous inciter à faire de toute urgence l'effort qui rendra possible l'accord tripartite.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

94

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1063. *Moscou, 17 septembre 1939, 2 h. 40.*
Réservé.
(*Reçu :* le 18, 3 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 691[2].

Sans vouloir préjuger la réaction du gouvernement, l'ambassadeur d'Angleterre que je viens de voir estime également que dans les circonstances actuelles et pour des raisons analogues à celles que j'ai exposées dans mon télégramme n° 1041[3], une rupture avec l'URSS nous serait préjudiciable. Il paraît même penser que le rappel de l'Ambassadeur serait inopportun.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

[1] Dans ce télégramme en date du 16 septembre (voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75, document non reproduit), M. Massigli indique que sur décision du Conseil des ministres, M. Saradjoglu allait accepter l'invitation soviétique et partir très prochainement : « On est en effet ici très pressé de voir clair dans le jeu soviétique, et l'on croit qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion qui s'offre. Le Ministre m'a déclaré ainsi qu'à mon collègue d'Angleterre que, si notre traité pouvait être signé avant son départ, il préférerait cette solution. Sinon, la mise au point continuera en son absence, et, dit-il, nous signerons à mon retour, puisque notre politique ne subira aucun changement. »

[2] Voir document n° 73.

[3] Voir document n° 63.

95

NOTE DU DÉPARTEMENT.
Note sur les modalités de l'installation du gouvernement polonais en France

N. *Paris (sans date).*

I.– Ne pas annoncer l'installation du gouvernement polonais en France avant qu'il n'y soit arrivé. Une annonce prématurée pourrait mettre dans une situation difficile les États neutres à qui l'Allemagne demanderait d'interner les membres de ce gouvernement se trouvant sur leur territoire[1].

II.– Ne prendre ni loi ni décret pour fixer le statut du gouvernement polonais en territoire français. On ne l'a pas fait pour le gouvernement belge en octobre 1914.

III.– Le simple fait de l'accueil de ce gouvernement comme tel sur le territoire français est, en lui-même, suffisant. Il implique, puisque nous continuons à reconnaître ce gouvernement comme le gouvernement d'un État ami et allié, que nous entendons lui donner toutes facilités pour le libre exercice de sa souveraineté.

Si on le juge à propos pour ces raisons politiques, une note pourra être adressée à l'ambassadeur de Pologne pour lui annoncer l'intention du gouvernement français d'accueillir le gouvernement polonais en France et de lui assurer lesdites facilités[2].

IV.– Une entente devra s'établir entre le gouvernement français et l'ambassadeur de Pologne au sujet de l'installation matérielle du gouvernement polonais, si celui-ci ne s'installe pas à l'ambassade même.

V.– Les locaux occupés par le gouvernement polonais et ses services seront dans une situation analogue à celle de l'hôtel de l'ambassade. L'Autorité française s'abstiendra d'y pénétrer.

VI.– La franchise douanière sera accordée aux membres du gouvernement polonais et aux hauts fonctionnaires.

VII.– Des facilités convenables seront accordées au gouvernement polonais pour sa correspondance, spécialement pour correspondre avec ses agents hors de France (correspondance par télégrammes chiffrés).

[1] La question se pose à partir du 19 septembre en Roumanie, voir document n° 110.

[2] Le 19 septembre, un projet de télégramme est proposé à la signature du président de la République française, et destiné au président de la République polonaise : « (…) Votre Excellence peut être assurée que toutes les mesures nécessaires seront immédiatement prises pour donner à son séjour en France et à celui de ses ministres toutes les facilités possibles dans l'exercice de leur indépendance et de leur souveraineté » (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 58, document non reproduit).

VIII.– Le gouvernement français accordera les immunités diplomatiques aux agents diplomatiques accrédités auprès du gouvernement polonais par des gouvernements étrangers.

IX.– Il va de soi que le gouvernement polonais n'exercera pas d'autre autorité à l'égard de ses ressortissants en France que celle qu'il exerçait vis-à-vis d'eux quand il était en Pologne, la souveraineté territoriale de la France vis-à-vis des ressortissants polonais en France restant entière et exclusive.

X.– Il va de soi également que la ville où serait installé le gouvernement polonais relèvera exclusivement des autorités françaises.

XI.– Éventuellement, des facilités particulières pourront être accordées aux Polonais pour se rendre au siège du gouvernement polonais ou en partir : par exemple, une circulaire du général commandant en chef du 16 mai 1916 avait, dans ce cas, dispensé les Belges du carnet d'étranger. Ces questions particulières ne pourront être envisagées qu'ultérieurement.

XII.– Les principes ci-dessus énoncés n'ont pas à être insérés dans un document officiel : ils serviront à guider le gouvernement français et ils pourront être adaptés aux circonstances.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 58

96

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 2210 à 2212[1]. *Paris, 18 septembre 1939.*

De Belgrade, le 16 septembre 1939.

La politique russe se fait, depuis quelques jours, plus active dans les Balkans. Elle sert directement les intérêts allemands et je la crois à la base des (…)[2] qui ont ici donné subitement naissance au désir de prendre, en accord avec la Turquie, des garanties et précautions en direction de la Bulgarie.

Ce matin, de bonne heure, la radio de Moscou a émis à l'adresse du public yougoslave et bulgare des commentaires très anti-britanniques sur les événements. D'autre part, on m'assure que Monsieur Georgevitch, ancien ministre, très en liaison avec la légation d'Allemagne et protago-

[1] Par fil. Immédiatement.

[2] Lacune de déchiffrement.

niste de l'entente à tout prix avec la Bulgarie, serait actuellement à Moscou. Qu'il y ait collusion ou risque de collusion entre Moscou et Sofia, cela me paraît fort probable. Le ministre de Bulgarie, venu me voir il y a quelques jours, ne m'a pas caché que si son pays avait le très sincère désir de rester neutre, il pourrait être du jour au lendemain l'instrument quasi inconscient d'une politique de pénétration balkanique russo-italienne. Enfin, du temps où nous pensions pouvoir compter sur une coopération avec la Russie, les Turcs se sont faits auprès de nous-mêmes les porte-parole de certaines visées russo-bulgares en direction de la Macédoine.

Z Europe, 1918-1940, Bulgarie, 136

97

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 987 à 990. *Bucarest, 18 septembre 1939, 3 h.*
Réservé.
(*Reçu :* le 18, 5 h. 10)

L'entrée des troupes soviétiques en Pologne a provoqué en Roumanie une véritable consternation. Nombreux étaient sans doute ceux qui considéraient cette éventualité comme fatale, mais elle n'en a pas moins produit l'effet d'un coup de théâtre qui contraint les Roumains à envisager sous un angle nouveau tous les problèmes qui se posent à eux en ce jour tragique.

La première réaction du gouvernement royal est, tout d'abord, ainsi que Monsieur Gafenco me l'a dit ce matin, de s'ancrer dans son intention d'observer la neutralité aussi longtemps que l'indépendance du pays ne sera pas menacée. En effet, aux considérations politiques et militaires que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer à Votre Excellence, s'ajoute un argument capital d'ordre stratégique : la menace russo-allemande sur la Bukovine et la Bessarabie a rendu complètement caducs tous les plans et préparatifs de l'état-major qui, n'ayant jamais redouté qu'une agression hongroise en Transylvanie, aurait orienté dans ce seul sens tout le dispositif militaire du pays.

En (...)[1] que le gouvernement roumain puisse maintenir sa neutralité, la question se pose de savoir quelle orientation il aura la possibilité de conserver à cette neutralité. Or, en ajoutant au péril allemand un danger plus redouté encore, l'intervention soviétique est susceptible d'amoindrir la capacité de réaction de la Roumanie aux pressions probables du Reich dans les jours qui vont venir.

[1] Lacune de déchiffrement.

Il y a lieu d'appréhender en effet que le gouvernement de Berlin n'agite désormais à Bucarest la menace d'une action combinée germano-soviétique par le nord du pays, la valeur de la déclaration de neutralité faite ce matin par M. Molotov à M. Dianu pouvant être mise en doute. Cette opération se traduirait pour le moins par la perte immédiate de la Bessarabie, sans parler des chances d'agression par la Hongrie et la Bulgarie. En sens contraire, l'Allemagne dispose d'un appât susceptible de séduire bien des Roumains ; la garantie de l'intégrité territoriale du pays contre une invasion soviétique en échange de son abdication au point de vue économique[1].

J'ai lieu de penser que le gouvernement actuel va faire l'impossible pour manœuvrer au plus près cette double menace, mais il est à l'heure présente impossible de prévoir s'il pourra échapper à l'une et à l'autre. Au cas où il serait acculé à un choix, il semble bien qu'il cèdera plutôt à Berlin qu'à Moscou.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

98

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1468 à 1470. *Kuty, par Bucarest, 18 septembre 1939, 2 h. 25.*
Réservé.

(*Reçu :* le 18, 14 h. 10)

L'agression soviétique rend désespérée la situation de la Pologne.

Jusqu'à ce matin, malgré ses défaites, l'armée polonaise tentait un rétablissement, essayant de conserver (...)[2] Voïvodie de Stanislawow et de prolonger la lutte en attendant de meilleurs jours : Varsovie n'est pas tombée, les soldats polonais font preuve d'un grand courage ; l'armée de Poznanie-Poméranie semble avoir malmené l'armée allemande et surtout dans la journée d'hier, le général Sosnokowski, remplaçant devant Lvov un chef incapable, a remporté paraît-il un important succès. L'entrée en scène des soldats de M. Staline, qui ont avancé assez rapidement dans la région de Tarnopol tout au moins, place immédiatement l'armée et le gouvernement polonais dans la pire des positions.

Le président de la République et le gouvernement sont à Kuty, prêts à traverser le pont qui sépare la Pologne de la Roumanie et à s'installer à Cernauti.

Le corps diplomatique s'est rassemblé dans cette ville.

[1] L'une des hantises des Alliés est de voir l'Allemagne déjouer le blocus en assurant ses approvisionnements en pétrole et en blé en Roumanie.

[2] Lacune de déchiffrement.

Je reste pour l'instant à Vinnitsa, où se trouve la douane roumaine, en face de Kuty, afin de pouvoir rencontrer facilement M. Beck.

Une partie de nos officiers se sont mis en civil et ont franchi la frontière.

Le général Faury est encore à Kuty. Les fonctionnaires polonais, officiers en civil et familles polonaises ne cessent d'entrer en Roumanie.

Lamentable exode qui marque la fin d'une Pologne, la Pologne de Pilsudski ou, tout au moins, de ses présomptueux disciples.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 15

99

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 764 à 766.
Réservé.

Rome, 18 septembre 1939, 13 h. 45.
(*Reçu :* le 18, 16 h. 52)

En l'absence du cardinal secrétaire d'État, encore en vacances comme si de rien n'était, j'ai été voir ce matin Monseigneur Tardini pour lui rendre compte de l'impression produite au Vatican par l'intervention militaire des Russes en Pologne. Le prélat a exprimé à titre personnel sa pitié pour la Pologne et son indignation de la conduite des Soviets. Mais il n'a pas pu dire si ce fait nouveau déterminerait le Saint-Père à sortir de la réserve gardée jusqu'à présent.

J'ai lieu d'espérer, ayant vu hier soir le directeur de l'*Osservatore Romano*, que le journal du Vatican à cette occasion accentuera la note de son (...)[1] pour la Pologne et de sa désapprobation des violences qu'elle subit[2]. Le comte Dalla Torre y était spontanément disposé, mais en ce qui concerne une manifestation quelconque du Saint-Siège proprement dit, je n'ai pu obtenir de Mgr Tardini aucune indication.

Le prélat semblait attendre le résultat de l'entretien que le Pape aura avec le cardinal Hlond qui arrive à Rome cet après-midi[3]. Encore a-t-il critiqué le cardinal polonais de n'être pas rentré dans son diocèse[4] en ce moment.

D'une manière générale, j'ai trouvé Monseigneur Tardini impressionné par la puissance allemande et sceptique sur l'efficacité de l'action militaire française et anglaise.

1 Lacune de déchiffrement.

2 L' *Osservatore Romano* a bien marqué le soir de ce même jour « une vive réaction et un véritable cri d'alarme » contre l'agression russe contre la Pologne (voir T. n° 775 de Rome en date du 18 septembre 1939 in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1019, document non reproduit). Sur les circonstances ayant entouré l'initiative du comte Dalla Torre, voir doc. n° 111.

3 Voir document n° 86.

4 Il s'agit du diocèse de Poznan.

Quant à l'aspect moral de la cause pour laquelle la France et l'Angleterre ont pris les armes, mon interlocuteur disait le voir et y rendre justice. Mais il revenait invariablement à des considérations d'ordre pratique, qui prévalaient manifestement à ses yeux sur les principes et les sentiments et empêchaient le Saint-Siège de confondre sa propre cause avec celle d'un des camps en lutte[1].

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

100

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 2230[2]. *Paris, 18 septembre 1939.*

(*Déchiffré* : 19 h.)

À Rome, n° 942.

Je me réfère à votre télégramme n°s 3750-3760[3].

J'approuve pleinement le langage que vous avez tenu au comte Ciano et qui s'inspirait très exactement des vues du gouvernement français sur notre position vis-à-vis de l'Italie.

Je reconnais d'autre part la justesse des indications que le comte Ciano vous a données en ce qui concerne la méthode et la psychologie à observer dans la conduite générale des rapports franco-italiens. En définissant ainsi les conditions qui doivent permettre une évolution harmonieuse de ces rapports et en suggérant à cet effet certaines mesures pratiques qui ne peuvent se concilier qu'avec un maintien durable de la position actuelle de l'Italie, le comte Ciano se trouve implicitement faire un appel à notre confiance auquel nous entendons répondre. Veuillez le lui marquer à la première occasion et l'assurer que les dispositions dont il a témoigné rencontrent pleinement les nôtres.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 314

1 Voir document n° 111.
2 Par fil. Chiffré : 18 h. 15.
3 Voir document n° 81.

101

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 714 à 715[1]. *Paris, 18 septembre 1939, 21 h. 45.*
Réservé.

Je vous communique ci-dessous le texte d'une note[2] que je vous serais obligé de remettre à M. Molotov personnellement, en réponse à la communication qu'il vous a faite le 17 de ce mois[3].

Au cours de l'entretien que vous aurez avec lui à cette occasion et que je vous laisse le soin de conduire avec toute la psychologie et l'habileté

[1] Copie communiquée à Rome, le 20 septembre à 0h.40 sous les nos 964-965 (voir Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1019).

[2] Pour le texte de la note, voir document n° 109.

[3] Les textes de la lettre adressée à l'ambassadeur de Pologne par M. Molotov, et de la communication qui l'accompagne ont été retrouvées dans les copies adressées à Rome le 20 septembre, sous les nos 959 à 962 et 963, respectivement (voir Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1019). En voici le contenu intégral :

a) Lettre à l'ambassadeur de Pologne :

« Monsieur l'Ambassadeur,

« La guerre germano-polonaise a prouvé la désagrégation de l'État polonais. Après dix jours d'opérations militaires, la Pologne a perdu toutes ses régions industrielles et tous ses centres culturels. Varsovie a cessé d'exister en qualité de capitale. Le gouvernement polonais s'est effondré et ne donne plus signe de vie ce qui signifie qu'en fait l'État polonais et son gouvernement ne sont plus. Dans ces conditions, les traités conclus entre l'URSS et la Pologne n'ont plus d'objet. La Pologne livrée à elle-même et privée de toute direction n'est plus qu'un champ propice à l'éclosion d'incidents et de surprises pouvant créer une menace pour l'URSS. Pour ces motifs, le gouvernement soviétique qui, jusqu'à ce jour, était resté neutre, ne peut plus s'en tenir à la neutralité devant une pareille situation.

« Le gouvernement soviétique ne peut non plus se montrer indifférent au sort des Ukrainiens et des Blancs-Russiens qui sont du même sang et qui, sur le territoire polonais où ils vivent, restent sans défense abandonnés à l'incertitude du destin.

« En présence d'un pareil état de choses le gouvernement soviétique a enjoint au Commandement supérieur de l'Armée rouge de donner ordre aux troupes de franchir la frontière et de prendre sous leur protection la vie et les biens de populations de l'Ukraine occidentale et de la Russie blanche occidentale.

« Le gouvernement soviétique se propose en même temps de prendre toutes mesures pour épargner au peuple polonais la poursuite d'une guerre désastreuse dans laquelle il a été entraîné par la légèreté de ses dirigeants et de lui apporter la possibilité de vivre en paix.

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : Molotov. »

b) Communication accompagnant la lettre :

« En vous faisant parvenir ce-joint la lettre adressée, le 17 septembre, par le gouvernement soviétique à l'ambassadeur de Pologne, le ministre d'État moscovite a l'honneur, d'ordre de son gouvernement, de vous déclarer que l'URSS mènera une politique de neutralité dans les rapports entre l'URSS et la France.

« Agréez, etc.

« Signé : Molotov. »

Des notes similaires ont été adressées notamment aux représentants diplomatiques britannique et américain, comme l'indiquent les ambassadeurs de France à Londres (voir les télégrammes nos 3221-3222 et n° 3226 de M. Corbin en date du 18 septembre, le dernier mentionnant la réponse du Foreign Office) et à Washington (télégramme nos 1604-1605 de M. de Saint Quentin en date du 19 septembre). Cf. Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1019 (documents non reproduits).

nécessaires, vous vous efforcerez de dégager toutes indications, directes ou indirectes, nous permettant de déterminer réellement si l'action entreprise en Pologne par le gouvernement soviétique comporte seulement à ses yeux l'exercice provisoire d'un droit de protection au bénéfice de certaines minorités ethniques ou si elle tend plus largement à lui fournir un gage en vue de sa participation à un règlement politique ultérieur, et, en toute hypothèse, si elle s'inspire secrètement du désir de limiter l'emprise allemande sur le territoire polonais.

Ces différents points ne devront pas être abordés par vous sous forme de questions officiellement posées ; vous vous contenterez de les évoquer sous la forme qui vous paraîtra la plus opportune. Vous vous garderez, de toute façon, de préjuger des conséquences que le gouvernement français pourrait tirer des éclaircissements qui vous seront donnés par M. Molotov.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 83

102

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1607 à 1611[1]. *Ankara, 18 septembre 1939.*

Je me réfère à mon télégramme 1596 à 1603[2].

Le Département se souvient que dans le premier stade des négociations anglo-turques, auxquelles l'absence de règlement dans l'affaire du Sandjak nous empêchait de participer, M. Saradjoglu avait toujours eu soin de marquer que la Turquie ne pourrait prendre d'engagement d'assistance notamment dans le cas où l'aide à la Roumanie entraînerait un conflit avec l'URSS. Ce point de vue avait été admis à Londres d'autant plus aisément que l'on escomptait alors le succès des conversations anglo-franco-soviétiques. Il avait donc été convenu qu'une « clause russe », dont la rédaction était laissée aux Turcs, serait insérée dans le traité. Le secrétaire général du ministère a en conséquence préparé un projet de protocole qui stipule que les engagements assumés par la Turquie en vertu du traité ne pourront contraindre celle-ci à une action dont l'objet ou la conséquence serait un conflit armé avec l'URSS.

La situation est donc la suivante :

Si, la Turquie étant en guerre à nos côtés, l'URSS se joint à nos adversaires communs, rien ne sera changé aux obligations turques envers nous puisque ce serait l'URSS qui aurait pris l'initiative des hostilités.

[1] Par fil. Chiffré.

[2] Document non retrouvé.

Pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur ce point, M. Numan Menemendjoglu a de lui-même proposé l'insertion dans le traité d'une clause par laquelle les contractants s'interdisent toute paix séparée.

Par contre, si la solidarité de l'URSS et de l'Allemagne s'est affirmée avant le conflit, la Turquie ne pourrait être tenue d'entrer en guerre.

Répondant à des questions précises que mon collègue britannique et moi lui posions en passant en revue les cas concrets qu'il faut envisager, le secrétaire général du ministère ne nous a laissé aucun doute sur le fait que la Turquie n'entrerait pas en guerre contre une Allemagne assurée du concours militaire de l'URSS. En pareil cas, elle resterait neutre, son attitude suffisant à empêcher l'Allemagne de mettre la main sur les Détroits. Si par contre l'URSS continuait à dissocier son action de celle de l'Allemagne, rien n'empêcherait la Turquie d'entrer dans la lutte à nos côtés. Enfin, une collusion germano-russe ne modifierait en rien l'attitude turque en Méditerranée. La conclusion du traité, même assorti de la clause russe, nous assurerait donc :

a) le concours turc contre l'Italie ;

b) le même concours pour venir en aide à la Roumanie ou la Grèce attaquée par l'Allemagne seule,

c) la neutralité turque en cas d'alliance germano-russe.

Le tout sans préjudice des résultats de la négociation que M. Saradjoglu compte poursuivre à Moscou.

Il m'apparaît que même avec ces limitations, le traité conserve pour nous sa valeur.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

103

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 777[1]
Réservé.

Rome, 18 septembre 1939.
(*Reçu :* le 20, 18 h. 30[2])

Il me paraît que, dans les cercles du Vatican, où les impressions concordent si souvent avec celles des cercles officiels italiens, la rapidité et l'ampleur des victoires allemandes sur le front oriental ont produit un effet considérable. Les doutes sur la possibilité du succès final de la France et de l'Angleterre y sont certainement plus grands qu'au moment où la guerre s'est engagée. De là résulte que, contrairement aux prévisions optimistes

[1] Par fil.
[2] Par courrier.

de prélats comme Mgr Montini, certains n'excluent pas l'hypothèse que la stabilité de la neutralité italienne puisse encore être ébranlée par l'ascendant que la puissance de leurs armes restitue aux Allemands. En tout cas, tout le monde n'est pas d'avis, dans les cercles de mon ressort, que la position d'abstention de l'Italie ne puisse évoluer que vers la stabilisation, ni qu'elle ne puisse connaître des fluctuations, selon ce que seront les événements militaires et les initiatives diplomatiques de demain. Diverses personnes estiment que la position italienne est à la fois le résultat d'un désarroi et une expectative, mise à profit pour combler, dans la mesure du possible, des lacunes d'organisation militaire qui ont pesé sur la décision de s'abstenir.

Plus subsiste encore de flottement dans l'état d'esprit des spectateurs italiens du grand conflit, plus il nous est nécessaire de donner l'impression de la confiance et de la résolution.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

104

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3799[1].
Réservé.

Rome, 18 septembre 1939.
(*Reçu :* le 20, 18 h. 40[2])

Je n'ai accompagné d'aucun commentaire le compte rendu que j'ai rédigé de mon entretien du 16 septembre avec le comte Ciano[3]. Il m'a semblé qu'il valait mieux laisser ce récit, aussi rapproché que possible de la réalité, agir de lui-même sur l'esprit du lecteur. J'ai préféré, en outre, confier mes propres réflexions au courrier, plutôt qu'au télégraphe.

Le ministre italien des Affaires étrangères m'a parlé, le 16 septembre, avec toutes les apparences de la franchise et de la cordialité. Il y a tout de même lieu de se demander dans quelle mesure il convient de le croire sur parole.

Bien que je ne perde de vue aucune des raisons qu'il y a de se méfier de lui, le manque de scrupules dont il a souvent fait preuve, l'hostilité de l'attitude qu'il avait, hier encore, envers nous, la rapidité de sa volte-face, et que, par conséquent, je n'écarte pas absolument l'hypothèse selon laquelle il userait de supercherie et d'hypocrisie, je ne pense pas qu'en tenant les propos que j'ai rapportés, le comte Ciano m'ait joué la comédie ; je ne pense pas qu'il cherche à endormir ou à tromper ni l'ambassadeur d'Angleterre, ni moi-même ; j'admets que son langage est sincère et

1 En clair.
2 Par courrier.
3 Voir document n° 81.

que, pour divers motifs, il est nettement partisan de la neutralité italienne et désireux de la prolonger et de l'affermir. Jusqu'ici détesté par l'opinion publique de son pays, il ne lui échappe certainement pas qu'en devenant le champion de la non-participation de l'Italie à la guerre, il interprète le sentiment dominant de son pays, il restaure sa popularité, il sert les intentions de la Couronne, qui lui a déjà manifesté sa reconnaissance ; il ouvre ainsi de nouvelles chances à sa carrière future. Il n'est pas fâché non plus, semble-t-il, d'assouvir la rancune qu'il paraît avoir gardée de son dernier contact avec M. von Ribbentrop. D'ailleurs, une abondante série d'indices concordants, dont le plus récent nous a été fourni par la rencontre, à San Remo, de M. Alphand avec M. Giannini[1], tend à établir sa bonne foi et nous engage à lui faire crédit.

Je n'en conclus pas, cependant, que la situation soit aussi stable, ni l'avenir aussi assuré qu'il me l'a déclaré.

Deux facteurs demeurent encore enveloppés d'ombre à mes yeux.

Le premier est relatif à la personne de M. Mussolini. Le comte Ciano s'est efforcé de me convaincre que la politique suivie par l'Italie reposait sur la base solide des méditations approfondies et de la sagesse éclairée du *Duce*. Je n'en reste pas moins frappé par le silence persistant, la stricte retraite dans lesquels s'enferme le dictateur, par le mystère qui entoure son action. Depuis quelque temps, aucun mot d'ordre n'a plus été lancé par lui à la foule. Aucun témoignage direct sur l'état de sa pensée n'a été recueilli. Le dictateur a cessé de se montrer au balcon du Palais de Venise.

On explique, à Rome, cette soudaine et singulière abstention par la crise de santé qu'il traverserait et qui serait, elle-même, la suite d'un attentat dont il aurait été victime. On l'explique également, et avec plus de vraisemblance, par la gêne qu'il éprouverait, et qu'éprouvent sûrement beaucoup d'Italiens, en songeant au pacte d'Acier et au passé tout frais de germanophilie passionnée, dont ce pacte a été le couronnement. Quoi qu'il en soit, l'énigme mussolinienne subsiste ; elle n'est pas encore dissipée. On peut croire à la sincérité du comte Ciano ; il n'en résulte pas nécessairement que le *Duce* ait dévoilé à son gendre les arcanes de ses plus secrets calculs. Il faut noter, au surplus, que les Allemands qui vivent à Rome et gravitent autour de l'ambassade du Reich se répandent en éloges sur la conduite du *Duce* et s'en proclament hautement satisfaits. Est-ce une leçon apprise ? Est-ce la vérité ? On l'ignore.

La situation présente recèle un second facteur d'incertitude et celui-ci ne dépend pas de la volonté de l'Italie ; il dépend des décisions que

[1] Sur les négociations économiques franco-italiennes du 15 septembre, voir la copie du procès-verbal des conversations de San Remo entre M. Alphand et M. Giannini, et la note du directeur du Commerce extérieur, adressées par le ministre du Commerce au ministère des Affaires étrangères, le 18 septembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 4 (documents non reproduits) : les « dispositions d'esprit » du négociateur italien sont apparues à M. Alphand « très favorables ». « Elles dépassent la simple neutralité, puisqu'elles vont jusqu'à organiser la possibilité de fournitures de guerre à la France, à mettre à la disposition de nos transports le tonnage italien non utilisé, à ne distraire aucune part du trafic prévu au profit de notre ennemi, et enfin à accueillir dans les hôtels et hôpitaux italiens des blessés de guerre français. »

prendront l'Allemagne et la Russie. On en a eu l'impression très nette en observant le trouble et l'inquiétude causés par la nouvelle de l'entrée en Pologne des troupes soviétiques. Le comte Ciano lui-même, bien qu'il n'ait rien retiré des paroles qu'il m'avait dites le 16 septembre, semblait être, dans notre entrevue du 18, un peu moins sûr de lui que deux jours auparavant. Une nuance légère, mais cependant perceptible, séparait le langage du 16 et celui du 18[1] ; à quoi pouvait se mesurer l'effet des événements survenus dans l'intervalle.

Il n'est pas douteux que la masse du peuple italien, le Souverain, l'élite des chefs militaires, la plupart des membres du gouvernement, souhaitent sincèrement maintenir leur pays à l'écart de la guerre. Il n'est pas douteux qu'ils ne désirent relier la neutralité de l'Italie à celle des Balkans et les appuyer l'une sur l'autre. Mais il n'est pas sûr que leur désir se réalise. Il n'est pas sûr qu'ils réussissent à empêcher que la guerre ne gagne de proche en proche et n'incendie bientôt toute l'Europe. L'initiative russe, l'éventualité d'une agression allemande contre la Roumanie ont résonné, à cet égard, comme une cloche d'alarme. Si le Reich, entraînant les Hongrois et les Russes, se jetait sur les Roumains, que ferait l'Entente balkanique ? quelle serait la conduite de la Bulgarie, celle de la Yougoslavie, de la Turquie, de la Grèce, celle de la France et de l'Angleterre ? Et dans quelle direction, au milieu de ses plans et de ses espoirs bouleversés, s'engagerait l'Italie ? Même si elle le voulait, serait-il en son pouvoir de rester neutre ? Et si elle devait choisir, choisirait-elle de se porter, par un revirement total et définitif, dans le champ franco-britannique dont, au fond de lui-même, M. Mussolini estime probablement que la victoire est aléatoire, plutôt que dans le camp germano-russe, que le *Duce* redoute, mais dont la puissance le frappe et l'attire, et où il retrouverait, au moins partiellement sa fidélité envers son allié et envers lui-même ?

Est-il concevable, d'autre part, que le peuple italien, habitué déjà à la neutralité et en appréciant les avantages, de plus en plus conscient du péril que représente pour lui la collusion germano-soviétique, et rebelle à l'idée de combattre pour l'Allemagne et la Russie contre la France et l'Angleterre, se laisse tout à coup, sans protester, lancer dans la mêlée ?

Le crédit du *Duce*, déjà entamé, y résisterait-il ?

Il est évidemment trop tôt pour répondre à ces questions. Mais le fait qu'elles se posent doit suffire à nous conseiller de ne pas nous départir d'une stricte prudence.

Il ne s'agit pas de diminuer la valeur des déclarations du comte Ciano, ni de jeter sur elles une suspicion. Elles sont, au contraire, d'un prix considérable et doivent nous inciter à ne rien négliger pour encourager,

[1] Voir le télégramme n° 3790 de M. François-Poncet à Paris en date du 18 septembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 26 (document non reproduit). L'entretien porte sur les conséquences éventuelles sur les Balkans de l'intervention russe en Pologne, et plus particulièrement, sur la Roumanie : « En attendant, le ministre des Affaires étrangères n'apercevait pas de raisons de modifier les positions mutuelles de la France et de l'Italie, telles qu'elles ressortaient de notre entretien du 16 septembre. En dépit du ton assuré du Ministre, j'ai cru relever dans son accent une légère nuance d'embarras, qui n'y était pas avant hier. »

enraciner et incliner vers nous, en usant de persévérance, de finesse et de discrétion, la neutralité italienne.

Mais gardons-nous, en même temps, des jugements prématurés. Bien des inconnues pèsent encore sur l'évolution de l'Italie.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 26

105

NOTE DU DÉPARTEMENT.

Position respective de la France et de l'URSS.

N. (sans date)[1]

En vertu de l'accord politique signé entre la France et la Pologne le 19 février 1921, si l'un des deux États se voyait attaqué sans provocation de sa part, « les deux gouvernements se concerteraient en vue de la défense de leur territoire et de la sauvegarde de leurs intérêts légitimes ».

L'obligation ici énoncée joue vis-à-vis de tout agresseur. L'accord militaire (non publié) du même jour en règle les modalités pour le cas d'agression allemande contre l'un ou l'autre pays et pour le cas d'agression soviétique contre la Pologne. Pour ce dernier cas, la France s'est engagée à agir pour assurer à la Pologne la sécurité vis-à-vis de l'Allemagne et à l'aider dans la défense contre l'armée des Soviets ; il est également expliqué dans ledit accord militaire que l'aide de la France pourra consister en l'envoi de matériels et de personnel technique mais non en l'envoi de troupes françaises en renfort de l'armée soviétique[2] ; la France devra assurer, dans la mesure de ses moyens, la sécurité des lignes de communication entre elle et la Pologne.

Il résulte de là qu'une agression soviétique contre la Pologne fait jouer, à la charge de la France, les obligations ci-dessus énoncées mais qu'elle n'a pas pour conséquence de mettre automatiquement la France en état de guerre avec l'URSS.

Dès l'agression commise, le 17 septembre 1939, par l'URSS contre la Pologne, l'ambassade de Pologne à Paris a énoncé, par note du même jour, que le gouvernement polonais attendait « du gouvernement français allié une protestation catégorique contre l'agression commise par l'URSS »[3]. Il a ajouté que le gouvernement polonais se réservait de faire valoir les obligations découlant pour ses alliés des traités en vigueur. Ce faisant, il s'est placé exactement sur le terrain délimité par le traité de 1921 qui, en prescrivant aux deux puissances signataires de se concerter,

[1] Choix de classement à cette date par le contexte.

[2] Il faut sans doute lire : « polonaise ». Mention manuscrite en marge : secret.

[3] Pour le texte complet de la note de l'ambassade de Pologne en date du 17 septembre 1939, voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 32, folio 168 (document non reproduit).

les appelle à rechercher, par ce moyen, la meilleure voie à suivre pour remplir leurs obligations et satisfaire au but du traité.

Il en résulte que l'état de guerre n'existe pas entre la France et l'URSS.

Sur le point ici considéré, le protocole du 4 septembre 1939 n'ajoute rien à ce qui résulte du traité de 1921[1].

Quant au traité franco-polonais de Locarno du 16 octobre 1925, il ne concerne pas le cas d'une attaque soviétique contre la Pologne.

Le 17 septembre, en même temps qu'il donnait communication au chargé d'affaires de France de la lettre adressée à l'ambassadeur de Pologne pour lui annoncer que le gouvernement soviétique ne pouvait plus « s'en tenir à la neutralité » à l'égard de la situation existant en Pologne et qu'ordre avait été donné aux troupes soviétiques de franchir la frontière, M. Molotov lui déclarait par écrit que « l'URSS mènera une politique de neutralité dans les rapports entre l'URSS et la France »[2].

Cette déclaration signifie que l'URSS entend rester neutre en face de la guerre entre la France et l'Allemagne et que son action contre la Pologne ne crée pas l'état de guerre entre la France et l'URSS.

Bien entendu, cette déclaration ne lie pas la France qui conserve pleine liberté d'apprécier si, par l'assistance donnée à l'Allemagne dans son action contre la Pologne, l'URSS n'a pas manqué à ses obligations de neutralité envers la France, alliée de la Pologne ; la France conserve également pleine liberté de déterminer les conséquences politiques qu'elle attachera aux résultats de cette appréciation.

Cette appréciation et cette détermination doivent être faites en tenant compte des engagements contractés entre la France et l'URSS.

Le traité de non-agression franco-soviétique du 29 novembre 1932 ne peut être opposé à l'action soviétique contre la Pologne puisque cette action ne constitue ni une agression contre la France (interdite par l'article 1er) ni une assistance prêtée à un État ayant commis une agression contre la France (assistance interdite par l'article 2).

Par contre, ce traité ne met pas obstacle à ce que la France ait recours aux armes contre l'URSS si elle juge que telle est l'assistance qu'il convient de prêter à son alliée, la Pologne. En effet, d'une part, l'article 3 du traité porte que l'engagement de non-agression ne limite ni ne modifie les droits et obligations découlant, pour chacune des HPC, de ses accords antérieurs : il réserve donc entièrement l'effet du traité franco-polonais de 1921. D'autre part, en vertu de son article 2, alinéa 2, le traité franco-soviétique peut être dénoncé sans préavis si l'une des HPC se livre à une agression contre une tierce puissance : l'URSS s'est livrée à une agression contre la Pologne, la France se trouve par là en droit de dénoncer le traité de 1932 avec effet immédiat.

1 Voir *DDF* (1936-39), XIX, Addenda VI et document n° 126.

2 Voir document n° 101 et notes.

Elle est en droit de le faire, mais elle reste juge de l'opportunité. Si elle estimait devoir passer à une action militaire contre l'URSS, elle dénoncerait le traité au moment où elle prendrait cette décision.

On ne doit pas oublier, d'ailleurs, que si la France croit devoir accepter la position de neutralité de l'URSS vis-à-vis d'elle, le maintien du traité de non-agression n'est pas sans intérêt. En effet, si une tierce puissance jusqu'ici neutre prenait l'initiative d'entrer dans la guerre contre la France, cette puissance serait l'agresseur vis-à-vis de la France et l'URSS se trouverait tenue, en vertu de l'article 2 du traité, de ne prêter ni directement ni indirectement aide ou assistance à ladite puissance.

Le traité d'assistance mutuelle, signé le 2 mai 1935 entre la France et l'URSS n'établit l'obligation d'assistance qu'en cas d'agression de la part de l'Allemagne, dirigée soit contre la France, soit contre l'URSS. Il est donc hors de cause dans la situation actuelle.

Ce traité peut être dénoncé à partir du 27 mars 1940, la dénonciation devant produire effet à l'expiration du délai d'un an.

On a pu se demander si les circonstances nouvelles qui se sont produites en 1938 n'entraînaient pas la caducité dudit traité : le gouvernement français et le gouvernement soviétique ne l'ont pas pensé. On peut se demander aujourd'hui si la situation nouvelle créée récemment par le gouvernement soviétique à l'encontre des intentions énoncées dans le préambule du traité de 1935 (maintien de la sécurité nationale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États) n'entraîne pas la caducité dudit traité. Plutôt que de prendre parti sur cette question mi-juridique, mi-politique, on doit observer que le maintien de ce traité, tant que la France est en guerre contre l'Allemagne, ne peut apporter à la France aucune charge. Le déclarer caduc serait une attitude spectaculaire, rien de plus.

En résumé, l'URSS a déclaré maintenir vis-à-vis de la France une attitude de neutralité. La France peut, soit se placer sur ce terrain et, en conséquence, insister pour que l'URSS respecte les obligations incombant à un État neutre, soit estimer que le gouvernement soviétique n'a pas agi ou n'agit pas comme doit faire le gouvernement d'un État neutre et tirer de là telles ou telles conséquences jugées opportunes et pouvant aller – mais n'allant pas forcément – jusqu'à lui dénier la qualité de neutre et à le traiter comme ennemi. Le choix entre ces deux partis et entre les modalités que le second comporte affecte la conduite politique de la guerre et doit être arrêté d'accord avec nos alliés.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 32

106

NOTE DU DÉPARTEMENT[1].

Entrevue Daladier-Souritz – 18 septembre 1939.

N.

Confidentielle.

Le Président a reçu M. Souritz lundi 18 septembre à 16 heures. « Qu'avez-vous fait, a dit M. Daladier ? Que faites-vous ? Après avoir signé un pacte de non-agression avec l'Allemagne, vous le complétez par des déclarations de neutralité à l'égard des autres puissances et en même temps, vous entrez en Pologne[2]. Qu'est-ce que cela veut dire ? S'agit-il d'un partage de la Pologne ou de la protection des minorités ethniques ? En tout cas, nous ne reconnaissons pas le fait accompli. Nous nous sommes engagés et nous irons jusqu'au bout ».

M. Souritz, très embarrassé, a déclaré qu'il n'avait reçu depuis longtemps aucune instruction de son gouvernement.

D'après son avis personnel, il s'agirait de la protection des minorités en même temps qu'une prise de gages.

M. Souritz a pris sous la dictée les questions qui lui étaient posées par le président du Conseil et qui viennent d'être relatées.

Au moment de prendre congé, il a fait remarquer que l'attitude de la presse française n'était pas faite pour arranger les choses.

« Vous voudriez peut-être la Légion d'honneur ? » a répliqué M. Daladier.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 83

107

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 333. *Rome, 18 septembre 1939.*

Mon télégramme n° 764, en date de ce matin, a fait connaître à Votre Excellence l'essentiel d'une conversation que je venais d'avoir avec Monseigneur Tardini[3]. J'ajoute ici à ce résumé quelques détails complémentaires.

1 La note est signée « Monsieur Léger ».
2 Voir document n° 101 et notes.
3 Voir document n° 99.

J'ai commencé par demander au prélat ce qu'on pensait au Vatican de l'entrée des troupes russes en Pologne. Il m'a exprimé, à titre personnel des sentiments de pitié pour ce malheureux pays, d'indignation contre les Soviets, de réprobation contre l'Allemagne.

Je lui ai alors demandé quand le Saint-Siège se déciderait à manifester quelque chose de sentiments si naturels, sans lui cacher que le silence gardé par la Papauté sur l'agression allemande contre la Pologne et sur les horreurs commises par les armées du Reich, causait à moi-même et à mes compatriotes une pénible surprise. Le prélat m'a répondu en faisant allusion à l'arrivée, attendue pour cet après-midi, du cardinal Hlond, archevêque de Poznan et primat de Pologne, et il a indiqué que l'entretien que Son Éminence aurait avec le Saint-Père déciderait sans doute de la réaction ou de la non-réaction du Saint-Siège à l'intervention militaire russe et au martyre de la Pologne. Incidemment, il a marqué que personnellement il désapprouvait le cardinal Hlond d'avoir quitté son diocèse envahi, où était sa place en ce moment.

En entendant cette extraordinaire observation, il me semblait être rajeuni de vingt-cinq ans et revivre le temps où le cardinal Mercier, quittant la Belgique occupée, faisait à Rome des apparitions pathétiques, qui le faisaient vite juger importun.

Notre entretien se poursuivant, Monseigneur Tardini m'a dit avoir toujours pensé que la France ni l'Angleterre ne pourraient rien d'efficace pour secourir la Pologne et trouver dans l'événement la justification de sa prévision. Comme il avait cru pouvoir dire que nous ne faisions rien, je lui ai répliqué que son opinion à cet égard n'était certainement pas partagée par les Français qui, au cours de la bataille engagée devant la ligne Siegfried, se faisaient tuer, mutiler ou blesser pour venir en aide à la Pologne.

Le prélat ayant ensuite cherché à justifier la réserve du Pape, il m'a fourni l'occasion de lui répondre que la France aussi avait, pour son propre compte, droit à l'appui moral du Saint-Siège, parce qu'elle se battait pour la défense de la morale, de l'honneur, du droit, de la liberté et, pour tout dire en un mot, de la civilisation chrétienne. J'ai ajouté : « de cette civilisation chrétienne que vous ne défendez pas ».

Monseigneur Tardini a fort bien pris ce reproche ; car la cordialité et la confiance de nos rapports personnels maintenaient à notre conversation un caractère de bonhomie et même d'enjouement, qui me permettait une entière franchise.

Le prélat m'ayant incidemment parlé du profit qu'il trouve à écouter les émissions radiophoniques françaises, il a indiqué en passant qu'il était au courant de la causerie catholique faite par l'évêque de Nice et il y a fait une allusion critique, les évêques ne devant pas, à son jugement, faire de politique. Je lui ai expliqué qu'il était d'autant plus légitime et nécessaire que nos évêques fissent des messages, sermons, lettres pastorales et causeries d'intonation patriotique que cela leur permettait de dire ce que le Saint-Siège ne disait pas. Monseigneur Tardini a encore fort bien accueilli cette riposte.

Je crois qu'il a été utile que je m'explique librement avec lui sur le sujet, actuel entre tous, de l'attitude du Saint-Siège devant le martyre de la Pologne et devant la guerre imposée par l'Allemagne à la France et à l'Angleterre.

La veille au soir, j'avais été rendre visite au comte Dalla Torre, directeur de l'*Osservatore Romano*, et je lui avais représenté la nécessité que le journal du Vatican prît occasion de l'intervention russe pour exprimer clairement sa sympathie envers la Pologne et ses alliés et pour montrer que la cause du catholicisme se confondait avec la leur. Je l'y avais trouvé spontanément disposé. Il en avait parlé à Monseigneur Montini et ce que je lui avais demandé a été fait ce soir dans l'article de l'*Osservatore Romano* dont je viens de téléphoner l'analyse au Département.

Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, 40

108

M. Brugère, Ministre de France à Belgrade,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 314. *Belgrade, 18 septembre 1939.*

M. Matchek, vice-président du Conseil des ministres, est venu me rendre aujourd'hui la visite que je lui avais faite à l'occasion de la conclusion de l'accord serbo-croate[1] et de son avènement au pouvoir. Le chef croate m'a longuement parlé de la situation internationale et je l'ai trouvé dans l'ensemble plutôt rassuré quant aux répercussions que pourrait avoir l'entrée des troupes russes en Pologne.

Ainsi que je l'ai indiqué dans mon télégramme de ce jour[2], cet optimisme se base sur la déclaration faite hier soir par les Russes de respecter la neutralité roumaine. M. Matchek considère que les Russes, après s'être approprié l'Ukraine, chercheront à renforcer leurs positions dans les pays baltes où les Allemands, croit-il, leur ont laissé les mains libres. Occupés de la sorte, ils remettront à plus tard la réalisation de leurs ambitions en

[1] Voir document n° 88, note 1.

[2] Dans son télégramme n°s 667-668 en date du 17 septembre (voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 15, document non reproduit), M. Brugère mentionne comme sujet d'inquiétude, « l'appui que, d'après les dirigeants de Belgrade, la Bulgarie pouvait d'un moment à l'autre apporter en direction des Détroits et de la Macédoine à la reprise d'une activité nationale russe comparable à celle d'avant 1914 » : « Jamais, je crois, la Roumanie, la Turquie, la Yougoslavie et la Grèce ne se sont trouvées en présence d'un danger commun aussi impérieux. ». Le gouvernement yougoslave souhaite aussi savoir « si le freinage en provenance de Londres » auquel faisait allusion un précédent télégramme de l'Ambassadeur (T. n° 653, non retrouvé) « correspond à une conception politique commune des gouvernements français et britannique ».

direction des Balkans et des Dardanelles. Or, toujours d'après M. Matchek, ce « plus tard » correspondra à un moment où les intérêts russes se trouveront nécessairement en opposition, et peut-être même en opposition armée, avec les buts de guerre et d'hégémonie allemands. Caressant le rêve que chaque Yougoslave continue à porter en soi, il revoit donc la « Sainte Russie » reprenant au profit du slavisme sa mission traditionnelle. En tout cas, il exclut toute possibilité de collaboration durable entre Staline et Hitler. À l'appui de ce raisonnement et en fervent adepte de Tolstoï, il m'a cité le proverbe russe : « Deux ourses ne peuvent jamais cohabiter dans la même tanière ».

Comme conséquence également « rassurante » de l'action soviétique en Pologne, M. Matchek a mentionné la difficulté nouvelle qu'elle crée à l'Allemagne en direction de la Hongrie. Outre le danger communiste à l'égard duquel les dirigeants de Budapest restent plus que jamais attentifs, la présence des Russes en Ukraine est de nature à compromettre la solidité du récent établissement des Magyars dans la Russie subcarpathique. D'autre part, pour la réalisation des plans allemands en Roumanie et vers les Dardanelles, sans parler de ceux que les hitlériens peuvent fomenter à l'égard de la Yougoslavie, la subjugation complète de la Hongrie constituera une condition première, alors que sans la présence des Russes en Ukraine, l'opération en question pouvait être menée avec une Hongrie simplement passive.

L'optimisme relatif de M. Matchek ne s'étend pas à l'Italie. C'est dans cette direction qu'en Croate, il voit pour son pays et plus spécialement pour la Dalmatie incorporée à la Croatie, le danger le plus immédiat. Il m'a demandé avec la même inquiète insistance que mes autres interlocuteurs yougoslaves si nous étions bien sûrs de la sincérité de Rome et si nous n'avions pas commis une faute en ne prenant pas dès le début des hostilités certaines précautions pour le cas où l'Italie adopterait aux côtés de l'Allemagne une position de combat. Je n'ai pu que lui répondre par l'argumentation dont je m'étais déjà servi auprès du Prince, à savoir que notre attitude à l'égard de l'Italie n'était qu'une attitude d'attente et d'observation et que cette situation pouvait, du point de vue politique et militaire, présenter des avantages dont la portée se manifesterait dans quelques semaines ou moins.

Z Europe, 1918-1940, Yougoslavie, 180

109

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 717 à 719[1]. *Paris, 19 septembre 1939, 11 h.*
Très urgent. Priorité absolue. Réservé.

Suite à mon télégramme 714-715[2].

« Le chargé d'affaires de France a l'honneur d'accuser réception de la note en date du 17 septembre par laquelle M. Molotov lui a fait parvenir le texte d'une lettre adressée le même jour par le gouvernement soviétique à l'ambassadeur de Pologne à Moscou et a fait connaître en même temps à l'ambassade de France que l'URSS mènerait une politique de neutralité dans les rapports entre l'URSS et la France.

Le chargé d'affaires de France a été invité par son gouvernement à solliciter du gouvernement soviétique les éclaircissements complémentaires que cette communication paraît devoir comporter et que le gouvernement de la République se trouve plus particulièrement fondé à rechercher en raison des accords existant entre la France et l'URSS aussi bien qu'entre la Pologne et la France[3].

En faisant pénétrer ses forces armées sur le territoire d'un État actuellement en guerre aux côtés de la France, et sans l'autorisation du gouvernement de cet État, le gouvernement soviétique a pris une initiative qui paraît, en soi, difficilement conciliable avec la notion de neutralité qu'il déclare par ailleurs vouloir maintenir dans ses rapports avec la France[4].

[1] *Note manuscrite marginale* : Démarche faite oralement. Télégramme signé : p.o. Rochat.

[2] Voir document n° 101.

[3] Dans le brouillon du télégramme retrouvé dans les Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 83, la fin de la phrase a été ajoutée à la main, à partir de « … et que le gouvernement de la République. »

[4] À partir d'ici, le brouillon comporte des paragraphes dont le texte final a été soit légèrement modifié, soit repris dans le télégramme d'instruction au Chargé d'affaires (document n° 101), soit supprimé (deux derniers paragraphes). Ci-dessous cette rédaction originelle, incluant les ajouts manuscrits, d'une tonalité plus vigoureuse :

« Le gouvernement français est en conséquence fondé à demander au gouvernement soviétique comment il conçoit la compatibilité entre ces deux ordres de fait et à lui demander de l'éclairer plus complètement sur les raisons qui justifient à ses yeux l'action qu'il a entreprise contre la Pologne, ainsi que sur le caractère, l'étendue et la durée d'une opération dont il n'est pas pour l'instant en état de mesurer exactement la portée.

« Le gouvernement français attacherait notamment du prix à savoir si cette action comporte seulement l'exercice provisoire d'un droit de protection au bénéfice des minorités ethniques en raison du fait que le gouvernement polonais se trouve actuellement privé des moyens d'exercer effectivement son autorité sur les régions habitées par ces minorités. Il serait heureux de voir préciser également si cette action a pour objet de limiter et de contrebalancer l'emprise militaire que l'agression de l'Allemagne a permis à cette dernière d'étendre sur le territoire polonais.

« Aucune circonstance ne saurait en tout cas justifier aux yeux du gouvernement français une occupation définitive ou une annexion par l'URSS du territoire envahi par ces troupes.

« Une telle décision, qui mettrait en cause aussi bien les engagements contractuels qui lient la France à la Pologne, que ceux qui définissent les rapports de la France et de l'URSS, ne pourrait qu'appeler la plus solennelle protestation et les plus expresses réserves de la part du Gouvernement de la République.

Soucieux, en conséquence, de s'assurer de la compatibilité réelle que le gouvernement soviétique entendrait lui-même sauvegarder entre ces deux ordres de fait, le gouvernement français a l'honneur de lui demander de vouloir bien l'éclairer plus complètement sur les raisons qui ont déterminé l'action entreprise contre la Pologne, ainsi que sur le caractère, l'étendue et la durée d'une opération dont il n'est pas en état pour l'instant de mesurer exactement la portée ».

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

110

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST.

T. n° 793. *Paris, 19 septembre 1939, 23 h. 15.*
Extrême urgence. Réservé.

Je réponds à votre télégramme 1000 à 1003[1].

Veuillez représenter au gouvernement roumain qu'il ne saurait faire droit aux exigences allemandes concernant l'internement du gouvernement polonais, sans manquer aux devoirs que lui imposent les liens d'alliance et d'amitié qui l'unissent à la Pologne, aussi bien que les principes mêmes du droit d'asile.

Si le gouvernement roumain est fondé à demander aux membres du gouvernement polonais qu'ils s'abstiennent, aussi longtemps qu'ils séjourneraient sur son territoire, de toute activité politique et de tout exercice de leur autorité, il ne saurait exiger d'eux, pour les laisser sortir de Roumanie, une renonciation expresse à leurs fonctions et l'engagement de se retirer en pays neutre.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 15

[1] Télégramme en date du 19 septembre 1939 de Bucarest, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 60, document non reproduit.

111

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 276 à 279.[1] *Sofia, 19 septembre 1939, 21 h. 30.*
Réservé. (*Reçu* : le 20, 7 h.)

Je viens de trouver le président du Conseil assez rassuré sur les possibilités du maintien de la neutralité bulgare, du moins pour le proche avenir.

Que l'URSS entre en Bessarabie, il s'y attend. Mais la Roumanie n'aurait, d'après lui, jamais eu beaucoup d'illusions sur la stabilité de sa domination sur cette contrée. Un gouvernement germanophile serait ces jours-ci constitué en Roumanie où tout resterait en l'état, le Reich cherchant seulement à s'y approvisionner. D'autre part, d'après le représentant bulgare à Budapest, l'Allemagne s'emploie énergiquement à calmer les ambitions hongroises[2]. Dans ces conditions (...)[3], motif immédiat de conflit dans ces régions.

M. Kiosseivanov ne s'explique pas que la Russie ait mobilisé 4 millions d'hommes si son unique dessein est de s'emparer de territoires polonais. Le seul point certain dans ces intentions mystérieuses est son désir obtenir du ministre des Affaires étrangères turc une explication sur ses engagements envers le groupe franco-anglais. L'ambassadeur de l'URSS aurait d'ailleurs déjà fait savoir à Ankara que son gouvernement ne pouvait accepter un « contrôle anglais sur les Détroits ».

Prenant son désir pour une réalité, le président du Conseil m'a laissé entendre que l'attitude de la Turquie était au moins chancelante.

Au surplus, sa conversation a été l'écho inconscient de tous les thèmes de la propagande allemande qui s'étalent en gros caractères dans la presse bulgare. Le télégramme de Votre Excellence à Rome, communiqué sous les nos 246-247[4], m'a permis de clore l'entretien en lui répétant avec netteté qu'il ne devait se faire aucune illusion sur la ferme résolution de la France et de la Grande-Bretagne de mener la lutte jusqu'au bout.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

[1] Copie envoyée à Londres le 21 septembre (cf. Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 821).

[2] Dans son télégramme nos 498-499 en date du 15 septembre, l'ambassadeur de France, M. Guerlet, après avoir attiré l'attention du Département sur la réserve avec laquelle il fallait accueillir les déclarations souvent contradictoires du ministre des Affaires étrangères hongrois, le comte Csaky, informait que selon les propos de ce dernier tenus au représentant britannique, M. Montgomery, Ribbentrop aurait vivement conseillé à la Hongrie d'« éviter tout incident avec la Roumanie » et qu'« il aurait indiqué que l'Allemagne n'avait pas l'intention d'attaquer sur le front Ouest, se proposant de traîner la guerre en longueur après en avoir fini avec la Pologne et grâce aux ressources provenant du Sud-Est de l'Europe. » (Voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, document non reproduit).

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Document non retrouvé.

112

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE.

N. *Paris, 19 septembre 1939.*

Au lendemain de la conclusion du pacte germano-soviétique, une réaction très vive s'est manifestée au Japon contre les puissances de l'Axe. Cette réaction a entraîné la démission du gouvernement Hiranuma.

Aussitôt que s'est dessiné ce mouvement, le gouvernement français a signalé au gouvernement britannique et au gouvernement américain l'opportunité de manifester de bonnes dispositions à l'égard du Japon. Prenant les devants, le gouvernement a chargé l'ambassadeur de France d'établir avec le gouvernement japonais les contacts dont il est rendu compte par ailleurs[1] et qui ont abouti à la nomination d'un nouvel ambassadeur du Japon à Paris[2].

Cependant, le gouvernement britannique exprimait le sentiment qu'aucune conversation utile ne pourrait s'engager entre Londres et Tokyo avant le règlement de l'incident de Tientsin, lequel est toujours en suspens. Quant au gouvernement américain, il marqua peu d'empressement à intervenir dans une affaire qui lui apparaissait essentiellement comme un conflit entre le Japon et les Soviets et dans lequel le groupement URSS-Chine lui paraissait devoir, avec le temps, l'emporter[3].

Dès le 5 de ce mois, une initiative japonaise posa à nouveau la question. Le gouvernement japonais, en effet par une note remise aux ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne à Tokyo et communiquée pour information aux ambassadeurs des États-Unis, d'Allemagne et d'Italie, conseillait aux gouvernements français et britannique, pour éviter toute atteinte à la neutralité du Japon dans le conflit européen, de retirer de Chine les forces militaires et navales stationnées dans les régions occupées par le Japon[4].

[1] Effectivement, dès le 22 août, Georges Bonnet demande à l'ambassadeur à Tokyo d'essayer de profiter de la signature du pacte germano-soviétique pour rallier le Japon aux Alliés. Il donne aussi des instructions en ce sens à M. Corbin, l'ambassadeur à Londres, le 25 août. Voir *DDF* (1936-39), XVIII, documents nos 243 et 409, ainsi que les nombreux télégrammes relatifs à l'Extrême-Orient dans ce volume et le suivant.

[2] Le gouvernement français s'était précédemment opposé à la désignation de M. Tani comme ambassadeur du Japon à Paris, en raison des déclarations antifrançaises de cet ancien conseiller d'ambassade à Hsing-King. Sur « l'affaire Tani », voir *DDF* (1936-39), XIV, document 109 (note), XV, document 258 (note), XVIII, document n° 458 (note), XIX, document n° 134. La question vient juste d'être réglée le 18 septembre, avec l'agrément donné par la France à la nomination de M. Sawada, ancien vice-ministre des Affaires étrangères du Japon, libéré par le récent remaniement ministériel. Selon M. Arsène Henry, « M. Sawada est le meilleur ambassadeur que l'on puisse nous envoyer. Il est intelligent et instruit, il a de gros appuis politiques au Japon par son mariage avec la fille du baron Iwasaki ; il a déjà été conseiller à Paris et a gardé une amitié sincère pour notre pays ; enfin, il joue la carte française au Gaimusho où le personnel est divisé en clans opposés. » (T. nos 582-584 de Tokyo en date du 18 septembre 1939, in E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 100, document non reproduit).

[3] Sur l'attitude de la Grande-Bretagne et des États-Unis sollicités par la France, voir *DDF* (1936-39), XIX, documents nos 95, 107, 135, 160, 172, 221, 226, 358.

[4] Voir document n° 7.

Cette démarche souleva une vive émotion à Washington. Le 7, le secrétaire d'État, d'ordre de M. Roosevelt, manda l'ambassadeur du Japon et lui déclara que le gouvernement américain considérait la demande japonaise comme portant directement atteinte aux droits et aux intérêts des États-Unis en Chine et qu'un retrait des forces françaises et britanniques, intervenant dans ces conditions, créerait une situation difficile entre Washington et Tokyo[1].

Instruits de ces déclarations par les ambassadeurs des États-Unis à Paris et à Londres, les gouvernements français et britannique, après un examen attentif de la situation, se mirent d'accord sur les principes suivants :

1) L'évacuation des forces d'occupation stationnées en Chine permettrait d'utiles récupérations de cadres.

2) La présence de ces éléments en Chine pouvait donner lieu à des incidents avec les troupes japonaises.

3) L'évacuation sous la pression japonaise présentait toutefois, pour le prestige des deux puissances, à l'égard de la Chine et du Japon lui-même, des inconvénients évidents.

4) S'il obtenait satisfaction sur ce point, le Japon, assuré de ne plus risquer d'incidents militaires, pouvait être tenté d'établir purement et simplement son contrôle sur les Concessions.

5) Et surtout, étant donné la position très nette prise par le gouvernement américain, l'évacuation pouvait être interprétée à Washington comme une sorte de désertion et produire, tant dans les milieux gouvernementaux que dans l'opinion américaine, des réactions de nature à affecter les positions américaines à l'égard du conflit européen.

Compte tenu de ces raisons, les deux gouvernements convinrent d'amener le gouvernement américain à prendre ses responsabilités. À cette fin, ils chargèrent leurs ambassadeurs de faire part au Département d'État des raisons qui les inclinaient à décider l'évacuation, en ajoutant que ce projet était susceptible de révision si le gouvernement américain leur donnait l'assurance d'un soutien effectif en cas de conflit résultant d'un refus opposé à la demande japonaise[2].

Le résultat de cette démarche n'est pas encore connu.

Entre-temps, le 15 de ce mois, le secrétaire d'État a eu un nouvel entretien avec l'ambassadeur du Japon. Au cours de cet entretien, M. Cordell Hull a confirmé, en les développant, les positions qu'il avait prises le 7[3].

Le gouvernement japonais, auquel les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont indiqué que la question faisait l'objet d'attentif examen, n'est pas revenu à la charge depuis le 5. Aucun incident ne s'est produit sur place. Il semble que Tokyo soit disposé à attendre la fin des

[1] Voir document n°s 28 et 39.

[2] Voir document n° 92.

[3] Pour un compte rendu de cet entretien, cf. le télégramme de Hull au chargé d'affaires américain au Japon en date du 16 septembre 1939, in *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers, 1939*, Washington, 1955, vol. III, *The Far East*, pp. 252-253.

consultations dont il n'ignore pas qu'elles se poursuivent, particulièrement à Washington.

Quant au fond, le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises, avec beaucoup de force et de précision, sa volonté de ne point se laisser entraîner dans le conflit européen et de se consacrer exclusivement, en toute indépendance, au règlement de l'incident de Chine.

Cette position lui sera facilitée par l'arrangement récemment conclu entre le Japon et l'URSS pour mettre fin aux combats qui se poursuivaient depuis deux ou trois mois sur les confins du Manchoukouo et de la Mongolie[1]. Même si, pour le moment du moins, il ne s'agit là que d'un arrangement local, cet accord permet à Tokyo de consacrer toutes ses forces à l'affaire chinoise.

L'accord russo-japonais éveille de vives suspicions aux États-Unis. Le gouvernement américain peut, de ce fait, être amené à accentuer son intervention dans les affaires d'Extrême-Orient et à appuyer plus nettement la résistance de la France et de l'Angleterre à certaines prétentions japonaises.

Sur les dispositions du Japon à l'égard de la France enfin, il est difficile de formuler une appréciation définitive aussi longtemps que les conversations prévues n'auront pas été engagées. Il convient toutefois de retenir le fait que Tokyo a accepté le principe de ces conversations et vient de désigner, pour les entreprendre à Paris, un ambassadeur présentant toutes les qualifications que nous pouvions désirer.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

113

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nos 1262 à 1266[2]. *Paris, 20 septembre 1939, 0 h. 10.*

(*Reçu :* le 20, 15 h.[3])

Je réponds à votre télégramme no 1604[4].

Le gouvernement français apprécie à sa valeur le souci de coopération dont témoigne la démarche de M. Saradjoglu. Il tient à y répondre par

[1] Voir documents nos 15, 78 et 128.

[2] Copie à Londres sous les nos 2264 à 2268. Le même jour, on trouve dans les archives du poste de Londres à Nantes (série C, vol. 135), une note reprenant la teneur de ce télégramme avec la mention : « Note emportée par M. Corbin au Foreign Office le 20 septembre 1939 à midi trente. »

[3] Reçu par fil.

[4] Dans ce télégramme, René Massigli indique que le ministre des Affaires étrangères turc « avait décidé d'attendre pour aller à Moscou de connaître les réactions des gouvernements de Paris et de Londres, aux vues exposées tant par lui que par le secrétaire général des Affaires étrangères, sur la question russe et le projet d'accord turco-soviétique tel qu'il le conçoit. » L'Ambassadeur demande en conséquence une réponse dans les plus brefs délais à un désir « qui témoigne à nouveau d'un souci de coopération avec nous qui dans les circonstances actuelles mérite d'être apprécié. » (Voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75, document non reproduit).

un exposé aussi confiant et sincère de ses vues sur la question posée par le ministre turc des Affaires étrangères.

Je vous communique par ailleurs le texte de la note que M. Payart a été chargé de remettre à M. Molotov en réponse à la double notification que le gouvernement de l'URSS nous a faite de son action en Pologne et de sa neutralité[1].

Les circonstances nous ont imposé une attitude de réserve et de prudence qui demeure bien en deçà de celle que nous aurait dictée l'interprétation pure et simple de la situation de fait et de droit créée par l'action russe[2]. D'accord avec le gouvernement anglais nous avions déjà cru pouvoir nous abstenir de mettre directement en cause la position où l'URSS tendait à se placer afin de ne point perdre ultérieurement toute prise sur cette dernière et de sauvegarder éventuellement toute possibilité d'évolution que la politique ambiguë des Soviets pourrait encore laisser ouverte. En effet, si nous trouvons encore un intérêt provisoire à laisser la Russie s'enfermer dans cette équivoque, nous ne saurions perdre de vue la réalité qu'elle couvre. Par son action dirigée contre la Pologne, l'URSS a délibérément pris position aux yeux du monde entier dans le camp de nos ennemis et prêté à l'Allemagne une assistance de guerre effective. Tout geste de rapprochement effectué dans ces circonstances par une puissance tierce à l'égard de la Russie ne pourrait être interprété par les opinions publiques étrangères que comme un geste d'adhésion morale à la coalition germano-soviétique.

Il n'est donc pas besoin de souligner la portée que revêtirait, dans ces conditions, la conclusion du pacte d'assistance mutuelle proposé par l'URSS à la Turquie.

Toute promesse d'assistance directe à la Russie se transformerait automatiquement sur la carte de guerre actuelle en une promesse d'assistance indirecte à l'Allemagne. La simple annonce d'un déplacement de M. Saradjoglu à Moscou pour suivre la conclusion d'un tel accord donnerait immédiatement aux États balkaniques l'impression que la clé de voûte de leur sécurité faisant défaut, ils sont abandonnés par la Turquie à toutes les pressions politiques et économiques du Reich. La convergence des visées allemandes, russes et italiennes vers la Méditerranée, la mer Égée et les Détroits ne rencontrerait plus aucun obstacle et les contre-assurances illusoires que la Turquie aurait pu se flatter d'obtenir d'un tel arrangement ne la protègeraient pas longtemps, dans son isolement, des exigences dont elle serait à son tour l'objet.

La constitution d'un bloc de résistance balkanique appuyé par la France, l'Angleterre et la Turquie peut seul apporter une aide efficace à la collusion germano-soviétique. Une affirmation claire et immédiate de la solidarité turque nous paraît aujourd'hui la condition essentielle de ce raffermissement du front balkanique et l'Italie, d'autre part, ne manquera pas

[1] Voir documents n°s 101 et 109.
[2] Voir document n° 109, n. 4.

d'en tirer une mesure qui ne peut qu'influer favorablement sur la détermination de sa propre attitude. Tout retard apporté à cette affirmation, toute initiative de nature à en affaiblir la portée, risque au contraire de précipiter la dislocation du dispositif de résistance que depuis cinq mois et en collaboration avec le gouvernement turc nous nous efforçons d'établir en Méditerranée orientale et dans les Balkans.

Les considérations qui précèdent vous donnent les grandes lignes de la réponse qu'il convient de faire à la démarche de M. Saradjoglu. Dans cette heure décisive pour l'orientation des prochains mois de guerre, je compte sur vous pour les faire valoir auprès de lui avec toute l'insistance et toute la chaleur de persuasion nécessaires.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

114

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1085 à 1088[1]. *Moscou, 20 septembre 1939, 2 h. 18.*
Réservé. Extrême urgence. Priorité absolue[2]. (*Reçu* : le 20, 3 h. 10)

Je me réfère à vos télégrammes 714-715[3] et 717-719[4].

Comme vous me l'avez prescrit, j'ai demandé à voir M. Molotov personnellement pour une communication urgente. Le commissaire du Peuple, prétextant de ses occupations, vient de me renvoyer à M. Potemkine qui pourra me recevoir aujourd'hui mercredi 20 à midi. Ce délai me permet de vous demander un complément d'instructions en faisant état des circonstances particulières où nous nous trouvons.

M. Molotov a déjà nettement défini la position prise par l'URSS à l'égard du problème polonais. Ses arguments, exposés dans la lettre à l'ambassadeur de Pologne[5] dont copie a été remise à toutes les missions étrangères, ont reçu la plus large publicité. Dans ces conditions, il est à craindre qu'à toute demande d'explication de notre part, le gouvernement soviétique ne réponde en se référant purement et simplement aux mêmes arguments, d'autant plus qu'il n'oserait vraisemblablement pas, en l'état présent du

[1] *Deux notes du bureau du Chiffre*, l'une sur le n° 1087 : le 1088 indéchiffrable, répétition demandée, sera distribué ultérieurement ; l'autre sur le n° 1088 : ce télégramme, dont la répétition avait été demandée à Moscou, fait suite au n° 1087 distribué antérieurement.

[2] *Mention manuscrite marginale* : répondu dans la nuit que vous êtes d'accord.

[3] Voir document n° 101.

[4] Voir document n° 109.

[5] Pour le texte de la lettre à l'ambassadeur de Pologne, voir document n° 101, n. 3.

rapport (...)[1], y apporter la moindre atténuation dont l'Allemagne peut actuellement prendre ombrage.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement soviétique s'est borné à nous donner communication de sa lettre à l'ambassade de Pologne en nous notifiant en même temps ses intentions de neutralité dans ses rapports avec nous. À une demande écrite de notre part, il répondrait sans doute en nous saisissant directement de raisonnements que nous saurions difficilement accepter comme alliés de la Pologne. Nous serions donc amenés soit à riposter, ce qui envenimerait les choses, pourrait conduire à la rupture, soit à garder le silence et à paraître ainsi acquiescer.

J'en arrive donc à me demander s'il ne vaudrait pas mieux nous abstenir de remettre au gouvernement soviétique un document écrit.

Les contacts que j'ai eus depuis dimanche avec les ambassadeurs des États-Unis, de Turquie et de Chine m'ayant confirmé dans le sentiment qu'il était préférable de ne pas prendre sur nous de provoquer une rupture que les Allemands souhaitent, j'ai cru devoir faire part des impressions ci-dessus à Votre Excellence. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si, tout bien considéré, la note dont le texte m'a été communiqué par le Département doit être remise ou si je dois me contenter d'un entretien verbal avec M. Potemkine.

Je demanderai à ce dernier de reporter notre entrevue à la fin de l'après-midi afin que les instructions de Votre Excellence puissent me parvenir à temps.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 83

115

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou.

T. n° 720[2]. *Paris, 20 septembre 1939, 5 h. 15.*
Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes 1085 et suivants[3].
Veuillez effectuer la démarche sous la forme orale.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 83

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Ce télégramme est signé « Diplomatie, p.o. Rochat ».
[3] Voir Document n° 114.

116

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1627 à 1629. *Ankara, 20 septembre 1939, 1 h. 20.*
Réservé. Extrême urgence. (*Reçu :* le 20, 5 h. 30)

Votre télégramme n°s 1244-1247[1] n'était pas déchiffré lorsque j'ai vu ce matin M. Saradjoglu (mon télégramme 1613-14)[2]. Le ministre des Affaires étrangères étant retenu cet après-midi par une série de délibérations gouvernementales, c'est auprès du secrétaire général du ministère que je me suis acquitté de la démarche prescrite. M. Numan Menemendjoglu m'a répété les raisons pour lesquelles le Ministre ne croit pas pouvoir différer son voyage, ajoutant qu'il pensait que son chef n'aurait aucune difficulté à manifester publiquement, avant son départ fixé à demain soir, que rien n'était changé à la politique turque.

« Soyez assuré, m'a-t-il dit en présence de l'ambassadeur d'Angleterre, que si l'on nous propose à Moscou quoi que ce soit qui tendrait à nous séparer de la France et de l'Angleterre, nous saurons refuser ».

Je crois en effet que nous n'avons à nourrir aucune appréhension sur le but même du voyage. Quant au résultat, je suis également convaincu que M. Sarodjoglu ne se laissera pas entraîner et qu'il part dans l'état d'esprit que définissait assez exactement un des principaux personnages de l'État dans le propos suivant qui m'a été rapporté : « Il y a un abcès à débrider et pour pareille tâche, on ne peut imaginer homme plus qualifié que Saradjoglu ».

L'essentiel, comme l'indique Votre Excellence, est de rendre impossible toute méprise dans l'opinion publique au cours des prochains jours. Je m'emploie donc de tout mon pouvoir d'ici le départ du Ministre à faire dissiper toute équivoque.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Document non retrouvé.
[2] Document non retrouvé.

117

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3273 à 3279.
Réservé. Secret.

Londres, 20 septembre 1939.

(*chiffré :* 22 h)

J'ai eu cet après-midi avec le ministre de la Coordination de la Défense une conversation générale sur le développement des hostilités.

Je lui ai rappelé que l'Angleterre et la France avaient eu au cours de ces derniers temps à répondre à des demandes importantes de matériel d'armement émanant soit de la Pologne, des États balkaniques ou de la Turquie. Nous n'avons pu donner satisfaction aux besoins de ces puissances, en raison des nécessités auxquelles nous avons nous-mêmes à faire face et de l'insuffisance de notre production actuelle. Or, les premières semaines de la guerre ont montré que les événements pouvaient prendre une tournure beaucoup plus rapide que nous ne le pensions. Si le gouvernement anglais envisage une guerre longue, il y a de grandes chances pour que le Reich, qui sait combien ses ressources sont limitées, s'efforce d'user de tous les moyens dont il dispose pour précipiter la décision. D'autre part, le succès rapide des armées allemandes en Pologne a prouvé que l'issue du conflit dépendra dans la plus large mesure du matériel moderne qui pourra être déployé sur le champ de bataille.

Il importe donc au plus haut point de prendre dès à présent des mesures pour pousser notre production au maximum et, à cet effet, de coordonner autant que possible l'effort industriel de nos deux pays.

M'autorisant des conversations que j'ai eues lundi avec vous et avec Monsieur le ministre des Armements, j'ai cru pouvoir lui annoncer l'intention du gouvernement français d'envoyer très prochainement une mission chargée spécialement de suivre ce problème et je lui ai demandé comment le gouvernement anglais envisagerait l'établissement d'un organisme de liaison permanent qui étudierait la meilleure manière de répartir et d'intensifier le travail au mieux des intérêts communs.

Lord Chatfield m'a dit que, par une singulière coïncidence, la même préoccupation animait actuellement le gouvernement britannique. « Ce matin même, a-t-il ajouté, le Cabinet de guerre s'est occupé de la question. Bien qu'il n'y ait pas eu de décision définitive, je puis vous dire que nous avons tous reconnu la nécessité de développer jusqu'à l'extrême limite la production de nos usines de guerre. Si, en effet, nous avons lieu d'être satisfaits dans le domaine des constructions navales, il n'en est pas ainsi pour ce qui concerne les armements terrestres. Même dans les usines d'aviation, dont le rendement a été triplé depuis un an, et qui vont toujours en croissant, nous sentons impérieusement qu'il faut faire davantage. Les membres du Cabinet de Guerre ont été d'accord pour envisager

la mise en œuvre de toutes les ressources du pays en vue d'obtenir une supériorité décisive sur l'ennemi. Les considérations financières, la nécessité de maintenir un courant d'exportations commerciales destinées à compenser nos achats d'armements à l'étranger, tout cela doit être relégué au second plan. Nous serons donc très heureux de combiner notre action avec celle du gouvernement français, et je suis sûr que le cabinet britannique entrera dans les vues du gouvernement français à ce sujet ».

Je lui ai parlé ensuite de l'intérêt qu'il y aurait à nous entendre au sujet des commandes que nous aurons à passer aux États-Unis et dans les pays neutres. Quelle que soit, en effet, l'issue des débats qui vont s'engager devant le Congrès pour l'abrogation de la Loi de neutralité, nous devrons faire largement appel à l'industrie américaine[1], quitte à utiliser des moyens détournés pour obtenir livraison de ces commandes.

Lord Chatfield a rappelé que cette question avait été évoquée par vous lors des entretiens d'Abbeville[2], et il m'a dit qu'il était entièrement d'accord sur ce point. Il a ajouté que le Premier ministre avait dû faire allusion cet après-midi, devant la Chambre des Communes, à l'intention du gouvernement de Sa Majesté de réaliser, quoi qu'il en coûtât, l'effort qu'exigent les circonstances.

J'estime qu'il y aurait intérêt à profiter sans tarder des dispositions dont paraît animé le Cabinet britannique, et je serais reconnaissant à Votre Excellence, d'accord avec M. Dautry[3], de hâter l'envoi à Londres de la mission française chargée de s'occuper de tout ce qui concerne les armements et la production de guerre de nos deux pays.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

118

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3830 à 3832. *Rome, 20 septembre 1939, 23 h. 05.*

(*Reçu* : le 21, 0 h. 15)

Des propos recueillis ce soir dans les milieux politiques, se dégage une opinion moyenne qu'on pourrait résumer comme suit[4] :

[1] Les entretiens fréquents de Daladier avec l'ambassadeur W. Bullitt montrent à quel point le président du Conseil attache de l'importance à l'appui des États-Unis. Cf. O.H. Bullitt (ed.), *For the President: Personal and Secret Correspondence between F.D. Roosevelt and W.C. Bullitt*, Londres, 1973, p. 368, cité par F. Bédarida, *La Stratégie…*, *op. cit.*, p. 91.

[2] Il s'agit de la première réunion du Conseil suprême interallié, le 12 septembre 1939.

[3] M. Raoul Dautry vient d'être nommé ministre de l'Armement, le 13 septembre.

[4] M. François-Poncet a déjà envoyé, le même jour, à Paris, un premier télégramme à ce sujet, sous le n° 3821 (document non reproduit). Il s'y montre frappé de voir combien « la neutralité italienne (…) laisse subsister le souci d'entretenir les liens qui unissent les deux pays ».

1. L'Italie est sincèrement persuadée que la continuation de la guerre est une folie qui ne mènera à rien. Elle souhaite ardemment une paix prochaine, qui, entre autres avantages, aurait celui de la tirer de son extrême embarras. Elle pense d'ailleurs que ce serait le meilleur, et sans doute, le dernier moyen d'assurer à la Pologne un sort encore acceptable. En soulignant, comme elle l'a fait ce soir, l'aspect positif du discours de M. Hitler[1], la presse a traduit un sentiment largement répandu.

2. L'Italie s'associerait à toute initiative sérieuse dirigée dans ce sens. Il est cependant peu probable que le *Duce* prenne lui-même une telle initiative, à moins qu'il n'en soit expressément prié et que la tentative offre un minimum de chances de succès.

3. Quoi qu'il en soit, en invitant la presse à commenter favorablement et à mettre en relief les tendances du discours de M. Hitler, on a voulu répondre aux désirs de l'Allemagne et lui rendre service. Car il n'a pas échappé que le *Führer*, dans les deux allusions qu'il a faites à l'Italie, s'était montré assez tiède.

Et si l'on convient que l'Axe a perdu de sa qualité, on ne tient nullement à le rompre, et l'on désire vivement rester en bons termes avec Berlin.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

119

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1094 à 1095[2]. *Moscou, 20 septembre 1939, 22 h. 06.*
Réservé.
(*Reçu* : le 21, 1 h. 44)

Je me suis acquitté auprès de M. Potemkine, sous la forme et dans l'esprit que vous m'avez indiqués, de la démarche prescrite par votre télégramme 717 à 720[3].

Le Commissaire-adjoint m'a fait remarquer qu'une conversation ayant le même objet était engagée à Paris entre Votre Excellence et l'ambassadeur de l'URSS et qu'à la demande de ce dernier des questions analogues à celles que je lui posais étaient déjà soumises à l'examen de son gouvernement. Il a ajouté qu'il ne pouvait encore préjuger le sens de la réponse qui serait faite et qu'il ne savait d'ailleurs pas si son gouvernement croirait pouvoir donner des explications sur une politique qu'il poursuivait en

[1] À l'occasion de son entrée solennelle dans l'ancienne ville libre de Dantzig, Hitler y prononce, le 19 septembre, un discours qui se veut rassurant, soulignant le caractère limité des prétentions allemandes à l'est, notamment dans les Balkans, ainsi que le caractère définitif des frontières du Reich au sud et à l'ouest.

[2] Ce télégramme a été communiqué par fil à Rome, sous les nos 1000-1001, le 22 septembre 1939.

[3] Voir documents nos 109 et 115.

toute indépendance. J'ai insisté sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir, dans les circonstances actuelles, à dissiper des malentendus de nature à grever une situation déjà suffisamment lourde par elle-même. M. Potemkine a fait profession d'en être personnellement d'accord et il a promis de rendre compte de ma démarche à son gouvernement.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

120

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 512 à 513. *Budapest, 20 septembre 1939, 19 h. 15.*

(*Reçu :* le 21, 2 h.)

Le secrétaire général des Affaires étrangères, que je viens d'interroger, n'avait pas encore confirmation de l'arrivée des troupes russes à la frontière de Ruthénie, mais ne semblait pas être en doute que le voisinage de l'armée soviétique fût imposé à la Hongrie sur toute l'étendue de cette frontière.

Aussi le gouvernement hongrois se préoccupe-t-il de rétablir les représentations diplomatiques, qui avaient été supprimées à Moscou et à Budapest, sur l'initiative des Soviets en février dernier, après l'adhésion écrite au pacte anti-Komintern[1].

Les derniers événements m'ont paru inspirer à mon interlocuteur un sentiment de consternation : il n'est pas douteux que l'invasion de la Pologne par les armées soviétiques, avec la complicité du chancelier Hitler, contribuera à ouvrir les yeux à beaucoup de Hongrois.

Les récits des réfugiés polonais sur les assassinats de « bourgeois » commis par les soldats russes et sur les massacres de civils auxquels se sont livrés les aviateurs allemands ont d'ailleurs provoqué dans les milieux de Budapest un très vif sentiment de réprobation. M. Vornle est convenu que l'opinion italienne était elle aussi très péniblement impressionnée et en a conclu que la neutralité de l'Italie se trouvait « consolidée pour longtemps ».

Papiers 1940, Papiers Rochat, 15

[1] Le 24 février 1939, la Hongrie a adhéré au pacte anti-Komintern signé le 25 novembre 1936 par l'Allemagne et le Japon, rejoints le 6 novembre 1937 par l'Italie.

121

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR À ROME-SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 786[1].
En clair. Réservé.

Rome, 20 septembre 1939.
(*Reçu* par courrier : le 24, 18 h. 40)

Le cardinal Tisserant considère l'établissement de l'URSS en Ukraine occidentale et en Russie blanche comme un véritable désastre pour l'Église orientale, dont il a la charge. Ce sont, m'a-t-il dit, environ trois millions de catholiques orientaux qui vont passer sous la loi bolchevique. Encore n'en limite-t-il le nombre à trois millions qu'en supposant que les Allemands retiendront pour eux Lvov, Przemysl, et quelques autres districts intéressants du point de vue industriel ou stratégique. Si l'événement justifie sa prévision, l'URSS absorbera donc un contingent de catholiques orientaux de peu inférieur au tiers de l'effectif total de l'Église catholique orientale dans le monde. Toujours en supposant exactes ses prévisions sur le partage du territoire ukrainien entre Russes et Allemands, environ deux millions de catholiques orientaux passeront sous le régime allemand, peu rassurant aussi pour eux.

La situation n'est d'ailleurs pas plus réjouissante pour l'Église latine : car c'est 7 à 8 millions de catholiques latins qui vont tomber sous le joug bolchevique.

Le cardinal Tisserant m'a dit avoir appelé, par une lettre à Monseigneur Montini, l'attention de la secrétairerie d'État et du Pape sur ces conséquences du partage de la Pologne. Il ne paraissait pas fonder grand espoir sur le résultat de son intervention. Toutefois, il se montrait curieux de savoir comment le Pape aurait réagi à ce que lui en aurait sans doute dit le cardinal Hlond.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

[1] Le numéro du télégramme, non indiqué sur la copie de Nantes, a été retrouvé dans la réponse (document n° 164).

122

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE.
Position diplomatique dans les Balkans.

N. *Paris, 20 septembre 1939.*

Les pays balkaniques, Turquie exceptée, se maintiennent actuellement dans une position de prudence et d'expectative et tendent, sous des influences diverses, à se rejoindre dans une politique commune de neutralité qui les protègerait, espèrent-ils, contre les risques de se voir entraînés dans le conflit.

ROUMANIE

En proclamant au début des hostilités sa neutralité, le gouvernement roumain nous a fait savoir que ce n'était là qu'une position officielle dont il dégagerait toutes les possibilités d'assistance indirecte en faveur de la Pologne.

La défaite polonaise a orienté peu à peu le gouvernement roumain vers une interprétation plus stricte de sa neutralité. Il a tenté de rallier autour de lui, dans un pacte mutuel d'assistance et par l'observation d'une politique commune de neutralité, l'ensemble des pays balkaniques, Bulgarie comprise. Ce projet était vu, assurait M. Gafenco, d'un œil favorable par l'Allemagne. Il paraît avoir échoué, la Turquie montrant peu d'empressement et la Bulgarie demandant des garanties quant à la satisfaction de ses revendications territoriales. L'entrée en jeu de la Russie a fortement accentué, depuis trois jours, l'indécision de la Roumanie et le fléchissement de ses gouvernants. Les assurances de résistance à toutes pressions allemandes inacceptables, que son gouvernement et le roi prodiguaient il y a trois semaines, n'ont pas été renouvelées. De différents côtés, l'on prévoit la venue au pouvoir d'un gouvernement germanophile qui préférerait subir les exigences économiques allemandes, pour soustraire le pays aux menaces de la guerre et de l'invasion.

YOUGOSLAVIE

Le gouvernement yougoslave paraît faire preuve de plus de sang-froid et de lucidité. Dès que les premières victoires allemandes en Pologne ont fait grandir la menace d'une collusion germano-bulgare favorisant la descente de l'Allemagne vers la Méditerranée et la mer Égée, le gouvernement de M. Tsvetkovitch a approché le gouvernement d'Ankara en vue de jeter les bases d'une action préventive commune, destinée à assurer, en tout état de cause, le contact entre les armées des deux pays. La Bulgarie serait mise en demeure de donner toutes garanties qu'elle ne prêterait point son territoire comme base à une action allemande et le gouvernement yougoslave paraissait même déterminé à s'assurer préventivement, de concert avec la Turquie, des gages territoriaux jugés nécessaires. Le

gouvernement turc paraît avoir admis le principe d'une telle démarche, tout en jugeant la réalisation encore prématurée. L'initiative yougoslave n'avait pas été d'ailleurs sans causer quelques appréhensions à Londres et le ministre d'Angleterre à Belgrade a reçu pour instruction de « freiner » le gouvernement yougoslave dans cette voie.

L'action russe a d'autre part fait naître à Belgrade une conscience particulièrement aiguë du danger dont elle menaçait les Balkans. On y souligne cependant les germes de dissension future, entre l'Allemagne et l'URSS, qu'elle recèle et l'on y doute que la Russie veuille immédiatement étendre son empire en direction des Détroits.

Grèce

Le gouvernement grec pratique une politique de neutralité officielle extrêmement stricte, mais orientée en secret vers une collaboration éventuelle franco-anglaise. Un officiel général grec a été envoyé à Ankara, prendre contact avec le général Weygand et participer à l'élaboration de certains plans d'action commune. Des avances italiennes en vue du renouvellement des pactes de non-agression italo-grecs, n'ont été accueillies par le général Metaxas qu'avec une extrême réserve.

Bulgarie

La position bulgare s'est affirmée, il y a quelques jours, par une déclaration officielle de neutralité. Les sympathies de son gouvernement sont nettement tournées vers l'Allemagne, commandées dans cette orientation par les revendications territoriales de la Bulgarie à l'encontre de la Roumanie, de la Yougoslavie et de la Grèce. M. Kiosseivanov, dans ses entretiens avec les ministres alliés, se fait l'écho de tous les thèmes et de toutes les prévisions de la propagande allemande. Mais les décisions de la Bulgarie demeurent conditionnées en fait par la position de la Turquie et par les engagements d'assistance mutuelle des membres de l'Entente balkanique contre toute agression bulgare.

Turquie

La position de fond de la Turquie à notre égard est définie par les déclarations anglo-turque et franco-turque des 12 mai et 23 juin derniers, qui comportent engagement d'assistance mutuelle contre toute agression déclenchant une guerre en Méditerranée. Tout en prenant position officielle de neutralité au regard du conflit actuel, la Turquie a repoussé la proposition allemande tendant à la conclusion d'un pacte de non-agression et poursuit avec les représentants français et anglais les conversations tendant à un élargissement des engagements qui la lient aux puissances occidentales. Une convention militaire prévoyant la condition de coopération mutuelle des armées française et turque dans les Balkans a été conclue, au mois d'août, à Ankara, par le général Huntzinger ; l'accord s'est également fait sur un projet de traité diplomatique comprenant clause d'assistance en cas d'entrée en guerre de l'Italie ou d'avance des forces allemandes jusqu'aux frontières de la Bulgarie et clause de consultation en cas d'agres-

sion d'un État tiers contre la France et la Grande-Bretagne. La discussion se poursuit sur les accords d'assistance financière et économique et de fourniture de matériel de guerre. Les Turcs maintiennent des exigences très élevées qu'il n'a pas été possible de satisfaire entièrement, et se refusent à mettre en vigueur les premières conventions tant que ces derniers n'auront pas été définitivement conclus.

Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne sont cependant d'accord pour se porter garants de la sincérité de l'attitude de la Turquie et de sa détermination à maintenir et à consolider sa position à nos côtés. Ils n'estiment pas en particulier que le voyage de M. Saradjoglu se propose d'effectuer à Moscou en vue de répondre à une invitation pressante de la part du gouvernement soviétique, puisse modifier en quoi que ce soit la décision prise par le gouvernement d'Ankara ni avoir d'autres résultats que ceux que M. Saradjoglu se propose d'en tirer, c'est-à-dire d'aboutir à une élucidation plus complète des visées de la politique russe dans les Balkans et en Orient.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

123

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE.
Constitution d'un front d'Orient.

N. *Paris, 20 septembre 1939.*

L'objet initial de l'action que nous avons entreprise, d'accord avec la Grande-Bretagne, dépasse le cas particulier de la Pologne et de la Roumanie, auxquelles nous n'avons promis notre assistance qu'en fonction du but général de notre politique : empêcher l'Allemagne de mettre la main sur les ressources économiques de l'Europe orientale et balkanique et de se mettre ainsi en mesure d'entreprendre contre la France et l'Angleterre la guerre de longue durée pour laquelle les moyens de cette nature lui font encore défaut. Cette politique demandait, à titre de corollaire, l'aménagement sur le flanc oriental du Reich d'un front militaire fixant une partie de ses forces, et l'organisation d'un dispositif diplomatique et stratégique qui prévienne la prise par l'Allemagne de positions dominant le bassin oriental de la Méditerranée.

Toute extension de la maîtrise allemande jusqu'aux rives de la Méditerranée signifierait en effet d'une part, le raffermissement de l'Axe, l'Italie se trouvant contrainte à sortir de sa neutralité pour s'assurer à nos dépens des positions qui équilibrent celles de l'Allemagne ; d'autre part, la dislocation de la communauté balkanique et la perte du concours de la Turquie, trop isolée pour nous prêter une assistance effective et entraînée à pactiser avec l'Allemagne pour sauvegarder l'essentiel de ses intérêts.

Les conséquences de notre carence en Orient seraient donc de fédérer, de bon ou de mauvais gré, sous l'hégémonie politique et économique allemande, tous les États auxquels nous n'aurions pu fournir un centre de résistance commune et de permettre à l'Allemagne, assurée de cet immense réservoir de matières premières, de faire basculer toutes ses forces sur nos frontières, en même temps que l'entrée en guerre de l'Italie et les points d'appui que cette dernière trouverait en Orient balkanique nous menaceraient, sur notre frontière du sud-est et dans toute la Méditerranée, de la plus dangereuse des diversions.

Ces perspectives nous imposent d'entreprendre immédiatement l'action nécessaire en vue de limiter la réalisation des desseins de l'Allemagne dans les Balkans.

La pression que le Reich exerce sur la Roumanie peut mettre en cause, d'un jour à l'autre, l'exécution de nos engagements d'assistance.

Ce problème n'est, en fait, qu'un prolongement du problème que posait notre assistance à la Pologne. Ce concours ne peut s'exercer que par voie indirecte : décongestionnement du front terrestre et aérien roumain, par des actions entreprises sur le front occidental ; fournitures de matériel de guerre ; assistance financière ; collaboration technique.

Nous ne pouvons nous dissimuler la précarité de ces palliatifs.

Que la Roumanie résiste par la force à une agression allemande, ou qu'elle se soumette sans combattre aux exigences du Reich, nous devons, surtout depuis l'entrée en jeu du facteur russe, faire entrer dans nos prévisions une mainmise totale du Reich, effectuée à plus ou moins brève échéance, sur les ressources de ce pays et son élimination en tant que position stratégique.

Cette constatation ne rend que plus nécessaire et plus urgente l'organisation, en arrière de ce glacis, d'un front destiné à agglomérer tous les éléments de résistance que nous pouvons rassembler, à la fois pour arrêter la coulée allemande vers la Méditerranée, pour fixer l'Italie dans une position d'attente qui facilite éventuellement une évolution favorable de sa part ; pour maintenir au flanc du Reich une menace militaire permanente ; pour servir de point de départ, enfin, dans la seconde phase de la guerre, aux manœuvres offensives qui permettraient de tourner la position stratégique de l'Allemagne.

La nécessité de cette opération, qui serait sans doute centrée autour de Salonique, une fois reconnue, il appartient à la diplomatie d'en préparer, à Rome comme à Athènes, les conditions politiques, et aux états-majors alliés d'en préciser les conditions techniques. Elle ne portera cependant ses fruits essentiels que si elle intervient avant que la pression morale et matérielle allemande ait pu imposer aux neutres encore hésitants, Yougoslavie, Grèce, Bulgarie, Turquie, Italie, des gages d'une neutralité favorable au Reich ou les fixer dans une abstention hostile à nos intérêts.

Si nous tergiversons trop longtemps, si nous laissons, sous prétexte de préparation technique à parfaire, un laps de temps trop long s'écouler

entre la décision et l'exécution, nous risquons non seulement d'être devancés par une action préventive rapide de l'Italie, mais de nous trouver en présence de positions diplomatiques prises sous la pression du Reich, par les différents États balkaniques, et qui nous priveraient du point d'appui et du concours que nous pouvons aujourd'hui encore escompter.

Une action, dont la soudaineté et la rapidité compenseraient certaines imperfections techniques plus théoriques que réelles, déterminerait au contraire, dans les Balkans, le choc psychologique le plus favorable à nos intérêts. Il encouragerait les concours qui hésitent ; il neutraliserait les réactions hostiles éventuelles, que paralyseraient l'inattendu de notre initiative et l'incertitude qui planerait sur son ampleur et ses moyens. Tout le succès immédiat de l'opération, aussi bien que les conséquences plus lointaines que nous sommes fondés à en attendre, dépendent de ces conditions de rapidité et presque de surprise dans lesquelles elle sera exécutée.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

124

NOTE DU DÉPARTEMENT.

Note pour le Conseil des ministres.

N. *Paris, 20 septembre 1939.*

Après n'avoir rien négligé pour éviter la guerre, la France s'est trouvée dans l'obligation de barrer la route à une entreprise qui, par delà l'asservissement de la Pologne, vise manifestement à l'établissement de l'hégémonie allemande en Europe.

Il s'agissait de combattre ou de subir la domination hitlérienne. La France ne pouvait hésiter.

Aujourd'hui, il faut faire la guerre et la gagner avec le minimum de pertes humaines et dans le minimum de temps.

Pour arriver à cette fin, deux moyens doivent être employés conjointement :

a) établir au plus vite un blocus aussi rigoureux que possible ;

b) maintenir l'Allemagne entre deux fronts, lui enlever ainsi l'avantage stratégique de sa position centrale et l'obliger à disperser ses forces, cet encerclement militaire conditionnant d'ailleurs dans une large mesure l'efficacité du blocus.

Le début de la guerre

Durant les derniers jours du mois d'août, tout a été fait pour permettre un règlement pacifique du conflit germano-polonais (messages de

M. Chamberlain du 22 août[1] et du 28 août[2], lettre de M. Daladier[3] et démarches répétées de notre ambassadeur et de l'ambassadeur de Grande-Bretagne[4]). Le gouvernement du Reich a systématiquement saboté les possibilités de paix. Il a, dans la soirée du 31 août, publié un projet de solution en 16 points et accusé la Pologne de l'avoir rejeté[5]. Or, ni le gouvernement français, ni le gouvernement britannique, ni le gouvernement polonais n'avaient eu connaissance de ces fameuses propositions. (voir pièces jointes n°s 1 et 2)[6].

Le lendemain, 1er septembre, le gouvernement du Reich, dans les premières heures de la matinée, donnait à ses troupes l'ordre d'attaquer sur toute la ligne et d'entrer en Pologne. Le même jour, à 22 h., les ambassadeurs de France et d'Angleterre invitaient le gouvernement du Reich à suspendre tout acte d'agression et à retirer ses troupes du territoire polonais, faute de quoi la France et l'Angleterre seraient tenues de remplir leurs engagements à l'égard de la Pologne[7]. Dans la matinée du 3 septembre, l'Allemagne n'avait pas encore répondu. À 9 h., l'ambassadeur de Grande-Bretagne a remis un ultimatum qui expirait à 11 h[8]. Notre ambassadeur a le même jour, à midi, remis une lettre qui accordait encore à l'Allemagne quelques heures de réflexion[9].

Le 3 septembre, à 5 heures du soir, la France et l'Angleterre se trouvaient en état de guerre avec l'Allemagne.

La Pologne

Dès le début des hostilités, notre effort a tendu à soulager la Pologne aux prises avec la quasi-totalité des forces moto-mécanisées allemandes (14 divisions) et avec la moitié environ des divisions d'infanterie. Notre action a obligé l'Allemagne à maintenir sur le Rhin et sur la frontière occidentale 33 divisions ainsi que les deux tiers de son aviation.

L'Allemagne n'en conservait pas moins contre la Pologne une écrasante supériorité aérienne.

À plusieurs reprises, notamment le 13 septembre et le 16, le gouvernement polonais est intervenu à Paris et à Londres pour obtenir le bombar-

[1] Voir *DDF* (1936-39), XVIII, n°s 270 et 277. La lettre de Chamberlain est reproduite in *Documents on British Foreign Policy,* Third Series, vol. VII, n° 145.

[2] Voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 106. Le texte est aussi reproduit in *Documents on British Foreign Policy,* Third Series, vol. VII, n° 426.

[3] Lettre du 26 août. Voir *DDF* (1936-39), XIX, n°s 10 et 78. Le texte est aussi reproduit dans le *Livre Jaune,* n° 253.

[4] Sur les démarches franco-britanniques, voir *DDF* (1936-39), XIX, les documents de la section « Derniers efforts pour conserver la paix ».

[5] Voir *DDF* (1936-39), XIX, n° 256.

[6] On n'a pas retrouvé les pièces jointes. Sur le fait que les gouvernements alliés n'avaient pas eu connaissance des propositions, voir *DDF* (1936-39), XIX, n°s 259, 292, 316, 360.

[7] Voir *DDF* (1936-39), XIX, les documents de la rubrique « L'attaque allemande contre la Pologne et l'entrée de la Grande-Bretagne et de la France dans la guerre », et plus particulièrement sur l'entrevue des ambassadeurs britannique et français, les n°s 311, 315, 318 et 328.

[8] Voir *DDF* (1936-39), XIX, n°s 406 et 433.

[9] Voir *DDF* (1936-39), XIX, n°s 402, 404, 408 et 410.

dement d'objectifs militaires allemands. L'impérieuse nécessité d'assurer d'abord la concentration de nos troupes ne nous a permis de répondre que dans une mesure limitée aux désirs de Varsovie.

Malgré des prodiges d'héroïsme, la résistance polonaise n'a pas été ce que l'on pouvait attendre. En outre, au moment où les armées polonaises commençaient à se ressaisir, l'intervention de la Russie soviétique, dont les troupes ont, dans la matinée du 16, franchi la frontière polonaise, a précipité la débâcle.

À l'heure actuelle, les troupes russes se sont glissées tout le long de la frontière polono-lettone et occupent très probablement Vilna. Au sud, elles ont, à Lemberg, opéré leur jonction avec les troupes allemandes. Des groupes importants de forces polonaises résistent encore. Quelques éléments ont réussi à passer en Roumanie où se trouve le gouvernement polonais. Mais, dans l'ensemble, l'armée polonaise doit être considérée comme entièrement perdue.

Le front oriental – indispensable pour obliger l'Allemagne à disperser ses forces militaires et pour donner toute son efficacité au blocus – ne peut donc plus être organisé que dans les Balkans.

Italie

Une première condition pour la réalisation d'un tel front est la neutralité italienne.

Malgré la conclusion du pacte d'Acier[1] et en dépit de l'affirmation maintes fois répétées par les milieux politiques et les journaux de Berlin et de Rome, l'Italie s'est abstenue de prendre les armes pour se ranger aux côtés de l'Allemagne dans le conflit actuel.

Cette attitude de neutralité, si elle se confirmait, ne manquerait pas d'avoir les plus importantes répercussions sur l'évolution des hostilités. En effet, non seulement l'abstention italienne supprime actuellement, pour la France et l'Angleterre, la nécessité de combattre sur deux fronts à l'ouest et permettrait ultérieurement à notre armée de disposer dans une certaine mesure de ses forces rassemblées en Afrique du Nord, mais encore, et surtout, elle nous assure la liberté de nos communications en Méditerranée, liberté indispensable au premier chef pour la constitution éventuelle d'un front oriental.

La neutralité *de facto* de l'Italie ouvre en effet la porte centrale de la Méditerranée, celle qui fait communiquer les deux compartiments du bassin occidental et du bassin oriental et qui forme le passage obligatoire pour tous les envois de troupes et de matériel vers l'Orient.

Il est incontestable, d'autre part, que l'abstention de l'Italie a eu jusqu'ici d'heureux effets psychologiques sur les peuples des Balkans, qui gardent le sentiment rassurant qu'une large voie d'accès demeure ouverte de l'ouest à l'est.

[1] Traité offensif signé le 22 mai 1939.

Bien que le mot n'ait pas encore été officiellement prononcé, cette neutralité semble en bonne voie. On peut dire que le peuple italien paraît de plus en plus disposé à s'y installer et cette tendance ne sera sans doute pas sans exercer une influence sur les décisions définitives du gouvernement fasciste.

Les motifs de cette attitude sont de plusieurs ordres (cf. télégramme de Rome n° 3604 – 5 septembre) : (pièce jointe n° 3[1]).

1. répugnance de la population à entrer en guerre, surtout aux côtés des Allemands, qui sont de plus en plus redoutés, jalousés et détestés ;

2. faiblesse économique et financière de la Péninsule ;

3. idée qui se développe qu'une victoire allemande serait néfaste pour toutes les autres puissances européennes.

La politique des gouvernements français et anglais s'est donc attachée à profiter des dispositions ainsi témoignées par le peuple et les dirigeants italiens et ne néglige rien pour favoriser l'évolution de l'Italie vers une attitude de neutralité stable et, si possible, bienveillante.

C'est dans ce sens que s'est employé notre ambassadeur à Rome au cours de ses entretiens avec le comte Ciano auprès de qui il a trouvé jusqu'ici un accueil compréhensif. Les bonnes dispositions italiennes se sont également affirmées durant les échanges de vues qui ont eu lieu à Paris entre le président du Conseil et M. Georges Bonnet d'une part, et l'ambassadeur d'Italie d'autre part.

Elles se sont manifestées d'une manière particulièrement concrète lors de la prise de contact entre M. Giannini, directeur des Affaires économiques au Palais Chigi, et M. Alphand, le 14 septembre 1939 à San Remo. Ces dernières conversations ont permis de définir, à l'entière satisfaction des deux parties, les bases sur lesquelles pourraient être réglées les questions de transit ferroviaire et maritime ainsi que les fournitures italiennes à la France et les ventes françaises à l'Italie, tant que notre pays demeurerait en état de guerre[2].

De son côté, le gouvernement britannique, d'accord avec le gouvernement de Rome, prépare l'envoi en Italie d'une Mission politico-économique.

Enfin, des négociations sont en cours entre Paris, Londres et Rome, pour résoudre les problèmes posés par le contrôle des flottes marchandes en Méditerranée.

En ce qui concerne la constitution éventuelle du front d'Orient, le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a lui-même abordé la question au cours d'un entretien avec M. Guaraglia, le 16 septembre[3]. Il a

[1] Cette 3e pièce jointe au document n'a pas été retrouvée. Voir cependant les documents nos 8 et 9 qui reflètent ces analyses.

[2] La copie du procès-verbal des conversations Giannini-Alphand se trouve dans les Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 4 (document non reproduit). Sur leur contenu, voir document n° 104, note 4.

[3] Voir document n° 81.

fait observer à son interlocuteur que l'écrasement de la Pologne et la menace directe qui en résultait pour la Roumanie pouvaient prochainement conduire la France à secourir celle-ci pour remplir ses engagements. Le gouvernement français était donc obligé dès maintenant d'envisager cette hypothèse et de concentrer des troupes en Syrie. Toutefois, il n'avait pas voulu le faire sans en informer le gouvernement italien. Ce même jour, le comte Ciano, recevant notre ambassadeur à Rome, a marqué la satisfaction du gouvernement italien d'avoir été avisé de l'envoi de troupes françaises au Levant. (cf. télégramme de Rome n° 3750-60 du 16 septembre – pièce jointe n° 4).

Pour résumer l'état actuel de la situation, on peut dire que l'Italie est encore en position d'attente. Les réactions profondes de son opinion publique, ses intérêts bien compris en Europe centrale et dans les Balkans lui conseillent de souhaiter l'arrêt de l'expansion allemande. Comme le disait récemment l'ambassadeur d'Italie, à qui l'on demandait si le moment ne serait pas opportun pour conclure un accord politique entre la France et l'Italie : « Un accord politique en ce moment, pour quoi faire ? Si les Allemands sont vaincus, cet accord se fera de lui-même. S'ils sont vainqueurs, nous sommes tous perdus ». À cet égard, il est à noter que l'intervention russe a produit à Rome une assez vive inquiétude (télégramme Rome n° 3790 – 18 septembre)[1].

C'est donc des résultats généraux de notre politique et de l'énergie de notre résistance à la poussée allemande que dépend en définitive le problème de la neutralité italienne.

Les Balkans

L'effondrement de la Pologne, l'intervention de la Russie soviétique et la jonction des forces russes avec les forces allemandes ne pouvaient manquer d'impressionner profondément les États balkaniques, notamment la Roumanie et la Yougoslavie.

La Roumanie

S'attend à une mise en demeure d'avoir à satisfaire toutes les exigences allemandes dans le domaine économique. Cette mainmise économique entraînerait d'ailleurs nécessairement une lourde hypothèque sur la politique roumaine.

« Nous avons 20 divisions allemandes sur notre frontière nord, dont 8 divisions moto-mécanisées – sans compter les Russes » ; ces propos tenus par M. Gafenco à notre ambassadeur traduisent fidèlement les sentiments qui prédominent actuellement en Roumanie. (Télégramme Bucarest n° 1000 du 19 septembre – pièce jointe n° 3[2]).

[1] Voir document n° 104, note 5.

[2] Ce télégramme se trouve dans les Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 60 (non reproduit). L'ambassadeur de France à Bucarest, M. Adrien Thierry, y rapporte son entrevue avec le ministre des Affaires étrangères roumain, M. Gafenco, qui a tenu à lui « exposer les raisons pour lesquelles l'accord polono-roumain n'était pas entré en jeu (…) après la violation de la frontière polonaise par les Russes ».

L'Allemagne ayant fait savoir à Bucarest qu'elle considérerait comme une violation de la neutralité le fait de laisser traverser le territoire roumain par les membres du gouvernement polonais se rendant à l'étranger, M. Gafenco hésitait sur la réponse à faire.

Nous sommes intervenus hier à Bucarest pour que le gouvernement roumain n'en laisse pas moins passer les ministres polonais.

L'attitude de la Roumanie dépendra essentiellement de l'aide effective que nous serons en mesure de lui donner – notamment en ce qui concerne le matériel de guerre (nous venons de lui envoyer 20 avions).

La Yougoslavie

Il en va de même de la Yougoslavie. (cf. télégrammes n°s 646 et 638 de Belgrade, 13 septembre – pièce jointe n° 5[1]).

Il y a quelques jours les dirigeants de Belgrade paraissaient vouloir mener, en face de la menace allemande – et d'une complicité éventuelle de la Bulgarie et de la Hongrie – une politique de résistance assez active, de concert avec la Roumanie et la Turquie – à tel point que le gouvernement britannique avait cru devoir « freiner » les Yougoslaves.

Les événements dont la Pologne a été le théâtre depuis le 16 septembre ont sensiblement modifié ces dispositions. Ils ont d'abord suscité à Belgrade une extrême nervosité. Cette nervosité a été quelque peu calmée par la note, en date du 17 septembre, dans laquelle le gouvernement soviétique a fait savoir qu'il observerait la neutralité dans ses rapports avec les États balkaniques[2].

L'intervention russe, et la renaissance du péril panslave a, d'autre part, renforcé en Yougoslavie et en Roumanie les tendances en vue d'une épuration des relations avec la Hongrie (cf. télégramme 673 de Belgrade, 18 sept. – pièce jointe n° 5[3]).

En même temps, la Yougoslavie aurait pris l'initiative d'une action tendant à faire entrer la Bulgarie dans l'Entente balkanique « grâce à un examen des revendications nationales » bulgares. Le succès de cette initiative est d'ailleurs très problématique (cf. télégramme 673 déjà cité. Pièce jointe n° 5).

La Grèce

Demeure fidèle aux puissances occidentales. Sollicitée par le gouvernement soviétique de renouveler un accord d'amitié qui vient à expiration en octobre prochain, elle préfèrerait ne conclure qu'un pacte de neutralité. Encore ne le fera-t-elle que dans la mesure où un tel accord ne gênerait pas la constitution d'un front oriental. (Déclarations de M. Politis à M. Coulondre le 18 septembre)[4].

1 Documents non retrouvés.
2 Document non retrouvé.
3 Document non retrouvé.
4 Trace de cet entretien non retrouvée.

La Turquie

Mais, pour la constitution d'un tel front, la pièce maîtresse demeure la Turquie. Sans le concours actif des Turcs aucun espoir de cristalliser et de conjuguer les velléités roumaines ou yougoslaves de s'opposer à la poussée allemande. La Turquie reste la base de notre position et de notre action dans les Balkans.

Malgré l'écrasement de la Pologne et l'intervention russe, le gouvernement d'Ankara entend maintenir la politique de collaboration avec la France et l'Angleterre dans laquelle il s'est engagé.

Mais il importe de fixer au plus tôt les dirigeants turcs dans ces bonnes dispositions, afin de les soustraire aux tentatives de pression et de séduction auxquelles ne manqueront pas de se livrer l'Allemagne et la Russie.

Déjà, le gouvernement soviétique a invité M. Saradjoglu à se rendre à Moscou pour y poursuivre la discussion d'un pacte russo-turc. M. Saradjoglu a exprimé le désir d'aboutir à des accords définitifs avec la France et l'Angleterre avant de partir pour la Russie et si possible de procéder à leur signature (Télégramme d'Ankara n° 1604 du 18 septembre 1939)[1].

Il est infiniment souhaitable qu'il en soit ainsi.

Les difficultés qui subsistent entre la France et l'Angleterre d'une part, la Turquie de l'autre, sont de deux ordres :

– financier ;

– technique (livraisons de matériel de guerre).

Les premières sont en voie de solution.

Le principal effort – à fournir conjointement par la France et l'Angleterre – consiste dans la livraison aussi rapide que possible du matériel de guerre que les Turcs considèrent comme indispensable à leur équipement.

C'est là un effort que nous devons pousser jusqu'à l'extrême limite de nos possibilités.

Nous n'avons cessé, au cours de ces dernières semaines, de nous employer dans ce sens auprès des Anglais et nous sommes encore intervenus à Londres dans la journée d'hier (télégramme 2227-29 du 18 septembre – pièce jointe)[2].

La Russie

L'accord germano-russe du 23 août, présenté d'abord comme un pacte de non-agression, s'est avéré de plus en plus comme l'expression d'une entente entre les deux pays en vue du démembrement de la Pologne.

Mais les climats et les buts de la collusion germano-soviétique n'apparaissent pas encore clairement.

Dans la journée du 18 septembre, le président du Conseil a convoqué M. Souritz pour lui demander à quoi tendait la politique russe et pour lui

[1] Voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75, document non reproduit. Le contenu est donné dans le texte.

[2] Document non retrouvé.

signifier que la France ne reconnaissait pas le fait accompli. M. Souritz s'est déclaré sans instruction de son gouvernement[1].

Les mobiles de la politique russe demeurent enveloppés d'équivoque et de mystère. On ne discerne pas encore s'il s'agit d'une collaboration durable avec le Reich, de mesures de précaution prises par les Soviets ou d'une renaissance du panslavisme. L'Allemagne et la Russie sont, en tout cas, de nouveau voisines. Le demeureront-elles comme permettrait de le penser le discours que vient de prononcer le 19 septembre à Dantzig M. Hitler[2] ? Ou Berlin et Moscou sont-ils d'accord pour laisser subsister la Pologne sous forme d'un État tampon ?

Quoi qu'il en soit, il apparaît inopportun de laisser à l'Allemagne le champ libre en Russie. Tout en faisant nettement sentir au gouvernement soviétique le caractère odieux de son attitude, le gouvernement français, estime d'accord avec le Cabinet de Londres, qu'il est préférable de ne pas rompre les relations diplomatiques, mais d'observer au contraire de très près la suite des événements. Parmi les conséquences d'une entrée effective de la Russie dans le conflit, l'une des plus probables serait en effet de paralyser la Turquie. (cf. télégramme d'Ankara n°s 1607-11 du 18 septembre)[3]. M. Naggiar est reparti pour Moscou le 18 septembre. Provisoirement, le mieux semble être de faire comprendre aux Russes :

a) que la crainte de l'Allemagne est à nos yeux la seule explication de leur conduite,

b) que leur intervention aux côtés de l'agresseur ne modifie en rien notre volonté d'abattre l'Allemagne.

Japon

La conclusion de l'accord germano-russe du 23 août avait singulièrement refroidi les relations germano-nipponnes. Par l'organe du général

[1] Voir document n° 106.

[2] Sur le discours de Hitler à Dantzig, voir document n°142, note 10.

[3] Pour le T. n°s 1607-1611, voir document n° 102. Un « projet de télégramme à Londres » en date du 18 septembre éclaire de façon crue les objectifs de la politique française à l'égard de l'URSS :

« Se référer au télégramme de Londres marquant l'accord de Lord Halifax sur l'attitude prudente à l'égard de la Russie.

Les Turcs restent dans la fiction de la compatibilité de l'action russe avec la poursuite de nos entreprises diplomatiques. Le Turc va consacrer cette conception par le voyage officiel et public de M. Saradjoglu à Moscou.

Si, par une prise de position diplomatique trop accentuée (par exemple protestation trop vive), nous rejetons moralement le Russe dans la belligérance, il y aurait lieu d'en redouter la conséquence inévitable sur la position turque avec tous ses effets sur l'ensemble de notre jeu balkanique.

D'où la nécessité, pour nous, de sauvegarder aussi loin et aussi longtemps que possible la fiction de la neutralité russe, quelque illogique et immorale que cette position apparaisse.

Dans ces conditions, il y aurait lieu d'examiner avec le gouvernement de Londres jusqu'où nous pouvons aller dans notre démarche à Moscou, sans engager de conséquences graves sur le plan balkanique, c'est-à-dire sans couper les ponts de la sauvegarde de la neutralité russe, même fictive.

Pouvons-nous éviter protestation et nous borner à demander des explications ? »

(in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75).

Abé, le Japon avait fait connaître qu'il ne se considérait plus comme lié par le pacte anti-Komintern. Depuis lors, l'Allemagne n'a rien négligé pour retenir le Japon à ses côtés et pour le rapprocher de la Russie. L'armistice conclu le 16 septembre entre la Russie et le Japon pour la frontière russo-mongole est sans doute un premier fruit de ces efforts, qui tendent désormais à la conclusion d'un pacte de non-agression entre le Japon et les Soviets et à la constitution d'un axe Berlin-Moscou-Tokyo[1].

Même au prix de certains sacrifices, au moins temporaires, nous devons chercher à empêcher la constitution d'un tel axe.

Nous nous trouvons à l'heure actuelle en présence d'une demande japonaise tendant à l'évacuation de la Chine du Nord par les forces armées françaises et anglaises. Étant donné l'impossibilité où ils seraient, dans les circonstances actuelles, de faire face à une pression nippone, les gouvernements français et anglais sont d'accord pour retirer leurs forces, à moins que les États-Unis d'Amérique ne se déclarent dès maintenant solidaires de la France et de l'Angleterre en Extrême-Orient.

États-Unis

Les chances d'obtenir – à l'avance – des États-Unis une telle déclaration sont d'ailleurs assez maigres. (Télégramme de Washington n° 1589 du 17 septembre)[2].

En revanche il est permis d'espérer que dans sa séance du 21, le Congrès américain révisera la loi de neutralité dans un sens favorable aux puissances démocratiques.

Une telle décision signifierait pour nous, à plus ou moins longue échéance, une supériorité matérielle écrasante sur nos adversaires.

En conclusion

Après l'effondrement de la Pologne, la tâche essentielle est de grouper en une masse cohérente les puissances balkaniques encore susceptibles d'opposer un rempart à la poussée allemande, de former une barrière qui assurerait dans le Sud-Est le blocus de l'Allemagne, et de permettre en fin de compte de trouver une solution par les armes.

Pour réaliser ce front deux conditions sont indispensables, le maintien de la neutralité italienne et le concours actif de la Turquie. C'est à les obtenir que s'emploie notre activité diplomatique et militaire.

Il est clair que livrés à eux seuls, les États balkaniques demeureront isolés et impuissants. C'est à nous qu'il appartient de les cimenter en un bloc autour de la Turquie.

Les Balkans n'entreront dans le front défensif franco-britannique que si nous leur donnons au préalable les moyens de se défendre efficacement. Dans la situation où ils se trouvent présentement, il est même préférable

[1] Voir notamment document n° 128.

[2] Document non retrouvé.

qu'ils n'affirment pas trop hautement leurs sympathies pour les puissances occidentales afin de ne pas attirer prématurément sur eux les coups de l'Allemagne. C'est avant tout le matériel de guerre qui leur fait défaut.

D'où la nécessité d'intensifier en France et en Angleterre notre effort de production et de compléter celle-ci par des achats en Amérique. Une mission militaire va partir pour l'Angleterre, afin de coordonner et d'harmoniser l'activité des deux pays dans le domaine de la production.

Il conviendra également de poursuivre les préparatifs en vue de former en Orient un corps expéditionnaire.

D'un autre côté, après la liquidation de l'armée polonaise, nous devons nous attendre à ce que le gouvernement allemand ramène sur notre front une notable partie des 55 divisions qu'il avait engagées contre la Pologne, tandis que son aviation – qui a joué un rôle de premier plan dans la lutte à l'Est deviendra – presque entièrement disponible à l'Ouest.

Il est donc indispensable que l'Angleterre accélère l'envoi en France de ses divisions et d'importantes forces aériennes.

Nous ne pouvons d'ailleurs que nous féliciter des dispositions des Anglais. D'après notre ambassadeur à Londres, les membres du Parlement anglais, reflet de l'opinion, sont unanimes et plus résolus que jamais dans leur volonté d'abattre l'impérialisme hitlérien et de lutter jusqu'au bout pour en délivrer l'Europe.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 4

125

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

L. *Paris, 20 septembre 1939.*

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous trouverez ci-joint une lettre[1] adressée à M. Chamberlain que je vous prie de lui remettre. Vous voudrez bien en même temps présenter M. Jean Monnet à M. Chamberlain.

M. Jean Monnet vous tiendra au courant des conversations qu'il aura avec les différents services anglais. Ces conversations sont d'ordre technique et ont un but d'information.

Vous voudrez bien également mettre ou faire mettre, par les services de l'ambassade, M. Jean Monnet en rapport avec les différentes missions françaises à Londres, en les priant de l'informer de leurs activités.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

[1] Lettre non retrouvée.

126

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 1611[1] *Paris, 20 septembre 1939.*

Vous avez bien voulu, sous le n° 678 du 13 septembre[2], m'exprimer le désir de recevoir un exemplaire du protocole franco-polonais du 4 septembre 1939.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une copie de ce document. Je crois inutile d'y joindre le texte du protocole secret annexe qui, constituant une interprétation de l'article 1er de l'accord, se trouve dépassé par les événements.

Annexe
Protocole franco-polonais
signé à Paris le 4 septembre 1939.

Le gouvernement français et le gouvernement polonais,

Voulant assurer la pleine efficacité de l'alliance franco-polonaise et tenant en particulier compte de la situation actuelle de la Société des Nations,

Sont tombés d'accord pour confirmer que leurs obligations mutuelles d'assistance en cas d'une agression de la part d'une puissance tierce continuent de se fonder sur les accords d'alliance existants.

En même temps, ils déclarent entendre désormais lesdits accords comme comportant les obligations suivantes :

Article 1er

L'engagement des deux parties contractantes de se prêter mutuellement toute aide et assistance en leur pouvoir sur-le-champ et dès le moment du déclenchement des hostilités entre l'une des parties contractantes et une puissance européenne à la suite de l'agression de celle-ci contre ladite partie contractante, s'applique également au cas d'une action quelconque d'une puissance européenne qui menacerait manifestement, directement ou indirectement, l'indépendance de l'une des parties contractantes et qui serait de telle nature que celle-ci considérerait comme vital d'y résister par ses forces armées.

Si l'une des parties contractantes se trouve engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une action de celle-ci qui

[1] Dépêche signée « Pour le président du Conseil, le ministre plénipotentiaire, sous-directeur Europe, H Hoppenot ». Il a semblé utile de reproduire cette dépêche, déjà publiée dans *DDF* (1936-39), XIX, *Addenda* VI, pp. 482-483.

[2] Document non retrouvé.

menacerait l'indépendance ou la neutralité d'un autre État européen, de façon à constituer une menace manifeste pour la sécurité de ladite partie contractante, les dispositions de cet article 1er s'appliqueront, sans préjudice cependant des droits de l'autre État européen ainsi menacé.

Article 2

Les modalités d'application des engagements d'assistance mutuelle prévus au présent accord sont établies entre les autorités compétentes militaires, navales et aériennes des parties contractantes.

Article 3

1) Les parties contractantes se communiqueront mutuellement les textes des engagements d'assistance contre une agression qu'elles ont contractés ou contracteraient à l'avenir à l'égard d'autres États ;

2) Au cas où l'une des parties contractantes aurait l'intention de contracter un engagement de ce genre après l'entrée en vigueur du présent accord, elle devra, afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci, en informer l'autre partie contractante.

3) Les engagements nouveaux que les parties contractantes pourraient contracter à l'avenir ne pourront ni restreindre leurs obligations mutuelles définies par le présent accord, ni créer indirectement des obligations nouvelles entre la partie contractante, qui ne serait pas partie à ces engagements, et l'État tiers en question.

Article 4

Si les parties contractantes se trouvent engagées dans des hostilités à la suite de l'application du présent accord, elles ne concluront d'armistice ou de traité de paix que d'un commun accord.

Le présent protocole constituant une partie intégrante des accords franco-polonais de 1921 et 1925 restera en vigueur aussi longtemps que lesdits accords.

Le présent protocole entre en vigueur au moment de sa signature.

Fait à Paris, le 4 septembre 1939.
(signé)
Georges Bonnet
Lukasiewicz.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

127

M. PAUL MORAND, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE EN ANGLETERRE DE GUERRE ÉCONOMIQUE,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 46. *Londres, 20 septembre 1939.*

Comme j'ai eu l'honneur de l'exposer à Votre Excellence dans ma lettre n° 36 du 18 septembre, relative aux mines de Sériphos[1], le Ministry of Economic Warfare m'a fait part de son projet d'organisation d'un système cohérent d'achats chez les neutres, aux fins de la guerre économique.

Depuis le début de la guerre, en effet, le gouvernement britannique a reçu de nombreuses suggestions d'achat de marchandises neutres dont l'Allemagne aurait besoin et dont il y aurait, par conséquent, intérêt à la priver.

Or, aucunes finances ne résisteraient à l'achat de tous les produits ainsi offerts, sur tous les marchés. Il est indispensable d'adopter une méthode qui tende à l'utilisation la plus efficace des ressources dont disposent la France et l'Angleterre. Il importe, notamment, d'acheter, de préférence, les marchandises les plus susceptibles de faciliter à nos ennemis la conduite de la guerre, de prendre ces marchandises sur les marchés les plus accessibles à l'Allemagne, de les faire servir à la satisfaction de nos besoins de guerre, d'éviter entre les deux pays une concurrence qui amènerait une hausse des prix, etc. Ces préoccupations du gouvernement britannique sont également, je le sais, celles du gouvernement français. Au moment même où le MEW me faisait part de ses intentions, je lui signalais, conformément aux instructions de Votre Excellence, l'opportunité d'accroître les achats des Alliés dans les pays balkaniques.

Dans les conditions indiquées ci-dessus, le Ministry of Economic Warfare a proposé la constitution d'un « Comité de coordination des achats dans les pays neutres », et exposé sa manière de voir dans une note qui se trouvait jointe, en traduction, à ma lettre n° 36 du 18 septembre. Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint un nouvel exemplaire de cet important document.

Une première réunion, à laquelle étaient présents des représentants des divers services du Ministry of Economic Warfare, du Board of Trade, du ministère des Finances, du ministère du Ravitaillement, du ministère de l'Alimentation, du service d'achat du pétrole et du service de liaison anglo-français au Cabinet de guerre, eut lieu le 14 septembre. Votre Excellence voudra bien en trouver ci-joint le procès-verbal[2].

[1] Document non retrouvé.
[2] Document non retrouvé.

Au cours de la discussion qui eut lieu à cette occasion, le Président, Sir Francis Leith-Ross, expliqua que le but à atteindre était une orientation de tous les achats faits par les administrations dans les pays neutres, de façon à contribuer à la guerre économique. Il cita, à cette occasion, la liste de produits contenue dans la note ci-jointe[1] et dont il serait particulièrement important d'empêcher l'acquisition par l'Allemagne.

Le représentant du ministère du Ravitaillement fit remarquer que l'on devait tenir compte des quantités et de la qualité des produits disponibles, ainsi que des conditions de livraison ; il ajouta que, pour plusieurs catégories de marchandises de la liste (cuivre, plomb, bauxite), des commandes correspondant à la consommation d'une année avaient déjà été placées au Canada et aux États-Unis. Des achats supplémentaires pourraient cependant être faits si le ministère des Finances y consentait.

Le représentant des Finances déclara que chaque cas devrait être examiné en soi, mais que le Trésor ne ferait pas d'objections à des achats supplémentaires de marchandises dans les pays indiqués dans la note. Ce serait en tout cas préférable à de nouveaux achats dans des pays ayant le dollar pour unité monétaire. Les délégués furent ensuite d'accord pour que le Ministry of Economic Warfare se procure le plus de renseignements possible sur les stocks existant des marchandises mentionnées dans la liste. Les ministères du Ravitaillement, de leur côté, consulteront le Ministry of Economic Warfare au sujet de la possibilité de placer leurs ordres dans les pays neutres d'Europe.

L'examen qui fut fait de divers marchés se trouvant entièrement résumé dans le procès-verbal ci-joint, je me bornerai à mentionner encore, parce qu'elle nous intéresse directement, l'évocation qui fut faite de la production de la Société norvégienne Det Norske Zinkkompani, filiale de la Cie asturienne des Mines, qui fabrique annuellement environ 45 000 tonnes de zinc électrolytique et serait disposée à refuser ce zinc à l'Allemagne et le Royaume-Uni et la France pouvaient s'en rendre acquéreurs.

L'opinion des autorités françaises ayant été demandée à cet égard, je télégraphie à Votre Excellence d'autre part à ce sujet.

À la suite de cette réunion, le Comité de coordination des achats dans les pays neutres fut constitué sous la présidence de Sir. F. Leith-Ross. M. Tisseau y représentera la Mission française de guerre économique.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 773

[1] Document non retrouvé.

128

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 225. *Moscou, 20 septembre 1939.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le texte des communiqués de l'agence Tass des 14 et 16 septembre derniers[1] relatifs aux relations soviéto-japonaises. Ainsi que je l'ai indiqué au Département, l'accord intervenu sur le différend de frontière mongolo-mandchou, précédé de la déclaration de désintéressement territorial que constitue en fait, de la part des Russes, le premier communiqué, semble bien marquer le désir des deux parties d'aboutir à une détente (ma communication du 16 septembre)[2].

Du côté soviétique, les événements européens obligent le Kremlin à s'assurer la tranquillité en Asie. Du côté japonais, si j'en juge par l'impression qu'on peut retirer des contacts avec l'ambassade du Japon à Moscou, la diplomatie nippone souhaiterait également une amélioration des rapports avec l'URSS. Les Japonais ne paraissent pas désirer toutefois se lier les mains par un pacte général. Ils estiment que le conflit européen leur permet de garder à l'égard de quiconque une grande liberté d'action qu'il est pour le moins inutile d'aliéner. On semble donc de part et d'autre s'orienter plutôt vers la conclusion d'une série d'accords limités – dont le communiqué du 16 septembre offre un exemple – et qui, éliminant successivement les points de friction entre les deux pays, aboutirait à l'établissement de relations de bon voisinage entre Moscou et Tokyo.

Z Europe, 1918-1940, URSS, 1014

[1] Textes non retrouvés.

[2] Document non retrouvé à la date du 16 septembre. En revanche, dans le même dossier, au 19 septembre, on a sous les nos 1356-1359, un télégramme envoyé de Paris via New York à un poste diplomatique non mentionné (Washington ?) (document non reproduit), reprenant le texte reçu de Moscou le 16. Le représentant français y annonce la publication dans la presse, d'un communiqué dont le libellé même – « accord soviéto-japonais relatif au conflit qui a surgi à la frontière soviéto-mandchoue » – « implique reconnaissance réciproque des positions qu'occupent le Japon et l'URSS par rapport à la Mandchourie et à la Mongolie. » Selon lui, ce geste semble, de la part des Soviétiques, « témoigner du désir de s'assurer autant que possible la tranquillité à l'est, au moment où, malgré les garanties qu'ils ont cherché à prendre à l'ouest, la situation européenne requiert une vigilance de tous les instants ». Indiquant qu'il ne peut « déterminer dans quelle mesure l'Allemagne a pu créer l'atmosphère de détente propice à l'élaboration de l'arrangement», M. Payart relève que dans son discours du 31 août, M. Molotov avait déclaré que le pacte germano-soviétique était « un tournant dans l'histoire de l'Europe et pas seulement de l'Europe. »

129

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1644 à 1648. *Ankara, 21 septembre 1939, 2 h. 49*[1].
Réservé. (*Reçu :* le 21, 10 h. 00)

Je me suis employé de mon mieux à faire valoir auprès du ministre et du secrétaire général des Affaires étrangères les considérations développées dans votre télégramme 1262-66[2]. J'ai dû constater une fois de plus qu'entre le point de vue turc et le nôtre, il y a une différence essentielle : on persiste ici à ne pas croire à la solidité de la collusion germano-russe, on se refuse à admettre qu'elle aille au-delà d'une entente très fragile concernant la Pologne et, tout en flétrissant le cynisme de la politique soviétique, on veut « en réaliste » tenter l'épreuve.

M. Saradjoglu se déclare au surplus soutenu dans son entreprise par les encouragements qui lui parviennent de Bucarest d'où son ambassadeur vient d'arriver chargé d'un message de M. Gafenco qui, assure-t-il, le pousse à ménager à la Roumanie l'appui soviétique contre l'Allemagne.

Je n'ai pas manqué de faire état des renseignements recueillis par mon attaché militaire (mon télégramme n° 1635)[3]. La réponse a été que, si le gouvernement soviétique tentait de poser des conditions de ce genre, il serait aussitôt informé que l'accord était réalisé entre Ankara, Londres et Paris, qu'il ne pouvait être question d'en rien modifier et que les Soviets n'avaient pas à s'occuper de savoir si la Turquie ou tel autre État balkanique admettait en alliées sur son territoire les forces franco-britanniques. Mon collègue d'Angleterre de son côté a signalé des rumeurs de presse d'après lesquelles les Soviets feraient pression sur la Turquie pour que la mer Noire fût interdite aux flottes franco-britanniques : le Ministre a répondu par un démenti catégorique.

En revanche, M. Saradjoglu admet qu'il est nécessaire de marquer, avant son départ, que l'alliance avec les puissances occidentales est pratiquement conclue. Il admet même la nécessité de donner dès maintenant au traité une forme définitive pour bien nous assurer qu'il ne tolèrera aucune tentative de débauchage de la part des Soviets ; mais dans la mesure même où l'on se rend compte que le voyage comporte un très grand risque, on ne veut pas aggraver celui-ci par un geste de défi. C'est pourquoi, même si nous arrivons à tomber d'accord demain soir, l'on préfère

[1] On a placé ce document ici en fonction des numéros d'ordre des télégrammes, avec les dates et heures mentionnées sur la copie du fonds de Nantes (Ambassade de Londres, Série C, vol. 135). Le texte reproduit la version plus complète du télégramme au départ du « Dossier Massigli » retrouvé dans les Papiers 1940.

[2] Voir document n° 113.

[3] Document non retrouvé.

se borner à parapher et remettre la signature à quelques jours ; c'est pourquoi aussi, tout en admettant qu'il y a lieu pour le Ministre de manifester avant son départ, notre entente de façon non équivoque, on n'a pas encore arrêté la forme de cette manifestation.

Nous avons certes le droit de juger ces précautions un peu mesquines et nous pouvons même appréhender que les dirigeants turcs ne soient eux-mêmes pris au piège de leur propre jeu. Je crois cependant, en conscience, qu'ils sont hommes à ne pas se laisser manœuvrer. Au surplus, il importe de ne pas perdre de vue le prestige dont l'URSS n'a pas cessé de jouir ici : si les adversaires du gouvernement et de la politique qu'il représente pouvaient faire valoir que les offres des Soviets ont été repoussées sans examen, ils disposeraient d'une arme très efficace.

Dans cette situation, mon collègue d'Angleterre et moi concentrons notre effort sur deux points :

a) la mise au point *ne variatur* du traité et de ses annexes ;

b) une manifestation non équivoque avant le départ du ministre de la Solidarité de la Turquie avec les puissances occidentales.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

130

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1649 à 1652. *Ankara, 21 septembre 1939, 2 h. 45.*
Réservé.
(*Reçu :* le 21, 9 h. 45)

Après toute une après-midi (...)[1] avec le ministre des Affaires étrangères et son principal collaborateur, voici où nous en sommes ce soir :

a) la Turquie a réduit de 35 à 25 (...)[2] de livres (y compris les contrats déjà intervenus) les crédits demandés pour fourniture de matériel de guerre ;

b) concernant l'avance en or de 15 millions livres sterling, satisfaction a été déjà donnée à la Turquie par le gouvernement anglais ;

c) quant au crédit de dix millions de livres sterling pour déblocage de crédits gelés et équipements industriels, sur lequel la Trésorerie britannique n'accordait que 2 millions, j'ai pris sur moi, après le coup de téléphone de Rochat confirmé par le télégramme 127[3], d'offrir pour notre

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Télégramme en date du 20 septembre, 11h.45, signé Diplomatie, reçu à Ankara le 20, à 21h. (voir « Papiers 1940 », Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73, document non reproduit) : M. Massigli y reçoit comme instructions de ne négliger « aucun effort pour assurer la signature de l'accord dès aujourd'hui », avec « la plus large latitude possible » à cet effet.

part un million de livres sterling qui sera employé au déblocage de nos créances commerciales gelées (105 à 120 millions de francs) et pour le surplus à des commandes à passer en France : il n'y a donc pour notre économie aucune perte de substance.

Du côté turc, on voudrait davantage et une plus grande latitude dans l'utilisation du crédit ; mais je pense qu'on s'inclinera.

Reste la question de la clause suspensive dont la Turquie entendrait se prévaloir jusqu'à complète livraison du matériel porté sur une liste établie sans tenir compte des possibilités pratiques, clause exigée par un état-major entêté et terrorisé par le drame polonais. Nous avons obtenu ce soir que notre attaché militaire établisse demain matin avec l'état-major turc une nouvelle liste sur laquelle figureraient seulement les matériels de guerre dont l'armée turque a un très pressant besoin, et seulement pour les quantités strictement et immédiatement nécessaires. En attendant la satisfaction des besoins ainsi précisés, l'application de l'accord serait suspendue, la clause jouant d'ailleurs à notre profit en ce qui concerne les engagements d'ordre financier.

La disposition dont il s'agit figurerait au surplus non dans le traité mais dans une annexe secrète.

De la discussion que les experts militaires auront jeudi matin, dépend donc la possibilité d'aboutir dans la journée.

Si âpre et déplaisant que soit ce débat où notre interlocuteur apporte toutes les traditions du marchandage oriental, je crois moins que jamais, et mon collègue est dans le même sentiment, que ces méthodes qui nous heurtent dissimulent une arrière-pensée de dérobade.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

131

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2293 à 2296[1]. *Paris, 21 septembre 1939, 19 h. 15.*

(*Reçu :* le 21, 21 h. 33 ; *déchiffré* : le 22, 1 h. 30).

De Moscou.

Je me réfère à votre télégramme no 713[2].

L'ambassadeur de Turquie m'a confirmé (...)[3], suivant la décision de son gouvernement, M. Saradjoglu viendrait rendre à Moscou la visite que

[1] Transmis par fil.
[2] Document non retrouvé.
[3] Lacune de déchiffrement.

M. Potemkine avait faite à Ankara[1]. Il assure n'être (...)[2] des conversations qui se poursuivaient en Turquie et ignorer si son ministre des Affaires étrangères cherchera à aboutir pendant son séjour à Moscou.

Il est toutefois vraisemblable que le Kremlin, dont le premier souci est d'assurer sa sécurité en mer Noire, veuille concilier ses propres intérêts avec les sollicitations du Reich et cherche à conclure un accord rédigé de telle sorte qu'il interdise en fait à la Turquie de sortir de la neutralité. Cette (...)[3] offre trop d'avantages pour que le gouvernement d'Ankara, sur qui l'écroulement du front polonais n'a pu manquer de faire pression, hésite longtemps à se laisser entraîner (...)[4]. En échange, il pourrait sans doute demander et obtenir certaines assurances concernant le maintien de la paix dans les Balkans. Il est permis de penser ainsi qu'en établissant au début du mois d'août des contacts plus étroits avec les autorités bulgares (lettre de l'ambassade n° 190 du 7 août[5]), le Kremlin cherchait une base d'action éventuelle dans cette région. Parmi les hypothèses possibles, on ne peut écarter celle d'après quoi la Roumanie ferait les frais de l'opération en cédant la Dobroudja à la Bulgarie, qui accepterait à ce prix d'entrer dans l'Entente balkanique comme le souhaitent depuis longtemps les gouvernements d'Ankara et de Belgrade.

Quoi qu'il en soit, les indications données par l'ambassadeur de Turquie et celles que M. Massigli a reçues du ministre des Affaires étrangères me confirment dans le sentiment que le Kremlin n'a pas voulu laisser la négociation se poursuivre par la voie ordinaire. S'inspirant du précédent

[1] Cette visite a eu lieu fin avril-début mai 1939. Cf. *DDF* (1936-39), XVI, document n° 55 et *DDF* (1936-39), XIX, document n° 90. À la suite d'un entretien avec M. Potemkine, le 30 avril, M. Massigli estime à l'époque que cette visite « répond essentiellement à la tentative d'obtenir un concours turc pour le système de sécurité de l'Europe orientale et, d'une manière plus générale, au souci de mieux harmoniser la politique des deux pays, l'URSS considérant que la position géographique de la Turquie lui réserve un rôle capital dans la partie qui se jouerait. » Moscou apparaît préoccupée, d'après l'ambassadeur de France à Ankara, à la fois par l'état d'avancement des négociations franco-anglo-turques, et par l'attitude de la Turquie à l'égard de l'Allemagne et de la Bulgarie (T. nos 523 à 529 du 30 avril 1939). Dans un autre télégramme en date du 4 mai (T. nos 572 à 574), M. Massigli attire l'attention du Département sur le protocole du 17 décembre 1929, prolongeant la validité du traité d'amitié soviéto-turc de 1925, par lequel « chacune des parties contractantes s'est notamment interdit de conclure aucun accord politique avec un État "limitrophe" sans avoir prévenu l'autre contractant et avoir obtenu son consentement. Une lettre secrète a d'autre part énuméré les pays compris sous cette dénomination d'États « limitrophes » : « L'Empire britannique» est du nombre. De ce fait l'URSS se trouve nantie d'un titre juridique pour peser sur les négociations et, éventuellement pour en ralentir le développement. » (Pour ces deux télégrammes non reproduits, voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73). Déjà en 1934, l'ambassadeur de France à Moscou signalait cette clause, montrant que la notion d'« État limitrophe » s'étendait aussi à la France, lorsque le gouvernement soviétique, arguant du voisinage de la Syrie sous mandat français avec la Turquie, avait tenu Ankara au courant des pourparlers entrepris avec la France au sujet d'un pacte de non-agression, malgré l'obligation de secret imposée par Paris (Voir T. n° 94 de Moscou à Paris, en date du 14 mars 1934, in Z Europe, 1918-1940, URSS, vol. 962, document non reproduit).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Lacune de déchiffrement.

[5] Document non retrouvé.

qui (…)[1] veut ici avoir en face de soi un ministre responsable afin de pouvoir (…)[2] ce qu'il serait dangereux d'écrire et conclure rapidement.

Je suivrai de près le développement de l'affaire.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

132

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 334[3]. *Rome, 21 septembre 1939.*
Confidentiel.

M'entretenant hier avec mon collègue britannique, je l'ai mis au courant des démarches répétées que je faisais auprès du Vatican en vue d'obtenir que le Souverain Pontife témoignât publiquement sa sympathie à la Pologne martyre, dont la cause est celle de la France et de la Grande-Bretagne.

Monsieur Osborne m'a indiqué que, sur instructions de Lord Halifax, il avait, il y a quelques jours, signalé à la secrétairerie d'État l'intérêt que verrait le gouvernement britannique à une condamnation par le Saint-Père des procédés de guerre inhumains (bombardements des populations civiles notamment). Mon collègue avait été heureux de constater qu'à la suite de son intervention, le Pape avait prononcé sur ce sujet, dans son discours à l'ambassadeur de Belgique (mon télégramme n° 767)[4], des paroles très opportunes. Mais, en l'absence d'instructions nouvelles du Foreign Office, le ministre de Grande-Bretagne croyait difficile d'effectuer ces jours-ci une démarche nouvelle.

Comme je faisais remarquer au représentant britannique que c'était principalement du point de vue du travail à exercer sur l'opinion italienne que je souhaitais, de la part du Pape, une prise de position moins molle, mon collègue m'a dit être convaincu de l'excellente influence exercée par Pie XII sur la population de la Péninsule. Sans doute, a-t-il ajouté, Pie XI avait un caractère différent. Il se montrait parfois brutal et frappait sur la table. Devant la double agression dont la Pologne est victime, il aurait bien probablement réagi avec force. Mais l'actuel Souverain Pontife, dans sa douceur et sa mansuétude, exerçait ici, selon M. Osborne, une action plus profonde que son prédécesseur. Si l'Italie se montre actuellement

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Une copie manuscrite a été adressée à l'ambassade de France à Londres. Elle porte la mention marginale manuscrite : « M. Cambon doit m'en parler ».

[4] Document non retrouvé.

pacifique, pense mon collègue, c'est, dans une mesure non négligeable, au Pape qu'elle le doit, à l'exemple de son attitude, aux instructions qu'il a données à l'épiscopat et au clergé d'incliner sans relâche les esprits vers la paix.

J'ai cru devoir, à titre d'information, rapporter cette opinion du ministre de Grande-Bretagne. Je ne nie pas que la grande figure pacifique de Pie XII ne joue un rôle utile dans la crise qui secoue le monde. Je n'en regrette pas moins celui qui, à la fin de sa vie, savait, dans sa rudesse, condamner avec vigueur et exprimer, sans voiles, sa pensée.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

133

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1052 à 1054[1]. *Bucarest, 22 septembre 1939, 2 h. 50.*
Réservé. Spécial.

L'assassinat du président du Conseil[2] pose un grave problème et risque d'ouvrir dans ce pays une ère de troubles où nos intérêts pourraient être sérieusement exposés. Avec lui disparaît un des rares hommes d'État de la Roumanie et la seule personnalité qui, par son énergie, son esprit de décision, pouvait faire face aux périls intérieur et extérieur. Pour la cause des Alliés, et en particulier pour la France, je crains que cette perte ne soit irréparable. En admettant que l'orientation politique ne se trouve pas changée, je ne pense pas que nous puissions retrouver au pouvoir un homme tout à la fois aussi résolument convaincu et aussi loyal à notre égard. Dans mes récentes communications sur la propagande allemande, j'ai eu l'impression d'une vive reprise de l'agitation gardiste depuis quelque temps, alors que précisément M. R. Boscarelli me disait hier encore que tout danger était désormais écarté à cet égard.

En réalité, l'intervention allemande paraît peu douteuse. Jamais la Garde de Fer ne serait arrivée à se réorganiser comme elle l'est sans les méthodes et les subsides de l'Allemagne.

La renaissance du mouvement terroriste a exercé en quelques semaines des ravages considérables, encore accrus par les événements extérieurs. Cette organisation (...)[3], persécutée, a reconstitué ses cadres et sa propagande, jouant habilement de la terreur provoquée dans le pays par l'écrase-

[1] Copie envoyée notamment à Washington, sous les nos 1376 à 1378.

[2] Armand Calinesco, président du Conseil roumain, vient d'être assassiné, le 21 septembre 1939, près de Bucarest par des membres de la Garde de Fer.

[3] Lacune de déchiffrement.

ment de la Pologne et a obtenu des résultats immédiats. Une grande partie de la population, de la Straja Tsari, du corps enseignant, de nombreux officiers d'importants industriels se sont affiliés avec les Gardes de Fer.

Le gouvernement du Reich a fortuitement jugé indispensable de supprimer l'élément essentiel de la résistance roumaine tout en affirmant par un coup d'éclat que ses intentions sur la Roumanie n'avaient pas plus que son (...)[1] pouvoir de les réaliser.

Il est même possible qu'il attende de l'assassinat de M. Calinesco des mouvements populaires qui fourniraient occasion à intervenir. Jusqu'à présent, toutefois, on ne signale aucun trouble dans le pays.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

134

M. Helleu, Ministre de France à Tallinn,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 136. Réservé.

Tallinn, 22 septembre 1939, 16 h. 10.

(*Reçu* : le 22, 19 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 132 et 133[2].

D'après des informations de bonne source que je m'efforce de contrôler, les craintes très vives ressenties par le gouvernement estonien dans la nuit du 19 au 20 étaient parfaitement justifiées.

Le gouvernement russe n'aurait renoncé provisoirement à une démonstration plus sérieuse en Estonie que moyennant un compromis hâtif adressé au gouvernement de Tallinn que je cherche à éclaircir et grâce aussi à une intervention allemande à Moscou.

Pour le moment, le gouvernement estonien manœuvre pour se maintenir en équilibre entre l'Allemagne et les Soviets, actuellement associés, mais qui semblent s'interdire mutuellement une mainmise brutale et immédiate sur l'Estonie. En fait l'Estonie subit deux protectorats occultes, celui de l'Allemagne et celui de la Russie, entre lesquels elle louvoie de son mieux. La situation changerait à son détriment si l'Allemagne était en butte à de sérieuses difficultés à l'Ouest ou si la propagande communiste réalisait des progrès dans l'une ou l'autre de ces éventualités à se rendre maîtresse de la sortie du golfe de Finlande.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Document non retrouvé.

135

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1670 à 1671.
Réservé. Spécial.

Ankara, 22 septembre 1939, 20 h. 30.

(*Reçu :* le 23, 4 h.)

Je me réfère à mon télégramme no 1665-1666[1].

La négociation a (...)[2] fait un appréciable progrès. Il est possible que nous aboutissions, sinon ce soir, au moins dans la matinée de demain.

Je signale toutefois que les Turcs prétendent que l'emprunt en or de 15 millions de livres qui leur est consenti comporte remise effective en Turquie de l'or dont il s'agit. Mon collègue britannique, qui a mené seul, comme je l'ai déjà expliqué, la plus grande partie de la négociation financière, soutient qu'il y a là une demande nouvelle ; mais il paraît résigné à y faire droit. Il a indiqué, il est vrai, à son gouvernement que la difficulté qui surgit de ce fait serait supprimée si les gouvernements français et anglais prélevaient la quantité d'or dont il s'agit sur le stock polonais avant son embarquement à Beyrouth, quitte pour eux à rendre au gouvernement polonais en France une quantité d'or égale.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

136

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. no 99[3].

Londres, 22 septembre 1939.

De la part de M. Paul Morand,

D'après les informations du Ministry of Economic Warfare, les premières conséquences de la conquête de la Pologne seraient les suivantes :

[1] Dans ce télégramme en date du 21 septembre, M. Massigli indique que la négociation n'a pu s'achever ce jour. D'une part, parce que l'état-major turc n'est pas parvenu à établir la liste du matériel de guerre demandé (voir document n° 130). D'autre part, parce que des prétentions précédemment écartées ont été réintroduites dans le projet de texte. L'Ambassadeur se demande « si l'on ne préfère pas ici attendre, avant de signer, les premières impressions que M. Saradjoglu enverra de Moscou et si les événements qui se déroulent en Roumanie ne sont pas interprétés comme invitant à la prudence. » (Voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73, document non reproduit).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Envoyé en clair par courrier.

– L'Allemagne se suffirait désormais pour la production du zinc et du plomb.

– Elle bénéficierait d'une certaine amélioration en ce qui concerne les fourrages et d'un notable accroissement de ses réserves de substances grasses.

– Production laitière et commerce des porcs améliorés.

L'état des usines et des chemins de fer en haute Silésie ne permet pas d'apprécier dès à présent l'amélioration des capacités allemandes.

Les puits de pétrole de Galicie passent pour être en feu, et les raffineries très endommagées[1].

La main-d'œuvre agricole polonaise est déjà employée en Allemagne depuis huit jours, et le travail féminin réquisitionné pour travail sur place.

Enfin, les Anglais se montrent très préoccupés du grand nombre de chevaux polonais dont l'Allemagne va pouvoir s'emparer.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 773

137

LE COLONEL PICHON, ATTACHÉ MILITAIRE, NAVAL ET DE L'AIR À BANGKOK,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. nº 241-1. *Bangkok, 22 septembre 1939.*
Secret.

Les informations que j'ai l'honneur de vous adresser ci-après touchant l'opinion en Thaïlande sont moins favorables que les précédentes (compte rendu nº 240-A du 16.9.39)[3]. Au cours de la semaine écoulée, l'accord russo-japonais[4] et le discours d'Hitler à Dantzig[5], respectivement exploités par les propagandes nippone et germanique, ont produit un fâcheux effet ; d'une part, on craint que Tokyo, libéré de la menace soviétique, n'intervienne dans le conflit actuel en cherchant à y entraîner Bangkok ; d'autre part, on tend à penser que la France est jouée par l'Angleterre et qu'elle « tirera les marrons du feu » à son bénéfice.

[1] Les besoins d'essence de l'Allemagne en temps de guerre sont évalués à 7-8 millions de tonnes par an, alors qu'elle ne tire de son sol et ne produit synthétiquement qu'un million de tonnes. La destruction des puits de pétrole et des raffineries dans les pays occupés par le Reich apparaît donc comme primordiale aux yeux des Alliés (cf. la note du 18 mars 1939 sur la politique pétrolière allemande, in Y-Série internationale 1918-1940, vol. 199, document non reproduit).

[2] Dépêche adressée au ministre de la Défense nationale et de la Guerre-E.M.A., 2e Bureau, au ministre de la Marine, État-Major général, 2e Bureau, au ministre de l'Air, état-major de l'Armée de l'Air, 2e Bureau.

[3] Document non retrouvé.

[4] Signé le 16 septembre. Voir document n° 128.

[5] Discours prononcé le 19 septembre 1939. Voir document n° 142, note 2, p. 222.

Comme je l'avais signalé, on espérait que le pacte germano-russe tiendrait le Japon éloigné de l'Allemagne et, par ailleurs, on l'estimait trop occupé en Chine et sur la frontière mongolo-mandchoue pour vouloir courir les risques d'une offensive contre les Franco-Britanniques. On s'en réjouissait sincèrement, présumant que la Thaïlande n'aurait pas quelque jour à prendre parti et pourrait, sans difficulté, sauvegarder sa neutralité. L'entente japono-soviétique, qui chez quelques-uns laisse présager une entente japono-chinoise, remet tout en question et aussi bien dans les classes dirigeantes que dans le peuple, on recommence à dire : « Que pourrons-nous faire si le Japon nous impose son alliance ? Comment pourrons-nous résister si des escadres navales et aériennes viennent appuyer ses volontés ? » Certes, les arguments à opposer ne nous font pas défaut ; ne serait-ce que militairement parlant, il nous appartient de calmer les craintes des Thaïs en faisant valoir que, par eux-mêmes, les bâtiments et avions de guerre ne sont qu'un moyen d'intimidation, que seuls des débarquements de troupes terrestres pourraient emporter une décision et qu'à supposer le Japon en mesure d'entreprendre des opérations aussi délicates et coûteuses, leur réussite, en face d'adversaires résolus à se défendre, serait des plus aléatoires. Encore faut-il que, le cas échéant, un pareil langage soit entendu et c'est difficile eu égard au tempérament des intéressés inconsistants, inquiets et dangereusement prompts à s'incliner devant le fait accompli.

En ce qui concerne spécialement les événements d'Europe, les revers des Polonais, l'entrée des Russes dans leur pays, les paroles d'Hitler à Dantzig font douter, malgré les affirmations anglo-françaises, de la volonté des Alliés d'« aller jusqu'au bout ». L'idée de la « guerre courte » et de la France « soldat de l'Angleterre » a fait rapidement du chemin et les assurances pacifiques du *Führer* à notre endroit trouvent trop facilement créance. On considère que nous nous battons pour le compte de l'empire britannique et que nous y mettons quelque naïveté ; on raconte que Londres n'envoie que des contingents insignifiants sur le front français ; bref, on a tendance à croire que nous ferons les frais d'une lutte qui ne nous rapportera aucun profit et dont l'unique intérêt aura été de sauver la puissance anglaise.

Évidemment, il faut voir là, dans une certaine mesure, l'effet de la propagande allemande qui cherche à désunir la France et l'Angleterre ; comme je l'ai déjà indiqué, il y a ici surabondance de dépêches germaniques et j'ai appris, sans avoir pu obtenir encore de précisions à ce sujet, que la légation d'Allemagne se montre extrêmement active.

Notre légation et la légation britannique font de leur côté le nécessaire pour réaliser un Service d'information propre à favoriser notre cause. C'est indispensable dans ce pays, en raison du caractère essentiellement mobile et un peu enfantin de ses habitants, et dans le domaine militaire, en particulier, il serait utile d'éclairer l'opinion de l'état-major thaï dont les conceptions sont très incertaines. Je me permets, en conséquence, de renouveler ma demande (compte rendu 240-A précité) tendant à obtenir une documentation à l'aide de laquelle je pourrais de temps à autre faire

des communications sur les opérations en cours. À mon avis, pour intéresser mes camarades thaïs, il faudrait que je fusse à même de signaler, pour une opération donnée :

a) les grandes lignes de l'opération dans son ensemble,

b) les détails d'une action partielle ayant produit des résultats spécialement importants,

c) des enseignements d'ordre tactique et technique à tirer de l'opération (conduite du combat, rendement des armes nouvelles, chars d'assaut notamment, résistance des fortifications construites en temps de paix, etc.),

d) des faits de guerre particulièrement honorables pour nos troupes (des récits analogues à ceux que publiait le *Bulletin des Armées* de la guerre 1914-18 seraient les bienvenus et pourraient, en outre, paraître dans les revues militaires et les journaux locaux),

e) des « portraits » de chefs ayant participé à l'opération en question et d'une manière plus générale, de nos grands chefs actuels (même observation que ci-dessus d) quant à la publication dans les revues militaires et journaux locaux).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître dans quelles conditions et vers quelle date il pourrait m'être accordé satisfaction ; les « communiqués » donnés par la presse sont très succincts et plusieurs officiers, entre autres le ministre-adjoint de la Défense, m'ont déjà demandé de les commenter mais je ne pourrai procéder à ce travail avec exactitude qu'une fois renseigné aux sources officielles.

E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, 54

138

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 797. *Rome, 22 septembre 1939.*
Réservé.

J'ai demandé hier à Monseigneur Montini quelles étaient les impressions qu'il avait pu, pendant ces derniers jours, recueillir au sujet des dispositions du gouvernement italien en présence de la guerre en cours. Il m'a répondu que les quelques sondages qu'il avait cherché à opérer personnellement n'avaient donné aucun résultat. « Les Italiens, a-t-il poursuivi, ne disent pas ce qu'ils feront, peut-être parce qu'ils ne le savent pas ». Le prélat persistait cependant à penser que la neutralité durerait, parce que, observait-il, « la base morale de l'alliance italo-allemande s'écroule de jour en jour davantage, le sentiment populaire y demeurant contraire ».

Cette confiance de Monseigneur Montini dans la durée de la neutralité italienne est sans doute à prendre en considération, ce prélat étant l'esprit

le plus fin et le plus réfléchi de la secrétairerie d'État. Ce n'est pas à dire pourtant que je n'y fasse aucune réserve.

Ce que j'ai pu observer de mon côté, durant la semaine qui s'achève, me ferait considérer plutôt comme diminuées que comme augmentées les chances de stabilisation de la neutralité italienne. Les dirigeants, d'après ce que j'entends, oscillent sur leur position d'abstention. Il est vrai que l'oscillation est le cas habituel de ces positions mal définies.

Monseigneur Montini a sans doute raison quand il observe que l'alliance italo-allemande est actuellement dépourvue de « base morale », en raison d'un sentiment public qui lui est contraire. Mais il me semble que le gouvernement italien s'efforce en ce moment de former un sentiment public qui puisse servir de base à une action, en tout cas diplomatique et éventuellement militaire, justifiée par autre chose qu'une aveugle solidarité avec Berlin. Utilisant pour cela les événements de la guerre, le développement des opérations, l'évolution de la situation diplomatique et, par dessus tout, le puissant ascendant qu'exerce la force militaire allemande, la presse fasciste peut avec le temps influer sur le sentiment populaire et le rallier à une politique d'exploitation des circonstances.

Voilà quelle réserve j'inclinerais à mettre à l'optimisme de Monseigneur Montini.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt très vif que le Saint-Siège porte à la neutralité italienne et à sa consolidation constitue pour nous une ressource que nous devons, je crois, utiliser autant que possible.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 275

139

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 1379 à 1381. *Paris, 23 septembre 1939, 15 h. 15.*

(*Reçu :* le 24[1])

Je vous communique sous le présent numéro et les deux numéros suivants un télégramme que je reçois de Shanghaï sous la date du 20 septembre :

Le bruit court, dans les milieux japonais et de Shanghaï, qu'un pacte de non-agression pourrait être conclu prochainement entre les gouvernements de Tokyo et de Moscou. Pour le moment le Japon et la Russie se sont bornés à signer un armistice portant sur les marches de Mongolie. Mais, il faut en convenir, la conclusion de cet accord témoigne du souci qu'ont les deux parties de régler les différends qui les opposent et de concentrer leur attention l'un sur l'Europe, l'autre sur l'Asie.

[1] Reçu via New York.

Il convient d'observer à ce sujet que la haine que les Japonais nourrissent à l'égard des Anglais fait prime – on ne s'en rend peut-être pas bien compte suffisamment à Londres – sur celle qu'ils ont vouée aux Russes ; quant à leur intérêt, il s'accorde avec leur sentiment. Le gouvernement de Tokyo ne peut être soucieux en effet, dans les conjonctures actuelles, de faire passer le règlement de sa dispute avec le gouvernement britannique avant celui des difficultés – celles-ci à long terme – qui l'opposent au cabinet de Moscou.

Si l'accord dont il s'agit venait à se réaliser, nous nous trouverions placés dans une position singulièrement dangereuse. La Russie cesserait en effet de faire ventouse sur le Japon qui, libéré de toute inquiétude au Nord, pourrait impunément faire pression sur l'Angleterre et sur nous-mêmes. Quant au gouvernement de Tchoung King, il s'efforcerait certainement, s'il était trahi par les Soviets, de nous entraîner dans la voie d'une collaboration à la fois stérile et compromettante.

Il est à souhaiter que le gouvernement britannique prenne conscience de ce double danger.

Communiqué à Tokyo sous les numéros 193 à 195.

Z Europe, 1918-1940, URSS, 1014

140

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3340. *Londres, 23 septembre 1939.*
Réservé.
(*Reçu* : le 24, 9 h.[1])

Les services britanniques possèdent sur les préparatifs de la prochaine conférence inter-américaine de Panama[2], des informations analogues à celles que M. Peyrouton et M. Dobler ont recueillies (télégrammes n° 193 de Buenos Aires et 168 de Quito[3]). On déclare toutefois au Foreign Office qu'il est impossible pour le moment de faire des pronostics quant à la tournure que cette conférence prendra.

S'exprimant à titre personnel, le chef du département d'Amérique a insisté sur le fait que la plupart des États de l'Amérique latine, malgré leur souci de ne point se mêler au conflit européen, ont intérêt à maintenir le

[1] Télégramme reçu en clair par courrier.

[2] Suscitée par la déclaration de guerre en Europe, la 9e conférence pan-américaine de Panama se réunit du 23 septembre au 3 octobre 1939. Les 21 républiques américaines avaient en effet décidé, à l'issue de la 8e conférence de Panama (décembre 1938), de se consulter en cas de menace contre la paix, la sécurité ou l'intégrité territoriale de l'une d'entre elles.

[3] Documents non retrouvés.

niveau de leur commerce avec la Grande-Bretagne. Le Venezuela, notamment, écoule sur le marché anglais plus de 30 % de ses pétroles et la République argentine vend à l'Angleterre des quantités considérables de céréales et de viandes. Il est peu probable *a priori* que l'Amérique du Sud cherche, au point de vue économique, à se retrancher sur elle-même et à vivre de marchés nationaux plutôt que du commerce d'outre-mer. Une pareille hypothèse est d'autant moins vraisemblable qu'elle supposerait un accroissement de l'influence de Washington dans toute l'Amérique latine, alors que l'hégémonie des États-Unis y est particulièrement redoutée. Même si un pays comme la République argentine paraît vouloir adopter une forme de neutralité plus rigide que celle d'autres États sud-américains, cette neutralité ne sera jamais aussi stricte que celle dans laquelle le gouvernement des États-Unis se tient pour le moment. Il est à noter d'ailleurs que l'ensemble de la presse sud-américaine manifeste ses sympathies pour la cause des Alliés et ne semble pas chercher à ménager le Reich.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 818

141

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1109 à 1111. *Moscou, 23 septembre 1939, 23 h. 43.*
Réservé.
(*Reçu* : le 24, 1 h. 35)

Ainsi que l'a précisé le maréchal Vorochilov au général Palasse au cours d'un entretien dont ce dernier rend compte par ailleurs à Votre Excellence[1], les dispositions d'ordre militaire arrêtées d'accord entre l'URSS et le Reich ne préjugeraient pas des décisions d'ordre politique à prendre ultérieurement. Je rappelle en passant que le communiqué du 18 septembre prévoyait « la reconstitution par la population polonaise des bases de son existence d'État »[2]. On paraissait impliquer de la part des autorités soviétiques l'intention formulée également par M. Hitler d'organiser un État-tampon dont il est d'ailleurs difficile d'imaginer la structure.

Il convient de souligner particulièrement que la démarcation prévue comporte l'abandon par l'Allemagne de territoires effectivement occupés par ses troupes. Étant donné le plan où se développent les choses, l'opposition des conceptions sociales et les méthodes d'occupation de l'Armée rouge, cet abandon se double de la part du Reich d'une sorte de trahison idéologique. Je me suis laissé dire qu'il y a quelques jours encore, l'ambassadeur d'Allemagne s'était élevé contre la prétention des Russes d'occu-

[1] Document non retrouvé.
[2] Document non retrouvé.

per Brest-Litovsk, nœud important de communications ferroviaires que l'état-major de la Reichswehr entendait se réserver.

Tout cela donne la mesure des concessions que le Reich se trouve obligé de faire à l'URSS. On a l'impression que dans la collusion germano-soviétique, c'est maintenant le Kremlin qui mène le jeu.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

142

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1680[1]. *Ankara, 23 septembre 1939.*

La méthode de négociation que pratique le gouvernement turc oblige nécessairement à se demander s'il désire sincèrement un accord ou s'il prépare effectivement la volte-face que l'ambassadeur d'Italie à Rio de Janeiro a annoncée à M. Jules Henry[2].

Il n'est pas de jour où je ne me pose la question et où je n'essaye de lui trouver une réponse dans les faits dont je dispose. Je voudrais dans le présent télégramme expliquer pour quelle raison, sous réserve de la tournure que prendront les conversations de Moscou dont l'importance sera grande, je persiste à penser que nous ne sommes pas à la veille d'une modification radicale dans l'orientation de la ligne de politique suivie ici, bien que, cependant, le désir de ne pas être impliqué dans le conflit aille grandissant.

1) Comme je l'ai à diverses reprises déjà indiqué, la neutralité italienne, si elle n'a pas grandi ici le prestige du gouvernement fasciste, a dérangé les calculs des dirigeants turcs. On s'est tout à coup rendu compte que la guerre pouvait prendre un tour tout autre que celui qu'on avait imaginé, et comme on avait peine à croire qu'à quelques jours des déclarations solennelles du *Duce* le gouvernement italien pût se déjuger aussi totalement[3], on a conclu que la neutralité de Rome était concertée avec Berlin

[1] Télégramme reçu en clair par courrier.

[2] Il n'a pas été retrouvé trace de cet entretien.

[3] Il s'agit sans doute du discours de Mussolini devant les dirigeants fascistes à Bologne, le 23 septembre, dans lequel le *Duce* préconise l'arrêt des hostilités et la conclusion de la paix sur la base du fait accompli, c'est-à-dire de la liquidation de la Pologne. Selon une note du Cabinet (voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46, non datée, titre « Signification du discours de M. Mussolini du 23 septembre 1939 », document non reproduit), il faut y voir la reconnaissance de « l'existence d'un large mouvement de réaction et d'opposition contre sa politique et contre sa personne » et « une initiative du *Duce* en faveur de la conclusion d'une paix telle que l'Allemagne peut la désirer » qui n'a pu être découragée par l'allocution radiodiffusée du président du Conseil français (voir note 2, p. 222). La note conclut qu'« en prônant la paix, M. Mussolini traduit avant tout le sentiment général de son pays qui, dans son immense

et que, puisque Paris et Londres ne mettaient pas l'Italie en demeure de se prononcer, c'est qu'une intrigue se nouait entre les puissances occidentales et l'Italie… L'opinion, sinon le gouvernement, a été décontenancée.

2) Puis est survenue la catastrophe polonaise. J'ai déjà, dans ma correspondance, souligné de quel poids elle pèse ici sur les décisions de l'état-major. La plus belle armée de l'Europe orientale s'est volatilisée en quelques jours parce qu'elle ne disposait pas des matériels nécessaires pour tenir tête aux divisions blindées du Reich. La retraite même de cette armée est devenue impossible parce que l'aviation adverse a pu impunément détruire voies ferrées, ponts et nœuds de communications ; et, en l'absence d'une défense anti-aérienne efficace, la population civile a subi de lourdes pertes.

3) Il était impossible que ces événements ne fissent pas impression sur un état-major qui n'a découvert que depuis quelques mois l'insuffisance du matériel dont est pourvue son armée et qui n'a encore reçu de France et d'Angleterre qu'un concours qu'il juge très faible. Les matériels envoyés de France, et dont certains avaient été promis dès le 22 juillet[1], ne sont pas encore arrivés et le concours britannique s'est réduit de son côté à l'envoi à Izmir d'une quinzaine d'avions avec l'approvisionnement de bombes nécessaires et la fourniture de quelques matériels pour la défense ou la fermeture des ports et des rades.

4) Au moment où l'état-major devait constater que nous ne pouvions lui venir en aide que dans une mesure très limitée et suivant un rythme assez lent, ces « terriens », peu familiarisés avec les choses de la mer, viennent d'avoir la révélation, au cours des conversations anglo-franco-turques du mois de juillet dernier[2], que, malgré leur supériorité navale sur l'Italie, les amirautés française et britannique estiment que durant les premières semaines, sinon les premiers mois d'un conflit en Méditerranée, les communications maritimes entre la Turquie et l'Occident seraient pratiquement interrompues. Le général Huntziger m'a dit avoir eu du mal à faire

majorité, ne veut pas faire la guerre », ce désir de paix n'excluant pas « de la part du gouvernement italien la volonté de procéder, dans le domaine militaire, aux préparatifs nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. » L'ambassadeur à Rome, M. François-Poncet, estime pour sa part que « M. Mussolini s'est efforcé de garder une attitude prudente et d'éviter de prendre parti trop nettement entre les deux camps opposés. Il n'a rien dit qui permette de préjuger à coup sûr du choix que l'Italie ferait éventuellement, si elle décidait d'entrer en guerre. Il n'est pas douteux, toutefois, que dans son ensemble, l'allocution du *Duce* ne soit plus favorable à l'Allemagne qu'aux États démocratiques (…). Tout en demeurant dans l'expectative, le chef du gouvernement italien reste préoccupé de ménager Hitler et de lui rendre service ; il penche vers Berlin plutôt que vers Paris et Londres ; le réalisme brutal et la force militaire du Reich lui en imposent plus que l'action et l'argumentation des puissances occidentales. » (T. nos 3899-3900 de Rome en date du 23 septembre 1939, in Z Europe, 1918-1940, Italie, vol. 275, document non reproduit. Voir également les T. n° 3883 et nos 3886 à 3895 du 23 septembre, nos 3901-3902 du 24 septembre et n° 3927 du 25 septembre de Rome in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 20, documents non reproduits).

[1] Sur les problèmes de livraison de matériel de guerre à la Turquie, voir *DDF* (1936-39), XVII, documents nos 249, 263, 289, 347, 426, 480, 526.

[2] Voir *DDF* (1936-39), XVII, les documents relatifs à la préparation du Traité tripartite à partir de juillet.

comprendre cette réalité à ses interlocuteurs ; mais il y est finalement si bien parvenu que ces esprits, lents mais solides, en ont tiré la conclusion que la Turquie ne peut courir le risque d'entrer en guerre qu'au moment où elle sera parfaitement prête. Ce sentiment n'a pu être que fortifié lorsqu'il a fallu constater que les Anglais et nous étions dans l'impossibilité d'aller pratiquement au secours de la Pologne. Tandis que l'on suivait ici avec une sympathie anxieuse pour l'héroïsme polonais les péripéties de la bataille, on ne cessait de demander : que fait l'armée française, que font les avions britanniques ? Il ne manque pas ici de gens qui, ignorant tout des réalités d'une guerre sur le front occidental, nous accusent de nous être désintéressés du sort de l'armée polonaise. Des fonctionnaires importants sont étonnés que la marine anglaise n'eût pas monté une grande opération de débarquement sur les côtes allemandes, et l'on a de divers côtés posé la question : pourquoi la France et l'Angleterre n'ont-elles pas envoyé chacune 500 avions en Pologne ? De tout cela et de la résolution même avec laquelle Français et Anglais s'installent dans une guerre longue, on a déduit que la Turquie devait être en état de « faire face » et qu'elle ne pouvait donc pas, sinon risquer un conflit, du moins être obligée d'y entrer en application des engagements contractés envers nous, avant que l'armée et le pays eussent été rendus capables d'affronter le choc avec leurs seules forces. L'attitude assurément n'a rien d'héroïque et peut-être n'est-elle pas politiquement très sage ; elle rappelle certes, fâcheusement, les démarches faites il y a quelques jours par le gouvernement roumain à Londres et à Paris pour obtenir d'urgence les matériels en l'absence desquels il ne croirait pas pouvoir assumer le risque de tenir tête aux exigences du Reich[1] ; il y a pourtant cette différence incontestable que, si leur indépendance politique ou économique était en jeu, les Turcs, si grand que fût le risque, n'hésiteraient pas…

5) Tel était l'état d'esprit des dirigeants lorsque s'est produite l'intervention russe en Pologne. Elle a été immédiatement interprétée comme marquant un succès, non pas de l'Allemagne ainsi que la propagande allemande et italienne voulait le faire croire, mais des Soviets et comme l'on s'est refusé à admettre qu'un accord durable pût être intervenu entre Moscou et Berlin sur la politique balkanique, on a vu tout de suite – l'événement semble justifier cette prévision – l'URSS cherchant à profiter de la crise actuelle pour assurer au besoin contre le Reich son influence dans les Balkans.

J'ai rappelé dans ma dépêche Europe 221 du 12 septembre[2] de quel prestige jouit ici l'URSS et comment l'amitié de la Russie soviétique a été érigée à la hauteur d'un dogme. Mais dans cette amitié il n'y a pas seulement de la part des Turcs le souvenir des services rendus, il y a 20 ans au kémalisme, il y a aussi la crainte, toujours présente, de la Russie des Tsars et de ses empiètements successifs, il y a, pour la population riveraine de la

[1] Voir document n° 62.
[2] Voir document n° 53.

mer Noire, le souvenir des bombardements de la flotte russe de 1914-1917… Il devenait donc urgent de savoir à quoi s'en tenir, car l'inimitié russe n'est point de celles que les gens d'ici puissent envisager à la légère. Ainsi le coup de théâtre du 16 septembre devait inciter le gouvernement turc non pas à abandonner mais, au contraire, à hâter le voyage de M. Saradjoglu. De là peut-être aussi chez lui le désir de ralentir quelque peu les négociations tripartites que, quelques semaines plus tôt, on désirait tant hâter : au cas où les gens de Moscou prendraient une position qui rendrait inévitable le conflit, il ne faut pas que les adversaires du gouvernement puissent lui reprocher d'avoir maladroitement provoqué le géant russe.

6) Dans tout cela, il n'y a rien selon moi qui implique un renversement de la politique où la Turquie s'est publiquement engagée depuis le 12 mai[1].

Je n'affirmerai pas que l'on ne regrette pas un peu d'avoir pris position d'une manière aussi ostentatoire ; si l'affaire était à recommencer, sachant surtout qu'au bout de 5 mois l'armée turque n'aurait reçu d'Occident ni un canon anti-chars et ni un canon anti-aérien, on eût probablement agi avec plus de prudence : et l'on en vient ainsi à souhaiter que la Turquie – qui n'a pas proclamé sa neutralité – puisse provisoirement rester hors du conflit.

7) Ici intervient le facteur « opinion publique ». Il serait insuffisant pour obliger le gouvernement, soutenu par l'armée, à renverser sa politique ; il peut être assez fort pour confirmer ce gouvernement dans une volonté de prudence.

L'idée de guerre – une fois éloignée la perspective de guerre contre l'Italie ou, à un moindre degré, de guerre contre la Bulgarie –, est ici peu populaire. La propagande allemande travaille sur le thème de la neutralité : « Pourquoi voulez-vous entrer dans cette bagarre ? Restez donc neutres ! » La propagande italienne, en même temps qu'elle s'étendait complaisamment sur les succès allemands en Pologne, a abondé dans le même sens. Dans l'atmosphère « levantine » d'Istanbul, le succès de pareil thème est inévitable. Ailleurs, il y a moins de lâcheté ; il y a par contre le regret des bons acheteurs allemands, il y a la baisse des produits d'exportation et le rappel des réservistes… Le paysan d'Anatolie ne peut rien comprendre à ce qui se passe : il ne faut pas lui demander l'enthousiasme… Quant aux fonctionnaires, ils ont été trop souvent formés en Allemagne pour que les succès de l'armée du Reich les laissent complètement indifférents… Je constate d'ailleurs que l'action gouvernementale tend plutôt à combattre cet état d'esprit, que le journal officieux d'Ankara nous est, somme toute, favorable et que la radio travaille pour nous : c'est ainsi qu'elle a diffusé une traduction intégrale du discours prononcé avant hier par Votre

[1] Voir *DDF* (1936-39), XVI, documents nos 157, 158 et 159 sur l'engagement turc.

Excellence[1], alors qu'elle n'a donné qu'un résumé des harangues de Hitler[2] et de Göring[3].

8) Si M. Saradjoglu était mis à Moscou en présence d'un ultimatum, j'ai la certitude morale qu'il ne cèderait pas ; mais il serait pour lui impossible de ne pas soumettre au gouvernement toutes les données des décisions à prendre et tous ses collègues ne possèdent pas sa fermeté, sa claire conscience de l'intérêt qu'a la Turquie à se lier aux puissances occidentales. Mais, sous cette réserve, je persiste à considérer que le gouvernement turc entend demeurer fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée. Ce faisant, il ne lui est pas interdit d'espérer que le moment où la situation deviendra telle qu'il devrait faire honneur à ses engagements est moins proche qu'il ne l'avait d'abord supposé. En attendant, il poursuivra ses préparatifs et il pratiquera envers nous la « neutralité bienveillante » prévue dans le Traité tripartite.

Il dépendra de notre activité ici, des initiatives que nous saurons prendre, des succès que nos armes remporteront, que cette période d'attente marque non l'affaiblissement mais la consolidation des sympathies que nous possédons dans ce pays.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

[1] Discours radiodiffusé du 21 septembre, en réponse au discours de Dantzig d'Hitler (voir ci-dessous). É. Daladier y réaffirme la solidarité des Alliés et la détermination de la France, menacée du sort de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, à poursuivre la guerre jusqu'à la défaite de l'hitlérisme.

[2] Discours de Dantzig du 19 septembre. Après une critique du traité de Versailles et de la création du « soi-disant État polonais », « produit de sa stupidité », et la justification habituelle de l'attaque contre la Pologne (défense des minorités allemandes, revendication « légitime » de Dantzig), Hitler déclare que la défaite de l'armée polonaise, malgré sa bravoure, est une « bonne leçon pour les démocraties occidentales » et que l'alliance germano-soviétique qui déplaît tant à ces dernières est le résultat des leçons tirées du premier conflit mondial et de la conviction qu'elle est du « meilleur intérêt des deux nations » allemande et russe. Cette alliance contredit d'ailleurs l'argumentation britannique sur la volonté d'expansion illimitée de l'Allemagne. Affirmant que ses buts de guerre sont atteints – « La Pologne ne se dressera plus dans la forme définie par le traité de Versailles. La Russie comme l'Allemagne s'en portent garantes » –, Hitler propose de conclure la paix, en avertissant les Britanniques que leur propagande visant à dissocier le peuple allemand de son chef est vouée à l'échec et en essayant lui-même de dissocier les Alliés : « Ces Messieurs doivent être convaincus qu'ils n'impressionneront pas le peuple allemand par leur stupide propagande. Si des nations doivent éclater, ce ne sera pas la nation allemande, mais les autres. Quand la Grande-Bretagne dit que la guerre durera trois ans, alors je me sens désolé pour la France. Pour quoi le soldat français se bat-il ? Il ne le sait pas. ». Cf. *Keesing Contemporary Archives*, Londres, 1940, vol. 3, 1937-1940, pp. 3736-3737.

[3] Il s'agit probablement du discours prononcé le 9 septembre, dans une usine d'armement de Berlin. Prédisant la défaite rapide de la Pologne dans une campagne qui ne devrait pas dépasser quatre semaines, le maréchal Göring estime qu'ainsi il n'y aura plus de menace à l'Est, du fait du pacte germano-soviétique. Pour ce qui est du front Ouest, il déclare que l'Allemagne ne veut « rien prendre à la France » : « Nous défendrons fermement nos frontières, mais nous n'attaquerons pas ». D'où sa proposition d'une « paix honorable » (« Plus jamais Versailles »), sous peine de combattre jusqu'au bout « sous la direction du Guide qui a remis le peuple allemand debout ». Cf. *Keesing's Contemporary Archives*, Londres, 1940, vol. 3, 1937-1940, p. 3720.

143

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE.

Fédération neutre balkanique.

N. *Paris, 23 septembre 1939.*

Un tel projet peut prendre plusieurs aspects :

a) Entente balkanique plus Bulgarie. C'est le projet à la réalisation duquel travaillent Yougoslavie et Roumanie (accord signé avant-hier)[1], mais dont les Turcs ne nous ont pas parlé.

– N'est pas incompatible avec les engagements souscrits par les membres de l'Entente balkanique, puisque la Bulgarie serait incluse.

– N'est pas incompatible avec les engagements pris par la Turquie vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, sous réserve d'une stipulation expresse maintenant en vigueur ces engagements.

b) Même groupe, plus l'URSS – La présence de l'URSS renforce, d'une part, mais – par sa masse – risque de déséquilibrer le système au détriment de l'influence franco-anglaise.

– Avantage : fixer l'URSS dans une attitude de neutralité.

[1] Le 20 septembre, l'ambassadeur à Bucarest, Adrien Thierry, indiquait que le ministre des Affaires étrangères roumain, M. Gafenco, était parti secrètement la veille pour rencontrer son homologue yougoslave, M. Markovitch, dans une petite ville des bords du Danube, afin de fixer une « attitude commune » des quatre gouvernements de l'Entente balkanique à l'égard des événements et répondre à la proposition de Belgrade de faire entrer la Bulgarie dans cette Entente, par des concessions territoriales de la Roumanie (région de Tsaribrod). Selon les propos de M. Gafenco à l'Ambassadeur, la Roumanie envisagerait de s'y résoudre en raison de l'importance de la Bulgarie « au point de vue stratégique, notamment comme base d'aviation » (T. nos 1020 à 1022 de Bucarest, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 17, document non reproduit). Lorsque cette note est rédigée, on ne connaît pas encore exactement la teneur des accords. Dans un télégramme en date du 22 septembre, M. Thierry confirme que la veille, M. Gafenco lui a laissé entendre, « à titre strictement confidentiel », qu'il avait signé avec M. Markovitch un protocole destiné à préparer les voies à un éventuel rapprochement avec la Bulgarie », et qu'ils allaient « maintenant s'efforcer d'amener à leurs vues le gouvernement d'Athènes qui reste encore intransigeant », les pourparlers devant reprendre dès le retour de M. Saradjoglu de Moscou : « Au cas où ces différentes négociations pourraient aboutir, une conférence serait réunie à Bucarest pour entériner l'accord des cinq États » (T. nos 1059-1060 de Bucarest, dont le texte a été retrouvé dans la copie adressée à Athènes le 24 septembre, sous les nos 417-418, in Z Europe 1918-1940, Balkans, vol. 21, document non reproduit). Cependant, dans un télégramme ultérieur en date du 24 septembre, l'Ambassadeur indique que « le secret le plus rigoureux continue d'être gardé sur la rencontre de M. Markovitch et de M. Gafenco », au point que le ministre des Affaires étrangères yougoslave nierait même s'être déplacé pour rencontrer M. Gafenco, selon l'ambassadeur britannique en Roumanie, Sir Reginald Hoare, qui croit savoir que « les conversations auraient porté principalement sur la Hongrie. À cet égard, il se serait agi surtout d'un pacte triangulaire entre ce dernier pays, la Yougoslavie et la Roumanie, la question du traitement des minorités étant cette fois liée dans une seule formule à celle d'un pacte de non-agression, ce qui représenterait évidemment une concession notable en faveur du gouvernement de Budapest. » (T. n° 1075 du 24 septembre, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, document non reproduit).

c) Même groupe sous l'influence de l'Italie – l'Italie se faisant champion de la politique de neutralité et de l'indépendance des pays balkaniques. C'est assurer dès maintenant à l'Italie une situation prédominante en Méditerranée orientale, et lui faciliter éventuellement le rôle d'arbitre que nous redoutons de lui voir prendre en cours de conflit.

(Il est d'ailleurs difficile, dans les circonstances actuelles, de concevoir dans un tel cadre une adaptation des politiques italienne et turque).

Ces trois combinaisons ont pour avantage commun :

a) de permettre l'espoir d'endiguer la coulée allemande vers les Balkans ;

b) de grouper dans un système d'assistance mutuelle tous les pays balkaniques (y compris la Bulgarie) et de créer ainsi une solidarité balkanique face à une agression éventuelle.

c) de nous dispenser, tout au moins au stade actuel des opérations, de l'effort militaire que nous devrions accomplir pour encourager et épauler les résistances balkaniques.

Elles comportent comme risques :

a) l'affaiblissement de nos amitiés et de nos alliances dans les Balkans (notamment Turquie) et une perte d'influence au bénéfice de la Russie ou de l'Italie ;

b) l'impossibilité de prendre l'initiative de constituer un front balkanique imposant à l'Allemagne une division de ses forces et une extension de son front ;

c) l'aménagement d'une position de neutralité qui permettra dans une large mesure aux pays balkaniques de vendre leurs produits à l'Allemagne et rendra plus difficile l'application efficace du blocus.

C'est donc sous réserve de la définition de modalités précises que la constitution d'une fédération neutre balkanique peut être envisagée. Un tel système peut, en effet, comporter des avantages ; mais, indépendamment de toute considération de caractère militaire, il présente d'incontestables risques s'il doit aboutir à substituer dans les Balkans à l'influence franco-anglaise, une prépondérance de l'URSS (de sincérité douteuse), ou de l'Italie (dont nous valorisons la situation d'arbitre éventuel en renforçant les moyens de pression dont elle pourrait faire usage le moment venu).

Nous ne pouvons donc accepter d'avance toutes les formes d'une telle politique (qui comporte renonciation, au moins provisoire, au débarquement d'un corps expéditionnaire à Salonique ou à Constantinople), et il conviendrait de préciser dès maintenant avec Londres les limites dans lesquelles elle peut être envisagée.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

144

M. LÉPISSIER, MINISTRE DE FRANCE À BANGKOK,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 432. *Bangkok, 23 septembre 1939.*

Le gouvernement thaï continue à manifester la volonté de se tenir dans les limites d'une très stricte neutralité : des proclamations répandues par la presse et la radio ont, cette semaine, été faites à plusieurs reprises pour inciter la population à la plus extrême prudence ; un comité a été constitué par le Gouvernement pour assurer d'une façon permanente et efficace le respect de la politique adoptée ; un contrôle étroit est enfin exercé sur les journaux à qui il est interdit, sous menace d'une suspension immédiate, de publier, en dehors des informations télégraphiques des agences étrangères, aucun commentaire tendancieux.

Au surplus, les circonstances semblent particulièrement favorables au développement d'une économie nationale. Les difficultés que la Thaïlande éprouve déjà à renouveler les approvisionnements qu'elle doit encore demander à l'étranger permettent au Gouvernement d'encourager énergiquement le développement d'une industrie thaïe. Un appel dans ce sens a été lancé à la population par Luang Pibul la semaine dernière tandis que des instructions étaient concurremment adressées à tous les gouverneurs de province.

Ce repli des activités sur un terrain économique, ce souci quelque peu inquiet d'éviter toute collusion avec une tierce puissance, se sont surtout manifestés depuis le récent rapprochement nippo-soviétique. L'éventualité d'une reprise active de la politique de pénétration poursuivie par le Japon avant l'accord germano-russe cause certainement aujourd'hui à Bangkok plus d'inquiétude que de satisfaction.

La révélation des tractations occultes activement menées ces mois derniers ont éclairé sans doute le Gouvernement, et certainement Luang Pibul, sur les dangers auxquels une politique de complaisante bienveillance envers Tokyo ne pouvait manquer d'exposer l'indépendance de la Thaïlande et le nouveau régime.

Nous pourrions peut-être nous en réjouir si les Siamois avaient également la conviction de trouver auprès de la France et de la Grande-Bretagne un appui matériel suffisant contre un éventuel coup de force japonais et les circonstances seraient, dans le moment présent peut-être, propices à l'étude de garanties plus précises pour le maintien de la neutralité franco-anglo-thaïe. Le gouvernement de Bangkok ne repousserait sans aucun doute pas nos avances si Hanoï et Singapour pouvaient faire état d'une organisation défensive et offensive plus vigoureuse. Malheureusement, les concessions auxquelles les puissances démocratiques ont été contraintes depuis de longs mois en Extrême-Orient ont créé ici l'impression que la poussée japonaise était irrésistible.

Dans ces conditions, sans nous départir de la plus grande vigilance, nous ne pouvons guère pour l'instant qu'encourager le gouvernement thaï à obtenir de Tokyo une déclaration analogue à celles que Bangkok a désormais reçues de Londres, de Berlin et de Paris pour assurer le respect de la neutralité proclamée par la Thaïlande[1].

E Asie-Océanie, 1918-1940, Siam, 80

145

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES ET À ANKARA.

T. n°s 2338 à 2346[2], 1349 à 1357[3]. *Paris, 24 septembre 1939, 17 h.*
Réservé.

Pour Ankara – J'adresse le télégramme suivant à notre ambassadeur à Londres.

Pour les deux – Je vous adresse par avion deux notes[4] relatives à la constitution éventuelle d'un bloc des puissances balkaniques neutres et dans lesquelles les divers aspects sous lesquels ce problème se présente à nos yeux se trouvent étudiés. Vous voudrez bien vous en inspirer au cours de vos entretiens à ce sujet avec le Foreign Office.

Il ne vous aura pas échappé que cette évocation générale d'une fédération balkanique de neutres peut couvrir deux conceptions fort différentes dans leur orientation et dans leurs conséquences et que, même dans l'hypothèse la plus favorable, la consolidation d'une telle formation politique n'est pas sans présenter, à notre point de vue, certains inconvénients.

Fédérée sous l'égide de la Turquie pour une politique de neutralité et d'assistance mutuelle, qui laisserait intactes les obligations contractées par la Turquie à notre égard, la communauté balkanique peut en effet opposer à l'expansion allemande vers la mer Noire et vers la Méditerranée une digue qui protège d'importants intérêts français et anglais. L'exécution de nos engagements d'assistance envers la Roumanie et la Grèce en serait éventuellement facilitée. L'Italie se trouverait, dans une certaine mesure, contenue dans les desseins qu'elle pourrait être tentée de former pour

[1] La neutralité de la Thaïlande a été proclamée par décret royal signé du Conseil de Régence le 5 septembre 1939. Voir T. n° 153 de Bangkok en date du 6 septembre 1939, in E Asie-Océanie, 1918-1940, Siam, vol. 80, document non reproduit.

[2] Pour Londres. Dans les fonds de Nantes, on retrouve le même télégramme à l'arrivée, adressé à Londres le 25 septembre à 16h.45 et reçu à 18h. avec la mention marginale manuscrite de M. Corbin : « M. Cambon. Il serait bien désirable de pouvoir répondre sans trop tarder. Si Sargent ne donne pas les vues du FO, j'irai voir Cadogan. »

[3] Pour Ankara.

[4] L'une des notes est le document n° 143, l'autre est à peu près identique, en style plus rédigé (voir Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 822, document non reproduit).

étendre à la faveur des événements actuels son influence en Orient méditerranéen et confirmée par là même dans une politique de neutralité où nous n'attachons pas moins de prix que les Anglais à la voir se maintenir.

Ces avantages ont évidemment pour contrepartie l'impossibilité où nous nous trouverions placés de constituer une base d'opérations et de mouvement sur le flanc de l'Allemagne et les facilités de ravitaillement que le Reich retirerait des pays abrités derrière cette neutralité. Il ne paraît pas que, dans la phase actuelle de la guerre, ces inconvénients dussent l'emporter à mes yeux.

Il en serait tout autrement dans le cas d'une neutralité conçue sous l'inspiration et réalisée sous l'égide de l'Italie, et dont celle-ci se prétendrait garante. Une pareille combinaison déborderait en effet du plan purement balkanique qui peut seul lui fournir sa justification. Difficilement conciliable avec les engagements que la Turquie a pris à notre égard, et qui visent précisément une action italienne éventuelle en Méditerranée, elle aboutirait en fait à neutraliser dans les Balkans tous les éléments susceptibles de se rallier à notre cause, tout en réservant à l'Italie sa liberté d'initiative et d'action. Cette dernière puissance se trouverait ainsi en position d'intervenir auprès de chacun des États adhérents chaque fois que les engagements du pacte de neutralité lui paraîtraient interprétés dans un sens trop favorable à nos intérêts et elle rencontrerait dans la Bulgarie, en raison des liens qui unissent les deux pays, le point d'appui qui lui faciliterait le développement de ces manœuvres. À une collaboration des peuples balkaniques, fédérés pour une politique commune de défense de leurs intérêts propres et d'assistance mutuelle contre l'agression, se trouverait substituée une combinaison équivoque qui servirait en fait de paravent à une œuvre d'énervement et de dissociation des forces dont le Reich peut redouter qu'elles ne se rassemblent un jour pour barrer la route à son expansion.

On conçoit mal cependant que dans les circonstances actuelles, l'action de l'Italie d'une part et celle de la Turquie d'autre part puissent converger vers une action commune de neutralisation de la péninsule Balkanique, et encore moins que la Turquie consente à ne jouer qu'un rôle secondaire dans une combinaison de cette nature.

Si M. Saradjoglu revient de Moscou dans les mêmes dispositions qu'il nous a manifestées avant son départ, s'il signe les accords qui confirment et étendent les engagements antérieurs de la Turquie, nous pourrons sans appréhension le laisser s'engager plus avant dans la voie où M. Gafenco l'a convié et poursuivre, en contact avec nous, la formation d'un bloc des États balkaniques, rapprochés pour une politique commune de neutralité. La présence de la Turquie à la tête de cette formation nous garantirait qu'elle ne servirait pas d'instrument actif ou passif à la pénétration allemande dans les Balkans ; elle l'attirerait en cas de conflit méditerranéen dans l'orbite de nos intérêts.

Si M. Saradjoglu devait, au contraire, rentrer de Moscou plus réticent dans ses promesses de concours, et s'il tendait à coordonner cette neutralité balkanique avec une neutralité soviétique dont elle serait le prix, la question

devrait être à nouveau considérée dans son ensemble. L'ingérence, même indirecte, de Moscou dans cette combinaison ne poserait en effet pas un problème moins grave que celle de l'Italie. La première tendrait à nous verrouiller l'accès des Détroits, comme la seconde celle de la mer Égée. L'une et l'autre aboutiraient en fait à nous priver de toutes possibilités d'action dans une région de l'Europe où l'Allemagne aurait toutes facilités pour étendre son emprise économique et pour s'assurer avant nous des positions qui lui permettraient de rendre toute riposte de notre part impossible.

Contrairement à ce qu'on paraissait parfois supposer à Londres, la neutralité balkanique ne trouve pas une justification suffisante dans le seul fait qu'elle conditionnerait la neutralité de l'Italie et de l'URSS. Il faut encore que la communauté qu'elle rassemblera possède, sous l'égide d'une Turquie amie, une cohésion et une autonomie suffisantes pour demeurer à tous moments maîtresse de ses décisions et en mesure de s'opposer à toute action contraire à son intérêt et aux nôtres. Elle ne doit pas constituer une masse inerte et négative que l'Allemagne, la Russie ou l'Italie écarteraient le moment venu de leur chemin, mais un rassemblement de forces effectivement capables de défendre elles-mêmes le glacis qu'à cette condition nous nous abstiendrions d'occuper.

Vous voudrez bien faire valoir ces considérations au Foreign Office, sous la forme que vous jugerez la plus opportune, afin de préciser dès maintenant sur ce point la portée que nous attachons à certaines des précisions évoquées à la dernière réunion du Conseil suprême.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

146

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, à M. Cosme, Ambassadeur de France en Chine.

T. nos 449 à 452. *Paris, 24 septembre 1939*[1].
Réservé.

Je me réfère vos télégrammes nos 1002[2] et 1028[3].

Il ne me paraît pas douteux, depuis que Tokyo a pris les mesures pro-

[1] Sur une copie dans le vol. Japon 129, l'heure de départ indiquée est 16h. 45.

[2] Dans le T. n° 1002 de Shanghaï en date du 14 septembre 1939, M. Cosme indiquait que Wang Chin-Wei avait fait savoir à l'ambassadeur de France « que sa politique extérieure serait résolument orientée vers les États-Unis, l'Angleterre et la France », une détermination dictée par le « vif souci » de « soustraire son pays à l'emprise des Russes et des Allemands qui, depuis quelques jours, exerceraient à Tchoung King une forte pression pour écarter le général Tchang Kaï-Chek, déjà fortement influencé par sa femme, des puissances démocratiques ». Malgré une nécessaire circonspection face à ces efforts de Wang Chin-Wei « pour se rendre sympathique », M. Cosme pense que ce rapprochement avec les démocraties est aussi un moyen pour le chef du gouvernement de Nankin « de se dégager progressivement de l'étreinte japonaise ». (Voir E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 738, document non reproduit).

[3] Dans ce T. n° 1028 de Shanghaï en date du 20 septembre, l'Ambassadeur informe le Départe-

pres à mettre fin aux rivalités des commandants d'armées japonaises en Chine, que la combinaison Wang Chin-Wei a toutes chances de réussir. Il est non moins probable que ce gouvernement, soutenu par toutes les forces japonaises et disposant des recettes des douanes et de la gabelle, exercera en fait[1], quelle que soit d'ailleurs la fragilité de ses assises chinoises, une activité réelle sur les régions où se trouvent nos établissements et la plupart de nos intérêts.

Il est évident enfin qu'un tel gouvernement, s'il ne dispose d'aucun contrepoids à opposer à l'action japonaise, se trouvera maintenu, toutes proportions gardées, dans une situation analogue à celle du gouvernement de Hsinking et que les influences et les[2] intérêts étrangers seront rapidement éliminés.

Nous ne devons pas oublier toutefois, outre les raisons juridiques et traditionnelles qui nous ont conduits à soutenir le gouvernement national chinois, le fait que, jusqu'à présent du moins, les provinces limitrophes de l'Indochine reconnaissent l'allégeance de Tchoung King. Par ailleurs, quel que soit notre désir de ne pas compromettre nos positions chinoises et d'améliorer nos relations avec le Japon, nous ne pouvons, en raison de l'importance que revêt, dans les circonstances présentes, l'orientation de l'opinion américaine, négliger complètement le sentiment du département d'État, qui demeure nettement favorable à Tchoung King et hostile au Japon[3].

La constitution du gouvernement Wang Chin-Wei nous place donc devant un dilemme et la seule solution vraiment[4] propre à nous tirer d'embarras serait une entente entre les deux Chine. Il semble d'ailleurs que M. Wang Chin-Wei lui-même[5] pourrait tirer le plus utile parti, pour obtenir du Japon de meilleures conditions, de la possibilité d'obtenir l'accord de la Chine nationaliste et, de ce fait même, la reconnaissance internationale de l'ordre nouveau.

Je vous envoie sous n° séparé[6] une définition sommaire de la position française, établie en tenant compte des considérations qui précèdent. Il

ment que Tchang Kaï-Chek, inquiet de l'autorité de Wang Chin-Wei, aurait « engagé des conversations avec les autorités japonaises de Hong Kong », tout en envoyant un émissaire pour négocier une entente avec son rival. S'il a l'impression que « cette ultime tentative du général Tchang Kaï-Chek arrive trop tard, et que les Japonais se garderont de traiter avec le gouvernement de Tchoung King en qui ils n'ont aucune confiance », M. Cosme se demande néanmoins quelle part jouent la Russie et l'Allemagne dans ces tractations qui montrent un effort, « à la fois du côté japonais et du côté chinois pour arriver à un arrangement. » (Voir E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 738, document non reproduit).

[1] Ajout manuscrit d'É. Daladier : « en fait ».

[2] Correction manuscrite : « des intérêts », remplacé par « et les intérêts ».

[3] La version initiale corrigée de la main d'É. Daladier se lisait ainsi après « opinion américaine » : (nous ne pouvons….) « négliger le sentiment du Département d'État, or l'Administration et l'opinion américaines sont l'une et l'autre favorables à Tchoung King et hostiles au Japon. Cette dernière considération suffirait à elle seule pour nous détourner de donner un caractère officiel à nos rapports avec le futur gouvernement de la Chine occupée. »

[4] Rajout manuscrit : « vraiment ».

[5] Correction manuscrite : « J'ajoute que M. Wang Chin-Wei… » a été remplacé par « il semble d'ailleurs que M. Wang Chin-Wei lui-même… ».

[6] Voir document n° 147.

convient de ne faire de ce texte aucun usage officiel ou public. Mais vous pouvez vous en inspirer dans vos entretiens officieux avec l'une et l'autre parties.

E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, 124

147

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE EN CHINE.

T. nos 453 à 454-S. *Paris, 24 septembre 1939, 17 h. 30.*
Réservé.

Suite à mon télégramme précédent[1].

Le gouvernement français a suivi avec sympathie les efforts du gouvernement national pour défendre le sol chinois contre l'invasion japonaise. Il a secondé ces efforts dans toute la mesure compatible avec les circonstances.

Il est évident toutefois que la libération de la Chine présente, du point de vue européen comme du point de vue chinois, une importance plus grande que le sort réservé à un gouvernement, quelque méritoire qu'ait été son rôle.

Le gouvernement français, pour sa part, considérera avec faveur toute tentative de nature à dégager la Chine de l'étreinte japonaise[2]. Les chances de succès de telles tentatives dépendent dans la plus large mesure de l'appui qui leur sera donné par les divers éléments qui représentent les aspirations du peuple chinois. Il faut souhaiter[3] qu'à la faveur d'une meilleure compréhension mutuelle, ces éléments puissent coordonner leur action pour atteindre plus sûrement et plus rapidement le but qu'ils se proposent.

E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, 124

1 Voir document n° 146.
2 Correction manuscrite d'É. Daladier : « Il estime que… » a été biffé.
3 Correction manuscrite : « Il souhaite… » a été remplacé par « il faut souhaiter… »

148

NOTE DU DÉPARTEMENT.

N. *Paris, 24 septembre 1939.*

Les rapports entre le Japon et les puissances occidentales étaient devenus particulièrement délicats depuis la conclusion du pacte anti-Komintern. En particulier, l'attitude qu'adopterait le Japon en cas de guerre européenne et l'éventualité, dès le temps de paix, de la transformation du pacte anti-Komintern en alliance militaire constituaient pour le gouvernement français et le gouvernement britannique un sujet de sérieuse préoccupation.

C'est pourquoi, dès l'annonce de la conclusion du pacte germano-russe, par télégramme en date du 22 août dernier, l'ambassadeur de France à Tokyo recevait pour instruction d'entrer en contact avec le Gaimusho[1].

Ces instructions furent confirmées et précisées le 25 août[2].

Le 27 enfin, l'Ambassadeur était prié, en donnant satisfaction à trois demandes japonaises dont l'examen avait été délibérément retardé jusque-là, de marquer le désir du gouvernement français, en raison des développements à attendre sur le plan international, de confronter ses vues avec celles du gouvernement japonais[3]. Pour faciliter cette confrontation, M. Arsène Henry devait indiquer que la nomination d'un ambassadeur du Japon à Paris, après un an de vacance du poste, paraissait particulièrement opportune.

En raison de la crise ministérielle japonaise, M. Arsène Henry ne put prendre contact avec le nouveau chef du gouvernement, le général Abé, que le 7 de ce mois. Ce contact fut très cordial. Le général Abé accueillit avec faveur la démarche de l'Ambassadeur, exprima l'intention de régler le plus tôt possible la question de l'Ambassade et marqua le désir très net d'engager les conversations relatives aux problèmes intéressant la France et le Japon en Extrême-Orient[4].

Le 18 de ce mois, enfin, le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Sawada, venait, contre une mainlevée toute théorique des objections formulées contre M. Tani, précédent candidat à l'Ambassade, présenter une demande d'agrément en son propre nom. La formule fut aussitôt acceptée[5].

[1] Voir *DDF* (1936-39), XVIII, document n° 243.
[2] Voir *DDF* (1936-39), XVIII, document n° 406.
[3] Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 55.
[4] Voir T. n°s 551 à 553 en date du 7 septembre de Tokyo, in E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 129 (document non reproduit). M. Arsène Henry y indique que le général Abé, « étant sans expérience de la diplomatie », lui a demandé une « cordiale coopération », affirmant qu'« aucun intérêt grave n'opposerait le Japon et la France, dont les bons rapports dans le passé ont tout au plus été assombris par de petits différends, qui sont de nature à être réglés de façon amicale ».
[5] Voir document n° 112, notamment la note 2, p. 173.

L'importance de la fonction occupée par M. Sawada au Gaimusho, le crédit personnel dont il dispose dans les milieux les plus influents du Japon et ses sentiments d'amitié sincère à l'égard de la France constituent un ensemble des plus satisfaisants. Par un tel choix, le gouvernement japonais semble vouloir souligner l'intérêt qu'il attache à la reprise de ses relations traditionnelles avec le gouvernement français. Au moment où la suspension d'armes récemment intervenue entre forces japonaises et russes sur la frontière de Mongolie est présentée par Berlin comme le prélude d'un accord politique étendu entre Tokyo et Moscou, le geste amical du gouvernement japonais à notre égard revêt une signification qu'il importe de ne point méconnaître.

E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, 129

149

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 186. *Budapest, 24 septembre 1939.*

Avec les États baltes et la Roumanie, la Hongrie se trouve directement menacée par le partage de la Pologne entre l'Allemagne hitlérienne et la Russie soviétique. Surveillée de très près par la légation d'Allemagne, la presse hongroise se garde bien de révéler le danger. C'est à peine si elle a exprimé ouvertement quelques sentiments de sympathie pour la Pologne amie ; à plus forte raison ne s'est-elle pas risquée à réprouver, ou même à critiquer, l'agression allemande. Cependant son embarras est manifeste, et tandis que le monde entier est déjà informé de l'installation des Russes le long des Carpathes, les journaux magyars ont préféré cacher le plus longtemps possible à leurs lecteurs la triste vérité.

En revanche, dans les milieux politiques hongrois et dans les cercles éclairés de Budapest, on se montre inquiet à juste titre. Le comte Csaky qui me disait, il y a quelques semaines, qu'une collusion germano-russe serait une catastrophe pour l'Europe et pour la Hongrie en particulier, n'a certainement pas changé d'opinion depuis que cette collusion est devenue une réalité jusque dans ses effets. Notre attaché militaire a pu se rendre compte par lui-même que l'état-major de l'armée partageait sur ce point les sentiments du ministre des Affaires étrangères. Le gouvernement hongrois avait longtemps souhaité l'établissement d'une frontière commune avec la Pologne amie. Tout en se gardant bien de l'avouer, il espérait ainsi constituer avec cette dernière et l'Italie une sorte de barrage contre le germanisme et le slavisme. Quand ce vœu fut exaucé en mars dernier, tous les Hongrois eurent le sentiment d'avoir remporté une véritable victoire. Aujourd'hui les soldats de l'Armée rouge ont relevé les

soldats polonais, avec l'approbation du chancelier Hitler qui, il y a sept mois à peine, avait insisté pour obtenir la signature de la Hongrie au bas du pacte anti-Komintern. En communication directe avec la Slovaquie et la Bohême, la Russie soviétique a désormais toutes facilités pour jouer le rôle de protectrice du slavisme et du communisme en Europe centrale. Les populations de la Ruthénie subcarpathique[1] sont exposées à subir son attraction et l'irrédentisme slovaque, qui se manifestait tout récemment encore avec tant d'arrogance, ne peut que trouver des encouragements dans les faibles succès du panslavisme.

Enfin, la Hongrie, qui avait déjà fort à faire pour lutter contre la propagande nationale-socialiste, se sent de nouveau menacée par le péril communiste, dont elle croyait être venue définitivement à bout, après la chute de Béla Kun. L'aristocratie et l'Église catholique n'ignorent pas qu'elles seront les premières victimes de ce double fléau. Ceux qui prêtent l'oreille aux récits des réfugiés polonais savent déjà que ce n'est pas seulement la Russie, mais le communisme qui occupe la Pologne orientale et même certains territoires qui ont fait jadis partie de la monarchie austro-hongroise.

Comment le gouvernement hongrois réagira-t-il contre ces dangers ? Va-t-il se contenter de chercher un refuge auprès de l'Italie de M. Mussolini, dont il a toujours placé l'amitié au-dessus de celle de l'Allemagne ? Se rapprochera-t-il de la Roumanie, qui semble désormais à la merci de Moscou ? Au cours d'une récente conversation avec un de mes collègues, le comte Csaky a lui-même reconnu que les deux seuls États non-slaves de l'Est européen avaient à défendre des intérêts communs. En fait le gouvernement du comte Teleki manifeste déjà depuis quelque temps de meilleures dispositions à l'égard de la Roumanie, cédant, dans une certaine mesure, aux conseils de sagesse qui leur sont donnés de Rome, de Belgrade, voire même dit-on, de Berlin. Mais si la pression germanique venait à s'accentuer, lui ou ses successeurs ne seraient-ils pas plutôt tentés d'abandonner toute résistance pour se placer sous la protection de l'Allemagne hitlérienne contre la Russie soviétique ? Entre deux maux, n'est-il pas raisonnable de choisir le moindre ? Toutes proportions gardées, la Hongrie est en effet dans une situation assez semblable à celle où se trouvait hier la Pologne, et si elle ne veut pas être conquise, elle peut être peu à peu amenée à se laisser vassaliser.

Quoi qu'il en soit, si beaucoup de Hongrois se laissent impressionner par les rapides victoires de l'Allemagne, si en dépit de leur amitié pour la Pologne, ils soutiennent volontiers qu'il n'y a plus de raison de continuer la guerre, d'autres, plus clairvoyants, se rendent bien compte que la situation en Europe est devenue intenable et que seule une victoire de la France et de la Grande-Bretagne sur l'Allemagne hitlérienne peut rétablir une paix véritable. Ils pensent que les hommes d'État français et britanniques leur sauront gré, un jour, des efforts qu'ils auront déployés pour rester en dehors du conflit, en réparant certaines « erreurs » du traité de

[1] Le problème de la mainmise sur la Ruthénie subcarpathique est une question récurrente, d'autant plus que cette région ouvre l'une des voies d'accès au territoire soviétique. Cf. *DDF* (1936-39), XV, documents n°s 6 et 51.

Trianon. Le chancelier Hitler, qui s'est joué d'eux en se faisant le complice de Staline, ne leur inspire plus aucune confiance, la Hongrie restant menacée dans ses traditions et dans ses libertés par l'un comme par l'autre. Aussi demeurent-ils fermement attachés à la politique de neutralité pour laquelle se sont également prononcés l'Italie et les États balkaniques.

Si l'Allemagne et la Russie s'abstiennent de porter la guerre dans le Sud-Est européen, si l'Italie persiste dans son abstention, il est permis de prévoir que les partisans de la neutralité et de l'indépendance continueront à l'emporter en Hongrie.

Z Europe 1918-1940, Hongrie, 128

150

M. Payart, Chargé d'Affaires de France à Moscou,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 223. *Moscou, 24 septembre 1939.*

Depuis la conclusion du pacte germano-soviétique, la politique du Kremlin évolue de manière si rapide que l'on a peine à en suivre la marche. Je me suis efforcé de marquer par mes informations au jour le jour comment l'on a passé ici la neutralité à l'action préventive et de l'action préventive à l'offensive nationaliste et révolutionnaire. Il a suffi de quelques semaines pour que ces étapes fussent franchies et que l'URSS, naguère encore apparemment soucieuse d'organiser la lutte contre l'agression, jetât le masque même à l'égard du Reich et ne craignît plus de proclamer ouvertement ses prétentions impérialistes. Un regard en arrière jeté sur le mois qui s'achève permet de suivre les degrés successifs de cette évolution.

Lorsque fut annoncée la conclusion du pacte germano-soviétique, on eut, d'une manière générale, l'impression que la décision du Kremlin avait été dictée par la peur. Les observateurs les mieux informés considéraient que Staline était trop conscient de la fragilité de l'organisation intérieure de l'URSS pour courir le risque d'une guerre, qu'il redoutait avant tout, en cas de défaite polonaise, de voir les armées allemandes déboucher sur ses frontières, et qu'aucune solution ne pouvait mieux lui convenir que celle d'un conflit général où les Soviets ne seraient pas engagés. Les premières déclarations faites à Moscou au sujet du Pacte soulignaient le caractère pacifique de cet accord et rappelaient que l'URSS était liée par des engagements analogues avec plusieurs autres États, notamment la Pologne et les Pays baltes. On pouvait donc croire que l'URSS, dégagée de toutes les obligations que comportait un pacte d'assistance contre l'agresseur et prémunie contre la menace de l'invasion germanique, attendrait désormais sans impatience la suite des événements, ne pouvant sentir d'inquiétude

que dans la mesure où les troupes du Reich, par une trop prompte victoire sur la Pologne, accentueraient leur poussée vers l'Est.

Le discours par lequel M. Molotov annonça la conclusion du Pacte au Conseil suprême de l'URSS réuni en session spéciale le 30 août dernier[1], marquait déjà un pas en avant. Par la vivacité du ton, l'aigreur des reproches formulés à l'adresse de l'Angleterre et de la France, la solidarité tacite manifestée à l'égard du Reich, ce discours déborde déjà le cadre de la neutralité pour indiquer les possibilités d'entente ou de coopération avec le nouveau partenaire. On pouvait toutefois penser que le brusque renversement de la position de l'URSS imposait certaines contraintes et que les Soviets avaient trop de raisons de ménager l'Allemagne pour lui marchander les apaisements d'ordre académique qui trouvent leur place dans une déclaration ministérielle. Mais que Moscou eût aussi des motifs de crainte à l'égard du Reich, on pouvait en voir la preuve dans les mesures de mobilisation prises en URSS et dans l'importance même des effectifs appelés sous les drapeaux.

L'effondrement de la résistance polonaise et la rapidité de l'avance allemande précipitèrent les événements. Les troupes du Reich arrivaient à proximité des régions de l'Ukraine et de la Russie blanche, où les Soviets pouvaient à juste titre s'inquiéter de les voir accéder. Le 17 septembre, les troupes rouges recevaient l'ordre de franchir la frontière et le gouvernement soviétique, dans sa note à l'ambassadeur de Pologne communiquée aux représentants de toutes les puissances étrangères[2], invoquait comme prétexte à cette action la carence des autorités polonaises et le devoir pour l'URSS de répondre à l'appel fraternel des populations de l'Ukraine et de la Russie blanche. Dans un message prononcé à cette occasion, M. Molotov soulignait la résolution du gouvernement soviétique « d'assurer au peuple polonais les conditions d'une vie paisible ».

Dans un discours complémentaire[3], le chancelier du Reich déclarait de son côté : « La victoire allemande crée des conditions où il sera possible de négocier dans le calme avec les représentants du peuple polonais ».

Il semblait donc, à la date du 17 septembre, que Berlin et Moscou fussent d'accord pour assurer le maintien d'un État-tampon entre l'URSS et le Reich après que chacun des deux complices eut reçu sa part de dépouilles. On en était encore au précédent de 1772. Une semaine a suffi pour tout changer à nouveau. On a sauté brusquement de 1772 à 1796, et la Pologne était rayée de la carte de l'Europe.

Alors qu'au début c'était le Reich qui semblait tenir en main la conduite des affaires, on voit le Kremlin raidir son attitude, élever le ton, pousser ses exigences et les imposer. En même temps, par une évolution significative, l'idée de répondre à l'appel des frères de sang est mise de côté pour faire place au concept plus large et plus commode de libération sociale. Il ne s'agit plus de Blancs-russiens ou d'Ukrainiens, mais de frères de classe,

[1] Voir document n° 16.
[2] Voir document n° 101, n. 3.
[3] Discours prononcé à Dantzig, le 19 septembre. Voir document n° 142, n° 2, p. 222.

prolétaires et paysans asservis par les maîtres polonais. La presse soviétique publie le nom de quelques-uns d'entre ces seigneurs choisis pour premières victimes : Radziwill, Sapieha, Zamoyski, Czartoryski, etc. La liste est significative et paraît comme le symbole même de la mission que les Soviétiques prétendent remplir. On annonce que les ennemis du peuple sont livrés à la justice soviétique. On partage les terres entre les paysans en attendant la mainmise totale de l'État par la procédure des Kolkhozes. L'Armée rouge n'a point seulement pour consigne d'occuper, mais de convertir : elle va vite en besogne.

En même temps, la mission militaire allemande envoyée à Moscou tombe d'accord avec le Kremlin pour fixer une ligne de démarcation entre les armées allemandes et soviétiques. Plus n'est question d'État-tampon ; la ligne coupe la Pologne en deux : l'ouest à l'Allemagne, l'est à la Russie. Acceptant de faire évacuer les territoires conquis et occupés par les troupes allemandes, Hitler livre 15 millions d'Européens à l'Armée rouge et charge Staline de faire régner l'ordre jusqu'à Varsovie.

Mais c'est plus loin encore que vont les concessions allemandes. Il suffit de regarder la carte pour comprendre à quoi le Reich doit s'attendre. En fait, les pays baltes sont abandonnés. Déjà, le sort de l'Estonie est en voie de règlement et le ministre estonien des Affaires étrangères, mandé ici comme un vassal, s'en est retourné à Tallinn, après avoir reçu les injonctions du Kremlin. Ce n'est sans doute qu'un début.

Symétriquement, au sud, l'avance des troupes russes en Ukraine coupe court à toutes les ambitions allemandes sur la Roumanie. Les Soviets, qui occupent déjà les puits de Galicie, surveillent et contrôlent en fait les pétroles roumains et le ravitaillement du Reich dépend désormais des dispositions du Kremlin.

Ainsi les dirigeants nazis, qui prétendaient faire la guerre pour conquérir à l'est l'espace vital indispensable, abandonnent maintenant l'Europe orientale à l'URSS. Les grands desseins du Kremlin se trouvent réalisés.

Par ailleurs, le ministre turc des Affaires étrangères vient d'arriver à Moscou. Les indications données par M. François-Poncet dans son télégramme 1502 du 7 septembre[1] concordent avec les impressions que j'exposais dans mon télégramme n° 1078[2] et tout permet de croire que le maintien et l'organisation de la paix dans les Balkans dépendront beaucoup plus des décisions arrêtées à Moscou que des initiatives de Berlin ou de Rome.

En l'absence d'informations précises, on ne peut faire que des hypothèses touchant les motifs qui déterminent d'aussi graves concessions de la part de l'Allemagne. Certains parmi les neutres, notamment à l'ambassade d'Amérique, pensent que le chancelier du Reich ne discute aucune des prétentions soviétiques pour pouvoir le plus vite possible concentrer toutes ses forces à l'Ouest afin d'imposer une décision rapide. Il serait temps, après la victoire, de reprendre la discussion, face à face avec les Soviets. Au surplus, si l'établissement, entre troupes allemandes et sovié-

[1] Document non retrouvé.
[2] Document non retrouvé.

tiques, d'une ligne de démarcation passant par la Vistule implique, de la part du Reich, de larges sacrifices territoriaux et idéologiques, il comporte aussi, actuellement, la plus sûre garantie pour ses arrières.

J'incline à penser que les Allemands, sous-estimant les possibilités d'action de l'URSS, se croyaient sûrs, au moment de la conclusion du Pacte, de faire toujours prévaloir leurs vues. Dépassés maintenant par les événements, contraints de céder aux exigences de leurs nouveaux partenaires, ils ne peuvent plus discuter les conditions d'un contrat hâtivement conclu et dont l'exécution dépend de la bonne volonté de Moscou. Qu'il s'agisse de blé ou de pétrole, tout est entre les mains de Staline qui peut, à sa convenance, ouvrir ou fermer les bondes.

Mais les bondes ne retiennent pas seulement le pétrole et le blé : il y a les forces vives de la révolution communiste, tout ce contre quoi Hitler avait prétendu se poser en bouclier, en barrage, et qui déferle déjà de l'Asie vers les marches allemandes.

Il est encore trop tôt pour apprécier dans quelle mesure ces menaces latentes peuvent nous servir. Dans l'atmosphère claustrée de Moscou, pratiquement sans contact avec les milieux officiels, sans informations directes, sans nouvelles, l'Ambassade peut difficilement prétendre dès maintenant formuler une opinion à cet égard. Mais il apparaît bien que la collusion du communisme et du national-socialisme réserve à chacun des surprises. En tout état de cause, si le chancelier du Reich croit pouvoir se réserver vis-à-vis de nous, comme ultime argument, la menace du bolchevisme en Europe, nous pouvons considérer que l'arme se retourne contre lui et que l'Allemagne serait la première victime.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1018

151

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3368 à 3369.
Réservé. Secret.

Londres, 25 septembre 1939.
(*chiffré :* le 25, 22 h.)

J'ai eu cet après-midi un entretien avec M. Winston Churchill dont je rendrai compte en détail par le courrier.

Il en ressort d'une façon générale que le Premier lord de l'Amirauté, comme ses collègues du Cabinet de guerre, ne croit pas à une attaque massive de l'Allemagne sur le front occidental dans les semaines qui vont venir. Par contre, il s'attend, durant la période de temps clair qui peut encore se prolonger quelques jours avant les brumes de l'automne, à de fortes incursions aériennes dirigées principalement contre les usines de guerre britanniques.

C'est dans cette expectative que le gouvernement britannique cherche à garder le plus longtemps possible ses forces de défense anti-aériennes, canons et avions de chasse, car il lui paraît essentiel de conserver intacts les centres de production qui permettront à nos forces coalisées de résister à l'assaut que l'on peut appréhender pour le printemps prochain.

M. Winston Churchill est d'accord avec nous sur l'intérêt que présenterait la constitution d'un noyau allié dans les Détroits, mais pour autant seulement que le permettra la neutralité des États balkaniques.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

152

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3390.
Réservé. Spécial.

Rome, 25 septembre 1939.
(*Reçu* : le 27, 13 h. 30[1])

La conversation que j'ai eue aujourd'hui (25 septembre) avec le comte Ciano s'est arrêtée sur quelques-uns des événements récents les plus importants, et d'abord sur l'assassinat du président du Conseil roumain[2].

Le comte Ciano avoue qu'il s'est, lui aussi, demandé à quelle origine devait être attribuée l'instigation de ce crime. Il n'ignore pas que M. Hitler porte au roi Carol des sentiments d'aversion et d'hostilité. Les haines semées par M. Calinesco, à la suite de la répression des menées des Gardes de Fer et de l'exécution sommaire de Codreano, lui semblent cependant fournir une explication suffisante du geste des meurtriers[3]. Le président du Conseil roumain avait été féroce à l'égard de gens qui avaient pour devise « Tout pour la patrie » ! En raison de ce patriotisme exalté, peut-être eût-il été plus sage et plus juste de les traiter humainement ? Les assassins de M. Calinesco ont, d'ailleurs, été eux-mêmes abattus dans les conditions les plus cruelles. M. Alfieri a montré au comte Ciano des photographies qui comptent vraiment parmi ce que l'on peut voir de plus dégoûtant et de plus horrible[4]. Quant aux répercussions de l'attentat sur la politique intérieure de la Roumanie, mon interlocuteur déclare qu'il ne dispose pas d'informations lui permettant de les apprécier dès maintenant.

[1] Télégramme reçu par courrier.

[2] Armand Calinesco, assassiné le 21 septembre. À ce sujet, voir document n° 133.

[3] M. Calinesco, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement du patriarche Miron Cristea, avait fait arrêter, le 7 avril 1938, sous le chef d'accusation de trahison et de complot contre le gouvernement, le chef charismatique du parti fasciste de la Garde de Fer, Corneliu Zelea Codreano, condamné par le tribunal militaire de Bucarest à dix ans de travaux forcés. Codreano, ainsi que treize de ses compagnons, furent tués le 30 novembre 1938 par leurs gardes au cours d'une soi-disant tentative d'évasion.

[4] Les assassins de Calinesco ont été exécutés publiquement sur le lieu et la nuit mêmes de leur crime. On annonça à Bucarest que 292 Gardes avaient été exécutés pour leur appartenance à une organisation illégale, dissoute depuis février 1938.

Je n'en ai pas moins attiré son attention sur les dangers qui risquaient de résulter de cet aspect du problème. Il y a 8 jours, on pouvait craindre que l'Allemagne n'envahît le territoire roumain et qu'à la suite d'une telle agression, la guerre ne s'étendît à tous les Balkans. À l'heure actuelle, les troupes soviétiques se sont interposées entre la Roumanie et le Reich. Mais, si ce dernier, à défaut d'une attaque par le dehors, s'efforce de faire écrouler le pays par le dedans, le péril qui paraissait écarté renaîtra. Dans l'hypothèse où le désordre et l'anarchie s'installeraient en Roumanie, quelle serait, au surplus, l'attitude de l'URSS ? Je devais, à cet égard, répéter ce que j'avais dit au ministre italien. Les Alliés respecteront la neutralité des Balkans ; mais, si d'autres violaient cette neutralité, on ne devrait pas s'étonner qu'ils reprissent toute leur liberté d'action.

L'évocation du rôle de la Russie m'a conduit à exprimer de nouveau à mon interlocuteur la conviction que la marche des événements mettrait de plus en plus en relief la solidarité des intérêts qui unissent les peuples de la Méditerranée, héritiers de la culture gréco-latine, en face de la pression des Germains et des Slaves, que le monde antique appelait « les Barbares ».

Mon interlocuteur n'a pas repoussé cette idée ; il m'a semblé au contraire qu'en cette occasion, comme dans les précédentes, son esprit l'accueillait volontiers.

Nous avons, ensuite, échangé des vues à propos du discours de M. Mussolini aux hiérarques de Bologne[1]. Le comte Ciano m'a dit qu'il pensait que je n'avais pas de doute sur la signification de ce discours : la politique italienne, telle qu'elle a été définie le 1er septembre, ne sera pas modifiée. En confirmant que je l'avais bien entendu ainsi, j'ai, tout de même, ajouté que le *Duce* avait formulé, au sujet d'un avenir un peu plus lointain, des réserves dont l'importance ne nous avait pas échappé. « En effet ! a répliqué le Ministre. Quand l'incendie est dans le voisinage, on ne peut jamais savoir si l'on n'en sera pas atteint ! » Le comte Ciano a paru croire, néanmoins, que l'avenir était assuré pour une assez longue période. Il m'a approuvé quand je lui ai déclaré que nous voulions faire confiance à l'Italie et que nous allions rappeler les familles de nos compatriotes établis dans la Péninsule.

J'ai marqué, au surplus, que si l'on pouvait, dans une certaine mesure, concevoir que le *Duce* eût laissé transparaître sa sympathie persistante pour l'Allemagne et la cause allemande, il était surprenant qu'il prît si facilement son parti de ce qu'il a appelé la liquidation de la Pologne. Comment pouvait-il encore penser, d'autre part, après les déclarations réitérées des chefs de leurs gouvernements, que la France et l'Angleterre accepteraient de conclure une paix immédiate, sur le cadavre de la Polo-

[1] Ce discours a été prononcé le 23 septembre. Voir, à ce sujet, les télégrammes de Rome au Département n° L.374.1 du 23 septembre (in Z Europe, 1918-1940, Italie, vol. 275, document non reproduit) et n° 3907 du 24 septembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 20, document non reproduit) : « Le discours qu'a prononcé hier M. Mussolini confirme la position de neutralité de l'Italie ; il la (précise), il la prolonge dans le temps. Nous avons désormais devant nous non plus des jours, ni des semaines, mais sans doute, à moins de graves revers militaires des Alliés, plusieurs mois». Voir également la note du cabinet «Signification du discours de M. Mussolini du 23 septembre 1939», in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46, document non reproduit.

gne ? Je ne retrouvais pas là le souci du point d'honneur et le culte de l'héroïsme auxquels le fascisme était, d'ordinaire, si attaché.

Le comte Ciano m'a répondu qu'il avait pleine compréhension pour les mobiles désintéressés de la France et de l'Angleterre. Il fallait malheureusement compter avec la réalité. Or, la réalité, c'était que l'Allemagne et la Russie s'étaient assises et pesaient de tout leur poids sur le cadavre de la Pologne. Comment les en déloger ? Comment se flatter de mener à bonne fin une entreprise aussi formidable ? « L'expérience, seule, montrera – lui ai-je dit – si l'entreprise est aussi formidable que vous le croyez. De nombreux éléments, auxquels on ne songe pas aujourd'hui, peuvent jouer en notre faveur. Nous n'avons pas de raison de nous avouer, d'avance, impuissants ».

J'ai demandé à mon interlocuteur si l'Allemagne tenait pour définitive la ligne de démarcation tracée en plein corps de la Pologne ou s'il était exact qu'elle eût toujours l'intention de créer, entre elle et la Russie, un État-tampon polonais comprenant une douzaine de millions d'habitants[1].

Le comte Ciano m'a affirmé qu'il n'en savait rien et que, du reste, à part une brève conversation téléphonique remontant à une dizaine de jours, avec M. von Ribbentrop, il n'avait plus eu, depuis longtemps, de contact direct avec les dirigeants du Reich.

Revenant alors sur l'insistance avec laquelle M. Mussolini, dans son discours aux hiérarques, et les journaux inspirés par lui poursuivaient leur campagne pour la conclusion d'une *paix immédiate*, j'ai prié le Ministre de me dire si le *Duce* s'attendait à une initiative prochaine du chancelier Hitler, tendant à la même fin.

Le comte Ciano m'a répété qu'il ne savait absolument rien de précis. Mais il a laissé entendre qu'il avait l'impression qu'effectivement, M. Hitler souhaitait couper court au développement de la guerre et préparait quelque action prochaine dans ce sens.

Il résultait des phrases enveloppées du Ministre que M. Mussolini voulait à la fois encourager le *Führer* dans les intentions qu'il lui prêtait (peut-être à bon escient) et lui frayer les voies. Comme je renouvelais mes réserves et mes avertissements, le comte Ciano a, du reste, aussitôt ajouté que le *Duce* n'irait pas à l'aventure, qu'il demeurerait extrêmement prudent et ne s'intéresserait qu'à une tentative sérieuse et valable.

Ni à ce moment, ni à aucun des autres qu'il fut, dans notre entretien, question de l'Allemagne, je n'ai relevé, dans le ton et les paroles de mon interlocuteur, la moindre trace de sympathie envers l'allié du pacte d'Acier. Il s'exprimait au contraire, au sujet de celui-ci, avec une entière liberté. Il a porté, sur l'intelligence de M. von Ribbentrop, dont il considère, au surplus, que l'étoile est toujours au zénith, sur la cruauté de M. Himmler, chef de la Gestapo, les jugements les plus ironiques et les plus sévères. Il ne m'a

[1] Un premier tracé de la ligne de démarcation entre l'Allemagne et l'URSS est établi le 22 septembre, en application du protocole secret du 23 août précédent. Le règlement définitif des frontières intervient un peu plus tard, le 28 septembre, lors de la signature à Moscou d'un nouveau traité d'amitié germano-soviétique.

pas contredit et n'a pas protesté, il a paru partager mon avis, quand je lui ai déclaré que le chancelier Hitler était frappé d'une sorte d'incapacité congénitale de jamais tenir une promesse, ou quand j'ai émis l'opinion catégorique que le discours du *Führer* à Dantzig n'avait été ni mesuré ni raisonnable, comme la presse italienne l'avait prétendu, mais avait eu, plus que jamais, un caractère cynique, brutal, furieux et forcené.

La fin de notre conversation a porté sur les négociations économiques en cours entre l'Italie et la France. Le comte Ciano, qui n'en était visiblement informé que d'une manière générale, s'en est dit satisfait. Il a fait allusion à l'éventualité d'une commande française de locomotives et de wagons, dont on venait précisément de lui rendre compte. Il s'en félicitait. Je lui ai, de mon côté, communiqué la substance du télégramme n° 1017[1] et j'ai souligné l'importance du programme de fournitures auquel il dépendrait de l'Italie de souscrire, et qui, moyennant certaines garanties et certains contrôles, pourrait atteindre des chiffres considérables. Mon interlocuteur a acquiescé. Mais il a ajouté que des précautions étaient indispensables. À l'heure actuelle, la fourniture directe à la France d'objets destinés à la guerre ou de matériel de guerre était délicate et soulèverait des difficultés. Il fallait commencer par des produits d'usage courant. La livraison de locomotives ou de navires ne suscitait pas d'objection. La livraison d'avions militaires en suscitait bien davantage. On devrait, pour l'instant, se contenter d'avions d'instruction ou de moteurs. Peu à peu, on trouverait le moyen d'élargir le cercle des commandes. Les courants s'étant établis, on regarderait de moins près ce qui passerait avec eux[2].

Le comte Ciano a résumé sa pensée dans une phrase typique : « Il y a, a-t-il dit, des transitions psychologiques à ménager ! ».

Dans l'état présent des choses, il craint, évidemment, sans qu'il l'ait expressément dit, de provoquer le mécontentement et de s'attirer les reproches de l'Allemagne. Mais il a semblé admettre qu'avec le temps, l'Italie deviendrait de plus en plus indifférente à ces reproches.

Ainsi, dans ce domaine comme dans tous ceux auxquels nous avons touché, il s'est appliqué, en parlant à demi-mot, à me donner l'impression qu'au fond de lui-même, il penchait vers nous, il était avec nous, il tâcherait de nous aider ; il s'est mis sur le plan d'une sorte de complicité tacite, comme il l'avait déjà fait le 16 septembre[3], et ce ne fut pas l'aspect le moins frappant de cette conversation du 25.

Quand je suis entré dans son bureau, le ministre des Affaires étrangères finissait de parcourir des périodiques français, *Match*, *Marianne*.

[1] Document non retrouvé.

[2] Sur la préparation des propositions françaises, voir le «Procès-verbal de la réunion tenue au ministère du Commerce le mercredi 20 septembre à 15h.30 sous la présidence de M. Hervé Alphand, directeur du Commerce extérieur», in Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 4 (document non reproduit) : il est notamment question de demander l'utilisation de 2 millions de tonnes du tonnage marchand italien, d'acheter à l'Italie des matières premières (soufre, mercure et pierre ponce) et des produits fabriqués (couvertures, toiles de tente et effets chauds ; 1 000 wagons-citernes, une dizaine de bateaux-citernes, 500 à 800 tonnes de duralumin en barre, de l'aluminium). À la fin de la réunion, le ministère de l'Air fait connaître le montant de son programme d'achat : 775 millions de francs pour des « moteurs d'avions et pièces diverses ».

[3] Voir document n° 81.

« Je les lis, me confia-t-il, parce qu'ils m'amusent. Pourtant, ils ne parlent plus de moi… Ils n'écrivent plus que je suis payé par l'Allemagne ; ils ne donnent plus de détails sur la conduite de ma femme ni sur le menu du dîner que vous m'avez offert à votre ambassade ! »

« Désirez-vous, lui demandai-je, que la censure française ranime un peu leur zèle ? ».

Il fit semblant de réfléchir un instant : « Non, dit-il, c'est mieux comme cela ! ».

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

153

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 469[1]. *Rome, 25 septembre 1939.*
Secret.

Si l'on admet que l'attitude d'expectative adoptée pour le moment par le gouvernement italien soit de nature à se prolonger pendant quelques mois et qu'elle puisse se transformer ensuite en une neutralité durable, il y a lieu, à mon sens, d'envisager dès maintenant les moyens d'action qu'il nous faudrait employer pour orienter progressivement l'Italie dans un sens conforme à nos intérêts. Il importe, évidemment, de ne pas se faire trop d'illusions sur l'efficacité de certaines formes de propagande et il ne faut pas s'imaginer que l'on pourra amener l'Italie à opérer une volte-face en utilisant les courants de sympathie dont nous pouvons disposer dans la Péninsule. Il nous appartient, toutefois, de fortifier ces courants de façon à contribuer à « installer » de plus en plus l'Italie dans la neutralité, non seulement en facilitant certaines opérations commerciales, mais en agissant dans le domaine intellectuel et sentimental. Il convient que notre politique à l'égard de l'Italie soit cohérente et réponde à une conception d'ensemble, qui ne néglige aucun facteur. En outre, on ne doit pas perdre de vue que la Péninsule constitue et constituera de plus en plus un centre de renseignements fort intéressant sur l'Allemagne et sur les Balkans.

C'est en tenant compte de ces diverses considérations que je me suis permis d'élaborer un premier schéma provisoire de l'organisation que nous pourrions envisager et dont je soumets les grandes lignes à l'approbation de Votre Excellence. Il ne s'agit là, bien entendu, que de simples suggestions qui devront être mises au point.

1) Il ne saurait être question de nous livrer, dans ce pays, à une propagande directe et forcément maladroite qui irait à l'encontre du but pour-

[1] Communiqué à Londres, Ankara, SDN ; copie au Cabinet et au Service d'Information et de Presse.

suivi. Nous ne pouvons courir le risque d'irriter le gouvernement fasciste. Nous aurons d'ailleurs besoin de sa complaisance, au moins tacite, pour mettre au point notre travail de préparation et d'approche. C'est par conséquent dans toute la mesure où notre action sera discrète, peu apparente et où elle n'apparaîtra pas comme de nature à compromettre les dirigeants du régime vis-à-vis du Reich hitlérien, qu'elle pourra se développer progressivement. Dans cet ordre d'idées, je signale l'intérêt qu'il pourrait y avoir à disposer, ici, de ressources assez abondantes en produits qui manquent dans le Royaume, comme le café et le sucre. Cela nous permettrait de faire, dans certains milieux, des cadeaux peu compromettants que l'on accepterait volontiers et qui seraient très appréciés. Beaucoup de gens en sauraient gré et leurs bonnes dispositions à notre égard s'en trouveraient accentuées.

2) Une abondante documentation présentant sous une forme objective les événements de France (films d'actualités, biographies de nos grands chefs militaires, brochures, études sur les ressources de l'empire français, photographies, documents non secrets sur la ligne Maginot, etc.) devrait être mise à la disposition de l'Ambassade. Il y aurait lieu de créer auprès de l'agence Havas un service qui travaillerait, en fait, sous le contrôle du Palais Farnèse[1] et serait en mesure de fournir gratuitement à l'agence Stefani, aux journaux, aux principales revues fascistes, tous les documents dont ceux-ci pourraient avoir besoin. J'indique, à ce propos, en passant, que déjà nous avons reçu quelques demandes de cet ordre. Peut-être pourrait-on reconstituer les services de l'agence Radio qui ont disparu avec l'expulsion de son dernier titulaire ? Une activité de ce genre ne susciterait pas, *a priori*, la méfiance du gouvernement italien si elle était faite avec suffisamment de doigté et sous le couvert d'une organisation déjà connue.

3) Une somme assez importante devrait être mise à la disposition de l'Ambassade, afin de subventionner, le cas échéant, quelques personnalités intéressantes de l'entourage des principaux dirigeants. Il serait utile de pouvoir disposer dans le Royaume, à Rome notamment, de maisons italiennes et neutres où l'on recevrait fréquemment des personnalités italiennes, allemandes et autres, de façon à recueillir d'utiles indications et des renseignements souvent précieux. Pour cela, il faudrait évidemment indemniser les personnes qui accepteraient d'entrer dans ces vues ou au moins rembourser leurs frais. Parmi les Italiens bien placés qui nous sont favorables, il en est pas mal de besogneux. Certaines femmes du monde pourraient nous être des plus utiles dans cet ordre d'idées.

Il n'y a pas lieu, en revanche, d'envisager, pour le moment du moins, l'octroi de subventions aux journaux de la Péninsule. Ceux-ci sont, en effet, trop étroitement dirigés et contrôlés par le gouvernement fasciste pour que l'argent puisse influencer beaucoup la ligne de conduite suivie par ces organes, au moins en un premier temps. Par la suite, si les tendances neutralistes du gouvernement italien venaient à s'affirmer, il ne nous serait peut-être pas impossible de contribuer, dans la presse et à la radio, à

[1] C'est-à-dire l'ambassade de France à Rome.

faire légèrement accentuer en notre faveur des directives apparemment objectives. Étant donné le régime actuel de l'Italie, aucune personnalité intéressante n'accepterait, même pour beaucoup d'argent, de prendre une attitude qui risquerait de contrarier les dispositions gouvernementales. Le jeu serait trop dangereux. Par contre, à l'abri d'instructions générales relativement impartiales, données par leur gouvernement, beaucoup d'Italiens, personnellement bien disposés à l'égard des puissances occidentales, accepteraient sans doute d'infléchir sensiblement, dans un sens conforme à leurs sentiments et à nos intérêts, les indications qu'ils recevraient. Il pourrait en être ainsi dans les journaux, dans les services de la radiodiffusion et dans le choix des actualités cinématographiques, par exemple. Dans ce domaine, toute action serait d'ailleurs, pour le moment, prématurée.

4) Étant donné le rôle de centre d'informations dévolu par suite des événements politiques à la Péninsule, d'où l'on peut se renseigner sur ce qui se passe en Allemagne et dans les Balkans, il faudrait pouvoir disposer des moyens nécessaires pour utiliser des Italiens ayant l'occasion de se rendre soit en Allemagne, soit dans les pays balkaniques et qui pourraient nous faire profiter des informations recueillies au cours de leurs voyages et qui ne feraient ainsi rien de directement répréhensible de leur point de vue national. Par ailleurs, et pour compléter ce réseau, on pourrait reconstituer à Lugano, comme pendant la dernière guerre, un bureau de presse chargé de travailler sur l'Italie. Cet organisme dépendrait officiellement de notre ambassade à Berne, mais il pourrait, en fait, relever jusqu'à un certain point, du Palais Farnèse. Il ne serait pas difficile d'organiser des liaisons entre Rome et Lugano. Nous serions ainsi en mesure, sans enfreindre les règles internationales, de recouper et de vérifier de nombreuses informations concernant l'Italie.

Telles sont les réflexions préliminaires et fragmentaires que je crois devoir soumettre au Département. Les questions auxquelles elles touchent méritent d'être approfondies et justifieraient une étude des plus sérieuses. Mais il est, dès maintenant, opportun d'en jeter les bases et de nous mettre en mesure d'agir, dès que les circonstances nous le permettront. Le rôle et la nature de notre action étant extrêmement délicats et le régime fasciste la rendant particulièrement difficile, il serait malaisé d'improviser au dernier moment. Il vaut mieux, dès maintenant, préparer les voies et faire des travaux d'approche, si nous ne voulons pas courir le risque de nous trouver dans un état d'impréparation ou d'inaction, nuisible à nos intérêts. C'est pourquoi j'attacherais du prix à savoir le plus tôt possible si Votre Excellence est disposée en principe à entrer dans les vues que je viens d'exposer et si elle pense qu'il y a plus d'avantages que d'inconvénients à s'orienter dans une voie dont je ne méconnais, au surplus, ni les dangers, ni les difficultés.

Veuillez agréer, Monsieur le président du Conseil, les assurances de ma plus haute considération.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 345

154

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3384 à 3386[1]. *Londres, 26 septembre 1939, 16 h. 10.*
Réservé. Secret.
(*Reçu* : le 26, 16 h. 35)

Au cours d'un entretien qu'il a eu ces jours derniers avec M. Benès et dont Lord Halifax m'a rapporté la substance, l'ambassadeur de l'URSS a expliqué que les arrangements conclus entre le Reich et les Soviets ne prévoyaient qu'une occupation allemande strictement limitée à Dantzig et à Cracovie de la Pologne occidentale, mais l'avance rapide des armées allemandes a ému le gouvernement de Moscou et lui est apparue comme une menace à ses intérêts. C'est pourquoi il aurait été obligé de lancer lui-même ses troupes sur la Pologne, ce qui n'avait nullement (...)[2] prévu lors des conversations tenues le mois dernier entre M. von Ribbentrop et M. Molotov.

L'intention du gouvernement de l'URSS, a poursuivi M. Maïsky, est de constituer un gouvernement polonais qu'il tâchera de protéger contre la domination germanique. Il est résolu également à ne tolérer aucune mainmise du Reich en Ukraine.

Le gouvernement de l'URSS appliquera la même politique vis-à-vis de la Roumanie. Il se proposait[3], d'après M. Maïsky, d'offrir à celle-ci une forte protection contre toute menace allemande en lui réclamant en échange la rétrocession de la Bessarabie. Il ressortait des propos de l'Ambassadeur qu'aucune confiance ne règne entre les deux partenaires et que, du fait de l'invasion des armées allemandes en Pologne, le pacte germano-soviétique avait perdu sa (...)[4] signification. Il n'est pas impossible d'autre part que le gouvernement soviétique apporte bientôt une protection de paix et s'efforce de la faire accepter par les belligérants.

Le maréchal Vorochilov sera chargé de se rendre à Berlin pour exposer les vues de Moscou sur ces différentes questions.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 15

[1] Note du bureau du Chiffre sur le T. n° 3385 : « Exemplaire rectifié à la suite d'une correction de l'Ambassade ».

[2] Lacune de déchiffrement. Dans une copie retrouvée dans la Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 77, le mot manquant est : « été ».

[3] Dans la copie, le verbe est au conditionnel : « il se proposerait ».

[4] Lacune de déchiffrement.

155

NOTE DU DÉPARTEMENT.

N. *Paris, 26 septembre 1939.*

Depuis l'entrée des troupes russes en Pologne et l'accord de démarcation russo-allemand, le partage de la Pologne entre l'Allemagne et la Russie constitue un fait capital qui déterminera dans l'avenir, comme cela a été le cas dans le passé, les rapports germano-russes et ceux des copartageants de la Pologne avec les tierces puissances.

Plus particulièrement en ce qui concerne la Russie, et comme le démontre l'étude de l'histoire marquée par les autre anciens partages de la Pologne (1772, 1793, 1795, 1815) et par les révoltes polonaises de 1830 et de 1863, toute politique qui se donne comme but le rétablissement de l'indépendance de la Pologne a pour conséquence de resserrer les liens d'une collaboration pouvant aller jusqu'à l'alliance entre l'Allemagne et la Russie.

Lorsqu'en 1863, à Paris, devant l'ambassadeur du Tsar, on criait : « Vive la Pologne, Monsieur », on recevait en réponse l'écho venant de Pétersbourg d'un « Vive la Prusse » qui eut pour résultat, avec Sadowa et Sedan, de fonder, par tolérance bienveillante des Tsars, l'Allemagne de Bismarck suivie de celle de Guillaume II et de Hitler. Il a fallu la mégalomanie de Guillaume II pour porter en 1895 les Russes à se rapprocher de nous. Ils ne l'eussent pas fait si, continuant le Second Empire sur ce point, la Troisième République avait laissé crier à Paris : « Vive la Pologne ».

Le fait que ce soit Staline qui règne aujourd'hui à la place d'un Romanov ne rend pas moins sensible à cet égard la Russie copartageante de la Pologne pour la cinquième fois avec l'Allemagne.

Quelles que puissent être les divergences ouvertes entre les copartageants, leurs arrière-pensées de fourberie l'un vis-à-vis de l'autre et même la course de vitesse qui peut s'établir entre eux pour s'assurer des positions entre la Baltique et la mer Noire et dans le bassin danubien, on peut être assuré de voir l'Allemagne et la Russie se hâter d'accommoder leurs différences à la seule invocation d'une Pologne indépendante soumise à d'autres influences que les leurs.

Ces données fondamentales ont joué au désavantage anglo-franco-russe d'avril à août 1939[1].

Garantie contre l'Allemagne par la France et l'Angleterre sans accord préalable de ces dernières avec la Russie, menacée en outre par l'Allemagne mais refusant tout appui russe, la Pologne notre alliée s'est trouvée en effet placée dans une situation des plus dramatiques dès que Hitler, renonçant à ses rêves de conquête à l'Est, s'est résigné à aller à Canossa à Moscou et à reprendre la tradition prussienne de bons rapports et de complicité avec la Russie.

[1] Sur ces négociations, cf. *DDF* (1936-39), XIV à XVIII.

Dans la conjoncture actuelle, l'Angleterre et la France ne peuvent pas se flatter d'être en mesure d'arracher la Pologne à la Russie. Elles ne peuvent pas, d'autre part, espérer exploiter à leur avantage la neutralité officielle proclamée par l'URSS et encore moins exercer à Moscou une influence susceptible de desserrer en leur faveur les rapports germano-russes si elles restent attachées au rétablissement de la Pologne. Si pénible qu'il soit d'avoir à en prendre acte, il importe que nos deux pays ne se fassent pas d'illusion à cet égard. La lutte contre l'Allemagne hitlérienne étant le but suprême que se sont fixé les deux gouvernements alliés, tout ce qui permettrait de l'atteindre dans le minimum de temps et avec le minimum de pertes matérielles et humaines doit être soigneusement retenu, comme doit être écarté ce qui aurait pour effet de prolonger le conflit ou d'en rendre l'issue douteuse.

Si exagérés que puissent être les espoirs allemands d'obtenir de la Russie un concours en matières premières et si improbable que soit l'octroi par l'URSS d'un appui en matériel fabriqué ou même en hommes, on ne doit pas entièrement écarter cette éventualité pour le cas où, la guerre se prolongeant, le gouvernement de Moscou croirait qu'une victoire de la France et de l'Angleterre aurait pour but de le priver des avantages territoriaux et politiques qu'il tient de son accord avec l'Allemagne.

Une question de cette importance doit être soumise pour décision, si nuancée qu'elle doive être, à l'examen concerté des gouvernements anglais et français. On peut penser qu'il n'est pas nécessaire de prendre dès à présent une position officielle différente de celle qui a fait, en faveur de la Pologne indépendante, l'objet de déclarations publiques à Paris et à Londres. Néanmoins, les consultations entre les gouvernements français et anglais exigent toujours un certain délai. On ne saurait donc tarder à saisir le gouvernement britannique d'une question qui aura sur le développement de la guerre, sur sa durée et peut-être sur son issue, des conséquences considérables.

Le gouvernement britannique paraît avoir déjà envisagé à cet égard certaines éventualités puisque M. Chamberlain a donné à entendre, lors d'une intervention récente à la Chambre des Communes, que le gouvernement britannique n'était pas disposé à courir les aventures[1]. Et quant à la Pologne, la formule employée par lui laisse le champ ouvert aux aménagements exigés par les circonstances, puisque le Premier ministre se serait, d'après la presse, borné à dire qu'après la victoire sur l'Allemagne hitlérienne, la Pologne ne serait pas oubliée. C'est une formule imprécise, d'ordre général dans ce sens, qui pourrait être aujourd'hui adoptée pour définir notre attitude, à titre officiel et dans la presse, à l'égard de la Pologne, à la suite des grands événements qui marquent la rentrée de la Russie en Europe centrale et orientale.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 77

[1] Il s'agit du discours prononcé le 20 septembre 1939 dont l'agence Reuter a publié un résumé transmis le jour même par Corbin. Voir Z Europe, 1918-1940, Grande-Bretagne, vol. 286.

156

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 646. *Bucarest, 26 septembre 1939.*

L'entrée des troupes soviétiques en Pologne a provoqué un certain malaise en Bessarabie. La population de cette ancienne province russe[1] ne pouvait pas manquer d'être sensible à cette intervention, mais les réactions restent assez diverses, selon les milieux et selon les classes sociales.

Les anciens Russes, en général hostiles à la Pologne – à qui ils reprochent d'avoir incorporé des territoires russes –, considèrent avec sympathie l'action soviétique en Pologne. Toutefois, leurs opinions sont divisées en ce qui concerne une pression possible de l'URSS sur la Bessarabie. Les uns, grands propriétaires fonciers, redoutent cette éventualité qui entraînerait la perte de leurs biens. Leur inquiétude se manifeste parfois jusqu'à hésiter à engager des dépenses telles que les frais d'ensemencement, qui pourraient être prochainement perdues. De même les anciens officiers, les Gardes blancs, redoutent des représailles individuelles de la part des Soviets. Par contre, la masse du prolétariat russe et la classe moyenne ne manifestent pas d'hostilité à une telle intervention.

Il en est de même dans les milieux israélites. Si les propriétaires d'immeubles ou de capitaux prennent des précautions et paraissent soucieux, la majorité du ghetto accueillerait assez favorablement les Soviets. La recrudescence actuelle de l'antisémitisme en Roumanie ne fait que renforcer ce sentiment. Il m'a d'ailleurs été rapporté qu'un certain nombre d'israélites de l'ancien Royaume viendraient de s'installer en Bessarabie dans l'espoir que cette contrée tombera bientôt sous le contrôle soviétique. La crainte de l'Allemagne intervient également pour beaucoup dans de telles migrations.

C'est l'attitude des populations des campagnes qui semble, à l'heure actuelle, la plus inquiétante. Lors de la révolution russe, le bolchevisme a déjà régné en Bessarabie et il est probable que les paysans accueilleraient sans grande résistance l'entrée des troupes soviétiques.

En face de ces différents éléments, les Roumains, pour la plupart fonctionnaires ou officiers, évitent de manifester publiquement leurs sentiments. Comme leurs compatriotes du reste du Royaume, ils n'éprouvent que peu de sympathie pour la Pologne, bien que le sort de leur alliée leur inspire de la commisération, et ils ne témoignent nulle envie de faire quoi

[1] Le protocole de 1920, qui reconnaît le rattachement de la Bessarabie à la Roumanie, a été ratifié par la France et par la Grande-Bretagne, mais ni par l'Italie, ni par le Japon. L'inquiétude des autorités roumaines sur cette question perdure tout au long des années 1920 et 1930. On peut noter de fait que l'article 3 du protocole secret du 23 août 1939 souligne « l'intérêt que l'URSS porte à la Bessarabie ».

que ce soit en sa faveur, estimant qu'une stricte neutralité les préservera de la guerre, qu'ils redoutent par dessus tout. En cas de menace directe sur la Bessarabie, ces milieux roumains seraient, paraît-il, prêts à quitter la province. Il semble toutefois qu'aucun préparatif n'ait été fait dans ce sens jusqu'à présent.

Le gouvernement de Moscou, de son côté, se livre à une propagande active : la radio soviétique a adressé avant-hier à la Roumanie un avertissement analogue à celui donné par M. Molotov à M. Dianu, il y a quelques jours, en évoquant la prochaine délivrance des « frères rouges » de Bessarabie, menacés par des « bandes armées » roumaines.

Z Europe, 1918-1940, Roumanie, 200

157

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 701. *Londres, 26 septembre 1939.*

Le Foreign Office a reçu récemment peu de nouvelles des pays riverains de la Baltique. Toutefois, d'après ses renseignements, les concentrations de troupes russes à la frontière lettone ne seraient pas sans causer des appréhensions à Riga. Le gouvernement estonien, en ce qui le concerne, affiche un optimisme de commande. En revanche, le gouvernement finlandais ne masquerait pas une certaine inquiétude. Il semble que les Russes insistent auprès de lui, à la suite d'une revendication ouverte avant la guerre déjà, pour obtenir l'autorisation d'établir des « postes d'observation » dans certaines îles du golfe de Finlande. Quant à la Lituanie, son représentant à Londres a dit récemment au Foreign Office qu'il pensait que le gouvernement russe offrirait de lui restituer Vilna dans l'esprit du traité russo-lituanien de 1920, mais qu'il redoutait, si cette offre était repoussée, que Moscou ne déclarât ce traité nul et non avenu. Jusqu'à présent, cette éventualité ne s'est pas réalisée (voir le télégramme de Kaunas nº 118 du 19 septembre)[1].

D'une façon générale, les représentants britanniques en Lituanie et Lettonie, en Estonie et en Finlande, sont moins confiants que les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

La Lituanie paraît cependant moins menacée que les autres pays baltes du fait que son seul port utilisable, à savoir Mémel, a déjà fait retour au Reich et qu'elle a une frontière commune avec l'Allemagne. Au contraire, le port letton de Libau, qui est libre de glaces, constitue une tentation certaine pour l'URSS. Par ailleurs, celui de ces pays qui pourrait le plus

[1] Document non retrouvé.

aisément se défendre contre l'URSS est la Finlande dont la population est plus importante, qui a de meilleures frontières et dont les ressources sont plus considérables. En renforçant la Finlande, l'on renforcerait du même coup l'Estonie qui cherche un appui naturel auprès du gouvernement d'Helsinki.

Le gouvernement britannique (qui a de tout temps surveillé attentivement l'orientation politique des pays scandinaves) serait disposé à ravitailler en armes le gouvernement finlandais. Tant que la guerre ne s'étendra pas à cette région, ce ravitaillement pourrait s'effectuer par Petschengo qui est un bon port mais qui a l'inconvénient d'être proche de la frontière soviétique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

158

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 708. *Londres, 26 septembre 1939.*

Très confidentiel[1].

J'ai eu hier un entretien avec M. Winston Churchill que je n'avais pas vu depuis son entrée dans le Cabinet. Je l'ai trouvé parfaitement calme et confiant dans les résultats de la guerre que nos deux pays mènent côte à côte.

Il m'a écouté faire l'exposé des différentes questions que vous avez évoquées vendredi dernier à Hove[2]. Je lui ai signalé l'importance que vous attachez à voir les contingents britanniques se rapprocher de leurs postes de combat, et à obtenir sur notre territoire un effort britannique beaucoup plus intense dans certains domaines.

Je l'ai mis en garde contre la propagande allemande qui s'applique avec ténacité à diviser nos deux peuples, en répétant inlassablement que les soldats français vont verser leur sang pour le seul profit de l'Angleterre. J'ai ajouté que nos compatriotes apprécient et admirent la grande tâche accomplie par la flotte anglaise, mais que si, comme il n'est que trop à craindre, des opérations coûteuses s'engagent sur le front occidental, il

[1] Mention manuscrite sur l'exemplaire du projet de dépêche corrigé à la main : « très confidentiel, une copie pour M. Léger. » (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1019).

[2] Il s'agit de la deuxième séance du Conseil suprême interallié qui s'est tenue le 22 septembre 1939 à Hove, banlieue de Brighton qui, tout en faisant partie de cette agglomération, constitue une commune indépendante. Cf. F. Bédarida, *La Stratégie...*, *op. cit.*, pp. 115-

sera impossible aux Français de ne pas constater que leurs sacrifices sont infiniment plus lourds que ceux de leurs alliés.

M. Winston Churchill s'est déclaré entièrement d'accord sur ce point. Il a rappelé qu'il n'avait pas dépendu de lui que la Grande-Bretagne ne constitue, dès le temps de paix, une puissance armée de terre. Les discours qu'il a prononcés depuis trois ans le prouvent abondamment. Mais il comprend l'inégalité dont se plaignent les Français. Il faudra bien que les Anglais aussi payent l'impôt du sang et, pour sa part, il s'emploiera à hâter la constitution d'une force militaire britannique de plus en plus importante qui pourra venir relever les troupes françaises sur le front occidental. Il envisage d'ailleurs certains moyens d'accroître la contribution britannique en hommes et en matériel à la défense de notre territoire et aussi de la rendre plus manifeste pour l'opinion publique.

À son avis d'ailleurs, l'attaque massive de l'Allemagne contre la France et l'Angleterre ne se produira pas cet automne. L'état-major du Reich n'aura que bien peu de temps s'il veut ramener ses troupes de Pologne, et les concentrer assez tôt pour pouvoir engager des opérations avec quelque chance de succès avant la saison d'hiver. Il rappelle qu'en novembre 1914, les attaques qui avaient été lancées contre Paschaendale avaient coûté aux Allemands des pertes sensibles parce qu'elles étaient beaucoup trop tardives, et que les ravitaillements devenaient impossibles par les routes détrempées.

« Par contre, m'a-t-il dit, nous pouvons nous trouver très rapidement, dès que la chute de Varsovie sera consommée et que l'Allemagne et la Russie se seront entendues sur l'organisation provisoire du pays, en présence de l'une des alternatives suivantes : ou bien le chancelier Hitler lancera une offre de paix sensationnelle à laquelle il s'efforcera de rallier par avance le plus grand nombre possible de gouvernements neutres[1]. Nous sommes décidés, a ajouté le Premier lord de l'Amirauté, à repousser ces propositions. Nous ne voulons plus traiter avec le chancelier Hitler. Comme l'a dit la semaine dernière le Premier ministre en termes excellents, notre objectif dans cette guerre est d'arracher l'Europe à la crainte perpétuelle d'une agression de l'Allemagne, et de permettre aux peuples de sauvegarder leur indépendance et leur liberté. Cela ne nous empêchera pas, lorsque le moment de traiter sera venu, d'examiner également quelles garanties doivent être prises contre l'Allemagne elle-même ».

La seconde alternative, c'est que l'état-major allemand organise, durant les derniers jours de beau temps dont il peut encore profiter avant l'automne, une série de raids aériens contre les centres industriels britanniques. M. Winston Churchill considère même cette éventualité comme plus vraisemblable et plus rationnelle, les Allemands ayant, d'après lui, le plus grand intérêt à paralyser la production de guerre du Royaume-Uni avant qu'elle n'ait été complètement au point. Mais l'Angleterre est prête

[1] Cf. document n° 174, p. 286, note 1.

à soutenir cet assaut. Les Allemands verront alors s'ils ont intérêt à poursuivre la guerre sur ce terrain ou si les pertes qui leur sont infligées ne sont pas supérieures au profit qu'ils peuvent attendre de ces opérations.

« D'ailleurs, a poursuivi M. Winston Churchill, dès que les Allemands auront commencé à bombarder le territoire britannique, nos avions riposteront en attaquant le bassin de la Ruhr. Mais nous ne voulons pas prendre l'initiative d'expéditions qui coûteront forcément la vie à beaucoup de civils, à des femmes et à des enfants. Que Messieurs les assassins commencent ! »

Il m'a semblé que le Premier lord envisageait la perspective de raids aériens ennemis sans aucun effroi, comme s'il n'était pas fâché de voir enfin à l'œuvre le réseau de protection disposé sur le territoire britannique et dont l'efficacité ne lui paraît pas douteuse. Peut-être aussi éprouverait-il quelque satisfaction à voir les escadrilles anglaises pouvoir, en toute tranquillité de conscience, déverser sur les centres industriels allemands autre chose que des tracts inoffensifs dont il a été fait jusqu'à présent une si généreuse consommation.

Quoi qu'il en soit de cette éventualité, les brouillards de l'automne offriront bientôt à l'Angleterre une protection plus sûre encore que tous les moyens de défenses anti-aériennes dont elle dispose. Une période de calme relatif s'ouvrira alors par la force des choses.

« Bien des événements peuvent survenir au cours de l'hiver » a déclaré M. Winston Churchill, faisant sans doute allusion aux mouvements intérieurs sur lesquels beaucoup de gens continuent ici à compter. « Mais, en tout cas, ce sera le moment pour la France et la Grande-Bretagne de fournir un vigoureux effort pour constituer une réserve d'armements qui leur assure au moins l'égalité vis-à-vis de l'Allemagne. »

« Ce répit devra également être mis à profit pour organiser solidement la défense de la frontière franco-belge. Puisque la Belgique n'a pas voulu engager des conversations d'états-majors qui nous auraient permis d'assurer sa protection sur le canal Albert et sur la Meuse, nous sommes obligés de la laisser en tête à tête avec le fauve qui, selon toute apparence, n'aura aucune considération pour la neutralité des petits pays voisins, du moment où il jugera utile de développer sur leur territoire une offensive lui permettant de déployer tous ses effectifs ».

Mais Monsieur Winston Churchill estime que nous avons d'autres atouts dans notre jeu. Il n'est pas mécontent, en particulier, des frictions qui se produisent entre l'Allemagne et l'URSS. L'état-major du Reich sera obligé de maintenir au bas mot vingt-cinq divisions sur le front de l'Est pour parer à toute surprise de la part de la Russie soviétique. Il lui paraît évident que celle-ci va chercher à conclure un marché avec la Roumanie de façon à interdire à l'Allemagne l'accès de la mer Noire.

Cette transition nous a naturellement amenés à examiner l'attitude des pays balkaniques et l'avantage que nous pourrions avoir à constituer un second théâtre de guerre en Orient. Le Premier lord de l'Amirauté considère jusqu'à nouvel ordre que la neutralité des États balkaniques, si elle est

réellement observée et efficacement défendue, formera la barrière la plus avantageuse à nos intérêts. Il pense d'ailleurs qu'il ne faut pas s'en tenir là et que nous devrons chercher à tourner peu à peu toutes ces puissances contre l'Allemagne, au fur et à mesure que nous pourrons les doter de certains moyens de défense, et leur inspirer confiance dans notre effort.

Bien entendu, ce qu'il considère comme essentiel dans le présent conflit, c'est de maintenir la suprématie navale qui assure le ravitaillement de nos deux pays. Il m'a cité, avec une évidente satisfaction, les statistiques décroissantes des navires de commerce coulés par les sous-marins allemands au cours des premières semaines de guerre. Il a le sentiment que la flotte et l'aviation britanniques sont maintenant en mesure de parer au péril sous-marin.

Le Premier lord de l'Amirauté forme d'ailleurs le projet de se rendre prochainement à Paris pour voir son collègue français de la Marine, ainsi que les personnalités politiques avec lesquelles il est en relations.

Ainsi qu'il me l'a répété à plusieurs reprises, il se considère lui-même comme membre du Cabinet de guerre plus encore que comme Premier lord de l'Amirauté. Il est à souhaiter qu'à ce titre il entende, au cours de son séjour à Paris, développer, au sujet de l'évolution de la guerre, des idées différentes de la conception trop insulaire que l'on garde ici à ce sujet.

M. Winston Churchill est certainement, de tous les ministres britanniques, celui qui a l'esprit le plus ouvert, le plus d'imagination et le plus de mordant. Il éprouve néanmoins de la peine à concevoir la guerre actuelle sur le plan purement continental et à se rendre compte que, quelle que soit l'efficacité du blocus, c'est toujours des armées de terre que dépendra la décision finale. Il faut noter aussi que la modération relative observée par la propagande allemande à l'égard de la France a donné ici l'impression que ce n'est pas sur la frontière du Rhin que le Reich portera, du moins dans les débuts, son principal effort. M. Winston Churchill cherche donc surtout à se représenter comment peut s'engager une bataille entre l'Angleterre et l'Allemagne. Comme une rencontre navale est improbable, il imagine une attaque de l'aviation du Reich contre le Royaume-Uni. Mais il ne lui vient pas à l'esprit que les Allemands, par un calcul perfide pourraient bien diriger leur action aérienne contre la France pour lui faire sentir davantage qu'elle supporte tout le poids de la guerre.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les collègues de Monsieur Churchill inclinent encore davantage à laisser au second plan les opérations terrestres, se reposant sur la solidité inexpugnable de la ligne Maginot. Les idées du gouvernement anglais ne changeront que lorsque des centaines de milliers d'hommes auront passé la Manche pour venir combattre en première ligne et lorsque l'on saisira clairement que c'est à nos frontières que se trouvent les avant-postes de la défense britannique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Papiers 1940, Papiers Gamelin, 5

159

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1732 à 1734.
Réservé. Confidentiel.

Ankara, 27 septembre 1939, 18 h.

(*Reçu :* le 27, 21 h. 45)

La nouvelle du départ à Moscou de M. von Ribbentrop a été pour le gouvernement turc une surprise complète. Le ministre des Affaires étrangères lui-même n'en a été prévenu qu'à la fin de l'après-midi d'hier. Dans le télégramme qu'il a envoyé ici, il formulait l'hypothèse que le ministre allemand venait parler non de la Pologne mais de l'Estonie et de la Roumanie. Moins optimiste, le secrétaire d'État des Affaires étrangères ne met pas en doute qu'il s'agit en réalité d'exercer sur son ministre la plus forte pression.

M. Numan Menemendjoglu, qui admet aujourd'hui que nos appréhensions étaient fondées, vient de me répéter avec la plus grande netteté que son ministre ne se laissera pas intimider.

« J'imagine, m'a-t-il dit, que l'on va demander à M. Saradjoglu de limiter à la Méditerranée les engagements de la Turquie avec la France et l'Angleterre, l'URSS se chargeant de garantir les Détroits et les Balkans. J'ai bien réfléchi à cette solution, *elle est pour nous inacceptable*, à plus forte raison, s'il existe entre l'URSS et le Reich un accord pour une répartition de zones d'influence : les Détroits, la Roumanie et la Bulgarie à l'URSS, Salonique au Reich ».[1]

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères a supposé que l'on a envisagé de dédommager l'Italie ailleurs (aux dépens de la France ?) pour son désintéressement dans les Balkans.

En ce qui concerne les entretiens que le ministre des Affaires étrangères a déjà eus à Moscou, il ne sait pas encore grand-chose. Le premier contact a été très cordial, les conversations sérieuses ne devaient commencer que dans la soirée d'hier et on n'en avait pas de nouvelles ce matin.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Lacune de déchiffrement.

160

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 807. *Rome Saint-Siège, 27 septembre 1939.*
Réservé. (*Reçu* : le 1er octobre, 17 h. 30[1])

Je me réfère à mon télégramme n° 801[2].

Le Pape a fait prier le cardinal Hlond de ne pas lui lire d'adresse en lui présentant les Polonais de Rome un de ces jours prochains. Il veut être seul à parler et ne rien entendre publiquement qui ne lui convienne[3]. Cette précaution ne fait pas augurer grand-chose de bon de son discours.

D'autre part, dans les cercles du Vatican, l'on murmure que la place du cardinal Hlond serait dans son diocèse envahi. Cela m'avait d'ailleurs été dit à la secrétairerie d'État dès que sa venue à Rome fut annoncée[4]. L'on oublie qu'il est cardinal et, comme tel, conseiller attitré du Pape et qu'au surplus il lui appartenait d'apporter au Saint-Père le témoignage direct de ce qu'il avait constaté de ses yeux dans son pays. Son voyage n'aurait été inutile que si le Saint-Siège avait réagi de lui-même contre l'agression allemande, l'invasion de la Pologne et les cruautés des troupes du Reich : ce qui ne fut pas.

La vérité est que la visite au Vatican du cardinal de la Pologne occupée est à certaines personnes (pas à toutes) aussi importune que le fut, pendant l'autre guerre, la visite du cardinal de la Belgique occupée. L'accueil de certains au cardinal Hlond rappelle de près celui que d'aucuns réservèrent jadis au cardinal Mercier.

Le martyre de la Pologne et son partage sont sans doute profondément et sincèrement déplorés au Vatican. Mais le poids des deux puissances qui ont détruit ce pays pèse lourdement sur le jugement des politiques de la maison. Ils sont impressionnés par la difficulté de défaire le fait accompli.

Déjà, l'on a fait remarquer à l'un de mes collaborateurs que le général polonais[5] mentionné par la presse italienne comme chef possible d'un nouveau gouvernement était « un bon catholique ». C'est exactement ce que l'on disait de M. Seyss-Inquart à la veille de l'*Anschluss*.

[1] Télégramme reçu par courrier.

[2] Document non retrouvé.

[3] Une réception pour les Polonais avait été prévue à Castel Gandolfo, la résidence d'été du Pape, ainsi qu'un échange d'allocutions. Voir télégramme n° 799 de M. Charles-Roux à Paris, du 24 septembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40, document non reproduit.

[4] Voir document n° 99.

[5] Note manuscrite marginale : « Wieniawa !!!!???? ». Cette hypothèse est à situer dans le cadre du projet initial des dirigeants allemands de créer, sous le protectorat du Reich, un État polonais démilitarisé, recouvrant l'ancienne Pologne du Congrès. L'idée, à laquelle Mussolini était favorable, était encore à l'ordre du jour le 25 septembre, jour où des instructions en ce sens furent données à l'ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, von Moltke.

Néanmoins, il ne faut jamais croire au caractère définitif d'une carence ou d'une demi-carence. Le moment actuel peut n'être qu'une phase de l'évolution du Saint-Siège. Le discours que le Pape prononcera incessamment nous fixera sur sa position.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

161

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 910. *Saint Sébastien, 27 septembre 1939.*

À l'occasion de la prestation de serment des conseillers de la Phalange, je me suis rendu hier à Burgos où j'ai pu avoir un long entretien avec le ministre des Affaires extérieures.

Sentant mon interlocuteur en disposition d'écouter, je lui ai exposé une fois de plus le point de vue français dans le conflit en cours. Beaucoup d'indices m'amènent à penser que la thèse allemande est ici trop souvent prise en considération et qu'en tout cas, chez les esprits mêmes qui se croient absolument impartiaux, un désir de paix à tout prix empêche de concevoir les nécessités de prolonger la lutte après la défaite polonaise[1].

J'ai donc dit au ministre des Affaires extérieures – qui, dans son for intérieur, appartient probablement à cette catégorie de personnes – que je m'étonnais de voir la presse d'un pays « neutre » aussi peu moralement neutre, au point que pas un mot de sympathie n'était jamais prononcé à l'adresse de la Pologne martyre. J'ajoutai que ce pays, cependant, qui représentait aux confins de l'Europe une force catholique, et à tant de points de vue une civilisation « latine » enfoncée comme un coin entre le paganisme hitlérien et l'athéisme russe, méritait, de la part de l'Espagne, puissance catholique et latine qui avait mené un combat de trois ans en faveur des forces spirituelles, plus de compréhension. « Ceux qui ne voient pas plus loin que le profit immédiat ou ceux qui, pour se refaire ou faire des affaires, ont besoin d'une paix immédiate, ne paraissent pas compren-

[1] Sur les réactions décevantes de la presse espagnole à l'agression de l'URSS contre la Pologne, voir la dépêche de Pétain au Département n° 775, en date du 19 septembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 144, document non reproduit). Selon l'ambassadeur de France, la position espagnole – puisque la Pologne est perdue de toute façon, il faut à présent faire la paix à tout prix – aurait des causes extérieures (la propagande allemande et italienne) et des causes intérieures : « Une guerre européenne n'assurerait plus (…) à l'Espagne une neutralité aussi payante qu'en 1914. Le pays est loin d'avoir les réserves qu'il avait alors. Il a besoin de l'outillage, des produits manufacturés et des devises étrangères. Il a besoin enfin, comme un convalescent encore très fragile, d'une atmosphère ouatée autour de lui. Ni matériellement, ni moralement, il n'est en état de supporter sans beaucoup d'ennuis, la grande aventure de la guerre européenne ».

dre, ajoutai-je, que nous sommes les détenteurs des intérêts de tous et que la victoire que nous poursuivons sera les champs catalauniques du XXe siècle. Nous ne voulons certes pas faire sortir l'Espagne de sa neutralité, mais nous demandons au moins de ne pas nous heurter toujours à son incompréhension ».

Il m'a paru que le colonel Beigbeder suivait mon argumentation. Je sais bien que l'Espagnol donne, par courtoisie parfois – et plus souvent par une sorte de mimétisme –, l'impression d'abonder dans le sens de son interlocuteur. Les discussions finissent en général ici par des embrassades. Cependant, le ministre des Affaires extérieures n'était peut-être pas obligé de me dire qu'il comprenait parfaitement les raisons de notre « croisade ». Il a ajouté que nous aurions tort de nous laisser arrêter par les gens qui n'avaient pas confiance. Toutefois, une allusion au cas où nous sentirions, à l'heure actuelle, l'affaire mal engagée et où nous trouverions préférable de poser les armes, quitte à ne pas abandonner l'esprit de croisade, m'a paru répondre à un sentiment très généralement exprimé ici. À savoir que la lutte n'est effectivement pas engagée sur le bon terrain par les puissances occidentales, tant que l'Italie reste dans une position équivoque, et qu'avant de partir en guerre contre l'hitlérisme envahissant, la France aurait dû s'assurer des dispositions et de l'appui d'une puissance qui commande, par sa situation géographique et ses forces, les communications des deux bassins méditerranéens et constitue, par conséquent, un facteur déterminant pour la politique de tous les États du Sud-Est européen.

Aussi, sans relever les paroles du colonel Beigbeder, j'ai fait dévier l'entretien sur les dispositions de l'Italie. Le ministre des Affaires extérieures m'a répondu qu'à son avis, cette puissance resterait toujours neutre dans le conflit actuel. Il a ajouté que la dernière entrevue du comte Ciano et de M. von Ribbentrop n'avait donné aucun résultat positif[1]. Je n'ai pas tiré, d'ailleurs, d'autres précisions de mon interlocuteur.

Z Europe, 1918-1940, Espagne, 216

[1] La dernière rencontre entre Ciano et Ribbentrop remonte aux 11-13 août 1939 à Salzbourg, où le ministre italien apprit l'intention de l'allié allemand d'attaquer bientôt la Pologne (voir *DDF* (1936-39), XVIII, notamment les documents n° 9, 14, 26, 27, 38, 40, 119). Les deux hommes n'ont échangé depuis qu'un coup de téléphone autour du 15 septembre (cf. document n° 152) et les accords de Moscou entre l'Allemagne et l'URSS furent signés le 28 septembre sans que l'Italie ait été prévenue.

162

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1743 à 1744.
Réservé. Spécial.

Ankara, 28 septembre 1939, 18 h 57.
(*Reçu :* le 29, 0 h. 15)

Suite à mon télégramme no 1737[1].

La manœuvre d'intimidation germano-russe à l'égard de M. Saradjoglu se précise. Les conversations russo-turques de la soirée de mardi ont conservé un caractère très général et, hier, le Ministre n'a rencontré les dirigeants soviétiques qu'à un déjeuner à l'ambassade de Turquie : manifestement M. Molotov voulait se concerter avec M. von Ribbentrop avant d'aborder les affaires sérieuses.

Dans ces conditions et étant donné que les dispositions générales ne sont ici en rien modifiées, Numan Menemendjoglu n'attend plus aucun résultat positif du voyage.

Il m'a même donné ce matin l'impression d'appréhender une rupture et c'est, je pense, pour en contrebalancer les effets sur l'esprit de la population qu'on envisage maintenant la possibilité d'une signature du Traité tripartite sans même attendre le retour du ministre des Affaires étrangères, à qui le président du Conseil serait substitué comme plénipotentiaire.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Télégramme en date du 28 septembre dans lequel M. Massigli annonce que la signature du Traité tripartite « doit avoir lieu en principe dès le retour de M. Saradjoglu », ajoutant qu'il est possible que les Turcs demandent de la précipiter : « On prévoit en effet maintenant que les conversations de Moscou se termineront mal, et pour des raisons évidentes, on désire pouvoir annoncer tout de suite la conclusion définitive de nos accords. » (Voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73, document non reproduit).

163

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 356.[1] *Rome, 28 septembre 1939.*

Il y a moins d'un an, à un moment où la presse italienne était déchaînée contre la France et où le gouvernement fasciste organisait des manifestations d'étudiants contre notre pays[2], le feu pape Pie XI me dit un jour : « Ne prenez pas tout cela trop au tragique, n'y attachez pas trop d'importance, car c'est du bluff ; en réalité, l'Italie n'est pas actuellement en mesure d'affronter une guerre européenne. L'Italie ne peut rien ».

Sur le moment, cette appréciation, que j'eus soin de communiquer au Département[3], put nous paraître exagérée. Rétrospectivement, elle m'est apparue comme une prophétie, quand j'ai vu le gouvernement italien annoncer qu'il garderait l'épée au fourreau, bien que le gouvernement allemand eût tiré la sienne.

J'ai su depuis que c'était par une haute personnalité militaire italienne – (on ne m'a pas dit laquelle) – que le Saint-Siège avait été renseigné, à la fin du pontificat de Pie XI, sur les capacités matérielles de l'Italie, ou plutôt sur l'incapacité où elle se trouvait de participer, aux côtés de l'Allemagne, à une guerre européenne dans un délai relativement bref. Quelle qu'ait été cette haute personnalité militaire, – et il n'est peut être pas très difficile de deviner qui elle fut –, l'avis que Pie XI avait reçu d'elle était bon. L'événement l'a justifié le jour où l'Allemagne a dégainé.

Il est évident aujourd'hui qu'il y eut un écart considérable, pour ne pas dire une contradiction, entre les moyens dont disposait l'Italie et les risques de la politique extérieure que son gouvernement pratiquait. Cet écart, cette quasi-contradiction constituent, quand ils sont conscients, les caractéristiques du bluff : Pie XI n'avait pas tort de prononcer le mot.

C'est sur l'incapacité, par lui admise, de l'Italie à courir les risques d'une grande aventure européenne qu'il comptait pour éviter à son pays natal les conséquences extrêmes de cette politique de solidarité italo-allemande, qu'il désapprouvait ouvertement et qui le désolait. Mais de son vivant, si « l'Axe Rome-Berlin » avait déjà été forgé, le pacte d'Acier ne l'avait pas encore été[4].

[1] Communiqué à Londres, Madrid et Bruxelles.

[2] Manifestations liées à la crise franco-italienne découlant de l'expression, le 30 novembre 1938, par Ciano devant la Chambre des faisceaux et des corporations, des revendications italiennes en Méditerranée, notamment sur la Tunisie, Djibouti et Suez. Les députés y ajoutèrent la Corse, et la presse italienne, sur un ton très vif, la Savoie et Nice.

[3] Voir *DDF* (1936-39), XIII, document n° 238.

[4] Pie XI, pape depuis 1922, est mort le 10 février 1939 à l'âge de quatre-vingt-un ans. La formation de l'Axe Rome-Berlin remonte à octobre 1936, tandis que la conclusion du pacte d'Acier ne date que du 22 mai 1939.

Son successeur, de jugement plus flottant, avait connu la confidence faite au Vatican par un grand chef militaire italien. Mais il hésitait à la considérer comme garantissant d'avance avec certitude que l'Italie ne suivrait pas l'Allemagne dans une guerre contre la France et l'Angleterre. Quand la conversation avec lui tombait sur l'attitude probable de l'Italie en cas de guerre franco-anglo-allemande, sa réponse faisait invariablement état des deux constatations suivantes : le gouvernement italien ne veut certainement pas la guerre et souhaite au contraire la paix ; mais il est étroitement lié au gouvernement allemand et les deux régimes, fascisme et nazisme, sont fortement solidaires l'un de l'autre.

La deuxième constatation, d'ailleurs, ne réjouissait pas plus Pie XII que Pie XI. S'il ne prenait pas son parti avec plus de résignation que le Pape défunt, si la liaison de Rome avec Berlin, du faisceau avec la croix gammée, l'indignait et l'alarmait moins, il redoutait cependant davantage qu'elle entraînât l'Italie dans une grande guerre. Son espoir était, non pas que l'Italie s'abstînt de suivre l'Allemagne au combat, mais qu'elle retînt l'Allemagne de recourir aux armes.

À plus forte raison n'osa-t-il pas espérer davantage, quand le pacte d'Acier eut été proclamé. Succédant à l'acceptation pure et simple de la mainmise allemande sur la Bohême, la Moravie et la Slovaquie, puis à la conquête italienne de l'Albanie, l'engagement inconditionnel d'un appui militaire automatique à l'Allemagne en cas de guerre, même offensive, parut exclure complètement l'éventualité d'une attitude indépendante de l'Italie, si un conflit armé éclatait en Europe.

Personne, au Vatican, ne se douta que ce pacte spectaculaire et sans précédent pût comprendre, de la part de l'Italie, une réserve autre que la clause de consultation inscrite dans le texte publié. C'est seulement depuis qu'au Vatican comme ailleurs, l'on a entendu parler d'une autre réserve, secrète celle-là, d'après laquelle la guerre n'aurait pas dû être provoquée avant trois ou quatre ans. Sur le moment, cette précaution, si tant est qu'elle soit authentique, ne fut connue de quiconque. Aussi parut-il de moins en moins plausible que l'Italie pût demeurer en paix le jour où l'Allemagne serait en guerre. En revanche l'on fit grand fonds sur la clause de consultation. Plus on était persuadé du désir de paix de M. Mussolini, plus on le fut qu'il ne s'était lié à fond avec Hitler que pour être mieux en mesure de le retenir.

En réalité, le bluff du gouvernement italien continuait, plus accentué. Mais l'on ne s'en avisait pas au Vatican. L'écart entre les moyens de l'Italie et les risques inhérents à son engagement solennel envers l'Allemagne se faisait de plus en plus large. Mais le gouvernement fasciste affichait une si farouche résolution d'être aux côtés de son allié en toute occurrence que le Saint-Siège n'osait plus ne pas le prendre au mot.

Il s'apercevait bien que l'orientation politique du gouvernement italien était de plus en plus contraire au sentiment populaire. Il faisait plus que d'en convenir avec moi quand j'en parlais : il m'en avertissait, m'en fournissait des exemples. Il se rendait parfaitement compte d'autres difficultés

militaires, financières, économiques, qui semblaient devoir détourner l'Italie d'affronter une lutte avec deux grandes puissances : de cela non plus, il ne me faisait pas mystère. Mais il ne prévoyait pas qu'elle se fût ménagé une échappatoire à ses engagements inusités. Cependant, comme il avait grande confiance dans le bon sens de M. Mussolini, – plus de confiance que sous Pie XI –, comme il comptait beaucoup sur la disposition pacifique du *Duce*, c'est de l'action de l'Italie à Berlin que, grâce à la fameuse clause de consultation du pacte d'Acier, il attendait la paix pour elle et pour le monde.

Aussi le Saint-Siège ne cessa-t-il, au fur et à mesure que s'envenimait le litige entre l'Allemagne et la Pologne, d'encourager le gouvernement italien à sauvegarder la paix en modérant le gouvernement allemand, en chapitrant le gouvernement polonais, en faisant œuvre de conciliateur. C'est avec le même souci également que, pour procurer à l'Italie plus d'indépendance envers Berlin dans la limite de ses imprudents engagements, le Saint-Siège nous insinua à nous-mêmes de régler les litiges franco-italiens et nous laissa entendre que M. Mussolini y était disposé, sans frais élevés pour nous. Il semblait au Vatican que, réconcilié avec la France, le *Duce* serait en meilleure posture pour faire frein à Berlin.

Dans l'intervalle, la France et l'Angleterre avaient déclaré de manière indubitable qu'elles viendraient au secours de la Pologne, si celle-ci était attaquée[1]. C'était là une circonstance qui dérangeait gravement le jeu italien. Le bluff du gouvernement fasciste était basé sur la probabilité que Français et Anglais ne se soucieraient pas d'entrer en guerre pour Dantzig et le Corridor, et que par conséquent ils feraient pression sur la Pologne pour lui faire, au moment opportun, accepter un compromis. Dès l'instant que cette donnée était démentie par l'annonce catégorique de l'appui militaire franco-anglais à la Pologne en cas d'agression, l'affaire se présentait au gouvernement fasciste tout autrement qu'il ne l'avait prévu quand il avait conclu son pacte sensationnel avec le Reich. Et ce fut Salzbourg[2].

Le Saint-Siège sut assez vite que les entrevues du comte Ciano avec M. von Ribbentrop et M. Hitler[3] avaient été dépourvues d'aménité. « Cela n'a pas bien marché à Salzbourg », me dit alors le cardinal Maglione, non sans satisfaction[4]. Pourtant, je ne crois pas que le Vatican se soit, dès ce moment, attendu à ce que les divergences apparues entre Rome et Berlin pussent conduire l'Italie à ne pas entrer en guerre, si l'Allemagne y entrait. Mais il en espéra à juste titre plus d'activité encore, de la part du gouvernement italien, pour empêcher que la guerre n'éclatât. Aussi, de

[1] Les garanties anglaise et française à la Pologne datent respectivement du 31 mars et du 13 avril 1939.

[2] Lieu de la rencontre entre Ciano et Ribbentrop les 11-13 août 1939. Ribbentrop informe son homologue italien de l'intention d'Hitler d'attaquer la Pologne et de prendre le risque de déclencher une guerre généralisée. L'Italie devra reconnaître son impréparation et renoncer à assister son allié dans l'immédiat.

[3] L'entrevue entre Hitler et Ciano eut pour cadre Berchtesgaden.

[4] Cette satisfaction succéda à de vives inquiétudes. Voir *DDF* (1936-39), XVIII, documents n° 78, 100.

son côté, redoubla-t-il d'efforts auprès de son proche voisin pour encourager chez celui-ci le sentiment pacifique et l'action en faveur de la paix.

Il y joignit d'ailleurs sa propre notion. Tout ce que le Pape en personne et la diplomatie vaticane ont dit et fait pour conjurer la guerre devenue imminente, s'est harmonisé, sinon coordonné, avec ce que faisait au même moment le gouvernement italien.

Les contacts, entre les deux pouvoirs qui ont leur siège à Rome, se firent plus fréquents pendant les huit ou dix derniers jours d'août ; et c'est alors que le Vatican apprit que l'Italie, ne s'estimant pas tenue à prêter son concours militaire à l'Allemagne, ne le lui prêterait pas, au moins pour le moment.

Le 28 août au matin, le directeur de l'*Osservatore Romano* fit appeler l'un de mes collaborateurs et lui dit que, d'après ce qu'il tenait d'un haut fonctionnaire du Palais Chigi, la neutralité de l'Italie était chose d'ores et déjà décidée[1]. À Salzbourg, poursuivit-il, le comte Ciano n'avait pas caché à M. von Ribbentrop que l'Italie n'était pas prête à faire la guerre. L'accord germano-russe, dont le gouvernement italien avait été seulement averti, mais sur lequel il n'avait pas été consulté, pouvait servir à l'Italie de motif ou de prétexte pour récupérer une liberté relative. Au surplus, M. Mussolini avait fait procéder par M. Bocchini, chef de la police d'État, à une enquête sur l'état de l'opinion publique par rapport à l'éventualité de la guerre ; et cette enquête avait prouvé que l'immense majorité de l'opinion était contraire à une guerre faite aux côtés de l'Allemagne et dans son intérêt.

Le hasard fit que je me trouvais à la même heure en visite chez Monseigneur Montini. Celui-ci me communiqua les mêmes renseignements. « D'après ce que nous avons appris, me dit-il textuellement, l'Italie serait déjà hors du jeu, sinon politiquement, au moins militairement. Nous ne le savons pas de source officielle, mais de source officieuse sérieuse »[2].

Je télégraphiai aussitôt ces informations au Département, sans toutefois pouvoir en garantir l'exactitude, car le gouvernement italien s'ingéniait encore tellement à donner à tous l'impression de se préparer à entrer en lice, qu'on ne pouvait pas être sûr qu'il cherchât à donner le change. Je fis part aussi de ce que j'avais appris à M. François-Poncet, sous cette forme inspirée de l'Ecclésiaste : « *Neutralitas neutralitatum et omnia neutralitas !* » Telle est la prophétie lancée ce matin par les augures du Vatican .

Le lendemain 29 août, j'avais audience privée du Pape à Castel Gandolfo. Le Saint-Père se fit auprès de moi l'écho de ce qui était revenu à ses oreilles, mais en faisant prévoir, de la part du gouvernement italien, une position moins nette que celle de la pure et simple neutralité. « Selon ce que j'ai appris, me dit-il, l'Italie se tiendrait en dehors ; une neutralité bienveillante à son alliée, avec appui de presse et d'opinion, appui diplomatique, facilités matérielles ». Il ajouta qu'il tenait ce renseignement,

[1] Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 126.
[2] Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 125.

non de source officielle, mais de source officieuse. La définition anticipée que Pie XII me donna de la position italienne se rapproche plus de ce qui fut la réalité que la communication, moins nuancée, qui m'avait été faite la veille par le comte Dalla Torre et Monseigneur Montini.

Quelle était la source officieuse dont le Saint-Père tenait son information ? Était-ce simplement ses collaborateurs de la secrétairerie d'État et alors était-ce de lui-même qu'il avait ramené l'éventuelle neutralité italienne à des proportions moins satisfaisantes pour nous ? Je ne saurais le dire. La seule chose que je sache et que j'aie apprise depuis, c'est que, dans les tout derniers jours d'août, il a envoyé chez M. Mussolini le Révérend Père Tacchi Venturi, qui fut reçu par le *Duce* et exhorta celui-ci, au nom du Pape, à garder la neutralité. Nul doute que le Père Tacchi Venturi ait rapporté de chez M. Mussolini, sinon une réponse ferme et affirmative, au moins une indication concluante. Mais l'entrevue du Jésuite et du *Duce* se place-t-elle avant ou après la matinée du 29 août ? Je n'en sais rien.

Toujours est-il que le 29 au matin, le Pape connaissait, avec plus de précision que mes collaborateurs la veille, ce que serait la position de l'Italie dans l'éventualité du conflit que l'on avait, hélas, tout lieu de craindre. Peut-être, probablement même, aurait-il préféré l'annonce d'une attitude plus nette, d'une neutralité franche et déclarée. Mais comparativement à ce qu'il avait, comme nous-mêmes, pu redouter, c'est-à-dire comparativement au déclenchement automatique des Italiens, la prévision inespérée de leur neutralité mitigée lui était déjà un soulagement évident et très naturel.

Pendant les deux jours qui suivirent, Saint-Siège et gouvernement italien s'évertuèrent encore, par des actions parallèles, à écarter la menace de la guerre. L'on se rappelle le suprême appel pacifique que, par la voie diplomatique, le Pape adressa le 31 août à Berlin, Varsovie, Paris, Londres et Rome[1]. « Du moins ne pourra-t-on pas nous reprocher de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de nous pour éviter la guerre », me dit le cardinal Maglione le lendemain, quand déjà l'on savait le conflit déchaîné entre la Pologne et l'Allemagne[2].

Le gouvernement italien ne se donnait pas moins de peine pour conjurer le conflit, puis pour en prévenir l'extension. Mais comme il prenait, en même temps, d'ostensibles mesures de mobilisation de ses forces, l'on ne pouvait pas ne pas douter que l'information concernant sa neutralité fût exacte. Je me mettais à en douter. Au Vatican cependant, l'on gardait confiance en l'exactitude du renseignement que l'on avait eu.

Le premier septembre, l'événement justifiait cette confiance. Ce jour-là, paraissait le communiqué du Conseil des ministres qui annonçait au peuple italien que l'Italie s'abstiendrait de toute initiative d'opérations militaires[3]. La position d'abstention, de non-belligérance que le gouvernement

1 Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 268.
2 Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 343.
3 Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 317.

fasciste assumait ainsi, était à peu près conforme à la prévision dont le Pape m'avait fait part le 29 août ; elle y était plutôt inférieure dans les termes, puisque le mot de neutralité n'était pas prononcé ; mais dans la pratique, c'était bien une neutralité de fait.

Comme elle n'avait pas de caractère définitif, la même question se posa devant tout le monde : durerait-elle et combien de temps ?

Le Saint-Siège pensa d'emblée qu'elle avait de bonnes chances de durer. D'emblée aussi, il mit son influence au service de la prolongation et de la consolidation de cette neutralité précaire.

Pour croire qu'elle avait chance de se prolonger, il fondait son opinion sur les facteurs mêmes qui l'avaient déterminée. Monseigneur Montini me les énumérait d'une manière très judicieuse : la situation diplomatique, c'est-à-dire les divergences qui avaient surgi à Salzbourg entre le comte Ciano et M. von Ribbentrop ; l'impréparation militaire, c'est-à-dire les lacunes constatées dans l'armement et l'organisation des forces de terre ; la situation économique et financière ; enfin et surtout le sentiment populaire, qui s'était prononcé et se prononçait contre une guerre faite dans l'intérêt de l'Allemagne[1]. Cette analyse des facteurs de la neutralité italienne était, à mon avis, exacte : l'abstention, la non-belligérance de l'Italie avaient été pour le gouvernement fasciste le fruit de la nécessité.

C'était sa meilleure chance de durer, puisqu'évidemment les conditions matérielles et morales d'un pays devant l'éventualité d'une guerre ne changent pas du jour au lendemain. Mais comme il n'est jamais inutile d'aider les chances, même les plus fortes, le Saint-Siège s'y est employé. L'intérêt qu'il attache à la neutralité de l'Italie est très grand et multiple : intérêt propre, intérêt italien, intérêt général, dans lequel est aussi compris le nôtre. Dans la mesure où le Saint-Siège peut exercer sur le Gouvernement italien une action directe, son action est certainement consacrée à lui prôner la neutralité. Quant à l'opinion publique italienne, sur laquelle l'influence de la Papauté peut être plus efficace que sur le Gouvernement, le journal du Vatican, dont l'attitude est excellente et courageuse, corrige et compense autant qu'il dépend de lui la choquante partialité pro-allemande dont fait encore preuve la presse fasciste.

Les choses en sont là. Bien osé serait celui qui, à l'heure actuelle, se déclarerait assez sûr de la neutralité indéfinie de l'Italie pour en mettre sa main au feu. Mais il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour s'apercevoir que le Saint-Père tient beaucoup à ce qu'elle dure et pour prévoir qu'il continuera à mettre son influence au service du neutralisme. Son influence n'est certes pas décisive, mais n'est pas non plus nulle.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 275

[1] Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 395.

164

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE.

T. nº 192. *Paris, 29 septembre 1939, 15 h.*[1]
Réservé.

L'entretien que vous avez eu avec le cardinal Tisserant (votre télégramme 788)[2] montre que les conséquences pour l'Église catholique en Pologne de la collusion germano-soviétique ont été immédiatement entrevues par le Saint-Siège. Celui-ci ne peut plus se faire aucune illusion sur le sort qui, dans les régions occupées par les troupes soviétiques, attend les populations polonaises fidèles à la foi catholique, leurs prêtres et leurs églises. La ruine prochaine de l'œuvre entreprise depuis des siècles par la Papauté pour maintenir les Ruthènes dans le rite grec-catholique ne saurait également faire de doute.

Le Saint-Siège a jusqu'ici tenté d'expliquer son abstention à dénoncer l'agression allemande contre la Pologne par la crainte d'exposer les catholiques allemands à des représailles du régime nazi. Il n'existe aucune raison de cet ordre pour le justifier à garder le silence en présence de l'action soviétique et il paraîtrait surprenant qu'il n'élevât pas à présent la voix pour exprimer l'intérêt que lui inspirent l'Église catholique de Pologne et ses fidèles, livrés aujourd'hui à un pouvoir dont le Saint-Siège a solennellement et à plusieurs reprises condamné les doctrines sociales et les principes anti-religieux[3]. Une pareille initiative contribuerait à ouvrir les yeux de l'opinion publique italienne sur les suites qu'aurait pour le catholicisme une paix consacrant la « liquidation » de la Pologne et à montrer aux catholiques italiens de quel côté devraient aller leurs vœux.

Nous n'avons jamais songé à demander au Saint-Siège de porter contre certains gouvernements ou certains chefs d'État des condamnations impliquant ingérence de sa part dans le domaine temporel. Mais nous avons toujours espéré que Pie XII, à l'exemple de son prédécesseur, n'hésiterait pas à rappeler que les principes supérieurs de la morale s'imposent aux nations comme aux individus, et qu'il ne paraîtrait pas sanctionner par son silence la violation cynique de ces principes, dont la Pologne est aujourd'hui victime. L'action entreprise par la Russie peut donner au Saint-Père l'occasion d'exprimer, sans mettre l'Allemagne directement en cause, la position de l'Église au regard d'un attentat qui a pour

[1] Télégramme envoyé en clair.

[2] Voir document n° 121.

[3] Le 28 septembre, dans sa dépêche n° 354, M. Charles-Roux avait communiqué au Département une note émanant d'un prélat du Vatican « rappelant que la Papauté s'était toujours intéressée à la Pologne », que « Pie XII est animé envers ce pays des mêmes dispositions et désapprouverait sa nouvelle disparition ». L'Ambassadeur ignore si cette note prépare une intervention prochaine du Pape ou n'en serait qu'un « ersatz ». Voir Z Europe 1918-1940, Saint Siège, vol. 40, document non reproduit.

conséquence de soumettre les populations catholiques-romaines et uniates de Pologne à la domination bolchevique.

Je ne doute pas que vous ne trouviez l'occasion de faire représenter au Souverain Pontife tout ce que l'autorité morale du Saint-Siège gagnerait à un rappel public de ces principes, dont son prédécesseur s'était fait si éloquemment le défenseur.

Z Europe, 1918-1940, Saint Siège, 40

165

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3390 à 3392. *Rome, 29 septembre 1939, 14 h. 10.*
Réservé.
(*Reçu* : le 29, 16 h. 30)

Dans les milieux politiques fonctionnaires, on croit savoir que les conversations de Moscou entre M. von Ribbentrop et M. Molotov n'évolueraient pas au gré des Allemands[1]. Les Russes prétendraient garder pour eux les territoires que leur a attribués la ligne de démarcation. Il deviendrait, dans ces conditions, difficile de former un État-tampon polonais qui ne soit pas dérisoire et, du même coup « l'initiative de paix » à laquelle on comptait qu'allait se livrer M. Hitler serait compromise. Les Russes ne cacheraient pas, d'autre part, leur désir d'exercer une tutelle sur les États baltes.

Je transmets ces renseignements sous réserve.

Quelle que soit leur ambition, il semble bien que les cercles dirigeants italiens soient de plus en plus inquiets d'une évolution en vertu de laquelle la Russie des Soviets passerait au premier plan, mènerait le jeu, et paraîtrait en mesure d'imposer ses conceptions et sa volonté au Reich. Dans tous les Balkans, notamment en Bulgarie et en Yougoslavie, la peur ou l'attrait de la Russie est déjà, à l'heure actuelle, un facteur dominant. On en est, à Rome, très frappé et préoccupé. On ne s'attendait nullement à un pareil développement et à de telles conséquences de l'accord germano-soviétique, dans lequel on avait salué, à l'origine, un simple moyen de faire échouer « l'encerclement » projeté par les puissances occidentales. On se trouve aujourd'hui en présence d'une situation que l'on n'a pas prévue et qui dérange singulièrement les calculs qu'on avait pu faire.

Dans le public, sinon dans les plus hautes sphères gouvernementales, ces constatations paraissent avoir pour effet de rapprocher des puissances occidentales le sentiment populaire.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 26

[1] Le nouveau traité germano-soviétique a été signé en fait la veille, le 28 septembre, ainsi qu'un protocole secret. Contrairement aux informations de François-Poncet, ce quatrième partage de la Pologne se révèle finalement avantageux pour l'Allemagne, puisque la nouvelle frontière ne suit plus la Vistule, comme la ligne de démarcation définie le 22 septembre, mais le Bug sur la plus grande partie de son cours. En échange, la Lituanie passe dans la zone soviétique.

166

M . François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4002. *Rome, 29 septembre 1939.*
Réservé.
(*Reçu :* le 1er octobre, 17 h. 30)[1]

Dans les hésitations qui divisent et agitent présentement les dirigeants italiens, un facteur joue malheureusement contre nous ; les courants d'opposition au fascisme dans le domaine de la politique intérieure et les courants d'opposition à la politique pro-allemande du régime se confondent, dans une très large mesure, et en contrepartie nombre de gens crient : « Vive la France », faute de pouvoir crier « À bas le fascisme ». Un commerçant romain disait récemment à l'un des membres de cette ambassade, qu'il connaît depuis longtemps et avec qui il a son franc parler : « Nous souhaitons ardemment que les Français et les Anglais aillent à Berlin, car ce sera la chute d'Hitler, qui elle-même entraînera celle de Mussolini ».

Il est certain que la nation italienne, dans son aversion pour l'Allemagne et dans les craintes que lui inspirent les succès de la politique d'hégémonie du Reich, se préoccupe assez peu des répercussions qu'entraînerait, pour le fascisme, la défaite du régime hitlérien. Deux années de dithyrambes quotidiens sur l'indissoluble solidarité des idéologies naziste et fasciste n'ont d'ailleurs pas convaincu, dans ce pays, des lecteurs déjà passablement blasés sur ce genre d'affirmation. Mais il en va différemment du haut personnel fasciste et surtout de M. Mussolini.

La proclamation de l'étroite union des deux idéologies ne remonte assurément pas aux origines de l'hitlérisme.

Il suffit pour s'en convaincre, de se rappeler les condamnations que le *Duce* a portées à maintes reprises contre le nazisme et, en particulier, le célèbre discours de Bari, prononcé quelques semaines après l'assassinat du chancelier Dollfuss et dans lequel M. Mussolini répudiait formellement le racisme. En réalité, le rapprochement des deux régimes totalitaires a été déterminé, depuis trois ans, par des raisons d'un ordre politique beaucoup plus pratique, où l'idéologie n'entrait pour rien. Mais, une fois engagé dans cette voie, le dictateur fasciste n'a pas craint d'aller très à fond, puisque (entre autres exemples) il n'a pas hésité à copier le nazisme dans l'adoption de mesures telles que la persécution antisémite et l'adoption du pas de l'oie, mesures qui ont été, l'une et l'autre, nettement impopulaires, et à l'origine desquelles l'opinion publique de la Péninsule n'a pu découvrir d'autre motif que le souci d'une plate imitation, qui ne s'imposait nullement.

[1] Télégramme envoyé en clair.

Si donc il est facile à la nation italienne de se dégager de liens idéologiques qu'elle a toujours subis à contrecœur, un tel « décrochage » est, par contre, beaucoup plus malaisé pour des chefs qui, au-delà des vœux de l'opinion publique, ont noué avec obstination ces liens, et qui répugnent à confesser, en les dénouant aujourd'hui, qu'ils se sont, pendant longtemps, trompés.

D'autre part, les dirigeants fascistes et M. Mussolini lui-même considèrent avec une grande méfiance l'allure de croisade anti-hitlérienne que la France et surtout l'Angleterre ont donnée à la guerre qu'elles mènent contre le Reich. Le temps n'est pas loin (et le *Duce* en a gardé un mauvais souvenir) où l'on parlait du « petit château dans le Surrey » que M. Eden assignait, dit-on, comme résidence forcée à M. Mussolini, pour le jour où l'application des sanctions aurait déterminé la chute du fascisme[1]. Consciemment ou non, les bombardements de tracts auxquels l'aviation britannique soumet présentement la Rhénanie, sont reliés au souvenir des croisades antifascistes menées, il y a quatre ans, par les « vieilles filles et les archevêques » de tout le Royaume-Uni.

Ces sentiments expliquent, en partie, la persistance de la mauvaise humeur et de la méfiance qui règnent présentement ici, à l'égard de la Grande-Bretagne. D'autre part, la connexion qui, à l'intérieur de l'Italie, s'établit jusqu'à un certain point et sous certains aspects, entre l'antifascisme et la francophilie, donnera peut-être, malgré la réserve digne de remarque qui est observée depuis quelques semaines à l'égard de notre pays, un caractère parfois anti-français aux opérations de « nettoyage » que M. Mussolini a annoncées dans son discours aux hiérarques fascistes de Bologne[2].

Ces deux faits constituent, dans les circonstances actuelles, un assez sérieux handicap au détriment des démocraties occidentales, dans leurs relations avec l'Italie. Ils expliquent la répugnance que, malgré les bouleversements convaincants de la situation en Europe orientale, M. Mussolini éprouve encore, beaucoup plus que son gendre, à renverser la vapeur et à faire délibérément machine en arrière.

Comme je l'indiquais dans mon télégramme n° 3955[3], il dépendra en grande partie de nous de neutraliser ce handicap, en introduisant, dans toutes les manifestations publiques de nos buts de guerre et de notre volonté de détruire l'hitlérisme, les nuances propres à dissiper les soupçons et les craintes ressenties par les dirigeants de l'Italie fasciste. Ne manquons pas de répéter que ce n'est pas telle catégorie de régimes que nous combattons, mais bien telle catégorie de procédés, par quelque régime que ces procédés soient employés. Sans doute serons-nous grandement aidés dans notre tâche par l'affirmation, chaque jour plus éclatante,

[1] Anecdote à situer dans le contexte de l'affaire éthiopienne en 1935-1936 et des sanctions infligées alors par les démocraties à l'Italie, en tant qu'agresseur.

[2] Discours du 23 septembre. Voir document n° 152.

[3] Document non retrouvé.

de la collusion actuelle entre les deux idéologies qui, au cours de ces dernières années, se sont opposées le plus farouchement l'une à l'autre en Europe.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 24

167

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2403 à 2406. *Paris, 29 septembre 1939, 24 h.00.*
Réservé. Spécial.

Les obligations d'assistance contractées par la France à l'égard de la Roumanie découlent de la déclaration que j'ai faite à la Chambre, le 13 avril dernier[1], et qui était ainsi conçue :

« Prenant en considération les inquiétudes spéciales que les événements de ces dernières semaines ont fait naître, le gouvernement français a donné, en conséquence, à la Roumanie l'assurance particulière qu'au cas où une action serait entreprise qui menacerait clairement l'indépendance de la Roumanie et à laquelle le gouvernement roumain estimerait qu'il est de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales, le gouvernement français se tiendra pour engagé à lui prêter immédiatement toute assistance en son pouvoir ».

La portée de l'engagement ainsi pris demande à être précisée à la lumière des deux observations suivantes :

a) La référence préliminaire faite « aux inquiétudes spéciales » découlant des « événements de ces dernières semaines », c'est-à-dire mars-avril 1939, marque que dans son esprit, sinon dans sa lettre, l'engagement du gouvernement français se limite à la protection de la Roumanie contre le danger allemand. Au surplus, à l'époque où le gouvernement français a pris ledit engagement, il n'a pu envisager une menace russe contre la Roumanie : ce serait dépasser ses intentions qu'interpréter ladite déclaration comme étendant ses effets à une attaque soviétique, laquelle relève seulement du traité de 1926[2], qui ne comporte qu'un engagement de consultation.

b) L'engagement ne vise que le cas d'une nation qui menacerait clairement l'indépendance de la Roumanie et à laquelle le gouvernement roumain estimerait qu'il est de son intérêt vital de résister avec ses forces nationales. L'engagement suppose la réunion de ces deux conditions. Pour que cet engagement joue, il faut que le gouvernement français constate que l'action entreprise menace clairement l'indépendance de la

[1] Voir *DDF* (1936-39), XV, documents n°s 369, 370, 373, 415.

[2] Le traité de garantie et d'alliance franco-roumain a été ratifié le 10 juin 1926, dans le cadre du « Locarno oriental ».

Roumanie. Il y a là matière à appréciation des faits dans chaque cas concret, le gouvernement français devant faire cette appréciation et constatation de bonne foi. Si l'on suppose une action militaire soviétique en vue d'occuper la Bessarabie, le gouvernement français pourrait estimer que cette action, limitée à cet objectif, porte bien atteinte à l'indépendance territoriale de la Roumanie mais ne menace pas son indépendance.

Ces observations indiquent sur quelles bases juridiques une interprétation restrictive de la déclaration du 13 avril dernier pourrait se fonder. Elles ne préjugent naturellement en rien de la décision que le gouvernement français serait amené à prendre si l'éventualité envisagée se réalisait.

C'est sous cette réserve qu'il conviendrait d'en donner connaissance à Lord Halifax pour répondre au désir qu'il vous a exprimé.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

168

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4007. *Rome, 29 septembre 1939.*

(*Reçu :* le 1er octobre, 17 h. 30.[1])

Dans les milieux politiques romains, on suit avec une attention croissante le développement de la situation internationale. La collusion entre le Reich et l'URSS y suscite un malaise durable. Le premier accord germano-soviétique[2] avait été accueilli à Rome de façon favorable, parce qu'il symbolisait, aux yeux des dirigeants fascistes, la faillite de la politique d'encerclement poursuivie par les grandes démocraties et notamment par la Grande-Bretagne. Cet accord devait, dans la pensée du gouvernement italien, donner à réfléchir au cabinet de Londres et faciliter l'action du *Duce* en faveur du maintien de la paix. Il s'agissait, en quelque sorte, d'un procédé tactique, d'une manœuvre purement diplomatique qui devait amener les gouvernements de Londres et de Paris à se départir de leur position intransigeante et les pousser à donner à la Pologne des conseils de modération. Incité à se montrer conciliant, le gouvernement de Varsovie, pensait-on sur les bords du Tibre, aurait fini par accepter les demandes du Reich et le différend germano-polonais aurait été réglé par la voie des négociations.

Les développements consécutifs de l'entente germano-russe, l'ampleur prise par la collaboration des Soviets et du IIIe Reich, ont modifié consi-

[1] Télégramme reçu par courrier.

[2] Le pacte germano-soviétique du 23 août 1939.

dérablement la portée que l'on attribuait à Rome au pacte de non-agression du 23 août. Le *Duce* paraît avoir été tenu à l'écart et il semble qu'il ait ignoré, en grande partie du moins, les décisions prises par les Allemands et les Russes en ce qui concerne le sort de la Pologne. C'est ainsi qu'on a l'impression que l'entrée des troupes soviétiques en Pologne n'était nullement prévue ici. On s'accorde à considérer que le *Duce* n'a été ni consulté ni informé en temps utile et qu'il s'est trouvé en présence d'une guerre décidée par Berlin et Moscou, alors qu'il croyait pouvoir agir efficacement pour éviter le déclenchement des hostilités.

L'extrême embarras du gouvernement italien se traduit par la réserve absolue qu'il s'impose et qui est bien peu dans sa manière. En publiant le texte des accords signés hier à Moscou, entre l'Union soviétique et le gouvernement hitlérien[1], les journaux se sont abstenus de tout commentaire. De même, ils se sont bornés à reproduire le communiqué de l'agence Tass qui consacre la mainmise de l'URSS sur l'Estonie[2]. Les feuilles se bornent à inviter leurs lecteurs à faire confiance au *Duce* et à s'en remettre à lui du soin de conduire, pour le mieux, le navire italien au milieu des récifs et de la tempête. Sans doute, la presse fasciste continue-t-elle, plus peut-être qu'on ne serait en droit de s'y attendre, à présenter les choses sous un jour systématiquement favorable aux thèses du Reich. Elle fait preuve d'un visible souci de ménager le *Führer* et l'Allemagne. Mais il semble que le Reich n'ait cure de ces bons procédés et affecte, au moins pour l'instant, de tenir l'Italie fasciste pour quantité négligeable. M. Mussolini, quel que soit son désir de ménager son puissant voisin, ne peut pas être insensible à de tels procédés. D'autre part, il se rend bien compte que l'entente germano-russe a pour effet de reléguer l'Italie dans un rôle secondaire dont le tempérament du *Duce* s'accommode assez mal. Au fur et à mesure que la collaboration soviéto-hitlérienne se développe et s'affirme, le facteur italien diminue d'importance et d'intérêt aux yeux des dirigeants de Berlin et l'on s'en rend bien compte à Rome.

Par ailleurs, la réapparition de la Russie, en Europe centrale, dans les Balkans et sur la Baltique, n'est pas sans éveiller les craintes les plus vives dans la Péninsule, où l'on redoute toujours l'extension du communisme. Ce n'est certainement pas sans ordre que la presse fasciste s'abstient, le plus possible, de publier les nouvelles relatives à la soviétisation des territoires polonais occupés par les troupes russes. On ne tient pas, en effet, à ce que le public italien puisse réaliser trop nettement que l'avance des troupes russes s'accompagne d'une réorganisation, sur le modèle soviétique, des provinces conquises. Les souvenirs de la guerre d'Espagne sont encore trop récents pour que la collusion germano-russe ne suscite pas, dans tout le Royaume, un profond malaise. 10 000 Italiens sont tombés

[1] Le nouveau traité germano-soviétique a été signé le 28 septembre à Moscou. Voir document n° 165, note 1.

[2] Le communiqué annonce la conclusion, le 28 septembre 1939, du pacte d'assistance mutuelle soviéto-estonien, par lequel l'Union soviétique reçoit le droit d'établir des bases navales et aériennes en Estonie.

pour que le communisme ne fasse pas son apparition sur les rives de la Méditerranée. Aussi ne voit-on pas sans inquiétude, dans les milieux romains, les Soviets reparaître en Europe centrale, s'installer sur la frontière hongroise et déborder la frontière roumaine. La position de l'Italie est, jusqu'à un certain point, analogue à celle de l'Espagne nationaliste. C'est pourquoi on peut se demander si l'idée d'une solidarité latine ne fait pas son chemin dans bien des cerveaux. Certains courants favorables à la collaboration de l'Italie avec les puissances occidentales pourraient s'en trouver fortifiés.

Dans cet ordre d'idées, il est, d'ailleurs, un autre facteur dont l'influence ici n'est pas négligeable et qu'il ne faut pas sous-estimer. Le Vatican ne saurait, en effet, assister avec indifférence à la destruction d'un grand État catholique comme la Pologne, désormais asservie au IIIe Reich païen et à l'Union soviétique, athée et marxiste. Le triomphe définitif de ces forces germano-slaves, aux tendances profondément anti-chrétiennes, est de nature à inspirer au Saint-Siège les plus vives appréhensions, les craintes les plus justifiées. Aussi le Vatican se montrera-t-il, vraisemblablement, de plus en plus favorable au maintien d'une neutralité italienne amplement justifiée par les circonstances et qui pourrait être susceptible d'évoluer, par la suite, dans un sens conforme à nos intérêts. Il ne faut pas perdre de vue que, dans un pays aussi catholique que l'Italie, l'influence du clergé sur les masses populaires est suffisamment grande pour que le gouvernement fasciste soit amené à en tenir compte, lorsqu'il lui faudra décider de l'orientation définitive de sa politique extérieure.

En ce qui concerne les États balkaniques, où l'on était fondé jusqu'à présent à redouter surtout les pressions allemandes économiques et politiques, la rentrée de la Russie soviétique pourrait constituer, dans une certaine mesure, un contrepoids, peut-être même un facteur favorable. Certains pensent que l'influence de l'URSS pourra représenter, pour les petits États des Balkans, une sorte de protection contre la pénétration allemande. Mais, même si l'on admet cette interprétation, il n'en reste pas moins que l'Italie perd automatiquement la position qu'elle avait acquise, au prix d'efforts constants et multipliés, dans les Balkans. Enfin, une défaite de l'Allemagne risquerait d'ouvrir les portes au bolchevisme et l'Italie aurait à sa frontière une Allemagne soviétisée, ce qui présenterait pour elle d'immenses dangers. Une victoire allemande, d'autre part, permettrait au Reich d'établir en Europe une hégémonie incontestée et le rôle de l'Italie en serait singulièrement diminué.

Ces diverses considérations expliquent l'état de pénible incertitude dans lequel se débat, en dépit de ses rodomontades, le gouvernement fasciste et l'anxiété qui l'étreint. Si l'on en croit la rumeur publique, M. Mussolini aurait perdu confiance en M. Hitler. Il serait perplexe et agité ; il voudrait à la fois ménager le partenaire de l'Axe et sauvegarder la position de l'Italie dans toutes les éventualités.

La situation actuelle ne lui en facilite pas les moyens.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

169

PROCÈS-VERBAL.

Réunion tenue, le samedi 30 septembre 1939, au Ministry of Economic Warfare, à Londres, sous la présidence de Sir Frederick Leith-Ross.

P.V.
Secret.

Assistaient à cette réunion :

Du côté britannique :

Mr. Ingram	du Foreign Office
Mr. Ashton-Gwatkin	du Foreign Office
Mr. Villiers	du Foreign Office
Mr. Stanley Irving	conseiller commercial près l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris
Mr. Waley	de la Trésorerie
Mr. Shackle	du Board of Trade.

Du côté français :

M. Alphand	directeur du Commerce extérieur
M. Morand	chef de la Mission française
M. Naudin	du ministère du Commerce
M. de Beillefon	directeur des services économiques français
M. Monick	attaché financier.

Le président souhaite la bienvenue à la délégation française et il est procédé immédiatement à l'examen des questions suivantes :

I. GUERRE ÉCONOMIQUE

Liaison entre les gouvernements français et britannique

M. Alphand suggère qu'en ce qui concerne les négociations commerciales avec tout pays neutre, les liaisons soient effectuées de la façon suivante :

a) par l'intermédiaire de la Mission de M. Paul Morand[1] si le gouvernement de Sa Majesté négocie à Londres ;

b) par l'attaché commercial français résidant dans le pays étranger où le gouvernement de Sa Majesté négociera ;

[1] Voir document n° 127.

c) par le conseiller commercial près l'ambassade de Sa Majesté à Paris, si le gouvernement français négocie à Paris ;

d) par le conseiller commercial britannique ou le secrétaire résidant dans le pays où le gouvernement français négociera.

Cette procédure est acceptée.

Importance de la liaison

Il est convenu que tout projet d'accord commercial que l'un des deux gouvernements (gouvernement français ou gouvernement anglais) proposera ou recevra sera immédiatement communiqué à l'autre afin de leur permettre de se consulter sur toutes les questions de principe[1], si toutefois ils en ont matériellement le temps. En tout état de cause, aucune décision définitive relative à un accord commercial de guerre ne sera prise sans qu'il y ait eu consultation préalable des deux gouvernements.

Forme des accords

La forme unilatérale d'engagements préférée par le gouvernement belge (et par le gouvernement hollandais) peut être acceptée par les gouvernements français et britannique aussi longtemps qu'elle assurera les résultats désirés.

Principe du rationnement des pays neutres

Il est convenu qu'aucun effort ne sera négligé en vue d'empêcher les pays neutres de réexporter les produits essentiels de sorte que la liste I qui les reprendra devra être aussi étendue que possible ; que la réexportation sur l'Allemagne de produits manufacturés ou demi-manufacturés fabriqués dans les pays neutres à l'aide de matières premières importées devra être aussi réduite que possible ; que l'exportation des produits nationaux des pays neutres vers l'Allemagne sera limitée aux exportations normales effectuées au cours d'une période de référence déterminée (de préférence 1935-1937), antérieure à l'époque à laquelle l'Allemagne a entrepris sa politique de stocks.

Il est convenu également que le même principe devra s'appliquer aux exportations destinées aux autres pays neutres, à l'exception, toutefois, des pays qui ont pris des mesures similaires en vue de limiter leurs exportations vers l'Allemagne ; de plus, un contrôle devra être exercé sur les documents statistiques présentés, mais la méthode adoptée pour ce contrôle pourra varier suivant les pays ; dans le cas de la Belgique et des Pays-Bas, on pourra demander les copies de toutes les licences d'exportation

[1] Les deux principaux objectifs de la liaison permanente sont les suivants : a) la préparation des négociations économiques à engager avec les pays neutres ; b) la mise au point des modalités à prévoir en ce qui concerne les paiements à effectuer à l'étranger (accords de compensation, paiements en devises libres). Voir le compte rendu du ministère du Commerce établi le même jour, qui donne une version plus synthétique de la réunion (in Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 4, document non reproduit).

délivrées, mais tout autre procédé pourra être examiné si la copie elle-même des licences accordées ne peut être obtenue.

Approvisionnement de la France et de la Grande-Bretagne par les pays neutres

M. Alphand suggère que si la Belgique, les Pays-Bas ou tout autre pays neutre, insistent pour que leurs exportations vers la France et la Grande-Bretagne soient réduites dans les mêmes proportions que leurs exportations vers l'Allemagne, il soit rappelé à ces pays l'argument, qu'ils peuvent opposer à l'Allemagne, qu'ils sont prêts à exporter librement vers les pays où les paiements sont libres.

– *Belgique* – M. Alphand explique qu'en vertu de l'accord provisoire franco-belge paraphé, mais non encore signé, aucun minerai de fer ou dérivé originaire de France ne peut être réexporté vers l'Allemagne par la Belgique et aucun minerai de fer, ou dérivé, autre que français ne pourra y être exporté en dehors du tonnage normal des huit premiers mois de 1939. Il en résulte que des quantités importantes de fer et d'acier sont disponibles pour le marché britannique. Sir F. Leith-Ross fait remarquer qu'en vertu de cet accord, l'Allemagne sera en mesure de s'approvisionner normalement en Belgique, à moins que l'approvisionnement de la Belgique en matières premières par les pays autres que la France ne soit réduit par le Contrôle de la Contrebande.

En ce qui concerne les importations de minerai de cuivre, il est entendu qu'elles seront, si possible, limitées aux quantités nécessaires à la Belgique pour faire face à ses propres besoins et à ses exportations vers les autres pays neutres. Les négociations se poursuivent dans ce sens.

– *Pays scandinaves* – Sir F. Leith-Ross explique que la Norvège, la Suède et le Danemark préfèrent certainement négocier des accords bilatéraux plutôt que de prendre des engagements unilatéraux. Le Danemark signera probablement, avec quelques modifications seulement, l'accord qui lui est soumis. Les négociations norvégiennes dépendent actuellement d'arrangements satisfaisants sur les affrètements. Les négociations avec la Suède viennent d'être engagées. Le but principal de ces négociations est d'empêcher l'exportation vers l'Allemagne de toute marchandise de contrebande. Si ces pays sont d'accord, il sera alors possible de faciliter les échanges commerciaux entre eux et la Grande-Bretagne.

– *Approvisionnement de guerre par les pays neutres*

Sir F. Leith-Ross expose que le gouvernement de Sa Majesté rencontre des difficultés en vue d'obtenir la livraison de commandes d'armement passées en Suède.

M. Alphand rappelle que le gouvernement helvétique avait également refusé d'abord la livraison à la France de tout le matériel de guerre pour lequel des commandes étaient passées ; en menaçant d'arrêter les approvisionnements, le gouvernement français a obligé le gouvernement suisse à autoriser la sortie de toutes les marchandises ayant fait l'objet de commandes antérieurement au 3 septembre. Ces moyens de pression sur la Suisse sont exceptionnels et ne peuvent être appliqués à tous les autres

pays ; mais M. Alphand estime que tout accord avec les pays neutres devra être subordonné à la satisfaction des besoins des pays alliés en matériel de guerre.

– *Italie* – M. Alphand expose les circonstances qui ont nécessité la signature immédiate du protocole franco-italien, sans consultation préalable du gouvernement britannique.

Sir F. Leith-Ross fait ressortir que ce protocole, bien que prévoyant l'interdiction de réexporter d'Italie les marchandises originaires de France ou transitant par la France, ne contient aucune limitation concernant la réexportation des produits importés d'un pays tiers. Il se montre inquiet de la quantité des commandes de pétrole que l'Italie a passées à l'étranger, ainsi que des facilités offertes au port franc de Trieste. Il ajoute que le gouvernement de Sa Majesté proposera une sorte d'accord de limitation *(rationing agreement)* ; en cas de refus, les gouvernements devraient examiner les mesures à prendre en vue de limiter l'approvisionnement de l'Italie.

M. Alphand convient qu'il est nécessaire d'empêcher l'Italie de servir d'intermédiaire pour l'approvisionnement de l'Allemagne si l'on veut que le blocus produise tous ses effets. Il fait, de plus, remarquer que, selon les autorités italiennes, la situation du *clearing* germano-italien (d'après lequel l'Allemagne doit plus d'un milliard de lires à l'Italie) empêche à elle seule tout développement du commerce d'exportation ou de réexportation de l'Italie vers l'Allemagne. Personnellement, il estime que l'Italie se propose de profiter des circonstances actuelles pour reconstruire son économie nationale. L'Italie s'est offerte à fournir du fret et du matériel, et la France a proposé de passer des commandes pour une valeur de 5 milliards de francs.

Il pense que l'Italie acceptera de présenter les statistiques de son commerce, mais refusera de communiquer les copies de licences délivrées et refusera également les périodes de référence choisies. Il juge indispensable d'organiser sur place un système de contrôle.

Il affirme que la concession particulière contenue dans le protocole franco-italien relative au paiement en dollars résulte de circonstances exceptionnelles, et que, conformément aux décisions prises au cours de la présente réunion, elle ne sera accordée à aucun autre pays sans que la Grande-Bretagne ait été préalablement consultée.

– *URSS* – Sir F. Leith-Ross fait remarquer que l'Union soviétique s'efforce d'acheter de grandes quantités de nickel, de tungstène, d'étain et de caoutchouc ; la question se pose de savoir si on ne doit pas tenter de s'opposer à ces achats tant que les Russes se trouveront dans l'obligation, par des arrangements spéciaux, d'approvisionner l'Allemagne.

M. Alphand ne pense pas personnellement que la Russie soit en mesure, à l'heure actuelle, de subvenir aux besoins allemands, puisque ses ressources sont justes suffisantes pour elle-même et que les moyens de transports sont encore précaires ; cependant, cette situation est susceptible de s'améliorer dans l'espace d'une année. Il n'a aucune instruction à

cet égard, mais il a l'impression que la France ne désire rien de l'URSS et ne prévoit pas un accroissement de ses relations commerciales avec ce pays. Il est entendu que la ligne de conduite à adopter vis-à-vis de l'URSS devra être établie en commun accord avec les gouvernements français et anglais.

M. Alphand exprime le désir qu'il n'y ait qu'un seul organisme d'achats et qu'une certaine coordination soit établie en vue d'éviter toute concurrence sur les marchés tiers entre les maisons privées françaises et anglaises.

Sir F. Leith-Ross déclare que, personnellement, il partage entièrement cet avis, que la question est actuellement à l'étude dans les divers départements intéressés et il a l'espoir que des propositions pourront être formulées très prochainement.

II. Questions financières

M. Alphand manifeste le désir d'être tenu au courant de la ligne de conduite que le gouvernement de Sa Majesté entend adopter en ce qui concerne les commandes de matériel de guerre et la limitation des sorties de devises étrangères. Il expose que le gouvernement français a institué un comité qui fixe chaque mois le montant de toutes les importations à l'aide d'un système de licences ; mais ce système fonctionne postérieurement à la signature des contrats et ne permet donc pas un contrôle absolu. En ce qui concerne la passation de commandes à l'étranger, la priorité est établie, en principe, selon l'ordre suivant :

a) France et colonies françaises,
b) Royaume-Uni et Empire britannique,
c) Pays neutres : 1) paiement effectué en francs,
2) paiement effectué en devises étrangères.

M. Waley expose à son tour que le gouvernement britannique a également institué un contrôle très strict sur les devises étrangères ; aucune commande ne peut être passée sans l'autorisation préalable de la Trésorerie et les programmes des différents départements doivent être soumis au « Comité des Besoins en Devises » *(Exchange Requirements Committee)* qui examine les demandes de ces différents départements. Ainsi, les demandes des services font l'objet d'un contrôle étroit en vue d'économiser au maximum les devises étrangères. La Grande-Bretagne devant acheter de très grandes quantités d'armement, et ces achats ne pouvant être réalisés qu'aux États-Unis et au Canada, il en résulte que les paiements en dollars doivent être refusés à tout autre pays. La politique du gouvernement de Sa Majesté est de se préparer pour une longue guerre et d'économiser les ressources en devises étrangères, principalement en dollars ; c'est pourquoi les autorités britanniques se sont émues de la clause de paiement en dollars insérée dans le protocole franco-italien et de la possibilité d'une concession analogue à la Roumanie. Elles estiment que la

France et la Grande-Bretagne doivent s'entendre pour refuser tout paiement en dollars et pour obtenir le paiement en francs ou en sterlings[1]. Le gouvernement de Sa Majesté a également l'intention d'envisager des accords de *clearing* dans les cas où les exportations anglaises et les « recettes invisibles » ne couvrent pas les importations de façon à éviter de régler le solde en or. C'est le cas, par exemple, de l'Argentine, et à cet égard il serait désirable d'organiser une sorte de compensation au moyen des banques centrales, plutôt que d'établir des offices de compensation.

M. Alphand explique que la France maintient ses accords de compensation existant avec la Roumanie, la Turquie, etc., pour les paiements commerciaux courants, mais qu'elle organise un système particulier pour les achats spéciaux. Il est convenu que pour toutes les questions financières, ainsi que pour les négociations ayant trait à ces questions, M. Waley et M. Monick devront demeurer en contact et que, en général, une mesure analogue à celle qui a déjà été arrêtée précédemment pour les accords commerciaux de guerre sera adoptée.

III. Relations commerciales franco-britanniques

M. Alphand rappelle les prohibitions, tant à la sortie qu'à l'entrée des marchandises, instituées à la fois en France et en Grande-Bretagne. Il désire entamer des négociations en vue d'arriver à un accord qui atténuerait, en faveur des deux pays, les effets de ces prohibitions, de façon à rendre une plus grande liberté au commerce.

Coordination des achats

M. Alphand explique qu'en ce qui concerne les achats à effectuer dans les pays balkaniques, le développement des circonstances depuis le début des hostilités a modifié les prévisions du gouvernement français qui avait établi ses plans sur l'hypothèse que ni la Méditerranée ni les mers de Chine ne seraient ouvertes au trafic normal. M. Alphand estime que, maintenant, il apparaît que les achats peuvent être effectués librement dans les pays balkaniques, et que les deux gouvernements devraient immédiatement établir d'un commun accord une liste des marchandises qui pourraient être importées des Balkans avec l'intention déterminée d'en priver l'Allemagne ; dans chaque cas, les achats devraient être organisés en commun, de manière à éviter toute concurrence entre les gouvernements français et britannique.

Sir F. Leith-Ross admet le principe d'un seul acheteur pour les deux gouvernements afin d'éviter la concurrence. Il mentionne aussi le fait que les Roumains ont demandé à être payés en dollars pour les pétroles, ce qui, espère-t-il, ne sera pas accordé. Il rappelle également l'intérêt qu'il y

[1] Les représentants français déclarent se ranger à cette décision de principe, mais affirment que « dans certains cas particuliers, il a été nécessaire, soit pour des raisons politiques, soit pour procéder à des achats urgents, de conclure les engagements en dollars » (cf. le compte rendu du ministère du Commerce précité).

aurait à acheter la production du cuivre des mines de Bor en Yougoslavie. M. Alphand répond que le gouvernement français s'en occupe.

Il est entendu que la Mission de M. Morand sera tenue informée de tous les projets d'achats dans les Balkans. Il fait remarquer la nécessité pour la France de maintenir des conditions favorables pour l'exportation de marchandises particulières, telles que les soieries, les vins, les liqueurs, les porcelaines et certains textiles. Il remet une liste des produits que le gouvernement français a l'intention d'acheter dans le Royaume-Uni (uniquement produits britanniques ou originaires de l'Empire), et demande que le gouvernement britannique communique au gouvernement français une liste analogue.

M. Schackle répond que la liste française sera examinée en détail par les Départements intéressés qui préparent également une liste des approvisionnements que le gouvernement britannique se propose de se procurer en France et dans l'Empire français. Il est rappelé, d'une part, que ces marchandises que la France désire particulièrement continuer à exporter sont en majeure partie des articles de luxe et que, d'autre part, les dépenses en France provenant de l'entretien du corps expéditionnaire britannique représente une lourde charge apportée au débit du compte ouvert entre le Royaume-Uni et la France. En outre, la balance des comptes doit être établie, non seulement en ce qui concerne les dépenses des gouvernements, mais également en ce qui concerne le commerce privé, le fonctionnement du système de contingentement des marchandises libres à l'exportation présente également des difficultés du point de vue de l'administration douanière. En réalité, pour tout ce qui concerne la délivrance des licences, tant à l'exportation qu'à l'importation, la Grande-Bretagne accorde au commerce français un traitement plus favorable que celui accordé à tout autre pays étranger. Il est, en outre, décidé qu'on fera également la balance des valeurs provenant à la fois des opérations commerciales et des paiements pour services rendus. À ce sujet, et étant donné l'importance des achats effectués dans les Dominions par la France, principalement en Australie et aux Indes, M. Alphand insiste sur la nécessité d'établir cette balance, non seulement en fonction des échanges et services rendus entre la France (et ses colonies) et la Grande-Bretagne seule, mais aussi en fonction des achats effectués par la France dans tout l'Empire britannique et des paiements en sterlings à effectuer sur des marchés tiers.

Sir F. Leith-Ross, en répondant, rappelle certaines difficultés d'ordres administratif et monétaire à cet égard (par exemple en ce qui concerne le dollar canadien).

Sir Leith-Ross exprime le désir que la proposition française soit examinée immédiatement dans l'ordre suivant :

a) ce que la Grande-Bretagne peut fournir ;

b) dans quels cas la question de priorité doit-elle faire l'objet d'une discussion avec le ministère du Ravitaillement ;

c) dans quels cas la question du paiement en dollars se pose-t-elle, ces derniers cas devant être examinés particulièrement.

Il est entendu que M. Naudin demeurera à Londres pour discuter ces questions avec les fonctionnaires compétents du ministère du Ravitaillement et avec M. Shackle, du Board of Trade.

Charbons, poteaux de mines, bauxite

Sir F. Leith-Ross fait l'exposé des difficultés de l'industrie houillère britannique. Il est possible que la production soit notablement inférieure à celle de l'année dernière, alors que, d'autre part, il y a de fortes demandes pour l'exportation de la part de la France et des pays avec lesquels des accords de guerre sont souhaitables. Le charbon sera un élément important dans les négociations et ce serait un grand secours pour la Grande-Bretagne si la France pouvait réduire ses achats de charbon anglais.

En réponse, M. Alphand déclare que la France a réduit à 17 millions de tonnes l'estimation de ses besoins annuels primitivement fixée à 20 millions. Il insiste sur la nécessité d'assurer le ravitaillement des ports nord-africains et déclare qu'il fera part aux services français compétents du désir britannique de voir accroître la production française.

Il est confirmé que le Département britannique des Mines s'est engagé à ce que les prix cotés pour le charbon à destination de la France ne soient pas plus élevés que ceux pratiqués sur le marché anglais. M. Alphand exprime le désir de voir ce principe adopté pour toutes les marchandises achetées par la France en Grande-Bretagne, ce principe devant être également appliqué pour les achats britanniques en France.

Sir F. Leith-Ross répond que cette question n'est pas de sa compétence, mais que pour autant qu'il le sait, le gouvernement britannique ne fera pas de difficultés pour admettre ce principe. Il espère, en outre, que le gouvernement français, pour contribuer au maintien des prix à un taux peu élevé, ne passera de commandes en Grande-Bretagne que par l'intermédiaire des départements britanniques intéressés. M. Alphand déclare que cette procédure sera suivie.

Il donne également l'assurance que la France s'efforcera de livrer à la Grande-Bretagne les quantités de poteaux de mines et de bauxite qui lui seront nécessaires.

170

LE GÉNÉRAL CATROUX, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,
À M. MANDEL, MINISTRE DES COLONIES.

T. *Hanoï, 1er octobre 1939.*
Secret.

Ambassadeur France Shanghaï m'avise que M. Kato en recevant représentants presse étrangère à Peiping aurait déclaré que tout membre du gouvernement de Tchoung King pourrait faire partie gouvernement Wang

Chin-Wei à la condition de changer opinion sur communisme et abandonner résistance au Japon – D'autre part Kato aurait précisé à un journaliste qu'intention Tokyo était pas exclure Tchang Kaï-Chek du pouvoir mais il s'est abstenu déclarer de manière positive si Généralissime pouvait partie gouvernement Wang Chin-Wei.

Ambassadeur de France ajoute que cette déclaration confirme ce qui lui avait été donné précédemment par Kato relativement à effort Japon en vue d'éviter que la Chine se sépare en deux blocs[1]. Par ailleurs, elle permet penser que gouvernement japonais reste absolument anti-communiste et qu'il n'est pas disposé à collaborer sur plan politique avec Moscou.

E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, 739

171

LE GÉNÉRAL NOGUÈS, RÉSIDENT DE FRANCE À RABAT,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. *Rabat, 1er octobre 1939.*
Secret.

J'ai l'honneur d'indiquer ci-après dans ses grandes lignes, la genèse des incidents de Kairouan[3] ainsi que les mesures qui doivent être prises pour éviter le retour de faits analogues :

Les manifestants, réservistes indigènes du 4e régiment de tirailleurs, au nombre de cent à cent cinquante, ont essayé de libérer les prisonniers civils et militaires. Ils se sont retirés devant l'attitude énergique des gardiens de prison, des cadres et des réservistes indigènes de la Compagnie de protection. Ces incidents auraient pu prendre une tournure très grave si l'effectif du dépôt du 4e régiment de tirailleurs, qui s'élève actuellement à près de 10 000 hommes, s'était laissé entraîner et si les manifestants avaient été armés. J'estime que ce second incident, provoqué par des réservistes tunisiens, est imputable aux menées destouriennes[4].

[1] Voir T. n° 975 en date du 8 septembre 1939 de Shanghaï, in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 738. Voir aussi document n° 70.

[2] Sur le document, les destinataires suivants sont mentionnés : « Central-Vauban ; Guerre-Cabinet ; Guerre-Section Outre-Mer ».

[3] Ces incidents, provoqués par des réservistes tunisiens d'un régiment de tirailleurs cantonnés à Kairouan, remontent à la soirée du 26 septembre.

[4] Le général Noguès reprend là les conclusions du rapport adressé le 27 septembre par le commissaire de police de Kairouan au contrôleur civil et de celui du lieutenant-colonel Vallon, commandant la légion de gendarmerie de Tunisie en date du 28 septembre (voir Tunisie 1917-1940, vol. 393, documents non reproduits).

La manifestation est conforme dans ses modalités à la tactique du Destour et aux consignes données par tracts et affiches avant les incidents. D'autre part, les émeutiers arrêtés sont tous originaires des régions inféodées au Destour. Enfin, parmi les complices également arrêtés se trouvent les réservistes français Roland Lautier, communiste de Constantine, et Roland Michel, bien connu pour ses attaches avec les partis nationalistes indigènes qui le subventionnaient.

La situation matérielle du dépôt du 4e régiment de tirailleurs de Kairouan a pu, dans une certaine mesure, prêter matière à la propagande subversive. Ce dépôt était insuffisamment encadré ; les hommes, pour la plus grande part, étaient habillés et équipés de façon incomplète, malgré les efforts faits par la Tunisie à cet égard. J'ajoute que le manque d'armement ne permettait pas une instruction capable d'intéresser les hommes. Enfin, le commandant du dépôt n'aurait pas rendu compte de certains indices, signes précurseurs de la manifestation. L'enquête en cours permettra de prononcer, le cas échéant, les sanctions indispensables.

Du point de vue militaire, les instructions que j'ai données sur place tendent :

1. au renforcement des cadres ;

2. à la dispersion des dépôts :

a) par l'envoi du plus grand nombre possible de réservistes dans des camps d'instruction ;

b) par le renvoi dans leurs foyers de certaines classes indigènes les plus âgées – cette mesure devant être soumise à l'assentiment préalable du gouvernement – et par l'octroi de longues permissions agricoles ;

3. mise en place de troupes métropolitaines dans les régions inféodées au Destour ;

4. désignation d'un colonel qualifié pour remplir les fonctions d'inspecteur des dépôts.

Je me réserve, en outre, d'activer dans toute l'Afrique du Nord la fabrication des effets d'habillement et des équipements nécessaires. J'adresserai également une demande en vue de recompléter le matériel d'armement.

Quant aux mesures d'ordre politique susceptibles d'enrayer la propagande subversive, elles font, à l'heure actuelle, l'objet de l'examen commun des services de la Résidence générale et de mon état-major.

Tunisie 1917-1940, 393

172

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4050 à 4054. *Rome, 1er octobre 1939, 23h.10.*
Réservé. Spécial. (*Reçu* : le 2, 0 h. 05)

De bonne source me sont parvenues les informations suivantes qui méritent d'être notées et qui, d'ailleurs, me paraissent refléter l'état d'esprit qui règne au Palais de Venise.

1) Le principe d'une rencontre italo-allemande était convenu depuis une huitaine de jours ; l'Allemagne s'était réservé le choix du moment ; on l'attendait à Rome avec quelque impatience ; c'est seulement hier matin, vers onze heures, que le gouvernement du Reich a téléphoné pour fixer le rendez-vous. Contrairement au bruit qui a couru, il n'est pas exact que M. Hitler ait prié M. Mussolini de se déranger personnellement, Hitler ne pouvait ignorer que M. Mussolini n'aurait pas accepté cette invitation[1].

2) On croit savoir à Rome que l'intention des Allemands serait bien de reconstituer sur une base ethnique une Pologne d'apparence indépendante, à laquelle serait même concédé, avec le port de Gdynia, un accès économique à la mer. La Russie abandonnerait quelques territoires au nouvel État. La ligne de démarcation actuelle n'aurait en effet que la valeur d'une délimitation provisoire de zones militaires.

Si tel était réellement le sens des propositions du Reich pour la paix, on devrait s'attendre à ce que l'Italie les appuyât de toutes ses forces. Si lesdites propositions étaient rejetées, l'Italie resterait neutre, mais sa neutralité serait orientée dans un sens plus favorable à l'Allemagne.

3) De son côté, l'Italie serait résolue à se faire clairement reconnaître par le Reich une zone d'influence dans les Balkans, où ses intérêts seraient admis comme prépondérants, et qui comprendrait la Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie et ultérieurement, par la force des choses, la Grèce et la Turquie.

L'Italie aspirerait à devenir le champion et le garant de la neutralité de ces pays ; elle voudrait les préserver ainsi de la pénétration des Allemands et des Russes, dont la collusion n'est pas sans éveiller ses inquiétudes.

[1] L'ambassadeur de France s'était lui-même fait l'écho de ce bruit dans ses télégrammes nos 4031-4032 du 30 septembre et nos 4040-4042 du 1er octobre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 27, documents non reproduits). En réalité, von Ribbentrop avait proposé par téléphone au comte Ciano soit un entretien Hitler-Mussolini à Munich, soit la venue de Ciano à Berlin, pour porter à la connaissance du gouvernement italien les accords conclus entre Berlin et Moscou le 28 septembre, sans que l'Italie en ait été avisée, et examiner d'éventuelles propositions à faire aux Alliés pour mettre un terme à la guerre. Pour bien marquer le mécontentement italien, ce fut Ciano qui fit le déplacement à Berlin, les 1er et 2 octobre, en empruntant le train, pour rencontrer von Ribbentrop et Hitler.

La Roumanie serait laissée par elle en dehors de sa sphère d'action.

La Yougoslavie aurait déjà approuvé ce programme en dépit des résistances du prince Paul, qui ne serait pas d'accord avec son gouvernement.

4) Dans l'entourage de M. Mussolini, on serait aussi frappé des succès allemands que de ce qu'on appelle « l'inaction franco-britannique ». On ferait remarquer que, tandis que les puissances occidentales se retranchent derrière leurs lignes fortifiées, l'Europe s'effrite. Ce n'est que devant une preuve tangible de l'efficacité des moyens militaires des Alliés, qu'une évolution plus nette en leur faveur pourrait se produire à Rome.

Quoi qu'il arrive, la neutralité italienne serait (assurée) pour plusieurs mois ; à plus longue échéance, l'attitude future de l'Italie dépendrait de la carte de la guerre[1].

Papiers 1940, Papiers Rochat, 27

173

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4056[2]. *Rome, 1er octobre 1939.*

Le décret italien du 6 septembre interdit l'exportation de la quasi-totalité des produits, sous réserve de dérogations accordées cas par cas par le gouvernement. Notre attaché commercial, d'accord avec son collègue britannique, s'est demandé s'il ne serait pas possible d'utiliser les dispositions de ce décret pour obtenir des autorités italiennes qu'elles limitent la sortie des marchandises par les frontières italiennes aux courants normaux du temps de paix[3]. De cette manière, le transit de marchandises à destination de l'Allemagne à travers l'Italie aurait été contrôlé.

Le directeur des accords du ministère des Échanges et Devises a indiqué que les dispositions de ce décret ne s'appliquent pas aux marchandises en transit, mais il a ajouté que celles-ci, pour être considérées comme telles et bénéficier des facilités de transit, doivent être accompagnées de connais-

[1] A. François-Poncet rapporte le détail des propos de son informateur, « une personnalité fasciste importante qui touche à l'entourage du *Duce* et fréquente régulièrement le palais de Venise », dans son télégramme en clair nº 4062 du 1er octobre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 27, document non reproduit).

[2] En clair, par courrier.

[3] Question soulevée sans doute dans le cadre des pourparlers économiques franco-italiens consécutifs aux arrangements de San Remo conclus le 10 septembre. Pour les détails de ces pourparlers, voir le télégramme nº 3996 de A. François-Poncet, en date du 29 septembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 25, document non reproduit).

sements à l'ordre des maisons étrangères auxquelles elles sont définitivement destinées.

Si nous avions la certitude que cette règle soit toujours observée par les autorités italiennes, les marchandises en transit ne pourraient pas échapper au contrôle et à la saisie de la part des flottes alliées.

Mais il existe dans les grands ports italiens, et notamment à Trieste, des ports francs soumis à un régime spécial : le décret de prohibition d'exportation s'applique actuellement à certaines marchandises débarquées dans ces ports francs (produits alimentaires et matières premières inscrites sur la liste communiquée au Département par lettre du 5 septembre)[1].

Mais on s'attend à ce que ces prohibitions soient, à brève échéance, supprimées.

Dès lors, toutes les marchandises débarquées dans les ports francs pourront être réexpédiées à l'étranger sans formalités spéciales ; et, en particulier, leurs connaissements pourront avoir été établis à l'ordre de maisons italiennes qui les cèderont après débarquement en zones franches à des destinations étrangères.

Il est bien évident que ce régime, qui facilite la réexportation des marchandises vers l'Allemagne au moyen du passage à travers les ports francs, complique singulièrement notre contrôle.

Avant de rendre plus rigoureux le contrôle naval qui s'exerce sur les chargements soupçonnés de bénéficier de ces facilités, il conviendrait sans doute de rechercher un arrangement auquel se prêterait peut-être le gouvernement italien.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 792

174

Note du Département

N. *Paris, 1er octobre 1939.*

A. *Buts que s'est vraisemblablement proposés l'URSS en signant avec le Reich le pacte du 23 août*

1. Pousser l'Allemagne à l'agression.

2. Profiter de la situation pour atteindre, d'accord avec l'Allemagne, les objectifs qui avaient été recherchés tout d'abord par le moyen d'une entente avec les Alliés (domination de fait sur la côte balte ; annexion des territoires blanc-russien et ukrainien de Pologne).

3. Affaiblir les puissances belligérantes par une guerre prolongée.

[1] Document non retrouvé.

Observations :

a) Il n'y aurait pas, dans cette hypothèse, « revirement » de la politique soviétique : les buts resteraient les mêmes, seuls les moyens différeraient.

b) Pour l'URSS, l'Allemagne demeurerait le danger principal. L'URSS ne pourrait, semble-t-il, permettre en fin de compte une victoire allemande sur les Alliés, qui livrerait la Russie au Reich et amènerait la fin du régime stalinien.

c) La phase actuelle de la politique soviétique – collusion avec l'Allemagne – ne tendrait donc, l'URSS ayant atteint ses buts de guerre, qu'à soutenir le Reich juste assez pour qu'il puisse matériellement et moralement résister longtemps et pour que la guerre se prolonge.

La phase finale comporterait la défaite de l'Allemagne.

B. *Possibilités d'action basées sur ces hypothèses*

1) En s'associant à l'« offensive de paix » allemande (déclaration germano-soviétique du 28 septembre)[1], l'URSS qui désire par hypothèse voir la guerre se prolonger, n'a fait qu'un geste sans portée ; elle ne s'est d'ailleurs engagée à l'égard du Reich qu'à une « consultation réciproque » au cas où les Alliés poursuivraient les hostilités[2].

2) Nous devons donc éviter d'agir de telle sorte que l'URSS soit, malgré elle, contrainte à une alliance avec l'Allemagne ; il y a donc lieu de maintenir le contact avec Moscou, contact que les autorités soviétiques paraissent vouloir conserver (entretien maréchal Vorochilov-général Palasse du 23 septembre)[3]. À cet effet, il faudrait :

a) renvoyer sans tarder notre ambassadeur à Moscou. Cette décision soulèvera sans doute certaines réactions dans l'opinion publique et parlementaire française. Il est nécessaire de passer outre. Le retour de M. Naggiar sera en effet immédiatement interprété à Moscou comme la preuve de notre décision de ne pas rompre les ponts avec l'URSS. Sa seule annonce suffira à laisser ouvertes aux yeux des Soviets des perspectives qu'ils ont intérêt à ne pas voir se fermer.

[1] Après la signature d'un nouvel accord germano-soviétique intitulé « pacte d'amitié et de frontières » le 28 septembre, le même jour, une déclaration commune germano-soviétique appelle les Alliés à la « liquidation de la guerre actuelle », « qui répondrait aux intérêts de tous les peuples », maintenant qu'ont été « définitivement réglées par traité les questions résultant de l'écroulement de l'État polonais, et par là même posées les bases solides d'une paix durable en Europe ». (Pour les textes du traité et de la déclaration, voir télégrammes nos 1140, 1141 et 1143, du chargé d'affaires à Moscou, M. Payart, en date du 29 septembre, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, documents non reproduits).

[2] Dans une note du 30 septembre intitulée « Déclaration germano-soviétique et pacte de non-agression franco-soviétique » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit), le Département analyse les limites à l'engagement qu'ont pris les gouvernements allemand et soviétique de « se consulter sur les mesures nécessaires dans le cas de continuation de la guerre », si Moscou entend respecter les termes du pacte franco-soviétique de non-agression du 29 novembre 1932, comme la France l'a bien fait.

[3] Voir document n° 141.

b) faire représenter immédiatement par M. Naggiar à M. Molotov :

qu'aucune véritable opposition d'intérêts n'existe entre l'URSS et nous ; que notre écrasement par l'Allemagne ne rapporterait rien à la Russie ; qu'en restant neutre dans le conflit actuel, l'URSS, qui a déjà réalisé ses buts de guerre, peut les consolider aux moindres frais.

C'est en effet l'Allemagne et non point l'Angleterre, ni nous-mêmes, que menace une extension de l'influence russe dans la Baltique. Nous avons été les alliés d'une Russie qui en avait le contrôle exclusif. Nous n'avons jamais songé à le lui disputer.

En ce qui concerne la Pologne, ses frontières orientales n'avaient pas été tracées à Versailles. La ligne Curzon, au contraire, ne s'écartait pas sensiblement de la ligne tracée à Moscou le 29 septembre[1]. Les Alliés seraient donc justifiés à envisager, à la signature de la paix, un nouvel aménagement de la frontière russo-polonaise sur les mêmes bases si, en contrepartie, ils avaient acquis l'assurance que l'URSS n'avait prêté aucune assistance militaire, directe ni indirecte, à l'Allemagne, et n'avait pas intensifié, au-delà de la normale, les échanges commerciaux avec le Reich.

Si ces ouvertures étaient accueillies, sans doute pourrions-nous, assez rapidement, envisager l'ouverture avec l'URSS de négociations économiques placées sur le même plan que celles que nous poursuivons avec les autres pays neutres. L'envoi à cet effet à Moscou d'une mission présidée par une personnalité importante pourrait exercer une influence marquée sur l'évolution des rapports de la France et de l'Angleterre avec l'URSS en fonction du conflit actuel[2].

Observations :

1) Les contacts pris par M. Naggiar ne constitueraient pas une négociation à proprement parler ; il s'agirait de conversations destinées à prévenir la soudure germano-russe et à faciliter à l'URSS la transition de la phase actuelle de sa politique à la phase finale (défaite de l'Allemagne).

2) Il faut tenir compte du fait que, si Moscou désire sans doute voir se prolonger la guerre, un important facteur local joue en sens inverse : il va

[1] Sur la nouvelle frontière soviétique, voir document n° 150, ainsi que le télégramme n° 1143 de M. Payart en date du 29 septembre, indiquant « le recul au détriment de l'URSS de cette frontière par rapport à la ligne de démarcation fixée entre les armées », avec le fait que « l'Allemagne garde désormais dans sa zone l'ensemble de la population polonaise proprement dite » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol 35, document non reproduit).

[2] Dans une copie qui constitue probablement le projet initial de cette note, retrouvée dans le volume 83 de la Reconstitution Fouques-Duparc, les paragraphes a) et b) avaient été rédigés de la façon suivante, avant d'être biffés à la main :

« a) demander (ou faire demander) à Moscou, sans délai (avant, en effet, que les propositions de paix ne soient ouvertement faites) quelles conditions de paix le gouvernement soviétique souhaiterait pour sa part nous voir accepter ; serait-ce une paix qui donnerait en fait au IIIe Reich les mains libres à l'Est ?

b) Déclarer en même temps à Moscou que nous serions prêts, après la victoire alliée, à reconnaître à l'URSS des intérêts spéciaux sur la côte balte, ainsi qu'à envisager éventuellement un nouvel aménagement de la frontière russo-polonaise, par exemple selon la ligne Curzon. En contrepartie obtenir, tout au moins, une participation de fait de l'URSS au blocus de l'Allemagne. »

de soi, semble-t-il, que le maintien prolongé sous les armes en URSS de plusieurs millions d'hommes constitue pour le régime un danger croissant (révolution ou coup d'État militaire) dont les dirigeants soviétiques doivent nécessairement se préoccuper.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 77

175

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. NEVILLE CHAMBERLAIN,
PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE[1] [2].

L. *Paris (Ministère de la Guerre), 1er octobre 1939.*

Mon cher Premier Ministre,

Je viens d'examiner avec le haut-commandement français la situation militaire sur le front du Nord-Est, d'après les renseignements recueillis et contrôlés par nos autorités militaires. Vous voudrez bien me permettre de vous exposer, avec la confiance et la franchise qui sont la règle de nos relations, les points essentiels de cette étude précise.

L'ultimatum, faussement appelé « offensive de paix », qui nous est adressé par les dictateurs de Berlin et de Moscou[3], est rejeté par nous. J'ignore quelles seront les suites du voyage de M. le comte Ciano à Berlin[4], mais, par contre, il est certain qu'un grand nombre de divisions allemandes ont été maintenant repérées sur notre front ; sur le front entre Bâle et la Moselle, leur nombre est égal à celui des divisions françaises. Au-delà, c'est-à-dire dans la région du Rhin moyen, sont réunies une masse importante de formations allemandes, de nombreuses unités d'artillerie lourde, ainsi que de très nombreuses escadrilles d'avions. Ces renseignements ont d'ailleurs été communiqués par le général Gamelin au haut-commandement britannique.

Nous pensons qu'après le rejet de l'ultimatum, l'Allemagne déclenchera une offensive massive, avec tous ses moyens matériels, sur le front français lui-même, peut-être avec manœuvres de débordement par les flancs, Luxembourg et plaine de Bâle. En tout cas, notre premier devoir est de nous préparer à cette éventualité qui peut être imminente et qui serait

[1] Ce document est la copie typographiée d'une lettre que M. Daladier adresse à M. Chamberlain en tant que ministre de la Guerre. Sur l'en-tête de cette copie, sont aussi mentionnés comme destinataires : « Chatfield (?), Churchill ».

[2] Mention marginale sur l'en-tête de la copie : « écriture de Daladier : Si on n'a pas au moins 200 avions de chasse anglais en France, autant vaut faire la paix. Général Armangaud. Si on les a, on peut démolir l'aviation de bombardement allemande ».

[3] Voir document n° 174, n. 1 et 2.

[4] Voir document n° 172, n. 1.

certainement grave. Malgré la supériorité du nombre des effectifs terrestres, nous avons confiance que l'attaque des divisions allemandes sera brisée.

Par contre, il existe une disproportion énorme de moyens d'aviation entre l'Allemagne et la France. Il n'est d'ailleurs pas exclu que la Russie mette encore ses avions à la disposition de l'Allemagne. Cette incontestable supériorité du matériel d'aviation allemand est pour nous le véritable péril. Notre opinion publique en est d'ailleurs informée. Elle sait que nous avons dû consacrer la majeure partie de nos ressources à nos armées de terre qui doivent supporter, pendant les premiers mois, le fardeau principal de la guerre. Il n'en est pas moins vrai que la propagande allemande exploite cette infériorité considérable de notre aviation pour tenter de faire pression sur certains milieux français. De même qu'elle répand les rumeurs injustes et infâmes que j'ai souvent flétries, sur le thème que nous connaissons bien : « C'est l'Angleterre qui veut la guerre et c'est la France qui la fera seule pendant plusieurs mois. La France sera écrasée avant que l'Angleterre ait eu le temps d'intervenir ». Je m'en voudrais d'insister sur ces misérables tentatives.

Mais, pour des raisons militaires, dans la pensée qu'il est indispensable que la première attaque massive de l'Allemagne soit brisée net, je me permets de vous demander, en toute franchise, d'accomplir un effort nouveau en ce qui concerne votre appui en aviation sur le sol français. Il est indispensable que nous puissions récupérer toute l'activité de chasse française et toute l'artillerie française contre des avions qui protègent les troupes britanniques et leurs communications sur le sol français, ou qui doivent assurer la protection des avions britanniques de bombardement stationnés en France.

Il serait en outre très désirable que de nouvelles escadrilles anglaises de chasse et de bombardement puissent occuper rapidement les bases prévues pour elles sur notre territoire. En vue d'une bataille qui peut être capitale, nous avons décidé qu'éventuellement, notre aviation de chasse serait toute entière consacrée à cette bataille. Il est donc d'un intérêt vital que l'aviation de chasse anglaise puisse y participer elle aussi.

Je ne vous parlerai pas de l'installation symbolique dans la ligne Maginot de quelques troupes anglaises, bien que la question soit souvent posée dans les commissions de la Chambre et du Sénat.

Je m'excuse d'avoir si longuement absorbé votre attention. Mais il n'y aura pas de guerre longue si le premier choc massif des armées allemandes qui escomptent surtout les effets de leur supériorité aérienne n'est pas vigoureusement brisé. Je fais donc appel, avec cette indiscrétion qu'autorise l'amitié, à une coopération beaucoup plus importante de l'aviation britannique en vue de cette première grande bataille, dont le résultat sera décisif sur la conduite de la guerre.

Veuillez agréer, mon cher Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 31

176

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 830[1].
Réservé.

Rome, 2 octobre 1939.

(*Reçu :* le 4, 12 h.)[2]

Dès que j'ai constaté l'espèce de veulerie morale dont le Vatican fait preuve devant les énormes événements qui s'accomplissent en Europe, l'étonnant départ du cardinal secrétaire d'État pour de paisibles vacances le jour même où éclatait une grande guerre[3], le parti pris du Pape de ne pas voir l'enjeu moral de la lutte, de ne faire aucune discrimination entre ceux qui ont provoqué le conflit et ceux qui l'ont subi, ses exercices oratoires sur la corde raide, dont son discours de samedi n'est pas le premier échantillon[4], j'ai suggéré que les cardinaux français agissent, par lettre ou autrement, sur le Souverain Pontife pour lui faire connaître leur point de vue et le soutenir nettement auprès de lui[5]. Je crois toujours qu'en tout état de cause, ce serait utile.

L'exemple du cardinal Hlond est là pour prouver à quoi cela sert. Si le cardinal polonais n'était pas venu à Rome et n'y avait pas agi, rien n'aurait été fait par le Vatican pour la Pologne, pas même le discours de samedi, qui vaut tout de même mieux que rien.

J'avais suggéré que quelques cardinaux étrangers, en tout cas ceux de Londres et de Québec, fussent discrètement exhortés à écrire au Pape pour lui dire leur sentiment sur l'aspect moral du conflit et son enjeu. Le Département a bien voulu me faire savoir que la démarche avait été faite auprès de ces deux cardinaux[6] ; mais la question serait à suivre. Le même

[1] Télégramme en clair. Sur la copie retrouvée dans les Archives de Nantes, M. Corbin a ajouté en marge à la main : « M. Cambon pour m'en parler ».

[2] Reçu par courrier.

[3] Voir document n° 36. Le cardinal Maglione est resté à Casoria du 4 septembre au 3 octobre 1939.

[4] Le Pape a prononcé le 30 septembre un discours en français devant la colonie polonaise. Commentaires de l'Ambassadeur le même jour dans son télégramme n°s 820-822 : « C'est un sermon qui évite autant que possible de dévier sur le terrain politique. D'intonation religieuse, exprimant surtout la compassion, il exhorte les Polonais à l'acceptation chrétienne du sacrifice (…). Il n'encourage pas les protestations de la nation victime (…). Il ne contient aucune parole de condamnation de l'agression contre la Pologne (…). Il ménage dans une certaine mesure les ennemis de la Pologne (in Z Europe 1918-1940, Saint Siège, vol. 40, document non reproduit).

[5] Télégramme n°s 720-721 en date du 5 septembre (in Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40, document non reproduit). C'est dans ce même télégramme que l'Ambassadeur avait suggéré de faire agir également les cardinaux de Londres et de Québec, dont il est question plus loin.

[6] Document non retrouvé. Mais dans son télégramme n° 785 du 19 septembre 1939, l'Ambassadeur remercie de la démarche que le Département a « fait faire auprès du cardinal de Québec et de celui de Westminster » (in Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40, document non reproduit).

service pourrait être demandé au cardinal Tappouni de Beyrouth, et peut-être même, ainsi que je l'ai indiqué, au cardinal Cerejeira, de Lisbonne[1].

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

177

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1769 à 1777[2]. *Ankara, 2 octobre 1939*[3].
Extrême urgence.

Je sors de chez M. Numan Menemendjoglu qui m'a mis au courant, ainsi que mon collègue d'Angleterre, des nouvelles reçues cet après-midi de Moscou.

M. Saradjoglu avait informé hier les dirigeants soviétiques des termes de l'accord passé avec Londres et Paris. La discussion avait été âpre et assez désagréable quand elle était menée par M. Molotov. Staline, d'abord simple spectateur, s'était peu à peu mêlé au débat et en avait finalement pris la direction du côté russe[4].

En définitive, les demandes de Staline s'étaient réduites à deux points : a) la promesse de soutien donnée à la France et à l'Angleterre par la Turquie, en cas de mise en œuvre de nos garanties envers la Grèce et la Roumanie, devrait être atténuée et remplacée par un engagement de consultation ; b) la réserve contenue dans le protocole de signature pour le cas où la Turquie risquerait de se trouver engagée dans un conflit avec l'URSS devrait être remplacée par une clause suspendant l'application du traité au cas où l'URSS se trouverait en état de guerre avec la France et l'Angleterre.

M. Saradjoglu a par deux fois déclaré qu'aucune modification ne pouvait être apportée au Traité tripartite ; sur un troisième et très pressant appel de Staline, il a cependant accepté de faire part à son gouvernement des demandes soviétiques.

Si ces demandes sont acceptées par la Turquie, l'URSS lui offre : a) un accord d'assistance mutuelle en cas d'agression en mer Noire, aux Détroits ou contre le territoire de la Turquie d'Europe ; b) en cas d'agression de la part d'une tierce puissance dans la région balkanique, une clause de

1 Télégramme n° 785 du 19 septembre 1939, *ibidem*.
2 Envoyé sous le n° 483 au haut-commissariat de Beyrouth le même jour.
3 En clair, par occasion sûre.
4 Voir document n° 179.

consultation analogue à celle qui figurerait dans le traité anglo-franco-turc.

M. Molotov a argué de l'existence du pacte germano-soviétique pour demander l'insertion d'une clause de réserve déliant l'URSS de toute obligation si l'agresseur était le Reich. M. Saradjoglu a refusé d'admettre aucune réserve, même atténuée, et finalement Staline y a expressément renoncé[1].

De même, Molotov aurait voulu hier, à la conclusion du traité, l'acceptation par la Turquie d'un document précisant les obligations de la Turquie relativement aux Détroits, dans le cadre, disait-il, de la convention de Montreux. M. Saradjoglu a refusé de prendre connaissance de ce document, déclarant que, si son acceptation était condition du Traité il ne lui restait qu'à repartir. Staline est alors intervenu et après examen du texte préparé, l'a purement et simplement déchiré.

Le Secrétaire général voit dans cette situation des dirigeants soviétiques la preuve que l'accord entre Berlin et Moscou n'est que superficiel. Il a d'autre part tendance à considérer comme de caractère purement formel les demandes de modification aux clauses du Traité tripartite. À l'en croire, ce serait un moyen pour les Soviets de donner à l'Allemagne une apparence de satisfaction. Touchant la première de ces demandes, il fait observer qu'une clause de consultation peut entraîner les mêmes effets qu'une clause de garantie. Quant à la seconde, elle aurait sans doute pour effet d'enlever à la Turquie un peu de sa liberté d'appréciation, au cas où elle pourrait s'engager dans un conflit où elle risquerait de se trouver opposée à l'URSS ; mais, en substance, elle ne change pas grand-chose à la réalité.

Faiblement soutenu par mon collègue britannique[2], j'ai marqué à M. Numan Menemendjoglu, que, tout en appréciant la valeur des conclusions que les précisions qu'il nous communiquait rendaient possibles sur la portée réelle des accords germano-soviétiques, je ne pouvais pour ma part me rallier sans réserve à ses interprétations optimistes. En particulier, l'acceptation de la première demande soviétique affaiblirait la position de la Roumanie en face du Reich comme en face de l'URSS dont, par ailleurs, les représentants ne semblaient avoir fait connaître leurs intentions sur la Bessarabie. Quant à la seconde demande, elle risquait d'entraîner des conséquences singulières au cas où la Turquie se trouverait engagée à nos côtés dans une guerre en Méditerranée : ce pourrait être, en fait, l'annulation de la clause interdisant la paix séparée.

Quoi qu'il en soit, il est compréhensible que le gouvernement turc, qui croit voir la guerre s'éloigner des Balkans, ne soit pas insensible aux avantages que paraît lui apporter la proposition soviétique. M. Saradjoglu re-

[1] Souligné dans le document.

[2] Pour un compte rendu de la rencontre avec M. Menemendjoglu par l'ambassadeur britannique, voir le texte transmis au département le 3 octobre 1939, in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7.

çoit donc l'instruction d'essayer de mettre sur pied un projet de traité turco-soviétique sur les bases indiquées, étant entendu que la clause dont les Soviets demandent l'insertion dans le Traité tripartite (suspension du traité si l'état de guerre existe entre l'URSS, la France et l'Angleterre) devrait figurer aussi dans le traité turco-soviétique ; il doit d'autre part préciser qu'il ne peut être question de modifier l'accord tripartite sans le consentement des gouvernements français et britannique, que la Turquie doit consulter avant de se prononcer elle-même sur les modifications demandées.

On souhaite ici évidemment que nous acceptions que les deux traités puissent être signés le même jour et que la Turquie apparaisse ainsi comme un lien entre l'Orient et l'Occident. Ce serait à en croire M. Numan Menemendjoglu, une surprise fort désagréable pour l'Allemagne. Votre Excellence en jugera d'après l'ensemble des renseignements dont Elle dispose. Pour ma part, j'ai beaucoup de peine à croire que M. von Ribbentrop ait été laissé dans la complète ignorance de ces projets[1].

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

178

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 836. *Saint-Sébastien, 2 octobre 1939.*

Ma correspondance a signalé ces temps-ci l'aspect que présente la neutralité espagnole. Celle-ci peut revêtir des formes diverses et même contradictoires ; mais elle est établie comme un axiome de la politique présente du régime. Le gouvernement veille, dans une certaine mesure, à ce que cette neutralité, spontanément promulguée par le *Caudillo*, ait les apparences extérieures de l'impartialité. C'est ainsi que, dans les journaux, tous les communiqués des pays belligérants sont également publiés et que, si une photographie de presse, prise en Allemagne, paraît, on lui donne généralement en pendant une photographie française ou anglaise.

[1] Sur ce point, l'analyse de la diplomatie française diverge de celle, plus optimiste, des Britanniques. Dans son télégramme à Lord Halifax en date du 2 octobre, l'ambassadeur britannique à Londres estimait que la visite de von Ribbentrop à Moscou avait « coïncidé par hasard » avec celle de M. Saradjoglu et qu' « il n'y avait aucun lien entre les deux visites. Cela se trouve confirmé par une déclaration qui a été faite à des collègues neutres par un membre de l'ambassade d'Allemagne. » (Voir la traduction de ce télégramme in Papiers 1940, Papiers Léger, vol. 13, Lettres particulières, 1932-1939, document non reproduit).

Pourquoi, cependant, ai-je alors l'occasion de revenir sur la méconnaissance profonde qu'ont les Espagnols des raisons du conflit ?

La paix dont ce peuple, divisé sur lui-même et par ailleurs sans réserve et sans crédit, blessé donc moralement aussi bien que matériellement par sa longue guerre civile, a un impérieux besoin, la paix est, jusqu'à un certain point, son excuse. Le conflit actuel ne peut plus paraître à l'Espagne comme la bonne affaire du neutre. En outre, cette puissance s'imagine que la généralisation et l'extension possible de la guerre à la Méditerranée transformeraient la mauvaise affaire en désastre. Il faut donc ne pas oublier ce besoin de paix quand on tente de faire la psychanalyse de l'Espagne en ce moment. Les intérêts expliquent les sentiments.

Un autre élément d'ordre psychologique est la volonté bien arrêtée chez certains hommes politiques de ne pas s'être trompés. Cet entêtement dans l'erreur n'a d'ailleurs rien de spécifiquement espagnol et nous en connaissons hélas bien des exemples dans la France contemporaine. Pour ces dirigeants espagnols qui se sont appuyés sur les États totalitaires dont la mystique imprègne la politique du régime actuel, pour ces doctrinaires de l'absolutisme de l'État qui ont fait leur fortune politique en semant la haine du libéralisme et des systèmes démocratiques, il est difficile, sous peine de paraître se renier ou s'être trompés, de brûler ce qu'ils adoraient hier et d'adorer ce qu'ils brûlaient. Nous pourrions cependant faciliter leur conversion, si nous voulions faire un bout de chemin vers eux. Si, demain, une voix autorisée proclamait chez nous que les Espagnols avaient vu plus juste que nous en luttant contre le communisme, il nous serait plus facile de leur faire reconnaître que nous avions mieux perçu qu'eux les dangers du pangermanisme, surtout lorsqu'il s'associe au communisme.

Ceci dit, il est des gens ici qui comprennent. En général, d'une part les carlistes et les milieux ecclésiastiques (j'ai noté à ce propos les réactions de leurs organes de presse *Pensamiento Navarro* et *Mision*)[1] ; d'autre part, les milieux mondains (plus par sympathie pour les pays où ils ont des relations, c'est-à-dire la France et l'Angleterre, que par doctrine) ; et, enfin ceux, plus nombreux qu'on ne le croit qui, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent, ne voient pas sans scandale l'alliance des « Rouges » de Russie avec l'Allemagne, ceux-là, dis-je, se font du conflit une idée juste.

Nous recevons tous des échos d'une sympathie et d'une compréhension qu'il est juste de noter avant de passer à l'étude de l'incompréhension espagnole.

[1] Sur l'entretien du maréchal Pétain et du comte de Rodezno, chef du Parti carliste, voir le télégramme n° 386 de l'ambassadeur de France en Espagne au Département en date du 25 septembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 211, document non reproduit).

Venons à celle-ci : derrière le vernis de la neutralité, les sphères officielles, la Phalange, les grands journaux, se refusent trop souvent à considérer la situation sous son jour réel.

La raison de base, je le répète, c'est le besoin de paix. Mais il est d'autres raisons à cette incompréhension. Je signalerai en premier lieu l'effort de propagande auquel se livre l'Allemagne sur les organes de presse. La plupart des journaux espagnols reçoivent une documentation allemande abondante et variée et sont fournis d'arguments substantiels auxquels peu de journalistes savent résister[1].

Avec les personnalités de plus de relief, il est vraisemblable que l'Allemagne n'agit pas tout à fait de même. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a une idéologie *nacional-sindicalista* bien voisine de l'idéologie nazie, qui prépare beaucoup d'esprits à l'imprégnation allemande. En outre, le jeune phalangiste qui accède au pouvoir et aux plus hautes situations, par la grâce d'une révolution de droite, sans que ni son éducation ni sa naissance, comme il était jusqu'ici d'usage en Espagne, l'y ait préparé, ne peut s'empêcher de penser que c'est outre-Rhin que son pays a trouvé les modèles de semblables fortunes.

D'autres nous restent hostiles ici par le souvenir des années où nous avons aidé les républicains d'Espagne. Ceux-là sont tout préparés à oublier le scandale du pacte germano-russe parce qu'ils pensent encore que ce sont les armes et les volontaires français qui ont permis aux Rouges d'ensanglanter trois ans l'Espagne. Ajoutons à ces gens du secteur de la rancune, les « impérialistes » qui en veulent d'abord à l'Angleterre. Il y a contre cette puissance en Espagne un vieux fonds de jalousie sur lequel se greffe une revendication plus précise : on commence en effet à voir écrit en grosses lettres, dans les villages, un « *Gibraltar sera nuestro* » (Gibraltar sera nôtre) qui en dit long. Bien entendu, c'est un terrain rêvé pour la propagande allemande, qui accuse la Grande-Bretagne d'avoir déclenché la guerre à des seules fins impérialistes.

Enfin – et c'est, dit-on, l'idée de M. Serrano Suner lui-même – , la panlatinité travaille beaucoup de cervelles espagnoles à l'heure actuelle. Il est possible que ce soit l'Italie qui ait soufflé cette idée-là. Il ne s'agit plus de consciences achetées ou de convictions gagnées par une idéologie de politique intérieure commune ou par une rapide et égale ascension ; il s'agit de penseurs, ou prétendus tels, pour qui l'union des quatre puissances latines d'Europe, ayant la même religion, la même – ou presque – conception de la vie, et pour trois d'entre elles, des intérêts notoirement méditerranéens, est inscrite dans la nature des choses. De telles conceptions témoignent d'une ignorance absolue de la situation présente et peuvent

[1] Le 26 septembre, dans un entretien avec le ministre des Affaires extérieures, le colonel Beigbeder, le maréchal Pétain s'est étonné « de voir la presse d'un pays "neutre" aussi peu moralement neutre, au point que pas un mot de sympathie n'était jamais prononcé à l'adresse de la Pologne martyre », pays catholique pourtant (Cf. dépêche n° 810 du maréchal Pétain au Département, en date du 27 septembre, in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 216, document non reproduit). Voir aussi sa dépêche n° 831 du 30 septembre (Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 144, non reproduite) à propos d'un article de Manuel Aznar, chef du Service national de presse, paru dans le journal de Madrid *Arriba*.

devenir funestes lorsqu'elles impliquent que tout doit être sacrifié à la réalisation première de ce grand dessein. Pour les tenants de cette manière de voir, les positions actuelles de ces puissances devraient être révisées et la guerre, mal engagée aujourd'hui, devrait être liquidée au plus tôt pour permettre d'entamer des négociations pour la formation d'un bloc franco-portugo-italo-espagnol, qui laisserait l'Angleterre à son égoïsme et les germano-slaves à leurs rapines.

Il serait aussi difficile de parler raison aux mystiques de la latinité que de parler croisade aux gens terre à terre, si tous pensaient ainsi. Mais l'idée d'un bloc latin, basé sur des intérêts communs et des affinités spirituelles également communes, n'est pas nécessairement orientée contre l'Angleterre. Celle-ci peut avoir sa place, sinon au sein même d'un tel bloc, du moins comme alliée. Ne l'est-elle pas déjà de deux de ces puissances ? Qui donc, parmi ses alliés, niera les avantages de son amitié si sa force est équilibrée par celle des Latins ? La collusion du pangermanisme et du panslavisme, sa renonciation cynique et délibérée à tout ce qui fait la beauté de la morale chrétienne sont des motifs suffisamment péremptoires pour liguer, contre le retour des barbares, tous ceux qui se flattent de faire remonter leur civilisation à la double source latine et chrétienne de la Ville éternelle. Malgré le jingoïsme et l'antipapisme, la Grande-Bretagne est restée imprégnée de ces bienfaits, il y aurait d'autres moyens d'en persuader les Espagnols que la restitution de Gibraltar. Si pour certains la faim est mauvaise conseillère, Sancho Pança, lui, n'a jamais refusé les avantages matériels de ce pauvre monde. Tous les Espagnols ne sont pas des Don Quichotte.

Aux uns comme aux autres, quels que soient pour eux, même indirectement, les ennuis d'une guerre européenne, une paix prématurée serait encore pire, qui ébranlerait les bases mêmes de la civilisation en assurant l'hégémonie des barbares en Europe. C'est là une tâche à laquelle je m'emploie. Pour y réussir, je souhaiterais que de Paris l'on m'y aidât par une meilleure compréhension de la situation et surtout par la concession des éléments matériels et politiques nécessaires. Tous les chemins mènent à Rome ; mais le plus sûr passe présentement à Burgos. Les deux dictateurs sont plus étroitement en contact que jamais. Cela vaut qu'on y réfléchisse chez nous et qu'on en tire les conclusions qui s'imposent.

Z Europe, 1918-1940, Espagne, 205

178bis

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE POUR M. HONNORAT[1].
La situation en Extrême-Orient

N. *Paris, 2 octobre 1939.*

La situation politique dans l'Orient lointain est, dans son ensemble, dominée par l'évolution qui s'est produite à la fin du mois d'août, au sein des milieux dirigeants du Japon et qui a eu pour résultat une modification profonde de l'équilibre des forces en présence dans ce pays. L'influence des éléments militaires les plus remuants a brusquement cédé devant l'opposition déterminée des partisans de la modération en politique extérieure : conseillers privés, industriels et financiers, diplomates, appuyés sur la marine, éternelle rivale, au Japon, de l'armée de terre. Le chef du gouvernement, le baron Hiranuma, a dû, le 28 août, se retirer[2] ; son successeur, le général Abé[3], personnage neutre et pondéré, a pris comme ministre des Affaires étrangères le général Nomura, ancien attaché naval à Washington, que ses sentiments personnels porteraient, semble-t-il, vers les puissances libérales et, plus particulièrement, vers les États-Unis.

Les causes de ce revirement

Ce revirement est imputable à trois ordres de faits principaux : les déceptions causées par la campagne de Chine, le raidissement de l'attitude américaine, enfin et surtout le pacte germano-russe.

Il est hors de doute que les opérations militaires en Chine n'ont pas justifié la confiance mise par les Japonais dans leurs forces armées et ne les ont pas conduits au but qu'ils se proposaient d'atteindre. Après avoir confisqué la Mandchourie à son profit en 1932-1933, le Japon, sous prétexte de défendre les intérêts de ses nationaux lésés par le boycottage chinois et de soustraire la Chine à l'emprise communiste, préjudiciable, assurait-il, à la tranquillité de toutes les populations extrême-orientales, s'est lancé, en juillet 1937, dans une vaste expédition dont l'objet réel était la destruction du Kuomintang et la substitution au gouvernement de

[1] Le document porte également la mention marginale : « M. Gassouin - 3.10.1939 » qui est peut-être un autre destinataire de la note.

[2] Quelques jours après la divulgation de la nouvelle de la signature du pacte germano-soviétique, le président Hiranuma présente sa démission à l'Empereur qui charge le général Abé de constituer un nouveau gouvernement. Sur la biographie du général Abé et la composition du gouvernement, cf. les dépêches de l'agence Havas des 28 et 30 août, ainsi que l'analyse de l'ambassadeur Arsène Henry dans sa dépêche n° 170 du 30 août, in E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 113, documents non reproduits).

[3] Dans un premier temps, le président Abé a assumé également les fonctions de ministre des Affaires étrangères à titre transitoire.

Tchang Kaï-Chek d'un régime prêt à souscrire à l'asservissement économique, sinon politique, de la Chine au Japon. L'entreprise avait été conçue et imposée par le parti militaire japonais, dont l'influence à Tokyo n'avait cessé de s'accroître depuis l'affaire de Mandchourie et dont le programme pan-asiatique ne s'inspirait pas seulement d'un souci de grandeur nationale, mais aussi du désir de donner à l'armée les moyens d'améliorer une situation matérielle assez misérable, en colonisant, au sens romain du mot, un immense pays dont seules, pense-t-on au Japon, les puissances occidentales ont, jusqu'ici, tiré profit.

La campagne de Chine. Ses origines. Les mécomptes du Japon

Les opérations militaires, jusqu'au bout de la présente année, avaient, dans l'ensemble, répondu aux espoirs japonais. Pékin, Tientsin, la plus grande partie du Hopei et du Chantoung sont conquis en juillet et en août 1937, Shanghaï tombe en novembre, Nankin en décembre. Le gouvernement chinois se réfugie à Tchoung King, sur le Haut Yang-Tsé. Après une accalmie de quelques mois, la poussée japonaise, au printemps de 1938, se fait de nouveau sentir, du nord au sud, vers la ligne Pékin-Hankéou. La résistance chinoise amène le commandement nippon à modifier quelque peu ses objectifs immédiats et à porter son effort sur les provinces méridionales, afin de couper Hankéou de la mer. Canton est prise le 20 octobre 1938, Hankéou succombe quelques jours après.

Mais Tchang Kaï-Chek, secondé par ses conseillers allemands, n'est pas vaincu. Ses troupes se replient lentement sans jamais perdre le contact avec les armées japonaises, de manière à maintenir celles-ci en état d'alerte et à les empêcher de former une masse de manœuvre, susceptible d'une action sérieuse en un point donné. En même temps, des bandes d'irréguliers chinois mènent une guérilla incessante qui menace constamment les liaisons des corps avancés.

Aussi bien, depuis le début de la présente année, les progrès des Japonais ont-ils été fort lents. Pour masquer l'échec de ses offensives dans le Hospei et le Chansi, le commandement nippon a fait procéder, à partir du mois de juin, à des débarquements sur les côtes du sud de la Chine : à Tinghai, à Foutchéou, à Swatow. Il s'est, d'autre part, attaqué aux positions occupées par les puissances occidentales. Si des considérations militaires, économiques ou financières peuvent, dans une certaine mesure, expliquer les entreprises japonaises sur Haïnan, en février, sur les îles Spratly, en mars, sur Tientsin en juin, il n'en reste pas moins que les militaires nippons ont surtout cherché, par ces brimades infligées presque sans risques aux Occidentaux, à flatter les sentiments xénophobes du peuple japonais et à se faire pardonner leur insuccès. Mais, en dépit de ces tentatives décousues, les milieux éclairés du Japon n'ignorent pas que la Chine n'est pas conquise ni près de l'être, que la grande artère ferroviaire Pékin-Hankéou-Canton, tenue en ses extrémités et coupée en son milieu par les troupes nippones, leur échappe sur la plus grande partie de son parcours, que les régions occupées elles-mêmes sont loin d'être paci-

fiées, que, de ce fait, aucun programme d'exploitation économique n'a pu être sérieusement mis en œuvre et que, jusqu'à présent, l'aventure chinoise a coûté au Japon infiniment plus cher qu'elle n'a rapporté.

Ressaisissement de l'attitude américaine

Bien plus, les atteintes portées par les autorités militaires japonaises de Chine aux intérêts occidentaux ont déterminé de vives réactions de la puissance dont, en tout temps, l'attitude préoccupe le plus vivement Tokyo, les États-Unis. Le gouvernement de Washington, tout en se gardant de lier ses démarches à celles de la Grande-Bretagne et de la France, a fait savoir, le 27 juillet dernier, au gouvernement japonais, qu'il dénonçait le traité de commerce nippo-américain de 1911[1]. Cette initiative, qui rendait à Washington la liberté d'exercer éventuellement des représailles économiques contre le Japon, a profondément impressionné – il serait à peine excessif de dire « démoralisé » – l'opinion japonaise. Le langage énergique qu'au cours des semaines suivantes le Département d'État a tenu à l'ambassadeur du Japon à Washington a, semble-t-il, achevé de convaincre les milieux raisonnables de Tokyo que l'intérêt de l'Empire exigeait le remplacement, à la tête du pays, des militaires intransigeants par des éléments modérés, décidés, sinon à renverser la vapeur, du moins à ralentir la marche du convoi.

Le pacte germano-russe

L'événement autour duquel se cristallisèrent ces déceptions, ces mécontentements et ces craintes fut le pacte germano-soviétique. Les blessures d'amour-propre sont celles que le peuple japonais pardonne le plus difficilement. Le gouvernement de Tokyo, froissé d'avoir été tenu à l'écart des tractations entre Allemands et Russes ne chercha pas à calmer l'indignation de l'opinion publique. Loin de s'arrêter aux explications de ses ambassadeurs à Berlin et à Rome, qui n'abandonnaient pas l'idée de lier de quelque manière leur pays au nouveau pacte, le Gaimusho ne manqua pas de leur faire sentir son mécontentement et rappela le plus entreprenant des deux, celui de Rome, M. Shiratori[2], agent d'exécution des extrémistes du parti militaire et protagoniste ardent de l'adhésion du Japon au pacte anti-Komintern[3]. Quelques jours après, le président du Conseil,

[1] Voir *DDF* (1936-39), XVII, document n° 320.

[2] M. Shiratori, ambassadeur japonais à Rome, ayant, de concert avec son collègue de Berlin, « sommé publiquement son gouvernement de conclure l'alliance militaire avec l'Allemagne », dix jours avant que n'éclate « la bombe de l'accord germano-russe du 23 août », a « dû prendre ses responsabilités ». Il est remplacé par M. Amau, en poste à Berne, lui-même remplacé par M. Kurihara, ancien ministre à Bucarest, puis directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères. (voir la dépêche n° 184 de 3 octobre 1939 d'A. Henry, in E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 100, document non reproduit).

[3] Le pacte d'Acier, traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Italie, a été signé le 22 mai 1939. Le baron Hiranuma, président du Conseil, s'emploie à repousser l'adhésion du Japon à cette alliance, malgré les pressions de l'armée. Sur les tentatives de l'Allemagne et de l'Italie pour convaincre le gouvernement japonais, cf. *DDF* (1936-39), XIV, document n° 265.

endossant la responsabilité des erreurs commises qui étaient, avant tout, celles des militaires partisans de la « politique de l'Axe », donnait sa démission, non sans avoir rappelé la volonté de son pays de maintenir sa position anticommuniste.

Les conséquences de la chute du cabinet militaire

Dès son arrivée au pouvoir, le successeur du baron Hiranuma, le général Abé, déclara officiellement que « le Japon, tout en demeurant violemment opposé au communisme, entendait ne s'inspirer à l'avenir, en politique extérieure, que de ses seuls intérêts, à l'exclusion de toute considération idéologique ; il était, par conséquent, décidé à rester en dehors du conflit européen et à se consacrer au règlement de l'affaire de Chine ».

Les conséquences de ce revirement se font dès à présent sentir. Elles peuvent être examinées par rapport aux cinq puissances principalement intéressées : la Chine, l'URSS, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Nouvelles méthodes japonaises en Chine

L'une des causes essentielles de la défaite des militaires à Tokyo ayant été, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, l'insuccès de leurs entreprises en Chine, il était normal que le gouvernement Abé se préoccupât, sinon de liquider l'affaire chinoise, du moins de mettre un peu d'ordre dans les positions acquises, tant sur le plan politique que sur le plan militaire et, partant, de consolider aux moindres frais les résultats obtenus. L'une des premières mesures du cabinet Abé fut d'inviter les chefs responsables des armées japonaises en Chine, dont les initiatives imprudentes avaient, plus d'une fois, engagé contre son gré le gouvernement métropolitain, à s'abstenir désormais de toute action politique et à se conformer plus docilement aux directives de Tokyo. Ce rétablissement de la discipline a eu pour effet de mettre fin aux rivalités des commandants d'armées et de faciliter, en Chine occupée, la constitution d'un gouvernement unique que le Japon puisse opposer à celui de Tchoung King. C'est à Wang Chin-Wei que Tokyo songeait depuis longtemps pour réaliser ce projet. L'ancien vice-président du Kuomintang, partisan d'une paix rapide avec le Japon, avait, en décembre 1938, rompu avec le maréchal Tchang Kaï-Chek et, depuis cette époque, avait essayé sans succès d'entraîner la plus grande partie du peuple chinois. Ses efforts, favorisés par le ralentissement des échanges commerciaux dont s'inquiètent fortement les milieux d'affaires de Shanghaï et de Canton, tendent à rallier les gouvernements provinciaux et notamment celui de Pékin, qui, jusqu'à l'avènement du général Abé, avait bénéficié à Tokyo de certaines complaisances. Il semble bien que Wang Chin-Wei, et derrière lui le Japon, soit sur le point de réussir. Quelle que puisse être la précarité de cette combinaison, sa mise sur pied n'en constituera pas moins un important succès pour le gouvernement japonais. Ce dernier, au surplus, ne paraît pas disposé à renoncer à l'action militaire ; mais la stabilisation politique en Chine occupée et le

ralliement massif des Chinois hésitants, en hâtant la pacification du pays et la restauration d'une vie économique normale dans les provinces soumises au nouveau gouvernement doit, pense-t-on à Tokyo, exercer sur les masses chinoises un effet moral susceptible d'affaiblir la position de Tchang Kaï-Chek et de donner aux opérations militaires projetées par les Japonais leur maximum d'efficacité. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les chances de succès durable du plan japonais.

Le gouvernement Abé et l'URSS

Décidé à redresser, mais non point, tant s'en faut, à liquider précipitamment l'entreprise chinoise, ainsi que d'aucuns, en présence du « lâchage » allemand, avaient pu le penser, le gouvernement Abé demeurait trop engagé en Chine pour ne pas redouter de l'être davantage du côté de l'URSS. À la suite d'un échec subi par ses troupes à la fin du mois d'août à la frontière de Mongolie, dans la région de Nomonhan, il accepta de signer, le 15 septembre dernier, à Moscou, un accord de cessation des hostilités[1] devant permettre la délimitation d'une bande de territoire contestée. Il n'apparaît pas que cette simple trêve militaire, avantageuse pour les deux parties en présence, désireuses l'une de se consacrer aux affaires d'Europe, l'autre à celles de Chine, doive nécessairement entraîner la négociation d'un pacte de non-agression. Encore que cette éventualité ne puisse être complètement exclue, il convient de prendre note des démentis catégoriques officiellement opposés par le Gaimusho aux rumeurs qui ont couru à ce sujet comme à celles qui ont attribué un rôle d'intermédiaire au gouvernement allemand dans la conclusion de la trêve de Moscou.

Le gouvernement Abé et les États-Unis

Au surplus, il est assez remarquable qu'au moment où certains milieux, à Londres et à Paris, commençaient à s'inquiéter de cet apparent « rapprochement » nippo-soviétique et des tentatives faites par les extrémistes du parti militaire pour regagner le terrain perdu, le général Abé, qui, depuis la constitution de son cabinet, avait réservé le portefeuille des Affaires étrangères, se soit décidé à le confier non pas, selon la tradition, à un diplomate, mais à un marin, l'amiral Nomura, connu pour ses sympathies américaines. Sans vouloir forcer le sens de cette désignation, il semble bien que le rôle des États-Unis doive être des plus importants dans le règlement des différends qui, depuis plus d'une année, opposent en Chine, le Japon aux puissances libérales et, en particulier, à la Grande-Bretagne et à la France. Aussi bien celles-ci, dont les relations avec Tokyo ont, sans aucun doute, pris une teinte plus favorable depuis la constitution du ministère Abé, attendent-elles de ce dernier qu'il apporte plus de compréhension que son prédécesseur à l'examen des nombreux et sérieux litiges

[1] Sur cet accord soviéto-nippon, voir les documents nos 78, 128.

nés en Extrême-Orient du heurt entre leurs intérêts et les ambitions japonaises.

Le gouvernement Abé et les Puissances occidentales, plus particulièrement la Grande-Bretagne

Les plus graves de ces litiges sont ceux qui ont trait aux Concessions[1]. On n'a pas oublié qu'à la suite du refus par les autorités britanniques de Tientsin de livrer plusieurs Chinois recherchés par le commandement japonais, celui-ci avait décidé d'appliquer à la concession anglaise et subsidiairement à la concession française des mesures de pression économique, dont le but, dans l'esprit des militaires nippons, devait être de contraindre les Occidentaux à abandonner ces territoires.

Historique des litiges intéressant toutes les Puissances. État actuel de ces litiges

En fait, la ferme résistance du gouvernement de Londres, soutenu par Paris, amena le ministre des Affaires étrangères japonais, M. Arita, à ouvrir des négociations avec l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Robert Craigie ; mais ce dernier dut préalablement souscrire à une déclaration, en date du 24 juillet[2], aux termes de laquelle le gouvernement britannique reconnaissait la situation telle qu'elle se présente en Chine où se poursuivent des hostilités et notait que les forces japonaises en Chine avaient des besoins spéciaux concernant leur sécurité et le maintien de l'ordre public dans les régions placées sous leur contrôle. Cette déclaration était incontestablement un succès pour les militaires japonais.

Les négociations portèrent sur les points suivants : collaboration entre police britannique et gendarmerie japonaise pour la répression du terrorisme, contrôle, sur le territoire de la concession britannique, de toutes les menées anti-japonaises, circulation de la monnaie nationale chinoise sur la concession britannique, livraison aux Japonais des stocks d'argent métal détenus dans les banques de la concession.

L'entente se fit assez aisément sur la coopération des polices. Sur la monnaie, en revanche, et sur les stocks d'argent, le désaccord demeura entier. Les Japonais exigeaient la livraison de ces stocks, vraisemblablement pour les affecter à la garantie de la monnaie de la Federal Reserve Bank, devise créée par Tokyo pour remplacer la monnaie nationale chinoise et artificiellement maintenue par le contrôle des changes. Londres, de son côté, considérait que les questions monétaires, tant en raison des problèmes d'ordre général qu'elles posent en Chine que de l'intérêt qu'y portent de tierces puissances – États-Unis et France – n'étaient pas couvertes par la déclaration de principe Arita-Craigie. En ce qui concerne les stocks d'argent, le gouvernement britannique et le gouvernement français

[1] *Note du document* : Deux notes annexées à la présente étude résument l'histoire et décrivent le régime actuel des Concessions. (documents non retrouvés).

[2] Cf.. *DDF* (1936-39), XVII, document n° 281.

envisageaient une formule de neutralisation, qui eût permis de réserver la question de la propriété de ces stocks jusqu'au jour où la situation fût redevenue normale.

À la fin du mois d'août, les pourparlers étaient dans une impasse et la violence des manifestations anti-britanniques à Tokyo rendait cet échec particulièrement grave. Deux événements se produisirent alors, dont le gouvernement britannique crut pouvoir tirer des facilités de négociation : les inondations de Tientsin qui, en noyant les stocks d'argent, enlevèrent à cette question son caractère d'actualité, et la signature du pacte germano-russe, qui détermina la chute du cabinet Hiranuma.

Le Foreign Office s'aperçut assez vite qu'il s'était quelque peu illusionné en s'imaginant que le général Abé se prêterait à un règlement rapide et conforme aux vœux britanniques des problèmes posés par le conflit de Tientsin ; sans doute la fermeté dont, après avoir été fort loin dans la voie de la conciliation avec la déclaration Arita-Craigie, le gouvernement britannique, vigoureusement soutenu par nous[1] sut faire preuve au mois d'août, a-t-elle incliné le gouvernement américain à prendre une attitude assez énergique pour impressionner le Japon ; il n'en reste pas moins que les dirigeants de Tokyo restent décidés à poursuivre leurs efforts pour amoindrir les positions françaises et anglaises en Chine. Il convient toutefois de reconnaître – et c'est là une amélioration appréciable de leur attitude – qu'ils semblent résolus à user de plus de ménagements.

À cet égard, l'affaire du retrait des troupes offre une idée assez exacte des dispositions du gouvernement Abé. Ce dernier, le 5 septembre, donnait aux gouvernements français et britannique le « conseil » de retirer de Chine les forces militaires et navales stationnées dans les régions occupées par le Japon[2]. Cette suggestion n'a pas été écartée par les deux puissances occidentales, désireuses, en raison du conflit européen, de récupérer des cadres. Il s'agissait surtout pour elles de trouver une formule – maintien de détachements « symboliques » – leur permettant de sauver la face. Elles se sont ouvertes de leurs préoccupations au gouvernement américain, que l'initiative japonaise avait fortement indisposé.

Le gouvernement japonais, auquel les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont indiqué que la question faisait l'objet d'attentif examen, n'est pas revenu à la charge depuis le 5 septembre. Aucun incident ne s'est produit sur place. Il semble que Tokyo soit disposé à attendre la fin des consultations dont il n'ignore pas qu'elles se poursuivent particulièrement à Washington.

Jugement d'ensemble sur l'attitude du nouveau gouvernement japonais à l'égard des principales puissances, France exceptée

Ainsi donc, la politique du nouveau gouvernement japonais, résolu autant que le précédent à mener à bien l'affaire chinoise, mais par des méthodes

[1] Cf. *DDF* (1936-39), XVII, documents n°s 376, 524.

[2] Voir documents n°s 7, 19, 22, 27, 28, 39, 42.

plus souples et en tenant compte des modifications subies par la situation diplomatique, apparaît assez nuancées au regard des diverses puissances. Prudent en face de l'URSS, le cabinet Abé se montre froid, presque distant dans ses rapports avec Berlin, plus amical avec Rome, attentif aux réactions des États-Unis, réservé, mais non pas indifférent, à l'égard du gouvernement britannique avec lequel il se déclare disposé à reprendre les négociations.

Le gouvernement japonais et la France.

Rubrique des principaux litiges franco-japonais de ces dernières années

Les relations franco-japonaises traduisent d'une manière fort nette les nouvelles tendances de Tokyo. Depuis le début de la guerre de Chine, plus encore au cours de la présente année, les différends entre France et Japon, s'ils n'ont jamais atteint le degré d'acuité de conflit entre Londres et Tokyo, n'en ont pas moins été nombreux et irritants. En dehors de tous ceux ci-dessus rappelés, qui, ayant trait au régime des Concessions, et se posant dans les mêmes termes pour la Grande-Bretagne et pour la France, ont associé les deux puissances, la seconde se montrant toujours plus ferme et plus décidée que la première, les atteintes portées à plusieurs reprises par les militaires japonais à nos intérêts proprement dits ont fait naître certains litiges plus particulièrement franco-japonais. C'est ainsi que le gouvernement de Tokyo, après avoir admis en 1934 notre prise de possession des îles Spratly, à 700 kilomètres environ à l'est de la côte indochinoise, trois ans plus tard mit en doute nos droits de souveraineté et débarqua quelques éléments civils, puis militaires, qui s'installèrent en face de nos colons. Une nouvelle protestation de notre ambassadeur à Tokyo, en janvier 1939, se heurta à une fin de non-recevoir du Gaimusho. Enfin, le 31 mars dernier, le gouvernement japonais décida le rattachement de l'archipel à Formose. Rien n'est changé pratiquement à la situation de fait existant dans l'archipel depuis deux ans environ : l'île Itu Aba continue à être occupée par deux groupements de colons, l'un français, l'autre japonais, dont les activités respectives se sont jusqu'à présent poursuivies sans conflit.

Fort de son bon droit, légitimement établi par une prise de possession régulière effectuée à une époque où aucun autre gouvernement n'avait encore émis de prétention sur l'archipel, le gouvernement français s'est préoccupé avant tout de rechercher avec le Japon une entente amiable, et c'est pour cette raison qu'il n'a pas jugé opportun de procéder à une occupation militaire, qui aurait fait disparaître toute chance de compromis.

L'occupation, effectuée en juin 1938, des îles Paracels dont la possession était depuis plusieurs années contestée entre la France et la Chine, par une mission envoyée d'Indochine afin de prévenir une initiative japonaise, ne souleva guère que des objections de principe de la part du gouvernement de Tokyo, qui se contenta d'y installer quelques colons et d'y créer des entreprises. L'affaire, pour être dénuée de gravité, n'en devra pas moins faire l'objet d'un règlement tenant compte des droits de la Chine.

Plus menaçant pour la sécurité de l'Indochine a été le débarquement des forces nippones à Haïnan, en février dernier, au mépris de l'accord franco-japonais de 1907 et des traités établis à la Conférence de Washington de 1922[1]. Actuellement, un contingent nippon d'environ 30 000 hommes occupe le pourtour de l'île dans laquelle des aérodromes ont été installés.

À ces entreprises, que le Japon s'efforçait de justifier en invoquant l'aide que, selon lui, nous donnions au gouvernement de Tchoung King, ravitaillé, assurait-il, par nous en armes et munitions, le gouvernement français répondit en prenant certaines mesures ayant nettement le caractère de représailles ; c'est ainsi que pour répliquer à l'occupation d'Haïnan, il a été décidé que le décret du 24 septembre 1938, instituant en Indochine une prohibition d'exportation des minerais de fer et de manganèse, serait strictement appliqué à l'égard du Japon. Sur d'autres points d'importance secondaire – survol du territoire indochinois par des avions japonais, nomination d'un consul nippon en Nouvelle-Calédonie, etc. – nous avons adopté la même attitude de rigueur.

Le gouvernement français tire les conséquences du revirement japonais

Le changement d'orientation subi par la politique japonaise à la fin du mois d'août nous a amenés à modifier quelque peu nos dispositions : il importait de ne pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait à nous, au moment où le conflit européen apparaissait comme inévitable, de normaliser nos rapports avec le Japon et d'assurer, dans toute la mesure du possible, la sécurité de nos positions en Extrême-Orient. Le gouvernement Abé parut sensible aux concessions, que sur les divers points ci-dessus indiqués, d'importance d'ailleurs relativement secondaire, nous n'avons pas hésité à lui faire d'emblée. À son tour, il a tenu à nous donner un témoignage substantiel de bonne volonté, en décidant de renoncer à nous envoyer comme ambassadeur M. Tani[2], dont la désignation avait soulevé de notre part de sérieuses objections et de nommer M. Sawada, vice-ministre des Affaires étrangères, dont les sympathies pour notre pays ne sauraient être mises en doute.

Ce sont là d'heureuses prémices aux conversations qui ne peuvent manquer de s'ouvrir bientôt entre les deux pays, bien des questions importantes, nous l'avons indiqué plus haut, restant à régler : toutes, à des degrés

[1] Les accords de Washington de 1922 fixaient à 3/5 la proportion des cuirassés et porte-avions japonais par rapport aux navires du même type anglais ou américains. Le Japon était également signataire des accords de Londres (1930) fixant une proportion équivalente (3 à 3,5/5) pour les croiseurs et destroyers. Depuis 1934, le Japon réclamait la parité navale, ce que les États-Unis et l'Angleterre, obligés de répartir leur flotte entre plusieurs océans, refusaient (cf. J.-B. Duroselle, *Histoire des relations internationales*, vol. 1, *1919-1945*, Paris, Armand Colin, 2000, p. 102).

[2] L'ambassadeur Sugimura, souffrant, dut quitter son poste à Paris au début du mois de décembre 1938. L'accrédition éventuelle de M. Tani, successeur proposé par Tokyo, ayant soulevé d'importantes réserves de la part du gouvernement français, le poste d'ambassadeur n'a pas été pourvu pendant plusieurs mois (voir document n° 112 , note 2). La question a été enfin réglée par la nomination de M. Renzo Sawada, jusque-là vice-ministre des Affaires étrangères, à partir du 26 septembre 1939.

divers, ont trait aux affaires de Chine ; c'est pourquoi, dans ce domaine, le nouveau gouvernement japonais, aussi résolu que le précédent, on ne saurait trop insister sur ce point, à mener à bien l'affaire chinoise, n'a, jusqu'à présent, cédé sur aucun point. Mais l'essentiel est que, tenant un compte exact des positions diplomatiques prises par les diverses puissances, il soit disposé à recourir à la négociation, et non point comme son prédécesseur à la sommation brutale.

La situation de la France en Extrême-Orient au moment où s'engage la guerre

Au moment où s'engage le conflit européen, nous n'avons pas lieu d'être mécontents de la manière dont la situation se présente pour nous en Extrême-Orient. Sans nous départir de l'attitude amicale que nous avons toujours observée à l'égard des autorités de Tchoung King, que nous tenons pour le seul gouvernement chinois régulier et qui, de son côté, n'a pas cessé de nous témoigner sa confiance, nous avons profité de la modification subie par l'équilibre des forces en présence au Japon pour améliorer sensiblement nos rapports avec Tokyo. La fermeté dont nous avons fait preuve à l'égard des prétentions japonaises n'a pas laissé d'impressionner les États-Unis, dont nous sommes dès à présent en droit d'espérer un concours plus actif. Sans être écartée, la menace qui pèse sur nos Concessions est certes moins alarmante ; les inquiétudes que nous inspirait la sécurité indochinoise sont, pour le moment, dissipées ; et il n'est pas jusqu'au Siam – devenu la Thaïlande – dont l'attitude, moins influencée que naguère par la propagande des militaires japonais, ne soit, depuis le changement d'orientation de Tokyo, de nature à nous rassurer.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

179

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2435 à 2437[1]. *Paris, 3 octobre 1939, 15 h.*[2]

Très urgent.

De Moscou n°s 1163 à 1167.

Nous venons de voir l'ambassadeur d'Angleterre et moi le ministre des Affaires étrangères turc qui a eu hier un long entretien avec M. Molotov

[1] Télégramme chiffré.

[2] Par fil direct.

et M. Staline. C'est ce dernier qui, en réalité, a du côté russe dirigé la conversation.

Sans préjuger encore l'issue des pourparlers engagés en vue de la conclusion d'un pacte d'assistance soviéto-turc, M. Saradjoglu paraît satisfait de leur phase initiale.

Le ministre a également expliqué à ses interlocuteurs soviétiques le mécanisme des projets d'accord entre la Turquie, la France et la Grande-Bretagne. Il leur a confirmé que la position prise par son gouvernement à l'égard des puissances occidentales était irrévocable. M. Staline n'a pas fait d'objection. Il a demandé toutefois qu'une modification fût apportée au texte du protocole de signature. Dans sa rédaction actuelle, celui-ci, nous a dit M. Saradjoglu, est ainsi libellé : « Les engagements assumés par la Turquie en vertu des traités susmentionnés ne pourront contraindre ce pays à une action ayant pour effet ou ayant pour conséquence d'entrer en conflit armé avec l'URSS. »

M. Staline a insisté pour que cette formule fût remplacée par la suivante : « Si l'état de guerre existait entre l'Angleterre ou la France et l'URSS, la Turquie garderait la neutralité ».

M. Saradjoglou a soumis cette variante à son gouvernement qui se consultera avec les gouvernements britannique et français.

Le texte de M. Staline, dans sa forme catégorique et sous réserve de mise au point, présente à mes yeux le grave inconvénient de pouvoir être interprété comme prévoyant la neutralité de la Turquie à l'égard de tous, dès lors que l'URSS serait en état de guerre contre nous. Il serait téméraire d'écarter *a priori* et dans tous les cas l'hypothèse d'une alliance entre l'URSS, l'Allemagne et l'Italie.

À envisager les choses sous un angle politique immédiat, l'entrée en guerre éventuelle de l'URSS aux côtés de l'Allemagne pourrait avoir, au cas où la formule de M. Staline serait adoptée, une portée beaucoup plus élargie en entraînant *ipso facto* la neutralité de la Turquie et en risquant ainsi d'influer sur les décisions de l'Italie au moment où M. Hitler cherche à constituer autour du Reich un imposant concours de forces pour imposer ses conditions de paix[1].

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

[1] Cette analyse diffère de celle, moins inquiète, de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou dont la traduction d'un télégramme à Lord Halifax en date du 2 octobre 1939 figure dans les Papiers 1940, Papiers Léger, vol. 13, Lettres particulières, 1932-1939 (document non reproduit). Selon le diplomate britannique, « M. Staline a dit clairement au ministre turc des Affaires étrangères que rien n'avait été conclu entre l'Union des Soviets et l'Allemagne au-delà de ce qui avait été publié. Les références qu'il a faites à la Grande-Bretagne ou à la France ont été dépourvues de toute hostilité et l'impression générale produite a été que la Russie des Soviets n'entrerait pas en guerre aux côtés de l'Allemagne aussi longtemps que nous nous abstiendrions de toute menace contre ses récentes acquisitions ». Cette impression aurait été confirmée par l'ambassadeur de Turquie qui a assisté à la conversation. Néanmoins, poursuit le diplomate britannique, M. Saradjoglu « a admis que c'était seulement une impression et que les Russes ne découvriraient évidemment pas leur attitude sur cette question plus large tant que les négociations avec les Turcs n'auraient pas progressé et ne seraient pas sur le point d'aboutir. »

180

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. n°s 1450 à 1451[1]. *Paris, 3 octobre 1939, 15 h. 25.*

(*Reçu :* le 4, au matin)

Je vous ai communiqué un télégramme par lequel notre chargé d'affaires à Moscou rend compte de l'entretien que son collègue anglais et lui-même ont eu le 2 de ce mois avec M. Saradjoglu[2].

Je n'ai pas besoin d'insister sur les graves inconvénients que présenterait la substitution au texte du protocole paraphé le 28 septembre, de la formule proposée par M. Staline.

L'acceptation de ce texte aurait en effet pour conséquence d'annuler pratiquement la portée de l'Accord tripartite puisqu'il laisserait l'Allemagne et la Russie maîtres de fixer la Turquie dans une position de neutralité, même en cas de participation de l'Italie à un conflit étendu à la zone méditerranéenne. Il suffirait, en effet, que la Russie déclarât la guerre à l'Angleterre et à la France pour que, même si elle ne participait pas effectivement aux opérations, l'assistance que la Turquie nous a promise dans certaines éventualités se trouvât paralysée (...)[3].

Je ne doute pas que le gouvernement turc ne discerne clairement les (...)[4] de cette hypothèse que le gouvernement russe, inspiré par le gouvernement allemand, essaie de prendre sur la liberté d'action de la Turquie, et qu'il ne se refuse à toute modification des textes arrêtés d'un commun accord entre les trois gouvernements.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

1 Transmis notamment à Londres sous les n°s 2440-2441.
2 Voir document n° 179.
3 Lacune de déchiffrement.
4 Lacune de déchiffrement.

181

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1780 à 1787.
Réservé. Spécial.

Ankara, 3 octobre 1939, 21 h. 26.

(*Reçu :* le 4, 5 h.)

Dans la conversation de la nuit dernière à laquelle se réfère mon télégramme n°s 1769 à 1777[1], j'ai trouvé plus forte que jamais, chez mon interlocuteur turc, la tendance à accueillir avec un préjugé favorable tout ce qui vient de l'URSS. Or, suivant que l'on croit ou non à la collusion germano-soviétique, les conclusions à tirer (...)[2] Saradjoglu doivent sensiblement varier. Malheureusement, le récit qui nous a été fait des entretiens en cours à Moscou n'apporte sur ce point essentiel aucune clarté, soit que le ministre des Affaires étrangères ait effectivement borné son compte rendu à un exposé des faits la connaissance que je puis avoir de son caractère m'incline vers cette hypothèse, soit que pour une raison ou une autre, M. Numan Menemendjoglu ait préféré ne pas nous faire part des impressions personnelles de son chef. [La seule indication qu'il nous ait donnée est que celui-ci n'a pas eu le sentiment que le gouvernement de l'URSS souhaite le conflit avec les puissances occidentales.]

Sur cette affirmation fondamentale, et pour me permettre de contrôler ce que je pourrais apprendre ici, il me serait très utile de connaître les impressions de M. Payart dont le dernier télégramme communiqué à l'Ambassade est daté du 22 septembre n°s 1104-1105[3] et de savoir si le sentiment propre de Votre Excellence reste celui qui se dégage de ses télégrammes 1325-1327[4].

[1] Voir document n° 177.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Dans ce télégramme communiqué à Ankara sous les n°s 1334-1335 du 23 septembre 1939, M. Payart indique que la presse soviétique du 22 septembre a reproduit « une information de l'agence Anatolie selon laquelle M. Saradjoglu, au cours d'un exposé présenté la semaine dernière au groupe parlementaire du Parti du Peuple, a annoncé que les négociations avec la France et l'Angleterre se poursuivaient favorablement ». Selon le représentant de la France à Moscou, cette première allusion des Soviétiques à la « position prise par la Turquie à l'égard des puissances occidentales » signifierait que « l'URSS tient compte désormais des engagements assumés par Ankara envers Londres et Paris, soit que la fermeté du gouvernement turc l'ait obligé à s'y résigner, soit que, pour des raisons de politique générale, elle les envisage maintenant avec moins de défaveur. » La première hypothèse (fermeté turque) serait avalisée par l'ambassadeur d'Ankara (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 83, document non reproduit).

[4] Dans ce télégramme de Paris en date du 23 septembre envoyé à Ankara avec la mention « urgent, priorité absolue », le Département demande à l'Ambassadeur, « dès réception », de demander audience au président Ismet Inönü pour le mettre en garde contre toute tentative de pression de la part de Moscou « destinée à lui faire abandonner l'attitude qu'il a prise vis-à-vis du conflit actuel et à l'amener au moins à laisser les mains libres à l'Allemagne et à la Russie dans l'action qu'elles se préparent à entreprendre dans les Balkans », une pression qui pourrait s'accompagner « de garanties données à la Turquie en ce qui concerne ses intérêts immédiats tels que les Détroits ». Devant le danger que présenterait « toute extension de l'action allemande en Orient », le gouvernement français tient à assurer la Turquie de « l'appui total de la France aussi bien sous

Si l'on admet l'existence d'un accord solide entre Berlin et Moscou, on sera amené à penser que les propositions faites à M. Saradjoglu et les conditions auxquelles elles sont liées ont essentiellement pour but de nous empêcher éventuellement de jouer de la carte turque et de nous paralyser le jour où, dans les mois prochains, Allemands et Russes mettront à exécution un plan de partage balkanique. Si l'on croit au contraire à une opposition durable des intérêts permanents de l'Allemagne et de l'URSS, on verra comme Numan Menemendjoglu (...)[1] dans les offres soviétiques le désir de contribuer à barrer la route au Reich en direction des Détroits, sans avoir trop à se mettre en avant.

Dans l'une et l'autre hypothèses, je ne pense pas que nous puissions renoncer à conclure avec Ankara.

Si la première interprétation est la bonne, j'estime en effet que l'entente germano-russe, si redoutable qu'elle soit pour ce pays, ne suffira pas pour faire plier les Turcs. Le Gouvernement et la partie éclairée de l'opinion ont conscience du risque immense que comporterait pour la Turquie une action conjuguée du Reich et des Soviets. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères disait hier encore à mon collègue anglais qu'une opération germano-russe dirigée contre l'Empire britannique constituerait pour l'indépendance de la Turquie la menace la plus grave.

En pareil cas, et afin de ménager l'avenir, mieux vaudrait ne pas prendre aujourd'hui l'attitude intransigeante, qui, empêchant M. Saradjoglu de conclure à Moscou, risquerait de hâter la crise en amenant les Soviets et l'Allemagne à précipiter leur action. Il faut gagner les prochaines semaines et l'arrivée du mauvais temps qui rendra bientôt impossible toute opération militaire dans les Balkans, et profiter du répit ainsi obtenu pour fournir à nos alliés le matériel dont ils ont besoin et les mettre en mesure de résister à l'ultimatum à prévoir au printemps prochain.

Si, au contraire, on se rallie à une interprétation favorable de l'attitude russe, la probabilité d'une extension de la guerre dans la région balkanique apparaît certainement beaucoup plus faible. Par là-même, la conclusion du Traité tripartite perd pour nous une bonne part de sa signification immédiate dans la mesure tout au moins où diminueraient en même temps les chances de voir l'Italie entrer en ligne contre nous. Il reste cependant que nous n'avons aucun intérêt, au contraire, à ce que la Turquie subisse sans contrepoids l'influence de Moscou ; la conclusion du traité nous assure ce contrepoids. Par ailleurs, dans la mesure où l'exécution de ses clauses financières et ses stipulations relatives aux fournitures de matériel de guerre, comportent de lourdes charges, nous aurions possi-

forme d'effectifs que de matériel » pour résister à la pression soviétique : « La France se considère comme entièrement solidaire avec la Turquie dans toutes les conséquences qu'entraînerait pour celle-ci un refus de se plier aux exigences du gouvernement des Soviets et elle l'aidera de toutes ses forces à y faire face. » (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73, document non reproduit).

[1] Lacune de déchiffrement.

bilité d'en ralentir sans danger le rythme en tirant parti de la clause suspensive de l'article 6 de l'accord spécial[1].

Entre les deux hypothèses, les seuls éléments dont je dispose actuellement ne me permettent pas de choisir, mais de toute façon, la conclusion du Traité tripartite, même avec les amendements demandés à Moscou et parallèlement à la signature d'un traité turco-soviétique, me paraît demeurer souhaitable ; au surplus cette conclusion seule nous permettra de gagner le temps nécessaire pour voir clair dans le jeu russe sans rien compromettre de nos intérêts essentiels.

En formulant cette conclusion, je fais, il est vrai, abstraction des réactions que risque de provoquer, dans notre opinion publique qui, dans une question de ce genre, peut peser sur la décision à prendre, la signature d'un accord entre la Turquie et l'URSS.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

182

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3500[2]. *Londres, 3 octobre 1939.*

La pression russe se fait sentir actuellement sur la Lettonie. D'après le Foreign Office, le gouvernement de Moscou vise à s'assurer l'usage des ports de Libau et de Windau. Toutefois, il ne serait pas question, du moins pour le moment présent, de l'établissement sur le territoire letton de garnisons comme en Estonie[3], une réclamation de cette nature pouvant d'ailleurs être formulée par la suite. Par ailleurs, il est confirmé que le gouvernement des Soviets réclame à la Finlande des facilités dans les îles de Hokland, Seiskari et Lavansaari (ma dépêche n° 701 du 26 septembre)[4]. Le gouvernement finlandais a saisi cette occasion pour chercher un

[1] Pour le dernier projet à cette date du Traité tripartite, cf. le texte paraphé à la date du 28 septembre, in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7 (document non reproduit)).

[2] En clair, par avion.

[3] Dans ses télégrammes n°s 157 et 159 en date du 29 septembre, l'ambassadeur de France à Tallinn, M. Helleu, indique les termes du « pacte d'assistance réciproque » conclu à Moscou la veille entre l'URSS et l'Estonie : cession à l'URSS de deux bases d'aviation (îles de Dago et d'Oesel), concession du port de Port-Baltique à 50 km à l'ouest de Tallinn, droit pour ces trois territoires d'entretenir une garnison d'un total de 25 000 hommes, engagement d'aide réciproque, y compris militaire, « contre toute menace d'agression d'une grande puissance européenne, qu'elle attaque les frontières maritimes de la Baltique ou les frontières terrestres par la Lettonie ou par les bases définies à l'article 3 » (i.e. les bases susmentionnées). L'article 5 du pacte affirme néanmoins que son application « n'atteint en rien les droits souverains des hautes parties contractantes, particulièrement en ce qui concerne leur système économique et leur régime étatique » et que « les secteurs où sont établis des bases ou aérodromes demeurent territoires de la République estonienne. » (voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, documents non reproduits).

[4] Voir document n° 157.

appui auprès du gouvernement suédois dont l'attitude a été entièrement négative[1]. À son tour, le gouvernement suédois n'est pas sans être alarmé par la pression combinée germano-russe à son égard sur le terrain économique et a posé au gouvernement anglais la question de savoir s'il pourrait être éventuellement soutenu par les Alliés.

Ainsi, a fait remarquer le fonctionnaire britannique compétent, les Baltes ne peuvent pas s'aider entre eux, les Scandinaves refusent de les appuyer et, finalement, le gouvernement de Moscou pratique avec succès dans cette partie du monde une politique comparable à celle qui a été pratiquée par M. Hitler en Europe centrale au cours de ces dernières années.

Les Russes, a-t-il ajouté, semblent plus intéressés, du moins pour le moment, par la Baltique que par la mer Noire. Telle est du moins l'impression que l'on retire à la lecture des indications fournies par l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou à l'occasion du voyage de M. Saradjoglu.

Je n'ai pas besoin de dire que l'avance russe dans le nord de l'Europe inquiète vivement le gouvernement anglais qui ne voit pas d'autre part quels moyens pratiques il peut mettre en œuvre pour s'y opposer.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 805

183

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 836[2]. *Rome, 3 octobre 1939.*
Réservé.

Le télégramme nº 192 de Votre Excellence, en date du 29 septembre[3], m'a fourni l'occasion d'une conversation avec Monseigneur Montini sur l'attitude générale du Saint-Siège dans les conjonctures actuelles.

Je lui en ai donné lecture, en le priant d'en faire part au Pape, ce qu'il s'est engagé à faire après avoir pris des notes sur le texte que je lui avais lu.

Il a commencé par me demander de quel jour était daté le télégramme que j'avais reçu. Comme je lui répondais que c'était du 29 septembre, il m'a fait observer que c'était donc d'une date antérieure au discours du

[1] L'attitude évasive de la Suède est confirmée par le représentant français à Stockholm, M. Roger Maugras, dans son télégramme n° 275 en date du 9 octobre 1939 (voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit). Sur les questions de la Baltique, voir aussi ci-après le document n° 216.

[2] Envoyé en clair par courrier.

[3] Voir document n° 164.

Pape aux Polonais, discours qui, d'après lui, avait satisfait au vœu de Votre Excellence[1].

Je lui ai alors donné mon opinion sur ce discours. « Tout ce qui s'y trouve, lui ai-je dit, est très beau ; mais tout ce que nous attendions ne s'y trouve pas ». Et j'ai précisé que je me serais attendu à y trouver, d'abord, une constatation des deux agressions successives subies par la Pologne, ensuite une parole de confiance dans la nécessaire réparation du droit.

Monseigneur Montini m'a objecté que, si le Pape s'était cru tenu à n'exprimer ces deux idées-là que par des sous-entendus, d'ailleurs, estimait-il, limpides aux yeux de tous, c'était toujours pour la même raison : pour ne pas déchaîner des représailles contre des millions de catholiques. Cette raison, a-t-il poursuivi, ne valait pas seulement pour les catholiques allemands et pour les catholiques polonais passés sous le joug du Reich, mais aussi, hélas, pour ceux qui venaient de passer sous le joug soviétique. Nous nous trompions, selon lui, en croyant que le Saint-Siège n'eût pas la même raison d'écarter de ceux-ci le risque de représailles que de l'épargner aux catholiques d'Allemagne. Au surplus, la religion des Polonais ayant toujours été la flamme où s'entretenait leur sentiment national aux époques d'oppression de leur pays, le Saint-Siège estimait servir efficacement leur nationalité en les exhortant à préserver intégralement leur catholicisme sous la domination, soit du Reich, soit des Soviets : et cela, du moins, l'on ne pouvait reprocher au Pape de ne pas les avoir adjurés de le faire, comme on ne pouvait non plus lui reprocher de ne pas avoir insisté sur leurs souffrances matérielles et morales.

J'ai répliqué à Monseigneur Montini que, sans nier ces mérites du dernier discours du Pape, je ne croyais pas devoir restreindre notre échange de vues au simple examen d'un texte. Depuis un mois, avait commencé un conflit dont l'aspect moral et l'enjeu moral étaient plus clairs que ceux d'aucun conflit antérieur. Ce conflit, on l'avait, non sans justesse, défini comme une croisade : et c'est ainsi que la masse la concevait chez nous : tel en était à nos yeux l'aspect moral. Quant à son enjeu, ce n'était ni plus ni moins que la civilisation chrétienne. Or, qu'avais-je eu à observer de la part du Saint-Siège ? Les Allemands s'étaient rués sur la Pologne sans même lui déclarer la guerre : le Saint-Siège n'avait pas relevé, pas même constaté cette agression. Les Russes avaient envahi la Pologne pour en prélever leur part : seconde agression, contre laquelle le Saint-Siège n'avait pas non plus élevé de protestation. La guerre sous-marine avait fait reprendre par les Allemands le torpillage des paquebots à passagers : le Saint-Siège s'était tu. La guerre en Pologne avait été marquée par des brutalités, des atrocités de toute espèce contre les populations civiles ; le Pape en avait bien parlé explicitement, dans son discours à l'ambassadeur de Belgique, mais en exprimant le vœu que ces procédés inhumains de combat ne fussent pas employés, alors qu'ils l'étaient déjà à ce moment[2] ;

1 Ce discours date du 30 septembre. Voir document n° 176, note 2.

2 Voir document n° 76.

il en avait reparlé longuement samedi dernier dans son discours aux Polonais, mais pour en plaindre les victimes, plutôt que pour en blâmer les auteurs. Telle était la succession des carences ou demi-carences qui avaient éveillé chez nous un sentiment de déception, non seulement dans les cercles officiels mais chez les fidèles, dans l'épiscopat et jusque chez les cardinaux.

Après m'avoir fait remarquer modestement qu'il était peut-être un trop petit personnage pour élever notre échange de vues jusqu'à ces hauteurs – à quoi je lui ai répondu qu'en l'absence du cardinal secrétaire d'État, lui-même et Monseigneur Tardini étaient mes interlocuteurs naturels –, Monseigneur Montini s'est référé aux occasions dans lesquelles le Pape avait pris la parole, depuis que la crise internationale avait tourné au tragique : réponse au discours de l'ambassadeur de Pologne[1] ; réponse au discours de l'ambassadeur de Belgique ; enfin discours de samedi aux Polonais. Chaque fois, le Saint-Père avait fait en sorte d'énoncer les grands principes de morale internationale, de droit, de justice, sur lesquels il était d'accord avec nous. Dans son discours aux Polonais, a poursuivi le prélat, ne devrais-je pas remarquer aussi des lacunes propres à me satisfaire ? C'était à dessein que le Pape n'y avait inséré aucun appel à la paix immédiate ou très prochaine, aucun encouragement non plus à la multiplication des neutralités.

À ce moment de l'entretien, Monseigneur Montini m'a fait constater une autre lacune intentionnelle dans le dernier discours de Pie XII : aucun souvenir au gouvernement polonais. C'est, m'a-t-il dit, que le Saint-Père n'avait eu nullement à se louer de M. Beck : et il a évoqué de nouveau la pénible impression laissée au Vatican par l'accueil de M. Beck au nonce Cortesi dans la journée du 31 août. Mais ce n'était là qu'un épisode, s'est-il empressé d'ajouter, et, de lui-même, il est revenu à l'aspect moral du conflit européen, dont l'invasion d'abord, ensuite le partage de la Pologne étaient la cause et la justification.

S'attachant alors à ce que je lui avais dit de l'utilité d'ouvrir les yeux au public italien sur les vraies conditions morales de ce conflit, spécialement sur l'intérêt catholique qui s'y trouvait impliqué, Monseigneur Montini m'a soutenu que le public italien était d'ores et déjà édifié à cet égard, plus édifié encore que je ne l'admettais et que le Saint-Siège, en dépit de la prudence que sa propre situation lui imposait malheureusement, n'avait pas peu contribué à ce résultat. « Il n'y a pas de semaine, m'a-t-il dit incidemment, où notre collègue d'Italie ne se plaigne de l'*Osservatore Romano* ».

En terminant, après m'avoir répété qu'il rendrait compte au Pape de notre entretien, Monseigneur Montini a conclu : « Ce que je peux déjà vous dire, c'est qu'ici, au Vatican, tous et le Saint-Père tout le premier, nous nous faisons du conflit la même conception que vous-même, nous le voyons sous le même aspect que vous. La façon dont nous nous y prenons publiquement pour faire comprendre notre manière de voir tient compte

[1] Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 394.

de nécessités dont nous ne pouvons faire abstraction, mais ne doit pas vous tromper sur notre sentiment. »

Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, 40

184

M. NEVILLE CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L.[1] *Londres, 10 Downing Street, White Hall, 3 octobre 1939.*

Mon cher Président du Conseil,

J'ai eu l'occasion d'examiner, en consultation avec mes conseillers militaires, les points soulevés par votre lettre du 1er octobre[2] sur la coopération future des forces britanniques sur le front Ouest.

2. (*sic*) Je désire tout d'abord vous assurer que moi et mes conseillers nous partageons vos anxiétés au sujet des dangers que peuvent courir nos deux pays pendant les semaines qui suivent[3].

3. Nous ne perdons pas de vue l'hypothèse du général Gamelin relative à une bataille sur le front Ouest qui pourrait être décisive et qui pourrait avoir lieu dans le courant de ce mois. Je tiens dans ces conditions à vous donner la plus entière assurance que si cette hypothèse se réalisait, nous apporterions alors sur le point décisif et au moment décisif toutes les forces de l'aviation britannique aussi bien en France qu'en Angleterre.

4. Le point du problème qui me rend, moi et mes conseillers, incertains est que la situation ne s'est pas encore suffisamment développée pour se rendre compte facilement de l'endroit où l'attaque principale sera déclenchée. Dans ces conditions nous ne sommes pas en situation de prévoir où le gros de l'attaque se développera et, en conséquence, le point décisif où nous aurons à engager la masse entière de nos forces aériennes. Jusqu'à ces temps derniers, les états-majors français et britannique pensaient que la possibilité la plus vraisemblable était que les Allemands répéteraient leur tactique de 1914 et feraient une rapide incursion à travers les Pays-Bas[4].

5. Il y a quelques jours cependant, notre État-Major général a eu l'impression que le général Gamelin pensait que les Allemands pourraient essayer de tourner le flanc droit des Français en avançant par la Suisse. Plus récemment nous avons appris que la préoccupation principale du

[1] En traduction.

[2] Voir document n° 175.

[3] Voir sur le point de vue et les prévisions de Winston Churchill sur cette question, Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1019.

[4] Sur cette crainte récurrente d'une invasion allemande des Pays-Bas, voir Z Europe 1918-1940, Pays-Bas, vol. 71 et 78.

général Gamelin était que les Allemands pourraient essayer de rompre la ligne Maginot.

6. Les chefs d'état-major britanniques réalisent que les informations en possession du général Gamelin et de son état-major sur les intentions de l'Allemagne doivent être plus complètes et plus exactes que celles qui sont en notre possession et ils considèrent, dans ces conditions, qu'avant d'en arriver à une action définie, il serait au moins prudent qu'ils aient l'occasion de savoir de première main ce que pense le général Gamelin des développements futurs de la situation.

7. Il y a encore une autre hypothèse qui nous préoccupe depuis quelque temps. L'Allemagne pourrait considérer qu'elle aurait atteint ses buts si, comme mesure préliminaire ou comme action simultanée à une offensive sur le continent, elle consacrait la majeure partie de ses forces aériennes à attaquer la Grande-Bretagne. Son objet en agissant ainsi serait de diminuer nos forces aériennes et d'atteindre notre industrie aéronautique à un tel point que nous serions incapables d'intervenir effectivement dans la bataille décisive qui s'ensuivrait sur terre. Pour répondre à de telles attaques nous devrions disposer du maximum possible d'avions de combat et de DCA en vue de défendre la Grande-Bretagne. Nous faisons néanmoins des plans pour qu'un contingent nouveau d'avions de combat soit expédié rapidement en France en cas d'urgence. Une base organisée pour recevoir deux escadrons (trente-deux appareils) est en cours d'exécution et pourra être en position dans une semaine environ.

8. Pour nous résumer, où que soit le point décisif et quel que soit le moment où l'heure décisive arrivera, nous jetterons dans la balance le poids entier de nos forces aériennes. Mais je suis sûr que vous serez d'accord avec moi pour reconnaître qu'une appréciation de la situation exige un examen très attentif fait en commun. Nous devrions examiner tous ses aspects avant de nous lancer dans une action particulière. Cet examen devrait sans nul doute inclure les points suivants :

a) les informations qui amènent votre état-major à penser que les Allemands sont susceptibles de jeter leurs forces principales contre la ligne Maginot ;

b) le nombre et la nature de ces forces et la tactique probable qui serait employée à cette occasion ;

c) la possibilité qu'une attaque sur la ligne Maginot soit une feinte pour masquer l'attaque réelle par les Pays-Bas avec des forces assemblées peut-être tout d'abord à quelque distance des frontières hollandaise et belge.

d) la nature et la profondeur des défenses que les Allemands rencontreraient alternativement sur la ligne Maginot ou dans les Flandres ;

e) la possibilité, comme seconde alternative, d'une attaque massive aérienne sur la Grande-Bretagne qui pourrait être aussi calculée pour coïncider avec la grande attaque sur terre ;

f) le facteur temps : de quelle durée serait la période nécessaire pour organiser et développer les attaques dans les alternatives ci-dessus et à quelle date la plus rapprochée elles pourraient être envisagées.

9. Permettez-moi de vous suggérer que le chef de l'état-major de l'Air (le maréchal en chef de l'Air Sir Cyrill Newall) et le chef de l'état-major impérial (général Sir Edmund Ironside) se rendent en France à la première occasion pour un échange de vues très franc sur toute la situation, y compris les questions soulevées plus haut avec le général Gamelin et ses conseillers et dans le but de concerter les plans et les préparations pour répondre aux différentes méthodes d'attaques auxquelles pourrait se livrer l'ennemi.

Comme la discussion tournera inévitablement autour de la coopération entre nos armées respectives et les forces aériennes en campagne, il serait sans nul doute intéressant que le général George et le général Vuillemin puissent être présents à cette rencontre.

Si vous acceptez cette proposition, la date et le lieu de la rencontre pourraient être arrangés d'urgence entre nos collaborateurs militaires respectifs.

Votre sincèrement

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 31

185

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE EN CHINE,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 331/S[1]. *Shanghaï, 3 octobre 1939*[2].

Il est assez difficile d'apprécier, dans un pays comme celui-ci, où la presse est encore dans l'enfance et où il n'y a pas d'opinion publique, l'orientation que les événements sont susceptibles de donner à sa politique extérieure. Aucune nation cependant n'est, plus que la Chine, exposée à être atteinte dans ses intérêts vitaux par la crise qui bouleverse l'Europe.

Lorsque je suis arrivé à Tchoung King, au mois de mars dernier, le général Tchang Kaï-Chek ne m'avait pas caché – et avec lui ses principaux collaborateurs – qu'une guerre européenne lui paraissait devoir servir utilement les intérêts de son pays. Selon lui, le Japon devait entrer dans cette guerre, aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie. Une alliance formelle devait alors s'établir entre la Russie, la Chine, la France et l'Angleterre et dans cette lutte, la Chine devait mettre 100 000 hommes à la disposition de la France, pour assurer la défense de l'Indochine, qui, selon le général Tchang Kaï-Chek, constituait le principal objectif du

[1] Communiquée à Hanoï sous bordereau n° 33/S et à Tokyo sous bordereau n° 88/S.
[2] Transmise par la valise.

Japon. De cette constellation devait résulter l'effondrement rapide du Japon et l'évacuation par l'armée nippone du territoire chinois.

Les calculs du généralissime m'avaient dès l'abord paru faux. À supposer que le Japon eût consenti à se lancer, aux côtés de l'Allemagne, dans une guerre dont on ne discerne pas très bien quels avantages il eût pu retirer, ne faut-il pas considérer que la Chine n'eût, de son côté, réalisé aucun bénéfice de cette alliance franco-anglo-russe que souhaitaient si ardemment les dirigeants de Tchoung King ? Tout d'abord, la mer, il faut bien l'observer, eût appartenu aux Japonais. Il n'est pas douteux d'autre part, que dès les premiers jours de la lutte, l'armée japonaise se serait emparée sans coup férir de nos concessions et de Hong-Kong. Quant aux ports de Saïgon et de Haïphong ils eussent été bloqués par terre comme par l'air. On ne voit pas très bien comment nous aurions pu prêter, dans de pareilles conditions, une assistance efficace au gouvernement de Tchoung King. Quant aux 100 000 hommes que la Chine était prête à mettre à notre disposition, c'est avec terreur qu'on envisage cette éventualité. Qu'auraient pu faire, sur le territoire d'Indochine, 100 000 coolies dépourvus d'armes, de munitions et de chefs ?

Et puis n'est-il pas vrai, comme le disait M. de Choiseul, que l'on ne s'occupe pas des écuries lorsque le château brûle…

La conclusion de l'accord germano-soviétique a fait s'évanouir le rêve bâti par le général Tchang Kaï-Chek. Le Japon est neutre et il y a lieu de penser qu'il le restera.

Aussi bien à l'optimisme irréfléchi de ces derniers mois, un désenchantement et une certaine mauvaise humeur ont-ils succédé dans l'esprit du général Tchang Kaï-Chek et de ses collaborateurs. La France et l'Angleterre apparaissent au gouvernement de Tchoung King comme devant se désolidariser de la cause chinoise. Certains même nous reprochent déjà de pactiser avec le Japon et d'abandonner la Chine à ses destinées. Quant aux affaires de Russie, on les considère, dans les milieux politiques chinois, sous deux angles différents suivant que l'on sympathise avec les communistes ou que l'on est de tendance pro-japonaise. Les uns croient que la Chine du général Tchang Kaï-Chek ne pactisera jamais avec le Japon et qu'écœurée des abandons dont elle est l'objet, elle s'enfermera dans le communisme. Les autres pensent que le général Tchang Kaï-Chek ne consentira jamais à collaborer avec les communistes et qu'il finira par s'entendre avec le Japon pour éviter que l'unité nationale chinoise ne se rompe d'une manière définitive.

Pour le moment, le Japon n'a, à mon avis, qu'un seul but : la Chine. Il n'a d'autre souci que de régler le différend qui l'oppose au peuple chinois et de profiter du désarroi général de l'Europe pour établir en Chine un ordre nouveau. Aussi bien m'apparaît-il que ce n'est ni à pactiser avec la Russie et l'Allemagne, ni à contrecarrer brutalement les États-Unis, en qui il voit le chien de garde de l'Angleterre et de la France, qu'il peut trouver son intérêt. Son intérêt, c'est de rester vis-à-vis des différents groupes de puissances dans une position de neutralité plutôt amicale et de

ménager les diverses parties intéressées, de telle manière qu'aucun mouvement sérieux d'opinion ne puisse s'établir dans l'un ou l'autre de ces divers pays et par là gêner ses projets.

À cet égard, il convient d'observer que la Chine est actuellement coupée en deux blocs. Il y a d'un côté le général Tchang Kaï-Chek, qui a pour lui l'avantage de bénéficier de l'affection du coolie et qui dispose d'une armée, qui, pour n'être que de faible valeur, permet encore au gouvernement de Tchoung King de tenir à Tokyo un certain langage. De l'autre, il y a M. Wang Chin-Wei, dont la plate-forme politique reste l'anticommunisme. Cet homme politique a pour lui les banques, le commerce, les fonctionnaires et d'une manière générale tous ceux qui, conscients de l'inutilité de la lutte, préféreraient faire des affaires que de poursuivre une guerre sans issue.

Il y a peu de mois encore, le gouvernement de Tchoung King ne prêtait aucune attention aux efforts de M. Wang Chin-Wei et nombreux étaient, parmi les étrangers eux-mêmes, ceux qui considéraient que cet homme politique ne parviendrait jamais à créer un gouvernement indépendant de celui de Tchoung King. Les choses ont beaucoup changé depuis quelques semaines. Appuyé par les autorités japonaises, disposant des recettes des Douanes, contrôlant les ports, les rivières et les chemins de fer, M. Wang Chin-Wei disposera, dès qu'il aura créé son gouvernement, d'un crédit considérable. À ce moment, le gouvernement de Tchoung King sera définitivement ruiné. Ne disposant que d'une seule voie d'accès sur le monde extérieur, privé de toute ressource douanière, n'exportant plus, il verra sa monnaie s'avilir et ne représentera plus à l'arrière du pays qu'une autorité provinciale dépourvue de tout rayonnement. Les dirigeants de Tchoung King ont réalisé ce que cette situation comporte de péril pour la cause qu'ils défendent. Aussi bien, viennent-ils, par une série de manœuvres dont j'ai rendu compte au Département, de tenter un rapprochement avec le Japon. Ils auraient voulu par là, couper l'herbe sous le pied de M. Wang Chin-Wei et l'éliminer de la scène politique. Il y a lieu de penser qu'ils sont arrivés trop tard. Les Japonais continuent en effet à soutenir M. Wang Chin-Wei, ce qui semble prouver à la fois qu'ils restent opposés à toute entente avec Tchoung King et qu'ils ont la ferme volonté de ne pas pactiser avec les Soviets.

Si les Japonais sont décidés à ne pas traiter avec le général Tchang Kaï-Chek, il y a lieu cependant de penser qu'ils sont prêts à faciliter une entente entre ce dernier et M. Wang Chin-Wei et à permettre l'établissement à Nankin d'un gouvernement d'union nationale, dont l'avantage principal serait d'éviter que la Chine ne se coupât définitivement en deux parties opposées.

Cette solution, si elle pouvait être obtenue, serait pour nous la plus avantageuse. Les puissances qui ont des intérêts en Chine, n'ont aucun intérêt en effet, à ce que la Chine devienne une nouvelle Espagne où s'affronteraient des idéologies contraires. Notre position serait difficile si, dans cette Chine divisée, nous devions avoir d'un côté nos sentiments et

de l'autre nos intérêts. La Chine sympathique de Tchang Kaï-Chek ne pourrait en effet rien pour nous. Quant à celle de M. Wang Chin-Wei ; elle serait en mesure de nous créer des embarras. C'est sur le territoire que cet homme politique va contrôler que sont placés en effet tous nos postes actifs et il n'est que trop aisé de concevoir les facilités qu'aurait cette Chine-là de créer des troubles dans nos concessions et aux abords de ces concessions, si nous ne consentions pas, je ne dis pas à la reconnaître, mais simplement à la connaître.

C'est peut-être à faciliter discrètement cette fusion entre les deux Chines de Tchoung King et de M. Wang Chin-Wei, que nous devrions nous employer les uns et les autres. Mais, il y a à cette œuvre de rapprochement, une difficulté essentielle ; c'est la sympathie avec laquelle les États-Unis, qui restent résolument opposés au Japon, considèrent le général Tchang Kaï-Chek et son gouvernement. On prétend, il est vrai, dans les journaux japonais, que c'est à détendre les rapports des États-Unis et du Japon que va s'appliquer le gouvernement du général Abé. Pour réussir, il semble que les Japonais n'aient qu'une seule ressource, c'est de donner aux États-Unis l'assurance qu'ils sont disposés à maintenir en Chine le principe de la porte ouverte ; mais n'est-ce pas s'illusionner que d'envisager pareille éventualité ?[1]

E Asie-Océanie, 1918-1940, Chine, 739

186

M. Ristelhueber, Ministre de France à Sofia,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 323. *Sofia, 3 octobre 1939.*

En dépit de l'incertitude qui pèse sur l'évolution des événements, la Bulgarie – peuple et gouvernement – est non seulement décidée à garder la neutralité, mais compte bien y réussir.

Les expériences successives des dernières guerres sont encore trop proches pour que le peuple ait le goût de reprendre les armes. Il ne se battra que contraint et forcé, notamment en cas d'agression turque. Mais la façon dont la Pologne a été écrasée en quelques semaines l'a convaincu que la guerre est l'affaire des seules grandes puissances et qu'il est souverainement dangereux pour les petits États de prétendre s'en mêler. Enfin, le Bulgare est généralement convaincu que la satisfaction de ses revendications nationales est en bonne voie et sera réalisée grâce à la protection de l'URSS – et peut-être du Reich –, sans qu'il ait à prendre part au conflit. Intervenir dans la guerre est donc à la fois dangereux et inutile : telle est la conviction de la plus grande partie de la population.

[1] Mention marginale manuscrite en face de la dernière phrase : « mais non ».

Le gouvernement paraît aboutir à peu près à la même conclusion, bien que par d'autres voies ; il ne croit pas à l'extension du conflit dans ces régions. Le Reich ayant aujourd'hui tout intérêt à le localiser, la neutralité balkanique répond à son propre désir. L'URSS, mise en appétit, sera peut-être amenée à satisfaire certaines de ses ambitions, mais son intérêt n'est pas non plus d'allumer l'incendie de ce côté. Ou elle prendra ce qu'elle estime devoir lui revenir, si elle pense pouvoir le faire sans risque, ou elle attendra son heure. La Yougoslavie est bien décidée à conserver une neutralité absolue tant que cela dépendra d'elle. Aucune menace ne pèse sur elle pour l'instant et elle ne se prêtera à aucun prix à devenir un champ de bataille. Ce pourrait être le cas si l'Italie se décidait à entrer en guerre, mais jusqu'à ces jours-ci, M. Kiosseivanov était convaincu que celle-ci ne se départirait finalement pas de son attitude actuelle.

La position de la Turquie constitue le point névralgique. Là encore, le président du Conseil estime qu'en raison de l'impossibilité où elle se trouve d'être en mauvais termes avec l'URSS, elle sera incitée à observer une grande prudence, tout en remplissant ses engagements envers le groupe franco-anglais. Mais il lui faudra bien tenir compte du fait que la mer Noire est devenue un fief russe. Elle cherche à concilier son intérêt à ménager la Russie avec le respect des accords conclus. Au surplus, ceux-ci ne seraient amenés à jour que dans le cas d'une intervention italienne, à laquelle on ne croit pas.

Quant aux autres voisins, l'une, la Roumanie, par suite de son intransigeance, estime-t-on, se trouve acculée aux pires difficultés et réduite à douter elle-même du maintien de ses frontières actuelles. L'autre, la Grèce, vit dans la crainte, sa seule pensée étant de se tenir à l'écart du danger.

Pour toutes ces raisons, le président du Conseil considère actuellement pour exclu un risque de guerre dans les Balkans, et a bon espoir que la Bulgarie réussira à conserver la neutralité qui répond à ses désirs.

Une vague cause d'inquiétude est cependant provoquée par le bruit qui s'est répandu ici d'une tentative de diversion des puissances occidentales, par la création d'un front d'Orient. Il ne croit guère aux chances de réalisation d'une telle tentative, en raison précisément de la volonté très nette des peuples balkaniques de ne pas prendre part au conflit.

Le seul qui y semblerait disposé serait la Turquie. Mais j'ai indiqué plus haut les raisons qui, d'après M. Kiosseivanov, le paralyseraient. Cependant la méfiance à l'égard du Turc est telle ici que cette hypothèse ne semble pas entièrement exclue aux yeux de certains Bulgares.

Aussi je crois devoir, dès maintenant, attirer l'attention de Votre Excellence sur la résistance certaine que toute la Bulgarie opposerait à une attaque venant de la Turquie. Si grand que soit son désir de ne pas recourir aux armes, elle se dresserait unanimement contre l'envahisseur turc dont la rentrée sur son territoire lui rappellerait de longs siècles d'oppression.

D'autre part, je me permets de faire observer que si l'éventualité se précisait d'organiser une expédition dans ces régions, il est indispensable qu'elle fût montée d'une façon massive afin de faire impression sur ces

peuples d'Orient toujours respectueux de la force. Toute demi-mesure, tout essai tenté avec des effectifs insuffisants, ne ferait que les confirmer, la Bulgarie en particulier, dans l'idée que les démocraties sont incapables d'agir avec le même esprit de décision et le même poids que le Reich. Aussi risquerions-nous de les trouver en face de nous.

Z Europe, 1918-1940, Bulgarie, 136

187

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2460 à 2465. *Paris, 4 octobre 1939, 1 h. 25.*

(*Reçu :* le 4, dans la matinée[1])

D'Ankara – Urgent

Les indications complémentaires de votre télégramme 1777[2] ne peuvent que nous confirmer dans l'impression dont mon télégramme du 3 octobre[3] vous a fait part. Les modifications que M. Staline demande au gouvernement turc d'apporter au texte paraphé le 28 septembre[4] tendent à vider cet accord de toute la substance qui en faisait le prix à nos yeux et justifiait les sacrifices de tout ordre dont nous étions prêts à en payer la conclusion. La formule de consultation proposée par l'article 3[5] lui retire sa portée psychologique et son efficacité virtuelle sur le plan de l'assistance commune à la Roumanie et à la Grèce. Et la nouvelle rédaction de la réserve inscrite au protocole de signature[6] annule en fait l'obligation d'assistance que le texte paraphé laissait subsister à la charge de la Turquie en cas de guerre avec l'Italie en Méditerranée, ou en cas d'un conflit dans les Balkans à l'origine duquel l'URSS ne serait pas participante. La plupart des avantages que vos télégrammes 1609 à 1611[7] faisaient ressortir se trouveraient de ce fait annulés.

1 Déchiffré immédiatement.

2 Voir document n° 177.

3 Voir document n° 180.

4 Voir document n° 179.

5 Voir document n° 177. L'article 3 du projet de Traité tripartite arrêté à la date du 28 septembre se lit ainsi :

« Aussi longtemps que demeureront en vigueur les garanties données par le gouvernement français et par le gouvernement du Royaume-Uni à la Grèce et à la Roumanie par leurs déclarations respectives du 13 avril 1939, le gouvernement turc coopérera effectivement avec le gouvernement français et le gouvernement du Royaume-Uni et leur prêtera toute l'aide et toute l'assistance en son pouvoir, dans le cas où la France et le Royaume-Uni seraient engagés dans des hostilités du fait de l'une ou de l'autre des garanties susmentionnées. »

Pour le texte complet du traité, voir Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7 (document non reproduit).

6 Voir le document n° 179 pour la proposition de modification de Staline.

7 Voir document n° 102.

Par contre, nos obligations d'assistance à l'égard de la Turquie, telles qu'elles résultent de l'article I de la lettre-annexe, subsisteraient intactes[1], bien que privées de leur contrepartie. La Turquie recevrait donc dans les seules éventualités qui la préoccupent, la double garantie de la France et de l'Angleterre d'une part, de l'URSS de l'autre. Sa position s'en trouverait renforcée dans la mesure où la nôtre serait affaiblie. Comment, dès lors, interpréter les exigences de M. Staline comme l'indice du caractère superficiel de l'accord germano-soviétique ? L'on ne voit pas ce qu'elles auraient pu présenter de différent si, compte tenu de la nécessité de ménager la Turquie, elles avaient été inspirées directement par l'Allemagne.

Je me propose d'examiner d'urgence avec le gouvernement anglais les conséquences qu'il nous appartient de tirer de cette situation nouvelle et la réponse qu'il convient de faire au gouvernement turc s'il nous saisit officiellement d'une demande tendant à modifier le texte paraphé le 28 septembre. Si un accord révisé est susceptible de présenter encore une certaine valeur morale, sa (...)[2] réelle avec l'accord de la Turquie se prépare à signer avec les Soviets demanderait à être examinée de près. Nous ne pourrions nous dispenser, en pareil cas d'étudier si les lourds sacrifices que nous nous étions imposés pour satisfaire aux demandes de la Turquie ne devraient pas être réduits en proportion de l'allégement apporté par ce dernier aux engagements politiques qui les justifiaient à nos yeux.

En attendant d'avoir reçu à ce sujet des instructions précises, vous ne devez pas hésiter à marquer aux dirigeants turcs la pénible surprise que nous éprouvons à voir remettre en question ce qui nous avait été à tant de reprises et si catégoriquement présenté comme définitif.

Le caractère plus apparent que réel des avantages que lui offre l'URSS, ne saurait échapper non plus au gouvernement turc : pour prix d'une neutralité dont tous les avantages sont au bénéfice du camp germano-russe, la Turquie ne recevrait qu'une promesse d'assistance contre une agression hypothétique et elle se lierait en quelque sorte les mains pour la clause de consultation au cas où l'Allemagne entreprendrait une action directe ou indirecte contre l'intégrité de la communauté balkanique. Il vous sera facile de le représenter à vos interlocuteurs. L'équilibre qu'elle se flatte de préserver en signant le même jour les accords de Moscou et le

[1] L'article 1 du projet de Traité tripartite arrêté à la date du 28 septembre est rédigé de la façon suivante :

« Dans le cas où la Turquie serait engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression commise par cette puissance, le gouvernement français et le gouvernement du Royaume-Uni coopéreront effectivement avec le gouvernement turc et lui prêteront toute l'aide et toute l'assistance en leur pouvoir. »

Ci-dessous, les engagements de la lettre-annexe :

En référence à l'article 5, alinéa 2 du traité, « le gouvernement de la République s'engage à coopérer effectivement avec la Turquie et à lui prêter, à sa demande, toute l'aide et toute l'assistance en son pouvoir dès le moment où une action militaire déclenchée par une puissance européenne atteindrait les frontières de la Bulgarie ou de la Grèce ».

Pour le texte complet, voir Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7 (document non reproduit).

[2] Lacune de déchiffrement.

Traité tripartite n'est qu'un leurre : toute promesse d'assistance directe à la Russie, est depuis le 29 septembre, une promesse d'assistance indirecte à l'Allemagne ; en traitant avec l'URSS dans des bases du traité paraphé le 28 septembre, mais également les engagements souscrits à l'égard de l'Angleterre et à notre égard les 12 mai et 23 juin[1], le gouvernement turc, qu'il le veuille ou non, accomplit au bénéfice de l'Allemagne un acte dont il vous appartient de lui faire mesurer toute la portée et toutes les conséquences.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

188

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2468 à 2470. *Paris, 4 octobre 1939, 17 h. 30.*

(*Reçu* : le 4, 18 h. 30)[2]

À Ankara

J'ai fait venir hier soir l'ambassadeur de Turquie[3] et l'ai d'urgence chargé d'un message personnel pour Ismet Inönü.

Le gouvernement français, lui ai-je représenté, se tient pour engagé moralement par les accords paraphés par son ambassadeur, et ne doute pas que telle soit également la position du gouvernement turc. Ces textes ne sauraient être remis en question sans troubler l'atmosphère de confiance et de bonne volonté mutuelles dans laquelle les négociations se sont déroulées et qui en a permis l'heureuse conclusion. Je connais la droiture, la loyauté de Ismet Inönu, sa haute conception de l'honneur. Je me refuse à croire qu'aucune pression puisse le faire revenir sur la parole donnée. Les exigences soviétiques ne visent pas seulement une modification de forme de notre accord ; elles tendent à les priver de toute signification et à modifier profondément les engagements mutuels contractés entre la Turquie, la France et l'Angleterre depuis le treize avril[4]. Le président Ismet Inönu doit être pleinement éclairé sur cette manœuvre et sur ses buts réels : je fais pleinement confiance à sa clairvoyance d'homme d'État, à son caractère et à son sens élevé des responsabilités pour demeurer ferme sur la position commune que nos accords ont définie dans un intérêt commun.

L'ambassadeur de Turquie m'a promis de transmettre immédiatement au chef de son gouvernement ce message dont je lui ai souligné le carac-

1 Voir *DDF* (1936-39), XVI, documents n° 158 et 517.

2 Déchiffré immédiatement.

3 M. Suad Davaz.

4 Voir *DDF* (1936-39), XV, notamment documents n°s 355, 368, 370, 380, 385, 388.

tère personnel et amical en même temps que l'urgence et la portée exceptionnelle en des heures aussi décisives.

Vous voudrez bien, dans votre conversation avec M. Numan Menemendjoglu vous conformer à ces vues. Ce qui a été conclu demeure aux yeux du gouvernement français. Nous ne saurions envisager que, sous une pression aussi tendancieuse et suspecte que celle qui est exercée à Moscou sur M. Saradjoglu, les paroles données fussent reprises. Nous n'avons en effet, en ce qui nous concerne, aucun intérêt à faciliter au gouvernement turc un alignement de sa position conforme aux vues de la politique germano-russe qui tend à annuler en Europe orientale, en la neutralisant, tous les éléments susceptibles de jouer, au moment donné, en notre faveur.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

189

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1150 à 1153. *Bucarest, 4 octobre 1939, 17 h. 30.*
Réservé.
(*Reçu* : le 4, 22 h. 30)

M. Gafenco m'a expliqué ce matin le flottement qui s'était produit dans les informations de son représentant à Moscou relatives aux entretiens Molotov-Saradjoglu (mes télégrammes nos 1147-1149)[1], par le fait que M. Davidesco, venant à peine d'arriver dans son nouveau poste, n'avait pas été en mesure d'effectuer lui-même le filtrage indispensable.

L'impression favorable donnée par la deuxième communication du ministre de Roumanie à Moscou est pleinement confirmée à la suite d'un entretien de M. Davidesco avec M. Saradjoglu observant l'engagement qu'il avait pris de tenir le gouvernement roumain au courant des négociations en cours.

Le ministre des Affaires étrangères turc se déclare extrêmement satisfait de l'attitude des Russes qui non seulement lui témoignent le désir de renforcer les bons rapports entre l'URSS et la Turquie, mais une compréhension inattendue des intérêts turcs dans tous les domaines.

À l'heure actuelle, l'accord serait prêt, sauf sur deux points de détail, pour lesquels M. Saradjoglu a cru devoir demander des instructions à Ankara. Ils comprendront :

1) un pacte d'assistance mutuelle couvrant la mer Noire et les Détroits.

2) l'obligation d'une consultation entre les deux parties en cas de guerre ou de menace de guerre dans les Balkans.

[1] Document non retrouvé.

3) la reconnaissance explicite que les engagements pris par la Turquie envers la France et l'Angleterre ne sont pas contradictoires avec ceux qu'elle assume vis-à-vis de la Russie aux termes du pacte.

M. Gafenco regrette le caractère vague du point 2 qui ne donne évidemment pas à la Roumanie de nouvelles garanties de sécurité mais, d'après M. Saradjoglu, les Russes ont refusé d'étendre aux Balkans l'assistance mutuelle prévue pour la mer Noire et les Détroits. Il serait précisé que cette obligation de consultation n'est pas en contradiction avec l'art. 4 de la déclaration germano-soviétique de Moscou.

En ce qui concerne le point 3, M. Molotov a exprimé l'avis que le gouvernement turc était allé trop loin en acceptant les engagements que comportent ses accords avec la France et l'Angleterre mais, considérant ceci comme un fait acquis, il estime qu'il n'y a plus à y revenir.

Le traité sera signé dès que M. Saradjoglu aura reçu les (...)[1] demandés, c'est-à-dire dans deux ou trois jours. Par ailleurs, il retire de son séjour à Moscou l'impression que les Russes ne semblent pas, pour le moment, décidés à pousser plus loin la politique que leur intervention en Pologne pouvait laisser craindre et que au contraire ils auraient le désir de ne pas laisser s'envenimer davantage leurs relations avec la France et l'Angleterre.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

190

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3530 à 3536. *Londres, 4 octobre 1939*[2].

Sir Orme Sargent, à qui le conseiller de l'Ambassade a donné connaissance des instructions envoyées par Votre Excellence à notre ambassadeur à Ankara, attendait toujours les informations complémentaires que Sir William Seeds avait été chargé d'obtenir de M. Saradjoglu. Il est évident néanmoins que celui-ci a déjà indirectement posé la question de la révision des accords paraphés à Ankara.

La position du gouvernement britannique a été marquée par un télégramme prescrivant à l'ambassadeur d'Angleterre à Ankara d'appuyer la démarche de son collègue français, sans toutefois s'engager à fond tant que le Foreign Office n'aura pas reçu les explications qu'il a demandées à Moscou.

1 Lacune de déchiffrement.
2 Chiffré à minuit.

Sir Orme Sargent croit parfaitement possible, en usant de la fermeté nécessaire, d'amener le gouvernement turc à rejeter les propositions soviétiques. Il voudrait cependant se rendre compte d'abord de la situation dans laquelle la Turquie, d'une part, et les puissances alliées de l'autre, se trouveront vis-à-vis de la Russie si elles s'en tiennent purement et simplement au texte déjà paraphé. Il s'agirait de savoir quelles seraient les conséquences d'une telle attitude sur nos relations avec l'URSS et dans quelle mesure la Turquie s'en trouverait elle-même affectée en mer Noire ou sur la frontière turco-soviétique. Enfin, n'y a-t-il pas à craindre une certaine répercussion sur les pourparlers militaires qui se poursuivent à Londres avec les Turcs ?

Le Foreign Office attache de l'importance à ce que ces diverses questions soient examinées d'une manière approfondie entre Londres et Paris avant de faire une réponse définitive au gouvernement turc.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

191

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1800 à 1805. *Ankara, 4 octobre 1939.*

M. Numan Menemendjoglu, qui avait reçu un bref rapport sur l'entretien que l'ambassadeur de Turquie à Paris a eu hier avec Votre Excellence, m'a prié de venir le voir en fin d'après-midi avec mon collègue d'Angleterre.

Celui-ci n'avait pas encore aucune instruction, et je n'avais pas non plus reçu celles qui m'ont été annoncées par téléphone. Je me suis donc inspiré des considérations développées dans les télégrammes 1450 à 1459[1] pour montrer au Secrétaire général les dangers qu'entraînerait l'acceptation des suggestions russes.

Je ne suis pas parvenu à le convaincre. À vrai dire, il ne conteste pas la valeur de nos objections, mais il place la question sur un autre terrain.

Je résume comme suit son argumentation :

« Les amendements soviétiques ne modifient la situation résultant du traité que dans la mesure où l'URSS prendrait position dès le début d'une guerre aux côtés de l'Italie ; si l'URSS intervenait, la guerre étant commencée, c'est elle qui nous attaquerait et nous n'aurions alors qu'à nous défendre. Par ailleurs, dès le début de nos conversations avec l'Angleterre,

[1] Voir document n° 180 pour les n°s 1450-1451 et les documents n°s 187 et 188 pour la suite des instructions.

nous avons marqué que nous ne pouvions pas nous engager contre la Russie. Il n'y a donc aucun véritable changement de position de notre part.

« Cela dit, il demeure entendu que, si Paris et Londres insistent, le Traité tripartite sera signé tel qu'il a été paraphé, car nous ne pouvons concevoir d'avoir un accord avec l'URSS et de ne pas en avoir avec vous ; mais, dans ce cas, il n'y aura pas de traité turco-soviétique et une grande occasion aura peut-être été perdue.

« Il s'agit de frapper un coup, car le pacte entre Moscou et Ankara serait un coup pour le Reich ; M. von Ribbentrop n'imagine pas que pareil traité puisse être conclu ; il a dit au ministre de Grèce à Moscou que ce serait contraire au pacte germano-soviétique.

« Au prix de deux modifications de forme qui ne changent vraiment rien à la réalité, nous pouvons enfoncer un coin entre l'URSS et l'Allemagne. Allons-nous laisser échapper l'occasion ? L'intérêt des peuples passe avant le détail des textes ; le nôtre est avec vous – quel risque courez-vous ? Les Allemands n'hésitent pas à frapper à l'improviste ; les Russes non plus ; pourquoi les gouvernements d'Occident hésitent-ils ?

« Il est vrai que vous croyez à la collusion durable germano-soviétique ; nous n'y croyons pas. Si elle existe, c'est dans les Balkans qu'elle va se manifester – et contre nous. Ce fait même doit suffire à vous rassurer sur les risques qu'il y a à suivre la ligne que nous proposons. S'il y a entente sur les Balkans entre les Allemands et les Russes, nous aurons à nous battre pour notre vie ».

J'ai cru devoir résumer ce long plaidoyer pour mettre Votre Excellence en situation de démêler, par delà les termes de la communication dont l'ambassadeur de Turquie va être chargé, quelles sont les arrière-pensées et les illusions – peut-être un peu naïves – que l'on nourrit ici.

Pour ma part, je mesure tous les inconvénients qu'il y a à faire droit aux suggestions turques, mais c'est aussi, selon moi, prendre une grande responsabilité que d'empêcher la conclusion du traité turco-soviétique. Je me permets donc de signaler à l'attention de Votre Excellence les considérations développées dans mon télégramme 1780-1787[1] sur la possibilité que notre accord nous laisse de régler à notre gré le rythme des fournitures de guerre et d'octroi de crédits.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

[1] Voir document n° 181.

192

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE

N. *Paris, 4 octobre 1939.*

La conclusion du pacte germano-russe a entraîné en Extrême-Orient des conséquences étendues auxquelles notre politique s'est aussitôt adaptée.

Depuis le début de l'année en cours, l'éventualité d'une transformation du pacte anti-Komintern en alliance militaire entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon[1] dominait la politique intérieure et la politique étrangère du Japon. Sur ce sujet s'affrontaient les militaires extrémistes et les éléments modérés, et l'on peut dire que le désir qu'éprouvaient les premiers de voir renforcer les rapports entre le Japon et les puissances de l'Axe est entré pour une part appréciable dans les manifestations agressives dont les intérêts des puissances démocratiques ont eu à souffrir en Chine de la part de l'armée occupante.

Le pacte germano-russe a provoqué à Tokyo des réactions d'autant plus vives que le pacte anti-Komintern y était précédemment plus apprécié. Une crise ministérielle s'ensuivit aussitôt et le nouveau gouvernement, constitué sous la présidence du général Abé[2], marque le retour au pouvoir d'éléments considérés au Japon comme très modérés. D'après ses déclarations, ce gouvernement est fermement décidé d'une part à ne pas se laisser entraîner dans le conflit européen et, d'autre part, à concentrer ses efforts sur la recherche d'un règlement de l'affaire en Chine. Il convient enfin de relever le fait que le nouveau ministre des Affaires étrangères, l'amiral Nomura[3], est connu pour ses sentiments favorables aux États-Unis et paraît avoir été choisi en raison même de cette orientation. Le désir qu'éprouverait Tokyo de se rapprocher de Washington présente pour nous un grand intérêt en raison de la solidarité que le gouvernement américain, à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, a marquée à l'égard des positions de la France et de l'Angleterre en Chine.

Compte tenu de ces divers éléments, l'ambassadeur de France à Tokyo a été chargé, dès l'annonce de la conclusion du pacte germano-russe, d'entreprendre et de développer un travail de rapprochement entre la France et le Japon. Les contacts établis avec le nouveau gouvernement permettent d'augurer favorablement du résultat de ces efforts. Le gouvernement japonais a désigné, pour occuper le poste d'ambassadeur à Paris, vacant depuis un an, une personnalité substantielle, très bien disposée à l'égard de la France et qui, dans ses fonctions antérieures de vice-ministre

1 Sur le pacte anti-Komintern ou pacte d'Acier, voir document n° 178bis, note 3, p. 299.

2 Voir document n° 178bis, note 2, p. 297.

3 Ancien attaché naval à Washington, l'amiral Nomura a la réputation d'être plutôt favorable aux États-Unis.

des Affaires étrangères, s'est efforcée de servir nos intérêts[1]. Dans le même temps, le président du Conseil d'abord, puis le ministre des Affaires étrangères, se sont déclarés disposés à entreprendre des conversations destinées à harmoniser les politiques française et japonaise en Extrême-Orient.

Ce brusque changement de la tendance politique japonaise a eu ses effets en Chine. Le désir de concentrer ses efforts sur le règlement de l'affaire chinoise s'est traduit sur le continent :

1°) par la liquidation, fondée sur un besoin commun aux deux antagonistes de recouvrer sur d'autres terrains une plus grande liberté d'action, des incidents locaux opposant, sur la frontière de Mongolie-Mandchourie, les forces japonaises aux forces soviétiques.

2°) par la création d'un commandement unique des forces japonaises en Chine, destinée à mettre fin aux rivalités entre commandants d'armées qui ont gêné, au cours de ces derniers mois, la conduite des opérations sur le plan politique comme sur le plan militaire[2].

3°) par une nouvelle tentative pour constituer, autour de la personnalité de M. Wang Chin-Wei, un gouvernement central de la Chine occupée[3].

Devant cette situation, le rôle de notre ambassadeur en Chine est un rôle d'observation, de contacts étendus et de recherche d'équilibre. Pour illustrer la complexité de ce rôle, il suffira de rappeler que si nos intérêts en Chine sont dans la zone occupée par les Japonais, les provinces limitrophes de l'Indochine sont restées dans l'allégeance du gouvernement de Tchoung King.

En fait, depuis la conclusion du pacte germano-russe et à la faveur des contacts pris avec le gouvernement japonais, les rapports entre autorités françaises et autorités japonaises locales de Chine paraissent en voie de sensible amélioration[4].

La position du gouvernement thaïlandais à l'égard de la France et de l'Angleterre s'est trouvée sensiblement affectée par le changement d'attitude du Japon consécutif à la conclusion du pacte germano-soviétique. La Thaïlande, en effet, vivait dans l'appréhension d'un conflit armé opposant la France et l'Angleterre d'une part, et le Japon d'autre part. En fonction de cette hypothèse, Bangkok était partagé entre la crainte d'une menace franco-britannique sur ses frontières terrestres et d'une attaque japonaise sur ses côtes, ce deuxième danger lui paraissant d'ailleurs plus pressant que le premier.

La position de non-intervention prise par le Japon à l'égard du conflit européen a eu pour effet d'encourager le Siam à faire une déclaration officielle de neutralité. Ce principe posé, le ministre de France à Bangkok, en liaison étroite avec le gouvernement général de l'Indochine d'une part et le ministre d'Angleterre d'autre part, s'emploie par tous moyens de

1 Voir document n° 178bis, note 2, p. 305.
2 Voir document n° 70.
3 *Ibid.*
4 Il s'agit notamments des litiges relatifs aux Concessions.

propagande à affirmer notre présence et notre activité dans tous les domaines propres à intéresser le gouvernement et l'opinion siamois.

Il convient de signaler à cette occasion la décision prise par M. le ministre des Colonies de réaliser la liaison entre le réseau des chemins de fer d'Indochine et le réseau thaïlandais[1]. L'annonce de cette décision, depuis longtemps réclamée par Bangkok, a produit en Thaïlande une impression très favorable.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 113

193

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO.

T. nos 517 à 519. *Paris, 5 octobre 1939, 12 h. 50.*
Réservé.

Je me réfère à votre télégramme no 609[2].

La définition que le ministère des Affaires étrangères vous a donnée de la politique qu'il entend suivre se résume en une affirmation de l'intention du gouvernement japonais de ne pas se laisser entraîner dans le conflit européen et de son désir d'arriver à un règlement de l'affaire chinoise.

Nous n'avons, en ce qui nous concerne, aucune objection à élever contre ce programme et nous sommes prêts à l'accepter en tant que cadre général de nos futurs échanges de vues.

Si, en effet, la détente que nous nous plaisons à constater dans les relations franco-japonaises est une conséquence directe du relâchement des liens idéologiques existant précédemment entre le Japon et les puissances de l'Axe, nous ne prétendons nullement entraîner le Japon dans un mouvement contraire et le presser de prendre fait et cause contre l'un au moins de ses anciens partenaires.

[1] Un ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées est dépêché à Bangkok pour entreprendre la construction de la voie ferrée devant relier Aranyia Pradress à Mongolsaray et à Pnompenh. Les autorités françaises mettent en avant cette « preuve de confiance du gouvernement de la République et son désir de raffermir encore davantage les liens de bon voisinage et les relations d'amitié existant heureusement entre la Thaïlande et l'Indochine (cf. Télégramme n° 158 de M. Lépissier du 12 septembre, in E Asie-Océanie, 1918-1940, Siam, vol. 108, document non reproduit).

[2] Dans ce télégramme nos 609 à 611 en date du 28 septembre, M. Henry rendait compte de son entrevue avec le nouveau ministre des Affaires étrangères du Japon, l'amiral Nomura. Après les compliments d'usage sur le règlement de la question du représentant diplomatique japonais en France par la nomination de M. Sawada, dont l'action devrait « éclaircir définitivement les quelques malentendus qui s'étaient produits » entre les deux pays, l'amiral Nomura aurait déclaré qu' « en ce qui concerne le Japon, sa politique est de ne pas s'immiscer dans les affaires d'Europe et de se concentrer sur les difficultés qui sont nées de l'incident de Chine ; qu'il lui faut en premier lieu rétablir la paix en Chine et qu'il espérait que toute aide au régime de Tchang Kaï-Chek serait abandonnée » (voir E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 100, document non reproduit).

Nous ne prétendons pas davantage mettre obstacle au règlement d'un conflit dont le développement a porté de sérieux préjudices à nos intérêts comme à ceux de toutes les puissances étrangères en Chine. Notre souci est au contraire de favoriser, sur le plan sino-japonais comme sur le plan intérieur chinois, un règlement et un apaisement à défaut desquels les situations acquises, qu'elles soient d'ancienne ou de fraîche date, peuvent à tout instant être remises en question.

Le gouvernement japonais peut donc aborder sans arrière-pensée des entretiens dont l'objet essentiel consiste, en se maintenant dans le cadre extrême-oriental dont Tokyo entend ne point sortir, à rechercher les moyens d'éviter les heurts qui se sont produits à diverses reprises dans le passé et, si possible, à dégager les bases d'une collaboration effective.

Je vous prie de bien vouloir vous inspirer des considérations qui précèdent dans vos entretiens avec vos interlocuteurs japonais.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Japon, 124

194

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3547 à 3551. *Londres, 5 octobre 1939, 22 h.*[1]
Réservé. Confidentiel.

Je me réfère à mon télégramme nº 3530[2].

La conversation que l'ambassadeur d'Angleterre à Moscou a eue avec le ministre des Affaires étrangères de Turquie n'a pas donné grand résultat[3]. M. Saradjoglu a allégué qu'il n'attachait pas une telle importance aux clauses que propose le gouvernement soviétique, même à celle qui empêcherait la Turquie de prêter assistance au groupe franco-britannique si ces puissances entraient en guerre avec l'URSS.

D'après le ministre turc, des concessions relativement peu importantes permettraient de conclure avec le gouvernement russe un traité satisfaisant et de créer ainsi une atmosphère de confiance mutuelle à la faveur de laquelle pourraient s'engager des discussions plus vastes sur des questions qui nous intéressent autant que la Turquie elle-même.

Sir William Seeds, ayant dû abréger la conversation, n'a pas eu l'occasion d'indiquer à son interlocuteur que si la portée des engagements turcs

[1] Chiffré par fil.

[2] Voir document n° 190.

[3] Pour un compte rendu de l'entretien du 2 octobre, voir les documents transmis, le 3 par le Foreign Office à M. Corbin et adressés à Paris le 4 (annexe de la dépêche n° 717 de Londres, in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7, document non reproduit).

venait à être affaiblie, la France et l'Angleterre seraient obligées de revenir sur leur promesse d'assistance financière et d'envoi de matériel. Néanmoins il s'agit, m'a dit Sir Orme Sargent, de savoir si nous avons intérêt à laisser s'affermir les liens entre Moscou et Ankara, avec l'espérance peut-être illusoire de nous ménager ainsi le moyen de causer avec les Soviets, ou si nous devons rester irréductibles, au risque de provoquer une rupture avec la Turquie. Dans ce dernier cas, nous devrions nous contenter de signer avec elle un traité de consultation mutuelle qui serait sans portée réelle, et qui ne comporterait aucun des avantages matériels attendus par les Turcs.

Tout bien pesé, Sir Orme Sargent considère cette dernière alternative comme la plus vraisemblable, car il ne croit pas que si les Russes exercent sur eux une forte pression, les Turcs puissent repousser leurs exigences. Il se demande, en effet, si même la présence d'une escadre britannique dans les Détroits suffirait pour rassurer les Turcs et il ignore d'ailleurs si l'Amirauté jugerait pareille opération réalisable.

J'ai fait observer que, pour le moment, le gouvernement français estimait qu'il y avait plus de risques encore à s'engager dans la voie des concessions à l'URSS qu'à maintenir une ferme attitude vis-à-vis de la Turquie. J'ai rappelé les arguments contenus dans votre télégramme 2460-65[1] et en particulier ceux d'où il résulte que si les Russes parvenaient à imposer leurs vues à la Turquie ils seraient toujours maîtres d'obliger celle-ci à garder la neutralité. Ils deviendraient ainsi les arbitres de la situation, soit qu'ils songent à un nouveau partage dans les Balkans, soit qu'ils envisagent une action contre les possessions britanniques en Asie.

Mon interlocuteur ne paraissait pas redouter beaucoup cette dernière éventualité. L'emprise de l'URSS dans le Sinkiang ne lui donne pas beaucoup de moyens d'action contre les Indes. Ce n'est guère qu'à travers l'Afghanistan que la Russie pourrait créer des difficultés aux Anglais et ceux-ci n'ont pas observé jusqu'ici les symptômes de préparatifs en ce sens.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que nous puissions pousser plus loin l'examen de la situation avant d'avoir reçu la réponse aux instructions qui ont été envoyées aux représentants de nos deux pays à Ankara.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

[1] Voir document n° 187.

195

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4132[1]. *Rome, 5 octobre 1939.*
Très confidentiel.

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion, au cours d'un dîner et d'une soirée passés en tête à tête, de s'entretenir longuement avec l'un des principaux fonctionnaires du Palais Chigi, M. Guarnaschelli, auquel l'attachent d'anciennes relations d'amitié.

M. Guarnaschelli, directeur-adjoint des Affaires politiques, a exprimé, à titre, d'ailleurs, tout personnel, des opinions qu'il m'a paru utile de noter pour l'information de Votre Excellence. Il est intéressant, en effet, de les rapprocher des indications que m'a fournies, le 4 octobre, le comte Ciano[2]. Elles jettent, d'autre part, une lumière sur l'état d'esprit et les tendances qui règnent dans les sphères dirigeantes du Palais Chigi. Bien entendu, un caractère confidentiel devra être gardé à la relation qui va suivre.

M. Guarnaschelli a tout d'abord émis des jugements pleins de réticence, et non exempts d'amertume, sur le compte du IIIe Reich. « Ce sont les Allemands, a-t-il dit en propres termes, qui portent la responsabilité de l'affaiblissement de l'Axe. Ce sont eux qui ont pris la responsabilité de passer outre à nos avis, en provoquant une guerre avec la Pologne. Le pacte d'Acier supposait, pour entrer en jeu et amener l'intervention militaire des deux puissances, l'une aux côtés de l'autre, qu'elles se fussent préalablement entendues sur la ligne de conduite à tenir. Votre presse a eu beau répéter que l'Italie était dans un état de complète subordination et de véritable servage à l'égard de l'Allemagne et qu'elle ne pourrait faire autre chose que de suivre *volens nolens* la volonté de sa toute-puissante alliée, vous avez bien dû constater qu'en réalité, les choses ne se sont pas passées ainsi. Les Allemands ont de grandes qualités ; mais ce sont des gaffeurs nés. Ils auraient pu s'y prendre tout autrement et rester en plein accord avec nous. »

Après cet exorde, M. Guarnaschelli en est venu à examiner la situation politique de l'heure présente. Il a laissé entendre que le voyage du comte Ciano à Berlin n'avait en rien modifié les dispositions du gouvernement italien. Il a donné l'impression que l'on n'estimait pas au Palais Chigi que les propositions allemandes fussent bien satisfaisantes. Il a laissé transparaître le peu d'empressement du gouvernement italien à les adopter et à s'en faire l'avocat. On songerait surtout, à Rome, à effectuer des sonda-

[1] Transmis en clair par courrier.

[2] Entretien intervenu après la visite de Ciano à Berlin des 1er et 2 octobre. Compte rendu par A. François-Poncet dans ses télégrammes nos 4092 à 4100 et 4102 à 4104 du 4 octobre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 27, documents non reproduits).

ges. Ceci posé, le directeur politique-adjoint a affirmé avec chaleur qu'il était, malgré tout, indispensable de traiter et de rétablir la paix au plus vite. Tout en déclarant qu'il ne connaissait pas les propositions allemandes, il a indiqué qu'elles ne représentaient probablement pas des concessions bien considérables sur le plan limité de l'affaire polonaise[1]. Sans doute, a-t-il dit, voudrait-on à Berlin reconstituer une petite Pologne, soudée plus ou moins avec le Reich et où celui-ci jouirait de garanties politiques et stratégiques. De même, en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, il ne faut pas se faire d'illusions ; l'autonomie qui pourrait être concédée aux débris de l'ancien État tchécoslovaque vaudrait mieux que la formule actuelle du protectorat et rétablirait un semblant de vie nationale ; mais cela n'ira jamais bien loin. Le nœud du problème ne serait, d'ailleurs, pas là. M. Chamberlain, a déclaré lui-même que la question polonaise, si elle avait été la cause initiale de la guerre, n'en était pas la raison fondamentale. » Le motif profond de votre lutte contre le IIIe Reich – a dit M. Guarnaschelli –, c'est que vous ne voulez pas subir une nouvelle crise tous les trois mois et voir l'Allemagne continuer à s'étendre à l'infini. Du reste, si la défense de la Pologne avait été votre but principal, vous auriez dû logiquement déclarer la guerre à la Russie ; vous n'avez pas garanti le traité de Riga[2] ; mais vous vous êtes engagés, ainsi que les Anglais, bien imprudemment à mon avis, à défendre la Pologne, telle qu'elle était constituée au moment où vous avez signé des accords récents avec elle et où vous êtes devenus les garants de son intégrité territoriale[3]. Comment pouvez-vous à la fois prétendre la protéger vis-à-vis de l'Allemagne et la sacrifier vis-à-vis des Russes ? Je ne me l'explique pas. Je ne fais d'ailleurs cette remarque que pour démontrer que la base morale de votre action contre le Reich n'est plus intacte. J'ajoute que vous avez très bien fait de ne pas rompre avec la Russie ; car c'eût été une faute politique énorme ! Le point central qui dominerait, en réalité, tout le débat, à l'heure actuelle, serait, d'après M. Guarnaschelli, la question du désarmement de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et, corrélativement, de l'Italie. « Si l'on admet qu'on ne puisse sérieusement contester au Reich les résultats de la victoire militaire qu'il vient de remporter en Pologne et qu'il ne soit pas davantage possible de remettre en cause ses acquisitions précédentes, le vrai problème, c'est de trouver une formule de désarmement général et de contrôle réciproque, qui écarte toute éventualité de nouvelle crise et d'empiètement ultérieur du IIIe Reich. On devrait arriver à stabiliser les positions présentes et à établir une paix durable, qui ne serait plus essentiellement une paix armée. »

[1] On parle beaucoup, depuis le traité germano-russe de Moscou du 28 septembre et la visite de Ciano à Berlin (1er et 2 octobre), d'offres de paix que pourrait formuler Hitler et dont le ministre italien des Affaires étrangères aurait été informé. Hitler les rend publiques le 6 octobre dans un grand discours devant le Reichstag : en échange de leur reconnaissance de tous les coups de force accomplis, de la disparition de la Pologne et de la satisfaction de ses revendications coloniales, l'Allemagne offre la paix à l'Angleterre et à la France.

[2] Traité conclu le 12 mars 1921, mettant fin à la guerre entre Russes et Polonais et établissant le tracé de la frontière orientale de la Pologne.

[3] Allusion au protocole franco-polonais du 4 septembre 1939. Voir document n° 126.

Mon collaborateur ayant parlé de la collusion germano-russe, M. Guarnaschelli n'a pas dissimulé qu'il réprouvait l'attitude du Reich envers les Soviets et qu'il la trouvait grosse des conséquences les plus dangereuses. En dépit de quelques articles isolés parus dans le *Messaggero* ou les *Relazioni Internazionali*, la presse italienne avait laissé nettement deviner ses sentiments. Dans sa quasi-totalité, elle avait manifesté la plus stricte réserve ; elle s'était bornée à reproduire les informations de l'agence Havas et les communiqués officiels, annonçant la conclusion des accords de Moscou[1]. La méfiance, le mécontentement avec lesquels avaient été accueillies à Rome les tractations germano-soviétiques ne pouvaient faire de doute. On se rendait bien compte, dans les milieux dirigeants italiens, que, jusqu'à présent, c'étaient les Russes qui avaient marqué des points et gagné par rapport aux Allemands. On n'ignorait pas, dans ces mêmes milieux, qu'en Allemagne même, il y eût au sein du parti nazi une aile fortement bolchévisante qui allait se développer considérablement, à la suite de la collusion du Reich avec les Soviets. C'était là un péril pour l'Italie et pour la France, qui n'avaient, ni l'une ni l'autre, intérêt à rencontrer sur leur frontière, à un moment donné, une Allemagne plus ou moins soviétisée. Le jeu russe, de l'avis de M. Guarnaschelli, était fort clair et les intérêts de l'Union soviétique évidents. Celle-ci ne cherchait qu'à prolonger la guerre et à user, au profit de la révolution universelle, les forces des adversaires en présence. La volte-face du gouvernement de Moscou, abandonnant les négociations en cours avec Paris et Londres pour se jeter dans les bras de l'Allemagne, n'avait pas d'autre explication. On s'était rendu compte, en Russie, qu'une entente entre les deux grandes puissances occidentales et l'Union soviétique était de nature à faire reculer la guerre. L'Allemagne, devant un succès diplomatique franco-anglais à Moscou et les conseils pacifiques de l'Italie, n'aurait pas poussé les choses plus à fond. C'est ce que le Komintern ne voulait pas et il lui avait paru que le meilleur moyen de provoquer le conflit était d'appuyer l'Allemagne. M. Guarnaschelli ne croyait d'ailleurs pas à la sincérité de la collaboration germano-russe et il admettait comme probable la rivalité des deux puissances dans les Balkans. Il n'écartait pas l'idée d'une mainmise future des Russes sur la Bulgarie et leur désir d'arriver à nouveau à Constantinople. Il ne considérait pas que les Russes s'engageraient à fond contre la France et l'Angleterre, sauf peut-être en Asie. À ce propos, il a fait état de renseignements parvenus au Palais Chigi et d'après lesquels on procéderait en Afghanistan à des mesures de mobilisation. En Perse, également, on serait, selon lui, fort inquiet et l'on redouterait une poussée soviétique en direction des Indes. Mais la vraie portée de tout ceci n'apparaîtrait que plus tard.

M. Guarnaschelli, qui avait reçu quelques informations de son ambassade à Moscou, considérait que les Russes, à force de pression sur les

[1] Confirmation dans les télégrammes n° 3980 du 28 septembre 1939 et n° 3986 du 29 septembre, dans lesquels A. François-Poncet analyse la presse italienne (voir Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 247, documents non reproduits).

Turcs « qu'ils traitaient en ce moment fort mal » – M. Saradjoglu devait en savoir quelque chose –, finiraient par avoir raison des résistances du gouvernement d'Ankara. Celui-ci accepterait de fermer la mer Noire à toutes les flottes des pays non-riverains ; la Russie pourrait alors envoyer par Constanza, à travers la Roumanie, tout le pétrole dont l'Allemagne aurait besoin et compléter de la sorte les livraisons de naphte consenties sans difficultés par le gouvernement de Bucarest. Les engagements anglo-franco-turcs se trouveraient forcément affectés par cette évolution[1] ; il n'en subsisterait plus guère qu'une pointe tournée contre l'Italie.

Soucieux de prolonger à tout prix la guerre, les Russes fourniraient à l'Allemagne tout ce que celle-ci souhaiterait, quitte à changer d'attitude et à rendre service à la France et à l'Angleterre, si ces dernières paraissaient sur le point de lâcher pied. Les dirigeants du Kremlin estimeraient, en effet, que le seul but à atteindre serait toujours le triomphe de la révolution mondiale et que seule une guerre longue et épuisante pourrait conduire à ce but. En tout état de cause, ils estimeraient que, pendant que les adversaires sont aux prises, l'URSS peut acquérir des positions meilleures et profiter de leur abstention forcée. On serait donc en présence, à la fois, d'un retour à la politique des Tsars et de la poursuite d'une entreprise révolutionnaire.

L'Italie, pour sa part, serait tout à fait favorable au rétablissement de la paix ; car elle considérerait que seule une solution ne donnant la victoire totale à aucun des blocs opposés serait de nature à la satisfaire. Il s'agit, déclare M. Guarnaschelli, d'une lutte entre deux hégémonies : l'anglaise et l'allemande. Nous n'avons rien à gagner au triomphe de l'Angleterre ; vous pouvez vous imaginer facilement ce que serait, pour l'Italie, une Grande-Bretagne victorieuse, dont le gouvernement comprend dès maintenant M. Eden[2]. Le triomphe absolu de l'Allemagne ne serait pas davantage souhaitable ; car l'Italie se rend bien compte que son rôle en Europe serait diminué dans une mesure considérable et que, bien qu'elle n'ait pas de raison d'avoir des inquiétudes actuelles dans les Balkans, sa situation y serait sérieusement menacée à plus ou moins longue échéance. Dans ces conditions, et pour si fragiles que fussent les perspectives de paix, on estimait, à Rome, qu'il ne fallait pas les négliger. D'après les renseignements dont on disposerait dans la capitale italienne, il existerait, au surplus, en France et même en Angleterre, un fort courant populaire, favorable à la conclusion rapide de la paix. Seuls les pouvoirs presque absolus dont disposaient les gouvernements français et anglais, le contrôle rigoureux de la presse permettraient de maintenir la fiction d'une résolution unanime et totale des peuples français et anglais. On devait toutefois noter que M. Chamberlain avait été, dans son dernier discours, beaucoup

[1] M. Saradjoglu continuant de négocier à Moscou avec les Russes, l'accord anglo-franco-turc n'est toujours pas signé.

[2] Sur l'aversion du gouvernement italien pour Antony Eden depuis l'affaire éthiopienne de 1935-1936 et les sanctions infligées alors à l'Italie, voir document n° 166.

moins catégorique que précédemment[1]. Il avait paru admettre la possibilité de traiter sur des bases raisonnables avec le gouvernement du Reich tel qu'il est. Il n'avait plus posé comme condition préalable le départ de M. Hitler. Il avait, du reste, eu raison. En France, l'attitude avait toujours été plus pondérée et plus nuancée. On s'y flattait, cependant, de pouvoir, en cas de victoire, découper de nouveau l'Allemagne en plusieurs tronçons. C'était là une dangereuse illusion. Car l'on ne pourrait, au maximum, que détacher l'Autriche et reconstituer les États slaves. Il ne fallait pas s'imaginer que l'esprit public en Allemagne fût démoralisé. D'après les rapports de M. Attolico, le moral de la population restait, dans l'ensemble, fort satisfaisant. Aucune crise d'ordre intérieur n'était probable pour l'instant. Sans doute comptait-on en France et en Angleterre sur les effets du blocus. Mais on estimait à Rome, et tel était l'avis des experts italiens en Allemagne, que les plans des Anglais reposaient sur des bases et sur des calculs établis avec autant de légèreté que les prévisions relatives à l'Italie, à l'époque des sanctions. En ce qui concernait notamment les stocks de matières premières indispensables à la conduite de la guerre, le gouvernement du Reich disposait sûrement de ressources que l'on ne soupçonnait pas à Londres. L'effet du blocus ne pourrait, en tout cas, se faire sentir avant plusieurs années. Il y aurait toujours des fuites à travers les neutres, et même à travers l'Italie, et un contrôle trop sévère risquerait d'amener des réactions dangereuses. Déjà, certains petits pays, comme la Belgique et la Hollande, s'étaient montrés fort mécontents ; d'autres pourraient, à un moment donné, se joindre à eux.

D'après les propos tenus par les membres de l'ambassade d'Allemagne à Rome, le Reich ne semblait pas envisager, au moins dans un premier temps, la violation de la neutralité belge, hollandaise ou suisse. On donnait, paraît-il, à entendre dans l'entourage de M. von Mackensen que, quelle que fût la valeur défensive de la ligne Maginot, on ne la considérait pas comme infranchissable et que, si l'Allemagne était obligée de poursuivre la guerre, elle n'hésiterait pas à essayer de porter de face de terribles coups de bélier à l'armature défensive de la France. Pendant un an, au moins, a continué M. Guarnaschelli, votre pays supportera presque seul tout le poids de la force militaire allemande, qui est considérable et peut vous réserver bien des surprises. Vous jouez une partie formidable. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Ne croyez pas, surtout, que ce soit par peur de la guerre que M. Hitler cherche à traiter. C'est parce qu'ayant atteint ses objectifs, il n'a rien à attendre d'une prolongation du carnage. Le succès qu'il a remporté est total ; il dépasse même les prévisions. Mais s'il voit que l'on veut, à Paris et à Londres, poursuivre les hostilités, il mettra en branle le formidable appareil dont il dispose et dont vous apprendrez à connaître la redouta-

[1] Depuis le début de la guerre, N. Chamberlain présente chaque semaine devant la Chambre des communes un exposé sur la situation militaire, mais aucune trace de ce discours précis n'a été retrouvée. Le chef du Foreign Office, Lord Halifax, fit une déclaration très nette devant la Chambre des lords le 4 octobre dans l'après-midi sur l'éventualité de propositions de paix (voir télégramme n° 3528 de M. Corbin au Département en date du 4 octobre 1939 in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit).

ble efficacité. Le Reich s'efforcera, en outre, de porter le trouble et le désordre dans vos possessions coloniales et dans celles de l'Angleterre. Vous aurez certainement des émeutes en Palestine et en Syrie, où les Arabes n'attendent qu'un signe, en dépit des déclarations, d'ailleurs fort bien calculées, du Grand mufti, pour se soulever avec des instructeurs et des cadres allemands et après qu'on leur aura fourni les armes automatiques qui leur manquent encore[1].

En Extrême-Orient, si l'Angleterre veut marquer un point, il importe qu'elle fasse au Japon des sacrifices considérables et qu'elle lui livre complètement la Chine. Voilà encore un sacrifice coûteux. Si l'Angleterre ne le fait pas, le Japon jouera la carte germano-russe.

Ces quelques exemples montrent suffisamment les développements que risque d'entraîner le conflit, en se prolongeant. À l'heure actuelle, aucune solution ne serait pleinement satisfaisante. Quelle que soit celle que l'on doive adopter, elle comportera des sacrifices pénibles et soulèvera d'énormes difficultés. Mais cela vaudra encore mieux que de s'obstiner dans un massacre inutile.

Quant au problème spécifiquement franco-italien, M. Guarnaschelli, qui a été, comme le sait le Département, un des principaux négociateurs des accords Mussolini-Laval de 1935, a exprimé nettement l'avis que le moment n'était pas venu de traiter des questions qui séparent les deux pays. « Ce serait, a-t-il dit, gênant vis-à-vis de l'Allemagne, avec laquelle rien n'est rompu, si tout est suspendu. En outre, nous ne voudrions pas avoir l'air de marchander notre attitude et de profiter de vos embarras pour négocier avec vous en vous mettant, en quelque sorte, le couteau sur la gorge. Enfin, pour tout vous avouer franchement, nous nous méfions ; car, quelles que soient les bonnes dispositions théoriques dont on pourrait se montrer animé envers nous en France, nous doutons qu'elles puissent se traduire par quelque chose de concret, qui soit vraiment satisfaisant. Aussi pensons-nous qu'il n'y a pas lieu d'aborder, pour le moment, des problèmes qui seront fatalement résolus un jour et qui sont, bien entendu, toujours présents à notre esprit ! »

Z Europe, 1918-1940, Italie, 276

[1] Le Grand mufti de Jérusalem, Hadj Amin el Husseini, en fuite et interdit de séjour en Palestine depuis octobre 1937 pour son rôle dans la révolte arabe qui avait éclaté en avril 1936, avait pris ses premiers contacts avec des agents du Reich dans la Ville sainte.

196

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 841[1].
Réservé.

Rome, 5 octobre 1939.

Le cardinal secrétaire d'État étant rentré de congé avant-hier soir, j'ai été le voir ce matin. J'ai appelé son attention sur le désappointement causé en France, dans tous les secteurs de l'opinion publique, sans en excepter les cercles catholiques et le clergé même, par l'absence de réaction du Saint-Siège à tout ce qui s'était passé en Europe depuis un mois, à savoir : agression allemande contre la Pologne, reprise de la guerre sous-marine à outrance, atrocités contre les populations civiles, invasion de la Pologne par l'armée soviétique, partage du pays envahi.

Le cardinal Maglione n'a manifesté aucune surprise de mon langage. Il était au courant de la démarche que j'ai faite le 2 de ce mois auprès de Monseigneur Montini, sur la base du télégramme n° 192 de Votre Excellence, et dont j'ai rendu compte par mon télégramme n° 836[2]. Peut-être avait-il en outre pris connaissance de quelque rapport du nonce sur ce sujet.

Il m'a opposé les mêmes objections que son collaborateur : nécessité de ne pas attirer sur les catholiques allemands les représailles du Reich et sur les catholiques polonais passés sous le joug russe les représailles de l'URSS ; inutilité de chercher à agir sur l'opinion publique italienne, qui était déjà pleinement édifiée sur la responsabilité de l'Allemagne comme sur la mauvaise action de la Russie, et dont les sympathies étaient acquises à la Pologne et aux puissances occidentales. Sur ce dernier point (état de l'opinion publique italienne), le cardinal Maglione a ajouté que son séjour d'un mois aux portes de Naples lui avait permis de constater la force du sentiment populaire dans cette grande ville et dans la région napolitaine.

J'ai opposé des objections aux siennes. Je lui ai fait observer que le Saint-Siège était assuré, quoi qu'il fît, du maximum de persécutions soviétiques contre les catholiques de Russie blanche et d'Ukraine polonaise ; que, même en Allemagne, la nouvelle politique de ménagements pratiquée par le Vatican à l'égard du Reich hitlérien n'avait, en somme, pas fait modifier la ligne de conduite du gouvernement allemand et du Parti nazi : que, dans plus d'une région d'Allemagne, en Autriche, en Bohême et Moravie, les catholiques et le clergé seraient reconnaissants au Saint-Siège de blâmer des agressions que leur conscience réprouvait et dont les conséquences les alarmaient.

[1] En clair par courrier.
[2] Voir documents n°s 164 et 183.

Le cardinal Maglione m'a répliqué, d'abord en exprimant de nouveau la crainte de représailles russes et allemandes pouvant aller jusqu'à des excès imprévisibles, ensuite en alléguant que l'exaltation nationale consécutive aux victoires du Reich sur les Polonais obligeait le Saint-Siège à d'autant plus de prudence envers le gouvernement de Berlin, enfin en prétendant que, soit les paroles du Pape dans les diverses occasions où il avait parlé et notamment dans son récent discours aux Polonais, soit l'orientation générale de l'*Osservatore Romano*, lu et demandé comme jamais encore, ne pouvaient laisser aucun doute sur la pensée du Vatican ni sur les principes pour lesquels il tenait.

Contestant ses assertions, j'ai alors demandé au cardinal Maglione si l'on devait exclure l'éventualité que le Saint-Père saisît quelque nouvelle occasion d'énoncer plus clairement qu'il ne l'avait encore fait ces principes élémentaires de morale internationale, violés avec tant de cynisme au détriment des Polonais et de leurs alliés. La réponse du cardinal Maglione a été vague et n'a comporté de sa part aucune promesse d'agir dans ce sens auprès du Pape.

Au cours de cet entretien, plein d'abandon des deux côtés, j'ai eu l'impression que mes arguments glissaient sur une surface ronde et cordiale, mais imperméable.

Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, 40

197

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE ET COMMERCIALE

Propositions de paix germano-soviétiques à la France et à la Grande-Bretagne

N.[1] *Paris, 5 octobre 1939.*

J'ai rendu hier visite à l'ambassade d'Italie. Mon interlocuteur, M. de Capranica, m'ayant confirmé que Mussolini a refusé définitivement de transmettre les propositions de paix germano-soviétiques à la France et à la Grande-Bretagne, j'ai fait la remarque que le chef du gouvernement italien a lui-même trouvé probablement ces propositions tellement inacceptables pour le bloc franco-britannique qu'il n'a pas voulu aller au devant d'un échec certain[2].

Pour que le *Duce* consente à transmettre les propositions allemandes à la France et à l'Angleterre – m'a vivement répliqué mon interlocuteur –, il fallait qu'il les approuve, c'est-à-dire qu'il les trouve lui-même justes et acceptables comme base de paix en général et, en premier lieu, qu'il les trouve conformes aux intérêts italiens, car ce dont Mussolini se soucie

[1] Note communiquée pour information à Rome et à Londres, le 9 octobre 1939.

[2] Voir sur la question, le document n° 195.

avant tout, ce sont les intérêts vitaux de l'Italie et non pas de la France ou de la Grande-Bretagne. Or, du point de vue des intérêts italiens (sans parler des intérêts de la France et de l'Angleterre), les propositions de paix que le Reich et l'URSS ont l'intention de faire sont inacceptables.

Au moment où le litige polono-allemand a éclaté, il s'agissait dans l'esprit du *Duce* de trouver une solution équitable du problème de Dantzig et du couloir polonais dont la création fut la bêtise la plus formidable et la faute la plus énorme des auteurs du traité de Versailles. D'ailleurs, avec de la bonne volonté, ce problème a pu être résolu par des négociations pacifiques. Mais, jamais, à aucun moment, il n'est venu à l'esprit de Mussolini que pour Hitler il s'agissait non pas d'une solution de la question de Dantzig et du couloir mais de la disparition de la carte d'Europe de l'État polonais : encore moins du partage de la Pologne entre le Reich et l'URSS. Le peuple italien a toujours éprouvé de vives sympathies pour la Pologne ; mais outre les sympathies que parfois, en politique, on est obligé de négliger, l'Italie possédait des intérêts assez importants en Pologne et Mussolini considérait toujours l'existence d'un État polonais vraiment indépendant comme facteur de première importance pour l'équilibre européen en général et pour l'équilibre en Europe orientale en particulier et comme barrière nécessaire contre la poussée bolcheviste en Europe occidentale.

Or, s'il est incontestable que Hitler s'est mis d'accord avec Staline pour faire disparaître la Pologne de la carte de l'Europe puisque l'URSS et le Reich ont partagé d'avance entre eux le territoire de l'État polonais, il est aussi incontestable que jamais le *Führer* n'a fait part au *Duce* de ses véritables intentions de procéder au quatrième partage de la Pologne et d'introduire au cœur de l'Occident le bolchevisme ; si même le Reich reconstituera une Pologne ethnique soi-disant indépendante, ce ne sera qu'un protectorat allemand à l'instar de la Tchéco-Moravie possédant l'ombre de l'indépendance.

J'ai dit alors : comment peut-on avoir la moindre confiance en Hitler quand il a trompé non seulement la France et la Grande-Bretagne, mais même son allié Mussolini ? C'est une assez piètre consolation pour ceux qui ont détruit le front de Stresa, a remarqué mon interlocuteur.

À ma remarque que de tout ce que m'a dit mon interlocuteur on ne peut faire qu'une seule conclusion, à savoir que l'Italie doit changer sa politique, M. de Capranica m'a répondu que cela ne dépend pas seulement de l'Italie, mais aussi et peut-être plus de la France.

Il est évident, m'a-t-il dit, que l'Italie n'a aucun intérêt de voir le bolchevisme s'installer au cœur de l'Europe et constituer une menace pour l'Adriatique. Il est évident aussi qu'un accord général entre les puissances occidentales pour préserver la civilisation européenne et leurs intérêts vitaux serait désirable, mais comment arriver à un tel accord ? En supposant (c'est une supposition hypothétique purement personnelle que je fais, a souligné M. de Capranica) que l'Italie adhère à la coalition franco-britannique –, elle supporterait les coups les plus durs, car c'est le Nord de

l'Italie qui deviendra le champ de bataille. Donc pour que l'Italie consente à subir toutes les calamités de la guerre, il faut premièrement que ce soient la France et la Grande-Bretagne qui fassent le premier pas et prennent l'initiative des négociations, et la France beaucoup plus encore que la Grande-Bretagne, que les questions litigieuses entre la France et l'Italie soient réglées et que l'Italie reçoive des avantages substantiels, car comment alors autrement pourrait-on expliquer au peuple italien un changement si profond de la politique italienne et l'entraîner en guerre ? Il faut donner satisfaction aux intérêts et au prestige de l'Italie, car pour un grand peuple, les questions du prestige jouent un rôle aussi grand que les questions des intérêts. Ce n'est donc pas l'Italie qui doit prendre l'initiative des négociations et solliciter un arrangement, mais la France.

Or, des Français très haut placés ont dit à l'Ambassadeur qu'au fond non seulement l'Italie ne doit rien demander à la France, mais, restant neutre, elle doit lui être reconnaissante car en faisant la guerre à l'Allemagne la France défend non seulement les intérêts français, mais les intérêts italiens aussi, car la victoire franco-britannique préservera l'Europe toute entière y compris, il est évident, l'Italie de la domination allemande. C'est possible, mais premièrement est-on si sûr d'abattre le Reich, et les Soviets, sans l'aide de l'Italie et des puissances balkaniques, dont l'entrée en guerre dépend de l'Italie et deuxièmement, comment la France et la Grande-Bretagne pourraient-elles empêcher les Soviets de s'installer dans l'Adriatique ?

Il ne reste donc à l'Italie que de rester neutre et d'attendre le moment quand la France se rendra compte de la valeur de la neutralité bienveillante et peut-être même de l'adhésion de l'Italie au bloc franco-britannique.

Mon interlocuteur a de nouveau souligné que la possibilité de l'adhésion de l'Italie au bloc franco-britannique est son hypothèse personnelle, car à Rome on est fermement décidé de rester neutre.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 800

198

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 236[1]. *Moscou, 5 octobre 1939.*

Les informations données par notre ambassade à Londres, touchant l'attitude anglaise envers l'URSS et que le Département a bien voulu me

[1] Communiquée à Londres, Rome, Ankara.

transmettre, notamment par sa communication du 30 septembre[1], donnent à penser qu'en Angleterre certains milieux croient pouvoir détacher les Soviets de l'Allemagne en les intéressant à des combinaisons d'ordre économique. Cette tendance m'apparaît basée, au moins en partie, sur des illusions qui pourraient ne pas être sans inconvénients pour les intérêts communs des puissances occidentales.

Il me semble difficile en effet de fonder de sérieux espoirs sur des assurances du genre de celles que M. Maïsky a données à Lord Halifax. Outre que ces dernières ont été promptement démenties par les faits, en ce qui concerne l'action de la Russie en Pologne, la procédure adoptée par le gouvernement soviétique diminue la portée des déclarations faites par ses représentants à l'étranger. Pour toute question d'importance, en effet, le Kremlin entend diriger lui-même ses négociations en convoquant à Moscou des ministres en exercice habilités à traiter directement. Des récentes visites de MM. von Ribbentrop[2], Saradjoglu[3], Selter[4], Munters[5] et Urbsis[6]

[1] Document non retrouvé. Il s'agit probablement du compte rendu par M. Corbin de l'entrevue entre Lord Halifax et l'ambassadeur soviétique à Londres, M. Maïsky, du 27 septembre 1939. Après avoir affirmé que « les relations entre l'URSS et l'Allemagne étaient toujours basées uniquement sur l'accord germano-soviétique de non-agression et sur les deux pactes publiés à Moscou les 19 et 23 septembre », et que s'agissant de la Pologne, la ligne de démarcation entre son pays et le Reich était provisoire, M. Maïsky a effectivement abordé « la question des relations commerciales anglo-soviétiques » : « son gouvernement était prêt à la discuter à condition toutefois que le gouvernement britannique le désirât réellement. Cette discussion risquait en effet de provoquer de très grandes difficultés, par exemple celles qu'entraîneraient les refus britanniques de délivrer des permis d'exportation pour certains articles, entre autres du caoutchouc dont les sorties avaient été prohibées en Angleterre, alors qu'il s'agissait cependant d'opérations conclues avant le brusque début des hostilités (mots manquants) général. » L'Ambassadeur aurait assuré que « le gouvernement de l'URSS était bien déterminé à maintenir sa neutralité dans la guerre entre l'Allemagne et les puissances occidentales » et qu'« il la maintiendrait à condition toutefois que le gouvernement britannique s'abstienne de toute action de nature à contraindre le gouvernement de Moscou à se départir de la ligne ainsi tracée. » À la question de Lord Halifax sur le sens exact de cette affirmation, « l'Ambassadeur évita de donner d'autres précisions et fit de nouveau allusion aux difficultés qu'éprouve son pays à prendre livraison des marchandises britanniques commandées depuis un certain temps ». (Cf. télégramme de Londres n°s 3446-3450 en date du 28 septembre, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, non reproduit).

[2] M. von Ribbentrop est revenu à Moscou le 27 septembre pour la négociation du nouvel accord germano-soviétique signé le 28.

[3] M. Saradjoglu, le ministre des Affaires étrangères turc, est à Moscou, à l'invitation des Soviétiques, depuis le 25 septembre et y restera jusqu'au 18 octobre 1939.

[4] Ministre des Affaires étrangères d'Estonie, invité à Moscou le 24 septembre pour discuter avec Molotov, à la suite des pressions exercées sur les pays baltes par les Soviétiques alléguant que les ports baltes abritaient des sous-marins polonais et d'autres États en guerre (voir document n°136). La visite de M. Selter aboutit à la signature du pacte d'assistance mutuelle soviéto-estonien du 28 septembre (ratifié le 2 octobre) qui permet à l'URSS d'obtenir des bases navales et aériennes en Estonie. M. Selter est remplacé par M. Piip à la suite de la démission de l'ensemble du gouvernement estonien, le 10 octobre, la veille de la signature du protocole militaire soviéto-estonien qui fixe le détail des concessions de Tallinn.

[5] Ministre des Affaires étrangères de Lettonie, envoyé à Moscou le 2 octobre par son gouvernement, pour discuter avec Staline et Molotov de la nouvelle situation en Baltique née de la signature du pacte d'assistance mutuelle soviéto-estonien. Le 5 octobre, la signature d'un accord équivalent soviéto-letton, avec la cession de bases navales et aériennes, est annoncé. Il sera ratifié le 10 octobre par le gouvernement letton.

[6] Ministre des Affaires étrangères de Lituanie, arrivé à Moscou le 3 octobre à l'invitation du gouvernement soviétique. Après son retour à Kaunas le 4, il reviendra dans la capitale soviétique le 7, accompagné du vice-président du Conseil, M. Bizauskas, et du général Rashtikis, commandant en chef de l'armée lituanienne, pour signer un pacte soviéto-lituanien d'assistance mutuelle, le 10 octobre.

en apportent la preuve. Dans ces conditions, il serait dangereux d'attacher un prix excessif aux témoignages de bonne volonté formulés par les ambassadeurs soviétiques.

Par ailleurs, une attitude tendant à regagner les faveurs de Moscou par une politique trop conciliante irait à l'encontre du but visé car, loin de retenir Staline, les concessions faites en faveur de l'URSS par les nations belligérantes contre qui il a pris parti seraient considérées par lui comme des preuves de faiblesse.

Or, la Russie, qui ne dispose pas de ressources économiques suffisantes pour répondre actuellement aux besoins du Reich, pourrait par contre faciliter son approvisionnement dans une large mesure en servant d'intermédiaire à des fournisseurs neutres, notamment les États-Unis, par les ports de Vladivostok et de Mourmansk. Le gouvernement soviétique dispose d'un stock d'or qui, selon des estimations dignes de foi, s'élèveraient à plus de 2 millions de dollars. Dans les conditions d'entente actuelles, il ne faut pas écarter la possibilité que Staline mette une partie de son trésor à la disposition de l'Allemagne pour lui permettre d'effectuer à l'étranger les achats indispensables à la poursuite d'une guerre de longue durée.

Un fait est à noter dans cet ordre d'idées : au moment même où les Soviets, en combinant la négociation et la pression, s'efforçaient d'obtenir la levée de l'embargo mis par le gouvernement britannique sur diverses matières premières qui leur étaient destinées, la presse américaine signalait que le Reich manquait de caoutchouc et cherchait à s'approvisionner par l'intermédiaire de l'URSS.

L'ambassade des États-Unis, exactement renseignée sur les échanges commerciaux soviéto-américains, a très sérieusement attiré mon attention sur tout l'ensemble de ce problème et sur l'intérêt qui s'attache pour la France et pour l'Angleterre à prendre toutes dispositions utiles en vue d'éviter que le blocus qui s'applique à l'Allemagne soit compromis par l'organisation d'un commerce de transit s'effectuant à travers l'URSS.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 793

199

M. DUTARD, CONSUL DE FRANCE À NAPLES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Naples, 5 octobre 1939.*

Plus d'un mois s'est écoulé depuis le commencement de la guerre et les desseins de l'Italie demeurent toujours aussi impénétrables.

Un fait domine tous les autres, c'est le désir général, je dirais même la volonté unanime, des Italiens de ne pas se battre. Si l'on avait pu avoir

quelques doutes sur les sentiments réels de ce peuple, le spectacle qu'il nous offre actuellement les lèverait définitivement. On commence seulement maintenant à mesurer l'étendue du bluff de l'Italie fasciste.

M. Mussolini commettra-t-il la folie d'intervenir aux côtés de l'Allemagne ? Il ne peut ignorer combien une telle guerre serait impopulaire auprès de l'immense majorité de son peuple et, d'autre part, quelles graves lacunes existent encore, et existeront sans doute toujours, dans l'organisation militaire de ce pays. Le discours de Bologne n'était pas très rassurant sur les intentions du *Duce*[1]. Il est vrai qu'il pouvait avoir à ce moment-là quelques illusions sur les résultats d'une offensive de paix dont les fermes déclarations de la France et de l'Angleterre ont depuis lors anéanti les espoirs. Mais il y a quelque dix jours, dans certaines sphères dirigeantes fascistes, on a cru à la possibilité d'amener les Alliés à déposer les armes. Une propagande très insidieuse était faite dans ce but et j'ai eu moi-même à repousser les assauts de personnalités qui, venues au Consulat sous de vagues prétextes, amenaient la conversation sur le terrain politique et prétendaient me convaincre de l'intérêt qu'il y aurait pour la France à faire la paix. Je n'ai pas besoin de dire que, chaque fois, ces interlocuteurs, dont la mission était transparente, furent courtoisement, mais sommairement exécutés. « Nous ne sommes ni des lâches, ni des imbéciles » leur disais-je en substance.

Parallèlement à cette offensive de paix, était continuée la campagne de dénigrement contre l'Angleterre pour essayer de nous détacher d'elle.

Aujourd'hui, les dirigeants fascistes paraissent convaincus de l'inutilité de cette double pression. Vont-ils, avec le comte Ciano, en tirer la conséquence logique et déclarer solennellement la neutralité de l'Italie ou s'obstineront-ils à marcher dans le sillage de l'Allemagne soit en se rangeant à ses côtés, soit en conservant l'actuelle attitude équivoque de fausse neutralité ? On ne saurait être affirmatif, mais, pour ma part, je ne crois pas, pour le moment, à l'entrée en guerre de l'Italie.

Quoi qu'il en soit, le mécontentement à l'égard du régime s'accentue et devient presque général. Le mouvement s'est étendu depuis longtemps aux fascistes eux-mêmes et, notamment, aux miliciens. Ce n'est pas sans raison que le *Duce* a décidé d'incorporer les « Chemises noires » dans les unités de l'armée régulière. Ces formations de miliciens devenaient depuis quelque temps des foyers d'indiscipline et plusieurs mutineries ont eu lieu récemment sur le territoire de ma circonscription. Un compatriote a entendu récemment dans un tramway deux de ces militaires dire, en parlant de M. Mussolini : « S'il nous entraîne dans la guerre, on lui règlera son compte ». On constate, avec une sincère ironie, que des Italiens ont été tués en Espagne pour combattre le communisme et que, maintenant, les maîtres du régime ont des velléités de s'allier à la Russie des Soviets.

Mais c'est surtout la situation financière qui provoque le mécontentement. Comment se fait-il, se dit la population, non sans logique, que nous

[1] Discours du 23 septembre 1939. Compte rendu par A. François-Poncet dans son télégramme n° 3883 du même jour (Voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 20, document non reproduit).

n'ayons même pas le bénéfice de notre neutralité ? Les chômeurs n'ont jamais été aussi nombreux, ni la misère aussi grande. La lire a perdu, ces jours-ci, quelques points sur le dollar. D'autres font remarquer que l'Italie méridionale est toujours sacrifiée au profit de l'Italie septentrionale et qu'à Milan, Biella, Turin, les usines fonctionnent au maximum alors qu'à Naples règne le marasme le plus complet. Et la vieille rivalité entre le Nord et le Midi du royaume reparaît.

Je n'ignore pas que l'Italien crie beaucoup plus qu'il n'agit. Néanmoins, je persiste à croire, comme je l'ai déjà dit dans mes dépêches précédentes, que lancer un pays dans une guerre, en l'état d'esprit actuel de la population, serait aller au devant des pires aventures.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 276

200

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1187 à 1191. *Moscou, 6 octobre 1939, 14 h. 28.*
Réservé. Spécial. (*Reçu :* le 6, 15 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme 1078[1].

Dans un entretien que j'ai eu avec lui, l'ambassadeur de Turquie m'a fait part de ses doutes touchant les dispositions de l'URSS en ce qui concerne la Roumanie. On lui avait signalé de fortes concentrations de troupes derrière la frontière de la Bessarabie et le tour des conversations que M. Staline avait eues avec M. Saradjoglu en sa présence lui avait laissé l'impression que l'URSS saisirait volontiers la première occasion qui lui paraîtrait favorable de récupérer la Bessarabie et de s'assurer ainsi le contrôle du delta du Danube. Sans avoir recueilli de la bouche de M. Staline aucune indication positive à ce sujet, il avait cependant « senti qu'il y avait quelque chose dans l'air ». Il se demandait aussi si la Bulgarie

[1] Télégramme nos 1078 à 1081 de Moscou en date du 19 septembre, à propos de la future visite de M. Saradjoglu à Moscou. L'ambassadeur de Turquie ayant confirmé à M. Payart, la visite en retour de M. Potemkine à Ankara, il n'est pas sûr qu'un accord soit signé pendant le séjour de M. Saradjoglu. Selon M. Payart, « il est toutefois vraisemblable que le Kremlin dont le premier souci est d'assurer sa sécurité en mer Noire veuille concilier ses propres intérêts avec les sollicitations du Reich et cherche à conclure un accord rédigé de telle sorte qu'il interdise en fait à la Turquie de sortir de la neutralité. » En échange, Ankara « pourrait demander et obtenir certaines assurances concernant le maintien de la paix dans les Balkans ». Au vu des contacts de Moscou avec Sofia, M. Payart pense que la Roumanie pourrait faire « les frais de l'opération en cédant la Dobroudja à la Bulgarie qui accepterait à ce prix d'entrer dans l'Entente balkanique comme le souhaitent depuis longtemps les gouvernements d'Ankara et de Belgrade. » (Voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75, document non reproduit).

n'avait pas été intéressée dans la question. Par ailleurs, un collaborateur de M. Saradjoglu a rapporté à l'Ambassade le propos suivant de M. Staline : « Nous ne voulons pas faire la guerre à la Roumanie, mais nous ne voulons pas non plus lui faire de cadeau ». Ce dernier terme avait été interprété du côté turc comme une allusion à la Bessarabie, à laquelle l'URSS n'a jamais renoncé et qu'elle se juge toujours en droit de revendiquer.

Étant donné le rythme auquel l'URSS procède à la réalisation des bénéfices que peut comporter directement ou indirectement son accord avec l'Allemagne, il ne serait pas surprenant qu'elle préparât dès maintenant les modalités d'une pression efficace sur la Roumanie. Il ne serait pas non plus impossible que M. Staline cherche à obtenir de la part du ministre de Turquie un acquiescement au moins tacite à un règlement qu'il pourrait présenter comme conditionnant la sécurité balkanique.

La longueur inusitée du séjour à Moscou de la mission turque fait déjà l'objet de nombreux commentaires[1]. Tous les observateurs étrangers sont aux écoutes. L'issue de cette laborieuse négociation prendra de ce fait une valeur presque symboliques, quels que soient les termes des engagements souscrits.

De ce point de vue et me référant aux conclusions de mon télégramme n°s 1177-1182[2], je crois de mon devoir de signaler encore à Votre Excellence les graves inconvénients qu'il y aurait à ce que le pacte turco-soviétique fût conclu sans que le Pacte tripartite pût être publié en même temps.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

[1] La visite dura effectivement du 25 septembre au 18 octobre 1939.

[2] Télégramme en date du 5 octobre. M. Payart y donne le texte du protocole de signature du Pacte tripartite franco-anglo-turc modifié à la demande de Staline, tel que le lui a communiqué M. Saradjoglu :

« Les engagements assumés par la Turquie en vertu du traité susmentionné ne pourront contraindre ce pays à une action ayant pour effet ou entrainant pour conséquence l'entrée en conflit armé avec l'URSS. D'autant plus que ces engagements ne peuvent pas contraindre la Turquie à prêter son appui à la Grande-Bretagne et à la France si ces États entrent en guerre avec l'URSS. Dans ce cas pendant toute la durée de ladite guerre, le traité anglo-turc (ou franco-turc) restera sans action. »

Après avoir rapporté les « explications embarrassées » de M. Saradjoglu à ses observations sur le risque pour la Turquie de perdre sa liberté d'action face à une action conjointe de l'Allemagne, de l'Italie et de l'URSS, dans la mesure où il n'est pas expressément précisé que l'obligation de neutralité n'était valable qu'à l'égard des Soviétiques, M. Payart souligne que « l'insistance apportée par M. Staline pour l'adoption d'une formule de neutralité générale peut nous donner à réfléchir », même si le ministre turc lui a « donné l'impression d'une sincère bonne volonté à notre égard ». Il conclut sur la nécessité d'une signature conjointe des deux accords (turco-soviétique et anglo-franco-turc) pour ne pas compromettre les avantages de l'entente franco-anglaise avec la Turquie et risquer de voir les Soviets « reprendre à Ankara une influence que l'absence de contrepoids rendrait particulièrement dangereuse ». (Voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75, document non reproduit).

201

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 842[1]. *Rome, 6 octobre 1939.*
Secret.

Le cardinal Tisserant a été reçu hier matin par le Pape à Castel Gandolfo. « Eh bien, lui a dit le Saint-Père en le voyant entrer, nous allons avoir la paix dans quelques jours ». Abasourdi par une prévision aussi improbable, notre compatriote s'est efforcé d'en faire comprendre à Pie XII l'invraisemblance. Mais celui-ci a repris : « D'ailleurs, la force, les moyens de l'Allemagne sont si formidables ! J'ai mes renseignements : je reçois du monde en dehors des audiences publiées. Il paraît que les Allemands ont inventé un explosif auquel rien ne peut résister, fer, acier ni béton ». De nouveau, le cardinal Tisserant s'est employé à réagir contre cette disposition à accepter pour vrai n'importe quel renseignement, pourvu qu'il cadre avec la conviction d'une puissance allemande irrésistible. Mais de nouveau le Pape a repris : « Du reste, si j'en crois ce qui me revient, il y a un certain fléchissement en Angleterre, dans l'opinion publique et dans l'attitude du gouvernement britannique ; en France aussi, il y a hésitation : l'on me rapporte que même certains membres du gouvernement français penchent pour la paix ». Une fois encore, le cardinal Tisserant a réfuté ces assertions, y a opposé la fermeté du moral chez les Français et les Anglais, a signalé l'intérêt spirituel impliqué dans la lutte. « Vous savez de quel côté vont mes sympathies, a réparti le Souverain Pontife ; mais on ne peut pas le dire ».

Les propos tenus par Pie XII au cardinal Tisserant sont instructifs et typiques. Ils témoignent, d'abord, des influences allemande et italienne qui s'exercent sur le Pape pour le persuader de la force invincible du Reich ; ensuite, de la peur que l'Allemagne inspire au Saint-Père et à son entourage ; enfin, du concept de neutralité qui est le sien et qui procède d'ailleurs de sa haute idée des moyens du Reich et de la crainte révérentielle qu'il éprouve[2].

Z Europe, 1918-1940, Saint-Siège, 40

[1] Télégramme en clair par courrier.

[2] *Note portée sur le document* : Un autre renseignement se dégage aussi de ce qui précède ; les efforts répétés qu'a déployés, depuis le début du conflit, cette ambassade, n'ont pas encore réussi à faire disparaître chez le Pape et chez certains membres de son entourage de tenaces préjugés.

202

M. Eirik Labonne, Résident général de France en Tunisie,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 484[1]. *Tunis, 6 octobre 1939.*

Situation politique.

Les affaires italiennes n'ont provoqué aucun incident au cours des dernières semaines.

Mais, à cet égard, l'état des esprits évolue.

Officiellement, les autorités consulaires ont reçu consigne de réserve et de courtoisie. Elles l'appliquent volontiers. Le consul-adjoint, M. Lanza, fasciste trop ardent, est envoyé à l'ambassade de Berlin. De son côté, rien à dire.

Avec le bénéfice de ces consignes et celui du temps qui passe, la population italienne s'affermit dans le sentiment que la tension franco-italienne est définitivement dissipée. Elle en ressent un immense soulagement. Car elle avait bien conscience du risque terrible que lui eussent fait courir la vindicte indigène en cas de rupture et sa fureur en cas de bombardement.

Je dois dire maintenant que j'en ai été également obsédé pendant toute la crise. Comment, en dépit de toutes les précautions et de tous les efforts, prévenir partout les attentats et empêcher les possibles massacres ?

Ces jours-ci, de nouveaux indices ont ajouté à la confiance. Plusieurs milliers d'enfants des colonies de vacances sont revenus d'Italie et ont repris place dans les foyers familiaux.

En même temps, la situation matérielle des Italiens s'est brusquement améliorée du fait de la mobilité dont les effets sont exposés dans ma récente correspondance avec le général Noguès (communiquée par avion)[2].

Les éléments français les plus actifs sont drainés, leur outillage accaparé… De même, un grand nombre d'indigènes sont touchés. Tandis que les Italiens, à l'abri de leur statut, y trouvent de multiples bénéfices. La foule le perçoit par de tangibles comparaisons qui rendent plus sensibles encore les mesures prises en vue d'assurer le respect des privilèges internationaux et afin d'éviter le moindre heurt politique.

Ainsi, l'italianité, en constante régression depuis Montecitorio, cesse de reculer et reprend vigueur.

[1] Télégramme en clair par courrier.

[2] Document non retrouvé. Sur la possibilité laissée au personnel enseignant des écoles italiennes, parti en vacances en Italie, de revenir en Tunisie faire la rentrée, voir le télégramme n° 551 du Département au Résident général du 24 septembre 1939 et le télégramme n° 467 d'E. Labonne au Département du 25 septembre (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 4, documents non reproduits).

Ce contraste, les Français le perçoivent durement. Mais ils comprennent qu'il faut le supporter et savent ne rien dire. Les mots d'ordre sont saisis intuitivement et suivis avec discipline. Non sans mérite. Car les rumeurs du maintien de l'Axe ; les velléités de la campagne pacifiste et certaines informations tendancieuses de *Radio-Bari*[1] et de *Radio-Tripoli* leur font supporter avec impatience les lenteurs ou les ambiguïtés de la transition italienne.

L'opinion musulmane réagit de toute autre façon.

Sans doute fait-elle corps avec la France par un sentiment profond d'attachement où se mêlent, avec une large part de sincérité spontanée et d'affinité acquise, le discernement de l'intérêt et le besoin de protection. Mais ce qui, d'instinct et de passion, la portait à admettre et même à souhaiter la guerre, c'était bien la lutte avec l'Italie.

Mise à vif par tant de menaces, par les exterminations pratiquées en Libye, l'hostilité héréditaire la faisait brûler d'une soif de combat et de vengeance. Le général Noguès, évoquant les renseignements qu'il est si bien à même de rassembler au Maroc et en Algérie, me le confirmait de vive voix et nettement ces jours-ci. C'est, d'ailleurs, l'opinion de tous les observateurs qualifiés.

La tournure prise par les événements a donc été pour la Turquie, immédiatement visée, et pour l'Afrique du Nord, une véritable déception.

Et si j'en juge par l'ensemble des indications récemment recueillies ici, point d'escale d'aviation des plus fréquentés depuis la guerre, de la bouche des voyageurs d'Égypte et d'Orient, ce ressentiment est maintenant celui de tout l'islam.

L'installation des colons italiens en Libye a joué dans cette évolution un rôle qui nous semble, à nous les voisins immédiats, essentiel.

20 000 nouveaux, confirme l'Italie, vont partir. 4 500 maçons vont préparer leurs maisons. Il ne s'agit donc plus d'une tentative, mais d'un dessein opiniâtre, d'un véritable transfert de population, d'une politique.

Alors que la domination anglaise en Égypte a fait passer en un demi-siècle la population indigène de 4 ou 5 à 18 millions ; alors que, parallèlement, la domination française en Afrique du Nord l'a accrue de 6 ou 7 à 18, la domination italienne en Libye risque de tout balayer.

Ce contraste, tellement frappant et suggestif, obsède les esprits. Les certitudes millénaires s'en trouvent ébranlées : « Qui tient la guerre, tient l'avenir… Tant de dominations ont été passagères… » Ce ne serait donc plus vrai !

Et le succès d'une telle politique démographique en un coin de la terre d'Afrique peut n'être pas seulement un échec local, une régression limitée de l'islam. Prenant figure de symbole et de stimulant il peut avoir des

[1] Sur les émissions en langue arabe de *Radio-Bari*, voir les télégrammes n°s 496 et 504-505 du délégué à la Résidence générale, M. Morizé, au Département des 8 et 9 septembre 1939 (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 5, documents non reproduits).

effets contagieux, engendrer, ailleurs, de nouvelles et redoutables poussées colonisatrices européennes.

D'une manière plus tangible et prochaine, la Tunisie y voit de nouveaux risques de concurrence et peut-être une nouvelle infiltration italienne dans le Sud. Ceci mérite, je crois, d'être bien noté et en son temps.

Tandis, en effet, que l'Italie implante ses nationaux en Libye, la France, par nécessité de guerre, doit placer une grande part de son armée d'Afrique au contact de la Tripolitaine. L'installation de troupes aussi nombreuses donne à cette région un véritable coup de fouet économique en multipliant brusquement l'équipement. Des puits se creusent (et trouvent partout des nappes d'eau potable), des routes, des chemins de fer, des constructions s'établissent. Jusqu'ici déshéritée, presque désertique, cette région peut désormais se mettre beaucoup mieux en valeur. C'est, en passant, un hommage et un tribut de gratitude que je paie à l'armée d'Afrique.

Mais si les Français fournissent les cadres supérieurs et les indigènes, le personnel, toute une classe de cadres subalternes et indispensables, est formée à merveille par les Italiens. Dans les tentatives de colonisation tripolitaine il y aura nécessairement des échecs. Ceux qui abandonneront ne seront guère tentés de retourner dans l'Italie pauvre et surpeuplée. Ils seront bien plus attirés vers cette Tunisie du Sud, si proche et qui s'éveille à la vie. Ainsi l'infiltration du Nord peut se reproduire dans le Sud et y produire les mêmes phénomènes de concurrence que les indigènes redoutent si fortement.

D'autre part, à la frontière tripolitaine, les rapports de caractère civil ou militaire sont empreints, de part et d'autre, d'une parfaite courtoisie. Cependant il demeure patent que l'Italie accroît ses troupes en Libye et vient de les porter à onze divisions[1]. L'entretien de tels effectifs ajoutés à ceux d'Albanie, de Rhodes et d'Abyssinie ne peut que contribuer à épuiser la Péninsule. Il s'agit donc toujours de pression ou de menace. On ne manque pas de le relever.

Ainsi, la guerre, aux yeux des indigènes, change d'aspect. L'ennemi devient lointain et inconnu. Il faut combattre dans les brouillards et les boues des forêts du nord. L'enthousiasme se glace. Quelle lutte est-ce sans haine et sans soleil ?

Si la détente avec l'Italie s'accentue ; si, mieux encore, elle fait place à un rapprochement ou à une union, le contre-coup sera d'autant plus sensible et notre politique islamique aura à en tenir compte.

En même temps qu'elle est déconcertée, cette Tunisie musulmane, région réputée sensible entre toutes, sent converger sur elle tous les feux de la propagande de guerre : radios, tracts, rumeurs, émissaires, etc. L'exci-

[1] Ce type d'information est fourni au Département par Louis Keller, consul de France à Tripoli. Voir, par exemple, le télégramme n° 499 du Département à E. Labonne du 5 septembre, transmettant des renseignements envoyés de Tripoli (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 50, document non reproduit).

tation antisémite, en particulier, s'y développe considérablement. Je me borne à le mentionner sans insister puisque les remarquables *Bulletins de Quinzaine* des services politiques et économiques du général Noguès l'ont déjà relevé en détail et en ont souligné le caractère de sérieux avertissement.

Sans aucun doute ces influences ont joué dans les incidents qui ont eu lieu à Alger lors de l'embarquement de contingents tunisiens, et à Kairouan dans un dépôt de réservistes (compte rendu spécial, après celui du général Noguès, adressé par avion)[1].

Tous ces facteurs politiques s'exercent sur une population émotive et énervée par l'ébranlement de la mobilisation. Les appels, les réquisitions, l'arrêt de centaines d'entreprises, les incertitudes du ravitaillement et de la circulation ne peuvent s'atténuer en quelques semaines.

Je confirme, à cet égard, l'urgente et absolue nécessité des instructions appropriées pour que les échanges entre la Tunisie et la France puissent reprendre intégralement et que les autorisations de réapprovisionnement et de réoutillage nous soient délivrées. Plus d'un mois d'immobilisation et les énormes réquisitions ou achats pratiqués par l'Intendance ont emporté nos stocks de sécurité, et le ravitaillement du pays se trouve maintenant sérieusement atteint.

Cependant, ces difficultés et cette nécessaire vigilance ne sauraient altérer la physionomie véritable et satisfaisante de l'ensemble du pays qui demeure remarquablement calme, ordonnée et laborieuse.

Le maintien de la Méditerranée libre, avec tant d'autres et si grands bienfaits, permet le développement d'une puissante activité minière qui s'affirme déjà et que j'appuie de toutes mes forces. Et les conditions climatiques continuent à favoriser l'agriculture. Après de bonnes récoltes de céréales et d'excellents pâturages, nous allons bénéficier d'une exceptionnelle production d'olives. Grâce au prix de l'huile qui s'annonce rémunérateur, de substantielles rentrées vont aider, cet automne, à la reprise de l'activité économique que nous nous attachons, en conjuguant les efforts des services civils et militaires, à hâter dans tous les domaines.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 4

[1] Voir document n° 171.

203

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1817 à 1823. *Ankara, 7 octobre 1939, 1 h. 30.*
Réservé. Spécial. Extrême urgence. (*Reçu :* le 7, 9 h.)

Je me réfère à votre télégramme 1477-1480[1].

Dès notre première conversation avec M. Numan Menemendjoglu j'avais exprimé la crainte que les demandes soviétiques n'eussent pour effet d'annuler la portée de la clause interdisant la paix séparée insérée dans le Traité tripartite (mon télégramme 1775)[2] et j'avais reçu jusqu'ici des réponses aussi confuses que celles qui ont été faites à M. Payart[3].

J'ai repris la question aujourd'hui en marquant au secrétaire d'État des Affaires étrangères que le gouvernement français, appelé à prendre une décision grave, était en droit de réclamer des explications claires. De celles qu'il m'a fournies, les points suivants se sont dégagés :

1°) La proposition tendant à substituer à l'article 3 du projet de traité une clause de consultation ne modifie pratiquement en rien les engagements turcs. (...)[4] il s'agit de la Grèce, l'assistance à la Grèce et par conséquent l'appui à la France et à l'Angleterre intervenant en vertu de leurs engagements de garantie, représentent un intérêt essentiel pour la Turquie et la consultation (...)[5] serait au plus affaire de quelques heures.

Il n'est pas au pouvoir de l'URSS d'empêcher l'intervention turque sous prétexte de consultation parallèle avec elle ; la consultation avec l'URSS ne peut, en effet, porter que sur la question de savoir si celle-ci interviendrait ou non aux côtés de la Turquie (art. 5 de notre projet de traité).

L'attitude russe gênerait, par contre, la Turquie, dans le cas d'une entente germano-soviétique pour une action contre la Roumanie, éventualité qu'on exclut radicalement ici. Même dans ce cas, d'ailleurs, le Pacte balkanique oblige la Turquie à intervenir si la Bulgarie bouge.

[1] Télégramme non retrouvé sous ce numéro. Il peut s'agir soit du document n° 188 dont on n'a que la copie envoyée à Londres sous un autre numéro, ou d'un autre télégramme d'instructions encore plus explicite, dont on n'a également que la copie adressée par le Département à Londres le 6 octobre, sous les nos 2498 à 2501. La teneur du message à transmettre aux autorités turques tentées d'accepter les modifications au Traité tripartite demandées par Staline est résumée en conclusion : « Nous désirons pour notre part ne conclure avec la Turquie qu'un accord sincère et effectif et qui ne soit pas réduit par les réserves qu'une puissance étrangère y aurait introduites à la portée d'un instrument purement fictif laissant à notre charge toutes les participations substantielles d'ordre politique, militaire et financier qui s'y trouvent prévues. » (in Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 134, document non reproduit).

[2] Voir document n° 177.

[3] Voir document n° 200, note 2, p. 348.

[4] Lacune de déchiffrement.

[5] Lacune de déchiffrement.

À cet égard, je puis en effet préciser que mon collègue de Grèce a été autorisé à faire savoir à Athènes que les obligations du Pacte balkanique n'étaient à aucun degré affectées par les pourparlers en cours à Rome.

2°) En ce qui concerne la clause dite de « neutralité », le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères a tenu à préciser qu'une disposition semblable figurait dans le traité turco-soviétique, c'est-à-dire que, en cas de guerre entre l'URSS d'une part, la France et l'Angleterre d'autre part, les effets du traité turco-soviétique seraient également suspendus[1]. D'après lui, le principal souci de M. Staline est d'obtenir l'assurance que dans cette éventualité la Turquie ne pourra être belligérante et que, par conséquent, elle devrait, en vertu de la convention de Montreux, fermer les Détroits à notre flotte.

3°) Si la Turquie se trouve en guerre à nos côtés contre l'Italie, ou contre l'Italie et l'Allemagne réunies, aucune intervention soviétique ne saurait faire interdire l'exécution des engagements contractés envers nous ; la clause relative à la paix séparée jouerait pleinement.

4°) La situation est différente si l'URSS intervenait dans la guerre en même temps que l'Italie. Dans ce cas la Turquie serait en effet placée dans la situation qu'elle a toujours voulu éviter et qui, dès le début des pourparlers avec l'Angleterre, a provoqué une réserve expresse de la part de M. Saradjoglu : elle n'accepte pas en effet d'être mise devant la nécessité de prendre une initiative qui la mettrait directement en conflit avec l'URSS.

5°) Entre la situation ainsi décrite et celle que je me suis efforcé d'exposer dans mon télégramme n°s 1607-1611[2], il y a donc une différence grave si l'on admet la possibilité d'une intervention conjuguée italo-russe. Je dois dire que du côté turc on déclare l'exclure absolument.

6°) J'ai demandé à M. Numan Menemendjoglu si le gouvernement français devait se considérer comme saisi d'une demande de modification aux textes paraphés le 28 septembre. Sur sa réponse affirmative, je l'ai averti que Votre Excellence aurait donc non seulement à examiner l'opportunité de mieux équilibrer les engagements contractés de part et d'autre, mais aussi à se demander si, en raison de l'incertitude que l'équivoque de la politique ratifiée pourrait faire peser sur l'exécution éventuelle des engagements contractés par la Turquie envers nous, il valait la peine de conclure un traité qui serait assorti de pareilles réserves.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Voir document n° 200, note 2, p. 348.
[2] Voir document n° 102.

204

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 414[1]
Réservé.

Saint Sébastien, 7 octobre 1939.

(*Reçu :* le 9, 17 h. 30.)[2]

Si, dans la mesure où je puis en juger d'ici, M. Mussolini observe la plus grande réserve dans le déroulement de l'offensive de paix déclenchée par certains neutres à l'instigation de l'Allemagne, il n'en est pas de même du général Franco et de ses collaborateurs.

Comme je l'ai déjà signalé[3], les mobiles de l'action espagnole sont inspirés avant tout par un désir de paix à tout prix. Celle-ci est estimée nécessaire à la convalescence du pays et surtout à la consolidation du régime. On regrette peut-être ici que la Pologne catholique soit à feu et à sang. Mais on préfère encore l'abandonner à son triste sort, plutôt que de voir se prolonger, et surtout s'étendre le conflit. En effet la guerre, non seulement pourrait atteindre les intérêts matériels de l'Espagne, en Méditerranée par exemple, mais aussi faire renaître les luttes intestines, toujours latentes dans ce pays, en raison de l'allure idéologique que prend parfois la croisade des démocraties contre les régimes totalitaires.

Les déclarations données ces jours-ci à la presse par le Généralissime (mon télégramme nº 403)[4] paraissaient marquer une étape et non la fin d'une offensive de paix menée par l'Espagne avec le concours des neutres qui voudront bien s'y prêter.

À la demande ou non de l'Allemagne, peut-être ne déplairait-il pas au *Caudillo* de se faire le héraut de la paix, maintenant que le *Duce*, qu'il ait compris ou non la vanité d'une telle tentative, semble préférer les avantages payants de la neutralité en temps de guerre.

Cette offensive serait surtout dirigée sur Paris. On chercherait à exploiter la fissure que d'aucuns, ici, prétendent voir entre l'Angleterre et la France. Un des moyens employés serait une propagande bien orchestrée sur le plan humanitaire. Celle-ci semble se dessiner déjà, ici même, autour de ma personne. Il va sans dire que ce sera en vain.

[1] Télégramme envoyé en clair.

[2] Reçu par courrier.

[3] Voir document nº 178.

[4] Dans ce télégramme en clair du 3 octobre 1939, Pétain rapporte la déclaration du général Franco à M. Manuel Aznar et les résume en ces termes : « ... L'Espagne, aujourd'hui, par la voix de son chef, 1) attribue à la France et à l'Angleterre une responsabilité dans la disparition totale de la Pologne, 2) continue à considérer une Allemagne très forte comme un rempart contre le bolchevisme, 3) annonce qu'elle est disposée à soutenir toutes les offensives de paix en Europe ». Le texte intégral de l'interview du général Franco se trouve annexé à la dépêche nº 843 envoyée par le maréchal Pétain au Département le 3 octobre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 205, documents non reproduits).

J'ignore ce que M. de Lequerica vous aurait dit dans cet ordre d'idée. Mais j'estime qu'il convient d'éviter de donner dans le panneau. L'ambassadeur d'Espagne, comme son maître, devrait se rappeler les fins de non-recevoir opposées pendant la guerre civile par le gouvernement national à toute suggestion de médiation, précisément inspirée de sentiments humanitaires. C'est grâce à son opiniâtreté et à sa poursuite du défaitisme intérieur que le général Franco l'a en définitive emporté. Voilà sans doute la meilleure leçon que nous puissions tirer de son expérience et de ses conseils.

Z Europe, 1918-1940, Espagne, 211

205

NOTE DU DÉPARTEMENT

Au sujet des modifications proposées par M. Staline à l'accord tripartite anglo-franco-turc

N. *Paris, 7 octobre 1939.*

1) Nous ne pouvons accepter qu'au moment même où ils concluent avec la France et l'Angleterre un traité d'assistance, les Turcs signent avec la Russie un accord qui contiendrait explicitement une pointe dirigée contre la France et l'Angleterre.

2) Il est indispensable que nous prenions des précautions contre une manœuvre russe destinée à faire le jeu de l'Allemagne, en neutralisant dans tous les cas la Turquie. Les premières modifications proposées par Molotov et que Staline a ensuite écartées ne permettent pas, en effet, de douter que les gouvernements russe et allemand n'aient été d'accord pour faire jouer de toutes façons à notre détriment la clause de réserve. C'est sans doute pourquoi M. von Ribbentrop s'est flatté, avant de quitter Moscou, d'avoir enlevé toute valeur pratique à l'accord anglo-franco-turc.

3) Si le gouvernement de Moscou est de bonne foi et ne tient pas essentiellement à faire le jeu de l'Allemagne, la formule suivante devrait lui donner toute satisfaction : « Les engagements assumés par la Turquie en vertu du Traité tripartite anglo-franco-turc ne pourront contraindre ce pays à une action ayant pour effet ou entraînant pour conséquence une entrée en conflit armé avec l'URSS. Dans le cas d'une participation de la Russie au conflit, le traité anglo-franco-turc ne jouera que dans les limites de la déclaration franco-britannique du 28 avril. »[1]

4) Nous aurions ainsi l'occasion de faire savoir aux Russes, par l'intermédiaire du gouvernement turc, qu'en ce qui nous concerne, nous considérons

[1] Voir *DDF* (1936-39), XV, document n° 523.

comme exclue l'hypothèse d'une guerre entre l'URSS d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre. Nous poserions ainsi un premier jalon en vue d'une politique qui s'efforcerait de détacher la Russie du Reich.

5) Nous admettons qu'une intervention éventuelle des Soviets entraîne la neutralité de la Turquie face à la Russie. Mais nous ne pouvons admettre qu'elle entraîne une neutralité complète de la Turquie. Dans ce cas, en effet, les engagements pris par nous à l'égard d'Ankara resteraient sans contrepartie.

6) Une telle situation pourrait entraîner de graves conséquences pour la Turquie elle-même dans l'hypothèse, qui n'est pas du tout invraisemblable, où la Turquie aurait à se défendre contre une poussée russe vers les Détroits, en dépit des engagements que Moscou se déclare prêt à souscrire.

Nous sommes disposés, pour notre part, à soutenir la Turquie dans toutes les hypothèses où elle serait menacée. Nous sommes donc justifiés à demander comme contrepartie que la Turquie nous assiste, quoi qu'il arrive, en Méditerranée.

Papiers 1940, Papiers Léger, 13, Lettres particulières 1932-1939

206

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2513 à 2521[1]. *Paris, 8 octobre 1939, 1 h. 40.*

(*Reçu* : le 8, 7 h.)[2]

L'ambassade d'Angleterre m'a communiqué les instructions que son gouvernement se proposerait d'adresser à Sir Hugue Knatchbull-Hugessen[3] et

[1] Télégramme envoyé chiffré par fil.

[2] Mention : « dans la matinée ».

[3] Dans le télégramme d'instructions, transmis au Département, de Lord Halifax à Sir H. Knatchbull-Hugessen, l'ambassadeur britannique à Ankara, l'analyse du gouvernement britannique est la suivante : la probabilité d'une agression allemande contre la Roumanie a diminué du fait de l'action récente de la Russie et, en cas d'attaque, il serait de toute manière impossible d'apporter une aide concrète à la Roumanie, même avec un soutien turc que n'exclut pas la modification de l'article 3. Si la menace sur la Grèce apparaît plus grave du fait de son impact sur la situation en Méditerranée, Londres estime que les Turcs ne pourraient alors que se ranger du côté des Alliés pour défendre leurs propres intérêts. Quant à la modification du protocole de signature dans le sens d'une neutralité générale qui poserait problème en cas d'alliance entre la Russie, l'Italie et l'Allemagne, Londres considère comme improbable que l'Italie se joigne à l'Allemagne, et que la Russie s'associe trop étroitement au Reich, au risque de se voir attaquer par la France et l'Angleterre, alors qu'elle peut penser arriver à ses fins sans guerre. Par ailleurs, une Italie hostile ne pourrait que pousser justement la Turquie vers les Alliés. Lord Halifax conclut qu'au moment où l'Allemagne et d'autres pays apparaissent hésitants dans leur attitude, la conclusion simultanée de l'accord turco-soviétique et du Traité tripartite anglo-franco-turc jetterait un doute sur la solidité de l'alliance entre Berlin et Moscou. (Voir Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7, document non reproduit).

qui concluent, pour des raisons dont le Foreign Office vous a donné connaissance[1], à l'acceptation intégrale des modifications que M. Staline exige de voir apporter aux accords paraphés. À ce propos, l'Ambassade exprime en même temps l'espoir de son gouvernement que des instructions analogues puissent être adressées par nous à M. Massigli.

Le gouvernement français a le regret de ne pouvoir se rallier, en cette circonstance, aux vues du gouvernement britannique. L'examen des demandes adressées par M. Staline nous a conduits en effet à des conclusions opposées à celles que le gouvernement anglais serait enclin à adopter. Je vous serais obligé de le faire savoir au Foreign Office en portant à sa connaissance les raisons qui ont déterminé son attitude et qui nous font même insister très vivement auprès de lui pour qu'il veuille bien reconsidérer la sienne.

Le gouvernement français est entièrement d'accord sur l'opportunité d'un maintien des relations confiantes entre la Turquie et la Russie. Toutes dispositions prises par ces deux pays pour aménager leurs rapports au mieux de leur convenance réciproque ne peuvent donc soulever de notre part aucune objection : dans la mesure même où cet aménagement n'apporte aucun obstacle à la collaboration franco-anglo-turque sur le terrain des intérêts communs aux trois pays, nous ne pouvons que nous féliciter au contraire des possibilités qui nous sont ainsi réservées d'utiliser à toutes fins utiles le rôle d'intermédiaire que la Turquie peut éventuellement remplir entre la Russie et nous.

Le gouvernement français est par ailleurs persuadé qu'il n'existe aucune incompatibilité entre la teneur des accords paraphés à Ankara et l'objet réel que les Russes peuvent légitimement assigner à leur traité avec la Turquie. Le protocole de signature de notre accord, tel qu'il est actuellement rédigé, assure pleinement la neutralisation de la Turquie vis-à-vis de l'URSS dans toutes les éventualités où les intérêts propres à cette dernière risqueraient d'être mis directement en cause. Toute insistance de la Russie en vue d'étendre cette neutralisation au-delà de cette sphère et d'être mise à même de suspendre à son gré en toute circonstance le jeu de nos accords comporte par conséquent quelque chose de suspect, en laissant apparaître l'intention de défendre d'autres intérêts que les siens. En acceptant cette ingérence abusive d'une puissance étrangère dans nos rapports propres avec la Turquie, nous affecterions gravement notre position prise au regard des États balkaniques et méditerranéens et sans vider en fait les accords d'Ankara de toute substance qui justifiait seule les sacrifices onéreux stipulés à notre charge.

Les modifications demandées par M. Staline soulèvent en elles-mêmes les objections suivantes :

1°) La substitution d'une clause de consultation à la clause d'assistance automatique prévue à l'article 3 aurait une répercussion politique immédiate par suite d'une interprétation que les États balkaniques et méditerranéens ne pourraient manquer de lui donner. Elle ne nous placerait pas seulement à l'égard de ces derniers en-deçà de la position que les accords

[1] Voir document n° 194.

d'Ankara définissaient, mais en-deçà aussi de la position qui résultait des déclarations anglo-turque et franco-turque des 12 mai et 23 juin derniers[1]. L'efficacité de notre assistance se trouverait compromise à leurs yeux dans toute la mesure où le concours turc se trouverait subordonné à la condition d'une consultation préalable, consultation dont les conclusions leur paraîtraient désormais d'autant plus incertaines qu'ils n'ignoreraient point les conditions dans lesquelles cette novation de notre accord nous aurait été imposée. À cet affaiblissement de nos engagements et de nos moyens d'action correspondrait forcément un affaiblissement des volontés de résistance que la perspective d'une collaboration anglo-franco-turque immédiate et effective doit contribuer à rassembler et à maintenir. J'ajoute que d'un autre point de vue, il ne serait pas sans inopportunité à l'heure actuelle qu'en réglementant ou annulant toute portée anti-allemande de notre accord avec la Turquie pour (...)[2] sauvegarder (...)[3] envers la Russie, nous nous trouverions accentuer publiquement la portée résiduaire de ces accords contre l'Italie.

2°) En ce qui concerne le protocole, le complément de précision que M. Staline veut y introduire[4] serait inutile s'il ne faisait que confirmer l'engagement de neutralité de la Turquie à l'égard de la Russie et, par contre, nettement dangereux s'il tendait, comme l'insistance russe nous autorise à le croire, à suspendre l'application de notre accord dans tout conflit où la Russie, à seule fin de neutraliser la Turquie, se déclarerait ou menacerait de se déclarer belligérante aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie.

C'est compte tenu de ces considérations que le gouvernement français se propose d'inviter M. Massigli à déclarer au gouvernement turc qu'il regrette de ne pouvoir accepter la modification des accords paraphés à Ankara le 28 septembre dernier. Persuadé de leur compatibilité avec les dispositions des accords russo-turcs et sincèrement soucieux de faciliter à la Russie et à la Turquie l'aménagement harmonieux de leur convenance réciproque, il serait tout disposé à accepter que le gouvernement turc donnât à M. Staline, sous la forme qu'il jugera la plus opportune, toutes assurances propres à sauvegarder à ses yeux cette compatibilité des deux accords. L'URSS peut et doit en effet trouver dans une procédure de ce genre la garantie que ses intérêts légitimes seront respectés comme le seront, pour leur part, ceux que nous avons en commun avec la Turquie et dont nous ne pouvons subordonner la défense à l'appréciation d'un gouvernement étranger. Les sacrifices extrêmement lourds que les accords d'Ankara laissent à notre charge ne nous permettent pas d'envisager qu'ils n'aient pour contrepartie que des engagements vagues, illusoires et précaires. C'est au gouvernement turc qu'il appartient de concilier l'engagement substantiel que nous avons contracté et que nous ne cherchons

1 Voir *DDF* (1936-39), **XVI**, documents n°s 158 et 517.
2 Lacune de déchiffrement.
3 Lacune de déchiffrement.
4 Voir document n° 200, note 2, p. 348.

pas à affaiblir avec les contre-assurances qu'il peut légitimement vouloir se réserver du côté russe. Cette conciliation est certainement possible si le gouvernement russe, de son côté, ne tend à rien de plus.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

207

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1830 à 1831. *Ankara, 9 octobre 1939, 0 h. 37.*
Réservé. Extrême urgence.
(*Reçu :* le 9, 5 h. 30)

M. Numan Menemendjoglu m'a exposé cet après-midi, ainsi qu'à mon collègue d'Angleterre, que la situation dans laquelle se trouvait à Moscou M. Saradjoglu ne pouvait plus se prolonger. La durée de son séjour donne lieu à toutes sortes de commentaires et de suppositions en Turquie et hors de Turquie, et l'opinion s'énerve. Dans ces conditions, le gouvernement a décidé d'envoyer mardi soir des instructions définitives au ministre des Affaires étrangères. Si la réponse franco-anglaise est parvenue d'ici là, et si elle est positive, le Ministre achèvera les pourparlers. Si notre réponse est négative, il rompra les conversations et rentrera ; il en sera de même s'il n'y a pas de réponse du tout. Le gouvernement turc ne doute d'ailleurs pas que la rupture, si rupture il y a, n'incite Moscou à se rapprocher davantage de Berlin. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères nous a en conséquence adressé un pressant appel pour que nous signalions à nos gouvernements tout le sérieux de la situation. Le déchiffrement des télégrammes no 1511 et suivants[1] n'étant pas terminé lorsque cette conversation a eu lieu, je n'ai pu que m'en référer à mes déclarations antérieures. Le secrétaire général m'a dit d'autre part avoir reçu un télégramme de l'ambassadeur de Turquie à Paris rendant compte d'une conversation avec M. Léger[2], ce télégramme étant en grande partie indéchiffrable.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Document non retrouvé. Sur la teneur des instructions à M. Massigli, voir les documents nos 187 et 188.

[2] Voir document n° 188.

208

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1834 à 1836. *Ankara, 9 octobre 1939, 16 h. 52.*
Réservé. Spécial. Extrême urgence.
(*Reçu :* le 9, 20 h. 35)

J'avais dès hier sondé Numan Menemendjoglu sur la possibilité d'une solution dans le sens indiqué en conclusion de votre télégramme 1511 et suivants[1]. Il n'avait pas paru la croire possible et je n'avais pas insisté, ignorant si Votre Excellence pourrait de son côté s'y rallier.

Assuré après le déchiffrement de ce télégramme de répondre par avance à vos intentions, mais parlant toujours à titre personnel, je suis revenu ce matin à la charge.

Après discussion et après avoir conféré avec le président du Conseil, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères vient de me faire savoir :

A) que, en ce qui concerne la modification demandée au protocole de signature, le gouvernement turc est prêt à y renoncer et à envisager une solution comme celle que j'avais suggérée ; il espère y rallier Moscou (il y aurait donc simplement une communication unilatérale des Turcs aux Russes et sans doute aussi une communication turque à l'adresse des puissances occidentales, précisant la portée de ses engagements avec l'URSS).

B) que par contre, pour l'amendement demandé à l'article 3 et quoique, en fait, l'on maintienne ici que cet amendement soit sans conséquence de fond, le compromis suggéré semble devoir être rejeté par les Soviets, M. Staline, « pour des raisons évidentes de prestige », m'a dit mon interlocuteur, tenant à ce que les articles correspondants dans les deux traités soient en complet parallélisme.

M. Numan Menemendjoglu va télégraphier à M. Saradjoglu de rechercher si un compromis est possible sur ces bases ; et il m'a demandé ainsi qu'à mon collègue britannique, de proposer à nos gouvernements respectifs de se rallier de leur côté à pareille solution.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Document non retrouvé. Sur la teneur des instructions à M. Massigli, on peut se référer aux documents nos 187 et 188.

209

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1837 à 1839[1]. *Ankara, 9 octobre 1939.*
À chiffrer. Extrême urgence.

Suite à mon télégramme précédent[2].

Je me rends bien compte qu'une telle solution laisse subsister dans toute leur force la première partie des graves objections formulées par Votre Excellence.

Mais il reste à savoir quels seraient, sur les États balkaniques, les effets d'une rupture qui laisserait à Moscou carte blanche au courant le plus favorable à l'accord avec Berlin, et qui pourrait amener l'URSS et l'Allemagne à conjuguer plus étroitement leurs politiques dans les Balkans. Dans l'hypothèse la meilleure, n'y a-t-il pas le risque de fortifier les influences qui voudraient donner à la neutralité balkanique le caractère justement dénoncé par le télégramme du Département nos 1349-1357[3] ? À en juger par l'attitude qu'ont ici ceux des représentants de ces pays qui penchent de notre côté, j'inclinerais à croire que les suites de la rupture seraient plus graves que celles du compromis.

Je m'excuse d'insister sur ces considérations mais les conséquences d'un échec de la mission de M. Saradjoglu me paraissent devoir si lourdement peser sur les relations turco-soviétiques, comme sur les rapports à venir des puissances occidentales avec la Turquie, et il me semble si important en vue des développements possibles de la situation politique et militaire de maintenir intacte la position acquise dans ce pays, que je souhaiterais que rien ne fût négligé pour éviter la crise qu'il est permis d'appréhender. Au surplus, une action concertée de la France et de l'Angleterre dans les capitales balkaniques, conjuguée avec une action de la diplomatie turque, pourrait peut-être atténuer dans une mesure non négligeable, les incontestables inconvénients que comporterait l'affaiblissement de l'article 3.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

1 Télégramme transmis par fil.
2 Voir document n° 208.
3 Voir document n° 145.

210

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 2530. *Paris, 9 octobre, 14 h*[1].

Veuillez faire connaître au Foreign Office[2] les instructions suivantes, que je me propose d'adresser à notre chargé d'affaires à Moscou[3], et insister pour que le gouvernement anglais invite Sir William Seeds à intervenir dans le même sens auprès de M. Saradjoglu.

« Veuillez remettre à M. Saradjoglu la note suivante, en réponse à celle que vous m'avez transmise de sa part.

Le gouvernement français souhaite sincèrement voir se conclure entre la Russie et la Turquie un accord appelé à favoriser le développement de relations confiantes entre les deux pays, et il ne perd de vue aucune des perspectives de collaboration internationale plus étendues qu'un tel accord pourrait éventuellement ménager.

Mais le gouvernement français ne peut, d'autre part, concevoir que la conclusion de cet accord puisse être subordonnée à l'introduction, dans un traité déjà paraphé par la France, la Grande-Bretagne et la Turquie, de modifications susceptibles d'en altérer gravement le caractère et la portée.

S'il était vrai que les modifications proposées à Moscou ne dussent changer ni le fond, ni la portée pratique du texte paraphé, leur insertion serait à tout le moins inutile.

Si, comme l'indique bien au contraire toute l'insistance rencontrée à Moscou à travers les diverses phases de la négociation turco-russe, ces modifications sont de nature à altérer la substance même de ce texte, le gouvernement turc doit comprendre que le gouvernement français ne puisse, pour sa part, envisager de laisser modifier l'économie générale d'un accord dont l'équilibre entre les clauses politiques et les clauses techniques serait, de ce fait, profondément bouleversé.

Le gouvernement turc a maintes fois donné aux gouvernements français et anglais l'assurance qu'il existait une parfaite compatibilité entre les accords qu'il se proposait de conclure à Moscou et ceux qu'il avait paraphés à Ankara.

Le gouvernement français est, en effet, persuadé que ces derniers textes, dont le protocole de signature précise déjà nettement la portée limitative

[1] Téléphoné en clair.

[2] Cette note a été portée par M. Roger Cambon au Foreign Office dans l'après-midi du 9 octobre. Voir la copie avec un mot de l'Ambassadeur dans les Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 135.

[3] Ces instructions ont été envoyées à Moscou par le télégramme nos 811 à 818, en date du 9 octobre 1939 (Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75).

au regard de la Russie, peuvent parfaitement s'harmoniser dans leur ratification avec ceux que M. Saradjoglu se propose de conclure à Moscou.

Il ne voit aucune objection à ce que M. Saradjoglu en donne, sous la forme qu'il jugera la plus opportune, l'assurance à M. Staline et qu'il se porte fort auprès de ce dernier de cette entière compatibilité des accords d'Ankara avec la sauvegarde des intérêts russo-turcs, comme avec l'aménagement des convenances réciproques de l'URSS et de la Turquie.

Une pareille déclaration devrait suffire à écarter toutes les préoccupations que le gouvernement de l'URSS a pu concevoir, et, dans la mesure où elle est faite avec notre connaissance et notre assentiment, convaincre M. Staline qu'aux yeux des gouvernements français et anglais, les accords d'Ankara, loin de s'opposer à ceux que la Russie et la Turquie peuvent conclure, les complètent au contraire, et n'excluent aucune possibilité d'élargissement éventuel de leur sphère commune d'intérêts.

En vue de faciliter à M. Saradjoglu cette démarche, le gouvernement français serait disposé à accepter que le protocole de signature fût complété par la précision suivante, insérée entre les paragraphes 2 et 3 : « par conséquent, en cas d'une guerre qui aurait pour effet d'opposer la France et la Grande-Bretagne d'une part, à l'URSS, d'autre part, l'exécution par la Turquie des engagements stipulés dans le traité anglo-franco-turc ne comportera pas d'assistance contre l'URSS. »

Aucune modification ne devrait par contre être apportée au texte paraphé du traité.

En dernière analyse, enfin, et pour rendre possible à M. Saradjoglu la conclusion immédiate des accords, le gouvernement français irait jusqu'à accepter le texte modifié du protocole de signature, proposé par M. Staline, sous réserve que pour en préciser exactement la portée à l'égard de l'URSS, les mots soulignés dans le texte ci-dessous fussent ajoutés :

Ce texte se lirait comme suit :

« Les engagements assumés par la Turquie en vertu du traité susmentionné ne pourront contraindre ce pays à une action ayant pour effet ou entraînant pour conséquence une entrée en conflit armé avec l'URSS, d'autant plus que ces engagements ne peuvent pas contraindre la Turquie à prêter son appui à la Grande-Bretagne et à la France *contre l'URSS*, si ces États entrent en guerre avec cette dernière. En conséquence, dans ce cas, pendant toute la durée de la guerre, le traité anglo-franco-turc restera sans action *à l'égard de l'URSS*. »

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

211

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3600 à 3606. *Londres, 9 octobre 1939, minuit.*
Réservé. Secret.

J'ai fait part au Foreign Office de la note que vous vous proposez de faire remettre à M. Saradjoglu par notre chargé d'affaires à Moscou[1]. À cette occasion, j'ai de nouveau fait valoir nos arguments auprès du secrétaire d'État ainsi que de Sir Orme Sargent.

Lord Halifax m'a déclaré que le cabinet britannique, après avoir examiné la question sous tous ses aspects, voyait de sérieux inconvénients à provoquer une tension plus ou moins déguisée dans les relations turco-soviétiques. L'influence de l'URSS sur Ankara est telle en effet que le gouvernement turc refusera peut-être, en fin de compte, de signer l'accord tripartite. S'il le signe, la mise en jeu de l'accord ainsi obtenu sera toujours subordonnée à la position que prendraient éventuellement les Russes.

C'est pour éviter cette situation fausse, a poursuivi Lord Halifax, que le cabinet britannique s'est résigné à accepter les amendements demandés par les Russes. Il y met cependant une condition essentielle : c'est que l'Angleterre soit sûre que le pacte turco-soviétique ne contienne rien qui empêche la Turquie d'agir, le cas échéant, conformément à ses propres intérêts.

Lord Halifax m'a rappelé, à ce propos, que l'ambassadeur d'Angleterre, dans une conversation récente avec le président de la République turque, avait manifesté sa surprise de voir le gouvernement d'Ankara accepter des entraves qui pouvaient le paralyser entièrement, même si un danger grave venait à menacer son pays. Ismet Inönü a aussitôt protesté, affirmant que la Turquie resterait libre d'agir et qu'elle agirait au besoin.

Développant sa pensée, le président Inönü a déclaré que rien ne l'empêcherait de prendre les armes en cas de menace italienne ou pour venir au secours de la Grèce. Il a laissé entendre qu'une assistance à la Roumanie restait plus douteuse.

Lord Halifax en conclut que si le traité devait demeurer sans action sous l'effet des réserves exigées par les Russes, il resterait toujours au gouvernement turc la ressource d'agir pour la défense de ses intérêts en dehors de toute obligation contractuelle. À son avis, il faut faire confiance aux Turcs sur ce point. Si nous nous obstinons dans notre refus, nous

[1] Ces instructions ont été envoyées à Moscou par le télégramme nos 811 à 818, en date du 9 octobre 1939 (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75).

courons le risque de voir s'envenimer les relations turco-russes et de rejeter le gouvernement soviétique dans une entente plus étroite avec l'Allemagne. Même émoussé, comme il le paraît, par les amendements russes, l'accord que nous arriverions à signer avec les Turcs pourrait être le point de départ d'une cristallisation hostile à l'Allemagne dans l'Europe orientale, et, à ce titre, mériterait d'être considéré comme un succès.

Comme j'insistais auprès du Secrétaire d'État pour obtenir son assentiment en vue de l'envoi à Moscou des instructions visées par votre télégramme n° 2530[1], Lord Halifax a fini par me dire que personnellement il serait disposé à accepter cette procédure si nous consentions de notre côté, en cas d'échec de cette tentative, à nous rallier aux vues britanniques.

Sir Orme Sargent m'a fait observer à son tour que la signature que nous parviendrions à arracher au gouvernement turc n'aura pas de valeur pratique si celui-ci n'est déterminé que par le souci de ne pas renier l'attitude qu'il a prise en paraphant le projet d'accord. L'hostilité éventuelle de la Russie exercera toujours une influence décisive sur l'orientation politique de la Turquie. D'ailleurs, la Turquie pourra toujours tirer prétexte de l'impossibilité d'obtenir satisfaction au point de vue matériel d'armement pour ne pas donner suite à ses engagements. Les dernières séances de la commission d'experts ont montré en effet que les demandes turques dépassaient de beaucoup les cessions qui pourraient être faites par la France et l'Angleterre.

Sir Orme Sargent m'a dit enfin que l'ambassadeur d'Angleterre à Paris avait été chargé d'exposer une fois de plus la thèse britannique à Votre Excellence et espère que le gouvernement français consentira à entrer dans ses vues.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

212

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4178[2]. *Rome, 9 octobre 1939.*
Réservé. Spécial. (*Reçu* : le 11, 12 h. 30)[3]

Mes télégrammes de ces trois derniers jours ont indiqué la mesure de l'appui que la presse italienne avait donné aux thèses développées par le

[1] Voir document n° 210.
[2] Télégramme en clair.
[3] Reçu par courrier.

chancelier allemand dans son discours du 7 octobre[1]. Cet appui a été total. Dans les commentaires des feuilles fascistes, on n'a pu discerner, à l'encontre des arguments de M. Hitler, aucune réserve, aucune nuance, aucun souci de ménager, si peu que ce fût, le point de vue adverse. L'adhésion a été absolue et massive. Elle a même présenté un caractère d'affectation assez frappant de la part des journaux d'un pays qui, tout en n'ayant pas défini explicitement sa position au regard du conflit, ne se comporte pas moins, dans la pratique, comme un neutre.

S'ensuit-il qu'une telle attitude doive être considérée comme signifiant que l'Italie, après quelques tergiversations et réflexions au long du premier mois de guerre, a pris maintenant la décision de fixer sa ligne de conduite et de se ranger délibérément aux côtés de l'Allemagne ? Je ne le crois nullement. Cet appui intégral et si peu nuancé de la presse fasciste présente, en effet, un contraste frappant avec la réserve complète que le gouvernement italien a observée dans le domaine diplomatique. Depuis trois jours, aucune initiative italienne n'est venue doubler la campagne des journaux. Ni à Paris, ni à Londres, M. Mussolini n'a jugé à propos de faire développer par ses ambassadeurs les arguments par lesquels les folliculaires de la Péninsule s'efforcent, avec un zèle dûment orchestré, de démontrer aux gouvernements et aux peuples de France et d'Angleterre que Hitler est la sincérité même, et que ce serait folie que de ne pas accepter ses engageantes propositions. Ce contraste entre la réserve officielle et le parti-pris des journaux amène donc naturellement à conclure que celui-ci est destiné à compenser celle-là. M. Mussolini, convaincu, au fond de lui-même, de l'inconsistance des propositions allemandes, et bien certain de leur insuccès, a évité soigneusement de compromettre son autorité, aussi bien que sa liberté future de manœuvre, en se faisant présentement le truchement de Hitler auprès des puissances occidentales. Mais il n'en a senti que plus vivement la nécessité de donner, par la voie de sa presse, l'appui qu'il s'abstenait de donner par la voie diplomatique. « Diverses circonstances, se dit-il sans doute, m'ont fait juger prudent de ne pas entrer, au moins immédiatement, en guerre aux côtés de l'Allemagne. Une action trop prononcée de solidarité avec les offres hitlériennes risquerait fort, puisque ces dernières n'ont aucune chance d'aboutir, de m'entraîner, contre mon gré, dans cette guerre. Donc, bornons-nous à donner de la voix, pour la paix, uniquement pour la paix, et uniquement par l'entremise d'une presse pour laquelle les palinodies et les volte-faces sont, malgré tout, moins embarrassantes que pour un gouvernement. De la sorte, l'avenir de la décision italienne n'est pas hypothéqué et les apparences vis-à-vis de l'Allemagne sont sauvées ». Ce monologue mussolinien

[1] Discours prononcé devant le Reichstag le 6 octobre et connu le lendemain. Parmi les télégrammes de A. François-Poncet relatifs à l'accueil réservé par la presse italienne à cette « offensive de paix », seul a pu être retrouvé le télégramme n°s 4148 à 4150 du 7 octobre 1939 : ce n'est, d'après l'Ambassadeur, « qu'une longue paraphrase laudative, exempte de toute réserve, comme de toute mesure, des déclarations du *Führer* (…). Mais précisément cette exagération dans la louange en fait ressortir, semble-t-il, le caractère démonstratif. L'attitude de la presse paraît destinée, dans le jeu de balance auquel se livre le gouvernement italien, à fournir un gage bruyant à l'Allemagne et à attester la survivance de l'Axe. » (Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 20, document non reproduit).

est-il vraisemblable ? On n'aperçoit pas, en tout cas, dans l'hypothèse contraire, les raisons qui auraient empêché l'Italie de se livrer à des démarches effectives et pratiques, et plus ou moins accentuées, en vue d'amener la France et l'Angleterre à traiter sur les bases générales indiquées par le chancelier du Reich.

Le gouvernement italien n'a donc pas jugé opportun, dans la conjoncture actuelle, de se compromettre trop complètement en faveur de l'Allemagne. Mais il n'en prend que plus de soin pour maintenir, avec le moins possible de lézardes, la façade de la solidarité italo-allemande. « L'axe Rome-Berlin, s'attache-t-on à affirmer ici, n'est nullement rompu ». La prudence commande de garder intactes toutes les possibilités de se rallier à la cause allemande, de voler au secours de la victoire, au cas où celle-ci semblerait favoriser le camp hitlérien. Or, il faut bien constater malheureusement que le désastre polonais a ancré dans l'esprit des Italiens l'idée d'une Allemagne invincible et que la force militaire du Reich est, dans tous les milieux de la Péninsule, jugée nettement supérieure à celle de l'alliance franco-britannique. L'opinion que m'a exprimée plus ou moins directement, à ce sujet, le comte Ciano[1], se retrouve dans celles que, quotidiennement, mes collaborateurs, comme d'ailleurs tous nos compatriotes d'Italie, entendent formuler autour d'eux. Une crainte nettement caractérisée de la force allemande est le sentiment qui, en Italie, domine présentement tous les autres. « L'Allemagne, entend-on proclamer couramment, a déjà donné la mesure de sa puissance, alors que, des possibilités franco-britanniques, on ne sait encore rien ». Un tel doute joue naturellement au profit des germanophiles et embarrasse nos amis.

Malgré cette crainte de l'Allemagne, malgré l'influence des courants germanophiles qui agissent avec intensité, particulièrement au sein du Parti fasciste, les éléments de la situation n'apparaissent cependant pas d'une manière assez claire pour déterminer les dirigeants de la Péninsule à ne pas poursuivre le jeu sur les deux tableaux qui est, au surplus, si conforme au caractère italien. D'autres facteurs continuent, en effet, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, à militer en notre faveur. L'Allemagne est redoutée, mais sa victoire sur les puissances occidentales n'est pas souhaitée, car chacun dans ce pays se rend compte des conséquences fatales qu'emporterait, pour l'Italie, l'établissement d'une hégémonie du Reich en Europe. À cet égard, l'avenir de la guerre sur le front occidental est scruté avec anxiété, et l'on peut être certain que, si le dogme de l'invincibilité allemande se trouvait ébranlé par un échec des armées du Reich, par un nouveau Verdun franco-britannique, les conséquences qui s'ensuivraient dans les consciences italiennes seraient considérables. D'autre part,

[1] La dernière entrevue entre François-Poncet et Ciano remonte au 4 octobre. Dans son compte rendu de la conversation envoyé à Paris dans le télégramme n°s 4092 à 4100 du 4 octobre, l'Ambassadeur rapporte que le ministre italien des Affaires étrangères lui « parla spécialement, une fois encore, de la puissance formidable de l'appareil militaire allemand, dont la France allait avoir à supporter tout le poids. Ce qu'il avait vu et entendu à Berlin n'avait pas été de nature à le convaincre que le géant eût des pieds d'argile comme je le lui avais dit une fois. » (Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 7, document non reproduit).

la crainte de la Russie et du bolchevisme, les perspectives de leur extension en Europe centrale et dans les Balkans, occupent ici tous les esprits et il n'est pas douteux non plus qu'à l'espoir secret d'un échec allemand à l'Ouest ne se relie celui d'une brouille russo-allemande.

En attendant, l'Italie fasciste cherche à ne pas se compromettre, à garder entière sa liberté de se joindre, le moment venu, au vainqueur probable. Telle est, à mon sens, l'explication de l'attitude qu'elle a observée au lendemain du discours de Hitler, et de la contradiction apparente entre les gloses massivement laudatives de ses journaux et son abstention totale de toute initiative diplomatique correspondante. Si cette attitude de la presse fasciste n'est que le résultat d'une sorte de jeu, et qu'un élément plus ou moins artificiel d'une manœuvre, l'effet produit sur l'opinion publique italienne, en faveur de l'Allemagne, n'en est pas pour cela moins fâcheux. La foule italienne se trouve, en quelque sorte, invitée à l'avance à imputer à l'Angleterre et à la France la responsabilité exclusive de la continuation des hostilités. Il est vrai qu'elle en a vu et entendu bien d'autres, qu'aucune palinodie ne l'étonne plus et que, le cas échéant, elle acceptera aussi bien une interprétation opposée.

L'Italie joue donc, et continuera de jouer sur les deux tableaux. Un tel jeu est dans ses traditions, dans son caractère, et la géographie même le lui impose. Les fluctuations de son attitude, au gré des événements, ne doivent pas nous décourager, ni nous inciter à abandonner prématurément la partie, sous prétexte que mieux vaut une situation nette, un adversaire clairement découvert qu'un voisin incertain, dont on ne sait jamais ce qu'il sera demain. Trop d'éléments, trop de raisons profondes nous conseillent d'user de patience et de peser de tout notre poids dans cette balance hésitante, où nous conservons de nombreux moyens de faire pencher le plateau qui nous est favorable.

Notre intérêt, dans le conflit actuel, reste d'affermir, tout d'abord, par des soins attentifs, la neutralité italienne, première étape indispensable dans la voie où nous souhaitons que s'engagent nos voisins d'au-delà des Alpes. L'écrasement de la Pologne et la trahison russe ont diminué, mais non supprimé nos chances. L'Italie oscille et oscillera d'un camp à l'autre, jusqu'au moment où nous lui aurons fait comprendre que ses intérêts et ses sympathies la conduisent naturellement dans notre camp. Cette situation comporte des aléas qu'il nous faut accepter, du moment où nous sommes résolus à jouer nous-mêmes notre partie dans le sens que nous avons choisi. L'évocation de ces risques n'implique pas, de la part de celui qui les décrit, une fluctuation entre deux opinions contraires. Elle ne répond qu'au souci d'éclairer exactement les aspects d'une situation complexe. Les hésitations, les incertitudes, les courants contradictoires qui agitent présentement l'Italie sont dans les choses et dans les esprits et non dans la représentation que l'on s'efforce d'en donner fidèlement.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

213

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 378[1]. *Rome, 9 octobre 1939.*
Confidentiel.

Le cardinal Hlond a continué à voir personnellement divers cardinaux italiens, pour chercher à les intéresser à la cause de la nation polonaise et des alliés de celle-ci. Mon rapport n° 344 en date du 25 septembre dernier[2] a rendu compte au Département des dispositions favorables que le primat de Pologne avait rencontrées chez les cardinaux Granito di Belmonte, doyen du Sacré Collège, et Marmaggi, préfet du Concile et ancien nonce à Varsovie.

Hier, m'a été rapportée la constatation toute différente que lui avait fait faire une conversation avec le cardinal Marchetti Selvaggiani, vicaire de Rome et secrétaire du Saint-Office. Ce cardinal ne lui a pas caché qu'à son avis, la Pologne n'était pas de force à se mesurer avec l'Allemagne, avait eu tort de ne pas éviter la lutte avec celle-ci au prix des concessions nécessaires ; que la France et l'Angleterre avaient, elles aussi, eu tort de soutenir la Pologne et d'entrer en guerre contre le Reich ; enfin, que le Reich avait toute chance d'être victorieux.

Le cardinal Marchetti est un esprit tout d'une pièce et un caractère violent. J'ai toujours eu l'impression qu'il éprouvait envers nous une antipathie foncière. Mais il est un ami personnel de Pie XII, dont il a été, pour la tiare, partisan déclaré avant tout autre cardinal italien et avec qui il continue, m'assure-t-on, à échanger le tutoiement de la camaraderie depuis l'accession du cardinal Pacelli au trône pontifical. Il peut donc avoir de l'influence sur le Saint-Père, dont il a périodiquement audience pour l'expédition des affaires de ses deux importantes charges ; et son influence peut être pour quelque chose dans l'extrême vigilance que Pie XII apporte à ne pas se compromettre avec les ennemis de l'Allemagne.

L'état d'esprit constaté par le cardinal Hlond chez le cardinal Marchetti rappelle beaucoup celui qui a existé au Vatican, de 1914 à 1918, au sujet de la Belgique et des puissances occidentales. J'ai vu cet état d'esprit durer autour de Benoît XV aussi tard que la fin de l'été de 1918. Il n'entrait pas dans l'esprit des collaborateurs du Pontife que les empires centraux pussent être vaincus. Celui qui est aujourd'hui le cardinal Marchetti, et qui représentait alors le Saint-Siège à Rome, pensait que les Français devaient être privés de raison pour se flatter que l'Alsace-Lorraine pût jamais leur faire retour.

[1] Dépêche communiquée à Londres, Washington, Madrid, Bruxelles.
[2] Document non retrouvé.

Le même phénomène s'observe aujourd'hui ; et l'on ne saurait dire qu'il soit rare dans les cercles ecclésiastiques italiens, à quelque échelon que ce soit. Ce n'est pas une opinion isolée que de taxer d'imprudence la Pologne pour ne pas s'être soumise de bonne grâce aux exigences de Hitler, la France et l'Angleterre pour avoir promis et prêté à la Pologne un concours militaire qui ne pouvait pas la sauver, les mêmes puissances pour affronter une lutte contre l'invincible Reich. Le clergé italien, sauf exception bien entendu, n'échappe nullement à ce sentiment de crainte inspiré par la puissance militaire allemande, crainte très répandue dans toute l'Italie, même quand elle s'y combine avec l'antipathie envers les Allemands.

Par exemple, j'ai su que le cardinal Hlond avait été aussi causer avec le cardinal La Puma, préfet des Religieux. Celui-ci que je connais bien personnellement, qui a de la sympathie pour nous et qui s'exprime en termes sévères sur l'orientation politique du gouvernement fasciste, a dit au primat de Pologne : « Mon cœur est avec vous ; malheureusement, la France et l'Angleterre ne peuvent pas être victorieuses de l'Allemagne ; je le déplore, mais je ne le crois pas possible ».

Le cardinal La Puma, qui ne peut d'ailleurs pas souffrir le cardinal Marchetti – (il me le déchirait récemment de toutes les dents qui lui restent) –, se rencontre donc avec celui-ci dans une conclusion qui contrarie ses sentiments, tandis qu'elle répond à ceux de l'autre. Or lui aussi va périodiquement en audience de service chez le Pape, avec qui il est en termes confiants et familiers : car entre l'ancien secrétaire d'Etat devenu pape et les cardinaux qui, après l'avoir précédé de peu sur les bancs de l'université, ont été longtemps ses collègues en Curie, les termes de l'intimité sont conservés à un degré étonnant.

Évidemment, pour peu qu'un certain nombre de cardinaux qui se rendent régulièrement chez le Saint-Père lui fassent part, avec ou sans satisfaction, d'un pronostic pessimiste sur l'issue de la guerre pour les Franco-Anglais, on ne peut pas s'étonner beaucoup que sa prudence tourne à l'excès de réserve et de précaution.

La situation que je viens de dépeindre montre combien il serait opportun qu'une pression fût exercée sur le Vatican par les cardinaux de pays, soit belligérants dans le même camp que nous, soit neutres, mais intéressés que les rapports internationaux soient soustraits à la menace des perpétuels coups de force et la civilisation préservée contre le danger hitléro-bolchévik.

214

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À MOSCOU, LONDRES ET ANKARA.

T. Moscou nos 820 à 821.
Londres nos 2539 à 2540,
Ankara nos 1541 à 1542.

Paris, 10 octobre 1939, 14 h. 45.

Réservé. Spécial. Extrême urgence.

Pour Londres et Ankara seulement :

J'adresse le télégramme suivant à notre chargé d'affaires à Moscou.

Pour les trois :

Au cours d'un entretien qu'il a eu le 9 de ce mois avec M. Massigli, M. Numan Menemendjoglu a admis la possibilité pour le gouvernement turc de se rallier à la solution suivante :

1) maintien du texte du protocole de signature paraphé à Ankara ;

2) communication unilatérale adressée par le gouvernement russe précisant l'interprétation de ses engagements en ce qui concerne l'URSS ;

3) substitution, à l'article 3 de la clause de consultation à la clause d'assistance.

Les gouvernements anglais et français sont d'accord, au cas où vous vous heurteriez à une impossibilité absolue de faire admettre à M. Saradjoglu la procédure proposée par mon télégramme 811 à 817[1], pour accepter de se rallier à ce compromis. Vous êtes autorisé, le cas échéant, à le faire savoir à M. Saradjoglu, mais seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de faire prévaloir la solution proposée dans la note que mon télégramme no 818[2] vous priait de remettre au ministre des Affaires étrangères turc.

Les indications fournies par M. Massigli nous donnent tout lieu de croire que M. Saradjoglu sera en mesure de faire accepter au gouvernement russe cette solution déjà approuvée à Ankara. Si, contre notre attente, il échouait dans cette démarche et devait envisager en conséquence de quitter Moscou sans avoir conclu, vous êtes autorisé à vous joindre *in extremis* à votre collègue anglais pour faire savoir en temps utile au ministre turc que les gouvernements français et anglais, afin d'éviter cette rupture et toutes les conséquences qu'elle pourrait apporter, retirent les objections

[1] Voir le document n° 210 pour le texte de ces instructions du 9 octobre dont la copie a été adressée à Londres.

[2] *Ibid.*

qu'ils avaient faites à l'introduction, dans le texte paraphé, des amendements demandés par le gouvernement russe.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 5

215

M. Y. Meric de Bellefon, Directeur des Services économiques français en Grande-Bretagne,

à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° D-555[1]. *Londres, 10 octobre 1939.*

Le 19 septembre dernier, sous le n° D. 397[2], j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de l'installation à Londres des services économiques français et des premières affaires traitées par chacune des Missions qui les composent.

Je signalais, à cette occasion, que la Mission des fabrications d'armement n'était pas encore arrivée et que, la Mission des métaux n'étant même pas annoncée, c'était la Mission des produits chimiques qui traitait provisoirement la question des pyrites.

Quelques jours plus tard, M. le capitaine René Mayer était envoyé à Londres par M. le ministre de l'Armement et il était procédé à une nouvelle répartition des affaires entre un moins grand nombre de missions – six, au lieu des neuf qui avaient été prévues primitivement :

1) la Mission d'achat des vivres (Intendant Couton) et la Mission d'achat des textiles (Intendant Tisserand) restent groupées en une seule Mission de l'intendance (Intendant général Diederich) ;

2) la Mission des minerais relevant de la direction des Mines, au ministère des Travaux publics, comme la Mission des charbons, est réunie à cette dernière qui devient la Mission des charbons et des minerais (ingénieur en chef Thibault, du Corps des Mines) ;

3) la Mission d'achat des produits chimiques (Ingénieur en chef des Poudres Bidet) est incorporée à la Mission de l'armement (capitaine René Mayer) ; je donnerai plus loin, sur cette Mission nouvelle, les renseignements que j'avais fournis sur les autres, dans mon rapport précité.

Les Missions de l'intendance sont toujours installées à Westminster House. Leur composition ne s'est pas modifiée.

La Mission d'achat des vivres continue une étroite collaboration avec les différentes sections du Ministry of Food qui, de leur côté, poursuivent

[1] Ampliations à Blocus (Cabinet du Ministre), Commerce (Cabinet du Ministre), Directeur du Commerce extérieur, Direction de l'Information économique.

[2] Document non retrouvé.

les programmes d'achat avec beaucoup de prudence, afin d'éviter les hausses des prix sur les différents marchés.

Les principales difficultés que nous rencontrons ici tiennent à la question des affrètements qui n'est pas encore au point, ainsi qu'il sera expliqué plus loin. Afin de prendre de meilleures dispositions pour l'utilisation du fret, nos alliés nous demandent de leur donner un plan général des besoins de la France et de ses colonies, pour deux mois au moins ; ils voudraient, avec raison, ne laisser passer aucune occasion et pouvoir grouper tous les achats à effectuer d'un même lieu de production, notamment sur le passage des lignes régulières. Ce plan a été promis par la Direction du Commerce extérieur.

Les achats de viandes congelées – dont il était demandé 10 000 tonnes, pour le premier mois, et 20 000, pour les suivants – se sont élevés à 7 200 tonnes, y compris les 3 100 tonnes saisies sur le *S.S. Marconi*. Le gouvernement britannique éprouve quelque peine à passer avec le gouvernement argentin un contrat d'ensemble et il a été, en attendant, fait appel à l'Uruguay. Aussitôt que le contrat argentin aura été obtenu, il nous sera réservé 50 000 tonnes à prendre, pendant le quatrième trimestre, les paiements seront, comme le gouvernement français l'a demandé, effectués directement, sans que la Trésorerie britannique ait à intervenir.

Satisfaction a été donnée aux importateurs anglais qui demandaient au Résident général à Rabat des licences d'exportation pour les orges et blés achetés par eux au Maroc avant les hostilités. Les marchés passés *c.i.f.* devront seulement être transformés en marchés *f.o.b*. Il ne sera, d'ailleurs, pas procédé à de nouveaux achats par le Cereal Control Board avant que ces contrats n'aient été exécutés.

L'offre faite au gouvernement britannique de 100 000 tonnes de blé *f.o.b*. port français avec remplacement ultérieur de ces 100 000 tonnes *c.i.f*. Marseille n'est pas accueillie avec grand enthousiasme, dans l'indécision où l'on est actuellement au sujet des affrètements.

Cette question des frets gêne pareillement la fourniture de farine britannique aux colonies françaises : entre l'Australie et Madagascar, notamment, il n'existe pas de ligne régulière dont on puisse se servir pour des expéditions immédiates.

Tout en faisant connaître au Comité des graines oléagineuses nos besoins urgents en cette matière, la Mission des vivres n'a encore acheté que 2 720 tonnes de copra d'Océanie et 2 200 tonnes d'arachides coromandel décortiquées des Indes. Avant de faire davantage, il faut être sûr de pouvoir transporter. Enfin, le Comité anglais des graines oléagineuses, avant de satisfaire nos besoins en graines de lin d'Angleterre, voudrait savoir s'il est exact, comme le bruit en court à Londres, que nous avons déjà acheté 18 000 tonnes.

L'exécution du programme de livraison de 5 000 tonnes de sucre sur la France s'effectue comme prévu.

Enfin, la livraison du contrat de 1 000 tonnes de beurre, du Havre sur l'Angleterre, suit son cours.

La Mission d'achat des textiles a continué ses démarches pour les couvertures, les toiles de tente, les brodequins et les jutes qui lui avaient été demandés, au milieu de septembre. Elle a présenté des demandes nouvelles pour des cuirs, des chemises et caleçons, des manteaux imperméables, du coton brut et des sacs à terre.

Commande a été passée pour 200 tonnes de croupons en huile, tandis que la mission mettait au point avec le Leather Control Board la cession des peaux de veaux légers stockés pour l'Intendance.

Sur les deux à trois millions de couvertures demandées par la France, 100 000 unités sont promises pour la semaine prochaine. Insistant sur l'urgence des livraisons suivantes, la mission à notifié au War Office et au Ministry of Supply que le marché serait annulé pour toutes les quantités non livrées le 15 décembre. Je me demande s'il ne sera pas nécessaire que nous fassions appel à l'industrie américaine.

Pour les deux millions de paires de brodequins, il a pareillement été indiqué que les livraisons devraient être faites avant le 31 décembre. L'Inspection générale de l'habillement examine actuellement les échantillons soumis, mais je n'ai pas l'impression qu'elle les trouve satisfaisants.

Le million de toiles de tente individuelles semble pouvoir être fourni assez facilement. Des spécifications sont attendues de Paris.

La demande de trois millions de chemises et trois millions de caleçons de coton a été signalée comme beaucoup moins urgente. Il est demandé des échantillons et des prix.

Pour les premières livraisons sur le million de manteaux imperméables demandé, la mission a accepté le modèle anglais ; pour les livraisons ultérieures, un modèle français sera fourni.

Une commande de 20 000 tonnes de coton brut a été signalée, mais elle est momentanément laissée en suspens, la mission voulant d'abord étudier les possibilités de réalisation et les prix. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il y ait, de ce côté, de grandes difficultés, le *barter* anglo-américain « caoutchouc contre coton » commençant à se faire.

Pour la réalisation de la commande de 10 000 tonnes de jute signalée comme très urgente, la mission a mis en relation une délégation de l'industrie française du jute avec les principaux négociants britanniques, le contrôle sur le jute venant précisément d'être levé, il a été promis 6 500 tonnes environ, mais surtout en cargaisons flottantes, les stocks de jute étant actuellement presque inexistants en Grande-Bretagne.

Enfin, des négociations sont en cours au Ministry of Supply et au War Office pour la livraison de 20 millions de sacs à terre. Elles semblent ne devoir aboutir que difficilement, bien qu'une importante cargaison soit attendue de Calcutta.

La Mission des pétroles a continué activement les pourparlers commencés dès les premiers jours de la guerre.

Pour les bateaux-citernes, un programme d'extrême urgence avait été soumis au Board of Trade. Au cours de la séance du 9 octobre dont je

rends compte par lettre séparée, il a été mis à notre disposition les 18 navires dont nous avons besoin pour le mois d'octobre : 16 bateaux sales (mazout) et 2 bateaux propres (essence). L'exécution du programme de novembre est, dès maintenant, mise à l'étude, sans même attendre que les chiffres définitifs des besoins français soient envoyés de Paris.

La politique à suivre en matière d'achat de pétroles mexicains continue à être discutée[1]. Mais, la question présente beaucoup moins d'intérêt, aujourd'hui que nous avons la route libre en Méditerranée et au-delà de Singapour. Les Mexicains ont beau nous offrir leurs pétroles à moitié prix, du fait qu'ils ne peuvent plus livrer à l'Allemagne et que l'Italie ne leur achète presque rien, nous devons tenir compte de la qualité généralement inférieure de leur production. L'intérêt que nous aurions cependant à acheter serait d'empêcher les trusts américains de continuer à élever leurs prix. Pour le moment, en tout cas, nous n'avons pas à prendre de décision précipitée et il suffit que nous suivions les négociations que le gouvernement mexicain demande à reprendre avec le gouvernement britannique.

Nous avons déjà fait le nécessaire pour prendre en Roumanie 150 000 tonnes de produits pétrolifères ; mais, il ne serait sans doute pas mauvais que nous effectuions d'autres achats – de paraffine, par exemple, dont nous n'avons pas besoin – pour empêcher que certains produits, demandés par l'Allemagne, n'y soient envoyés. Afin d'éviter le retour de l'incident signalé, au sujet d'achats isolés en Roumanie, il a bien été entendu, avec les autorités britanniques, que les missions d'achats française et anglaise en Roumanie, agiront toujours en contact étroit avec les légations de France et de Grande-Bretagne à Bucarest.

Des négociations ont eu lieu également en vue d'obtenir que la même liaison soit établie entre les missions alliées chargées d'achats à effectuer en Italie. Nous demandons à ce pays, si je ne me trompe, des bateaux-citernes et des wagons-citernes. Les Italiens auraient, d'autre part, offert à la Grande-Bretagne 100 000 tonnes de bateaux-citernes, sous la condition que ceux-ci ne sortent pas de la Méditerranée.

Il est également étudié, avec le Board of Trade et le Petroleum Department, un accord de réciprocité pour le ravitaillement des navires alliés en huiles de soute.

Enfin, les négociations ont été reprises avec les représentants de l'Air Ministry, en vue de la création urgente d'un Comité allié d'approvisionnement en essence d'aviation. Là, nous piétinerons peut-être un peu : tant que les Anglais auront des stocks pour deux mois, ils ne seront pas pressés d'arranger l'avenir.

En conclusion, beaucoup a été fait, pour une solution heureuse de cette question difficile des pétroles. L'ordre est ainsi revenu pour les affrètements et le Board of Trade refuse aujourd'hui des licences aux armateurs qui hésitent à nous faire des prix convenables. Mais, je le répète, il nous faut bien garder le contact.

[1] Voir document n° 51.

La Mission des charbons et des minerais a achevé son installation tant à Londres (Westminster House) que dans les ports : Cardiff, Swansea, Glasgow, Newcastle, Hull et Liverpool. Ses services locaux – qui grèvent lourdement son budget – sont d'autant plus indispensables qu'ils surveillent, à la fois, la réception des charbons et leur embarquement, quand ils n'affrètent même pas eux-mêmes les charbonniers, aux Bourses locales, d'ordre de notre service des Transports.

Comme je l'ai indiqué plus haut, la Mission des minerais – qui relève comme celle des charbons du ministère des Travaux publics (Direction des Mines) – a été placée, elle aussi, sous les ordres de M. Thibault, Ingénieur en chef des Mines. C'est donc celui-ci qui suivra dorénavant la question des pyrites.

La situation en septembre n'a pas permis de réaliser intégralement le programme d'importation des charbons qui ne pourra être mis en vigueur qu'après une certaine stabilisation de la situation. La mission s'est efforcée de parer aux besoins les plus urgents de la consommation en assurant, dans toute la mesure du possible, l'exécution des contrats en cours auxquels se sont ajoutés des expéditions supplémentaires pour les services publics.

En définitive, les exportations ont porté sur 557 925 tonnes dont :

306 000 tonnes sous pavillon français,

226 000 tonnes sous pavillon anglais, et

24 047 tonnes seulement sous pavillons neutres.

Ce résultat est remarquable pour le premier mois des hostilités, surtout et l'on considère que le chiffre ci-dessus est nettement supérieur à la moyenne mensuelle des dernières années. Sur ce tonnage, 18 % sont allés à la métallurgie, 15 % aux chemins de fer, 21 % au gaz et à l'électricité, 46 % à des importateurs divers. Ces pourcentages sont très voisins de ceux qui doivent être réalisés par l'application intégrale du plan d'exportation. La répartition des exportations par bassin britannique est la suivante :

Canal de Bristol	403 014 tonnes
Écosse	12 565 tonnes
Tyne (Newcastle)	132 574 tonnes
Yorkshire (Hull)	9 772 tonnes

Comme il a été signalé ci-dessus, la plupart de ces tonnages ont été expédiés sur contrats en cours. Néanmoins, des contrats nouveaux ont été passés par la métallurgie pour 180 000 tonnes dans le Durham et 25 000 tonnes dans le Pays de Galles. En outre, il a été possible de mettre la main sur 16 000 tonnes environ de cargaisons de bateaux affrétés pour des pays neutres ou ennemis, qui ont été expédiés en France. Deux charbonniers chargés pour la France ont été coulés : le *Goodwood* et la *Phryné*.

L'organisation des expéditions, étudiée d'un commun accord entre la Mission des charbons et la Mission des transports, pour permettre l'utilisation intégrale des navires, a été complètement appliquée et a fonctionné d'une manière entièrement satisfaisante. Il faut, en effet, considérer que

les exportations vers la France se trouvent essentiellement limitées par le nombre de bateaux. Sur la flotte charbonnière française qui, à elle seule, a assuré 65 % des expéditions, 230 000 tonnes seulement ont été mises à la disposition de la mission sur un total de 360 000 tonnes.

L'exécution du programme complet d'exportation qui est de l'ordre de 1 600 000 tonnes par mois ne peut être assurée que par la conclusion d'un accord de tonnage avec l'Angleterre.

Des tractations ont été engagées par la Mission avec le Mines Department pour régler le problème des prix dans le sens d'une égalité de traitement entre les acheteurs anglais et les acheteurs français.

La plupart des contrats comporteraient, d'ailleurs, une clause de guerre et ont été dénoncés ; mais la mission a obtenu que les livraisons de charbon soient néanmoins poursuivies au rythme prévu.

La Mission a également négocié avec l'attaché financier et avec le directeur du Mouvement des Fonds pour mettre sur pied un procédé de financement des dépenses entraînées par les achats de charbons en Grande-Bretagne. En effet, par suite de diverses circonstances, les exportateurs anglais n'ont reçu en septembre à peu près aucun paiement pour les livraisons qu'ils ont faites en France et cette situation est susceptible d'entraîner, à brève échéance, de graves répercussions.

Accessoirement, la Mission s'est occupée d'établir un programme d'exportation de brai qui commence à jouer.

Elle a étudié avec l'administration anglaise, le problème de la reprise et du développement des exportations de bois de mine des Landes sur le Pays de Galles. Les mesures ont été prises pour que ces expéditions atteignent 25 000 tonnes en octobre et en novembre, pour être portées, en principe, à 80 000 tonnes en décembre.

La Mission de l'armement, après l'arrivée de son chef, M. René Mayer, a quitté les Queen Ann's Chambers où s'était installée primitivement la Mission des produits chimiques, et s'est transportée à Westminster House (2, Dean Stanley Street, S.W.1 – Tél. Abbey – 1222).

Il est résulté de l'arrivée tardive de la Mission de l'armement et du changement de locaux, que les bureaux mis à la disposition de la mission ne sont pas entièrement prêts. J'insiste auprès du H.M. Office of Works pour qu'il fasse toute diligence en vue de leur mise en état. Il n'en est pas moins vrai que, faute de place matérielle, l'organisation de la Mission d'armement se fait plus lentement que ne le souhaiterait M. Mayer, et que seul le service des produits chimiques fonctionne à plein rendement.

En dehors du bureau administratif qui est confié à M. Lasson, ingénieur de la Société nationale des chemins de fer, la Mission d'armement comprend actuellement quatre services :

1) celui des produits chimiques, avec M. l'Ingénieur en chef des poudres Bidet ;

2) celui des produits sidérurgiques, matériel de guerre et fabrication d'armements, avec M. l'Ingénieur principal de l'Artillerie navale Gosselin ;

3) celui de l'outillage et des machines-outils, avec M. Gilbert-Berthier, administrateur de la maison Berthier ;

4) celui des métaux non ferreux et des produits divers, avec M. Trébucq, Représentant à Londres des « Minerais et métaux ».

Du 21 septembre au 4 octobre, le service des produits chimiques a continué, avec les autorités britanniques, les négociations qu'il avait commencées, pendant la quinzaine précédente. Elle a ainsi communiqué au War Office (colonel Fischer) la liste des besoins de la France en produits chimiques et a étudié avec le Ministry of Supply les disponibilités anglaises pour certains produits ou les conditions de leur achat en commun à l'étranger.

Le contrat pour les achats de naphtaline purifiée a été conclu avec la Gas Light and Coke C° à un prix avantageux, à la suite de l'interdiction d'exportation de ce produit, comme de celui de la créosote – décision prise sur la suggestion de M. Bidet.

Deux marchés de souffre brut, 18 000 et 22 000 tonnes, ont été conclus *f.o.b.* avec la Sulexo (Texas) à un prix en dollars légèrement inférieur au cours de fin août.

La Mission a reçu et examine actuellement une offre de 250 000 tonnes de nitrate de soude du Chili, dont 80 000 tonnes à prendre immédiatement. Pour ces produits, comme pour le souffre brut, ce sont, d'ailleurs, les conditions de transport qui créent la difficulté principale.

Enfin, après être intervenue auprès de l'Administration française pour la livraison à la Grande-Bretagne de quelques produits chimiques dont nous pouvons disposer, la Mission a demandé au ministère de l'Armement de faire établir, pour la facilité de ses négociations à Londres, une liste complète de nos besoins et de nos disponibilités dans cette catégorie.

La Mission des transports maritimes (M. de Malglaive) – tout en conservant son service des affrètements (M. Auvray) et son service des transports (M. Gamelin) – s'est un peu modifiée, à la suite du départ de M. Olivier qui a été remplacé dans ses fonctions d'adjoint au Directeur par M. Dumont, déjà membre de la Mission.

Le service des affrètements qui, à ma demande, est désormais représenté à la séance quotidienne du Diversion Committee, pour défendre et suivre les intérêts français, n'a eu jusqu'ici, pour les affrètements de navires neutres, qu'une activité assez réduite du fait que les négociations avec les neutres ne sont pas encore terminées et qu'en conséquence, la formation de l'Allied Sea Transport Committee n'a pas jusqu'ici été regardée comme utile. Ce service a, par contre, prêté un concours efficace à la Mission des pétroles tant pour les affrètements de tankers dont il a été question plus haut, que pour le déroutement sur la France de cargaisons de pétrole dont nous avions un besoin urgent. Il a également étudié avec le service des produits chimiques les possibilités de transport des nitrates de soude du Chili et du soufre brut du Texas. Enfin, ce service des affrètements est intervenu, dans toute la mesure du possible, pour la réexpédition sur la France des marchandises que nous avons en souffrance dans

différents ports anglais où l'Amirauté les avait fait débarquer, au début de la guerre. Les opérations de reprise et d'expédition ont été très retardées du fait que la Mission des transports ne recevait, des propriétaires des marchandises, ni instructions, ni crédits.

Le service des transports a continué les affrètements charbonniers, à la cadence d'une centaine de mille tonnes par semaine – les opérations ayant porté, pour la seule première semaine d'octobre, sur 79 navires français, britanniques, polonais, etc. pour 227 065 tonnes (138 815 tonnes à charger dans le Pays de Galles ; 13 950, en Ecosse ; 63 800, à Newcastle et 10 500, à Hull). Ces opérations deviendront tout à fait satisfaisantes, lorsque le Board of Trade, appliquant exactement son système de licences, aura obligé les armateurs britanniques à charger pour la France au même taux que pour d'autres pays – l'Irlande en particulier.

Mais il faudrait encore que, de notre côté, nous réglions la totalité des frets plus rapidement : la Mission des transports en verse ici la moitié, au moment de la signature de la charte-partie ; c'est le règlement de la seconde moitié, due en France par les réceptionnaires, qui se fait attendre et, à la longue, nous causera de grandes difficultés.

Avec raison, le Board of Trade a attiré, une fois de plus, notre attention sur l'urgence d'assurer des frets de retour, des ports de la France, de l'Afrique du Nord et même du Portugal, sur l'Angleterre. Ce tonnage serait le suivant :

Bois de mines	
Oporto ou Leixões	6 000 à 8 000 t. par mois ;
Vianna do Castello	3 000 à 7 000 t. par mois ;
Bordeaux et Bayonne	25 000 t. en octobre et en novembre, 80 000 t environ en décembre.
Minerai	
Ports français de l'Atlantique	42 000 t. par mois ;
Casablanca	30 000 t. par mois.
Phosphates	
Casablanca	350 000 t. à juin 1940.

Le chef de la Mission des transports a, enfin, appris que le gouvernement suisse aurait procédé à des affrètements à des cours plus élevés que ceux que nous sommes disposés à pratiquer. Ces engagements ne pouvant que gêner notre activité et celle du Board of Trade, il serait sans doute opportun que les autorités françaises demandent à celles de Berne d'éviter que les deux gouvernements ne se fassent ainsi concurrence.

De hautes personnalités françaises sont venues à Londres, au cours de la dernière quinzaine.

Les 28 et 29 septembre, M. Rio, ministre de la Marine marchande, M. Marie, directeur des Transports maritimes, et M. Pineau, directeur des Carburants, ont eu des conversations au Board of Trade, au sujet

notamment des affrètements des long-courriers, des charbonniers et des bateaux-citernes. Du fait que le Ministry of Shipping n'est pas encore créé et que l'Allied Sea Transport Committee n'a pas eu encore à se réunir, les prises de contact n'ont peut-être pas eu toute l'utilité pratique que le Ministre pouvait espérer. Elles n'en ont pas moins eu un réel intérêt. Le chef de la Mission des transports et celui de la Mission des pétroles ont pu également présenter à leurs Directeurs leurs collaborateurs respectifs et mettre au point un certain nombre de questions qu'il était plus facile de régler sur place.

Le 30 septembre, après des échanges de vues, particulièrement heureux, avec le Ministry of Economic Warfare, M. Alphand, directeur du Commerce extérieur, a reçu dans mon bureau les chefs des Missions et a, notamment, insisté auprès d'eux sur la nécessité de garder un contact étroit avec les autorités britanniques pour les achats, les affrètements, les règlements financiers[1]. En quittant Londres, il y a laissé M. Haudin, chef du 3e bureau des Accords commerciaux, avec mission d'établir sur de nouvelles bases la nature de nos échanges, à conserver ou à développer, avec la Grande-Bretagne. Ces négociations seront nécessairement assez longues, le Board of Trade n'étant pas en situation de donner, dès maintenant, la liste des produits britanniques dont il souhaite particulièrement l'importation en France. Je vous rendrai compte, par lettre séparée, de l'état des pourparlers.

Le 10 octobre, M. Pernot, ministre du Blocus, accompagné de MM. Dayras, de la Baume et Rist, a pris contact avec le Ministry of Economic Warfare. Il n'a pu, faute de temps, se faire présenter les membres des Services économiques français, comme il le désirait. J'ai eu, du moins, l'occasion de lui rendre compte du travail effectué et de lui remettre un projet de budget, pour chacune des Missions. Je me suis permis d'insister auprès de M. Pernot pour que des décisions soient prises, d'urgence, à ce sujet, lui signalant que le personnel n'avait reçu que des avances, sur les traitements de septembre, et qu'il était indispensable que les comptes pussent être régularisés avant la fin de ce mois. Si le ministère du Blocus ne devait pas supporter la totalité des frais d'administration des Services économiques, il faudrait que les différents ministères fussent invités à se charger, sans délai, des dépenses occasionnées par les Missions que chacun d'eux a envoyées.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 770

[1] Sur les conversations franco-britanniques du 30 septembre 1939, organisées dans le but de déterminer les conditions d'une meilleure liaison franco-britannique pour la conduite des négociations économiques, de faire le point des pourparlers en cours avec les pays neutres, d'examiner les modalités futures des échanges entre la France et la Grande-Bretagne et leurs empires, voir Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 4, folios 152-163, non reproduits).

216

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3620 à 3625. *Londres, 11 octobre 1939, 15 h. 55.*
Réservé. Spécial. Secret. (*Reçu :* le 11, 16 h. 05)

Je me réfère à votre télégramme nº 2527-2529[1] ainsi qu'au télégramme de Stockholm nº 275[2] du 9 octobre.

1) Démarche suédoise

Le ministre suédois, accompagné de M. Boheman, secrétaire général du ministère suédois des Affaires étrangères, a fait auprès du Secrétaire d'État une démarche analogue à celle que son collègue de Paris avait effectuée auprès du Département.

Lord Halifax s'est borné à prendre acte de sa communication. Il a ajouté toutefois qu'il serait éminemment souhaitable que la Suède fournisse son appui à la Finlande. Il était difficile, pour ne pas dire impossible, que la Grande-Bretagne lui accorde une aide effective.

Toutefois, les commandes d'armes finlandaises, dont la livraison aurait été suspendue depuis la guerre, pourraient être acheminées à destination.

Il est à noter que le ministre d'Angleterre à Stockholm ne paraît pas avoir été mis au courant par le gouvernement suédois des interventions de ses représentants dans les deux capitales alliées. Par ailleurs, le ministre d'Angleterre à Helsingfors estime, comme notre ministre à Stockholm, que la Suède se bornera à donner à sa voisine finlandaise un appui moral. Enfin, les services anglais ignorent si le gouvernement suédois est intervenu également auprès du gouvernement allemand ; ils ont appris en revanche qu'un agent finlandais, envoyé à Berlin pour se rendre compte des dispositions allemandes, était rentré convaincu que le Reich se désintéressait de la Finlande.

[1] Télégramme en date du 9 octobre par lequel Paris informe M. Corbin de la démarche du ministre de Suède en France auprès du Département pour faire part de l'inquiétude du gouvernement suédois du fait des « projets prêtés au gouvernement de l'URSS à l'égard de la Finlande » et « attirer l'attention du gouvernement français sur cette situation et sur le fait que toute modification du statut des îles Aaland imposée par la menace à la Finlande par l'URSS mettrait en cause la signature donnée par la France et l'Angleterre à la convention de 1921 qui a défini le statut de ces îles. » Le Département s'attend donc à une démarche similaire de la Suède auprès de Londres et demande à M. Corbin de s'enquérir de l'accueil qui lui sera réservé. La crainte de Paris est que la Suède ne puisse maintenir sa neutralité et se tourne vers l'Allemagne (voir Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999, document non reproduit).

[2] Télégramme en date du 9 octobre de Stockholm dans lequel M. Maugras, après avoir rencontré le ministre des Affaires étrangères suédois, M. Sandler, estime que la Suède « fera l'impossible pour rester à l'écart d'un conflit entre la Finlande et les Soviets et que la solidarité nordique ne jouera que dans une mesure très restreinte ». Selon le diplomate français, en ce qui concerne les îles Aaland, « le gouvernement suédois voudrait constater l'impossibilité où sont les principaux garants d'apporter leur appui au traité de 1921 afin de dégager sa principale responsabilité dans l'affaire. » (voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit).

2) Situation de la Finlande

En ce qui concerne ce dernier pays, il est exact, conformément aux nouvelles publiées ce matin par la presse britannique, qu'il a été procédé à une mobilisation partielle. Le sentiment du ministre d'Angleterre à Helsingfors, partagé au Foreign Office, est que la Finlande se défendra par les armes si elle est l'objet d'une agression et qu'elle se refusera à des concessions dépassant celles qu'elle a déjà faites au sujet de quelques petites îles du golfe de Finlande (voir mon télégramme n° 3600 du 3 octobre)[1]. Telle serait son attitude notamment si elle était saisie de nouvelles revendications touchant les îles d'Aaland.

« À cet égard, a fait observer le collaborateur de Lord Halifax qui m'a fourni ces renseignements, les signataires de la Convention de 1921[2] pourront être appelés à examiner leurs propres positions. Mais d'ores et déjà, je puis vous dire qu'à notre avis, chaque contractant ne se trouvera pas dans l'obligation d'agir seul si les autres signataires s'y refusent. En d'autres termes, la garantie est incomplète, il est bien peu probable qu'elle puisse jouer ».

Il a ajouté d'autre part que jusqu'ici l'URSS avait ramassé son butin sans coup férir. Il n'était nullement prouvé qu'elle fût disposée à combattre et les Suédois ont exprimé l'avis que si la Finlande maintenait une position ferme, il y aurait de sérieuses chances pour que les Russes ne se risquent pas à passer outre.

3) Cas particulier de la Norvège

Enfin, le fonctionnaire britannique a fait remarquer que le seul pays que les Alliés et notamment le Royaume-Uni pouvaient, le cas échéant, défendre était la Norvège[3] (il ne faudrait guère plus d'une journée aux Allemands, a-t-il dit, pour occuper Copenhague[4]), en conséquence le gou-

[1] Voir document n° 211.

[2] Convention du 20 octobre 1921 concernant la démilitarisation et la neutralisation des îles Aaland, signée à Genève par l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suède et la Pologne. À partir du printemps 1938, face à la menace allemande, la Finlande et la Suède envisagent une fortification de ces îles qui commandent le golfe de Bothnie, tout en se montrant soucieuses d'éviter une occupation préventive par le Reich. Après négociation, en janvier 1939, les deux pays arrivent à un accord sur un réarmement partiel défensif de la partie méridionale de la zone neutralisée. Consultés, les différents pays signataires acceptent ce plan, alors que l'URSS qui n'était pas signataire y oppose son veto (juin 1939) et propose de garantir conjointement avec la Finlande la sécurité des îles, ce que le gouvernement finlandais refuse. Des négociations sont reprises avec l'URSS en août 1939 (Voir *DDF* (1936-39), XV, document n° 52, (1936-39), XVI, documents nos 349 et 370, (1936-39), XVIII, document n° 212).

[3] Dans son télégramme n° 318 du 11 octobre, l'ambassadeur de France à Oslo, M. Bruère, fait part des réactions inquiètes de la presse norvégienne face à la menace soviétique. L'opinion publique est en faveur d'un soutien fort à la Finlande, par solidarité nordique et de petite nation, et aussi par crainte qu'après la Finlande, ce soit le tour de la Norvège et des autres petits États d'être confrontés aux appétits de l'URSS et de l'Allemagne (Voir Z Europe 1918-1940, Norvège, vol. 55, document non reproduit).

[4] Le Danemark est également très inquiet de la situation, mais manifeste son souci de ne pas être associé à une action militaire offensive provoquée par cette affaire, selon le représentant français dans ce pays (voir le télégramme n° 522 du 9 octobre de Copenhague, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit).

vernement anglais a fait savoir à Oslo que la Norvège pouvait compter sur son appui armé pour résister à une agression allemande. Le cas serait sans doute le même s'il s'agissait d'une agression russe. La Grande-Bretagne, en effet, ne pourrait tolérer que les navires et les avions ennemis puissent occuper et utiliser en Norvège les ports et les bases.

4) Conclusion

Tout se passe, a déclaré le collaborateur de Lord Halifax, comme si le gouvernement du Reich se désintéressait des pays baltes et de la péninsule scandinave au profit de Moscou. Aucun indice ne permet de penser qu'il cherche à limiter l'avance de la Russie, même en Suède, pourvu qu'il soit assuré d'obtenir du minerai de fer. Mon interlocuteur m'a fait remarquer *in fine* que même la Lituanie, qui avait paru devoir rester zone d'influence allemande, tombait comme la Lettonie et l'Estonie sous le contrôle soviétique.

J'attire l'attention de Votre Excellence sur le caractère particulièrement confidentiel des renseignements qui précèdent.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

217

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4208 à 4215.
Réservé. Spécial.

Rome, 11 octobre 1939, 21 h.
(*Reçu* : le 11, 23h.)

J'ai vu aujourd'hui à 13 heures le comte Ciano. Le Ministre avait moins d'entrain que d'habitude. Il était très préoccupé par l'état de santé de sa sœur, la comtesse Magitrati, qui lui cause de vives inquiétudes.

Nous avons parlé du discours du chancelier Hitler au Reichstag[1]. J'en ai fait ressortir le caractère obscur, trouble et suspect, les prétentions inadmissibles. « Je vous avais bien prévenu, m'a répondu le comte Ciano, qu'il ne serait pas de nature à vous satisfaire ! » Tout en déclarant que je comprenais que la presse italienne ait cru devoir, tout de même, lui décerner des approbations chaleureuses, j'ai exprimé le regret qu'elle eût, par avance, rejeté sur les Alliés la responsabilité de la continuation de la guerre. Si quelqu'un à qui un agresseur a crié : « La bourse ou la vie ! » refuse de livrer sa bourse, il est excessif, à supposer qu'il soit assassiné, de le rendre responsable de son assassinat ! Le comte Ciano ne m'a pas contredit. Il a seulement fait remarquer que la campagne de la presse italienne à propos du discours de Hitler n'avait duré que deux jours…

[1] Discours prononcé le 6 octobre.

L'allocution prononcée hier soir à la radio par Votre Excellence correspondait, sans doute, à son attente, car il n'en a pas paru surpris[1] ; il m'a demandé s'il subsistait, malgré tout, un espoir d'arrangement ; j'ai répondu qu'aussi longtemps que Hitler verrait dans la paix un moyen de consolider ses conquêtes passées et de préparer des conquêtes futures, il n'y aurait aucun espoir d'arrangement ; Votre Excellence avait pris soin de marquer hier soir que ni la France, ni l'Angleterre ne poursuivaient une guerre d'idéologie ; elles ne combattaient pas contre une certaine idéologie, représentée par un certain régime ; elles luttaient contre l'emploi de la violence, l'écrasement des faibles, la mauvaise foi et pour le rétablissement d'une paix durable, basée sur un minimum de morale internationale. Il ne fallait donc pas croire, comme les Allemands essayaient d'en persuader les Italiens, que les Alliés eussent juré la perte des régimes autoritaires.

Le comte Ciano m'a assuré qu'il savait à quoi s'en tenir et qu'il n'y avait en effet aucun rapport entre le régime autoritaire tel qu'on le comprend en Italie, et le régime autoritaire tel qu'on le pratique en Allemagne. Il ne pouvait cependant se défendre d'éprouver une sorte d'oppression à l'idée que le rebondissement de la guerre ne pourrait être évité et que des opérations militaires de grande envergure allaient bientôt commencer sur le front occidental. Mon interlocuteur semblait, d'ailleurs, et sincèrement en apparence, s'intéresser surtout au sort de la France. Je lui ai dit qu'il était heureux, même pour l'Italie, que des Français et des Anglais osassent tenir tête à Hitler. Grâce à eux, la liberté de l'Europe serait sauvée. À défendre un capital moral, on retrouvait toujours son compte. L'Italie, dont les passages étranges du discours de Hitler relatifs à l'Europe centrale et l'attitude des Russes telle qu'elle se manifestait dans les États baltiques (...)[2] l'avenir aussi bien que le nôtre devait souhaiter notre victoire. Comme j'avais reproché au comte Ciano de se laisser beaucoup trop intimider par l'étalage de la force militaire allemande, il a réagi avec vivacité et certifié qu'il n'en était rien. Nous avons discuté la question de l'état de l'opinion publique en Allemagne. Le comte Ciano ne tenait pas pour vraisemblable la nouvelle de l'offre de démission de l'amiral Raeder, provoquée par un conflit entre les amiraux, les généraux et M. von Ribbentrop. Il avait eu, dix minutes plus tôt, une conversation téléphonique avec M. Attolico, qui ne lui avait rien laissé entendre de semblable. Mon interlocuteur admettait, pourtant, que l'absence de succès sur le front occidental pourrait ébranler le moral du peuple allemand.

En ce qui concerne les relations franco-italiennes, le Ministre m'a déclaré qu'il en était content, qu'elles évoluaient normalement, qu'il ne fallait pas précipiter cette évolution, mais rester discrètement attentif et persévérer.

[1] Édouard Daladier, président du Conseil, a rejeté les propositions de Hitler le 10 octobre dans un message radiodiffusé à la nation. Son homologue britannique, Neville Chamberlain, fait de même le 12, dans une déclaration à la Chambre des communes.

[2] Lacune de déchiffrement.

Les informations qui lui avaient été données sur la marche de la négociation économique conduite par M. Alphand, l'avaient très favorablement impressionné. Nous étions sur la bonne voie. Il n'était que de continuer.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

218

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1240 à 1242.
Réservé. Spécial.

Moscou, 11 octobre 1939, 23 h. 30.
(*Reçu* : le 12, 11 h. 40)

Je me réfère à votre télégramme nº 820-822[1]. Il m'a paru, ainsi qu'à l'ambassadeur d'Angleterre, que tout notre effort devait porter sur le protocole de signature. C'est en effet en faisant valoir combien la formule proposée par nous en dernier ressort (télégramme du Département 817[2]) se rapprochait du texte dicté par M. Staline que nous avions le plus de chances de convaincre et d'aboutir ainsi à une transaction qui n'altérât pas le sens et la portée de nos traités avec la Turquie.

En se référant à la note de Votre Excellence, M. Saradjoglu ne nous a pas caché que le maintien pur et simple du texte paraphé à Ankara avec l'insertion d'une incidente entre les paragraphes 2 et 3 du protocole (votre télégramme nº 816[3]) était une solution qui n'avait aucune chance d'être agréée.

Finalement nous sommes arrivés, en n'insistant pas sur le maintien du texte actuel de l'article 3, à faire admettre pour le protocole de signature la deuxième formule du Département (votre télégramme nº 817[4]). Le ministre turc s'est engagé à la soutenir auprès de M. Staline en déclarant qu'il avait bon espoir qu'elle serait agréée, « à moins, ajouta-t-il, de me heurter à un entêtement inattendu ».

En soulignant l'esprit de conciliation dont les gouvernements français et britannique donnent la preuve en cette occurrence, nous nous sommes soigneusement abstenus de laisser entendre que d'autres concessions pourraient encore être faites.

J'ai cru comprendre toutefois que le ministre turc venait de recevoir d'Ankara des instructions en ce sens qui risquent évidemment d'affaiblir sa résistance auprès de M. Staline.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

1 Voir document n° 214.
2 Voir document n° 210, note 3.
3 *Ibid.*
4 *Ibid.*

219

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3626[1].
Réservé. Très secret.

Londres, 11 octobre 1939.

(*Reçu* : le 13, 11 h. 30)[2]

Je me réfère à mon télégramme nº 3558[3].

Ainsi que le suggérait votre télégramme nº 2538[4], je me suis entretenu ce matin avec M. de la Baume des possibilités qui s'offrent dans le domaine économique pour procéder à une détente des relations entre les puissances occidentales et le Japon. J'ai jugé qu'il était préférable jusqu'à nouvel ordre de poursuivre des échanges de vues directs avec le Foreign Office seulement.

À l'issue de cette conversation, j'ai prié un de mes collaborateurs d'indiquer au chef du département d'Extrême-Orient :

1) qu'aucun sondage n'a été effectué par les Japonais auprès du gouvernement français ;

2) que le problème présente à nos yeux un très grand intérêt, qu'il entre dans le cadre général de nos préoccupations et qu'il peut y avoir de ce côté un moyen de s'assurer de la neutralité du Japon ;

3) qu'il convient néanmoins d'agir avec prudence tant qu'aucune décision n'a été prise par le Parlement américain en ce qui concerne la loi sur la neutralité.

Le chef du département d'Extrême-Orient a pris note de ces observations et lui a dit que la question n'avait pas sensiblement progressé depuis cinq jours.

Le gouvernement britannique a informé confidentiellement les gouvernements non seulement du Canada et de l'Australie, mais encore de tous les autres Dominions, des approches dont il a été l'objet. Il tient en effet à savoir très exactement comment l'opération suggérée par les Japonais pourrait se réaliser sur le plan impérial.

D'autre part, un contact a été établi avec l'ambassadeur du Japon à Londres. Celui-ci affecte de n'attacher qu'une importance relative à l'accroissement des exportations japonaises à destination du Royaume-Uni. Cette indifférence ne déconcerte nullement les services britanniques qui y voient une simple tactique. Le représentant du Japon ne veut sans doute pas que son pays ait l'air de jouer le rôle de demandeur.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Chine, 739

1 Télégramme en clair.
2 Reçu par avion.
3 Télégramme en date du 5 octobre 1939, document non retrouvé.
4 Document non retrouvé.

220

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3627[1].
Réservé. Très secret.

Londres, 11 octobre 1939.

(*Reçu* : le 13, 11 h. 30)[2]

Je me réfère à mon télégramme nº 3560[3].

Le Foreign Office a noté que, du côté chinois comme du côté russe, on s'était employé à démentir la nouvelle d'après laquelle une armée soviétique de 300 000 hommes aurait pénétré dans le Sinkiang. L'incident suivant permet toutefois de croire que cette région lointaine de l'Asie centrale est actuellement le théâtre d'intrigues sur lesquelles les services anglais sont encore mal renseignés.

Le gouvernement provincial du Sinkiang, prétendant agir sur les instructions du gouvernement central chinois, a prié le consulat général de Grande-Bretagne à Kashgar de démonter le poste émetteur-récepteur de télégraphie sans fil dont il est muni. Le consul général ne s'est pas jusqu'à présent soumis à cette injonction.

Le Foreign Office a tout lieu de croire que cette requête a été adressée à l'instigation des Soviets et qu'elle a pour but d'empêcher le consul général d'Angleterre de transmettre rapidement les informations qu'il pourrait recueillir sur la situation dans le Sinkiang.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine a été chargé d'élever une protestation auprès du gouvernement de Tchoung King et de se faire préciser si le gouvernement du Sinkiang a agi de sa propre initiative ou s'il a véritablement obéi aux ordres du gouvernement central. Dans cette dernière hypothèse, on pourrait sans doute conclure que l'influence soviétique grandit à Tchoung King.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Chine, 783

[1] Télégramme en clair.

[2] Reçu par avion.

[3] Télégramme en date du 6 octobre 1939. Les renseignements sur la marche d'une armée de trois cent mille hommes à travers le Sinkiang ont été fournis par l'attaché militaire japonais à Moscou. Selon M. Corbin qui a rencontré le chef du département britannique d'Extrême-Orient, Londres s'attend à « une reprise de l'activité soviétique en Asie centrale sur les confins de l'Afghanistan. Toutefois, les services britanniques compétents ne croient pas que l'irruption d'une armée russe aussi considérable dans la partie orientale du Turkestan chinois cache quelque dessein d'agression contre les Indes », les cols de montagne étant déjà impraticables. L'autre hypothèse envisagée est celle de la « possibilité d'un partage de la Chine, comparable, toutes proportions gardées, à celui de la Pologne. » Moscou laisserait le Japon jouir de ses conquêtes en Chine du Nord et en Chine orientale, mais revendiquerait, en plus du Sinkiang, de larges morceaux de Mongolie et de Tibet. Enfin, considérant que « depuis 1919, l'ensemble du Turkestan chinois est presque devenu un protectorat soviétique », le chef du département d'Extrême-Orient semble incliner pour la possibilité que « le gouvernement de Moscou cherche à profiter de la situation internationale pour établir son autorité de façon directe dans le Sinkiang et dépêche à cet effet une armée dont la présence puisse tenir tout adversaire éventuel en respect et permette de procéder au rattachement définitif du Turkestan chinois à l'Union soviétique. » (Voir Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 962, document non reproduit).

221

M. OSTROROG, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1247 à 1248.
Réservé. Spécial.

Moscou, 12 octobre 1939, 23 h.

(*Reçu :* le 13, 0 h. 50.)

M. Saradjoglu cherche depuis hier à prendre contact avec les autorités soviétiques par l'entremise de l'ambassadeur de l'URSS en Turquie. Mais M. Terentiev s'est dérobé jusqu'ici. Sans doute les dirigeants du Kremlin sont-ils entièrement absorbés par leurs négociations avec la Mission finlandaise[1].

Le ministre turc attend sans impatience. Ayant reçu ses instructions d'Ankara, il se déclare décidé à présenter d'abord notre première solution (formule proposée par votre télégramme n° 817[2]), quitte à se rabattre ensuite sur la deuxième formule de M. Massigli (votre télégramme n° 820[3]) et à ne se rendre entièrement aux exigences de M. Staline que s'il rencontre une résistance absolue.

Les ambassades de France et d'Angleterre sont d'accord pour ne montrer aucune mauvaise humeur, quelle que soit la solution, afin de donner aux tiers l'impression que l'issue finale des entretiens ne nous cause aucune déception.

C'est dans ce sens qu'il me paraîtrait opportun d'orienter notre presse.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Immédiatement après avoir obtenu satisfaction de ses exigences à l'égard des trois États baltes, voir document n° 198, notes 5, 6 et 7), Moscou entreprend de faire pression sur la Finlande. M. Erkko, le ministre des Affaires étrangères finlandais, arrive à Moscou le 5 octobre, accompagné de M. Sandler, son homologue suédois, pour discuter de la question des îles Aaland (voir document n° 216), et obtient un délai pour la réponse du gouvernement d'Helsinki jusqu'au 7 octobre (voir le télégramme n° 280 de M. Magny, ambassadeur à Helsingfors, du 6 octobre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit). La Finlande adopte une attitude de fermeté, renforçant la couverture de l'isthme de Carélie, rappelant des classes de réservistes, et essayant d'obtenir le soutien de l'Allemagne, de ses voisins scandinaves, ainsi que des Alliés et des États-Unis. D'après M. Magny, elle serait peut-être prête à accepter des demandes se bornant aux îles du fond du golfe de Finlande et une rectification de frontière dans l'isthme de Carélie, mais pas le désarmement des installations militaires qui commandent le golfe. Quant aux îles Aaland, « on admettrait peut-être de renoncer à leur armement surtout si la Suède participait à la garantie de sécurité, mais il paraît certain que la Finlande s'opposera à toute vélléité d'installation permanente ou temporaire de garnison ou de création de bases maritimes ou aériennes » (voir télégramme nos 291-292 d'Helsingfors en date du 9 octobre, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit). Une nouvelle délégation, dirigée par M. Paasikivi, ambassadeur finlandais en Suède, spécialiste des questions économiques, et un des négociateurs du traité de paix soviéto-finlandais de Dorpat (14 octobre 1920), arrive à Moscou le 9 octobre. Elle n'est reçue par Staline et Molotov que le 12.

[2] Voir document n° 210 pour le texte des instructions envoyées à Moscou par le télégramme nos 811 à 818, en date du 9 octobre 1939 in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75).

[3] Voir document n° 214.

222

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION EUROPE
Situation des juifs en Allemagne, en Autriche et en Pologne

N.[1] *Paris, 12 octobre 1939.*

Copie d'un rapport en date du 12 octobre 1939.

Situation économique

La situation à Berlin est relativement meilleure qu'à Vienne. À Vienne, les juifs sont dans un dénuement complet et vivent uniquement de fonds de secours juifs. À Berlin, environ 30-35 % des juifs vivent encore de leurs propres revenus, mais l'avenir est proche où ils ne posséderont plus rien. Les autorités exigent actuellement le versement de la dernière tranche de l'amende d'un milliard imposée, en novembre dernier, aux juifs à la suite de l'affaire Vom Rath[2]. On procède maintenant à un recensement de l'état des fortunes juives, rue après rue, ce qui facilitera certainement leur saisie. Des razzias et visites domiciliaires ont déjà eu lieu, sous prétexte de rechercher des armes et de l'argent. Le fait qu'un juif possède chez lui une somme supérieure à 500 marks est considéré comme contraire à l'intérêt général. Cette action est menée sur l'instigation de la Gestapo, à l'encontre des départements des Finances.

Alimentation et logement

Il a été possible d'assister aux repas qui sont servis gratuitement aux juifs par les comités d'assistance et de constater que la nourriture était nettement insuffisante. La plupart de ceux qui y mangent ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes.

Comme on le sait, les denrées alimentaires ont été rationnées ; en principe, les juifs ont droit aux cartes de rationnement. Mais des heures spéciales ont été fixées pour l'achat de ces denrées alimentaires à Berlin comme à Vienne (entre deux et quatre heures de l'après-midi). Cependant un changement est à prévoir, car les milieux officiels sont d'avis que les juifs sont ainsi favorisés. On prévoit, en conséquence, la création de magasins spéciaux. En effet, ces heures réservées aux juifs pour l'achat de

[1] Communiquée à Londres (le 2 novembre 1939), Rome, Berne, Bruxelles, La Haye, Oslo, Stockholm, Copenhague, Helsinki, Kaunas, Riga, Tallinn, Saint Sébastien, Lisbonne, Ankara, Bucarest, Budapest, Belgrade, Beyrouth, Jérusalem, Le Caire, Bagdad, Tokyo, Washington, Rio, Buenos-Aires, Santiago, Unions Amérique, Afrique, Asie.

[2] Le 7 novembre 1938, Ernst Vom Rath, Premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, est assassiné par un jeune juif allemand, Herschel Grynszpan. L'annonce de sa mort, le 9 novembre, fournit aux nazis le prétexte au déclenchement d'un gigantesque pogrome contre les juifs d'Allemagne dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938. Présentée comme une manifestation spontanée de la colère populaire contre les juifs, la « Nuit de Cristal » fut en réalité soigneusement orchestrée par les autorités.

marchandises ont un effet défavorable, car il faut faire la queue dès le matin devant les magasins d'alimentation et surtout devant ceux qui vendent les quelques produits non soumis au rationnement (poissons, viande fumée, etc.), si l'on veut obtenir quelque chose. Mais les marchands et les petits boutiquiers font preuve d'une mauvaise volonté évidente envers les juifs. Le problème du ravitaillement est difficile même pour les juifs disposant de moyens suffisants.

Les vêtements ne sont vendus que sur présentation de bons d'achat et les juifs n'en reçoivent pas.

L'expulsion des juifs de leurs appartements est à l'ordre du jour, surtout à Vienne. Les jugements des tribunaux accordant aux juifs un certain délai (jusqu'à une année) sont sans valeur si un membre du Parti désire, par exemple, prendre ledit appartement pour lui.

Vie sociale

Une certaine vie sociale juive existe encore à Berlin, car, en principe, le *Kulturbund* juif n'a pas été dissous. Mais à part quelques séances cinématographiques, il n'y a plus de représentation. Les juifs n'ont d'ailleurs pas le droit de sortir après huit heures du soir. À Vienne, par contre, la vie sociale juive n'existe plus, un *Kulturbund* n'y ayant jamais été créé. Il n'y a pas de cinéma où les juifs soient admis. À Berlin, quelques synagogues subsistent, ce qui n'est pas le cas à Vienne. La seule synagogue existant encore à Vienne est fermée.

Émigration

La volonté d'émigrer est toujours très grande ; les bureaux juifs d'émigration sont littéralement assiégés. Jusqu'ici les autorités n'ont pas encore pris de mesures en vue d'empêcher l'émigration ; les juifs qui ont des *affidavits* pour les États-Unis ou des certificats pour la Palestine sont autorisés à partir.

Camp de concentration

Environ 14 000 juifs sont internés au camp de concentration de Sachsenhausen[1], dont 5 000 juifs polonais et 3-4 000 apatrides. En ce qui concerne les juifs polonais, le lieu d'origine, même s'il est situé dans la région occupée actuellement par les Russes, n'est pas pris en considération.

Plusieurs femmes mariées ont reçu l'information suivante du commandant du camp : « Votre mari est décédé à la suite d'une attaque cérébrale – ou cardiaque ». Il a été pris également connaissance de lettres émanant de la direction du camp, et qui avaient la teneur suivante : « Ainsi que

[1] Le camp de concentration (*Konzentrationslager*, KZ) d'Oranienburg-Sachsenhausen est ouvert dès février 1933 pour y interner des opposants politiques allemands et notamment des communistes, gardés par la SA. À partir de septembre 1934, Oranienburg-Sachsenhausen acquiert un rôle central dans l'organisation des camps de concentration et c'est là que sont transférés les prisonniers de l'Est, du Nord et du Centre de l'Allemagne. Des détenus juifs y sont envoyés en nombre après la Nuit de Cristal. Plus tard, ce camp devint l'un des principaux centres de pseudo-expériences médicales sur les déportés – juifs et tziganes essentiellement.

vous en avez été informée télégraphiquement, votre mari est décédé à la suite d'une attaque… Le corps a été incinéré, vous pouvez retirer l'urne à… ». Dans deux cas seulement, les corps ont été remis à la famille, ensuite on y a renoncé. Jusqu'au 7 octobre, vingt-huit télégrammes de ce genre ont été adressés à des familles résidant à Berlin et sept à Vienne. Trente-cinq décès ont donc été signalés jusqu'à cette date au camp de Sachsenhausen. Il n'y a aucune possibilité quelconque d'intervenir. Les lettres adressées par des femmes à leur mari ne sont pas remises à ceux-ci par la direction du camp ; la réponse suivante est envoyée : « Nous avons bien reçu votre lettre du…, la lettre adressée à votre mari ne se trouvait pas en annexe. »

La légation de Suède s'est chargée de la protection des citoyens polonais, mais il est difficile d'obtenir quoi que ce soit.

Le discours du Führer

Les appareils de radio appartenant aux juifs allemands ayant été saisis, le rapporteur a écouté le récent discours du *Führer* dans un café[1]. Le passage bien connu se rapportant aux juifs a suscité de vifs commentaires. Il semble qu'un mot d'ordre ait été donné avant que le discours ne fût prononcé, en vue de commenter officiellement ladite partie du discours. C'est ainsi qu'on entendait dire : « Le *Führer* règlera la question juive ; il montrera aux gouvernements qui étaient représentés à la conférence d'Évian leur incapacité de trouver des pays imaginaires. Le *Führer* résoudra immédiatement la question. » – Le discours fut interprété dans le sens de la création d'un État juif en Pologne.

Quelques observations sur la situation en Pologne

Un officier juif polonais originaire de Katowice, qui prit part aux combats devant Cracovie, a rapporté que dans la partie polonaise déjà rattachée au point de vue administratif à l'Allemagne (région qui appartenait autrefois à l'Empire allemand), les mesures en vigueur en Allemagne ont été prises contre les juifs : aryanisation, boîtes d'affichage du *Stürmer*, etc. Les éléments subalternes procèdent à un vrai pillage.

Dans d'autres parties de la Pologne, par exemple à Bromberg, ce fut atroce. La légende de Bromberg[2] est exploitée par la presse et par l'affiche. On veut ainsi atteindre en même temps les Polonais et les juifs. Jusqu'à quel point les Polonais ont également eu à souffrir, c'est difficile à savoir, mais il semble qu'ils aient été mieux traités. La propagande tente de présenter les Allemands comme les libérateurs des Polonais de la domination juive, « qui les a exploités depuis des siècles ». Et il semble que ce slogan porte ses fruits.

[1] Discours de Hitler devant le Reichstag du 6 octobre 1939, voir documents n° 195, note 1, p. 335 et n° 212, note 1, p. 368.

[2] Nom allemand de Bydgoszcz, ville du nord-ouest de l'actuelle Pologne, redevenue polonaise en 1920.

Dans les territoires occupés, les vivres ont été rationnés, mais les juifs ne reçoivent rien. À titre d'exemple, le rapporteur cite le cas d'une femme, dans une petite ville, qui a vu mourir ses deux enfants, car il lui était impossible d'obtenir quoi que ce soit à manger.

Dans la Pologne proprement dite, les Allemands ont sévi d'une façon inimaginable. Des synagogues remplies de fidèles, des *mikveh* (bains rituels), etc., ont été incendiés. À Radom, des centaines de juifs ont été jetés dans la rivière ; ceux qui essayaient de s'agripper au rivage ont été décapités. À Lodz, sous prétexte qu'ils se battirent comme francs-tireurs, les juifs ont été réunis pour être conduits au lieu du supplice ; des centaines, sinon des milliers ont été exécutés.

Maintenant, les Allemands veulent « mettre les juifs au service de la communauté », et dans ce but, des images et des affiches ont été répandues, montrant comme on va chercher les juifs pour les conduire au travail, sciant du bois, etc. Les légendes sont ainsi conçues : « Le juif, parasite depuis des siècles, devra maintenant s'habituer à travailler », etc. On parle également de déportation[1], mais il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements précis.

Seuls ont pu fuir ceux qui possédaient suffisamment d'argent. La classe moyenne a dû rester sur place, ne disposant pas de l'argent nécessaire pour aller au-delà de Varsovie ou de quelque ville située plus à l'Est.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 69

223

M. Arnaud de Vitrolles, Ministre de France à La Haye,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 304[2]. *La Haye, 12 octobre 1939*[3].
Secret.

Le ministre des Affaires étrangères vient de me faire part des craintes que lui causaient la bolchevisation rapide de l'Allemagne et l'activité déployée par le Parti communiste dans tous les pays y compris aux Pays-Bas. L'action néfaste de ce parti lui paraît devoir être facilitée par le développement de la crise économique qui commence à sévir dans les

[1] Des convois de juifs sont en effet acheminés ves la région de Lublin, près de la frontière soviétique, dans le cadre du projet de mise en place d'une « réserve juive » *(Judenreservat)*, où les juifs seraient assujettis aux travaux forcés.

[2] En clair.

[3] Reçu par courrier le 14 octobre au soir. Mention : « M. Vitrolles convoqué à Paris ; reçu le 18 par le président du Conseil ».

pays neutres ainsi que par le chômage et les difficultés sociales qui doivent en être les conséquences. Toutes les informations qu'il reçoit d'Allemagne sont concordantes. Une crise grave risquerait de se produire dans le Reich s'il n'était pas mis fin rapidement à la guerre et si un gouvernement autoritaire n'était pas à même de succéder au gouvernement actuel.

Il ne m'a pas caché que cette opinion était, non seulement celle de ses informateurs, mais aussi celle de certains dirigeants nazis de plus en plus effrayés par la crise qui s'annonce. Je l'ai alors amené à me confier qu'il était personnellement en rapport avec les dirigeants nazis auxquels il venait de faire allusion, qu'il avait été amené à leur proposer ses bons offices et attendait leur réponse ; connaissant les idées de ses correspondants, il pensait que les bases de négociation pourraient être les suivantes, sans pouvoir l'affirmer d'une manière définitive, jusqu'à plus ample informé : arrêt des hostilités et désarmement des parties en présence, négociation sur un pied d'extrême égalité entre les adversaires de la veille et les neutres intéressés, dès que le chancelier Hitler et M. von Ribbentrop auraient été d'une façon ou d'une autre écartés du pouvoir ; maintien du régime nazi, seul capable de contenir les masses, mais d'un régime nazi amélioré, humanisé, comportant notamment une large révision des lois juives, « car il n'est aucun homme sensé en Allemagne qui ne regrette ce qui a été fait à ce sujet ».

Les négociations à envisager ultérieurement pourraient, à son avis, porter sur les points suivants : restauration de la Pologne, moins les territoires annexés par la Russie et peuplés de Blancs-Russiens et d'Ukrainiens, pris par la Pologne en 1920 ; rattachement à l'Allemagne de Dantzig et des « territoires conquis par l'aventurier Korfanty en Silésie » ; un plébiscite sous contrôle international serait appelé à décider du sort de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche.

Ce plan ébauché par M. van Kleffens correspondrait, ainsi qu'il me l'a indiqué, à des vues exprimées dans des milieux dirigeants nazis, inquiets de l'avenir de leur pays.

Si les renseignements du Ministre sont exacts, ce projet trahirait, en effet, un état d'esprit et une agitation dont les symptômes valent d'être relevés.

Il y aurait en outre lieu de penser que, si incertaines que puissent être de semblables perspectives, elles sont de nature à encourager chez certains neutres le désir de faciliter tout ce qui pourrait orienter l'évolution du conflit actuel vers un compromis pacifique. Animés d'un pareil désir, ces neutres peuvent être tentés de favoriser, sans doute de bonne foi, certaines intrigues qui ne se nouent pas toutes de l'autre côté de la barrière.

Le Ministre a, en effet, fini par m'avouer qu'il en avait fait part à des personnalités françaises avec lesquelles il était en relations personnelles. Il aurait même sollicité le concours éventuel du gouvernement belge pour les transmissions communes de la réponse qu'il attendait de Berlin au sujet des suggestions par lesquelles il a en quelque sorte concrétisé les divers points de vue de ses correspondants allemands et qu'il leur a sou-

mis pour approbation. Il escompte, si cette démarche peut avoir lieu, le concours du président Roosevelt, qui « en raison de ses origines lointaines montrerait actuellement une réelle sympathie envers les Pays-Bas ».

Il aurait d'ailleurs beaucoup apprécié le récent message radiodiffusé que Votre Excellence a adressé au peuple français mais, comme le président Colijn l'indique dans l'article signalé dans mon télégramme n° 301[1], il a insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à faire connaître la nature exacte des garanties que les gouvernements français et anglais entendaient exiger de l'Allemagne avant de se prêter à toute négociation, ajoutant que si ces garanties ne paraissaient pas pouvoir être publiées, il était en mesure de les faire connaître de la manière la plus discrète à ses correspondants allemands.

Enfin, comme je lui signalais la méfiance qu'inspirerait toujours une négociation avec des chefs nazis, le système hitlérien étant maintenu, Hitler et son ministre des Affaires étrangères étant seulement écartés d'un pouvoir auquel ils pourraient prétendre par la suite, il m'a déclaré ne pas savoir comment cette exclusion se produirait et semblait penser qu'elle pourrait être définitive.

J'ai eu l'impression que le Ministre était en contact avec le maréchal Göring et les chefs de la Reichswehr qui se groupent autour de cet héritier présomptif.

Aucune confidence, aucun appel n'a été fait à mon collègue britannique.

En faisant part à Votre Excellence de l'entretien rapporté ci-dessus, il me paraît utile de préciser que cette conversation n'a pas été sollicitée, mais qu'elle a eu lieu, comme la précédente (cf. mes télégrammes n° 276 à 281)[2], à l'occasion de l'audience hebdomadaire du ministre. Il n'a donc pas le caractère d'une communication. Il est cependant pour le moins étrange que le chef de la diplomatie d'un État traditionnellement si prudent ait cru devoir accueillir, même indirectement, des tentatives dont le résultat, s'il n'est pas de pure mise en scène, ne s'en traduirait pas moins par une révolution de palais en Allemagne. Une audace de cette taille, au cas où les échos en parviendraient aux chefs jugés indésirables, pourrait coûter cher non seulement au ministre hollandais, ou à son gouvernement, mais au pays tout entier.

Que M. van Kleffens en ait même envisagé la possibilité permet de mesurer le degré de l'inquiétude suscitée ici par les risques de bouleversement total qu'entraînerait une guerre, elle aussi, totale.

Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 5

[1] Télégramme en date du 11 octobre 1939 (Z Europe, Pays Bas, vol. 67, document non reproduit).

[2] Document non retrouvé.

224

M. HENRY COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE EN CHINE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 336/S[1]. *Shanghaï, 12 octobre 1939*[2].

La dernière quinzaine a été marquée par toute une série de manifestations confirmant l'impression que le Japon désire rassurer les tierces puissances et orienter l'opinion vers un règlement de son conflit avec la Chine et même qu'il a procédé à des échanges de vues à ce sujet avec le gouvernement de Tchoung King.

Il me suffira de rappeler du côté japonais, les discours prononcés le 2 octobre à Tokyo par le général Abé et par l'amiral Nomura, dont M. Arsène Henry a dû rendre compte au Département[3], les propos tenus par M. Kato, représentant diplomatique en Chine, au sujet de la participation éventuelle des membres du gouvernement de Tchoung King au nouveau gouvernement central chinois, enfin, les déclarations faites à Nankin, le 28 septembre, par le général Yanagawa, gouverneur du bureau pour le développement de l'Asie, et, le 1er octobre par le général Nishio, commandant en chef des forces japonaises en Chine, à l'occasion de sa prise de commandement (mes dépêches nos 337/S[4] et 342/S)[5].

De ces manifestations japonaises on peut rapprocher diverses initiatives chinoises. J'ai déjà signalé au Département les allusions à une médiation américaine, faites par le Docteur Wang Tchoung-Hui au cours d'une interview accordée à un correspondant de l'United Press à Tchoung King et le voyage qu'aurait fait à Hongkong le général Chang Chung, ancien ministre des Affaires étrangères, vice-président du Yuan exécutif, secrétaire général du Conseil suprême militaire et collaborateur de confiance du Généralissime[6]. Des télégrammes d'agences ont annoncé la présence à Hong-Kong de M. Wei Tao-Ming, secrétaire général du Yuan exécutif, un des principaux collaborateurs du Dr H.H. Kung. On a annoncé de même le prochain voyage à Moscou du général Chang Chung accompagné de M. Ho Yao-Tsu, ancien gouverneur du Shensi, qui remplacerait, comme ambassadeur de Chine à Moscou, le maréchal Yang Chieh rappelé à Tchoung King.

[1] Communiqué à Hanoï sous bordereau n° 39/S et à Tokyo sous bordereau n° 92/S.

[2] Dépêche envoyée par la Valise.

[3] On n'a pas retrouvé de document à ce sujet.

[4] Document non retrouvé.

[5] Dépêche n° 342/S, datée du 13 octobre (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 739, document non reproduit). M. Cosme y cite des passages du discours-ultimatum du général Nishio lors de sa prise de fonction de commandant en chef de toutes les forces armées japonaises en Chine, annonçant sa détermination à « détruire les vestiges de toute influence anti-japonaise ».

[6] Document non retrouvé.

Le gouvernement chinois semble en effet préoccupé par la nouvelle politique de l'URSS et par les appétits de conquêtes territoriales dont elle fait preuve ainsi que par le rapprochement soviéto-japonais amorcé par l'armistice de Nomonhan[1]. Le développement de cette nouvelle politique soviétique est évidemment un des facteurs susceptibles d'influer sur l'évolution du conflit sino-japonais, soit que l'URSS veuille bolchéviser le gouvernement de Tchoung King, qui risquerait ainsi de tomber sous la tutelle soviétique pour échapper à la tutelle japonaise, ce que le généralissime Tchang Kaï-Chek n'accepterait sans doute qu'à son corps défendant, soit au contraire que l'URSS pousse la Chine à faire la paix dans l'espoir d'organiser, dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, un rideau de communistes chinois irréductibles derrière lesquels elle essayerait de procéder à la bolchévisation de l'Asie centrale, tout en maintenant de bonnes relations avec le Japon en Chine proprement dite et sur la côte du Pacifique.

Une tentative de bolchévisation de l'Asie centrale, par la menace qu'elle ferait peser sur l'Empire britannique, causerait une satisfaction évidente à l'Allemagne et vraisemblablement aussi au Japon. Elle devrait avoir pour conséquence de rallier l'Angleterre à une politique de rétablissement rapide de la paix en Chine et de la rapprocher en même temps du Japon. C'est sans doute par des préoccupations de cet ordre qu'il faut expliquer la complaisance avec laquelle l'agence Domei a répandu et commenté, dans une série de télégrammes des 5, 6 et 7 octobre, la nouvelle de l'entrée dans la province du Sinkiang de deux brigades motorisées de l'Armée rouge, du projet de transfert au Yunnan des troupes communistes, de l'arrivée à Lanchow, capitale du Shensi de 1 000 conseillers et experts techniques soviétiques et de l'envoi, par le gouvernement de Tchoung King dans les provinces du Sud-Ouest, de 250 ingénieurs soviétiques. Ces nouvelles ont été démenties à Tchoung King[2] et le correspondant de l'agence Reuters dans cette ville a déclaré que l'on interprétait généralement autour de lui les rumeurs dont il s'agit comme des manœuvres de la propagande japonaise spéculant sur l'espoir qu'une menace soviétique contre les Indes et l'Afghanistan provoquerait un changement de l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard du Japon. Le correspondant Reuters ajoutait que les bruits qui avaient couru n'étaient peut-être qu'une déformation de la nouvelle de l'arrivée récente en Chine, par la voie du Sinkiang, de « volontaires » soviétiques.

En ce qui concerne les initiatives des tierces puissances et de leurs représentants, les télégrammes d'agence ont lancé la nouvelle d'un prochain voyage à Shanghaï de l'ambassadeur de l'URSS à Tchoung King,

[1] Armistice du 16 septembre 1939. Voir à ce sujet les documents nos 78 et 112.

[2] Sur les actions soviétiques, voir notamment le document n° 220. L'agence Tass ainsi que l'ambassade de Chine à Paris ont effectivement démenti les mouvements de troupes soviétiques, comme M. Daladier l'indique à M. Corbin dans son télégramme n° 1731 du 12 octobre : d'après Tchoung King, « ces nouvelles ont été lancées avec une intention malveillante par les Japonais ». M. Daladier en conclut qu'il y aurait une liaison plus étroite entre Tchoung King et Moscou (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 783, document non reproduit).

M. Alexandre Semionovitch Panouchkine, ce qui a été remarqué, l'ambassadeur précédent, M. Louganetz Orelski, ayant passé tout son séjour en Chine à Hankéou et à Tchoung King ; mais, ce voyage n'a pas eu lieu, M. Panouchkine, selon les télégrammes de l'agence Domei, étant tombé malade. D'autre part, le consulat soviétique à Shanghaï, installé dans la concession française, a été brusquement fermé et ses nombreux fonctionnaires ont été rappelés en URSS ; on peut se demander s'il ne faut pas voir là une indication que l'URSS veut marquer au Japon qu'elle se désintéresse de la Chine occupée ce qui n'exclut pas une action plus intense dans le reste de la Chine et peut-être même l'annonce. Enfin des télégrammes de Moscou ont laissé entendre que l'arrivée à Tokyo du nouvel ambassadeur de l'URSS au Japon, M. Smetanin, permettrait une nouvelle amélioration des relations japono-soviétiques.

D'après un renseignement que M. Gandon m'a envoyé de Tchoung King et que j'ai communiqué par télégramme au Département[1], le chancelier Hitler serait intervenu auprès du généralissime Tchang Kaï-Chek en préconisant l'union de tous les partis chinois, notamment la réconciliation avec Wang Chin-Wei et en offrant une médiation avec le Japon sur des bases qui rappellent les propositions déjà transmises par l'Allemagne, d'accord avec le Japon, à la fin de 1937, avant la prise de Nankin, proposition que l'offensive intempestive de l'armée japonaise et la prise de Nankin avaient fait échouer. Sans que j'ai ici d'indications particulières d'une action concertée entre l'Allemagne et l'URSS, je ne puis m'empêcher de constater que l'initiative dont il s'agit viendrait tout naturellement s'insérer dans le cadre des hypothèses que suscitent les nouvelles mises en circulation concernant les initiatives prises par l'URSS. On pourrait y voir un retour à la politique pratiquée par l'Allemagne jusqu'en mai 1938, époque où elle entretenait de bonnes relations tant avec le Japon qu'avec la Chine et donnait à cette dernière puissance un concours militaire parallèle à celui de l'URSS. C'est la politique dont M. Trautman, dernier ambassadeur d'Allemagne à Hankéou, spécialiste des affaires russes et des affaires d'Extrême-Orient, avait été l'artisan ; il entra en conflit à ce sujet avec son gouvernement et avec son collègue à Tokyo, le général Ott, partisan d'une politique plus intime avec les militaires japonais ; peu écouté à la Wilhemstrasse, en raison de ses origines social-démocrates il ne pût faire adopter ses vues et fût rappelé en congé à Berlin au milieu de 1938.

Il est intéressant de noter que l'agence japonaise Domei, qui donne la plus grande publicité à toutes les initiatives favorables à un règlement du

[1] Télégramme n° 909 du 6 octobre de M. Gandon, communiqué sous le n° 1086 par M. Cosme à Paris le 7 octobre. Hitler aurait adressé à Tchang Kaï-Chek deux messages, l'un préconisant « l'union de tous les partis chinois et notamment la réconciliation avec Wang Chin-Wei », l'autre comportant « une offre de médiation avec le Japon sur les bases suivantes : repli sur le Mandchoukouo des armées japonaises ; rétablissement d'une Concession japonaise élargie à Shanghaï et agrandissement de celle de Hankéou ; reconnaissance du Mandchoukouo par la Chine ; conclusion d'un accord instituant une étroite collaboration économique et financière entre la Chine et le Japon. » D'après M. Cosme, « la majorité des membres de la commission militaire se serait révélée hostile à ces suggestions ». (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 739, document non reproduit).

conflit sino-japonais prises par des personnalités touchant de près ou de loin au gouvernement de Tchoung King, a passé sous silence les propositions attribuées à l'Allemagne. On pourrait voir dans cette attitude l'indication que le Japon ignore les propositions allemandes, mais si ces propositions existent, il est plus vraisemblable de supposer que le Japon les connaît et qu'il ne veut pas compromettre leurs chances d'être prises en considération. Il semble également que le Japon veuille éviter de donner l'impression qu'une médiation ou des conditions de paix puissent être offertes à la Chine d'accord avec lui et qu'il s'attache au contraire à faire entendre que la paix et les médiations étrangères sont demandées par la Chine. C'est ainsi qu'un télégramme de l'agence Domei du 6 octobre rapproche les déclarations attribuées au Dr Wang Chong-Hui des démarches qui auraient été faites par la Chine à Londres et à Washington, ainsi d'ailleurs qu'auprès de l'ambassadeur d'Angleterre Sir Archibald Clark Kerr, au sujet des intentions de leurs gouvernements et d'une médiation éventuelle. J'estime que ces indications ne sont pas entièrement dépourvues de vraisemblance car j'ai été moi-même sollicité par des émissaires du Docteur H.H. Kung ; ceux-ci m'ont donné l'impression que tout en ne voulant pas avoir l'air de demander une médiation et tout en étant décidés à démentir toute nouvelle publiée dans ce sens, certains éléments du gouvernement de Tchoung King aimeraient pouvoir persuader les trois puissances démocratiques de prendre une initiative « spontanée » à ce sujet.

De la lecture des informations qui précèdent se dégage l'impression que la plupart des tierces puissances ont manifesté, au cours de la dernière quinzaine, leur désir de voir mettre fin au conflit sino-japonais. Un journaliste japonais a fait observer que la France et l'Angleterre doivent souhaiter la fin du conflit en raison de la guerre européenne ; les États-Unis parce qu'ils risquent d'avoir à assurer la protection des intérêts français et anglais en Extrême-Orient et qu'ils peuvent être entraînés eux-mêmes dans le conflit européen ; l'Allemagne et l'URSS parce qu'elles se préoccupent d'acheter des matières premières en Extrême-Orient et d'assurer leur ravitaillement par la voie de terre en partant de Vladivostok ou du Mandchoukouo. Toutefois si l'URSS paraît ne pas vouloir heurter, actuellement, le Japon, rien ne permet, pour le moment, de considérer qu'elle pousse la Chine à traiter avec le Japon. À l'encontre de ce qui se passe pour les autres puissances, les intérêts de l'URSS et du Japon en Chine ne se trouvent pas entremêlés ; une ligne de démarcation peut être établie provisoirement entre eux aussi facilement qu'elle a été établie en Pologne entre les intérêts soviétiques et les intérêts allemands ; l'URSS s'intéresse à l'Ouest de la Chine, son action s'exerce d'ouest en est, le Japon au contraire s'intéresse à la côte et son action s'exerce d'est en ouest. Ces conditions permettent à l'URSS d'avoir, plus facilement que les autres puissances, deux politiques réalistes mais contradictoires, suivant qu'il s'agit de la Chine occupée ou de la Chine indépendante.

En tout état de cause, les initiatives prises par la Chine et le Japon ces dernières semaines, apparaissent plutôt comme des manœuvres que comme

des décisions ayant un caractère de finalité. Il semble en effet que le gouvernement chinois se soit surtout préoccupé de rompre le tête à tête Japon-Wang Chin-Wei qui avait comme corollaire un tête à tête Wang Chin-Wei-Tchang Kaï-Chek ; peut-être aussi le Japon a-t-il voulu déjouer des tractations entre Wang Chin-Wei et certains membres du gouvernement de Tchoung King qui auraient renforcé la cohésion nationale d'un futur gouvernement Wang Chin-Wei ; on ne peut même pas exclure l'hypothèse que Tchang Kaï-Chek ait dénoncé lui-même aux Japonais ces tractations. Telle est l'impression qu'a donnée au cours des deux dernières semaines l'imbroglio chinois. Il n'est pas dit que les Japonais eux-mêmes n'y aient pas trouvé, parfois, matière à surprises.

E Asie-Océanie, 1918-1940, Chine, 739

225

M. ARNAUD DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 308. *La Haye, 13 octobre 1939, 17 h. 15.*

(*Reçu* : le 13, 20 h. 45.)

À communiquer au commissariat général des Informations.

Le général Reynders, généralissime de l'armée hollandaise, vient d'inviter, par écrit, les rédacteurs des journaux néerlandais à observer scrupuleusement la plus grande neutralité de fond et de forme.

Il leur est recommandé notamment :

1° de ne publier aucune information susceptible de renseigner l'étranger sur l'armée, la marine ou l'aviation des Pays-Bas ;

2° de refuser toute information ou toute littérature susceptibles de servir la cause d'un État belligérant.

3° de ne pas attirer l'attention des lecteurs par des titres sensationnels ou des caractères gras.

Ces instructions auraient été assez mal reçues, l'indépendance de la presse étant un dogme pour les milieux journalistiques hollandais.

En tout cas, c'est une raison de plus pour que notre propre service soit en mesure de fonctionner au plus tôt.

De plusieurs côtés, on s'étonne de notre abstention complète à cet égard alors qu'une trop abondante littérature allemande est répandue sur tout le pays, ainsi que je l'ai signalé à diverses reprises.

Z Europe, 1918-1940, Pays-Bas, 65

226

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1794-1795. *Washington, 13 octobre 1939*[1].

Le sous-secrétaire d'État m'a lu le télégramme par lequel l'ambassadeur des États-Unis à Moscou avait rendu compte de son entretien d'hier avec M. Molotov, au sujet de la Finlande. Les déclarations du commissaire russe étaient peu rassurantes, car, tout en manifestant le désir de prendre en considération la démarche américaine[2], il a paru affirmer le droit de l'URSS à récupérer le district de Petsamo, cédé en 1920[3]. Cette dernière affirmation constituerait une erreur historique, le rattachement du territoire en question à la Finlande ayant été réalisé seulement après la dernière guerre, mais décidé en principe par le tsar Alexandre II[4].

D'autre part, M. Molotov aurait cité complaisamment les récents accords avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie comme type des relations amicales que l'URSS souhaitait établir avec la Finlande.

M. Sumner Welles a néanmoins l'impression que si la Finlande, énergiquement soutenue par la Suède, résiste à la pression soviétique, celle-ci ne s'aggravera pas.

Z Europe, 1918-1940, URSS, 999

[1] Ou « le 15 ? », selon un rajout manuscrit. D'après le texte qui fait référence à la démarche de l'ambassadeur américain à Moscou qui a eu lieu le 12, la date est bien le 13.

[2] Le 12 octobre, M. Steinhard, ambassadeur des États-Unis, a remis à Molotov une lettre de Franklin Roosevelt adressée au président Kalinine par laquelle le président américain marque son inquiétude à l'égard de demandes soviétiques à la Finlande qui seraient incompatibles avec le maintien et le développement de relations pacifiques. Sur l'attitude des États-Unis, cf. *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers, 1939*, vol. I, Washington, 1956, pp. 952-1041. Pour le texte de la lettre de Roosevelt et le compte rendu de la rencontre avec Molotov par M. Steinhardt, *ibid.*, pp. 967-970.

[3] En contrepartie de la Concession britannique de nickel dans le district de Petsamo, les Soviétiques demandent, notamment, une concession à Hango, sur la côte Sud-Ouest, pour y établir une base militaire.

[4] Selon les Finlandais, la cession du district de Petschango avec le port libre de glace de Petschango a été accordée par le tsar Alexandre II en 1864, en échange d'une bande de terre cédée par le Grand Duché de Finlande dans l'isthme de Carélie.

227

NOTE DU DÉPARTEMENT

Mécanisme pour coordonner l'effort de guerre franco-britannique en matière économique

N. *Paris, 13 octobre 1939.*

Secret.

I. COMITÉS EXÉCUTIFS PERMANENTS

A. *Composition des comités*

Il sera créé des comités exécutifs permanents pour assurer une communauté d'action entre les différents ministères français et anglais, dans le domaine qui dépend d'eux, par exemple : ravitaillement, armement, etc. Ces comités seront composés d'un petit nombre de membres britanniques et français nommés par leurs ministres respectifs.

Il est essentiel que le choix des membres français et anglais des comités soit fait de telle sorte qu'ils aient auprès de leurs ministères toute l'autorité désirable, et que leurs ministres leur confèrent des pouvoirs assez étendus pour que les comités exécutifs puissent prendre les décisions rapides nécessaires. Ceci est de la plus grande importance si l'on veut que les comités exécutifs, qui doivent être des organes permanents chargés d'une action et d'une tâche administrative communes, puissent fonctionner efficacement.

Des consultations ministérielles auront lieu au cours de réunions tenues à Paris ou à Londres toutes les fois qu'il sera nécessaire. Les ministres intéressés prendront au cours de ces réunions toutes décisions relatives à l'activité des comités exécutifs et leur donneront les instructions nécessaires. Ces consultations ministérielles seront désignées sous le nom de « Conseils ».

B. *Fonctions des comités*

Les comités exécutifs auront pour fonction :

1) d'établir un programme des besoins des deux pays dans le domaine qui est attribué à chacun d'eux, et, dans la mesure du possible, d'établir un inventaire *ad hoc* des ressources de chacun des deux pays dans ce domaine ;

2) d'assurer la meilleure utilisation dans l'intérêt commun des ressources des deux pays en matières premières, moyens de production, etc., et, dans toute la mesure du possible, de répartir équitablement entre les deux pays les compressions qui seraient imposées par la nécessité de réduire les programmes.

3) sur la base des éléments ci-dessus, de déterminer les programmes alliés communs d'importations ;

4) d'organiser les achats résultant des programmes ainsi adoptés, de manière à éviter toute concurrence entre les achats français et anglais. À cette fin, les achats devront, dans la plupart des cas, être effectués par un organe d'achat unique dont la forme sera adaptée de manière à répondre aux conditions particulières existant dans les différents pays ;

5) d'assurer la réalisation effective de ces programmes.

C. *Répartition des activités des comités exécutifs*

Les comités exécutifs permanents suivants seront créés en premier lieu :

1) Comité exécutif du Ravitaillement,

2) Comité exécutif des Armements et des Matières premières[1],

3) Comité exécutif du Pétrole,

4) Comité exécutif de l'Aéronautique (production et achat),

5) Comité exécutif des Transports maritimes.

6) Comité exécutif du Blocus.

Au Comité exécutif permanent des Transports maritimes sera confiée la responsabilité importante d'assurer l'affectation du tonnage dont disposeront les Alliés (y compris le tonnage neutre) nécessaire pour réaliser les programmes d'importations sur lesquels les autres comités exécutifs se seront mis d'accord. Ultérieurement, il pourra être reconnu utile d'augmenter le nombre des comités exécutifs permanents. D'ailleurs, il sera possible, s'il y a lieu, de former des sous-comités pour certains produits tels que le blé, le sucre, les produits chimiques, les minerais, etc. La question du charbon est d'une nature particulière et réclamera d'être traitée d'une manière spéciale.

II. Comité de coordination franco-anglais

A. *Composition du Comité de coordination*

Le comité sera composé de six à huit membres choisis, du côté britannique, parmi les membres du « Comité interministériel du Ravitaillement et des Achats de guerre anglo-français », qui existe actuellement, et, du côté français, parmi les membres principaux des comités exécutifs fonctionnant à Londres, étant entendu que la composition du Comité de Coordination pourra varier suivant les sujets à traiter.

[1] Lors de sa deuxième séance, le 22 septembre 1939, le Conseil suprême a souligné la nécessité d'une coopération franco-britannique en matière d'armement dans l'éventualité, redoutée, d'une attaque allemande à travers les Pays-Bas et la Belgique. Deux jours plus tôt, le 20 septembre, Daladier avait adressé une lettre à Chamberlain pour lui exposer ses vues – et celles de Jean Monnet – sur l'urgence d'une coordination des ressources alliées dans ce domaine. Cf. F. Bédarida, *La Stratégie secrète…*, *op. cit.*, pp. 134 sq.

Le Comité de coordination aura un président qui se consacrera uniquement à ses fonctions[1]. Il sera nommé conjointement par les deux gouvernements et ses fonctions seront celles d'un fonctionnaire allié. Tout en n'étant en aucun sens un arbitre, il emploiera tous ses efforts pour aplanir les divergences de vues et provoquer des décisions communes en se plaçant à un point de vue allié, et non à un point de vue national. Le comité se tiendra à Londres, mais le président devra être à même de se rendre à Paris fréquemment pour conférer avec les ministres français.

Ce comité devra normalement comprendre des représentants de la Trésorerie et du ministère de la Guerre économique britannique d'une part, d'autre part, des représentants des ministères français des Finances et du Blocus, de façon à assurer que les décisions des comités seront prises en tenant compte pleinement du point de vue et de la politique de ces ministères.

B. *Fonction du Comité de coordination*

Le Comité de coordination a pour tâche :

1) de coordonner le travail des comités exécutifs permanents ;

2) de traiter de toute différence d'opinion qui s'élèverait à l'occasion de la fourniture et de l'achat de munitions, de ravitaillement, de charbon et d'autres produits, lorsque ces questions intéresseront plus d'un comité exécutif ou soulèveront des points importants de principe ou de priorité ;

3) de coordonner le travail des missions d'achats alliées à l'étranger.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 832

[1] Le 9 octobre, N. Chamberlain a annoncé à la Chambre des Communes que Lord Stamp venait d'être désigné comme conseiller d'un comité interministériel chargé de coordonner la politique économique de la Grande-Bretagne en ces temps de guerre, cf. *Keesing's*, *op. cit.*, p. 3763 c.

228

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 506[1]. *Rome, après le 12 octobre 1939.*

Si le gouvernement de Rome observe une attitude relativement passive à l'égard des événements dont l'Europe occidentale est le théâtre, la diplomatie fasciste déploie, en revanche, une singulière activité dans les Balkans. Comme je l'ai indiqué à diverses reprises[2], la politique italienne voudrait empêcher l'incendie de gagner la péninsule Balkanique. On se rend bien compte à Rome que des Balkans, le feu risquerait de s'étendre rapidement à l'Italie. Aussi déploie-t-on les plus grands efforts pour rapprocher les uns des autres les différents États balkaniques et les fixer dans une neutralité dont l'Italie prendrait la tête et qui se constituerait, en quelque sorte, sous son égide.

J'ai signalé dans ces analyses de presse avec quelle satisfaction les journaux italiens ont accueilli la nouvelle de l'accord conclu entre la Hongrie et la Roumanie[3], et aux termes duquel 35 % des troupes de ces deux pays précédemment massées à leurs frontières communes ont été démobilisées. Les feuilles ont accompagné cette information de nouvelles provenant de Budapest, de Bucarest et de Belgrade, d'après lesquelles l'Italie, désireuse de consolider la paix dans les Balkans, jouerait le rôle de médiatrice à la fois entre Belgrade et Bucarest et entre Belgrade et Budapest. On a clairement laissé entendre que c'était sur les conseils et les suggestions de l'Italie que la Yougoslavie s'était décidée non seulement à améliorer sensiblement ses rapports avec le Royaume de Saint-Étienne et à préparer un accord concernant le statut des 100 000 Hongrois se trouvant à l'intérieur des frontières de l'État yougoslave, mais aussi à tenter de rapprocher la Hongrie de la Roumanie. On a fait allusion à l'éventuelle conclusion d'un pacte tripartite entre la Hongrie, la Yougoslavie et l'Italie. Si la Yougoslavie, ont déclaré les interprètes officieux du Palais Chigi, a servi de médiatrice entre Budapest et Bucarest, elle n'a pu le faire que par suite de l'existence du pacte italo-yougoslave et de la puissante amitié italo-hongroise. La délibération du Conseil des ministres italiens du 1er septembre a eu comme premier résultat d'empêcher l'extension du

[1] Communiqué à Londres, Ankara, Moscou, S.D.N.

[2] En particulier depuis l'intervention soviétique en Pologne le 17 septembre. Voir par exemple, le télégramme nos 3790-3795 d'André François-Poncet en date du 18 septembre 1939 (Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 26, document non reproduit).

[3] Documents non retrouvés.

conflit aux Balkans où, sans cette prise de position du gouvernement fasciste, la guerre aurait immédiatement éclaté[1].

Il s'agit maintenant de consolider cette neutralité balkanique initiale, et l'Italie y travaille de son mieux. Mussolini, dit-on, dans les milieux politiques romains, entend favoriser un regroupement des États balkaniques et danubiens. C'est pourquoi on s'est réjoui ici de tous les symptômes qui ont révélé une certaine amélioration des rapports entre la Hongrie et la Yougoslavie, d'un côté, entre la Hongrie et la Roumanie, de l'autre.

Par suite des développements de l'entente germano-soviétique, l'Italie se rend bien compte, en effet, qu'elle risque de perdre définitivement les positions qu'elle avait cru s'assurer dans l'Europe balkanique au prix d'une longue persévérance. L'URSS barre maintenant la route au Reich. Mais la pénétration du bolchevisme dans les Balkans est tout aussi inquiétante, sinon plus, pour Rome, que l'expansion du germanisme dans ces mêmes contrées. On réalise parfaitement ici les graves menaces encourues par la Roumanie, qui dispose de fort peu de moyens de se dérober aux injonctions conjuguées du Reich et des Soviets et qui serait, d'autre part, une proie facile pour un partage éventuel. Aussi estime-t-on, dans les milieux dirigeants fascistes, que le gouvernement de Bucarest a tout intérêt à se rapprocher, sans trop tarder, de Budapest. Déjà, il y a quelques années, lors de la conclusion du pacte d'Amitié italo-yougoslave[2], on avait songé, à Rome, à amener la Roumanie à participer, sous une forme ou sous une autre, à cet accord. L'attitude du gouvernement de Bucarest avait fait échouer cette tentative. On considère maintenant que la Roumanie a de sérieuses raisons de se montrer moins intransigeante. D'autre part, la neutralité italienne a pour conséquence de permettre à la Turquie de ne pas intervenir dans le conflit. Le point le plus délicat de la situation reste l'attitude de la Bulgarie ; la paix ne saurait être véritablement assurée dans les Balkans, tant que la Bulgarie se refusera à adhérer au bloc des Neutres envisagé par le gouvernement de Rome. On prétend, d'ailleurs, que des pourparlers se déroulent actuellement à Sofia dans le sens souhaité par l'Italie, mais qu'il serait prématuré d'en prévoir l'heureuse issue ; car les Bulgares resteraient toujours demandeurs. Il faudrait évidemment, à ce qu'on croit sur les bords du Tibre, que les Roumains fissent à leurs voisins, notamment en Dobroudja, certaines concessions. Ce n'est qu'ainsi que l'on arriverait à vaincre les répugnances et les hésitations du gouvernement de Sofia.

C'est, en somme, la crainte de l'expansion du panslavisme qui constitue l'élément moteur de l'action italienne dans les Balkans. Certains fascistes vont jusqu'à redouter une mainmise de l'URSS sur la Bulgarie et soupçonnent les dirigeants du Kremlin d'avoir repris à leur compte les ancien-

[1] Allusion sans doute à l'annonce par le Conseil des ministres italien que « l'Italie ne prendra aucune initiative d'opérations militaires » en cas de guerre en Europe, in *DDF*, (1936-1939), XIX, document n° 317.

[2] Il s'agit du pacte de Rome conclu le 27 janvier 1924 entre Pachitch et Mussolini qui reconnaissait la souveraineté italienne sur Fiume et celle de la Yougoslavie sur Port-Baros. En juillet 1925, les conventions de Nettuno précisent le statut de l'enclave italienne de Zara en Dalmatie.

nes visées des Tsars sur Constantinople. La menace que les troupes soviétiques suspendent désormais sur la Hongrie amie suscite à Rome les plus vives appréhensions. On n'y est pas moins inquiet, d'une extension possible de l'influence allemande dans ces régions. L'Italie considère la Yougoslavie et la Hongrie comme rentrant directement dans sa sphère d'influence. Le comte Ciano était même, m'a-t-on assuré (mon télégramme n° 4062[1]), chargé de le faire savoir sans détours au gouvernement allemand, lors de son voyage à Berlin. L'Italie a fait un premier geste aimable vis-à-vis de la Grèce, avec qui elle cherche à améliorer ses rapports en retirant une partie de ses troupes de la frontière albanaise. Avec la Bulgarie, les relations sont excellentes et le révisionnisme bulgare peut compter sur l'appui bienveillant de la diplomatie fasciste. Seule la Turquie reste en dehors, mais on peut espérer que, par la force des choses, et en raison de l'attitude d'expectative adoptée par l'Italie, elle se rapprochera du nouveau bloc qui est en train de se former et qui doit, dans la pensée des dirigeants romains, se substituer à l'Entente balkanique.

Le point faible de cette combinaison est évidemment la Roumanie. Aussi les Italiens s'efforcent-ils de la préserver politiquement le plus possible, tout en la poussant à se plier économiquement aux exigences du IIIe Reich. C'est cependant au sujet de la Roumanie que le gouvernement de Rome serait disposé à faire éventuellement le plus de concessions ; car il n'ignore pas combien la situation de ce pays est difficile et il se résignerait, si c'était vraiment indispensable, à y faire la part du feu. C'est pourquoi la ligne de résistance italienne passe, en quelque sorte, en deçà de la Roumanie, l'Italie se réservant plus spécialement la défense de la Hongrie, de la Yougoslavie et de la Bulgarie. Toutefois, dans la mesure où l'Italie pourrait éviter le dépeçage de la Roumanie, elle le ferait : elle ne se dissimule pas, en effet, les graves conséquences qui pourraient s'ensuivre.

L'expansion russe en Europe centrale, la réapparition des Soviets sur la Baltique ne troublent pas moins les dirigeants romains. Ils sont extrêmement frappés de voir l'URSS s'emparer pratiquement de la Lituanie, de l'Estonie, et de la Lettonie, soumises désormais au contrôle militaire russe. Ces États, croit-on, seraient d'ailleurs appelés bientôt à se transformer en républiques soviétiques qui se fédèreraient avec l'Union. Le recul si marqué subi par le germanisme sur les rivages baltes a fait, dans toute la Péninsule, la plus vive impression. L'article publié par M. Ansaldo dans le *Telegrafo* (mon télégramme n° 4222[2]) en est un témoignage éclatant. Ce différend russo-finlandais retient maintenant toute l'attention des cercles politiques. Ceux-ci suivent avec beaucoup d'intérêt les réactions des pays scandinaves, de la Suède notamment, et ils se demandent, non sans préoccupation, quelle sera l'attitude des États-Unis. Après s'être accoutumés à considérer la Baltique comme un lac allemand, et s'être réjouis jusqu'à un certain point que l'influence anglaise y fût battue en brèche, ils se résí-

[1] Télégramme du 1er octobre 1939. Voir Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 27, document non reproduit.

[2] Document non retrouvé.

gnent difficilement à considérer la Baltique comme constituant de plus en plus le champ d'action des Russes.

De façon croissante, l'Italie s'inquiète du rôle que les Soviets sont appelés à jouer dans les différents secteurs de l'Europe. Mais, comme elle ne veut pas se brouiller avec l'Allemagne, elle songe plutôt à essayer, d'accord avec l'Espagne, d'exercer sur Berlin des pressions suffisantes pour amener le gouvernement du Reich à ne pas donner trop d'ampleur à sa collaboration avec la Russie et à réfléchir sur les dangers qu'elle comporte. L'Axe Rome-Berlin est difficilement conciliable avec l'Axe Berlin-Moscou. Il ne suffit pas d'affirmer que l'Allemagne reste nationale-socialiste et la Russie communiste, pour faire disparaître le danger qu'implique l'avance des troupes bolchevistes en Europe. L'Italie s'efforce d'attirer l'attention de son partenaire sur les périls de la collusion germano-russe et les réactions inévitables qu'un développement excessif des contacts entre Berlin et Moscou risquerait de susciter à Rome.

C'est pourquoi nous voyons l'Italie entreprendre, vraisemblablement d'accord avec l'Allemagne, de constituer, dans le Sud-Est de l'Europe, une première barrière, destinée à retarder, sinon à empêcher, les progrès des Soviets dans les Balkans. Le Reich, en fin de compte, devrait y trouver lui-même son avantage. Dans toute la mesure, en effet, où l'Allemagne est assurée de recevoir de la Roumanie, et par la mer Noire, de la Russie, les produits dont elle a besoin pour poursuivre la guerre, elle n'a aucun intérêt à ce que la Russie s'installe dans les Balkans et y provoque le chaos. En outre, on ne désire pas, à Berlin, qu'à la faveur de circonstances troublées, les Alliés puissent constituer ce front de Salonique que le Reich a toujours, et à juste titre, redouté. Dans ces conditions, il est probable que la politique italienne se poursuit dans les Balkans avec l'appui, au moins tacite, de l'Allemagne. À l'heure actuelle, la péninsule Balkanique constitue le principal, sinon, le seul terrain où la diplomatie fasciste développe son activité et s'efforce, non sans quelque succès, de rétablir et de renforcer sa position.

Veuillez agréer, Monsieur le président du Conseil, les assurances de ma très haute considération.

Z Europe, 1918-1940, Italie, 276

229

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 235[1]. *Moscou, 13 octobre 1939.*

Si le pacte du 23 août mettait fin à l'hostilité positive entre le IIIe Reich et les Soviets, on pouvait croire à l'époque qu'un accord plus intime serait

[1] Communiqué à Londres, Rome, Ankara.

difficile à réaliser entre les deux États puisque la défiance subsistait de part et d'autre, que les idéologies s'opposaient, et qu'enfin, sur le plan politique, certains intérêts des parties en cause semblaient inconciliables. Ainsi, notamment pour le problème des États baltes.

Par leur position géographique, l'Estonie et la Lettonie sont le débouché naturel de la Russie sur la Baltique. La recherche d'un accès à la mer est un des principes permanents de la politique russe. En outre, la sécurité dans le golfe de Finlande est une nécessité impérieuse pour l'URSS en raison de l'importance capitale de Leningrad comme centre industriel. Pour tous ces motifs, le gouvernement soviétique portait à la question balte un intérêt majeur. La chose était d'ailleurs clairement apparue au cours des négociations anglo-franco-soviétiques.

Or, dans la Baltique, l'Allemagne seule était menaçante pour la Russie. Cette menace se faisait d'autant plus sentir que les pays baltes comportent une importante minorité d'origine germanique, que les doctrines racistes du régime nazi trouvaient de ce fait un important élément d'action, et que les populations baltes ne cachaient pas leur intention de s'appuyer sur l'Allemagne pour se défendre contre les visées soviétiques.

Qu'allait-il advenir alors que les Soviets et l'Allemagne se mettaient d'accord ? Il a semblé d'abord que pour éviter de poser un problème insoluble et de faire apparaître ainsi, au lendemain même de l'accord intervenu, le caractère inconciliable des deux politiques, le mieux serait, pour Berlin et Moscou de s'en tenir au *statu quo* et d'attendre la suite des événements en cours sans prendre aucune initiative dangereuse. C'est pour une position de cette nature que penchaient les Allemands. Staline ne l'entendait pas ainsi. L'accord réalisé avec le IIIe Reich n'avait évidemment pas pour lui un caractère simplement défensif. On en eut très vite la preuve. L'entrée de l'Armée rouge en Pologne, son avance rapide dans les régions de Volhynie et d'Ukraine assuraient à l'URSS une large part dans le quatrième partage de la Pologne. L'action diplomatique à l'égard des pays baltes ne fut pas moins prompte. Il semble bien que le coup fut une surprise pour l'Allemagne puisqu'au premier abord, le comte Schulenburg, sans cacher son émotion, est intervenu de manière pressante. Ce n'est pas à des représentations de cette nature que Staline pouvait s'arrêter. Il savait bien que quand on fait le pacte avec le diable, c'est pour aller jusqu'au bout. L'Allemagne, engagée dans la guerre, n'avait plus d'espoir de salut que dans une étroite collusion avec l'URSS. Elle devait donc accepter ses conditions.

Selon la méthode du Kremlin, c'est par négociations directes avec les ministres des Affaires étrangères intéressés que le problème en cause a été réglé. Ainsi que le Département en fut informé par les télégrammes de cette ambassade, les ministres des trois pays baltes ont été convoqués tour à tour à Moscou, sont arrivés en avion, et furent reçus par Staline pour conclure dans les vingt-quatre heures[1].

[1] Voir document n° 198, notes 4, 5 et 6.

Les trois traités dont le texte vous est adressé par ailleurs[1] établissent, en fait, le protectorat de l'URSS sur l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, avec, notamment le droit pour le gouvernement de Moscou de procéder à des installations militaires, navales et aériennes sur le territoire de ces trois États. Par contre, l'URSS se défend de toute immixtion dans le régime intérieur des pays.

Il est intéressant de constater que le ton des commentaires qui accompagnent la conclusion de l'accord soviéto-lituanien est différent de celui des appréciations formulées par la presse soviétique au moment de la signature des deux autres pactes d'assistance russo-baltes. Les journaux, en effet, insistent sur la note amicale : la Lituanie sous forme de paroles aimables (*sic*) le prix des tendances favorables à l'URSS qu'elle avait, seule parmi les Baltes, toujours manifestées. Ils soulignent davantage encore que la remise de Vilno à la Lituanie constitue un geste de réparation et de justice ; ils y voient la preuve de « l'équité, de la noblesse et du désintéressement du grand pays du socialisme ». La propagande cherche ainsi manifestement, en exaltant la générosité de Moscou, à faire oublier l'impression qu'ont pu produire les derniers agissements de l'impérialisme russe.

La presse n'en reconnaît d'ailleurs pas moins que « c'est dans le pacte soviéto-lituanien que le principe de l'assistance mutuelle se trouve exprimé de la façon la plus systématique et la plus complète ».

C'est au cours de la deuxième visite de M. von Ribbentrop que Staline a obtenu l'acquiescement de l'Allemagne à une solution immédiate de la question balte, pleinement conforme aux intérêts de l'URSS. Dans le discours prononcé par la suite, Hitler a déclaré que l'Allemagne n'avait dans les pays baltes que des intérêts économiques. Ribbentrop avait affirmé par ailleurs que les populations allemandes de ces territoires n'avaient rien à craindre des Soviets. Il apparaît bien, toutefois, que les dirigeants nazis ne puissent se faire beaucoup d'illusions quant à la suite inévitable de la situation présente puisqu'on a décidé le transport des populations germaniques en Allemagne. L'étendue même des sacrifices consentis par l'Allemagne en cette occurrence souligne tout le prix qu'elle attache à l'amitié des Soviets.

Mais la hâte avec laquelle Staline procède à la réalisation de ses objectifs n'est pas moins significative. Il veut évidemment tirer le maximum de son entente avec le IIIe Reich et, loin d'attendre que les questions mûrissent et que les solutions soient facilitées par l'effet de l'entente, il agit comme si l'avenir était incertain et qu'il voulût, à toute éventualité, prendre ses assurances.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 805

[1] Document non retrouvé.

230

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 875[1]. *Saint-Sébastien, 13 octobre 1939.*

Le Généralissime a présidé à Saragosse, hier 13 octobre, la « fête de la Race », entouré du gouvernement espagnol et des représentants des pays de l'Amérique latine. Une messe solennelle a été célébrée à cette occasion au sanctuaire de la Vierge du Pilar, patronne de l'Espagne, dont c'était également l'anniversaire.

Dans le message qu'il a adressé à cette occasion à l'Amérique espagnole, le *Caudillo* a stigmatisé « la culture bâtarde » qui, pendant deux siècles, avait développé tout ce qui séparait l'Amérique de l'Espagne et oublié tout ce qui l'unissait à elle. Ces mêmes influences « étrangères et hostiles » avaient prétendu déformer la physionomie historique de l'Amérique espagnole et de l'Espagne, qui s'en était libérée par les armes, après une lutte cruelle.

En saluant l'unité, la grandeur, la liberté de chaque nation hispano-américaine, le *Caudillo* a demandé à la Vierge du Pilar d'accorder à la communauté hispanique dans le monde, l'unité, la liberté et la grandeur.

Commentant cette cérémonie, le journal *Arriba* de Madrid écrit que dorénavant, la fraternité déclamatoire qui créa un hispano-américanisme figé et sans signification, cède la place à « une fraternité vive et opérante qui assurera, dans une culture et une foi communes, l'accomplissement d'une même destinée ». Ce journal célèbre « l'idée spirituelle » du peuple espagnol qui s'étend sur les deux hémisphères et la foi qui a été à l'origine des grandes entreprises espagnoles. Par la bouche du *Caudillo*, l'Espagne a dit aux nations d'Amérique que rien de leur existence ne peut lui être indifférent.

Cette fête historique, à laquelle les autorités ont tenu à donner tout l'éclat possible, est une manifestation pratique de l'idée assez vague d'Empire, qui fait partie des mots d'ordre de la Phalange. En ce qui concerne les pays de l'Amérique latine, qui ont la susceptibilité à fleur de peau d'anciennes colonies, il va sans dire qu'il ne peut s'agir que d'un empire éminemment spirituel. Certains journaux, tels que *Las Provincias* de Valence, encore récemment, ont précisé que l'Empire dont se souvient l'Espagne nouvelle, c'est aussi celui de l'ancien royaume d'Aragon qui comprenait la Catalogne, le royaume de Valence, la Sardaigne, la Sicile et Naples. Sous la plume du rédacteur de *Las Provincias*, il s'agit là, bien

[1] Communiqué à la sous-Direction d'Amérique.

entendu, d'un empire qui n'est pas moins spirituel que celui de la « Race », mais qui est axé sur la civilisation méditerranéenne.

Il n'y a guère que chez les phalangistes les plus excessifs que l'on trouve une matérialisation de l'idée d'empire. Pour ces doctrinaires, l'Empire est parfois le Maroc, pour des raisons historiques, ou le Portugal, pour des raisons historiques également mais aussi parce qu'ils voient dans la Lusitanie le prolongement géographique et hydrographique de l'Espagne. Mais c'est plus généralement Gibraltar et Tanger. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ces deux villes constituent à leurs yeux le « pourboire » que l'Espagne pourrait demander à l'un ou l'autre des camps en présence, à la première occasion favorable.

Z Europe, 1918-1940, Espagne, 243

231

M. MAGNY, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 305 à 307. *Helsinki, 14 octobre 1939, 18 h. 55.*
Réservé.
(*Reçu* : le 14, 20 h.)

Le ministre des Affaires étrangères, que je voyais aujourd'hui, m'a confirmé l'importance que le gouvernement finlandais attachait à l'attitude scandinave et à l'intervention personnelle de M. Roosevelt[1]. Il n'a ajouté aucune indication sur les intentions de Moscou, mais m'a déclaré qu'une impression optimiste devait en ce moment dominer le sentiment public. Il m'est difficile de préciser si ce sont les premières conversations de Moscou qui sont à la base de cette impression favorable et si celle-ci ne concerne pas uniquement l'idée qu'on se faisait d'une attaque brusquée de la Russie contre la Finlande, alors qu'on se rend compte actuellement que les pourparlers vont et doivent durer quelque temps. J'ai fait connaître au Ministre que la situation de la Finlande est suivie en France avec intérêt et sympathie. Il m'a dit lui-même combien on appréciait ici les réactions de la presse française où ceux là-même qui jusqu'ici manifestaient peu de compréhension pour son pays étaient revenus à une appréciation plus exacte de sa position. En même temps le Ministre m'a dit et confirmé la désaffectation rapide et brutale de nombreux germanophiles de Finlande à l'égard du pays dont ils espéraient éventuellement une aide efficace. Ainsi le président de la Société finno-allemande, professeur à l'université d'Helsinki, était venu trouver le ministre d'Allemagne pour lui remettre sa

[1] Voir document n° 226, note 2.

démission. Je sais, par des informations dignes de foi, que le général finlandais en retraite, bien connu pour ses sentiments germanophiles, qui a suivi les opérations allemandes en Pologne et ne ménageait pas son admiration dans les correspondances qu'il adressait au journal *Usisuomi*, est également venu trouver le ministre d'Allemagne pour lui exprimer toute son indignation de la collusion germano-russe.

Pour caractériser le revirement de l'opinion, je signalerai le récent suicide d'une personnalité finlandaise pourvue d'un important commandement dans la garde civique à Wiburg, connue pour son activité germanophile, qui mit fin à ses jours en présence de l'attitude actuelle de l'Allemagne.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

232

M. DULONG, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À KAUNAS,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 179 à 181. *Kaunas, 14 octobre 1939, 20 h 28.*
Réservé. Confidentiel. (*Reçu* : le 14, 22 h 45)

Le ministre des Affaires étrangères, que j'ai pu voir seulement ce matin, m'a donné spontanément sur l'accord lituano-soviétique des explications auxquelles il m'a instamment prié de conserver le caractère d'anonymat.

Dès le début de la négociation de Moscou, qui a été très laborieuse, M. Urbsys s'est efforcé, mais vainement, d'amener M. Molotov à se contenter d'un pacte d'assistance qui aurait entièrement sauvegardé la souveraineté militaire de la Lituanie. Le seul point sur lequel il a pu obtenir satisfaction est la limitation des obligations d'assistance mutuelle aux deux seuls cas où le territoire lituanien serait attaqué directement par « une autre puissance européenne » (l'Allemagne, selon lui, étant perplexe et nerveuse)[1].

L'effectif des forces soviétiques terrestres et aériennes qui seront établies en Lituanie sera de 20 000 hommes (ce chiffre est confidentiel). Le nombre et l'emplacement des aérodromes et garnisons ainsi que leur importance respective ne sont pas encore fixés et le seront par une commission mixte dans un accord spécial (toutefois le maintien d'une garnison à Vilna,

[1] Dans son télégramme n° 162 du 9 octobre, M. Dulong signalait que certaines exigences soviétiques comme l'établissement de fortifications sur la frontières lituano-allemande faisaient craindre au gouvernement de Kaunas « de se voir reprocher par le gouvernement allemand comme un acte de provocation l'acceptation imposée de pareilles mesures visiblement dirigées contre le Reich ». D'où une démarche à la Wilhelmstrasse « pour qu'elle puisse agir à Moscou » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit).

après l'évacuation du territoire, est dès maintenant admis). Aucune fortification ne sera construite en Lituanie.

En ce qui concerne les clauses territoriales, M. Urbsys a été assez évasif en me parlant des conditions dans lesquelles avait été réglée la restitution de Vilna et d'un tiers seulement de son territoire[1] – les Russes n'ont pas voulu se dessaisir de certaines régions ethniquement lituaniennes qu'ils avaient pourtant reconnues à la Lituanie.

J'ai toutefois retiré de nos entretiens le sentiment assez net que le gouvernement lituanien, se voyant acculé à une négociation avec Moscou, avait donné mission au ministre des Affaires étrangères de saisir cette occasion pour se faire rendre tout le territoire revendiqué comme appartenant en droit à la Lituanie. Le ministre des Affaires étrangères a dû en fait insister auprès de M. Molotov pour obtenir une compensation qui rendît les dures exigences soviétiques plus acceptables à l'opinion publique lithuanienne.

Par ailleurs, il m'a affirmé que M. Staline lui avait donné l'assurance formelle qu'il n'avait pas la moindre intention de chercher à bolchéviser le pays.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

233

M. AVONDE-FROMENT, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TANGER,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 181[2]. *Tanger, 14 octobre 1939.*

(*Reçu* : le 17, 20 h. 15.)[3]

Je me réfère à mes lettres-avion n°s 204 et 216 (Rabat 542 D. et 597 D) des 22 septembre et 10 octobre[4] relatives au refus du gouvernement espagnol de verser à la zone de Tanger les arriérés de sa contribution aux dépenses de la gendarmerie et de la Douane.

Comme je vous l'ai signalé, cette carence risque d'entraîner à très brève échéance des conséquences graves pour la trésorerie locale qui, au moment où l'état de guerre a pour effet de diminuer considérablement les

[1] Ancienne capitale du Grand-Duché, annexée au XIVe s. par la Pologne, russe depuis 1772, Vilna (en polonais, en russe Vilno, en lituanien Vilnius) est attribuée par le Conseil Suprême interallié à la Lituanie en décembre 1919 alors que la ville est occupée par les Polonais. Ces derniers sont chassés par les Russes qui laissent la ville aux Lituaniens. Sa réoccupation par les Polonais en octobre 1920 est entérinée par la SDN en 1923, tandis que la Lituanie s'empare de Mémel.

[2] Télégramme en clair. Communiqué à Rabat sous le n° 210-D.

[3] Reçu par avion.

[4] Ces dépêches se trouvent dans Maroc 1917-1940, vol. 294 (documents non reproduits).

recettes, se trouve brusquement privée, en fin d'exercice, de rentrées sur lesquelles l'Administration était légitiment fondée à se baser et qui représentent 1/8e environ du budget total.

Mon collègue britannique m'a indiqué que, préoccupé de cette situation, il avait, dès le 22 septembre, suggéré à Londres, par lettre-avion nº 206, qu'une démarche amicale pourrait peut-être être faite auprès de Madrid par les gouvernements français et britannique pour demander au gouvernement espagnol de bien vouloir reconsidérer la question dans un esprit de bienveillance et de collaboration à l'égard de la zone.

La situation financière s'aggravant, M. Gascoigne, alerté par l'administrateur-adjoint anglais, qui craint de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, me demande de vous saisir de la même suggestion, en faisant état auprès de vous de sa démarche susvisée à Londres.

De son côté, mon collègue belge, également informé par le ministre de Grande-Bretagne, intervient dans le même sens à Bruxelles.

Il ne saurait faire de doute qu'il serait vivement souhaitable, à tous points de vue, que Madrid consentît à revenir sur un refus motivé uniquement par des arguments de politique intérieure assez peu défendables. Mais étant donné la position de principe prise par l'Espagne dans cette affaire et l'intransigeance avec laquelle elle semble vouloir la défendre, le Département est seul qualifié pour apprécier si la démarche envisagée aurait des changes d'aboutir et pourrait être entreprise sans risquer de heurter les susceptibilités espagnoles que nous avons, dans les circonstances actuelles, tout avantage à ménager.

Maroc 1917-1940, 294

234

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères
et à M. Puaux, Haut-Commissaire en Syrie et au Liban.

T. nos 1860 à 1865[1], nos 502 à 508[2]. *Ankara, 14 octobre 1939.*
Confidentiel.

Pour Beyrouth :

J'adresse au Département, sous les nos 1860-1865, le télégramme suivant, que je vous communique pour votre information personnelle et confidentielle et celle du général Weygand.

[1] Pour Paris, par fil.
[2] Pour Beyrouth, par fil.

Pour les deux : M. Numan Menemendjoglu vient de me donner lecture du compte rendu envoyé par M. Saradjoglu de sa conservation du 13 octobre avec M. Molotov (Staline n'était pas présent).

1) En ce qui concerne les amendements demandés à notre traité, c'est finalement le compromis envisagé dans mon télégramme du 9 octobre[1] qui a prévalu.

2) Le texte du traité turco-soviétique n'a pas été discuté, M. Molotov s'étant réservé d'examiner à loisir le projet que lui a remis le ministre turc.

3) À la surprise de M. Saradjoglu, M. Molotov a remis en discussion des questions déjà écartées par lui.

– Il a pris prétexte d'une démarche qu'aurait faite le gouvernement allemand à Moscou pour chercher à réintroduire une réserve dégageant l'URSS de toute obligation dans les Balkans en cas d'agression allemande. M. Saradjoglu a maintenu de la manière la plus catégorique que l'insistance soviétique sur ce point ferait tomber tout le traité. M. Molotov a semblé ne pas vouloir insister.

– Le président du Conseil des commissaires a évoqué à nouveau la question des Détroits, en présentant, devant les refus successifs de son interlocuteur, des formules de plus en plus vagues. Il a d'abord proposé l'établissement d'un document précisant les obligations turques en la matière, ensuite la simple signature d'un engagement prévoyant l'établissement ultérieur d'un document de ce genre, puis une promesse verbale de la Turquie dans le même sens. M. Saradjoglu a catégoriquement écarté ces diverses suggestions ; il n'a même pas admis que M. Molotov se considérât comme autorisé à interpréter les propos échangés comme témoignant de la disposition du gouvernement turc à envisager la question dans un esprit particulièrement amical envers l'URSS.

– Enfin – et ceci était nouveau – M. Molotov a demandé si la Turquie ne pourrait pas prendre un engagement de neutralité à l'égard de la Bulgarie. Le ministre des Affaires étrangères a naturellement écarté purement et simplement cette demande.

M. Saradjoglu conclut son compte rendu par une phrase qui exprime bien l'incertitude où il paraît se trouver : « Si l'insistance de M. Molotov (dont il note par ailleurs qu'il a été beaucoup plus aimable que dans l'entretien précédent) représente un dernier effort pour revenir sur des questions qui avaient été tranchées en sens contraire en présence de Staline, je dois considérer que l'entretien a été plutôt positif ; dans le cas contraire, il est plutôt négatif. »

On incline ici à admettre encore la première interprétation.

4) Le gouvernement turc envoie ce soir au Ministre les instructions suivantes :

– il doit maintenir sans atténuation la position qu'il a prise sur les trois questions soulevées par M. Molotov.

[1] Voir document n° 208.

– si l'examen du texte du traité ne donne lieu a aucune difficulté et ne fait apparaître aucune demande nouvelle de la part des Soviets, M. Saradjoglu est autorisé à le signer tout de suite.

L'intention serait dans ce cas de signer en même temps ici le Traité tripartite, quitte, si le temps manque pour prévenir les plénipotentiaires militaires français et britannique, à signer deux jours plus tard la convention militaire.

Pour Paris. Communiqué Beyrouth.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

235

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 388[1]. *Rome, 14 octobre 1939.*

Au cours d'une visite qu'il lui faisait aujourd'hui, le conseiller de cette ambassade a recueilli du cardinal Hlond, primat de Pologne, les quelques indications suivantes :

Le Cardinal a reçu certains renseignements des territoires polonais occupés par les Soviets et par l'Allemagne. Il pense que les transferts de populations germaniques sont, pour ce qui concerne la Pologne, conçus selon le plan suivant : repousser en direction de la région de Varsovie le plus possible d'éléments polonais peuplant la Poznanie, la Poméranie, la Silésie et les remplacer par des éléments allemands provenant du « Balticum », ainsi que de certaines zones de l'ancienne Pologne, la Volhynie notamment. Ces exodes lui apparaissent, bien entendu, inhumains et atroces. « Hitler, ne pouvant coloniser les Polonais, a dit Son Éminence, tente de coloniser la terre polonaise ».

Quant aux projets d'avenir du Cardinal, il attend toujours que les autorités du Reich fassent savoir si elles l'autorisent à regagner son siège, en Pologne.

Le Primat observe que, dans l'affirmative, il souhaiterait, avant de repartir, recueillir certaines explications concernant l'attitude que le gouvernement polonais installé en France entendrait prendre envers le gouvernement qui se constituerait éventuellement sur place. Le cardinal Hlond

[1] Dépêche communiquée à Londres, Ankara, Athènes, Belgrade, Berne, Bruxelles, Bucarest, Budapest, La Haye, Londres, Luxembourg, Saint-Sébastien, Moscou, Rome, Sofia, Washington, Angers.

indique, à ce sujet, à mon conseiller, qu' « il serait peut-être possible et en tout cas, selon lui, souhaitable, de manœuvrer pour que l'hypothétique gouvernement local travaille secrètement en liaison avec celui de Paris, ne soit en réalité que son auxiliaire (*sic*) » – projet dont la réalisation me semble malheureusement singulièrement chimérique[1].

La conversation en vient naturellement à la réaction du Vatican en face du drame polonais. Le cardinal Hlond est sévère pour le Saint-Siège. Il le dépeint « terrorisé par l'Allemagne hitlérienne et très craintif devant le régime fasciste ». Il espère que, comme le lui fait remarquer mon collaborateur, un succès militaire des Alliés diminuera, opportunément, la révérence apeurée que l'on nourrit au Vatican envers « le colosse » hitlérien. « On s'y montre en effet, déclare le Primat, incroyablement sensible aux manifestations de puissance ».

Le cardinal de Pologne rappelle, en terminant, les efforts que, de son côté, il déploie pour éclairer sur la cause de son pays et sur celle des Alliés l'opinion catholique dans le monde. Sur mon conseil, il avait écrit au cardinal Villeneuve, au cardinal Cerejeira et au cardinal Lerne. Il a indiqué à mon collaborateur qu'il avait écrit au cardinal primat de Tolède et qu'il songeait à s'adresser au cardinal Copello, de Buenos Aires.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

236

M. Ostrorog, Secrétaire de l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1259 à 1263. *Moscou, 15 octobre 1939, 0 h. 36.*
Réservé.
(*Reçu* : le 15, 0 h. 45)

Je me réfère à mon télégramme n° 1247[2].

Après deux jours d'attente, M. Saradjoglu a été reçu hier 13 octobre par M. Molotov, M. Staline n'assistait pas à l'entretien.

Ayant d'abord donné pleine satisfaction aux négociateurs soviétiques en ce qui concerne l'article 3, le ministre de Turquie a présenté pour le

[1] Dans son télégramme n° 861 du 12 octobre 1939, F. Charles-Roux précise avoir mis en garde le cardinal Maglione « contre la tentation de reconnaître, si le cas se présentait, tel prétendu gouvernement polonais que les Allemands pourraient constituer dans la partie de Pologne occupée par eux (...) ». Son interlocuteur lui aurait répondu que, si ce cas se présentait, il ne saurait être question de reconnaissance par le Saint-Siège, la tradition de la Papauté étant de considérer que la guerre par elle-même ne crée pas le droit. (in Z Europe 1918-1040, Saint Siège, vol. 45, document non reproduit).

[2] Voir document n° 121.

Protocole notre première formule (télégramme du Département 717)[1]. M. Molotov et M. Potemkine se sont récusés en produisant le texte autographe de la formule rédigée par M. Staline et en déclarant qu'il n'était pas possible d'y toucher.

Devant cette résistance M. Saradjoglu s'est rabattu sur notre deuxième formule (proposition de M. Massigli, votre télégramme n° 820)[2]. M. Molotov a jugé qu'elle était plus satisfaisante. Il a tenu toutefois à faire préciser que la lettre du gouvernement turc au gouvernement de l'URSS ferait partie du traité. M. Saradjoglu a acquiescé. Ne sachant pas moi-même ce qui a été convenu entre M. Massigli et M. Numan Menemendjoglu, je n'ai pas cru devoir protester contre cette procédure.

Finalement, M. Molotov a pris acte des deux propositions dont il était saisi et de la préférence que le gouvernement turc marquait pour la première, mais il a refusé de donner sa réponse sans en avoir référé à son gouvernement.

Le ministre de Turquie a ensuite présenté son projet de pacte d'assistance. M. Molotov s'est borné à le lire mais a également refusé d'émettre un avis sur ce texte, malgré les instances de son interlocuteur. Il a cependant ajouté que le gouvernement allemand était intervenu pour demander que l'accord en voie de négociation ne comportât aucune clause qui ne soit point conforme à l'article 4 du traité germano-soviétique[3].

Je n'ai pas caché à M. Saradjoglu que je comprenais mal qu'on voulût mêler l'Allemagne à cette discussion et que, venant de M. Molotov, cette allusion pouvait être inquiétante pour la Turquie. Il m'a donné l'assurance qu'il avait répondu avec fermeté à M. Molotov et m'a rappelé qu'au surplus, le texte du pacte turco-soviétique, avant d'être signé ici, serait communiqué par son gouvernement aux ambassadeurs de France et d'Angleterre à Ankara.

M. Molotov a clos l'entretien en exprimant l'espoir de pouvoir donner une réponse dans le plus bref délai possible.

Le fait que M. Staline n'ait pas assisté à un entretien auquel prenait part un ministre des Affaires étrangères me semble significatif. Peut-être n'a-t-il pas voulu risquer d'encourir personnellement un refus. Dans ce cas, les réponses données par M. Saradjoglu permettent de tout régler à brève échéance. S'il en est autrement et que les réserves et les défaites de M. Molotov répondent à de plus secrets desseins, les arguments ne manqueront pas ici pour prolonger les négociations.

Communiqué à l'Ambassade à Ankara.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Voir document n° 109.
[2] Voir document n° 214.
[3] Il s'agit bien sûr du pacte Molotov-Ribbentrop du 23 août 1939.

237

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2589 à 2593[1]. *Paris, 16 octobre 1939, 15 h 25.*

(*Reçu* : le 16, 15 h 35[2])

Je me réfère au télégramme n°s 1259 à 1263[3]. de Moscou du 15 octobre, qui vous a été communiqué par notre chargé d'affaires.

En faisant état auprès de M. Saradjoglu d'une intervention allemande basée sur l'article 4 du traité germano-soviétique, M. Molotov dévoile à l'arrière-plan des négociations en cours une perspective d'ingérence allemande dont le danger ne doit pas échapper au ministre turc ni à son gouvernement.

Nous avons accepté de procéder à une certaine adaptation des accords paraphés à Ankara aux dispositions générales de l'accord russo-turc en préparation, sur la double assurance, d'une part, que ce dernier accord ne couvrait que la sphère d'intérêt et des convenances propres russo-turques, et, d'autre part, que la Turquie garderait, le cas échéant, toute liberté d'agir d'après son appréciation de ses propres intérêts.

Si l'accord russo-turc devait par contre s'articuler avec l'accord russo-allemand, de manière à préserver non seulement les intérêts de la Russie, mais également ceux de l'Allemagne, les allègements que nous avons consenti à apporter aux engagements formels conclus par la Turquie à notre égard, la marge plus grande d'appréciation et de mouvement que nous avons laissée à celle-ci, n'aboutiraient, en fait, qu'à ouvrir directement à l'Allemagne le droit de contrôler et d'intervenir dans l'application de notre accord. Il n'est pas besoin d'insister sur le caractère inadmissible d'une pareille éventualité. Nous n'avons pu accepter d'aller aussi loin dans les concessions qui nous ont été demandées que sur l'assurance répétée que rien ne serait changé, quant au fond, à la portée pratique de nos accords. Si leur application devait aujourd'hui être commandée non seulement par leur compatibilité avec l'accord turco-russe, mais à usage même de ce dernier avec l'accord russo-allemand, ils perdraient de ce fait toute efficacité pratique et nous nous verrions obligés de reconsidérer tout le problème des prestations qu'ils laisseraient désormais à notre charge sans aucune contrepartie.

Ces considérations ne peuvent échapper ni à M. Saradjoglu, ni à son gouvernement. Vous saurez, le cas échéant, les faire valoir aux yeux de ce

[1] Télégramme par fil.
[2] Mention « immédiatement ».
[3] Voir document n° 236.

dernier en temps utile et avec toute la force désirable. Les prétentions allemandes, telles que M. Molotov les a évoquées, tendent à donner raison à toutes les appréciations que les exigences de M. Staline faisaient déjà naître dans notre esprit et que les Turcs s'efforçaient d'apaiser en se portant garants de la bonne foi russe. Il appartient aujourd'hui au gouvernement turc, s'il veut sincèrement sauvegarder notre traité, de les maintenir dans l'orientation qui est à la fois sa raison d'être et sa justification, et de se refuser à laisser l'Allemagne ou la Russie exciper des accords qu'elles ont conclus entre elles pour limiter la portée de ceux que la Turquie a conclus avec nous.

Les indications que me fournit le 1860 à 1865[1] montrent du reste que le gouvernement turc est lui-même conscient du danger que présente la manœuvre allemande, et qu'il serait résolu à s'y opposer. Je ne doute pas que votre intervention ne contribue, le cas échéant, et quelle que soit l'insistance contraire rencontrée à Moscou, à le maintenir dans ces dispositions.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

238

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1873 à 1875[2]. *Ankara, 16 octobre 1939.*

Mes télégrammes N°s 1871 et 1872[3] par la Valise.

Urgent – Confidentiel

J'ai trouvé ce matin aux Affaires étrangères beaucoup de nervosité. Hier soir encore, M. Saradjoglu n'avait eu aucun contact depuis la conversation du 13 octobre[4] ; il s'impatientait et il avait demandé une entrevue pour aujourd'hui.

Le secrétaire général du ministère, si optimiste jusqu'à ces derniers jours, est maintenant dans un état d'esprit très différent. Comme je lui disais ne pouvoir m'empêcher d'établir un rapprochement entre la méthode de négociation dont son ministre est la victime et celle qui a été appliquée par M. Molotov dans les pourparlers de l'été dernier avec la France et

1 Voir document n° 234.

2 Par fil.

3 Document non retrouvé.

4 Voir document n° 236 pour un compte rendu de l'entretien par le chargé d'Affaires de France à Moscou, M. Payart.

l'Angleterre, il m'a avoué en être arrivé, de son côté, à la même constatation ; il se demande donc si l'URSS ne se sert pas de la menace du traité turco-soviétique pour obtenir de l'Allemagne quelque nouvel avantage. Le gouvernement turc, m'a-t-il dit, n'a aucune raison de se prêter à ce jeu.

M. Numan Menemendjoglu, qui venait de voir le président du Conseil, m'a précisé que les ministres, qui se réunissent cet après-midi, vont sans doute décider l'envoi à M. Saradjoglu d'un télégramme l'invitant à mettre les Russes au pied du mur, et à rentrer sans délai s'il n'obtient pas de réponse satisfaisante, le gouvernement turc demeurant d'ailleurs prêt s'il y a lieu à poursuivre la négociation à Ankara.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

239

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 1765. *Paris, 16 octobre 1939*[1].

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre dépêche n° 721 du 5 de ce mois, relative à l'opinion anglaise et à la question des buts de guerre[2]. Si le Département vous a prié de le renseigner régulièrement sur les réactions des diverses fractions de l'opinion publique anglaise au regard de ce problème, c'est qu'il estime qu'il en est peu dont il soit aussi important de préparer dès maintenant l'étude commune, dans un même esprit de prévoyance politique et de réalisme. Les conditions spéciales de la vie politique anglaise feront que, plus qu'ailleurs, la position que le gouvernement britannique sera à même de prendre à cet égard dépendra des courants d'opinion prédominants en Angleterre et dans les Dominions. Il est à souhaiter, cependant, qu'il ne se contente pas d'en suivre les fluctuations, mais qu'il se préoccupe dès maintenant d'orienter la communauté britannique vers la recherche de solutions efficaces, qui protègeront l'Europe contre le retour de l'agression allemande.

[1] Note manuscrite : « Répondu à Paris le 27 octobre ».

[2] Celle-ci a donné lieu le 12 octobre 1939 à un débat à la Chambre des Communes à l'occasion de la communication par N. Chamberlain de la réponse du gouvernement britannique au discours prononcé par Hitler devant le Reichstag le 6 octobre (cf. Papiers 1940, Papiers Chauvel, vol. 146, Note non datée, document non reproduit). La veille, Corbin avait envoyé à Daladier une longue dépêche analysant « l'opinion anglaise et les buts de guerre » (voir Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, dépêche n° 721 en date du 5 octobre, document non reproduit).

Avec la réparation des droits violés et des injustices commises, notre but essentiel de guerre doit être en effet de placer l'Allemagne dans l'impossibilité de mettre à nouveau la paix de l'Europe en péril par la menace ou l'usage de la force. Considéré de cet angle, il apparaît clairement qu'un changement de gouvernement à Berlin n'est pas un but qui se suffise à lui-même. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'obtenir d'un successeur éventuel de M. Hitler, avec les réparations du passé, une répudiation morale des procédés hitlériens : la sécurité de la France, et avec elle celle de la Grande-Bretagne et de l'Europe tout entière, ne peut plus dépendre de la bonne volonté allemande. L'instauration de garanties matérielles efficaces, destinées à prévenir tout retour offensif de l'impérialisme allemand et toute violation par le Reich des engagements qui lui auront été imposés, doit constituer notre but principal de la guerre que nous menons, et tous les buts secondaires se définiront en fonction de cet objectif essentiel.

Toutes les mesures adoptées à cet effet en 1919, et dont la plupart ne se sont montrées inefficaces que dans la mesure où elles sont demeurées précaires – aussi bien que celles qui, à cette époque et pour des motifs divers, se sont vues écartées –, devront être à nouveau reconsidérées. Nous ne méconnaissons aucune des raisons qui donnent tout son intérêt tactique à la position très générale adoptée par le gouvernement anglais : il est possible – quoique bien des avis autorisés s'inscrivent en sens contraire – qu'en désignant M. Hitler comme le principal obstacle au rétablissement de la paix, on précipite la désaffection du peuple allemand à son égard ; et il est vraisemblable qu'une menace clairement dirigée contre l'unité ou l'intégrité du Reich, ou mettant en cause l'existence même du régime, risquerait, au stade actuel, de regrouper tous les Allemands derrière leur *Führer*. Mais les raisons des circonstances qui nous conseillent une certaine présentation de nos buts de guerre et qui rendent inopportune encore toute définition publique trop précise des garanties que nous nous proposerions d'exiger, ne doivent pas nous empêcher d'examiner dès maintenant entre nous, dans toute leur étendue, les aspects du problème.

Je vous serais obligé de l'indiquer au Foreign Office et de lui faire savoir que nous estimons désirable d'envisager, dès maintenant et secrètement, l'aménagement de garanties de sécurité que nous aurons, le moment venu, à imposer à l'Allemagne. Nous avons intérêt à éviter que la position anglaise, aussi bien que la nôtre, ne se cristallise dans les formules actuelles qui n'ont qu'une valeur transitoire et de tactique. Des échanges de vues confiants doivent dès maintenant permettre aux deux gouvernements de dégager d'un commun accord les données essentielles du problème qui se posent à eux et d'en dégager la solution.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 825

240

M. HELLEU, MINISTRE DE FRANCE EN ESTONIE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 148[1]. *Tallinn, 16 octobre 1939.*

Situation en Estonie

La rapidité avec laquelle les rapports esto-soviétiques-allemands ont évolué, et la lenteur, la quasi-interruption même, des communications postales ne m'ont permis de correspondre avec le Département que par la voie télégraphique. Je profite du passage d'un courrier diplomatique pour adresser à Votre Excellence un court résumé de la situation, à la date d'aujourd'hui. Il est possible qu'il soit déjà dépassé par les événements lorsqu'il parviendra à Paris.

Rapports esto-soviétiques

Ainsi que je l'ai signalé, une véritable panique s'est emparée des dirigeants estoniens lorsque l'URSS, saisissant le prétexte de l'évasion d'un sous-marin polonais, qu'elle avait sans doute provoquée, a manifesté à ce pays sa décision de prendre des gages destinés à permettre un contrôle efficace de la mer Baltique. On craignait le pire, immédiatement, c'est-à-dire la mainmise complète de l'URSS sur l'Estonie, la fin de l'existence de cette dernière comme État.

Après les voyages du ministre des Affaires étrangères à Moscou et la conclusion de l'accord intervenu à Moscou que l'on connaît, un visible soulagement a été ressenti. Les discussions entre délégations techniques pour l'application pratique de cet accord n'ont pas dissipé l'euphorie. Elles se sont déroulées au milieu de difficultés certes, mais dans le cadre d'une cordialité officielle et en marge de banquets et d'échanges de politesses. Il faut noter d'ailleurs que les représentants soviétiques, soigneusement choisis, étaient des hommes courtois, policés et parlant des langues étrangères. Bref, les dispositions pour l'application technique de l'accord de Moscou ont été adoptés dans une atmosphère apparente de sympathie réciproque.

Les milieux officiels estoniens témoignent, ou affectent de témoigner, d'une grande confiance dans la loyauté réciproque des arrangements conclus. Un communiqué disait aujourd'hui : « … Les deux parties sont persuadées que ce traité sera aussi fermement respecté que celui qui a été pendant vingt ans le fondement des bonnes relations… » et plus loin, il parlait : « des troupes soviétiques amies ».

Que faut-il penser de tout cela ? Cette euphorie est-elle justifiée ? – La réponse est bien difficile, et il est au moins indiqué de rester sur une

[1] Communiqué à Ankara, Belgrade, Bruxelles, Bucarest, Copenhague, Helsingfors, Kaunas, Londres, Madrid, Moscou, Oslo, Riga, Rome, Rome-Vatican, Stockholm, Washington.

prudente réserve. On entend dire ici que la situation présente est des plus précaires, que l'URSS ne va pas tarder à absorber complètement l'Estonie. C'est possible. Mais d'autres font observer que Moscou cherchait surtout à commander stratégiquement la Baltique, que toute son action est dirigée contre l'Allemagne, que les résultats obtenus maintenant lui donnent satisfaction à cet égard, et que pour des raisons de politique intérieure et extérieure, elle n'ira pas plus loin pour le moment. Elle a les leviers de commande. Pourquoi, afin d'éviter certaines complications, ne laisserait-elle pas provisoirement à l'Estonie une façade d'indépendance ? Personnellement, j'inclinerais plutôt vers la seconde hypothèse.

Quoi qu'il en soit, l'URSS a obtenu dans les pays baltes, par sa collusion sans doute provisoire avec l'Allemagne, ce qu'elle n'avait pu obtenir au cours des négociations d'avant-guerre avec la France et l'Angleterre.

Rapports esto-allemands

Quelle figure fait ici l'Allemagne, sur laquelle tant d'Estoniens comptaient pour effectuer un barrage contre les Soviets ? Le ministre du Reich explique à ses visiteurs, et notamment à mes collègues neutres, que les mesures de « migration » des minorités baltes allemandes et des ressortissants allemands sont un bienfait pour les intéressés appelés à coloniser l'ancien corridor polonais. Un observateur impartial a quelque peine à se laisser convaincre. La décision prise d'une façon tout à fait inattendue, la hâte précipitée avec laquelle elle doit être appliquée, ont donné l'impression d'une reculade, dans ces régions du Reich, devant les Soviets. Les plus savantes explications ne prévaudront pas contre cette impression. Si des éléments jeunes, ou pauvres, ou crédules, peuvent provisoirement sentir l'attrait de promesses d'une vie soi-disant aisée dans les territoires nouvellement annexés, les représentants plus âgés, souvent très riches, de la caste balte germanique, ne se résignent au départ que sous la menace morale qui pèse sur eux.

On éprouve que pour « coloniser le corridor polonais », le Reich renonce à sept siècles de colonisation dans les pays baltes, qu'il est amené à détruire le rempart plusieurs fois centenaire du germanisme dans le Nord de l'Europe orientale. Quiconque a vécu dans ces États, dans ces anciennes provinces, quiconque y a connu la force du *Deutschtum*, quiconque a vu ces jours derniers l'exode lamentable de familles brutalement déracinées, a conscience d'assister à un recul historique de l'Allemagne[1].

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 805

[1] Au même moment, les presses italienne et espagnole analysent également le rapatriement des minorités allemandes d'Estonie et de Lettonie comme un recul de l'influence allemande en faveur de la Russie (Cf. les télégramme n° 4222 d'A. François-Poncet en date du 11 octobre 1939 et n° 868 du maréchal Pétain en date du 12 octobre, in Z Europe 1918-1940, Estonie, vol. 56, documents non reproduits). Le 8 octobre, Riga annonce la conclusion d'un accord germano-letton, aux termes duquel, à la demande du gouvernement du Reich, les Allemands de Lettonie, estimés à 60-62 000, sont invités à retourner en Allemagne. Environ 50 000 d'entre eux optent pour ce « retour », dès le 14 octobre, ne pouvant emporter avec eux que leurs objets personnels et de faibles sommes d'argent. Le 15 octobre, un accord similaire est conclu avec l'Estonie (environ

241

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 736. *Londres, 16 octobre 1939.*
Secret.

Au moment où l'URSS effectue sa rentrée sur la scène européenne en pratiquant, aux dépens de la Pologne et des pays baltes, une politique d'expansion que les tsars de l'ancienne Russie n'eussent pas désavouée, il m'a paru utile de chercher à préciser comment l'on envisage ici la possibilité d'entreprises russes vers certains territoires asiatiques où, fidèle à de vieilles traditions, le gouvernement de Moscou pourrait être amené à exercer une pression ou même éventuellement à porter des coups. De récentes communications de cette ambassade ont déjà rendu compte brièvement de considérations exposées au Foreign Office sur la politique soviétique en Asie, notamment en Chine (communications 3560[1]-61[2]-3627[3]) et en Afghanistan (communications 3228[4]-3513[5]). Je crois devoir toutefois revenir sur ces indications éparses et les compléter à la lumière des commentaires personnels de divers fonctionnaires britanniques chargés plus spécialement de suivre les affaires d'Extrême-Orient, d'Asie centrale et du Levant.

Les lignes de l'expansion russe restent aujourd'hui ce qu'elles étaient au début du siècle. L'Union soviétique forme sur la carte une masse conti-

16 000 Allemands dont environ 12 000 « retours »). Ceux qui partent doivent coloniser le corridor et les territoires polonais annexés par le Reich. Ceux qui choisissent de rester dans les États baltes perdent leur statut de minorité et notamment le droit d'utiliser l'allemand dans la vie publique et religieuse. Le 17 octobre, après l'annonce d'un plan général de rapatriement des minorités allemandes à partir également de la Lituanie, de la Galicie, de la Roumanie, de la Yougoslavie, de la Hongrie et de l'Italie, une commission arrive à Moscou pour négocier le rapatriement des Allemands de la Pologne orientale occupée par les Soviétiques (115 000). Elle parvient à un accord le 17 novembre (échange avec les populations slaves de la zone d'influence allemande). Cf. notamment *Keesing's Contemporary Archives, op. cit.*

[1] Télégramme n° 3560 en date du 6 octobre (in Z Europe 1918-1940, URSS, dossier 962), document non reproduit mais déjà résumé dans la note 3 du document n° 220.

[2] Télégramme n° 3561 en date du 6 octobre également. M. Corbin y évoque la perplexité du Foreign Office face aux déclarations japonaises sur l'importance des forces engagées et des pertes dans les opérations pour contrer les actions soviétiques au Sinkiang. Selon le chef du Département britannique d'Extrême-Orient, « en Asie, lorsque deux adversaires se plaignent chacun de leur côté, des malheurs qui leur arrivent, cette attitude est, en général, le signe avant-coureur d'une réconciliation », même si cela peut apparaître peu probable ici. Autres hypothèses : cela pourrait être une façon pour la nouvelle équipe au pouvoir de critiquer leurs prédécesseurs ou, pour les militaires, de faire pression sur le ministère des Finances. Les mouvements de troupes jettent un doute sur la solidité de l'armistice soviéto-nippon qui vient d'être conclu en Mongolie, mais le diplomate attend des confirmations pour se faire une opinion (Voir Z Europe 1918-1940, URSS, dossier n° 1014, document non reproduit).

[3] Voir document n° 220.

[4] Document non retrouvé.

[5] Document non retrouvé.

nentale gigantesque à laquelle une frange d'États plus ou moins forts, plus ou moins grands, barre l'accès des mers libres. Le régime soviétique n'a pas modifié, comme on l'a vu depuis vingt ans, les données essentielles de la vieille politique tsariste d'expansion vers les mers libres, politique que les conséquences immédiates de la guerre de 1914-18 et de la révolution russe de 1917 ont entravée mais non pas abolie. On peut donc se demander si, à la faveur du conflit européen, l'URSS ne cherchera pas à reprendre sa marche en Extrême-Orient vers le Pacifique, ou en Asie centrale vers le golfe Persique et l'océan Indien.

Du point de vue de la politique russe en Extrême-Orient, l'événement qui ait le plus marqué est la conclusion d'un armistice (16 septembre 1939), mettant fin à cette sorte de guerre non déclarée que poursuivaient depuis de longs mois les forces russes et japonaises en Mongolie extérieure. Cette trêve a pu d'abord surprendre et même susciter une certaine inquiétude. On s'est demandé, en effet, s'il n'y avait pas là le résultat des efforts déployés à Tokyo par la diplomatie allemande pour réparer les fâcheux effets de l'accord germano-russe du 23 août et amener le Japon à conclure un pacte de non-agression avec l'URSS, mais les experts du Foreign Office ne croient guère à une réconciliation sincère de deux États qui se disputent les mêmes zones d'influence sur les côtes orientales de l'Asie. Reste à savoir quelles raisons ont incité Moscou et Tokyo à déposer les armes. Du côté russe, on peut penser que le Kremlin aura voulu se concentrer sur d'autres champs d'action. En fait, l'invasion de la Pologne et la pression sur les États baltes ont suivi immédiatement l'armistice russo-japonais. À Tokyo, d'autre part, il est vraisemblable que le gouvernement nippon, conformément au principe posé par le général Abé lorsqu'il aura constitué son Cabinet, aura jugé préférable de ne plus éparpiller son activité et de le consacrer au règlement de « l'incident chinois ».

En Chine proprement dite, d'ailleurs, la main de la Russie réapparaît avec plus de netteté. Si le Japon a voulu profiter de l'armistice du 16 septembre pour mener plus rondement les opérations contre les troupes du maréchal Tchang Kaï-Chek, il semble que l'URSS ait fait un calcul analogue et que l'influence de ses conseillers militaires auprès du gouvernement de Tchoung King se soit singulièrement renforcée au cours des dernières semaines[1]. Il est établi maintenant que les troupes nippones

[1] Dans son télégramme nos 1134 à 1137 en date du 16 octobre, M. Cosme fait état des « inquiétants progrès de l'influence soviétique à Tchentou et Tchoung King » : arrivée, à la cadence quoditienne de 200 à 300, de camions soviétiques chargés de matériel de guerre, augmentation du personnel de l'ambassade de l'URSS à Tchoung King (300 personnes) et des divers conseillers (1000), notamment militaires auxquels Tchang Kaï-Chek paraît davantage faire confiance. L'Ambassadeur signale aussi une active campagne de presse contre l'Angleterre, la France et même contre les États-Unis « qui sont représentés comme donnant au Japon une assistance qui nuirait aux intérêts militaires de la Chine. » Pour M. Cosme, « si le dynamisme soviétique que l'Allemagne a imprudemment déclenché devait se traduire en Asie par une collaboration effective entre Moscou et Tchoung King, la crise latente qui existe depuis longtemps déjà dans les rapports nippo-soviétiques s'en trouverait singulièrement aggravée. Le conflit sino-japonais entrerait en effet dans une nouvelle phase. La tâche des Japonais deviendrait plus malaisée. Quant à nous, nous devrions considérer avec une attention accrue le développement d'une propagande communiste qui, partie de Tchoung King, pourrait atteindre le Yunnan et par là, l'Indochine. » (in Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. n° 5, document non reproduit).

viennent de subir un revers dans le Hupeh. Or, cet échec paraît dû en grande partie à l'action d'avions soviétiques camouflés en appareils chinois. D'autre part, quelle que soit la réserve avec laquelle il convient d'accueillir certaines informations sensationnelles concernant l'entrée des troupes russes dans le Sinkiang, il est de fait que depuis vingt ans l'URSS a fortement consolidé son influence, non seulement dans le Turkestan chinois, mais encore en Mongolie extérieure.

De là à conclure que le gouvernement de Moscou soit en mesure d'utiliser la Chine pour porter un coup indirect aux Japonais ou même, le cas échéant, d'entreprendre de vastes opérations en Extrême-Orient, il y a une marge qu'on ne peut encore franchir avec certitude. La signature de l'accord germano-russe du 23 août dernier a créé une certaine confusion dans la situation diplomatique en Extrême-Orient. Sans doute ce rapprochement inopiné a-t-il eu pour effet immédiat de relâcher les liens qui rattachaient le Japon aux puissances de l'Axe Rome-Berlin. La France et la Grande-Bretagne ont vu aussitôt tout le prix qu'il y aurait à profiter des circonstances pour détendre leurs relations avec le gouvernement de Tokyo et se ménager, au cas où elles devraient tenir tête à la Russie, la collaboration du Japon, seul capable d'accrocher l'URSS sur ses confins asiatiques. Il n'en reste pas moins que la position respective des puissances en Asie orientale reste jusqu'à présent fort peu nette du fait que les Alliés sont en guerre avec le partenaire germanique de l'accord du 23 août, mais non avec le partenaire slave dont aucun indice, en Extrême-Orient du moins, ne trahit encore les intentions.

En effet, la volte-face russe en Europe qui, en d'autres circonstances, eût pu provoquer un chassé-croisé d'intérêts et d'amitiés, n'a pas été accompagnée en Asie d'un mouvement symétrique. Le conflit sino-japonais et l'état de guerre entre les Alliés et le Reich constituent les seuls éléments définis de la situation en Chine. Les Japonais et les Chinois se font face, le groupe franco-anglais doit compter avec les intrigues hostiles de l'Allemagne mais, en raison des positions prises dès le début du conflit sino-japonais, chacune des puissances européennes se voit en quelque sorte contrainte de ménager la chèvre de Tokyo et le chou de Tchoung King sans qu'une médiation, pour laquelle la participation active des États-Unis serait indispensable, ait pu jusqu'à maintenant avoir été amorcée.

Après la Chine, le Turkestan chinois et l'Afghanistan constituent deux points sur lesquels la Russie, qu'il s'agisse de l'Empire des Tsars ou de l'Union soviétique, a toujours cherché à faire sentir son poids. La « menace russe contre l'Inde » figure depuis longtemps et réapparaît périodiquement dans la phraséologie diplomatique.

Depuis 1919, l'infiltration russe s'est beaucoup accentuée dans le Sinkiang qui est devenu, au lendemain de la dernière guerre, une sorte de champ clos où, au mépris des droits du gouvernement central chinois, gardes rouges et Russes blancs ont vidé leurs querelles. D'ailleurs, l'influence russe sur ce territoire ne date pas d'hier. Au début de ce siècle, le gouvernement de Saint-Pétersbourg entretenait illicitement à Tashkourgan une garnison de cosaques. Les Soviets ont remplacé les Cosaques par des

agents moins voyants mais non moins entreprenants. Divers incidents ont montré, au cours des dernières années, que l'autorité du gouvernement central chinois n'avait plus qu'une valeur fictive et qu'en fait le Sinkiang était devenu une sorte de protectorat russe. À Tchoung King comme à Moscou, on a démenti récemment le bruit d'après lequel une armée russe de 300 000 hommes serait en marche à travers le Sin-Kiang. Il est d'ailleurs peu vraisemblable que les Soviets hasardent des effectifs considérables dans des contrées aussi désertes. Ces rumeurs correspondent-elles à une recrudescence de l'activité russe ? Aucune information ne permet encore de le préciser. Il n'est pas impossible, néanmoins, que Moscou cherche à consolider définitivement son autorité sur cette province chinoise.

En Afghanistan, d'autre part, les Soviets ont cherché, à diverses reprises depuis 1919, à renforcer leur influence. La signature de l'accord germano-russe a suscité une vive inquiétude à Kaboul et l'Angleterre a aussitôt recherché à resserrer ses rapports avec l'Afghanistan en lui proposant la conclusion d'un pacte de non-agression. Ce pacte est actuellement en voie de négociation et paraît devoir aboutir dans un avenir relativement rapproché. Tout en revêtant une forme assez anodine, il est destiné à avoir en fait la valeur pratique d'une alliance et à permettre à la Grande-Bretagne de fournir au gouvernement afghan les instructeurs et le matériel nécessaires à la réorganisation de ses forces armées.

Jusqu'à présent, on ne relève aucun signe permettant de redouter une reprise imminente de l'activité russe en Asie centrale. Les services britanniques craignent, toutefois, que les Soviets ne cherchent bientôt à exercer une pression d'ordre économique sur l'Afghanistan et, plutôt que d'entreprendre des opérations militaires fort délicates, à fomenter des troubles parmi certaines tribus ou parmi les adversaires du gouvernement afghan actuel.

Quoi qu'il en soit, une expédition à travers le Nord du Cachemire ou la pointe Nord-Est de l'Afghanistan n'est pas facile à réaliser. Les massifs du Karakorum et de l'Hindou-Kouch constituent de hautes barrières infranchissables pendant plus la moitié de l'année. Si le gouvernement anglais croit nécessaire d'envisager toutes les éventualités et de soutenir discrètement l'Afghanistan, il ne paraît pas néanmoins redouter dans cette direction une action militaire massive. Il redoute moins une invasion que des bombardements aériens combinés avec des mouvements subversifs que la propagande soviétique s'efforcerait de provoquer en Afghanistan et aux Indes. En d'autres termes, Moscou, sur ce point particulier, chercherait à opérer par grignotement plutôt que par conquête.

Du côté de la Perse, autre terrain traditionnel de l'expansion russe en Asie, le problème d'une marche vers les Indes se présente pour les Russes dans des conditions encore plus difficiles qu'en Afghanistan en raison de l'immensité des distances à parcourir. En outre, l'Angleterre occupe dans le golfe Persique les points stratégiques essentiels. Toutefois, l'Iran ne constitue pas seulement une voie d'accès vers le Béloutchistan, mais encore vers l'Irak. Or, on peut se demander si la Russie ne serait pas éventuellement tentée d'exercer une menace sur la région pétrolifère de Mossoul. En ad-

mettant que les Soviets tiennent à respecter le territoire turc, ils pourraient effectuer une tentative en traversant la Perse par l'Azerbaïdjan.

Dans l'état actuel des choses, l'URSS ne semble pas avoir repris beaucoup plus d'influence à Téhéran. Les trois moyens d'action auxquels Moscou a recours habituellement en Perse sont l'agitation subversive dans la population, les intrigues politiques parmi les membres du gouvernement et la pression économique. Dans aucun de ces domaines la Russie n'a montré ces temps-ci le moindre signe d'activité. L'Angleterre ne verrait pas sans inquiétude l'URSS reprendre la politique qui a abouti aux accords anglo-russes de 1907 et réclamer une position privilégiée dans la partie Nord de l'Iran mais, pour le moment, le Foreign Office s'attend tout au plus à ce que le gouvernement de Téhéran prête une oreille complaisante aux doléances des diplomates soviétiques et allemands à propos des « méfaits » du blocus. On ne craint pas ici que l'Iran n'aille beaucoup plus loin en matière d'échanges de vues avec la Russie et le Reich. En fait, le Shah éprouve une violente antipathie pour les Soviets et paraît décidé à ne rien négliger pour enrayer leur action.

Il reste toutefois à se demander de quelles forces ce souverain dispose pour résister à une pression russe. Abandonné à ses propres moyens, l'Iran serait pratiquement incapable de barrer aux forces soviétiques l'accès de la Mésopotamie. Il existe entre la Perse, la Turquie, l'Irak et l'Afghanistan un pacte de non-agression signé le 7 juillet 1937 au palais de Saadabad et qui, dans l'esprit de ses auteurs, est destiné à former une barrière contre la poussée soviétique. Le Foreign Office ne se dissimule pas, toutefois, que le pacte de Saadabad, si l'exécution doit en être confiée aux seuls signataires, ne représente qu'un mur de papier.

Telles sont les principales considérations qui se dégagent des indications que l'Ambassade a pu recueillir récemment auprès des services du Foreign Office sur l'activité russe en Asie. D'une façon générale, l'attitude du gouvernement britannique consiste à voir venir et à prendre des précautions. Toutes les suppositions étant permises en attendant que le jeu russe se dessine davantage, on peut penser que, si les intrigues soviétiques devaient éventuellement trouver un terrain propice en Chine et aux Indes, c'est plutôt du côté de la Perse et de l'Irak que le gouvernement de Moscou serait tenté de prendre quelque initiative. L'hypothèse suivant laquelle les Soviets, à condition de disposer des moyens militaires nécessaires, chercheraient à s'assurer certains avantages dans le Nord de la Perse et en Mésopotamie, n'est pas dénuée de vraisemblance, car une opération de ce genre apparaît, à première vue, comme moins laborieuse et plus profitable qu'une entreprise de grande envergure en Mandchourie ou dans les hauts massifs de l'Asie centrale. Il convient d'ailleurs de souligner que, jusqu'à présent, dans le domaine asiatique, aucun signe ne révèle d'intentions belliqueuses de la part de l'Union soviétique.

E Asie-Océanie 1918-1940, Russie d'Asie-Sibérie/Turkestan, 43

242

M. Guerlet, Ministre de France en Hongrie, à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 214. *Budapest, 16 octobre 1939.*

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à V.E. une note qui m'a été récemment remise par un des porte-paroles les plus en vue du Parti légitimiste hongrois et qui expose dans quelles conditions pourrait être éventuellement réorganisée l'Europe centrale.

Aux yeux des légitimistes, il conviendrait de constituer une sorte de Confédération danubienne qui comprendrait la plus grande partie des territoires ayant appartenu, avant la Grande Guerre, à la monarchie austro-hongroise. Grâce à une constitution très libérale et à une décentralisation très poussée, les nationalités diverses que groupait l'ancienne monarchie pourraient s'associer à nouveau sous la direction de la dynastie des Habsbourg. L'ancien royaume de Bohême pourrait être notamment rétabli dans le cadre de ses frontières historiques ; tandis que la Slovaquie serait appelée à décider elle-même de son sort, ce qui l'amènerait peut-être à accepter son rattachement au royaume de Saint-Etienne[1] dont elle a fait partie pendant de longs siècles.

Bien que le Parti légitimiste ait perdu beaucoup de son influence au cours de ces dernières années, il n'en est pas moins vrai qu'il pourrait, le moment venu, entraîner derrière lui des éléments importants de l'opinion hongroise et je crois savoir que l'actuel président du Conseil de Hongrie, le comte Teleki, a lui-même beaucoup de sympathie pour la cause qu'il défend. Quoi qu'il en soit, toutes les personnalités restées fidèles à la dynastie sont nettement hostiles à l'Allemagne hitlérienne et souhaitent ardemment la victoire des puissances occidentales, qui seules pourraient provoquer, selon elles, une chute relativement prochaine du régime national-socialiste.

Z Europe 1918-1940, Hongrie, 128

[1] Voir document n° 149.

243

M. OSTROROG, SECRÉTAIRE DE L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1274 à 1279. *Moscou, 17 octobre 1939, 21 h. 32.*
Réservé. Spécial. (*Reçu* : le 18, 0 h. 15)

M. Saradjoglu a été reçu hier soir par M. Molotov. L'impression défavorable sous laquelle il était resté depuis son dernier entretien (mon télégramme 1259 à 63)[1] s'est confirmée dès le début de la conversation. Le commissaire du peuple des Affaires étrangères est revenu avec insistance sur la question des Détroits. Le ministre turc a opposé un refus catégorique. « Connaissant la Turquie, m'a-t-il dit, vous devez comprendre que sur ce point je ne pouvais même admettre qu'un début fût engagé. J'ai donc refusé d'entendre et de transmettre à Ankara les suggestions soviétiques, déclarant à M. Molotov que s'il voulait saisir le gouvernement turc, il devait le faire par l'intermédiaire de l'ambassadeur de l'URSS.

Le Ministre a demandé ensuite à M. Molotov si le projet de pacte qu'il avait remis pourrait éventuellement servir, au cas où les difficultés apparues par ailleurs seraient dissipées. M. Molotov a répondu par l'affirmative, compte tenu, toutefois, de la réserve formulée par l'Allemagne (mon télégramme n° 1259 à 1263)[1]. « Alors, a répondu M. Saradjoglu, je dois constater que nous sommes en désaccord sur tous les points » et il a fixé son départ pour le lendemain malgré tous les efforts tentés par M. Molotov pour le retenir.

On a décidé, toutefois, que le mot de rupture ne serait pas prononcé et qu'on invoquerait la nécessité où se (...)[2] le Ministre de faire un rapport verbal à son gouvernement pour expliquer que les négociations sont suspendues. C'est cette version que notre presse devrait également donner. Tout autre commentaire, qui serait désobligeant pour les Soviets et gênant pour les Turcs, risquerait de compromettre les avantages que nous devons tirer de la situation.

Les exigences soviétiques concernant les Détroits avaient été présentées le 2 octobre lors de la première rencontre au Kremlin, longuement discutées et finalement écartées avec l'assentiment de M. Staline. Pour déterminer le revirement des autorités soviétiques, un fait nouveau est donc intervenu au cours des deux dernières semaines. J'ai demandé à M. Saradjoglu ce qu'il en pensait. À son avis, les dirigeants soviétiques auraient cédé à la pression de l'Allemagne qui garde, sans doute, un crédit ouvert au Kremlin.

Quoi qu'il en soit de la cause directe de cette attitude, il est sûr que le ministre turc a eu l'impression de voir l'impérialisme russe se dresser à

[1] Voir document n° 236.
[2] Lacune de déchiffrement.

nouveau devant la Turquie, et c'est dans un sentiment d'inquiétude qu'il a cru préférable de prendre catégoriquement position. Les conversations que j'ai eues avec ses collaborateurs et avec l'ambassadeur de Turquie ne laissent pas de doute à ce sujet.

Nous devons nous féliciter que la rupture soit intervenue sur une question d'intérêts proprement turcs et sans qu'on puisse incriminer d'aucune manière les incidences que nos traités pouvaient avoir sur la négociation.

Sous réserve des autres facteurs en présence et considérant le problème sous l'angle germano-soviétique et du point de vue des pays neutres, il est certain que la prompte conclusion de l'accord tripartite aurait, dans les circonstances actuelles, un retentissement considérable, apportant la preuve qu'un gouvernement résolu, qui s'appuie sur la France et sur l'Angleterre, peut résister à la pression conjuguée de Moscou et de Berlin.

Les nos 1274 à 79 sont communiqués à Ankara.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 5

244

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1882 à 1886[1].
Confidentiel.

Ankara, 17 octobre 1939, 20 h. 22.
(*Reçu* : le 18, 1 h.)[2]

Je me réfère à mon télégramme no 1881[3].

D'après le récit que M. Numan Menemendjoglu vient de me faire ainsi qu'à mon collègue d'Angleterre, M. Saradjoglu s'est trouvé hier devant deux exigences formelles de M. Molotov. Celui-ci a déclaré d'abord ne pouvoir renoncer à la « réserve allemande »[4] dont il avait demandé à nouveau l'insertion au cours de la réunion du 13 octobre[5]. Le ministre turc a répondu que le fait pour la Turquie d'accepter pareille réserve équivaudrait à retirer pratiquement toute portée au traité anglo-franco-turc, ce que son gouvernement ne saurait admettre.

[1] Télégramme par fil.

[2] Horaires de départ et d'arrivée mentionnés dans le télégramme à l'arrivée (copie in Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 5).

[3] Document non retrouvé.

[4] Sur le télégramme à l'arrivée retrouvé dans les Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 5, on trouve la mention marginale manuscrite suivante de M. Léger : « réserve allemande » d'après le télégramme Massigli du 15 octobre (1861) – réserve dégageant l'URSS de toute obligation dans les Balkans en cas d'agression allemande. »

[5] Voir document no 236.

Le président du Conseil des commissaires a d'autre part insisté pour que, avant la signature du traité turco-soviétique, un document fût établi qui définirait dans le détail les obligations de la Turquie aux termes de la convention de Montreux. En maintenant et en précisant ainsi sa demande antérieure sur ce point, M. Molotov faisait apparaître qu'en réalité, l'URSS entendait pouvoir fermer en toutes circonstances les Détroits aux flottes franco-britanniques, tout en gardant elle-même la possibilité de faire passer ses navires de guerre dans la mer Égée. « Les Russes, nous a dit le Secrétaire général, veulent bien que nous soyons les gardiens des Détroits, mais pour leur compte ».

Dans cette situation, M. Saradjoglu a déclaré qu'il n'avait plus qu'à rentrer à Ankara, et c'est en vain que M. Molotov l'a prié de solliciter de nouvelles instructions ; il a répondu que celles dont il était muni étaient parfaitement explicites.

On ignorait encore ici en fin de matinée si l'échec des négociations serait annoncé à Moscou par un communiqué rédigé en commun.

Après nous avoir fait ce récit des événements, le Secrétaire général, qui venait de conférer avec le Président du Conseil, nous a proposé de signer dès après-demain le Traité tripartite, y compris la convention militaire dans l'état où ces documents ont été paraphés. Il nous a demandé, toutefois d'attendre pour annoncer cette décision que M. Saradjoglu ait quitté Moscou. Nous avons immédiatement acquiescé.

J'ai dit à M. Numan Menemendjoglu que je n'avais pas besoin d'attendre d'instructions de mon gouvernement pour lui marquer et le prier de marquer au Président du Conseil combien la loyauté et le courage de l'attitude de la Turquie seraient appréciés à Paris ; rappelant les termes de la communication dont Votre Excellence m'avait chargé de donner lecture au Président de la République (Votre télégramme 1325 et suivants)[1], j'ai ajouté que cette déclaration faite à un moment où, du côté turc, on inclinait encore à apprécier avec un préjugé favorable la politique soviétique, prenait désormais toute sa valeur.

Mon collègue anglais s'est associé à mes paroles.

J'ai télégraphié au général Weygand d'arriver à Ankara jeudi matin au plus tard.

Le groupe parlementaire du Parti du Peuple tient cet après-midi sa réunion hebdomadaire. L'intention du Président du Conseil est de lui faire un exposé complet de la négociation. Si un communiqué est publié à l'issue de cette réunion, il sera télégraphié au Département.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

[1] Télégramme en date du 23 septembre par lequel le Département donne instruction à M. Massigli de demander, dès réception, audience au président turc Ismet Inönü pour l'assurer du soutien de Paris si Ankara résiste aux pressions soviétiques pouvant être assorties de garanties immédiates sur les Détroits, mais qui pourraient « laisser les mains libres à l'Allemagne et à la Russie dans l'action qu'elles se préparent à entreprendre dans les Balkans » (voir Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73, document non reproduit).

245

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 2607[1]. *Paris, 17 octobre 1939, 23 h 20.*

(*Déchiffré* : le 18, 9 h)

D'Ankara, 17 octobre, nº 1881.

La négociation turco-soviétique est rompue.

Nous prenons nos dispositions pour signer jeudi le Traité tripartite avec ses annexes et la convention militaire. Il y a lieu de garder cette décision secrète jusqu'à nouvel avis.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

246

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3685 à 3689[2]. *Londres, 17 octobre 1939, 21 h 30*[3].

Réservé. Confidentiel.

Les derniers télégrammes reçus de Moscou par le Foreign Office expliquent que la suspension des négociations turco-soviétiques et le départ de M. Saradjoglu seraient dus tout d'abord à une nouvelle exigence russe à propos de la question des Détroits et, en second lieu, à l'insistance prise par M. Molotov à introduire l'Allemagne sous une forme indirecte et à propos des Balkans dans le projet d'accord.

À propos des Détroits, M. Molotov aurait demandé que la Turquie, s'appuyant sur l'article 80 de l'accord de Montreux refuse, en cas de guerre, de laisser passer par les Détroits les navires de guerre et les transports appartenant à des puissances non-riveraines de la mer Noire. Le ministre turc se serait non seulement refusé à discuter cette exigence, mais

[1] Chiffré par fil direct.

[2] Communiqué à Rome par le Département le 18, par le T. nos 1174-1178 (par fil), voir in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1026.

[3] Chiffré à 21h.30.

il n'aurait pas jugé possible d'en référer à ce sujet à son gouvernement et d'attendre à Moscou la réponse d'Ankara.

Sur le deuxième point, le Foreign Office possède des précisions analogues à celles qui vous ont été communiquées par M. Massigli. On ne comprend pas bien ici pourquoi M. Staline, après avoir émis une exigence qui changeait complètement la portée des accords à conclure avec la Turquie, avait paru y avoir renoncé. M. Molotov, après avoir repris la question, s'était même exprimé à ce sujet d'une manière qui paraissait conciliante. Hier, au contraire, les paroles prononcées par le ministre russe sont devenues très pressantes et elles ont provoqué un refus de M. Saradjoglu.

Les Anglais ne peuvent s'empêcher de penser que cette exigence russe semble se référer à des échanges de vue précis entre Moscou et Berlin sur la question. Les négociateurs russes avaient évité jusqu'ici de donner aux Turcs l'impression que telle était bien la situation. Le revirement qui s'est produit hier à ce sujet paraît aux Anglais inspiré par une certaine mauvaise foi ou par une trop grande habileté comparable à celle dont nos négociations avec la Russie ont eu à souffrir.

Quoi qu'il en soit, on se félicite au Foreign Office du courage dont M. Saradjoglu a fait preuve en cette circonstance. Les Anglais jugent, d'autre part, préférable que les pourparlers aient été interrompus à propos de la question intéressant spécifiquement l'accord turco-russe et non pas à propos du texte paraphé entre les puissances occidentales et Ankara.

Le Foreign Office considère, d'autre part, que cette suspension des négociations équivaut en fait à une véritable rupture. On ne voit pas bien, en effet, comment les conversations qui pourraient être reprises à Ankara avec un ambassadeur soviétique se présenteraient sous de meilleures auspices que les pourparlers auxquels MM. Molotov et Staline ont participé.

Les Anglais éviteront toutefois, pour éviter d'augmenter les difficultés de la position turque, de faire ressortir dans la presse ce que cette interruption des conversations peut avoir de définitif.

L'intention du gouvernement britannique paraît être d'éviter de poser des questions à M. Saradjoglu dès son retour à Ankara. Les Anglais estiment cependant qu'il conviendrait de voir clair dans la situation créée par l'échec de Moscou, ne serait-ce qu'au point de vue balkanique. Par conséquent, au bout de quelques jours, le Foreign Office examinera avec nous s'il ne conviendrait pas de demander aux Turcs de compléter les signatures déjà échangées en les rendant définitives.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

247

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1901-1902[1]. *Ankara, 18 octobre 1939.*
Confidentiel.

1) Le général Weygand arrive cette après-midi ainsi que Sir Charles Wavell, commandant en chef des forces britanniques dans le Proche-Orient.

2) La signature du Traité tripartite et de ses multiples annexes aura lieu jeudi en fin d'après-midi. La nouvelle n'en sera donnée ici que demain à 15 heures (14 heures de Paris). Je serais reconnaissant au Département d'observer la même règle. Le gouvernement turc désire d'ailleurs donner le maximum de publicité à la cérémonie de signature ; à sa demande les représentants militaires français et anglais y assisteront en uniforme.

3) L'existence d'une convention militaire doit être tenue secrète.

4) Je télégraphierai les dispositions qui seront prises concernant la publication ultérieure du traité proprement dit et de deux protocoles annexes.

5) Il a été procédé ce matin à une dernière révision des textes paraphés le 28 septembre[2], quelques minimes modifications de pure forme y ont été apportées, dont le détail sera télégraphié.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

248

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. NEVILLE CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE.

L. *Paris, 18 octobre 1939.*

Mon cher Premier ministre,

Nous nous sommes entretenus à Brighton[3] de la question si importante de la coordination de l'effort économique de guerre de nos deux pays, et

[1] Télégramme par fil.

[2] Pour le texte du traité paraphé au 28 septembre, voir Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7 (document non reproduit).

[3] Lors de la deuxième séance du Conseil Suprême, le 22 septembre 1939.

nous avons convenu que toutes les dispositions utiles devaient être prises non seulement pour établir cette coordination, mais aussi pour aboutir dans la plus grande mesure possible à une action commune.

Monsieur Jean Monnet m'a rendu compte des conversations qu'il a eues au cours des dernières semaines avec les différents ministères britanniques et sur la base de ces échanges de vues, je vous propose que nos deux gouvernements se mettent d'accord pour adopter immédiatement les propositions suivantes :

Insérer ici le texte français du mémorandum du 13 octobre 1939[1].

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître si ces propositions ont votre agrément. Dans ce cas, dès que vous m'en aurez informé, je ferai aussitôt le nécessaire pour que, du côté français, notre accord puisse recevoir une application pratique immédiate.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, Série C, 832

249

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 744. *Londres, 18 octobre 1939.*
Secret.

Monsieur le Président,

L'annonce, faite par M. Hore-Belisha à la Chambre des Communes le 11 octobre, de l'arrivée en France d'un corps expéditionnaire anglais de 158 000 hommes pourvus de l'équipement le plus moderne, a provoqué dans les milieux parlementaires une satisfaction qui a pris le caractère d'un véritable soulagement. Des doutes s'étaient en effet infiltrés dans l'opinion au sujet de la participation de l'armée britannique aux opérations militaires du Front occidental. Les députés savaient que l'on se plaignait en France de l'insuffisance de la contribution anglaise dans ce domaine et c'était là un reproche auquel on se montrait ici de plus en plus sensible.

Les révélations de M. Hore-Belisha ont eu pour résultat de convaincre la plupart des Anglais qu'ils avaient accompli un effort remarquable et que l'on ne pouvait plus les accuser de confiner leur activité militaire à la ma-

[1] Voir document n° 227.

rine et à l'aviation. Ils sont si loin de notre conception de la nation en armes qu'ils se rendent assez mal compte de la disproportion qui existe entre les effectifs mis sur pied par la France et ceux qu'ils viennent d'envoyer dans notre pays. Cet effet des déclarations du ministre de la Guerre ne tardera sans doute pas à se dissiper, mais, sur le moment, elles ont donné au public l'impression que les Anglais avaient fait tout ce que nous pourrions attendre d'eux et que nous serions mal venus de nous plaindre.

Il est exact que le gouvernement britannique ait envoyé en France, au cours des cinq premières semaines de la guerre, des effectifs supérieurs à ceux qui nous avaient été promis. Ni pour le passé, ni pour le présent, nous n'avons donc matière à récrimination. Il est évident, en revanche, que les divisions anglaises actuellement en France ne sauraient constituer que l'amorce des armées britanniques sur le concours desquelles nous sommes en droit de compter et que nous sommes fondés à nous préoccuper des contingents que la Grande-Bretagne sera en mesure de transporter en France dans un avenir plus ou moins éloigné.

À cet égard, je crois intéressant de communiquer au Département la copie d'un rapport de notre attaché militaire en date du 5 octobre[1]. Il en résulte qu'à l'exception de quelques spécialistes, le commandement anglais ne dispose pour l'instant d'aucune unité suffisamment entraînée et équipée pour être envoyée sur le front. Sans doute, des divisions nouvelles sont-elles actuellement en cours d'instruction et l'industrie britannique se met-elle en mesure de leur fournir le matériel nécessaire. Mais le général Lelong ne dissimule pas les difficultés pratiques auxquelles se heurte l'exécution du programme envisagé par le War Office. Ces considérations s'appliquent seulement aux 28 divisions déjà constituées en principe et qui sont formées surtout avec des effectifs de l'ancienne armée territoriale. Il va sans dire que ces difficultés seront encore beaucoup plus considérables lorsqu'il s'agira d'organiser des unités uniquement composées de nouveaux conscrits.

Dans ces conditions, il serait déplorable que la satisfaction provoquée par les déclarations de M. Hore-Belisha eût pour conséquence d'amener les Anglais à sous-estimer l'importance de la tâche qu'il leur reste à accomplir. C'est surtout dans le domaine du matériel que des efforts énergiques sont nécessaires, puisque, à l'heure actuelle, il n'est même pas possible aux autorités militaires britanniques d'équiper et d'armer les effectifs dont ils disposent. La cadence de fabrication de ce matériel est encore insuffisante. Sans doute des usines nouvelles ont-elles été créées et d'autres sont-elles envisagées, mais leur production n'atteindra pas le rythme voulu avant le début de l'année prochaine au plus tôt.

Étant donné l'étendue de l'effort à fournir, on peut se demander si les délais prévus pourront être abrégés. Les Anglais sont par tempérament méticuleux, méthodiques et persévérants. Ils ne sont pas improvisateurs et

[1] Rapport secret (n° 592-S) du général Lelong, attaché militaire à l'ambassade de France à Londres, à M. Daladier en date du 5 octobre, intitulé « Mise sur pied des grandes unités britanniques » (Voir Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 5, document non reproduit).

il ne faut pas compter sur leur imagination pour triompher des obstacles très réels qu'ils ont à surmonter. Pendant la dernière guerre, il a fallu toute l'ardeur et la ténacité d'un Kitchener pour lever et instruire les armées qui sont venues peu à peu s'adjoindre aux nôtres. Mais aujourd'hui la complication du matériel appelle une instruction plus longue, de même qu'il faut beaucoup plus de temps pour les fabrications.

Je dois d'ailleurs reconnaître que le ministre de la Guerre n'est pas dupe de ses propres déclarations. Il m'a avoué que l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, rendant compte de l'effet qu'elles ont produit en France, n'avait pas caché que l'annonce du montant des forces expéditionnaires causerait surtout du désappointement dans un pays qui avait mis sur pied la totalité des hommes disponibles dès les premiers jours de la guerre. M. Hore-Belisha en paraissait tout déconcerté. Il m'a assuré que l'impossible avait été fait non seulement pour exécuter les engagements pris par l'état-major britannique, mais pour aller au-delà de ces promesses. Il avait réussi en effet à constituer deux ou trois brigades de plus qui s'ajoutaient aux effectifs dont le haut commandement français pouvait escompter l'arrivée. De plus des unités de DCA, des corps de signalisation supplémentaires et d'autres éléments séparés avaient pu être expédiés en France dans les six premières semaines de la guerre. En décembre, deux nouvelles divisions seront prêtes. M. Hore-Belisha tire aussi quelque fierté du matériel d'entreprise qu'il a fait passer sur le continent pour creuser des tranchées et organiser la défense. « Malgré toute notre bonne volonté, m'a-t-il dit, nous ne pouvions faire davantage. On ne peut comparer les effectifs d'une nation organisée pour la guerre comme la France à ceux que peut réunir au début d'un conflit un pays qui ne connaissait pas la conscription jusqu'à ces temps derniers et dont l'armée régulière était hors de proportions avec la population totale. D'ailleurs, a-t-il ajouté, eussions-nous disposé de forces plus importantes qu'il eût été impossible de transporter en France un nombre de divisions supérieur durant un espace de temps aussi court. »

Je lui ai demandé pourquoi on ne voyait pas dès à présent plus de soldats à l'entraînement. « C'est, m'a-t-il répondu, parce que nous manquons d'instructeurs. Nous avons employé tout ce qui restait des cadres de l'ancienne armée, ou plutôt tout ce qui restait de bon pour le service. Mais nous commençons à constituer avec les volontaires et avec les recrues, des sous-officiers et des officiers qui dans quelques mois pourront déjà être utilisés. Vous verrez, a-t-il conclu, vous aurez peut-être une heureuse surprise. »

Ainsi que je l'ai fait observer à M. Hore-Belisha, on a tendance en Angleterre à considérer les opérations comme si elles devaient se dérouler à peu près comme lors de la guerre de 1914. Or tout donne à penser que le gouvernement allemand ne laissera pas s'écouler les mois qui viennent sans essayer de porter des coups massifs et redoutables aux forces alliées avant que celles-ci ne soient arrivées à leur maximum d'efficacité. C'est contre cette éventualité que nous devons nous prémunir en forçant les étapes et en activant notre préparation par tous les moyens possibles. Si

l'Allemagne décidait de lancer dès maintenant une grande offensive en France, comment le public français réagirait-il en constatant les sacrifices en hommes que notre armée aurait à subir, alors que les pertes anglaises seraient insignifiantes ?

Une autre raison qui justifie notre insistance à obtenir plus de rapidité dans l'accroissement du corps expéditionnaire, c'est que, malgré la bonne volonté des états-majors, nous ne serons sûrs d'obtenir de l'Angleterre tout le concours aérien dont nous avons besoin que le jour où celle-ci aura à protéger non plus seulement le Royaume-Uni, mais aussi une armée importante qui fera du sol français le prolongement du territoire national.

Quoi qu'il en soit, il nous appartient, tout en reconnaissant l'importance des obstacles à vaincre, de ne laisser passer aucune occasion d'attirer l'attention des dirigeants britanniques sur l'urgence et la gravité du problème. Les Anglais ont, d'une manière générale, une telle confiance dans l'armée française qu'ils sont tentés de considérer leur concours militaire comme un témoignage de solidarité plutôt que comme une nécessité vitale. Ajoutons que leur optimisme, la facilité avec laquelle ils acceptent les revers, sûrs de remporter la dernière manche, les inclinent aux efforts de longue haleine et de patience plutôt qu'aux improvisations et aux brusques sursauts.

Nous sommes d'autant plus fondés à exercer sur les autorités gouvernementales et militaires britanniques une pression instante et répétée dans ce domaine, que celle-ci n'irait pas à l'encontre du vœu de l'opinion anglaise. Le public est non seulement préparé à une contribution militaire beaucoup plus importante, mais même surpris qu'elle n'ait pas encore été requise. Sans méconnaître les bonnes intentions du gouvernement britannique ni les difficultés très réelles auxquelles il doit faire face, il y a intérêt, chaque fois qu'il sera possible, de lui représenter avec insistance que nos destinées vont se jouer dans les mois prochains et que pour faire face aux assauts désespérés que pourra tenter l'Allemagne contre notre front, il ne sera pas trop de toutes les ressources réunies de nos deux peuples. Pour les mettre en œuvre, des décisions rapides et radicales seront nécessaires. Je ne doute d'ailleurs pas qu'une impulsion vigoureuse des autorités responsables ne puisse dans ce domaine obtenir un résultat appréciable de toutes les bonnes volontés éparses dans le Royaume-Uni.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 5

250

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4360. *Rome, 19 octobre 1939, 15 h. 45.*
Réservé. Secret.
(*Reçu* : le 19, 17 h. 45)

Je me réfère à mes télégrammes 4338-4339[1] et 4358[2].

Étant donné les dispositions qui apparaissent ici il y aurait, à mon avis, le plus grand intérêt à ce que, aussitôt la signature du Traité tripartite avec la Turquie, une démarche fût faite auprès du gouvernement italien pour donner à celui-ci l'assurance que cet accord ne comporte aucune intention hostile à l'Italie et n'exclut nullement les possibilités d'entente et de collaboration avec Rome, soit en Méditerranée, soit dans l'Europe sud-orientale. Cette démarche, pour produire tout son effet, devrait sinon coïncider avec la signature, du moins la suivre immédiatement. Elle devrait bien entendu être effectuée conjointement par les gouvernements français et anglais.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 134

[1] Dans son télégramme nos 4338-4339 du 18 octobre 1939, A. François-Poncet demandait « à être informé, sans tarder et dans toute la mesure du possible, des conditions dans lesquelles les pourparlers russo-turcs ont été interrompus. L'événement, en effet, ne restera probablement pas sans répercussion sur l'attitude de l'Italie. Si, comme on le suppose ici, la Turquie n'a pas voulu se prêter à des engagements incompatibles avec ceux qu'elle avait déjà contractés soit à l'égard de l'Entente balkanique, soit à l'égard de l'Angleterre et de la France, le gouvernement de Rome sera tenté de se rapprocher d'elle et de l'associer à l'effort qu'il poursuit lui-même pour organiser une sorte de bloc neutre des Balkans. Peut-être aurions-nous avantage à favoriser ce rapprochement ? En tout cas, la question mérite d'être sérieusement et rapidement étudiée par nous » (voir Z Europe 1918-1940, Balkans, vol. 21, document non reproduit).

[2] Télégramme non retrouvé.

251

M. ROGER MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 315-316. *Stockholm, 19 octobre 1939, 21 h.*

(*Reçu* : le 19, 23 h.)

Le communiqué publié à la suite de la conférence de Stockholm[1] confirme la résolution des pays nordiques de s'en tenir à une étroite collaboration et à une stricte neutralité. Il est intéressant de constater que la Finlande n'est même pas nommée dans le communiqué, les termes généraux de ce document ayant paru suffisants pour englober la défense de sa cause dans celle de la solidarité et de la neutralité nordiques. D'autre part, il a peut-être semblé adroit de ne pas éveiller les susceptibilités en prenant ouvertement parti pour la Finlande (voir mon télégramme 290)[2] et plus prudent de la part des trois pays scandinaves, de ne pas s'engager à fond. En ce qui concerne la paix, le communiqué contient bien le vœu d'ordre général qu'on m'avait laissé prévoir. Par contre, les quatre chefs d'État reconnaissent qu'aucun indice ne permet actuellement d'envisager un effort neutre en faveur d'une médiation. C'est l'interprétation même qu'on m'a fait donner aux Affaires étrangères de la phrase finale du communiqué. L'intrigue allemande paraît avoir complètement échoué.

Le communiqué doit avoir été d'une élaboration difficile. Annoncé pour 3 heures, il n'a paru qu'après 6 heures et l'on assure que son texte a été l'objet de rédactions successives.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 35

[1] Lancée à l'initiative du roi de Suède, la conférence de Stockholm réunit les chefs d'État des quatre pays scandinaves (Norvège, Danemark, Suède et Finlande) les 18 et 19 octobre 1939, après une première démarche des trois premiers auprès du gouvernement soviétique pour marquer leur solidarité avec la Finlande (voir télégramme n°s 1266 à 1268 de Moscou en date du 15 octobre in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit). Les trois points à l'ordre du jour ont été les suivants : 1) neutralité des pays scandinaves et le cas échéant question de l'aide à la Finlande ; 2) question économique et difficultés des neutres avec les bélligérants ; 3) établissement de la paix internationale (voir télégramme n° 340 d'Oslo en date du 17 octobre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit). Le Président Roosevelt et les vingt autres républiques américaines envoient un message d'approbation au roi Gustave V, à l'occasion de l'ouverture de cette réunion, qui serait comparée, aux États-Unis, aux objectifs de la conférence de Panama : déterminer et consolider le droit des neutres. Telle est notamment l'analyse de la presse italienne telle qu'elle est rapportée par A. François-Poncet de Rome où l'on suit aussi avec attention des délibérations qui pourraient démontrer la solidarité et la volonté de résistance nordique face aux pressions soviétiques (voir télégrammes n° 4354 et n° 4370 de Rome en date du 19 octobre, in Z Europe 1918-1940, Suède, vol. 68, documents non reproduits).

[2] Document non retrouvé.

252

NOTE DU DÉPARTEMENT

N. *Paris, 19 octobre 1939.*

NOTE

La déclaration franco-turque signée à Paris le 23 juin[1], comme la déclaration anglo-turque du 12 mai[2], prévoyaient que les États contractants concluraient un accord définitif de longue durée, comportant des engagements réciproques, dans l'intérêt de leur sécurité.

Le traité signé aujourd'hui à Ankara répond à cette prévision et les trois pays signataires ont tenu à lui donner la force d'un accord tripartite, afin de mieux marquer la solidarité d'intérêts que cet accord consacre.

Aux termes de ce traité, dont le texte sera publié, les trois États contractants s'engagent à se prêter mutuellement assistance en cas de guerre déclenchée dans la zone méditerranéenne par un acte d'agression commis contre l'un d'entre eux.

La France et la Grande-Bretagne s'engagent à assister la Turquie contre toute agression commise contre cette dernière par une puissance européenne, et la Turquie s'engage à assister la France et la Grande-Bretagne au cas où ces pays seraient engagés dans des hostilités du fait des garanties prêtées par eux le 13 avril 1939[3] à la Roumanie et à la Grèce.

Le traité stipule également une obligation mutuelle de consultation au cas où la France et la Grande-Bretagne seraient engagées dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression commise par cette puissance contre l'une d'elles. Dans cette éventualité, la Turquie conservera, en tout état de cause, une neutralité bienveillante à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne. La même obligation de consultation existe en cas d'agression commise contre un État garanti par l'un des contractants ou en cas d'agression commise contre un État tiers et qui menacerait la sécurité d'un des contractants.

Le traité comporte en outre un article par lequel les trois puissances s'interdisent de conclure une paix séparée.

Un article du traité spécifie que celui-ci n'est dirigé contre aucun pays et qu'il a pour unique but d'assurer à la Turquie, à la France et à l'Angleterre une aide et une assistance mutuelles leur permettant de résister à l'agression si la nécessité s'en présentait.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 7

1 Voir *DDF* (1936-39), XVI, document n° 517.
2 Voir *DDF* (1936-39), XVI, document n° 158.
3 Voir *DDF* (1936-39), XV, document n° 369.

TRAITÉ[1]

Le président de la République française, Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, empereur des Indes (en ce qui concerne le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et le président de la République turque,

Désirant conclure un traité de caractère réciproque dans l'intérêt de leur sécurité nationale et s'assurer une assistance mutuelle pour résister à l'agression.

Ont désigné pour leurs plénipotentiaires,

Savoir :

Le président de la République française : Monsieur René Massigli, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur ;

Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au-delà des mers, empereur des Indes (pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) :

Sir Hugue Montgomery Knatchbull-Hugessen, K.C.M.G., ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire ;

Le président de la République turque : Monsieur le Dr. Refik Saydam, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères a.i., député d'Istanbul.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1.

Dans le cas où la Turquie serait engagée dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression commise par cette puissance contre la Turquie, la France et le Royaume-Uni coopéreront effectivement avec la Turquie et lui prêteront toute l'aide et toute l'assistance en leur pouvoir.

Article 2.

1) Dans le cas d'un acte d'agression commis par une puissance européenne et conduisant dans la zone méditerranéenne à une guerre où la France et le Royaume-Uni seraient impliqués, la Turquie collaborera effectivement avec la France et le Royaume-Uni et leur prêtera toute l'aide et toute l'assistance en son pouvoir.

2) Dans le cas d'un acte d'agression commis par une puissance européenne et conduisant dans la zone méditerranéenne à une guerre où la Turquie serait impliquée, la France et le Royaume-Uni collaboreront effectivement avec la Turquie et lui prêteront toute l'aide et toute l'assistance en leur pouvoir.

[1] Le texte du traité et de ses protocoles a été communiqué à Londres le 3 novembre (Voir Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 134.

Article 3.

Aussi longtemps que demeureront en vigueur les garanties données par la France et par le Royaume-Uni à la Grèce et à la Roumanie par leurs déclarations respectives du 13 avril 1939, la Turquie coopérera effectivement avec la France et le Royaume-Uni et leur prêtera toute l'aide et toute l'assistance en son pouvoir, dans le cas où la France et le Royaume-Uni seraient engagés dans des hostilités du fait de l'une ou de l'autre des garanties susmentionnées.

Article 4.

Dans le cas où la France et le Royaume-Uni seraient engagés dans des hostilités avec une puissance européenne à la suite d'une agression commise par cette puissance contre l'un ou l'autre de ces États sans que les dispositions des articles 2 et 3 trouvent leur application, les hautes parties contractantes se consulteront immédiatement.

Il est toutefois convenu que, dans une telle éventualité, la Turquie observera au moins une neutralité bienveillante à l'égard de la France et du Royaume-Uni.

Article 5.

Sans préjudice des dispositions de l'article 3 ci-dessus, dans le cas :

1) soit d'une agression commise par une puissance européenne contre un autre État européen dont le gouvernement d'une des hautes parties contractantes se serait, avec l'approbation dudit État, engagé à aider à maintenir l'indépendance ou la neutralité contre une telle agression,

2) soit d'une agression commise par une puissance européenne et qui, bien que dirigée contre un autre État européen, constituerait dans l'opinion du gouvernement d'une des hautes parties contractantes une menace à sa sécurité propre.

Les hautes parties contractantes se consulteront immédiatement en vue d'entreprendre toute action commune qui serait reconnue efficace.

Article 6.

Le présent traité n'est dirigé contre aucun pays. Il a pour but d'assurer à la France, au Royaume-Uni et à la Turquie une aide et une assistance mutuelles pour résister à l'agression si la nécessité s'en présentait.

Article 7.

Les dispositions du présent traité sont également valables comme engagements bilatéraux entre la Turquie et chacune des deux autres parties contractantes.

Article 8.

Si les hautes parties contractantes se trouvent engagées dans des hostili-

tés à la suite de l'application du présent traité, elles ne concluront d'armistice ou de paix que d'un commun accord.

Article 9.

Le présent traité sera ratifié et les instruments de ratification seront déposés simultanément à Ankara, aussitôt que faire se pourra. Il entrera en vigueur à la date de ce dépôt.

Le présent traité est conclu pour une durée de quinze ans. Si aucune des hautes parties contractantes n'a notifié aux deux autres son intention d'y mettre fin six mois avant l'expiration de ladite période, le traité se trouvera renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de cinq ans, et ainsi de suite.

En foi de quoi les soussignés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Ankara, en triple exemplaire
Le dix-neuf octobre mil neuf cent trente-neuf
(L.S.) R. Massigli
(L.S.) H. M. Knatchbull-Hugessen
(L.S.) Dr. R. Saydam

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 2

PROTOCOLE n° 1

Les plénipotentiaires soussignés constatent que leurs gouvernements respectifs sont d'accord pour mettre en vigueur dès sa signature le traité en date de ce jour.

Le présent protocole sera considéré comme partie intégrante du traité conclu en date de ce jour entre la France, le Royaume-Uni et la Turquie.

Fait à Ankara en triple exemplaire
le dix-neuf octobre mil neuf cent trente-neuf.
Signé : R. Massigli
H.M. Knatchbull-Hugessen
Dr. R. Saydam

PROTOCOLE n° 2

Au moment de procéder à la signature du traité entre la France, le Royaume-Uni et la Turquie, les plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés à cet effet, sont convenus de ce qui suit :

Les engagements assumés par la Turquie en vertu du traité susmentionné ne pourront contraindre ce pays à une action ayant pour effet ou

pour conséquence de l'entraîner dans un conflit armé avec l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

Le présent protocole sera considéré comme partie intégrante du traité conclu en date de ce jour entre la France, le Royaume-Uni et la Turquie.

Fait à Ankara en triple exemplaire :

le dix neuf octobre mil neuf cent trente neuf

Signé : R. Massigli

H. M. Knatchbull-Hugessen

Dr. R. Saydam.

Convention militaire entre la Turquie, la France et le Royaume-Uni

Très secret.

Les gouvernements de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la République turque,

Désireux de se mettre d'accord sur les mesures militaires destinées à rendre effectives la coopération et l'assistance mutuelle dans les cas prévus par le traité conclu en date de ce jour, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1.

En vue d'opposer sans retard au développement des initiatives ennemies, les parties contractantes prendront, sans autres consultations, les mesures militaires destinées à donner plein effet aux stipulations du traité en date de ce jour, lorsque l'un des cas prévus par ce traité se produira.

Article 2.

Les parties contractantes conviendront que, dans le cas d'une agression d'une autre puissance conduisant à une guerre dans la région balkanique, la Turquie prendra les mesures d'ordre militaire appropriées aux diverses situations qui peuvent se présenter afin de tenir la Bulgarie en respect si les circonstances autorisent à prévoir une participation de cette dernière puissance à une action dirigée contre une des parties contractantes.

Il est également convenu que, pendant l'application des mesures prévues à l'alinéa précédent, la France et le Royaume-Uni prendront de leur côté les dispositions nécessaires en vue de coordonner les efforts communs entrepris dans le même but.

Article 3.

Les parties contractantes sont d'accord pour reconnaître l'intérêt qu'il y aura à réduire le plus tôt possible les îles du Dodécanèse dans le cas d'un

conflit mettant en jeu les clauses du traité en date de ce jour et impliquant une action hostile de l'Italie.

Les opérations à exécuter en conséquence seront menées par des forces turques avec la coopération des forces navales et aériennes que les deux autres puissances contractantes pourront mettre en œuvre. Elles seront précédées, dans toute la mesure du possible, d'actions navales et aériennes visant à acquérir la supériorité sur mer et dans l'air, à isoler les îles en question et à paralyser leurs garnisons.

Les plans à adopter pour ces opérations (organisation du commandement – phases successives de l'opération et objectifs correspondants – effectifs à mettre en œuvre – réunion et mise à pied d'œuvre des moyens de transport nécessaires – protection des débarquements, etc.) seront établis au cours de conférences qui auront lieu entre les états-majors intéressés après mise en vigueur de la présente convention militaire.

La participation française comportera des forces aériennes prélevées au Levant, pour lesquelles des bases aériennes seront équipées en territoire turc dès le temps de paix.

Article 4.

Les parties contractantes reconnaissent l'intérêt qu'il y aurait, en cas d'agression d'une autre puissance, à ne pas laisser cette dernière s'emparer de Salonique, et à donner, dès le début, un caractère interallié à la défense contre l'ennemi commun dans cette région, étant bien entendu que la défense du territoire grec incombe essentiellement à l'armée hellénique.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour l'intégrité du territoire de la Thrace turque, l'armée turque apporte son concours dans la zone menacée, suivant les conditions générales figurant à l'article 2.

Il est admis que toute action maritime tendant à troubler les communications par mer de l'ennemi en basse Adriatique et en mer Ionienne, apporterait une aide efficace à l'action terrestre engagée pour la conservation de Salonique.

La France est disposée à concourir initialement à la défense de la région de Salonique au moyen d'un corps expéditionnaire transporté du Levant dans les conditions définies à l'article 5 ci-dessous.

En vue de faciliter la liaison des forces interalliées qui auraient à opérer tant sur le théâtre balkanique que dans les zones maritimes avoisinantes et la coordination de leurs efforts, la France est disposée à envoyer à Salonique une haute personnalité militaire.

L'état-major turc accepte de saisir de ces prévisions l'état-major hellénique, et, s'il en trouve la possibilité, d'étudier avec lui les dispositions initiales à prendre, en conséquence, en territoire grec. Les états-majors français et britanniques seront tenus au courant de ces contacts.

Article 5.

La Turquie accepte de faciliter les transports des forces alliées à travers son territoire et à travers la mer de Marmara ; les facilités accordées comporteront l'usage des routes et des voies ferrées, des ports, des terrains d'aviation, etc., dans des conditions et selon un ordre d'urgence à déterminer pour chaque cas particulier.

Les modalités des mouvements qui, en application de la présente convention, peuvent être prévus à l'avance, seront déterminées dès le temps de paix d'accord entre les états-majors intéressés. Il est entendu que, pour les transports par voie ferrée des troupes en provenance du Levant à travers le territoire turc, ces troupes utiliseront de bout en bout les trains dans lesquels elles seront embarquées, ceux-ci étant renvoyés ensuite, dans le plus bref délai, sur les gares de provenance.

D'autre part, après accord avec les autorités turques, les forces alliées pourront organiser et approvisionner des bases à leur usage dans les ports turcs maritimes et aériens ; les ententes nécessaires feront l'objet d'études entre les états-majors intéressés, dès le temps de paix.

Article 6.

Les parties contractantes reconnaissent qu'en cas d'une agression d'une autre puissance contre la Roumanie, la défense de son territoire incombe au premier chef à l'armée roumaine.

L'aide qui peut lui être apportée en exécution des clauses du traité en date de ce jour se manifestera :

– indirectement, par les mesures d'ordre militaire prises par la Turquie en vertu de l'article 2 ci-dessus,

– directement, dans toute la mesure du possible, selon les circonstances, par des éléments des forces franco-britanniques ; la Turquie facilitera, comme il a été convenu à l'article 5 ci-dessus, le transit du personnel et du matériel à travers son territoire.

Article 7.

Les parties contractantes sont d'accord pour reconnaître les répercussions considérables que ne manquerait pas d'avoir sur l'évolution des opérations terrestres en Orient le développement de la situation navale en Méditerranée orientale.

Elles considèrent qu'il est d'un intérêt commun d'exploiter leur supériorité navale en Méditerranée pour mettre le littoral de la Turquie à l'abri des actions prolongées ennemies venant de la mer, pour assurer la protection des opérations en mer Égée, et pour rétablir un trafic maritime régulier dans l'ensemble de la Méditerranée.

Article 8.

Les parties contractantes reconnaissent qu'il est de l'intérêt de leur ac-

tion commune, pour l'application du traité en date de ce jour, que toute l'aide matérielle possible soit fournie à la Turquie par la France et par le Royaume-Uni.

Article 9.

Les parties contractantes conviennent de procéder dans toute la mesure du possible à l'échange des renseignements de toute nature intéressant leur coopération que possèdent leurs états-majors sur les forces étrangères et de prendre, d'accord, des mesures pour se faciliter la recherche de ces renseignements.

La question des liaisons nécessaires aux opérations en temps de guerre entre la Turquie et ses alliés occidentaux fera l'objet, dès le temps de paix, d'une étude entre les états-majors.

Article 10.

La présente convention militaire sera considérée comme partie intégrante du traité d'assistance mutuelle conclu en date de ce jour entre la Turquie, la France et le Royaume-Uni.

Elle entrera en vigueur en même temps et dans les mêmes conditions que ce traité.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont signé la présente convention et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Ankara, en triple exemplaire le 19 octobre 1939.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 7

253

NOTE DU DÉPARTEMENT POUR M. LE SÉNATEUR HONNORAT

Évolution de la situation en Extrême-Orient depuis le début d'octobre 1939 (Complément de la note du 2 octobre 1939)[1]

N. *Paris, 19 octobre 1939.*

Six semaines à peine après son arrivée au pouvoir, le cabinet Abé se trouve en présence de difficultés qui risquent de mettre son existence

[1] Voir document n° 178 bis.

même en péril. Dès à présent l'application du programme qu'il s'était proposé apparaît, sur quelques points essentiels, sérieusement compromise.

Sur le plan extérieur, les embarras du gouvernement japonais sont imputables d'une part au double échec militaire et politique qu'il vient de subir en Chine, de l'autre, à l'attitude de l'URSS tant à l'égard du gouvernement de Tchoung King que du Japon lui-même ; sur le plan intérieur, à l'hostilité de certains organismes gouvernementaux, en particulier le ministre des Affaires étrangères et, à un moindre degré, le Conseil privé.

Affaire de Changcha

À la suite de la réorganisation du commandement japonais en Chine, une action vigoureuse fut entreprise, le 12 septembre, en direction de la ville de Tchangcha, à 250 km environ au sud d'Hankéou, sur la ligne du chemin de fer de Hankéou à Canton. Cette offensive devait permettre aux troupes japonaises d'Amoy et de Swatow d'accentuer leur pression sur les forces chinoises du Kiang-Si et devait éventuellement se combiner avec une autre action projetée sur la rivière Han, au Nord-Ouest de Hankéou.

Après une progression assez rapide, du reste payée de lourdes pertes, les troupes nippones, dont une partie se voyait menacée d'encerclement, durent, le 8 octobre, arrêter leur offensive, sans avoir pu parvenir à rompre les communications chinoises à l'Ouest du lac Tonging. Quelques jours plus tard, les forces du maréchal Tchang Kaï-Chek, passant à l'attaque, réoccupaient la plus grande partie du terrain perdu et reprenaient aux Japonais cinq villes dans la région septentrionale des provinces du Honan et du Kiang-Si. Ces succès leur permettaient, le 15 octobre, de menacer dangereusement les détachements japonais qui s'accrochaient encore à Yochow, sur la ligne de chemin de fer entre Changcha et Hankéou. Il ne semble pas qu'à l'heure actuelle les troupes japonaises soient parvenues à réagir contre cette poussée.

Échec de la combinaison Wang Chin-Wei

Ce grave revers n'est sans doute pas étranger à l'échec de la combinaison dont le cabinet Abé avait, semble-t-il, voulu faire le pivot de sa politique chinoise, l'instauration d'un gouvernement unique pour l'ensemble des territoires occupés, sous la direction de Wang Chin-Wei.

Très vite, Tokyo s'était rendu compte de l'intérêt qui s'attachait à ce que, sous les auspices du Japon, son candidat s'entendît avec Tchoung King. Aussi bien avait-il ét20prévu au début de ce mois que la formation du gouvernement Wang devrait subir quelque retard. Or, dès le 12 octobre, il apparut que les négociations destinées à rapprocher Wang Chin-Wei de Tchang Kaï-Chek ou du moins de son équipe, n'avaient aucune chance d'aboutir. Le commandement japonais se voit donc contraint de renoncer, au moins momentanément, à la combinaison unitaire et de revenir au principe de la séparation entre la Chine du Nord et celle du Sud.

Soutien soviétique à Tchoung King

Bon nombre d'observateurs attribuent, dans une certaine mesure, cet échec à l'influence croissante de l'URSS sur les dirigeants de la Chine nationaliste. De fait, certains indices permettent de conjecturer que Moscou, espérant, semble-t-il, prendre avantage des craintes éveillées à Tchoung King par l'amélioration des rapports entre les puissances occidentales et le Japon, a fait quelques avances et peut-être même rendu quelques services au gouvernement de Tchang Kaï-Chek. La récente fermeture le 12 de ce mois, des consulats soviétiques à Shanghaï, Tientsin et Pékin est interprétée, par la presse chinoise, comme un geste de solidarité de l'URSS à l'égard de Tchoung King. Il n'est donc pas exclu qu'une intervention soviétique ait contribué à raidir l'attitude sinon de Tchang Kaï-Chek qui n'a jamais voulu entendre parler d'un rapprochement avec Wang Chin-Wei, du moins de son entourage, que les Japonais estimaient, à tort ou à raison, plus enclin à la conciliation.

Inquiétudes japonaises du côté soviétique

Inquiet du soutien apporté par Moscou à Tchoung King, le Japon ne l'est pas moins de l'état de ses rapports avec l'URSS. L'armistice de Nomonhan[1] n'a été qu'une trêve et ne s'est pas développé, ainsi que d'aucuns l'avaient pensé, en un accord politique. Dès à présent, les hostilités ont repris à la frontière de Mongolie sans, du reste, qu'il soit à l'heure actuelle possible d'en déterminer la physionomie. Qu'il ne soit pas entré dans les intentions du gouvernement de Tokyo de conclure un pacte en bonne et due forme avec les Soviets, cela ne fait plus guère de doute ; mais il est également certain que le cabinet Abé ne souhaitait pas de voir si vite le conflit se rouvrir sur les confins de la Mandchourie : il avait besoin de ce côté d'un répit de quelque durée.

Remous politiques au Japon

Ce besoin se faisait d'autant plus fortement sentir que le président du Conseil se heurte, à l'intérieur, à une opposition groupant des éléments très divers, mais fortement unis dans une commune hostilité au gouvernement Abé : les officiers du clan extrémiste, qui ont été les grands vaincus de la récente crise ministérielle ; les fonctionnaires des Affaires étrangères qui, mécontents d'être placés sous l'autorité d'un amiral et désireux sans doute de reprendre dans l'État, à la faveur de l'éclipse des militaires, la place que ceux-ci leur avaient fait perdre, ont donné en masse leur démission et réclament celle du vice-ministre M. Tani ; le Conseil privé, enfin, gardien des traditions et de la Constitution, qui a relevé la tête après la chute du cabinet Hiranuma et reproche, non sans âpreté, au général Abé, des mesures qu'il juge « dictatoriales », notamment la réorganisation du commandement japonais en Chine.

Les milieux dirigeants du Japon paraissent donc en proie à un certain désarroi. Il est, dans ces conditions, assez difficile de prévoir avec quelque certitude, l'orientation que prendra, en politique extérieure, le gouverne-

[1] Armistice annoncé le 16 septembre 1939.

ment de Tokyo au cours des semaines à venir. Il est toutefois significatif qu'après d'aussi cuisants échecs, le gouvernement du général Abé et de l'amiral Nomura, dont la démission a été annoncée à plusieurs reprises, ne se soit pas retiré. On est en droit de se demander si ce n'est pas à ses sympathies américaines et à la crainte du Japon de mécontenter Washington que le Cabinet doit de se maintenir au pouvoir.

E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, 124

254

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA.

T. nos 1606 à 1608[1]. *Paris, 20 octobre 1939, 22 h.*

(*Reçu* : le 21, 11 h.)

La signature du Traité tripartite et de sés annexes justifie la confiance que nous n'avons jamais cessé de marquer au gouvernement turc et qui nous avait permis tout au long des négociations poursuivies à Moscou par M. Saradjoglu de faire à ce dernier le plus large crédit pour apprécier au mieux de nos intérêts communs la compatibilité de fait des engagements que les Russes lui demandaient de souscrire avec ceux qu'il avait déjà conclus avec nous.

La lucidité et la maîtrise dont les hommes d'État turcs ont fait preuve dans le discernement et la défense des intérêts essentiels de leur pays nous sont un gage de l'esprit de réalisme avec lequel ils envisagent la collaboration qui doit s'établir entre nous et que nous ne négligerons rien en ce qui nous concerne pour rendre aussi étroite et efficace que possible.

La dernière position du gouvernement soviétique caractérisée par un retour aux exigences que Staline avait écartées le premier octobre et par la prétention de neutraliser la Turquie non seulement au regard de la Russie mais également au regard de l'Allemagne, révèle clairement la ligne de conjugaison des visées allemandes et russes en Europe orientale et la solidarité de leur politique. Cette convergence menace aussi bien les intérêts européens que les intérêts asiatiques de la Turquie. Mais la détermination dont le gouvernement turc a fait preuve peut dès aujourd'hui offrir à la communauté balkanique un premier point d'appui autour duquel se grouperont les éléments de résistance que l'action diplomatique turque doit encourager d'accord avec la nôtre et celle de l'Angleterre.

[1] Par fil.

Le gouvernement français est par ailleurs résolu à aller jusqu'à la limite de ses possibilités pour fournir à la Turquie le matériel qui lui fait encore défaut. Notre ambassadeur à Londres m'a indiqué que les conversations que le général Orbay mène actuellement à Londres se poursuivent dans les conditions les meilleures et qu'une conclusion favorable est attendue d'ici peu de jours. Je ne verrais par ailleurs que des avantages à ce que le général Weygand mette à profit sa venue à Ankara pour serrer de plus près avec les autorités militaires turques les modalités pratiques de la collaboration franco-anglo-turque en fonction des perspectives ouvertes par l'attitude du gouvernement soviétique.

Je vous prie de faire état de ces appréciations et de ces assurances auprès du gouvernement turc en lui renouvelant officiellement en mon nom l'expression des sentiments que vous avez su déjà lui témoigner.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

255

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4391[1].
Réservé.

Rome, 20 octobre 1939.
(*Reçu* : le 22, 12 h. 30)[2]

Les sentiments avec lesquels les milieux dirigeants italiens ont accueilli la rupture des conversations turco-soviétiques, puis la signature du Traité tripartite à Ankara, sont passablement complexes.

On se demande ici, en effet, si la Turquie resterait fidèle aux engagements préliminaires qu'elle avait contractés à l'égard de l'Angleterre et de la France, et si elle n'allait pas, au contraire, subir la force d'attraction de l'Allemagne et entrer dans l'orbite de la politique du Reich. On se demandait, d'autre part, si le gouvernement d'Ankara n'avait pas abdiqué toute politique indépendante pour demeurer définitivement lié à l'URSS. Une telle opinion était, depuis quelques jours, grandement affermie par la patience assez surprenante avec laquelle M. Saradjoglu continuait de faire antichambre à Moscou, dans l'attente du bon vouloir des gouvernements soviétiques.

Le geste accompli par le gouvernement turc a donc plutôt surpris les milieux politiques italiens. Ceux-ci, en revanche, ne se sont pas étonnés

[1] Télégramme en clair.
[2] Reçu par courrier.

de la rapidité avec laquelle le pacte tripartite a été immédiatement conclu. La signature de l'accord du 19 octobre[1] leur est apparue comme le corollaire indispensable de l'échec des pourparlers de Moscou. Virtuellement découverte d'un côté, la Turquie devait logiquement confirmer ses sûretés du côté des puissances occidentales.

D'autre part, les milieux diplomatiques italiens ont mesuré toute l'importance du point que, dans la lutte diplomatique en cours, la France et l'Angleterre viennent de marquer. Sont-ils, en ce qui concerne la position de l'Italie, préoccupés de ce succès des puissances alliées ? Plusieurs facteurs, en partie contradictoires, contribuent à former leur jugement à cet égard.

Le gouvernement fasciste, en effet, s'alarmait, sans aucun doute, des progrès incessants de l'impérialisme soviétique. Mais aussi longtemps que celui-ci ne développait son emprise que dans la mer Baltique, les intérêts italiens ne semblaient pas directement menacés. Il n'en était plus de même en ce qui concernait la Turquie, et les dirigeants romains se demandaient jusqu'où s'étendraient les exigences russes à l'égard du gouvernement d'Ankara. Ce dernier irait-il jusqu'à accepter que l'URSS s'arrogeât le droit de contrôler le régime nouveau qu'elle prétendait imposer pour les Détroits ? Dans ce cas, une tendance immédiate eût pesé sur la Méditerranée orientale, et par là même sur l'Italie.

C'est donc avec satisfaction que celle-ci a vu s'affermir la digue élevée dans cette partie de l'Europe contre les ambitions soviétiques. À cette satisfaction s'est ajoutée celle de voir la position de la Roumanie grandement consolidée. Car les milieux politiques fascistes, s'ils avaient compris l'impossibilité d'empêcher un démembrement éventuel de la Roumanie, ne se résignaient pas, pour cela, de gaieté de cœur aux conséquences fatales que pouvaient entraîner pour ce pays les développements ultérieurs de la collusion germano-russe.

À ces éléments favorables s'opposent toutefois, dans le jugement italien sur les récents événements, certaines préoccupations et aussi certains motifs d'embarras.

D'une part, on redoute ici la « pointe » anti-italienne que pourrait comporter la solidarité si fermement établie entre la Turquie et les puissances occidentales. À cet égard, la démarche dont mon collègue britannique et moi-même avons été chargés auprès du comte Ciano aura[2], à n'en pas douter, d'heureuses conséquences. La nécessité d'une entente méditerranéenne réalisable seulement à condition d'un accord avec la France et

[1] Voir document n° 252.

[2] Sur sa suggestion (voir document n° 250), André François-Poncet a été convié par le Département à faire une communication au sujet de l'accord tripartite au comte Ciano. Après lui en avoir indiqué la « substance » le 19 octobre au soir, l'Ambassadeur a développé cette communication devant le ministre italien le 20 octobre : « Le comte Ciano, rapporte-t-il, m'a remercié de cette (démarche). Il en avait, après mon coup de téléphone de la veille, averti M. Mussolini qui, m'a-t-il dit, s'y était montré sensible. Le Ministre a ajouté (que l') attitude de la presse avait dû me prouver que la signature de l'accord anglo-franco-turc était accueillie par le gouvernement italien sans émoi ni inquiétude et avec une parfaite sérénité » (télégramme nos 4383-4383 bis du 20 octobre, Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 134, document non reproduit).

l'Angleterre, demeure, en effet présente à l'esprit des dirigeants italiens, et l'alliance italo-allemande toujours en vigueur n'empêchera sans doute pas ces derniers d'examiner avec une certaine complaisance les perspectives qui s'offriraient dans ce sens. On affirme d'autre part que l'examen de ces orientations éventuelles fait surgir dès maintenant une préoccupation. Si le gouvernement fasciste s'engageait dans la voie d'une telle collaboration, qu'adviendrait-il des revendications méditerranéennes et impériales, maintes fois affirmées par l'Italie et qui, pour avoir été laissées relativement en sommeil depuis quelques mois, n'en restent pas moins à l'ordre du jour de tout essai de règlement auquel le gouvernement de Rome participerait ? On continue de redouter ici qu'à la faveur des conséquences inattendues de la collusion germano-russe, la France et l'Angleterre ne tentent « une fois de plus », dit-on, de ramener à elles l'Italie à bon compte, en escamotant ses revendications, avant de la reléguer, de nouveau, au rang de puissance secondaire.

Le gouvernement fasciste n'en est, d'ailleurs, pas encore à envisager les modalités d'un rapprochement décisif avec les Alliés occidentaux. D'autres événements, dans d'autres secteurs de l'Europe, pourront seuls déterminer sa décision dans ce sens. Pour le moment, il se contente d'examiner, non sans perplexité, les conditions dans lesquelles il pourrait concilier avec la situation nouvelle qui vient de se créer en Orient, la politique qu'il a lui-même entreprise dans cette zone de l'Europe, à savoir l'affermissement d'un groupe de neutres sous l'égide de l'Italie, « primat » de ces neutres. La continuation d'une telle politique devrait, en bonne logique, impliquer un développement des bonnes relations avec Londres et Paris. Mais l'attitude et les intentions véritables de la Russie soviétique représentent, aux yeux des dirigeants italiens, une énigme qui leur commande la prudence. Quel jeu le gouvernement de Moscou joue-t-il à l'égard de Berlin ? Prépare-t-il quelque nouveau et sensationnel revirement qui réaliserait l'isolement de l'Allemagne ? Telle est la question que l'on se pose ici, en observant avec intérêt les ménagements qu'à Paris comme à Londres on paraît observer vis-à-vis de l'URSS.

L'Italie, dans tous les cas, n'agira qu'avec beaucoup de précautions et il dépendra pour une large part de l'Angleterre et de la France qu'elle tire de la position nouvellement affirmée par la Turquie les conséquences que nous pouvons espérer. Mais ce qu'on peut constater dès maintenant, c'est que l'échec indirect que vient de subir l'Allemagne n'a pas été considéré ici comme un échec pour l'Italie. Le temps n'est plus ou l'on proclamait que tout succès de même que tout revers, remporté ou subi par une des deux puissances de l'Axe Rome-Berlin, constituait automatiquement pour la puissance associée, un succès ou un revers.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 26

256

M. DULONG, MINISTRE DE FRANCE À KAUNAS,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 184[1]. *Kaunas, 20 octobre 1939.*

D'après ce que le directeur des Affaires politiques m'a indiqué confidentiellement, le gouvernement lituanien a acquis la certitude que c'est à la suite d'un long marchandage avec M. Molotov que M. von Ribbentrop s'est résigné à voir ce pays échapper à la sphère d'influence allemande pour tomber dans celle des Soviets.

Le ministre allemand des Affaires étrangères avait d'abord demandé à M. Molotov que la ligne de partage des deux zones suivît en Lettonie le cours de la Duna jusqu'à la côte, laissant aux Allemands le port de Libau ; puis il avait dû accepter de la laisser reporter sur la frontière lituano-lettone.

Mais pour obtenir de Moscou le traité qui a été signé le 29 septembre, enregistrant l'incorporation au Reich de toute la Pologne ethnographique, il avait été contraint d'acheter le recul des Russes de Praga à Brest-Litovsk au prix d'un désintéressement complet en Lituanie, la situation créée par les Allemands dans le territoire de Memel étant toutefois sauvegardée.

Informé des conditions dans lesquelles ce *bazarlik* s'était réalisé, le gouvernement de Kaunas s'est appliqué à déjouer toute manœuvre allemande pouvant tendre à reprendre en Lituanie la position qui avait été abandonnée dans le règlement intervenu entre les deux dictateurs au sujet des problèmes de l'Est européen.

Aussi, lorsqu'un grand journal officieux de Riga a publié la nouvelle sensationnelle, probablement d'origine allemande, que la Lituanie s'associait à la demande soviétique de restitution à son profit par l'Allemagne du territoire de Memel, M. Urbsys a fait immédiatement démentir ce bruit par sa légation à Berlin. Il craignait, en effet, que les Allemands ne se saisissent de ce prétexte pour opérer un coup de force dans la partie Nord de la Lituanie. M. Skirpa a alors, sur son instruction, effectué une démarche à la Wilhelmstrasse pour faire savoir que l'accord lituano-soviétique du 10 octobre[2] ne comportait pour la Lituanie aucun engagement qui fût en contradiction avec l'accord lituano-allemand du 10 mars[3] con-

[1] Communiqué à Ankara, Athènes, Belgrade, Berne, Bruxelles, Bucarest, Budapest, La Haye, Londres, Luxembourg, Madrid, Moscou, Rome, Rome-Vatican, Sofia, Washington, Copenhague, Helsingfors, Oslo, Riga, Stockholm, Tallinn.

[2] Voir document n°232.

[3] En réalité accord du 22 mars 1939 par lequel la Lithuanie doit finalement, sous la pression militaire allemande, céder Memel au Reich qui cherche alors à encercler la Pologne et à attirer les Baltes dans son orbite (Voir notamment, *DDF* (1936-39), XIV, document n° 146, et XV, documents n°s 106, 119, 121 et 126).

cernant la cession de Memel au Reich et comportant une clause réciproque de non-agression.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 805

257

LE GÉNÉRAL PALASSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 87-S. *Moscou, 20 octobre 1939.*

Bien que ce soit déjà du passé, il n'est pas sans intérêt de retracer, en quelques lignes, la physionomie générale des pourparlers soviéto-turcs. C'est un passé plein d'enseignements.

Le 25 septembre, M. Saradjoglu, ministre des Affaires étrangères de Turquie, invité par le gouvernement soviétique, arrive à Moscou. Réception cordiale : honneurs à la gare pavoisée. Afin de ne gêner en rien son action, les ambassades de France et d'Angleterre s'abstiennent d'aller le saluer à son arrivée ; mais, pendant tout son séjour, elles maintiennent un contact étroit avec lui.

Le 26 septembre, première conversation avec M. Molotov. Le ministre des Affaires étrangères turc sent déjà les difficultés. Mais il reste optimiste et espère pouvoir traiter dans un esprit de maintien des bonnes relations entre son pays et l'URSS, n'infirmant en rien les engagements déjà pris à l'égard de la France et de l'Angleterre.

Ne lui sera-t-il pas même possible de travailler au rapprochement anglo-franco-soviétique qui avait échoué le 23 août, lors de l'arrivée de Ribbentrop à Moscou ?

Le 27 septembre, théâtralement, par avions spéciaux, M. von Ribbentrop, accompagné d'une suite nombreuse de secrétaires, arrive dans le ciel de Moscou. C'est la répétition du scénario d'août dernier avec les Missions militaires française et anglaise. Dès cet instant, mon collègue turc dont je ne saurais trop louer la clairvoyance et la loyauté met en garde son état-major contre les desseins qui peuvent être nourris par les Soviets à l'égard de son pays et des Alliés.

Je crois savoir que M. Saradjoglu a refusé de rencontrer le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne. Ayant même annoncé son départ de Moscou, il y reste sur les instances de M. Potemkine.

Le 1er octobre, après qu'une attente inadmissible de 5 jours lui a été infligée, M. Saradjoglu est enfin reçu par M. Molotov en présence de

M. Staline qui conduit le débat, pose ses exigences, ne retenant en définitive qu'une formule de neutralité en faveur de l'URSS à insérer dans le pacte déjà rédigé entre la Turquie, la France et l'Angleterre, mais cette formule, proposée par M. Staline lui-même, reste à dessein vague, incomplète, et risque de rendre inopérant, sur la seule volonté de l'URSS, le pacte qu'elle modifie.

Déjà M. Saradjoglu a senti, sous l'amabilité de l'accueil, la pression et la menace. Son attitude libre et confiante du début est devenue soucieuse et moins assurée. Il demande des instructions à Ankara.

Le 13 octobre, Saradjoglu s'entend avec M. Molotov sur la formule de neutralité visée ci-dessus ; il remet à ce dernier un projet de pacte soviéto-turc, M. Molotov déclare qu'il ne peut le discuter sans en avoir référé à son gouvernement.

Enfin, à la réunion du 16 octobre, M. Molotov reprend les exigences que M. Staline avait paru abandonner et qui peuvent se résumer comme suit : nouvelle clause de neutralité à insérer dans le pacte anglo-franco-turc et jouant, cette fois, en faveur de l'Allemagne, neutralité de la Turquie envers la Bulgarie[1], au cas de conflit dans les Balkans, remise en question des droits de la Turquie découlant des accords de Montreux.

Ne pouvant discuter sur de telles bases, M. Saradjoglu quittait Moscou le 18 octobre au soir pour consulter son gouvernement.

Séparation amicale, sans aucun aspect de rupture, les mêmes honneurs ont été rendus[2] à la gare de départ où cette fois, les ambassades d'Angleterre et de France étaient largement représentées, ainsi que celles d'Iran, d'Afghanistan et les légations de Grèce, Roumanie, voire même de Bulgarie.

Mais la réaction de la Turquie inquiétée et offensée par l'attitude soviétique a trouvé son expression, au lendemain du départ de M. Saradjoglu dans la signature du pacte anglo-franco-turc.

Quel a été le jeu véritable de M. Staline ?

Par ses demandes à la Turquie, il semble avoir recherché non seulement à assurer la prédominance russe en mer Noire, mais aussi à servir les intérêts de l'Allemagne. Doit-on en conclure à une collusion germano-soviétique plus complète que l'on ne pensait ? N'y a-t-il eu, au contraire qu'une satisfaction apparente donnée à l'Allemagne. M. Staline pensant bien que la Turquie ne saurait accepter les conditions imposées et que l'échec de la mission von Papen à Ankara s'ensuivrait ? Il est très difficile de voir clair dans le jeu soviétique qui, restant toujours très réaliste et égoïste, se réserve en général la possibilité de deux solutions opposées.

En ce qui concerne la demande d'une neutralité de la Turquie à l'égard de la Bulgarie au cas d'un conflit dans les Balkans, je reste persuadé

[1] *Note du document* : Clause vraisemblablement rajoutée sur les instances du ministre de Bulgarie qui avait laissé percer, au cours d'un entretien récent, tout l'intérêt qu'il portait à cette question.

[2] *Note du document* : Des télégrammes de remerciements très chaleureux ont été échangés entre MM. Saradjoglu et Molotov.

qu'elle a été faite par le gouvernement soviétique à l'instigation du ministre de Bulgarie qui, lors de mon dernier entretien avec lui, m'avait paru très préoccupé par cette question.

J'ai déjà signalé son départ pour Sofia le 19 octobre.

M. Antonov a toujours été un partisan convaincu d'une entente de son pays avec la Russie. Il me disait récemment qu'il croyait à une occupation prochaine de la Bessarabie par les troupes soviétiques, occupation que laissaient prévoir les concentrations à la frontière roumaine. Si une telle éventualité se produisait, quelle tentation pour la Bulgarie de reprendre la Dobroudja ! Telle est, sans doute, la thèse que soutiendra à Sofia le ministre bulgare, mais avec des chances de succès très limitées par les événements récents.

En ce qui concerne l'éventualité d'une action prochaine de l'URSS contre la Roumanie, je rappellerai les assurances qui m'ont été données par le maréchal Vorochilov et que me renouvelait plus récemment encore le chef de la section des Relations extérieures de l'état-major soviétique. Allant plus loin, ce dernier niait qu'il y eût des concentrations vers les frontières roumaines et m'assurait que son pays restait pacifique et que la démobilisation avait commencé[1].

Sans se reposer sur de telles assurances auxquelles demain M. Staline peut donner un cruel démenti, il est permis de penser que la nécessité d'en terminer d'abord avec le problème finlandais de la Baltique, l'approche de la saison des pluies qui rend impraticable les terrains de la Bessarabie, le récent pacte d'assistance mutuelle des Alliés avec la Turquie, sont de nature à donner un certain répit à la Roumanie. Il serait souhaitable qu'il fût utilisé, par elle, à améliorer encore ses relations avec la Hongrie et la Bulgarie.

La Roumanie serait alors en mesure d'appliquer, le cas échéant, la majeure partie de ses moyens à la défense de ses frontières Nord et Nord-Est où la situation stratégique est devenue beaucoup moins favorable pour elle, par suite de l'occupation de l'Ukraine occidentale par l'URSS.

En effet, la pénétration directe des armées russes en Bessarabie sur les directions générales Balta-Balti-Iassy et Tiraspol-Iassy ou Tiraspol-Galatz, peut être conjuguée avec une offensive sur la direction Lvov, Cernauti, Bacau, qui permet de prendre à revers les défenses des lignes du Dniestr, du Pruth et du Sereth.

La supériorité considérable de l'armée soviétique en aviation et en chars pourrait l'inciter à renouveler contre une Roumanie insuffisamment défendue, les succès rapides rapportés par l'armée allemande en Pologne.

Mais il semble bien, par contre, que les dirigeants soviétiques soient peu désireux d'engager leur armée, s'ils estiment qu'elle risque de se heurter à une résistance sérieuse. L'éventualité d'une telle résistance devrait s'affirmer par la volonté du commandement roumain de mettre à profit le répit

[1] *Note du document* : Il semble, en effet, que des réservistes de l'Okroug de Moscou aient été libérés.

dont il dispose, pour l'édification de travaux de fortification, avec obstacles et armes anti-chars, tout particulièrement dans la région si importante de Cernauti.

Ainsi, le sort de la Roumanie dépend, pour une large part, de l'activité qu'elle déploiera dans un avenir prochain, afin :

– d'améliorer ses relations politiques avec l'URSS, la Bulgarie et la Hongrie.
– d'achever en même temps son système d'organisation défensive, tout particulièrement dans la région de Cernauti.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1026

258

M. GASTON BRADIER, MINISTRE DE FRANCE AU CENTRE-AMÉRIQUE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 207. *Guatemala, 20 octobre 1939.*

J'ai obtenu mon audience d'arrivée[1] du ministre des Affaires étrangères, M. Carlos Salazar, aujourd'hui 20 octobre.

Comme je l'ai dit par ailleurs, M. Carlos Salazar vient de rentrer de Panama, où il a assisté, en qualité de délégué de la République du Guatemala, à la Conférence panaméricaine qui s'y est tenue à partir du 23 septembre[2].

Le Ministre m'a réservé l'accueil le plus courtois, me souhaitant la bienvenue dans son pays et m'exprimant tout le sincère désir qu'il éprouvait de garder avec la légation de France le plus étroit contact aussi bien dans les questions intéressant nos deux pays que dans les questions plus générales.

De son propre mouvement il m'a affirmé les sentiments de très cordiale sympathie qui l'animait vis-à-vis de la France et insisté sur ce que le Guatemala lui devait pour sa culture et son esprit civilisateur.

L'ayant interrogé sur la conférence de Panama, il m'a fait part de l'excellente impression qu'il avait remportée de ses contacts avec les délégués des autres républiques américaines, du travail de coopération effectué et

[1] M. Bradier est arrivé en poste le 17 septembre, mais il n'a pu rencontrer M. Salazar à ce moment, car le ministre des Affaires étrangères se préparait à quitter la capitale pour se rendre à la Conférence panaméricaine de Panama (23 septembre).

[2] Sur la Conférence panaméricaine, voir le document n° 140, ainsi que les dépêches n°s 192 du 17 octobre et 293 du 18 octobre de M. Bradier (in A-Amérique 1918-1940, Guatemala, vol. 23, documents non reproduits).

qui n'a jamais pris le caractère d'une opposition aux intérêts franco-britanniques. Cette affirmation concorde avec les premières constatations que j'ai déjà rapportées à Votre Excellence[1] et avec cette autre déclaration que me faisait, à l'issue de ma visite à M. Carlos Salazar, un de ses collaborateurs ; « En réalité, nos sympathies sont pour vous. Quant à notre action, elle demeure en concordance avec celle des États-Unis. Nous suivons le gouvernement de Washington dans son action morale favorable dans son ensemble à la cause alliée. Que demain cette action morale se transforme en action matérielle, notre attitude sera identique, quelles qu'en soient les conséquences ».

Pour en revenir au ministre des Affaires étrangères, ce dernier m'a raconté son incident avec le ministre d'Allemagne (mon rapport n° 171 du 10 octobre)[2] et m'a décrit l'isolement dans lequel a vécu M. Reinebeck au cours des différentes manifestations publiques de la Conférence de Panama auxquelles avait été convié le corps diplomatique. Il était, m'a dit en premiers termes le Ministre, absolument seul ». « On s'éloignait de lui et lui-même m'a confié : " Je suis ici comme un voleur. " Cette position lui paraissait comme particulièrement pénible ».

[1] Dans sa dépêche n° 192 précitée, M. Bradier a rappelé les principales rubriques du document signé par les participants de la Conférence de Panama : coopération économique, déclaration conjointe de solidarité continentale, déclaration générale de neutralité des républiques américaines, humanisation de la guerre, contrebande de guerre, coordination des mesures de police et de justice pour le maintien de la neutralité, protection de l'idéal américain contre les idéologies subversives, organisation du Comité consultatif économique et financier interaméricain, déclaration dite de Panama sur la position des républiques américaines par rapport à la guerre, position des mêmes gouvernements au regard d'un changement possible de souveraineté sur des territoires américains appartenant à des nations non-américaines. Dans son analyse, il situe cette conférence dans le prolongement de celles de Buenos-Aires (1936) et de Lima (1938) : « Sa tendance essentielle a pour fin d'isoler de plus en plus le continent américain de l'Europe, de cimenter de mieux en mieux les liens unissant les républiques américaines latines et d'associer la collaboration des États-Unis avec toutes ces républiques sur une base de plus en plus élargie de coopération politique, économique et financière. (…) Mais cela étant, y a-t-il lieu de s'étonner que les républiques américaines cherchent, quelles que soient les sympathies et l'attirance morale qu'elles éprouvent pour des pays comme le nôtre (…), à s'organiser dans l'état d'insécurité générale dont elles subissent elles aussi les mauvais effets, à éloigner les dangers que susciteraient des actes d'hostilité commis dans leur voisinage, à maintenir surtout leur commerce extérieur et sa régularité ainsi que la sécurité des lignes de navigation qui permettent à ce commerce de s'exprimer dans les statistiques par une balance favorable. Les décisions de la Conférence de Panama procèdent à la fois de l'idéalisme américain, fondé sur le respect de la morale chrétienne, sur l'amour de la paix, sur des sentiments démocratiques dans tout ce qu'ils peuvent eux-mêmes contenir d'aspiration vers l'émancipation et le progrès de l'individu, et de l'utilitarisme conservateur qui mesure ses sacrifices à la préservation et, autant que faire se peut, à la prospérité de l'espèce. On ne considère donc pas ici comme gênantes ou vexatoires pour qui que ce soit les mesures découlant des décisions de Panama comme, par exemple, l'institution d'une zone de sécurité, la surveillance dont va faire l'objet (…) le régime de la navigation de guerre ou de commerce, mais plutôt comme une manière de rendre service à tout le monde sans se placer soi-même dans des cas embarrassants ou même périlleux. » M. Bradier conclut cependant que la répercussion des décisions de Panama se traduira « 1) par une mainmise accentuée des États-Unis que les autres républiques d'Amérique, tant du point de vue politique que des points de vue économique et financier (…) ; 2) par une accélération des échanges commerciaux entre les États-Unis et ses partenaires obtenue grâce à l'élimination progressive du commerce allemand et des commerces européens en mauvaise posture ; 3) par l'acceptation et la mise en application par les républiques américaines, sauf une ou deux exceptions, de la politique de neutralité des États-Unis et dans le sens où la Maison Blanche voudra bien en définitive la diriger. »

[2] Document non retrouvé.

J'ai demandé à M. Carlos Salazar ce qu'il pensait de la Zone de sécurité et de l'efficacité de sa surveillance. De ce point de vue, il a été on ne peut plus catégorique.

Le principe de la Zone de sécurité[1], à son avis, appliqué dans l'esprit qui a présidé à son élaboration, ne peut pas être favorable à l'activité des Alliés dans les eaux américaines, tout en maintenant les possibilités nécessaires à la navigation et au courant des échanges commerciaux. Le gouvernement des États-Unis ne vient-il pas de réglementer l'entrée dans les ports de l'Union des sous-marins belligérants dans de telles conditions qu'elles apparaissent nettement avoir été fixées pour décourager la circulation des sous-marins allemands ?

Le Ministre nie qu'il puisse y avoir sur les côtes du Guatemala et, a-t-il ajouté, sur les côtes des États du Centre-Amérique, des bases de ravitaillement pour sous-marins ennemis. Au Guatemala même ne se trouve aucune réserve de combustible susceptible de leur servir.

Quant à la surveillance des côtes, elle est faite et elle est bien faite. Non seulement le gouvernement guatémaltèque a un service de surveillance mais le gouvernement des États-Unis, par ses bateaux et ses avions (mon rapport n° 193 du 18 octobre)[2] exerce un contrôle sur la région et c'est ainsi que sans nouvelles du navire de commerce allemand *Havelland* (mon rapport 204 du 19 octobre 1939)[3] depuis quelques jours, j'ai appris de lui que ce bateau se trouvait, marchant à très petite allure, sur la route longeant la côté du Mexique et remontant vers la Californie à environ 130 milles de San José de Guatemala, survolé et encadré en quelque sorte plusieurs fois par jour par l'aviation américaine.

« Il ne peut rien se passer de ce côté, m'a affirmé le Ministre lorsque je prenais congé de lui, et vous pouvez être rassuré sur le sort de vos navires. »

Je ne lui en ai pas moins fait remarquer que dans une telle occurrence nos intérêts étaient communs, que nous avions tous deux avantage à la libre circulation des navires marchands de ce côté et que je comptais sur son obligeance pour me signaler immédiatement tout fait qui pourrait par la suite porter atteinte à cette liberté.

Il me l'a formellement promis.

B Amérique 1918-1940, Guatemala, 23

[1] Dans sa dépêche n° 193 précitée, M. Bradier apportait quelques précisions sur cette Zone de sécurité : « Dans la pratique, il paraît que pour tout ce qui a trait à l'observation des règles de neutralité et à la surveillance de la Zone de sécurité délimitée par la Conférence, des démarches ont été faites par le gouvernement des États-Unis auprès des divers gouvernements intéressés en vue d'être autorisé à organiser des patrouilles, soit au moyen de leurs forces maritimes, soit au moyen de leurs forces aériennes du moins, et à ma connaissance, dans toute la section de la côte de sécurité englobant les Antilles et l'Amérique centrale. »

[2] In B Amérique 1918-1940, Guatemala, vol. 23, document non reproduit.

[3] Document non retrouvé. Le *Havelland* avait quitté Puntarenas (Costa-Rica) depuis le 8 octobre.

259

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2615 à 2616[1]. *Paris, 21 octobre 1939, 17 h.*

À une personne qui m'a rapporté ses propos, le colonel Gulliksen, chef de l'Aviation militaire norvégienne, a déclaré qu'il considérait comme tout à fait imminente l'occupation du Danemark par l'Allemagne. L'action allemande se conjuguerait selon lui avec des revendications russes sur le nord de la Norvège (probablement dans la région de Narvik). Elle aurait pour principal objectif de bloquer la Suède et d'empêcher toute tentative d'opposition de sa part[2].

Il croyait savoir en outre que les Allemands avaient renoncé à attaquer directement la ligne Maginot et qu'ils envisageraient une offensive à travers la Hollande et la Belgique.

Le colonel Gulliksen s'est rendu dernièrement en Italie et il n'est pas impossible que les opinions qu'il exprime soient le reflet d'informations de source italienne.

Je les signale surtout parce qu'elles traduisent l'inquiétude générale qui perce ici depuis quelques jours.

Les propos tenus par cet officier ont été rapportés également à la légation d'Angleterre qui semble y attacher une certaine importance.

Z Europe 1918-1940, Danemark, 56

[1] Télégramme chiffré par fil.
[2] Sur la Conférence de Stockholm, voir document n° 251, note 1.

260

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1969. *Ankara, 21 octobre 1939.*
Réservé. Spécial. Très confidentiel.
(*Reçu* : le 28, 11 h. 30)

Avec la signature du traité du 19 octobre se termine, dans des conditions satisfaisantes, l'action entreprise par les gouvernements français et britannique pour empêcher la mainmise allemande sur la Turquie, nous assurer le contrôle d'une position stratégique et politique d'importance capitale et pour créer les conditions en l'absence desquelles la constitution d'un front balkanique ne saurait être envisagée. Si, à certains égards, l'arrangement est onéreux, il comporte par ailleurs des avantages essentiels sur lesquels nos adversaires ne se sont pas mépris, pour ne rien dire de l'exceptionnelle valeur psychologique et politique que lui confèrent les circonstances dans lesquelles les signatures ont été échangées. Ces circonstances mêmes ont d'ailleurs permis de faire la preuve que, mis dans la nécessité d'opter entre l'alliance anglo-française et le ménagement des combinaisons germano-soviétiques, la Turquie estime que son intérêt coïncide avec celui de la France et de l'Angleterre : constatation précieuse et qui devrait achever de convaincre de leur erreur les adversaires de la politique dont l'acte du 19 octobre est l'aboutissement : l'alliance turque est un soubassement sur lequel il est possible de construire.

Je voudrais préciser dans le présent télégramme comment je conçois – dans l'immédiat – la construction que nous devons chercher à édifier sur ce soubassement. Votre Excellence m'excusera, si, ce faisant, je suis contrait de déborder parfois du cadre turc et d'évoquer des problèmes sur lesquels je ne puis avoir d'ici que des vues fragmentaires et, par là même au moins partiellement inexactes.

La politique franco-britannique doit, à mon sens, dans les mois qui viennent, poursuivre sur le théâtre oriental un double objectif :

a) tirer parti des avantages acquis pour rendre impossible un retour offensif des éléments germanophiles, continuer à combattre l'influence que l'Allemagne par son action économique possède encore dans ce pays, travailler enfin à l'affaiblissement de la situation générale du Reich en coupant ses sources de ravitaillement en Turquie ou en faisant obstacle à l'utilisation pour les expéditions à destination de l'Allemagne des eaux ou du territoire turcs.

b) préparer ce pays et les Balkans en général à l'événement qu'il importe de prévoir pour le printemps prochain, c'est-à-dire un puissant effort de l'Allemagne, conjugué ou non avec une action soviétique, pour s'assurer la

maîtrise économique et sans doute politique des Balkans, afin d'atteindre la Méditerranée ; la préparation politique et militaire à réaliser ne préjugeant d'ailleurs pas la question de savoir si, en définitive, les gouvernements français et britannique n'auront pas intérêt à créer eux-mêmes telle situation où ils auraient la faculté de devancer l'action allemande et qui ouvrirait à leurs armes les possibilités de manœuvre et d'action de large envergure que le front occidental leur refuse pour le moment.

Dès l'entrée en vigueur du traité, c'est-à-dire en fait dès maintenant, la Turquie se trouve engagée à observer envers nous une neutralité bienveillante. Elle ne manque pas de le faire déjà ; toutefois il doit être possible d'en venir maintenant à une collaboration plus complète notamment en ce qui concerne l'échange de renseignements de toutes sortes et surtout dans l'ordre économique. Il est certain que l'Allemagne aidée par l'URSS organise son ravitaillement par la voie du Danube, et que, pour échapper à la croisière alliée et dans la crainte de voir l'Italie fermer plus ou moins la route passant par Trieste, des efforts sont en cours afin de grouper à Istanbul et à Panderma sur la Marmara, les produits de l'Anatolie occidentale. De là, ils seront acheminés sans risque sur les ports bulgares ou les bouches du Danube ; l'énorme accroissement du trafic à destination de la Bulgarie est à cet égard significatif.

C'est ce plan qu'il faut déjouer : j'ai proposé à mon collègue d'Angleterre d'entreprendre dès cette semaine avec le concours de nos attachés commerciaux une étude en commun du problème en vue de nous mettre d'accord sur des suggestions dont nous saisirons ensemble le gouvernement turc, ou, s'il y a lieu, nos gouvernements respectifs.

Le problème se rattache d'ailleurs à celui de nos propres achats en Turquie. Je ne puis que me référer à cet égard aux nombreuses communications que cette ambassade a déjà adressées au Département sur ce sujet. Un plan franco-britannique d'achat – un plan unique est préférable pour que les deux pays ne se concurrencent pas mutuellement – est indispensable si nous voulons que le gouvernement turc puisse résister aux pressions des exportateurs, aussitôt que des mesures efficaces seront prises pour entraver les expéditions destinées directement ou indirectement au Reich ; les communications auxquelles je fais allusion ont d'autre part indiqué pour quelles raisons il était indispensable que nous nous hâtions d'aboutir.

c) L'arrêt de ravitaillement de l'Allemagne par la Turquie une fois obtenu, un autre problème, beaucoup plus délicat, méritera examen : celui de la navigation en mer Noire et des relations maritimes entre les ports russes et les bouches du Danube. Puisque des sous-marins allemands parviennent à pénétrer dans une base navale défendue et protégée, et à y torpiller un bâtiment de guerre, des sous-marins français et anglais doivent bien pouvoir remonter les Détroits de nuit, et entreprendre en mer Noire des raids dont l'effet serait d'autant plus grand que le tonnage disponible dans une mer pratiquement fermée ne pourrait être que difficilement renouvelé. Mais je n'insiste pas sur cette question, puisqu'il est

clair que nous ne saurions songer à demander à Ankara l'assentiment tacite indispensable tant que nous n'aurons pas mis l'armée turque en état de résister efficacement aux réactions soviétiques, de quelque nature qu'elles soient, que provoquerait immanquablement l'apparition de bâtiments de guerre alliés en mer Noire.

II.

Si importants que soient ces problèmes, ils apparaissent presque comme secondaires à côté de la tâche essentielle, dans l'ordre politique comme dans l'ordre militaire, avec laquelle nous sommes maintenant confrontés : organiser la défense de la position turque et, partant de là, préparer politiquement et militairement la constitution du front balkanique pour faire de la Péninsule le môle de résistance contre lequel se brisera au printemps prochain la poussée allemande ; – ou la base d'opérations d'où nous pourrons nous-mêmes développer notre effort ; en d'autres termes, nous mettre en mesure de remplir nos engagements, engagements de garantie envers la Grèce et la Roumanie, promesse d'aide effective à la Turquie en cas d'attaque à travers la Yougoslavie et la Bulgarie, assistance encore à la Turquie en cas d'attaque soviétique aux Détroits par la Bulgarie orientale ou ailleurs…

La saison est sans doute trop avancée pour que l'Allemagne puisse prendre les devants : il faut nous en féliciter, puisque, à l'heure actuelle, les États balkaniques ne sont ni matériellement ni moralement prêts à lui résister ; nous avons quelques mois devant nous – pas trop étant donné l'ampleur de la tâche à accomplir.

Sur le plan politique, il s'agit en effet, comme l'ont marqué les dernières communications du Département, de consolider une communauté balkanique chancelante, dominée par la peur et dont chacun des membres (la Turquie exceptée) tire des plans pour essayer de sauver sa peau au cas où le voisin serait attaqué. Dans ce travail de consolidation la Turquie peut beaucoup nous aider. J'entends parler déjà par mes collègues roumain et yougoslave d'une prochaine réunion de l'Entente balkanique ; je souhaiterais vivement qu'avant cette réunion Votre Excellence me précisât ses vues sur l'ensemble des questions qui pourront se poser, y compris la question bulgare, pour que je puisse en temps utile en instruire M. Saradjoglu et l'amener à travailler dans le sens que nous souhaiterions. Mais il va de soi que notre action ne sera efficace que si, de son côté, mon collègue britannique n'est pas invité à développer des vues différentes. Le moment est donc venu, me semble-t-il, où les gouvernements de Paris et de Londres devraient s'entendre sur un programme commun dans les Balkans. À l'heure actuelle ce programme n'existe pas ; j'ajoute, et je puis dire confidentiellement que c'est aussi le sentiment de mon collègue anglais, que l'action du ministre d'Angleterre à Sofia n'est peut-être pas tout à fait celle que nous devrions souhaiter.

La négociation de notre Traité tripartite nous a d'ailleurs appris que pour la Turquie le problème politique ne se sépare pas du problème mili-

taire. Je ne pense pas qu'il en aille autrement dans les autres capitales balkaniques. Notre force de persuasion sera d'autant plus grande qu'elle s'accompagnera de l'envoi des matériels tant attendus et que les gouvernements pourront être convaincus que le jour où ils auront manifesté leurs sympathies pour notre cause, ils n'auront point trop à redouter les réactions de l'Allemagne.

En ce qui concerne la Turquie, la constitution de missions militaires française et britannique à Ankara et le succès de la mission du général Orbay à Londres vont simplifier la tâche. Plus exactement le problème sortira de plus en plus de la sphère d'action diplomatique pour devenir un problème technique. Je n'en tiens que davantage à signaler une fois encore toute l'importance que revêt cette question des matériels. Lorsque, avant-hier, j'ai annoncé au maréchal Tchakmak la mise immédiate à sa disposition de 30 appareils « Morane » disponibles à Marseille, il m'a chaleureusement remercié, mais pour ajouter aussitôt « et les canons antichars ? » De fait, aucun des 20 matériels annoncés il y a déjà un mois n'est encore arrivé. Le Département ne se rend certainement pas compte de la lenteur de ces transports : c'est seulement il y a quelques jours qu'est arrivé en rade d'Istanbul le premier bateau apportant le groupe de 105 Schneider annoncé depuis le mois d'août et le déchargement du second bateau n'est peut-être pas encore terminé : il a fallu en effet un mois pour qu'ils arrivent de France. Notre intérêt le plus évident est d'aller plus vite, car il ne s'agit pas seulement de livrer aux Turcs les matériels dont ils ne disposent pas encore, il faut que leur personnel ait le temps de se familiariser avec leur emploi.

Je souhaiterais donc que le facteur « temps », ne fût à aucun moment perdu de vue.

Je m'excuse si je dois ici déborder du domaine turc. Mais quelle que soit l'ampleur de l'appui en matériel que nous puissions donner à la Yougoslavie, à la Grèce ou à la Roumanie, je doute que ces gouvernements se sentent définitivement rassurés et libres de prendre des initiatives favorables à notre cause, aussi longtemps qu'ils ne nous sauront pas à pied d'œuvre, prêts à les épauler.

La constitution au Levant d'un corps expéditionnaire sous le commandement d'un chef illustre a déjà produit dans tout l'Orient un grand effet ; les Allemands – nos services de renseignements l'ont signalé – en ont été très frappés. L'impression sera plus grande encore lorsque l'on saura que ce corps est doté en personnel et en matériel de toutes les ressources nécessaires pour jouer le rôle qui lui revient. Mais les communications maritimes sont lentes et le transport par mer d'un corps expéditionnaire exige un tonnage important. Les chiffres que m'a fournis à cet égard le général Weygand sont très éloquents ; ils permettent de craindre que si l'on attend le dernier moment pour agir, les délais nécessaires pour l'intervention efficace d'un corps débarqué à Salonique sont tels qu'entre-temps une action de l'armée allemande pourrait être déclenchée et triompher partiellement des résistances qui lui seraient opposées.

J'ai été ainsi amené à soumettre au commandant en chef de nos armées dans l'Orient méditerranéen une suggestion à laquelle il a fait un accueil si encourageant que je me sens autorisé à le soumettre à Votre Excellence. Ne vaudrait-il pas la peine d'essayer d'amener le gouvernement grec – (sinon le gouvernement roumain trop exposé) à admettre dès maintenant la constitution sur son territoire de dépôts de matériels dont il serait entrepositaire, comme l'est le gouvernement de Sofia en ce qui concerne le matériel allemand qui s'accumule en Bulgarie, si les renseignements donnés à ce sujet à M. Brugère sont confirmés ? (Je ne parle pas d'opérations de stockage analogues à effectuer en territoire turc parce que dès maintenant les Turcs doivent être considérés comme acquis à cette idée). Mais s'il était possible de stocker à Salonique[1] les matériels les plus volumineux, ceux par conséquent dont le transport exige un tonnage particulièrement important, notre venue éventuelle au secours des Yougoslaves et des Grecs se trouverait facilitée dans une mesure très appréciable.

III.

Ici, se pose le problème italien.

Notre installation en temps utile à Salonique serait pour l'Europe sud-orientale un fait de telle importance que l'Allemagne, si elle n'est pas en mesure de l'empêcher par une intervention préventive en raison de la saison, devra mettre en œuvre toutes ses possibilités d'action sur le plan diplomatique pour y faire obstacle. L'Italie sera donc sollicitée d'intervenir, ou tout au moins de déclarer en temps opportun qu'elle ne saurait rester indifférente devant pareil événement – et elle ne le pourra en effet si les assurances nécessaires ne lui ont pas été données au préalable. Il résulte des plus récentes communications de M. François-Poncet que l'on a vu à Rome sans déplaisir l'échec des tractations de Moscou et que l'on y estimait même le moment bien choisi pour une amélioration des relations avec Ankara. L'idée est heureuse à condition que l'on ne s'imagine pas que l'on parviendra par ce moyen à amener les Turcs à reconnaître le principe d'un bloc balkanique dominé par l'Italie ; on aura déjà beaucoup de mal à leur faire reconnaître la mainmise italienne sur l'Albanie. Les Balkans aux Balkaniques : Ankara n'ira pas au-delà. C'est parce que l'alliance anglo-française ne prétendait à rien de plus qu'elle a été souhaitée ; s'il fallait choisir le patronat d'une grande puissance on préférerait encore le Reich à l'Italie, détentrice de terres qui furent jadis turques.

Il est par contre un point sur lequel la politique franco-anglaise, celle de la Turquie et celle de l'Italie peuvent coïncider : l'acceptation du *statu quo* balkanique. Dans la mesure même en effet où l'application de principe prévisionniste risque désormais d'affaiblir la Roumanie, on doit se demander à Rome s'il convient de diminuer l'épaisseur de la ligne qui sépare le monde slave du monde balkanique, et s'il s'agit de tenir les promesses qui ont pu être faites par M. Mussolini à la Bulgarie. Comment ne

[1] *Note du document* : Si les Yougoslaves – et les lieux – s'y prêtaient, le stockage pourrait se faire aussi dans la zone franche dont ils ont la jouissance dans le port.

pas songer que ces promesses ont été faites à une Bulgarie isolée, et non à une Bulgarie sur laquelle le grand frère de Moscou se prépare à étendre une main protectrice et qu'en définitive, le débouché bulgare sur la mer Égée, ce serait le slavisme qui en aurait le bénéfice ?

Si la politique fasciste peut comprendre qu'elle a laissé passer l'heure où elle avait le droit d'espérer organiser les Balkans, et que le but qu'elle doit poursuivre désormais, c'est le maintien du *statu quo* balkanique (le fait accompli en Albanie étant compris dans ce *statu quo*), l'entente semble réalisable, puisque l'action anglo-française partant de Salonique serait essentiellement préservatrice du *statu quo.* La neutralité italienne n'a pu rendre au Reich le service – gratuit – de neutraliser la Turquie ; mais elle peut obtenir de la diplomatie anglo-française des assurances que le Reich, obligé de compter avec l'URSS, n'est plus en mesure de lui donner…[1]

Il est sans cesse question dans ce qui précède de politique « anglo-française ». Cette politique existe-t-elle au regard des problèmes balkaniques ? Tel n'était pas le cas lorsqu'ont été échangées, le mois dernier, entre le Département et l'ambassade d'Angleterre, les notes que la sous-direction d'Europe a bien voulu me communiquer (bordereau 365 du 13 septembre)[2]. Et c'est pourquoi le plus urgent à l'heure actuelle c'est sans doute une mise au point entre Paris et Londres du programme politique et militaire à exécuter dans les Balkans et dans le Proche-Orient au cours des prochains mois.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 12

261

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1285 à 1289.
Réservé. Spécial. Très secret.

Bucarest, 22 octobre 1939, 3 h.
(*Reçu* : le 22, 8 h. 15)

La réaction allemande contre l'accord d'Ankara n'a pas tardé à se faire sentir à Bucarest. M. Fabricius a eu hier soir avec M. Gafenco une entrevue orageuse qui a duré près de deux heures et pendant laquelle le ministre d'Allemagne n'a cessé de s'exprimer avec une extrême violence sur les conséquences du nouvel accord. En invoquant particulièrement l'article 3,

[1] Voir le document n° 255.

[2] Faute de disposer du bordereau, il est difficile de savoir quels documents ont été précisément adressés à M. Massigli. On peut se référer notamment aux Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7 et Papiers Rochat, vol. 12, pour consulter les diverses notes échangées entre la France et la Grande-Bretagne début septembre sur ces sujets.

il a reproché au gouvernement roumain d'être de connivence avec les signataires d'un acte qui, dans son texte comme dans son esprit, constitue selon lui une violation évidente de la neutralité. « Nous étions, a-t-il répété, prêts à vous défendre contre les Russes, mais nous ne pourrons persévérer dans cette politique que si vous vous désolidarisez de l'accord du 19 octobre.

M. Fabricius s'est ingénié à présenter les arguments les plus propres à fléchir sinon à effrayer son interlocuteur. « Vous voyez à quoi a servi la garantie franco-britannique à la Pologne », s'est-il écrié. « A ce que la France et l'Angleterre se battent contre nous », a répondu vivement M. Gafenco.

En présence de cette attitude le ministre des Affaires étrangères est resté très ferme ; il a objecté à M. Fabricius :

« 1) que le gouvernement royal n'avait pas à se désolidariser d'un acte entre tiers qui n'était d'ailleurs que la consécration d'une politique poursuivie publiquement dès avant la guerre et dans laquelle la Roumanie n'avait joué aucun rôle actif.

2) que la garantie unilatérale donnée par les puissances occidentales constituait un acte amical auquel il ne pouvait songer à répondre par une manifestation d'hostilité d'autant plus injustifiable que cette garantie ne visait que le cas d'agression et avait par conséquent un caractère purement défensif. »

M. Gafenco a ajouté que la Roumanie entendait d'ailleurs persister activement dans sa politique de neutralité et qu'il souhaitait l'étendre au bloc balkanique tout entier. Mais il ne m'a pas caché qu'aucun de ces arguments n'avait paru convaincre M. Fabricius.

M. Gafenco rapproche la démarche du ministre du Reich à Bucarest de l'entretien que vient d'avoir M. von Papen avec M. Hitler et au cours duquel le chancelier aurait manifesté une violente fureur. Il appréhende par conséquent un retour offensif de l'Allemagne du côté roumain car il estime que celle-ci, dans la crainte de voir se constituer un front oriental et pour répondre par un succès militaire à un échec diplomatique, pourrait prendre les devants par une attaque brusquée contre la Roumanie, « à moins toutefois, a conclu le Ministre, que ce nouvel assaut ne soit dirigé en fin de compte que contre ma seule personne, ce qui serait un moindre mal ».

M. Gafenco m'a rappelé la décision de son pays de se défendre en cas d'agression mais aussi son désir de gagner du temps afin de lui permettre de recevoir le matériel nécessaire à sa défense et de donner aux Alliés le moyen de prévoir et d'organiser un concours militaire effectif. C'est pourquoi tous ses efforts actuels portent sur le renforcement de la solidarité balkanique comme sur la détente avec la Hongrie et la Bulgarie.

« Mais un bloc des États balkaniques ne prendra toute sa valeur, a déclaré le Ministre, et tout prétexte à intervention ne sera enlevé à l'Allemagne que si ce groupe conserve un caractère de stricte neutralité. Faute de quoi le Reich pourra être amené à entrer en jeu et à remporter à

l'heure qu'il est dans cette partie de l'Europe un succès plus rapide encore qu'en Pologne. Par sa position géographique, la Roumanie serait la principale victime d'une telle agression dont elle ne se relèverait jamais ».

Bien que je n'aie pas manqué de souligner que la démarche allemande pouvait comporter une bonne part d'intimidation, M. Gafenco n'en a pas moins insisté pour que je signale à Votre Excellence toute l'importance qu'il y attache.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 6

262

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3740. *Londres, 22 octobre 1939, 20 h. 30*[1].
Très confidentiel.

Le Foreign Office n'avait pas connaissance des informations auxquelles se réfèrent les télégrammes d'Oslo 342-43[2]. Sir Orme Sargent pour sa part considère comme peu vraisemblables les perspectives annoncées par le chef de l'aviation militaire norvégienne. L'occupation du Danemark ne s'expliquerait qu'en cas d'une progression soviétique dans les pays scandinaves qui obligerait l'Allemagne à s'assurer une position maîtresse à l'entrée de la Baltique. On hésite ici à attribuer de si vastes desseins à l'URSS et on juge improbable d'autre part que le chancelier Hitler se livre à une action dont la pointe serait dirigée contre la Russie.

Sir Orme Sargent croit que si l'Allemagne se décide à agir contre un pays neutre, c'est sur les Pays-Bas qu'elle portera ses visées afin de se ménager des bases plus rapprochées des côtes anglaises.

Z Europe 1918-1940, Danemark, 56

[1] Chiffré à 20 h. 30.
[2] Voir document n° 259.

263

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1949 à 1954[1]. *Ankara, 22 octobre 1939.*
Confidentiel.

Le général Weygand et moi avons eu le 21 octobre un entretien d'une heure avec le président Ismet Inönü qui avait auprès de lui M. Saradjoglu, arrivé le matin même de Moscou. Je préciserai dans un autre télégramme les impressions du Ministre telles qu'il les a résumées dans cette conversation et dans une autre que j'ai eue avec lui dans la soirée à l'ambassade ; je note seulement ici que le président semblait un peu hésiter à partager sans réserve les conclusions trop optimistes à mon sens de son collaborateur.

Le Président était d'excellente humeur ; il a marqué la plus vive satisfaction de la conclusion de nos accords, de l'accueil que leur a fait l'opinion turque et du retentissement qu'ils ont eu dans le monde. Très confiant dans l'issue finale, encore qu'il ne voie pas clairement comment pourra intervenir la décision (pas plus que les chefs de l'armée turque, il ne croit que l'Allemagne puisse s'aventurer à entreprendre une attaque de grand style contre la ligne Maginot) ; il inclinerait plutôt à chercher dans la situation intérieure du Reich les causes de sa défaite finale, mais il n'exclut pas non plus formellement que les Allemands puissent être amenés à chercher une solution dans une autre direction et par exemple dans les Balkans ; en tout cas il faut dès maintenant pousser nos préparatifs comme si l'hypothèse devait se réaliser. Ismet Inönü était donc tout acquis aux vues que lui a développées le général Weygand à cet égard ; et il a de même acquiescé quand celui-ci lui a dit la nécessité d'agir à la fois sur le plan de la propagande, sur celui du blocus et sur le plan militaire comme si chacun de ces modes de guerre était celui qui devait à lui seul emporter la décision. Le Président a souligné la nécessité de donner à notre collaboration une forme aussi concrète que possible et il s'est montré très satisfait des décisions prises à cet égard dans les conversations d'états-majors. Il s'est donc trouvé sur tous les points en parfaite communauté de vues avec les principes exposés dans votre télégramme 1606-1608[2].

Je signale qu'en passant, il est revenu sur le besoin qu'a l'armée turque de recevoir à bref délai des matériels anti-chars et anti-aériens.

[1] Télégramme par fil. Communiqué à Londres le 23 octobre sous les nos 2693 à 2698. La copie des Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 134, porte la mention manuscrite : « note à Sir Orme Sargent le 24 octobre 1939 ».

[2] Voir document n° 254.

Nous avons parlé de l'Italie. Ismet Inönü ne m'a pas contredit quand je lui ai dit que l'accroissement de l'influence russe dans les Balkans devait rendre le gouvernement de Rome plus conscient de la nécessité de maintenir le *statu quo* balkanique et, partant, plus compréhensif en ce qui concerne l'action franco-britannique dans cette zone, quelques formes qu'elle soit appelée à prendre.

La politique roumaine et celle de la Yougoslavie n'inspirent au Président aucune admiration ; mais il n'a pas découvert sa pensée sur les moyens à mettre en œuvre – si ce n'est l'envoi de matériels de guerre – pour qu'elles prennent un peu plus d'accent. Quant à l'URSS, si comme je l'ai dit plus haut, il semble hésiter à partager pleinement l'optimisme de M. Saradjoglu, il n'en paraît pas moins convaincu qu'elle redoute la guerre et qu'elle ne se lancera dans aucune aventure où elle verrait quelque risque ; il est donc optimiste sur les négociations en cours avec la Finlande ; mais il admet qu'il faut surveiller l'action soviétique, en Perse et ailleurs.

Tout le long de l'entretien, beaucoup de confiance, de cordialité et d'amitié. Les sentiments que le Président professe à l'encontre du général Weygand et l'ascendant que celui-ci a pris sur le maréchal Tchakmak constituent pour notre action future des éléments très précieux. Nos rapports avec les militaires turcs sont d'ailleurs dès maintenant placés – on en a été frappé hier à la soirée de l'Ambassade – sur un pied de cordialité qui contraste singulièrement avec les usages de ce pays où la fréquentation des étrangers est en principe, formellement interdite au corps d'officiers.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 73

264

M. Massigli, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1955 à 1963[1]. *Ankara, 22 octobre 1939.*
Confidentiel.

Je me réfère à mes télégrammes 1949 et suivants[2].

Je ne pensais pas trouver M. Saradjoglu déprimé par son séjour sans résultat à Moscou : cet homme robuste et bien équilibré est doté d'un solide optimisme ; mais je ne croyais pas le voir aussi calme et, en apparence, aussi confiant sur l'état des rapports turco-soviétiques.

[1] Télégramme par fil. Communiqué à Londres le 23 octobre sous les nos 2699 à 2707.

[2] Voir document n° 263.

Le ministre des Affaires étrangères revient avec la conviction profonde que les dirigeants soviétiques ont « une peur bleue de la guerre » (c'est l'expression dont il s'est servi à plusieurs reprises) ; qu'ils se sentent incapables de la soutenir ; que la mobilisation partielle à laquelle il a été procédé a dangereusement dégarni les cadres du parti ; que, si l'on appelait sous les armes des classes nouvelles, il faudrait soit, pour les encadrer, placer dans l'armée des hommes sûrs en nombre beaucoup plus grand et qu'il n'est souhaitable dans l'intérêt de l'ordre à l'intérieur, soit renoncer à encadrer les masses appelées sous les drapeaux, ce qui risquerait d'être fort dangereux pour le régime. D'autre part l'Allemagne ne serait pas, selon les Russes, assez profondément engagée sur le front occidental pour qu'elle n'ait pas toute liberté d'attaquer l'URSS le jour où il lui plairait.

C'est dans cette situation que devrait être cherché le secret de la rupture turco-soviétique ; on souhaitait à Moscou un résultat positif et l'attitude prise au début par les négociateurs en témoigne. Une intervention allemande s'est ensuite produite à laquelle Staline n'a pas osé passer outre ; mais il n'en aurait pas moins regretté l'échec et il n'aurait pas vraiment renoncé à tout projet d'accord : de nouvelles ouvertures restent dans l'ordre des possibilités. À l'appui de cette interprétation, M. Saradjoglu fait valoir qu'il avait préparé un projet de communiqué précisant avec une suffisante exactitude les causes de l'échec final ; on a préféré du côté russe des formules vagues et apaisantes, en soutenant d'ailleurs qu'elles répondaient beaucoup mieux à la réalité de la situation. M. Saradjoglu ajoute que même l'échec une fois constaté, on n'a pas cessé de lui prodiguer les attentions et que personne n'a parlé d'arrêter le voyage du ministre turc de l'Agriculture (télégramme de Moscou 1291[1]), décidé depuis plusieurs semaines, bien que ce ministre soit arrivé à Odessa peu d'heures seulement avant que son collègue ne quittât Moscou.

En somme, si l'on devait en croire M. Saradjoglu, la crainte que l'Allemagne inspire à l'URSS ne serait pas moindre que celle que l'URSS cause au Reich et les Soviets auraient renoncé à leur projet balkanique comme l'Allemagne a renoncé à ses projets en Baltique…

Je n'affirmerai pas que, plus ou moins consciemment, cette théorie ne s'inspire pas du désir de se rassurer soi-même que peut éprouver le Ministre, et elle est, à tout prendre, plus flatteuse pour son amour-propre. En tout cas, on a pu constater, dès hier, en causant avec des journalistes turcs, qu'elle est désormais la doctrine officielle et elle explique l'insistance avec laquelle la presse souligne que l'amitié turco-soviétique demeure intacte.

Je n'ai pu encore avoir l'entretien méthodique dans lequel je chercherai à faire préciser ce qui s'est dit touchant les Détroits, la Bessarabie ou la Bulgarie. M. Saradjoglu m'a pourtant semblé très frappé des sentiments bulgarophiles de ses interlocuteurs, ce qui devrait tempérer son optimisme.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu de s'alarmer de cet état d'esprit trop confiant : a) parce que le Président, comme je l'ai déjà dit, me paraît plus réservé dans ses interprétations ; b) parce que l'armée estime en tout cas

[1] Document non retrouvé.

nécessaire de se préoccuper dans ses plans d'une possible hostilité des Soviets ; c) parce que l'on manifeste ici le souci de resserrer les liens avec l'Iran et l'Afghanistan pour faire face à une éventuelle menace russe ; d) et enfin parce qu'on s'engage de plus en plus résolument de notre côté.

Au surplus, M. Saradjoglu porte lui-même un jugement fort sévère sur les dirigeants soviétiques qui lui paraissent très inférieurs à ceux qu'il avait connus antérieurement. Il ne fait exception que pour Staline qu'il qualifie de « bandit », mais en ajoutant qu'il domine de cent coudées ses collaborateurs.

Je ne pense donc pas que le ministre des Affaires étrangères soit disposé à se laisser prendre imprudemment à la première avance qui lui serait faite à Moscou. Il reste que j'attacherais le plus grand prix à pouvoir lui signaler au fur et à mesure qu'elles seraient connues de nous, de nouvelles preuves de la collusion germano-soviétique, voire des faits qui montreraient les Soviets intriguant contre les dirigeants de ce pays. Je serais donc obligé au Département de toutes les indications qu'il me fournirait à cet égard et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je souhaiterais pouvoir faire suivre de plus près ce qui se passe aux confins du Caucase et sans être réduit à n'en savoir que ce que disent les Turcs eux-mêmes (mon télégramme 1939[1] par courrier).

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

265

M. Dutard, Consul de France à Naples,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 426. *Naples, 22 octobre 1939.*

Depuis l'échec retentissant des tacites propositions de paix du chancelier Hitler[2], l'Italie semble vouloir s'installer dans la neutralité. Elle ne l'a pas déclarée et elle ne la déclarera peut être jamais, mais elle parle et agit de plus en plus en neutre. Sa partialité à l'égard de l'Allemagne est beaucoup moins apparente et surtout moins réelle. Sans doute les balles de coton, et surtout les tonnes de pétrole que l'on décharge à Naples en vue de les y transformer ne sont-elles pas toutes destinées à la consommation italienne et bien des wagons-citernes prennent encore le chemin de l'Allemagne. Mais on m'assure que les usines de l'Italie du Nord travaillent

[1] Document non retrouvé.

[2] Faites le 6 octobre dans un discours prononcé devant le Reichstag. Se reporter notamment au document n° 212.

principalement pour la France et, ici-même, les fabriques de conserves, une des traditionnelles industries napolitaines, exportent surtout leurs produits vers l'Angleterre. D'ailleurs notre Service de contrôle mène la vie dure aux bateaux neutres en Méditerranée et les télégrammes que j'ai échangés ces jours derniers avec le Département sont, à cet égard, assez significatifs. La situation du *clearing* italo-allemand, très défavorable à l'Italie, et le manque de devises de l'Allemagne auraient suffi à décider le gouvernement fasciste à freiner ses exportations vers le Reich mais on annonce une importante livraison d'or de la Russie à l'Allemagne qui permettrait à celle-ci de faire face à ses paiements.

Quoi qu'il en soit (reprise du commerce franco-italien ou toute autre raison), l'atmosphère, pour les Français, est devenue beaucoup plus respirable. Depuis le commencement de la guerre, on peut constater de semaine en semaine une amélioration dans les rapports. On commence à ne plus menacer et à ne plus traiter de traîtres et de criminels les Italiens en relations avec le consulat de France. Les visages se font plus aimables, les conversations sont plus libres. Personne ne croit plus à l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne, surtout depuis le récent accord d'Ankara[1]. L'opinion publique, ici, est plutôt satisfaite de cet accord parce qu'elle y voit un empêchement pour le gouvernement italien de satisfaire aux exigences de l'allié berlinois. « Ce serait trop gros de conséquences pour l'Italie disent-ils. Et, bien que sachant leur pays visé par le traité anglo-franco-turc, ils sont tout de même favorables à cet instrument diplomatique qui leur permettra de ne pas se battre. Et l'on entrevoit une longue neutralité propice aux affaires fructueuses.

Tel n'est pas l'avis de mon collègue d'Allemagne à Naples. Il a dit hier à l'un de mes informateurs que, tôt ou tard, l'Italie entrerait en guerre aux côtés du Reich. « Je sais parfaitement, a-t-il ajouté, que l'opinion publique est, dans sa grosse majorité, contre l'Allemagne, mais cela n'a aucune importance. Nous avons avec nous les dirigeants et ils sont prêts à marcher sur une invitation de notre *Führer*. » Je suis surpris qu'un homme intelligent et averti comme le Dr. Mey ait pu tenir ce langage. Je ne crois pas en effet que, sur un signe du chancelier Hitler, le Grand Conseil fasciste s'empresse d'obtempérer. Ces temps me paraissent révolus. Je ne vois pas le maréchal Balbo, propriétaire du *Corriere Padano*, M. Grandi ou le comte Ciano lui-même dans cette attitude de parfaite humilité. Sans doute mon collègue d'Allemagne a-t-il vu plus juste quand il a confié à son interlocuteur qu'il était très inquiet au sujet des conséquences de l'idylle germano-russe.

La presse est devenue assez impartiale. D'ailleurs, les gens honnêtes et sérieux, à l'heure actuelle, en Italie, ne lisent plus qu'un seul journal, l'*Osservatore Romano*. L'organe du Vatican a vu son tirage augmenter dans des proportions incroyables : « C'est votre meilleur instrument de propagande » me disait dernièrement un Italien.

[1] L'Accord tripartite anglo-franco-turc conclu le 19 octobre 1939.

Malgré tout, il faut rester sur le qui-vive. Ainsi que je l'ai déjà dit, je demeure persuadé que si le malheur voulait que nous ayons à essuyer des revers sur la ligne Maginot, le pire, ici, serait à craindre. À ce moment-là, l'appel du *Führer* serait peut-être entendu et c'est sans doute sur cette occurrence que compte le consul général d'Allemagne.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

266

AIDE-MÉMOIRE DU DÉPARTEMENT[1]

M. *Paris, 23 octobre 1939.*

Le gouvernement français a suivi de près les réactions des diverses fractions de l'opinion publique anglaise au regard de la question des buts de guerre. Il se rend compte de la nécessité où peut se trouver le Cabinet de Sa Majesté d'éclairer la communauté britannique sur ce problème essentiel et de l'orienter dans la recherche des solutions qui seront de nature à protéger efficacement l'Europe contre le retour d'événements comme ceux qui ont amené le présent conflit. Aussi jugerait-il particulièrement désirable de préparer dès maintenant l'étude commune de la question dans un esprit de prévoyance politique et de sage réalisme.

Dans l'opinion du gouvernement de la République, le but essentiel de guerre des nations alliées doit être, avec la réparation des droits violés et des agressions commises, de placer l'Allemagne dans l'impossibilité de mettre à nouveau la paix de l'Europe en péril par la menace ou l'usage de la force. À cet égard, il apparaît clairement qu'un changement de gouvernement à Berlin ne serait pas un but qui se suffit à lui-même. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'obtenir d'un successeur éventuel de M. Hitler, avec les réparations du passé, une répudiation morale des procédés hitlériens : la sécurité de la France, et avec elle celle de la Grande-Bretagne et de l'Europe tout entière, ne peut plus dépendre de la bonne volonté allemande. L'instauration de garanties matérielles efficaces, destinées à prévenir tout retour offensif de l'impérialisme allemand et toute violation par le Reich des engagements qui lui auront été imposés, doit constituer notre but principal dans la guerre que nous menons, et tous les buts secondaires se définiront en fonction de cet objectif essentiel[2].

Il a pu paraître utile, pour des raisons techniques, de désigner M. Hitler comme le principal obstacle au rétablissement de la paix, afin de hâter la désaffection du peuple allemand à son égard. D'autre part, il y a lieu d'éviter que la définition de nos objectifs ne soit susceptible de regrouper

[1] Mention manuscrite : « laissé à Lord Halifax le 23 octobre ».

[2] Voir document n° 239.

tous les Allemands derrière leur *Führer*, soit par la menace qui pourrait en ressortir contre l'unité ou l'intégrité du Reich, soit parce qu'ils mettraient en cause l'existence même du régime.

Mais ces considérations qui nous conseillent, pour le moment, une certaine prudence dans la présentation de nos buts de guerre, ne doivent pas empêcher les gouvernements de France et de Grande-Bretagne d'examiner dès maintenant, et à titre secret, tous les aspects de la question, et en première ligne l'aménagement des garanties de sécurité qu'il sera nécessaire le jour venu d'imposer à l'Allemagne. Le gouvernement français est convaincu que des échanges de vues confiantes entre Londres et Paris doivent permettre de dégager d'un commun accord la solution qu'il y a lieu de donner à ce problème.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 825

267

M. Cosme, Ambassadeur de France en Chine,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 363/S[1]. *Shanghaï, 23 octobre 1939.*

La réunion des gouverneurs provinciaux tenue à Tokyo le 12 octobre dernier, a fourni au gouvernement japonais l'occasion de formuler d'une manière précise les principes de sa politique chinoise.

Le Premier ministre a déclaré que le gouvernement impérial restait décidé à suivre une politique indépendante, mais qu'il était prêt à collaborer de la manière la plus loyale avec les puissances qui adhéreraient, sur le terrain chinois, à ce qu'il est convenu d'appeler « l'ordre nouveau ». Par contre, a précisé le général Abé, le Japon serait décidé à agir résolument envers les puissances qui se refuseraient systématiquement à reconnaître la position spéciale que le Japon occupe en Extrême-Orient.

L'amiral Nomura qui vient de prendre le portefeuille des Affaires étrangères, a, de son côté, fait le 21 de ce mois, une importante déclaration à la presse.

« Le gouvernement japonais, a-t-il dit, espère que le nouveau gouvernement central sera constitué rapidement, et il y a lieu de penser que ce gouvernement sera suffisamment puissant pour jouir de la confiance de la nation chinoise. »

[1] Pour information, communiqué à 19 postes : Madrid, Berne, Bruxelles, Londres, Moscou, Rome, Rome Saint-Siège, Ankara, Washington, Tokyo, Athènes, La Haye, Lisbonne, Bagdad, Bangkok, Caboul, Téhéran, Le Caire, Ottawa.

Il résulte de ces diverses déclarations que l'établissement du gouvernement de M. Wang Chin-Wei reste l'objet principal des préoccupations du gouvernement de Tokyo.

Il me paraît utile, dans ces conditions, de procéder à une étude des activités présentes de M. Wang Chin-Wei, et d'examiner sous quelle forme et dans quelle mesure la création du gouvernement qu'il doit présider pourrait être de nature à faciliter l'établissement de « l'ordre nouveau ».

Jusqu'à présent, M. Wang Chin-Wei n'est pas allé, il convient d'en faire l'observation, au-delà d'une organisation de principe. Il a bien conclu des accords, d'une part avec le gouvernement de Nankin, de l'autre, avec celui de Pékin ; il a aussi assuré sa prédominance sur ces deux gouvernements ; mais il n'a pas réussi à obtenir le concours d'aucun des collaborateurs militaires du général Tchang Kaï-Chek ; c'est ainsi que le général Chang Fa Kouei lui a fait défaut dans le Kouantoung, et que les mesures de surveillance prises par le Généralissime ont empêché le général Yen Si Chan de passer dans ses lignes au moment même où ce dernier paraissait adhérer au programme de « l'Ordre Nouveau ».

Si M. Wang Chin-Wei n'a pu, jusqu'à présent sortir de la doctrine et passer à l'action, il a par contre obtenu du Japon des avantages considérables.

Il a obtenu des autorités militaires nipponnes que son gouvernement reste placé sous la bannière du Kuomintang ; il a fait admettre par le gouvernement japonais qu'un Kuomintang réformé soit créé et que les principes du Docteur Sun Yat Sen continuent à former la base de la constitution chinoise. M. Wang Chin-Wei a également obtenu des autorités japonaises qu'elles consentent à unifier sous l'autorité du seul général Nishio le commandement de toutes les forces impériales de Chine, annulant ainsi les efforts qui étaient faits par les militaires pour diviser la Chine en plusieurs États indépendants.

Comme je l'ai signalé au Département, M. Wang Chin-Wei s'est efforcé, au cours de ces dernières semaines, de tirer avantage des succès ainsi obtenus sur les Japonais. Il a fait valoir dans tous les milieux le caractère nationaliste de son action et il s'est ingénié, en utilisant le concours des financiers et des commerçants qui sont en général enclins à adhérer à ses projets, à établir entre Tchoung King et lui-même des relations de confiance qui auraient pu aboutir à la constitution d'un gouvernement unique.

Les négociations compliquées qui ont été conduites à cet effet, aussi bien à Hong Kong qu'à Shanghaï, ont abouti à un échec.

Le général Tchang Kaï-Chek s'est en effet refusé à toute collaboration avec M. Wang Chin-Wei et il a tenu à marquer sa rupture dans le discours radiodiffusé qu'il a prononcé le 2 octobre dernier : « Le gouvernement chinois, a-t-il précisé, ne reconnaîtra aucune institution émanant du pseudo-Kuomintang central ; il ne manquera aucune confiance à l'égard de M. Wang Chin-Wei, et il est bien décidé à ne pas capituler devant le Japon ».

M. Wang Chin-Wei n'a pas manqué de répondre énergiquement à cette attaque. Il a prononcé un grand discours politique à l'occasion de la fête nationale et c'est vigoureusement qu'il a dénoncé dans ce manifeste le caractère dictatorial et anti-constitutionnel de l'action du général Tchang Kaï-Chek.

Si je dois en croire certains informateurs, cette rupture aurait provoqué une vive déception dans les milieux japonais. Elle apparaît, en effet, comme étant susceptible d'enlever au gouvernement de Tokyo le dernier espoir qu'il avait formé de mettre fin aux hostilités en traitant avec un gouvernement qui aurait représenté l'ensemble du peuple chinois.

À vrai dire, cette déception paraît justifiée. Si aucune chance de collaboration entre M. Wang Chin-Wei et le général Tchang Kaï-Chek ne devait subsister, si la Chine devait se couper en deux blocs, dont l'un serait inféodé à la Russie et l'autre au Japon, il n'y aurait d'autre ressource, pour le gouvernement de Tokyo, que de continuer la guerre, dont il semble cependant que les militaires eux-mêmes soient fatigués.

Quant à l'établissement d'un gouvernement central qui resterait en opposition avec le gouvernement de Tchoung King, il faut convenir qu'il ne soulagerait en rien l'effort de l'armée japonaise. À la guerre proprement dite succéderait la guerre civile, et il n'est pas douteux qu'à cette guerre civile, les Japonais devraient prendre une part telle qu'en fait, rien ne serait changé à l'état de choses actuel.

À moins cependant, et c'est là le dernier espoir des Japonais, que le gouvernement central qui bénéficiera sur le terrain économique d'avantages certains, qui disposera des recettes douanières et qui pourra prendre toute son efficience au commerce d'exportation, ne rallie autour de lui, par intérêt comme par lassitude, les suffrages que la pauvreté, l'abandon et le dénuement enlèveraient progressivement au général Tchang Kaï-Chek.

Encore conviendrait-il de savoir si l'assistance qu'il serait dans l'intention du gouvernement soviétique de prêter au général Tchang Kaï-Chek ne serait pas de nature à corriger cette pauvreté et ce dénuement. C'est là l'inconnue du problème.

E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, 739

268

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 533[1]. *Rome, 23 octobre 1939.*

J'ai signalé à diverses reprises, ces jours derniers, comment l'échec des négociations russo-turques et la conclusion du Pacte tripartite signé par les gouvernements de Paris, de Londres et d'Ankara avaient été interprétées à Rome[2].

D'après les indications que j'ai recueillies, les milieux gouvernementaux fascistes, après s'être réjouis de l'échec infligé par M. Saradjoglu à la diplomatie soviétique, ont accepté sans irritation, mais non sans quelque humeur, la signature du Traité tripartite d'Ankara. Les démarches et les déclarations apaisantes faites par l'ambassadeur d'Angleterre et par moi-même auprès du comte Ciano ont contribué, il est vrai, à dissiper, dans une certaine mesure, les appréhensions que l'on s'estimait en droit d'éprouver ici à la suite de la signature définitive des accords projetés entre les puissances occidentales et la Turquie kémaliste[3]. De son côté, la presse s'est abstenue de commenter directement les événements et elle s'est bornée à reproduire les informations de source allemande et russe, témoignant de la colère et de l'aigreur des gouvernements de Berlin et de Moscou, de même qu'elle a fait place aux nouvelles venant de Paris et de Londres et relatant la satisfaction profonde éprouvée par les gouvernements français et anglais. Seul M. Gayda a cru devoir consacrer un éditorial à la question. Mais l'interprète officieux du gouvernement fasciste s'est borné à rappeler l'intérêt à la fois économique et, surtout, politique que l'Italie porte à l'organisation des régions balkaniques où rien de durable ne saurait être fait dans son assentiment. Le directeur du *Giornale d'Italia* adresse ainsi une sorte d'invite indirecte à la Turquie qui devrait trouver son compte à collaborer avec l'Italie.

On peut donc dire que l'Italie, cette fois, ne s'est pas strictement alignée sur la position du Reich et n'a pas docilement accepté la thèse allemande.

Il n'en reste pas moins que ce n'est pas sans méfiance que l'on observe à Rome le développement de la politique franco-anglaise en Méditerranée orientale. Comme on le faisait remarquer à l'un de mes collaborateurs, l'échec infligé aux Russes par le ministre turc des Affaires étrangères a été

[1] Communiqué à Londres, Moscou, Ankara.

[2] Voir document n° 255.

[3] Compte rendu de la rencontre entre A. François-Poncet et le comte Ciano du 20 octobre, dans le télégramme de l'Ambassadeur n°s 4383-4383 bis du même jour (Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 134, document non reproduit mais dont on trouvera un extrait dans le document n° 255, note 2, p. 457).

considéré à Rome comme un événement d'une grande portée et l'on s'est félicité des obstacles que l'expansion russe trouvait sur son chemin. On a, en revanche, estimé, sur les bords du Tibre, que la signature formelle de l'accord tripartite ne s'imposait pas absolument dans le moment présent. On a laissé entendre que ce traité avait été conçu à l'origine comme dirigé contre l'Allemagne et contre l'Italie et que les circonstances s'étaient complètement modifiées depuis l'époque où il avait été négocié. Ce traité ne devait pas jouer contre la Russie. Il ne visait donc plus que l'Allemagne et l'Italie. Or, par suite de l'arrivée des Russes sur la frontière roumaine, l'Allemagne n'était plus en mesure de menacer directement la Roumanie et la garantie franco-britannique donnée au gouvernement de Bucarest ne s'appliquait qu'au cas d'une attaque du Reich. D'autre part, l'accord devait servir à défendre la Grèce contre une éventuelle agression italienne. Or, le gouvernement de Rome avait défendu ses relations avec celui d'Athènes et retiré une partie de ses troupes d'Albanie, le long de la frontière hellénique. Il s'était même efforcé de renouveler avec la Grèce le pacte de non-agression qui venait à expiration ces temps derniers[1]. Dans ces conditions, on ne voyait pas pourquoi la Grèce, qui n'était nullement menacée, avait besoin d'être protégée.

On regarde à Rome l'arrêt de l'avance russe dans les Balkans et en direction du Bosphore comme une bonne chose. On n'a pas d'objection au développement de la collaboration anglo-franco-turque ; mais à condition que celle-ci ne soit pas destinée à imposer purement et simplement le maintien du *statu quo* en Méditerranée car le gouvernement de Rome n'en est nullement partisan et à condition, surtout, que la Turquie, fortifiée par son entente avec Paris et Londres, ne reprenne pas dans les Balkans, plus ou moins en accord avec l'Entente balkanique, une politique ayant pour but suprême la cristallisation de l'équilibre actuel des forces dans ces régions.

L'Italie souhaite, en effet, le maintien de la paix dans la péninsule Balkanique. On ne cesse, ici, de l'affirmer. Elle aspire à un regroupement de tous ces États sous l'égide de Rome, qui préserverait leur neutralité. Mais, ajoute-t-on, le gouvernement fasciste n'entend pas, pour autant, travailler à la consolidation du *statu quo* balkanique, qu'il importe au contraire, selon lui, de réviser, au moins dans une certaine mesure. Si l'Italie estime qu'elle ne saurait intervenir directement au sujet d'une éventuelle reprise de la Bessarabie par l'URSS, il n'en est pas de même en ce qui concerne les revendications hongroises sur la Transylvanie et les requêtes bulgares sur la Dobroudja méridionale. On a toujours regretté à Rome, à l'époque où l'Italie faisait partie de la SDN, que l'organisme de Genève n'ait jamais voulu mettre en action et application le nouvel article 19[2]. On reste

[1] À la mi-septembre, l'Italie a proposé à la Grèce de retirer ses troupes d'Albanie à une distance de 20 km de la frontière grecque, ainsi que de reconduire le pacte de non-agression conclu en 1931 et qui venait à expiration le 30 septembre 1939 (documents à ce sujet in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, non reproduits).

[2] Article 19 du Pacte de la SDN : « L'Assemblée peut, de temps à autre, inviter les Membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables, ainsi que des situations internationales dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde. »

convaincu qu'il faut savoir faire la part du feu et jeter du lest quand les circonstances le réclament. Aussi, pense-t-on que, dans la mesure où la Hongrie et, surtout, la Bulgarie n'auraient pas reçu du côté roumain certaines satisfactions, il serait pratiquement impossible d'amener ces deux puissances à participer sincèrement à un regroupement des États balkaniques, destiné à résister aux pressions de la Russie comme de l'Allemagne. À vouloir faire une politique trop intransigeante, on risque, croit-on, de rendre essentiellement précaire l'édifice que l'on s'efforce de construire. Les dirigeants romains sont persuadés que si la Bulgarie et la Hongrie restaient pratiquement en dehors de la fédération balkanique projetée, elles seraient des proies toutes désignées pour les propagandes allemande et soviétique et seraient amenées, tôt ou tard, par la force des choses, à se jeter sur la Roumanie, déjà en butte elle-même aux pressions des Russes. C'est pourquoi on voudrait que la Turquie s'associât jusqu'à un certain point à la politique de révisionnisme modéré préconisée par le gouvernement de Rome et qui devrait permettre à la Bulgarie comme à la Hongrie d'obtenir du gouvernement de Bucarest certaines concessions de nature à faciliter leur éventuelle collaboration avec les autres États de la péninsule des Balkans. On désirerait donc que la politique turque cessât de s'opposer aux desseins de la diplomatie fasciste et contribuât au contraire à leur réalisation ; du même coup, l'Italie se trouverait rapprochée de la France et de la Grande-Bretagne.

Ces désirs, ces espoirs seront-ils compris et la réalité y répondra-t-elle ?

Les milieux politiques de la Péninsule éprouvent, à cet égard, d'assez forts doutes. Ils se demandent si, par suite du nouvel état de choses établi en Méditerranée, la Grande-Bretagne, sentant qu'elle dispose, avec la France, d'une position de plus en plus solide et sachant qu'elle peut, maintenant, compter d'une façon absolue sur le concours des Turcs, n'aura pas tendance à se montrer de plus en plus catégorique et péremptoire à l'égard de l'Italie. Celle-ci, au cas où elle entrerait en guerre, devrait se heurter à l'Angleterre, à la France, à la Turquie, ainsi qu'à l'Égypte, et, peut-être aussi, à la Grèce. Par ailleurs, si l'Allemagne voulait attaquer la Roumanie, elle devrait forcément passer par la Hongrie, puisque les Russes occupent toute la frontière roumaine en Galicie orientale. Dans ce cas, la Turquie serait probablement tenue d'intervenir, et les choses en seraient considérablement compliquées. Car l'Italie fait passer sa ligne de résistance en deçà de la Roumanie et elle s'estime tenue surtout de veiller à la sécurité de la Hongrie. On redoute évidemment à Rome les conflits qui ne manqueraient pas de surgir d'un démembrement de la Roumanie mais celle-ci est considérée comme trop compromise pour être sauvée telle qu'elle est, d'autre part, étant garantie par la France et l'Angleterre, elle ne rentre pas dans la sphère d'action directe de l'Italie.

Par ailleurs et contrairement à ce que l'on dit dans les milieux hongrois, on pense dans les cercles fascistes que si l'Allemagne exigeait du gouvernement de Budapest le libre passage pour ses troupes à travers le territoire magyar, la Hongrie ne pourrait guère refuser. Elle devrait céder, même de mauvais gré. Et si Berlin et Moscou étaient d'accord, il ne

resterait à Budapest d'autre solution que d'attaquer à son tour la Roumanie. Aussi, en tout état de cause, une éventuelle intervention turque ne ferait-elle, de l'avis des milieux romains, qu'aggraver inutilement une situation déjà fort délicate, en étendant encore les zones de conflit.

D'autre part, les milieux gouvernementaux fascistes font remarquer que le jeu franco-anglais consiste, évidemment, à tâcher de séparer la Russie de l'Allemagne. Ce serait la raison pour laquelle on déclarerait à Londres que l'on verrait volontiers la Turquie s'entendre, malgré tout, avec Moscou. Si une telle politique devait réussir, l'encerclement de l'Allemagne et de l'Italie serait pratiquement achevé. Mais constate-t-on ici, l'attitude russe demeure toujours singulièrement énigmatique. Il est vrai que l'on n'a pas garanti la Roumanie contre la Russie, parce que l'Angleterre, la France et la Turquie ne veulent pas avoir à entrer en guerre contre l'Union soviétique. Même au cas où celle-ci occuperait la Bessarabie. Cela suffira-t-il à capter les bonnes grâces du Kremlin ? On en doute à Rome, où l'on fait état d'un article récemment publié par les *Izvestia* et dans lequel la feuille officielle déclarait que M. Saradjoglu avait apporté à Moscou des propositions inacceptables, inspirées par la France et par la Grande-Bretagne. Or, la teneur de cet article était en flagrante opposition avec les déclarations officielles du président du Conseil des ministres turcs, qui avait affirmé, de son côté, que les suggestions des Soviets étaient incompatibles avec la politique ouvertement suivie par le gouvernement d'Ankara. On n'estime pas, toutefois, dans les sphères gouvernementales romaines, qu'une modification éventuelle de la position russe soit totalement exclue.

En revanche, on a l'impression que l'influence italienne dans les Balkans se heurtera désormais à la fois à la Russie et à la Grande-Bretagne. On se rend bien compte que le bloc des neutres balkaniques serait bien difficile à constituer si les gouvernements de Paris, de Londres et d'Ankara, maintenant étroitement unis, s'y opposaient. Aussi pense-t-on que l'Italie doit, dans les circonstances actuelles, faire montre de la plus grande circonspection. Certains supposent que l'Angleterre ne va pas maintenant chercher à forcer la main au gouvernement de Rome et fixer définitivement sa position en déclarant officiellement sa neutralité. S'il devait en être ainsi, on se demande, non sans appréhension, quelle serait l'attitude qu'accepterait pour sa part le chancelier Hitler. À en croire certains Italiens, le *Führer* n'aurait pas intérêt à voir le conflit actuel s'étendre à la Méditerranée, ce qui l'obligerait à coopérer avec l'Italie, et à lui venir en aide. Il pourrait, dans cette hypothèse, accepter, sans trop de difficultés, une déclaration de neutralité italienne. Mais d'autres croient, au contraire, que l'Allemagne mettrait à son tour l'Italie en demeure de se ranger à ses côtés ou de dénoncer le traité d'alliance toujours en vigueur. Mais alors, l'Italie ne risquerait-elle pas d'être entraînée à plus ou moins bref délai dans le conflit avec le Reich ?

Telles sont les diverses éventualités qu'on envisage ici et qui contribuent à augmenter la perplexité des gouvernements. Ceux-ci, satisfaits dans un premier moment de la rupture des négociations russo-turques, restent, au

fond, assez inquiets, en dépit de leur sérénité de commande, des conséquences possibles du pacte d'Ankara. Ils voudraient bien être rassurés par un geste turc qui leur prouverait la bonne volonté du gouvernement kémaliste à leur égard mais ils se gardent de la solliciter. Prêts à collaborer avec la Turquie pour réviser le *statu quo* balkanique et le consolider ensuite, en maintenant la paix dans cette région, ils craignent d'être amenés indirectement à devoir renoncer à leurs aspirations en Méditerranée. Ils redoutent beaucoup aussi que la Turquie vigoureusement appuyée par la France et l'Angleterre ne reprenne dans les Balkans une position de tout premier plan et que sa politique ne s'oppose avec succès aux desseins du gouvernement fasciste.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma très haute considération.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

269

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 750[1]. *Londres, 23 octobre 1939.*

J'ai rendu compte dans ma dépêche n° 685[2], du 15 septembre, de l'entrée en guerre aux côtés de l'Angleterre des différents Dominions, et des premières dispositions que les gouvernements des territoires britanniques d'Outre-Mer avaient décidé d'adopter en vue de collaborer à la cause commune. J'indiquais également combien la réaction favorable des différents milieux hindous avait donné satisfaction aux milieux officiels de Londres, notamment l'appui sans réserve préconisé par M. Gandhi, qui personnifie aux yeux des Hindous la volonté des populations de cet Empire d'obtenir à leur tour l'émancipation politique.

Depuis, les différents Dominions n'ont fait que persister dans leur détermination primitive. Le Canada se préoccupe d'envoyer en Europe un corps expéditionnaire. L'Australie annonce l'établissement de la conscription à partir du 1er janvier 1940. Dans le domaine industriel, les gouvernements d'Outre-Mer sont décidés à apporter un concours décisif à la Grande-Bretagne, comme le prouve la prochaine réunion à Londres d'une conférence à laquelle seront représentés tous les Cabinets, et qui aura

[1] Copie de cette dépêche de la sous-direction Asie-Océanie à la sous-direction Europe (in Z Europe 1918-1940, Grande-Bretagne, vol. 334.

[2] Document non retrouvé.

pour but d'étudier la coordination dans la production du matériel d'armements nécessaires à l'Empire.

Au milieu des témoignages de cette émulation réciproque, les Indes seules semblent aujourd'hui marquer le pas. Pour comprendre la situation actuelle dans ce pays, il faut se souvenir, qu'au début du présent conflit, le gouvernement britannique a fait savoir qu'il n'exercerait aucune pression sur l'Empire, qui serait libre d'apporter sa contribution suivant les aptitudes et la volonté de chacun des pays qui le composent[1].

Mettant ces dispositions à profit, le comité exécutif du Parti du Congrès, que dirige M. Gandhi et qui représente la majorité de l'électorat indigène, publiait vers le 20 septembre un manifeste dans lequel il pressait le gouvernement britannique de déclarer sans équivoque quels étaient ses buts de guerre vis-à-vis de la démocratie, de l'impérialisme et de la création d'un ordre nouveau dans le monde[2] ; le comité exécutif ne pouvait découvrir aucun signe prouvant que la Grande-Bretagne s'était efforcée, au cours des dix dernières années, de renforcer la démocratie. Si le gouvernement de Londres était entré en guerre pour protéger la cause de la démocratie, le comité demandait dans quelle mesure ces dispositions auraient leur répercussion aux Indes, et quelles mesures seraient prises pour en faire sentir dès maintenant les conséquences. Enfin, le comité exécutif déclarait que le Parti du Congrès était disposé à jouer son rôle dans une guerre destinée à abolir les causes du fascisme, mais il ne pourrait coopérer à une guerre destinée à consolider l'impérialisme.

On se rend compte que, sans même faire intervenir les considérations qui interdisent à la Grande-Bretagne, comme à ses alliés, de présenter le conflit actuel comme une guerre de la démocratie contre les régimes autoritaires, la tentative de chantage que constituait le manifeste du comité exécutif du Parti du Congrès était difficilement acceptable pour le gouvernement britannique.

Mais, en dehors des commentaires que cette déclaration a suscités à Londres, il est intéressant de constater qu'aux Indes mêmes ce manifeste rencontra une très vive opposition de la part des autres partis politiques. Ces derniers s'insurgèrent en premier lieu contre la prétention du Parti du Congrès de parler au nom du pays tout entier. À cet égard, les appréhensions les plus vives sont éprouvées par les communautés musulmanes. D'autre part, sur le fond même du message, les autres partis politiques ne sont pas d'accord avec le comité exécutif du Parti du Congrès. C'est ainsi que les chefs des libéraux, des démocrates swarajists et des castes inférieures, ainsi que les représentants de la Chambre des Princes, télégraphièrent au Vice-Roi pour protester contre le message du Parti du Congrès. Il

[1] Dans un télégramme nos 3713-3714 du 19 octobre 1939, M. Corbin écrit à Daladier : « Il m'a été indiqué cet après-midi au Foreign Office que tout en laissant aux Dominions une pleine liberté d'appréciation de la forme que doit revêtir leur participation à la guerre, c'est surtout dans le domaine de la production des armements que le gouvernement britannique cherche à orienter l'effort de l'Empire. » (voir Z Europe 1918-1940, Grande-Bretagne, vol. 253, document non reproduit).

[2] Voir le télégramme n° 4433 en date du 3 octobre de A. François-Poncet de Rome à Paris, in Z Europe 1918-1940, Grande-Bretagne, vol. 334, document non reproduit.

n'est pas sûr même qu'à l'intérieur de ce dernier, l'unanimité soit complète. M. Gandhi n'appartient pas au comité exécutif, les déclarations faites par le chef hindou au début du conflit semblent en opposition complète avec les réclamations contenues dans le manifeste. D'après le *Times*, c'est à la suite d'une pression de l'aile gauche du parti que cette déclaration fut adressée au gouvernement britannique.

Quoi qu'il en soit, le Vice-Roi n'a pas cru pouvoir ignorer purement et simplement le manifeste. Lord Linlithgow convoqua les représentants de tous les partis pour s'entretenir avec eux de la situation. A la suite de ces conversations, il publie, sous forme de Livre Blanc, une réponse qui contient trois points principaux : en premier lieu, le vice-roi des Indes traite de la question des buts de guerre de la Grande-Bretagne. Évitant de se laisser enfermer dans le dilemme posé par le manifeste du Parti du Congrès lorsqu'il demandait si la Grande-Bretagne combattait pour le renforcement de la démocratie ou pour la consolidation de son impérialisme, Lord Linlithgow renvoie les membres du comité exécutif aux déclarations faites par M. Chamberlain à la Chambre des Communes.

En ce qui concerne les intentions britanniques vis-à-vis de la constitution hindoue, le Vice-Roi rappelle que le préambule de l'*India Act* de 1919 définissait la politique de la Grande-Bretagne comme tendant à réaliser progressivement l'établissement d'un gouvernement responsable, et que, par deux fois au cours des dix dernières années, le gouvernement a fait savoir qu'il entendait par là l'avènement futur du statut de Dominion. Le Vice-Roi reconnaît encore que le système fédéral, tel qu'il fonctionne actuellement, a été vivement critiqué par les milieux les plus opposés de la communauté hindoue. Aussi, déclare-t-il, le gouvernement britannique est disposé à réexaminer l'Acte de 1935 à la fin de la guerre, à la lumière du point de vue hindou, ce qui signifie, précise Lord Linlithgow, la réunion d'une nouvelle conférence de la Table Ronde.

Enfin, pour le Président, le Vice-Roi annonce qu'après avoir écouté un nombre considérable de propositions, il avait décidé de former un groupe consultatif, sous la présidence du gouverneur général, composé de représentants de tous les grands partis politiques hindous et des États composant l'Inde britannique. Ce projet est destiné à assurer la collaboration de l'opinion publique hindoue à la poursuite de la guerre.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la réponse de Lord Linlithgow a été jugée insuffisante par le Parti du Congrès, qui a invité ses sections à protester contre la nature peu satisfaisante de l'engagement pris par le gouvernement. On annonce que les Cabinets de huit provinces, dont les membres appartiennent à ce parti, envisagent de démissionner.

M. Gandhi a pris lui-même une attitude moins intransigeante, mais, dans une déclaration faite à la presse, il déclarait que la réponse du Vice-Roi était vague, et réclamait une acceptation sans réserve du fait que l'Inde doit être traitée comme une nation indépendante. « Pour que l'Inde participe avec enthousiasme à cette guerre, a-t-il ajouté, il convient de lui parler avec précision ».

En même temps, le Conseil de la Fédération libérale hindoue passait une résolution critiquant la déclaration du Vice-Roi à laquelle il reproche de ne pas indiquer le délai dans lequel l'Inde obtiendra le statut de Dominion, de ne pas préciser si ce statut sera identique à celui des autres grands territoires de l'Empire britannique, et enfin de ne pas fournir aux Indes l'occasion de prendre une plus grande part à l'organisation de leur propre défense.

À Londres, où jusqu'ici un seul journal, le *Manchester Guardian*, avait appuyé les revendications des nationalistes hindous, le Parti travailliste esquisse un mouvement de protestation contre l'attitude du gouvernement. En effet, MM. Attlee et Greenwood, chefs du Parti travailliste, ont publié le 20 octobre une déclaration qui contenait notamment les paragraphes suivants : « Bien qu'il ait présentes à l'esprit les difficultés pratiques que pose le problème de l'Inde, le Parti travailliste a toujours insisté pour que les aspirations des Hindous au libre gouvernement soient satisfaites aussitôt qu'il sera possible ».

Mais les chefs travaillistes commettent l'erreur de motiver ainsi leurs demandes : « Au début de la lutte de la liberté et de la démocratie contre la dictature, nous comprenons la profondeur du sentiment qui anime le peuple hindou vis-à-vis des principes de liberté et de libre gouvernement… Les Hindous sont fondés à vouloir user de l'occasion qui leur est offerte de collaborer intégralement avec le gouvernement des Indes. Ils ont le droit de demander à prendre leurs responsabilités, afin que leur contribution à la cause commune soit complète, étant entendu que la chute de la dictature en Europe annoncera l'avènement de la liberté des Indes ».

Il est encore trop tôt pour savoir jusqu'où les partis d'opposition seront disposés à soutenir le mouvement des nationalistes hindous. En tout cas, le Foreign Office ne semble pas disposé à attacher une grande importance aux manifestations qui ont amené le Vice-Roi à faire sa déclaration et il reste disposé à croire que la Grande-Bretagne pourra toujours faire jouer les uns contre les autres les intérêts et les ambitions des chefs des partis indigènes. On demeure en tout cas convaincu qu'il s'agit, de la part de ces derniers, d'une tentative de chantage et que la Grande-Bretagne n'a pas à redouter de se trouver un jour en présence d'une véritable mise en demeure de choisir entre un refus de coopération de la part des Indes, ou une promesse de leur accorder le statut de Dominion.

Quoi qu'il en soit, on est pour le moment tenu de constater que la déclaration de Lord Linlithgow a compliqué la situation plutôt qu'elle ne l'a éclaircie, puisqu'elle a augmenté aux Indes, comme en Grande-Bretagne, le nombre de ceux qui critiquent le gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

E Asie-Océanie 1918-1940, Possessions britanniques, 64

270

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE EN BULGARIE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 250[1]. *Sofia, 24 octobre 1939.*

La neutralité reste ici le dogme central.

Elle est le lien le plus solide entre les thèses du gouvernement et les réactions de l'opinion. Tout nouveau motif de crainte fortifie ce sentiment dans le peuple et le confirme dans sa volonté de paix.

On en a eu un exemple récemment à l'occasion de certaines mesures de défense passive, assez normales d'ailleurs, consistant principalement à préparer l'évacuation de la jeunesse des écoles.

De même, le rappel de deux classes de réservistes et l'appel de certains exemptés pour une période d'instruction ont permis d'apprécier l'inquiétude et l'orientation résolument pacifique d'un peuple courageux certes, mais qui estime avoir eu trop de guerres et surtout trop de guerres malheureuses. L'exemple de la Pologne est aussi pour beaucoup dans cette attitude. On estime enfin, comme je l'ai déjà noté, que si les grandes puissances pensent avoir d'importants intérêts à défendre par les armes, qu'elles le fassent, mais en laissant la paix aux petites nations. Les revendications nationales ne sont pas abandonnées, mais elles sont mises en réserve avec la conviction qu'elles ne manqueront pas de triompher par une voie ou une autre lors des conférences qui suivront le conflit.

Pour le moment, un certain équilibre paraît s'établir entre les divers courants et la neutralité bulgare tend davantage vers l'impartialité.

Les thèses allemandes sont moins favorablement accueillies et comme on commence à douter un peu moins de la puissance des démocraties, on a plus d'égards pour elles. Parmi les bruits répandus en ville sur les causes de la dernière crise ministérielle, l'hypothèse d'une démarche franco-britannique avait été envisagée – et sans aucun déplaisir – alors qu'il y a peu de temps, toute activité du Cabinet de Londres était jugée avec hostilité.

Toutefois, il n'y a aucune raison de prévoir une orientation qui nous soit nettement favorable, surtout si le soupçon s'établit que nous avons le désir de porter la guerre sur le théâtre oriental. L'opinion veut ici la paix et la neutralité, rien d'autre.

Dans la presse, de nombreux articles reflètent cet état d'esprit.

« Neutralité intégrale », réclame M. Gueorgov dans le *Mir* du 20 octobre, qui met ses lecteurs en garde contre toute controverse sur les chances de succès des belligérants, contre les nouvelles à sensation et les témoignages partiaux en faveur de l'un ou l'autre.

[1] Dépêche transmise par la valise.

« La Bulgarie a déclaré, déclare aujourd'hui et déclarera demain qu'elle tient à la paix dans les Balkans et observera la plus stricte neutralité », écrit M. Petko Stainov dans la *Douma* du 23.

Le *Slovo* du lendemain publie en première page sur le même sujet une longue étude du général Birmanoff qui donne pour mot d'ordre : « Fermons nos portes et nos fenêtres, et organisons-nous à l'intérieur », consigne assez paradoxale pour un pays qui fait les 3/4 de son commerce avec un seul pays.

Z Europe 1918-1940, Bulgarie, 136

271

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 752[1]. *Londres, 24 octobre 1939.*
Secret.

La question de la fourniture par la France et la Grande-Bretagne de matériel de guerre à la Turquie a été soulevée il y a plusieurs mois déjà. Le général Weygand, lors de son premier passage à Ankara, puis le général Huntziger, avaient alors été saisis par le gouvernement turc d'un certain nombre de demandes de matériel[2].

Ces premières demandes ont reçu, dès avant l'ouverture des hostilités, assez large satisfaction. D'une part, un matériel important (un groupe moderne de 12 pièces de 105 Schneider, 24 pièces de 155 long, les munitions correspondantes, 25 000 fusils et 500 000 grenades) a été expédié en Turquie. D'autre part, il a été convenu qu'une seconde fournée de matériel serait livrée (24 pièces de 240, 1 500 fusils-mitrailleurs, 500 000 grenades, 350 mortiers de 81, 200 camions, 400 000 masques à gaz, ainsi qu'un important matériel de transmission et une trentaine d'avions), mais que les livraisons s'échelonneraient sur une période de temps assez long.

Depuis la guerre, une nouvelle demande de matériel nous a été soumise par la Turquie[3]. Le gouvernement d'Ankara a remis le 14 septembre à Sir Hugue Knatchbull-Hugessen et le 27 septembre à l'attaché militaire britannique à Ankara, deux listes de matériel fort importantes d'où le

[1] Rapport annoncé par Corbin et signalé à l'attention de Daladier le 24 octobre 1939 (télégramme n° 3747 chiffré à 13h, même dossier, non reproduit).

[2] Sur la mission du général Weygand en mai 1939, voir *DDF* (1936-39), XVI, document n° 25 notamment. Sur la mission du général Huntziger en juillet, voir *DDF* (1936-39), XVII, documents nos 289 et 526.

[3] Voir notamment document n° 74.

général Orbay, qui se trouve actuellement à Londres à la tête de la Mission militaire turque, a extrait les demandes de première urgence.

Il s'agit essentiellement de 1 000 canons anti-chars, 132 pièces anti-aériennes lourdes, 1 000 mitrailleuses, 10 000 fusils-mitrailleurs, 75 000 fusils, 800 camions et 100 chars.

Ces demandes comprennent aussi du matériel naval et aérien.

L'attaché militaire de l'ambassade me signale qu'en ce qui nous concerne, nous avons promis de livrer un nombre restreint de canons anti-chars, deux bataillons de chars au complet, des fusils-mitrailleurs (200 par mois) et un lot de transmissions.

En ce qui concerne le matériel naval et aérien, l'Angleterre ne fait face que dans une très faible mesure aux demandes turques (4 à 8 canons anti-aériens par mois). Elle propose en outre de livrer à Ankara du matériel destiné à la Pologne (5 000 fusils-mitrailleurs et 500 000 masques à gaz). D'une façon générale, sur les points essentiels du programme de fournitures (armement anti-chars, armement anti-aérien, mitrailleuses et fusils-mitrailleurs), la délégation turque est loin d'obtenir toute satisfaction.

Il convient d'indiquer enfin que l'on s'efforce de fournir aux Turcs les matières premières nécessaires à leurs arsenaux et de les aider à édifier des fortifications en Thrace en leur envoyant une Mission technique.

En résumé, les résultats obtenus à Londres par la Mission du général Orbay ne couvrent qu'une partie assez faible des demandes formulées par le gouvernement turc. Toutefois, les membres de cette Mission paraissent se rendre compte de l'effort entrepris spécialement par la France. Il n'en reste pas moins que si, lorsque la Mission se trouvera prochainement à Paris, une contribution plus large pouvait être effectuée, notamment en ce qui concerne les canons anti-chars, notre geste ne manquerait pas, au point de vue politique, de produire le meilleur effet à Ankara.

Ces concessions supplémentaires répondraient au vœu exprimé par notre ambassadeur à Ankara à la suite des entretiens qu'il a eus avec M. Saradjoglu au moment où celui-ci est revenu de Moscou[1].

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

[1] Voir document n° 263.

272

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 763. *Londres, 24 octobre 1939.*

Je n'ai pas manqué de faire valoir auprès du Foreign Office les considérations exposées dans votre dépêche n° 1765 du 16 de ce mois[1]. J'ai eu, il y a quelques jours, une première conversation à ce sujet avec Sir Alexander Cadogan. Il m'a déclaré qu'à sa connaissance, le gouvernement britannique n'avait pas entrepris jusqu'à présent l'étude des buts de guerre et des mesures qu'il conviendrait d'envisager pour protéger l'Europe contre le retour des événements actuels. Il considérait toutefois que ma démarche offrirait probablement aux membres du Cabinet l'occasion d'examiner ce problème, qui suscite déjà un très vif intérêt dans certains milieux.

Sir Alexander Cadogan estime que, d'une façon générale, les vues du Cabinet britannique se rapprochent beaucoup des nôtres. Mais, lors de cet entretien, nous ne sommes ni l'un ni l'autre entrés dans le détail des solutions qu'il conviendrait d'envisager. Tout au plus, Sir Alexander Cadogan m'a-t-il répété qu'en désignant le chancelier Hitler comme le principal obstacle au rétablissement de la paix, les membres du gouvernement anglais n'avaient jamais entendu se tenir pour satisfaits de sa chute. Ils ne se font aucune illusion sur la situation qui résulterait de l'avènement du maréchal Göring par exemple ou de la constitution d'un gouvernement présidé par les chefs de l'armée. Toutefois, en mettant constamment en cause le *Führer*, les hommes d'État britanniques se flattent d'exercer une certaine action à l'intérieur du Reich. Ils croient qu'il n'est pas indifférent d'entretenir la division parmi les dirigeants du régime et ils ne craignent pas que le public anglais soit dupe lui-même de cette manœuvre.

Quelques jours plus tard, j'ai interrogé à ce sujet le Secrétaire d'État, qui avait été informé de ma communication à Sir Alexander Cadogan et qui en avait parlé au Premier ministre. Lord Halifax ne m'en a pas dit beaucoup plus long que son sous-secrétaire d'État permanent. Il m'a affirmé qu'il se préoccupait autant que nous de chercher les méthodes propres à empêcher le retour de l'agression allemande, mais il devait bien avouer que, jusqu'à présent, ces moyens ne lui apparaissaient pas clairement.

J'ai indiqué à ce propos que nous aurions sans doute à prendre en considération toutes les mesures qui ont été discutées en 1919 lors de la préparation du traité de Versailles, aussi bien celles qui avaient été adoptées et qui se sont révélées inopérantes par la suite, que celles qui avaient été éliminées par les négociateurs. J'ai ajouté que parmi les éléments dont

[1] Voir document n° 239.

le gouvernement français aurait à tenir compte, figurerait probablement en première ligne la volonté de la masse des soldats qui sont actuellement au front. Les combattants, qui forment un facteur essentiel dans une nation démocratique, ont le droit, quand ils offrent leur vie, d'espérer que ce sacrifice ne sera pas inutile. Or c'est le vœu bien arrêté de tous les soldats que des garanties positives et efficaces soient prises pour rendre une agression allemande impossible par la suite.

Lord Halifax n'a élevé aucune objection contre les arguments que je lui ai présentés. Il est défavorable pour le moment à toute déclaration publique concernant nos buts de guerre, mais il est tout disposé par contre à s'en entretenir confidentiellement avec nous. Toutefois, il ne m'a pas caché que l'examen préliminaire auquel il allait se livrer n'était pas l'affaire d'un jour et que la rédaction d'une note où seraient exposées les vues essentielles du Cabinet britannique demanderait quelque temps.

Je lui ai dit qu'il ne s'agissait pas tant d'élaborer un papier que d'échanger des idées pour éclaircir l'horizon. Une fois que nous nous sentirons bien d'accord sur les principes directeurs, il sera moins malaisé de dégager en commun les modalités d'application les plus opportunes. Lord Halifax m'a répondu qu'il consulterait le Premier ministre et qu'il tâcherait de me faire part le plus tôt possible de sa manière de voir.

De ces conversations, j'ai retiré l'impression que si le Foreign Office incline à suivre une orientation assez proche de la nôtre, le Secrétaire d'État, sans répudier ces tendances, mesure les difficultés qu'il pourra y avoir à les faire partager par tous les secteurs de l'opinion britannique. Il m'a paru inquiet à la pensée d'avoir à faire l'union des milieux politiques et intellectuels anglais sur des formules concrètes, à les arracher aux rêves généreux, mais décevants, où beaucoup continuent à se complaire. Il sait sans doute que même au sein du Cabinet, si je m'en rapporte aux confidences de certains de ses membres, l'accord est loin d'être complet. Il songe aussi qu'il faudra rallier à ces conclusions l'ensemble de la communauté anglo-saxonne et que parmi les Dominions il rencontrera très probablement des divergences d'opinion sensibles.

En essayant de grouper les conclusions qui ressortent des divers propos que j'ai recueillis, il apparaît :

1) que le gouvernement britannique exclut catégoriquement à l'heure actuelle tous pourparlers avec le chancelier Hitler aussi bien qu'avec n'importe quels éléments du régime nazi.

2) qu'il ne tient pas à définir publiquement ses buts de guerre, d'abord parce qu'il n'a pas arrêté lui-même sa manière de voir ; ensuite parce qu'il veut éviter de créer en Allemagne un mouvement patriotique autour du *Führer*, enfin parce que l'évolution du conflit peut amener des changements dans l'état d'esprit de la population anglaise. Celle-ci a gardé jusqu'à présent tout son sang-froid. Certains faits de guerre pourraient soulever chez elle des passions dont on ne peut prévoir les conséquences. Les précisions que l'on donnerait aujourd'hui sur les objectifs de l'Empire britannique n'auraient donc qu'une valeur relative.

3) que le Foreign Office est convaincu de la nécessité de s'assurer, avant toute négociation, de certaines garanties matérielles pour avoir un gage de la sincérité de ses interlocuteurs. Il ne se prononce pas jusqu'ici sur l'opportunité de les incorporer dans les traités futurs.

Les hésitations, les difficultés dont j'ai fait état ne doivent pas nous détourner d'essayer d'amener le Cabinet de Whitehall à préciser ses conceptions et à les confronter avec les nôtres. Dans cette phase initiale de la guerre où la France est obligée de supporter l'effort principal et les plus lourds sacrifices, il nous est plus facile de parler net et de faire prévaloir nos vues. Notre action est d'autant plus désirable que l'opinion britannique dans son ensemble continue, ainsi que je l'indique dans un rapport séparé, à laisser paraître une diversité très marquée en ce qui concerne la reconstruction de l'Europe et la position à assigner à l'Allemagne dans l'avenir.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 9

273

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1973 à 1982[1]. *Ankara, 25 octobre 1939, 1 h 25.*
Réservé. Confidentiel. (*Reçu* : le 25, 10 h. 05)

Je viens d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères une longue conversation, au cours de laquelle je me suis efforcé de lui faire préciser divers points demeurés jusqu'ici dans l'ombre.

Chaque question fera l'objet d'un télégramme séparé[2].

1) Détroits

Dans la conversation, à laquelle assistait M. Staline, M. Molotov avait semblé vouloir évoquer sous tous les aspects le problème des Détroits. Dans le second entretien qui a eu lieu sur ce sujet (mon télégramme no 1882 à

[1] Communiqué à Londres le 27 octobre. Sur la copie de l'ambassade de Londres dans les Archives de Nantes (série C, vol. 135), le document porte une note manuscrite : « Vu Strang le 30 octobre 1939 »). Par ailleurs, le document comporte deux notes du Bureau du Chiffre : 1) sur le télégramme n° 1976 : « Le numéro 1977 étant parvenu indéchiffrable, répétition en a été demandée et sera distribuée ultérieurement » ; 2) sur le télégramme n° 1977 : « Le présent télégramme doit s'intercaler dans la série 1973 à 1982 distribuée hier. »

[2] La veille, le 24 octobre, M. Massigli a en effet envoyé quatre télégrammes séparés, relatifs à chacun des quatre points abordés dans ce document. Une partie seulement de ces télégrammes ayant été retrouvée dans la Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75 des Papiers 1940 (T. nos 1973-1975 et 1981-1982), il a été jugé préférable de reproduire le document complet en date du 25 octobre.

1886[1]), le président du Conseil des commissaires a, en apparence tout au moins, beaucoup limité ses prétentions. J'ai lu le court document, en forme de protocole, qu'il avait remis à M. Saradjoglu et que celui-ci a refusé de discuter, en plus (...)[2] du rappel des intérêts communs qu'auraient les deux puissances dans la question des Détroits ; ce projet concluait à la nécessité pour la Turquie et l'URSS de se concerter en vue de l'application éventuelle des dispositions des articles 20 et 21 de la Convention de Montreux, de manière à interdire l'entrée de la mer Noire aux bâtiments de guerre et aux navires auxiliaires des puissances non-riveraines, ainsi qu'aux transports chargés de troupes. Le but vers lequel tend l'URSS, est donc parfaitement clair. Comme j'en faisais la remarque à M. Saradjoglu, celui-ci a répondu qu'en lui remettant le document M. Molotov lui avait déclaré que le projet pouvait être amendé et prendre un caractère beaucoup plus général si le gouvernement turc le préférait. Le Ministre s'est néanmoins refusé à prendre connaissance du texte, car, assure-t-il, ce que voulaient les Russes, c'était beaucoup moins un accord sur des stipulations précises que l'acceptation par la Turquie du principe d'un accord bilatéral avec l'URSS touchant les Détroits.

2) Question de Bessarabie

J'ai le sentiment que Monsieur Saradjoglu n'a pas beaucoup cherché à approfondir les intentions soviétiques touchant la Bessarabie. Sans doute appréhendait-il de se heurter à des réponses à la suite desquelles il aurait dû prendre nettement position. Son impression est que les Russes n'iront pas jusqu'à la guerre pour se faire restituer la province. D'une manière générale, ils ne veulent pas la guerre et ils limiteront leurs prétentions toutes les fois qu'ils se sentiront en présence d'une résistance d'où elle pourrait sortir. Par contre ils essaient d'obtenir, soit par leur seule pression, soit par une action diplomatique conjuguée avec une action bulgare, que la Roumanie leur fasse de larges concessions, la pression étant d'ailleurs appuyée par la menace des forces déjà concentrées en Moldavie du Nord. Le Ministre a défini l'attitude soviétique en citant ces mots d'un des dirigeants de Moscou dont il demande instamment qu'il ne soit pas fait état à Bucarest car il n'a pas voulu le répéter à M. Crica : « Nous ne ferons pas la guerre à la Roumanie ; mais nous n'entendons pas non plus lui faire cadeau de la Bessarabie.»

3) Question bulgare

Comme je l'ai signalé dans une communication antérieure, le ministre des Affaires étrangères est très frappé du crédit dont la Bulgarie paraît jouir à Moscou. M. Molotov lui a dit expressément que les revendications bulgares concernant la Dobroudja étaient légitimes ; quant aux revendications à l'égard de la Yougoslavie et de la Grèce, le président du Conseil des commissaires s'est contenté de dire qu'elles n'étaient pas illégitimes. La nuance exprime bien ce qu'il veut dire.

[1] Voir document n° 244.

[2] Lacune de déchiffrement.

Un incident de discussion a donné d'autre part à M. Saradjoglu le sentiment que l'on aurait bien voulu du côté russe se dégager, en ce qui concerne la Bulgarie, du principe inscrit dans le traité turco-soviétique, d'après lequel avant d'engager une négociation avec une puissance limitrophe de l'un des contractants, l'autre contractant doit se concerter avec son partenaire.

Le Ministre soupçonne l'URSS de chercher à s'assurer le concours bulgare pour appuyer sa politique balkanique et, par là-même, rendre la Turquie plus souple à son égard. Sans pouvoir produire aucune preuve à l'appui, il a le sentiment que la dernière crise à Sofia est pour une large part provoquée par la question des rapports avec les Soviets.

Je me suis ainsi trouvé amené à demander à M. Saradjoglu s'il croyait à l'existence d'un accord germano-soviétique touchant les Balkans. Il en doute ; selon lui il n'y a pas plus d'entente sur les Balkans qu'il n'y en avait touchant la Pologne. Si au printemps prochain (et pour sa part il n'exclut nullement l'hypothèse) la poussée allemande se dirige vers le Sud-Est de l'Europe et si la résistance yougoslave s'effondre, les Soviets interviendront pour s'assurer une zone d'influence. Si au contraire les Allemands sont tenus en respect, l'URSS ne bougera pas. Tel est du moins le pronostic qu'il croit pouvoir formuler à l'heure actuelle.

4) Action russe au Caucase

M. Saradjoglu ne croit pas fondées les nouvelles alarmistes répandues sur des concentrations de troupes soviétiques au Caucase. D'une enquête à laquelle il a été procédé du côté turc, il résulterait qu'à l'origine de ces bruits on trouverait des informations lancées par les Missions diplomatiques nazies. Ce qui lui paraît vrai, par contre, c'est que l'URSS redoutant une action aérienne britannique partant de Mossoul et dirigée contre les puits de pétrole du Caucase, a beaucoup renforcé la défense aérienne de la région pétrolifère ; il y aurait là actuellement 80 avions de chasse.

Le Ministre ne paraît pas se demander si, réciproquement, des avions partant des bases du Caucase ne pourront pas chercher à mettre hors d'usage les puits de l'Irak.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

274

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 910[1]. *Rome, 25 octobre 1939.*

(*Reçu* : le 29, 16 h. 45)[2]

Monseigneur Montini m'a rapporté que la situation religieuse en Allemagne ne faisait que s'aggraver depuis le début de la guerre.

Le prélat attribuait ce redoublement de persécution au besoin pour le nazisme de tenir sans cesse en haleine les éléments les plus avancés du parti. Il me citait comme nouvel exemple de l'acharnement du gouvernement du Reich contre le clergé, la fermeture toute récente de l'important noviciat des Jésuites à Innsbruck.

Successivement ont été fermées en Allemagne les trois universités dont étaient chargés les Jésuites et leurs principales maisons. Mais le noviciat d'Innsbruck, véritable pépinière de l'Ordre pour la Province d'Allemagne, illustré par le souvenir de Saint-Pierre Canisius, qui y enseigna et que Pie XI a élevé au rang de docteur de l'Église, était resté ouvert jusqu'ici. La Compagnie, d'après le substitut de la secrétairerie d'État, aurait vu, dans la nouvelle mesure qui le frappe, une sorte d'attentat définitif au principe même de son existence dans le Reich.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 68

275

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3764 à 3766[3]. *Londres, 26 octobre 1939, 14 h.*[4]

Très confidentiel.

Au cours d'une des dernières réunions techniques tenues entre experts français, anglais et turcs, le général Orbay, prenant acte de l'accord tri-

1 Télégramme en clair.

2 Reçu par courrier.

3 Communiqué par Paris à Ankara le 27 octobre, sous les nos 1693 à 1695 (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 73).

4 Heure du chiffrage.

partite signé le 19 octobre, a déclaré qu'il agissait maintenant comme allié. Les nécessités militaires du front occidental lui sont connues et il se garderait de toute demande qui pût porter atteinte à la sécurité de nos forces.

D'autre part l'armée turque devait, durant les mois qui vont venir, se préparer aux hostilités qui pourraient éclater le printemps prochain. Sa tâche essentielle sera de maintenir les positions que la Turquie occupe en Thrace. L'état-major turc devra donc procéder dès maintenant à l'instruction technique des spécialistes ainsi qu'à l'organisation des fortifications de défense. Pour ce dernier point, le général Orbay a enregistré avec satisfaction la promesse du gouvernement français d'envoyer une mission d'experts à Stamboul. Mais un minimum de matériel lui est en même temps nécessaire, aussi bien pour l'organisation de la défense que pour l'instruction du personnel, et il a été obligé de constater qu'en ce qui concerne les deux points essentiels, à savoir les canons anti-aériens demandés à la Grande-Bretagne et les canons anti-tanks que doit fournir l'industrie française, il repartait les mains à peu près vides.

Le général Orbay a donc instamment demandé qu'un nouvel effort fût accompli pour lui donner satisfaction. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon rapport n° 752[1], il s'arrêtera à Paris sur la voie du retour et il est probable qu'il fera auprès de notre état-major une nouvelle tentative pour obtenir un nombre plus important de canons anti-tanks ainsi que de mitrailleuses livrables rapidement. Il voudrait également obtenir l'assurance que si le front occidental est relativement calme cet hiver, la Turquie pût bénéficier du surplus de matériel dont nous pourrions disposer.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 135

276

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1997 à 2001[2]. *Ankara, 26 octobre 1939.*

Très confidentiel.

Le ministre des Affaires étrangères m'a mis au courant en même temps que mon collègue d'Angleterre, d'une démarche faite hier par l'ambassadeur de l'URSS.

M. Terentiev est venu poser cinq questions (*sic*). J'indique à la suite de chacune d'elles, la réponse qui y a été faite :

[1] Voir document n° 271.

[2] Télégramme par fil.

1) Pourquoi le Traité tripartite a-t-il été signé sans attendre le retour de M. Saradjoglu ? Y a-t-il eu un fait nouveau ?

Réponse : L'accord était prêt depuis longtemps, mais on souhaitait du côté turc le signer le même jour que le traité turco-soviétique ; devant l'échec de la négociation de Moscou, il n'y avait pas de raison pour différer davantage la signature.

2) Le texte communiqué par M. Saradjoglu à Moscou a-t-il subi des modifications ?

Réponse : Les modifications, si modifications il y a, ont été de pure forme.

3) Le gouvernement considère-t-il la négociation comme rompue ? En ce qui le concerne le gouvernement soviétique estime qu'elle ne devrait pas l'être et que si la conversation avait continué, elle aurait abouti.

Réponse : Le gouvernement turc ne considère pas qu'il y ait rupture ; il regrette que la conversation n'ait pas abouti mais si Moscou le désire, on peut continuer à causer.

4) Si un accord intervenait entre l'URSS et la Turquie, le Traité tripartite pourrait-il être modifié sur les points qui étaient l'objet de discussions pendant les entretiens de Moscou ?

Réponse : La Turquie ne verrait pas d'inconvénients aux modifications envisagées ; mais le traité est signé, ce serait donc éventuellement l'Angleterre et la France qui auraient à décider.

5) Si l'URSS était en guerre avec la Roumanie, comment la Turquie appliquerait-elle la Convention des Détroits ?

Réponse : Je ne puis répondre sans consulter mon gouvernement.

6) Le gouvernement turc a-t-il délibéré sur les demandes présentées par M. Molotov et qui ont provoqué l'interruption des pourparlers ?

Réponse : Aucune délibération n'était nécessaire. J'avais reçu sur ces points des instructions avant de partir pour Moscou. La position turque ne saurait être modifiée.

En présentant ce questionnaire, M. Terentiev a incidemment indiqué que son gouvernement estimait que les engagements pris par la Turquie envers les puissances occidentales allaient trop loin et qu'il ne pouvait donc pas donner son approbation au traité. (C'est du moins ainsi que nous croyons pouvoir traduire l'expression employée par l'ambassadeur soviétique qui emploie le français dans ses conversations avec M. Saradjoglu. « L'URSS ne peut pas, a dit textuellement M. Terentiev, poser la main sur ce traité ».

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

277

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2002 à 2004[1]. *Ankara, 26 octobre 1939.*
Secret.

Suite à mon télégramme précédent.

Nous ayant ainsi donné lecture du compte rendu qu'il avait établi après l'audience, le ministre des Affaires étrangères nous a consultés sur la réponse qu'il devrait faire à la question relative à la Roumanie. Après réflexion, il se proposait de dire simplement que la Turquie appliquerait la Convention de Montreux.

Après l'approbation de mon collègue d'Angleterre j'ai dit à M. Saradjoglu que la question qui lui était posée faisait apparaître des desseins extrêmement suspects. Il était donc de la plus grande importance que, quel que fût son souci de ne pas provoquer Moscou, le gouvernement turc ne donnât à aucun degré l'impression qu'il pourrait éventuellement donner au protocole n° 3 l'interprétation maxima que les Soviets souhaiteraient puisqu'elle leur permettrait d'espérer que l'accès de la mer Noire serait fermé aux Franco-Britanniques. Si en effet, comme le croit le Ministre, l'URSS tient à éviter la guerre, il est essentiel qu'elle ne puisse avoir l'impression qu'elle viendra à bout de la Roumanie par une simple menace. La réponse que M. Saradjoglu se proposait de faire et qu'il pourrait peut-être compléter par une référence vague à la considération de l'intérêt turc semblait donc plus adéquate.

À moins que la consultation gouvernementale à laquelle il doit encore procéder ne l'engage dans une autre voie ; c'est donc à cette formule vague que s'en tiendra M. Saradjoglu.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 75

[1] Télégramme par fil.

278

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4483[1].
Réservé.

Rome, 26 octobre 1939.
(*Reçu* : le 29, 12 h. 30)[2]

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir aujourd'hui avec un des secrétaires de la légation de Bulgarie. Des indications fournies par l'interlocuteur et que je transmets, à titre d'information, il résulte que le gouvernement de Sofia n'observerait pas sans quelque méfiance le développement de la politique qui vise à grouper les nations balkaniques en une sorte de fédération d'États neutres, dont l'Italie pourrait prendre la tête. « Notre position, a déclaré l'interlocuteur, serait analogue, en présence d'une tentative de ce genre, à celle que nous avons adoptée en face de l'Entente balkanique. Il nous serait, en effet, impossible d'adhérer sans réserves et sans arrière-pensées à un groupement qui serait principalement chargé d'assurer le maintien du *statu quo* territorial dans les Balkans, alors que nos propres revendications restent toujours insatisfaites. Le seul moyen d'obtenir le ralliement de la Bulgarie à une formule de ce genre serait de faire droit à ses requêtes visant la Dobroudja, actuellement sous le contrôle roumain, et de nous donner, sur la mer Égée, le débouché que nous réclamons, depuis les traités de paix, du côté de Cavala et de Dedeagatch. À ce propos, je tiens à vous faire remarquer, a poursuivi le secrétaire bulgare, combien nous sommes blessés de voir qu'on assimile nos réclamations, fondées et raisonnables et que nous ne cherchons à faire triompher que par des voies pacifiques, aux exigences du Reich. Aucune comparaison n'est possible. Toute assimilation nous paraît injustifiée et nous considérons que l'attitude des Alliés est, à notre égard, fort maladroite. La France et l'Angleterre n'auraient-elles pas intérêt, au contraire, à conseiller aux gouvernements de Bucarest et d'Athènes de nous faire certaines concessions ? Ce serait le meilleur moyen de consolider, d'une façon durable, la paix dans la péninsule Balkanique ».

La Bulgarie n'aurait, pas plus d'ailleurs que la Hongrie, l'intention de recourir aux armes pour faire triompher ses aspirations territoriales. Mais on ne saurait compter sur elle tant que le *statu quo* n'aura pas été modifié à son avantage. La Roumanie, menacée de tous les côtés, n'avait-elle pas, elle-même, intérêt à neutraliser un de ses voisins en se résignant aux sacrifices indispensables ?

La politique italienne, à en croire le diplomate bulgare, serait beaucoup moins nettement orientée qu'on ne le dit généralement vers la constitu-

[1] Télégramme en clair. Communiqué à Londres (Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 821).

[2] Par courrier.

tion d'un groupement des neutres des Balkans. L'Italie, à l'heure actuelle, suivrait une politique extrêmement réservée et prudente. Elle s'abstiendrait de donner des conseils à Sofia. L'Allemagne aussi, du reste. Elle se contenterait de se déclarer favorable, en principe, aux aspirations bulgares, de même qu'elle manifesterait sa sympathie théorique pour les revendications hongroises. Toutefois, soucieuse d'éviter la propagation de l'incendie, elle ne donnerait nullement aux gouvernements de Budapest et de Sofia le conseil de résoudre par les armes les questions territoriales actuellement pendantes. L'idée d'une fédération balkanique serait, en réalité, surtout d'origine roumaine, et la France et l'Angleterre, en s'y montrant favorables, voudraient, en quelque sorte, inciter l'Italie à jouer cette carte. Elles verraient là un moyen de compromettre, dans une certaine mesure, le gouvernement de Rome, en le rendant à la fois garant et responsable du maintien de la neutralité balkanique, ce qui risquerait de l'opposer à Moscou ou à Berlin. Quant aux dirigeants de Bucarest, ils seraient dominés par le désir d'obtenir, au moins indirectement, l'appui de l'Italie, car ils se rendraient bien compte que seule cette puissance serait en mesure, si elle le voulait, de les protéger efficacement.

À Sofia, on n'aurait pas l'impression que le pacte d'Ankara[1] puisse être appelé à fonctionner dans la pratique. L'accord, en effet, ne devait pas jouer contre les Soviets, et l'attitude présente de l'Italie lui ôtait, pour le moment, toute raison d'être en Méditerranée. Seul, l'éventuel ravitaillement de l'Allemagne à travers la mer Noire s'en trouvait compromis. Un tel résultat n'était, certes pas négligeable, mais l'on ne pouvait dire qu'il fût de caractère proprement balkanique. Aussi le *statu quo*, dans les Balkans n'en sortait-il pas véritablement renforcé.

À Rome, on n'était pas sans éprouver certaines appréhensions, quant aux développements possibles de l'accord anglo-franco-turc. On était surtout soucieux d'empêcher toute réalisation d'une formule balkanique qui n'aurait pas été préalablement soumise à Rome et concertée avec le gouvernement fasciste. Celui-ci était décidé à faire obstacle à tout essai de solution qui ne tiendrait pas compte des intérêts vitaux de l'Italie. Il n'allait pas au-delà, à l'heure actuelle. Sa position était surtout caractérisée par une « attente méfiante ». En terminant, le diplomate bulgare a déclaré qu'à son avis, la Turquie était désireuse de maintenir un état d'opposition latente entre la Bulgarie, d'un côté, la Roumanie et la Grèce, de l'autre, car c'était, pour le gouvernement d'Ankara, le seul moyen d'avoir une politique active dans les Balkans et d'y jouer un rôle de premier plan. Tel n'était pas en revanche, à en croire l'interlocuteur, l'intérêt de la France et de l'Angleterre. Celles-ci devraient, au contraire, ne rien négliger pour favoriser l'union des peuples balkaniques ; c'était, en effet, le seul système qui pût arrêter l'expansion russe, dont, quoi qu'on dise, la Bulgarie, ou du moins son gouvernement et ses cadres dirigeants, se méfiaient, en raison du danger communiste et qui fût capable d'éviter l'immixtion du Reich et de prévenir les intrigues ultérieures de l'Italie.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

[1] Référence à l'Accord tripartite anglo-franco-turc signé le 19 octobre 1939.

279

NOTE DU SERVICE DES ŒUVRES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Note pour M. Bressy

N.[1] *Paris, 26 octobre 1939.*

M. Marx a l'honneur de transmettre, sous ce pli, à M. Bressy copie d'un rapport de M. le professeur Rivet sur sa mission en Amérique du Sud.

Monsieur le Ministre,

Je suis rentré le 15 octobre d'une mission en Amérique du Sud qui m'avait été confiée par le Service des œuvres françaises à l'étranger, le Muséum d'histoire naturelle et la Caisse de la recherche scientifique. Le conseil municipal de Paris m'avait également chargé de saluer en son nom les municipalités des principales villes où je devais séjourner (Lima, Cuzco, La Paz).

Depuis 38 ans, je m'occupe presque exclusivement de l'étude scientifique de l'Amérique où j'ai fait de longs séjours, dont je connais tous les États (sauf le Chili) et dont je parle couramment la langue. J'y ai partout des relations d'amitié, aussi bien dans les cercles gouvernementaux que dans les milieux universitaires et dans la société. Je ne rappelle ces faits que pour donner leur valeur exacte aux impressions et renseignements que j'ai pu recueillir au cours de mon dernier voyage, qui m'a permis de visiter le Pérou, la Bolivie, l'Argentine et le Brésil.

Le premier fait est capital, l'Amérique latine est dans son immense majorité soulevée contre la politique hitlérienne. Je n'ai pas trouvé un seul journal germanophile en dehors des périodiques imprimés en langue allemande ou italienne qui n'ont d'autres lecteurs que les ressortissants allemands ou italiens. L'exode israélite, qui en Bolivie notamment est considérable, a contribué, pour une large mesure, à soulever la conscience des peuples américains. Un grand mouvement de sympathie agissante s'est créé en faveur de la France et de l'Angleterre, singulièrement appuyé par certaines manifestations (représentations de la Comédie française, expositions d'art français), par la qualité des films français qui font prime actuellement, par le travail fécond de nos missions culturelles ou militaires permanentes et, enfin, par le prestige des intellectuels qui sont allés faire des conférences dans les grands centres d'Amérique du Sud.

Jamais je n'ai rencontré une atmosphère plus vibrante, plus spontanée, plus cordiale.

[1] Note communiquée le 5 novembre à la sous-direction Amérique (B Amérique 1918-1940, Dossiers Généraux, vol. 206), ainsi qu'à la sous-direction d'Europe et au commissariat général aux Informations (M. de Marcilly).

La propagande allemande, qui en 1914 s'étalait sans vergogne, avec une véritable insolence, se cache, n'ose pas s'affirmer, en est réduite aux manœuvres occultes et par conséquent n'atteint qu'un public très restreint.

Il y a lieu d'exploiter au maximum cette situation privilégiée :

– en conservant toutes les positions que nous avons conquises,

– en profitant des bonnes dispositions du milieu pour en augmenter la puissance et le nombre.

L'Allemagne a mobilisé sur place ses ressortissants.

La France ne doit rappeler aucun des hommes, quel que soit leur âge, qui, dans le domaine culturel, commercial ou industriel, occupent des postes en Amérique latine. Nos missions culturelles et militaires doivent être maintenues sur place dans des pays dont ils ont l'expérience, connaissent la mentalité, la langue et les coutumes, où ils se sont créé de précieuses relations. Mon avis est également l'avis de nos ministres à Lima et à La Paz, de nos ambassadeurs à Buenos Aires et à Rio, avec lesquels j'ai eu de longs entretiens, et qui m'ont prié instamment de soutenir leur point de vue. Tout poste d'enseignement que nous abandonnerions serait immédiatement repris par un Italien. L'Italie, du fait de sa position de neutralité, de sa propagande, des appuis qu'elle peut trouver dans les importantes colonies locales, de la non-interruption de ses services maritimes, est actuellement, le seul rival sérieux pour notre influence. Nous pouvons par contre compter sur l'appui des réfugiés allemands, dont un certain nombre ont été admis dans les cadres universitaires en Bolivie.

L'université de Lima m'a demandé un lecteur français. Il serait urgent de donner satisfaction à ce vœu et de choisir de préférence un ancien élève de l'Institut français de Madrid, de façon qu'il puisse immédiatement entrer en contact avec le monde des étudiants et les différents cercles péruviens. Le Service des œuvres françaises à l'étranger devrait, si cela est nécessaire, compléter le traitement offert par l'université, de façon à donner à notre missionnaire la possibilité de faire figure dans le monde universitaire.

En Bolivie, le recteur de l'université de Cochabamba m'a consulté en vue de l'organisation dans cette ville d'un institut pour la fabrication des sérums anti-venimeux dont le directeur serait en même temps professeur de sciences naturelles. Je lui ai conseillé le choix du Dr. Velard, Français du Brésil, qui est sans doute le plus grand spécialiste de la question en Amérique du Sud. J'ai vu le Dr. Velard à mon passage à Rio. J'ai tout lieu de croire qu'il doit être à la veille de prendre possession de ce poste important, qui ne coûtera rien à la France. M. Velard servira plus efficacement notre pays à Cochabamba que comme médecin dans une formation sanitaire en France.

Le grand courant de sympathie que j'ai constaté se manifeste également en faveur des œuvres écrites françaises. Malheureusement nos éditeurs ne semblent pas se rendre compte de l'importance du marché qui s'offre à eux. Leur esprit timoré fait que le livre français n'est pas suffisamment

offert et les intermédiaires profitent de cette rareté, gonflent leurs prix d'une façon absolument inadmissible. Il n'en va pas de même en ce qui concerne les livres italiens et espagnols et il n'est pas rare qu'une œuvre française introuvable sur le marché soit offerte en traduction espagnole ou italienne. Il est indispensable de remédier à un tel état de choses. J'ai suggéré à M. Masson, éditeur, de s'entendre avec quelques collègues pour ouvrir à Rio, Buenos Aires, La Paz et Lima, un magasin de vente, une « librairie française », copieusement ravitaillée et étroitement surveillée, où le meilleur de notre production littéraire, artistique, scientifique serait vendu, sans bénéfices excessifs. J'ai la conviction que cette combinaison assurerait aux éditeurs des gains considérables, tout en favorisant la diffusion de la culture française.

Le prestige de notre pays à l'étranger dans le domaine culturel exige que notre activité littéraire, artistique, scientifique continue à se manifester au maximum malgré la guerre. Il est indispensable que l'étranger sache que, à côté de la France qui se bat, survit une France qui pense, produit et cherche. Les non-mobilisés doivent comprendre que leur devoir est de consacrer toute leur activité à maintenir ce front intellectuel.

Le gouvernement doit les y aider.

Nos revues de littérature, d'art, de sciences doivent continuer à paraître et être largement répandues dans le monde. Leurs ressources régulières ne leur permettant pas de subvenir aux frais d'impression, une aide proportionnelle à leur importance devra leur être accordée par les pouvoirs publics. Les sociétés qui ont un capital inaliénable doivent être autorisées à poursuivre sans arrêt leur activité. La thésaurisation qui est une bonne règle en temps de paix serait un non-sens dans les conditions actuelles.

J'insiste enfin pour que, en dépit de l'état de guerre, les échanges universitaires soient maintenus et si possible multipliés, et pour que des missions scientifiques sérieuses soient confiées à des chercheurs non mobilisés.

Le caractère désintéressé de ces missions de pure science touche profondément les peuples sud-américains qui ont tendance à se croire ignorés ou méconnus des grandes nations européennes. Leur prouver par des actes que la France s'intéresse à l'étude de leur pays est le plus sûr moyen de conquérir les cœurs. Une expérience de 38 ans m'a convaincu que c'est la meilleure forme de propagande, car elle flatte et exalte le patriotisme ardent et ombrageux de ces peuples.

B Amérique 1918-1940, Dossiers généraux, 206

280

NOTE DE L'AMBASSADE DE LONDRES AU DÉPARTEMENT

N. *Londres, 26 octobre 1939.*

Très confidentiel.

Un service dépendant du Foreign Office, et chargé des questions concernant l'Europe centrale et les Balkans, se trouve en relations fréquentes avec les Tchèques et les Slovaques établis au dehors. Les informations lui parvenant de Bohème et de Slovaquie sont rares. Elles filtrent difficilement par la Suisse et sont sujettes à caution.

Ce service nous a fourni les précisions suivantes : les leaders tchèques, qui vivent à l'étranger, sont très divisés. Benès et Masaryk d'un côté, Osusky de l'autre, Hodza d'un troisième avec des accointances avec Osusky. Béran, resté en Bohême, est en prison, Benès revient de Paris sans, déclare M. Hodza, avoir été reçu par M. Daladier. Ces jours derniers, et en présence de ces divisions, M. Champetier de Ribes se serait prononcé contre la constitution d'un gouvernement provisoire tchèque. Il ne s'agirait donc plus maintenant que de former un Comité national[1]. Quant à la constitution d'une force armée tchèque[2], elle progresse péniblement et les résultats obtenus jusqu'à présent sont maigres.

Benès assure qu'Osusky est en rapports constants avec des hommes politiques qui, à Paris, escomptent un prochain changement de gouvernement en France.

Selon ce qui nous a été dit, Benès jouit d'un très grand prestige aux États-Unis, dont proviennent presque toutes les ressources matérielles. Le président Roosevelt le considérerait toujours comme un chef d'État. Tel serait également le sentiment de la majorité des Tchèques établis à l'étranger. En Bohême même, son crédit, qui était tombé après septembre 1938, a remonté après mars 1939, et il incarne de nouveau l'idée nationale et unitaire.

Hodza manœuvre avec Osusky sans d'ailleurs se fier beaucoup à lui, et n'a pas abandonné l'espoir de reconstituer une Slovaquie. Quant à Osusky, il représenterait surtout ses propres aspirations, mais ses relations avec le monde politique français lui valent cependant une certaine situation auprès de ses compatriotes.

Le Comité national tchèque paraîtrait actuellement impossible à constituer si Benès voulait en assumer la présidence. Dans le cas contraire, il serait peut-être possible d'y faire entrer Hodza. En ce qui concerne Osusky, qui y introduirait un élément très personnel, la chose serait plus difficile ; on pourrait même la considérer comme peu souhaitable.

[1] Voir le télégramme n° 2742 du même jour de Daladier à Corbin, in Z Europe 1918-1940, Tchécoslovaquie, vol. 106 (document non reproduit).

[2] Le texte précisant les conditions d'accord du gouvernement français sur cette question a été signé le 2 octobre.

Les Anglais sont préoccupés de ces dissensions. Ils espèrent que les Tchèques y mettront fin le plus rapidement possible, ne serait-ce que pour s'assurer l'appui indispensable de gouvernements étrangers.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 826

281

NOTE DU DÉPARTEMENT

La guerre sous-marine

N.[1] *Paris, 26 octobre 1939.*

Les premiers résultats obtenus par les sous-marins allemands ont pu surprendre l'opinion publique[2], mais une étude objective des faits justifie amplement l'optimisme franco-britannique quant à l'issue de la guerre sous-marine.

Depuis 1918 le sous-marin n'a pas fait de progrès considérables : son armement est devenu un peu plus puissant, ses moteurs un peu plus robustes, mais en 1939 le sous-marin présente toujours deux causes de faiblesse inhérentes à sa nature même :

– sa vulnérabilité. La moindre avarie de coque, la moindre voie d'eau lui interdit la plongée et l'expose à une destruction presque certaine ;

– sa lenteur en plongée. Dès que le sous-marin s'immerge, il ne peut se déplacer que lentement, à quelques nœuds. Repéré, il échappe difficilement à ses chasseurs, tandis qu'il ne peut poursuivre les navires qui se dérobent.

Au contraire, les moyens de lutte contre les sous-marins se sont grandement développés depuis vingt ans, et ont profité des progrès des techniques les plus modernes.

Les grenades qui explosent sous l'eau, à des profondeurs variables pouvant dépasser soixante mètres, ont été rendues plus efficaces ; l'aviation a accru considérablement ses possibilités et est pour le sous-marin en plongée un adversaire redoutable ; les procédés acoustiques de repérage ont atteint une sensibilité et une précision remarquables.

Logiquement, et toutes choses égales par ailleurs, le demi-échec de la guerre sous-marine de 1918 doit être, en 1939, un échec certain.

[1] Note communiquée à Londres.

[2] Voir notamment, sur les effets du torpillage de l'*Athénia* le jour même du début des hostilités, le document n°1. Le 25 novembre, le nombre de morts enregistrés par la marine britannique du fait de la guerre sous-marine s'élèvera à 1 826, celui des victimes françaises, un peu moins de mille (voir le télégramme n° 4096 à cette date de Corbin à Daladier (in Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 671, document non reproduit).

En fait, et malgré la surprise du début des hostilités (les sous-marins allemands avaient été placés à l'affût dès la fin du mois d'août), les sous-marins allemands n'ont pas réussi à atteindre le rendement qu'ils avaient obtenu en 1917[1]. Par contre, les pertes qu'ils ont subies du fait des patrouilleurs anglo-français sont nettement supérieures à celles de la dernière guerre.

Le tonnage coulé du 1er au 15 septembre 1939 s'élève à 113 650 tonnes ; la moyenne des deux quinzaines suivantes n'est plus que 83 000 tonnes. Les nombres des sous-marins allemands détruits sont, pour les mêmes périodes :

4 probables, 1 possible du 1er au 15 septembre 1939

3 probables, 2 possibles du 15 au 30 septembre

5 probables, du 1er au 15 octobre.

Alors que les pertes de l'Allemagne représentent, pour les quarante-cinq premiers jours des hostilités, 25 % de son tonnage en sous-marins, les pertes subies par la France et l'Angleterre n'atteignent pas 1 % du tonnage commercial arrivé dans leurs ports ! Ces nombres se passent de commentaires.

Quel que soit le potentiel industriel de l'Allemagne, il lui faut 18 mois pour construire un sous-marin, et la capacité de ses cales de construction limite le nombre de sous-marins qui peuvent être construits simultanément. D'ores et déjà, nous pouvons penser que l'Allemagne aura beaucoup de peine à remplacer ses pertes ; alors que les moyens des Alliés en patrouilleurs, escorteurs, avions vont sans cesse en augmentant. Dans ces conditions, l'issue de cette guerre sous-marine n'est pas douteuse.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 828

282

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 737[2]. *Bruxelles, 26 octobre 1939.*

Au cours d'une assez longue conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. Spaak, celui-ci m'a fait part des préoccupations que lui inspire la situation de la Belgique dans l'état présent du conflit européen.

[1] Sur la puissance navale de l'Allemagne, voir le rapport envoyé par l'ambassade de France à Londres à Daladier (dépêche n° 758 du 25 novembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 671, document non reproduit).

[2] Communiqué à Londres.

Il tenait à le faire en son nom personnel, certains éléments de cette situation n'étant pas assez clairs à ses yeux pour qu'il pût saisir son gouvernement de l'ensemble de cette situation.

La première de ces préoccupations était celle d'une entreprise éventuelle de l'Allemagne sur les Pays-Bas. Son opinion personnelle était qu'en pareil cas la situation serait moralement, économiquement et militairement intenable pour la Belgique. Deux éléments lui manquaient cependant pour se faire une idée précise de l'attitude que pourrait prendre la Belgique.

Le premier de ces éléments était l'attitude du gouvernement néerlandais lui-même. Jusqu'à présent tout au moins, celui-ci paraissait convaincu qu'en se refusant à tout contact avec les autres gouvernements, il pourrait arriver à ce que sa neutralité soit, comme en 1914, respectée par l'Allemagne. Le gouvernement de La Haye considérait que la Belgique n'était pas suffisamment neutre, ne fût-ce que par les manifestations de l'opinion, pour qu'une entente avec elle, même sous la forme la plus atténuée, n'ayant en vue que la neutralité, ne risquât pas de le compromettre. Cette attitude des Pays-Bas dans ses rapports avec la Belgique était pour lui, M. Spaak, un premier sujet de souci.

Le second élément avait trait à la position que prendraient la France et l'Angleterre dans l'hypothèse d'une entreprise allemande sur la Hollande. À l'égard de ce pays elles n'étaient tenues par aucun engagement et le gouvernement néerlandais avait lui-même marqué qu'il ne voulait rien connaître d'une assistance étrangère. Au mois de février dernier les gouvernements de Paris et de Londres, ce dernier particulièrement, avaient marqué qu'ils considéreraient une attaque contre la Hollande comme un *casus belli*[1]. Pour d'autres raisons ils se trouvaient déjà en guerre avec l'Allemagne. Que feraient-ils maintenant si l'hypothèse se réalisait ? Il était évident qu'avec des forces limitées, la Belgique ne pouvait fixer son attitude sans savoir ce que serait celle de l'Angleterre et de la France. C'était là un point sur lequel il avait besoin d'être éclairé et sur lequel il m'a manifesté le désir de recevoir de nous une réponse.

La seconde préoccupation qui était causée par tout ce qui se disait et s'écrivait au sujet d'accords d'états-majors. Des Français venaient en Belgique, des Belges allaient en France agitant sans cesse cette question et sans être vraiment qualifiés pour traiter d'un sujet qui était du domaine des gouvernements[2].

Cette question, il l'avait sans cesse présente à l'esprit. Le danger politique de fournir à l'Allemagne un motif ou même un prétexte d'accuser la Belgique de sortir de sa neutralité – il n'avait pas l'illusion que l'Allemagne hésiterait à saisir tout prétexte si elle voyait un intérêt à l'attaquer – et le danger militaire que présenterait une assistance insuffisamment préparée étaient en balance. Pour lui il considérait qu'il n'y avait pas à attendre, pour faire appel à l'assistance, que le sol belge fût matériellement envahi.

[1] Cf. *DDF* (1936-39), XIV, documents n° 5 et 106.

[2] Voir la dépêche n° 233 du consul à Liège, M. Sarrien en date du 14 octobre (in Z Europe 1918-1940, Belgique, vol. 198, document non reproduit).

Mais, si brusques que fussent devenues les méthodes militaires de l'Allemagne, les actions entreprises par elle contre l'Autriche, contre la Tchécoslovaquie, contre la Pologne même ne s'étaient pas produites sans une concentration de troupes caractérisée ni sans campagne de presse. En ce cas il se demandait si ce temps ne pourrait être mis à profit pour apporter toutes précisions à notre assistance.

À l'heure actuelle le danger politique lui paraissait l'emporter encore sur le danger technique.

Mais ce qui le préoccupait dans cette agitation pour la reprise de contacts d'états-majors, ce n'était pas seulement le parti que pouvait en tirer l'Allemagne mais aussi l'argumentation que certains formulaient. La France, répétait-on, ne voulait pas « aller à un second Charleroi » et par là on laissait entendre – et MM. Truffaut et Gailly, après être allés à Paris, l'écrivaient dans leurs journaux – que l'armée française ne répondrait pas à un appel de la Belgique et se bornerait à résister dans les lignes fortifiées établies à sa frontière. On se servait de cet argument, on menait cette agitation notamment dans les régions wallonnes pour faire pièce au gouvernement en soutenant que l'assistance promise à la Belgique n'avait plus de valeur. Il ne pouvait douter de la volonté des gouvernements français et anglais de remplir leurs engagements, mais désirait être pleinement en mesure de repousser cette argumentation.

Je m'étais abstenu d'interrompre le développement de cet exposé, marquant seulement à propos de la Hollande que, si la France estimait pouvoir intervenir, les conditions techniques étaient sans doute tellement différentes de celles qui avaient été envisagées alors qu'existaient des contacts militaires qu'une telle intervention serait particulièrement difficile alors que, maintenant déjà, notre commandement pouvait manquer de renseignements assez précis sur les dispositions belges pour pouvoir, par la connaissance des positions belges, de celles qu'il pourrait occuper lui-même, des itinéraires à suivre, établir ses propres dispositions et éviter tout ce qui pourrait ressembler à une bataille de rencontre.

Quand M. Spaak eut achevé son exposé, je lui rappelai que, dans la déclaration remise à la veille du conflit, le gouvernement français avait rappelé les engagements qu'il avait pris en 1937 à l'égard de la Belgique[1]. Mais j'ajoutai qu'il était légitime que le commandement français se préoccupât d'en assurer l'exécution dans les conditions qu'il jugerait nécessaires et je revins sur ce que je lui avais dit à propos de la Hollande.

M. Spaak revint lui-même alors sur la situation militaire de la Belgique qui n'était plus celle de 1914. Bien qu'il fût techniquement incompétent il

[1] Le 27 novembre 1936, à l'occasion d'un voyage à Londres de Van Zeeland, Premier ministre de Belgique, Eden déclare : « La Belgique peut compter sur notre assistance si elle devait être la victime d'une agression.... ». Le 4 décembre 1936, Yvon Delbos, ministre français des Affaires étrangères, fait devant la Chambre des Députés une déclaration analogue en ce qui concerne l'attitude de la France vis-à-vis de la Belgique. Le 24 avril 1937, une déclaration franco-britannique confirme cette politique.

ne pouvait manquer d'observer que les forces belges étaient autrement nombreuses, armées, exercées, déjà mobilisées et sur des positions fortifiées ; que les lignes de défense de la Belgique étaient marquées par la géographie, par ce qui était public et par ce que tout attaché militaire pouvait – question de plus ou de moins – connaître par ses fonctions. Il lui semblait qu'il ne faudrait pas longtemps, si les événements se développaient, pour que les forces françaises couvertes par les forces belges, pussent elles-mêmes opérer les mouvements nécessaires et prendre des positions abritées, sans autre risque que celui provenant d'une action aérienne que la Belgique n'était évidemment pas en mesure de prévenir.

Je serai obligé à Votre Excellence de bien vouloir me mettre en mesure de répondre aux deux questions sur lesquelles M. Spaak attend une réponse et si elle juge opportun, comme je le crois possible, que, pour le reste, j'insiste à cette occasion dans le sens indiqué.

Z Europe 1918-1940, Belgique, 198

283

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4484[1]. *Rome, 27 octobre 1939.*

(*Reçu* : le 29, 12 h. 30)

J'ai indiqué à plusieurs reprises déjà que, dans l'appréciation de l'attitude italienne et de son évolution probable, la personne de M. Mussolini et son état d'esprit représentaient un facteur d'incertitude qui devait nous inciter à demeurer vigilants, sinon directement méfiants.

À cet égard, la situation, jusqu'à présent, ne s'est pas modifiée.

Les informations que je recueille donnent, au contraire, lieu de croire que le *Duce* reste en proie à un sentiment chronique d'impatience et de gêne. Il est visible que sa propre politique ne lui inspire ni contentement, ni fierté. En la dirigeant, il la subit. On conçoit, du reste, qu'il ne soit pas agréable de pratiquer l'abstention pour un homme dont la fortune politique a commencé par une violente campagne « interventionniste », qui a été un interventionniste non pas d'occasion, mais de doctrine, et qui a fait du mot « neutralité » le synonyme de lâcheté. Avoir pendant dix-sept ans exalté la guerre et prêché l'héroïsme pour garder finalement l'épée au fourreau et rester prudemment chez soi, l'emplit évidemment d'amer-

[1] Télégramme en clair par courrier.

tume. Et comment, lui qui avait prétendu doter l'Italie de tous les attributs d'une grande puissance, n'éprouverait-il pas d'humiliation en laissant son pays à l'écart d'une lutte dont l'issue décidera des destins de l'Europe ?

Ce n'est pas dit qu'il ne nourrisse contre l'Allemagne des rancunes sérieuses et des griefs nombreux. Le Reich lui a toujours manqué de parole. Depuis trois ans, l'Axe ne lui a rapporté que des déboires, dont le dernier en date, la collusion germano-russe, a ruiné le pacte anti-Komintern, d'où était précisément sorti ce fameux Axe. Mais un dictateur dont on imprime sur les murs qu'il a toujours raison, peut-il reconnaître qu'on l'a trompé, qu'il s'est trompé ? S'il l'avouait, d'ailleurs, on dénoncerait à Berlin la trahison italienne ; on menacerait ; on crierait vengeance ; l'armée allemande, qui vient de démontrer en Pologne sa force irrésistible, franchirait peut-être le Brenner ; et, dans les autres pays, on sourirait du nouveau « tour de valse » d'une nation qui n'est fidèle qu'à sa tradition d'infidélité.

Ce sont là des pensées qui, à n'en pas douter, agitent profondément l'âme du *Duce* ; elles l'oppressent, elles le troublent d'autant plus qu'il sait que beaucoup de ses compatriotes y sont eux-mêmes accessibles et qu'il a conscience du tort qui en résulte pour son prestige et celui de son régime, bien que l'immense majorité de l'opinion lui soit reconnaissante d'avoir conservé la paix. Aussi se refuse-t-il à considérer comme définitif un état de choses qui, en dépit de son réalisme cynique et de sa remarquable faculté d'adaptation, équivaut à un échec et comporte pour lui une sorte de reniement de soi-même. Il tolère cet état de choses plus qu'il ne l'accepte. Il ne veut y voir qu'une phase transitoire. Peut-être n'aperçoit-il pas clairement quel épisode y fera suite, mais il se persuade qu'une occasion se présentera qui lui permettra, d'une façon ou d'une autre, de sortir de son effacement actuel et de retrouver sa figure. Et il guette cette occasion.

Les gens qui l'entourent s'en rendent bien compte et ils se conduisent en conséquence.

Ceux d'entre eux qui ne nous aiment pas se répandent en prophéties obscures et vaguement menaçantes ; ils laissent entendre que la situation actuelle ne durera pas, qu'il pourrait y avoir des surprises, que le prochain printemps pourrait être le signal de grands événements.

Ceux qui nous sont favorables prennent toujours le même soin de nous éviter, témoignant ainsi qu'ils se compromettraient encore et risqueraient de tomber en disgrâce s'ils s'affichaient ouvertement avec nous. Mais, dans le privé, ou par des détours, ils nous avertissent que le moment présent reste délicat et dangereux, qu'il convient d'être discret, de ne rien brusquer, de ménager les susceptibilités, d'empêcher les chocs ou les pressions brutales. Ils se montrent d'ailleurs confiants dans le résultat final de ce complexe travail de gestation.

L'Allemagne, de son côté, déploie depuis quelques semaines un surcroît d'activité. Elle avait paru abandonner à lui-même le problème italien. Désormais, elle s'en occupe avec diligence. Ce n'est pas en vain qu'un

nazi du rang de M. Himmler a passé trois jours à Milan[1]. On ne saurait non plus attacher trop d'importance à la mission que remplit à Rome M. Clodius. Ce négociateur avisé a trouvé dans le règlement de l'affaire du haut Adige un moyen d'alléger les relations économiques italo-allemandes du poids de la dette du Reich, qui s'opposait à leur développement[2]. Il est probable qu'il a dû résoudre aussi la question de la livraison à l'Italie de l'acier et du matériel d'armement qui lui avaient été promis. On peut admettre enfin qu'il a dû exercer les pressions et prendre les arrangements nécessaires pour organiser dans toute la mesure du possible le transit à travers la Péninsule des importations et exportations utiles à son propre pays et pour contrarier de son mieux les commandes que nous nous appliquons à passer à l'industrie italienne. Il n'est pas moins vraisemblable que le Reich ait profité de la signature du traité anglo-franco-turc pour réveiller et exciter les méfiances du gouvernement de Rome à notre égard. On m'a rapporté, d'autre part, que la diplomatie allemande avait même essayé de convaincre l'Italie qu'il était de son intérêt de se prêter à un rapprochement avec Moscou. La tentative a-t-elle eu un commencement de succès ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que la présence de l'Allemagne à Rome est beaucoup plus sensible aujourd'hui qu'elle ne l'était hier.

Par le fait seul que l'Italie, malgré l'existence du pacte d'Acier, n'est pas entrée dans la guerre aux côtés de son allié, un changement considérable s'est produit dans l'atmosphère italienne, et l'on pourrait dire dans l'attitude de tous les Italiens dans leur ensemble et de chacun d'entre eux en particulier. Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que les consignes générales, qui émanent du Chef, n'ont pas été modifiées. Il est significatif que M. Mussolini se soit dérobé à la suggestion, qui lui avait été adressée, de procéder avec le chef du gouvernement français à un échange de vues confidentiel et direct. Officiellement, l'Axe est toujours en vigueur ; l'Allemagne reste l'alliée et elle est traitée comme telle. On le voit clairement dans la manière dont se comportent les journaux et les services de la propagande qui les orientent. Le comte Ciano lui-même, auquel je dénonçais, au cours d'une de nos récentes conversations, la germanophilie persistante de M. Alfieri, m'a répondu que ce dernier était moins germa-

[1] Selon le télégramme nos 4268-4269 envoyé par A. François-Poncet au Département le 14 octobre 1939, cette visite avait pour objectif de faire avancer la question du rapatriement des Allemands du haut Adige (Tyrol du Sud) qui, lancé depuis la mi-juillet, semble connaître des difficultés (cf. Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 342, document non reproduit).

[2] L'accord germano-italien de transfert des personnes de nationalité et de langue allemandes du haut Adige vers l'Allemagne est signé à Rome le 21 octobre, par le comte Ciano, l'ambassadeur d'Allemagne von Mackensen et le ministre plénipotentiaire Clodius. L'accord prévoit le rapatriement obligatoire des citoyens allemands dans les trois mois suivants la publication de l'accord. Les habitants de langue allemande, mais de nationalité italienne, doivent se déclarer formellement avant le 31 décembre 1939 en faveur de l'Italie ou de l'Allemagne, étant entendu que les optants pour l'Allemagne devront émigrer avant le 31 décembre 1942 et leurs biens liquidés par un organisme spécialement créé à cet effet. Voir sur cette question, les télégrammes d'A. François-Poncet n° 4411 du 21 octobre (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 342, document non reproduit), nos 4422-4423 du 22 octobre (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 341, document non reproduit) et sa dépêche n° 534 du 25 (?) octobre 1939 (Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 342, document non reproduit).

nophile que je ne l'imaginais, mais qu'il n'était qu'un instrument et exécutait ses instructions. Chaque jour, d'ailleurs, le *Popolo d'Italia* publie sur le compte des Franco-Britanniques des entrefilets ou ironiques ou insolents, dans lesquels il est difficile de ne pas percevoir l'écho des réflexions émises en haut lieu, sinon l'effort direct des coups de téléphone passés du Palais de Venise à la rédaction.

Ces diverses observations ne doivent nullement nous amener à conclure que la neutralité de fait de l'Italie n'a devant elle qu'un avenir aléatoire et fragile. Il s'en dégage seulement qu'encore aujourd'hui, on ne saurait considérer que la partie soit définitivement gagnée, et qu'il faut, par conséquent, pour la gagner, redoubler d'efforts. Quels que soient les tiraillements et les répugnances personnelles de M. Mussolini, il demeure évident que le sentiment populaire italien s'est installé dans la neutralité et s'y trouve bien, et que chaque jour qui s'écoule fortifie à la fois son désir de ne pas participer à la guerre, et de n'y pas participer aux côtés d'une Allemagne qui est l'objet d'une aversion croissante. Les obstacles qui, au début de septembre, ont obligé le *Duce* à s'incliner, plus ou moins à contre-cœur, n'ont pas disparu. Ils sont peut-être plus difficiles encore à franchir qu'ils ne l'étaient il y a deux mois. On conçoit que le chef du gouvernement, et, avec lui, les jeunes fascistes les plus militants, se résignent malaisément à une condition peu glorieuse et cherchent à s'en affranchir. Mais rien ne dit qu'ils ne soient pas contraints d'y persévérer par des circonstances plus fortes que leur volonté ou leur sourde irritation.

Les événements du front de guerre, l'évaluation des chances respectives des belligérants après les premiers chocs exerceront sans doute sur leur esprit une influence déterminante.

En attendant, sans céder à une illusion de sécurité prématurée, nous aurions tout avantage à poursuivre dans la voie où nous nous sommes engagés.

Éviter les incidents qui pourraient servir de mauvais prétexte ; user de bons procédés ; donner un peu plus d'aisance à un pays dont la situation économique s'est considérablement aggravée ; multiplier avec discrétion les liens que créent le travail et le profit ; c'est pour nous, à l'heure actuelle, le meilleur moyen de tisser peu à peu un filet serré que M. Mussolini lui-même, à supposer qu'il le veuille, n'aura plus la force de détruire.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

284

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 912-913[1]. *Rome, 27 octobre 1939.*
Urgent.

Publiée ce matin, l'encyclique – programme de Pie XII *Summi Pontificatus*, dont j'adresse par téléphone au Département l'analyse et les principaux extraits[2], constitue un document important, en raison des positions doctrinales qui y sont prises.

Le Souverain Pontife y met nettement en garde contre le nationalisme outrancier, le racisme, la statolatrie et le totalitarisme, spécialement dans l'incidence que peut avoir celui-ci sur l'éducation de la jeunesse et la vie morale de l'individu. Il n'emploie pas ces mots mais définit parfaitement les erreurs qu'il condamne.

Pie XII rappelle aussi avec fermeté les bases morales essentielles de la vie internationale, réprouvant les manquements à la parole donnée, ainsi que les méthodes de violence et d'oppression, cela non sans insistance.

Enfin il a trouvé quelques termes opportuns pour déplorer la disparition de la Pologne et évoquer sa résurrection[3].

J'estime qu'il y aurait donc, à tous points de vue, intérêt à ce que l'encyclique bénéficiât dans notre presse d'une adroite publicité et de bons commentaires. Un article de tête du *Temps* serait souhaitable.

Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, 40

[1] Télégramme par fil.

[2] L'Ambassadeur a communiqué la version française de l'encyclique au Département le jour-même de sa publication dans sa dépêche n° 413 (in Z Europe 1918-1940, Saint Siège, vol. 33, document non reproduit).

[3] Voir document n° 287.

285

NOTE DU MINISTÈRE DES COLONIES[1]

Sur le différend franco-siamois relatif aux îles du Mékong-frontière

N. *Paris, 27 octobre 1939.*

La longue contestation sur le régime du Mékong, à laquelle la convention entre le Siam et l'Indochine du 25 août 1926 a mis un terme, roulait sur l'interprétation à donner à l'article Ier du traité franco-siamois du 3 octobre 1893 :

« Le gouvernement siamois renonce à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve ».

C'est sur cette disposition et sur toutes celles des traités postérieurs par quoi le Siam avait accepté d'importantes restrictions à sa souveraineté sur la rive droite du Mékong, que le gouvernement français n'avait cessé de s'appuyer pour prétendre que le fleuve était exclusivement français tandis que le gouvernement de Bangkok, invoquant le principe généralement admis en droit international public, entendait exercer sa souveraineté non seulement sur la rive droite mais encore jusqu'au thalweg.

La conclusion du traité d'Amitié, de Commerce et de Navigation du 14 février 1925 allait faciliter le règlement de cette interminable discussion. Le protocole concernant la convention spéciale et les arrangements particuliers destinés à régler les rapports entre le Siam et l'Indochine, protocole annexé au traité d'Amitié, de Commerce et de Navigation, disposait que cette convention et ces arrangements porteraient, entre autres points, sur la « Navigation et le régime juridique du fleuve, sous réserve de la clause de l'article Ier du traité du 3 octobre 1893 ».

Le gouvernement général de l'Indochine, chargé de conduire sur place la négociation de ces arrangements, s'était posé comme conditions préalables à toute définition de frontière : le respect des droits que nous avait reconnu l'article Ier du traité de 1893 – l'assurance, pour l'avenir, que les terrains du lit du fleuve ne changeraient pas constamment de souveraineté en raison des modifications fréquentes que son cours y apporte.

Dans un mémorandum du prince Troido, ministre des Affaires étrangères, le gouvernement siamois proposait la thèse suivant laquelle, la frontière étant constituée par le thalweg du Mékong, les îles formées à droite du thalweg et en dehors de la zone des îles existant en 1893, appartiendraient au Siam. À quoi le gouvernement général de l'Indochine répondait que les îles du Mékong se transformant aisément en presqu'îles, il suffirait qu'une île formée au voisinage de la rive gauche se rattachât à cette rive pour que le gouvernement siamois prétendît conserver la souveraineté sur la presqu'île ainsi formée, contrairement aux dispositions du traité de 1893 qui nous concède tous les territoires de la rive gauche.

[1] Direction des Affaires politiques, 1er Bureau.

L'article 3 de la convention signée à Bangkok le 26 août 1926 s'efforçait de concilier les revendications du Siam avec le souci du gouverneur général de l'Indochine de ne rien céder de ses droits sur les îles du Mékong.

Bangkok faisait admettre sa thèse du thalweg-frontière : « Dans la partie de son cours où le Mékong n'est pas divisé en plusieurs bras par des îles, le thalweg du fleuve constitue la frontière entre le Siam et l'Indochine ».

Mais nous gardions les îles :

« Dans les parties de son cours où le Mékong est divisé en plusieurs bras par des îles séparées de la rive siamoise à un moment quelconque de l'année par un bras d'eau courante, la frontière est constituée par le thalweg du bras du fleuve le plus proche de la rive siamoise ».

Restaient à régler les cas qui pourraient se présenter dans l'avenir : ceux où une île se rattacherait à la rive droite :

« Aux points où l'ensablement ou l'assèchement du bras du fleuve le plus proche de la rive siamoise rattacheraient d'une façon permanente à cette rive les îles antérieurement séparées d'elle, la frontière suivrait en principe l'ancien thalweg de ce bras fluvial, ensablé ou asséché ».

Nous étions garantis contre les caprices du fleuve. Toutefois, pour corriger ce que ce principe avait d'absolu et d'unilatéral, il était admis que :

« La Haute Commission permanente du Mékong serait appelée à examiner pratiquement chaque cas de ce genre qui viendrait à se produire et qu'elle pourrait alors proposer de déplacer cette frontière jusqu'au plus proche thalweg du fleuve si elle jugeait ce déplacement désirable ».

Enfin, dernière concession française, la convention faisant aussitôt application de cette faculté à certains « territoires fluviaux ». Les rédacteurs prenaient du reste grand garde de ne pas considérer ces terres comme des îles, encore que le nom laotien de la plupart d'entre elles ne laissât aucun doute à cet égard, pour bien marquer que l'article 1er du traité de 1893 ne souffrait aucune exception :

« Sont définitivement rattachées aux territoires siamois, les terres fluviales connues sous le nom de Don Khiko, Don Khigo-Noi, Don-Noi, Don Nhiat, Don Danphaeng, Hat-Saipeh – Veunkoum, Don Keokong-Dinnua et Don-Somhong, lesquelles peuvent être considérées, les unes comme des parties de la rive siamoise, les autres comme de simples dépôts alluvionnaires dépendant de cette rive, plutôt que comme de véritables îles ».

Le paragraphe suivant garantissait du reste leur nationalité, leur droit de résidence ou de culture aux ressortissants français habitant ou cultivant ces « îles » qui « pouvaient être considérées » comme n'en étant pas.

Les négociateurs de la convention signée à Bangkok le 25 août 1926 pensaient sans doute avoir vidé la longue controverse franco-siamoise sur le Mékong-frontière et mis un terme aux continuels incidents de frontière qui n'avaient cessé d'envenimer les relations entre les autorités du Laos et celles du Siam. La Haute Commission du Mékong procédait à la délimitation de la frontière fluviale, les huit « terres fluviales » étaient rétrocédées le 30 décembre 1928, un échange de notes entre M. Charles Arsène Henry

et le prince Troidos consacrait le 18 octobre 1929 l'abandon, sans conditions, des terrains à bail que le Siam nous avait cédés sur la rive droite du Mékong, en 1893.

La poussée nationaliste, les campagnes rétrocessionnistes, plus ou moins encouragées ou soutenues par Luang Pibul, alors ministre de la Guerre, n'allaient pas tarder à réveiller les suspicions de l'Indochine.

La dénonciation, en 1936, du traité d'Amitié, de Commerce et de Navigation et l'imprécision où le gouvernement de Bangkok nous laissait sur ses intentions à l'égard de la convention du 25 août 1926 semblaient justifier la méfiance du gouvernement général.

De fait, on apprenait bientôt de notre ministre à Bangkok que le « gouvernement siamois aurait désiré dénoncer la convention concernant l'Indochine mais qu'il n'avait pas osé le faire par crainte des réactions des milieux coloniaux français... Le Siam aurait voulu obtenir une rectification de frontière sur le Mékong en faisant ajouter quelques îles à la liste qui figure déjà à l'article 3 de la convention de 1926 ». Le gouvernement siamois voulait que la Haute Commission du Mékong fût habilitée à proposer des modifications de frontières dans les parties de son cours où le Mékong est divisé en plusieurs bras par des îles séparées de la rive siamoise à un moment quelconque de l'année par un bras d'eau courante et non seulement, comme il est prévu à l'article 3 de la convention de 1926, dans les hypothèses « où l'ensablement ou l'assèchement du bras du fleuve le plus proche de la rive siamoise rattacheraient d'une façon permanente à cette rive les îles antérieurement séparées d'elle ».

Il est évident que l'acceptation d'une telle clause eût remis à bref délai en question tout le problème, si longtemps en discussion, de la frontière fluviale, avec cette circonstance aggravante que la Commission du Mékong étant appelée à opérer les rectifications, les incidents entre les autorités du Siam et celles de l'Indochine eussent été constants. Le prétexte qu'invoquait le gouvernement de Bangkok paraissait, d'ailleurs, particulièrement malheureux : il se plaignait que certaines îles servissent de repaire aux contrebandiers et gênassent l'administration et la police. Tout laissait penser que cette revendication était dictée par de tout autres motifs, de nature essentiellement politique.

La réaction du gouverneur général de l'Indochine fut vive : « La demande présentée par les négociateurs siamois en ce qui concerne une rectification éventuelle de la frontière du Mékong, écrivait-il le 30 juillet au ministre des Colonies, ne doit être admise sous aucun prétexte. Admettre la possibilité d'une révision de frontière et d'une nouvelle délimitation, même s'il ne s'agit que de quelques îles du Mékong, ce serait un acte de faiblesse que le Siam ne manquerait pas d'exploiter ; il est indispensable que nos voisins soient persuadés que, dans ce domaine, nous nous maintenons strictement aux textes en vigueur et qu'ils ne peuvent compter, de notre part, sur aucune concession ».

Ces considérations paraissent tellement évidentes qu'elles rendent superflues toutes les autres : les intérêts de nos ressortissants établis sur les

îles que le Siam voudrait se faire céder et même les incidences politiques qu'une telle concession ne manquerait pas d'entraîner non seulement auprès des populations laotiennes mais encore auprès de toutes celles de l'Indochine.

Le gouvernement français a donné suffisamment de gages de ses bonnes dispositions à l'égard du Siam pour qu'il se refuse à payer la conclusion d'un pacte de non-agression d'un abandon territorial quelconque. Loin d'apaiser les aspirations rétrocessionnistes des milieux militaires, une concession de cette nature aurait probablement pour effet, en soulignant l'importance que nous attacherions à la bienveillance du Siam, d'attiser leurs exigences. Nous risquerions en ne décourageant pas tout espoir du gouvernement thaïlandais de susciter dans un avenir, peut-être pas éloigné, une revendication en révision aux frontières non seulement du Laos et aussi du Cambodge, revendication contre laquelle les négociateurs de la convention de 1926 n'avaient pas cru prendre trop de précautions.

E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, 84

286

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 283. *Washington, 27 octobre 1939.*

À force de prêcher l'isolement des États-Unis, les milieux hostiles à tout appui aux démocraties européennes en viennent à soutenir les thèses les plus agressives de l'impérialisme pan-américain. Le colonel Lindbergh et les sénateurs Lundeen du Minnesota et Champ Clark du Missouri en ont été, ces jours-ci, les champions, le premier en critiquant l'allégeance du Canada à la Couronne britannique, les deux autres en réclamant, comme paiement des dettes de guerre, la cession des Antilles anglaises et françaises.

Dans un éditorial du 22 octobre, le *Chicago Daily Tribune,* qui n'a cessé d'exprimer avec virulence les mêmes idées, préconise au nom de la doctrine de Monroe[1], des transferts de souveraineté qui enlèveraient définitivement aux nations européennes toute possession sur le continent américain.

[1] La politique des États-Unis vis-à-vis des autres États du continent américain se fonde sur la « doctrine de Monroe » de 1823, complétée par le « corollaire » de 1904 par lequel Washington admet le principe de l'intervention dans les affaires américaines, mais en excluant les Européens. À leur retour au pouvoir en 1921, les républicains entreprirent d'adoucir la politique d'intervention américaine, notamment en Amérique centrale. Progressivement, les États-Unis abandonnent donc le « corollaire » de 1904 et le « memorandum Clark sur la doctrine de Monroe » rendu public en 1930 par le Département d'État, en constitue une répudiation officielle. Cette attitude annonce la politique de « bon voisinage » inaugurée par F. Roosevelt à partir de 1933.

Le journal de Chicago n'adopte d'ailleurs pas la conception du colonel Lindbergh[1] qui tendrait à permettre aux États-Unis d'absorber le Canada. Il souhaite, au contraire, que le Dominion, devenu État indépendant et libre partenaire de la grande république limitrophe, s'agrandisse en annexant Terre-Neuve, le Labrador et le Groenland. Les Antilles anglaises et françaises reviendraient aux États-Unis ; ceux-ci pourraient, il est vrai, juger expédient de donner la Jamaïque à Cuba ou à Haïti. Par inadvertance, semble-t-il, le *Chicago Daily Tribune* néglige de décider le sort futur des trois Guyanes, du Honduras britannique et des Antilles hollandaises. Mais, par contre, il revendique pour l'Argentine le droit de réclamer à la Grande-Bretagne la possession des îles Falkland en précisant que ce serait « l'extension logique » de la doctrine de Monroe. Là encore l'organe isolationniste paraît oublier la méfiance traditionnelle du gouvernement argentin, certes hostile à l'établissement de l'Angleterre dans les anciennes îles Malouines, mais qui redoute et dénonce encore bien plus l'ingérence dans l'hémisphère sud et les agissements de l'« impérialisme yankee », auxquels la fameuse doctrine fournit de faciles prétextes.

Le zèle fantaisiste dont témoignent ainsi certains isolationnistes ne les amène d'ailleurs pas à concevoir nettement les nécessités nationales et les responsabilités internationales qu'implique une extension de la souveraineté des États-Unis sur le continent américain. Bien au contraire, le *Chicago Daily Tribune* considère que les États-Unis ne réussiront jamais à être un « *policeman* universel » et qu'ils doivent donc éviter de le devenir. Aussi ce journal blâme-t-il la contradiction de la politique américaine en Extrême-Orient qui, favorable « à un abandon des Philippines et à un retrait sur la ligne des Hawaï, n'en intervient pas moins en Chine en menaçant le Japon d'un embargo commercial ».

L'incohérence que révèle pareille mentalité provient de ce que les isolationnistes ont été, à l'origine, des pacifistes et qu'ils sont devenus des impérialistes. Ainsi attelées, ces trois conceptions se contredisent et s'embarrassent. Les partisans d'agrandissements territoriaux ont été, en effet, parmi les plus tièdes à voter le programme de réarmement naval du président Roosevelt. Ils suggèrent aujourd'hui une occupation immédiate des Antilles anglaises et françaises alors que la flotte américaine de l'Atlantique ne comporte qu'un nombre limité d'unités. Ils oublient sans cesse qu'ils n'ont pas pourvu aux moyens d'action nécessaires à la politique qu'ils préconisent.

Leur doctrine bigarrée fournit des arguments d'opposition et permet d'attiser la xénophobie toujours latente d'un certain public des Etats-Unis. Le sénateur Borah et ses émules n'ont cependant pas pu en extraire les principes d'une politique pratique. Ils se contentent donc de l'utiliser en ce moment pour prolonger le débat de la loi de neutralité et pour continuer contre l'administration du président Roosevelt leur guerre de verbiage.

B Amérique 1918-1940, États-Unis, 375

[1] Sur le discours radiodiffusé du colonel Charles Lindbergh au sujet de « l'avenir du Canada », voir la dépêche n° 216 du 17 octobre 1939 adressée par Robert de Dampierre, ministre de France à Ottawa (in Y-International 1918-1940, États-Unis, vol. 418).

287

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 916-917[1]. *Rome, 28 octobre 1939.*
Réservé.

L'encyclique d'hier[2] réalise le maximum de ce que nous pouvions espérer d'un document de ce genre, qui doit toujours garder une allure doctrinale et ne peut jamais être polémique. Mais la netteté et l'ampleur des développements consacrés aux théories et aux pratiques suivies par l'Allemagne d'Hitler au-dedans et au dehors ne laissent rien à désirer.

Le Pape avait senti que, dans une occasion récente, il avait déçu la France. Il importe à nos intérêts qu'à cette occasion-ci il sente qu'il a satisfait et que son document trouve de l'écho. Cela ne pourrait qu'influer favorablement sur son action dans la suite.

Je crois donc qu'il serait utile que le Département fît faire quelques articles de fond dans notre presse de grande information, même après la publication des dépêches qui auront paru le premier jour.

Je signale, en outre, l'intérêt que nous aurions à pouvoir faire envoyer à l'étranger par l'agence Havas, notamment en Amérique latine, au Canada et aux États-Unis, des dépêches rendant compte de l'accueil sympathique que l'encyclique a trouvé en France et des raisons de cet accueil.

Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, 40

288

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION EUROPE

Au sujet de la question des buts de guerre

N.[3] *Paris, 28 octobre 1939.*
Secret.

La démarche que, conformément aux instructions de V.E., j'ai effectuée auprès du Foreign Office à propos de la définition des buts de guerre, et

[1] Télégramme par fil.
[2] *Sumni Pontificatus*, voir document n° 284.
[3] Mention manuscrite : « non envoyé ».

dont je vous ai rendu compte dans ma dépêche n° [1], a produit l'effet d'un stimulant sur les milieux officiels anglais qui en ont eu connaissance. D'après ce que Lord Perth a dit hier au chef de notre Service d'information à Londres, les dirigeants britanniques s'étaient abstenus jusqu'ici de réfléchir autrement que d'une manière très générale à cette question. Ils considéraient que trop d'événements pouvaient se produire d'ici le moment où les conditions de la paix future pourraient être établies pour qu'il fût possible de définir dès maintenant celles-ci avec quelque précision. Ils ont donc été très intéressés d'apprendre que le gouvernement français estimait nécessaire de fixer sans plus tarder un certain nombre de principes directeurs et avait déjà des idées assez nettes à ce sujet. À la suite de la communication que j'ai faite à Sir Alexander Cadogan et à Lord Halifax, et dont plusieurs ministres et hauts fonctionnaires ont été informés, les Anglais dont il s'agit se sont mis à examiner les divers aspects du problème et sont déjà arrivés à un certain nombre de conclusions provisoires.

Voici celles que Lord Perth a exposées à M. Bret, tout en faisant remarquer qu'il ne lui parlait qu'en son nom personnel :

« Il est impossible de prévoir dans quel état se trouvera l'Allemagne lorsque ce pays sera contraint à nous demander la paix et à accepter nos conditions. Il paraît cependant certain que l'écroulement du régime nazi entraînera de profonds bouleversements sociaux et que l'Allemagne deviendra une proie toute désignée pour le communisme. Il y a là un danger contre lequel il nous appartiendra de nous prémunir. Ce serait donc à notre sens une erreur que de trop affaiblir l'Allemagne, non pas militairement, mais organiquement, et il sera nécessaire de lui conserver une cohésion et un sens national suffisants pour lui permettre de résister au virus bolchevique. En particulier, il faudra lui assurer une vie économique assez stable et prospère pour la mettre à l'abri des expériences communistes.

« Pour cette raison, et après réflexion, nous sommes opposés à l'idée d'un démembrement de l'Allemagne qui est préconisée de divers côtés. Nous croyons en particulier qu'il y aurait de sérieux inconvénients à la constitution d'un État catholique allemand séparé. Celui-ci, dont on envisage parfois la création en union plus ou moins directe avec l'Autriche et d'autres pays catholiques de l'Europe centrale, risquerait en effet d'être un fourrier du pangermanisme aussi dangereux que le Reich actuel, et rien ne nous prouve qu'au bout de quelques mois ou de quelques années, il ne chercherait pas à conclure avec la Prusse un nouvel *Anschluss* qui aurait pour conséquence le rétablissement de la Grande Allemagne que nous combattons aujourd'hui.

« En revanche, nous estimons que l'Autriche doit être redétachée de l'Allemagne et rendue à une vie indépendante ».

M. Bret ayant alors soulevé la question de la frontière occidentale du Reich, et plus spécialement celle de la rive gauche du Rhin, Lord Perth lui a répondu ainsi qu'il suit :

[1] Numéro non indiqué. Il pourrait s'agir de la dépêche n° 763 en date du 24 octobre 1939 (voir Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit).

« C'est là une question qui concerne les Français beaucoup plus que les Anglais. Vous n'ignorez pas les difficultés ethniques, politiques, etc. qu'elle peut comporter. Mais si, après mûr examen, vous estimez d'une part que vous serez en mesure de résoudre ces difficultés et d'autre part que la frontière du Rhin est indispensable à la sécurité de la France, ce n'est certainement pas à la Grande-Bretagne de s'y opposer. Nous comptons que la solidarité franco-anglaise persistera après la guerre et par conséquent votre sécurité est un peu la nôtre. En fait, nous ne pourrions que nous féliciter de voir les bases éventuelles d'une attaque aérienne allemande contre les îles Britanniques transportées de l'autre côté du Rhin. Mais, je le répète, c'est à vous Français de prendre une initiative en ce sens et d'inscrire, si vous le désirez, la rive gauche du Rhin parmi vos buts de guerre. Quant à nous, nous ne pourrons que nous borner à appuyer éventuellement cette revendication. »

Dans le cours de cette même conversation, Lord Perth a indiqué à M. Bret que la Grande-Bretagne prendrait certainement à l'égard de l'aviation allemande les mêmes mesures qui avaient été appliquées en 1918 en ce qui concerne la flotte du Reich, c'est-à-dire qu'elle en exigerait la livraison ou la destruction totale, les usines d'aviation devant être également détruites et des dispositions prises pour empêcher la reconstitution d'une flotte aérienne. Ceci n'empêcherait pas que la marine allemande dût être traitée de la même manière qu'en 1918. Quant à l'armée, il faudrait bien accepter l'existence d'une Reichswehr susceptible de maintenir l'ordre et en particulier d'empêcher le développement de l'agitation communiste qui est à prévoir.

Comme je l'ai indiqué plus haut, ces diverses indications ont été données par Lord Perth à titre personnel. Mais l'ancien ambassadeur, qui a constamment employé les formules « nous considérons », « nous estimons », etc., avait commencé par déclarer qu'il avait longuement discuté la question avec diverses hautes personnalités, de sorte que les vues qu'il a exprimées peuvent être considérées comme ayant un certain caractère officieux. D'autre part, M. Bret s'est également entretenu du même sujet avec plusieurs hauts fonctionnaires du ministère de l'Information qui ont été, comme on le sait, recrutés dans les milieux différents et qui lui ont tenu le même langage. Enfin, j'ai appris d'une autre source que Lord Perth avait reçu il y a quelques jours plusieurs journalistes anglais bénéficiant de la confiance particulière des milieux officiels et que, des questions lui ayant été posées sur les buts de guerre, il y avait fait des réponses identiques à celles dont m'a fait part M. Bret, notamment en ce qui concerne la rive gauche du Rhin. Il aurait en effet déclaré à ses interlocuteurs que ce fleuve devait constituer à l'avenir la frontière de la France et de l'Allemagne.

Je crois dans ces conditions pouvoir attirer l'attention de V.E. sur les propos tenus par Lord Perth. Outre l'allusion précise à la rive gauche du Rhin, il me paraît intéressant de souligner l'état d'esprit général qui les inspire en ce qui concerne notre pays. J'ai déjà signalé à plusieurs reprises dans la correspondance récente, la confiance que les Anglais ont actuelle-

ment dans la France et leur souci de donner un caractère durable à la solidarité que la menace allemande a instituée entre nos deux pays. Cette préoccupation est particulièrement prononcée dans les milieux officiels où l'on a très nettement conscience de la communauté d'intérêt et de doctrines de la France et de la Grande-Bretagne. Les propositions que nous aurons éventuellement à faire à Londres au nom de la sécurité française seront donc toujours examinées ici avec la plus grande attention et aussi avec le désir de ne pas recommencer les erreurs de la politique anglaise au lendemain de la dernière guerre. Ce sont là des conditions particulièrement favorables et dont nous aurions sans doute intérêt à profiter.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 825

289

M. BAROIS, MINISTRE DE FRANCE À CARACAS,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 58[1]. *Caracas, 28 octobre 1939.*

Dès maintenant, alors que la guerre va entrer dans son troisième mois, il est intéressant d'établir le point et de dresser un tableau général du sentiment public vénézuélien dans cette première période des hostilités. Ce tableau, valable non seulement pour ce petit secteur de l'Amérique du Sud, doit l'être sans doute aussi pour une grande partie de ce continent où, grâce à la langue et une communauté de pensées et d'intérêts, les frontières ne constituent pas de cloisons étanches.

Que le Venezuela, ou plutôt les Vénézuéliens, soient dans leur immense majorité – 90 à 95 % – nettement hostiles au régime hitlérien et se considèrent comme solidaires des démocraties occidentales, c'est là une réalité que l'observateur ne peut discuter car il serait malaisé pour lui de trouver dans ce concert d'opinion quelques voix discordantes. Pourquoi ce pays-ci qui fut en 1914 jugé, peut-être un peu à tort, comme favorable aux Empires centraux, a-t-il pu changer de sentiments et d'étiquette ? Pourquoi cette population, dont les éléments indigènes ethniques ne se sont guère transformés, s'est-elle portée résolument vers le camp des Alliés, et notamment vers la France ? Pourquoi tant de souhaits en faveur de notre succès final ? La réponse est simple et tient en deux mots : nous le devons d'abord à l'excellence de notre cause, à l'effort de redressement que nous

[1] Copie à Information et Presse n° 15. Dépêche communiquée à Bucarest, Budapest, La Haye, Londres, Ottawa, Washington, Mexico, Centre Amérique, Bogota, Lima, Buenos Aires, Rio, Montevidéo, Santiago, Ankara, Athènes, Belgrade, Berne, Bruxelles, Rome, Moscou, Madrid, Vatican, sous-direction Europe.

avons poursuivi depuis un an, à la lutte entreprise par fidélité à la parole donnée ; enfin parce que les adversaires que nous combattons sont redoutés ici et que leurs doctrines de politique intérieure et extérieure projettent sur ces rivages une ombre qui pourrait un jour devenir menaçante.

De sentiments très égalitaires, ce peuple appelle de tous ses vœux la victoire des Alliés, car il estime que la civilisation « occidentale » est celle à laquelle le Venezuela aspire, comme nation sud-américaine, sortie récemment d'un régime de dictature sous le joug duquel il ne veut plus retourner.

La France et l'Angleterre victorieuses, c'est pour le pays de Bolivar l'assurance qu'il continuera à vivre libre. Le *Führer* triomphant, c'est sur toute cette partie du monde la crainte de la mainmise nazie avec des infiltrations de communisme. Sans doute, il y a quelques mois, une fraction non négligeable de l'opinion, celle que l'on peut appeler modérée, suivait avec inquiétude la marche des négociations entre Londres, Paris et Moscou. Certaines gens, tout en continuant à témoigner de leurs sympathies à notre égard, plaidaient parfois avec vigueur les circonstances atténuantes en faveur du nazisme, considéré comme une barrière infranchissable contre laquelle se heurterait le bolchevisme. Changement sensible après la conclusion du pacte russo-allemand et c'est ce qui explique que cette fraction de l'opinion est venue aussitôt rallier notre cause. Au surplus, beaucoup d'Américains du Sud ont calqué leur opinion sur celle de l'Espagne et même l'attitude de l'Italie a permis aussi à beaucoup de colons italiens, qui d'ailleurs ne nous avaient jamais été franchement hostiles, de manifester davantage en notre faveur. Et c'est ainsi que nous sommes arrivés au début de septembre, à faire le plein des sympathies et que nous nous appuyons ici sur un terrain solide, malgré la neutralité officielle du gouvernement, qu'il ne faut pas confondre avec la neutralité spirituelle d'une nation, comme me le faisait remarquer le ministre des Relations extérieures.

Cependant, ce bilan initial, si favorable aux Alliés, et en particulier à la France, ne doit pas faire croire que le Venezuela sortirait par idéologie de la position qu'il a prise. Il suivra les États-Unis ; lié avec eux par tant de liens économiques, si facile à atteindre par des forces américaines, le Venezuela prendra toujours le conseil de Washington avant d'entreprendre quoi que ce soit. Les États-Unis neutres ? C'est assurément le Venezuela neutre. Les États-Unis entrant un jour dans la guerre ? C'est probablement le Venezuela modifiant son attitude dans un sens encore plus favorable pour nous. Et peut-être dans ce cas, pourrait-on prévoir que le gouvernement de Caracas romprait alors diplomatiquement ses relations avec le Reich.

Pourtant, malgré la difficulté de la partie, et à cause de cette difficulté, l'Allemagne ne reste pas inactive. Elle compte ici dans le monde des affaires de nombreux atouts, dont elle saura jouer avec habileté. La colonie allemande est entreprenante et bien qu'elle ne soit pas animée de sentiments anti-français, elle suit naturellement les directives qu'elle reçoit de Berlin et contribue avec générosité aux appels qui doivent lui être

adressés. C'est ce qui explique que la presse locale ne reflète pas entièrement le sentiment quasi unanime du pays, mais fait la part assez belle à nos ennemis, en soulignant ou amplifiant les victoires militaires et diplomatiques du chancelier.

Il est aussi à observer que l'opinion, si bien disposée envers la France, marque cependant quelques réticences à l'égard de notre allié britannique. Les griefs articulés sont connus : on accuse Londres de faire pression sur Paris, d'user des forces françaises pour la réussite de l'Empire britannique. Légère ombre sur un vaste tableau et le gouvernement anglais a entrepris résolument de combattre cette propagande.

B Amérique 1918-1940, Venezuela, 3

290

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4553[1]. *Rome, 30 octobre 1939.*

J'ai indiqué dans mon télégramme n° 4484[2] quelles semblaient être, à l'heure actuelle, les données principales du « problème Mussolini » et les tendances contradictoires qui, en se heurtant dans le cerveau du dictateur, aboutissaient assez naturellement à l'attitude réservée et passablement énigmatique que le *Duce* a observée depuis le début de la guerre.

L'anniversaire de la Marche sur Rome[3] et de l'avènement au pouvoir du fascisme apparaissait, à la lumière des célébrations qui ont marqué précédemment le retour de cette date fatidique, comme une occasion possible pour quelque manifestation éclatante de la politique italienne, pour quelque affirmation solennelle d'une orientation plus précise du gouvernement fasciste au regard du conflit européen. En réalité, ni les diverses cérémonies qui ont marqué cet anniversaire, ni l'activité oratoire à laquelle l'événement a donné lieu de la part du *Duce*, n'ont projeté sur l'avenir une lumière décisive. On en peut tirer néanmoins certaines observations intéressantes et conclure, en particulier, que selon toute vraisemblance, l'attitude de réserve observée par l'Italie depuis le début du conflit se prolongera encore pendant quelque temps.

[1] Télégramme en clair par courrier.

[2] Document n° 283.

[3] La Marche sur Rome des 27-29 octobre 1922 est la démonstration à la suite de laquelle le roi Victor-Emmanuel III demanda au *Duce* de former le nouveau ministère (30 octobre 1922).

L'effacement relatif dans lequel M. Mussolini s'était confiné depuis quelques semaines donnait à penser que, contrarié par le poids décisif que l'opinion publique avait fait peser sur les décisions de l'Italie au seuil de la guerre, le chef du gouvernement sentait le contact rompu entre lui et son peuple, et qu'il hésitait à affronter de nouveau ces dialogues directs avec la nation qui constituent l'un des moyens caractéristiques de l'emprise qu'il exerce depuis 17 ans. On avait remarqué que, malgré l'importance capitale et bien significative du début de l'assaut aux *latifundia* siciliens, le *Duce* ne s'était pas rendu à Palerme pour y présider l'inauguration d'une des réformes les plus hardiment novatrices et révolutionnaires que le fascisme eût jamais tentées depuis ses débuts[1]. Sans doute, le rôle prépondérant joué par le secrétaire du Parti au cours de ces cérémonies marquait-il nettement que le morcellement des *latifundia* était une œuvre du régime, décidée et réalisée par lui, dans l'esprit même dont sa doctrine sociale était animée. Mais enfin, le chef en personne n'était pas là. D'autre part, il ne s'était pas rendu non plus à Milan, et il avait également laissé au secrétaire du Parti le soin d'exalter, dans le « repaire » où le *Popolo d'Italia* était né, l'enfance du mouvement qui avait, pendant la Grande Guerre, préparé et développé le fascisme, aujourd'hui triomphant. Il est vrai que ce mouvement, à la tête duquel Benito Mussolini s'était placé à l'automne de 1914, avait alors trouvé son tremplin dans la campagne interventionniste aux côtés des Alliés, et que l'évocation de ces souvenirs pouvait, dans la neutralité italienne d'aujourd'hui et au lendemain de deux années de solidarité bruyante avec l'Allemagne, susciter quelque embarras. Pourtant, une telle considération n'avait pas fait écarter comme inopportune, dans les circonstances actuelles, une évocation passablement tapageuse des origines du régime. Mais à Milan, comme à Palerme, le Chef lui-même n'avait pas été présent.

On attendait donc avec d'autant plus d'intérêt le 28 octobre. M. Mussolini paraîtrait-il comme d'habitude ? Reprendrait-il avec son peuple le contact momentanément interrompu ? Ce contact prouverait-il que la popularité du *Duce* demeurait entière ? Dans quel sens, enfin, la nation se trouverait-elle orientée au lendemain de ces fêtes ?

En réalité, le contact a eu lieu, comme précédemment. Le chef du gouvernement a, du haut de son balcon, parlé à la foule assemblée sur la place de Venise. Au cours de la journée de samedi, il a présidé diverses inaugurations. Partout, il a été, comme d'habitude, acclamé. L'inauguration de la cité de Pomezia lui a fourni, hier, l'occasion d'une de ces apparitions familières au milieu du peuple des campagnes. Si la saison déjà avancée ne lui a pas permis de se montrer en haut d'une batteuse, le torse nu, comme il l'avait fait une fois l'année dernière, du moins a-t-il circulé longuement au milieu des nouveaux colons, et les photographies le représentent souriant au milieu des ménagères campagnardes qui l'applaudissent. Mais le caractère spécial de ce « rite agreste », que les journaux

[1] La réforme agraire prévoyant le démembrement des *latifundia* siciliennes, annoncée par Mussolini le 20 juillet 1939, avait été approuvée le 3 octobre par le Conseil des ministres et promulgué le 21 octobre.

exaltent en termes virgiliens, n'empêchait pas (comme le prouve le souvenir de certain discours prononcés à Pontinia, il y a quatre ans) que l'occasion servît à quelque démonstration oratoire d'une portée politique étendue, annonciatrice des événements graves, des « décisions historiques » dont le *Duce*, dans son allocution aux hiérarques de Bologne[1], évoquait il y a quelques semaines l'éventualité.

Or, ni dans les paroles qu'il a adressées aux colons de Pomezia, ni dans celles, plus brèves encore, qu'il a fait entendre du haut du balcon du Palais de Venise, M. Mussolini n'a paru engager les destinées immédiates de l'Italie. Ses affirmations rituelles sur l'activité du régime, sur les entreprises « formidables » qu'il assumera dans l'avenir, comme il l'a fait dans le passé, ont gardé un caractère très général. À aucun moment, il n'a été question d'entreprises guerrières ; aucune allusion n'a été faite aux événements extérieurs ; aucune attaque n'a été dirigée contre telle ou telle nation étrangère ; aucune manifestation de solidarité ou d'amitié avec telle autre n'a même été esquissée. Les paroles prononcées par le chef du gouvernement, tant à Rome qu'à Pomezia, ont été strictement des paroles de « neutres ». On a remarqué, au surplus, que M. Mussolini avait exprimé samedi l'intention de « construire et de marcher, dans toutes les éventualités pour le peuple et avec le peuple » et ces mots ont suscité exégèses et commentaires passionnés au sein d'une nation particulièrement anxieuse de déchiffrer l'avenir que lui réserve l'homme auquel ses destinées sont confiées.

De telles paroles signifient-elles que le *Duce* a ajusté et continuera, désormais, d'ajuster sa ligne de conduite aux désirs du peuple italien qui, de toute évidence, sont pour le maintien de la neutralité ? Signifient-elles seulement que, dans l'ordre intérieur, le régime fasciste entend, au point de vue social, accentuer une politique dont la réforme agraire en Sicile constitue le grand épisode actuel ? La première de ces interprétations, toute hypothétique qu'elle soit, n'est pas invraisemblable, et l'allure générale des fêtes qui ont marqué l'anniversaire du 28 octobre n'est pas, en tous cas, de nature à la contredire. Cette célébration n'avait, en effet, jamais été jusqu'à présent sans comporter quelque défilé militaire, quelque manifestation grandiose, sur un arrière-plan de canonnade ou de mousqueterie. Cette année, au contraire, l'éclat des cuivres et le bruit des armes n'ont pas rempli la capitale. Le souvenir de la Marche sur Rome a été évoqué dans une atmosphère calme et, si l'on peut dire, presque débonnaire, comme si le *Duce* avait voulu marquer que l'Italie, au milieu d'une Europe en feu, demeurait comme une oasis de paix, de raison, de calme et de travail fécond.

De ces journées on peut donc à mon sens, conclure, d'une part, que M. Mussolini, ayant, de nouveau « tâté » le peuple italien, a repris avec lui un contact favorable, et que, d'autre part, il n'a rien dit qui dénote chez lui l'intention de faire sortir prochainement l'Italie de la voie où, sans doute un peu malgré lui, elle se trouve engagée depuis deux mois.

[1] Discours prononcé le 23 septembre 1939. Voir document n° 142, note 3.

Les manifestations des 28 et 29 octobre ne nous ont certes pas éclairés sur la solution finale du « problème Mussolini ». Elles n'ont pas levé le voile dont ce problème reste entouré. Elles semblent, du moins, démontrer que l'heure des décisions n'est pas encore venue et que l'Italie persistera, pendant quelque temps encore, dans son attitude d'expectative.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

291

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3824.
Réservé.

Londres, 31 octobre 1939, 14 h. 30.
(*Reçu* : le 31, 14 h. 50)

Le Foreign Office, qui n'a jamais cessé d'envisager avec faveur la constitution d'un bloc balkanique neutre, se préoccupe particulièrement de la position de la Bulgarie, ce pays constituant actuellement le principal obstacle à un tel groupement.

Les informations reçues à ce sujet à Londres représentent le gouvernement de Sofia comme aussi effrayé des visées allemandes et russes dans les Balkans que le sont les États voisins. Mais en même temps, il craint de laisser échapper une occasion peut-être unique de faire aboutir pacifiquement ses revendications[1]. Le prestige de la Russie auprès de la masse du peuple bulgare est également un facteur dont le gouvernement du roi Boris doit tenir compte.

Le ministre de Bulgarie à Londres a exprimé il y a quelques jours au Foreign Office l'avis que, la victoire de la France et de la Grande-Bretagne ne faisant pas de doute, il serait maladroit pour son pays d'obtenir actuellement des rectifications de frontière des mains de l'Allemagne et de la Russie. Ces gains seraient en effet inévitablement remis en question lors de la prochaine conférence de la paix et la Bulgarie se trouverait alors dans une position délicate. Selon M. M. Mitchiloff, la question des revendications bulgares devrait donc être réglée à l'amiable entre les seules puissances balkaniques.

[1] Une partie de la Dobroudja, incluse dans la Roumanie, et une zone autour de Tsaribrod en Yougoslavie que ces pays pourraient envisager de céder pour obtenir l'alliance stratégique de la Bulgarie (voir document n° 143, note 1). Dans son télégramme nos 1717-1718 du 26 septembre, M. Massigli fait état de ces retrocessions possibles, tandis que la Grèce se refuserait à donner un accès territorial à la mer Égée en Thrace, rejointe en cela par la Turquie qui considère que la question de la Thrace et de la mer Égée doit rester une « affaire gréco-turque » (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, document non reproduit).

Tel est le sentiment du Foreign Office qui serait incontestablement heureux de voir la Roumanie et la Yougoslavie – « On sait que la Grèce est irréductible » – consentir à certains abandons territoriaux au profit de la Bulgarie. On considère qu'une initiative en ce sens émanant de Belgrade et de Bucarest renforcerait considérablement la position du gouvernement de Sofia vis-à-vis de sa propre opinion publique, lui permettrait de résister aux tentations éventuellement venues de Berlin ou de Moscou, et amènerait peut-être l'entrée de la Bulgarie dans l'Entente balkanique.

Le Foreign Office est décidé à n'exercer aucune pression auprès des gouvernements intéressés. En effet, il croit savoir que le prince régent de Yougoslavie s'efforce en ce moment de réaliser un rapprochement entre son pays et la Bulgarie, ainsi qu'entre cette dernière et la Roumanie, et il suit cette tentative avec sympathie. Les dernières nouvelles reçues à Londres de Bucarest en ce qui concerne la possibilité d'un arrangement roumano-bulgare sont d'autre part un peu plus favorables. D'une manière générale, le Foreign Office estime que nous aurions tort de ranger dès maintenant la Bulgarie au nombre de nos adversaires éventuels, et qu'il se développe dans tous les pays balkaniques un sentiment de solidarité en présence des menaces allemandes ou russes qui peut entraîner un règlement satisfaisant des problèmes qui font obstacle au rapprochement positif de tous les pays intéressés.

Enfin, il est impossible d'envisager le problème des Balkans sans tenir compte de la position de l'Italie. Cet aspect de la question sera discuté ces jours-ci entre les dirigeants anglais et Sir Percy Loraine qui vient d'arriver de Rome en congé. À la suite des conversations, le Foreign Office sera sans doute amené à préciser les vues dont l'ambassade d'Angleterre a déjà fait part au Département il y a quelques jours.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

292

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France en Roumanie,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1320-1324. *Bucarest, 31 octobre 1939, 20 h. 40.*
Réservé. Spécial.
(*Reçu* : le 1er novembre, 1 h. 33.).

À l'issue des entretiens qu'il vient d'avoir avec les ambassadeurs de Roumanie à Ankara et Belgrade, qu'il avait convoqués après l'accord du 19 octobre[1], M. Gafenco est arrivé aux conclusions suivantes :

[1] Il s'agit de l'accord tripartite anglo-franco-turc.

1) la constitution d'un bloc des neutres comprenant la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie et éventuellement l'Italie continue de lui paraître éminemment souhaitable, à la condition toutefois qu'une organisation de ce genre ne risque pas d'affaiblir l'Entente balkanique du fait de son incorporation dans un groupement qui s'inspire des nécessités de formules beaucoup plus larges ;

2) la neutralité qu'il s'agit d'affirmer devra être conditionnée par la forme actuelle du conflit et non par celle qu'il pourra revêtir plus tard, notamment dans le cas de son extension à la Méditerranée qui entraînerait immédiatement la participation de la Turquie aux hostilités. M. Gafenco entend donc bien que la Turquie ne sera en aucun cas exclue de ce nouveau groupe (mon télégramme n° 1813)[1] ;

3) les États en question devront être unis tout au moins par un pacte de non-agression ; cette formule pourrait être ultérieurement développée afin d'arriver si possible à des obligations d'assistance ;

4) des contacts permanents auront lieu entre les ministres des Affaires étrangères des pays en cause ;

5) les mesures militaires prises à l'intérieur des frontières de chacun de ces États devront être « normalisées » selon l'exemple récemment donné par la Roumanie et la Hongrie[2] ;

Enfin, m'a dit le ministre des Affaires étrangères, si les pays du Sud-Est de l'Europe arrivent à se solidariser, il est bien évident que l'opération ne peut se faire sous une autre étiquette que celle de la neutralité ; mais en réalité c'est bien « d'un bloc de défense commune » contre l'Allemagne et la Russie qu'il s'agit.

En ce qui concerne la participation des États autres que ceux de l'Entente balkanique, la Hongrie, la Bulgarie, l'Italie, M. Gafenco (...)[3] formules de détente » étaient actuellement examinées avec Budapest, no-

[1] Télégramme en date du 29 octobre par lequel M. Thierry indique que « M. Gafenco, ayant convoqué à Bucarest les ambassadeurs de Roumanie à Ankara et Belgrade, a appris par M. Cadere que l'Italie agirait, en ce moment auprès du gouvernement yougoslave pour le pousser à organisation une sorte de fédération des États du Sud-Est européen où la Turquie ne figurerait pas », une option que refuserait le ministre des Affaires étrangères roumain. Ce dernier « continue d'envisager favorablement la constitution d'un groupe des États danubiens et balkaniques, mais à la condition expresse que les quatre pays signataires du pacte d'Athènes et notamment la Turquie y conservent une position de parfaite égalité. » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10, document non reproduit).

[2] Référence à l'accord roumano-hongrois du 7 octobre, intervenu sur une initiative de Belgrade du 24 septembre, et stipulant la réduction des effectifs militaires stationnés de part et d'autre de la frontière entre les deux pays au niveau normal de temps de paix. Cet accord permet une certaine détente après les escarmouches armées à la frontière des mois de juillet et août 1939. M. Thierry résume l'analyse de la presse roumaine qui y voit un « point de départ d'un groupement homogène de tous les États de l'Europe centrale et balkanique », notamment dans sa dépêche n° 698 du 12 octobre (in Z Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 192). Les relations roumano-hongroises connaissent néanmoins un regain de tension vers le 22-23 octobre, lorsque dans le climat de confusion qui suit l'assassinat du président du Conseil roumain, M. Calinesco, des personnalités hongroises de Transylvanie sont arrêtées et exécutées (voir la dépêche n° 218 du ministre de France en Hongrie M. Guerlet, en date du 23 octobre, in Z Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 192, document non reproduit).

[3] Lacune de déchiffrement.

tamment par l'entreprise de la Yougoslavie ; ce sont également les Yougoslaves, a-t-il ajouté, qui se chargeront « de jeter l'amorce à Sofia ».

Comme j'insistais sur la nécessité de faire rapidement des concessions substantielles aux Bulgares, M. Gafenco en a convenu. Mais il paraît préférable pour le moment de négocier avec Sofia le projet d'un bloc des neutres, plutôt que celui de l'inclusion de la Bulgarie dans l'Entente balkanique qui poserait immédiatement la question de l'abandon d'une partie de la Dobroudja.

Quant à l'Italie, M. Gafenco persiste à penser qu'il y aurait grand intérêt à l'attirer dans le nouveau groupement, mais à condition bien entendu qu'elle n'en prît pas la direction. Le Ministre, sans doute sous l'impression du rapport de M. Bossy au sujet de son premier entretien avec le comte Ciano (ma lettre n° 791[1] en date du 30 de ce mois –Europe), s'est exprimé avec défiance à l'égard du gouvernement fasciste. Il est d'avis de ne pas laisser à l'un des États du groupement balkanique le soin de négocier séparément avec Rome, afin d'éviter les tentatives de dissociation de l'Italie.

Le Ministre a conclu en me disant qu'il ne s'agissait d'ailleurs jusqu'à présent que de préparer le terrain et d'examiner les conditions générales dans lesquelles pourrait être constitué ce bloc des neutres. Ce n'est qu'une fois le terrain ainsi déblayé que l'on entrerait dans la phase active des négociations.

Z Europe 1918-1940, Espagne, 216

293

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES.

D. n° 530[2]. *Paris, 31 octobre 1939.*
Secret.

Au cours d'un entretien dont vous m'avez rendu compte par votre lettre n° 737 du 26 octobre[3], M. Spaak vous a posé deux questions auxquelles il a manifesté le désir de recevoir une réponse précise. La première de ces questions concerne l'attitude franco-anglaise en cas d'attaque allemande

[1] Document non retrouvé.

[2] Dépêche adressée pour information à Londres le 2 novembre suivant. Ce document sans numéro et daté du 30 octobre se trouve dans les Papiers 1940, Papiers Gamelin, vol. 5, avec cette mention manuscrite : « Projet de réponse à la lettre de M. Bargeton établi d'accord avec le général Gamelin, le 30 octobre 1939 ».

[3] Voir document n° 282.

contre la Hollande ; la seconde, l'exécution pratique de nos obligations d'assistance en cas d'agression de la Belgique par l'Allemagne.

Ainsi qu'il a été rappelé au cours de votre entretien, les gouvernements français et anglais ont convenu entre eux, au mois de février dernier, qu'ils considèreraient que toute attaque des Pays-Bas par l'Allemagne créerait un *casus belli*. Dans les circonstances actuelles, une telle entreprise du Reich n'aurait pour effet que d'étendre le champ des opérations et la zone géographique où les forces alliées et celles du Reich pourraient se rencontrer, ceci indépendamment de l'attitude que le gouvernement néerlandais déciderait d'adopter au regard de cette invasion.

Les dispositions d'ordre militaire par lesquelles les commandements français et anglais répondraient éventuellement à une entreprise allemande contre les Pays-Bas seront évidemment conditionnées dans une large mesure par la position prise à cet égard par le gouvernement belge.

Si la Belgique demeure neutre, le gouvernement français entend respecter cette neutralité, et il ne doute pas que telle ne soit également l'intention du gouvernement anglais. Si la Belgique décidait au contraire de prêter son assistance à la Hollande, le gouvernement français se montrerait naturellement favorable à une collaboration de ses forces avec les forces belges : mais le gouvernement belge doit comprendre qu'une telle coopération, pour être réellement efficace, requiert une étude en commun préalable et approfondie.

Cette dernière observation, comme vous l'avez vous-même indiqué à M. Spaak, s'applique bien plus encore au cas d'une agression allemande contre la Belgique, puisqu'il y a tout lieu de penser que les délais accordés aux forces françaises pour leur mise en place seraient alors plus courts que dans la précédente hypothèse.

La France est résolue, si cette éventualité se produisait, à exécuter les obligations d'assistance qui découlent pour elle de la déclaration adressée le 24 avril 1937 par les gouvernements français et anglais au gouvernement belge, et à répondre à l'appel que le gouvernement belge, par sa note du 28 août 1939, a annoncé son intention de nous adresser au cas où la Belgique serait victime d'une agression[1]. Le général Gamelin m'a prévenu qu'il se porterait de toute façon en avant, mais l'amplitude de son mouvement dépendra essentiellement des délais que lui réserveront les conditions d'appel des forces françaises et le degré de la préparation technique effectuée d'un commun accord.

L'importance du facteur temps conjugué avec le facteur préparation n'a pas échappé à M. Spaak. Votre interlocuteur vous a en effet indiqué que la période qui précèderait immédiatement une action allemande, période caractérisée selon lui par des concentrations de troupes et des campagnes de presse allemandes, devrait être mise à profit pour apporter toutes précisions sur les modalités de notre assistance. Le général Gamelin, consulté, est d'avis que les concentrations allemandes actuellement réalisées

[1] Voir *DDF* (1936-39), XIX, documents n°s 109 à 112.

permettraient le déclenchement presque immédiat d'opérations, aussi bien contre la Hollande que contre la Belgique.

Il importe que cette appréciation soit portée à la connaissance de M. Spaak qui estime qu'à l'heure actuelle, le danger politique que comporteraient des contacts d'état-major l'emporte sur le danger technique créé par leur absence.

Il ne nous appartient pas, dans une question qui met en jeu la sécurité même de son pays, de tenter de faire prévaloir auprès de lui une autre appréciation. Nous devons nous contenter de lui signaler qu'une collaboration efficace de nos forces, dans l'éventualité qu'il prévoit, dépend de la mesure dans laquelle elle aura pu être préparée et que les conditions d'une assistance portant nos armées aux côtés des armées belges ne pourraient, par conséquent, s'improviser sous la menace des événements appelés à la déterminer.

Enfin, il y a lieu de souligner l'intérêt que présenterait pour la Belgique l'action de l'armée britannique aux côtés de l'armée française, action qui nécessitera forcément d'entreprendre une étude en commun.

C'est en vous inspirant de ce qui précède qu'il vous appartiendra de répondre aux questions posées par M. Spaak. Vous pourrez vous-même indiquer à votre interlocuteur combien il nous paraît désirable, à défaut de conversations plus précises, dont il juge actuellement l'ouverture prématurée et dangereuse, de poursuivre au moins, par la voie habituelle et secrète, un échange normal d'informations dont la connaissance intéresse également la sécurité des deux pays.

Z Europe 1918-1940, Belgique, 198

294

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE, À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 927[1]. *Madrid, 31 octobre 1939.*

M. de Lequerica vient d'effectuer, coup sur coup, deux voyages à Madrid à quelques jours d'intervalle[2]. Il est reparti samedi soir pour Bilbao et Paris.

On s'est demandé ce que signifiaient ces allées et venues. L'objet essentiel en paraît avoir été la mise au point des motifs pour lesquels auraient

[1] Communiqué aux Relations commerciales et au Cabinet du ministre (n° 81).

[2] José Felix de Lequerica y Esquiza est l'ambassadeur d'Espagne à Paris. C'est le 18 octobre que le général Franco a quitté définitivement Burgos pour fixer sa résidence et celle du gouvernement espagnol à Madrid.

échoué les interventions que le général Franco a annoncé avoir fait effectuer, en septembre dernier, à Paris et à Londres, en faveur de la paix[1]. Le ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur à Paris et peut-être aussi celui à Londres paraissent en effet s'être rejeté mutuellement la responsabilité de cet échec.

Le colonel Beigbeder[2] n'aurait pas attaché assez d'intérêt aux instructions reçues du *Caudillo* et la transmission de celles-ci aux ambassadeurs à Paris et à Londres aurait manqué de fermeté. C'est là qu'il faudrait voir la cause principale du départ du colonel, annoncée il y a quinze jours (mon télégramme n° 416)[3]. Si cette disgrâce n'est pas encore effective, le retard n'en serait dû qu'au système temporisateur chez les Espagnols. De fait le général Franco qui, pour ses exploits guerriers, s'est vu reconnaître, tel Fabius, le mérite de savoir attendre, transpose volontiers depuis sept mois cette vertu dans le domaine de ses diverses préoccupations gouvernementales.

Quant à M. de Lequerica, on a prétendu qu'il serait envoyé à Londres. Je crois savoir qu'il a été plutôt question pour lui de cette ambassade de Buenos Aires, le Limoges de l'Espagne nationale, où dix personnalités politiques, militaires, littéraires, journalistiques, voire diplomatiques, ont redouté, espéré, ou même appris leur nomination au cours de ces sept derniers mois, sans que, d'ailleurs, le poste ait encore été effectivement occupé. On a également raconté qu'il avait été question de lui pour la succession du colonel qui aurait d'ailleurs préféré aller à Paris au lieu de Berlin. Mais M. Serrano Suner[4] a presque son mot à dire dans une question de cette importance d'où dépendent non seulement l'avenir immédiat de la politique extérieure de l'Espagne, mais aussi son avenir politique à lui. Or rien ne permet de dire que le chef, occulte mais réel, du gouvernement ait encore renoncé à se faire confier le ministère des Affaires extérieures.

M. de Lequerica est aimablement passé par l'ambassade avant son départ. Il a éludé toute réponse précise quant à son proche avenir, mais a donné à entendre qu'il continuerait à collaborer directement au rapprochement franco-espagnol.

Il a signalé que le colonel Barroso allait revenir incessamment à Madrid, bien qu'il en fût reparti il y a quelques jours seulement.

Je me réfère à ce sujet à mon télégramme n° 433[5].

[1] Voir document n° 204.

[2] Ministre des Affaires extérieures jusqu'au 10 octobre 1939.

[3] Télégramme en date du 10 octobre : « par décret signé hier, le colonel Beigbeder aurait été nommé ambassadeur à Berlin. On lui reprochait de s'intéresser trop exclusivement aux affaires marocaines et musulmanes » (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 180, document non reproduit).

[4] Ramon Serrano Suner, beau-frère du général Franco, est le président de la junte politique de la Phalange et ministre de l'Intérieur jusqu'en octobre 1939.

[5] Télégramme en date du 20 octobre 1939, Saint-Sébastien, de Pétain au Département (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 148) relatif à des négociations discrètes en vue de l'achat de matériel aéronautique en Espagne (document non reproduit).

Il s'est déclaré très désireux de voir des négociations commerciales franco-espagnoles s'ouvrir dans le plus bref délai à Madrid pour la conclusion d'un *modus vivendi*. Au ministère des Affaires extérieures on vient d'être avisé de Paris que deux négociateurs français arriveraient prochainement à Madrid et que M. Alphand viendrait ultérieurement.

Enfin l'ambassadeur d'Espagne s'est félicité des relations qu'il entretient avec vous et M. Coulondre.

J'ajoute, pour terminer, que, d'après un renseignement de bonne source, M. de Lequerica aurait, en donnant des noms et des précisions, annoncé à plusieurs personnalités espagnoles une prochaine crise dans le haut commandement français.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

295

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE.

D. n° 220[1]. *Paris, 31 octobre 1939.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte des principaux articles consacrés par la presse française à l'encyclique *Sumni Pontificatus*[2].

Leur lecture vous permettra de mesurer et de faire entendre à l'entourage du Saint-Père l'écho profond que la parole pontificale a rencontré dans l'opinion publique de notre pays.

Sans distinction de croyances, les écrivains de tous les partis ont rendu hommage à la haute inspiration d'un document qui rappelle avec toute la clarté nécessaire la suprématie des principes sur lesquels repose toute civilisation et qui constitue dans son objectivité sereine la condamnation la plus formelle des régimes où se consomme, par la violence, l'assujettissement total de la personne humaine à l'État considéré comme fin.

L'évocation d'une Pologne ressuscitée n'a pas été moins sensible à tout ceux qu'avait troublés la réserve extrême observée jusqu'à présent par le Saint-Siège à l'égard d'une grande nation catholique, victime d'une brutale agression.

[1] Dépêche signée « Léger ».

[2] Les documents placés en annexe de cette dépêche en réponse au vœu exprimé par l'ambassadeur Charles-Roux le 28 octobre (document n° 287) n'ont pas été retrouvés.

En promulguant cette encyclique, le Souverain Pontife s'est placé sur le plan supérieur, qu'évoquait ma communication n° 192[1], et a prononcé les paroles qu'attendaient de lui tous ceux qui ont gardé le souvenir des positions magistrales prises par son prédécesseur au regard des régimes de force et de conquête. Ces paroles ont été entendues en France et comprises dans l'esprit qui les inspirait et j'attacherais du prix à ce que vous fissiez connaître au Pape, sous la forme que vous jugerez la plus opportune, l'adhésion unanime et respectueuse dont notre pays les a saluées.

Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, 40

296

M. Magny, Ministre de France à Helsinki,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 365-368.
Réservé.

Helsinki, 1er novembre 1939, 19 h. 55.

(*Reçu* : le 1er, 21 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 363 et suivants[2].

Je viens d'être reçu sur ma demande, faite il y a 48 heures, par le ministre des Affaires étrangères et je me suis ensuite longuement entretenu avec le secrétaire général du ministère.

Je signale cette première impression que les milieux officiels paraissent quelque peu désorientés par le discours de M. Molotov[3] qui, en divul-

[1] Voir document n° 164.

[2] Dans ses télégrammes nos 361 à 363 en date du 30 octobre, M. Magny évoque les consultations entre le gouvernement finlandais et les différents groupes parlementaires sur l'attitude à adopter face aux exigences soviétiques. Il indique que la résistance à ces demandes viendrait des « représentants du Parti agraire parmi lesquels le ministre de la Défense nationale », mais qu'un accord a été obtenu quant aux instructions données à la délégation finlandaise qui doit se rendre à Moscou et qui pourrait accepter les propositions soviétiques, dont l'Ambassadeur ne connaît d'ailleurs pas la teneur précise. Il pense néanmoins que si un accord intervenait, « ce serait un succès pour la Finlande dont l'attitude résolue ainsi que l'appui moral de l'Amérique et des pays scandinaves auraient permis de réduire au minimum les exigences russes et d'obtenir un traitement non comparable avec celui des pays baltes. Ce serait un succès pour le gouvernement de l'URSS également, dont l'habileté et la modération apparentes auraient permis finalement d'obtenir pacifiquement des avantages appréciables. » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit). Le télégramme suivant n° 364 n'a pas été retrouvé.

[3] Discours du 31 octobre 1939, prononcé devant le Soviet suprême de l'URSS et radiodiffusé en français par Moscou le jour même. Le Supplément à la Revue de presse du 1er novembre du Commissariat général à l'Information en donne le texte complet (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 77, document non reproduit). Molotov analyse la communauté d'intérêt germano-soviétique, le « motif réel de la guerre anglo-française contre l'Allemagne », la situation des nouveaux territoires annexés d'Ukraine et de Biélorussie, les relations avec les trois pays baltes, avec la Finlande, la Turquie et le Japon, et enfin la question du blocus anglo-français. S'agissant des exigences à l'égard de la Finlande, Molotov, qui se veut rassurant, traite de « fables » et de « mensonges sans scrupules » de la presse étrangère celles que l'on prête à l'URSS

guant les demandes soviétiques, a exposé publiquement leur modération et surtout met fin au doute qu'on laissait volontiers planer sur l'importance inadmissible de ces demandes.

Les journaux de ce matin avaient reproduit un extrait du discours transmis par l'agence DNB.

J'enverrai aussitôt que possible au Département ce texte qui d'après mes premières vérifications ne concorde pas avec le texte officiel russe.

Dans un communiqué publié seulement par le journal suédois, il était annoncé que la délégation finlandaise partie hier soir pour Moscou était arrêtée en cours de route et, en présence de la situation nouvelle créée par ce discours, rentrait à Helsinki. Malgré les démentis donnés, il semble bien que cette décision de rappel ait été la première réaction du gouvernement qui s'était réuni à 3 heures du matin pour examiner la question.

On paraît maintenant être revenu à une opinion plus calme, les négociateurs poursuivent leur route vers Moscou et on espère arriver à une solution transactionnelle.

D'après mes informations et les renseignements publiés, mon télégramme précité transmettait à Votre Excellence des indications exactes mais in-

(ville de Vipuri, partie nord du Lac Lagoda, îles Aaland). « En réalité, dit-il, nos propositions dans les pourparlers avec la Finlande sont d'une modestie extrême et se réduisent au minimum sans lequel il est impossible d'assurer la sécurité de l'URSS et de régler les relations d'amitié avec la Finlande. (…) Nous avons proposé de conclure un pacte soviéto-finlandais d'assistance mutuelle, à peu près sur le modèle de nos pactes d'assistance mutuelle avec les autres Etats baltes. Le gouvernement finlandais nous ayant déclaré que la conclusion d'un tel pacte serait en contradiction avec son attitude de neutralité absolue, nous n'avons pas insisté sur nos propositions. Dès lors, nous avons offert de passer à l'examen des questions concrètes qui nous intéressent du point de vue de la sécurité de l'URSS et notamment de la sécurité de Léningrad, tant du côté de la mer que de celui du golfe de Finlande et de celui de la terre, étant donné que la ligne frontière passe si près de Léningrad. Nous avons proposé de nous étendre pour délimiter la frontière soviéto-finlandaise de quelques dizaines de kilomètres au Nord de la frontière de Léningrad sur l'isthme de Carélie. En échange, nous avons offert à la Finlande une partie de la Carélie soviétique, deux fois plus grande. Nous avons proposé de nous entendre sur la prise à bail pour un délai déterminé, d'un petit secteur finlandais près du golfe de Finlande, afin d'y organiser une base navale. (…) D'autres propositions, et notamment celle concernant un échange de territoires de certaines villes du golfe de Finlande et d'une partie des presqu'îles Sibarsky et Sredni contre une double étendue de territoire en Carélie soviétique ne rencontre pas, semble-t-il, d'objection de la part du gouvernement finlandais. Les divergences sur plusieurs de nos propositions ne sont pas encore surmontées et les concessions faites par la Finlande à cet égard, par exemple, la cession partielle de territoire dans l'isthme de Carélie n'atteignent évidemment pas leur but. Nous avons fait ensuite une série de nouvelles avances pour nous entendre avec la Finlande. Nous avons dit que si nos principales propositions étaient acceptées, nous serions prêts à lever nos objections contre l'armement des îles d'Aaland sur quoi le gouvernement finlandais insiste depuis longtemps (…), à condition que la Finlande effectue cet armement par ses propres moyens, sans la participation d'aucun tiers pays pour autant que l'URSS n'y participe pas. Nous avons proposé également à la Finlande de procéder au désarmement des régions fortifiées tout le long de la frontière soviéto-finlandaise dans l'isthme de Carélie, ce qui doit répondre entièrement aux intérêts de la Finlande. Nous avons exprimé par ailleurs le désir de renforcer le pacte soviéto-finlandais de non-agression par des garanties supplémentaires réciproques. Enfin, le raffermissement des relations politiques entre l'URSS et la Finlande serait aussi certainement une excellente base pour le prompt développement des relations économiques entre nos pays. » Sur le chapitre des relations avec la Finlande, Molotov termine par une diatribe contre le président américain qui « a jugé bon de se mêler de ces questions, ce qui est difficile de concilier avec la politique de neutralité américaine », et qui ferait mieux de s'occuper de « Philippines ou Cuba qui réclament depuis longtemps aux États-Unis leur liberté et leur indépendance, sans pouvoir les obtenir, ce qui n'est pas le cas de l'URSS avec la Finlande, laquelle a obtenu depuis longtemps sa liberté et son indépendance en tant qu'État. »

complètes. Aucune demande ne viserait les îles d'Aaland, ce qui s'expliquerait par le désir des Soviets de réduire autant que possible l'intérêt que la Suède peut porter à la Finlande.

Les seules divergences de vues qui existeraient entre le gouvernement finlandais et le gouvernement soviétique porteraient :

1) sur la concession d'une base maritime à l'entrée du golfe de Finlande à Hango ;

2) sur la rectification de frontière demandée dans l'isthme de Carélie en ce qu'elle toucherait à la ligne de fortifications établie par la Finlande.

Il semble que les délégués finlandais en précisant les limites des concessions qu'ils ne sauraient dépasser auraient jusqu'ici pour mission de rechercher à établir une transaction.

Il apparaîtrait que si une certaine partie de l'opinion finlandaise fait montre d'une intransigeance absolue à l'égard de toute transaction, une autre partie se rendrait compte que des simples considérations de prestige ne sauraient faire perdre de vue les avantages que l'on pourrait retirer de la fin d'une mobilisation qui, outre les dépenses qu'elle nécessite, compromet l'existence même du pays.

En outre on serait d'avis que l'URSS pourrait exercer sur le commerce finlandais en Baltique une pression contre laquelle il serait difficile de lutter.

À cet égard, M. Erkko, qui m'a paru particulièrement monté contre l'Allemagne, a fait allusion à des informations qu'il aurait reçues sur des accords secrets complétant le pacte germano-russe et ces accords auraient prévu l'utilisation par l'Allemagne de la marine russe, notamment des sous-marins, et la collaboration dans les établissements de constructions maritimes de techniciens allemands.

Enfin, je crois devoir signaler un communiqué officiel du gouvernement finlandais paru dans les journaux de ce soir dans lequel celui-ci exprime sa surprise de voir le gouvernement soviétique prétendre qu'une tierce puissance aurait fait pression sur la Finlande. « À ce sujet le gouvernement finlandais n'a aucun renseignement ».

Papiers 1940, Papiers Rochat, 36

297

M. GASTON MAUGRAS, AMBASSADEUR DE FRANCE EN GRÈCE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 280. *Athènes, 1er novembre 1939, 20 h. 30.*

J'apprends que l'ambassadeur de Roumanie a remis aujourd'hui au sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères une note de M. Gafenco préconisant la constitution d'un bloc des neutres dont feraient partie tous les États du Centre et Sud-Est, à savoir : Hongrie, Bulgarie, Italie, Turquie, Grèce, Yougoslavie, Roumanie.

Z Europe 1918-1940, Balkans, 21

298

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3846[1]. *Londres, 1er novembre 1939.*
Réservé. Confidentiel.
(*Reçu* : le 3, 11 h.)[2]

Je réponds à votre télégramme nº 2776[3].

J'ai fait part au Foreign Office des réserves du gouvernement français en ce qui concerne la prétention du gouvernement thaïlandais de lier la question du pacte de non-agression à celle des îles du Mékong[4].

Contrairement aux indications fournies à notre ministre en Thaïlande (télégramme de Bangkok nº 2005)[5], le Foreign Office n'a reçu jusqu'à présent de son représentant dans ce pays aucune information marquant que, vis-à-vis des Anglais, le gouvernement thaïlandais ait également fait allusion à l'affaire des îles du Mékong.

[1] Télégramme en clair.

[2] Reçu par avion.

[3] Télégramme de Paris à Londres en date du 29 octobre 1939, signé Léger (in E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, vol. 84, document non reproduit).

[4] Dans le télégramme précité, M. Léger rappelait les réserves françaises : « (…) Je ne vois pas en principe que nous ayons à donner au Siam, outre la garantie qu'il nous demande, un avantage territorial. Cette revendication fera l'objet d'un examen concerté avec le ministre des Colonies aussitôt que nous sera parvenue la note siamoise annoncée. Il convient toutefois, étant donné la référence qui paraît avoir été faite à cette affaire dans la note thaïlandaise au ministre d'Angleterre, d'indiquer dès maintenant au Foreign Office que la position thaïlandaise soulève de notre part d'extrêmes réserves ». Pour un rappel historique de la question, voir document n° 285.

[5] Document non retrouvé.

Le chef du département d'Extrême-Orient aimerait savoir si cette revendication constitue véritablement une question préalable, sans le règlement de laquelle aucun pacte de non-agression ne pourrait être conclu, ni avec la France, ni avec l'Angleterre. Bien entendu, Sir Josiah Crosby ne posera aucune question à ce sujet au ministre des Affaires étrangères siamois, ce qui risquerait d'encourager celui-ci à prendre une attitude intransigeante, mais l'on pense au Foreign Office que M. Lépissier doit d'ores et déjà être mis en mesure de nous renseigner sur ce point particulier.

Du côté anglais, en tout cas, les arrangements relatifs à la frontière birmano-thaïlandaise n'ont rien à voir avec la négociation actuelle. Les accords portant sur les rivières Méhsai et Pakchan remontent respectivement à 1932 et à 1934. Ils ont posé en principe que ces deux cours d'eau, sujets à de fréquents changements de lit, constituent en tout état de cause la frontière entre la Birmanie et le Siam. Le Méhsai ayant précisément changé son cours depuis lors, le gouvernement birman a, au début de cette année, envoyé à Bangkok des délégués qui ont réglé la question avec les Siamois conformément aux accords existants. C'est ainsi qu'ont été réglées les difficultés concernant la nationalité des habitants qui s'étaient trouvés soudain englobés en territoire étranger.

E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, 84

299

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 931[1].
Réservé.

Rome, 1er novembre 1939.

(*Reçu* : le 5, 15 h. 15)

À chaque visite que j'ai faite ces temps-ci au cardinal secrétaire d'État, je lui ai demandé quelle impression il avait de l'attitude du gouvernement italien par rapport à la guerre en cours, et ce que faisait le Saint-Siège pour faire contribuer le clergé italien à ses intentions modératrices.

Chaque fois, le cardinal Maglione m'a répondu : sur le premier point, qu'il n'avait aucune indication nouvelle, c'est-à-dire aucune qui fût de nature à présager un changement de la position d'abstention adoptée par le gouvernement italien, sur le second point, que les prières publiques prescrites par le Saint-Siège en faveur de la paix continuaient dans toute l'Italie ainsi d'ailleurs qu'en témoignait l'*Osservatore Romano*, qui ren-

[1] Télégramme en clair.

dait compte périodiquement, soit d'offices religieux célébrés à cette intention, soit de lettres pastorales écrites sur ce thème.

Lorsque j'ai essayé de faire préciser au cardinal Maglione s'il donnait instruction au clergé italien d'user de son influence pour prôner la neutralité, il a invariablement pris la tangente, mais en ajoutant, comme un homme qui parlait à bon escient, que le clergé italien n'avait pas besoin d'être incité à servir cette cause, parce qu'il la servait de lui-même.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 824

300

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. D'ARNAUD DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE.

T. nº 361[1]. *Paris, 1er novembre 1939.*

Réservé. Secret.

Étant donné les importants besoins de nos arsenaux et chantiers privés en spécialistes de la construction navale et la grande utilité que présenterait le renforcement de notre flotte de commerce en navires de toutes catégories (y compris batellerie des ports), les autorités navales françaises appellent mon attention sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à faire interroger discrètement les armateurs hollandais ainsi que le personnel des chantiers navals sur leurs intentions dans l'hypothèse d'une attaque allemande contre les Pays-Bas et, le cas échéant, à leur faire savoir que, dans cette éventualité, la France serait prête à les accueillir, avec tout le matériel flottant leur appartenant, et à leur fournir du travail.

Je ne me dissimule nullement le caractère particulièrement délicat de la démarche suggérée. Je crois toutefois devoir vous en aviser pour le cas où vous estimeriez possible d'y donner suite, avec toute la discrétion nécessaire, en faisant approcher tel ou tel technicien ou armateur hollandais qui vous paraîtrait suffisamment acquis à notre cause et susceptible, en même temps, de rendre effectivement les services attendus de lui.

Z Europe 1918-1940, Pays-Bas, 95

[1] Télégramme en clair par courrier spécial.

301

NOTE DU DÉPARTEMENT

Note pour l'Ambassade d'Angleterre à Paris

N. *Paris, 1er novembre 1939.*

Le ministère des Affaires étrangères a étudié avec une particulière attention l'aide-mémoire de l'ambassade d'Angleterre en date du 28 octobre où se trouvaient exposées les vues du gouvernement britannique sur l'opportunité d'entrer en conversation avec le gouvernement italien au sujet de la situation dans les Balkans[1]. Il s'agit principalement aux yeux du gouvernement britannique, expose l'Ambassade, d'adopter une attitude plus positive à l'égard de l'Italie et de rechercher avec elle à la fois un objet de conversation et un terrain de collaboration possible. La situation dans les Balkans, d'où se dégagerait une convergence d'intérêts pour la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, pourrait, estime le gouvernement anglais, fournir l'objet de ces entretiens[2].

Le gouvernement français partage entièrement le sentiment du gouvernement anglais sur l'intérêt pour la France et l'Angleterre de ne pas se

[1] Traduction de l'aide-mémoire de l'ambassade d'Angleterre du 28 octobre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10 et Papiers Hoppenot, vol. 2 (Document non reproduit mais cité en grande partie dans la note suivante).

[2] « Le gouvernement du Royaume-Uni a des raisons de penser que le moment est peut-être venu où il serait possible d'adopter une attitude plus positive à l'égard de l'Italie.

(…) Une question dans laquelle apparaît actuellement une concordance d'intérêts est celle des Balkans. Dans la mesure où il est possible de déterminer la politique italienne, il semble que l'Italie soit anxieuse d'éviter l'extension de la guerre à cette région. Le gouvernement de Sa Majesté a reçu des indications d'après lesquelles la coopération de l'Italie en vue d'assurer la formation d'un bloc de neutralité balkanique pourrait actuellement être espérée et serait favorablement accueillie par les pays de l'Europe sud-orientale, y compris la Turquie. De plus, des informations reçues de divers côtés par le gouvernement britannique semblent indiquer que les États balkaniques se trouvent actuellement en état d'être influencés et qu'il est important de saisir ce moment psychologique.

Dans ces conditions, l'ambassadeur de Sa Majesté à Rome a été autorisé à s'efforcer d'amener le comte Ciano à discuter avec lui les problèmes politiques d'intérêt mutuel dans les Balkans et à tenter de découvrir les vues de son interlocuteur en ce qui concerne la question de savoir si l'Italie est prête à coopérer en vue de favoriser sans plus attendre un bloc de neutralité balkanique. Sir P. Loraine a été informé que le gouvernement de Sa Majesté comptait sur la coopération du gouvernement de la République dans cette tâche et qu'il espérait que la Turquie, qui exerce une influence considérable dans la zone balkanique, serait également disposée à prêter son appui.

Il a été suggéré par Lord Halifax à Sir P. Loraine que ce dernier pourrait dire au comte Ciano que le gouvernement britannique n'est pas plus désireux que le gouvernement italien de voir la guerre s'étendre aux Balkans et qu'il se demandait par suite si le comte Ciano accepterait de discuter dans un esprit amical les moyens à adopter en vue d'arriver aux fins que les deux gouvernements semblent désirer. En tentant une démarche auprès du comte Ciano conformément à ces suggestions, Sir P. Loraine devrait mener l'entretien de façon à laisser à son interlocuteur l'initiative de propositions concrètes, et cela afin de lui donner l'impression que le plan qui prendrait corps, quel qu'il fût, aurait eu comme point de départ une initiative italienne. Le but du gouvernement britannique dans les Balkans et, du moins on l'espérait, celui du gouvernement italien serait d'affermir la détermination des États balkaniques pris individuellement et de la Hongrie de maintenir leur neutralité à l'encontre de toute pression politique ou militaire d'où qu'elle vînt, et collaborer entre eux à cet effet. Le comte Ciano aurait-il des suggestions à formuler en ce qui concerne les moyens d'atteindre ce but ? »

figer vis-à-vis de l'Italie dans une attitude purement négative et de lui donner, au contraire, l'impression que nous serons toujours heureux de rechercher avec elle toute possibilité d'une collaboration que nous estimons souhaitable, mais dont l'étendue et l'efficacité dépendront évidemment de la concordance qui se révèlera entre les buts poursuivis par la politique italienne et la politique des deux gouvernements alliés.

L'abstention de l'Italie en présence du conflit provoqué par l'agression de son partenaire officiel de l'Axe est due à un certain nombre de causes dont aucune n'est ignorée du gouvernement britannique. En tentant de régler, dès cette année par la guerre le différend polonais, le gouvernement du Reich a sans doute manqué aux engagements qu'il avait pris à l'égard du gouvernement italien et lui a donné prétexte pour se libérer, à titre immédiat, de ses obligations d'alliance dont l'exécution, pour différentes raisons, dont l'insuffisance de sa préparation militaire n'était pas la moindre, aurait entraîné pour lui des risques graves. Le sentiment du pays s'est affirmé en faveur de la neutralité avec une unanimité et une force dont les dirigeants du régime ne pouvaient point ne pas tenir compte. Cette position de neutralité est elle-même devenue, pour l'économie italienne, une source de profits substantiels, et la France et la Grande-Bretagne n'ont rien négligé de ce qui pouvait intéresser ainsi matériellement l'Italie à s'y maintenir. La collusion des visées allemandes et soviétiques et les facilités qu'elle peut offrir à une expansion slave vers l'Adriatique et la Méditerranée, d'une part, la certitude de trouver en face d'elle la Turquie en cas de conflit méditerranéen, d'autre part, n'ont pas peu contribué, enfin, à confirmer l'Italie dans une attitude de réserve et d'expectative.

Ces différents facteurs ne revêtent pas un caractère passager ; certains d'entre eux se fortifieront même avec le temps. Il y a donc peu de chances pour que l'Italie modifie son attitude au cours des prochains mois, ni même, à moins de succès militaires allemands décisifs, pour qu'elle abandonne jamais une politique aussi profitable matériellement et conditionnée, au demeurant, par des possibilités de différents ordres.

L'Italie peut donc être considérée comme s'étant mise dans une certaine position d'équilibre dont il est douteux qu'elle le rompe à notre détriment. Cette évolution, dans un sens si favorable à nos intérêts, s'est effectuée d'elle-même, sous la pression naturelle des circonstances, et sans que nous ayons eu à la favoriser autrement que de manière indirecte. Une constatation aussi satisfaisante se trouve justifier la politique de courtoisie et de réserve que le gouvernement français a toujours préconisée à son égard. Elle nous permet de prendre tout le champ nécessaire avant d'accentuer un rapprochement qu'il serait imprudent de vouloir hâter par des avances intempestives et qui ne sera durable et fécond qu'autant que l'Italie en aura pris l'initiative. Elle nous laisse toute possibilité, enfin, d'aborder une question aussi délicate que celle qui a fait l'objet de l'aide-mémoire de l'ambassade d'Angleterre, qu'après un examen approfondi des données, dont certaines s'avèrent particulièrement délicates, de ce problème.

Les États balkaniques ont, les uns et les autres, depuis l'ouverture du conflit, adopté des positions de neutralité, diversement orientées et accentuées, mais où nous avons intérêt, dans la phase actuelle, à les voir se maintenir. Si leur position géographique impose à la Roumanie comme à la Yougoslavie une grande prudence dans la conduite de leur politique et dans l'affirmation de leurs sympathies, nous ne pouvons douter que celles-ci ne soient délibérément en notre faveur. La Grèce s'inspire des mêmes tendances et a montré récemment, en écartant certaines avances italiennes, qu'elle n'entendrait à aucun titre aliéner sa liberté d'action[1]. La Turquie, enfin, s'est engagée à notre égard à une neutralité bienveillante qu'elle pratique avec loyauté et dont nous connaissons la valeur. De ces quatre puissances, dont la réunion forme l'Entente balkanique, nous sommes assurés qu'aucune ne sortira de la neutralité à notre détriment et qu'une, au moins, prendrait, dans certaines circonstances, notre parti.

La neutralité bulgare revêt un tout autre caractère. Le changement de front de la Russie n'a fait qu'accentuer les tendances qui poussaient la Bulgarie dans le camp de l'Allemagne. Les concentrations de matériel allemand auxquelles elle prête son territoire, prouvent que le Reich s'est assuré à Sofia d'un point d'appui pour toute action, qu'isolément ou en liaison avec l'URSS, il se proposerait d'entreprendre dans les Balkans. La crainte d'avoir à affronter seule la coalition de l'Entente balkanique a seule retenu jusqu'ici la Bulgarie de poursuivre la réalisation de ses revendications territoriales aux dépens de la Roumanie, de la Grèce et de la Yougoslavie. Forcée à la neutralité par la constatation actuelle de son impuissance, la Bulgarie en sortira le jour où une conjugaison de son action avec celle de l'Allemagne, et peut-être de la Russie, lui ouvrira des perspectives de gain assuré. Et le prix que devraient dès maintenant lui payer ses voisins pour l'attirer à eux est bien trop élevé pour qu'il existe une chance de voir les États de l'Entente consentir d'aussi lourds sacrifices pour un résultat au demeurant précaire[2].

Au regard des intérêts français et anglais, la neutralité balkanique paraît donc d'ores et déjà établie sur des bases suffisamment solides et satisfai-

[1] Voir document n° 122.

[2] Charles Corbin, ambassadeur de France en Grande-Bretagne, a informé Paris le 31 octobre que, d'après des informations reçues à Londres, le gouvernement de Sofia « craint de laisser échapper une occasion peut-être unique de faire aboutir pacifiquement ses revendications » ; dans ces conditions, le Foreign Office « serait incontestablement heureux de voir la Roumanie et la Yougoslavie – « on sait que la Grèce est irréductible » – consentir à certains abandons territoriaux au profit de la Bulgarie. « On considère qu'une initiative en ce sens émanant de Belgrade et de Bucarest renforcerait considérablement la position du gouvernement de Sofia vis-à-vis de sa propre opinion publique, lui permettrait de résister aux tentations éventuelles venues de Berlin ou de Moscou, et amènerait peut-être l'entrée de la Bulgarie dans l'Entente balkanique » (Cf. Télégramme nos 3824-3827, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10, document non reproduit). Cependant, l'ambassadeur de France à Bucarest, Adrien Thierry, aurait informé Paris, le 31 octobre également, du refus poli du ministre des Affaires étrangères de Roumanie : « Comme j'insistais sur la nécessité de faire rapidement des concessions substantielles aux Bulgares, M. Gafenco en a convenu. Mais il lui paraît préférable pour le moment de négocier (avec Sofia) le projet d'un bloc des neutres, plutôt que celui de l'inclusion de la Bulgarie dans l'Entente balkanique qui poserait immédiatement la question de l'abandon d'une partie de la Dobroudja » (Cf. Télégramme nos 1320-1324, *ibid.*, document non reproduit).

santes, puisque nous sommes assurés qu'aucun de ces États, la Bulgarie y compris, ne prendra l'initiative de la rompre à notre détriment, et que la place prépondérante occupée par la Turquie au sein de l'Entente balkanique proprement dite nous garantit l'orientation la plus favorable possible à nos intérêts, de ce groupement.

Le gouvernement français ne voit naturellement aucune objection à ce que le gouvernement italien soit amené, au cours d'entretiens que les ambassadeurs d'Angleterre et de France ont normalement avec le comte Ciano, à constater cette situation et à reconnaître qu'elle coïncide avec les intérêts de l'Italie. Le *statu quo* que cette neutralité vise à affermir et à protéger ne peut être menacé que par une action éventuelle du Reich contre la Roumanie ou la Yougoslavie, ou par une tentative de la Bulgarie pour réaliser ses ambitions irrédentistes. En s'abstenant d'encourager les revendications du gouvernement de Sofia, en marquant au Reich l'intérêt positif qu'elle prend au maintien de la paix dans les Balkans, l'Italie peut apporter une contribution efficace au maintien du *statu quo* balkanique. C'est dans l'acceptation de ce *statu quo* que la politique franco-anglaise, celle de l'Italie et celle de la Turquie peuvent coïncider. Leur intérêt commun est d'opposer une barrière aussi solide que possible à la descente du germanisme et du slavisme vers la Méditerranée, de neutraliser la complicité que cette poussée pourrait trouver à Sofia. Le gouvernement français ne verrait donc aucune objection à ce que le concours que l'Italie peut apporter du dehors à cette œuvre soit évoqué devant le comte Ciano, concours dont l'acceptation par la France et l'Angleterre entraînerait d'ailleurs reconnaissance par elles du nouveau statut de l'Albanie[1].

Mais il y avait, semble-t-il, au contraire, les plus graves inconvénients à laisser le gouvernement italien retirer de ces entretiens l'impression que la France et l'Angleterre favorisent immédiatement la constitution sous son égide d'un bloc de neutralité balkanique.

Pareil appui donné par nous à certaines visées latentes de la politique romaine ne se justifierait ni par la nécessité d'accentuer une évolution italienne, que d'autres facteurs, comme il l'a été indiqué, suffisent pour maintenir dans son orientation actuelle, ni par celle de consolider une neutralité balkanique suffisamment assurée, dans les circonstances actuelles, par les intérêts ou les possibilités des cinq États de la Péninsule.

Toute intervention directe de la politique italienne dans ce sens, en supposant même que pleine confiance pût dès maintenant être faite en sa sincérité et à son désintéressement, risquerait de produire des effets opposés à l'objet recherché. Ni la Turquie n'accepterait l'idée d'un bloc balkanique dominé par l'Italie, ni la Grèce, que nous avons garantie contre les visées que l'on pouvait prêter à cette dernière[2], ne comprendrait que nous favorisions un regroupement de la communauté balkanique sous l'égide

[1] Envahie le 7 avril 1939 par les troupes italiennes, l'Albanie est placée dès le 8 sous le protectorat de Rome, sans que Londres et Paris aient reconnu le coup de force.

[2] La garantie de la France et de la Grande-Bretagne est octroyée à la Grèce le 13 avril 1939, en même temps que la Roumanie.

italienne. Les liens de l'Italie et de l'Allemagne sont encore officiellement trop étroits, pour que la Roumanie et la Yougoslavie n'envisagent pas de leur part avec quelque défiance une action diplomatique italienne, même apparemment conjuguée avec la nôtre, et qui tendrait à reconnaître à l'Italie sur les Balkans un droit d'égide et de primauté auquel la Turquie a, seule, vocation. Les Balkans aux Balkaniques ; c'est sur la base de cette formule que peut seule se constituer, à l'abri de toute équivoque, une politique commune de neutralité et d'assistance des nations intéressées. Comme la France et l'Angleterre l'ont fait, et pour des motifs analogues, l'Italie peut être appelée à donner du dehors son appui à cette fédération. Elle le peut d'autant plus facilement, et en fournissant une preuve manifeste de sa bonne volonté, que ses relations avec l'Allemagne et la Bulgarie lui ouvrent audience auprès des seules puissances qui en menacent effectivement le *statu quo* et la neutralité. Mais nous ne saurions l'encourager à prétendre à une intervention plus accentuée à l'intérieur même de la communauté balkanique, sans introduire au sein de cette dernière un germe de défiance et de dislocation, sans ébranler même la solidité des liens que nous avons noués avec la Turquie et qui avaient pour origine la nécessité, reconnue d'un commun accord, de limiter l'expansion italienne dans cette région de l'Europe.

Il convient d'insister enfin sur la nécessité qui s'impose aux gouvernements anglais et français, de conserver, en ce qui les concerne, leur complète liberté d'action dans la zone méditerranéenne et balkanique en question. L'évolution de la guerre peut nous imposer un jour la constitution, d'accord avec la Turquie, d'un front d'Orient, qui permette à notre action militaire de se développer sur le flanc de l'Allemagne. Le gouvernement français se propose d'entretenir prochainement le gouvernement britannique de cette éventualité, dont l'étude avait été remise jusqu'après l'issue des conversations russo-turques de Moscou[1]. Il importe que l'Italie, que les deux gouvernements ont toujours été d'accord pour approcher le moment venu à ce sujet, ne puisse cependant se prévaloir à notre égard, pour fonder son opposition, de l'hypothèque morale que nous lui aurions permis de prendre sur notre politique balkanique, en l'incitant, sans garanties suffisantes, à s'associer.

Les observations qui précèdent indiquent à l'ambassade d'Angleterre sous quelles réserves le ministre des Affaires étrangères envisage les échanges de vues auxquels le gouvernement britannique désire inviter Sir Percy Loraine à procéder, et dans quelles limites ces dernières devraient, à son avis, se cantonner.

Papiers 1949, Papiers Rochat, 6

[1] Voir le document n° 344.

302

M. BRUGÈRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 421. *Belgrade, 1er novembre 1939.*

Il était à prévoir que la jeunesse universitaire, dispersée au moment de l'ouverture des hostilités, manifesterait ses opinions dès qu'elle serait rassemblée dans les grandes villes de facultés ; cette jeunesse est en effet un des rares éléments de ce pays qui, grâce à l'autonomie des universités que les régimes autoritaires successifs n'ont pas abolie, peut s'offrir le luxe d'étaler, souvent assez bruyamment, ses façons de sentir et de penser. À Zagreb comme à Belgrade, des manifestations se sont produites, toutes d'inspiration communiste. M. Gueyraud a déjà rendu compte au Département de celles qui ont troublé l'université de Zagreb et qui ont été interrompues par l'intervention de la garde du Parti paysan croate[1].

Dans la capitale yougoslave a eu lieu samedi une grande « Académie » estudiantine. En outre, deux cents étudiants environ ont poussé dans la rue des cris de « Vivent les Soviets » et ont été dispersés par la police.

Le tract qui annonçait la réunion tenue à l'université de Belgrade est une charge virulente contre l'impérialisme des pays capitalistes. « Cette guerre n'est pas faite pour la liberté et la démocratie, pour l'indépendance des petits peuples et la défense de la civilisation, mais bien pour un nouveau partage du monde, pour une nouvelle répartition des forces des deux camps impérialistes belligérants, pour les intérêts et le salut du grand capital » déclare au début l'auteur du pamphlet. Il ajoute que si le peuple polonais est devenu l'esclave du fascisme hitlérien, c'est par la faute de son gouvernement et de la politique antisoviétique persistante de MM. Daladier et Chamberlain ; il énumère tous les griefs à l'adresse de la France et de l'Angleterre : abstention lors de l'asservissement de l'Éthiopie, de l'Autriche et de l'Albanie, non-intervention dans la guerre d'Espagne, complicité à Munich pour la dislocation de la Tchécoslovaquie. La transition est toute prête pour affirmer que « l'intérêt vital des petits peuples n'est pas de tomber, comme les Slovaques, sous la coupe de l'Allemagne, ni d'être, comme les Sénégalais, les salariés du bloc franco-anglais » ; ce n'est qu'en restant à l'écart du conflit, sous l'égide de la Russie, que les peuples balkaniques, et notamment les Yougoslaves, seront à même de sauvegarder leur indépendance et leur liberté.

On retrouve les mêmes thèmes développés dans les discours que trois étudiants et une étudiante prononcèrent devant 2 000 personnes avant

[1] Sans doute référence aux dépêches n° 310 du 23 octobre et n° 317 du 27 octobre (non retrouvées) de M. Gueyraud que le consul général de France à Zagreb cite dans sa dépêche du 8 novembre (document n° 326) dans laquelle il revient sur l'agitation communiste en Croatie.

hier à l'université. « La politique des deux cents familles françaises et de la City de Londres » fut rendue responsable de tous les désastres, l'accord germano-russe porté aux nues ; après avoir accusé la France et l'Angleterre d'avoir poussé le Reich à faire la guerre contre la Russie, un des orateurs souhaita même la défaite de ces deux pays aussi bien que celle de l'Allemagne.

Ce revirement complet d'une partie de la jeunesse universitaire peut au premier abord surprendre. Ce sont les mêmes jeunes gens qui se faisaient matraquer par la police de M. Stoyadinovitch, pour crier « Vive la France » devant la légation, qui organisaient des réunions enthousiastes en l'honneur de notre pays ou de ses représentants au cours de ces deux dernières années qui aujourd'hui ne professent plus que mépris pour les puissances « capitalistes ». En réalité cette volte-face s'explique. La jeunesse universitaire de Belgrade a toujours été très contaminée par la propagande communiste. Les meneurs, par crainte d'être arrêtés et aussi pour gagner plus aisément les timorés et les hésitants, ont préféré pendant ces dernières années utiliser « la plate-forme démocratique ». Les vivats à l'adresse de la France variaient d'ailleurs d'intensité selon la composition de ses gouvernements successifs, et suivaient la courbe des pourparlers menés par les puissances occidentales avec l'URSS. Le coup de théâtre de l'accord germano-russe, la dissolution du Parti communiste français ont radicalement éloigné de nous ceux qui faisaient profession jusqu'ici de nous être attachés. Pour la première fois ils ont ouvertement déposé le masque en montrant qu'ils prenaient toutes leurs consignes à Moscou : l'avance des troupes soviétiques, la crise d'autorité que paraît subir l'État yougoslave, leur ont donné l'audace nécessaire pour afficher leurs convictions ou plutôt leurs complaisances rétribuées à l'égard du Komintern.

Pas davantage que dans d'autres pays, ces jeunes communistes ne se sont efforcés d'expliquer à leurs partisans les contradictions de leur attitude : le silence presque complet observé vis-à-vis des régimes totalitaires qui étaient pendant des années l'objet unique de leur aversion, l'approbation d'un pacte qui lie deux régimes jusqu'ici ennemis, le fait aussi qu'ils préconisent maintenant une paix à tout prix alors qu'il y a quelques mois ils faisaient campagne pour la défense du pays et demandaient au ministre de la Guerre d'armer des bataillons d'étudiants. Il faut bien dire que le manque de sens critique et de formation intellectuelle de la grosse masse des étudiants favorise l'action des propagandes simplistes. C'est ainsi qu'à cette dernière réunion, les mêmes auditeurs qui ovationnaient les noms de M. Blum et de M. Attlee au début d'une phrase les conspuaient lorsque l'orateur accusait à la fin de sa période ces deux hommes politiques de « trahison ».

Néanmoins ces incidents récents prouvent que le milieu universitaire de la capitale est gagné aux idées extrémistes. Sur 10 000 étudiants, on estime que près de la moitié sont des sympathisants bolchevistes. Le manifeste porte même les signatures des étudiants du Parti agrarien et du Parti démocrate. Ces deux partis dans leur ensemble ne sont pourtant pas communisants et leurs deux leaders, M. Davidovitch et M. Gavrilovitch,

mesurent le danger de la propagande de Moscou. Mais les communistes ont, au cours de ces dernières années, « noyauté » tous les partis démocratiques ; et le Parti agrarien notamment comprend une aile marchante, sous la direction de Dragolioub Yovanovitch, qui est très orientée vers Moscou.

Si le rectorat, qui était au courant de la manifestation projetée, n'a rien fait pour empêcher qu'elle ait lieu, c'est que le nouveau recteur n'a sans doute pas eu le courage de s'aliéner les étudiants dès le début de ses fonctions. D'ailleurs, depuis des années, les personnalités intellectuelles de premier plan n'acceptent plus la charge de recteur, connaissant toutes les difficultés qu'elle comporte.

Z Europe 1918-1940, Yougoslavie, 167

303

M. Fernand Roy, Consul de France à Amoy,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 80. *Amoy, 1er novembre 1939.*

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence la copie d'une lettre nº 93 que j'adresse aujourd'hui même à l'ambassade de la République française à Pékin au sujet du bombardement par les hydravions japonais de la mission catholique de Tchangtcheou les 2 et 11 août 1939[1].

Annexe
M. Fernand Roy, Consul de France à Amoy,
À M. Cosme, Ambassadeur de France en Chine.
D. nº 80. *Amoy, 1er novembre 1939.*

Le 2 août dernier, au cours d'une attaque aérienne de la ville de Tchangtcheou, à trente-cinq kilomètres dans l'ouest d'Amoy, une grosse pierre a été jetée d'un avion japonais sur le toit du collège St-Thomas, appartenant à la Mission dominicaine espagnole, y perçant un grand trou.

[1] Les volumes Chine 655 et 656 évoquent de nombreuses exactions commises contre les Missions françaises par les troupes japonaises, allant jusqu'aux violences physiques entraînant la mort. Le 19 novembre 1939, M. Arsène Henry, ambassadeur de France au Japon, envoie à Paris une dépêche (n° 71) donnant « le premier relevé des dommages causés aux personnes et entreprises français de Chine au cours des hostilités sino-japonaises ». Trois jours plus tard, il envoie (dépêche n° 74) un complément d'informations pour demander « l'attribution d'une indemnité à la suite de l'incendie et de la destruction par un détachement de soldats japonais, le 8 octobre, de la Mission catholique de Chewo » (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 655, documents non reproduits).

Le 11 août suivant, les hydravions lancèrent deux bombes sur un abri près du collège, brisant de nombreuses vitres. À deux heures après-midi le même jour, deux projectiles tombèrent à l'intérieur de la propriété de la Mission où se trouve l'église. Le premier éclata en arrière, près du mur, ébranlant les fondations de l'édifice, démolissant tout le mur de clôture arrière et partie du mur d'un des côtés. Des mesures de précaution ont dû être prises pour éviter l'effondrement d'une des tours. Le second projectile tomba au milieu du parvis, devant le grand portail. Les dégâts ne furent pas aussi importants, mais tous les vitraux furent brisés et la voûte du chœur s'effondra tandis que l'édifice se lézardait. Deux petites maisons furent atteintes, parties des toitures de l'église et de la résidence arrachées. Les couleurs françaises étaient peintes sur l'église et la résidence. Les dégâts se sont élevés à 1 940 dollars.

Par lettres du 18 et 29 août, j'ai informé le consul général du Japon des dommages causés par ces bombardements aux propriétés de l'église catholique de Tchangtcheou.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint copie de la lettre que le consulat général du Japon vient de m'adresser en réponse à mes protestations. La marine japonaise signale que dans le voisinage du collège et de l'église, dans le parc de Tchongchan, les autorités militaires chinoises avaient établi un quartier général et des pièces anti-aériennes dissimulées. Les avions de reconnaissance ont remarqué seulement les couleurs tricolores peintes sur le toit du collège et les bombardements d'objectifs militaires situés à proximité de la Mission ont causé indirectement les dommages dont le gouvernement japonais ne se considère pas comme responsable.

Je communique cette lettre à S.E. Mgr M. Prat pour obtenir de plus amples informations le cas échéant.

E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, 665

304

M. Morand, Chef de la Mission française en Angleterre de Guerre économique,
à M. Pernot, Ministre du Blocus.

D. nº 505. *Londres, le 1er novembre 1939.*

Les négociations commerciales entre l'Allemagne et les neutres voisins de l'Allemagne et, d'une manière générale, les rapports entre l'Angleterre et les neutres soulèvent deux catégories de problèmes financiers : il s'agit, d'une part, d'obtenir que les neutres coopèrent, ou tout au moins ne s'opposent pas au blocus financier de l'Allemagne ; il s'agit, d'autre part,

de régler les rapports financiers entre la Grande-Bretagne et les neutres, au point de vue, notamment, des moyens de paiement.

1) Coopération des neutres au blocus financier de l'Allemagne

La Grande-Bretagne, comme la France, avait envisagé au début de la guerre d'insérer dans tous ses accords commerciaux avec les neutres une clause de garantie relative au blocus financier ; des instructions avaient été envoyées dans ce sens aux Missions diplomatiques. Mais l'expérience des négociations engagées depuis l'ouverture des hostilités a montré qu'on ne pouvait compter sur aucun engagement écrit de la part des États intéressés. Ceux-ci, au cours des conversations qui ont lieu à Londres[1], se sont montrés néanmoins disposés à prendre secrètement et verbalement certains engagements quant à la limitation des crédits ouverts par eux à l'Allemagne ; le gouvernement britannique paraît s'être rallié à cette manière de voir et est disposé, dans chaque cas particulier, à examiner avec les gouvernements intéressés la question des crédits à l'Allemagne.

L'attitude des deux parties dans les négociations susvisées s'explique par des raisons pratiques. D'un côté, les gouvernements neutres, terrorisés par l'Allemagne, ne veulent pas qu'on puisse leur reprocher d'avoir violé la neutralité dans un accord écrit, en prenant nettement parti contre l'un des belligérants par des mesures de restriction de crédits : ils veulent pouvoir maintenir, du moins en apparence, avec les deux parties des « relations normales ». D'autre part, la Grande-Bretagne, qui a de grosses préoccupations du côté de la conduite financière de la guerre, désire conserver intactes toutes les possibilités d'obtenir des crédits à l'étranger en cas d'aggravation subite de la situation : les pays scandinaves, la Hollande et la Suisse, notamment, ont des ressources qui pourront un jour être mises à la disposition des Alliés, si ceux-ci le demandent. Il faut donc éviter que l'on puisse un jour leur objecter, toujours sous l'angle de la neutralité, la restriction des crédits ouverts à l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, les dispositions sur lesquelles on semble être tombé d'accord verbalement peuvent être ramenées à deux points principaux :

a) En aucun cas l'Allemagne ne doit pouvoir obtenir du crédit par le jeu de ses *clearing* avec les États neutres : ceux-ci doivent donc veiller à ce que ne se crée pas un solde débiteur en faveur de l'Allemagne, ou à ce que ce solde débiteur ne s'accroisse pas, s'il en apparaissait déjà un lors de l'ouverture des hostilités. Les termes des accords de *clearing* doivent être scrupuleusement respectés, notamment dans la mesure où les exportations vers l'Allemagne sont soumises à ces autorisations spéciales.

En somme, pour les facilités de crédit comme pour les échanges de marchandises, tout tourne autour de la notion de « commerce normal ».

[1] Des négociations avec les représentants des pays neutres sont organisées à Londres à partir de la dernière semaine de septembre 1939. Voir le télégramme n° 3364 de M. Corbin en date du 25 septembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 673 (document non reproduit), dans lequel il est fait état d'une autre dépêche à ce sujet (n° 118 ?) envoyée par Paul Morand.

b) La Grande-Bretagne devra être tenue régulièrement informée de la situation des *clearing* entre l'Allemagne et les États neutres, de façon à pouvoir présenter ses observations si nécessaire. À cette fin, des comités mixtes permanents sont généralement prévus (Suède, Italie), dont une section est spécialement chargée de suivre les questions financières.

Enfin, en dehors de ces moyens de contrôle ou d'action d'ordre, pour ainsi dire, contractuel, il faut souligner que la Grande-Bretagne a à sa disposition d'autres moyens de pression à l'égard des pays neutres qui seraient tentés d'accorder des facilités financières à l'Allemagne : elle peut couper les crédits qu'elle a ouverts elle-même à certains États (tels que la Belgique), si ces États dépassent la mesure dans leurs crédits à l'Allemagne.

2) Les rapports financiers entre la Grande-Bretagne et les neutres

Dans la plupart des négociations en cours, la Grande-Bretagne s'est engagée à assurer aux pays neutres les approvisionnements dont ils ont besoin, à condition, d'une part, qu'ils ne réexportent pas vers l'Allemagne les produits nécessaires à ce dernier pays, d'autre part, que des arrangements appropriés soient conclus pour le paiement des marchandises.

Cette seconde condition n'a pas encore été remplie, et les arrangements prévus n'ont pas encore été conclus. Pour la Suède, et vraisemblablement pour l'Italie, une section spéciale du comité mixte qui doit être constitué sera chargée d'étudier la question des paiements ; mais ces comités ne se sont pas encore réunis. Pour la Finlande, la question du paiement des importations en provenance de Grande-Bretagne doit faire l'objet de conversations directes entre la Banque d'Angleterre et la Banque de Finlande.

Il semble d'une manière générale, que l'on s'oriente vers la couverture des exportations britanniques dans les pays considérés par des importations, à due concurrence, de produits nécessaires à la Grande-Bretagne. On aboutirait ainsi à l'établissement d'un *clearing* à peu près équilibré. Cette formule permettrait d'ailleurs à l'Angleterre d'économiser ses ressources en devises pour certains des achats qui lui sont le plus nécessaires.

Mais il y a lieu de remarquer, par ailleurs, que la Grande-Bretagne peut exercer indirectement une pression financière efficace sur les États neutres, au moyen de leur approvisionnement. Certains pays, comme le Danemark, vendent une partie importante de leur production à l'Allemagne, qui leur verse des marks en échange, alors qu'ils ont à effectuer des achats importants dans d'autres pays à devises libres, notamment en Amérique ; ils ont donc un besoin constant de devises et sont naturellement amenés à venir les chercher sur la place de Londres.

Or la place de Londres n'est plus, ou du moins ne peut plus être le grand réservoir dans lequel chaque pays venait chercher le change dont il avait besoin. Lorsqu'un État veut acheter des dollars à Londres, on lui demande à quelle fin ces achats sont destinés, et on lui objecte dans la plupart des cas que les marchandises qui doivent être payées avec ces dollars peuvent être fournies dans d'aussi bonnes conditions par l'Empire

britannique. C'est la conception totalitaire étendue au circuit, d'ailleurs économiquement beaucoup plus complexe que ne peut l'être l'Allemagne ou l'Italie des Empires alliés et des principaux neutres.

Ainsi la Grande-Bretagne, par le moyen de ses accords commerciaux de guerre, pourra contrôler dans une certaine mesure l'économie de la plupart des neutres voisins de l'Allemagne et sera amenée à veiller sur le stock de devises désormais commun aux Alliés et aux neutres.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 774, liasse 4

305

M. ROGER MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 357-358. *Stockholm, 2 novembre 1939, 20 h. 40.*
Réservé.
(*Reçu* : le 3, 0 h. 15)

Au moment où l'on commençait à espérer que les difficultés entre la Russie et la Finlande pourraient se résoudre, à l'amiable, les révélations des exigences russes ont produit ici la plus pénible impression[1]. Tous les journaux reconnaissent que l'abandon aux Soviets d'une base navale à l'entrée du golfe de Finlande et la démilitarisation de l'isthme de Carélie (...)[2] sont inacceptables et soulignent combien la position de la Suède se trouverait affaiblie si la Finlande était amenée à faire des concessions sur ces deux points.

Ils se préoccupent également des rectifications de frontière demandées dans la région de Petsamo qui témoignent du désir des Soviets d'élargir leurs bases sur l'océan Glacial.

On ne m'a pas caché aux Affaires étrangères que la Suède ne pourrait en cas de conflit aider la Finlande par les armes et que dans un temps où le Reich paraissait si menaçant pour ses voisins, elle devait concentrer ses forces sur sa propre frontière.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 36

1 Voir document n° 296, note 2.
2 Lacune de déchiffrement.

306

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE MONZIE, MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

N. *Paris, 2 novembre 1939*[1].

Au cours de la dernière réunion du Conseil suprême de guerre franco-anglais, Monsieur Chamberlain et moi-même nous sommes préoccupés des mesures à prendre pour assurer aussi promptement que possible la coordination de l'effort économique de guerre de la France et de la Grande-Bretagne.

L'expérience de la guerre de 1914-1918 est à ce point de vue décisive. Au début du conflit, la France et l'Angleterre avaient chacune leur organisation d'achat, de finances, de transports, indépendante l'une de l'autre. À mesure que les difficultés d'approvisionnement augmentèrent, en particulier du fait de la guerre sous-marine, il devint évident que les besoins essentiels des deux pays en vivres, en munitions, en matières premières, etc. ne pouvaient être satisfaits que si l'ensemble des besoins franco-anglais était incorporé dans des programmes communs permettant de grouper les achats, d'établir les priorités nécessaires et d'affecter au mieux les ressources disponibles en transports maritimes et en moyens de paiements à l'étranger.

Nous fondant sur ces enseignements, nous sommes tombés d'accord avec le gouvernement anglais pour faire revivre, sans attendre que les difficultés ne l'imposent, des organisations alliées similaires à celles qui firent leurs preuves dans la dernière guerre[2].

Vous trouverez ci-joint la correspondance échangée entre M. Chamberlain et moi-même précisant l'accord intervenu entre nos deux gouvernements. Ces accords devront éventuellement être complétés dans le domaine financier par des arrangements entre les deux trésoreries.

Ainsi que vous le trouverez expliqué avec plus de détails dans les documents annexés, les rouages principaux de l'organisation alliée sont les suivants :

1. Conseil suprême de guerre franco-anglais

Il sera créé au moment opportun, au sein du Conseil suprême, une section économique qui aura à connaître des grandes questions de politique générale économique.

[1] Ce document figure également aux Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 832, mais en portant pour date le 20 novembre.

[2] En 1916, Jean Monnet reçut la mission de créer le premier Allied Executive Council, chargé de la coordination des achats alliés. En 1917 et 1918, il anima à Londres l'Allied Maritime Transport Council. Sur la base de cette expérience acquise pendant la Première Guerre mondiale, il est invité à se rendre à Londres – à la suite de la deuxième séance du Conseil suprême interallié, le 22 septembre 1939 – et il reste quelques jours dans la capitale britannique pour mettre en place ce « front commun » de l'économie de guerre alliée.

2. Conseils franco-anglais

Les ministres français et anglais, ayant des attributions correspondantes, se réuniront à Paris ou à Londres toutes les fois qu'il sera nécessaire.

Au cours de ces réunions, ils prendront toutes décisions sur les questions relatives à l'activité des comités exécutifs permanents et donneront à ceux-ci les instructions désirables.

3. Comités exécutifs permanents

Ces comités seront constitués par un petit nombre de membres britanniques et français nommés par leurs ministres respectifs et seront chargés d'une action et d'une tâche administrative communes. Ce sont des comités qui auront charge d'établir les programmes communs d'importation et d'en assurer la réalisation.

Le détail des attributions de ces comités est indiqué dans les lettres échangées entre M. Chamberlain et moi-même et vous noterez que le personnel français de ces comités pourra être recruté en partie dans celui des Missions françaises à Londres.

4. Comité de coordination franco-anglais

Ce comité sera composé d'un nombre égal de membres français et anglais. Les membres français de ce comité seront choisis parmi les membres principaux des comités exécutifs fonctionnant à Londres.

L'objet du comité sera en particulier d'assurer la coordination du travail des différents comités exécutifs. Le président du comité sera nommé conjointement par les deux gouvernements.

5. Missions d'achats communes

Afin d'éviter pour toutes les grandes catégories de marchandises, matériel, matières premières ou denrées, toute concurrence entre les achats français et anglais, il sera créé dans les principaux pays une Mission d'achat. Dans une lettre ultérieure, je vous ferai connaître les modalités sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord avec le gouvernement anglais pour la constitution et le fonctionnement de ces Missions.

Les conseils franco-anglais et les comités exécutifs permanents dont la création immédiate a été décidée sont :

1) le conseil et le comité exécutif du Ravitaillement, relevant du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Défense nationale,

2) le conseil et le comité exécutif des Armements et des Matières premières relevant du ministère de l'Armement et du ministère des Travaux publics,

3) le conseil et le comité exécutif du Pétrole, relevant du ministère des Travaux publics,

4) le conseil et le comité exécutif de l'Aéronautique (production et achats) relevant du ministère de l'Air,

5) le conseil et le comité exécutif de la Guerre économique et du Blocus, relevant du ministère du Blocus,

6) le conseil et le comité exécutif des Transports maritimes, relevant du ministère de la Marine marchande.

Les quatre comités exécutifs de l'Armement et Matières premières, du Ravitaillement, du Pétrole et de l'Air ont le caractère commun de correspondre à des besoins franco-anglais qui exigeront, pour être satisfaits, de larges importations de l'étranger.

Le comité exécutif des Transports maritimes, et celui du Blocus sont d'une nature différente. À l'exécutif des Transports maritimes est confiée la responsabilité importante d'assurer l'affectation du tonnage dont disposeront les Alliés (y compris le tonnage neutre) nécessaire pour réaliser les programmes d'importations sur lesquels les autres comités se seront mis d'accord.

Le comité exécutif de la Guerre économique et du Blocus aura non seulement à discuter et à coordonner les méthodes de la guerre économique, mais à proposer toutes mesures permettant de faire servir les achats alliés aux buts de la guerre économique.

Ultérieurement il pourra être reconnu utile d'augmenter le nombre des comités exécutifs permanents. Il sera d'ailleurs possible, s'il y a lieu, de former des sous-comités à l'intérieur de certains exécutifs pour certains produits. Il a été en outre reconnu que la question du charbon est d'une nature particulière et réclamera d'être traitée d'une manière spéciale.

Le personnel français des comités exécutifs doit assurer la représentation permanente à Londres des départements dont relèvent ces comités, et par conséquent, être nommé par les ministres chargés desdits départements et rester sous leur autorité.

Dans le cas où un comité exécutif relève de plusieurs ministères, la nomination du personnel de cet exécutif et de son chef, doit être faite d'un commun accord entre les ministres intéressés.

J'attire tout spécialement votre attention sur l'importance des fonctions des personnes qui seront ainsi désignées par vous pour faire partie des comités exécutifs et sur les conditions dans lesquelles leurs fonctions auront à être exercées.

Les membres français auront pour collègues anglais soit des fonctionnaires d'un rang élevé dans leurs administrations respectives, soit des personnalités industrielles ou commerciales de premier plan, dont les services sont à la disposition du gouvernement anglais pour la durée de la guerre. Dans les deux cas, ces représentants anglais seront en contact constant avec leurs administrations et leurs ministres, tandis que nos représentants auront le désavantage de se trouver éloignés de vous. L'inconvénient qui en résulte ne peut être évité que si votre principal représentant au comité exécutif est une forte personnalité investie de votre entière confiance. Comme vous le remarquerez, l'importance de ce point a été spécialement soulignée dans la correspondance que j'ai échangée avec le Premier ministre anglais.

D'une manière générale, si l'on veut que les programmes alliés qui seront préparés par les comités exécutifs tiennent compte dans toute la mesure désirable des besoins français, il importe que nos représentants aux comités exécutifs soient tenus au courant presque jour par jour des

fluctuations de nos ressources et de nos besoins, qu'ils aient à leur disposition toutes les données qui leur permettent de justifier les demandes françaises, et, éventuellement, de discuter les demandes anglaises. Ceci ne peut être évidemment réalisé que si le contact entre vous et les représentants aux exécutifs est intime et constant. Je vous signale à ce propos qu'il y aurait lieu de munir les membres français des exécutifs à Londres d'une ligne téléphonique spéciale avec votre département.

Il paraît indispensable qu'une des personnes désignées par vous comme membre de ce comité exécutif relevant de votre département ait autorité sur ceux de ses collègues français à Londres appartenant à cet exécutif ; je vous serais reconnaissant de me communiquer le nom de la personne que vous aurez choisie pour exercer cette autorité.

Enfin, il est encore un point sur lequel je désire appeler votre attention, au sujet du travail de ceux des exécutifs dont les activités se traduiront finalement par des opérations commerciales à l'étranger.

À l'heure actuelle, dans nombre de cas, les Missions françaises d'achats à Londres étaient amenées à utiliser les moyens commerciaux anglais pour leurs achats. À la suite de la constitution des exécutifs, les programmes alliés représentant les besoins combinés des deux pays pour les principales catégories de marchandises devront être assurés en commun et je me suis préoccupé que le commerce français puisse au même titre que le commerce anglais être utilisé dans l'exécution de ces programmes d'achats. Je suggère donc que vous veilliez à ce que les chefs français des exécutifs aient à leur disposition, auprès d'eux, un expert qualifié, pour les informer des services que le commerce français pourrait rendre, et je suggère que les ministères français auprès desquels des groupements français d'importation ont été constitués, consultent ceux-ci sur ce point.

La coordination des programmes alliés a évidemment comme condition préliminaire la coordination des programmes français. À cet effet, le « comité des Programmes et des Achats alliés » a été créé par décret en date du 2 novembre 1939, et vous êtes membre de ce comité.

Conformément à ce décret, vous aurez à communiquer au comité après qu'ils auront fait en ce qui concerne les programmes de l'Air, de la Marine et de l'Armement, l'objet de la coordination prévue par la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre et par le décret du 16 septembre 1939, vos programmes d'importation, de manière à ce qu'ils puissent être incorporés dans l'ensemble du programme d'importation français.

Sur la base des décisions du comité, il vous appartiendra ensuite de donner à vos représentants au comité exécutif relevant de votre département les instructions et les informations nécessaires pour que les demandes de votre département soient intégrées dans les programmes interalliés.

Dans son esprit, l'activité du « comité des Programmes et des Achats alliés », tout en assurant le fonctionnement de l'organisation que nous sommes en train de constituer, devrait vous apporter une aide précieuse

pour la coordination de l'effort de votre département avec celui des autres ministères responsables de la satisfaction des besoins français. Je serais heureux si vous pouviez, dans le sens de cette lettre, faire tout ce qui dépendra de vous pour tirer tout le rendement possible de l'organisation économique interalliée, que je considère comme appelée à devenir un des rouages essentiels de la conduite de la guerre.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 872

307

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. ALBERT LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. *Paris, 2 novembre 1939.*

Rapport du Comité des Programmes et des Achats alliés.

Monsieur le Président,

Les gouvernements français et britannique ont décidé la création d'organismes interalliés chargés de la coordination de l'effort économique de guerre de la France et de la Grande-Bretagne, en permettant la meilleure utilisation de leurs ressources propres, ainsi que la réalisation en commun des principales importations nécessaires. Parmi ces organisations figurent des comités exécutifs permanents franco-anglais et un comité de coordination franco-anglais.

Pour permettre du côté français l'application des accords qui ont été conclus entre les deux gouvernements, il est désirable de créer un comité spécial, qui prendra le titre de comité des Programmes et des Achats alliés. Ce comité aura la charge de coordonner l'action des départements ministériels français dans l'établissement de leurs programmes d'importations en fonction de l'ensemble des besoins du pays, et des nécessités résultant des limites de la production nationale, d'ajuster ces programmes aux possibilités économiques et financières, et d'instituer entre les demandes des départements les priorités nécessaires.

Le comité aura aussi à connaître des mesures à concerter entre les différents départements ministériels dans le cas où les circonstances de la guerre imposeraient des compressions ou modifications aux programmes communs d'importation des Alliés.

Si vous approuvez cette manière de voir, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir revêtir de votre signature le présent projet de décret.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères.

Annexe

Le président de la République française,

Sur le rapport du président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères,

Décrète :

Art. 1er. Il est créé un Comité des programmes et des achats alliés dont les membres permanents sont :

Le président du Conseil, président,

Le ministre des Finances, vice-président,

Le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement général,

Le ministre des Travaux publics et des Transports

Le ministre de la Marine,

Le ministre de l'Air,

Le ministre du Commerce,

Le ministre de l'Armement,

Le ministre de la Marine marchande,

Le ministre du Blocus,

Le haut-commissaire à l'Économie nationale.

Lorsque le Comité traite de la production ou de l'importation des produits ou de catégories de produits rentrant dans les attributions d'un ministre non membre permanent, le ministre est invité à siéger au Comité.

Art. 2. Le Comité est chargé de coordonner et d'arrêter sur la base des propositions qui lui sont soumises par les différents ministres les programmes d'achats à l'étranger qui doivent être transmis ensuite par ces ministres aux comités exécutifs franco-anglais.

À cet effet, les ministres soumettront au comité des programmes et des achats alliés leurs programmes d'importation en les justifiant d'après l'état des ressources disponibles en France, les possibilités de production nationale et généralement toute documentation permettant au Comité de décider de la nécessité ou de l'urgence des achats à faire à l'étranger.

Art. 3. Au cas où les circonstances imposeraient la compression ou la modification des programmes nationaux ou des programmes alliés, il appartiendra au Comité de décider des ajustements qui devraient en résulter entre les programmes des différents ministères, d'établir entre eux les priorités désirables et généralement de proposer au gouvernement toutes mesures à prendre en conséquence.

Art. 4. Lorsque le Comité le juge nécessaire, il soumet au Conseil des ministres les questions réclamant une décision gouvernementale.

Art. 5. Le Comité se réunira à intervalles réguliers ou lorsque l'un de ses membres en fera la demande.

Art. 6. Le secrétariat général du Comité interministériel fonctionne auprès du ministre des Finances ; il est chargé en particulier de coordonner l'action des départements ministériels intéressés. Il est tenu au courant des envois de Missions d'achats françaises et anglaises à l'étranger de manière à éviter les doubles emplois et à assurer en liaison avec le président du Comité de coordination franco-anglais, l'utilisation la plus efficace du personnel français de ces Missions.

Le secrétaire général est nommé par arrêté du président du Conseil et du ministre des Finances.

Art. 7. Le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel.*

Fait à Paris, le 2 novembre 1939

Par le président de la République, Albert Lebrun.

Le président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères, Édouard Daladier.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 832

308

NOTE POUR LA SOUS-DIRECTION EUROPE

N. *Paris, 2 novembre 1939.*

Au lendemain du remaniement gouvernemental en Italie[1], quelle est la tendance des esprits ; y a-t-il quelque chose de changé dans l'orientation politique, tout au moins vis-à-vis de la France ?

[1] Mussolini a annoncé le remaniement du gouvernement le 31 octobre. Dans son télégramme n° 4564 du même jour, A. François-Poncet informe le Département du détail du remaniement qui ne touche pas le comte Ciano, toujours ministre des Affaires étrangères : « Sont démissionnaires : MM. Lantini, ministre des Corporations, Alfieri, ministre de la Culture populaire (est nommé ambassadeur), Guarneri, ministre des Échanges et Devises, Rossoni, ministre de l'Agriculture et des Forêts, Benni, ministre des Communications, Cobolli Gigli, ministre des Travaux publics, Pariani, chef d'État-major de l'Armée et sous-secrétaire à

Voici très succinctement la réponse :

I. Nul, jusqu'ici tout au moins, n'a préconisé une entrée en guerre aux côtés de la France ; mais, par contre, un certain nombre de ministres et de grands chefs militaires s'étaient assez ouvertement montrés partisans d'une entrée en guerre aux côtés de l'Allemagne. Ce sont ces ministres et ces grands chefs militaires qui viennent d'être éloignés des affaires[1].

II. Le fait que le peloton des germanophiles vient d'être sacrifié ne doit pas être interprété comme signifiant ou annonçant un rapprochement vers la France et l'Angleterre.

III. Le remaniement intervenu signifie seulement que le *Duce* n'entend pas être compromis par ses collaborateurs. Il a « démissionné » ceux qui s'étaient donné une étiquette et il a mis à leur place des « Italiens », car plus que jamais il veut une politique « italienne ».

IV. Cette politique consiste pour le moment à rester en dehors du conflit et à exploiter les avantages de la neutralité.

V. D'une manière générale les commentaires sur le remaniement intervenu sont extrêmement réservés[2] ; c'est le terrain de la politique intérieure… nul n'ose s'y aventurer et d'ailleurs on fait confiance au *Duce* qui, une fois de plus, a su prendre une mesure populaire, car il est indéniable que la masse désapprouvait les tenants de la cause allemande.

VI. Ne pas croire que les Italiens croient fermement à un succès écrasant franco-anglais et le souhaitent. « Nous ne souhaitons l'écrasement d'aucun des deux protagonistes ; si nous devions souhaiter l'écrasement de l'un des deux, ce serait plutôt de celui dont les morceaux seraient bons à ramasser. » Ceci s'entend peu à Milan mais, paraît-il, assez couramment à Rome et à Naples.

VII. L'antipathie contre l'Angleterre est générale ; c'est même actuellement un des rares sentiments communs que l'Italie ait encore avec l'Allemagne. La France est prise en considération et on conçoit mal sa fidélité pour l'allié anglais.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

la Guerre, Valle, chef d'État-major et sous-secrétaire d'État à l'Aéronautique, Medici del Vascello, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil. Sont nommés : MM. Teruzzi, ministre de l'Afrique italienne, Ricci, ministre des Corporations, Pavalini, ministre de la Culture populaire, Tassinari, ministre de l'Agriculture et des Forêts, Host Venturi, ministre des Communications, Serena, ministre des Travaux publics, maréchal Graziani, chef d'État-major de l'Armée, général Soddu, sous-secrétaire d'État à la Guerre, Pricolo, chef d'État-major et sous-secrétaire d'État à l'Aéronautique, général Russo, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, Nannini, sous-secrétaire d'État pour la Bonification intégrale, Lombrassa, commissaire pour l'Émigration intérieure. En outre, M. Ettore Muti, consul général de la Milice, est nommé secrétaire du Parti fasciste, en remplacement de M. Starace qui est lui-même nommé chef d'État-major de la Milice en remplacement du général Russo. » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 19, document non reproduit).

[1] « M. Alfieri et M. Starace étaient considérés comme deux des principaux représentants des tendances germanophiles anti-britanniques » (Voir télégramme chiffré n°s 396-400 du Département à Charles Alphand, ambassadeur de France à Berne, en date du 31 octobre 1939, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46, document non reproduit).

[2] A. François-Poncet a procédé à une analyse succincte de la presse italienne dans son télégramme téléphoné n° 4565 au Département du 31 octobre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 262, document non reproduit).

309

M. Cosme, Ambassadeur de France en Chine, à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 371-S[1]. *Shanghaï, 2 novembre 1939*[2].

L'accord que M. von Ribbentrop et M. Molotov ont signé le 23 août dernier n'avait pas manqué de provoquer une très grande inquiétude dans les milieux japonais[3]. Le pacte anti-Komintern qui était essentiellement dirigé contre l'URSS perdait en effet de ce fait toute sa signification[4]. En outre, le Japon se trouvait isolé sur le plan diplomatique et gêné, par la guerre de Chine, pour donner une nouvelle orientation à sa politique extérieure.

La guerre européenne a fait renaître l'optimisme dans l'esprit des dirigeants japonais. Ces derniers ont vu en effet avec une certaine satisfaction la France et l'Angleterre s'engager dans un conflit qui devait fatalement les écarter de l'Asie et les empêcher de prêter un concours utile au gouvernement de Tchoung King. La signature de l'armistice de Nomahan devait confirmer les Japonais dans cette disposition d'esprit. Cet accord mettait fin en effet à la petite guerre, qui depuis de longs mois, avait lieu aux frontières du Mandchoukouo[5]. Si bien que le gouvernement japonais pouvait considérer, vers la fin du mois de septembre, que les principaux ennemis de l'ordre nouveau se retiraient devant lui et que seuls les États-Unis paraissaient susceptibles de contrecarrer sa politique extérieure.

Après s'être effacé sur le front de Mongolie, le gouvernement des Soviets vient d'apparaître en Chine du Centre sous une forme nouvelle. Des centaines de techniciens, d'ingénieurs, des aviateurs surtout viennent d'être mis, par le gouvernement de Moscou, à la disposition des autorités de Tchoung King et 10 000 camions feraient constamment la navette entre la Russie et Tchentou, déversant des armes et des munitions en quantité importante.

Sans doute peut-on estimer que cette assistance est moins gênante pour les Japonais que ne l'était la participation directe de l'armée soviétique aux hostilités qui se développaient hier encore dans le Nord. Quant on connaît les déficiences de l'armée chinoise en ingénieurs, en artilleurs, en

1 Communiqué à Hanoï s/s bordereau n° 45/S à Tokyo, s/s bordereau n° 100/S.

2 Dépêche transmise par la valise.

3 Cf. document n° 148 , ainsi que *DDF* (1936-39), XIX, documents n°s 16, 25 et 27.

4 Voir *DDF* (1936-39), XIX, document n° 45.

5 Le 16 septembre 1939 marque la fin du conflit russo-japonais sur la question du Mandchoukouo : l'armistice prévoit qu'aucune des deux parties n'ira au-delà des positions occupées à la date du 15 septembre, jusqu'à ce que le tracé des frontières soit fixé par une commission mixte.

mécaniciens de toutes sortes, on ne peut cependant sous-estimer l'importance que présenterait cette assistance si elle devait être continuée. Un premier résultat vient d'ailleurs d'être atteint. L'aviation chinoise est, de l'avis de tous ceux qui l'ont étudiée de près, dans l'impossibilité absolue d'effectuer un raid et d'exécuter un bombardement. Or, des avions chinois ont pu, ces jours derniers, prendre leur revanche sur l'aviation japonaise. Ils ont effectué sur Hankéou une série de raids et il y a lieu de noter que ces bombardements ont atteint leur but[1]. Il n'est pas douteux que ce résultat n'eût pu être atteint sans le concours de techniciens soviétiques.

La victoire de Changcha[2] serait due, elle aussi, dans une certaine mesure, à l'activité dont auraient fait preuve les conseillers soviétiques du gouvernement chinois, les artilleurs notamment.

Le fait est que depuis quelques semaines, la confiance est revenue dans les milieux politiques de Tchoung King. Fort de l'assistance que lui ont promis les Soviets, le général Tchang Kaï-Chek a définitivement rompu avec M. Wang Chin-Wei et c'est résolument qu'il vient de s'engager dans la voie de la résistance à outrance.

L'union du général Tchang Kaï-Chek et de M. Wang Chin-Wei aurait pu, semble-t-il, apporter la paix à la Chine. C'eût été en outre le moyen le plus sûr de miner la puissance japonaise et de rendre progressivement toute sa force à la nation chinoise. La position prise par le général Tchang Kaï-Chek aura très vraisemblablement un résultat contraire. Elle aboutira à la rupture du pays en deux groupes opposés dont l'un sera inféodé au Japon, l'autre à la Russie. Et ce seront des Chinois, comme c'étaient des Espagnols qui se battaient en Espagne pour l'idéologie communiste, qui se battront en Chine pour le compte de la Russie. Il y a lieu de penser que le général Tchang Kaï-Chek qui est patriote et qui n'est certainement pas de tendance bolchevisante, n'a pas exactement saisi la portée du drame dont l'amitié soviétique menace son pays. Mais il n'est peut-être plus entièrement libre de ses mouvements depuis qu'il a été, à Sianfou, le prisonnier des communistes. Et puis l'intérêt de M. Staline n'est-il pas de pousser le général Tchang Kaï-Chek dans la voie de la résistance, et par là, de gêner la construction d'une Chine nouvelle dont les tendances pro-japonaises et anti-communistes marqueraient l'arrêt de l'expansion soviétique en Extrême-Orient ?

E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, 783

[1] À deux reprises, les 3 et 14 octobre 1939, l'aviation chinoise bombarde, avec succès, l'aérodrome de Wang Kia Toun à Hankéou. A chaque fois, elle réussit à surprendre la défense aérienne japonaise (Voir le Rapport de L. Reynaud à M. Cosme, dépêche n° 91, le 7 décembre 1939 in E Asie-Océanie, Chine, vol. 740, documents non reproduits).

[2] Cette grande victoire chinoise remportée le 9 octobre 1939 repousse les Japonais qui perdent près de 30 000 hommes dans la bataille, jusqu'aux positions qu'ils occupaient au 15 septembre.

310

M. JACQUES COIFFARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 204. *Téhéran, 3 novembre 1939.*

Comme je l'ai déjà indiqué, la peur de la Russie domine l'actuelle politique extérieure de l'Iran[1]. Les Iraniens suivraient, semble-t-il, volontiers leurs penchants et leurs sympathies naturelles qui les portent plutôt vers le camp franco-britannique, où ils trouvent deux de leurs alliés de Saadabad, l'Irak et la Turquie, s'ils n'avaient peur de donner à l'URSS un quelconque prétexte d'intervention. C'est par la peur des Russes que s'expliquent ces déclarations répétées dans lesquelles le gouvernement et la presse proclament la volonté de l'Iran de suivre une politique de neutralité absolue[2].

D'autre part, le Shah ne se souvient pas sans une certaine crainte qu'il a, il y a quelques mois, brusquement interrompu les pourparlers commerciaux en cours à Moscou. C'était la paix alors et l'URSS avait jusque-là habitué le monde à une attitude de relative passivité. L'irascible souverain d'Iran avait cru pouvoir sans trop de risques se permettre ce mouvement d'humeur. Mais, depuis, la politique soviétique a changé de « rythme » et la Russie paraît s'attacher depuis un mois à reconquérir toutes les positions qu'elle s'était laissé prendre ou qu'elle avait volontairement abandonnées depuis 1917.

Le Shah se demande maintenant si son geste brusque ne va pas lui coûter cher et si l'URSS ne tentera pas un de ces jours de reprendre la position privilégiée qu'elle occupait en Iran avant 1914, n'exigera pas le retour des privilèges qu'elle a abandonnés par le traité de 1921[3], ne demandera pas les pêcheries de la Caspienne, les pétroles de la région de Meched, le chemin de fer de Tauris et la reconnaissance d'intérêts particuliers dans les provinces frontières.

[1] Dans sa dépêche n° 189 du 29 septembre, M. Coiffard signalait que l'Iran « a pris des dispositions pour protéger ses frontières contre des opérations éventuelles », sur les deux principaux « points névralgiques » : la région du Khouzistan au Sud-Ouest (gisements pétrolifères) et les provinces limitrophes de l'URSS, « où se concentrent les efforts du gouvernment iranien » (renforcement des troupes, maintien d'une classe sous les drapeaux) (in E Asie 1918-1940, Iran, vol. 176, document non reproduit).

[2] L'Iran a proclamé sa neutralité le 5 septembre 1939. Cf. la note de l'ambassadeur à Paris à M. Bonnet du 6 septembre, ainsi que la dépêche n° 167 de M. Coiffard du même jour, accompagnée de la traduction de la déclaration du ministre iranien des Affaires étrangères (in E Asie 1918-1940, Iran, vol. 176, document non reproduit). Dans sa dépêche n° 31 du 9 septembre, M. Eugène Mourey, consul de France à Tauris (Tabriz), indique que le gouverneur invite, « par voie de presse et d'affiches publiques », les étrangers résidents dans cette ville « à s'abstenir de toute activité qui serait contraire à la neutralité », une mesure qui selon le consul, « vise plus particulièrement les Allemands qui sont les plus nombreux et dont la cellule nazie locale ne s'est jamais privée de propagande hitlérienne. » (in E Asie 1918-1940, Iran, vol. 176, document non reproduit).

[3] Traité soviéto-iranien de Moscou du 21 février 1921.

Au point de vue économique, d'autre part, il est certain que les provinces de l'Iran septentrional – Azerbaïdjan, Guilân et Mazandéran – n'ont pas d'autre débouché que la Russie, avec laquelle elles ont toujours été étroitement liées. L'arrêt du commerce avec l'URSS a été pour ces régions une expérience sans précédent qui n'a été possible que parce que, d'une part, le chemin de fer transiranien a permis de drainer les produits des provinces caspiennes vers le Sud et que, d'autre part, l'Allemagne, et subsidiairement le Japon, ont pris la place de l'URSS dans le commerce extérieur iranien.

En rompant les négociations irano-soviétiques, le Shah avait tenu à montrer que l'Iran pouvait se passer de la Russie et il y aurait sans doute réussi, bien qu'au prix d'assez lourds sacrifices. Les marchandises, au lieu de quitter l'Iran par Djoulfa ou Pahlévi, seraient passées par Trébizonde ou auraient descendu le Transiranien jusqu'au golfe Persique. Le prix du fret s'en serait trouvé singulièrement accru. Mais vaille que vaille, l'économie iranienne se serait adaptée au nouvel état de choses.

Malheureusement, la guerre a ajouté de nouvelles difficultés aux anciennes. L'Allemagne, qui avait supplanté la Russie, ne fournit plus et, malgré les assurances données, l'Iran se demande si elle pourra de nouveau fournir[1]. Les puissances occidentales ne sont guère clientes des produits iraniens. De plus, il y a les hasards des voyages par mer, grands en temps d'hostilités. Bref, le Shah a, semble-t-il, réfléchi qu'il valait, somme toute, mieux s'assurer un approvisionnement par la Russie.

Pour toutes ces raisons, politiques et économiques, le gouvernement d'Iran s'est hâté, dès le début des hostilités, de reprendre les négociations rompues quelques mois plus tôt et a envoyé à Moscou un haut fonctionnaire du ministère du Commerce, M. Delpac. Il ne semble pas que celui-ci ait trouvé des interlocuteurs bien empressés, car si j'en crois mes informateurs, les négociations n'auraient guère progressé depuis le début. L'ambassadeur de Russie, que j'ai interrogé, m'a même dit qu'il n'y avait pas de négociations du tout, mais il est possible que le gouvernement bolchevique n'ait pas encore accepté la réouverture des pourparlers officiels, M. Delpac n'ayant pour mission que de sonder le terrain.

En tout cas, la reprise des relations commerciales avec la Russie est bien la préoccupation essentielle du Shah, ainsi qu'il l'a avoué sans ambages dans le discours du Trône qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la nouvelle session législative (ma lettre n° 206)[2]. Plusieurs passages de ce discours sont à noter : tout d'abord, le Shah constate que les relations qu'entretient l'Iran « avec tous les pays et particulièrement les pays voisins » sont basées sur « l'amitié et le respect réciproques ». Ce n'est pas, semble-

[1] Dans une dépêche n° 32 du 12 septembre, M. Mourey, le consul français à Tauris, signale que « les effets de la guerre se font déjà sentir dans le pays au point de vue économique. Satellite commercial de l'Allemagne, cette province, comme vraisemblablement le reste de l'Empire, voit ses exportations presque complètement arrêtées » (in E Asie 1918-1940, Iran, vol. 98, document non reproduit). Sur les problèmes liés au blocus et sur les possibilités (limitées) de ravitaillement en Iran (hormis le pétrole), voir la dépêche n° 176 du 14 septembre de M. Coiffard (in E Asie 1918-1940, Iran, vol. 176, document non reproduit).

[2] Document non retrouvé.

t-il, sans intention que le souverain d'Iran parle de « respect ». En parlerait-il si la chose lui paraissait si évidente ? Puis il aborde la question des relations commerciales avec l'URSS et déclare : « Le délai [*sic*] de notre convention commerciale avec le gouvernement de l'URSS étant expiré, il s'est produit un arrêt dans le commerce ». C'est reconnaître que les échanges de marchandises avec la Russie sont vitaux pour l'économie de l'Iran. Et il ajoute : « Nous avons l'espoir qu'à la suite des pourparlers directs et de la bonne volonté réciproque, la situation redeviendra normale, dans le cadre des dispositions légales du pays ».

Ce dernier membre de phrase a fait rêver plus d'un lecteur. On s'est demandé si l'URSS avait déjà fait des menaces, si elle avait vraiment l'intention d'outrepasser les « dispositions légales » de l'Iran. Et ceux qui osent hasarder un jugement sur la politique du Shah estiment qu'en avouant ses inquiétudes, celui-ci ne peut qu'encourager les Russes dans leurs exigences[1].

En attendant, les bruits de concentrations de troupes soviétiques sur la frontière du Caucase courent toujours au bazar[2]. Mais les autorités iraniennes n'y croient pas. Ce n'est pas seulement pour rassurer l'opinion publique que les nouvelles Havas et Reuter qui s'étaient fait l'écho de ces rumeurs n'ont pas été reproduites, alors qu'un démenti de l'agence Tass a été inséré. C'est parce que les renseignements qui parviennent du Caucase au gouvernement iranien ne confirment pas ces indications.

J'ai eu sur ce sujet avec l'ambassadeur de Turquie une longue conversation. Son pays n'a pas moins d'intérêts que l'Iran dans la question. J'ai lieu d'espérer de lui une relative franchise. Il m'a fait remarquer assez judicieusement que de deux choses l'une : ou bien l'URSS voulait simplement intimider l'Iran, et alors, loin de démentir ses concentrations de troupes, elle devait les annoncer bruyamment, ou bien elle entendait faire dans ce pays une intervention armée et, dans ce cas, il lui suffisait de huit jours pour masser les troupes à la frontière et pour venir en une promenade militaire, jusqu'à Téhéran. La nouvelle des concentrations soviétiques au Caucase fait trop long feu pour être exacte.

Je serais porté à être de cet avis et il y a du vrai dans ce dicton qui court la ville : une campagne russe en Turquie durera trois mois, en Afghanistan trois semaines, en Iran trois jours. La frontière irano-russe est vaste et mal

[1] Dans son télégramme n° 284 du 11 novembre, M. Coiffard signale, de « source sûre », que « les négociations commerciales irano-soviétiques ont repris il y a une semaine ». Moscou aurait posé « trois conditions essentielles : 1) achat direct aux producteurs iraniens sans passer par les monopoles de vente ; 2) paiement en devises d'une partie importante des importations ; 3) suppression du contingentement pour les marchandises exportées. Les Iraniens auraient accepté les deux premiers points et refusé le troisième. Aucune demande d'ordre politique n'a jusqu'ici été formulée. » (in E Asie 1918-1940, Iran, vol. 118, document non reproduit).

[2] Dans son télégramme n°s 1981-1982 du 24 octobre, M. Massigli évoque les « nouvelles alarmistes sur des concentrations de troupes soviétiques au Caucase », auxquelles les Turcs ne croient pas. Il s'agirait d'« informations lancées par les Missions diplomatiques japonaises. Ce qui paraît vrai, par contre, c'est que l'URSS redoutant une action aérienne britannique partant de Mossoul et dirigée contre les puits de pétrole du Caucase a beaucoup renforcé la défense aérienne de la région pétrolifère : il y aurait là actuellement 80 avions de chasse », éventuellement destinés à mettre hors d'usage les puits d'Irak (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 75).

défendue, et la mer Caspienne ne serait pas une barrière. Les provisions les plus riches de l'Iran sont à la portée de l'URSS si elle veut les prendre.

Mais la facilité de cette proie n'est qu'apparente et la Russie le sait bien. Si celle-ci reprenait la politique d'impérialisme et d'expansion asiatique qu'elle a suivie au cours du XIXe siècle et jusqu'à 1907, elle retrouverait en face d'elle, comme par le passé, l'Angleterre. Et l'URSS y regardera sans aucun doute à deux fois avant de saisir cette proie tentante.

E Asie 1918-1940, Iran, 176

311

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 291[1]. *Washington, 3 novembre 1939.*

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence copie d'un rapport que m'a adressé M. François Brière, consul de France à Boston, sur l'opinion publique en Nouvelle-Angleterre à l'égard de la neutralité.

M. Brière souligne l'intérêt que les journaux de Nouvelle-Angleterre attachent aux événements d'Europe. L'opinion est unanime à réclamer que les États-Unis se tiennent en dehors de la guerre mais est profondément divisée sur les moyens à employer pour arriver à ce but. En général, les journaux demandent la révision de la loi de neutralité[2] à l'exception

[1] Copies à Europe, Londres, Rome.

[2] La première loi de neutralité américaine remonte à 1935. Prescrivant l'embargo sur tout envoi d'armes à des belligérants, elle n'était que temporaire (six mois). Une deuxième loi de neutralité valable jusqu'au 1er mai 1937 vient la remplacer en 1936 : elle maintient cette disposition. Le Président devant déterminer l'existence ou non d'un état de guerre. Puis une troisième loi, d'une durée illimitée, maintient l'embargo sur les armes à destination des pays belligérants, en y ajoutant deux dispositions essentielles : l'interdiction faite aux citoyens américains de voyager sur un navire belligérant, et la création d'une clause *Cash and Carry* sur les fournitures non militaires : lorsqu'un belligérant achèterait des denrées aux États-Unis, il devrait les payer comptant et les faire transporter sur des navires non américains. Le 1er mai 1937, le président Roosevelt signe une quatrième loi mettant l'embargo sur les armes à destination de l'Espagne. La cinquième loi dont il s'agit ici (votée par le Sénat le 27 octobre, la Chambre des Représentants le 2 novembre, et qui est signée par le Président le 4 novembre 1939, supprime l'embargo sur les armes et applique à ce genre de produits la clause *Cash and Carry.* Dans son T. n°s 1979-1982 du 4 novembre (in B Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 319 bis, document incomplet non reproduit), M. de Saint-Quentin en donne l'analyse : « L'Administration aurait souhaité voir abrogée complètement la loi de neutralité du 1er mai 1937 pour revenir à l'applicaiton du droit des gens. C'est dans cet esprit qu'elle avait, au début des hostilités, pris en marge de la loi, plusieurs proclamations définissant minutieusement le régime de la neutralité. Mais, elle a dû vite reconnaître qu'elle ne pourrait obtenir le résultat essentiel, c'est-à-dire l'embargo sur les armes, sans donner à l'opinion des gages de sa volonté de tenir les États-Unis en dehors du conflit. Elle a donc accepté le maintien ou le rétablissement des autres clauses de la loi de 1937 dont certaines étaient venues à expiration le 30 avril dernier, qui pour éviter toutes possibilités d'incidents interdisaient aux navires de commerce américains l'accès des pays belli-

pourtant du *Boston Transcript*, organe républicain, qui se défie de toute initiative du président Roosevelt. Parmi les journaux franco-américains, il est fâcheux de constater qu'un des plus importants d'entre eux, *L'Avenir National*, de Manchester (New Hampshire), ait fait largement écho aux arguments du Père Coughlin et soit emporté par une haine aveugle à l'égard de l'Angleterre. La plupart des autres journaux de langue française, au contraire, après quelques jours de flottement, sont revenus à une politique très satisfaisante et ne se laissent pas impressionner par leur clergé, généralement gagné aux idées d'isolement complet. On peut espérer que la défaite de M. Duplessis et de son parti aux récentes élections de la Province de Québec aura pour résultat d'accentuer ce redressement[1]. Les catholiques irlandais sont, dans leur ensemble, très hostiles. L'Angleterre est représentée comme un pays plus à craindre que l'Allemagne. Les universités, au contraire, bien que soucieuses de conserver leur liberté d'opinion, témoignent de leur sympathie à l'égard des Alliés. C'est le cas précisément de l'université de Harvard, grâce surtout à l'influence de son chef, le président Conant. Parmi la société puritaine de Boston, la haine du Président et l'anti sémitisme latent de toute la haute bourgeoisie américaine desservent notre cause, mais la sympathie innée des classes cultivées à l'égard de notre pays contribue à rétablir l'équilibre. L'homme de la rue manifeste le désir certain de voir les États-Unis tenus hors de la guerre et applaudit, chaque fois que l'occasion s'en présente, toutes les tirades en faveur de la neutralité absolue plutôt que celles destinées à venir en aide aux Alliés.

M. Brière croit que toutes ces opinions contradictoires se ramènent à une ligne de conduite unique : volonté de tous les habitants de la Nouvelle-Angleterre d'assurer à tout prix la neutralité américaine.

Annexe

M. Brière, consul de France à Boston,

à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

D. *Boston, 9 octobre 1939.*

L'apathie apparente de l'opinion reflétée dans l'attitude réservée de la presse (voir ma lettre n° 59 du 29 août dernier[2]) pendant la crise qui a gérants ainsi que le transport des marchandises destinées à ceux-ci. D'autre part, elle n'a pas voulu rester en arrière de l'opposition pour proclamer que le premier devoir du patriote américain était d'éviter la guerre. Elle a contribué ainsi à développer un pacifisme teint de moralité et de religion.(...) On peut espérer que le vote de la loi de neutralité encouragera l'expression de sympathie en faveur des Alliés. On ne doit pas méconnaître la profonde méfiance qui subsiste à l'égard de la propagande d'où qu'elle vienne (...). M. Roosevelt retire personnellement des débats sur la neutralité, un renouveau de prestige et de popularité. »

[1] Le 25 octobre, les élections dans la province du Québec se sont soldées par une victoire du Parti libéral (68 sièges, contre 14 dans la précédente législature) et une lourde défaite du Parti d'Union nationale conduit par Maurice Duplessis (15 sièges contre 73 précédemment). M. Duplessis et son parti avaient manifesté leur opposition lorsque le Canada avait déclaré la guerre à l'Allemagne et avaient fondé leur campagne sur leur refus d'une participation sans limites du Canada au conflit et la sauvegarde de l'autonomie de la province.

[2] Document non retrouvé.

immédiatement précédé la guerre, a rapidement fait place dès l'ouverture des hostilités à une émotion sans cesse croissante. Les journaux publient des éditions spéciales plusieurs fois par jour et très nombreux sont les auditeurs qui écoutent les conversations radiophoniques entre les divers correspondants des capitales européennes.

Il est possible que l'indifférence première à l'égard de la cause polonaise ait été due au fait que ce pays n'était pas considéré ici comme démocratique et que les dirigeants polonais avaient, l'an passé, pratiqué la plus cynique politique envers la Tchécoslovaquie. Les déclarations de M. Chamberlain, la publication des Livres blanc et bleu anglais sur les négociations qui ont immédiatement précédé la guerre, n'ont pas laissé de doute dans les esprits concernant la volonté délibérée d'Hitler d'absorber ou d'écraser par la force la Pologne ; d'autre part, l'héroïque résistance opposée par ce pays à la plus brutale agression a suscité l'admiration. Ainsi se sont estompées les critiques et les préventions inavouées pour faire place à une sympathie très vive pour les Alliés. Celle-ci s'est manifestée dans la plupart des journaux à l'exception toutefois du *Boston Transcript*, non seulement dans les articles de fond, mais aussi dans les dispositions même des titres. Mais ce sentiment s'est immédiatement accompagné de l'expression quasi unanime de la volonté très ferme de demeurer neutre dans ce conflit en essayant de conjurer la fatalité d'une situation qui apparaît comme singulièrement analogue à la crise de 1914. Tout le monde, dans cette région des Etats-Unis, à l'exception toutefois de quelques amis fervents de la France favorables à la participation immédiate des États-Unis à la guerre, est d'accord sur ce but ; mais les avis divergent profondément quant aux moyens. Le débat s'est cristallisé sur la proposition de révision de l'Acte de neutralité faite par le président. On lui sait gré d'avoir tout d'abord appliqué correctement ce texte législatif, puis d'avoir sur un ton calme et serein affirmé l'intention d'empêcher les discussions de dégénérer en une querelle de nature à mettre en danger l'unité nationale. Les arguments présentés par M. Roosevelt ont été pesés, discutés ; mais chacun sent plus ou moins confusément que sous les considérations techniques se cache en réalité un problème moral. L'embargo existant actuellement sur la vente des armes prive les Alliés, dont la cause est juste, d'une aide puissante et l'Amérique donne l'impression de favoriser le régime hitlérien détesté par le plus grand nombre. Mais on se demande si le rappel de cette clause et le retour au droit international, même avec la correction de la proposition *Cash and Carry* appliquée à l'ensemble des exportations, ne constitueraient pas un grand pas vers l'entrée de ce pays dans la guerre.

Voici comment les divers journaux de Boston envisagent ce problème si angoissant pour la conscience américaine :

Le *Boston Traveler*, journal républicain du soir (circulation 240 000 exemplaires environ), s'était contenté d'affirmer, à la veille de la guerre, une sympathie théorique pour notre cause ; il déclarait qu'en comparaison de ce que l'Allemagne aurait réclamé si elle avait été victorieuse, le traité de Versailles n'était qu'une bagatelle (29 août). Le 19 septembre, il

caractérisait ainsi le conflit : « Ce n'est pas seulement une guerre pour des territoires, c'est une lutte titanique entre l'athéisme brutal et la civilisation éclairée. Cette guerre n'est pas seulement le résultat du traité de Versailles, ni la faim de conquêtes, c'est un combat à mort contre les forces mauvaises de la tyrannie ». Lorsque le Président formula ses propositions, ce journal les adopta tout simplement en publiant un article violemment isolationniste du sénateur Walsh, en vue d'informer impartialement ses lecteurs, et il exposait de la façon suivante les raisons de son attitude : « Le *Boston Traveler* estime que la loi de Neutralité actuelle aide Hitler… Voulez-vous qu'Hitler gagne ? Certainement non. Il y a peu de citadelles de la civilisation qui survivent dans le monde d'aujourd'hui. Un monde sous la domination communiste et nazie serait un enfer sur la terre » (22 septembre). Et le 25 septembre, citant les télégrammes d'origine allemande et russe destinés à faire pression sur les électeurs américains, le *Traveler* écrivait : « Qui bénéficie de notre présente loi de neutralité ? Hitler !… Dans cette crise mondiale, nous choisissons de suivre le Président et le Congrès plutôt que les amis de l'Allemagne nazie ».

Le *Boston Herald*, républicain (circulation 130 550 exemplaires) qui appartient à la même administration que le journal précédent et paraît le matin, accepte également les propositions du Président qu'il considère comme simples et saines et comme ayant l'avantage de ne pas demander une extension de l'autorité personnelle de M. Roosevelt.

Le *Boston Globe*, neutre en matière de politique intérieure (circulation 589 518 exemplaires) s'oppose à la prétention des isolationnistes de monopoliser l'idée de paix. Il affirme que les Américains sont à une majorité écrasante pour la paix. Il estime que « si la proposition *Cash and Carry* est acceptée par le Congrès comme le moyen le plus sûr de conserver la paix, il faudra considérer cela comme l'opinion de la nation ».

Pour le *Boston Post*, démocrate (circulation 628 491 exemplaires), la suppression de l'embargo rectifiera une situation qui est largement défavorable à la Grande-Bretagne et à la France : « Cette mesure, écrit-il, implique que le peuple américain désire donner toute l'aide matérielle possible à la Grande-Bretagne et à la France dans la guerre contre Hitler. » Mais, pour ce journal, la révision de l'Acte de Neutralité ne diminue pas les chances de guerre et il se félicite qu'on n'ait pas laissé au Président, lors de la conférence des chefs de partis, les pleins pouvoirs qu'il demandait pour régler la question de la neutralité.

Le *Christian Science Monitor* (circulation totale de 135 000 exemplaires, en Nouvelle-Angleterre de 18 000 environ) n'a cessé de condamner l'Acte de neutralité qui a pour effet d'appuyer l'agression des dictatures. À son avis l'embargo sur les armes n'est qu'un moyen très faible d'empêcher l'Amérique d'être impliquée dans des complications éventuelles. Il estime que le plan *Cash and Carry* serait bien préférable à la législation actuelle.

Le seul journal de Boston délibérément opposé au projet du Président est le *Boston Transcript*, organe républicain (circulation 67 000 exemplaires environ) dont l'influence décline. Il ne pense pas que l'argumentation

de M. Roosevelt ait été convaincante. À son avis, le Président n'a pas réussi à démontrer que l'interdiction de vendre des armes aux belligérants soit dangereuse pour la nation, tandis que l'expérience de la dernière guerre a prouvé la gravité des risques inhérents à ces exportations d'armements. Il estime que l'embargo étant la loi actuelle, celle-ci « ne peut être révisée sans embarquer toute la nation dans une politique d'intervention délibérée » et « l'industrie des armements dépendrait plus directement de la continuation de la guerre que les autres industries ». Ce journal reconnaît que l'économie américaine ne pourrait s'accommoder d'un arrêt total des exportations, mais il préconise l'établissement d'un quota fondé sur les besoins du temps de paix pour les envois aux belligérants.

La presse franco-américaine rédigée en langue française s'est contentée au début de la guerre de reproduire les articles des journaux isolationnistes du Canada français, tels que *Le Devoir*, et les manifestes de l'*Action Catholique* prêchant l'abstention pour le Canada aussi longtemps que les États-Unis resteraient hors du conflit. Il est fâcheux que l'un des meilleurs journalistes d'origine canadienne-française, M. Josaphat Benoit, ancien boursier du gouvernement français, officier d'Académie, se soit lancé dans une campagne hostile à la cause des Alliés. Dans l'*Avenir National* de Manchester, N.H., il a répété abondamment les arguments du sénateur Walsh et du Père Coughlin. Il a bien noté que ses sympathies étaient pour la France et la Pologne, mais « pas au point de croire que nous devons les appuyer de toutes nos forces ». Quant à l'impérialisme britannique, il n'a pas de mot trop dur à son égard. Sous le titre « Nous devons rester neutres », il recommande « de prier pour la paix au lieu d'essayer de faire la part des responsabilités entre des pays dont les gouvernements méconnaissent depuis des siècles tous les idéaux de justice et de charité prêchés par l'Évangile… La lutte actuelle est une lutte entre deux impérialismes, pas autre chose. Nous n'avons rien à faire dans cette galère ». Il affecte de croire que la cause véritable de la guerre ait été la question de Dantzig et reproche à la France et à l'Angleterre d'avoir déclaré la guerre à l'Allemagne.

Bien qu'ils aient été reproduits par d'autres journaux de langue française, je crois que les articles de M. Benoit sont l'expression extrême de l'état d'esprit de ceux des Franco-Américains qui sont demeurés le plus étroitement en contact avec le Canada français et se laissent dominer par d'étroites préoccupations religieuses et par une haine traditionnelle mais aveugle à l'égard de l'Angleterre. J'ai fait faire par une personne qui le touche de près des remontrances à M. Benoit, qui s'y attendait. Il a admis être allé trop loin et a protesté de sa sympathie à l'égard de la France, mais il croit que notre pays fait le jeu de l'Angleterre, persécutrice des Canadiens, des Acadiens, des Irlandais, etc. J'ai également fait pression sur les autres petits journaux pour qu'ils cessent de considérer M. Benoit comme un oracle. En réalité, certains d'entre eux n'ont prêté leurs colonnes à la prose de leur confrère que par indigence de pensée. À la vérité, la plupart sont satisfaisants : *Le Messager* de Lewiston, Maine, rédigé par un Français, défend notre cause ; *L'Indépendant* de Fall River, Mass., dont le rédacteur est M. Lajoie, beau-frère d'une Française, tout en cher-

chant à préserver les intérêts américains, rappelle à ses lecteurs qu'il ne faut pas oublier que le premier de ceux-ci est de ne pas permettre que « la démocratie soit détruite par les tyrans, car alors, quoiqu'on dise, notre tour viendrait ». *Le Travailleur* de Worcester, Mass., a pris nettement position en condamnant Hitler avec la plus extrême sévérité. Il s'élève contre la dictature de « Royal Oak »[1] en reprochant au Père Coughlin le cynisme avec lequel il paraît approuver les assassins de Dollfuss, les geôliers de Schuschnigg, et attaquer indirectement les martyrs de la Pologne, tout en oubliant le rôle d'évangélisatrice de la France « fille aînée de l'Eglise ». *L'Indépendant* de Woonsocket, RI, bien qu'il ait pris une position voisine de celle de M. Benoit, ne part pas moins en guerre contre le Père Coughlin.

J'ai cherché à me rendre compte des sentiments véritables des groupes franco-américains à l'égard du conflit européen. On n'y trouve malheureusement point l'enthousiasme des Polono-Américains parmi lesquels s'organisent des collectes fructueuses pour leur patrie d'origine, dont ils ne sont séparés dans le temps que par une ou deux générations. Les personnes appartenant à l'élite cultivée des Canadiens français immigrés en Nouvelle-Angleterre, notamment les dirigeants des grandes associations, continuent à faire preuve à l'égard de notre pays d'un attachement sincère, notamment par des lettres à leurs sénateurs. Malheureusement, certains membres du clergé, s'agissant même de prêtres ayant servi en France pendant la dernière guerre, et le « petit peuple » sont dans une très large mesure sous l'emprise du Père-la-Radio. Je crois que dans l'ensemble, les Franco-Américains sont suffisamment assimilés pour envisager le conflit actuel comme leurs compatriotes américains dont ils partagent la volonté de demeurer neutres. Ceux dont les origines canadiennes sont les plus proches conservent encore un vif ressentiment à l'égard de la domination britannique ; la plupart entretiennent un culte sentimental pour la France, mais c'est surtout de la France du passé et de la France catholique qu'il s'agit ; chez les plus instruits d'entre eux, cette sympathie est assez vivace pour l'emporter sur la méfiance qu'un trop grand nombre conserve envers le caractère laïc de l'administration et de l'enseignement dans notre pays.

Chez les catholiques irlandais, l'influence du Père Coughlin est plus forte encore que dans les milieux de langue française. À Boston College, forteresse jésuite de la Nouvelle-Angleterre, le père de Mangeleere, de nationalité belge, chevalier de la Légion d'honneur, qui entretient des sentiments de chaleureuse amitié pour la France, ne m'a pas dissimulé que ses collègues ne l'aimaient guère et ne manifestaient à notre égard qu'indifférence et qu'hostilité pour l'Angleterre. Les ondes sonores venant de Detroit sont bien accueillies sur la colline de Newton. Pourrait-on espérer que ces religieux soient mieux éclairés par des pasteurs plus autorisés ? L'organe du cardinal O'Connell, *The Pilot*, reconnaît que l'Amérique n'est pas vérita-

[1] Le Père Coughlin est à la tête de la paroisse de Royal Oak, une banlieue de Detroit.

blement neutre comme elle l'avait été en 1914. « Nous sommes maintenant déterminés, écrit-il, à nous tenir à l'écart du conflit, mais celui-ci a en nous de vifs retentissements. Si cette hostilité à l'égard de l'Atlantique devient assez aiguë, il est très douteux que nous puissions persister dans notre décision de demeurer neutres ». Analysant plus avant le caractère de la lutte contre le régime nazi, le journal du prélat irlandais n'hésite pas à établir une analogie entre le gouvernement des six comtés de l'Irlande du Nord et l'hitlérisme. Il estime que la neutralité américaine est profondément justifiée et conclut en écrivant qu'avant d'être convaincu qu'il s'agit d'une croisade pour en finir avec l'hitlérisme, il désire que les « croisés » commencent par un acte de contrition et donnent la preuve de leur volonté de s'amender ». Dans le diocèse de Providence, le journal de Monseigneur Keough manifeste la plus grande sympathie à la Pologne, pays de profonde tradition catholique tout en ayant soin de noter que « ce n'est cependant pas une raison pour renoncer au principe de stricte neutralité partagé par les autres Américains, neutralité qui serait compromise au cas où les dispositions législatives actuellement en vigueur étaient modifiées ».

Parmi les sectes protestantes, il ne me semble pas possible de discerner une opinion qui soit commune à leur infinie variété. Toutes condamnent l'agression hitlérienne, mais beaucoup n'en conservent pas moins une attitude pacifiste.

Quant aux déclarations des rabbins à l'occasion du *Yom Kippour*, elles m'ont paru se cantonner sur le terrain philosophique et être singulièrement moins virulentes à l'égard de l'hitlérisme qu'au cours de la crise tchèque de l'an passé. Il est difficile de savoir si les orateurs se sont sentis limités par le caractère purement religieux des cérémonies ou par une prudence extra-confessionnelle.

La rentrée des universités a été marquée par les discours d'usage prononcés par les présidents ou principaux. Dans l'ensemble, ceux-ci se sont efforcés d'apaiser par avance chez leurs élèves l'exaltation nuisible aux études que le conflit européen serait de nature à éveiller dans leurs jeunes esprits. Ils ont insisté sur le rôle qui incombe aux universités américaines, de conserver le foyer de la culture occidentale menacée par les dévastations de la guerre. En vérité, c'est bien plutôt la génération des maîtres qui a tendance à prendre position dans le débat. Tout en recommandant à la jeunesse de consacrer son attention aux tâches nationales afin de faire progresser la culture de notre époque, M. Conant, président de l'université de Harvard, n'a pas hésité à déclarer : « Rares sont ceux d'entre nous qui, connaissant le chaos créé dans le monde savant en temps de paix par les dirigeants de l'Allemagne, peuvent être neutres dans cette guerre. Chaque once de notre sympathie est avec ceux qui combattent du côté français et britannique ». La plupart des autres directeurs de collèges ont adopté une attitude plus prudente, mais il est aisé de voir percer leurs sympathies. Le président de Mount Holyoke, M. Roswell G. Ham, a dit que « même sans participer à la guerre, les États-Unis ne devraient pas être empêchés d'aider le camp qui leur apparaîtrait avoir raison ». Le président de Brown University (Providence, R.I.) qui avait conféré un

doctorat *honoris causa* au Dr. Brüning et invité l'ex-président Benès à occuper une chaire de professeur, s'est élevé contre l'embargo sur les armes et a critiqué le refus des États-Unis de prendre leur part de responsabilité dans l'organisation de la paix. D'autre part, je tiens de source sûre que la présidente de l'important collège féminin de Wellesley, bien qu'elle ne l'avoue pas en public, nous est très favorable.

Ces grands universitaires, limités dans l'expression de leurs sentiments personnels par le souci de ne pas soulever de controverses à l'intérieur des établissements qu'ils dirigent, ont repris très délibérément leur liberté de parole en tant que citoyens. C'est ainsi que le président Conant, dans une lettre au gouvernement Landon, a précisé sa pensée en se déclarant favorable à la révision de l'Acte de neutralité. « Je suis, écrit-il, fortement en faveur d'une modification de la loi afin de permettre la vente du matériel de guerre à la France et à l'Angleterre. Je crois que si ces pays sont battus par une puissance totalitaire, l'avenir des institutions libres comme base de la civilisation moderne serait compromis. Nous éloigner de notre politique historique et par là même entraver ceux qui combattent pour des idéaux que nous partageons me semble illogique et dépourvu de sagesse ». Puis, ces déclarations isolées se sont fondues dans des manifestes communs. C'est ainsi que le comité non-partisan de la neutralité de Nouvelle-Angleterre, unissant des professeurs et des juristes à des hommes d'affaires, vient de préconiser le rappel immédiat de l'embargo en signifiant aux sénateurs républicains que le débat devait s'élever au-dessus des intérêts politiques des partis. Parmi les signataires apparaissent les noms de :

M. James B. Conant, président de l'université Harvard

M. J. M. Landis, doyen de l'école de Droit de la même université

M. N. Y. Elliot, professeur de gouvernement à la même université

M. Arthur Holcombe, professeur de gouvernement à la même université et chef de département

M. Daniel L. Marsh, président de Boston University

Hon. Gaspar G. Bacon, chef du département de gouvernement de la même université, ancien lieutenant-gouverneur du Massachusetts

M. A. Lawrence Lowell, ancien président de l'université Harvard

M. Robert G. Dodge, ancien président du barreau de Boston

Hon. Christian A. Herter, ancien secrétaire-adjoint du Commerce sous l'administration Herbert Hoover

etc.

Se sont également prononcés en faveur de la modification de l'Acte de neutralité les membres du conseil de la World Peace Foundation, tels que M. Bruce Hopper, professeur de gouvernement à l'université Harvard, M. Harvey H. Bundy, ancien secrétaire d'État adjoint, et différentes autres personnalités, telles que l'ancien président Lowell de l'université Harvard, le Professeur Blakeslee de Clark University, le Professeur Garfield de Williams College, le président de la Chambre des représentants du Massachusetts, etc.

Si de nombreux vétérans des milieux intellectuels sont favorables à la cause des Alliés, il est difficile de discerner les tendances des jeunes. Ce sont eux qui courraient les risques d'une participation des États-Unis à la guerre et il n'est pas douteux que beaucoup d'entre eux, simplement par esprit de contradiction à l'égard de la génération précédente, ou par « réalisme », seraient assez portés à se moquer du vieillard belliqueux de la pièce de Giraudoux *La Guerre de Troie.* Ils ont entendu tant de fois répéter dans leurs familles, plus peut-être qu'à l'Université, que leur pays est entré vainement dans la dernière guerre, n'en a rapporté que des déceptions et des charges en raison de la carence des débiteurs européens. La formule *« make the world safe for democracy »* est pour eux bien usée, elle aurait besoin d'un levain nouveau pour reprendre un sens. La propagande pacifiste qui sévit à Princeton commence à se faire sentir à Harvard, mais il est encore prématuré d'indiquer l'évolution que suivront ici les jeunes esprits. On peut constater que les inscriptions aux cours de préparation militaire, notamment pour l'aviation, sont de plus en plus nombreuses. Les jeunes filles de Wellesley College se sont prononcées dans leur petit journal pour l'aide matérielle aux Alliés, mais, non oublieuses de leurs camarades des universités masculines, elles font remarquer que « la génération qui dirige les affaires de l'État et les industries n'est pas celle qui combattra dans les tranchées ».

Dans la vieille bourgeoisie *yankee* de Boston, où nous comptons bien des amitiés fidèles, les conservateurs républicains les plus endurcis entretiennent encore une hostilité si vive à l'égard du président Roosevelt, qu'elle s'étend à sa politique étrangère ; elle s'aggrave même d'un antisémitisme qui a tendu pendant ces deux dernières années à rendre suspectes à certaines personnes appartenant à ce milieu les initiatives prises, soit par le chef de leur gouvernement, soit par les dirigeants des démocraties européennes contre le régime hitlérien. Cet état d'esprit fait place néanmoins, de plus en plus, à un sentiment de sympathie grandissante à notre égard ; mais on peut constater la coexistence des deux tendances au sein de familles nourries de culture française.

Chez les Français installés aux États-Unis et naturalisés, se manifeste le désir d'aider à soulager les misères d'une guerre qui apparaît, il faut le dire, à certains d'entre eux, comme un conflit lointain et presque étranger. Pour beaucoup, la question angoissante se pose de perdre et la nationalité américaine et leur situation en répondant, le moment venu, à l'appel de l'ancienne patrie. De la sans doute la tiédeur apparente de leurs sentiments,

Quant à la réaction de l'homme de la rue, elle est facile à saisir. Il suffit de constater que le sénateur Walsh a réuni, le 1er de ce mois, en dépit de la pluie, dans le jardin public de Boston, une foule de près de 5 000 personnes venues écouter ses imprécations contre les projets du Président. Il est assez aisé pour les politiciens d'agir sur l'esprit simple de ces gens en créant une assimilation factice du *Cash and Carry* et de la guerre, d'autant plus qu'il s'agit pour une large part d'Irlandais chez qui la méfiance, pour ne pas dire la haine de l'Angleterre demeure tenace. Le *policeman* qui

stationne dans une rue proche du consulat m'a dit avant-hier : « Alors, les Anglais sont décidés à faire la guerre jusqu'au dernier Français ! » Dans les grands cinémas populaires, j'ai pu faire une expérience probante. On a projeté à nouveau le film réalisé par la « *March of Time* » sur la ligne Maginot en 1938. J'ai entendu de chauds applaudissements saluer nos troupes. Puis, un sénateur favorable au *Cash and Carry* est apparu sur l'écran ; ses déclarations n'ont reçu dans la salle aucun écho, tandis que celui qui lui succédait demandant le maintien de l'Acte de neutralité était chaudement approuvé. De même, lorsqu'on a fait passer la séance spéciale du Congrès, la première phrase du Président déclarant qu'il s'efforcerait de maintenir la paix a été très applaudie, mais l'exposé de ses propositions est tombé dans un silence glacial.

Je me suis efforcé de m'assurer le concours de divers correspondants bénévoles dans les États de ma circonscription, en les choisissant dans des milieux très divers, afin de continuer à renseigner Votre Excellence sur les tendances de l'opinion qui me paraissent dans cette région des États-Unis bien contradictoires, sauf cependant sur un point : la volonté de maintenir ce pays hors de la guerre.

B Amérique 1918-1940, États-Unis, 319

312

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 1888[1]. *Paris, 3 novembre 1939.*

Secret

Je me réfère à ma lettre 1832 et à la communication par laquelle vous y répondiez[2].

Je vous prie d'insister vivement auprès des organismes britanniques compétents pour qu'une décision favorable concernant le Danube soit prise sans retard. Vous ferez valoir qu'il n'est pas du tout certain que l'hiver interrompe ou même ralentisse la navigation sur le fleuve. Suivant les années, la circulation fluviale n'est entravée ou arrêtée qu'à partir d'une date très variable qui se situe généralement entre la fin novembre et le

[1] La dépêche porte une mention marginale manuscrite : « Note au Foreign Office. Lettre à Sir A. Cadogan, 8 septembre 1939 ». Débarrassé des formules inutiles (barrées sur le texte sans doute par l'ambassadeur), ce texte a été transformé par C. Corbin en une note pour le Foreign Office.

[2] Documents non retrouvés.

milieu de janvier. Il arrive même que le trafic se poursuive normalement durant tout l'hiver lorsque la saison n'est pas exagérément froide.

D'autre part, d'après les renseignements reçus par le Département, l'Allemagne effectue actuellement un gros effort en vue d'augmenter le débit commercial de cette voie. C'est ainsi qu'elle a transporté sur le Danube la plus grande partie de sa batellerie rhénane[1] et qu'elle se prépare à y conduire le tonnage polonais qui naviguait sur la Vistule. Par ailleurs, les statistiques des premières semaines de guerre indiquent qu'un des principaux courants d'importation allemande de pétrole et d'essence est passé par le Danube. Enfin, une forte partie du matériel de guerre que l'Allemagne livre en grandes quantités à la Bulgarie et dont s'inquiète la Yougoslavie, sert de fret de descente aux péniches allemandes.

Dans ces conditions, chaque jour gagné dans l'interruption du trafic danubien présente un intérêt considérable. S'abstenir en ce moment d'une tentative pour faciliter la réalisation de celle-ci au printemps ne me paraît pas un argument pertinent. Nul ne sait ce que seront l'an prochain les conditions politiques dans les Balkans, notamment si nous assistons à une poussée russe vers les bouches du Danube. En admettant, enfin, que l'obstruction effectuée maintenant puisse être réparée dans quelques mois, ce dont les dispositions prises permettent de douter, rien n'empêche de renouveler à ce moment nos efforts, au besoin par d'autres moyens. Du moment que les intentions franco-anglaises paraissent déjà être connues, l'alerte est donnée et l'on ne voit pas l'avantage qu'il y aurait à s'abstenir de tenter de les réaliser. Les services français sont prêts à agir depuis déjà trois semaines et les fuites qui ont été constatées sont dues vraisemblablement au délai que mettent les autorités britanniques à donner leur agrément.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 823

[1] Cette information avait été transmise par A. Thierry, ministre de France à Bucarest, le 28 septembre 1939 (T. nos 1114-1115 de Bucarest à Paris, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 59, document non reproduit). A. Thierry plaidait déjà en faveur de l'interruption du trafic sur le Danube qui, disait-il, « présenterait pour nous un avantage au moins égal à la destruction des puits de pétrole (roumains) puisqu'elle paralyserait à la fois le transport des huiles minérales et celui des céréales qui touche plus de 80 % des exportations roumaines de ces produits à destination du Reich. L'opération pourrait assez facilement s'effectuer et je suis à même de mettre en œuvre toutes les modalités de sa réalisation. »

313

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 789. *Londres, 4 novembre 1939.*

Par lettre nº 721 du 5 octobre[1], j'ai essayé d'analyser les diverses tendances de l'opinion anglaise touchant la question des buts de guerre. J'ai notamment indiqué qu'un mouvement se dessinait dans une partie du public pour demander au gouvernement de définir ces buts sans plus tarder.

Cette demande a reçu satisfaction partielle dans le discours par lequel M. Chamberlain a répondu le 12 octobre aux soi-disant propositions de paix du chancelier Hitler[2]. Je rappelle en effet que, s'il n'a pas à proprement parler énoncé les buts de guerre de la Grande-Bretagne, le Premier ministre a du moins, à cette occasion, précisé les conditions auxquelles le gouvernement britannique accepterait d'entrer en négociations avec le gouvernement du Reich. Ces conditions étaient 1) la réparation des torts faits à la Pologne et à la Tchécoslovaquie, 2) l'octroi par l'Allemagne de garanties destinées à « convaincre le monde que l'agression cessera et que les engagements seront tenus ».

[1] Dépêche n° 721 de l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, en date du 5 octobre 1939, à M. Daladier intitulée « L'opinion anglaise et la question des buts de guerre » : (…) La très grande majorité du public était depuis déjà longtemps convaincue qu'un jour ou l'autre la Grande-Bretagne devrait s'opposer au Reich hitlérien. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'opinion a été bien souvent en avance sur le gouvernement à ce sujet, qu'elle a été constamment et qu'elle est encore au moins aussi résolue que lui. (…) En tout cas, cette présentation de buts de guerre purement négatifs et fondés sur un idéalisme moral assez vague commence déjà à jeter le trouble dans une partie de l'opinion. Alors que le peuple anglais tout entier est entré en guerre avec le sentiment peut-être pas très clairement défini, mais certainement profond, qu'il était indispensable de prendre les armes pour résister à l'expansion du Reich hitlérien, la persistance avec laquelle on lui répète que l'Angleterre n'a pas le moindre motif de querelle avec l'Allemagne et qu'il s'agit seulement de mettre en miettes un certain nombre de chefs nazis dans l'impossibilité de nuire plus longtemps à la sécurité de l'Europe, jointe à l'absence d'opérations militaires sérieuses, fait naître en lui un certain malaise qui, s'il devait se prolonger, pourrait peut-être porter atteinte à la remarquable détermination dont il n'a cessé de faire preuve jusqu'ici… » (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit). Cette dépêche a été communiquée pour information au Cabinet de Guerre, au général Gamelin ainsi qu'aux principaux postes diplomatiques en Europe et en Amérique. Le 16 octobre, Daladier répond par la dépêche n° 1765, dans laquelle il souligne l'extrême importance qu'il attache à cette question de l'opinion publique anglaise et des buts de guerre : « Les conditions spéciales de la vie politique anglaise feront que plus qu'ailleurs la position que le gouvernement britannique sera à même de prendre à cet égard dépendra des courants d'opinion prédominants en Angleterre et dans les Dominions. Il est à souhaiter cependant qu'il ne se contente pas d'en suivre les fluctuations, mais qu'il se préoccupe dès maintenant d'orienter la communauté britannique vers la recherche de solutions efficaces qui protègeront l'Europe contre le retour de l'agression allemande. » (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit). Désormais, des rapports réguliers sur ce sujet sont envoyés de Londres.

[2] Sur le débat qui a eu lieu à la Chambre à l'occasion de cette intervention – par laquelle Chamberlain exprime la réponse du gouvernement britannique sur le discours prononcé par Hitler le 6 octobre devant le Reichstag. Cf. la note non datée, mais évidemment postérieure au 12 octobre, dans les Papiers 1940, Papiers Chauvel, vol. 146, folios 3-6, document non reproduit.

Du point de vue de la présente dépêche, ce discours appelle les observations suivantes :

1) il n'y est pas question de l'Autriche,

2) la nécessité de garanties n'a pas été posée comme un véritable but de guerre, mais comme une précaution permettant aux Alliés d'interrompre leur pression militaire sur l'Allemagne et de discuter avec celle-ci, dans une atmosphère plus confiante, les termes d'un règlement définitif. La nature de ces garanties a été, au surplus, laissée complètement dans l'ombre par le Premier ministre et les formules qu'il a employées sont assurément moins nettes que celle par laquelle Votre Excellence avait réclamé deux jours plus tôt, pour la France, une « garantie définitive de sécurité ». Le mot « sécurité » ne figure d'ailleurs pas dans le texte du discours de M. Chamberlain qui s'est uniquement référé à des notions morales abstraites telles que « sincérité », « désir de paix », « intention d'exécuter ses engagements », etc.

3) Le Premier ministre s'est abstenu cette fois-ci d'assigner comme but de guerre à l'Angleterre la « destruction de l'hitlérisme ». Sans doute a-t-il de nouveau fait allusion à plusieurs reprises au peuple allemand en le distinguant implicitement d'avec les hommes qui le dirigent, et a-t-il également indiqué que c'était la présence à la tête du Reich d'un gouvernement dont la conduite passée inspirait la plus vive méfiance qui obligeait à exiger de lui des garanties de sa bonne foi. Mais le ton général et surtout les conclusions de cet exposé faisaient néanmoins un contraste frappant avec l'allure de croisade idéologique et d'antagonisme personnel envers le chancelier Hitler qui avait caractérisé les premiers discours de guerre du gouvernement britannique.

Si vague qu'elle ait été, cette définition des buts de guerre anglais représente tout ce que le gouvernement britannique est prêt à indiquer publiquement à ce sujet. Les déclarations de Lord Halifax du 2 novembre[1] n'y ont rien ajouté et les discours prononcés dans l'intervalle par M. Hore-Belisha et M. Eden, tout en proclamant avec force la volonté de la Grande-Bretagne de poursuivre la guerre jusqu'à une victoire totale se sont montrés encore plus imprécis dans leurs allusions aux termes de la prochaine paix : « Nos buts, a déclaré le 21 octobre le secrétaire d'État à la Guerre, ne sont pas définis par des frontières géographiques. Ce qui nous intéresse ce sont les frontières de l'esprit humain. » « Nous ne nous battons pas contre un homme, ni pour telle ou telle frontière, a affirmé de son côté le secrétaire d'État aux Dominions, mais pour la défense d'un principe, celui de la valeur de la bonne foi dans les relations internationales »[2].

[1] Cf. le télégramme n° 3856 envoyé par C. Corbin le 2 novembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit).

[2] L. Hore-Belisha, membre du Parti libéral national et ministre de la Guerre dans le cabinet Chamberlain à partir de mai 1937, a rédigé au cours de cette période un journal qui a été publié à Londres en 1960 par R.J. Minney, *The Private Papers of Hore-Belisha*. A. Eden est, depuis le 3 septembre 1939, membre du cabinet Chamberlain, à la tête du Colonial Office.

Ces diverses déclarations ont toujours été fort bien accueillies par l'ensemble de la presse et il est donc probable qu'elles répondaient au désir de l'opinion. Au reste, il convient de remarquer que ceux qui réclamaient avec le plus d'insistance il y a une quinzaine de jours une définition des buts de guerre étaient des hommes appartenant aux milieux libéraux de gauche. C'est dire qu'ils ne demandaient pas au gouvernement de préciser les modifications de la carte de l'Europe ou du statut de tel ou tel État dont il entendait poursuivre la réalisation, mais simplement de définir un certain nombre de principes d'ordre spirituel et moral susceptibles de rallier le plus de sympathies à la cause britannique.

Quoi qu'il en soit, à la suite de la déclaration de M. Chamberlain du 12 octobre, la campagne en faveur d'une définition des buts de guerre du gouvernement s'est trouvée presque complètement suspendue. Quelques organes libéraux ont continué à écrire des articles dans ce sens et un certain nombre de personnalités de la même tendance persistent à soutenir ce point de vue dans des lettres aux journaux. Mais les feuilles les plus sérieuses, le *Times,* le *Daily Telegraph* et même le *Manchester Guardian* ont déclaré que l'on ne pouvait vraiment pas demander au gouvernement de préciser davantage les conditions de la paix future et qu'au stade actuel de la guerre le discours du Premier ministre contenait tout ce qu'il était souhaitable de dire à ce sujet.

Il importe cependant de remarquer que le débat s'est essentiellement institué entre des Anglais ayant à peu de chose près la même formation et appartenant au même milieu. Il s'agit presque uniquement d'intellectuels de tendances libérales, épris de théories humanitaires et préoccupés de découvrir un système assurant la prospérité et le bonheur de l'humanité, beaucoup plus que d'experts ayant clairement posé les termes du problèmes et s'efforçant d'y trouver une solution pratique. Les diverses suggestions que l'on voit ainsi émettre représentent au surplus des opinions individuelles et non pas à proprement parler un courant général.

Il serait imprudent, dans ces conditions, d'attacher une valeur absolue à ce qui se publie en ce moment dans la presse sur la question des buts de guerre[1] et d'en déduire la direction que prendra la politique anglaise à ce sujet. On peut en revanche dégager de toute cette littérature quelques indications utiles et, en comparant ce qui s'écrit aujourd'hui à ce qui s'écrivait il y a par exemple un mois, discerner déjà une évolution intéressante dans le mouvement des idées.

La première remarque qui s'impose et qui corrobore celle faite plus haut à propos de la déclaration de M. Chamberlain du 12 octobre, est que la conception purement négative d'après laquelle la Grande-Bretagne avait seulement pris les armes pour abattre l'hitlérisme, est maintenant dépassée et que chacun s'efforce au contraire de présenter des buts de guerre positifs. D'autre part, chacun se rend compte de l'importance vitale de la guerre actuelle et des conséquences qu'elle risque d'avoir sur l'avenir de toute la civilisation occidentale, et peut-être même de l'huma-

[1] Cf. les revues de la presse anglaise in Z Europe 1918-1940, Grande-Bretagne, vol. 238 à 241.

nité. Ce n'est donc pas par la timidité que pêchent les suggestions. Ceux qui les formulent n'hésitent pas à envisager les combinaisons les plus ambitieuses. L'opinion paraît s'être fortement établie que de la guerre actuelle doit sortir un ordre nouveau en Europe et que tous les aspects de la vie internationale en seront profondément affectés.

Tout le monde est d'accord pour estimer que le but essentiel de cette guerre est d'éviter le retour périodique de pareilles catastrophes et de permettre aux peuples de mener une vie pacifique et prospère. Pour cela, on comprend généralement qu'il ne faut pas craindre d'envisager des mesures radicales.

Il y a également unanimité pour considérer que la réorganisation de l'Europe à laquelle il y aura lieu de procéder devra avant tout comporter la solution du problème allemand. Ce problème n'est plus posé sous la forme simpliste d'après laquelle Hitler et les nazis sont des trouble-fêtes qu'il suffirait de mettre à l'écart pour que la vie pût reprendre normalement. Chacun commence à comprendre que l'impérialisme germanique n'est pas un phénomène occidental dû au tempérament exceptionnel de tel ou tel dirigeant allemand, et découvre la continuité historique qui rattache Hitler à Bismarck en passant par Guillaume II.

Si l'opinion britannique ou du moins les éléments éclairés de celle-ci sont d'accord sur la nécessité d'une reconstruction radicale de l'Europe, en tenant particulièrement compte du problème allemand, il s'en faut cependant que tout le monde envisage la même solution.

D'une manière générale, on peut discerner deux courants assez nets, certains se préoccupant seulement de reconstruire l'Europe suivant des principes universels, sans faire aucune discrimination entre les divers pays intéressés et avec l'espoir que la perfection du système suffira à rendre l'Allemagne inoffensive, tandis que d'autres, plus réalistes, considèrent qu'il convient de prendre des garanties spéciales contre l'esprit d'agression du Reich.

Étant donné ce que j'ai indiqué plus haut touchant le caractère des Anglais qui participent à ce débat, il est naturel que la première de ces deux tendances soit de beaucoup la mieux représentée dans les lettres et articles reproduits par la presse. Les intellectuels dont il s'agit sont principalement hantés par la préoccupation de « faire du neuf », c'est-à-dire d'éviter avant tout de retomber dans les erreurs du traité de Versailles. Il ne faut pas oublier que cette *intelligentsia* libérale est la faction de l'opinion anglaise qui a toujours accusé ce traité d'avoir injustement pénalisé le peuple allemand et qui considère encore que là a été la cause fondamentale de l'hitlérisme. Il n'est donc pas surprenant de rencontrer dans un très grand nombre de publications l'avis qu'il ne faut pas imposer à l'Allemagne un traitement discriminatoire qui atteigne le peuple allemand dans ses intérêts matériels et dans sa fierté nationale. En particulier, toute idée de « réparations » est considérée comme à rejeter. De plus, adoptant jusqu'à un certain point la vue allemande du « *diktat* » de Versailles, les Anglais en question déclarent que la prochaine paix ne devrait pas être

imposée par les vainqueurs mais être librement discutée avec les véritables représentants du peuple allemand et même, si possible, avec le concours des principales puissances neutres. Ainsi pourrait-on espérer un règlement équitable qui ne serait pas vicié par la griserie de la victoire, ou les ressentiments inévitables à la fin d'un conflit meurtrier. Ainsi également éviterait-on chez les vaincus l'impression d'avoir subi la loi du vainqueur et le désir de prendre un jour une revanche.

Indépendamment de cette question de méthode et en ce qui concerne la nature même de la solution à promouvoir, l'idée la plus répandue chez les Anglais dont il s'agit est qu'une paix durable exige l'établissement d'un régime politique international fondé sur la renonciation des États à une partie de leur souveraineté nationale. C'est là une conviction très profonde et dont on ne saurait mettre en doute la sincérité. Elle est, d'autre part, très générale, car si elle se rencontre davantage dans les milieux de gauche et chez les intellectuels, on la trouve également chez un grand nombre de conservateurs et dans les milieux d'affaires traditionnellement considérés comme les plus réalistes. Elle est peut-être encore plus répandue en province qu'à Londres. De cette conviction s'inspirent d'abord les projets de reconstruction de la Société des Nations. Il est intéressant de noter à ce sujet que contrairement à l'ancienne conception anglo-saxonne d'une Ligue dépourvue de tout pouvoir de coercition, on préconise maintenant la création d'un organisme se superposant aux États membres, comportant un tribunal international souverain et ayant à sa disposition une force armée, notamment aérienne, qui assurerait le règne de la loi dans une Europe désarmée. Allant plus loin dans cette voie, certains n'hésitent pas à envisager l'établissement d'une Fédération européenne. Cette dernière conception séduit incontestablement un nombre croissant d'Anglais. On la trouve préconisée à la fois dans des articles portant les signatures d'hommes éminents et dans des lettres aux journaux de simples particuliers. Cependant, beaucoup la considèrent comme un but ultime vers lequel on ne peut se diriger que par étapes et estiment que l'on pourrait se borner pour commencer à constituer en Europe plusieurs fédérations (fédération scandinave, fédération balkanique, fédération danubienne, etc.). Cette théorie a été notamment mise en avant dans le grand article publié par Sir Walter Layton dans le *News Chronicle* et dans celui d'un correspondant anonyme reproduit par le *Times* du 3 novembre. Elle répond à la fois à un idéal abstrait et à une constatation de fait : l'expansion allemande a pu se développer parce que le Reich s'est successivement attaqué à une série de petits pays faibles et le meilleur moyen de l'endiguer serait de constituer sur les frontières de l'Allemagne des groupements aussi forts que celle-ci. D'autre part, les petits pays neutres sentent de plus en plus la précarité de leur position et ont tendance, suivant les circonstances géographiques, soit à rechercher la protection d'une grande puissance, soit à s'unir à plusieurs pour constituer un bloc.

Il y a également lieu de noter que, dans ces anticipations plus ou moins aventureuses, l'aspect économique est considéré comme particulièrement important et que la question de l'accès aux marchés mondiaux et de la

redistribution des matières premières se trouve fréquemment évoquée. L'extension du régime des mandats à tous les territoires coloniaux est spécialement préconisée, comme elle l'a toujours été, par les libéraux et les travaillistes. Mais elle soulève naturellement l'opposition de la majorité des conservateurs. En revanche, un grand nombre de ceux-ci ne font aucune difficulté pour reconnaître à l'Allemagne une situation privilégiée, au point de vue économique, en Europe centrale et sud-orientale.

Dans l'ensemble des suggestions qui précèdent et dont le caractère théorique est évident, tout n'est pas nécessairement à rejeter. En particulier, il est exact que les considérations d'ordre économique devront jouer un grand rôle dans la réorganisation de l'Europe qui suivra la guerre. D'autre part, si l'idée d'une Fédération européenne paraît singulièrement prématurée, celle d'une certaine fédéralisation des petites puissances peut être non seulement praticable, mais aussi avantageuse du point de vue des intérêts français. Elle nous permettrait en effet de nouer des liens particuliers avec les petits pays voisins déjà existants ou qui seraient éventuellement constitués sur nos frontières et assurerait notre influence dans une zone de l'Europe vitale pour notre sécurité.

Personne ne saurait cependant se dissimuler la part de danger que peuvent comporter ces propositions. Comme je l'ai indiqué plus haut, elles sont fondées sur l'idée qu'il ne faut établir aucune discrimination au détriment du Reich et elles réservent même à l'Allemagne un rôle très considérable dans l'organisation collective qu'elles envisagent. Étant donné ce que nous savons du dynamisme impérialiste allemand, il peut être à craindre qu'un tel système n'aboutisse en fait à assurer la prédominance de l'Allemagne sur le continent. Nous devons nous rappeler d'ailleurs que ces projets émanent souvent de milieux qui, tout en étant aujourd'hui violemment anti-hitlériens, ont toujours été et sont encore au fond d'eux-mêmes animés d'un préjugé favorable à l'Allemagne.

D'un autre côté, nous ne devons pas nous laisser éblouir par la place que ces projets occupent actuellement dans les colonnes de la presse. Sans doute contiennent-ils certaines idées qui font partie intégrante du tempérament britannique et qui s'imposeront dans une certaine mesure aux futurs négociateurs anglais. Mais, comme je l'ai indiqué plus haut, ce sont essentiellement là des vues d'intellectuels sans rapport véritable avec la masse de l'opinion et, d'autre part, des conceptions propres aux milieux politiques libéraux qui constituent un état-major sans troupes et, dans une certaine mesure seulement, celles du *Labour Party*. Quant aux conservateurs, qui possèdent actuellement la majorité dans le pays, ils sont généralement d'accord avec le gouvernement pour estimer toute cette discussion inutile ou pour le moins prématurée. Leur opinion a été résumée en une phrase par Lord Halifax lorsqu'il a déclaré il y a quelques jours que le premier but de la guerre, c'était de la gagner.

Cependant, ils ne s'opposent pas à la manifestation des vues idéalistes que je viens de résumer car ils pensent que, tout en étant inoffensives à l'intérieur, elles peuvent avoir une certaine valeur de propagande à l'étranger. En effet, rien ne serait à leur sens plus inopportun que de proclamer

ou même de laisser entendre que les Alliés se proposent d'imposer à l'Allemagne elle-même des déchéances ou des restrictions trop sévères. Il ne faut pas oublier que les Anglais comptent que la victoire viendra peut-être moins de succès militaires que d'un effondrement intérieur du Reich provenant lui-même d'une désaffection à l'égard du régime hitlérien. Toute déclaration risquant de cimenter l'union des Allemands devant des menaces extérieures doit donc être soigneusement évitée.

Il faut au surplus se rendre compte que nous sommes seulement au début de la guerre et que le conflit n'a pas encore pris le caractère de lutte à outrance qu'il revêtira sans doute par la suite. Les idées généreuses sont donc encore de mise et, d'ailleurs, la période actuelle d'inactivité militaire favorise les spéculations sur l'avenir. Que le peuple anglais sente davantage la réalité de la guerre, par exemple en présence d'attaques aériennes allemandes, il est fort probable que la discussion des buts de guerre descendra des sphères idéalistes où elle se poursuit actuellement et que les préoccupations du public se rapprocheront de celles qui inspirent la grande majorité des Français.

En particulier, le problème de la sécurité britannique, qui n'a pour ainsi dire pas encore été effleuré, se trouvera certainement évoqué dans le cours de ce débat. Déjà, dans les articles les plus sérieux exposant les théories auxquelles j'ai fait allusion plus haut, perce le sentiment que certaines garanties spéciales devront être prises contre un réveil possible de l'impérialisme allemand, et voit-on paraître quelques lettres présentant nettement le problème sous cet aspect. Cette tendance ne pourra que se développer lorsque la proximité du Reich aura été rendue plus sensible par des raids aériens répétés.

Il est déjà frappant de voir combien les Anglais ont pris conscience des liens qui les rattachent à l'Europe. On peut dire qu'ils se sentent aujourd'hui plus européens qu'ils ne l'ont probablement jamais été depuis l'épanouissement de leur Empire. Cette évolution qui les a entraînés dans la guerre actuelle les pousse à s'intéresser davantage au sort de l'Europe dans l'avenir. Non seulement ils se rendent compte des nécessités stratégiques découlant des progrès de la science et des armements modernes, mais encore ils comprennent les responsabilités morales qui incombent, dans la conduite des destins généraux de l'Europe, à un grand peuple comme le leur. Or une des raisons fondamentales de la divergence et de l'incompréhension des points de vue français et anglais dans le passé a été que les Britanniques se refusaient à raisonner et à sentir comme des Européens.

Enfin, dans cette recherche de sécurité à laquelle ils seront fatalement amenés, les Anglais seront vraisemblablement conduits à porter une attention particulière à la sécurité de la France qu'ils se sont habitués à considérer comme étroitement liée à la leur. Pour eux, la solidarité franco-britannique n'est plus une vaine formule ni un phénomène passager. Elle tend à devenir une des assises permanentes de la politique anglaise et nos futurs négociateurs se trouveront à ce point de vue dans une situation plus favorable que leurs prédécesseurs de 1919.

Les conversations que mes collaborateurs et moi-même avons fréquemment l'occasion d'avoir avec des hommes politiques ou des fonctionnaires anglais ne laissent aucun doute à cet égard. Dans ces milieux, on réfléchit beaucoup à la question des buts de guerre et la démarche que j'ai récemment faite à ce sujet, conformément aux instructions de Votre Excellence, auprès de Lord Halifax, a donné une impulsion spéciale à cet examen. Bien que l'on se défende de vouloir déjà préciser les caractéristiques de l'Europe future et que l'on souligne l'impossibilité de prévoir les conditions économiques, sociales ou politiques qui prévaudront à la fin de la guerre et qui conditionneront en partie les termes du règlement final, on émet déjà un certain nombre d'idées qui font apparaître, dans ces milieux officieux, un état d'esprit tout différent de celui qui ressort des manifestations actuelles de la presse. En particulier la question de savoir s'il conviendra ou non de procéder à un véritable démembrement de l'Allemagne, de créer en Europe centrale un État catholique comportant certaines parties du Reich actuel, etc. est librement discutée. D'autre part, les considérations que nous sommes amenés à faire valoir en faveur d'un meilleur aménagement de la sécurité française et même nos allusions à la rive gauche du Rhin, sont toujours écoutées non seulement avec intérêt mais avec sympathie. Ce sont là, observe-t-on, des conditions qu'il appartiendra au gouvernement français de présenter mais, s'il croit devoir le faire, les Anglais pourraient d'autant moins s'y opposer que les revendications de la France coïncideraient très probablement avec l'intérêt européen de la Grande-Bretagne.

Je ne voudrais pas tirer de conclusions définitives des quelques indications recueillies en ce sens et qui présentent un caractère très fragmentaire. Ce que l'on peut dire, c'est que le problème est posé devant les dirigeants anglais et qu'il l'est peut-être plus qu'on ne le croit devant l'opinion. Un moment viendra sans doute où nous devrons nous efforcer de mieux faire comprendre notre position à la masse du public qui est encore dans son ensemble assez loin de nos propres conceptions. Mais, comme je l'ai indiqué plus haut, les événements se chargeront peut-être eux-mêmes de provoquer une évolution que nous risquerions de retarder en jetant dans la discussion certaines idées qui ne sont pas encore mûres ici. J'estime donc que nous devons pour l'instant nous borner à éclairer les milieux gouvernementaux sur notre façon de voir. La réponse qui sera faite à ma récente démarche montrera s'il y a lieu pour nous de la renouveler sous une forme plus précise ou plus pressante.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 9

314

M. GUERLET, MINISTRE DE FRANCE EN HONGRIE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 230. *Budapest, 5 novembre 1939.*

Parmi les principaux obstacles que rencontrerait la création d'un bloc balkanique, on fait généralement figurer les revendications bulgares sur la Dobroudja[1]. On reconnaît ainsi la nécessité d'amener la Roumanie à des concessions territoriales qui permettraient au gouvernement de Sofia de se rallier au Pacte balkanique et, le cas échéant, au bloc des neutres. D'après une information adressée de Londres au *Poster Lloyd* à la date du 4 novembre, la Grande-Bretagne songerait à intervenir dans ce sens auprès du gouvernement de Bucarest, en joignant ses efforts à ceux de l'Italie.

Que cette nouvelle soit vraie ou fausse, il n'est pas douteux qu'un obstacle non moins sérieux à une union des États neutres du Sud-Est européen résulte du tracé actuel de la frontière qui sépare la Hongrie de la Roumanie. Beaucoup de Hongrois considèrent qu'un rapprochement durable de leur pays avec cette puissance demeurera impossible tant que ce tracé n'aura pas été révisé, en tenant compte des circonstances ethniques et géographiques qui semblent avoir été méconnues en 1919[2].

Il ne s'agirait pas d'enlever à la Roumanie la Transylvanie, mais seulement de lui reprendre une bande de territoire dont la population est en grande majorité magyare et dans laquelle se trouvent comprises les villes d'Arad, de Nagy-Varad et de Szatmar. Quoique faisant partie de la plaine danubienne, ce territoire a été laissé à la Roumanie pour lui assurer la possession de la ligne de chemin de fer qui relie ces trois villes et dont l'importance stratégique et économique n'est pas niable. Mais, de l'avis des Hongrois, cette considération ne fait que souligner le caractère artificiel et arbitraire de la délimitation et les Roumains pourraient aisément construire de nouvelles lignes de communication qui leur permettraient de se passer de cette voie ferrée. La minorité magyare en Roumanie, évaluée à 1 650 000 âmes, pourrait ainsi être réduite dans une proportion appréciable (environ 400 000), sans que la minorité roumaine de Hongrie, dont le nombre ne dépasse pas actuellement 20 000 personnes, fût sensiblement augmentée (environ 50 000).

[1] Aux termes du traité de Neuilly (27 novembre 1919), la Bulgarie a dû céder à la Roumanie la Dobroudja du Sud où vit une minorité bulgare de près de 360 000 personnes. Cette région lui avait échu en mai 1918, conformément aux clauses de la paix de Bucarest. Voir le document n° 291.

[2] Le contentieux concerne la Transylvanie que la Hongrie a dû céder à la Roumanie aux termes du traité de Trianon (4 juin 1920). On évalue alors à 1 400 000 les effectifs de la communauté hongroise de cette région. Voir le document n° 292, note 2, p. 534.

Pour beaucoup de Hongrois raisonnables, on compléterait ainsi très heureusement l'œuvre qui a été commencée, il y a un an, lors de l'arbitrage de Vienne[1], puis poursuivie en mars dernier avec le rattachement de la Ruthénie[2], sans qu'il en coûtât à la Roumanie un sacrifice de nature à porter atteinte à son prestige et à ses intérêts nationaux. Si cette dernière se montrait disposée à consentir une telle concession à la Hongrie, en promettant un traitement équitable à la minorité hongroise de Transylvanie, les relations des deux pays pourraient s'établir sur des bases solides permettant leur collaboration étroite dans tous les domaines. Si la Grande-Bretagne et la France, garantes de la Roumanie[3], parvenaient à convaincre le gouvernement de Bucarest de l'opportunité d'un tel règlement, l'Allemagne et l'Italie ne seraient plus les seules puissances qui, aux yeux des Hongrois, auraient le mérite d'avoir corrigé une partie des erreurs commises il y a vingt ans aux dépens de leur pays[4], et la voie serait ouverte à une entente générale des États du Sud-Est européen, qui assureraient définitivement la paix dans cette région.

On a d'ailleurs de sérieuses raisons de penser à Budapest que Rome favoriserait volontiers cette nouvelle révision de traité de Trianon. On estime également que la Roumanie y trouverait elle-même une garantie de sécurité, en permettant la formation d'un bloc des neutres qui constituerait un barrage sérieux contre les ambitions du slavisme et du germanisme, dont elle risque d'être la première victime. En tout état de cause, on ne comprendrait pas qu'une rectification de frontière de la Dobroudja au profit de la Bulgarie fût envisagée, alors que les revendications *minima* de la Hongrie à l'égard de la Roumanie seraient passées sous silence.

Z Europe 1918-1940, Roumanie, 192

[1] L'annexe des accords de Munich en date du 30 septembre 1938 stipule que si le problème des minorités polonaises et hongroises n'est pas réglé dans les trois mois par les gouvernements intéressés, il fera l'objet d'une autre réunion des chefs de gouvernement des quatre puissances. Le 2 novembre 1938, l'arbitrage de Vienne (Ribbentrop-Ciano) décide la cession du sud de la Slovaquie (12 000 km^2 et 1 million d'habitants dont 700 000 Magyars) à la Hongrie.

[2] C'est également aux termes du traité de Trianon de juin 1920 que la Hongrie a dû céder la Slovaquie et la Ruthénie subcarpathique à la Tchécoslovaquie. Le 14 mars 1939, ces deux provinces se déclarent indépendantes et se placent sous protection allemande. Le 17 mars, pour ne pas inquiéter Moscou avec la création d'une Ukraine des Carpathes, Hitler autorise son annexion par la Hongrie, qui a donc désormais une frontière commune avec la Pologne (mais la longueur de la frontière magyaro-roumaine est augmentée sur la région contestée de Transylvanie). Voir aussi le document n° 149.

[3] Sur les diverses interprétations relatives à ces garanties franco-anglaises sur la Roumanie du 13 avril 1939, voir le télégramme n° 1329, envoyé par M. Adrien Thierry le 5 novembre à Paris (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14 ou Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 59, document non reproduit).

[4] La Hongrie s'est trouvée amputée de 192 000 km^2 sur un total de 283 000 et a perdu 10 millions d'habitants sur 18.

315

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1722-1724. *Paris, 6 novembre 1939.*

(*Reçu* : le 7)[1]

Je vous communique sous le présent numéro et les deux numéros suivants un télégramme que je reçois de Tokyo à la date du 5 novembre, sous les numéros 676 à 678.

Le passage de son discours, où M. Molotov a exprimé le désir que la Russie s'entende avec le Japon[2], a amené ici les précautions suivantes.

Les journaux sont unanimes à considérer que la Russie voudrait entamer des négociations économiques qui, vu l'état des deux pays, ne pourraient, en cas de réussite, conduire qu'à un accord de tarif meilleur.

Ils sont tous d'avis que l'on pourrait s'entendre, même au point de vue politique, si la Russie consentait à abandonner Tchang Kaï-Chek ; ici, leurs opinions les divisent en deux camps. Ceux qui sont de tendances libérales expliquent que ce renversement de la politique russe n'est guère possible ; ils montrent les difficultés rencontrées à Moscou par l'ambassadeur Togo ; ils rappellent les divers incidents de frontière, l'occupation de Sinkiang par une forte armée russe, les secours en matériel et en hommes envoyés à Tchentou. Ils disent que les Russes voudront bien consentir à une trêve dans le Nord et faire quelques affaires avec le Japon, mais qu'ils n'abandonneront pas leur politique de bolchevisation de la Chine du Sud. Sans pouvoir l'affirmer formellement, je crois que c'est là l'opinion du Gaimusho. L'amiral Nomura, avec lequel j'ai causé longtemps au cours d'une entrevue, m'a donné l'impression de ne pas croire à la possibilité d'un changement d'attitude sincère de la Russie.

Les chefs du parti extrémiste, qui sont gagnés à l'Allemagne, proclament, au contraire, que le Japon peut bien faire avec la Russie un accord analogue à celui qu'a fait l'Allemagne.

[1] Via New Nork.

[2] Il s'agit du discours prononcé le 31 octobre devant le Soviet Suprême de l'URSS (pour le texte quasi intégral radiodiffusé en français le même jour par Moscou, voir le supplément à la revue de presse du 1er novembre 1939 du Commissariat général à l'information, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 77, document non reproduit). Molotov note l'amélioration des relations soviéto-japonaises, depuis le règlement du conflit sur la frontière mongolo-mandchoue (15 septembre 1939) : « Il reste encore, pour délimiter la frontière, à constituer une commission mixte qui sera composée de représentants soviéto-mongols et nippo-mandchous. (…) On peut ne pas douter qu'avec de la bonne volonté, non pas seulement de notre part, la méthode qui consiste à examiner certaines questions concernant la frontière sur un terrain pratique, donnera des résultats positifs. La possibilité est apparue en outre d'engager des pourparlers au sujet du commerce soviéto-nippon. Il faut bien reconnaître que le développement des échanges soviéto-nippons est conforme aux intérêts des deux pays. »

Ils disent que celle-ci fait tous ses efforts à Moscou pour persuader les Russes de s'entendre avec le Japon afin d'être plus libres en Europe. Ils demandent donc que le Japon ne laisse pas perdre cette occasion excellente de régler à sa convenance l'affaire de Chine.

Communiqué Shanghaï.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1014

316

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4705[1]. *Rome, 6 novembre 1939.*

Les interprétations que l'opinion publique italienne avait, sur le moment même, données au remaniement ministériel du 31 octobre[2], ne se sont pas démenties depuis lors. On continue de penser que les changements apportés à la composition de l'équipe gouvernementale ne témoignent pas d'un rapprochement plus intime et plus agissant avec l'Allemagne, mais plutôt du contraire.

D'autre part, la « relève de la garde » que vient d'opérer M. Mussolini a, si l'on peut dire, bonne presse dans tout le pays. En particulier, la satisfaction avec laquelle le départ de MM. Starace et Alfieri a été unanimement accueilli donne la mesure de l'impopularité de ces deux personnages. Le caporalisme borné de l'ancien secrétaire du Parti fasciste lui avait, en effet, valu l'antipathie des milieux les plus divers, pour lesquels, suivant le mot célèbre, la suffisance de M. Starace « n'avait d'égale que son insuffisance ». En outre, ses méthodes simplistes et son intellect étroit étaient grandement déplorés au sein même du Parti, où l'on estimait que, malgré son habileté aux exercices du corps, M. Starace aurait pu songer à s'occuper plus des choses de l'esprit, au lieu par exemple d'importuner les hiérarques du Parti par des épreuves sportives contre l'obligation desquelles les intéressés ne se privaient pas de maugréer. On se souvient notamment de certaines cavalcades, de certaines épreuves de natation, qui, sanctionnées par des palmarès publiés dans les journaux, avaient fort indisposé les dignitaires, parfois obèses ou essoufflés, auxquels ces exercices physiques étaient imposés. De son côté, M. Alfieri était universellement jugé comme n'étant pas à la hauteur de sa tâche difficile. Le nom illustre qu'il portait avait amené un de ses ennemis à définir la propagande italienne comme étant « la plus grande des tragédies d'Alfieri ». De plus, on lui reprochait la servilité empressée

[1] En clair par courrier.
[2] Voir document n° 308.

avec laquelle il exécutait ses consignes, en les dépassant même bien souvent, dans son ardeur à se faire bien voir de M. Mussolini.

Le départ des deux hommes a donc été salué avec une satisfaction unanime. Or, il se trouve qu'en dehors même des méthodes et des traits de caractère qui les avaient rendus impopulaires, M. Starace et M. Alfieri étaient, ainsi qu'on le sait, tenus, dans l'équipe dirigeante fasciste, pour les plus obstinément acquis à l'alliance italo-allemande. Sans doute n'est-ce pas principalement en tant que germanophiles qu'ils étaient impopulaires. Mais la mise à l'écart de ces deux fidèles champions de l'Axe Rome-Berlin n'en a pas moins répondu à l'orientation du sentiment général de la nation italienne en matière de politique extérieure. Le secrétaire du Parti fasciste et le ministre de la Culture populaire s'étaient ancrés dans une position qui ne répondait plus aux nécessités de louvoiement de l'heure présente, et d'où il leur était fort difficile de se dégager. L'obligation d'avoir toujours raison étant le privilège exclusif – et redoutable – du chef du gouvernement, ces deux collaborateurs du *Duce* ont pu, sans de graves inconvénients, être considérés comme ayant eu tort, et, en conséquence, quitter le pouvoir.

J'ai indiqué, dans mes télégrammes de ces derniers jours, la mesure dans laquelle il semblait que nous puissions, sans imprudence, évaluer la portée du remaniement ministériel italien et nous en réjouir[1]. Il s'agit d'une étape dans l'évolution d'une politique embarrassée et perplexe, mais non pas de l'étape décisive qui précède immédiatement le but. Celui-ci demeure, en effet, pour les dirigeants fascistes et pour M. Mussolini, toujours aussi incertain. L'événement du 31 octobre, s'il révèle chez M. Mussolini une adaptation plus ou moins convaincue à l'état de neutralité, ne signifie pas que le *Duce* se soit, purement et simplement, incliné devant les tendances persistantes de son opinion publique, et que le dégagement relatif qu'il a opéré vis-à-vis de l'Allemagne ait un caractère total sans retour.

Les éléments du problème que représente l'orientation finale de l'Italie n'ont pas, en effet, essentiellement varié. Avant tout, la crainte de la force allemande, qui constitue le principal de ces éléments, n'a pas cessé de hanter les esprits italiens, bien que, depuis quelque temps, et en particulier sous l'influence d'impressions rapportées de France et d'Angleterre par des voyageurs italiens, le dogme de l'invincibilité du Reich ne soit plus, au moins chez certains, tout à fait aussi fortement enraciné que précédemment. Ces jours-ci, encore, l'éventualité d'une visite du maréchal Göring à Rome a suscité dans toute la Péninsule une véritable anxié-

[1] Cf. notamment les télégrammes de A. François-Poncet en date du 31 octobre relatifs à son entretien du même jour avec le comte Ciano, dont la matière est communiquée le 1er novembre par Daladier à Corbin, à Londres, sous les nos 2821-2826, et au maréchal Pétain à Madrid sous les nos 551-558 (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 262, documents non reproduits). Voir aussi la communication d'un autre courrier du 1er novembre en provenance de Rome par Daladier au général Gamelin, le 4 novembre : « Il est bien vrai que le remaniement du 31 octobre ne s'écarte par des « relèves de la garde » auxquelles le fascisme est habitué (…). Mais il ne s'ensuit pas que les décisions prises par M. Mussolini ne s'expliquent que par les règles de l'hygiène intérieure du fascisme et soient dépourvues de toute portée profonde. » (in Papiers 1940, Papiers Lacoste, vol. 4, document non reproduit).

té[1]. Vraie ou fausse, ou simplement prématurée, la nouvelle a provoqué des réactions, une émotion significative. Que venait faire en Italie le principal lieutenant du *Führer* ? Allait-il, de la part de son maître, sommer M. Mussolini de prendre parti, de se montrer fidèle aux engagements du pacte d'Acier ? L'Italie se verrait-elle obligée, pour ne pas se brouiller avec la puissante Allemagne, d'entrer en guerre à ses côtés, en abandonnant de mauvais gré et sans aucun enthousiasme une neutralité si conforme aux vœux du pays ? Telles sont les questions que chacun se pose depuis trois jours, avec l'ardent désir de n'être pas poussé par Berlin au pied du mur.

Ces craintes se rencontrent d'ailleurs avec les remords plus ou moins précis qui troublent encore les consciences vis-à-vis de l'Allemagne. Au début du conflit, M. Hitler a pris soin de marquer publiquement qu'il n'avait pas fait appel au concours armé de son allié. Mais s'il venait à réclamer l'exécution des obligations souscrites en mai dernier par l'Italie, celle-ci pourrait-elle, en admettant même qu'elle le souhaitât et qu'elle ne redoutât pas de le faire, se dérober à de telles invites, sans sculpter définitivement pour l'histoire la figure d'un pays par lequel le manquement à la parole donnée a été érigé en système politique normal ?

Les dirigeants fascistes estiment donc qu'à tous les points de vue, il faut éviter de compromettre l'avenir et de préjuger imprudemment de la décision finale de l'Italie. C'est sans doute ce souci qui explique les ménagements constants pour l'Allemagne, les obstacles mis au développement du sentiment anti-allemand dans le pays, ainsi que la persistance de certaines campagnes contre les Alliés et les bruits que, de ci de là, on laisse courir sur l'éventualité d'une entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne, au printemps prochain. Faut-il enfin noter, comme l'indice d'une volonté de ne pas se compromettre trop ouvertement de notre côté, le fait que le remaniement gouvernemental du 31 octobre a reçu, avec quelques jours de retard, une sorte d'appendice, par la désignation d'un nouveau sous-secrétaire d'État aux Corporations en la personne de M. Ermanno Amicucci, directeur de la *Gazzetta del Popolo* de Turin et auteur d'un livre récent, tout entier consacré à démontrer l'italianité de Nice ?

Sans doute M. Mussolini ne juge-t-il pas que la situation sur l'échiquier de la guerre se soit encore assez clairement dessinée pour permettre à l'Italie de prendre, avec des chances suffisantes de ne pas se tromper, un parti fructueux. Mais il est évident que l'inaction lui pèse et qu'il n'a pas cessé de ressentir avec amertume le contraste frappant, et presque humiliant pour son pays, entre l'éducation guerrière que le fascisme a donnée à la nation italienne, et l'inutilité présente de l'instrument, si bruyamment forgé depuis plusieurs années. En fait, la neutralité à laquelle les circons-

[1] Le lendemain, 7 novembre, l'Ambassadeur informe le Département que cette visite, annoncée pour le 7, n'a pas eu lieu, le « côté italien » s'étant arrangé, semble-t-il, pour « faire comprendre que cette visite n'était pas souhaitée en ce moment à Rome ». Mais il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'un simple ajournement. (Voir télégramme n°s 4727-4729 de Rome, in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 341, document non reproduit).

tances ont amené l'Italie cadre assez heureusement avec la nécessité de combler les lacunes assez dangereuses que présente, depuis l'effort considérable de la guerre d'Espagne, l'appareil militaire italien. On m'assure que les programmes qui ont été établis en vue de rendre à cet appareil sa pleine efficacité s'échelonnent sur des périodes fort longues, qui s'étendraient jusqu'en 1941 et même 1942. L'Italie ne sera probablement pas prête au printemps prochain. Ce n'est pas en quatre ou cinq mois qu'elle aura comblé les vides de ses magasins, renouvelé son artillerie et doublé son aviation. Mais, du moins, sa force militaire représentera-t-elle à ce moment un instrument de beaucoup plus de poids au service de la politique que les circonstances lui feront juger opportune. En attendant, et pour ne pas laisser se perdre le bénéfice de la préparation morale à laquelle l'Italie a été soumise par le régime, les dirigeants fascistes ne manquent pas une occasion de faire cliqueter leurs armes, d'annoncer de hautes délibérations militaires, d'informer le public des mesures prises pour le renforcement de l'armée, sur l'initiative du *Duce* lui-même, bref de faire comprendre à la nation que l'état présent est essentiellement instable, et qu'il peut, d'un moment à l'autre, faire place à la guerre.

La stabilisation temporaire de la neutralité, dont témoigne la « relève de la garde » opérée le 31 octobre, ne doit donc nullement être interprétée comme signifiant que M. Mussolini a, d'ores et déjà, fait un choix. Félicitons-nous de ce qu'il ait éloigné de son ministère quelques collaborateurs dont les tendances étaient manifestement contraires à notre cause. Félicitons-nous de ce qu'il ait, à certains égards, dégagé les possibilités de son action future et de ce que l'exécution de ses directives demeure confiée au comte Ciano. Mais gardons-nous d'adopter les interprétations trop optimistes en notre faveur qui se sont fait jour au sein même de l'opinion publique italienne ! Gardons-nous de parler ou d'écrire comme si nous venions de remporter un succès ! Prenons soin, au contraire, de n'attribuer qu'au seul souci de se ménager une liberté de manœuvre plus complète la décision qu'a prise M. Mussolini de remanier son équipe ministérielle. C'est déjà beaucoup de sa part, dans les circonstances actuelles, et au milieu des sentiments contradictoires qui se heurtent dans son esprit.

Comme je l'ai déjà marqué à plusieurs reprises, il dépend pour une très large part de nous-mêmes, et en particulier des résultats de notre effort guerrier, que cette évolution s'accentue dans le sens que nous souhaitons.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

317

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 960[1]. *Madrid*[2], *6 novembre 1939.*

Les plus fidèles partisans du nouveau régime espagnol reconnaissent l'existence d'un profond malaise qui, déjà, paraît annoncer parfois une véritable crise. M. Serrano Suner lui-même a dû le reconnaître, et il a tenté de s'en expliquer dans son discours du 1er novembre[3]. Les difficultés actuelles, dit-on, sont d'ordre essentiellement économique, c'est-à-dire matérielles. Les officiels veulent ainsi essayer d'en atténuer le caractère et écarter l'impression que la crise est de nature politique.

Certes, si le gouvernement du général Franco avait réussi à assurer à la production et au commerce une certaine activité, et au peuple, par lui-même, du travail et du pain, il eût peu à peu gagné l'adhésion, totale ou résignée suivant les cas, du plus grand nombre. La majorité du pays, fatiguée, épuisée physiquement et moralement par la lutte, eût donné assez rapidement, et vraisemblablement donnerait encore aujourd'hui sa confiance à ses gouvernements à condition que ceux-ci fissent la preuve, par des actes et par un minimum de résultats pratiques, qu'ils étaient dignes de leur victoire.

Dans le problème intérieur espagnol, les deux éléments économique et politique sont donc étroitement liés. Le ministre de l'Intérieur, animateur de la Phalange, beau-frère et principal conseiller du *Caudillo*, n'a pas pu le nier. Mais il a interverti l'ordre des faits. Il a déclaré en substance que les difficultés seraient près de leur solution lorsque la nation comprendrait et réaliserait pleinement l'idéal de volonté et de discipline que lui prêchent ses dirigeants ; sous prétexte que le spirituel prime et domine le matériel, on recommande aux chefs d'entreprises qui ne peuvent équilibrer leurs charges et leurs prix de vente, aux ouvriers qui manquent du nécessaire, aux ménagères qui stationnent devant les boutiques pour attendre leur ration, de tendre leur énergie et de pratiquer l' « austérité »...

Il est douteux que l'opinion soit satisfaite de ces exhortations ; elle se demande plutôt si les méthodes, prétendues nouvelles, de l'équipe dirigeante ne sont pas pour une bonne part cause de la persistance du marasme, plus de six mois après la fin de la guerre civile. Quoi qu'il en soit,

1 Communiquée par la sous-direction Europe à la sous-direction des Relations commerciales.

2 Le corps diplomatique a suivi le général Franco et le gouvernement espagnol lorsque ceux-ci ont quitté Burgos, le 18 octobre précédent, pour Madrid, désormais restauré dans son rôle de capitale.

3 Ce discours, prononcé en réalité le 31 octobre, fit l'objet de la dépêche n° 935 envoyée le 2 novembre par le maréchal Pétain au Département (document non retrouvé).

les répercussions politiques de ce marasme sont indéniables ; les paroles mêmes de M. Serrano Suner sont un demi-aveu.

Dès lors, les questions qui se posent sont les suivantes : la crise actuelle n'est-elle qu'une « crise de croissance » analogue à celles qu'ont traversées d'autres régimes totalitaires dans un délai plus ou moins long après leur avènement et que la plupart ont surmontées, une sorte de *kinderkrankheit* ou « maladie de l'enfance » comme le nazisme en a connue et qu'il a liquidée d'ailleurs par des exécutions ou des « mises à pied » retentissantes ? Mais, d'autre part, de telles « maladies de l'enfance » ne sont-elles pas parfois le signe de tares originales et ne risquent-elles pas de se perpétuer dans l'organisme adulte ? Les conditions de l'expérience espagnole sont, du reste, assez particulières, cette expérience se déroule maintenant parallèlement au conflit international survenu entre-temps, et ne peuvent rester indépendantes des péripéties de ce conflit.

À toutes les questions ainsi soulevées il est, bien entendu, impossible de donner des réponses définitives. Il est néanmoins intéressant de faire à ce sujet quelques premières constatations.

En premier lieu, la masse souffre durement du chômage et de la pénurie des approvisionnements, pénurie que le rationnement n'arrive guère à pallier car beaucoup de denrées sont vendues souvent « en contrebande » au-dessus du prix taxé[1]. Dans cette masse prolétarienne ou prolétarisée les influences extrémistes sont loin d'avoir complètement disparu. Elles sont, il est vrai, réduites à l'impuissance par une surveillance implacable. Au cours des derniers mois, la répression n'a guère été moins rigoureuse que pendant les hostilités. Elle se poursuit aujourd'hui encore ; les arrestations et les procès continuent. Mais la durée même de cette répression entretient des rancœurs et conserve, dans certaines couches de ce peuple dont la mémoire vindicative est tenace, un levain qui, pour être actuellement stérile, n'en est pas moins toujours présent.

Mais dans un autre domaine, les industriels se plaignent de la lenteur avec laquelle les pouvoirs publics se sont attaqués aux problèmes économiques, de l'esprit peu pratique et des complications qu'ils y apportent surtout lorsqu'il s'agit des administrations locales, enfin du peu de souci qu'ont certaines autorités inspirées des idées phalangistes à adapter leurs théories sociales aux circonstances et aux possibilités. Les ingénieurs et négociants étrangers, moins tenus que les Espagnols à la prudence de langage qui règne dans les pays dictatoriaux, précisent parfois ces doléances et se plaignent que les décisions soient souvent entre les mains de jeunes gens imbus de doctrines, livresques, absolus et très éloignés des réalités concrètes. « Si on laissait de tels erremens s'étendre et s'implanter, disait un de nos compatriotes à l'un de mes collaborateurs, on s'apercevrait que c'est là un genre de marxisme avec tous ses dangers ».

[1] Le 3 novembre, le maréchal Pétain signale la parution au *Bulletin officiel* d'une loi frappant « de sanctions vigoureuses l'accaparement des marchandises et des produits fabriqués, ainsi que la hausse excessive des prix » (D. n° 934 bis, in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 244, document non reproduit).

Les inquiétudes qu'éprouvent à ce sujet les hommes d'affaires espagnols trouvent évidemment une résonance toute particulière dans les milieux conservateurs dont quelques-uns de ces hommes d'affaires sont les représentants et les plus fermes soutiens. Évidemment la propagande monarchiste trouve là un terrain favorable. Conjuguée avec ces idées conservatrices, l'action de l'Église intervient de son côté. Le haut clergé surtout s'alarme des tendances « avancées » de certains phalangistes influencés par les conceptions totalitaires sur la « primauté de l'État ». Il craint, en particulier, qu'au nom de ces conceptions, le nouveau régime ne cherche à accaparer la jeunesse et à la former, par l'enseignement et hors de l'école, dans un sens peu conforme aux traditions catholiques[1].

Il y a lieu de rappeler cependant que ces tendances « réactionnaires » ne prennent jamais la forme d'une « opposition » véritable ; ce serait, d'ailleurs, impossible étant donné les principes autoritaires proclamés et appliqués par le gouvernement. Ces tendances se manifestent au sein même des cercles dirigeants qui se trouvent ainsi partagés entre des influences diverses beaucoup plus apparentes, du reste, que, par exemple, dans le national-socialisme ou le fascisme. La situation qui en résulte pourrait être comparée – *mutadis mutandis* – à celle qui existait en Pologne dans le « camp gouvernemental » pilsudkiste tiraillé, spécialement vers les années 1936 et 1937, entre sa droite et sa gauche et obligé à des ajustements et replâtrages successifs. L'analogie en tout cas est assez grande pour que de bons observateurs des choses espagnoles considèrent comme une hypothèse très plausible que la crise demeure longtemps à l'état larvé et que son évolution soit marquée par une série de compromis.

Il est vrai, d'autre part, que, si les données statiques du problème permettent un rapprochement avec la Pologne des dernières années, la psychologie des deux peuples est bien différente. En d'autres termes, on ne saurait affirmer que les Espagnols trouveront en eux les ressources de souplesse politique des Slaves orientaux. C'est cette souplesse qui, à Varsovie, a évité la cassure que beaucoup craignaient ou annonçaient ; c'est elle aussi, contrairement aux espoirs de l'Allemagne, qui a empêché la dictature des colonels de tomber dans un extrémisme qui l'eût apparentée au nazisme et entraînée dans l'orbite de ce dernier.

Les considérations qui précèdent montrent que, pour l'Espagne, des perspectives diverses et contradictoires restent ouvertes. Les porte-parole les plus modérés des sphères gouvernementales soulignent que la domination exclusive de la tendance traditionaliste ou de la tendance phalangiste risquerait de rouvrir immédiatement, sous une forme nouvelle, les antagonismes du passé. Dans une telle éventualité, il est probable qu'une

[1] Le maréchal Pétain a déjà analysé dans sa correspondance au Département plusieurs aspects du malaise espagnol, notamment la tension entre l'Église, les catholiques et les nouvelles autorités au sujet de la formation de la jeunesse (D. n° 907 du 31 octobre 1939, in Z Europe 1918-1940, vol. 203), le mécontentement de la population madrilène, des monarchistes et des milieux d'affaires (D. n° 926 du 31 octobre 1939, in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 180), l'imparfaite pacification des Asturies (D. n° 932 du 2 novembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 216) et les maladresses de la nouvelle classe dirigeante, trop inexpérimentée (D. n° 938 du 3 novembre 1939, Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 180). Tous ces documents n'ont pas été reproduits.

fraction importante des anticléricaux et de ceux qui ont sympathisé autrefois avec les marxistes se porterait à l'appui de la Phalange plus résolument qu'ils ne l'ont fait au lendemain de la guerre. La crainte de voir reprendre ainsi les vieilles luttes intestines est sans doute la meilleure chance de durée de l'équilibre actuel pourvu toutefois que les dirigeants suprêmes aient la force et l'habileté de concilier les courants opposés, pourvu aussi qu'ils sachent s'entourer de conseillers sages, compétents et avisés en vue d'une solution de la crise économique.

Au cas où la première de ces conditions ne serait pas remplie, il resterait peut-être encore au généralissime la possibilité de « jouer les Metaxas », suivant une formule qui circule déjà, c'est-à-dire de ramener la dynastie pour se couvrir de l'autorité royale et continuer l'expérience qu'il a commencée. Encore faudrait-il que la restauration se présentât vraiment comme une réconciliation nationale et non comme une entreprise favorisant tel parti ou telle catégorie sociale.

En dehors des facteurs proprement intérieurs qui détermineront l'orientation politique de l'Espagne, le conflit international peut avoir également certaines répercussions. Tout d'abord, beaucoup d'Espagnols sont frappés surtout par le côté idéologique de ce conflit. Leurs sympathies ou leurs antipathies se fixent d'après cette considération. Ainsi la collusion germano-soviétique a largement contribué au revirement qui s'est produit contre le Troisième Reich dans les milieux conservateurs et catholiques et a créé, à l'inverse de ce qui existait pendant la guerre de 1914-1918, une situation que nous pouvons exploiter. Notre action, à cet égard, doit cependant rester prudente, se garder de toute exagération car, s'il y a incontestablement dans ces milieux une grande méfiance envers l'Allemagne hitlérienne, il n'y a pas une véritable francophilie sur laquelle nous puissions nous appuyer sans réserve. Quant aux éléments radicaux de la Phalange, ils n'ont pas été aussi impressionnés qu'on pourrait le croire par la collaboration entre Berlin et Moscou ; leur parti-pris ou leur démagogie sont tels qu'ils ont souvent accepté les « explications » des agents nazis. C'est là une raison de plus pour que, vis-à-vis de l'Espagne, notre propagande s'abstienne de présenter cette guerre comme une guerre idéologique et pour que nous nous attachions plutôt à invoquer des arguments concrets fondés sur la justice, la liberté des peuples, la morale internationale et la religion. Nous éviterons ainsi toute apparence d'immixtion dans des questions qui sont particulièrement délicates au point de vue des relations franco-espagnoles et sur lesquelles les Espagnols eux-mêmes ne sont pas d'un accord parfait. Il n'est pas impossible que les péripéties et l'issue du conflit actuel retentissent sur l'évolution intérieure d'États comme l'Espagne, mais, en tout cas, il serait peu politique de rien dire ou de rien faire qui, à cet égard, pût être interprété comme une prise de position.

Au reste, pour le moment, c'est par le côté économique que la guerre peut avoir ici sa principale répercussion. Les Allemands et ceux qui leur sont dévoués répètent que le contrôle exercé par les marines française et britannique jette le trouble dans le commerce espagnol, supprimant les débouchés importants que les exportateurs avaient trouvés dans le Reich.

Depuis quelque temps, il est vrai, une appréciation réaliste de la situation se fait jour et l'on paraît peu à peu comprendre l'avantage que l'on aurait à s'adapter aux faits au lieu de se butter contre eux. Quoique M. du Moulin de Labarthète n'en soit qu'à ses premiers contacts, il est permis de dire que la mission dont il est chargé suscite un intérêt certain. Le colonel Beigbeder, ministre des Affaires étrangères, a accueilli notre compatriote avec cordialité. Ses bonnes dispositions sont acquises ; il a même parlé spontanément d'étendre éventuellement à des achats de matériel de guerre les projets d'affaires envisagés[1]. Néanmoins, il faut s'attendre, en dehors des difficultés techniques concernant les marchés eux-mêmes, ou la question de la « pointe en devises », à rencontrer parfois encore des obstacles d'ordre psychologique. Les premières réalisations aideront par la suite à surmonter ces résistances. Du même coup, l'influence des éléments qui nous sont favorables, ou au moins favorables à la reprise de relations normales avec la France et l'Angleterre, se trouvera renforcée. L'Allemagne le sait bien. Aussi la voyons-nous envoyer des démarcheurs, diffuser des circulaires commerciales qui annoncent la possibilité de renouer les échanges germano-espagnols en tournant le blocus allié (cf. ma lettre n° 341)[2]. Notre effort est d'autant plus nécessaire et intéressant économiquement et politiquement.

Z Europe 1918-1940, Espagne, 180

318

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE EN BULGARIE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 270. *Sofia, 6 novembre 1939.*

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer le télégramme de notre Ambassadeur à Rome en date du 26 octobre, relatant la conversation de l'un de ses collaborateurs avec le secrétaire de la légation de Bulgarie en Italie[3].

Dans l'ensemble, cet exposé reflète de façon orthodoxe les doctrines du gouvernement de Sofia telles que j'ai eu l'occasion de les recueillir auprès du président du Conseil.

[1] Henri du Moulin de Labarthète dirige depuis le début de novembre (et non de décembre, comme le pense Jean-Baptiste Duroselle, *L'Abîme*, *op. cit.*, p. 218), la Mission d'achat française à Barcelone. Sur les suites du projet d'achat de matériel de guerre, voir le télégramme du maréchal Pétain au Département en date du 9 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 148, document non reproduit).

[2] Document non retrouvé.

[3] Voir document n° 278.

Il est exact que l'on envisage ici avec beaucoup de réserve tout groupement qui tendrait à assurer dans les Balkans le simple maintien du *statu quo* et qui ferait ainsi abstraction des revendications bulgares ou différerait tout au moins l'occasion de les réaliser. Conception logique et naturelle qui n'est d'ailleurs que l'expression du sentiment général du peuple bulgare. Je ne pense pas qu'aucun gouvernement puisse ici, même dans un intérêt supérieur, prendre l'initiative de renoncer de façon publique ou tacite à ces deux objectifs : Dobroudja méridionale et accès à l'Égée (l'affaire des « confins occidentaux » étant de moindre importance matérielle et sentimentale).

Le secrétaire bulgare a insisté sur la modération de son gouvernement qui entend ne recourir qu'aux voies pacifiques pour faire triompher ses réclamations – à la différence du Reich. Il serait facile d'ironiser à ce propos, les moyens d'action d'une Bulgarie tenue au bout du fusil par ses quatre voisins ne lui permettant guère une autre méthode. Toutefois l'intention doit être appréciée et, comme je l'ai déjà dit, je crois sincère le désir du Roi, du gouvernement et de la majorité de la Nation d'éviter dans toute la mesure du possible un appel aux armes. Les leçons du passé agissent pour une grande part dans cette détermination, mais il y a aussi ce calcul très simple que le Souverain et M. Kiosséivanov ont mis en avant dans leurs entretiens : il serait absurde de sacrifier deux cent mille soldats pour récupérer les deux cent mille Bulgares de la Dobroudja.

Pas de guerre ne signifie donc nullement renonciation aux revendications nationales. La position de la Bulgarie reste une position d'attente.

Comment cette attitude pourrait-elle évoluer en face de propositions concrètes tendant à la constitution d'un bloc de neutralité balkanique ? Si ces propositions ne sont pas accompagnées d'offres concernant la Dobroudja et l'accès à l'Égée, elles n'ont guère de chance de succès. M. Kiosséivanov a toujours souligné sa volonté de ne pas se lier les mains sans contrepartie. Si ces contreparties étaient offertes, on devrait prévoir des discussions délicates sur l'importance des compensations proposées et sur les obligations corrélativement imposées aux Bulgares.

On parle en effet beaucoup de ce bloc de neutralité balkanique, mais sans préciser ce que pourrait être son contenu. M. Gafenco a bien senti la difficulté lorsqu'il indiquait à notre ambassadeur à Bucarest (télégramme du 31 octobre)[1] que « les États en question devraient être unis tout au moins par un pacte de non-agression, cette formule pouvant être ultérieurement développée afin d'arriver, si possible, à des obligations d'assistance ». La réserve de ce langage paraît justifiée, car on ne peut imaginer la Bulgarie prenant l'engagement de défendre, par exemple, les frontières roumaines contre des attaques russes ou hongroises.

Mais il semble que des conversations prudentes ne se heurteraient pas *de plano* – et malgré la répugnance pour les pactes qu'il ne cesse de manifester – à une résistance de principe du gouvernement bulgare. Celui-ci ne serait sans doute pas fâché d'avoir une occasion d'exposer ses

[1] Voir document n° 292.

arguments et peut-être de profiter du jeu pour desserrer l'étreinte de l'Entente balkanique. Il y a un indice en ce sens dans le fait que la censure laisse passer de nombreux commentaires sur cette question.

Pour se rassurer, on constate d'abord ici que ce pacte, qui paraît d'inspiration italienne, et plus ou moins approuvé par les deux démocraties occidentales, reçoit d'autre part l'approbation de l'Allemagne. Dans le *Zora* du 31 octobre, une correspondance de Berlin cite un article de la *National Zeitung* favorable à la constitution de ce bloc de neutres dans le Sud-Est européen.

Le *Slovo* d'aujourd'hui consacre son éditorial à cette question et les vues qu'il expose peuvent être considérées comme représentant l'opinion moyenne sur la question. « Il est évident, écrit ce journal, que les États balkaniques ne pourront considérer que d'une manière favorable le désir d'une grande puissance, ou d'un groupe de puissances, de collaborer à cette entente entre pays balkaniques, à condition bien entendu que les problèmes balkaniques soient exactement compris… Les grandes puissances laissent entendre qu'elles désirent que la péninsule Balkanique demeure en dehors de la zone des opérations militaires. Si ces assurances sont sincères – et il semble qu'elles le sont en ce moment – on pourrait espérer que la paix soit affermie dans la Péninsule grâce à la sage politique pratiquée par les États balkaniques. »

Bref, l'idée de la constitution d'un bloc neutre balkanique n'est pas mal vue à Sofia, puisque la presse est autorisée à en discuter, mais elle y est accueillie avec certaines réserves. La raison en est que la Bulgarie tient non seulement à être neutre, mais à ne pas aliéner son indépendance, à ne rien faire qui puisse être interprété comme une renonciation à ses aspirations, et surtout à ne pas prendre d'engagements envers ses voisins. Le problème consiste en définitive à trouver une formule d'accord entre la Bulgarie révisionniste et d'autres États, non seulement satisfaits du *statu quo*, mais détenteurs de certains territoires que celle-ci revendique. On ne peut espérer la réaliser, si tant est qu'on tienne à sa présence dans ce groupe, qu'en donnant à la Bulgarie des satisfactions de principe et l'assurance que ses revendications recevront, dans l'avenir, une satisfaction au moins partielle.

Une autre solution consisterait à se passer de son concours en renforçant l'état de choses actuel, c'est-à-dire à serrer davantage encore l'étau des quatre États qui l'entourent et qui peuvent la paralyser complètement par une menace conjuguée.

Z Europe 1918-1940, Balkans, 21

319

M. ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 209. *Tokyo, 6 novembre 1939.*

En mai dernier, M. Molotov, parlant pour la première fois au Soviet suprême depuis sa nomination au poste de commissaire des Affaires étrangères, s'en prenait aux réactionnaires du Japon qui avaient employé « toutes sortes de menaces » à l'occasion des négociations pour les pêcheries, mais qui avaient pu, lors de l'affaire de Nomonhan, « se convaincre encore une fois de l'inefficacité des menaces dirigées contre l'Union soviétique ainsi que de la sécurité et de la protection dont jouissent les droits de l'État soviétique »[1].

Depuis cette date, il n'y a pas eu de déclarations officielles de Moscou au sujet des rapports russo-japonais, aussi le discours prononcé par M. Molotov le 31 octobre a-t-il été accueilli ici avec le plus vif intérêt et fait l'objet de nombreux commentaires[2]. Je le reprends point par point.

Après avoir rappelé que l'armistice du 15 septembre était venu mettre fin aux combats de Mongolie[3], le commissaire aux Affaires étrangères a annoncé la formation d'une commission de frontière mixte formée de représentants des Soviets, de la Mongolie extérieure, du Japon et du Mandchoukouo afin d'examiner certaines questions en litige relatives à la frontière. « Il ne fait aucun doute qu'avec de la bonne volonté montrée pas seulement de notre côté, l'examen des questions de frontière selon des méthodes pratiques donnera de bons résultats ». Cette commission paraît avoir plus de chances de se réunir que celle qui fut prévue il y a un an après l'incident de Changkufeng et l'on a déjà indiqué ici que la première séance aurait lieu environ dans un mois.

Quant aux endroits où elle se réunira, ce serait d'abord Chita, puis Harbin. Il m'est revenu qu'elle aurait à s'occuper non seulement de la délimitation de la frontière contestée de la région de Nomonhan, mais encore de l'échange des prisonniers de guerre. Sur tous ces points les Japonais sont les demandeurs, car la victoire du 29 août[4] a permis aux troupes soviétiques non seulement de continuer à garder le territoire con-

[1] Voir *DDF* (1936-39), XVI, document n° 364.

[2] Voir document n° 315, note 2.

[3] Voir document n° 78.

[4] *Note du document* : La déroute continue d'être avouée par la presse japonaise qui, avant-hier, célébrait l'héroïsme de 27 officiers japonais lors des combats d'août : coupés de leurs hommes et cernés par 26 tanks russes, ils se sont fait massacrer, le sabre à la main, tandis que leur chef faisait harakiri dans la direction du Palais impérial de Tokyo ; de même, les journaux louent un autre colonel qui, n'ayant plus d'hommes pour défendre l'artillerie japonaise, a fait aussi harakiri sur le champ de bataille.

testé, mais aussi de faire de nombreux prisonniers dont elles conserveraient encore une grande partie.

Le rôle de cette commission se bornera-t-il à une tâche définie du genre de celle que je viens d'indiquer ou se transformera-t-elle en organe permanent chargé de liquider les litiges de frontière ? Cela paraît fort douteux, quelque utile que puisse être une institution d'une telle nature pour pacifier une frontière troublée, car depuis longtemps les garde-frontières soviétiques et japonais ont pris l'habitude d'échanger des coups de fusil et de rivaliser de mauvais procédés. Tout récemment encore et en dépit de l'armistice du 15 septembre, il y a eu des fusillades d'une rive à l'autre de la rivière Argoun. Mais c'est là monnaie courante.

Comme l'amiral Nomura avait parlé dès le 21 octobre de la commission de frontière, le second point soulevé par M. Molotov a autrement retenu l'attention générale : il discute « de la possibilité de commencer des négociations économiques entre le Japon et les Soviets ». Et plus loin, lorsque le commissaire des Affaires étrangères « envisage avec faveur les ouvertures du côté japonais », afin d'améliorer les relations entre les deux pays, il semble qu'il s'agisse encore des questions commerciales bien que le porte-parole du Gaimusho, questionné à ce sujet, ait laissé entendre que c'était aux Soviets – et non au Japon – à faire les premières propositions.

En laissant de côté la question de « face » consistant à savoir qui fera le premier pas, il semble que là encore le Japon ait le plus grand intérêt à conclure un accord. A vrai dire, si l'on examine les chiffres du passé, le commerce entre les deux pays n'a jamais été considérable en dépit de leur proximité. Les exportations japonaises à destination des Soviets ont atteint leur maximum en 1936 avec 36 350 000 yen (dont 23 000 000 vers la Russie d'Asie). Mais il faut tenir compte du fait qu'en 1935-1936-1937 les Soviets avaient accepté des marchandises japonaises pour paiement partiel du rachat de l'Est asiatique chinois (évalué à 95 millions de yen). Quant aux exportations soviétiques à destination du Japon, elles n'ont jamais pu dépasser le chiffre de 30 800 000 yen (en 1934).

En 1938, les échanges étaient tombés à fort peu de chose : ventes soviétiques au Japon : 5 200 000 yen et ventes japonaises aux Soviets 800 000 yen. Cette année les Soviets ont vendu au Japon pendant les neuf premiers mois 143 000 yen de bois et de matières premières diverses. Pendant la même période, le Japon a exporté pour 26 000 yen de thé et de bananes. Toutefois même si le commerce entre les deux pays ne doit pas subir un développement considérable, sa reprise présente actuellement pour le Japon un très grand avantage. En effet, les principaux articles d'exportation soviétique sont le charbon et le bois. Or, actuellement le Japon est à court de charbon par suite du développement de son industrie de guerre, de la crise des transports maritimes accaparés par la campagne de Chine et enfin du manque de main-d'œuvre, les travailleurs étant tentés par les salaires des usines de guerre, sans parler des mobilisés. La pénurie est telle que les usines de la région de Tokyo ont reçu l'ordre de réduire de 37 % leur consommation de charbon de cet hiver. Quant au bois, indispensable pour la construction ainsi que pour la principale industrie d'exportation du

Japon qui est celle de la soie artificielle, le Japon en est gros acheteur en Scandinavie, au Canada et aux États-Unis. Mais depuis la guerre, la Scandinavie restreint ses envois faute de cargos et demande au Japon de venir prendre cette marchandise avec les bateaux japonais. Quant aux États-Unis, ainsi que je l'ai signalé dans ma lettre n° 202 du 31 octobre[1], les Japonais redoutent les mesures de coercition à l'expiration de leur traité de commerce en janvier 1940.

Les matières premières de Sibérie seraient donc les bienvenues et aux produits cités les importateurs japonais ajouteraient volontiers le pétrole et la fonte, indispensables aux industries de guerre du Japon et dont la guerre ainsi que les représailles américaines peuvent rendre le ravitaillement difficile.

De leur côté, les exportateurs japonais trouveraient en Sibérie un débouché précieux pour le thé qu'ils y ont toujours traditionnellement vendu. Ils estiment que la Russie pourrait facilement en importer annuellement pour 2 millions de yen, ce qui fut à peu près le montant de ses achats de 1937, car en 1938 ils tombèrent à néant. Ainsi l'idée est-elle envisagée avec faveur d'un accord de *troc* portant sur des matières premières ou des produits semi-ouvrés russes d'une part en échange desquels le Japon fournirait en dehors du thé, du ciment de Portland, du cuir, des textiles, des navires et des équipements de navires.

Dans son discours, M. Molotov n'a pas fait l'inventaire complet des questions en litige entre les deux pays.

Je signalerai d'abord les querelles maritimes : fin octobre les Soviets et le Japon ont relâché des bateaux de pêche arrêtés dans les deux pays pour avoir violé les règlements maritimes. Il y avait surtout des bateaux japonais, mais les Japonais se plaignent que les Russes en gardent encore quelques-uns sous divers prétextes. Il est à noter que cet échange effectué fin octobre a été décidé en septembre, probablement en même temps que l'armistice de Nomonhan. Mais ces affaires de bateaux sont choses courantes et inévitables avec la passion du pêcheur japonais pour le braconnage et elles sont somme toute secondaires.

Comme autres questions locales non réglées restent la passation d'un accord définitif sur les pêcheries, ainsi que le régime des exportations japonaises de charbon et de pétrole à Sakhaline. Je ne parlerai pas de ces dernières que le froid rend inexploitables jusqu'à l'été prochain. Par contre, les pêcheries sont d'actualité, car c'est au 31 décembre qu'expirent les arrangements antérieurs. Leur ravitaillement sera certes la première tâche dévolue au nouvel ambassadeur des Soviets qui vient d'arriver au Japon en revenant de congé ; cette dignité a été en effet conférée à M. Smetanin, qui est chargé d'affaires à Tokyo depuis plusieurs années. C'est un technicien spécialiste de l'ichtyologie.

Au total, toutes ces questions concernant les rapports directs entre les deux pays ne semblent pas très difficiles à résoudre. Mais les relations

[1] Document non retrouvé.

avec les Soviets sont dominées par la question que se posent avec crainte tous les Japonais : que va faire l'URSS en Chine ? Depuis un mois, les journaux ne cessent de publier des nouvelles alarmantes : garnisons russes au Turkestan, influence soviétique dominante à Tchoung King, bolchevisation du Nord-Ouest de la Chine, ravitaillement en armes et munitions, tels sont les thèmes familiers et la presse avoue même un raid de l'aviation ennemie sur Hankéou au cours duquel fut abattu un appareil soviétique du tout dernier type. Comme c'est sur sa conduite en Chine que les Japonais jugeront en dernier ressort de la « sincérité » de la Russie, la confiance envers les Soviets reste minime en dépit des assurances officielles. Le 21 octobre, l'amiral Nomura exposait en détail son programme diplomatique[1] qui comportait à l'égard des Russes des paroles conciliantes dont celles de M. Molotov constituent un écho atténué : « Ma politique, déclarait l'amiral, est d'éliminer tous les vestiges de la tension qui a existé entre mon pays et l'Union soviétique ; elle consiste aussi fermement à établir des relations normales entre les deux pays ». Mais la vraie réaction japonaise se manifestait la veille du jour du discours de M. Molotov dans l'organe officieux du Gaimusho. Ignorant la position prise par le ministre, le *Japan Times* publiait la caricature ci-jointe montrant un Staline aux tentacules de pieuvre s'étendant sur toute la terre, avec la légende : « *World's enemy number one* ».

E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, 148

320

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 787. *Londres, 6 novembre 1939.*
Secret.

Monsieur le Président,
Pour faire suite à ma communication n° 732 du 16 octobre[2], j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence la copie d'un rapport de notre attaché commercial exposant l'activité des Missions d'achat françaises en Grande-Bretagne depuis cette dernière date. Il a déjà été communiqué directement au ministère du Commerce et à celui du Blocus.

[1] Sur la teneur du discours de M. Nomura, voir notamment document n° 267. Pour un compte rendu américain, cf. *Foreign Relations of the United States, 1939*, vol. III, *op. cit.*, pp. 297-298.

[2] Document non retrouvé.

Dans l'ensemble, ces services ont continué à fonctionner de façon satisfaisante et, notamment grâce à l'esprit de coopération qu'ils ont rencontré du côté anglais, ont obtenu de bons résultats dans tous les domaines.

Je crois cependant devoir attirer l'attention du Département sur les observations présentées par M. de Bellefon en conclusion de ce rapport. Il n'est pas douteux que certains services de l'administration centrale paraissent ne pas se rendre exactement compte des différences d'attributions de nos Missions d'achats et de celle dite « de guerre économique » et que cette dernière a récemment reçu un certain nombre de communications qui étaient de la compétence des bureaux de M. de Bellefon. Les excellentes relations personnelles de notre attaché commercial et de M. Paul Morand permettent d'aplanir aisément les difficultés provoquées par ces confusions, mais il en résulte certains retards qu'il serait préférable d'éviter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 769

Annexe

M. Meric de Bellefon, Directeur des Services économiques français en Grande-Bretagne,

à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

C.R. n° D.771[1]. *Londres, 25 octobre 1939.*

Secret.

Pour faire suite à mes rapports D. 397[2] et D. 555[3] des 19 septembre et 10 octobre, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de ce que fut, pendant les deux dernières semaines, l'activité des Missions constituant les services économiques français en Grande-Bretagne.

La Mission d'achat des vivres prend toujours régulièrement part aux réunions du Department of Food. La Wheat Commission la tient au courant des achats de blé effectués pour le ravitaillement de la Grande-Bretagne. La réalisation de ces opérations continue à être délicate, par suite de la rareté du tonnage britannique disponible et des difficultés d'affréter du tonnage neutre à des prix raisonnables.

En ce qui concerne la cession à la Grande-Bretagne de 100 000 tonnes de blé français *f.o.b.* ports du Nord de la France, avec remplacement par une quantité équivalente de blé de n'importe quelle provenance *c.i.f.* Marseille, il a été soumis au Cereal Import Committee un projet de contrat qui va probablement être approuvé et mis à exécution très prochainement.

[1] Il s'agit du troisième rapport sur les Missions d'achats. Communication à Blocus, Commerce, Guerre économique.

[2] Document non retrouvé.

[3] Voir document n° 215.

La question d'obtention des licences d'exportation pour les contrats d'orges Maroc passés par les importateurs anglais avant les hostilités suit son cours. Nos alliés ont traité environ 50 000 tonnes de nouveaux achats d'orges *f.o.b.* ports du Maroc.

Le Cereal Control Board a effectué des achats importants (environ 70 000 tonnes) de maïs d'Indochine, embarquement octobre à décembre *f.o.b.* le fret étant fourni par les soins du gouvernement britannique.

La Mission des vivres n'a traité, jusqu'à présent, qu'une seule affaire de 1 500 tonnes de farines d'Australie destinées à Madagascar. Ces farines sont actuellement chargées et seront transbordées au Cap sur Tamatave. Dorénavant, en ce qui concerne le ravitaillement des colonies françaises, il a été décidé que, le programme de nos besoins ayant été communiqué par le Ministry of Food à toutes les possessions de l'Empire, Dominions ou Colonies, celles-ci répondraient directement aux demandes de fourniture faites par les gouverneurs des colonies françaises, ceci afin de gagner du temps et de permettre aux gouverneurs intéressés de préciser dans leurs demandes les quantités de marchandises dont ils ont besoin, les dates de livraison, les ports d'embarquement et de réception, etc. Il a été spécifié que le comité franco-britannique serait avisé de ces opérations afin qu'il pût suivre l'exécution du programme de ravitaillement des colonies.

La Mission des vivres a également fait savoir au Cereal Control Board que nous serions intéressés par des fournitures de pois, de haricots et de lentilles en provenance des colonies britanniques. Nos alliés doivent nous fournir les indications au sujet des quantités et du prix de celles de ces denrées qui pourraient être ainsi mises à notre disposition.

Enfin, le Wheat Commission ayant appris que la Mission française d'achats à New York avait fait des achats de farine américaine pour le ravitaillement de nos colonies, telles que la Guadeloupe et la Martinique, elle nous a demandé d'intervenir pour que la préférence soit donnée, si possible, aux farines canadiennes.

Après de très longs pourparlers entre le gouvernement anglais et le gouvernement argentin, le contrat d'achat de viande frigorifiée a été passé aux prix relativement avantageux acceptés par le gouvernement français. Sur les 50 000 tonnes qui nous sont destinées, 20 000 tonnes ont été traitées à une fraction moins chère en qualité française et 30 000 tonnes en qualité continentale. Il a été impossible, étant donné la saison et l'urgence de nos besoins, d'obtenir la totalité du contrat en qualité française. Nous avons fait charger sur le *Belle-Isle* un échantillon de 100 tonnes de mouton frigorifié et nous nous efforcerons d'obtenir des offres plus considérables pour les prochains embarquements, bien que la saison soit terminée et que les gros arrivages ne puissent plus être achetés qu'au début de l'année prochaine.

Tous les stocks de viande de conserve ayant été réquisitionnés par les autorités britanniques au début des hostilités, il nous est extrêmement difficile de nous procurer les 600 tonnes demandées pour embarque-

ment prompt d'Argentine. Nous avons, par contre, reçu des offres du Brésil, de Hongrie, de Roumanie ; elles ont été transmises à Paris. Nous continuons, d'ailleurs, à solliciter les offres, en nous réservant, en cas de nécessité absolue, de demander aux autorités anglaises de nous céder sur leurs stocks une certaine quantité de viande de conserve que nous pourrions remplacer ultérieurement.

Nos alliés paraissent très préoccupés par l'approvisionnement de la Grande-Bretagne en viande et recherchent dans tous les lieux de production des possibilités d'approvisionnement pour les mois à venir. Nous leur avons fait savoir qu'ayant arrêté, sur leur demande, nos achats urgents en Argentine au début des hostilités, le chiffre de 20 000 tonnes par mois que nous avions mis en avant dès le début des négociations auxquelles nous avons pris part, l'intendant Puviaux et moi, ne pouvait subir aucune réduction, ces besoins étant ceux des troupes de l'avant. Pour ne pas encombrer les voies ferrées dans la zone des armées, nous avons, en effet, grand intérêt à donner de la viande frigorifiée plutôt que de la viande sur pied.

Nous avons également communiqué à nos interlocuteurs la composition exacte de notre tonnage frigorifique en leur demandant l'appoint nécessaire en tonnage frigorifique britannique pour exécuter notre programme d'importation prévu de 20 000 tonnes par mois.

La Mission a reçu de Paris le programme des achats de graines oléagineuses à effectuer d'ici fin décembre. Le Comité anglais, avec lequel nous sommes en relations constantes, a commencé à effectuer, pour notre compte, des achats se montant à ce jour à :

11 000 tonnes d'arachides

2 800 tonnes de coprah

600 tonnes de colza et navettes.

Notre Service des transports maritimes s'est mis en rapport avec les services anglais pour trouver le fret nécessaire au transport des denrées achetées.

La liste complète des affaires traitées par le gouvernement britannique nous est remise chaque semaine ; aussi, nos alliés ont-ils demandé à plusieurs reprises que nous leur communiquions la liste des achats et des prix, par pays d'origine, effectués dans les colonies françaises.

Le 10 octobre, à la réunion hebdomadaire de l'Anglo-French Food Council, dont l'objet est de passer en revue toutes les affaires de chaque semaine, il a été décidé de remplacer le mot « Council » par celui de « Committee », le mot Council étant réservé aux réunions interministérielles. La composition du Comité reste, d'ailleurs, la même que celle du Conseil : MM. Lloyd, Broadley et Hotton, du côté anglais ; les intendants Couton et Artonne, du côté français. S'il y a lieu, les représentants des sections viandes et graines oléagineuses et du Service des transports maritimes se joignent à leurs collègues, pour les deux pays.

La *Mission d'achat des textiles* a été invitée à passer en Grande-Bretagne une commande ferme de 15 000 tonnes de laines brutes. Le Ministry of Supply, le War Office et le Wool Control en ont été informés.

M. Maurice Voreux, secrétaire technique du Groupement d'importation et de répartition de la laine, étant venu me faire part des difficultés de ravitaillement en laine brute des industriels français, je l'ai adressé à l'intendant général Diederich et à l'intendant Tisserand qui l'ont mis en relations avec le Wool Control et le Ministry of Supply. Le 16 octobre, le Groupement aurait cependant télégraphié à un courtier que le gouvernement français était acheteur de toutes les laines d'origine sud-américaine. En présence de cette erreur de manœuvre, notre Mission a rappelé à l'Inspection générale de l'habillement qu'il avait été bien entendu, une fois pour toutes, que les demandes de cette catégorie devaient passer par le Ministry of Supply.

Ce dernier département a, de son côté, demandé à la Mission si l'industrie de Bradford pouvait être assurée d'obtenir à Mazamet les laines et peaux qui lui sont nécessaires. La question a été posée à Paris.

L'Intendance ayant autorisé la cession à la Grande-Bretagne de 102 000 peaux de veaux moyens, l'un des officiers de la Mission a été envoyé à l'Inspection générale de l'habillement pour mettre au point cette question, ainsi que celle des achats de cuirs à la Grande-Bretagne.

Une enquête a été faite au sujet du ravitaillement en soie et déchets de soie et les conversations ont commencé avec le Ministry of Supply pour la coordination des achats aux pays d'origine.

La commande de deux millions de brodequins dont il était question dans mon précédent rapport, a été abandonnée. Tandis que le War Office consentait à prélever 150 000 paires sur les stocks de l'armée britannique, le Ministry of Supply réunissait les principaux fabricants de chaussures du pays qui soumettaient de nombreux modèles. Aucun de ceux-ci n'a été retenu, les brodequins anglais étant fabriqués avec des cuirs tannés au chrome, alors que notre Intendance exige des cuirs préparés au tannage végétal qui, seul, peut être nourri (graissé) convenablement et rendu imperméable. Le War Office a, de son côté, accepté l'annulation de l'ordre passé pour les 150 000 paires qui ont été rétrocédées à l'armée turque.

J'avais signalé que l'Inspection générale de l'habillement avait demandé de deux à trois millions de couvertures et que le War Office en avait promis 100 000 à prélever sur son stock. Cette expédition a été faite : 35 000 unités, le 13 octobre, et 65 000, le 20. 500 000 autres couvertures étaient, à la demande du War Office, mises en fabrication par le Ministry of Supply, tandis que celui-ci faisait également part à notre Mission des textiles d'une offre de quatre millions de couvertures modèle armée américaine disponibles à New York au prix de 9 shillings 3 pence, *c.i.f.* port européen. J'avais indiqué, dans mon dernier rapport, que pareille opération me semblait possible et je suis heureux de voir qu'elle l'est, en effet ; ce n'est plus qu'une question de prix.

Pour les effets chauds, les chemises, les caleçons, l'Inspection générale de l'habillement est en possession de nombreuses offres, avec échantillons et indication des prix.

Quant aux toiles de tentes individuelles, le War Office et le Ministry of Supply recevront un avis de commande pour un million d'unités, aussitôt que l'accord sera fait sur les prix et les délais de livraison.

La question du jute reste difficile, les stocks sont épuisés en Angleterre et nous n'ignorons pas que plusieurs manufactures sont arrêtées en France, faute de trouver les 10 000 tonnes qui nous sont demandées. Si le *Jute Controller* a bien, l'autre semaine, acheté 748 balles pour le compte de la France, le *S.S. Mahratta*, échoué près de Douvres et portant 6 000 balles destinées à la France, s'est brisé, au cours des tentatives de renflouement. Cependant, grâce aux interventions de la Mission, la « *Procuration General* » près la Cour des prises a autorisé la vente à la France de 15 000 balles, destinées à l'Allemagne et déroutées sur Hull, qui seraient embarquées sur le *S.S. City of Dunkirk* et dirigées incessamment sur Dunkerque. J'ai été moins heureux pour le chargement de 6 000 balles que la Maison Fogt voulait expédier de Calcutta sur Boulogne, et au sujet duquel mon collègue de Calcutta m'a adressé plusieurs télégrammes : je n'ai pu obtenir que le *S.S. Baron Cawdor* reçoive sa licence de départ ; il m'a semblé que le Ministry of Shipping ait trouvé excessif le taux du fret. Notre service des transports maritimes, comme je l'ai fait câbler à notre consul général à Calcutta, pour M. Herrenschmidt, s'efforce, de son côté, de trouver un autre cargo disponible, pour que le transport de ce jute soit effectué sans retard.

Pour le chanvre, des achats combinés en pays neutres sont à l'étude. Le *Hemp Controller* est même parti pour Paris, afin de s'entendre avec l'Inspection générale de l'habillement et les groupements français.

Enfin, à la demande de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation, nous avons demandé au War Office et au Ministry of Supply d'envisager l'emploi du crin végétal marocain à la place des fibres de coco.

La *Mission des charbons et des minerais* signale que, pendant la première quinzaine d'octobre, elle a fait expédier sur la France 279 760 tonnes de charbon et 3 954 tonnes de brai. La provenance était la suivante :

Canal de Bristol	188 721,70
Durham et Côte Nord-Est	63 508,40
Écosse	15 141,18
Yorkshire	12 388,15
Tamise (brai)	3 954,20
Tonnes	285 714,60

Le transport s'est effectué, pour 157 243 tonnes 2, sous pavillon français ; 98 090 tonnes 11, sous pavillon britannique, et 28 380 tonnes 13 sous pavillon neutre.

Le volume total des expéditions, pendant le mois d'octobre, sera compris entre 600 000 et 700 000 tonnes, alors que le programme prévu dépassait 800 000 tonnes. Cette insuffisance provient des difficultés d'affrètement que rencontre la Mission des transports.

Les paiements s'effectuent normalement en ce qui concerne les services publics (SNCF, Gaz, Électricité, Métallurgie) qui disposent à cet effet de crédits en sterling.

En ce qui concerne les importateurs, le paiement du fret avait donné lieu à de graves difficultés, du fait que la Mission des transports étant l'affréteur est finalement responsable des frets et que les réceptionnaires, par suite des difficultés dues à la réglementation des changes, ne l'avaient pas mise à même d'effectuer ces paiements. Un crédit a été ouvert à cet effet à la Mission des transports, sur les fonds dont le gouvernement français dispose à Londres, et le versement par les réceptionnaires de la contrepartie en francs est assuré par un accord récent avec le syndicat des importateurs.

En ce qui concerne le paiement des cargaisons par les importateurs, le délai de paiement étant ordinairement de 30 jours du connaissement, aucune difficulté particulière ne se présente du fait de la réglementation actuelle des changes.

Il reste à régler la question de financement en ce qui concerne les achats pour les possessions françaises. Cette question est actuellement à l'étude avec le ministère des Colonies.

Au cours d'une réunion tenue le 9 octobre, a été arrêté le détail de l'application du principe précédemment agréé de l'égalité de prix à appliquer désormais aux fournitures de charbon par les mines britanniques, aux consommateurs anglais et aux consommateurs français.

En matière de minerais, l'activité de la Mission dirigée par M. Thibault a surtout été jusqu'ici d'information et de liaison.

Pour les minerais de fer, il a été demandé qu'un programme mensuel d'expédition fût établi par les principaux producteurs, notamment d'Afrique du Nord, afin qu'il puisse être remédié à l'insuffisance actuelle des tonnages de navires mis à la disposition de ces chargeurs.

Contact a été pris, d'autre part, avec le Ministry of Supply, notamment avec Sir Andrew Duncan, chef du Control of Iron and Steel, et ses collaborateurs, et avec le Department of Raw Materials, notamment avec Mr. Fennely. Une réunion a été tenue le 12 octobre, pour mettre au point, sans d'ailleurs les résoudre, les questions qui se posent actuellement pour l'approvisionnement de l'Angleterre et de la France en minerais de tungstène (wolfram).

L'activité de la *Mission des pétroles* s'est, pendant cette quinzaine, portée plus particulièrement sur la question des pétroles roumains et celle des

pétroles de l'Irak, les fournitures d'essence d'aviation et de fuel-oil pour la Marine, la recherche des bateaux-citernes.

M. Léon Wanger est venu à Londres pour y traiter avec les autorités britanniques plusieurs aspects de la question des pétroles roumains. Deux réunions ont eu lieu au Petroleum Department. Le procès-verbal de ces réunions, au cours desquelles la nécessité d'une collaboration très étroite entre les Alliés s'est montrée de plus en plus évidente, vous est communiqué sous bordereau séparé, ainsi qu'une note de M. Filhol, chef de la Mission des pétroles, précisant qu'en conclusion de ces entretiens, il a été décidé de créer à Bucarest un comité qui serait composé des attachés commerciaux britanniques et français, de M. Wanger et d'une personnalité britannique. Ce comité aurait pour mission de suivre la production pétrolifère roumaine et d'établir une politique commune quant à l'achat et à l'expédition des produits dérivés. Des entretiens ont eu également lieu au Treasury Department sur le même sujet.

Une réunion a eu lieu à l'Air Ministry pour la préparation du comité allié chargé de s'occuper de l'examen des sources d'approvisionnement en essence aviation à un nombre d'octane élevé, de l'achat en commun de cette essence et de sa répartition entre les aviations alliées. Cette question était à l'étude depuis plusieurs mois déjà, sans que l'on pût enregistrer de résultats positifs. On doit espérer qu'à la suite des décisions prises, au cours du dernier entretien, une réunion du comité allié aura lieu prochainement. Le ministère de l'Air et l'Air Ministry examinent la question en liaison avec la Mission des pétroles.

Certaines questions relatives aux spécifications françaises des essences aviation avaient été posées au cours de la réunion. Ces questions ont été transmises, à toutes fins utiles, à la Direction des carburants à Paris.

Le programme des besoins de la France en bateaux-citernes pour le mois d'octobre ayant été exécuté, les autorités britanniques ayant accordé les 18 navires qui lui étaient demandés, la Mission des pétroles s'est préoccupée de mettre en marche l'exécution du programme de novembre. Celui-ci comporte la mise à la disposition de la France de 25 navires citernes, auxquels il y a lieu d'en ajouter deux autres, du fait de la perte de l'*Émile Miguet* dont le tonnage d.w. était de 20 000 tonnes.

Dès son examen par le Petroleum Department, qui lui a donné son entière approbation, le programme de novembre a été remis au Ministry of Shipping. Malgré les très grosses difficultés qui résultent de la carence des armateurs scandinaves et que l'on s'efforce de surmonter, il y a tout lieu d'espérer que le programme de novembre s'exécutera dans des conditions aussi satisfaisantes que celui d'octobre.

La question de la cessation de la livraison de pétroles bruts de l'Irak, par la Standard Oil Co. of New Jersey, à certains pays neutres a fait l'objet de négociations entre les représentants de cette société, le Petroleum Department et la Mission des pétroles. Ces négociations ont donné des résultats satisfaisants. C'est ainsi qu'à l'avenir, la Standard Oil dirigera sur la France le pétrole brut de l'Irak qu'elle livrait antérieurement à l'Espagne.

La Mission des pétroles a eu à s'occuper, en liaison avec l'attaché naval, de la mise au point de certains contrats d'achats de fuel oil passés par la Marine de guerre avec l'Anglo Iranian Oil Co. et l'Asiatic Petroleum Co. Sur les conseils de la Mission, certaines modifications ont été apportées au projet de contrat.

Des courtiers résidant à Londres ont présenté plusieurs offres de fourniture de produits du pétrole. La Mission les a transmises à la Direction des carburants, en se préoccupant d'obtenir des renseignements sur plusieurs de ces courtiers et les maisons qu'ils représentent.

L'intervention de la Mission auprès des autorités britanniques a, d'autre part, été demandée pour l'obtention de licences d'exportation de certains produits (huiles non-congelantes).

Enfin, M. Filhol a fait établir plusieurs études économiques dont j'ai fait recopier celles qui étaient d'intérêt général (la nouvelle réglementation britannique des pétroles, les véhicules à gazogène en Angleterre). Je vous les ai communiquées sous les n°s 674 et 735.

La *Mission de l'armement* continue à n'occuper à Westminster House que des locaux provisoires et se trouve encore dans des conditions qui rendent son fonctionnement matériel assez difficile. Les travaux d'aménagement au 1er étage de l'immeuble se poursuivent avec une certaine lenteur, et il s'écoulera une dizaine de jours avant que l'installation définitive puisse être réalisée.

Les liaisons téléphoniques avec Paris sont établies sur la ligne directe qui a été affectée aux services économiques français en Grande-Bretagne. Estimant, sans doute avec raison, que cette ligne qui doit servir à l'ensemble des Missions, est très encombrée, M. le capitaine Mayer a déjà signalé au ministère de l'Armement qu'il lui est indispensable, pour assurer le fonctionnement normal de la Mission quand l'activité de cette dernière aura atteint son régime normal, d'obtenir qu'une ligne directe soit établie entre Westminster House et le ministère de l'Armement.

Le chef de la Mission, depuis son retour à Londres le 5 octobre, a repris contact avec le Dr. Leslie Burgin, Minister of Supply, et Sir Arthur Robinson, secrétaire permanent de ce ministère. Il a également participé à divers entretiens avec les chefs de services de ce département, et les *Controllers* de diverses matières premières. Il en a été de même avec M. Lecock, directeur de la Fédération des industries britanniques, afin de déterminer les modalités suivant lesquelles le concours apprécié de cette fédération pourrait être acquis au service de la Mission de l'armement.

Cette prise de contact de la Mission avec la British Iron & Steel Federation (BISF) a été réalisée, le 9 octobre, au cours d'une première visite dans laquelle ont été échangées des idées d'ordre général sur les possibilités de livraison de produits métallurgiques britanniques à la France. Il ressort de cette conversation préparatoire que nous pouvons envisager la livraison par l'Angleterre d'une certaine quantité d'aciers Martin (ronds à obus, aciers pour bombes, aciers pour bues), mais la difficulté princi-

pale résulte d'une différence technique dans la qualité des aciers ; celle-ci est elle-même le résultat d'une différence dans les méthodes et les principes de la fabrication des obus. En ce qui concerne la fonte hématite, il n'est pas vraisemblable que l'Angleterre puisse en fournir une quantité importante. En revanche, elle continue à être disposée à recevoir de la fonte et de l'acier Thomas. D'autre part, la BISF souhaite vivement recevoir toutes les quantités de ferrailles dont nous pourrions disposer, notamment dans la région Ouest, avec affrètements par Bordeaux et St. Nazaire. Le chiffre de 10 000 tonnes de ferrailles par mois a été indiqué. M. Gosselin, ingénieur principal de l'Artillerie navale, accompagné de M. Berthier, a également eu un entretien, le 11 octobre, avec M. G. S. Whitham, directeur de la Fabrication des munitions, au cours duquel la possibilité d'employer des aciers anglais dans la fabrication des munitions en France a été examinée plus en détail.

Dans le domaine des métaux non-ferreux, le rapprochement des besoins français et britanniques, les possibilités britanniques et des prévisions d'achats en commun à l'extérieur ont été examinés avec précision, au cours d'une réunion qui a eu lieu, le 9 octobre, entre (du côté anglais) M. Carr, du service des matières premières au Ministry of Supply, assisté du Captain Lyttleton et (du côté français) de M. René Mayer, assisté de M. Barbizet, directeur du Groupement d'importation des métaux, et de M. Trébucq. Il a été décidé, en principe, qu'en ce qui concerne l'étain, les besoins français pourraient être couverts par des achats opérés par la Mission à Londres, le contrôleur britannique agissant comme *broker*. Dans une réunion subséquente, tenue le vendredi 13 octobre, ont été énoncées les conditions d'achat de 750 tonnes d'étain de la qualité *Straits*, ce tonnage représentant la quantité mensuelle demandée par le ministère de l'Armement. Les premiers départs des *Straits* auront lieu au début de novembre.

En ce qui concerne le zinc électrolytique, la situation des deux pays alliés est relativement difficile, la production britannique suffisant tout juste aux besoins anglais et la France ayant des besoins à couvrir immédiatement. La construction de nouvelles installations d'affinage, soit en France, soit en Angleterre, a été envisagée au cours de ces conversations.

Des renseignements ont été également échangés touchant la situation des stocks de cobalt, le gouvernement britannique, comme le gouvernement français, étant désireux d'amener les Belges à transférer en France et en Angleterre une notable partie des stocks de métal se trouvant actuellement dans leur usine d'Oboken.

Pour l'aluminium, de premières échanges de vues ont eu lieu entre les fonctionnaires du Ministy of Supply, assistés de Mr. Cunliffe, contrôleur de l'aluminium, et le chef de la Mission de l'armement, assisté de M. Dupin, administrateur-délégué de l'aluminium français.

La même procédure sera suivie en ce qui concerne le nickel.

En résumé, le service des métaux non-ferreux a fait, d'ores et déjà, le tour des principales questions, permettant de fixer la position de la France

et de la Grande-Bretagne devant les problèmes de leur approvisionnement initial.

Le chef de la section des produits chimiques, l'ingénieur en chef Bidet, ayant été appelé à Paris, la direction des poudres l'a mis à même de préciser aux autorités britanniques divers points de notre programme. Il a également informé ces dernières de l'envoi en Amérique d'un ingénieur du Corps des poudres, pour se documenter sur les possibilités de fournitures par les États-Unis d'explosifs et de produits chimiques divers.

L'étude de la question des pyrites d'Espagne a été poursuivie d'autant plus activement entre les ministères intéressés, à Paris, et nos Missions de l'armement et des transports maritimes, à Londres, que les pyrites espagnoles présentent plus d'intérêt pour nos usines (qualité supérieure, prix de revient meilleur, sécurité des transports). Des ordres avaient, d'ailleurs, été passés déjà pour des pyrites de fer du Portugal et de Chypre.

Parmi les autres achats effectués, se trouvent : 1 000 à 2 000 tonnes de graines de ricin, en provenance de Bombay ; 400 tonnes de phosphore blanc pour lesquelles des permis d'exportation sont demandés aux autorités britanniques ; 300 tonnes de naphtaline par mois, avec possibilité de porter ce tonnage mensuel à 500 tonnes, sur une période de huit mois. Nos alliés nous assurent tout le concours possible et, de notre côté, nous gardons un contact étroit avec les Imperial Chemical Industries, pour la fourniture à la Grande-Bretagne des produits chimiques dont nous pouvons disposer.

Enfin, si nous avons passé des commandes en Norvège, pour 10 000 tonnes de nitrate de soude et 2 500 tonnes de nitrate d'ammoniaque, et au Chili, pour 50 000 tonnes de nitrate de soude, la Mission des transports fait de son mieux pour se procurer les navires nécessaires à la livraison.

D'une manière générale, les approvisionnements en produits chimiques ont pu jusqu'ici être assurés en temps voulu, et les stocks dont nous disposerions en France semblent devoir nous permettre de ne pas trop nous inquiéter des délais actuellement nécessaires.

Le chef de la section de l'outillage et des machines-outils, M. Gilbert-Berthier, a prix contact, avant toute chose, avec Mr. Rouse, contrôleur de la machine-outils, au Ministry of Supply. Celui-ci centralise toutes les demandes de cet ordre, quelle que soit leur source ; aucune commande ne peut être enregistrée sans son accord, ni aucune machine expédiée. Après s'être fait remettre la liste de tous les ordres en cours d'exécution et de tout le matériel disponible, Mr. Rouse a ainsi arrêté la construction de toutes les machines destinées aux pays neutres, les livraisons n'étant plus continuées qu'au Royaume-Uni, à l'Empire britannique et à la France.

En l'absence d'une liste complète des besoins français, nous n'avons pu indiquer qu'une quantité d'un millier de machines dont l'urgence est notoire. Ces renseignements qui demandent à être complétés, étant joints à la liste des besoins anglais, les possibilités de chaque constructeur étant connues, les disponibilités en machines primitivement destinées aux neu-

tres étant pareillement inscrites, nous saurons le nombre et le type des machines que nous pouvons espérer trouver en Grande-Bretagne : ce sera nécessairement assez limité.

Des contacts que M. Berthier a pris également avec les constructeurs, les Associated British Machine Tool Makers, la Machine Tool Trades Association, etc. il a emporté l'impression qu'un sérieux effort est tenté pour régulariser la production, intensifier le rendement. Certains constructeurs proposent de simplifier les machines, de réduire le fini, d'installer du matériel nouveau qui serait prélevé sur le lot de machines-outils destinés à l'URSS, d'augmenter les équipes… Ils suggèrent même (tant ils sont désireux de ne pas perdre le marché français) de livrer à la France, en dehors de ce qui était destiné à la Russie, une partie de ce que demande l'Angleterre, quitte à le remplacer par des machines américaines.

La conclusion de ces échanges de vues est que la très grande volonté – désintéressée ou non – de nos alliés devrait nous permettre de recevoir d'ici quatorze ou quinze mois la plupart des grosses machines dont nous avons besoin, et d'ici cinq ou six mois des machines de moyennes ou petites dimensions. Cependant, même avec des tours de faveur, ces délais seront encore assez longs et, si la chose est possible, il serait sans doute préférable d'obtenir des États-Unis une partie de ce qui est le plus urgent. Il faudrait éventuellement en prévenir le Ministry of Supply.

Le *Service des transports maritimes* maintient avec le Ministy of Shipping le contact habituel en prenant part aux réunions des commissions dont nous suivons les travaux. Nous avons, d'ailleurs, été prévenus officieusement que la création de la IASTC (Interallied Sea Transport Committee) était très prochaine. Le Ministry of Shipping a l'intention, afin d'alléger les travaux de ce comité, de créer un certain nombre de sous-comités, traitant chacun d'un trafic déterminé, la IASTC n'ayant ensuite qu'à étudier les résultats des travaux de ces sous-comités. La IASTC, dans ces conditions, ne comprendrait qu'un très petit nombre de membres – deux Français, deux Anglais, un Polonais et, suivant les questions à traiter, peut-être un représentant des Dominions.

Le projet anglais ne prévoyait qu'un président anglais, M. de Malglaive a souligné officieusement qu'il était indispensable, pour bien marquer l'égalité des parties intéressées, qu'il y ait également un président français. Il ne pense pas que ce point soulève de grosses difficultés, car sa demande n'a pas semblé causer de surprise.

Nous avons commencé à faire quelques affrètements pour couvrir nos premiers besoins de trafic au long cours – soufre du Golfe (Texas), produits oléagineux et textiles des Indes. Nous avons rencontré de ce chef quelques difficultés avec le Licensing Committee, qui semble ne pas se rendre suffisamment compte de l'urgence de nos demandes, et a refusé l'octroi de certaines licences pour les voyages que nous demandions. M. de Malglaive a protesté énergiquement contre ces décisions et a demandé que la Mission soit désormais représentée au sein du Licensing Committee,

lorsque celui-ci aura à étudier des demandes concernant nos besoins en tonnage.

Comme je l'ai indiqué plus haut (Mission des pétroles), nous avons soumis au Board of Trade nos demandes de tankers pour le mois de novembre. Il nous faudra 26 navires représentant un tonnage de 190 000 tonnes environ et nous espérons bien les obtenir.

Au cours de la discussion de ce programme, un léger incident a été soulevé par les Anglais qui ont demandé que nous leur soumettions, en même temps que nos demandes, notre projet complet d'utilisation des tankers français pour la même période. M. Filhol, chef de la Mission des pétroles, a répondu qu'il n'était pas disposé à donner ces renseignements et que, tout au moins, il ne pourrait le faire que si, comme contrepartie, les Anglais étaient prêts à nous donner les mêmes renseignements pour leurs propres navires. Les Anglais nous ont fait observer qu'ils n'avaient pas du tout voulu s'immiscer dans la gestion de notre flotte, mais qu'ils désiraient simplement éviter des doubles emplois de voyage et de tonnage et que, pour cela, il était indispensable de connaître simultanément les projets et les mouvements des deux flottes. Théoriquement, leur demande est justifiée, mais cette étude devrait être faite en commun, pour ne pas prendre l'aspect d'un contrôle exercé par les autorités du Ministry of Shipping sur le mouvement de nos propres bateaux. Les Anglais ont compris notre point de vue et M. de Malglaive espère qu'à l'avenir nous pourrons discuter ensemble ces questions, sans de nouveaux incidents et tout en maintenant l'indépendance de notre gestion.

Pour les charbons, nous avons continué, dans la première quinzaine d'octobre, à affréter tout le tonnage disponible, qui est encore insuffisant pour couvrir nos besoins. Les négociations avec les neutres traînent en longueur et ne semblent pas devoir aboutir avant quelque temps ; mais, en plus, nous sommes sous l'impression qu'il commence à y voir un certain retard, et dans les livraisons des mines, et dans les chargements. Nous avons insisté auprès des autorités britanniques pour qu'elles étudient le chargement de nuit, tout au moins dans les ports de la Manche de Bristol, ainsi que les travaux du samedi et du dimanche, et nous avons demandé que les bateaux chargeant à destination de la France jouissent d'une priorité.

Il sera extrêmement difficile, probablement impossible, d'obtenir des autorités britanniques qu'elles relâchent les consignes en ce qui concerne l'extinction des lumières, mais peut-être pourrons-nous obtenir quelques résultats pour l'obtention d'un tour de faveur pour nos charbonniers et pour les travaux supplémentaires pendant le week-end. Ces mesures sont indispensables et amélioreraient un peu le rendement ; mais, malgré tout, M. de Malglaive craint fort que, tant que nous n'aurons pas rétabli des rotations normales, il ne nous soit pas possible de remplir les programmes envisagés. Le trafic charbonnier souffre actuellement d'une maladie de circulation. Si les navires que nous avons affrétés avaient fait des voyages normaux, nous aurions pu, en octobre, transporter approximativement un million de tonnes, alors qu'il est très probable que nous n'atteindrons pas 700 000 tonnes. Or, ce médiocre résultat est obtenu avec la jouissance

complète de tous les ports de la côte Est, qui entrent pour moitié dans les tonnages transportés. On peut donc prévoir que lorsque, par suite de l'action de l'ennemi, ces ports seront inutilisables, ou difficilement utilisables, nous allons immédiatement avoir une baisse de trafic de près de 50 % – tonnage qui sera difficilement remplaçable en quantité et en qualité par une intensification des envois de la côte Ouest. On peut envisager que peut-être quelques envois des mines de la région d'Édimbourg pourront se faire par l'Ouest, mais il sera certainement difficile de dévier le trafic s'embarquant à Newcastle et Hull sur les ports de la mer d'Irlande (j'avais, d'ailleurs il y a un an, fait une enquête à ce sujet et mes conclusions n'avaient pas été différentes). Il faudrait donc être prêts à faire face à cette éventualité qui, chaque jour, se précise davantage, et étudier, dès maintenant, les restrictions inévitables à mettre en vigueur lorsque nous y serons contraints.

Le relevé des chargements de charbons indiqué par M. de Malglaive, n'est pas exactement le même que celui que m'avait donné M. Thibault, leurs statistiques réciproques n'ayant, sans doute, pas été arrêtées le même jour.

	Nombre des navires	Total par bassins (tonnes)
1) chargé pendant la première quinzaine d'octobre :		
– Pays de Galles	105	234 289,19
– Écosse	5	11 334,15
– Newcastle	39	100 793,15
– Hull	10	15 825,15
	159	302 243,12
2) prévu pour chargement :		
– Pays de Galles	60	129 710
– Écosse	12	22 300
– Newcastel	33	103 780
– Hull	7	16 660
	112	272 450

La conclusion du Service des transports (634 693 tonnes) au sujet des chargements probables du mois d'octobre n'est malheureusement pas sensiblement différente de celle de la Mission des charbons (600 000 à 700 000 tonnes), alors que nos besoins prévus pour ce mois d'octobre approchaient d'un million de tonnes.

Entre la *Mission française de guerre économique* et les services économiques français, les relations continuent à être excellents. Cependant, elles ne sont pas aussi suivies qu'il le faudrait, du fait que les attributions sont très différentes, tout au moins dans leur esprit, et que les bureaux de la première, à Aldwych, sont assez éloignés de ceux de la plupart des services économiques à Millbank. Pour faciliter les contacts et les rendre plus cordiaux, j'ai réuni les chefs et chefs-adjoints des Missions d'achats, le 19 octobre, et j'ai prié M. Paul Morand et ses principaux collaborateurs de se joindre à nous.

En réalité, les petits tiraillements qui étaient très normaux au début de septembre, et qui n'ont, d'ailleurs, jamais eu grande importance, ne se renouvelleraient pas si le Département et le ministère du Blocus délimitaient plus exactement les attributions des services et n'adressaient pas à l'un les correspondances qui sont destinées à l'autre. Tantôt, les affaires sont destinées à l'autre. Tantôt, les affaires sont retransmises et l'examen en est retardé de huit jours, tantôt elles sont traitées par quelqu'un qui n'en a jamais entendu parler, et c'est pire.

Peu importe, au fond, que la Mission de guerre économique ait été invitée (14 septembre) à s'assurer si la Grande-Bretagne avait l'intention de continuer ses achats de bois de mines des Landes – ou qu'elle ait été chargée (18 septembre) de demander des permis d'exportation sur la France pour des minerais et des arachides déroutés sur l'Angleterre – ou qu'elle ait été priée (7 octobre) de fournir des renseignements sur le régime spécial appliqué en Grande-Bretagne aux militaires britanniques voyageant en chemin de fer – ou qu'il lui ait été demandé (6 octobre) si le Comité national anglais de la Chambre de commerce international serait autorisé par son gouvernement à assister à la conférence d'Amsterdam, le 10 novembre, etc. Il est difficile de voir l'intérêt politique de ces questions et en quoi elles touchent à la guerre économique. Les télégrammes ont été retransmis aux services de l'attaché commercial et les réponses ont seulement perdu le temps nécessaire à la navette.

Mais, à côté de ces cas pris au hasard, à titre d'exemples, il en faut citer d'autres qui peuvent être plus préjudiciables au bien du service. Sans en faire une question personnelle, il m'eût semblé normal d'être invité aux réunions tenues au Ministry of Economic Warfare, lorsqu'y ont été requis M. Alphand, directeur du Commerce extérieur, le 30 septembre[1], et M. Pernot, ministre du Blocus, les 10 et 11 octobre. Je n'ai assisté à la première de ces réunions que parce que M. Alphand m'a demandé de l'y accompagner ; mais, aux secondes où ma présence n'avait pas été jugée utile, je me permets de croire qu'elle l'eût été, au contraire.

Le 10 octobre, il a ainsi été question de la création d'un comité franco-anglais de coordination des achats et j'ai eu la surprise d'apprendre, par la suite (page 6 du procès-verbal), que personne n'avait songé à y faire entrer un représentant des services économiques de Londres. Alors que pendant dix-huit mois, j'ai étudié avec les représentants du gouvernement britan-

[1] Voir document n° 169.

nique cette question de la coordination des achats et que les chefs des Missions d'achats sont chargés, par leurs départements respectifs et sous mon contrôle, d'exécuter des programmes qu'ils ne doivent et ne peuvent remplir qu'en accord avec les autorités britanniques, nous sommes excusables, moi, d'avoir le sourire, et mes collaborateurs, de se demander comment des affaires qui sont précisément de leur compétence et pour lesquelles ils sont responsables, sont traitées en dehors d'eux.

Dans cet ordre d'idées, il est étrange de voir la Mission de guerre économique chargée de faire construire des charbonniers en Grande-Bretagne, alors qu'il y existe une Mission des transports maritimes recevant directement ses instructions du ministère de la Marine marchande. Il est nécessaire que les relations qui se sont, dès le commencement des hostilités, établies entre les services économiques français et les départements britanniques intéressés, telles qu'elles avaient été prévues il y a déjà longtemps, soient continuées dans le plus grand ordre et que nous ne rebutions pas nos interlocuteurs normaux en leur demandant, une seconde et une troisième fois, des réponses qu'ils ont déjà faites à un autre service.

Je ne voudrais pas, une seconde, donner l'impression qu'il y a, entre M. Paul Morand et moi, le moindre conflit personnel : nous sommes, l'un et l'autre, trop dévoués au bien général pour ne pas, chaque fois que nous en avons l'occasion, atténuer immédiatement les heurts qui se produisent, fatalement, entre nos services. Le nombre des malentendus serait toutefois considérablement diminué si les administrations centrales, je le répète, définissaient mieux les attributions de chacun et surtout se préoccupaient elles-mêmes de les respecter.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 769

321

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2878-2881[1]. *Paris, 8 novembre 1939, 3 h. 35.*

(*Déchiffré* : le 8, 9 h. 30)

Je me propose de répondre par le télégramme suivant au télégramme que M. Thierry m'a adressé sous les n° 1349-50[2] et qui vous a été communiqué. Veuillez vous assurer si le FO, que Sir Reginald Hoare a dû saisir de la démarche de M. Gafenco, est disposé à répondre dans le même sens à la question posée par le ministre des Affaires étrangères roumain.

[1] Chiffré ; par fil direct.

[2] Voir le document n° 314, note 3, p. 591.

« Je réponds à votre télégramme nº 1349-53.

Les gouvernements français et anglais se sont mis d'accord pour reconnaître que l'engagement d'assistance pris par eux le 15 avril ne couvrait à cette époque dans leur esprit, comme dans celui du gouvernement roumain, que (celui) d'une agression allemande contre la Roumanie. La généralité des termes de cet engagement ne saurait être invoquée aujourd'hui pour leur donner une portée plus grande que celle définie par les circonstances mêmes qui l'avaient provoquée. Ne possédant au demeurant aucune frontière commune avec la Russie, ni la France, ni l'Angleterre ne seraient en mesure d'apporter à la Roumanie dans l'éventualité en question une assistance effective qui exigerait l'exercice d'une pression militaire directe sur les forces soviétiques.

Cette constatation ne signifie nullement que les deux gouvernements se désintéresseraient d'une agression dirigée par l'URSS contre l'indépendance de la Roumanie. Mais le gouvernement roumain doit comprendre que le concours que nous pourrions dans cette circonstance lui apporter serait fonction de l'assistance que lui prêterait la Turquie et ne pourrait s'exercer qu'en liaison avec elle. C'est à Ankara qu'il appartient au gouvernement roumain de rechercher certaines assurances préalables qui permettraient d'étudier les conditions d'une coopération franco-anglaise sur les bases élargies d'un dispositif commun de résistance balkanique. Le gouvernement français est naturellement disposé à participer à des échanges de vues auxquels les gouvernements de Bucarest et d'Ankara se prêteraient en vue d'étudier les possibilités conditionnelles d'une coopération.

Veuillez, après vous être entendu avec votre collègue anglais, répondre oralement dans ce sens à la question que M. Gafenco vous a posée. »

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

322

M. MAGNY, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 387-388. *Helsinki, 8 novembre 1939, 13 h. 34.*
Réservé.
(*Reçu* : le 8, 14 h.)

Je me réfère à mon télégramme nº 384-385[1].

[1] Document non retrouvé. Dans un précédent télégramme, n° 382, en date du 5 novembre , M. Magny indiquait que le gouvernement finlandais allait examiner les dernières propositions soviétiques (4 novembre) : « Si le gouvernement de l'URSS ne maintient pas sa demande d'une base navale à l'entrée du golfe de Finlande ou admet à cet égard une transaction possible, on peut penser qu'un accord pourrait intervenir. » (in Papiers 1940, Papirs Rochat, vol. 36, document non reproduit).

À la suite des délibérations du gouvernement hier, des instructions ont été envoyées à la délégation finlandaise à Moscou.

D'après des indications que j'ai pu recueillir dans les milieux du ministère des Affaires étrangères, il semble que les points de vue tendraient à se rapprocher.

Le gouvernement de l'URSS admettrait un compromis en ce qui concerne la base navale à l'entrée du golfe de Finlande, on envisagerait une transaction portant vraisemblablement sur certaines îles.

Pour la rectification de la frontière de Carélie, la Finlande chercherait à céder le minimum de territoire et seulement au voisinage immédiat de la mer jusqu'à Terijoki. Cette zone intéresserait une population de 10 000 habitants. En ce qui concerne la région de Petsamo, les délégués auraient mission de chercher à obtenir que les revendications soviétiques soient limitées à la pointe la plus septentrionale de la presqu'île des Pêcheurs.

Par ailleurs, la Finlande ne cherche pas à obtenir des précisions sur les cessions de territoire qui seraient faites par la Russie, voulant réserver cette discussion pour le moment où l'accord interviendrait sur les concessions finlandaises.

En définitive, il semble que les pourparlers – sur la reprise desquels on n'est pas encore fixé à Helsinki – doivent durer encore longtemps. On semble ici vouloir profiter de la modération (manifestée) officiellement par le gouvernement de l'URSS pour ne faire que des concessions réduites à l'extrême minimum. Quant aux conséquences économiques et financières de l'effort militaire nécessité par la prolongation de la période de tension actuelle, on envisage avec un optimisme qui apparaît très confiant que des concours scandinaves et américain permettront de surmonter toute crise.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 36

323

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Quentin, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 1732-1734. *Paris, 8 novembre 1939, 15 h. 30.*

(*Reçu* : le 8, 12 h. 37)

Je vous communique sous le présent numéro et les deux numéros suivants un télégramme que je reçois de Bruxelles sous la date du 7 novembre et sous les numéros 773 à 775[1].

[1] Document non retrouvé.

« Secret

M. Spaak m'a demandé de venir le voir. Il tenait à ce que le gouvernement français sût pour quelle raison et dans quel esprit le Roi s'était (joint) à la reine de Hollande pour adresser un appel aux chefs des États en guerre[1].

Le gouvernement belge, inquiet hier déjà des informations qu'il avait lui-même sur l'Allemagne, a été avisé que les renseignements recueillis par le gouvernement hollandais n'étaient pas moins inquiétants et pouvaient faire craindre une attaque (au cours) même de cette semaine, et que ce dernier pensait qu'une initiative comme celle que les deux souverains viennent de prendre pourrait, dans une certaine mesure, détourner l'Allemagne d'une entreprise agressive. Telle était l'origine de la communication qui venait d'être faite.

Mais ce qui augmentait encore l'inquiétude de M. Spaak et lui faisait considérer la situation comme très sérieuse, ce n'était pas seulement l'information d'après laquelle trente-cinq divisions allemandes seraient au voisinage des frontières allemandes et belges[2], mais la campagne de presse que venaient d'entamer les journaux allemands, l'*Angriff,* le *Berliner Lokal Anzeiger*, etc. (s')élevant violemment à propos de la publication du livre orange contre l'attitude de vassalité que la Hollande et la Belgique avaient prise devant l'Angleterre dans la question du blocus[3]. M. Spaak notait comme particulièrement inquiétant que (l'appel) à la paix des deux souverains était critiqué et même attaqué par les journaux allemands.

(M. Spaak) considérait que les conditions se trouvaient réunies pour une attaque. Il ne dépendait plus que de la volonté du gouvernement allemand de la déclencher.

Je lui demandai s'il se proposait de faire appel à l'assistance prévue par notre accord. Il me dit que non, dans l'état présent, mais qu'il me demanderait sans doute de revenir le voir demain pour me parler de l'aspect militaire. Peut-être, mais il ne voulait pas anticiper, s'agirait-il de contacts étroits devenus nécessaires, soit que l'on envoyât un technicien belge en France, soit qu'on passât par le canal de notre attaché militaire. »

Z Europe, 1918-1940, Belgique, 198

1 Arrivé à La Haye le 6 novembre dans la soirée, quelques heures après le survol du territoire belge par les avions allemands, le roi Léopold de Belgique s'entretient longuement, le 7, avec la reine Wilhelmine des Pays-Bas, en présence des deux ministres des Affaires étrangères. Au terme de ces conversations, un communiqué commun est publié, qui affirme la solidarité des deux pays et appelle les belligérants à tout mettre en œuvre pour parvenir à une « paix équitable » pour laquelle les deux souverains proposent leurs bons offices.

2 Voir le télégramme n° 2887 de Daladier à Corbin, en date du 8 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Pays Bas, vol. 78, document non reproduit). Le Président du Conseil y indique que « selon de bons renseignements, une division blindée allemande au moins serait stationnée près de la frontière belge. Le nombre des éléments motorisés serait augmenté à la frontière hollandaise. » Le 9 novembre, le Deuxième Bureau français compte 80 divisions allemandes à l'Ouest.

3 Sur cette question, et notamment sur les négociations franco-belges à propos du blocus, voir les nombreux documents contenus dans Z Europe 1918-1940, Belgique, vol. 211.

324

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2889 à 2891[1]. *Paris, 8 novembre 1939, 16 h. 30.*
(*Reçu et déchiffré* : le 8, 19 h. 30)

Interrogé il y a quelques jours par M. Spaak sur l'aide que la France porterait éventuellement à la Belgique, au cas où cette puissance assisterait la Hollande contre une agression allemande, M. Bargeton (...)[2] été autorisé à répondre au ministre des Affaires étrangères que la France serait naturellement favorable à une collaboration des forces françaises et belges, mais qu'une telle collaboration ne pourrait être effective et efficace que dans la mesure où elle aurait fait l'objet au préalable d'une étude commune approfondie[3].

Mis en présence de cette réponse, M. Spaak a fait part à M. Bargeton de son désir de savoir, pour que la décision de son gouvernement puisse être prise en connaissance de cause, quelle attitude le gouvernement français préfère lui-même voir prendre à la Belgique, celle de la neutralité ou celle d'intervention.

Après avoir pris l'avis du général Gamelin, j'ai invité notre ambassadeur à répondre à M. Spaak que le gouvernement français souhaiterait voir le gouvernement belge intervenir, dans l'hypothèse envisagée, en faveur de la Hollande.

Veuillez mettre le Foreign Office au courant des questions qui nous ont été posées et des réponses que nous leur avons faites.

Vous pourrez rappeler également qu'en décidant de porter éventuellement appui à la Belgique dans l'assistance que cette dernière prêterait à la Hollande, nous nous inspirerions à l'égard de cette dernière de la position que nous avons prise, le 1er février dernier, à la demande de l'Angleterre, en acceptant de considérer comme *casus belli* toute agression allemande dirigée contre les Pays-Bas.

Z Europe 1918-1940, Belgique, 198

[1] Par fil direct.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Jusqu'à présent, le gouvernement belge s'est refusé à tout contact d'état-major, qu'il juge politiquement dangereux car susceptible d'accélérer l'attaque allemande.

325

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4761[1]. *Rome, 8 novembre 1939.*
Très confidentiel.

Au cours d'une conversation à bâtons rompus avec le directeur-adjoint des Affaires politiques au Palais Chigi, un de mes collaborateurs a recueilli certaines indications confidentielles et retiré quelques impressions que je crois devoir consigner ci-dessous.

L'entretien a porté, tout d'abord, sur les questions balkaniques. M. Guarnaschelli a parlé de la Grèce et il a laissé échapper, à cette occasion, que les lettres échangées entre les gouvernements italien et grec et publiées le 3 novembre par les journaux fascistes portaient une date inexacte. Elles avaient été volontairement antidatées. Ce n'était pas le 30 septembre, mais aux environs du 20 octobre, donc tout récemment, que les pourparlers avaient abouti à la rédaction des documents dont il s'agit. M. Guarnaschelli a donné à entendre qu'il avait paru nécessaire à Rome de procéder ainsi afin que les textes parussent avoir été rédigés sensiblement avec l'expiration du pacte d'amitié italo-grec[2], « qui ne pouvait être renouvelé ». Ce pacte était, en effet, d'après M. Guarnaschelli,

[1] En clair, par courrier.

[2] L'accord de non-agression et d'amitié italo-gec conclu en 1931 venant à expiration le 30 septembre 1939, le ministre d'Italie à Athènes informe le général Metaxas, le 15 septembre, du désir de son gouvernement de conclure un accord militaire éloignant les troupes italiennes et grecques de ce qui, depuis l'invasion de l'Albanie, est devenu une frontière commune, et d'étudier, contrairement aux dires de M. Guarnaschelli, une éventuelle reconduction de l'accord de 1931. Le général Metaxas, prudent, tient les Alliés au courant des négociations qui commencent par déboucher sur un communiqué annonçant un désengagement frontalier le 20 septembre (T. nos 202-203 de Gaston Maugras à Daladier, 16 septembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 275 ; T. n° 3202 de Corbin à Daladier, 17 septembre, T. n° 217 d'Athènes du 20 septembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, documents non reproduits). Le 30 septembre, la note remise par Athènes au ministre d'Italie en réponse aux propositions de Rome est communiquée à Gaston Maugras, à titre « strictement confidentiel ». Un assez long document, commente-t-il, où reviennent constamment les mots de paix, amitié et cordialité et où est exprimé « l'espoir que l'évolution de la situation internationale fournira dans un proche avenir l'occasion aux deux gouvernements de donner à leurs relations une forme plus concrète en vue d'une confiante et féconde collaboration dans tous les domaines. » La dernière phrase, poursuit-il, est la seule qui ait quelque substance. C'est celle-ci : « Entre-temps, le gouvernement grec est résolu à s'inspirer des principes énoncés dans le pacte d'amitié, de conciliation et de règlement judiciaire signé à Rome le 23 septembre 1928 entre l'Italie et la Grèce. » Conclusion du ministre de France : « Le gouvernement grec décline en somme l'offre italienne tout en se déclarant pénétré de l'esprit qui l'inspirait. » (T. n° 236 de G. Maugras à Daladier, 30 septembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, document non reproduit). Le 12 octobre suivant, le même Gaston Maugras faisait savoir à Paris que « le gouvernement italien venait de répondre avec une bonne grâce, simulée peut-être, mais explicite, à la lettre par laquelle le gouvernement grec, tout en se dérobant au renouvellement de l'ancien accord, promettait de s'inspirer de son esprit. » (T. n° 252, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, document non reproduit).

« rempli d'allusions à la Société des Nations » et il était bien difficile de l'adapter à la situation nouvelle.

Comme mon collaborateur l'interrogeait sur les intentions de l'Italie à Athènes, le directeur politique adjoint a répondu que le gouvernement de Rome ne ferait rien de plus. Il a, toutefois, indiqué à demi-mot que le Palais Chigi se proposait, en un second temps, d'aller plus loin et d'améliorer encore les relations italo-grecques. Pour l'instant, a déclaré M. Guarnaschelli, il nous faut attendre. « Nous voulons voir si la Grèce écoutera le chant des sirènes franco-britanniques et les suggestions turques. L'Italie souhaite que le gouvernement hellénique adopte une attitude de neutralité de plus en plus accentuée et ne s'occupe plus que des intérêts exclusivement grecs ».

Mon collaborateur a fait ensuite allusion au projet d'une sorte de ligue balkanique des neutres, plus ou moins constituée sous l'égide de l'Italie et dont les journaux ont parlé. Le directeur politique adjoint s'est montré fort réticent à ce sujet. Il a paru envisager avec pessimisme la situation intérieure roumaine. « Si, a-t-il dit, la Russie voulait prendre la Bessarabie, nous sommes convaincus qu'elle pourrait le faire sans avoir rien à redouter des réactions roumaines. Ce qu'on aurait à craindre, ce seraient les complications d'ordre général, qui risqueraient de se produire dans toute la péninsule Balkanique et c'est, d'ailleurs, pour cela, à mon avis, que les Russes n'ont pas encore bougé ». D'après M. Guarnaschelli, l'éventualité d'un groupement des États balkaniques ne serait pas près de devenir une réalité. « Tout est dominé, a-t-il dit, par la question bulgare. L'Entente balkanique n'a jamais bien fonctionné en raison des réserves du gouvernement de Sofia. Aujourd'hui plus que jamais, l'adhésion de la Bulgarie serait nécessaire pour que le groupement envisagé pût avoir une existence effective. » M. Guarnaschelli ne croyait pas la Roumanie suffisamment raisonnable pour accomplir le geste nécessaire et donner à la Bulgarie les satisfactions qu'elle réclame en Dobroudja.

Du côté hongrois, il n'y avait rien à redouter pour le moment. La politique italienne avait rendu à la paix balkanique un service signalé en donnant à Budapest des conseils de modération. L'on était sûr à Rome que les Hongrois n'entreprendraient rien de leur propre initiative contre la Roumanie et ne compliqueraient pas une situation déjà fort délicate en présentant inopportunément leurs revendications transylvaines.

L'Italie n'était pas sans se préoccuper des infiltrations communistes qui se faisaient jour en Bulgarie. Elle observait aussi avec méfiance le développement de l'action de la propagande soviétique dans certaines régions de Yougoslavie. À en croire M. Guarnaschelli, elle n'était pas inquiète de l'activité du Reich dans ces régions. On considérait d'ailleurs à Rome que tant que la guerre durerait et ferait planer sur la Yougoslavie un grand danger extérieur, les choses pourraient se maintenir tant bien que mal en l'état. Mais si une détente internationale survenait, il y avait lieu de tout redouter. L'État yougoslave serait menacé de graves troubles intérieurs et l'on ne voyait pas de solution à la question croate. Le collaborateur du comte Ciano n'a pas caché l'intérêt, non exempt d'appréhension, avec

lequel on attendait à Rome les prochains développements de la politique turque, que l'on paraît soupçonner de receler des arrière-pensées.

De ces indications fragmentaires mon collaborateur a retiré l'impression que l'Italie ne voulait pas, à l'heure actuelle, s'engager très à fond dans les Balkans. Elle cherchait seulement à consolider sa position en Yougoslavie, en Hongrie, en Bulgarie et à améliorer ses rapports avec la Grèce. En Roumanie, elle n'entendait pas courir le risque de heurter le Reich. Elle considérait que le moment n'était pas encore venu pour elle de prendre une initiative et elle se méfiait beaucoup des initiatives des autres. Elle songeait probablement à quelque plan balkanique qui n'était pas encore au point et qu'elle se réservait de mettre en avant, dès que les circonstances le lui permettraient.

Au cours de l'entretien, M. Guarnaschelli a exprimé des doutes sur la volonté des Russes d'aller jusqu'à la guerre pour satisfaire leurs ambitions. Il a laissé entendre qu'il ne croyait pas que le gouvernement de Moscou dût provoquer une rupture avec la Finlande, puisque celle-ci acceptait le principal de certaines modifications de frontière du côté de Leningrad, moyennant des compensations territoriales en Carélie. Seule la question de l'île de Karlo qui commandait toute la position stratégique du golfe de Botnie, risquait de faire avorter les négociations. Sur ce point, la Finlande, appuyée par la Suède, qui se sentait directement menacée par l'impérialisme russe, ne céderait pas. M. Guarnaschelli pensait qu'on finirait pas se contenter, à Moscou, des autres concessions finlandaises[1].

En ce qui concerne la collaboration germano-russe, le directeur politique adjoint paraissait croire qu'elle ne serait pas poussée très loin. L'URSS, a-t-il dit, ne s'engagera complètement d'aucun côté. Sans doute rendra-t-elle des services à l'Allemagne ; mais elle s'occupera avant tout de régler aux moindres risques ses propres affaires et elle s'inspirera uniquement de ses intérêts.

Parlant incidemment de la question polonaise, le haut fonctionnaire italien a déclaré qu'à son avis le Reich, maintenant qu'il avait reconstitué les anciennes provinces allemandes, aurait tout intérêt à substituer, dès qu'il le pourrait, au régime actuel qui confie l'organisation des régions purement polonaises au Dr. Frank, assisté des autorités militaires allemandes[2], un nouveau gouvernement siégeant à Varsovie. M. Guarnaschelli semblait penser que l'Allemagne agirait sagement en dotant la Pologne d'un gouvernement entièrement à sa dévotion qui enverrait à l'étranger des représentants et serait sans doute aussitôt reconnu par de nombreuses puissances et notamment par l'Italie. M. Guarnaschelli a laissé entrevoir les pressions dont le gouvernement italien était l'objet de la part de l'Allemagne à propos de l'institution en France d'un gouvernement polonais

[1] En réalité, les négociations russo-finlandaises sont sur le point d'échouer. Des pourparlers se déroulent à Moscou, les 12-14 octobre, puis à nouveau les 3 et 4 novembre, sans résultat significatif. Une nouvelle réunion est prévue le lendemain de cet entretien entre A. François-Poncet et Guarnaschelli ; le 9 novembre, son échec détermine Helsinki à rappeler la délégation de Moscou.

[2] Allusion à la portion de l'ancienne Pologne qui forme depuis le 12 octobre 1939, une sorte de colonie baptisée « Gouvernement général », que dirige depuis Cracovie le juriste nazi Hans Frank.

que l'Italie n'avait, d'ailleurs, pas reconnu[1]. Il a indiqué en passant que la situation des diplomates polonais à Rome était devenue bien singulière, puisque, en somme, ils ne représentaient plus qu'un gouvernement qu'il a qualifié de fictif.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

326

M. GUEYRAUD, CONSUL GÉNÉRAL, CHARGÉ DU CONSULAT DE FRANCE À ZAGREB,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 326. *Zagreb, 8 novembre 1939.*

Les rumeurs persistantes courant en Serbie et à l'étranger sur l'insécurité et l'instabilité de la situation de la Croatie, sur l'action communiste qui s'y donnerait libre cours, si elles sont acceptées ici même par les esprits inquiets comme correspondant à une réalité pleine de menaces, sont plus généralement jugées par les esprits pondérés comme le produit des exagérations malveillantes des partisans des régimes défunts, désireux de trouver dans le présent une justification de leur politique passée et de montrer les Croates incapables de se gouverner.

La vérité, pour sombre qu'elle soit, se trouverait ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à Votre Excellence notamment par ma lettre du 23 octobre Europe n° 310[2], à mi-chemin entre ces deux jugements.

La surexcitation des esprits dans les campagnes croates est incontestable, mais l'action des agents communistes qui trouvent leur inspiration et leurs moyens à Berlin et Vienne autant qu'à Moscou, a beaucoup moins pour résultat de diffuser les doctrines marxistes auxquelles ces masses paysannes sont assez peu perméables que d'entretenir le mécontentement né de la misère, surtout dans les régions passives du Gorski Kotar, de la Lika et du Zagorje. Le littoral paraît faire exception, l'idéologie marxiste y ayant de tout temps compté un nombre appréciable de partisans. Si le prestige russe a quelque part dans cette exaltation des esprits, son influence est certes moindre qu'en Serbie.

La situation est autre dans les villes, où le peuple ouvrier d'une part se laisse facilement exciter contre les classes bourgeoises, où une jeunesse universitaire surtout, depuis toujours attirée par l'idéologie marxiste, subit aujourd'hui l'attrait d'une Russie bolchevique faisant sa réapparition dans les Balkans.

[1] Le gouvernement polonais en exil, dirigé depuis le 30 septembre par le général Sikorski, s'installe à Angers en novembre 1939.

[2] Document non retrouvé.

Ces éléments constituent toutefois dans les villes une minorité et les petites chapelles de doctrinaires telles que celle du Dr. Adzija – objet de ma lettre du 27 octobre n° 317[1] – n'ont sur eux presque aucune influence.

Ce renouveau de vogue marxiste s'explique par l'action des agents étrangers, allemands notamment, et des éléments à leur solde, exploitant le thème d'une prétendue insuffisance de l'accord intervenu avec Belgrade[2].

Les flottements qui se manifestent dans l'Administration du fait de l'obstruction fréquemment exercée par Belgrade dans la transmission à la Croatie des compétences banovinales et plus encore dans l'attribution à la Banovine de ses crédits propres, ne sont pas étrangers à cet état d'esprit.

Dans les campagnes par contre, les promesses démagogiques répétées pendant vingt ans par les leaders croates suffisent à expliquer les désillusions causées par l'accord. Après s'être entendu rappeler sous les régimes passés que toute source du pouvoir était dans le peuple, celui-ci conçoit difficilement aujourd'hui que la révolution intervenue dans l'État ne l'ait fait détenteur de ce pouvoir que pour le lui faire déléguer à de nouveaux chefs.

De cet état d'esprit le produit le plus clair a été une série d'actes de violence dont la vengeance, personnelle plus encore que politique, a été le mobile et qu'hésitent à réprimer des autorités incertaines de leurs droits ou une police soucieuse de faire oublier le soutien jadis donné aux anciens régimes.

Des actes d'indépendance administrative se sont même produits ou se produisent encore de la part de comités locaux de la Gospodarska Sloga – organisme économique d'entraide paysanne du Parti paysan croate – qui, sous prétexte de réparer des injustices passées ou de remédier à la misère, ruinent par exemple la commune en déboisant stupidement son territoire.

De cette situation les autorités de la Banovine aussi bien que du Parti paysan croate ont une pleine conscience. La nécessité d'une autorité s'affirmant avec énergie s'impose à elles. La manifestation de cette autorité leur apparaît toutefois peu opportune, pouvant être exploitée à la veille d'élection par les éléments extrémistes.

Ces élections prochaines paraissent cependant, dans l'état actuel des choses, devoir être un succès pour le Dr. Macek qui jouit encore dans le pays d'un grand prestige. Dans les campagnes se dessine d'ailleurs par endroits une certaine lassitude – qui profitera au Parti paysan croate – après quelques semaines d'anarchie relative où, après avoir dérobé le bien du voisin, naît chez le paysan la crainte d'être dérobé à son tour. Les rentrées hâtives, par crainte de rapines, de récoltes non parvenues à maturité, ne sont pas rares dans la campagne croate.

Dans les villes, malgré les succès qu'y remporteront vraisemblablement les éléments extrémistes – communistes et frankistes[3] – le Parti paysan croate serait assuré également de la majorité.

[1] Document non retrouvé.

[2] Sur l'accord serbo-croate du 26 août, voir le document n° 88 et sa note 1.

[3] Mouvement fasciste d'Ante Pavelitch, futur *Führer* de la Croatie indépendante qu'il proclamera en 1941.

Après quoi, et une fois certains du lendemain, les dirigeants croates entendent mettre bon ordre à l'instabilité actuelle en recourant, s'il est besoin, à une main forte contre leurs propres partisans. Nous devons souhaiter que le temps de pourvoir à ce raffermissement de l'autorité soit donné à la Croatie.

Plus que l'action communiste est d'ailleurs à craindre, en ces circonstances, l'action frankiste qui, puissamment aidée par les deux grands voisins, trouve dans la jeunesse des villes une facile clientèle. La surenchère nationaliste à laquelle elle se livre en critiquant pour son insuffisance l'accord serbo-croate, n'apparaît pas elle-même, dans ces milieux dont le sens national est plus ou moins altéré par une tradition de servitude, en contradiction avec l'appel à l'étranger, italien ou allemand, que prônent les agents frankistes.

L'action de ceux-ci se fait sentir, bien qu'à un moindre degré, dans les campagnes où, dans les *gostione* (auberges), se discute entre paysans de la nécessité de recourir au *Prus* (Prussien) ou au *Rus* (Russe) pour rétablir l'ordre.

Malgré le défaitisme d'une minorité qui vendrait sans condition le pays aux plus forts, la situation est loin d'être désespérée. Les dispositions d'esprit des autorités permettent d'espérer qu'une normalisation du régime issu de l'accord serbo-croate leur permettra de reprendre le pays en main. Ce régime repose cependant essentiellement sur le prestige du leader Macek et l'on ne peut considérer sans angoisse la situation anarchique qui naîtrait d'une disparition éventuelle de ce dernier.

Z Europe 1918-1940, Yougoslavie, 167

327

M. Bargeton, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 780-781. *Bruxelles, 9 novembre 1939, 0 h. 30.*
Urgent.
(*Reçu* : le 9, 2 h. 30)

D'après les indications parvenues aux autorités belges d'une source hollandaise jugée sérieuse, les opérations militaires contre la Belgique et la Hollande seraient engagées entre le 12 et le 15 novembre[1].

[1] Le même jour, 9 novembre 1939, dans la matinée, une réunion interalliée a lieu au P.C. du général Gamelin, afin de « préciser les modalités d'emploi des forces alliées », en cas d'invasion de la Belgique et de la Hollande par l'Allemagne (voir Papiers 1940, Papiers Daladier, vol. 6, f°s 14-19, document non reproduit).

Selon un renseignement d'origine allemande, une vaste attaque aérienne contre l'Angleterre aurait lieu le 9.

Enfin le consul de Belgique à Prague a rendu compte d'un entretien qu'il a eu avec un officier de l'ancienne armée tchèque, représenté comme un homme capable et bien informé, et au cours duquel celui-ci a fourni les renseignements suivants : « L'offensive allemande contre les forces alliées commencerait vers le 15 novembre. Elle débuterait par des attaques aériennes massives échelonnées sur trois jours et menées d'après le plan suivant : le premier jour, bombardement intensif des terrains d'aviation alliés depuis Dunkerque jusqu'à Lyon avec utilisation de 500 à 1 000 avions. Le second jour, bombardement au moyen de bombes de gros calibres des nœuds de communication ferroviaires et routiers. Le troisième jour, bombardement des troupes en mouvement en utilisant, comme il a été fait en Pologne, une grande quantité de bombes de petit calibre. Une fois les avions alliés ainsi paralysés et les arrières franco-anglais désorganisés, les troupes allemandes passeraient à l'attaque de nos lignes. Ce dernier informateur ne croit pas à une invasion de la Hollande qu'il considère comme présentant peu d'intérêt, mais juge plus vraisemblable une action contre la Suisse.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 818

328

M. Adrien Thierry, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1367-1373. *Bucarest, 9 novembre 1939, 3 h. 15.*
Réservé.
(*Reçu* : le 9, 6 h. 30)

J'ai demandé à M. Gafenco quelques éclaircissements complémentaires sur les propositions qu'il a transmises dans les capitales balkaniques[1]. Après avoir exprimé l'intérêt certain que cette initiative était susceptible de présenter à nos yeux, je lui ai fait observer que le caractère assez vague des indications qu'il m'avait données le 31 octobre au sujet (mon télégramme nº 1320-1324)[2] rendait difficile une appréciation exacte du projet roumain. À cet égard j'ai cru devoir, à titre personnel et sans m'y étendre, renforcer les quelques objections que j'avais précédemment formulées par celles que m'ont fournies les informations récemment communiquées par le Département.

[1] Voir le document n° 397 sur transmission des propositions roumaines à Athènes notamment.
[2] Document n° 292.

Le ministre des Affaires étrangères a volontiers convenu de la justesse de la plupart de nos observations, mais ne m'en a pas moins rappelé que, dans l'esprit du gouvernement royal, l'offre d'une déclaration de neutralité commune a pour principal intérêt d'établir une solidarité morale entre les États du Sud-Est européen. D'un autre côté, le contact plus étroit qui serait noué de la sorte entre les ministres des Affaires étrangères respectifs pourrait permettre de préparer le règlement éventuel d'un certain nombre de questions qui ont paru jusqu'ici insolubles. En me rappelant d'autre part les raisons qui l'avaient amené à laisser un caractère assez imprécis à son plan, M. Gafenco a répété que cette imprécision offrait cet autre avantage d'éviter d'entrer dès l'abord en discussion avec la Bulgarie sur les concessions territoriales[1].

D'un autre côté, la réalisation du projet roumain tendrait à apaiser les inimitiés hongroises ou bulgares et permettrait à la Roumanie de ne pas se trouver isolée en cas d'une attaque russe contre la Bessarabie.

En réalité, le projet a pour origine le désir profond du Roi et de son gouvernement de renforcer la neutralité de son pays dont la situation lui paraît à juste titre demeurée très exposée. Il constitue le développement logique des sondages effectués dès le début de la guerre par M. Gafenco auprès des pays de l'Entente balkanique pour adopter une attitude commune et a pris son caractère actuel par sa conjonction avec une autre idée, chère au gouvernement de Bucarest, à savoir la recherche du côté italien d'un point d'appui qui ne soit pas compromettant contre les visées allemandes et russes. Mais des déclarations de M. Gafenco comme d'un entretien que j'ai eu avec le ministre de la Maison royale, j'ai retiré l'impression très nette que la proposition roumaine n'a pas été inspirée par l'Italie (communication de M. Massigli du 4 novembre)[2].

En ce qui concerne l'évolution de la négociation, le Ministre n'a pas insisté sur les réactions des alliés balkaniques de la Roumanie tout en admettant que la Turquie estimait qu'il demandait trop « peu » et la Yougoslavie qu'il demandait « trop », ce qui d'ailleurs était dans la ligne politique respective des deux pays.

Il s'est plus longuement étendu sur l'accueil réservé à sa proposition par les grandes puissances.

A. L'Allemagne ne lui est pas hostile parce qu'elle souhaite que la guerre ne s'étende pas au Sud-Est de l'Europe, mais on croit à Berlin que l'Italie ne serait pas disposée à donner sa coopération. D'après M. Gafenco, l'attitude du Reich est inspirée par son désir de ne pas voir l'Italie adhérer à une formule qui l'entraînerait à se déclarer neutre alors qu'elle n'a pas encore officiellement pris cette position qui, ajoute le Ministre, servirait les intérêts franco-britanniques[3].

[1] Voir le document n° 318.

[2] Télégramme nos 2091-2092 du 4 novembre (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 16, document non reproduit). M. Massigli signale que la proposition roumaine a surpris Ankara « par ce qu'elle contient à la fois de vague, d'illusoire et de dangereux » et que le gouvernement turc pense que M. Gafenco n'a pas agi spontanément, mais « sous l'inspiration italienne. »

[3] Voir le document n° 301.

B. Le gouvernement anglais s'est montré favorable à la position roumaine dont l'adoption serait, à ses yeux, un facteur de paix important contre l'agression dans les Balkans. Des instructions ont été données à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Ankara en vue d'appuyer le point de vue de Bucarest, mais le point délicat de cette affaire reste l'accord avec la Bulgarie au sujet duquel il apparaît indispensable à Londres que les pays de l'Entente balkanique se mettent d'accord ; d'ailleurs, si le gouvernement anglais recommande des concessions roumaines dans la Dobroudja, il demeure par contre opposé aux concessions grecques dans la mer Egée.

En outre, le Foreign Office ne voit pas d'objection à une participation de l'Italie au bloc des neutres mais il précise que le gouvernement anglais ne compte nullement s'associer à la proposition roumaine ni « se mettre en avant » à ce sujet ; cette tactique selon lui serait mauvaise et ne pourrait que compromettre l'idée de M. Gafenco. Mais il est disposé par contre à en discuter dans l'esprit le plus compréhensif.

C. Enfin le ministre des Affaires étrangères a eu de nombreux entretiens avec le ministre d'Italie qui, après s'être tout d'abord montré favorable, a modifié son attitude. Il paraît aujourd'hui s'intéresser de nouveau à la proposition. M. Gafenco relie cette évolution à l'article de M. Gayda du 7 novembre[1] auquel il attache une grande importance et qu'il traduit ainsi : en présence du danger russe, l'Italie s'affirme comme la seule puissance capable de sauvegarder la paix dans les Balkans.

De tout ce qui précède il me paraît malaisé d'émettre un pronostic sur l'issue des pourparlers tant que le gouvernement de Rome n'aura pas nettement défini sa position, qui évidemment domine tout le problème.

En terminant, le ministre des Affaires étrangères m'a exprimé le souhait qu'à son tour le gouvernement français voulût bien lui faire connaître son point de vue sur l'ensemble de la question.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

[1] Il s'agit d'un article publié par le *Gionarle d'Italia*, sous le titre « La Russie et la guerre. Singulier manifeste du Komintern contre les gouvernements d'Europe et des États-Unis. L'erreur et la vérité. » avec un résumé du manifeste du comité exécutif du Komintern à l'occasion du 22e anniversaire de la Révolution d'Octobre. M. François-Poncet qui en cite de longs passages, indique que « l'article de M. Gayda se distingue par l'âpreté de l'accent et la rudesse indignée du ton. » En réponse « au passage du manifeste qui attribue aux bourgeois italiens le dessein de se jeter sur les vaincus pour participer au partage de leurs dépouilles », M. Gayda rappelle l'attitude de l'URSS à l'égard de la Pologne et accuse Moscou de vouloir élargir le conflit dans le bassin danubien et dans les Balkans, alors que « l'Italie s'est prodiguée jusqu'au dernier moment pour sauver la paix européenne. (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 962, document non reproduit). M. François-Poncet revient sur cet article dans ses télégrammes (non reproduits) nos 4738-4741 du 7 novembre (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 962), n° 4749 du 8 novembre (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 328), n° 4757 du 8 novembre (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 248) et n° 4802 du 10 novembre (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 962). L'ambassadeur de France à Rome évoque notamment l'impression profonde que cet article aurait produite en Angleterre, en Suisse, en Turquie, en Bulgarie, en Grèce, en Yougoslavie et en Égypte. Dans son télégramme nos 1425 du 12 novembre, M. Ostrorog signale les réactions de l'ambassadeur turc à Moscou à ce sujet : « Si le projet actuel visant l'organisation d'une ligue des neutres dans les Balkans n'a pas d'autre objet que le maintien de la paix, la Turquie n'y voit que des avantages et y prêtera loyalement les mains. Mais si l'Italie, sous prétexte de s'opposer au jeu de Moscou, veut prendre la direction des affaires balkaniques, elle nous rencontrera sur sa route. (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 74, document non reproduit).

329

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 2912 à 2916[1]. *Paris, 9 novembre 1939, 19 h. 55.*

(*Déchiffré* : le 9, 19 h. 55)

De Bruxelles, 9 novembre

Secret.

J'ai vu M. Spaak ce matin à la première heure et lui ai rappelé tout d'abord la question qu'il m'avait posée le 3 novembre. Je lui ai dit qu'en cas de violation du seul territoire hollandais, le gouvernement français préférerait que la Belgique intervînt plutôt que de rester neutre[2].

Il m'a redit son sentiment personnel que la Belgique ne pouvait rester inactive en pareil cas, que l'étude de la question serait poursuivie en prenant pour base que la France et l'Angleterre interviendraient elles-mêmes dans toute la mesure de leurs moyens et en prêtant assistance aux forces belges en passant par la Belgique.

Je lui rappelai que cette collaboration, que cette assistance nécessitaient une préparation chaque jour plus nécessaire[3]. Il me répondit qu'il me reparlerait plus tard de cette éventualité qui n'était pas celle qui le préoccupait.

Je lui ai dit qu'en effet j'avais tenu à le voir d'urgence pour lui parler également de la situation présente.

Très secret. Suite à mon télégramme précédent

M. Spaak m'a dit qu'une question le préoccupait personnellement, dont la solution lui paraissait des plus délicates, qu'il désirerait signaler dès maintenant à l'attention de Votre Excellence : celle du commandement des forces qui coopéreraient éventuellement avec l'armée belge, elle-même commandée par le Roi. Il était en effet à prévoir que les divisions belges, maintenant toutes en ligne, n'auraient d'autre soutien et réserves générales que les forces françaises et anglaises.

[1] Chiffré, par fil direct.

[2] Voir le document n° 324.

[3] Le 30 octobre 1939, déjà, M. Daladier précise à M. Spaak, par la voix de l'ambassadeur Bargeton : « Le général Gamelin m'a prévenu qu'il se porterait de toutes façons en avant, mais l'amplitude de son mouvement dépendra essentiellement des délais que lui réserveront les conditions d'appel des forces françaises et le degré de la préparation technique effectuée d'un commun accord. » (cf. *Les Relations militaires franco-belges de mars 1936 au 10 mai 1940,* Paris, Éditions du CNRS, 1968, p. 84 et Annexe X, pp. 146-147.

Très secret.

J'ai dit à M. Spaak que je m'attendais à le voir hier soir (...)[1] que la veille il m'avait fait prévoir. Il m'a répondu qu'il pourrait ce matin être un peu plus positif qu'il n'avait pu l'être hier et qu'il ne l'avait été avec l'ambassadeur d'Angleterre. Il m'a précisé qu'aujourd'hui même, des informations seraient demandées à Paris sur l'importance du concours que la Belgique pouvait attendre et que, dans sa pensée – et il s'y emploierait de toute son influence –, l'échange d'informations devait s'élargir aussi rapidement que possible, la situation ne permettant aucun retard. Il m'a instamment demandé que la plus grande discrétion fût observée. »

Z Europe 1918-1940, Belgique, 198

330

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2007-2009. *Washington, 9 novembre 1939.*

Le sous-secrétaire d'État m'a donné lecture des télégrammes par lesquels l'ambassadeur des États-Unis à Bruxelles avait rendu compte de ses conversations avec le roi des Belges et son ministre des Affaires étrangères. M. Spaak craignait une invasion simultanée des Pays-Bas et de la Belgique. Sans doute, pensait-il, les Allemands n'auraient pas besoin de violer le territoire belge pour s'emparer des Pays-Bas ; mais ils devaient compter que la France et l'Angleterre seraient obligées, dans ce dernier cas, de s'établir en Belgique pour couvrir leur flanc.

D'autre part, le chargé d'affaires des États-Unis à Berlin[2] venait de télégraphier que la presse allemande, qui avait adopté hier envers la Belgique un ton plus modéré, conformément aux assurances données la veille par M. von Ribbentrop à l'ambassadeur de Belgique, était redevenue agressive ce matin[3]. Enfin, M. Kennedy[4] avait téléphoné ce soir les inquiétudes du Foreign Office.

M. Sumner Welles m'a donné raison quand je lui ai dit que l'initiative hollandaise, trop manifestement inspirée par la crainte, était inopportune

1 Lacune de déchiffrement.

2 Il s'agit de M. Kirk.

3 Rappelons que l'ambassadeur des États-Unis à Berlin, Hugh Wilson, a été rappelé à Washington par le président Roosevelt à la fin de l'année 1938, « pour lui faire un rapport sur la situation en Allemagne ». M. Wilson n'est pas retourné à son poste et celui-ci est resté vacant. (voir le document n° 365).

4 Joseph Kennedy est alors ambassadeur à Londres.

et aurait pu être dangereuse si le roi des Belges n'avait pris soin de faire apparaître une solidarité, jusqu'ici douteuse, entre les deux États menacés. Mon collègue belge et M. van Zeeland, tous deux très favorables à notre cause, ont souscrit avec empressement à cette interprétation.

Le sous-secrétaire d'État m'a dit être convaincu que l'invasion de la Belgique et des Pays-Bas conduirait certainement l'Allemagne à sa perte. Mais il admettait que M. Hitler pouvait y être poussé par les graves difficultés avec lesquelles le régime nazi se trouvait aux prises et dont l'attentat de Munich[1], machiné, croyait-il, par les extrémistes du Parti, fournissait une nouvelle preuve.

Z Europe 1918-1940, Pays-Bas, 78

331

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4800[2]. *Rome, 9 novembre 1939.*
Secret.

J'ai eu aujourd'hui (9 novembre), comme j'en ai à peu près chaque semaine, une conversation avec le comte Ciano, conversation d'un tour aussi libre, de part et d'autre et, du moins en apparence, aussi confiant que les précédents.

Avant d'en venir à des sujets de plus grande ampleur, j'ai voulu traiter d'abord de quelques affaires en suspens.

On s'était ému, à Tunis, d'une rechute dans la propagande antifrançaise dont s'étaient rendus coupables, le 1er novembre, les postes de *Radio-Bari* et *Radio-Tripoli*, parlant en langue arabe. Le président du Conseil m'avait adressé à ce propos un télégramme[3].

[1] Le 8 novembre 1939, alors que le Parti nazi célébrait l'anniversaire du « putsch de la brasserie » de 1923 dans les locaux de la « Burgerbraükeller », une bombe explosait causant la mort de 9 personnes et en blessant 65 autres. Hitler et les dirigeants du parti avaient quitté le meeting quelques minutes plus tôt.

[2] En clair par courrier.

[3] Document non retrouvé. Le télégramme n° 517 en date du 2 novembre 1939, envoyé par le résident général à Tunis, Eirik Labonne, au Département, qui signale cette « rechute » de la propagande italienne, se trouve dans Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 4 : « …Dans leurs émissions en langue arabe, *Radio-Bari* et *Radio-Tripoli* ont lancé des nouvelles au moins tendancieuses hier soir à 18h.10 et 18h.45. Le Département jugera peut-être nécessaire d'attirer sur ces émissions des postes italiens l'attention de M. François-Poncet. Elles nous ont surpris d'autant plus que depuis plusieurs semaines, les postes de la radio italienne ont eu souci de donner à leurs émissions un caractère de correction et d'objectivité que j'ai reconnu auprès des autorités consulaires italiennes de la Régence. » (document non reproduit).

Je l'ai signalé au comte Ciano.

Celui-ci m'a donné l'assurance qu'il s'agissait, en l'espèce, d'un cas isolé, de l'accès de mauvaise humeur de « quelque imbécile », et nullement d'une campagne systématique. J'espère que l'audition ultérieure de *Radio-Bari* aura confirmé la véracité de cette déclaration.

J'ai, ensuite, attiré l'attention du Ministre sur un sieur Pallotta, qui a été, ces jours derniers précisément nommé membre du directoire du Parti national fasciste. Ce Pallotta dirige une publication intitulée *Vent'anni* destinée à la jeunesse universitaire de Turin et qui est animée d'une hostilité persévérante, et volontiers insultante, à l'égard de la France. Un membre du directoire du Parti peut-il continuer à tenir un semblable langage sans compromettre le Parti tout entier ? Mon interlocuteur m'a promis de lui conseiller plus de modération. « Je le verrai moi-même », m'a-t-il dit. « C'est un bon gros ! »

Le cas du correspondant du *Messaggero* à Paris, Enrico Massa, a été également évoqué par moi. Je me suis plaint du ton fielleux des communications de ce journaliste et de la malveillance obstinée dont demeuraient empreints les moindres de ses articles, malgré les avertissements qui lui avaient été adressés. J'ai laissé entendre que nous allions être obligés de prendre contre lui des sanctions. Mais le comte Ciano m'a prié d'ajourner ces mesures ; il lui semblait préférable que la direction du *Messaggero* rappelât d'elle-même son rédacteur ; le Ministre saurait l'y inviter.

J'ai alors indiqué à mon interlocuteur que je souhaitais, dans les circonstances présentes, de pouvoir soumettre par l'entremise du ministre de la Culture populaire, à l'usage de la presse italienne, des informations et une documentation sérieuses concernant la France et les affaires françaises, et qui me seraient envoyées de Paris. La presse italienne s'en servirait à son gré et suivant son appréciation, ou celle du ministère de la Culture populaire. Mieux valait, en pareille matière, travailler honnêtement et à visage découvert. À titre d'échange, je recevrais d'ailleurs volontiers des comptes rendus ou des études documentées relatives aux œuvres et aux entreprises du régime, et je me chargerais de les mettre à la disposition de la presse française, qui les utiliserait à sa convenance. Le Ministre verrait-il des inconvénients à ce que l'un de mes collaborateurs allât examiner cette question avec les services de la Culture populaire ?

Le comte Ciano m'a répondu qu'il ne voyait pas d'inconvénients à pareil examen, mais sur le fond, il réservait son avis ; il n'était pas défavorable à mes suggestions ; il devait, cependant, consulter M. Mussolini et recueillir d'abord son agrément ; c'était, du reste, ce que le ministre de la Culture populaire ne manquerait pas de faire, de son côté.

Enfin, je me suis enquis auprès de mon interlocuteur de savoir s'il avait eu connaissance de la lettre que je lui avais écrite pour lui annoncer la participation de la France à l'Exposition universelle de Rome, en 1942[1].

[1] Document non retrouvé.

Car je n'avais pas remarqué que la presse de la Péninsule eût publié cette nouvelle, autrement que dans les correspondances envoyées de Paris.

Le ministre des Affaires étrangères s'est récrié, en jurant qu'il avait lu lui-même la nouvelle en question dans les journaux italiens. Je l'ai félicité de l'excellence de ses yeux ; les miens, très attentifs, mais, sans doute, plus faibles, n'avaient pas réussi à dénicher cette communication. Après quoi, il fut convenu que j'irais bientôt visiter les emplacements où pourrait éventuellement être édifié le pavillon français.

De là, nous avons passé à des problèmes d'un plus large intérêt. J'ai interrogé le comte Ciano sur le voyage du maréchal Göring[1]. Qu'y avait-il de vrai dans cet épisode qui avait, durant quelques jours, intrigué si vivement la curiosité de l'Italie et des autres pays ? Le comte Ciano m'a répondu : « Rien du tout ! À aucun moment je n'ai été ni averti, ni pressenti au sujet d'une pareille visite. Voilà la stricte vérité ! » Je me suis étonné que, dans ces conditions, les informations recueillies de Berlin à Amsterdam aient été reproduites par le *Popolo d'Italia*, journal du *Duce*, et que, par la suite, aucun démenti ne leur ait été opposé, de Rome.

« Le *Duce* – m'a dit mon interlocuteur – n'est pas responsable de toutes les sottises que peuvent commettre les secrétaires de rédaction du *Popolo d'Italia*. Et pourquoi aurions-nous lancé un démenti ? Nous n'étions en présence de rien. »

J'ai cru comprendre que la visite du maréchal Göring n'était pas non plus prévue pour un avenir rapproché. Le Ministre ne m'a pas persuadé, au surplus, que l'incident se soit borné à la simple mise en circulation par un journalisme en mal de sensation d'une rumeur dénuée de fondement.

Mais ce qui intéressait bien davantage le comte Ciano, c'était l'attentat de Munich, dont la presse du matin avait publié le récit[2]. J'ai déjà indiqué que le Ministre ne s'arrêtait guère à la version attribuant le coup à la perfide Albion et à son « *Secret Service* ». Il acceptait d'emblée ce que je lui disais à ce sujet, non pas qu'il en considérât l'Angleterre, ou la France, comme moralement incapables, selon mes affirmations, mais plutôt parce qu'il les jugeait matériellement hors d'état de « monter » une entreprise d'une telle envergure. Je dois ajouter, d'ailleurs, qu'il ne se ralliait pas à l'hypothèse, pourtant fort répandue dans le public romain, d'une opération machinée par la Gestapo ou par l'entourage du *Führer* dans un dessein de propagande. Il retenait, en revanche, l'hypothèse d'un attentat commis par les Allemands d'opposition hostiles à Hitler et désireux de se débarrasser de lui. Il y voyait un symptôme qui le frappait, l'indice d'un trouble profond, qui se manifesterait, sans doute, par d'autres tentatives du même genre. Il me laissait entendre qu'il admettait maintenant, bien qu'il l'eût nié devant moi il y a peu de temps, qu'effectivement tout n'était pas pour le mieux en Allemagne et que le nombre des Allemands, convaincus qu'Hitler et Ribbentrop étaient devenus un danger pour le pays et un obstacle infranchissable au rétablissement de la paix, allait en croissant.

[1] Voir document n° 316.

[2] Le 8 novembre, George Elser avait tenté d'assassiner le *Führer* à Munich.

Les circonstances de l'attentat le remplissaient d'étonnement. Comment était-il possible qu'un engin mécanique ait pu être placé sur le toit d'une salle où l'on savait que le *Führer* allait se rendre, et qui avait dû, par conséquent, être inspecté et qui était gardé à l'avance par la police ? Il fallait supposer ou une habileté raffinée, ou des complicités étendues. Tout cela demeurait bien étrange.

Il ne m'a pas semblé qu'en me livrant ainsi, au moins partiellement, ses réflexions, le comte Ciano ait éprouvé, devant l'insuccès du complot, aucun des sentiments de satisfaction et de sympathie que je devais, un peu plus tard, trouver exprimés dans les télégrammes officiels de M. Mussolini et du roi Victor-Emmanuel.

Il s'inquiétait, en revanche, des conséquences de l'événement. Il craignait que les accents vengeurs, les paroles de menace, le redoublement d'excitation contre l'Angleterre qu'on relevait dans la presse allemande n'eussent pour effet de pousser Hitler à cette invasion de la Hollande, qu'on paraissait redouter à La Haye et à Bruxelles[1], qui avait évidemment déterminé l'initiative pour la paix des souverains des deux pays et que le comte Ciano avait, jusque-là, tenue et tenait encore, et malgré tout, pour improbable.

Je m'étais proposé de questionner également mon interlocuteur sur la situation dans les Balkans et sur les dispositions, à cet égard, de la politique italienne. Mais je n'en eus pas le loisir. Les petites choses, chez le comte Ciano, se mêlent facilement aux grandes et sa conversation en retire quelque chose d'humain et de naturel, qui n'est pas sans charme. Le Ministre était souffrant. Il avait eu dans la matinée une séance douloureuse chez son dentiste. Il avait besoin de repos. Je dus écourter l'entretien. Mais j'y gagnai le récit d'une anecdote assez piquante. Le comte Ciano me raconta que pendant la campagne d'Éthiopie, il avait été obligé de se faire arracher une dent. Faute de médecin ou de dentiste, il avait eu recours à un mécanicien de son escadrille, qui l'avait opéré avec une pince ordinaire. Un de ses compagnons immobilisait entre ses mains la tête du commandant de *La Desperata*. Un autre dirigeait les mouvements du mécano. Le résultat fut qu'un fragment du maxillaire fut enlevé avec la dent et que le patient, infecté, eut une fièvre intense. Le premier de ces compagnons s'appelait Muti, aujourd'hui secrétaire du Parti et successeur de Starace, le second, Pavolini, aujourd'hui ministre de la Culture populaire et successeur d'Alfieri.

[1] Voir le document n° 327.

332

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4806[1].
Réservé.

Rome, 10 novembre 1939.
(*Reçu* : le 12, 12 h.)[2]

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt des télégrammes de notre ambassadeur à Ankara n° 2091, 2102/2104 et 2110 des 4, 6 et 9 novembre[3], qui m'ont été communiqués par la valise arrivée à Rome hier soir. Les indications recueillies par M. Massigli et les vues qu'il expose au sujet des propositions roumaines mettent bien en lumière les difficultés actuelles du problème balkanique. Toutefois, l'orientation et l'activité qu'elles supposent de la part de l'Italie ne correspondent pas complètement aux observations que j'ai pu faire ici.

Si, en effet, le gouvernement fasciste est apparu, il y a quelques semaines, comme soucieux de réaliser sous son égide un groupement balkanique, destiné surtout à préserver la Péninsule de l'extension éventuelle du conflit, il semble bien, en revanche, que, depuis lors, ses intentions se soient trouvées ralenties par beaucoup d'hésitations et que sa position actuelle soit plutôt de réserve et d'attente. Je ne crois pas, en particulier, que l'Italie puisse être l'instigatrice des propositions roumaines. Questionné, le mois dernier, par le ministre de la Grèce, sur la possibilité d'une action italienne tendant à la constitution d'un groupement des neutres dans les Balkans, le comte Ciano, pour toute réponse, s'était borné à énumérer les bonnes relations que son pays entretenait avec la Yougoslavie, la Hongrie, la Bulgarie et la Grèce. Il avait ajouté : « Quant à la Roumanie, il serait bien désirable qu'avant tout, elle réussît à s'entendre avec nos amis hongrois ». Cette réserve à l'égard de la Roumanie a été encore accrue, depuis cette époque, par les menaces qui pèsent sur ce pays. L'Italie ne souhaite probablement pas, à l'heure actuelle, se rendre solidaire d'un État dont l'existence lui semble sérieusement en péril et auquel l'avenir doit, dans l'opinion des dirigeants fascistes, réserver, à tout le moins, l'amputation de la Bessarabie et de la Dobroudja. Elle sait, d'autre part, que tout projet de groupement balkanique excluant la Roumanie se heurterait présentement, dans sa réalisation, à des obstacles à peu près insurmontables. Elle n'est pas non plus assurée des intentions de

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] Les télégrammes de M. Massigli n°s 2091-2092 du 4 novembre et n°s 2102-2104 du 6 novembre, relatifs au plan roumain d'extension de l'Entente balkanique, se trouvent dans les Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 16 (documents non reproduits). Le télégramme n° 2110 du 9 novembre n'a pas été retrouvé.

l'Allemagne et de l'URSS, dont, au fond d'elle-même, elle voudrait bien contenir les velléités d'expansion, mais qu'elle évitera, autant que possible, de heurter de front. Bref, le gouvernement de Rome considère la situation dans les Balkans comme soumise encore à trop d'inconnues pour qu'il croit souhaitable de la cristalliser sous l'étiquette d'une neutralité ouvertement patronnée par l'Italie. C'est pourquoi, son attitude présente est beaucoup plus d'expectative que d'activité.

En tous cas, la position de la Roumanie et les doutes qu'inspire ici l'avenir de ce pays constituent certainement l'une des raisons principales des flottements de la politique italienne dans les Balkans. Une connivence italo-roumaine est, dans ces conditions, difficile à imaginer.

Je remarque d'autre part que, vis-à-vis de l'Italie, mon collègue turc à Rome, qui est un homme sage et pondéré, ne paraît pas partager les sentiments de suspicion et d'hostilité qu'éprouveraient à Ankara les milieux dirigeants. M. Ragip Baydur se méfie comme nous, et je dirais, comme tout le monde, de l'Italie. Mais il estime que, tout en observant à son égard la prudence nécessaire, il serait néanmoins de bonne politique, au lendemain de la signature de l'Accord tripartite, et en raison même des hésitations italiennes, d'essayer d'améliorer les relations avec Rome, de lui manifester un désir de consultation mutuelle et de collaboration, de l'attirer vers soi et de courir ainsi la chance de l'empêcher de se rejeter du côté de l'Allemagne et de l'URSS et d'aller vers des solutions d'aventure. Si l'Italie ne répondait pas, ou répondait mal à ces avances, du moins aurait-on fait le nécessaire pour lui tracer une meilleure voie.

Les vues de l'ambassadeur de Turquie me semblent justes. Ce sont bien, d'ailleurs, celles que j'ai cru trouver exposées dans le télégramme 1335 de Votre Excellence, en date du 6 novembre[1].

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

[1] Ce télégramme, adressé également à Londres, Bucarest, Belgrade et Athènes, se trouve dans les Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10 : « Autant nous apparaît souhaitable que l'Italie puisse être intéressée, comme grande puissance européenne, à apporter à son action sur l'Allemagne et sur la Bulgarie, une collaboration efficace au maintien de la paix dans les Balkans, autant il nous semblerait inopportun qu'elle fût, au premier degré et directement, associée, seule grande puissance européenne, à une communauté régionale qu'elle voudrait attirer sous son patronage exclusif. » (document non reproduit).

333

M. CHARLES ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 976[1]. *Berne, 10 novembre 1939.*
(*Reçu* : le 12, 12 h.)[2]

Je me réfère à mon télégramme 971-973[3].

L'inquiétude qui se manifeste depuis hier en Suisse sur les intentions prochaines du chancelier Hitler est partagée par un grand nombre de mes collègues neutres. La légation des Pays-Bas se montre évidemment particulièrement préoccupée des critiques agressives de la presse du Reich à l'égard de son pays, de l'action violente qui semble laisser présager le ton des commentaires allemands au lendemain de l'attentat de Munich, enfin de l'incident survenu hier à la frontière germano-hollandaise.

Le ministre de Roumanie, frappé de la nervosité dont fait preuve l'état-major suisse, se prépare déjà à quitter Berne.

Quant à la légation d'Italie, loin d'apporter à la Suisse le réconfort et l'appui que les récents articles de la presse fasciste sur la neutralité helvétique[4] laissaient espérer à M. Motta, elle contribue plutôt à augmenter l'inquiétude, sous l'influence de son chef qu'impressionne manifestement la puissance militaire du Reich.

J'ajoute que les milieux bancaires suisses relèvent, non sans quelque préoccupation, l'augmentation continue depuis deux jours de la prime sur le billet de banque américain (aujourd'hui on trouvait en Suisse difficilement le dollar-note à 4.90) ainsi que la forte pression exercée sur le florin et les pertes d'or qui en étaient résultées dans la journée d'hier au détriment des réserves monétaires hollandaises.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 821

1 En clair.

2 Par courrier.

3 Document non retrouvé.

4 Cf. les télégrammes n° 954 (2 novembre) et n° 979 (8 novembre) de M. Charles Alphand, in Z Europe 1918-1940, Suisse, vol. 214, documents non reproduits.

334

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3937. *Londres, 10 novembre 1939, 12 h. 15*[1].
Réservé. Très confidentiel.

Les renseignements de sources diverses que continue à recevoir le Foreign Office indiquent que l'entrée des troupes allemandes dans les Pays-Bas serait imminente. Les dates données comme les plus probables sont celles du 11 ou du 15.

Quelle que soit la valeur qu'il convient d'attacher à ces bruits, tout semble prêt aujourd'hui pour que l'armée allemande s'ébranle au premier signal de Berlin.

Sir Alexander Cadogan m'a dit que, contrairement à la nouvelle répandue aujourd'hui dans les milieux de presse, les ressortissants britanniques résidant aux Pays-Bas n'avaient pas reçu le conseil de regagner le Royaume-Uni.

Z Europe 1918-1940, Pays-Bas, vol .78

335

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3938 à 3939. *Londres, 10 novembre 1939, 23 h. 10*[2].
Réservé. Secret.

L'ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles avait reçu l'instruction de signaler au gouvernement belge, en invoquant la perspective d'une attaque prochaine contre les Pays-Bas et la Belgique, l'intérêt très pressant d'établir le plus rapidement possible des contacts avec les états-majors anglais et français[3].

[1] Chiffré à 12 h. 15.

[2] Chiffré à 23 h. 10.

[3] Sur cette question, voir la copie (envoyée de l'ambassade de France à Londres le 23 octobre 1939) de la dépêche n° 233 adressée le 14 octobre par M. Sarrien, consul général de France à Liège : « Les contacts d'état-major franco-belge » (in Z Europe 1918-1940, Belgique, vol. 198).

M. Spaak a répondu à Sir Robert Clive que depuis longtemps il était personnellement d'avis de prendre cette précaution, mais que, jusqu'à présent, l'état-major belge s'y était toujours opposé. Toutefois l'attaché militaire belge a reçu l'ordre de faire aujourd'hui même une démarche à Paris à ce sujet. Les décisions opportunes seront prises ensuite à Bruxelles suivant l'accueil qui aura été réservé à cette démarche.

M. Spaak a demandé à son interlocuteur s'il fallait engager ces pourparlers avec la France ou avec l'Angleterre. « Avec les deux », lui a répondu Sir Robert Clive, qui a ajouté qu'ils pourraient d'ailleurs se poursuivre à Bruxelles même. Le ministre des Affaires étrangères a exprimé l'avis qu'à Paris il y aurait moins de risque d'éveiller les soupçons.

Z Europe 1918-1940, Belgique, 198

336

M. Charles Alphand, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 981 à 984. *Berne, 11 novembre 1939, 19 h. 31.*
Réservé.
(*Reçu* : le 11, 21 h. 10)

« On ne s'attend à rien mais il faut être prêt à s'attendre à tout ». Telle aurait été la conclusion de la réunion du Conseil fédéral tenue hier en présence du général Guisan. Celui-ci aurait commencé par préciser qu'il n'existait aucun indice de menace directe contre la Suisse : travail purement défensif du côté allemand de la frontière suisse, deux compagnies seulement à Feldkrik, et si la route du col de l'Arlberg doit être maintenue ouverte tout l'hiver, c'est peut-être seulement pour doubler la route de Munich.

Mais le général aurait ajouté qu'il y avait, en tenant compte de 30 divisions de formation récente, 130 divisions allemandes sur le front occidental.

Or l'Allemagne n'avait besoin que de 30 divisions pour tenir la ligne Maginot. Elle avait donc 100 divisions pour manœuvrer et tous les renseignements indiquaient qu'une offensive était désormais inéluctable. Où se produirait l'attaque ? Selon toute vraisemblance contre la Hollande et peut-être contre la Belgique. Mais le général Guisan aurait envisagé la possibilité pour l'Allemagne de distraire de sa masse de manœuvre une trentaine de divisions afin de faire une diversion par la Suisse. Cette diversion pouvait avoir trois objectifs : ou tenter de déborder l'armée française par le sud, ou simplement fixer des réserves françaises pour les empêcher de se porter au nord, ou même renforcer la frontière sud du Reich.

La deuxième hypothèse serait la plus vraisemblable. Quant à la troisième, elle constituerait en somme une guerre préventive engagée par l'Allemagne pour barrer la vallée de l'Aar, entre Bâle et Lucerne par exemple, afin d'empêcher que les Alliés, une fois la guerre réellement déclenchée, ne soient tentés de profiter des sentiments francophiles de la Suisse pour essayer de tourner par le sud la ligne Siegfried.

Ce n'étaient évidemment que des hypothèses, le Conseil fédéral l'a bien compris, mais il a compris également qu'il y avait 130 divisions allemandes massées sur la frontière occidentale du Reich et que ce fait seul constituait une menace étant donné la forme actuelle du gouvernement de l'Allemagne.

J'ai essayé vainement de savoir où le Conseil fédéral songeait à se replier éventuellement. Le nonce croit que la première étape prévue est Interlaken. D'après certaines allusions faites au Tessin, à la protection offerte par la grande chaîne des Alpes, à la certitude montrée par M. Motta à l'égard de la neutralité italienne, j'ai été amené à penser que ce canton pourrait bien, en cas de guerre, être choisi sous l'influence du chef du département politique, qui en est originaire.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 821

337

NOTE DE L'INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES DE STRASBOURG[1]

La situation dans les Balkans

N. nº 2394[2]. *Moutaines-le-haut, 12 novembre 1939*[3].

Secret.

On nous mande de Budapest :

La situation actuelle dans les Balkans mérite d'être considérée avec soin et intérêt, non point tant à cause des risques immédiats de guerre que

[1] Il s'agit de l'ancien Centre d'études germaniques, qui prend ce nom lors de la déclaration de guerre, alors qu'il se replie à Clermont-Ferrand. Créé en 1921 à Mayence, puis rapatrié à Strasbourg en 1930 au moment de l'évacuation de la rive gauche du Rhin par les Français, le CEG, rattaché à l'université de Strasbourg, préparait des étudiants aux études supérieures d'allemand, en même temps qu'il assurait la formation spécialisée sur l'Allemagne d'officiers déjà diplômés de l'École de guerre. Les officiers passés par le Centre ont souvent rejoint les services de renseignements. Parmi les anciens élèves, on peut citer le futur résistant, chef du mouvement Combat, Henri Frenay.

[2] Annexe n° 2, Moutaines-le-haut. Destinataires : le président de la République, le président du Conseil, le vice-président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale, le ministre de la Marine, le ministre de l'Air, le général, commandant en chef.

[3] Tél. n° 41 à Salins-les-Bains (Jura).

parce que, sur le plan diplomatique, de grandes batailles s'y livrent quotidiennement, batailles qui pourraient avoir des répercussions dans le domaine politique et militaire.

Les pays où la situation est la plus curieuse, au point de vue extérieur, sont sans doute la Roumanie et la Bulgarie plus ou moins convoitées par des influences et des forces contradictoires mais où la part russe est énorme, la Hongrie qui se sent soumise à une forte pression allemande, la Yougoslavie considérée de plus en plus par l'Italie, surtout depuis l'accord de celle-ci avec Athènes, comme une « base de départ diplomatique ».

L'Autriche, la Bohême-Moravie, la Pologne, ont cessé d'être des facteurs indépendants en matière de politique extérieure et même intérieure ; la Slovaquie, en apparence indépendante, en est presque arrivée au même point. L'influence de la Reichswehr y demeure impressionnante et l'on a vu le nouveau président de la République, Mgr Tiso, prêtant serment devant le Parlement slovaque en costume ecclésiastique rehaussé par une seule décoration, la Grand-Croix de l'Aigle allemand.

Du point de vue intérieur, c'est incontestablement la Roumanie qui se trouve actuellement dans la situation la plus difficile. Le pays souffre depuis longtemps de ce que l'un des meilleurs connaisseurs de cette nation appelait récemment sa « situation faisandée ». Les incidents d'ordre intérieur, lorsque ce ne sont pas des accidents comme dans le cas de l'assassinat récent du président du Conseil Calinesco[1], sont pour ainsi dire journaliers. Le Roi gouverne, c'est entendu, et même avec une énergie incomparable. Mais il est constamment obligé à des actes d'autorité que la veille même il n'avait point prévus et, malgré tout, il s'agit là d'une situation assez usante. Chacun sait que le gouvernement est assuré par des créatures du Souverain mais qu'en réalité il ne se passe dans le pays que ce que le Roi a décidé. C'est bien là d'ailleurs ce qui finit pas inquiéter les partisans du Souverain qui sentent que ce dernier est menacé, par les organisations terroristes qui foisonnent dans le pays, à proportion même de son autorité personnelle.

Dans le désir de décongestionner la situation vis-à-vis de la Russie (Moscou ayant toujours l'œil sur la Bessarabie), le Roi a décidé que le gouvernement allait accorder les mêmes droits à la minorité russe de Roumanie qu'aux autres minorités nationales, par exemple la minorité allemande du Banat et la minorité hongroise de Transylvanie. Le ministre de l'Intérieur, sur la demande du président du Conseil Argetoiano, a reçu le 3 novembre les « chefs » de cette minorité russe et lui a garanti les mêmes droits qu'aux Allemands et Hongrois. Il suffit de savoir avec quel mépris les Roumains ont traité jusqu'à présent leurs compatriotes originaires de Russie pour deviner avec quelle amertume M. Ottasau a dû exécuter la semaine dernière l'ordre royal.

En Hongrie, les apparences sont meilleures, mais les réalités laissent cependant apparaître, sinon quelques fissures – admettons que le terme

[1] M. Calinesco a été assassiné le 21 septembre 1939 par des membres de la Garde de Fer.

soit trop fort –, tout au moins quelques soucis. C'est ainsi que l'on voit les journaux de Budapest et les agences hongroises multiplier des assurances qui eussent pu apparaître, en d'autres temps, superflues. L'Agence télégraphique hongroise dément le 7 novembre l'information donnée en langue hongroise le 6 novembre par la *BBC* de Londres selon laquelle on aurait distribué à Budapest des tracts anti-allemands. La même agence se félicite de ce que les milieux français portent intérêt à la politique de paix de la Hongrie et le lendemain 8 novembre le *Poster Lloyd* se fait télégraphier de Berlin l'avis que les journaux de l'Allemagne de l'Ouest, par exemple le *West-Deutscher Beobachter* et le *Stadt-Anzeiger*, parlent avec admiration et optimisme de la situation intérieure hongroise. Un sourd malaise n'en existe pas moins dans le pays qui, de la frontière du Burgenland à celle de la Russie subcarpathique, discerne l'existence de l'étreinte germanique. Nulle part plus qu'à Budapest, où le comte Csaky est l'homme lige du *Duce*, on ne souhaite voir l'Italie ramasser rapidement les fruits de sa politique balkanique et assurer aux populations danubiennes des moyens et des permanences de sécurité nationale.

La situation yougoslave est moins bonne que ne veulent l'admettre les autorités gouvernementales, mais elle se traduit cependant par une certaine stabilité. L'accord entre Serbes et Croates prend l'aspect d'un honnête mariage de raison et l'on ne voit pas encore poindre l'oreille de M. Stoiyadinovitch, toujours écarté du pouvoir et dont le retour, si, par malheur, il devait jamais se produire, marquerait le début d'un fantastique retour de fortune de l'Allemagne. Possible l'an dernier, cette perspective apparaît aujourd'hui presque invraisemblable et l'on peut dire que M. Stoyadinovitch ne reviendra au pouvoir à Belgrade que si le jeune roi Pierre et son entourage militaire devaient disparaître (par voie d'assassinat, par exemple) ou que si Berlin réussissait à s'emparer sans coup férir de la Hongrie et à faire peser son armée tout le long de la frontière hungaro-yougoslave. Nous n'en sommes pas là.

Divers indices permettent de penser qu'entre la pression russe et la pression italienne, la Bulgarie est bien près d'opter pour la seconde. Il y a un fort parti favorable aux Soviets à Sofia, mais la Cour (la reine est italienne), le gouvernement et une partie de l'armée sont acquis à une politique différente, fondée sur le respect des traités et sur la collaboration pacifique des peuples balkaniques en communion avec l'Italie.

Nous ne parlerons pas ici de la Turquie. Le sujet mérite d'être traité pour lui-même. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'Angleterre et la Turquie (en accord avec Paris) travaillent certainement actuellement à rapprocher Bucarest de Sofia. Si cela devait échouer, ce qui n'est pas certain, au contraire, il en résulterait une situation qui pourrait autoriser dans certains cas la France, l'Angleterre et la Turquie à pousser vers la Thrace les nombreuses divisions que le général Weygand commande actuellement en Syrie, de telle sorte qu'à la moindre défaillance bulgare un front anglo-franco-turc puisse se dessiner dans les Balkans, menaçant directement la ligne du Danube entre Turn Severin et Giurgiu-Roussé. Les Bulgares ne sont pas indifférents à une telle perspective et l'on peut pen-

ser que cette dernière, tant à Moscou qu'à Berlin est attentivement méditée. C'est par la voie danubienne, en effet, que le Reich va amener vers lui la plus grande partie des ressources de carburants qu'il appelle des champs de production de Roumanie et de l'URSS. Si cette voie ne devait plus lui être ouverte il en résulterait pour lui quelque chose comme une catastrophe. L'expérience de Salonique se renouvellerait alors dans des conditions singulièrement meilleures au point de vue géographique et technique et en peu de semaines, en tout cas de mois, le front militaire de l'Orient pourrait constituer une menace grave pour l'Allemagne comme pour la Russie, en même temps qu'une certitude de soutien efficace pour la Roumanie menacée.

Cette dernière hypothèse tient évidemment compte de la perspective d'un puissant élargissement de la zone des combats en Europe. Il se pourrait que cet élargissement demeure une éventualité théorique. Mais s'il n'en devait pas être ainsi, c'est sans doute à l'armée Weygand et à ses 150 000 combattants français doublés par une trentaine de divisions turques bien équipées que pourrait revenir le privilège et la gloire de faire peser sur le IIIe Reich une action déterminante.

Lorsque M. von Papen s'arrête successivement à Belgrade et à Sofia avant d'aller faire grise mine à Ankara à ses « amis » turcs, ce n'est pas seulement pour parler du développement des relations économiques entre le Reich et la Yougoslavie et la Bulgarie. On peut penser que le ton de la conversation est animé et sans doute assez âpre. L'ancien chancelier, qui a des revanches à prendre, espère pouvoir conserver la vie en obtenant du *Führer* une protection due à ses succès diplomatiques contre les vieilles rancœurs que la Gestapo nourrit à son endroit. Mais pour cela, il ne lui faut pas seulement parler et agir, il lui faut réussir. Et il doit sentir parfois, dans cette ambiance déjà orientale de Belgrade, de Sofia, d'Ankara, ambiance qui convient assez mal à son tempérament propre, le sol se dérober sous ses pieds[1]. Étrange situation que celle de ces dirigeants du

[1] Aussitôt après la signature de l'accord tripartite anglo-franco-turc, le 19 octobre 1939, M. von Papen, ambassadeur d'Allemagne à Ankara est rappelé à Berlin pour un entretien avec Hitler au cours duquel ce dernier « aurait manifesté une violente fureur » (voir le document n° 261). En cours de route, il s'est déjà arrêté à Belgrade. Le passage par Belgrade et Sofia mentionné ici a lieu sur le chemin du retour à Ankara, vers la mi-novembre. M. Massigli évoque la visite de l'ambassadeur allemand auprès de M. Saradjoglu dès son retour dans son télégramme n° 2150 (non retrouvé), ainsi que dans le télégramme nos 2182-2187 du 19 novembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, document non reproduit) : « L'ambassadeur d'Allemagne s'est, à cette occasion, exprimé avec beaucoup d'amertume sur la signature du Traité tripartite, en particulier, il a entrepris de démontrer au Ministre que les engagements assumés par la Turquie dans les articles IV et V allaient au-delà des stipulations des accords provisoires de mai et de juin derniers ; il a mis en cause toute l'orientation de la politique turque et s'est élevé, avec véhémence, contre le non-renouvellement du contrat d'un général allemand à l'Académie de guerre. (…) Sa déconvenue ne détourne pas l'Ambassadeur de poursuivre son action sur le terrain économique. Il ne se limite d'ailleurs pas à ce domaine. M. Saradjoglu a en effet reçu en trois jours deux fois sa visite. Après l'avoir entretenu de la reprise des échanges entre l'Allemagne et la Turquie, l'Ambassadeur a remis les questions politiques sur le tapis insistant pour que le gouvernement turc aborde avec les gouvernements français et britannique le problème de la paix. » M. Massigli indique alors qu'il a rappelé au ministre des affaires étrangères turc qu' « il ne fallait pas considérer que M. von Papen fût toujours le porte-parole de son gouvernement. À diverses reprises déjà on a pu avoir l'impression qu'il mènerait à certains égards un jeu personnel et il ne faut nullement exclure l'hypothèse que dans sa vanité, il puisse rêver de prendre la place de M. Hitler le jour où le régime actuel serait condamné par les chefs de l'armée. »

peuple allemand, plus ou moins tolérés par le Parti ; un Schacht qui peut espérer le portefeuille de Premier ministre allemand, mais à la condition que d'abord M. Hitler disparaisse ; un von Papen qui depuis des années vit à la petite semaine et qui ne garde la vie sauve qu'à la condition de servir fructueusement les desseins d'un Hitler qu'il abhorre ; un von Brauchitsch qui a dans l'armée tant de relations fondées sur la tradition de l'École de guerre impériale et qui doit, *nolens volens*, subir le commandement perlé du général Keitel, conseiller intime et intelligence militaire d'Adolf Hitler.

Il n'est pas possible de porter son regard sur la situation présente dans le Sud-Est européen sans assister à la variété des duels entrepris entre ces forces complexes et contradictoires : celles du Reich, brutales et sans ménagements ; celles du Kremlin, lentes et insinuantes, jouant de tous les atouts que vaut au bolchevisme lui-même le fait de défendre auprès de populations comme celles de Belgrade et de Sofia l'incontestable tradition du slavisme ; celles de Rome, joviales, souriantes, patelines et juste assez pacifiques pour faire plaisir, suffisamment autoritaires pour rappeler l'existence des moyens militaires du fascisme et toujours prêtes à servir d'intermédiaire entre des peuples que divisaient des difficultés mineures, difficultés qui s'effondrent sous l'influence même des menaces allemandes et russes ; celles enfin du groupe franco-anglais attaché à poursuivre les avantages de la politique triangulaire esquissée avec Ankara et visant à muer en une force efficiente pour les démocraties l'Entente balkanique consolidées par l'entrée de la Bulgarie dans son sein.

Il se pourrait que si la guerre totale ne s'engage pas, cet hiver, sur le front Ouest, ce soit cette bataille diplomatique, non seulement de tous les jours, mais de tous les instants qui présente jusqu'en mars l'importance majeure sur le front encore théorique de l'Europe orientale et que, pendant que les canons se taisent et qu'il n'est question que de paix balkanique, ce soit là que, par des moyens soit diplomatiques, soit militaires, soit même diplomatiques puis militaires, se tissent lentement les liens, qui, au jour choisi par les Alliés assureront le passage autour du IIIe Reich d'un nœud gordien aux effets définitifs et sans appel.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 2

338

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nº 1770. *Paris, 13 novembre 1939*[1].

En vue de répondre à des questions qui me sont posées de divers côtés, je vous serais obligé de me faire savoir, en tenant compte, non seulement du dernier état des textes qui régissent la neutralité américaine, mais aussi de toutes autres considérations que vous croiriez devoir invoquer :

1) Si et sous quelle forme peuvent être organisés aux États-Unis l'ouverture de souscriptions ou le rassemblement de fonds dont le produit serait affecté à l'achat d'avions de chasse destinés à la France.

2) S'il est possible actuellement à des jeunes gens américains de s'engager dans l'armée française et, dans l'affirmative, quel serait le statut de ces volontaires au regard des lois américaines[2] ?

Je vous signale que, en l'état de nos règlements et sous réserve de modifications éventuelles, il n'existe aucune formation combattante américaine particulière et que les Américains qui s'engageraient dans notre armée seraient incorporés dans la Légion étrangère pour la durée de la guerre.

B Amérique 1918-1940, États-Unis, 427

[1] Le document porte un tampon du bureau du Chiffre : « Expédié le 16 novembre 1939, heure : 23 h 20 ».

[2] M. de Saint-Quentin a fait savoir au Ministre, dès le 9 septembre, que « l'ambassade et nos consulats aux États-Unis ont reçu depuis le début de la guerre beaucoup de télégrammes et lettres de sympathie. Les offres de service armé, très nombreuses au début, ont presque complètement cessé à la suite de l'interdiction prononcée, sous des peines sévères (mot passé) de proclamation de la neutralité. » (T. n° 1500, in B Amérique,1918-1940, États-Unis, vol. 492, non reproduit).

339

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 1760-1765. *Paris, 13 novembre 1939*[1].

(Reçu : le 15)[2]

Je vous communique sous le présent numéro et les 5 numéros suivants un télégramme que je reçois de Tokyo à la date du 13 sous les n° 696 à 701.

Les relations russo-japonaises continuent à être vivement débattues[3].

Pour le moment, il paraît bien difficile de croire à une entente sincère entre les deux pays pour toutes les raisons que je ne reprends pas ici, et la majorité des hommes politiques influents semblent bien y être opposés.

Mais, d'autre part, tout l'effort des Allemands tend à un rapprochement entre les Russes et les Japonais.

Leur but évident est de permettre aux premiers de se consacrer plus entièrement aux affaires d'Europe. Ils espèrent, en outre, créer en Extrême-Orient une atmosphère qui leur soit plus favorable, afin de pouvoir, le cas échéant, attirer les Japonais dans leur camp. Comme je vous l'ai déjà signalé, ils ont gardé ici beaucoup d'amis qui se sont définitivement compromis avec eux pendant deux ans d'activité anti-Komintern et qui, afin de garder leur faveur personnelle, continuent maintenant à les soutenir, quoique le prétexte initial de leur collusion ne puisse plus aujourd'hui être invoqué.

Il en résulte, cela peut paraître paradoxal au premier abord, que les plus farouches membres du pacte anti-Komintern sont maintenant en faveur d'une entente avec la Russie.

D'accord avec les Allemands, ils soutiennent la thèse suivante : il faut le plus rapidement possible régler le plus grand nombre de nos différends concrets avec la Russie (pêcheries, pétroles de Sakhaline, échange de prisonniers, frontière de Mongolie, etc.), afin de pouvoir passer à la négociation d'un arrangement de troc avantageux pour les deux pays.

À son tour, cet arrangement commercial, facilitant les rapports, mettrait sur la voie d'une entente politique qui pourra amener la Russie à se désintéresser de la Chine.

Évidemment, il paraît impossible que la Russie abandonne à jamais sa politique chinoise mais, occupée ailleurs, elle pourrait obtenir une entente provisoire qui faciliterait grandement le règlement de l'« incident de Chine ».

1 Mention manuscrite : « (14 novembre ? ») 2 Par la poste. 3 Voir document n° 315.

Plus tard, le Japon verrait ce qu'il aurait à faire.

Il est bien difficile de savoir ce que les Russes pensent de ce plan. D'une part, les ouvertures faites par M. Molotov dans son récent discours[1], l'envoi au Japon d'un ambassadeur accompagné d'une nombreuse mission, les attaques de la presse russe contre les puissances démocratiques, et spécialement contre les États-Unis, doivent nous faire croire qu'ils seraient désireux d'arriver à un *modus vivendi* dans la région du nord et peut-être à un arrangement économique, quoique l'on ne puisse pas imaginer que des échanges commerciaux importants puissent s'établir en fait entre les deux pays.

Mais, d'autre part, les renseignements qui nous parviennent de Tchoung King font douter que la Russie soit disposée à abandonner, même provisoirement, la Chine aux Japonais, et c'est pourtant là tout le fond de la question.

Il me semble que pour arriver à une entente avec la Russie, fût-elle provisoire et précaire, il faudrait que les Japonais rabattent beaucoup plus leurs prétentions qu'aucun d'eux ne le fait.

Ils ne s'y résoudraient sans doute que s'il leur était impossible de faire autrement ; mais ce danger me paraît exister et pourrait résulter d'une politique trop intransigeante de la part des États-Unis[2].

Les Japonais feront, je crois, de grands efforts pour s'entendre avec les Américains : l'entourage de l'Empereur, le parti des gens sages, le gouvernement actuel, et spécialement l'amiral Nomura, agiront dans ce sens. Mais il leur faut évidemment « garder leur face » et l'opinion publique japonaise réagit assez fortement contre toutes les dernières initiatives américaines (dénonciation du traité de commerce[3], envoi de la flotte à Honolulu, discours de l'ambassadeur à Tokyo[4], nouveau programme naval).

[1] Discours prononcé le 31 octobre 1939 devant le Soviet suprême de l'URSS. Voir document n° 315, note 2 pour la partie relative au Japon.

[2] Pour une analyse américaine des relations triangulaires Japon-Axe-URSS au début de la guerre, on peut se reporter au télégramme du 12 septembre du chargé d'affaires des États-Unis à Tokyo, in *Foreign Relations of the United States, 1939*, *op. cit.*, vol. III, pp. 64-69.

[3] Le traité de commerce et de navigation américano-nippon du 21 février 1911 arrivant à expiration le 26 janvier 1940, a été dénoncé le 26 juillet 1939. Voir *DDF* (1936-39), XVII, document n° 320.

[4] Discours prononcé le 19 octobre par l'ambassadeur américain Joseph Grew devant l'America-Japan Society, à son retour de Washington. Pour le texte complet, voir *Foreign Relations*, Japan, 1931-1941, vol. II, p. 19. Sur les suites à ce discours, voir *Foreign Relations of the United States, 1939*, *op. cit.*, vol. III, pp. 584-599. Dans son télégramme n°s 646-650 du 23 octobre, M. Arsène Henry en donne la substance : « En deux mots, il prévenait l'opinion japonaise que l'opinion américaine était quasi-unanime à considerer comme inadmissible la politique consistant à expulser de Chine les intérêts étrangers. » L'ambassadeur français indiquait que ce « raidissement de l'attitude américaine », en contraste avec les « grands efforts de conciliation » habituels de M. Grew, avait « surpris et quelque peu inquiété » les Japonais (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 739). M. de Saint-Quentin souligne le soutien de la presse américaine au discours de l'ambassadeur Grew. Selon une correspondance de l'Associated Press, malgré sa récente attitude apparemment plus amicale à l'égard des États-Unis, « le Japon continue à manifester l'intention de maintenir sa domination en Extrême-Orient ; le gouvernement japonais n'a pas répondu à la note américaine de décembre 1938 concernant les atteintes portées au droit des tierces puissances ; enfin le gouvernement japonais après avoir conclu une trêve avec la Russie, poursuit avec âpreté la guerre en Chine. (...) Si le langage tenu par l'ambassadeur des États-Unis a pu sembler sévère, en fait, il indique au

L'amiral Nomura n'a pas donné à mon collègue, au cours d'un long entretien récent[1], l'impression que le Japon accepterait facilement les demandes américaines. D'autre part, l'ambassadeur m'a dit que, pour le moment, il ne comptait pas aborder la question du renouvellement du traité de commerce. La dénonciation prendra pourtant effet dans les derniers jours de janvier, et deux mois sont un délai bien court pour une négociation commerciale avec les Japonais ; les conversations Grew-Nomura ne se présentent donc pas de façon bien favorable.

Nous pouvons cependant peut-être espérer que les négociateurs japonais veulent se montrer à leur opinion publique très fermes sur les principes, afin de céder plus facilement sur les faits. Le journal *Asah* publie, en effet, un télégramme de Washington annonçant que l'ambassade du Japon a fait savoir que cinq des grosses réclamations américaines, dont l'affaire de Shanghaï[2], avaient été réglées.

Communiqué à l'ambassade, Shanghaï.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1014

gouvernement japonais qu'il est libre de négocier avec les États-Unis un nouveau traité de commerce. L'entente germano-soviétique ayant rendu au Japon sa liberté d'action vis-à-vis de l'Allemagne, beaucoup d'Américains hostiles à l'entente entre Berlin et Tokyo, n'ont plus en principe d'objection à l'ouverture de telles négociations. (...) Le discours de M. Joseph Grew rappelle aux Japonais que le traité de commerce vient à expiration le 26 janvier et qu'après cette date le Congrès sera libre d'imposer un embargo sur les envois de matières premières au Japon. Si d'ici là, le gouvernement japonais n'avait pas modifié sa politique, une telle initiative pourrait toutefois bien être prise », alors qu'« à la suite de la guerre européenne, le Japon dépend plus que jamais d'eux pour son ravitaillement » (télégramme n°s 1904-1906 de Washington, en date du 25 octobre, in B Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 321, document non reproduit). Dans un autre télégramme (n°s 1922-1926 du 28 octobre), M. de Saint-Quentin revient sur cette menace d'embargo qui sera utilisée « si le gouvernement japonais poursuivait sa politique d'éviction méthodique des intérêts étrangers en Chine. » Il explique aussi le raidissement américain par l'attitude de la France et surtout de l'Angleterre, « car bien qu'il soit peu disposé à concerter son action avec ces puissances et refuse de s'engager avec elles, le gouvernement américain va de l'avant dès qu'elles paraissent reculer, et se sent d'autant plus à l'aise pour le faire, que son opinion ne lui reproche plus une fois qu'il paraît isolé, de faire le jeu de l'étranger ; c'est ainsi que la dénonciation du traité de commerce a suivi la déclaration anglo-japonaise, née de l'incident de Tientsin, auquel Washington avait voulu, malgré nos instances, demeurer complétement étranger. De même, le discours de M. Grew intervient au moment où l'Angleterre semblait décidée à retirer sa garnisaon de la Chine du Nord. Dans les deux cas, l'initiative américaine aura empêché le geste anglais de prendre la portée d'un rappprochement politique entre Londres et Tokyo. La Maison Blanche et les services compétents du Département d'État continuent, en effet, à souhaiter très nettement l'échec de l'entreprise japonaise en Chine. Seule la crainte d'une soviétisation de la Chine pourrait modifier ce sentiment. » (in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 739, document non reproduit).

[1] Entretien du 4 novembre. Pour un compte rendu de M. Grew, cf. *Foreign Relations of the United States, 1939, op. cit.*, vol. III, pp. 593-595.

[2] Les réclamations américaines portent notamment sur la résolution de plusieurs centaines d'incidents (atteintes aux droits et à la propriété de ressortissants américains), l'ouverture à la navigation du Yangtsé, la garantie du libre accès au marché chinois (Open door policy), le respect des intérêts économiques, financiers et culturels des Américains en Chine et des garanties de sécurité des citoyens des États-Unis dans le contexte du conflit sino-japonais. À Shanghaï, des frictions ont lieu autour de la tentative de prise de contrôle par les Japonais de l'administration des douanes chinoises et des institutions des concessions, ainsi qu'au sujet du retrait des contingents étrangers demandé par Tokyo au début de la guerre. Une garnison française de 1 000 hommes sera finalement maintenue dans cette ville, alors que celles de Pékin et Tientsin sont réduites à des « détachements symboliques » (400 Français et 175 Britanniques) (cf. télégramme n°s 1421-1425 du Département à Washington, en date du 12 novembre, in E Asie-

340

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4849[1]. *Rome, 13 novembre 1939.*

Les inquiétudes provoquées en Belgique et aux Pays-Bas par l'éventualité d'une invasion allemande[2] ont été suivies avec une extrême attention par l'opinion publique italienne, et minutieusement décrites par la presse de la Péninsule. Mais les journaux se sont soigneusement abstenus de les commenter, d'en discuter le bien-fondé, de les déclarer absurdes, ou, au contraire, de donner aux deux nations soi-disant menacées, comme ils l'avaient fait lors des étapes précédentes des conquêtes allemandes, des conseils de sagesse ou de prudence, pouvant faire supposer que les dirigeants italiens considéraient la menace comme réelle.

En fait, on ne semble pas croire, ou en tous cas on a affecté de ne pas croire dans les milieux officiels romains, à la possibilité au moins immédiate de la violation de la neutralité belge ou hollandaise par les armées allemandes. Le comte Ciano, dans mes derniers entretiens avec lui, et même encore le 9 novembre, ne se montrait pas à ce sujet spécialement préoccupé[3]. Ce matin même, le directeur général des Affaires politiques, répondant à une question posée par l'un de mes collaborateurs, déclarait n'avoir connaissance d'aucune indication positive de nature à faire croire que M. Hitler eût réellement à cet égard les intentions qu'on lui prêtait. M. Buti n'a, d'ailleurs, pas contredit mon collaborateur, lorsque celui-ci a souligné les répercussions qu'une telle action ne manquerait pas d'entraîner pour l'Allemagne, au point de vue de sa position devant l'opinion publique mondiale.

A-t-on, de Rome, adressé à Berlin quelques avertissements ou conseils ? Il n'est pas interdit de le penser. L'Italie, si M. Hitler avait décidé d'attaquer la Belgique ou la Hollande, se serait, en effet, trouvée dans une situation embarrassante. Aurait-elle pu, en pareil cas, garder intacte la façade de l'amitié allemande ? Aurait-elle pu laisser passer, comme les précédents, ce nouveau reniement de parole de la part du Reich ? Il est, en tous cas, vraisemblable de supposer que les dirigeants italiens ont souhaité de ne pas se trouver placés devant ce dilemme cruel.

Océanie 1918-1940, Chine, vol. 564, document non reproduit). En revanche, les Américains décident de maintenir l'ensemble de leurs hommes dans ces trois villes (1 500 soldats). « L'affaire de Shanghaï » mentionnée ici est sans doute relative à l'agression d'une Américaine par une sentinelle japonaise le 28 octobre, pour laquelle des excuses seront exigées et obtenues par le consul général américain (cf. *Keesing's Contemporary Archives, 1937-1940*, *op. cit.*, p. 3897).

1 En clair par courrier.

2 Voir le document n° 327.

3 Voir le document n° 331.

Aujourd'hui, la presse italienne feint de considérer l'alerte comme passée. M. Gayda en profite pour déclarer, dans son éditorial de cet après-midi, que l'Allemagne n'a jamais songé à envahir la Hollande et que les bruits qui ont couru à ce sujet n'ont été que de déplorables inventions franco-britanniques. Il n'en reste pas moins que, jusqu'à présent, la presse fasciste s'était soigneusement abstenue de semblables affirmations. Les dirigeants fascistes ont pu se déclarer sans inquiétude sur les véritables desseins de M. Hitler ; mais leur conviction ne semble pas cependant avoir été assez ferme, pour qu'il leur parût possible de la faire partager dès le début à toute la nation italienne.

Z Europe 1918-1940, Pays-Bas, 78

341

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 301[1]. *Washington, 14 novembre 1939.*

J'ai signalé à diverses reprises dans ma correspondance la campagne poursuivie par quelques Américains en vue de l'annexion par les États-Unis des possessions britanniques et françaises des Antilles[2].

Les discussions qui se sont engagées récemment autour de la loi de la neutralité ont eu pour effet de donner un regain d'actualité à cette question. Dans ses discours à la radio, le colonel Lindbergh, qui a manifesté un isolationnisme non exempt d'impérialisme, n'a pas manqué de réclamer une Amérique pour les Américains, et s'il a invité le Canada à rompre ses liens avec l'Angleterre[3], il a également demandé que les puissances européennes cessent de posséder des colonies dans le nouvel hémisphère.

Au Sénat, Mr. Lundeen, du Minnesota, déclara que la marine américaine devrait au besoin s'emparer par la force des Antilles appartenant à l'Angleterre et à la France pour châtier ces deux puissances d'avoir interrompu le paiement de leurs dettes de guerre. En même temps, il déposait une résolution dans ce sens à la commission des Affaires étrangères. Un représentant de Californie, Mr. Havenner, a également présenté une résolution « en vue de la

[1] Copies adressées par la sous-direction d'Amérique à la sous-direction d'Europe et à Londres.

[2] Sur l' « isolationnisme dynamique », courant de pensée préconisant une extension de la doctrine de Monroe pour assurer la sécurité des États-Unis, se reporter à la dépêche n° 171 de M. de Saint-Quentin en date du 20 juin 1939 (in B Amérique, 1918-1940, Dossiers généraux, vol. 2, document non reproduit). Sur cette campagne pour l'annexion par les États-Unis des Antilles britanniques et françaises, se reporter au document n° 286.

[3] Voir la dépêche n° 216 du 16 octobre 1939 d'Ottawa sur un discours radiodiffusé de Lindbergh plaidant pour le rattachement du Canada aux États-Unis (in Y Internationale 1918-1940, vol. 418, non reproduit). Voir aussi le document n° 286.

cession de leurs possessions des Antilles par les gouvernements français et britannique pour paiement partiel ou total de leurs dettes ». Il est vrai que ce représentant, moins violent que Mr. Lundeen, justifiait son initiative par la nécessité de renforcer la défense des États-Unis.

L'Institut d'opinion publique dirigé par le Dr. Gallup, qui poursuit des enquêtes sur toutes les questions, ne s'est pas privé d'interroger les Américains sur celle-ci. Il leur était demandé s'ils souhaitaient voir des négociations s'ouvrir pour obtenir les îles des Antilles en guise de paiement des dettes dues par la France et l'Angleterre. 66 % des suffrages exprimés ont été favorables à de telles négociations, 34 % contraires. Environ 15 % des personnes consultées ont répondu qu'elles n'avaient pas d'opinion sur la question. Tandis que la majorité des votants faisaient valoir que c'était le seul moyen pour les États-Unis d'obtenir quelque chose de leurs débiteurs, les opposants ont déclaré que les dettes devraient être payées en espèces et que le gouvernement des États-Unis avait déjà assez de territoires dont il devait s'occuper.

Cette consultation montre en tout cas que beaucoup d'Américains examinent superficiellement ces problèmes et subissent sans s'en rendre compte les effets des campagnes démagogiques de certains de leurs représentants.

Ils ne comprennent pas en effet, comme le faisait observer récemment le sénateur Connally en réfutant son collègue Holt, que choisir le moment où les puissances démocratiques sont en guerre pour leur réclamer certaines de leurs colonies constitue un procédé des moins amicaux et que ce serait suivre en quelque manière l'exemple de l'URSS s'emparant de la Pologne.

Jusqu'à présent, ni l'Administration ni même le Congrès ne se sont prêtés d'ailleurs en aucune façon à accueillir ces résolutions. La commission des Affaires étrangères ne les a même pas envoyées pour avis au Département d'État. Quant à celui-ci, je ne doute pas que s'il était consulté, il se prononçât dans un sens tout à fait défavorable.

Le président Roosevelt, discutant récemment dans l'intimité devant le conseiller de cette ambassade les interventions du colonel Lindbergh, observait que les revendications de certains Américains concernant les Antilles revenaient périodiquement. « Quand on m'en parle, disait-il, j'indique à mes interlocuteurs que leur projet est sans doute très intéressant, mais qu'ils n'ont probablement pas réfléchi aux conséquences qu'entraîneraient pour le budget américain les annexions de nouveaux territoires. Ces colonies coûtent plus qu'elles ne rapportent à la France et à l'Angleterre. Il en serait de même pour les États-Unis. À ce moment, la mine de mes interlocuteurs s'allonge. J'ajoute alors que ces îles sont peuplées en majorité de nègres qui deviendraient du fait de l'annexion des citoyens américains et qui réclameraient non pas les droits théoriques que leur offriraient nos États du Sud, mais les droits effectifs dont ils bénéficient sous le régime britannique ou français. L'effet calmant est immédiat ».

B Amérique 1918-1940, États-Unis, 375

342

M. LE COLONEL PICHON, ATTACHÉ MILITAIRE NAVAL ET DE L'AIR EN THAÏLANDE,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

C.R. nº 253/A. *Bangkok, 15 novembre 1939.*
Secret.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aucun événement digne d'être relaté ne s'est produit en Thaïlande depuis l'envoi de mon compte rendu nº 250/A. du 27 octobre 1939[2]. Toutefois, après plus de deux mois de guerre, le moment me semble venu de procéder à un « tour d'horizon » et d'analyser dans leur ensemble les tendances que le conflit européen a développées chez les Thaïs et chez les résidents des nations belligérantes et neutres ; tendances non immuables mais qui, à mon avis, ne pourraient être modifiées que par des variations sensibles de l'équilibre des forces en présence, variations dues à l'intervention d'une nouvelle puissance, à de graves revers subis par l'un ou l'autre des adversaires, etc. etc.

I. Thaïs – Observation de la neutralité. Sentiments intimes. Attitude future

Le Japon demeurant neutre, la Thaïlande n'avait pas le choix et du reste, la neutralité répond, à quelques exceptions près, au désir de paix des dirigeants et du peuple. On se targue de l'observer strictement et il convient de reconnaître la correction du gouvernement en la matière. Les mesures prises pour surveiller les frontières terrestres et maritimes, envois de patrouilles aériennes et navales, sont justifiées par les circonstances ; quant à la convocation de réservistes, 10 000 à 12 000 hommes, prévoit-on, prévue en deux ou trois séries pour fin 1939-début 1940, la situation politique ne l'impose pas ; mais sans parler de la manie d'imiter les États d'Europe qui, dans ce pays, explique bien des décisions, par ailleurs incompréhensibles, on ne saurait tenir rigueur à l'autorité militaire de profiter des événements pour remettre en usage une opération essentielle qui, négligée depuis trop d'années, risquerait, en d'autres temps, d'être difficilement acceptée.

Ceci posé, l'on doit se demander où vont les sympathies thaïes. Je me méfie, je l'avoue, de celles que nous affirment, dans le privé, certains personnages haut placés dont le président du Conseil Luang Pibul lui-même ;

[1] Adressé également à M. Campinchi, ministre de la Marine-E.M.G. – 2e Bureau et à M. La Chambre, ministre de l'Air-E.M.A.A.-2e Bureau. Une courte synthèse par le colonel Pichon accompagne cet envoi (document non reproduit).

[2] Document non retrouvé.

je ne puis croire qu'ils regretteraient à l'extrême l'humiliation que nous causerait une défaite. Nos efforts en faveur d'un rapprochement n'ont pas encore fait oublier nos empiètements d'autrefois sur la Thaïlande ; il en est de même, quoiqu'à un moindre degré, pour nos alliés britanniques et d'une manière générale, qu'on le veuille ou non, la politique coloniale de la France et de l'Angleterre les a posées en puissances de proie aux yeux de nombreux Asiatiques. Au contraire, le Reich, privé de ses possessions d'outre-mer, n'est plus en question et surtout il n'a jamais menacé l'intégrité du territoire thaï. En bonne logique, il est vrai, les coups de force du *Führer* devraient être réprouvés, en tant que violations du droit des gens ; il n'en est rien ; n'ayant enchaîné que des peuples blancs, non seulement ils ont trouvé grâce devant le régime issu de la révolution de 1932 mais même ils lui sont apparus comme de flagrants témoignages du dynamisme hitlérien, dignes d'accroître l'admiration qu'il a professée à maintes reprises à l'égard du nazisme. « Le gros poisson mange les petits » dit un proverbe thaï et le chef du 2e bureau de l'état-major général, qui me le citait à propos de l'annexion de la Tchécoslovaquie, semblait le poser en règle inéluctable, laissant entendre qu'en l'espèce, le « poisson » germanique n'avait fait qu'accomplir son destin européen.

Ce n'est pas uniquement une affaire de sentiments. Dans le domaine des réalités pratiques, l'Allemagne est trop lointaine, ses intérêts trop réduits pour que son avenir préoccupe sérieusement la Thaïlande. Par contre, comment les Thaïs pourraient-ils nous souhaiter d'un cœur sincère une victoire éclatante, propre à consolider notre position en Asie ? A mon sens, ils escomptent au minimum que même vainqueurs, les Franco-Anglais sortiront de la lutte trop épuisés pour pouvoir, si peu que ce soit, imposer leurs volontés et qu'il sera facile de leur arracher, bon gré mal gré, les avantages minimes moraux et matériels qu'ils gardent encore dans ce pays.

Bien entendu, je ne fais état que de la minorité suffisamment évoluée pour se former une idée, en vérité très vague et très flottante, des événements actuels ; composée, en gros, des officiers et des fonctionnaires, elle est seule à représenter une opinion publique embryonnaire. Quant au peuple, trop ignorant pour se soucier des choses d'Europe, il est presque totalement indifférent ; il convient cependant d'établir une légère distinction entre les Thaïs proprement dits et les Laotiens ; chez les premiers, la propagande xénophobe[1] et particulièrement anti-française des dernières années a éveillé une certaine hostilité à notre endroit ; chez les seconds, essentiellement pacifiques, le nationalisme ne trouve aucun écho et même au Laos Est et Nord-Est, voisin de l'Indochine, la France, m'assure-t-on, garde son prestige, inspire confiance et bénéficie d'une atmosphère plutôt favorable.

[1] Sur cette question, voir la dépêche n° 301 (non reproduite) adressée le 10 juillet 1939 par P. Lépissier, ministre de France au Siam : « Le 24 juin et le nationalisme siamois », in E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, vol. 73 (voir document n° 71, note 1, p. 115).

En somme, les milieux capables de réflexion constatent sans déplaisir que les Blancs se déchirent entre eux et présument que l'usure qui en résultera pour les voisins français et britanniques sera une source de profit pour la Thaïlande.

Évidemment, ces pensées ne s'étalent pas au grand jour et il ne faut pas compter sur la presse pour les refléter. À la dévotion du gouvernement, principalement en matière de politique extérieure, il est juste de noter que d'une manière générale, elle traite les belligérants avec impartialité ; divers journaux même compensent, à notre bénéfice, la surabondance des informations allemandes au moyen d'une présentation destinée à appeler l'attention des lecteurs sur les nouvelles particulièrement heureuses pour notre cause.

Quels que soient ses sentiments intimes, le gouvernement s'applique jusqu'à nouvel ordre à ménager « la chèvre » anglo-française et « le chou » germanique. L'Indochine et les possessions britanniques, l'arme au pied, encerclent la Thaïlande, lui rappelant chaque jour la nécessité de garder la confiance de Paris et de Londres. Quant au Reich, il ne dispose pas d'arguments aussi immédiats mais sa force brutale a toujours impressionné Bangkok et s'est affirmée dès le début du conflit par l'anéantissement presque instantané de l'armée polonaise. D'autre part, l'inconnu japonais plaide en sa faveur et, en dépit du pacte germano-russe, les souvenirs de l'Axe Berlin-Tokyo sont encore vivaces ; l'éventualité d'une intervention nippone suffirait pour que les dirigeants thaïs tinssent à marquer à l'Allemagne autant, sinon davantage, de cordialité qu'autrefois.

En fait, ils paraissent disposés à accorder aux ressortissants allemands des facilités auxquelles rien ne les oblige. C'est ainsi que le Dr Colin Ross, dont j'ai signalé l'arrivée ici au début de la guerre et qui est certainement employé comme agent de propagande, a été invité par le ministère de la Défense à visiter le Centre militaire de Lopburi. Par ailleurs, la légation d'Allemagne invoquant « le cas de force majeure » a sollicité l'exonération de la taxe d'immigration de 200 ticaux (environ 3 300 francs) pour les quelque soixante-dix réfugiés venus d'Indochine, des Indes et de Malaisie ; il est fort probable qu'elle a déjà obtenu ou va obtenir satisfaction, alors qu'il s'agit en l'espèce d'une faveur absolument exceptionnelle.

Je crois aussi que deux ou trois des intéressés, pour la plupart assez démunis, ont été pourvus d'emplois temporaires par le gouvernement qui, fâcheuse coïncidence, refuse en ce moment à un ingénieur français, depuis très longtemps en service des Travaux publics, le renouvellement de son contrat ; les réfugiés, il est vrai, sont prêts à accepter des salaires très faibles et l'Administration voit là, peut-être, une excellente occasion d'embaucher à bas prix du personnel européen. Enfin, alors que les déclarations officielles mentionnaient seulement le cargo *Mosel* retenu par la guerre à Koh-Si-Chang[1], des informateurs indigènes ont prétendu qu'un ou plusieurs autres bâtiments de commerce allemands avaient trouvé asile

[1] *Note du document manuscrite* : Port voisin de Bangkok utilisé par les bateaux auxquels leur tirant d'eau interdit la remontée de la Ménam.

dans les eaux territoriales thaïes ; une reconnaissance navale et aérienne envoyée par l'Indochine sur les côtes sud-ouest n'a fait aucune découverte suspecte, mais les bruits en cause ont couru avec trop d'insistance pour ne pas me laisser l'impression que certains mouvements de bateaux ennemis nous ont échappé. S'il était possible d'extraire des griefs précis des indications qui précèdent, le gouvernement local nous trouverait mal venus de lui reprocher des complaisances qui n'outrepassent pas ses droits ; si je m'en préoccupe, c'est qu'elles correspondent à un état d'esprit qui ne comporte aucune préférence à notre profit ; il ne faut pas nous leurrer à cet égard d'illusions produites par nos relations de bon voisinage avec la Thaïlande et le souvenir de l'alliance conclue pour la guerre 1914-1918[1]. À noter en passant que le 11 novembre, l'Association des anciens combattants thaïs a comme d'habitude porté des couronnes aux monuments aux morts français et anglais, les Associations française et anglaise faisant de même pour le monument thaï, mais que Luang Pibul, qui en 1937 et 1938 s'était employé à célébrer avec un éclat tout particulier la cérémonie commémorative de l'Armistice, a ordonné cette année qu'elle fût réduite au minimum.

Tant que l'avenir lui paraîtra incertain le gouvernement thaï s'attachera à tenir la balance égale entre les deux adversaires ; le jour où l'un des camps semblera assuré de la victoire, il recherchera son amitié ; sans doute même sera-t-il disposé à « courir au secours du vainqueur ». Le cas échéant, nous devrons nous rappeler que dans la dernière guerre, son aide insignifiante n'a guère servi qu'à ruiner momentanément le commerce allemand de Bangkok au bénéfice des marchands de la Cité, mais nous a imposé, par contre, une gratitude dont nous sentons encore le poids.

J'ai exclu de ces considérations l'hypothèse d'une entrée en jeu de Tokyo. Que ferait la Thaïlande si le Japon nous attaquait ? Je tiens d'un de nos missionnaires catholiques en résidence à Sakol-Nakorn dans la région Nord-Est proche de notre Laos que, fin août, pendant la tension internationale, le gouverneur de la province, notifiant à ses administrés la neutralité du pays et ne prévoyant pas l'abstention japonaise, avait précisé que, malgré tout, les Japonais étaient les frères de race des Thaïs et qu'il ne faudrait pas s'opposer à leur passage s'ils voulaient utiliser le territoire national pour des opérations contre leurs ennemis. Probablement agissait-il *proprio motu* mais, même si le fait est isolé, il est assez significatif. Je tiens, en outre, de Monseigneur Perros, vicaire apostolique de Bangkok, qu'en cas de débarquement japonais en Thaïlande, la croyance populaire était que l'on ferait juste le semblant de résistance indispensable pour sauver les apparences et que, se déclarant aussitôt débordé, on laisserait toute liberté d'action aux envahisseurs. Quoi qu'il en soit, si le Japon se déclarait contre nous, il y aurait parmi les gouvernants, au moins un chaleureux partisan de l'alliance nippone, le contre-amiral Luang Sindhu,

[1] En 1917, le Siam entre dans le conflit mondial aux côtés des Alliés. En 1919, une délégation siamoise participe à la Conférence de la Paix.

commandant en chef de la Marine, qui a voué aux Européens une haine solide ; connaissant son caractère indépendant et hardi, nous aurions beaucoup à craindre de ses initiatives. La plupart de ses collègues, heureusement, sont plus calmes et répugneraient à rompre la neutralité, à commencer par Luang Pibul ; nous pouvons espérer qu'ils essayeraient de résister aux pressions japonaises, mais il serait nécessaire qu'en Europe, notre situation s'avérât favorable et qu'ici même, nous parussions décidés à faire payer cher le moindre geste d'hostilité à notre égard.

II. Colonies des États neutres, Japon, Chine, Italie, Belgique, Suisse, Hollande, Pays scandinaves, États-Unis

L'attitude des ressortissants des États neutres est mitigée suivant les États, voire suivant les individus ; dans l'ensemble, elle est correcte et les sympathies inspirées par les Alliés se manifestent plus ouvertement que celles dont peuvent bénéficier les Allemands ; à remarquer d'autre part qu'elles nous visent, nous Français, bien davantage que les Anglais.

1) Japon

Sans doute les Japonais, traînant le boulet de la guerre chinoise, ne se sont-ils pas estimés en mesure de supporter la fatigue et les frais d'autres opérations extérieures ; sans doute aussi ont-ils envisagé la possibilité d'une entrée en scène des États-Unis ; quant au pacte germano-russe, s'il les a troublés de prime abord, il n'aurait pu les empêcher de se rallier aux Allemands s'ils l'avaient jugé opportun.

Certainement, ils n'ont point renoncé à leurs rêves de domination asiatique ; si la question de Chine se règle à leur avantage ou si nous essuyons de graves revers, nous devrons craindre de leur part une tentative de mainmise sur les territoires français et britanniques, avec ou sans la complicité de la Thaïlande. En attendant, ils savent bien qu'une pareille éventualité ne peut que servir leurs intérêts et l'on sent déjà, chez les Anglais, le souci d'éviter ce qui pourrait les indisposer, notamment en matière de blocus. Habiles à dissimuler leurs pensées, ils observent ici à notre égard une aimable indifférence. Vis-à-vis des Thaïs, il semble qu'ils aient reçu consigne d'adopter une attitude plus réservée qu'avant la guerre et leur activité du printemps et de l'été derniers est très sensiblement atténuée ; cependant elle est loin d'être interrompue et il faut lui attribuer en partie la recrudescence des mesures de rigueur qui frappent les résidents chinois et dont je reparlerai plus loin. Par ailleurs, elle s'exerce sans cesse sous des formules plus visibles. Le passage à Bangkok de l'avion *Nippon* à son retour d'une tournée de propagande mondiale, a été marqué par des manifestations brillantes et de bruyantes démonstrations d'amitié. Une ligne aérienne japonaise Bangkok-Tokyo doit être prochainement créée en vue d'un service hebdomadaire et reliera les deux capitales en trois jours. À signaler spécialement le séjour de douze parlementaires qui, prévu, à l'origine, pour le mois d'août, avait été ajourné jusqu'au mois en cours ;

ils sont restés une dizaine de jours, invités par leurs collèges thaïs et non pas par le gouvernement ; il y a là une nuance qui est sans doute un signe des temps et il convient de remarquer aussi que, chargés primitivement, suivant toute vraisemblance, d'une mission à la fois politico-militaire et économique, ils paraissent s'être bornés à des échanges de vues d'ordre commercial. Ceci dit, ils ont été favorisés d'un accueil extrêmement chaleureux et d'après un renseignement de la légation britannique, Luang Pibul aurait prescrit aux journaux locaux de « camoufler » certaines allocutions où ils auraient exprimé avec violence leurs sentiments anti-européens. C'est possible, car une interview qu'on a laissé publier est déjà fort caractéristique : les visiteurs ont déclaré sans ambages que les peuples thaï, japonais, chinois, hindou, ayant même culture et même civilisation, nés d'une origine commune, sont faits pour s'entendre et s'unir tandis que, dans le même ordre d'idées, des incompatibilités fondamentales les séparent sans recours des peuples d'Orient.

Enfin, il y a présentement l'affaire de Krabi. Le gouvernement royal veut exploiter les mines de fer de cette localité située dans le sud non loin de la frontière malaise, et il veut concurremment installer des fonderies dont le pays est totalement dépourvu. Il vient donc de lancer des appels d'offres, mais les conditions sont si draconiennes qu'aucune entreprise européenne ne semble en mesure d'y souscrire ; on suppose que ce n'est là qu'une manœuvre destinée à assurer l'adjudication aux Japonais qui recevraient dans d'autres domaines des privilèges destinés à compenser les désavantages d'un aussi mauvais marché. Effectivement le Japon a souvent usé de ce procédé en Thaïlande et c'est une des raisons qui lui ont permis d'asseoir solidement son influence ; d'autre part, il s'intéresse spécialement à la région Sud où il a déjà obtenu d'importants travaux de route : qui plus est, l'aménagement des fonderies le mettrait en bonne place pour contrôler les industries de guerre que le gouvernement projette d'établir.

En résumé, les Japonais, quoique moins agités qu'autrefois, gardent un étroit contact avec les Thaïs et la menace qu'ils représentent pour l'Indochine et Singapour reste entière, bien qu'elle ne semble pas imminente.

2) Chine

Le concours que nous prêtons à Tchang Kaï-Chek est de nature à nous attirer la sympathie des Chinois de Thaïlande mais, en réalité, ils sont trop absorbés par leurs propres inquiétudes pour se préoccuper sérieusement des choses d'Europe. Les nationalistes thaïs ne leur pardonnent pas d'accaparer les affaires et de drainer l'argent, et ne voient pas que leurs compatriotes sont incapables jusqu'à nouvel ordre de reprendre des entreprises commerciales et autres dont la ruine ne peut guère profiter qu'aux Japonais. Depuis un an, ils les persécutent sous différentes formes allant de l'exagération des taxes jusqu'à l'emprisonnement et au bannissement, manifestement poussés par le Japon comme l'indiquent l'interdiction des collectes destinées à alimenter le trésor de guerre de Tchoung King et la

répression sévère du boycottage organisé contre les produits nippons. Les Chinois ont cependant bénéficié d'un répit d'environ deux mois qui a coïncidé avec les débuts du conflit actuel et la mise en sommeil momentanée de l'activité japonaise ; mais, depuis la mi-octobre, des mesures de répression brutales ont été de nouveau appliquées, fermetures d'écoles, expulsions, arrestations qui ont dû porter au moins sur 500 à 1 000 individus. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'opinion chinoise se désintéresse sentimentalement parlant des événements politiques et militaires d'Occident ; elle se borne à suivre attentivement leurs répercussions économiques locales, augmentation du coût de l'existence et notamment hausse vertigineuse du taux du fret.

Les mauvais traitements infligés aux résidents chinois ne sauraient nous laisser indifférents : ils pourraient nous offrir des possibilités de fomenter des troubles si jamais la Thaïlande, à l'instigation du Japon, se déclarait contre les Alliés.

3) Italie

Le chargé d'affaires d'Italie, Monsieur Perrego, ex-consul général à Singapour, est en fonction depuis cinq mois. Alors que les deux ministres qui l'ont précédé, intimes cependant l'un avec le comte Ciano l'autre avec le *Duce*, se distinguaient par leur modération, il fait figure de fasciste fanatique et ne cache pas sa haine des Anglais. Une conversation tout particulièrement intéressante qu'il a eue récemment avec le Premier secrétaire de notre légation éclaire sa mentalité. Pour lui, l'Angleterre assume seule la responsabilité de la guerre et la Pologne a payé cher la confiance qu'elle lui accordait ; la France est victime de l'alliance britannique ; sans l'Angleterre qui ne tolèrera jamais une entente entre les puissances continentales, elle aurait pu, en se joignant à l'Allemagne, à l'Italie et à la Russie aménager une paix durable. Quant à l'Italie, elle se réserve mais elle ne prendra jamais les armes contre le Reich qui a son admiration et sa sympathie ; elle restera neutre si les Allemands échouent et déclarera la guerre aux Franco-Anglais si le sort leur est défavorable, son effort militaire devant se porter sur l'Afrique et non sur le territoire français. Elle ne craint pas une poussée germanique sur Trieste et son intention est d'obtenir, grâce à l'amitié allemande, des avantages en Méditerranée et sur le continent africain. Que les Alliés ne s'illusionnent pas, elle ne saurait combattre à leurs côtés ; son différend avec la France n'est pas sans issue mais ses ressentiments à l'égard de l'Angleterre sont irréductibles.

Monsieur Perrego ne pouvait parler avec moins de détours et il faut faire la part de son tempérament ardent et impulsif. À la veille de la guerre ne m'annonçait-il pas qu'en cas de conflit Singapour et Gibraltar tomberaient en quarante-huit heures ? Notre Premier secrétaire a eu cependant l'impression qu'il obéissait, en y apportant sa fougue personnelle, à une consigne venue de Rome ; effectivement, la manière de voir qu'il a exposée se retrouve chez ses compatriotes de Bangkok dont nous devons espérer, tout au plus, qu'ils n'exercent pas une propagande hostile à notre cause.

4) Hollande

Les Hollandais sont rares à Bangkok où l'on trouve par contre, en nombre important, des Malais des Indes néerlandaises. Aussi ne rencontre-t-on guère que les membres de leur légation avec laquelle la nôtre a toujours entretenu les meilleures relations. Il y a chez eux un curieux état d'esprit qui règne également, paraît-il, dans l'Insulinde ; ils se refusent à concevoir qu'ils pourraient être contraints, quelque jour, de sortir de leur neutralité tant en Europe qu'en Asie. Les informations annonçant que l'armée allemande se préparait à envahir leur territoire, informations qui semblent avoir été assez maladroitement exagérées par les agences, paraissent les avoir déconcertés ; il n'en fallait pas davantage ici pour que d'aucuns les soupçonnassent de prôner la non-résistance. Il n'en est rien, en fait, et je suis persuadé qu'au contraire, la menace qui pèse sur leur pays ravivera la sympathie qu'ils nous ont généralement témoignée.

5) Belgique

Ce ne sont pas les résidents belges qu'on pourrait accuser de tiédeur à notre endroit. Ils sont ardemment anti-allemands et souhaitent que leur gouvernement rompe au plus tôt la neutralité. Nous ne pouvons que nous féliciter de leur enthousiasme pour notre cause ; il va tout de même un peu trop loin, à mon sens. Le jeune chargé d'affaires qui dirige leur légation par intérim a eu l'imprudence, un peu avant la guerre, d'avouer son admiration pour certaines méthodes hitlériennes ; il a été aussitôt l'objet d'une sorte de mise en quarantaine qui dure encore et produit un fâcheux effet, ses compatriotes s'étant même abstenus de porter leurs cartes à la légation à l'occasion de l'anniversaire du Roi. En réalité, il a été mal compris et il m'a dit à moi-même qu'il réprouvait absolument les coups de force effectués par Hitler depuis le pacte de Munich mais, si injustifiée qu'elle paraisse, la levée de boucliers qu'il subit montre combien, chez nos amis belges de Bangkok, le souvenir des atrocités de la dernière guerre et la haine qu'ils en ont conçue pour l'Allemagne sont restés vivaces.

6) Suisse

Dans l'ensemble, même état d'esprit bien que manifesté moins violemment chez les Suisses. La menace de violation de leur neutralité les a grandement émus mais depuis très longtemps j'avais constaté l'antipathie qu'ils éprouvent pour le *Führer* et ses conceptions. C'est d'autant plus à leur louange qu'ils sont, en grande majorité, originaires de la Suisse allemande.

7) Pays scandinaves

Chez les Danois, Suédois, Norvégiens, les sentiments sont divers. Si certains sont ardents à témoigner leur sympathie à notre égard, d'autres ont un penchant pour le Reich et surtout supportent mal les difficultés créées par le blocus ; il faut dire que la firme la plus représentative des intérêts scandinaves, l'Est asiatique danois, traitait de grosses affaires avec

l'Allemagne et que la guerre va certainement nuire dans une large mesure à son activité.

8) États-Unis

J'ai peu rencontré d'Américains depuis le début du conflit mais je crois qu'en général leurs préférences vont aux Alliés ; en tout cas la levée de l'interdiction touchant les exportations d'armes a été favorablement accueillie. En Extrême-Orient, du reste, ils sont plus sensibles qu'ailleurs aux craintes que peut susciter la perspective d'une entrée en guerre du Japon aux côtés du Reich.

III. Pays belligérants. Allemagne, Angleterre, France

Il reste à voir comment les belligérants, Allemands et Alliés, réagissent devant les événements qui frappent leurs pays.

1) Allemagne

La situation matérielle des Allemands paraît difficile. Leurs maisons de commerce, dont deux sont fort importantes, n'ont pas fermé leurs portes mais elles ont dû réduire, fortement m'a-t-on dit, les émoluments de leurs employés. En outre, la colonie allemande s'est augmentée des réfugiés venus des territoires franco-anglais voisins qui, vraisemblablement, sont dénués de ressources. La légation d'Allemagne a pris des dispositions pour leur hébergement généralement assuré par leurs compatriotes de Bangkok ; elle cherche aussi à leur trouver des emplois et, comme je l'ai signalé plus haut, je crois qu'elle a déjà réussi à en placer deux ou trois dans l'administration thaïe.

Au point de vue moral, la propagande germanique par la presse et la radiodiffusion est assurément bien organisée. Les agences d'information inondent les journaux locaux de leurs dépêches ; quant aux radio-émissions, elles sont, à l'encontre des nôtres, remarquablement claires et il faut reconnaître que pour des auditeurs peu avertis tels que les Thaïs, elles sont très habilement conçues.

Localement et sans doute avec le concours du docteur Colin Ross précité (I. Thaïs), la légation répand des tracts qui commentent généralement les nouvelles de presse et où l'Angleterre est spécialement visée. J'ai pu m'en procurer ; souvent ils sont trop longs, trop touffus, certainement illisibles pour la plupart des Thaïs ; par contre, ils comportent parfois des slogans peut-être simplistes mais très propres à frapper l'esprit des gens du pays. Exemple : « L'Angleterre a déclaré la guerre à l'Allemagne parce que l'Allemagne avait envahi la Pologne. Pourquoi n'a-t-elle pas déclaré la guerre à la Russie ? » À citer aussi une protestation de cinq directeurs de journaux arabes indiquant que, malgré les affirmations britanniques, les sympathies du Proche-Orient ne vont aucunement aux Franco-Anglais et que Syrie, Palestine, Transjordanie, Irak, Égypte espèrent que le moment de leur libération est proche. Manière adroite de laisser entendre aux

lecteurs thaïs que l'Allemagne souhaite l'indépendance des peuples orientaux et que sa victoire y aidera.

Pour les fonds nécessaires à la propagande, il paraît que la légation allemande a fait appel à la bourse de ses résidents leur demandant un prélèvement appréciable sur leurs revenus mensuels.

Somme toute, les Allemands, il faut l'avouer, donnent l'exemple de l'union et de la confiance dans les destinées de leur pays. L'exception ne se trouve que chez quelques israélites chassés d'Allemagne et d'Autriche et réfugiés à Bangkok et encore on prétend que certains d'entre eux, malgré leurs ressentiments à l'égard des nazis, sont toujours de cœur avec l'Allemagne.

2) Angleterre

Les Anglais dont certains, avant la guerre, ne cachaient pas leurs sympathies pour l'Allemagne, insinuant même que la France était une cause de troubles pour l'Europe, se déclarent, à l'unanimité, prêts à faire la guerre jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier shilling. Toutefois, ce sentiment louable ne les a pas rapprochés de nous autant qu'on pourrait le souhaiter ; l'on sent trop qu'il voudraient se réserver tout l'honneur et tous les avantages et qu'ils nous traiteraient volontiers en subordonnés plutôt qu'en collaborateurs. Ce ne sont, évidemment, que des nuances mais elles sont regrettables.

Ceci dit, ils ont organisé leur propagande avec soin tant par la presse que par des feuilles d'informations établies par la légation et distribuées dans différents milieux de Bangkok. Pour les radio-émissions de Londres, elles sont excellentes et au moins par leur clarté, elles soutiennent avantageusement la comparaison avec celles de Berlin.

La légation britannique, par ailleurs, contrôle les mouvements des bateaux neutres aussi strictement que possible. À noter toutefois, le souci qu'elle montre de ménager la susceptibilité du Japon et qui répond certainement à un mot d'ordre de Londres ; il semble que les bateaux japonais ne soient point arraisonnés alors que, cependant, ils emportent à Vladivostok des cargaisons probablement destinées à l'Allemagne via la Russie.

En gros, l'Angleterre donne ici une impression indiscutable de force et de confiance en soi, mais on peut reprocher aux Anglais d'oublier parfois que nous sommes leurs alliés et non pas leurs soldats.

3) France

Nous sommes nettement défavorisés, en ce qui concerne la propagande, par le petit nombre des informations distribuées par nos agences et plus encore la médiocrité de nos radio-émissions. Alors que la radiodiffusion est dans ce pays avec le cinéma le procédé de propagande le plus efficace et qu'on entend remarquablement Londres, Berlin, Rome et Moscou, l'audition Paris (*sic*) est si peu distincte qu'à part nos compatriotes, il ne se trouve guère d'amateurs pour la capter.

Notre légation essaye de remédier à ce grave inconvénient en mettant à l'écoute des Français bénévoles chargés de recueillir les nouvelles et d'en faire quotidiennement un texte qui est remis aussitôt aux différents journaux.

En outre, elle a conclu avec une des plus importantes feuilles bangkokoises un arrangement qui lui permet de publier quatre articles substantiels par semaine. Enfin, elle remet fréquemment à neuf journaux des articles et informations qui en assurent la publication à leur gré et gratuitement ; à l'heure actuelle, ils ont reçu plus de cent cinquante textes et l'on peut compter que chacun d'eux les a utilisés au moins une fois sur trois.

Il y a là un gros effort fourni par un personnel très réduit, et l'on peut en espérer de bons résultats. Je désirerais m'y associer dans toute la mesure du possible et je renouvelle à ce propos la demande de documents de propagande que je vous ai adressée dès le début des hostilités.

Nos compatriotes sont pour la plupart libérés d'obligations militaires ou placés, à juste titre, dans l'affectation spéciale. Ils sont donc en état d'aider la légation et les hommes d'affaires, avec lesquels a été constituée une commission économique appelée à recueillir les renseignements et effectuer les opérations nécessaires au pays en guerre, rendent de réels services.

Je regrette de ne pouvoir en dire autant pour d'autres qui, vivant depuis de longues années en Thaïlande et malheureusement pénétrés de l'esprit de Bangkok, c'est-à-dire de l'esprit « petite ville » porté à son suprême degré, sont plus aptes à critiquer qu'à agir et ne s'en font pas faute. C'est un petit point noir dans un tableau qui, dans l'ensemble, est réconfortant et montre que, malgré des moyens très limités, notre légation a réussi à s'organiser en vue d'un travail efficace.

E Asie-Océanie 1918-1940, Siam, 83

343

M. Ostrorog, Secrétaire de l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1445 à 1448. *Moscou, 16 novembre 1939, 22 h. 46.*
Réservé.
(*Reçu* : le 17, 0 h. 40)

L'ambassadeur de Turquie vient de me mettre au courant de la démarche qu'il a faite le 11 novembre auprès de M. Molotov pour informer les autorités soviétiques du projet dont Ankara avait été saisi par le gouvernement roumain concernant la constitution d'un bloc des neutres dans les

Balkans[1]. Surpris et décontenancé, le commissaire aux Affaires étrangères a posé certaines questions.

Il a demandé d'abord ce que pensait le gouvernement turc, l'ambassadeur de Turquie a répondu que puisqu'un bloc des neutres était de nature à consolider la paix dans les Balkans et que le maintien de la paix était le principe essentiel de la politique turque, son gouvernement était favorable au projet.

M. Molotov a demandé ensuite si on avait une opinion à Ankara sur l'accueil que la Hongrie et l'Italie pourraient éventuellement réserver à cette proposition. L'ambassadeur de Turquie a répondu que ces deux pays ayant également grand intérêt au maintien de la paix, il ne doutait point que les gouvernements de Rome et de Budapest souscrivissent au projet avec satisfaction.

M. Molotov a réservé sa réponse.

[1] Voir les documents nos 292 et 328. Le projet roumain a été remis au gouvernement grec le 1er novembre (voir document n° 297), ainsi qu'à Belgrade le même jour et à Ankara le 2. Dans son télégramme nos 2070-2079 du 3 novembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10, document non reproduit), M. Massigli en donne les grandes lignes, selon la copie de l'aide-mémoire roumain transmise par M. Numan Menemendjoglu qui lui a demandé son avis : « 1) neutralité absolue dans le cadre du conflit actuel ; 2) non-agression entre les États faisant partie du bloc, les engagements d'assistance stipulés entre quelques-uns d'entre eux demeurant en vigueur ; 3) en cas d'agression extérieure contre l'un des participants, les autres observeront au moins une neutralité bienveillante envers l'État attaqué ; 4) entente en vue de normaliser les mesures militaires prises aux frontières communes ; 5) contact direct entre les ministres des Affaires étrangères des États du bloc ; échanges d'informations politiques et économiques ; 6) mesures d'ordre économique à adopter « sur la base de la communauté d'intérêts » existant entre les États en cause. L'aide-mémoire précise ensuite : a) que la proposition ne sera faite qu'après l'entente préalable entre les quatre membres de l'Entente balkanique ; les liens unissant ceux-ci ne doivent pas en effet être affaiblis ; b) que le bloc comprendrait, outre les quatre États de l'Entente, la Hongrie, la Bulgarie et l'Italie, « la Bulgarie et la Hongrie n'ont aucun motif de soulever leurs habituelles prétentions ou de demander des contre-assurances » ; c) que la déclaration de neutralité serait faite « dans le cadre du conflit actuel », c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas le cas dans lequel le conflit s'étendrait. Les engagements d'assistance de caractère défensif pris récemment par la Turquie ne constitueraient donc pas un obstacle à sa participation ; d) qu'après l'entente entre les quatre États balkaniques, l'invitation à la Hongrie et à la Bulgarie serait faite par l'entremise du gouvernement yougoslave, l'invitation à l'Italie sera faite par tous les États. » M. Massigli envisage de donner un avis (plutôt sceptique) en s'inspirant des considérations du Département indiquées par le télégramme nos 1349-1357 (document n° 146), en attendant la définition d'une attitude commune franco-britannique (voir aussi à ce sujet le document n° 301). Dans son télégramme du lendemain (nos 2091-2092 du 4 novembre, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 16, document non reproduit), M. Massigli signale que « la proposition roumaine a beaucoup surpris ici par ce qu'elle contient à la fois de vague, d'illusoire et de dangereux » et que M. Numan Menemendjoglu semble « très peu enclin à entrer à la légère dans le jeu roumain ». Le même jour, M. Brugère écrit que pour Belgrade, « le plan roumain d'extension de l'Entente balkanique se heurte et se heurtera longtemps à des difficultés quasi insurmontables » en raison des revendications bulgares et hongroises et des risques d'hégémonie italienne (télégramme nos 827-826 du 4 novembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10, document non reproduit). Quant à la position d'Athènes, M. Maugras indique que le Président du Conseil « a été choqué par le manque de tact dont témoignait M. Gafenco en confiant à la Yougoslavie le soin d'inviter la Bulgarie à entrer dans le groupement. La Yougoslavie, qui récemment encore tentait d'obtenir de la Grèce des concessions en faveur de la Bulgarie, ne lui paraît pas qualifiée pour ce rôle. » (télégramme nos 288-289 du 5 novembre, in Z Europe 1918-1940, Balkans, vol. 21, document non reproduit). Pour une analyse de l'attitude des différents acteurs de ce projet, voir la note de M. Nac du 16 novembre, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10 (document non reproduit). Pour le texte du mémorandum roumain, voir la copie transmise par M. Massigli le 6 novembre, en annexe de sa dépêche n° 271 in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 2.

Le maintien de la paix dans les Balkans ne s'accordant pas avec les visées du Kremlin et la constitution d'un bloc des neutres rentrant dans le cadre de la politique de défense contre l'agression qui est celle de la France et de l'Angleterre et que le Pacte tripartite a consolidée, on ne doit pas s'attendre à ce que l'initiative roumaine soit accueillie ici avec faveur. Le gouvernement de l'URSS cherchera sans doute à présenter ce projet comme une nouvelle manœuvre de l'impérialisme franco-anglais.

Quoi qu'il en soit, la réponse des autorités soviétiques se fait attendre et Haydar Bey estime que l'article acerbe publié par la *Pravda* (...)[1] la presse turque (mon télégramme 1432)[2] est une première expression de la mauvaise humeur du Kremlin, en même temps qu'une sorte d'avertissement implicite à la Turquie. L'Ambassadeur s'attend d'ailleurs à ce que les attaques de ce genre se renouvellent ; il a averti son gouvernement.

Communiqué à Ankara.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

344

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION EUROPE

Organisation du Front d'Orient

N. *Paris, 16 novembre 1939.*

Au cours des événements militaires en Occident, l'éventualité d'une agression allemande sur la Belgique et les Pays-Bas ne doit point nous faire perdre de vue les problèmes posés par l'exécution éventuelle de nos engagements d'assistance en Orient. Il n'est pas exclu que l'Allemagne, renonçant à entreprendre à l'Ouest une action coûteuse et aux résultats incertains, ne recherche dans les Balkans, seule, ou de concert avec la Russie, une diversion à ses difficultés intérieures. Nous devons envisager cette hypothèse, chercher dans quelle mesure nous pourrions, si elle se produisait, faire face aux obligations que nous avons contractées.

La situation dans les Balkans a sensiblement évolué depuis le 22 septembre, date du dernier Conseil suprême où cette question fut évoquée[3].

La conclusion de l'Accord tripartite a renforcé les possibilités de coopération anglo-franco-turque. Elle nous a créé, d'autre part, de nouvelles obli-

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Document non retrouvé.

[3] Pour le compte rendu du Conseil suprême interallié du 22 septembre 1939, cf. F. Bédarida, *La Stratégie secrète..., op. cit.*, pp. 116-146. Une note de la sous-direction Europe du 23 septembre, « Conseil suprême du 22 septembre. Balkans » en donne un résumé (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 2, document non reproduit). Voir aussi le document n° 146.

gations puisque nous sommes tenus d'assister la Turquie contre une agression directe d'une puissance européenne (Russie par exemple) et contre une agression indirecte d'une tierce puissance (présence, par exemple de l'Allemagne aux frontières de la Grèce ou de la Bulgarie).

Le tracé définitif de lignes de partage entre l'Allemagne et la Russie en Pologne a privé la première de toute voie d'accès direct vers la Roumanie. La Russie a marqué ainsi son intention, confirmée par d'autres indices, de garantir la Roumanie contre une attaque allemande au prix, peut-être, de la Bessarabie. Les Allemands, de leur côté, ont, à diverses reprises, indiqué à Bucarest que l'amitié du Reich était la meilleure protection que la Roumanie pût trouver contre l'URSS.

Pour fortifier cet équilibre trop précaire, la Roumanie a tenté d'organiser un bloc de neutralité balkanique étendu, englobant la Bulgarie, que l'Italie protégerait et que peut-être même elle garantirait. Cette tentative a échoué. Les exigences territoriales de la Bulgarie étaient trop considérables pour être satisfaites par ses voisins. Aussi bien à Ankara qu'à Belgrade et Athènes, tout projet d'association de l'Italie à cet aménagement de la communauté balkanique a rencontré un accueil nettement négatif[1]. Cette réserve extrême opposée à toute intervention, même indirecte, de l'Italie dans les affaires de la Péninsule, a, du reste, amené au même moment le gouvernement anglais à renoncer aux échanges de vues qu'il avait projeté d'entamer à Rome à ce sujet[2].

On note, enfin, une détente dans les rapports italo-grecs d'une part, bulgaro-turcs d'autre part, marquée par des retraits de troupes de part et d'autre des frontières respectives. Le gouvernement yougoslave exerce, par ailleurs, non sans un certain succès, son influence à Budapest et à Bucarest pour normaliser et rendre plus confiantes les relations entre la Hongrie et la Roumanie[3].

Ces divers éléments contribuent à assurer à la communauté balkanique un équilibre qu'aucun danger ne paraît immédiatement menacer, mais dont nous ne saurions nous dissimuler la précarité. La neutralité commune aux pays qui la composent ne repose sur aucune garantie contractuelle, n'est fortifiée par aucun engagement plurilatéral d'assistance mutuelle. La moindre poussée extérieure les trouvera divisés et impuissants, disposés, pour certains, à capituler, pour d'autres, à s'associer avec l'envahisseur allemand ou russe, pour d'autres, enfin, à s'appuyer sur nous dans la mesure où nous leur apporterons aide et secours effectif.

Si fragile et provisoire qu'il soit, cet équilibre dans la neutralité sert actuellement nos intérêts : nous devons nous garder de toute initiative qui

[1] Voir le document n° 343, note 1.

[2] Sur la position de Londres, cf. l'aide-mémoire de l'ambassade britannique n° 161/1690 du 9 novembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10, document non reproduit). Également, le télégramme n° 3940 de M. Corbin du 10 novembre, dans lequel l'ambassadeur à Londres indique que « le Foreign Office dont l'attention est presque entièrement retenue par les affaires de Belgique et de Hollande, paraît n'accorder en ce moment qu'une importance secondaire aux questions balkaniques et au projet roumain tendant à constituer un bloc d'États neutres » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10, document non reproduit).

[3] Sur le contentieux roumano-hongrois, voir le document n° 314.

pourrait le détruire, en fournissant un prétexte à une réaction extérieure. De ce point de vue, une amorce de constitution effective d'un front d'Orient, par l'établissement d'une base alliée soit à Salonique, soit en Thrace, provoquerait presque fatalement une riposte allemande et russe. Il est aujourd'hui trop tard ou trop tôt pour procéder à une opération qui apparaîtrait, dans les circonstances actuelles, comme une provocation et qui mettrait Allemands et Russes d'accord pour une action combinée locale, à laquelle nous n'aurions pas de forces suffisantes à opposer.

Mais nous ne pouvons perdre de vue que l'équilibre actuel des Balkans est fonction de l'opposition, dans cette région, des intérêts de l'Allemagne, de la Russie, et, dans une moindre mesure, de l'Italie.

Or, l'Allemagne peut être tentée de poursuivre dans les Balkans cette répartition de sphères d'influence qu'elle a réalisée en Pologne, soit en faisant, au préalable, à l'Italie et à l'URSS leurs parts, soit en les entraînant dans sa complicité, en prenant l'initiative d'une action dirigée contre la Roumanie, par la Hongrie, ou contre la Yougoslavie, action dont l'Italie et la Russie n'auraient d'autre ressource que de s'accommoder en y participant. Les réserves d'armements qu'elle se constitue en Bulgarie ne trouvent d'explication satisfaisante que dans un projet de ce genre ; nous ne pouvons pas, en tout cas, en négliger la possibilité, ni nous dispenser de soumettre à une étude urgente et approfondie les moyens d'action que nous lui opposons.

Nos accords avec la Turquie ont été conçus comme devant nous procurer en Orient le point d'appui et l'appoint matériel indispensable pour nous permettre l'exécution de nos engagements d'assistance. C'est cette considération qui a justifié les importants sacrifices d'ordre financier et économique que nous avons consentis. Aujourd'hui que ces accords sont devenus effectifs, nous ne devons pas les laisser stériles. Le devoir qui s'impose aux gouvernements français et anglais est de mettre immédiatement à l'étude le dispositif d'ordre militaire qui doit nous mettre à même d'exécuter éventuellement, avec le concours turc, nos engagements d'assistance, et de nous porter efficacement sur le front militaire que l'Allemagne peut, par un retournement brusque de ses forces et pour échapper à la stagnation qui lui est imposée en Occident, vouloir, d'un jour à l'autre, créer en Orient. L'organisation d'une base militaire, navale et aérienne au Levant répond-elle à cette nécessité ? Cette base doit-elle être limitée à la Syrie ou élargie sur le plan interallié, s'étendre et se consolider par l'Égypte, Chypre et éventuellement l'Anatolie ? Des dépôts de matériel peuvent-ils être constitués à pied d'œuvre à Istambul, en Thrace, à Salonique ? Des bases d'aviation françaises et anglaises peuvent-elles être dès maintenant créées en Turquie ? Autant de questions qui n'ont été jusqu'à présent qu'isolément et incidemment évoquées et qui constituent les éléments d'un plan d'ensemble qu'il appartient aux deux gouvernements de faire mettre sans délai à l'étude.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 2

345

M. DE ALBYTRE, CONSUL DE FRANCE À VENISE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 38. *Venise, 16 novembre 1939.*

L'accord italo-allemand sur le transfert des populations du haut Adige[1] n'a reçu jusqu'à présent qu'un commencement d'exécution. Il semble du reste que, de part et d'autre, on veuille faire durer les négociations dans l'attente d'événements. Ici rien de précipité comme dans les pays balkaniques[2]. L'application des mesures projetées soulève de nombreux problèmes économiques et politiques qui paraissent avoir singulièrement refroidi le zèle échangiste des autorités italiennes.

Une commission mixte pour l'évaluation des biens des optants pour le Reich s'est déjà réunie. Les Italiens travaillent mollement et font traîner les choses en longueur ; les Allemands, eux, ont établi une doctrine à laquelle ils prétendent s'attacher solidement : la feuille d'impôts sera la base de l'indemnité à verser aux émigrants, l'impôt sera l'indice du revenu et l'on capitalisera cette somme. Les Tyroliens ayant toujours été très lourdement taxés par l'Italie, cette théorie conduit à quintupler la valeur réelle des biens à évaluer. C'est ainsi que l'hôtel Griffone à Bolzano, dont le propriétaire a déjà réintégré l'Allemagne, a été estimé par les Allemands à 15 millions de lires, alors qu'il ne vaut que 2 à 3 millions. Cette méthode obligerait les Italiens à racheter le Tyrol pour la somme de quatre à cinq milliards alors qu'ils ne comptaient y dépenser qu'un milliard.

L'aspect politique de la question apparaît maintenant aux Italiens aussi difficile que son aspect financier. Encore actuellement une propagande directe atteint les gens du Tyrol. Des touristes ou des voyageurs de commerce allemands parcourent les routes en automobiles et, s'arrêtant devant un laboureur qui n'a qu'un cheval, lui en paient sur le champ un second à titre de « cadeau d'Adolf Hitler » ; tel paysan dont la maison est lézardée reçoit 500 lires « de la part du *Führer* » pour la restaurer. Aussi les gens d'âge mûr, attachés à leur patrimoine, savent que l'Allemagne n'oubliera pas ceux qui resteront ; seuls les jeunes gens quittent le pays où ils sont bridés, pour la grande patrie où tous les Allemands vivent, leur dit-on, dans « la force et la joie ».

D'après le préfet de Trente 5 000 personnes seraient déjà parties, mais, contrairement aux évaluations primitives, on pense actuellement qu'il n'y

[1] Un protocole relatif au rapatriement des 10 000 Italiens du haut Adige d'origine allemande a été signé à Rome le 21 octobre par le comte Ciano et l'ambassadeur d'Allemagne, le Dr von Mackensen.

[2] Voir le document n° 340, note 2.

aura pas plus de 20 000 émigrants sur 200 000 Tyroliens allemands. Les autochtones sont très perplexes, on a bien le sentiment qu'ils mettent leur espoir en des événements ou des ordres venus du Reich les dispensant de choisir. Les autorités fascistes n'osent plus parler dans le pays de la déportation en Italie du Sud de ceux qui demeureront. Il est certain qu'elles veulent maintenant éviter les départs en masse qui leur coûteraient trop cher. Elles s'inquiètent de voir se créer une dette politique qui compenserait largement en faveur de l'Allemagne la balance encore débitrice en faveur de l'Italie.

Du reste cet état de la balance commerciale italo-allemande se concrétise dans le trafic actuel observé sur les voies ferrées du haut Adige. Il m'a été certifié de divers côtés que, par le Brenner, les importations allemandes sont nettement supérieures aux exportations italiennes, presque inexistantes. C'est surtout du charbon que fournit l'Allemagne en paiement de sa dette, mais le *clearing* s'améliorant, les Italiens se préparent à envoyer des produits agricoles, vins et fruits. Il a cependant déjà été remarqué que du lin et du chanvre passaient le Brenner, toutefois en faible quantité, semble-t-il. Le trafic de l'intérieur de l'Italie vers le haut Adige va croissant, mais c'est, m'a-t-on affirmé, pour approvisionner la région industrielle de Bolzano et surtout pour ravitailler les troupes massées sur le Brenner et les travailleurs qui sont occupés sur cette frontière aux travaux de fortifications.

De plus une circulaire confidentielle du ministère des Corporations interdit d'envoyer des marchandises en Allemagne. Sans doute veut-on éviter que le *clearing* lui devienne encore plus favorable. La circulaire prévoit cependant que, si le Reich proteste trop vigoureusement, on pourra lui octroyer un dixième de ce qu'il aura demandé.

Enfin j'ajoute, pour donner une idée de l'opinion publique dans ces régions, que la radio française et anglaise obtient un grand succès et, aussi, que les abonnements au journal du Vatican, l'*Osservatore Romano*, sont passés dans la seule ville de Trente de 150 à 3 000.

Il résulte de ces diverses observations qu'ici comme ailleurs, nous sommes en période d'attente. Attente des Tyroliens qui comptent sur un événement important leur permettant de rester sur leur terre millénaire : attente et perplexité des Italiens qui ne veulent pas ruiner cette région par des départs trop prompts et trop massifs, et se ruiner eux-mêmes en rachetant au Reich ces provinces autrefois conquises qu'ils se préparent peut-être à défendre ; enfin discussion avec les Allemands qui veulent retirer de l'affaire au moins un bénéfice commercial sans cependant perdre pour toujours cette terre allemande. Preuve nouvelle de leur habituelle bonne foi, que les autorités fascistes feront peut-être bien de méditer.

Z Europe 1918-1940, Italie, 342

346

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 4933[1].
Réservé.

Rome, 17 novembre 1939.
(*Reçu* : le 19, 13 h.)[2]

J'ai rapporté dans mon télégramme 4920-4927[3] la conversation que j'ai eue, le 17 novembre, à midi trente avec le comte Ciano, au sujet des cris de « *Corsica ! Tunisia !* » poussés, deux jours auparavant, par une poignée de jeunes étudiants, sous le balcon du *Duce*.

La question se pose, une fois de plus, après cet entretien, de savoir quel degré de créance méritent les déclarations du comte Ciano. La version que m'a présentée mon interlocuteur est-elle conforme à la vérité ? Doit-elle être acceptée telle quelle et intégralement ?

Comme toujours, le comte Ciano s'est exprimé avec toutes les apparences de la sincérité, sur un ton très direct, très simple, et très naturel. Il n'a éludé aucune de mes questions. Il n'a usé d'aucun détour qui pût éveiller les soupçons. Dans mes rencontres précédentes avec lui je n'ai jamais constaté, d'autre part, qu'il m'ait menti. De nos contacts fréquents, j'ai retiré l'impression qu'il disait la vérité, mais qu'il ne disait peut-être pas toujours toute la vérité. C'est dans cette mesure que je serais tenté d'apporter une réserve à ses propos. Je relèverai, d'ailleurs, qu'il a toujours tenu les promesses qu'il m'avait faites et qu'en ces derniers temps, il n'a jamais manqué, quand je l'en ai prié, de me rendre service. Depuis que l'Italie a adopté une position de non-belligérance et de « paix armée », en attendant l'heure de fixer définitivement son choix, le comte Ciano, je l'ai déjà noté, prend volontiers à mon égard un air de demi-complicité ; il me laisse entendre qu'il est de cœur avec moi, c'est-à-dire avec la cause que je représente, qu'il regrette de ne pas être encore en mesure de m'en dire davantage, mais que je peux, je dois me fier à lui et qu'il espère bien qu'une fois tombées les contraintes auxquelles il demeure, pour l'instant, soumis, il pourra, enfin me dévoiler toutes ses pensées et compléter, ce qu'il est obligé de ne m'indiquer qu'à mots couverts. Telle a été, une fois de plus, le 17 novembre, son attitude.

J'admets donc qu'il soit exact que les cris poussés sur la place de Venise n'aient pas été inspirés par les dirigeants responsables, qu'ils n'aient pas la signification d'une rechute dans la déplorable et stérile méthode inaugu-

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] In Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 23. Ce document (non reproduit) fait un premier compte rendu de l'entrevue de l'Ambassadeur et du comte Ciano à propos des « cris poussés par un groupe d'étudiants le 15 novembre, sur la place de Venise ».

rée, il y a un an, par les députés de la Chambre des faisceaux et qu'il n'y ait pas lieu, par conséquent, d'y attacher beaucoup d'importance.

J'admettrai même que les instigateurs de l'incident, qui appartiennent peut-être aux victimes de la récente « relève de la garde »[1], aient voulu gêner et embarrasser le ministre des Affaires étrangères.

Mais alors, ce qui doit ressortir, à nos yeux, de cette petite machination, c'est la force que garde dans le Parti la fraction qui nous est hostile, celle qui reste liée à l'Allemagne et à l'Axe et qui s'oppose aux efforts orientés dans le sens contraire.

Il me semble évident, en particulier, que ceux qui ont conseillé aux manifestants du 15 novembre de pousser les cris qui ont choqué nos oreilles ne l'eussent pas fait s'ils avaient eu la certitude de déplaire à l'orateur qui venait de s'avancer sur le balcon du Palais de Venise.

On se trouve ainsi conduit par cette démonstration à toucher, de nouveau, en quelque sorte, du doigt, les agitations, les contradictions de l'âme de M. Mussolini, la peine qu'il a à changer de direction, la persistance de l'aversion qu'il éprouve à l'idée de brûler aujourd'hui, ou demain, ce qu'il adorait hier.

Pour des raisons analogues, les explications du comte Ciano me semblent appeler un autre complément.

Certes, il est plausible qu'en incitant un groupe d'étudiants à crier « *Corsica !* » on ait cherché à jouer un tour au ministre des Affaires étrangères, sans déplaire à son beau-père.

Mais ce n'est pas là tout l'objectif poursuivi. On a probablement voulu, en même temps, comme la presse du régime s'y applique avec persévérance, fournir un gage à l'Allemagne, rassurer ses soupçons, l'amener à croire qu'entre l'Italie et la France subsistait toujours la vieille pomme de discorde et qu'elle n'avait pas à s'inquiéter, par conséquent, d'une « paix armée », dont la pointe restait tournée contre nous.

C'est, en tout cas, l'interprétation que les journaux du Reich ont donnée de la manifestation du 15 novembre, des cris qui y ont été poussés et qui n'ont pas plus échappé aux observateurs allemands qu'à nous-mêmes, et des brèves paroles qu'a prononcées M. Mussolini sur le « livre et le mousquet ».

D'une pareille interprétation, le comte Ciano ne saurait s'être étonné ni avoir pris ombrage ; car il est le premier à se conformer à ce qui n'est, peut-être, chez lui qu'une tactique mais qui, chez d'autres, est, sans doute, une conviction ; il ne néglige rien qui soit de nature à prouver que l'Italie demeure l'alliée de l'Allemagne et il n'apparaît pas, ou du moins pas encore, qu'il ait sérieusement usé de son influence sur la presse de la Péninsule pour ramener celle-ci peu à peu de notre côté.

Sur un dernier point, enfin, il est difficile de se rallier tout à fait à la version qu'il m'a exposée.

[1] Allusion au remaniement ministériel du 31 octobre. Voir document n° 308, note 1.

Je ne crois pas que la manifestation, organisée le 15 novembre, à l'occasion de la réouverture des cours universitaires, n'ait eu pour mobile que le désir de M. Muti de montrer de quoi il était capable[1]. Je ne crois pas que cette manifestation, inoffensive et anodine, n'ait, à aucun moment, dû revêtir une importance politique quelconque. S'il en était ainsi, les fascistes n'auraient pas répandu, eux-mêmes, à travers la ville, ces bruits, qualifiés d'absurdes par le comte Ciano, et qui ont mis tout Rome dans l'attente d'un grand événement et d'un grand discours. Ou alors, il faudrait convenir que M. Muti, dont le coup d'essai n'a rien eu, d'ailleurs, d'un coup de maître, est simplement maladroit et fera bientôt regretter M. Starace.

Il est plus probable, en vérité, qu'ayant eu l'intention de prononcer un grand discours, M. Mussolini, au dernier moment, s'est ravisé et s'est contenté d'une de ces formules dignes des anciens oracles, qui peuvent s'entendre en plusieurs sens. On avait beaucoup dit que son discours se référerait à la réponse que ferait M. Hitler à l'offre de médiation des souverains belge et hollandais.

Cette réponse, rigoureusement négative, a-t-elle surpris le *Duce* ?

Est-il survenu quelque chose qui ait dérangé ses préparatifs et ceux de M. Muti ?

Je l'ignore ; mais, peut-être est-ce là l'un de ces chapitres sur lesquels le comte Ciano achèvera de m'éclairer, quand il sera en mesure, comme il prétend en brûler d'envie, sans parvenir à m'en persuader tout à fait, de m'ouvrir tout son cœur.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 23

347

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4937[2].
Réservé.

Rome, 17 novembre 1939.
(*Reçu* : le 19, 13 h.)[3]

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui aujourd'hui (17 novembre)[4], j'ai interrogé le comte Ciano sur l'attitude de l'Italie dans les Balkans et notamment sur la position qu'elle adoptait à l'égard du projet de constitution d'un bloc balkanique neutre, dont on avait parlé récemment.

[1] Ettore Muti est le secrétaire du Parti fasciste depuis le 31 octobre, succédant à Achille Starace.

[2] En clair.

[3] Par courrier.

[4] Voir document n° 346.

« L'Italie, m'a répondu en substance le comte Ciano, ne voit pas ce projet d'un mauvais œil. Elle s'abstient de le décourager, comme d'ailleurs, de l'encourager. Car elle n'a pas l'intention d'y participer. Elle ne veut pas aliéner sa liberté d'action, contracter des obligations qu'elle serait, peut-être, très embarrassée de remplir, se lier à un système qu'elle ne pourrait contrôler, dont la stabilité risque d'être soumise à des épreuves et dont l'avenir n'est pas clair. Elle ne veut pas non plus se fixer avec les États balkaniques dans une position de neutralité déclarée, non conforme à la politique qu'elle suit dans le conflit actuel, depuis le début de septembre. Elle se borne donc à observer et à attendre, résolue à demeurer en dehors des combinaisons qui pourraient être réalisées.

Passant, ensuite, en revue les différents États, le comte Ciano a ajouté : « Avec la Yougoslavie, nos relations sont, de tous points, excellentes. Avec la Grèce, elles ont été sensiblement améliorées ; nous essaierons de les améliorer encore. Avec la Bulgarie, elles sont bonnes, sans que cette bonne entente se soit matérialisée en un accord spécial. Avec la Hongrie, elles sont étroites, vous le savez. »

Je lui demandai alors ce qu'il y avait de vrai dans les bruits d'une offre au roi d'Italie de la couronne de Saint-Étienne[1].

Le Ministre m'a assuré catégoriquement qu'aucune démarche n'avait eu lieu et que, par conséquent, ces bruits étaient faux.

« Mais, dit-il, s'ils étaient vrais, il me semble que cela ne devrait pas déplaire à la France. »

Je lui fis remarquer qu'il avait, dans son énumération, passé sous silence la Roumanie. C'est évidemment le cas qui l'embarrasse le plus. Il évite de s'y étendre.

En évoquant l'avenir incertain des États balkaniques et la difficulté éventuelle de remplir les obligations contractées, il avait cité la Bessarabie, dont la Russie pourrait être tentée de s'emparer brusquement.

J'avais répondu que la Russie en serait d'autant moins tentée qu'elle aurait en face d'elle un bloc plus complet d'États solidaires et qu'il me semblait bien que l'intérêt italien devait être, non seulement d'empêcher la guerre de gagner les Balkans, mais aussi d'y arrêter les velléités d'expansion de l'Allemagne et de l'URSS.

« Oui ! – m'avait répondu le comte Ciano – Mais comment faire pour s'opposer à cette expansion et que ferez-vous vous-mêmes ? »

Je n'ai rien pu tirer de plus de mon interlocuteur, bien que j'aie tâché de le convaincre qu'il était vain de penser qu'il fût possible de sauvegarder la paix dans les Balkans tout en se désintéressant du sort de la Roumanie.

[1] Cf. la dépêche n° 475 adressée le 7 novembre par l'ambassadeur auprès du Saint-Siège au Département au sujet d'une conversation entre un de ses collaborateurs et le prince Gaétan de Bourbon-Parme sur le « bruit qui a circulé ces jours derniers à Rome d'une union éventuelle de l'Italie et de la Hongrie sous le sceptre du roi Victor-Emmanuel. » (in Z Europe, 1918-1940, Autriche, vol. 176, document non reproduit). Dans son télégramme n° 4896 au Département, en date du 16 novembre, A. François-Poncet a fait état de la présence d'une délégation hongroise à Rome et de la recrudescence de ce bruit (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, document non reproduit).

En ce qui concerne la Turquie, le comte Ciano m'a affirmé qu'aucun contact diplomatique particulier n'avait été pris, aucune négociation n'était en train avec Ankara.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 10

348

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2175bis. *Ankara, 17 novembre 1939.*

Rigoureusement secret.

M. Saradjoglu vient de me confier, sous le sceau du secret le plus absolu, qu'il savait de la source la plus sûre qu'un accord venait d'intervenir entre Berlin et Bucarest[1], par lequel le gouvernement allemand, qui ne veut pas voir l'URSS prendre pied en Roumanie, s'est engagé à mettre à la disposition du gouvernement roumain tout le matériel de guerre nécessaire. Ce matériel serait payé avec des bons du Trésor dont le remboursement serait plus qu'aléatoire.

D'après le ministre des Affaires étrangères, qui a informé également mon collègue d'Angleterre de ce qui précède, trois personnes seulement en Roumanie seraient au courant.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 59

[1] On n'a pas retrouvé de document en provenance de Bucarest au sujet de cet accord secret. Précédemment (5 novembre), l'ambassadeur, M. Adrien Thierry avait adressé un télégramme signalant la récente visite à Bucarest de l'attaché de l'Air allemand, le colonel Gerstenberg, « ami personnel du maréchal Göring », venu exposer à nouveau les arguments du Reich résumés ainsi : « 1) l'Allemagne est le seul pays qui puisse actuellement protéger la Roumanie contre l'URSS puisque la garantie franco-anglaise ne joue pas à l'Est et que la Turquie a fait connaître publiquement ses réserves dans le cas d'une agression soviétique ; 2) l'Allemagne n'a pas intérêt à ce que les Russes attaquent la Roumanie car elle sait que tout est prêt pour la destruction des puits de pétrole en cas de guerre. » M. Thierry poursuit : « Pour essayer d'accréditer cette version, les Allemands continuent de livrer les armes commandées par le gouvernement royal avec une ponctualité remarquable (…) ». (télégramme nos 1347-1348 de Bucarest, en date du 5 novembre, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 59, document non reproduit).

349

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2987-2990 (Londres), nos 1841-1845 (Ankara) *Paris, 18 novembre 1939, 23 h. 40.*

Réservé.

Pour Ankara,

J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant qui se réfère à la question posée par votre télégramme 2159[2]

Pour les deux :

Par une note en date du 9 de ce mois[3], l'ambassadeur de Grande-Bretagne a consulté le Département sur l'opportunité, pour les deux gouvernements, de faire connaître au gouvernement turc qu'ils ne considéraient pas que l'engagement d'assistance qu'ils ont contracté, le 13 avril, à l'égard de la Roumanie[4], couvrait le cas d'une agression russe. Les deux gouvernements justifieraient cette interprétation : premièrement, par le fait que malgré ses termes généraux, l'engagement en question visait seulement, à l'époque où il a été pris, et aussi bien dans leur esprit que dans celui du gouvernement roumain, l'éventualité d'une agression allemande ; deuxièmement, par la réserve inscrite dans le Traité tripartite, et qui priverait, en fait, la France et l'Angleterre, à défaut de l'usage des Détroits, de toute possibilité d'action contre la Russie.

Il a été indiqué à l'Ambassade que nous attendions avant de lui répondre de connaître les vues du Foreign Office sur le projet d'instructions de M. Thierry que je vous ai prié, par mon télégramme 2878-2881[5], de lui soumettre et qui concerne précisément une communication des deux gouvernements à M. Gafenco, en réponse à une question posée par ce dernier au sujet de l'étendue de nos obligations d'assistance.

Il convient cependant de noter que le gouvernement anglais paraît, aux termes de cette note, donner une interprétation singulièrement extensive

1 Signé « P.O. Léger ».

2 Document non retrouvé.

3 Voir l'Aide-mémoire de l'ambassade britannique n° 161/1690 du 9 novembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 10, document non reproduit). On n'y trouve cependant pas la mention précise de cette question. En revanche, dans Z Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 181, on peut se référer à un document manuscrit du 7 novembre, « Résumé d'une conversation entre Lord Halifax et le ministre de Roumanie à Londres », probablement de la main de Charles Corbin, qui fait état des préoccupations de Bucarest en matière de garantie des Alliés en cas d'agression soviétique (document non reproduit).

4 Voir *DDF* (1936-39), XV, documents nos 369 et 370.

5 Voir document n° 321.

à la clause de réserve inscrite au protocole II du Traité tripartite. Sommes-nous en effet fondés à interpréter *a priori* ce texte comme signifiant que la Turquie est résolue, en tout état de cause, à refuser le passage par les Détroits aux forces françaises et anglaises destinées éventuellement à assister la Roumanie contre une agression russe ? Ce serait là, semble-t-il, dépasser la portée de cette réserve, dont le jeu doit se concilier aussi bien avec la liberté d'application des accords de Montreux, que la Turquie s'est refusée à aliéner à l'égard de l'URSS, qu'avec l'exercice de la neutralité bienveillante stipulée à l'article 4 du Traité.

Nous aurions intérêt à élucider cette question entre les Anglais et nous avant de l'évoquer, même incidemment, à Ankara. Il serait en effet inopportun de paraître tenir pour acquise une interprétation du protocole II moins large que celle que les Turcs pourraient être amenés par les circonstances à lui donner.

Je vous serais obligé de bien vouloir approcher le Foreign Office à ce sujet et de me tenir au courant du résultat de votre entretien.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

350

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2052-2053[1]. *Washington, 18 novembre 1939, 23 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme 1770[2].

1) La réponse à la première question est négative. La loi spéciale de Neutralité du 1er mai 1937, amendée le 4 novembre 1939, « interdit à toute personne sur le territoire des États-Unis de solliciter ou de recevoir des contributions pour ou en faveur de tout État belligérant ou de toute personne agissant au nom de cet État. » La seule exception concerne la Croix-Rouge et les œuvres charitables.

2) La proclamation présidentielle du 5 septembre 1939 qui définit le régime général de la neutralité américaine, et dont j'ai rendu compte par mon télégramme n° 1457-1459 de même date[3], interdit à tout citoyen de s'engager dans les armées d'un belligérant, et à tout gouvernement belligérant d'ouvrir sur le territoire américain des bureaux de recrutement. Par contre un citoyen américain qui contracte engagement en dehors du terri-

1 Via New York.
2 Voir document n° 338.
3 In B Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 319, document non reproduit.

toire des États-Unis ne contrevient pas à la loi. Mais il encourt déchéance de la nationalité américaine s'il prête serment d'allégeance à un gouvernement étranger.

Comme je l'ai déjà signalé, le Département d'État s'efforce de contrarier dans toute la mesure du possible les engagements de ses nationaux dans les armées étrangères en refusant, sauf dans des cas très exceptionnels, la délivrance des passeports pour les pays belligérants.

B-Amérique 1918-1940, États-Unis, 319

351

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4975[1].
Réservé.

Rome, 20 novembre 1939.
(*Reçu* : le 22, 12h.)

Ainsi que son gendre me l'a déclaré formellement le 17 novembre[2], M. Mussolini ne désire pas pour l'instant procéder avec la France à un échange de vues qui porterait sur l'aménagement des relations franco-italiennes et l'examen des problèmes de la Méditerranée. L'heure, selon lui, n'en serait pas encore venue.

Pourquoi juge-t-il qu'elle n'est pas venue ? Et quand estime-t-il qu'elle viendra ? Il n'en dit rien. Mais sa pensée se laisse aisément deviner.

M. Mussolini, depuis qu'il a fait savoir, le 1er septembre, que l'Italie s'abstiendrait de toute initiative militaire, joue sur les deux tableaux. S'engager avec nous dans une conversation politique serait déjà marquer une tendance, pencher, se compromettre. Il sait bien qu'en échange des concessions qu'il pourrait obtenir de nous, il aurait lui-même à fournir une contrepartie, qui l'obligerait à sortir de l'équivoque et à adopter ouvertement une attitude de franche neutralité. On se moquerait alors, à travers le monde, du nouveau « tour de valse » de l'Italie, sinon de sa trahison. À cet égard, l'amour-propre du *Duce* est extrêmement susceptible. Le souvenir de certaines paroles qu'il a prononcées, il n'y a pas si longtemps : « L'épo-

[1] En clair par courrier.

[2] De M. François-Poncet à M. Daladier, télégramme n° 4920, 17 novembre 1939 : « Quant à l'éventualité d'un échange de vues sur l'avenir des relations franco-italiennes et aux allusions récentes des journaux aux revendications méditerranéennes et africaines de l'Italie, le comte Ciano m'a déclaré à deux ou trois reprises que M. Mussolini persistait à penser que l'heure n'était pas encore venue d'aborder ce sujet. D'où il semble résulter que l'attitude de la presse a eu pour but, moins d'ouvrir la voie à des négociateurs, que de rappeler que l'Italie n'a pas abandonné ses prétentions et que l'Italie saurait les faire valoir un jour. » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 23, document non reproduit).

que des tours de valse est à jamais abolie ! », « Quand j'ai un ami, je marche avec lui jusqu'au bout ! », ce souvenir lui pèse et le gêne. S'il faut opérer un revirement, il l'opérera ; mais il voudrait que ce revirement n'eût pas l'air d'une palinodie, qu'il s'effectuât d'une manière presque insensible, par de longues et subtiles transitions ; ou alors, qu'il fût légitimé par quelque événement qui frappât les esprits ou remuât les cœurs. Il craint, d'ailleurs, que l'Allemagne ne lui demande des explications ou des comptes ; car, vis-à-vis d'elle, il se targue de rester scrupuleusement fidèle aux conditions du pacte de mai 1939. Peut-être n'a-t-il plus aujourd'hui la même foi qu'hier dans l'irrésistible force de son appareil militaire. Il n'en redoute pas moins, de la part du Reich, d'éventuelles représailles, qui exposeraient à de graves dangers la frontière du Brenner, dont les fortifications ne sont pas terminées.

Il s'en tiendra donc à la position de non-belligérance qu'il a adoptée. Il ne parlera pas avant que les armes n'aient parlé, c'est-à-dire avant que l'on ait pu discerner où le sort inclinait. Il imagine qu'une Allemagne qui verrait se préciser ses chances de victoire lui ferait un mérite de ne l'avoir pas trahie et lui promettrait volontiers, en récompense, les dépouilles de l'Empire français d'Afrique ; dans l'hypothèse contraire, il suppose que la France et l'Angleterre lui sauraient gré de n'avoir pas secondé par les armes son partenaire de l'Asie et le lui manifesteraient en l'associant, au prix de quelques cadeaux substantiels, à leur politique européenne et méditerranéenne.

Il aurait soin, d'ailleurs, de choisir le moment où il sortirait de sa réserve. La véritable guerre, a-t-il dit à plusieurs reprises, n'a pas commencé. Il ne s'est pas encore produit de grand choc, qui permette d'évaluer les chances respectives des adversaires. S'il se prononçait dès maintenant, il risquerait de tomber à faux et de se trouver entraîné, par la suite, dans la disgrâce des vaincus. Mais il ne lui échappe pas non plus que, s'il se prononce trop tard, son adhésion n'aura plus de poids. Elle ne lui procurera pas le titre qu'il souhaite à participer, avec la certitude d'y être écouté, à la conférence qui fixera le statut futur de l'Europe. Il s'agit pour lui de trouver le point exact, où, sans être taxé de trahison ou de contradiction, et en assumant un risque, mais qui ne soit pas trop grand, il pourra jeter dans la balance l'éventualité de l'intervention de son armée et de sa flotte et la subordonner à des conditions, à des revendications, qui ne pourront pas, alors, être négligées.

D'ici là, au surplus, il est possible qu'arrivent des événements qu'on ne saurait prévoir, dans le bassin du Danube, ou dans les Balkans, soit du fait de l'Allemagne, soit du fait de la Russie des Soviets, soit de tel ou tel État balkanique, et qui amèneront le *Duce* à précipiter ses décisions.

C'est pourquoi il s'attache à entretenir en vigilance son propre peuple et les peuples belligérants, à empêcher les uns et les autres de croire que son attitude présente est définitive et de s'endormir sur l'oreiller d'une neutralité, qui n'en est pas une ; c'est pourquoi il s'efforce, par des moulinets oratoires, de « valoriser » cette neutralité, selon le mot de *La Tribuna* ; c'est

pourquoi, surtout, il a donné l'ordre, en hâtant les mesures d'autarcie les plus nécessaires, de remédier aux défauts de la préparation militaire et de mettre d'urgence en état l'armée du royaume.

La réalité se prêtera-t-elle au caractère extrêmement délicat de pareils calculs ?

Rien n'est moins sûr. En tous cas, la détermination du moment psychologique, politique et stratégique le plus favorable pour faire entendre dans le conflit la voix de l'Italie ne sera pas chose aisée. M. Mussolini n'aura peut-être pas toute la liberté de choix qu'il s'attribue. Il a senti, déjà, aux environs du 1er septembre dernier, la résistance des personnes et des choses, et il a dû s'incliner devant elle. Depuis lors, le goût de la population de la Péninsule pour l'idée d'une participation ultérieure à la guerre ne s'est pas développé ; c'est le moins qu'on puisse dire ; et c'est là une circonstance qui ne facilite pas la « valorisation » de la neutralité. Les sympathies pour l'Allemagne et la cause d'Adolf Hitler ne se sont pas accrues ; on a plutôt constaté le contraire et, malgré les campagnes obstinément germanophiles de la presse, malgré la multiplication des gages démonstratifs donnés au Reich, il semble que l'on assiste à un lent déplacement de la masse italienne, comme si elle subissait peu à peu l'attraction de la masse franco-britannique ; peut-être même l'orientation germanophile de la presse est-elle inspirée par la conscience de ce phénomène et le désir ou de le dissimuler ou de s'y opposer ?

Le *Duce* est ainsi réduit à une posture peu glorieuse. Parmi les périls qu'il encourt, il y a celui de devenir également suspect aux deux camps. Pour vouloir éviter le reproche de palinodie ou de trahison, sa politique n'en reste pas moins affectée d'une duplicité pénible. Il le sent. Il en souffre. Il n'est pas le seul. L'élite italienne, si elle se félicite, avec l'ensemble du pays, d'avoir échappé à la guerre aux côtés de l'Allemagne, n'échappe pas à une impression de malaise et de confusion. L'élite fasciste n'éprouve pas plus de fierté. Elle est en proie aux divisions, aux discussions, au trouble. Elle réclame une action, de l'action. Ses éléments les plus vigoureux pressent le Chef de lancer, au moins, un mot d'ordre anti-russe, Mussolini les retient ; il jette à leur impatience des formules lapidaires, à la fois sonores et obscures, il cherche à gagner du temps, il prolonge, non sans dommage pour son prestige, une situation ambiguë dont il affirme qu'elle est essentiellement provisoire.

Il aurait pu, certes, présenter sa politique sous un meilleur jour, se poser au milieu d'un continent déchiré par la passion belliqueuse, en tuteur des intérêts de la civilisation, observer entre les adversaires une impartialité rigoureuse, évoquer l'heure où, après avoir taillé, il faudra recoudre et où l'on aura besoin des bons offices d'un intermédiaire, d'un médiateur, capable de rapprocher dans la paix les membres épars de la famille européenne. Il avait semblé comprendre, à certains moments, qu'il y avait là pour lui un rôle à jouer, qui n'eût pas manqué de grandeur.

Mais il est retombé dans sa phraséologie guerrière. À un peuple qui a témoigné qu'en dépit d'une tumultueuse prédication d'héroïsme il répu-

gnait à l'idée de se battre, il a proposé, en guise d'idéal, le tableau d'un monde où la violence et la guerre seraient l'état normal, où la paix ne serait qu'une halte entre deux guerres, où toute activité devrait être tournée vers la guerre et la préparation de la guerre, où l'autarcie triomphante supprimerait tout commerce, tout échange avec l'étranger.

Pour concevoir un autre avenir, pour former d'autres rêves, pour tenir un autre langage, M. Mussolini manque évidemment de la hauteur de vues, de la générosité d'imagination, de la sérénité supérieure qui ont, avant lui, caractérisé d'autres grands hommes.

Peut-être aussi commence-t-il à vieillir, c'est-à-dire à s'enfermer en lui-même et dans son mépris de l'humanité, à penser qu'il n'y a pas de politique là où il n'y a pas de ruse, à ne plus saisir le sens des nostalgies de son temps et à se répéter, sans se renouveler.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

352

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 601[1]. *Rome, 20 novembre 1939.*

Il résulte des récentes déclarations que m'a faites le comte Ciano[2] que l'Italie n'aurait pas découragé les tentatives faites de Bucarest pour favoriser la constitution d'un bloc balkanique, placé plus ou moins sous son égide. Mais le gouvernement de Rome n'aurait pas voulu davantage, semble-t-il, se compromettre en acceptant de patronner ouvertement la naissance d'une sorte de fédération qui serait de nature à l'opposer, au moins indirectement, à la Russie et au Reich. La situation dans les Balkans serait, à ses yeux, trop délicate et trop dangereuse pour qu'il acceptât de s'engager sur cette voie et contribuât à consolider ainsi un statut territorial dont il ne s'est jamais montré satisfait.

L'Italie ne désire pas courir le risque de mécontenter la Bulgarie, dont les revendications sur la Dobroudja roumaine sont bien connues, ni la Hongrie, qui n'a pas renoncé à ses réclamations transylvaines. Le gouvernement fasciste cherche, tout au contraire, à resserrer, de plus en plus, les liens qui l'unissent à Budapest et à Sofia. D'autre part, il tient la situation actuelle de la Roumanie pour singulièrement précaire. On a toujours, à Rome, manifesté la plus grande méfiance à l'égard du gouvernement de

[1] Communiquée à Londres, Ankara, Bucarest, Moscou.

[2] Voir document n° 347.

Bucarest et l'on n'est pas disposé à accueillir sans réserve ses initiatives. Les visées du Reich, les menaces russes, les aspirations hongroises et bulgares représentent autant d'inconnues qui pèsent sur la situation européenne. Aussi le moment ne paraît-il pas venu pour l'Italie, qui n'est toujours pas officiellement neutre, de se mettre à la tête des neutres des Balkans. Un renforcement de la paix dans la péninsule Balkanique offrirait, sans doute, bien des avantages mais ne profiterait-il pas surtout à la Roumanie, tout en créant à l'Italie maintes difficultés, notamment dans ses rapports avec Berlin ?

Dans ces conditions, il semble que l'Italie s'oriente plutôt vers une formule d'accords bi-latéraux qui devraient avoir pour résultat de constituer autour d'elle dans les Balkans une ceinture d'États amis sur lesquels elle pourrait compter.

Les rapports italo-yougoslaves sont très étroits. Il n'est pas probable que de nouveaux arrangements entre Rome et Belgrade soient en préparation.

Les relations entre la Yougoslavie et la Bulgarie sont assez bonnes et aucun différend sérieux n'oppose plus désormais les gouvernements de Belgrade et de Sofia.

L'amélioration des contacts magyars-yougoslaves se poursuit d'une façon continue. Cette amitié naissante pourrait même se traduire par un accord sur les minorités. On s'attend, ici, à ce qu'un accord de ce genre intervienne à assez brève échéance.

Entre la Hongrie et la Bulgarie, il existe une communauté d'aspirations révisionnistes qui place ces deux États sur le même plan bien qu'ils ne soient pas particulièrement liés l'un à l'autre.

On admet généralement que les comptes entre la Yougoslavie et la Grèce ont été définitivement réglés et l'on ne pense pas que le gouvernement yougoslave songe à troubler l'équilibre balkanique en reprenant ses anciennes visées sur Salonique. Tout au contraire, la Yougoslavie déploie ses bons offices pour rapprocher la Grèce de la Bulgarie. Sur ce point, les Italiens se montrent à peu près d'accord avec les Anglais pour estimer qu'il ne serait pas possible au gouvernement de Sofia de faire valoir actuellement ses prétentions sur Cavalla et Dodeagatch sans risquer de mettre le feu à toute la péninsule Balkanique.

Le point le plus délicat qui reste à régler concerne donc les rapports entre la Roumanie et la Bulgarie. Dans les milieux du Palais Chigi, on laisse volontiers entendre que la rétrocession de la Dobroudja bulgare à la Roumanie représente les prémices indispensables à tout essai sérieux de consolidation de la neutralité balkanique ; mais on se rend bien compte des difficultés que soulève, du côté romain, une telle éventualité et du danger que peut présenter pour les dirigeants de Bucarest un précédent de nature à tenter à la fois les Hongrois et les Russes ! Aussi ne paraît-on envisager pour le moment dans les cercles officieux de la capitale italienne que la conclusion d'une série de pactes bilatéraux, utile travail préliminaire à toute construction plus ample.

La diplomatie fasciste n'entend certes pas adopter dans les Balkans une attitude passive. Elle souhaite agir discrètement, mais efficacement dans une région où l'Italie a des intérêts vitaux.

Dans ce travail d'élaboration patiente, la Hongrie occupe une place à part. J'ai déjà eu l'occasion de signaler au Département les bruits qui ont couru à nouveau et avec insistance ces jours-ci à Rome à propos d'un soi-disant projet « d'union personnelle » entre l'Italie et la Hongrie[1], le roi Victor-Emmanuel devant être appelé à ceindre la couronne de Saint-Etienne. J'ai également indiqué à Votre Excellence que le comte Ciano m'avait formellement déclaré qu'aucune démarche dans ce sens n'avait été effectuée du côté hongrois auprès des dirigeants italiens. Le ministre italien des Affaires étrangères n'a pas émis, cependant, l'opinion que ces informations étaient absurdes et il a même observé que, si jamais une telle éventualité venait à se produire, la France n'aurait pas motif de s'en plaindre[2]. Les rumeurs actuelles paraissent être d'origine américaine. Elles sont naturellement motivées par les menaces que le Reich laisse placer sur la Hongrie qui, instinctivement, se tournerait vers Rome, au cas où l'Allemagne paraîtrait vouloir porter atteinte à sa sécurité. Certains prévoient également la possibilité de la mort de l'amiral Horthy ou sa disparition de la scène politique. On croit que le Régent, hanté par la crainte d'une emprise nazie sur son pays, serait très favorable personnellement à une solution italienne qui lui paraîtrait constituer pour l'État hongrois une véritable sauvegarde et la meilleure des garanties. On n'ignore pas non plus qu'il serait bien difficile à un Habsbourg de remonter maintenant sur le trône à Budapest. L'archiduc Otto n'aurait presque plus de partisans en Hongrie. On sait du reste qu'il est particulièrement mal vu du chancelier Hitler qui le considère comme un adversaire acharné du IIIe Reich. Le royaume de Hongrie, qui se trouve toujours sans roi, ne peut plus compter sur une dynastie nationale et traditionnelle. C'est pourquoi, à en croire de nombreux observateurs étrangers, il ne serait pas impossible que le peuple hongrois, ou tout au moins ses dirigeants, ne se tournassent un jour vers l'antique maison de Savoie, en demandant au roi d'Italie d'accepter la couronne apostolique de Hongrie.

Mais une telle éventualité semble, pour l'instant, bien prématurée. Il y a tout lieu de croire, en revanche, que l'Italie travaille activement depuis quelques semaines à resserrer ses liens avec les Magyars. De nombreuses manifestations d'amitié italo-hongroise viennent d'avoir lieu. Le roi Victor-Emmanuel a été nommé colonel honoraire d'un célèbre régiment magyar. Une délégation culturelle se trouve à Rome et a eu avec toutes les personnalités marquantes du régime italien des contacts fréquents et intimes.

D'après les indications recueillies par l'ambassadeur de Roumanie près le Saint-Siège, on aurait éprouvé à Rome, il y a fort peu de temps, certaines appréhensions quant à une éventuelle action du Reich en Hongrie. On

[1] Télégramme n° 4896 du 16 novembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 6, document non reproduit).

[2] Voir document n° 347.

aurait craint que l'Allemagne, constatant les difficultés que provoquerait une invasion de la Hollande et de la Belgique, et se heurtant, d'autre part, à la ligne Maginot, ne songeât à intervenir en Hongrie, soit en passant sur le territoire du royaume de Saint-Étienne, pour attaquer la Roumanie, soit en provoquant une sorte de putsch nazi intérieur. L'Italie aurait examiné les diverses formules de réactions possibles. En dehors de la solution de « l'union personnelle » qui est loin d'être mûre, elle aurait pensé à établir une sorte de protectorat indirect sur l'État magyar. Elle aurait surtout envisagé la possibilité d'offrir à Budapest une garantie unilatérale, semblable à celle dont la France et la Grande-Bretagne font bénéficier la Roumanie. Ne va-t-on pas jusqu'à dire que M. Mussolini aurait songé à saisir l'occasion de la manifestation de la place de Venise du 15 novembre[1] pour proclamer, du haut de son balcon, l'intangibilité de l'indépendance hongroise, nécessité vitale de l'Italie ? Le comte Ciano aurait toutefois obtenu du gouvernement de Berlin de tels apaisements en ce qui concerne les intentions ultérieures du Reich à l'égard de Budapest, que le discours de M. Mussolini serait devenu sans objet.

Il est difficile de déterminer le crédit que mérite cette version de la manifestation du 15 novembre. J'ai lieu, en revanche, de supposer, à la suite des informations qui me sont parvenues de divers côtés, que l'on travaille activement à Rome et à Budapest, à l'élaboration d'un projet d'alliance militaire, destiné à renforcer les liens étroits qui unissent déjà les deux pays, sans comporter encore d'engagements précis. L'Italie cherche très vraisemblablement un moyen de faire comprendre aux principales puissances européennes que la Hongrie appartient à sa zone d'action politique et qu'elle n'admettra pas que d'autres États européens cherchent à jouer à Budapest un rôle prépondérant. Évidemment, l'alliance militaire italo-hongroise, si elle était conclue à brève échéance, constituerait un fait nouveau extrêmement important et de graves conséquences pour la péninsule Balkanique tout entière. Elle ne ferait certainement pas plaisir au Reich dont elle contrarierait sérieusement les intentions dans les Balkans ; mais elle pourrait aussi comporter des arrière-pensées dangereuses pour l'intégrité territoriale de la Roumanie. En effet, bien qu'à l'heure actuelle l'Italie ait conseillé, croit-on, au gouvernement de Budapest de s'abstenir de présenter inopportunément ses revendications transylvaines, on ne peut admettre que la Hongrie soit disposée à accepter de se lier avec l'Italie uniquement en vue d'une défense éventuelle contre les entreprises du Reich. Les termes de l'accord italo-hongrois devraient être de nature à permettre aux deux pays d'associer plus simplement que par le passé leur politique extérieure et de pouvoir, le moment venu, compter l'un sur l'autre pour la réalisation de leurs aspirations nationales.

Cet accord pourrait marquer le point de départ de la nouvelle politique projetée par l'Italie dans les Balkans et qui devrait faciliter, si l'on parvenait à débaucher plus complètement la Yougoslavie, un regroupement autour des cabinets de Rome et de Budapest, des gouvernements de Bel-

[1] Manifestation étudiante marquée par des slogans anti-français. Voir document n° 346.

grade et de Sofia. Les rapports de l'Italie avec la Grèce, déjà améliorés, se développeraient normalement ; seules, la Roumanie et la Turquie resteraient en dehors de la nouvelle combinaison qui serait de nature à renforcer le prestige et la position de l'Italie dans la péninsule Balkanique sans l'exposer dangereusement et sans la rendre solidaire d'un *statu quo* territorial qui lui paraît appelé à subir fatalement certaines modifications.

Sans doute les choses ne sont-elles pas aussi avancées. Mais telle paraît être l'orientation des pensées du gouvernement fasciste et c'est je crois, dans ce sens qu'il se propose de poursuivre sa politique balkanique.

Veuillez agréer, monsieur le président du Conseil, les assurances de ma très haute considération.

Z Europe 1918-1940, Hongrie, 128

353

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3022-3026[1]. *Paris, 21 novembre 1939.*

(*Reçu* : le 21, 22 h. 25)[2]

Je me réfère à votre télégramme no 4031 à 4038[3].

Il me paraît utile, pour éviter tout malentendu avec le Foreign Office et pour permettre à ce dernier de rectifier la portée de la démarche faite par son ambassadeur à Ankara, de préciser notre position en ce qui concerne notre assistance éventuelle à la Roumanie en cas d'agression russe :

1) Nous estimons comme les Anglais que nos engagements à l'égard de la Roumanie ne s'appliquent qu'au cas d'une agression allemande et que nos obligations d'assistance ne couvrent pas l'éventualité d'une agression russe.

2) Il nous paraîtrait préférable que le gouvernement roumain s'abstînt de nous interroger officiellement à ce sujet et d'accord avec le Foreign Office, nous avions éludé aussi longtemps que possible de répondre aux questions plus ou moins directes posées par M. Gafenco. Nous ne saurions cependant indéfiniment nous dérober et un silence prolongé de notre part aux demandes de plus en plus pressantes du gouvernement roumain risquerait de prêter à une interprétation dépassant de beaucoup la portée de nos réserves.

1 Par fil.
2 Déchiffré immédiatement.
3 Document non retrouvé.

3) C'est pourquoi nous avons proposé au gouvernement anglais (mon télégramme n° 2878/81)[1] de répondre à M. Gafenco que les deux gouvernements considéreraient que l'engagement d'assistance pris par eux le 13 avril[2] ne s'appliquait à cette époque ni dans leur esprit ni dans celui du gouvernement roumain à l'éventualité d'une agression russe, et qu'il n'en découlait aucune obligation pour eux dans cette éventualité. Cette constatation ne signifierait nullement qu'ils se désintéresseraient de la situation créée par une telle agression. Mais l'assistance qu'ils pourraient en ce cas prêter à la Roumanie étant strictement conditionnée par l'appui que leur prêterait le gouvernement turc et notamment par les facilités d'accès à la mer Noire que ce gouvernement leur accorderait, il appartenait au gouvernement roumain de rechercher à Ankara, avec le concours que nos représentants dans cette capitale lui prêteraient éventuellement à cet effet, sur quelles bases cette collaboration pourrait s'établir.

Le gouvernement anglais n'a pas encore répondu à cette proposition.

4) Nous sommes d'accord enfin avec le Foreign Office pour donner connaissance au gouvernement turc de notre position en ce qui concerne notre assistance à la Roumanie contre une agression russe, mais sous réserve que nos communications s'accompagnent du corollaire indiqué au paragraphe précédent. Rien ne serait plus inopportun en effet que de donner aux Turcs aussi bien qu'aux Roumains l'impression qu'une action russe dans les Balkans ne provoquerait aucune réaction de notre part et de justifier cette inaction aux yeux d'Ankara par une référence aux dispositions du protocole II de l'Accord tripartite. Loin de paraître tenir pour acquise une abstention totale de la Turquie dans l'hypothèse envisagée, nous devons au contraire représenter au gouvernement turc que notre assistance à la Roumanie dépendrait en fait du concours que ce gouvernement nous prêterait et que nous sommes disposés à en étudier dès maintenant les conditions et les modalités.

5) C'est dans ce sens que M. Massigli sera invité à s'exprimer à la prochaine occasion devant M. Saradjoglu et nous espérons que le Foreign Office priera également son ambassadeur d'apporter cette correction à la position purement négative que son gouvernement lui avait prescrit d'adopter sans attendre notre accord pourtant sollicité.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

[1] Voir document n° 321.

[2] Voir *DDF* (1936-39), XV, documents nos 369 et 370.

354

M. CHARLES ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1041[1]. *Berne, 21 novembre 1939.*

(*Reçu* : le 22, 12 h.)

D'après les nouvelles reçues de Berlin par le Conseil fédéral, tous les préparatifs auraient été faits par l'Allemagne pour attaquer la Hollande le 12 novembre dernier, mais au dernier conseil de guerre tenu par Hitler en vue de déclencher l'offensive, les trois principaux généraux consultés, et spécialement le général von Reichenau, auraient fait une opposition tellement violente aux projets du *Führer* que celui-ci aurait cédé et renoncé à donner l'ordre d'attaque.

Ces informations, ainsi que d'autres renseignements parvenus sur la situation intérieure allemande, ont été longuement commentés au cours d'une récente réunion du Conseil fédéral. Ce dernier en a conclu qu'il y avait de profondes divergences de vues parmi les dirigeants du Reich, que l'unité et l'organisation du Parti hitlérien étaient profondément ébranlées et que le *Führer* n'était plus le dictateur omniscient et omnipotent qu'il avait été avant les événements de Pologne et l'alliance avec les Soviets. Toutefois, l'opinion publique en Allemagne, spécialement dans le nord, semblait prête à supporter un long conflit et, si l'atmosphère était lourde et triste à Berlin, le patriotisme y était intact.

J'ai essayé de savoir quelle était l'impression produite sur le Conseil fédéral par la tentative de médiation hollando-belge et par les campagnes pacifistes que l'on sent s'amorcer dans certains milieux suisses ou, plus exactement, dans certains noyaux étrangers se trouvant en Suisse. Il m'a été répondu que la neutralité traditionnelle de la Suisse ne lui permettait pas de se mêler à des manœuvres politiques d'autres États dont la neutralité n'était « qu'accidentelle » et que la Confédération devait garder soigneusement sa position spéciale en Europe en s'abstenant de toute initiative, de toute proposition qui risquerait d'être considérée comme entachée de partialité par l'un ou l'autre des belligérants.

Le Conseil fédéral, qui est profondément et sincèrement démocrate et qui sent peser si lourdement à ses frontières la poussée pangermaniste, ne souhaite d'ailleurs pas de paix bâtarde et désire la victoire complète des Alliés. Il est vrai que, confiante dans l'appui matériel de la France et de l'aide morale de l'Italie et bien fortifiée sur ses montagnes, la Suisse n'éprouve pas comme la Belgique la crainte de voir son territoire devenir le champ de bataille de l'Europe, du moins pour le moment.

[1] En clair par courrier.

Quant aux campagnes pacifistes qui ne manqueront pas de se développer et dont nous commençons à relever des traces sur son territoire, il ne semble pas que le Conseil fédéral s'en soit encore préoccupé ni même aperçu.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 821

355

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4052-4055[1]. *Londres, 22 novembre 1939, 23 h. 30*[2].

Réservé.

Réponse à vos télégrammes 3022/25[3].

J'ai essayé cet après-midi d'exposer à nouveau notre point de vue en ce qui concerne une assistance éventuelle à la Roumanie en cas d'agression russe. J'ai en outre souligné la nécessité d'assurer une concordance plus étroite entre l'action de l'ambassadeur d'Angleterre à Ankara et celle de son collègue français.

Sir Orme Sargent m'a promis d'étudier l'aide-mémoire que je lui ai laissé avec le désir de tenir largement compte de notre manière de voir. Malgré ces assurances de bonne volonté, il reste dans l'esprit des fonctionnaires du Foreign Office des hésitations qui tiennent à ce qu'ils n'envisagent pas tout à fait le problème sous le même angle que nous.

Tout d'abord, ils voudraient définir avec exactitude la situation qu'une attaque russe contre la Roumanie serait susceptible de créer et en peser toutes les conséquences. La première question qu'ils se posent à ce sujet est de savoir, en admettant que les Alliés trouvent en Turquie des dispositions favorables à la résistance, s'ils devraient eux-mêmes entrer en guerre contre la Russie.

En second lieu, ils redoutent de donner aux Turcs l'impression que nous cherchons à les pousser en première ligne en cas d'offensive de l'URSS. La confiance que nous témoignent aujourd'hui les Turcs risquerait d'en être sensiblement affaiblie. Le gouvernement d'Ankara est en effet trop préoccupé de sa sécurité vis-à-vis de la Russie pour ne pas restreindre dans toute la mesure du possible les dangers d'un conflit avec cette dernière puissance, et il peut se trouver fort embarrassé si nous l'obligeons à

[1] Par fil.
[2] Chiffré à 23h30.
[3] Document n° 353.

des pourparlers avec la Roumanie au sujet d'une éventualité qu'il préfère pour le moment ne pas envisager.

Enfin le Foreign Office ne mesure pas encore les obligations auxquelles pourrait l'entraîner un conflit dans la mer Noire. Il se rend compte toutefois qu'elles dépasseraient de beaucoup celles que lui crée la garantie accordée à la Turquie, et il tient à observer la plus grande prudence jusqu'à ce qu'il soit assuré que son assistance dans de telles conditions ne se heurterait pas à des difficultés techniques insurmontables.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

356

NOTE DE M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Déjeuner chez l'ambassadeur Bullitt
avec Guy La Chambre et Jean Monnet à 13 h.

N.[1] *Paris, 23 novembre 1939.*

J'expose l'importance décisive que j'attache à un accroissement formidable de notre armée aérienne. Il faudrait avoir 10 000 avions en 1940 – importance militaire de la chasse et du bombardement – importance politique pour la résistance à l'Allemagne de la part des neutres et pour l'effondrement intérieur de la Germanie. Cela ne peut être résolu que par l'industrie américaine si elle consent à une extension énorme de ses installations. Nous discutons de leur amortissement – de leurs possibilités techniques, etc. La Chambre et Monnet décrivent rapidement la question avec Paul Reynaud. À ma demande expresse, Bullitt accepte d'aller aux États-Unis exposer la question à M. Roosevelt de l'intervention directe sur les neutres américains et responsables[2].

Papiers 1940, Papiers Daladier, 6

[1] Sous deux formes : manuscrite de la main de Daladier et tapuscrite.

[2] On a trouvé un compte rendu plus détaillé de cette conversation par l'ambassadeur américain W. Bullitt au secrétaire d'État à Washington, le 23 novembre 1939, dans *Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers, 1939*, vol. II, Washington, 1956, pp. 520-522. Daladier aurait notamment déclaré que « le prix des avions n'avait pas d'importance. Si Paul Reynaud devait faire des objections financières, Paul Reynaud pouvait toujours démissionner. Il serait absolument déterminé à consacrer toutes les ressources de la France à l'obtention de ces avions. Il ne verrait pas d'inconvénient à vendre Versailles ou tout autre bien du gouvernement français pour avoir ces avions » (en anglais : « *He did not care how much the planes must cost. If Paul Reynaud should make financial objections Paul Reynaud could resign. He would be perfectly ready to make every French resource available to obtain these planes. He would not object to selling Versailles or any other possession of the French Government in order to get the planes* »). Selon W. Bullitt, Daladier comptait envoyer immédiatement René Pleven aux États-Unis pour s'occuper de la question des avions et considérait du devoir de Bullitt d'accompagner son envoyé. L'Ambassadeur demande donc des instructions à Washington.

357

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 315[1]. *Washington, 23 novembre 1939.*

Depuis qu'il a fait paraître l'an dernier, dans le *Saturday Evening Post,* deux articles prévoyant que les relations jamais interrompues entre l'état-major allemand et le gouvernement de l'URSS amèneraient tôt ou tard un rapprochement entre Moscou et Berlin, M. Krivitsky jouit d'un certain renom auprès du public américain, qui aime les révélations sensationnelles, surtout quand il s'agit de police secrète, d'espionnage et de prétendues ou réelles conspirations.

Il n'était donc pas surprenant que le comité Dies, chargé de s'enquérir des activités étrangères aux États-Unis[2], voulût entendre ce transfuge des Soviets. M. Krivitsky, que la confiance de M. Staline avait maintenu, jusqu'en fin 1937, à la tête du service de renseignements pour l'Europe occidentale, ne devait pas ignorer non plus l'organisation du Parti communiste aux États-Unis. Le 11 octobre dernier, il a donc comparu devant ce comité. Il déclara tout d'abord qu'il s'appelait Samuel Ginsberg, qu'il avait quitté l'URSS à la fin de 1937 et qu'il était venu aux États-Unis en novembre 1938. Il insista sur le rôle que cherchait à jouer l'OGPU aux États-Unis ; il indiqua que cette organisation avait des agents placés dans les usines, dans les bureaux du gouvernement, et même dans l'armée et la marine américaines. Il donna les noms de trois personnes envoyées pour donner les instructions de Moscou au Parti communiste américain : MM. Boris Shpak, de 1936 à 1937 ; Valentine Markhin, de 1933 à 1934 ; Alexandre Karen, de 1928 à 1933, et d'employés du service d'espionnage de l'armée : Boris Bycob, employé depuis 1936, Alfred Tilden, de 1929 à 1933, Felix Wolfe, de 1924 à 1929. Il affirma que les partis communistes à l'étranger étaient subventionnés par Moscou, l'argent leur étant remis par l'intermédiaire des ambassades, car ils n'étaient pas à même de prendre à leur charge plus de 10 % de leurs dépenses. Quant au service de renseignements militaires, il remplissait les mêmes fonctions que ceux des autres pays, quoiqu'il eût l'avantage de pouvoir compter sur la collaboration des membres du Parti communiste dans les divers pays étrangers. Quant aux États-Unis, Moscou aurait eu pendant longtemps une assez piètre opinion du Parti communiste américain, Mais, en ces dernières années, le Parti communiste ayant besoin des sympathies de la nation américaine et

[1] Copie à sous-direction Europe, Londres, Rome.

[2] Le 10 mai 1938, la Chambre des représentants a adopté une proposition du représentant démocrate du Texas, Martin Dies. Une commission spéciale est chargée d'enquêter sur les activités et la propagande anti-américaine. Dies est porté à la présidence de la Commission. Il donne aux enquêtes une tonalité très anti-communiste.

de son gouvernement, le Parti communiste américain avait reçu l'instruction de travailler « d'une manière démocratique en apparence ». La même indication m'avait été donnée, en juin ou juillet 1938, par M. Florimond Bonte, qui m'avait signalé l'orientation « nationale » donnée au Parti américain et s'était félicité des résultats obtenus. M. Krivitsky ajouta d'ailleurs que le chef des communistes américains, Earl Browder, était, sans aucun doute possible, initié aux plans et à la tactique de Moscou.

Cette déclaration, soulignée par de grandes manchettes, et assurée de toute la publicité désirable, est intervenue à point, c'est-à-dire au moment où, aux États-Unis, le sentiment d'hostilité contre les Soviets s'est fait presque unanime. Même ceux qui, jadis, parmi les libéraux avancés, persistaient, en dépit de tous les témoignages, à suivre avec sympathie l'expérience soviétique et à prôner l'entente avec Moscou, ont été rendus pleins de méfiance par l'accord germano-russe et tout ce qui est survenu depuis. On peut dire qu'aujourd'hui, en Amérique, nazisme et communisme sont confondus dans la même hostilité.

M. Krivitsky avait donc la partie belle et pouvait continuer dans la voie qui lui avait attiré la faveur du public américain. Il signait, dans le *Saturday Evening Post* du 4 novembre, un nouvel article sur la Troisième Internationale. Cette fois, il déclenchait une vigoureuse attaque contre le jeune ambassadeur de l'URSS à Washington, M. Constantine Oumansky.

Après avoir évoqué les débuts de mon collègue à l'agence Tass, M. Krivitsky l'accusait d'avoir, à cette époque, cumulé ses fonctions avec celles d'employé de l'OGPU, chargé en particulier d'espionner ses chefs et ses collaborateurs. Il constatait que par une étrange coïncidence, la plupart des coéquipiers de M. Oumansky avaient mystérieusement disparu, tandis que lui-même avait jusqu'à présent réussi à « traverser le réseau de fils de fer barbelés qui sépare le vieux Parti bolchevik du nouveau ». Il citait les noms de M. Doletzky, directeur de l'agence Tass, de M. Vladimir Romm, correspondant de cette agence à Washington, enfin, de M. Troyanowsky, ambassadeur aux États-Unis, qui jouissait depuis un an déjà d'un congé mystérieux, lorsqu'en juin dernier, le conseiller de l'ambassade, M. Oumansky, âgé de trente-sept ans, lui succéda.

Ces insinuations ne passèrent pas inaperçues, Quand M. Oumansky débarqua, le 9 novembre, à New York, après une absence de trois mois, les journalistes l'assaillirent de questions, dont la plus discrète fut : « Avez-vous lu l'article du *Saturday Evening Post* ? », bientôt suivie de : « Est-il exact que vous avez été membre de la police secrète soviétique ? » – Mon collègue, sans doute mal préparé à cet interrogatoire, se borna d'abord à répondre, contre toute vraisemblance, qu'il n'avait jamais entendu parler de Krivitsky et, sans aucun à propos, qu'il n'avait jamais été membre de l'OGPU. Puis, reprenant conscience de sa dignité que, dans sa surprise, il avait oubliée, il ajouta qu'il « n'était pas compatible avec celle-ci de discuter de pareilles accusations ». Il ne se refusa pas cependant, pour en combattre l'effet, à raconter qu'avant de quitter Moscou, il avait vu M. Troyanowsky, actuellement très occupé par des travaux littéraires et scientifiques de la plus haute importance.

Quelques jours après, 4 000 socialistes et syndicalistes, réunis au Carnegie Hall de New York, après avoir dénoncé le pacte signé entre Staline et Hitler comme une trahison de la cause démocratique, demandaient qu'une enquête fût ouverte au sujet des accusations formulées contre M. Oumansky. Si elles étaient exactes, le gouvernement des États-Unis devrait considérer le représentant de l'URSS comme *persona non grata* et insister auprès du gouvernement soviétique pour obtenir son rappel. Le président de la réunion mit l'auditoire en garde contre la propagande organisée aux États-Unis en faveur de la politique étrangère nazie et communiste sous le fallacieux prétexte de maintenir les États-Unis hors de la guerre.

Nombre de journaux, tout en se félicitant de l'hostilité nouvelle marquée aux Soviets par des milieux qui leur étaient naguère sympathiques, observèrent qu'il importait peu de savoir si M. Oumansky avait été, ou non, membre de l'OGPU puisque, en tant qu'ambassadeur des Soviets, il devait nécessairement prendre les ordres de la police secrète. Le *Washington Post* indiquait que le Département d'État devait en savoir long sur les activités passées de l'Ambassadeur, mais que celui-ci ne pouvait être disqualifié comme représentant de l'URSS par son casier judiciaire. M. Oumansky invoquait à tort sa dignité d'ambassadeur. Ce n'étaient pas les égards dus à ce titre, mais les activités qu'il déploierait tant qu'il en serait investi qui détermineraient s'il devait continuer à être *persona grata*. Un autre journal constatait que M. Oumansky, naguère populaire parmi les *New Dealers* d'extrême gauche, se verrait probablement réduit désormais à la seule société de ses collègues allemands qui, il y a peu de temps encore, lui battaient froid. Les deux ambassadeurs avaient d'ailleurs toujours eu un point commun, la présence dans leur personnel d'un homme du Parti dont la mission était d'espionner les autres membres. Jadis, Oumansky plaidait auprès de ses amis de gauche américains la cause du bolchevisme, défenseur des libertés contre le nazisme. À la même époque, M. Scholz, alors Premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne, aujourd'hui consul général à Boston, vantait les bienfaits du national-socialisme aux conservateurs anti-rooseveltiens. Ces deux diplomates, considérés à Washington comme l'œil qui de Berlin, qui de Moscou, ne se parlaient pas. Le même journaliste faisait observer qu'ils devraient aujourd'hui se rencontrer et pleurer ensemble sur l'impossibilité de poursuivre leur propagande, désormais démasquée.

L'incident du *City of Flint*, qui survenait presque en même temps, n'aura fait qu'ajouter au discrédit de la diplomatie soviétique en général et de mon collègue en particulier[1]. Celui-ci ne mériterait pas, à vrai dire, cette

[1] Le *City of Flint* est un cargo américain contraint par des avaries de se réfugier dans le port soviétique de Mourmansk, que Moscou se refusait de remettre à son équipage américain, malgré les protestations de Washington (Voir le télégramme n°s 1927-1929 de M. de Saint-Quentin à M. Daladier, 29 octobre 1939, in B-Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 479, document non reproduit). Il semble que le bâtiment ait pu repartir début novembre, avec un équipage allemand. Mais alors qu'il avait fait escale sans autorisation dans un port norvégien, Oslo décida de libérer le navire et sa cargaison, mais d'interner l'équipage (cf. les télégrammes n° 406 de l'Amirauté française au ministre des Affaires étrangères, le 4 novembre 1939, et n° 397 du ministre de France à Oslo à M. Daladier, le 8 novembre 1939, in B Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 479, documents non reproduits).

indignité, s'il était seul en jeu. Israélite aux yeux ardents, son visage passe rapidement d'un large sourire à une dure contraction. Il discute avec courtoisie et habileté. J'avais avec lui de bonnes relations et je ne l'ai vu se départir de son habituelle modération qu'à la fin du printemps dernier pour découvrir avec amertume les blessures causées à l'orgueil moscovite par la désinvolture de la diplomatie britannique. Ce n'était certes pas un homme que l'on eût choisi comme ami, mais on pouvait sans répulsion l'accepter comme collègue. Sa disgrâce actuelle a un caractère politique plutôt que personnel.

Et, de fait, si libre que soit la presse américaine dans ses appréciations sur les représentants étrangers, elle n'aurait cependant pas mis un ambassadeur à l'index avec une telle vigueur si elle ne savait être d'accord non seulement avec l'opinion publique mais encore avec le Département d'État. Je sais que ce dernier tient M. Oumansky en médiocre estime et surtout qu'il le redoute pour les relations qu'il a su se faire parmi les éléments avancés du Parti démocrate. On serait plus indulgent pour un ambassadeur aussi taré mais plus maladroit. Quant à l'URSS, on lui a su et on lui sait encore gré de soutenir la résistance chinoise contre le Japon, aussi longtemps du moins que l'éventualité d'une bolchevisation de la Chine paraît éloignée. On voyait avec faveur, au printemps dernier, Moscou répondre aux avances de Londres et de Paris pour organiser la résistance contre l'impérialisme nazi. Mais l'éclatante défection de la fin d'août, la ruée à la curée polonaise en septembre, l'emprise sur les États baltes en octobre, enfin, la pression menaçante sur les États scandinaves, qui sont les ancêtres d'élection du peuple américain, ont aliéné à l'URSS, en même temps que la sympathie de l'opinion, le bon vouloir de l'Administration. Celle-ci profite de tout incident pour chercher à détruire les illusions qu'entretenaient et l'indulgence qu'éprouvaient à l'égard de ce pays, réputé novateur entre tous, beaucoup d'esprits impatients dans les universités, les cercles littéraires et les milieux politiques. Il y a un peu moins de deux ans, M. Bullitt, que j'interrogeais sur la force du Parti communiste aux États-Unis, protestait avec indignation : « Il n'y a pas de communistes aux États-Unis. » Aujourd'hui, l'Administration démocrate avoue l'existence du communisme. Elle s'empresse d'en souligner le caractère étranger pour mieux le dénoncer et le combattre, afin de ne pas laisser à l'opposition républicaine l'avantage exclusif d'une campagne qui s'appuie sur un sentiment public presque unanime.

B-Amérique 1918-1940, États-Unis, 377

358

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 316. *Washington, 23 novembre 1939.*

Par mes communications des 4 et 5 novembre[1], j'ai fait connaître à Votre Excellence les grandes lignes de la nouvelle loi de Neutralité promulguée par le président des États-Unis le 4 novembre 1939 ainsi que des proclamations présidentielles subséquentes. Je crois néanmoins utile de reprendre l'exposé détaillé des nouvelles dispositions législatives concernant la neutralité américaine ainsi que les rapports de tous ordres entre les belligérants et les États-Unis.

1. Mise en application de la loi :

Conformément à la section 1(a) de la loi, il appartient au Président ou au Congrès par résolution conjointe des deux chambres de reconnaître qu'un état de guerre existe entre pays étrangers et de déterminer par proclamation les noms des États participant à cette guerre. De nouvelles proclamations peuvent être faites au fur et à mesure que de nouveaux États se joignent au conflit ou au contraire abandonnent la lutte.

Usant de ce pouvoir, le Président a désigné le 4 novembre comme belligérants : l'Allemagne d'une part et de l'autre la France, la Pologne, le Royaume-Uni, les Indes, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Union sud-africaine. Cette proclamation annule celles des 5, 8 et 10 septembre prises en vertu de la loi ancienne et qui avaient permis en trois fois au Président de désigner les belligérants.

Cette section 1 comparée à la même section I de la loi de Neutralité du 5 mai 1937 comporte les trois importantes différences suivantes :

1) Le Congrès, par jointe résolution des deux chambres, partage désormais avec le Président le droit de reconnaître l'état de guerre qui entraîne mise en application de la loi. En fait, le Congrès n'interviendra que si le Président s'abstient de faire dans un délai raisonnable la proclamation désignant les belligérants,

2) Les sections b et g de l'ancienne loi ne sont pas reproduites, c'est-à-dire que la reconnaissance de l'état de guerre n'entraîne plus l'embargo sur les armes et munitions destinées aux belligérants et énumérées par proclamation présidentielle. C'est cette omission qui est évidemment le point capital de la nouvelle loi,

[1] Voir le document n° 312. La communication du 5 novembre n'a pas été retrouvée. Le texte intégral de la nouvelle loi de Neutralité a été transmis à Paris par M. de Saint-Quentin dans sa dépêche n° 297 du 6 novembre 1939 (in Y-Internationale 1918-1940, Paix-États-Unis, vol. 418. Document non reproduit).

3) La mention de « guerre civile » insérée à la section I de la loi de 1937 n'est pas reproduite à la loi de 1939.

2. Commerce entre les États-Unis et les belligérants :

Le premier effet de la proclamation présidentielle désignant les belligérants est d'instaurer entre ces États et les États-Unis le régime *Cash and Carry*. C'est-à-dire que

1) *Il est interdit à tout vaisseau américain de transporter des passagers ou des marchandises dans les pays nommés par la proclamation présidentielle constatant l'état de guerre*[1] (Section 2 paragraphe a). Tout contrevenant s'expose à une amende qui ne peut dépasser 50 000 dollars ou à une peine de prison de 5 ans maximum, ou aux deux. Si le contrevenant est une société, chacun de ses directeurs sera soumis aux mêmes peines.

2) *Il est interdit à tout vaisseau américain de transporter dans ces mêmes pays des cargaisons dont le titre de propriété n'a pas été transféré au préalable à un gouvernement, agence, société ou individu étrangers et qui continuent par conséquent à appartenir à un citoyen américain*[2]. Tout exportateur devra, sous la foi du serment, remplir une déclaration devant l'officier des douanes du port de départ attestant que cette formalité a été accomplie. Les compagnies d'assurances américaines pourront d'ailleurs continuer à couvrir les risques inhérents aux transports de ces marchandises mais elles ne pourront se prévaloir de la perte de ces marchandises pour introduire de ce fait une plainte contre le gouvernement des États-Unis (paragraphes c et d).

Ces nouvelles dispositions dont la première entraîne le « *carry* » et la deuxième le « *cash* » remplacent l'ancienne section 2 de la loi de 1937 qui n'avait instauré qu'un *Cash and Carry* partiel s'appliquant à des marchandises que le Président pouvait, sans y être obligé, désigner par proclamation. La nouvelle section 2 est au contraire impérative et s'applique de plein droit dès la reconnaissance de l'état de guerre. Elle souffre pourtant un certain nombre d'exceptions et a dû être précisée par des proclamations présidentielles.

Exceptions :

1) L'interdiction faite aux navires américains de transporter des passagers ou des marchandises aux ports belligérants ne s'applique pas au trafic fluvial et lacustre entre les États-Unis et le Canada, et les cargaisons transportées n'ont pas à être transférées à un propriétaire non-américain. Par contre, la prohibition générale d'exportation des armes et munitions sur navire américain de se rendre dans les ports belligérants situés

a) sur le continent américain au sud du 35e degré de latitude nord et à l'ouest du 66e degré de longitude ouest. Cette disposition interdit donc aux navires américains de se rendre à Terre-Neuve, à St. Pierre et Miquelon ou

[1] Souligné dans le texte.
[2] Souligné dans le texte.

dans les ports de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, tels qu'Halifax. Par contre, St. John (New Brunswick) à l'ouest du méridien, est ouvert, ainsi que les Bermudes situées à 33° de latitude. De même, les navires américains peuvent se rendre dans les possessions franco-anglaises des Antilles et de l'Amérique du Sud.

b) dans tous les ports des États belligérants situés dans l'océan Pacifique et l'océan Indien, y compris la mer de Chine, la mer de Tasmanie, la baie du Bengale et la mer d'Arabie, y compris les eaux et baies qui en dépendent,

c) dans les ports de l'océan Atlantique ou des eaux qui en dépendent situés au sud du 30e degré de latitude nord. Cette clause ferme aux navires américains les ports belligérants de la Méditerranée, Marseille, Alger, Tunis, Malte, Chypre, ainsi que les ports du Maroc, mais laisse ouverts les ports franco-anglais d'Afrique occidentale, équatoriale et australe. Il y a lieu de souligner qu'il m'a été indiqué à titre officieux au Département d'État que les pays sous mandat français et sous mandat anglais du Levant, Syrie, Liban, Palestine, ne seraient pas considérés comme étant en guerre. Les navires américains pourraient donc toucher Beyrouth ou Jaffa. De plus, l'Égypte n'est pas portée sur la liste des pays belligérants.

Il est très important de noter qu'aux termes de la section 12 de la loi à laquelle renvoie la section 2, les navires américains se rendant dans les ports belligérants non interdits ne pourront néanmoins en aucun cas transporter, mettons, à Dakar, Saïgon ou Sydney, des armes et des munitions. La liste de ces armes et munitions a été à nouveau donnée par le Département d'État le 6 novembre. Elle ne fait que reproduire la résolution du 15 septembre prise au début de la guerre. C'est la 7e liste que le Département d'État publie depuis qu'il en a reçu le pouvoir par la première loi de Neutralité du 31 août 1935. De plus, la formalité du transfert de titre n'est pas requise pour les cargaisons autres que les armes et les munitions, quand elles sont chargées à bord de navires américains ou neutres se rendant dans les ports belligérants ou neutres indiqués plus haut. Par conséquent, un navire américain pourrait transporter à Dakar, par exemple, une cargaison de coton qui continuerait à appartenir à l'expéditeur américain.

3) La troisième exception s'applique aux navires américains partis avant la promulgation de la loi. Ceux-ci auront le droit de continuer leur voyage, de même ceux qui se trouvent au moment de la promulgation dans les ports des belligérants. Mais dès le 4 novembre, les propriétaires de ces navires perdent tout droit de se plaindre auprès du gouvernement américain des incidents de guerre dont ils pourraient être les victimes.

En dehors de ces trois exceptions au *Cash and Carry* prévues par la loi, le Président par proclamation en a ajouté quelques autres de moindre importance. Ainsi, 1) les navires affrétés par la Croix-Rouge pourront se rendre dans les ports belligérants. De même, le transfert du titre de propriété à un étranger n'est pas requis pour tout objet destiné à la Croix-Rouge ou à une institution charitable ; 2) le transport d'armes et munitions

destinées à être utilisées à des fins sportives ou scientifiques reste licite ; 3) les marchandises transitant par les États-Unis expédiées par un non-Américain à un belligérant n'auront pas à subir la formalité du transfert de titre et pourront donc rester la propriété de l'expéditeur et non du destinataire comme il est généralement exigé.

Lignes d'aviation : Les mêmes règles du *Cash and Carry* s'appliquent aussi aux transports de la poste, des passagers ou des marchandises par voie aérienne. Les ports belligérants permis ou interdits aux navires de mer américains le sont aussi aux aéronefs avec la seule exception suivante. Les avions américains peuvent survoler l'ensemble du continent américain sans être limités par le 66e de longitude. Ils peuvent par conséquent se rendre à Halifax alors qu'un navire par voie de mer se voit fermer les provinces maritimes du Canada. La ligne transocéanique pourra d'autre part continuer son exploitation jusqu'à Lisbonne en continuant de faire escale aux Bermudes,

3. Commerce entre les États-Unis et les neutres :

En principe, ce commerce reste autorisé et ne doit pas être affecté par la guerre. Néanmoins, la section 3 donne au Président le droit de définir, si la protection des citoyens américains l'exige, des *zones de combat*[1]. Il devient alors illégal pour tout citoyen américain ou tout navire américain de pénétrer dans ces zones interdites. Les zones de combat peuvent être différentes pour les navires et les aéronefs. Les pénalités qui frappent le contrevenant sont les mêmes que celles de la section 1.

En application de la section 3, le Président a défini, le 4 novembre, une zone de combat ainsi déterminée « les eaux navigables comprises dans les limites suivantes : point de départ : la côte septentrionale de l'Espagne à l'intersection du 2° degré 45 de longitude ouest de Greenwich, puis plein nord jusqu'au 43° degré 54 de latitude nord, puis l'arc de loxodromie (route coupant les méridiens sous un angle constant) jusqu'à un point situé par 45° de latitude nord et 20° de longitude ouest, puis plein nord jusqu'au 58° de latitude nord, puis l'arc de loxodromie jusqu'à 62° de latitude nord et 2° de longitude est, puis le même arc jusqu'à 60° de latitude nord et 5° de longitude est, puis plein est jusqu'à la côte de Norvège, et enfin le long des côtes de Norvège, de Suède, de la mer Baltique et des eaux qui en dépendent, de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas, de la Belgique, de la France et de l'Espagne jusqu'au point de départ ».

« En bon anglais, a déclaré ensuite le Président, le résultat est le suivant. Aucun navire américain ne peut se rendre à un port belligérant anglais, français ou allemand, en Europe ou Afrique jusqu'à la latitude des Canaries. Ceci est imposé par la loi et je n'avais aucune discrétion en la matière. En décidant une zone de combat, j'ai voulu indiquer une zone ou les opérations de guerre me paraissent créer un danger pour les navires américains. Cette zone comprend la baie de Biscaye, excepté les eaux le long de la côte espagnole si près du continent qu'aucun danger d'attaque

[1] Souligné dans le texte.

ne paraît possible. Elle comprend aussi les eaux entourant la Grande-Bretagne, l'Irlande et les îles voisines y compris les îles du Channel. Elle englobe toute la mer du Nord jusqu'à un point situé au sud de Bergen sur la côte norvégienne. Elle comprend enfin la mer Baltique et les eaux qui en dépendent. »

« Dorénavant donc, les navires américains ne peuvent plus se rendre à aucun port français, anglais ou allemand. C'est la loi qui le fixe. Par proclamation, ils ne peuvent non plus se rendre à aucun port irlandais, norvégien au sud de Bergen, suédois, danois, hollandais, belge ou baltique. Tous les ports neutres de la Méditerranée et de la mer Noire sont ouverts ainsi que tous les ports belligérants ou neutres du Pacifique, de l'océan Indien et d'Afrique au sud des Canaries. »

Les navires américains qui veulent se rendre sur la côte atlantique de l'Europe n'ont donc d'ouverts que les ports portugais, espagnols jusqu'à Bilbao, norvégiens au nord de Bergen. Déjà l'*American Scantic Line* a repris son service New York et Bergen.

Cette section 3 comporte d'ailleurs un certain nombre d'omissions qui valent d'être précisées.

1) La loi n'interdit pas le transfert de pavillon, c'est-à-dire qu'il reste légal pour une compagnie de navigation américaine de faire inscrire son tonnage sur les registres d'une autre puissance et de reconquérir ainsi sa pleine liberté d'action. Les difficultés survenues depuis lors par l'incident du transfert de plusieurs navires américains sous pavillon panaméen sont donc d'ordre politique, non juridique. Le silence de la loi légitime les transferts.

2) Ce qui est plus important encore, la loi ne parle pas de la question du transbordement d'une cargaison d'un navire américain à un navire neutre – ou d'un pays neutre à un pays belligérant. La loi de 1937 mentionnait au contraire que l'exportation des armes et des matières premières désignées par le Président était interdite à destination des pays belligérants – ou même des pays neutres si de telles cargaisons ne devaient les traverser qu'en transit à destination d'un pays belligérant. La première destination d'un produit n'était donc pas suffisante ; il fallait encore prouver que la destination finale et réelle n'était pas l'usage d'un belligérant.

Lors de la discussion de la présente loi, le sénateur Nye avait cherché à reprendre cette clause et avait demandé l'insertion à la section 4 de l'amendement suivant : « La définition d'une zone de combat ne permettra pas aux navires américains de s'engager dans un *commerce indirect*[1] avec les États belligérants au moyen du transbordement à ou à travers des États neutres. » M. Pittman prit parti contre cet amendement, le déclarant inapplicable. Personne, disait-il, ne peut faire au départ la preuve de la destination ultime d'une cargaison. Les États-Unis, à tout le moins, ne sont pas équipés pour faire respecter une interdiction si théorique. Par 67 voix contre 22, le projet d'amendement Nye fut rejeté (*Congressional Record*, séance du 27 octobre, pages 1618 à 1624).

[1] Souligné dans le texte.

Il est donc licite à un navire américain de transborder en mer sa cargaison à un navire d'une autre nationalité quand il arrive à la limite des eaux défendues. De même, un produit quelconque apporté par un navire américain à Bilbao ou Bergen par exemple, peut être, après transbordement, acheminé vers les pays belligérants. Les chiffres du commerce extérieur des États-Unis semblent prouver d'ailleurs que ces facilités ont déjà largement été utilisées. Les exportations des États-Unis vers la Suède ont été en septembre de 8 millions 6 dollars contre 3,6 il y a un an ; celles vers la Norvège 4,3 contre 1,6 vers les Pays-Bas, 9,9 au lieu de 6,6, vers le Danemark 2,6 contre 1,3.

4. Voyages à bord des navires belligérants et dans les zones de combat :

La section 5 de la loi interdit à tout citoyen américain de voyager dès la proclamation de belligérance sur les vaisseaux des États mentionnés dans la proclamation.

Par exception à cette disposition, les navires belligérants peuvent être empruntés, précise un arrêté du Secrétaire d'État : 1) par les officiers diplomatiques et consulaires américains et leurs familles si l'intérêt public l'exige ; 2) par tous les citoyens américains si la route des navires est prévue au sud du 35° de latitude et à l'ouest du 66° de longitude. De plus, après la définition des zones de combat par le président, le Secrétaire d'État a pris le 18 novembre les dispositions nécessaires pour interdire à tout citoyen américain l'entrée de la zone interdite même à bord d'un navire neutre. La division des passeports du Département d'État peut pourtant autoriser certains citoyens américains à pénétrer dans ladite zone pour raisons impérieuses et appose sur leurs titres de voyage une motion attestant que l'autorisation n'est valable *que pour un seul voyage et à bord d'un bateau non-belligérant*[1].

Est dispensé d'une façon permanente de la formalité de la mention spéciale l'équipage des navires

1) en service commandé,

2) allant évacuer des citoyens américains résidant dans une zone dangereuse,

3) traversant une zone interdite sur des navires affrétés par la Croix-Rouge,

4) se trouvant dans la zone interdite avant la proclamation de la neutralité.

5. Armement des navires marchands américains :

La loi interdit dans sa section 6 à tout navire marchand américain engagé dans le commerce international d'être armé. Par exception, un arrêté du Secrétaire d'État en date du 6 novembre n° 575 autorise à transporter autant d'armes et munitions que le maître du bord le juge utile pour la préservation de la discipline en mer.

[1] Souligné dans le texte.

6. Transactions financières :

La section 7 interdit à toute personne sur le territoire des États-Unis (et par personne il faut entendre les individus, sociétés en nom collectif et sociétés anonymes ou associations y compris les sociétés de droit public *(public corporations)* autorisées par le Congrès et les sociétés dont le gouvernement fédéral détient la majorité des titres).

1- d'acheter, de vendre ou d'échanger les obligations, actions ou autres titres émis par un gouvernement belligérant, une de ses subdivisions politiques ou une personne agissant en son nom à dater de la mise en application de la loi ;

2- de consentir aucun emprunt ou crédit à un tel gouvernement, à une de ses subdivisions politiques ou à une personne.

Ces règles ne font que reproduire les termes du Johnson Act, mais les États visés sont privés de crédits et de transactions sur leurs titres en tant que belligérants et non pas en tant que débiteurs en défaut. Par conséquent, la même interdiction continuerait à s'appliquer à la France et à l'Angleterre en guerre même si ces deux États avaient réglé complètement leur dette.

Mais la nouvelle loi de Neutralité qui reproduit sur ce point aussi la loi ancienne présente avec la loi de 1937 deux importantes différences : une omission et une addition.

1) La loi de 1937 donnait au Président le pouvoir d'autoriser les crédits commerciaux ordinaires ouverts par des Américains aux belligérants. Le 7 septembre 1939, s'appuyant sur cette disposition, le Président avait autorisé les crédits commerciaux à court terme (90 jours). Le projet Pittman reprenait cette disposition et prévoyait que les crédits ne sauraient dépasser 90 jours et ne seraient pas renouvelables. En cours de discussion, le sénateur Pittman consentit à retirer sa proposition et la nouvelle loi ne fait plus mention de crédits commerciaux, qui sont en principe interdits.

2) La section 7 paragraphe a) *in fine* prévoit que la section s'applique aussi à la vente par toute personne se trouvant sur le territoire des États-Unis à toute personne résidant dans un État belligérant des articles mentionnés à la section 2, c'est-à-dire des armes et munitions. Par conséquent, il est interdit à un individu américain de vendre à un individu français ou anglais des armes ou munitions à crédit. Il doit les vendre au comptant. Mais puisque ce cas d'espèce est seul mentionné, il en résulte que la règle générale est précisément l'inverse et qu'il est licite à un individu appartenant à un pays belligérant, sauf naturellement s'il parle au nom de son État, d'obtenir des crédits d'un individu américain. Cette exception a donc pour effet d'atténuer singulièrement l'importance de l'interdiction des crédits commerciaux signalés plus haut. Ne sont en fait interdits que les crédits commerciaux consentis : 1) à l'État belligérant ou à toute personne parlant en son nom, et ceci pour toute transaction ; 2) à une société ou un individu dans le cas seulement où il voudrait acheter des armes et des munitions.

Cette interprétation de la loi est confirmée par une discussion engagée à ce sujet devant le Sénat par les sénateurs George et Danaher (*Congressional Record*, 27 octobre, pages 1648-1649). Mr. George a bien voulu préciser que le vendeur américain, pourvu bien entendu qu'il ne vende ni armes ni munitions, n'avait qu'un seul devoir au regard de la loi : transférer le titre de propriété à l'acheteur français ou anglais avant l'expédition du produit. Mais la règle de *Cash and Carry* ne l'oblige pas du tout à refuser un crédit et un délai de paiement. Sinon, a déclaré le sénateur de la Géorgie, ce serait tuer tout commerce. On ne peut tout de même exiger que le vendeur de tabac à une firme anglaise demande à être payé comptant avant de livrer sa marchandise.

À la suite d'une interpellation du sénateur Lodge, Mr. George a d'ailleurs précisé que, bien que ce serait là une violation de l'esprit de la loi, le gouvernement américain n'a pas le pouvoir d'empêcher un gouvernement étranger de se cacher derrière un individu ou une société pour obtenir des crédits d'Amérique.

Cette interprétation de la loi donnée par un sénateur n'a évidemment pas la valeur juridique d'un avis de l'Attorney General ou d'une décision de la Cour suprême. Mais, le fait qu'elle ait été reprise et approuvée par MM. Pittman et Barkley indique à tout le moins que le Sénat entendait donner cette interprétation au texte qu'il allait voter. Dans son analyse de la loi donnée le 16 novembre, le Secrétaire d'État à d'ailleurs confirmé cette interprétation.

Il y a lieu de signaler de plus qu'une catégorie spéciale de firmes, même travaillant en étroit contact avec un gouvernement belligérant, est autorisée à consentir des crédits. Il s'agit des compagnies télégraphiques et téléphoniques qui ont coutume d'adresser à leurs clients un relevé mensuel des dépenses du mois. Ces crédits peu dangereux sont nommément autorisés.

Enfin, le rejet à la chambre de l'amendement Wolcott permet aux agences fédérales de prêts, telles que la Reconstruction Finance Corporation et l'Export-Import Bank, de continuer à ouvrir des crédits non pas aux États belligérants mais à leurs nationaux.

7. Sollicitation de fonds pour les belligérants :

La loi de 1937 dans sa section 3 relative aux transactions financières mentionnait incidemment qu'il était interdit de solliciter ou de recevoir des fonds pour le compte d'un gouvernement belligérant. La nouvelle loi est plus précise et consacre à ce sujet une section spéciale : la section 8.

Dès la mise en application, il est précisé au paragraphe a) qu'il est illicite pour toute personne résidant aux États-Unis de solliciter ou de recevoir aucune contribution pour ou en faveur d'un des gouvernements mentionnés dans la proclamation ou de toute personne agissant pour le compte de ce gouvernement. Il est donc formellement interdit à un citoyen américain d'adresser à un gouvernement étranger en état de belligérance des sommes d'argent quelconques excepté, dit le paragraphe b), s'il s'agit d'aide

médicale, d'aliments ou de vêtements pour soulager les souffrances humaines.

Cette disposition, qui a pour but de permettre l'activité d'œuvres humanitaires comme la Croix-Rouge ou les diverses associations d'aide aux blessés et aux soldats, a fait l'objet d'un arrêté du Secrétaire d'État nº 576 du 6 novembre qui en précise les diverses modalités d'application. Ce point précis a fait l'objet d'une lettre séparée de cette ambassade nº 312 du 23 novembre.

8. Républiques américaines :

La loi, déclare la section 9, ne s'applique pas à une république américaine engagée dans une guerre avec un État non-américain.

Cette règle générale souffre pourtant deux exceptions. 1) La vente des armes et munitions serait soumise aux mêmes restrictions que celles qui sont applicables à tout belligérant ; 2) La loi s'appliquerait dans toute sa rigueur à une république américaine alliée dans un conflit à un État non-américain.

9. Restrictions à l'usage des ports américains :

La section 10 se préoccupe d'empêcher un navire sortant d'un port américain d'aller prêter aide et assistance à un navire de guerre belligérant.

D'après la loi du 15 juin 1917 sur l'espionnage qui est toujours en vigueur, les autorités américaines ont le pouvoir d'empêcher complètement le départ d'un navire national ou étranger qui, ostensiblement, demande à sortir d'un port pour venir en aide à un navire belligérant. Mais les autorités américaines ont, dans ce cas, à faire la preuve complète des intentions du navire.

Le plus souvent, il arrive que les autorités douanières ou militaires ont tout lieu de supposer, sans pouvoir néanmoins le prouver, que tel navire entend approvisionner ou aider tel navire de guerre étranger. Jusqu'au vote de la loi de Neutralité de 1937, les autorités américaines étaient désarmées.

Depuis lors, et la loi nouvelle ne fait sur ce point que reproduire la loi ancienne, les autorités du port de départ auront le pouvoir de réclamer à titre préventif au capitaine du bateau en partance une caution en argent ou en titres qui reste acquise au Trésor américain si le navire va aider un belligérant.

De même, le navire national ou étranger qui fait relâche dans un port américain après avoir ostensiblement aidé un navire de guerre belligérant, peut se voir retenu par les autorités du port jusqu'à la fin de la guerre.

Le paragraphe O de la section 10 contient une disposition nouvelle introduite pour la première fois dans le droit public américain. Le capitaine d'un navire national ou étranger pénétrant dans un port américain

est tenu de verser une caution importante garantissant que les marins de nationalité étrangère se trouvant à bord ne resteront pas après le départ du navire sur le territoire américain, contrairement aux dispositions de la loi d'immigration du 5 février 1917. De même le capitaine du vaisseau peut être contraint de rapatrier les marins non-américains se trouvant à son bord si le navire est immobilisé pour une longue période dans un port américain. Cette disposition a pour but d'empêcher les marins de s'introduire frauduleusement sur le territoire américain au cas où des navires seraient immobilisés dans les ports américains pendant toute la durée de la guerre.

Dans sa section 11, la loi reprend aussi les dispositions des lois du 31 août 1935 et du 1er mai 1937 donnant au président des États-Unis le droit d'interdire l'accès des ports et eaux territoriales américaines aux sous-marins et aux vaisseaux de commerce armés appartenant aux belligérants.

Sous le couvert de l'ancienne loi, le Président avait, par proclamation du 18 octobre 1930, interdit aux sous-marins belligérants de pénétrer dans les ports et eaux territoriales des États-Unis, excepté le cas de force majeure. Même dans ce dernier cas, le sous-marin devait naviguer dès la limite des eaux territoriales en surface et en arborant son pavillon national.

Par application de la nouvelle loi, il a repris, le 4 novembre, les mêmes dispositions en des termes identiques. Par contre, il n'a pas plus qu'au mois d'octobre fait usage de son pouvoir d'interdire aussi l'accès des ports et des eaux territoriales aux vaisseaux de commerce armés des puissances belligérantes. Une telle mesure équivaudrait en effet à mettre les navires marchands dans l'impossibilité de se défendre contre les sous-marins ennemis.

10. Bureau du contrôle des munitions :

Depuis la loi de 1935, fonctionne au Département d'État un bureau national de contrôle des munitions placé sous la haute direction du Secrétaire d'État et la direction pratique de M. Green. La loi du 4 novembre confirme l'existence de ce bureau et énumère à nouveau ses attributions en termes identiques à ceux des précédentes lois.

Le National Munitions Control Board reçoit les déclarations des fabricants d'armes américains et leur demande la liste des armes et munitions qu'ils importent ou exportent. Après l'enregistrement, il devient interdit à tout fabricant d'armes d'exporter ou d'importer des armes sans en avoir fait la déclaration préalable au National Munitions Control Board et avoir obtenu de son directeur une licence d'exportation ou d'importation. Le Board enfin adresse au Congrès deux fois par an, le 1er janvier et le 1er juillet, un rapport relatant toutes les exportations et importations d'armes ayant pris place pendant le semestre, ainsi que le nom et l'adresse des détenteurs de licence.

Comme il a été signalé plus haut, le Secrétaire d'État a publié le 6 novembre dernier la liste des armes et munitions dont le commerce doit

être contrôlé. Il est interdit depuis cette date aux navires américains de transporter de telles armes aux pays belligérants. Par contre, les armes peuvent être chargées sur des navires américains à destination des ports neutres ou sur des navires non-américains pour toute destination.

11. Usage illégal du pavillon américain :

Au cours de la discussion au Sénat, le sénateur Clark du Missouri a demandé et obtenu l'insertion à la loi d'une section 14 qui interdit à tout vaisseau étranger d'utiliser indûment le pavillon des États-Unis. Le sénateur a voulu empêcher le renouvellement de certaines fraudes dont se seraient rendus coupables les belligérants pendant la dernière guerre.

Le navire étranger qui passerait outre aux dispositions de cette section se verrait interdit l'accès des ports et eaux territoriales américaines pendant trois mois, sauf le cas de force majeure.

12. Pénalités :

Certaines sections de la loi prévoient directement les pénalités à appliquer aux contrevenants : 50 000 dollars d'amendes et 5 ans de prison pour infraction au *Cash and Carry* (section 2) ou à l'interdiction des crédits (section 7), fermeture des ports américains pendant 3 mois aux navires étrangers ayant arboré indûment le pavillon américain. Mais les pénalités générales, sauf les cas mentionnés plus haut, sont celles de la section 15 : 70 000 dollars d'amende maximum ou 2 ans de prison ou les deux.

13. Dispositions diverses :

1) Les différentes sections de la loi sont séparables et il est possible d'abroger ou de modifier les dispositions de l'une d'elles sans que toute la loi devienne caduque (section 17).

2) Les dépenses entraînées par l'application de la loi seront supportées par le budget de la Trésorerie (section 18).

3) Les lois précédentes du 31 août 1935 et du 1er mai 1937 sont abrogées. Par exception, les licences d'exportation et d'importation d'armes et de munitions prises en conformité avec les lois anciennes restent valides et n'ont pas à être renouvelées.

Telle est l'interprétation littérale de la loi du 4 novembre et des principales proclamations présidentielles. La loi est susceptible d'une interprétation littérale ou d'une interprétation souple. La pratique seule et l'avis des tribunaux permettront de dégager son visage définitif.

B Amérique 1918-1940, États-Unis, 319

359

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 3054 à 3060. *Paris, 25 novembre 1939, 3 h.*
Réservé. Spécial.

Les vues sur l'organisation d'un front d'Orient que vous exposait mon télégramme 2965-1970[1] ont été adoptées dans leurs grandes lignes par le dernier Conseil suprême[2] et le haut commandement militaire poursuit activement l'examen des conditions qui permettront tout au moins de faire face, sur le plan de la collaboration franco-anglo-turque, à l'exécution de nos engagements d'assistance dans les Balkans.

Le dispositif immédiat dont l'étude technique est en cours reste limité à l'utilisation des bases territoriales françaises et turques, au Levant et en Thrace. L'organisation éventuelle, à titre complémentaire, d'une base à Salonique avait été envisagée au Conseil suprême du 22 septembre[3] ; elle n'a pas été évoquée depuis cette date. Il avait été décidé de surseoir à l'examen de ce problème jusqu'à ce que certaines de ses données fussent plus complètement élucidées. Cette condition est aujourd'hui réalisée : nous connaissons, depuis le retour de M. Saradjoglu de Moscou, la position prise par la Russie, en liaison avec l'Allemagne, au regard du problème balkanique ; l'échec de la tentative de M. Gafenco a mis d'autre part en lumière les obstacles auxquels se heurte la formation d'un bloc balkanique de neutralité et d'assistance mutuelle ; la conclusion du Traité tripartite d'Ankara[4] assure enfin à toute action franco-anglaise dans les Balkans le point d'appui qui en conditionne l'efficacité.

Le gouvernement estime, pour les raisons d'ordre général que mon télégramme 2965 à 2970 vous a exposées, que nous ne saurions différer plus longtemps d'examiner dans toute son ampleur le problème que nous pose l'existence de nos obligations d'assistance dans les Balkans en présence du danger d'une action allemande, détournée de l'Ouest vers l'Est.

[1] Dans ce télégramme en date du 16 novembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 12), É. Daladier reprend les grandes lignes de la note sur l'organisation du front d'Orient du même jour (voir document n° 344) et demande à C. Corbin de « saisir la première occasion pour prier le gouvernement anglais de procéder avec nous à un échange de vues approfondi sur ce problème ». Le président du Conseil poursuit : « Sans préjuger de nos conclusions, il importe que cette étude s'oriente vers l'établissement d'un plan d'action positif qui, non seulement tienne compte de toutes les éventualités en présence desquelles l'action allemande ou russe peut nous placer, mais qui prévoie également les initiatives d'ordre diplomatique ou stratégique que nous devons, à tous moments, à partir du printemps prochain, être en mesure de pouvoir prendre. » (Document non reproduit).

[2] Sur le Conseil suprême interallié du 17 novembre, voir F. Bédarida, *La stratégie secrète…*, *op. cit.*, pp. 158-182. Voir également la note préparatoire sur l'organisation du Front d'Orient du 16 novembre (document n° 344).

[3] Cf. document n° 344, note 1.

[4] Traité tripartite anglo-franco-turc du 19 octobre. Voir le document n° 252.

L'importance que présenterait pour nous, dans cette hypothèse, l'acquisition d'une base à Salonique, a été reconnue au Conseil suprême du 22 septembre. Le moment semble venu de procéder, tant à Rome qu'à Athènes, à l'exploration diplomatique nécessaire pour nous permettre de dégager les possibilités de cette opération, sans rien fausser de la bonne évolution politique que nous nous employons à ménager dans nos rapports avec l'Italie.

Le gouvernement italien n'est sans doute pas moins conscient que nous du danger que présenterait pour l'équilibre méditerranéen une descente de l'Allemagne, seule ou épaulée par la Russie, vers la mer Egée et vers les Détroits, ni moins intéressé que nous au maintien du *statu quo* que cette poussée germano-soviétique bouleverserait. Il a certainement pris mesure de la menace constante que l'impérialisme allemand tient suspendue sur cette région de l'Europe et des chances croissantes de voir le Reich rechercher en Orient les décisions et les succès qui lui sont refusés en Occident. Les avantages, plus apparents que réels, que l'Italie pourrait escompter d'une complicité éventuelle dans cette opération ne sauraient compenser le risque durable d'un accès de l'Allemagne à la Méditerranée. Conçue dans l'intérêt de tous en fonction de la défense du *statu quo* balkanique et de la sauvegarde de l'équilibre méditerranéen dictée au surplus à la France et à l'Angleterre par leurs obligations particulières d'assistance, l'opération dont il s'agit devrait rencontrer au moins l'assentiment tacite du gouvernement italien. Nous souhaiterions en tout cas, pouvoir le mettre, en toute franchise, au courant de nos préoccupations, évoquer avec lui, au cours d'une explication loyale, les données d'un problème dont la solution doit concilier ses intérêts et les nôtres, et, en lui faisant part de nos intentions, nous attacher à écarter les objections et les préventions qu'elles pourraient soulever de sa part.

Cette démarche, dont les modalités seraient déterminées entre nous d'un commun accord, nous paraît le complément indispensable des études techniques auxquelles le haut-commandement procède actuellement sur un plan plus restreint[5]. L'importance diplomatique et stratégique que présenterait pour nous la possession d'une base à Salonique se justifie par des raisons que nous avons déjà fait valoir à Londres (mon télégramme 2169-74)[1] et dont le gouvernement anglais a reconnu la valeur.

Veuillez, en le rappelant à Lord Halifax, et en faisant état également des considérations renfermées dans mon télégramme 2965-70, lui demander si le gouvernement anglais accepte de procéder à l'examen immédiat des conditions dans lesquelles devrait être effectuée à Rome cette démarche préliminaire à une décision que les circonstances ne permettent plus d'ajourner.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 12

[1] Document n° 79.

360

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4089 à 4093. *Londres, 25 novembre 1939, 23 h.*
Réservé. Secret. (*Reçu* : le 25, 23 h. 15)

Je me réfère à vos télégrammes nº 2965-2970[1] et 3054-60[2].

À la lumière des échanges de vues auxquels le Conseil suprême a procédé le 17 novembre[3], les considérations exposées dans votre télégramme de ce jour m'amènent à formuler les remarques suivantes :

« 1) Le Conseil suprême, lors de sa dernière réunion, n'a pas, à proprement parler, adopté nos vues sur l'organisation d'une action en Orient. Il s'est borné à reconnaître qu'il était souhaitable de maintenir un contact permanent à ce sujet entre Paris et Londres. Ce point ne figurait pas dans l'exposé des conclusions préparées par Sir Edward Bridges. C'est seulement sur notre demande formelle qu'a été inséré un membre de phrase prévoyant des conversations d'experts.

2) Au cours de cette réunion, M. Neville Chamberlain a rappelé les préventions du gouvernement britannique contre l'organisation d'une base à Salonique. Sans doute n'en méconnaît-il pas les avantages, mais il y voit de sérieux obstacles. On juge ici notamment que les moyens matériels dont les Alliés pourraient disposer à cet effet sont insuffisants et que sur le terrain diplomatique, d'autre part, notre projet se heurte, en raison de la position italienne, à des difficultés quasi insurmontables.

3) Nous avons marqué récemment au Foreign Office (votre télégramme nº 2965)[4] le désir que l'Italie fût écartée des discussions relatives à la neutralité balkanique. Le gouvernement de Rome paraît en avoir pris ombrage[5]. Aussi ne croit-on pas à Londres que l'Italie consente à une opération à Salonique à laquelle, en temps que puissance neutre, elle ne saurait participer et qui porterait une grave atteinte à son prestige dans les Balkans. Il n'en reste pas moins qu'au cas où les Alliés envisageraient une action sur un autre point que Salonique, en Thrace par exemple, ils seraient peut-être à même d'aborder le gouvernement italien avec moins de difficultés, en se fondant sur l'accord tripartite. Tel est du moins le sentiment personnel de Sir A. Cadogan, et peut-être aussi celui de l'ambassadeur d'Angleterre à Rome.

[1] Télégramme du 16 novembre 1939 de Paris à Londres, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 12 (non reproduit). Voir le document n° 359, note 1.

[2] Document n° 359.

[3] Voir document n° 359, note 2.

[4] Document non retrouvé.

[5] Voir notamment le document n° 347.

4) La réserve des Anglais en ce qui concerne toute initiative de cet ordre en Orient, provient essentiellement de leur manque d'hommes et de matériel. D'autre part, la création d'une base à Salonique leur apparaît comme étant d'ordre « offensif ».

L'organisation éventuelle d'un front « défensif » en territoire turc se présenterait à leurs yeux sous un jour un peu différent.

D'une façon générale, ainsi qu'on a pu le constater à propos d'autres problèmes, tels que le blocage éventuel du bas Danube (ma dépêche n° 831)[1], le gouvernement anglais est d'avis, tant que les Alliés ne seront pas en mesure de fournir aux pays balkaniques un appui militaire efficace de ne rien tenter qui puisse compromettre une neutralité favorable pour le moment à nos intérêts et fournir au Reich le prétexte d'une attaque immédiate et massive dans la direction du sud-est.

Il n'en partage pas moins notre sentiment sur la nécessité de reprendre dès maintenant l'examen technique de tous les aspects de l'intervention que les Alliés seraient appelés à exercer en Orient.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 12

361

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
à M. ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO.

T. n°s 620-621[3]. *Paris, 25 novembre 1939, 23 h. 30.*
Réservé.

Je me réfère à vos télégrammes 722 à 728[4].

[1] Document non retrouvé.

[2] Signé Léger, pour ordre.

[3] Communiqué à Angers en clair par courrier (n° 23) et à Londres en clair par avion (n° 3069).

[4] Dans ce télégramme en date du 23 novembre, M. Arsène Henry adressait au Département une note rédigée en commun par les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et de Pologne à Tokyo sur les répercussions d'un rapprochement étroit éventuel entre la Russie et le Japon. M. Arsène Henry estime qu'il faudrait attirer « discrètement » l'attention du gouvernement américain « sur les dangers d'une attitude trop intransigeante de la part des puissances démocratiques », alors que, selon un informateur japonais, « les Allemands faisaient tout pour exciter les Japonais afin d'attiser la dispute nippo-américaine dans l'espoir d'attirer sur l'Extrême-Orient tout l'effort politique et éventuellement militaire de l'Amérique, ce qui diminuerait d'autant l'aide qu'elle peut apporter aux Alliés en Europe. » Le rapprochement économique et politique soviéto-nippon en cours « pourrait éventuellement être complété par des arrangements aux dépens de la Chine. En contrepartie, prenant pour prétexte les discussions entre le Kuomintang et les communistes chinois, la Russie pourrait être amenée à se désintéresser momentanément de l'action japonaise en Chine non communiste, à condition que les positions et les influences qui y ont été acquises par elle-même et par les communistes chinois soient pleinement sauvegardées. La propagande allemande au Japon s'emploie à préparer le terrain aux ouvertures russes en en accentuant

Animé de cette même préoccupation, j'avais prié M. de Saint-Quentin, dès le 17 de ce mois, de s'en ouvrir discrètement au Département d'État[1].

À l'exposé de l'ambassadeur de France, M. Sumner Welles a répondu que si l'affaire de Mandchourie avait fait l'objet d'un accord[2], la question des pêcheries et celle des pétroles ne paraissaient pas devoir se régler aisément et que l'éventualité d'une entente politique durable entre Tokyo et Moscou lui paraissait à écarter. Il a ajouté qu'il ne mettait pas en doute le désir du Japon d'améliorer ses relations avec les États-Unis[3]. Jusqu'à présent, toutefois, l'amiral Nomura n'avait donné à M. Grew que des assurances générales de bon vouloir et aucune négociation n'était encore engagée[4]. Le gouverne-

la portée politique dans le sens d'une sorte d'alliance à trois susceptible de renforcer la résistance du Japon aux exigences américaines, lui abandonnant pratiquement les régions non communistes en Chine et faisant miroiter à ses yeux des possibilités ultérieures d'expansion aux frais des Indes néerlandaises. » Dans un pays en crise politique, « il est à craindre (…) que si les rapports restaient tendus entre le gouvernement de Washington et le Japon, celui-ci, ne pouvant trouver aucune issue acceptable pour son opinion publique, ne soit amené à s'en remettre aux extrémistes », avec des répercussions en Chine « dont le gouvernement de l'URSS serait le seul à profiter. » (in E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 124, document non reproduit).

[1] Voir le télégramme n°s 1771-1773 signé p.o. Léger du 17 novembre. Reprenant une analyse antérieure de M. Arsène Henry, Paris constate que « le Japon, engagé dans son entreprise en Chine et ne parvenant à imposer un règlement ni sur le plan militaire (échec de Changcha), ni sur le plan politique (nouvel et récent échec de la combinaison Wang Chin-Wei), se trouve en outre, depuis la signature du pacte germano-russe, en état d'isolement diplomatique. En raison de la guerre européenne, seuls les États-Unis et les Soviets sont actuellement en mesure de poursuivre une politique active en Extrême-Orient. Il est donc normal que le gouvernement de Tokyo s'intéresse aux possibilités d'entente, soit avec Washington, soit avec Moscou. Il serait normal aussi que Tokyo préférât rétablir avec Washington des rapports dont l'expérience lui a montré les avantages économiques et financiers plutôt que de rechercher un accord politique avec Moscou dont le séparent une méfiance invétérée et, en dehors même de l'affaire de Chine, de graves oppositions d'intérêts. Mais Washington se montre très réservé, alors que Moscou fait des avances appuyées par Berlin dont le crédit n'est pas épuisé au Japon ». Il est donc demandé à M. de Saint-Quentin de s'assurer que le gouvernement américain, « conscient de la force de sa position et légitimement désireux d'en tirer le meilleur parti, ne perd pas de vue le danger, dans l'état de trouble et de division où se trouve présentement l'opinion japonaise, de décourager la tendance que représente l'amiral Nomura. » (in E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 124, document non reproduit).

[2] Après « l'armistice » soviéto-nippon du 16 septembre (voir document n° 78), le 19 novembre a été signé à Moscou un accord relatif à la composition d'une commission mixte (deux représentants de l'URSS et de la République populaire de Mongolie, deux représentants du Japon et du Mandchoukouo) pour délimiter les frontières.

[3] On n'a pas retrouvé de document rendant compte de l'entretien entre M. de Saint-Quentin et M. Sumner Welles. Dans les documents diplomatiques américains publiés, on a le compte rendu de la visite de M. Chauvel à l'ambassadeur américain à Paris, M. Bullitt, le 28 novembre, au cours de laquelle le directeur d'Extrême-Orient aborde à nouveau les mêmes points, donnant à lire le télégramme n°s 722-728 d'Arsène Henry et exprime ses craintes d'une action japonaise contre les intérêts franco-britanniques en Chine du Nord et à Shanghaï. La note des trois ambassadeurs français, britannique et polonais à Tokyo a par ailleurs également été transmise à Washington le 27 novembre par Joseph Grew, l'ambassadeur américain, qui cette fois estime que le danger d'un accord soviéto-nippon n'est plus à exclure, contrairement à ce qu'il pensait auparavant. En revanche, M. Bullitt et le Département d'État restent encore sceptiques (Cf. *Foreign Relations of the United States,* 1939, vol. III, *op. cit.*, pp. 80-88.

[4] Dans son télégramme n°s 2087-2088 du 22 novembre, M. de Saint-Quentin rapporte « la mise au point très sèche du sous-Secrétaire d'État américain » face aux espoirs exprimés par l'ambassadeur japonais à Tokyo de l'ouverture prochaine d'une négocation commerciale. Dans une conférence de presse du 22 novembre, M. Sumner Welles signale que « M. Joseph Grew se tenait en communication constante avec le gouvernement japonais au sujet des relations entre les deux pays, mais n'avait pas reçu d'instructions concernant tel point particulier d'un traité éventuel et que le règlement de ces questions dépendrait de la situation. » (in B Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 321, document non reproduit).

ment américain, estimant être dans une position très forte, attendait que le gouvernement japonais fît les premiers pas.

J'ai communiqué à M. de Saint-Quentin vos télégrammes précités en le laissant juge de l'opportunité d'en utiliser les éléments dans ses conversations au Département d'État.

Je doute que le gouvernement britannique, toujours attentif à ménager les susceptibilités de Washington, charge son ambassadeur d'une démarche. Cependant, Sir Robert Craigie, en saisissant le Foreign Office de cette affaire, a indiqué qu'il se proposait d'en entretenir M. Grew aussitôt que ce dernier, présentement absent de Tokyo, y serait rentré[1]. Cette procédure me paraît la plus simple et la plus efficace.

Je vous serais obligé de me faire part des résultats de l'entretien.

E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, 134

362

M. Monicault, Conseiller d'Ambassade à Ankara,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2247[2].
Réservé.

Ankara, 27 novembre 1939.
(*Reçu* : le 1er décembre, 13 h. 20)[3]

Je me réfère à votre télégramme n° 1863-1866[4].

[1] À son retour de Kobé, M . Grew a effectivement vu son collègue britannique qui lui a remis la note pré-citée des trois ambassadeurs. Cf. ses télégrammes du 27 novembre au Département d'État, in *Foreign Relations of the United States, 1939*, vol. III, *op. cit.*, pp. 83-86.

[2] En clair.

[3] Par courrier.

[4] Télégramme en date du 23 novembre, adressé également à Londres sous les n°s 3042-3045 et signé É. Daladier. Les ambassadeurs à Ankara et Londres sont informés de la position britannique à l'égard de la Turquie telle qu'elle a été indiquée par le représentant de Grande-Bretagne à Paris le 22 : « (…) Sans qu'aucun engagement formel soit pris pour autant à l'égard de la Turquie, il a été déclaré officiellement et avec toute la fermeté désirable au général Orbay que le gouvernement britannique se déclarait dès maintenant prêt à envisager la conclusion d'un accord précis avec la Turquie en vue de venir en aide à cette dernière, si elle se sentait menacée par la Russie ou si elle était belligérante. Cette assistance s'effectuerait par l'envoi dans la mer Noire d'une force navale anglaise supérieure à celle dont les Soviets disposent dans cette mer. En attendant, et si le gouvernement turc le souhaite, le gouvernement anglais est disposé à mettre immédiatement à sa disposition des techniciens qui collaboreront à l'amélioration des défenses côtières et à l'organisation de la lutte contre les sous-marins, dans le golfe de Smyrne notamment. Les déclarations ainsi faites au général Orbay équivalent à une offre formelle d'assistance à la Turquie dans le cas où celle-ci serait en état de belligérance avec la Russie. Cette offre ne paraît pas limitée au cas d'une agression russe contre la Turquie, mais semble couvrir également l'éventualité où la Turquie se trouverait en guerre avec l'URSS par suite de l'exécution de ses obligations d'assistance dans les Balkans.

Faute d'instructions, l'ambassadeur d'Angleterre n'a abordé de nouveau jusqu'ici auprès de M. Saradjoglu ni la question générale des obligations d'assistance des Alliés envers la Roumanie en cas d'agression russe, ni celle de l'accord spécial d'assistance dont le gouvernement anglais a proposé la conclusion au gouvernement turc par le canal du général Orbay[1]. Le voyage de M. Numan Menemendjoglu à Paris[2] et à Londres[3] aura sans doute permis à Votre Excellence de mesurer la portée des premières objections du gouvernement turc à ce dernier projet, objections qui, d'après ce que m'a dit Sir Hugue Knatchbull-Hugessen, portaient sur la question de savoir :

1) Si la Turquie n'était pas déjà suffisamment couverte contre toute agression par le traité tripartite.

2) Si la coopération préventive d'officiers anglais en vue de la défense des Détroits n'était pas contraire aux dispositions de la convention de Montreux.

Les objections venaient plutôt, paraît-il, du secrétaire général des Affaires étrangères que du ministre lui-même. Monsieur Saradjoglu avait demandé à l'ambassadeur de lui soumettre un projet écrit, mais Sir Hugue Knatchbull-Hugessen avait préféré ne traiter la question qu'oralement[4]. Peut-être y a-t-il eu depuis des éléments nouveaux dont je ne suis pas instruit.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 6

Cette position coïncide avec celle que M. Churchill avait prise dans ses entretiens avec le général turc et que votre télégramme 4013-16 m'avait fait connaître. Elle est singulièrement moins restrictive que celle de M. Osme Sargent vous a exposée le 22 novembre (votre télégramme 4052-55) (document n° 355) et elle coïncide entièrement avec nos propres vues, telles que mon télégramme 3022-25 (document n° 353) vous les a précisées. La démarche de l'ambassadeur d'Angleterre ayant pour objet de fixer officiellement cette position à nos yeux, il conviendrait de vous y référer dans vos prochains entretiens avec le Foreign Office pour qu'en soient tirées les conclusions pratiques qui s'en dégagent. » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol 6, document non reproduit. On trouve également ce document en date du 24 gnovembre in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 74).

[1] Sur l'entrevue du général Orbay avec Winston Churchill, voir le télégramme nos 4013-4016 de M. Corbin du 18 novembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 12, document non reproduit).

[2] Voir le document n° 364.

[3] Voir le résumé de l'entretien que M. Menemendjoglu a eu avec Lord Chatfield, ministre britannique de la Communication, le 30 novembre, en annexe de la dépêche n° 860 de Londres du 4 décembre (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 7, également dans Papiers Daladier, vol. 6, document non reproduit).

[4] On a trouvé deux copies d'instructions à Sir H. Knatchbull-Hugessen, l'une en date du 14 novembre (in Z Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 181), l'autre non datée mais probablement de novembre également (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 2, folios 126-128, document non reproduit).

363

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1821-1824. *Paris, 27 novembre 1939, 19 h. 30.*
Urgent. (*Reçu* : le 27, 17 h.)

En application de l'accord intervenu le 17 novembre en vue de l'effort économique de guerre à accomplir par la France et l'Angleterre[1], les gouvernements français et britanniques ont décidé :

1) de désigner M. Jean Monnet comme président du Comité de coordination franco-anglais siégeant à Londres.

2) de constituer, pour diriger les achats aux États-Unis, un « Anglo-French Purchasing board » et de nommer immédiatement son président, M. Arthur R. Purvis[2].

Ces décisions font l'objet d'un communiqué qui a été donné à la presse à Paris et à Londres hier soir et dont vous devez avoir eu connaissance.

L'organisation pour les achats aux États-Unis nous a été inspirée, à M. Chamberlain et à moi-même, par le souci commun de voir placer et exécuter les achats français et anglais aux États-Unis de telle manière qu'ils soient synchronisés avec ceux de l'Administration américaine, que le gouvernement des États-Unis en ait constamment connaissance et qu'il puisse ainsi prêter dans toute la mesure du possible sa coopération.

Au cours des dernières semaines, le président Roosevelt m'a assuré, par l'entremise de l'ambassadeur des États-Unis à Paris, que le même genre de coopération qui a été donné par l'Administration américaine et, en particulier, par le « Procurement Division » de la Trésorerie, à la Mission française que dirigeait au printemps dernier M. Jean Monnet pour les achats d'avions, pourrait être donné pour l'ensemble des achats franco-anglais.

J'ai remercié le Président de ses assurances par un message envoyé samedi par l'entremise de l'ambassadeur des États-Unis, et je lui ai exprimé le désir de M. Chamberlain et de moi-même de voir, dans toute la mesure

[1] Le 17 novembre 1939, se tient à Londres, la troisième séance du Conseil suprême interallié. Dans le prolongement de cette réunion, un accord est signé qui précise encore les conditions de coopération franco-britanniques « pour une meilleure conduite des opérations », non seulement sur le plan militaire, mais également dans le domaine économique. Voir la note de Daladier au ministre du Commerce en date du 20 novembre 1939 (in Archives de Nantes, ambassade de Londres, série C, vol. 832, document non reproduit). Voir également les documents nos 306 et 320.

[2] Il faut rappeler que, d'une part, le gouvernement américain en reste au « *business as usual* » et ne développe pas la production économique en fonction de la guerre qui sévit en Europe ; et que, d'autre part, il faut payer *cash* (c.-à-d., faute d'exporter vers les États-Unis assez pour financer les importations, ou faute de pouvoir liquider sur place des capitaux appartenant aux Alliés, il faut payer en or). Cf. J.-B. Duroselle, *L'abîme*, *op. cit.*, p. 97. Pourtant, les Alliés continuent de mettre beaucoup d'espoirs dans la fourniture de produits américains.

du possible, cette même méthode appliquée aux achats franco-anglais qui devront être assurés par l'Anglo-French Purchasing Board.

J'ai ajouté que j'étais heureux que le Président considérât, comme M. Chamberlain et moi-même, qu'une coordination avec l'Administration américaine était la seule méthode permettant de résoudre ces problèmes. Je me propose donc de m'entendre avec le gouvernement britannique pour que puissent être données à M. Purvis, qui doit être aujourd'hui à Washington, des directives utiles en ce sens.

En réponse, M. Bullitt me fait savoir que M. Morgenthau est disposé à recevoir M. Purvis mardi à 15 heures.

Je vous serais obligé de vous mettre immédiatement en rapport avec votre collègue britannique, de l'informer de ce qui précède et de faire avec lui, aujourd'hui même, une démarche confirmant, au nom du gouvernement français et du gouvernement anglais, la demande d'audience à M. Morgenthau pour M. Purvis pour demain, 15 heures.

J'ai informé le gouvernement anglais de la présente communication, et je crois savoir qu'il télégraphie de son côté dans le même sens à votre collègue britannique.

Par un prochain télégramme, j'enverrai à M. Bloch-Lainé les explications relatives à l'organisation et aux dispositions qui devront être prises pour assurer l'organisation de l'Anglo-French Purchasing Board.

Z Europe 1918-1940, Grande-Bretagne, 326

364

NOTE D'AUDIENCE

Entretien de M. Léger avec Numan Menemendjoglu

N. *Paris, 27 novembre 1939.*

1. Matériel de guerre

M. Numan Menemendjoglu insiste avec beaucoup de force sur l'importance que présente pour la Turquie la fourniture du matériel de guerre qu'elle attend des Alliés. Il s'agit essentiellement de 800 canons anti-chars destinés à la Thrace et de 200 canons anti-chars destinés au front du Caucase. Les Turcs s'attendent au printemps à une poussée russe sur le Caucase. D'ici là, les passes sont bloquées par la neige. Actuellement, les Russes ont refoulé leur mauvaise humeur à l'égard des Turcs et affectent même une grande apparence de cordialité, mais le gouvernement d'Ankara estime que ce n'est là qu'un trompe-l'œil et que dès le printemps il y aura à faire face à une pression au Caucase[1]. Le choix par les Russes de

[1] À la différence de l'opinion de M. Saradjoglu fin octobre (voir document n° 273).

cette région est en fonction des difficultés qu'ils éprouveraient à attaquer la Turquie par la Thrace ou par l'Iran.

2. Bulgarie

M. N.M. s'est entretenu à son passage à Sofia avec le ministre d'Angleterre. Ces conversations ont révélé que la diplomatie avait été plus loin que nous l'imaginions dans ses efforts pour amener une détente entre la Bulgarie et les États balkaniques. Le ministre d'Angleterre à Sofia plaide avec beaucoup d'optimisme en faveur de cette politique ; il fait valoir que la Turquie, en diminuant la densité de ses troupes à la frontière bulgare, a déjà amorcé un mouvement dans ce sens ; et qu'il importe de le continuer. Le ministre anglais estime qu'en poussant à fond cette politique, on se trouverait favoriser quelque chose de plus réel et de plus intéressant que le médiocre plan roumain et que l'on pourrait atteindre ce que le groupement balkanique ne peut pas réaliser directement, soit l'établissement d'une solidarité bulgare contre un conflit allemand. Une telle politique serait favorisée par la peur croissante que les projets de l'URSS inspirent aux dirigeants de Sofia. M. N.M. indique que son gouvernement n'a pas d'objection à une telle politique, mais reste assez sceptique quant à ses chances de succès.

3. Yougoslavie

On estime à Ankara qu'un rapprochement de la Turquie avec la Yougoslavie serait souhaitable, mais on le considère comme peut-être moins facile qu'avec la Bulgarie, à cause de la pesée allemande et italienne qui s'exerce à Belgrade. Ce rapprochement devrait en tout état de cause s'accompagner de garanties suffisantes en ce qui concerne la Grèce. Là encore, M. N.M. reste assez sceptique, la Yougoslavie ne lui paraissant pas assez dégagée des influences germano-italiennes.

4. Roumanie

M. N.M. montre beaucoup de réserve et pose surtout des questions. Comment interprétait-on l'arrivée au pouvoir de M. Tataresco qui symbolise en apparence une politique de résistance alors que l'on a l'impression à Ankara que la Roumanie s'abandonne dans le ménagement et la complaisance, pour ne pas précipiter ses risques extérieurs ? M. Léger représente alors la valeur, au moins symbolique, que présente la désignation de M. Tataresco ; M. N.M. observe que M. Gafenco demeure aux Affaires étrangères, que la réalité est représentée par le Roi et que le Roi, qui estime que l'Allemagne est moins dangereuse que la Russie et qui souhaite une paix prématurée, même au bénéfice du Reich, mène une politique analogue à celle de la Belgique et de la Hollande.

Les Roumains font une politique analogue à celle de M. Beck ; un jeu de bascule entre l'Allemagne et la Russie, pour tenter d'équilibrer leur situation. Les Turcs estiment cette politique très dangereuse. Le Roi a le tort à leurs yeux de ne pas comprendre que l'intérêt de la solidarité française,

anglaise et turque réside dans un ordre politique général, dans l'ensemble de la guerre, et non pas seulement sur le plan de l'assistance immédiate.

M. N.M. se demande en définitive si M. Tataresco n'est pas un trompe-l'œil ou si au contraire le resserrement du blocus allié, qui tend à enlever à l'Allemagne toute possibilité d'acquérir des devises étrangères, n'encourage pas la Roumanie à un peu plus de résistance. La situation financière de la Roumanie ne lui permet en effet de continuer ses exportations vers l'Allemagne que si cette dernière paie.

5. Question balkanique

Évoquant la possibilité pour l'Allemagne de se tourner vers une entreprise dans les Balkans, M. N.M. reconnaît que l'optimisme qu'il nourrissait à ce sujet est affaibli par les nouvelles qu'il a reçues la veille au soir d'Ankara. Cette entreprise devrait cependant être précédée par une entente Allemagne-Russie, ou même Allemagne-Russie-Italie, et cet accord préalable lui paraît actuellement difficile à réaliser.

L'Allemagne aurait pu s'entendre avec l'Italie au sujet des Balkans tout au début de la guerre quand l'Italie était encore effectivement engagée dans l'Axe. Cela lui paraît aujourd'hui plus difficile. Entre l'Allemagne et la Russie, une telle entente ne pourrait être conclue que si les deux pays avaient déjà scellé entre eux une solidarité plus foncière en ce qui concerne l'ensemble de toute l'entreprise de guerre, c'est-à-dire en vue d'une lutte totale commune contre l'Angleterre et contre la France. À défaut de cet engagement de fond pour la poursuite des buts intégraux de guerre, l'Allemagne et la Russie pourraient difficilement, estime M. N.M., se rencontrer dans une solidarité d'action dans les Balkans. Il n'y a pas de demi-mesure possible. Tout accord incomplet serait trop dangereux pour la Russie ; on ne peut pas s'entendre à demi dans les Balkans ; il faut aller au fond, jusqu'au partage des Détroits.

Reste à savoir dans quelle mesure, à défaut de cette entente, l'Allemagne peut précipiter son action, comme en Pologne, et entraîner la Russie à sa suite. C'est sur ce point que M. N.M. se refuse aujourd'hui à être aussi optimiste qu'il l'a été hier avec M. Daladier. L'Allemagne peut être tentée, pour échapper à des difficultés de toute sorte, d'essayer une action même restreinte dans les Balkans. Cela entraînerait-il la Russie et l'Italie ? Pour la Russie, l'affaire serait plus difficile qu'en Pologne où les armes russes pouvaient suivre sans coup férir. Une action vers le sud des Balkans comporterait un effort militaire réel, aux conséquences illimitées. Il y a bien la Bessarabie, mais les Turcs pensent que la Russie estime que cette question peut rester circonscrite et se résoudre pacifiquement entre la Roumanie et elle, et qu'elle craindrait de la compromettre en transformant en une question roumaine générale ce problème particulier. L'URSS restera aussi longtemps que possible fidèle à sa politique de recueillir des fruits sans avoir à faire la guerre.

Pour maintenir les Russes dans ce sentiment, dans cette peur effective d'un conflit général, il importe de procéder à l'organisation du front de

Thrace. Ce front étroit (150 km) peut comporter plusieurs lignes successives de résistance. Il suffirait à tenir les Russes tranquilles et à les limiter à la Bessarabie dans le cas où ils se trouveraient engagés dans une action de guerre.

Depuis son départ d'Ankara et même depuis son arrivée à Paris, M. N.M. a recueilli un certain nombre d'indices d'après lesquels l'Allemagne procéderait à une étude de ses possibilités d'action dans les Balkans.

Si les Allemands ont eu à étudier ce terrain à Rome et à Moscou, cette conversation, dont M. N.M. soupçonne l'existence, leur a été facilitée par le fait qu'une conversation était déjà engagée au sujet des Balkans avant son départ d'Ankara. Cette conversation a eu son origine dans la communication que le gouvernement turc a faite à Moscou du projet Gafenco en sollicitant l'avis des Russes à son sujet[1]. Le gouvernement turc se proposait surtout d'embarrasser les Russes, qu'une réponse affirmative, négative ou de simple expectative, devait également gêner. M. Molotov a essayé d'éluder cette réponse en posant à son tour des questions et en demandant notamment ce que signifiaient les mots « dans le cadre actuel de la guerre ». Il a demandé également la portée de la collaboration avec l'Italie ; comment les Turcs la concevaient, la justifiaient ? M. Molotov a ajouté qu'il mettait la question à l'étude. M. N.M. a l'impression qu'il s'est tourné aussitôt vers Berlin, comme Berlin se tourne sans doute en ce moment vers Moscou, pour essayer de limiter toute action de l'Italie dans les Balkans. L'ambassadeur de Turquie à Moscou a reçu pour instruction d'insister en vue d'obtenir une réponse. Cette insistance est justifiée par l'existence dans le traité russo-turc d'une clause obligeant les contractants à ne pas conclure avec une tierce puissance sans avoir procédé auparavant entre eux à des échanges de vues et d'informations. À cette démarche de l'ambassadeur de Turquie à Moscou, il a été indiqué que la réponse serait donnée dans quelques jours. Les Russes pendant ce temps agissent certainement à Berlin pour que le gouvernement du Reich intervienne à Rome, en vue d'empêcher l'acceptation italienne, afin que l'affaire soit abandonnée ou qu'elle se fasse sans le concours de la Turquie.

Le gouvernement turc interroge d'autre part actuellement le gouvernement anglais sur la portée des déclarations qui ont été faites au général Orbay[2]. Il se demande si elles constituent dans l'esprit des Anglais un avenant à l'accord militaire, qui tendrait à limiter, en en précisant les modalités, l'étendue de l'assistance anglaise. L'accord existant englobe en effet déjà aux yeux des Turcs l'assistance aujourd'hui proposée au général Orbay. M. Léger fait observer qu'il faut considérer avant tout la valeur pratique de l'engagement ainsi pris par le gouvernement britannique.

[1] Voir document n° 343.

[2] Voir document n° 362, notes 3 et 4.

6. Organisation d'un front balkanique

M. Léger rappelle les trois degrés de ce problème :

(1) Ce que nous pouvons faire en Turquie même : contingents, transports, dépôts de matériel, etc. C'est aux Turcs de nous dire jusqu'où ils peuvent collaborer avec nous sur ce plan.

(2) Le deuxième degré comporte l'extension jusqu'à Salonique d'un front couvrant la mer Égée.

(3) Le troisième degré couvre les possibilités d'assistance directe à la Roumanie.

M. N.M. indique que dans quelques jours s'ouvriront à Athènes des conversations secrètes entre un officier supérieur turc et l'état-major hellénique. Ce problème nous ramène toujours à la question italienne. À cet égard M. N.M. souligne que toute politique d'échanges de vues pour une détente avec l'Italie sur la question des Balkans est facilitée aujourd'hui du fait que l'état de choses acquis par l'Italie (Albanie) est actuellement reconnu en fait. Le gouvernement turc se montre favorable à toute politique générale facilitant la collaboration italo-turque dans les Balkans, mais sans qu'il puisse être question pour lui de rien conclure avec l'Italie qui se rapproche du récent accord italo-grec[1]. Cette attitude s'inspire de la loyauté du gouvernement turc envers la France et l'Angleterre et du fait que l'Italie demeure dans le prolongement de l'Axe. Les Turcs ne veulent pas se placer sur une route qui rejoint directement Berlin. Ils accepteraient que soit envisagée, entre l'Italie et eux, sur le plan strictement balkanique, toute conception d'information, de consultation, même de neutralité, en fonction d'une action politique commune et générale sur le terrain des Balkans. La Turquie peut même concevoir aujourd'hui que l'Italie soit admise à intervenir avec les autres puissances comme élément stabilisateur dans l'ensemble de la question balkanique, mais à condition qu'elle ne prétende à aucun rôle directeur. S'ils acceptent plus facilement aujourd'hui cette contribution italienne, c'est que la situation a changé entre les deux pays et que les intérêts turcs concordent maintenant avec les intérêts français et anglais en ce qui concerne l'enjeu balkanique. Même si l'Italie a l'espoir, en se prêtant à cette politique, de chercher l'apparence d'un rôle directeur, l'important et l'indispensable est de ne pas lui en laisser la réalité et d'agir en sorte que sa contribution au problème général balkanique soit conçue de telle manière que l'influence italienne soit toujours pour le moins équilibrée par l'influence franco-anglaise s'exerçant à travers la Turquie. Telle est la conception turque. M. N.M. croit d'ailleurs que l'Italie se rend assez bien compte de la réalité et de la mesure de ses possibilités pour ne pas se hasarder dans des ambitions démesurées.

À quoi se ramènerait dans ces limites un échange de vues sur les Balkans avec l'Italie ? M. N.M. indique d'abord très nettement qu'il croit un tel échange de vues prématuré tant que l'Italie n'aura pas évolué plus ouvertement au regard de la guerre occidentale. Si nous voulons cepen-

[1] Sur l'accord italo-grec, voir document n° 325, note 2.

dant l'approcher, le plus habile serait de lui demander, sans rien compromettre, ce qu'elle pense elle-même de cette question. Il ne faudrait pas aller plus loin que cette interrogation. C'est, en effet, l'Italie elle-même qui a déclaré qu'elle se mettait dans l'expectative. Cette attitude est déterminée par sa position de fond ; elle ne peut rien faire en effet actuellement qui implique qu'elle tourne le dos à l'Allemagne. Ce serait donc une erreur et un danger de vouloir forcer trop prématurément ce détachement de l'Italie à l'égard de l'Axe, même sur un terrain aussi restreint. Ce ne sera possible qu'après qu'une décision d'ensemble sera intervenue à Rome fixant la position générale de l'Italie. En faisant pression sur cette dernière, on ne l'obtiendrait que fictivement et au prix de contreparties excessives et qui seraient inadmissibles puisque, en toute hypothèse, l'influence italienne doit demeurer équilibrée avec l'influence française et anglaise s'exerçant par la Turquie.

Le gouvernement turc préférerait donc que l'on attendît et qu'en même temps on cherchât à faciliter l'amélioration de fait des relations avec l'Italie. Les Turcs sont disposés à s'y prêter et ont déjà consenti dans cet esprit à faciliter le ravitaillement alimentaire du Dodécanèse, montrant ainsi, dans la pratique au jour le jour, qu'ils n'ont pas de griefs et qu'ils ne nourrissent pas de méfiance *a priori* contre l'Italie. Ils continueront dans cette voie ; ils acceptent même que nous sondions l'Italie pour tout ce qui pourrait tendre à améliorer les rapports italo-turcs, mais ils n'iront jamais jusqu'à l'accord explicite où la Grèce s'est laissée entraîner.

À propos de cette dernière puissance, M. N.M. indique qu'avant tout échange de vues avec l'Italie, il faudrait d'abord savoir ce que l'on pense à Athènes. La Grèce n'a pas évolué ces derniers temps dans un sens plus encourageant et favorable à un aménagement préventif d'un front de résistance. Il semble au contraire, qu'à l'exemple de la Belgique et de la Hollande, elle cherche surtout à ne pas se compromettre, même au risque d'une assistance trop tardive et qu'elle ne veut rien conclure avant que les événements n'aient motivé le jeu de la garantie, sauf en ce qui concerne la Thrace et une collaboration limitée avec la Turquie.

M. Léger suggère alors que les Turcs fassent cette exploration : ils ont un traité de frontière commune avec la Grèce[1] qui justifie de telles conversations. Un officier turc doit se rendre à Athènes ; il serait désirable qu'il oriente ses entretiens en fonction des conversations franco-turques. M. N.M. estime que cet officier constatera que le gouvernement grec ne veut pas laisser d'autres puissances assumer son organisation locale préventive de résistance.

M. Léger se demande alors si au cas où la Grèce se montrerait si réticente, il ne serait pas possible en dernière ressource de lui proposer d'organiser elle-même sa base de défense de Salonique, les Turcs lui en faisant un devoir en vertu de leur traité et lui indiquant en même temps que, si

[1] La Grèce et la Turquie ont conclu un traité d'amitié en 1930, renouvelé le 27 avril 1938. Par ailleurs, les deux pays sont liés par le Pacte balkanique signé à Athènes le 9 février 1934 (Grèce, Roumanie, Turquie, Yougoslavie) qui comporte une garantie mutuelle des frontières.

elle y consent, elle trouverait du côté de la France et de l'Angleterre toutes les facilités matérielles et techniques possibles et toute garantie contre les risques auxquels elle craindrait de s'exposer.

M. N.M. a paru très intéressé par cette suggestion et a déclaré qu'il prendra charge de cette affaire dès son retour. Le rapport de l'officier turc arrivera sans doute à Ankara au moment où lui-même s'y trouvera et comme il ne doute pas que ce rapport ne soit pas satisfaisant, il y trouvera le point de départ de la démarche suggérée. Il estime que c'est là, à titre immédiat, la seule chose que nous puissions faire et il en poursuivra très activement la réalisation.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 6

365

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 319[1]. *Washington, 28 novembre 1939.*

Une dépêche de l'Associated Press, reproduite dans tous les journaux américains, déclare que le gouvernement des États-Unis n'a pas la moindre intention de renvoyer un ambassadeur à Berlin. Voilà un an que Mr. Hugh Wilson a été rappelé à Washington par le président Roosevelt pour lui faire un rapport sur la situation en Allemagne et n'est pas retourné à son poste[2]. Le jour de l'invasion de la Pologne par les troupes allemandes, Mr. Hugh Wilson a même formellement renoncé à son titre d'ambassadeur et sa place reste vacante à Berlin malgré le surcroît de travail que donne à l'ambassade des États-Unis la représentation des intérêts anglais, français, canadiens, australiens et néo-zélandais à Berlin.

L'attitude du gouvernement américain à l'égard de l'Allemagne est d'ailleurs loin d'être amicale depuis le début du conflit européen, et la dépêche de l'Associated Press cite les faits suivants :

1) Mr. Roosevelt a virtuellement désigné l'Allemagne comme agresseur en dénonçant l'invasion de la Pologne ;

2) Le Secrétaire d'État, Mr. Cordell Hull, a annoncé que le gouvernement américain refusait de reconnaître la conquête de la Pologne par l'Allemagne et la Russie ;

[1] Copie à Londres, Europe, Relations commerciales, Presse, Guerre, La Haye, Madrid, Moscou, Ottawa, Buenos Aires, Rio, Ankara, Athènes, Berne, Bruxelles, Budapest, Rome, Saint-Siège.

[2] L'ambassadeur des États-Unis à Berlin, Hugh Wilson, avait été rappelé à Washington par le Secrétaire d'État Cordell Hull, « pour rapport et consultation », dans les jours suivant la « nuit de cristal » (10 novembre 1938).

3) L'Administration a fait tous ses efforts pour faire lever l'embargo et n'a pas caché qu'elle désirait ainsi aider l'Angleterre et la France contre l'Allemagne[1] ;

4) Le Président n'a pas envoyé de télégramme de félicitations au chancelier Hitler à la suite de l'attentat de Munich[2] ;

5) En mettant sur la liste noire des pays auxquels est appliqué un tarif douanier plus sévère, la Pologne, la Tchécoslovaquie, Memel et l'Autriche, le Président a bien spécifié que ces territoires n'étaient que sous le contrôle *de facto* de l'Allemagne. Il a indiqué par là qu'il ne considérait pas que l'Allemagne fût fondée à occuper définitivement les territoires annexés. Il en a donné une autre preuve en ne demandant pas au gouvernement allemand de prendre à sa charge les dettes de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, comme il l'avait fait pour l'Autriche. De plus, l'ambassadeur de Pologne et le ministre de Tchécoslovaquie continuent à garder à Washington leur plein statut diplomatique ;

6) L'Administration n'a pas caché que le devoir essentiel des navires américains qui patrouillent la zone dite de neutralité est d'empêcher tout navire sortant d'un port américain d'aller ravitailler les sous-marins allemands[3]. Les problèmes qui se posaient avec tant d'insistance entre les gouvernements américain et allemand au début de la guerre : dettes autrichiennes, discrimination contre les Juifs américains en Allemagne, réfugiés juifs, sont passés un peu à l'arrière-plan, mais les nouveaux problèmes n'ont pas rendu, bien au contraire, plus amicales les relations entre les deux pays. Dans ces conditions, ajoute l'Associated Press, le chargé d'affaires des États-Unis à Berlin, Mr. Kirk, recevra tous les renforts de personnel qu'il voudra, mais le gouvernement américain se gardera d'envoyer à Berlin un nouvel ambassadeur et de laisser croire ainsi à l'opinion mondiale qu'il a changé d'attitude envers le gouvernement hitlérien.

B Amérique 1918-1940, États-Unis, 370.

[1] Allusion aux discussions préliminaires au vote de la Loi de neutralité promulgué le 4 novembre 1939. En réalité, Roosevelt et son administration prirent le parti de ne pas attaquer de front le principe de l'embargo pour mieux en tourner la rigueur (voir le document n° 312).

[2] Le 8 novembre 1939. Voir le document n° 331.

[3] Voir le télégramme n°s 1588-1589 de M. de Saint-Quentin à M. Daladier, Washington, 28 octobre 1939 (in B Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 479, document non reproduit).

366

M. MORAND, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE EN ANGLETERRE DE GUERRE ÉCONOMIQUE,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
ET M. PERNOT, MINISTRE DU BLOCUS.

T. n° 679[1]. *Londres, 29 novembre 1939.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-après la traduction du rapport sur l'état des négociations commerciales anglo-neutres que le Ministry of Economic Warfare a établi pour la semaine se terminant le 26 novembre.

I. Accords commerciaux de guerre et état des négociations avec les pays neutres

L'événement principal de la semaine a été l'annonce, faite par le Premier ministre à la Chambre des communes, le 21 novembre, de la décision du gouvernement anglais de prendre des mesures contre les exportations ennemies[2]. Cette décision a soulevé des protestations de la part de plusieurs pays neutres, celles des Pays-Bas étant conçues en termes particulièrement énergiques[3]. L'Ordre-en-Conseil autorisant la saisie des exportations ennemies a été pris le 27 novembre. Bien entendu il faudra le temps nécessaire avant que les rouages nécessaires au jeu de la nouvelle mesure soient montés et il le seront graduellement.

2. Il n'est pas possible de signer l'accord commercial avec la Suède, bien qu'un règlement final des points encore débattus soit en vue. On espère signer l'accord avec la Belgique très prochainement[4], mais il paraît douteux maintenant qu'un accord soit réalisé avec les Pays-Bas.

3. La situation dans les divers pays peut être résumée brièvement ainsi :

Suède

4. Les négociations ont avancé et il reste à débattre, outre l'accord de paiements entre la Banque d'Angleterre et la Riksbank de Suède, les questions qui touchent à nos achats en Suède et les droits de la Suède d'envoyer

[1] En clair par courrier.

[2] Cf. le télégramme n° 4045 de Corbin à Daladier, en date du 21 novembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 673.

[3] Voir le télégramme n°s 4063-4064 de Corbin à Daladier, en date du 23 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 673, document non reproduit). Le ton employé par le ministre des Pays-Bas y est qualifié d'« acrimonieux ».

[4] Selon différents observateurs, les autorités belges seraient pourtant prêtes à effectuer une démarche analogue à celle du gouvernement de La Haye. Voir les télégrammes de François-Poncet, n° 5054 du 24 novembre et n° 5080 du 25 novembre (in Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 673, documents non reproduits).

des produits interdits en Allemagne, auquel faisait allusion le rapport précédent. Sur ces deux points, des progrès ont été faits et on espère arriver à se mettre d'accord sur eux d'ici très peu de jours.

5. Les négociations ont été également affectées par la décision de saisir les exportations ennemies. La première difficulté est que la procédure ordinaire pour la délivrance de certificats d'origine et d'intérêts par les consuls britanniques, qui repose sur des déclarations faites par les exportateurs individuels suédois, serait contraire à la nouvelle loi suédoise qui interdit aux nationaux suédois de faire des déclarations aux représentants des puissances étrangères au sujet des exportations ou importations suédoises. On espère tourner cette difficulté en faisant délivrer les certificats d'origine par les diverses associations commerciales, qui les obtiendraient de leurs membres comme il est requis et les remettraient aux consuls britanniques pour les contresigner.

6. La deuxième difficulté a trait à l'accord de tonnage, qui était prêt à être paraphé et mis en vigueur quand la déclaration sur les exportations ennemies fut faite. L'Association des armateurs suédois désire voir adopter un système qui évite à leurs navires en partance de Suède l'obligation de faire escale aux bases de contrôle dans les eaux britanniques. Ils regardent cette obligation comme très dangereuse. Des propositions d'entente avec les armateurs suédois ont été acceptées avant d'être envoyées en Suède pour être soumises à l'approbation de l'Association des armateurs suédois et du gouvernement suédois. Il y a des raisons de croire que les propositions seront acceptables et qu'il sera par conséquent possible de mettre l'accord de tonnage en vigueur avant la fin de cette semaine.

Danemark

7. Une délégation danoise nombreuse est arrivée le 23 novembre. La première réunion eut lieu au ministère le jour suivant. La délégation fut saluée par le ministre de la Guerre économique. La discussion détaillée a commencé le 27 novembre.

Finlande

8. La délégation commerciale finlandaise qui était attendue à Londres à la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine n'arrivera pas avant janvier.

États baltes

9. Lettonie : une délégation commerciale lettone arrivera à Londres en décembre.

10. Lituanie : des négociations sont en cours avec le gouvernement lituanien pour l'achat de 12 000 tonnes de lin. Les Lituaniens ont exprimé leur désir de vendre au Royaume-Uni leur récolte de lin et de graines de lin.

Islande

11. Un projet de mémorandum contenant les propositions à soumettre au gouvernement de Sa Majesté a été discuté le 22 novembre avec la délégation islandaise. La délégation islandaise n'a pas été en mesure d'accepter un certain nombre des points dans la forme dans laquelle ceux-ci ont été présentés et il a été convenu qu'elle soumettrait des contre-propositions. Celles-ci ont été remises officieusement le 24 novembre et seront discutées dans le début de la semaine prochaine.

12. Entre-temps, le président et le directeur de la Banque nationale d'Islande ont été en contact avec le Département de la garantie des crédits d'exportation pour examiner la possibilité d'un crédit pour financer le commerce britannique avec l'Islande.

Norvège

13. Des conversations ont eu lieu entre Lord Glenconner qui est arrivé de la Norvège le 20 novembre et Mr. Probensen du ministère norvégien des Affaires étrangères. Ces conversations ont eu lieu amicalement, mais il semble qu'il y a quelques divergences d'opinion en ce qui concerne l'interprétation de la neutralité[1].

14. La délégation allemande a quitté Oslo le 21 novembre. Avant son départ, elle a informé le gouvernement norvégien de son désappointement de n'avoir pas réussi à obtenir un accord définitif. Néanmoins, il semble que les Norvégiens sont très effrayés par les Allemands[2] et qu'ils semblent hésiter à envoyer une délégation à Londres maintenant. Ils préféreraient terminer presque entièrement les négociations à Oslo et n'envoyer des représentants ici que pour la signature officielle. Des discussions sur ce point sont actuellement en cours.

15. Entre-temps, l'attitude norvégienne au sujet de la fourniture de ferro-alliage d'aluminium est encore peu satisfaisante et des instructions ont été envoyées afin que le gouvernement norvégien soit prévenu officieusement que nous pouvons être dans l'obligation d'arrêter à l'avenir les fournitures de matières premières, sauf dans le cas où celles-ci nous seront sans exception retournées sous la forme de produits finis.

16. Des représentations ont été faites au gouvernement norvégien en ce qui concerne le refus de donner des garanties au sujet des marchandises passant au contrôle de contrebande, en vue d'assurer la non-réexportation des produits fabriqués avec ces marchandises et d'assurer la non-libération d'une quantité équivalente ou moindre de ceux-ci pour l'exportation, après leur arrivée.

[1] Voir la dépêche n° 228 envoyée le 20 novembre 1939 par A. Bruère à É. Daladier (in Z Europe 1918-1940, Norvège, vol. 61, document non reproduit).

[2] Sur la propagande allemande en Norvège, voir la dépêche n° 244 en date du 7 décembre de A. Bruère à Daladier (in Z Europe 1918-1940, Norvège, vol. 63, document non reproduit).

Belgique

17. Durant la semaine passée, le Ministère a été en contact étroit avec les Français qui négocient avec une délégation belge à Paris. Les listes françaises et britanniques d'exportations prohibées ou partiellement prohibées sont maintenant presque identiques. Les Français espèrent signer l'accord commercial de guerre le 27 novembre. Aussitôt qu'ils l'auront fait, le gouvernement de Sa Majesté prendra les mesures pour suivre cet exemple.

Pays-Bas

18. À la suite du refus du gouvernement des Pays-Bas d'envoyer des instructions à leurs délégués à Londres, ceux-ci sont retournés à La Haye. Avant que les négociations à Londres aient été suspendues, on s'était mis d'accord sur des listes assez complètes. Il reste à voir l'attitude que le gouvernement des Pays-Bas va adopter. Il est au moins possible qu'il refusera de conclure quelque accord que ce soit. Dans ce cas, nous serions obligés d'avoir recours à un rationnement sévère.

Suisse

19. Des négociations en vue d'un accord commercial de guerre ont lieu à Paris entre les gouvernements français et suisse. Le gouvernement de Sa Majesté est représenté par un observateur.

20. Des discussions commerciales ont eu lieu à Londres avec la délégation suisse. Elles ont porté jusqu'à présent sur des contrats d'avant-guerre, et sur le désir de la Suisse de recevoir des quantités beaucoup plus importantes de charbon britannique. Le gouvernement suisse est déçu par l'attitude que le gouvernement de Sa Majesté a été contraint d'adopter en ce qui concerne les contrats d'avant-guerre.

Russie soviétique

21. Le 21 novembre l'ambassadeur de Sa Majesté à Moscou a reçu une note du commissariat du Peuple pour les Affaires étrangères déclarant que le brise-glaces *Yermak* et le vapeur *Kazakhstan* quittaient Mourmansk pour Leningrad à cette date et demandant que l'Amirauté en fût informée, afin que les bateaux puissent voyager librement.

22. L'ambassadeur de Sa Majesté a reçu pour instruction de répondre que le gouvernement de Sa Majesté ne voyait pas de difficulté à prendre un engagement en ce qui concerne le *Yermak* qu'il regardait comme un auxiliaire de la flotte soviétique. Le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait cependant prendre un tel engagement au sujet du *Kazakhstan* que si ce bateau était utilisé de manière habituelle par les forces armées de l'État et il désirait donc savoir si c'était le cas et également à quel service le bateau est maintenant employé.

Portugal

23. L'ambassadeur de Sa Majesté a fait savoir qu'il a soumis au gouvernement britannique un premier projet d'accord de commerce de guerre qui paraît avoir été accueilli amicalement à première vue. Entre-temps, le ministère des Affaires étrangères portugais a exprimé le désir d'être tenu au courant de l'état de nos négociations d'accords de commerce de guerre avec l'Italie et autres pays neutres voisins.

Espagne

24. La délégation fait savoir que la valeur élevée fixée pour la peseta par le gouvernement espagnol, jointe aux prix élevés qui sont en général demandés par le Contrôle central des ventes en Espagne, apparaît comme un sérieux obstacle au progrès des négociations ; il y a cependant des raisons de penser que les milieux bancaires et commerciaux seraient favorables à la dévaluation de la peseta. Le gouvernement espagnol s'est encore récemment préoccupé de trouver des débouchés pour la récolte des oranges et il est permis de croire que si l'on ne trouve pas une solution satisfaisante pour cette question, il sera impossible de conclure avec l'Espagne un accord commercial.

Italie

25. Le *Master of the Rolls* a accepté la présidence du Comité permanent anglo-italien à Rome[1]. Sir Wilfrid Greene ne pourra naturellement consacrer une grande partie de son temps à ce comité, mais l'on espère que la nomination d'une personnalité aussi importante suscitera de l'intérêt chez les Italiens et que ses relations personnelles avec les autorités compétentes à Londres faciliteront le travail du comité. Il projette de se rendre à Rome pendant les vacances de Noël.

26. L'on poursuit vivement l'élaboration d'un programme des achats à faire en Italie dont il est question dans les rapports précédents. L'on estime que le volume des achats actuels et à prévoir pour le compte du gouvernement de Sa Majesté et pour les courants commerciaux ordinaires pourra atteindre un total de 20 000 000 de livres sterling. Des accords ont été maintenant passés pour l'achat de 10 000 tonnes de chanvre avec perspective de les augmenter. Il est survenu des difficultés au sujet de l'achat prévu de 10 000 flacons de mercure italien, mais l'on espère maintenant en obtenir au moins 5 000 flacons.

27. Signor Gianferrari (paragraphe 26 du rapport du 13 novembre) est arrivé à Londres. Des sociétés ont été créées en Italie pour stimuler le commerce anglo-italien ; l'une d'entre elles peut être importante étant donné ses relations commerciales avec des hautes sphères italiennes par l'entremise du baron Aloisi et autres personnalités. Cette entreprise a envoyé à Londres le marquis Giustiniani qui paraît appuyé par l'ambas-

[1] Le 27 octobre 1939, une commission mixte permanente a été constituée, avec pour mission de réglementer les relations commerciales anglo-italiennes, aux termes d'un accord signé à Rome par Sir Percy Loraine, ambassadeur de Grande-Bretagne dans ce pays, et le sénateur italien Gianni.

sade d'Italie ; mais la position de cette société par rapport à la Mission de Signor Gianferrari n'est pas encore claire.

28. L'on a envoyé le 25 novembre au chargé d'affaires d'Angleterre à Rome un télégramme préliminaire exposant les principes de saisies qu'on a l'intention de décréter sur les exportations ennemies ; l'on y insiste sur le désir du gouvernement de Sa Majesté de témoigner aux intérêts des Italiens la plus grande considération compatible avec les saisies.

Hongrie – Bulgarie – Roumanie – Yougoslavie

29. Le 23 novembre un télégramme a été envoyé aux représentants de Sa Majesté dans ces quatre pays, pour leur faire savoir que un ou deux techniciens (mais non pas une Mission d'achats) seraient envoyés à bref délai pour explorer le terrain afin de permettre d'élaborer une politique d'avenir d'achats de denrées et spécialement de produits alimentaires pour les personnes et pour les animaux. Sous réserve des résultats fournis par cette enquête, on espère dresser une liste des quantités de marchandises que ces quatre pays nous fourniraient et de celles que nous nous efforcerons de leur procurer en échange.

30. En échange des marchandises et des services que nous fournirions, il serait convenu que les exportations de ces quatre pays vers l'Allemagne seraient limitées. Les stipulations envisagées seraient :

(1) une garantie absolue que les marchandises de l'Empire et autres importations faites par voie de mer ne seraient pas réexportées sur l'Allemagne, garantie qui serait appuyée par l'octroi aux représentants consulaires de Sa Majesté de facilités leur permettant de vérifier que l'engagement est régulièrement tenu.

(2) Un contingentement volontaire des produits d'importance capitale provenant d'autres sources.

(3) La restriction au minimum possible de leurs exportations vers l'Allemagne de produits d'origine entrant dans la catégorie de ceux qui font défaut à l'Allemagne ;

(4) La remise des statistiques courantes des importations et exportations en provenance de et vers tous pays.

31. Les représentants de Sa Majesté ont été invités à faire connaître par télégraphe leur avis relativement à ces vues. Ils ont été invités, s'ils étaient en principe d'accord, à pressentir le gouvernement auprès duquel ils sont accrédités et à leur demander s'ils sont disposés, soit à charge leur ministre à Londres de négocier des accords sous une forme quelconque, ou à donner par échange de notes ou autrement satisfaction à nos *desiderata* à ce sujet, soit, s'ils le préfèrent, à envoyer des Missions à Londres dans ce but.

Yougoslavie

32. Mr. F. H. Nixon, directeur général de l'Export Credits Guarantee Department, est parti pour Belgrade en mission spéciale pour assister le ministre de Sa Majesté dans les négociations concernant le contrôle gou-

vernemental des mines en Yougoslavie[1]. Un représentant du Ministry of Supply sera aussi présent à Belgrade. Les négociations seront conduites du côté britannique en coopération avec la Mission française dirigée par M. Alphand qui est déjà en Yougoslavie pour négocier un accord commercial de guerre. Les objets principaux de la Mission de Mr. Nixon sont d'empêcher l'exportation en Allemagne des minéraux yougoslaves, et de s'assurer que certaines quantités de ces minéraux soient rendues disponibles pour les besoins franco-britanniques.

Extrême-Orient

33. Toute la question du contrôle de la contrebande en Extrême-Orient est maintenant étudiée dans les divers départements intéressés.

Égypte

34. On fait actuellement des efforts pour renforcer le système des licences d'exportation en Égypte.

États-Unis d'Amérique

35. La nouvelle que l'ambassadeur de Sa Majesté à Washington commencera le 1er décembre la délivrance de « *navicerts* »[2] à la plupart des pays neutres en Europe a été dans l'ensemble bien accueillie par la presse américaine. Les arrangements progressent aussi très favorablement pour étendre le système à l'Argentine, au Brésil et à l'Uruguay ; et l'on espère que si les listes commerciales de guerre peuvent être distribuées à temps, le système pourra commencer de fonctionner en même temps dans ces trois pays le 12 décembre.

36. En attendant, on étudie en outre la possibilité de conclure des arrangements avec certains grands groupes d'exportateurs dans le nouveau monde conformément auxquels leur commerce serait pratiqué d'une manière satisfaisante pour nous, et sous réserve des garanties nécessaires ; et bien qu'aucun accord n'ait encore été conclu, l'avenir est plein de promesses.

II. Contrôle de la contrebande

37. Pendant la semaine finissant le 25 novembre, 134 nouveaux cas de navires ont été traités et 57 cas anciens dont les chargements ou les articles avaient déjà fait l'objet d'enquêtes, ont été réglés.

[1] Le 14 novembre 1939, le gouvernement yougoslave a promulgué un décret instaurant une commission spéciale de contrôle de la production et de l'exportation des minerais. Cette mesure concerne notamment la concession française de Bor (la plus importante mine de cuivre d'Europe) et les mines britanniques de Trebcha (fer et zinc), mais les autorités de Belgrade affirment qu'aucune mesure de confiscation n'est envisagée.

[2] Dans le but de contrôler le passage des navires battant pavillon des pays neutres et de limiter la contrebande, le système des « *navicerts* » – utilisé pendant la Première Guerre mondiale – est de nouveau adopté à partir du 22 novembre 1939. Il s'agit, en quelque sorte, de délivrer des « passeports commerciaux » pour les marchandises transportées. Dans un premier temps, ils concernent les échanges entre les États-Unis et certains pays neutres, géographiquement proches de l'Allemagne.

38. Dans un seul cas, il y avait un chargement entier saisi, tandis que dans 97 cas tous les chargements ont été relâchés, soit dès le premier examen, soit après enquête.

39. Le système en vertu duquel les premiers exemplaires de manifestes de chargements sont reçus et étudiés avant l'arrivée des navires aux ports dans ce pays a donné les résultats suivants pendant la semaine sous revue : 31 cas ont été traités, et 20 des navires en question ont été relâchés par le comité après seulement une vérification formelle des manifestes originaux à leur arrivée aux bases de contrôle. En plus de ces mises en liberté immédiates, dans 27 autres cas la décision de libérer a été prise dans les cinq jours, et même moins, de l'arrivée des bateaux aux bases de contrôle.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série A, 774, liasse 6

367

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 3096-B à 3099-B[2]. *Paris, 29 novembre 1939, 19 h.*
Urgent.

Pour l'application des mesures concernant les exportations allemandes, les gouvernements français et anglais devront chercher une solution au problème du ravitaillement de l'Italie en charbon[3].

Les éléments de ce problème sont les suivants : l'Italie exporte normalement en Allemagne pour un milliard de lires par an de produits agricoles ; déjà ces produits agricoles sont payés par du charbon allemand. L'approvisionnement de l'Italie en charbon se fait pour un tiers en charbon britannique, pour deux tiers en charbon allemand. Pour la plus grande part, le charbon allemand à destination de l'Italie doit être transporté par mer, le débit global par voie terrestre ne pouvant être augmenté[4].

[1] Le télégramme est signé effectivement par M. Pernot, ministre du Blocus.

[2] Chiffré ; par fil direct.

[3] Cf. le télégramme n°s 5067-5074 de A. François-Poncet envoyé à Paris au soir du 24 novembre, quelques heures après l'entrevue à laquelle Ciano l'a convoqué pour « attirer son attention sur les conséquences très sérieuses pour la navigation italienne que risqueront d'entraver les nouvelles mesures des gouvernements français et britannique » (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 25, document non reproduit).

[4] Le lendemain, A. François-Poncet écrit à nouveau (télégramme non numéroté – Y2 ? – envoyé le 25 novembre 1939 à 11h.10) : « On espère, on attend, en réalité, un *modus vivendi*. L'attitude ultérieure de l'Italie dépendra des résultats de cette attente. Ce que l'Italie a le plus à cœur, c'est évidemment d'assurer son ravitaillement par mer en charbon allemand. Ce charbon pourrait être remplacé par un charbon d'autre provenance. Mais, il constitue la base des échan-

C'est une question vitale pour l'Italie de placer ses produits agricoles afin de ne pas avoir à payer en devises le charbon importé.

Toute solution du problème posé doit nécessairement tenir compte de cette situation.

a) Une solution consisterait à fermer les yeux sur les envois allemands de charbon par Hambourg. Mais il est facile d'en apercevoir le danger. Comment être sûr en effet qu'un jour l'Allemagne, pour peser sur l'orientation politique de l'Italie, ne cessera pas brusquement ses envois de charbon à ce pays, lui posant certaines conditions politiques pour retrouver ses possibilités normales de ravitaillement en Allemagne ? Si cette action trouvait les Alliés désarmés, les conséquences pourraient être des plus graves. Il est donc imprudent de s'en tenir à une solution facile qui a en outre l'inconvénient d'établir une discrimination entre les exportations, discrimination que certains neutres auraient le droit de reprocher aux Alliés.

b) Ainsi, tout en venant à l'esprit, une autre solution consisterait pour l'Angleterre à faire tout l'effort possible pour augmenter au maximum ses exportations de charbon à l'Italie, en acceptant que celles-ci soient payées en produits agricoles italiens ; la question du transport ne se pose pas, puisque ce sont des navires italiens qui prennent déjà le charbon allemand à Hambourg.

Le gouvernement français ne se dissimule pas les difficultés de cette solution, mais il croit devoir la soumettre à l'examen attentif du gouvernement britannique, en vue de la réunion qui doit avoir lieu sous peu de jours à Paris pour la mise en pratique des décisions prises à Paris et à Londres, à l'encontre des exportations maritimes de l'Allemagne.

Du côté français, la question à examiner est de savoir si, pour ne pas laisser diminuer par les effets du blocus de l'Allemagne l'activité de l'armement italien, il ne serait pas possible de l'intéresser au transport, à destination du continent américain, des produits de l'exportation française. Si, parallèlement, un effort était fait par l'Italie pour se faire le transporteur des produits britanniques, de grandes difficultés seraient ainsi résolues, qui peuvent faire dangereusement obstacle à l'application de nos mesures de blocus.

Je vous serais obligé d'exposer d'urgence ce qui précède au Ministry of Economic Warfare, en attirant son attention sur la gravité du problème que nos croyons devoir poser ainsi[1].

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série A, 790

ges commerciaux italo-allemands, faute de quoi le *clearing* instauré entre les deux pays s'écroule. Là réside la difficulté. Le comte Ciano l'a, hier nettement marqué. » (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 255, document non reproduit).

[1] Il semble, « de bonne source », que cette question va être largement débattue lors de la prochaine réunion du Grand Conseil fasciste, prévue le 7 décembre. « D'ici là, on espère que la France et l'Angleterre auront donné des apaisements et trouvé des accommodements (…). Dans le cas contraire, le Grand Conseil adopterait envers les puissances occidentales une attitude beaucoup plus menaçante », écrit François-Poncet, dans son télégramme n° 2371 en date du 25 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 255, document non reproduit). Le problème apparaît donc éminemment politique.

368

M. GOIRAN, MINISTRE DE FRANCE EN LETTONIE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 195. *Riga, 29 novembre 1939.*
1 p.j.[1]

Pour faire suite à mes télégrammes en date du 29 novembre 1939 n°s 248[2] et 249[3], j'adresse ci-joint au Département un rapport de notre attaché commercial sur les rapports économiques entre la Lettonie et l'Allemagne.

La situation de la Lettonie comprimée entre ses deux puissants voisins, l'Allemagne et la Russie, est critique pour ne pas dire dramatique. L'accord de larrons intervenu entre Staline et Hitler, sur les ruines de la Pologne, lui a permis de respirer momentanément… mais quelle sera la rançon du répit qui lui est accordé ?

Politiquement, l'accord russo-germanique la subordonne aux Soviets.

Économiquement les Soviets l'abandonneront-ils à l'emprise germanique ? En attendant de savoir s'il peut compter sur l'appui de Moscou, le gouvernement de M. Ulmanis s'efforce de faire traîner les négociations.

J'appelle tout spécialement l'attention du Département sur la judicieuse remarque de M. Malgrat : « La réponse russe, dit-il, permettra d'abord de mesurer l'étendue actuelle de l'entente économique germano-soviétique et de savoir notamment si Moscou accepte de donner à Berlin une compensation commerciale en Lettonie pour l'évacuation des Baltes »[4].

Malgré les indications contraires que l'on pourrait tirer des statistiques officielles, le commerce letto-allemand se traduirait en fait pour les cinq dernières années (1934 à 1938 inclus) par un excédent total de 11 000 000 de lats en faveur de la Lettonie. L'Allemagne désire élargir considérablement ce solde et à cet effet obliger les Lettons à exporter la presque totalité de leur production en Allemagne, en s'imposant au besoin des restrictions de consommation. C'est sur le solde élargi porté au crédit de la Lettonie, mais qui, non transféré, deviendrait le gage des Baltes rapatriés en Allemagne, que l'Allemagne indemniserait progressivement ses ressortissants baltes des pertes résultant des expropriations.

Les estimations des avoirs baltes en Lettonie sont très différentes suivant qu'elles sont faites par les Allemands ou par les Lettons : 1 milliard de lats

1 La pièce jointe n'a pas été retrouvée.
2 Document non retrouvé.
3 Document non retrouvé.
4 Voir le document n° 240, note 1, p. 426.

pour les uns, 200 000 000 pour les autres. Nous risquons d'être près de la vérité en parlant de 250 à 300 millions de lats. Même en admettant qu'avec l'aide des Russes l'Allemagne se fasse accorder la presque totalité des exportations disponibles, on ne voit pas comment la petite Lettonie pourrait assurer le règlement d'une dette aussi élevée, à moins que par les moyens de pression atroces dont ils ont la spécialité, les nazis n'arrivent à lui imposer les restrictions auxquelles nous venons de faire allusion. Ces restrictions obligeraient en somme la Lettonie à limiter, au détriment de son peuple, la consommation des produits de son propre sol, produits dont la population a largement joui jusqu'à ce jour et à imposer au consommateur letton des cartes de beurre, de fromage, de viande et de pain au seul profit de l'Allemagne qui importerait ces denrées.

Que l'Allemagne exige toute l'exportation disponible, passe encore ! Il serait difficile à la Lettonie de l'écouler ailleurs. Son meilleur client était l'Angleterre. Elle vendait également du lin et du bois à la France. Étant donné que le contrôle de la Baltique est entre les mains de l'Allemagne, ce n'est que par des transports indirects, clandestins et fort aléatoires que la Lettonie arriverait à atteindre ses anciens clients ; car, ainsi que je l'ai dit au gouvernement de ce pays, c'est dès le début de la guerre que l'Allemagne, sans se gêner et sans proclamation aux neutres, a appliqué le blocus intégral au commerce de la Baltique. Dans ces conditions, il est bien évident que les débouchés économiques des États baltes sont très limités et que ceux-ci sont pieds et poings liés entre les mains des deux grands empires qui les enserrent de toute part. Mais ils voudraient au moins pouvoir consommer librement et échapper à ce rationnement qui est de règle chez leurs puissants voisins, et dont la menace plane au-dessus de leur vie quotidienne comme une épée de Damoclès. Toute la question est de savoir si les Russes, eux-mêmes rationnés, leur prêteront leur appui pour échapper aux restrictions que voudrait leur imposer l'Allemagne.

Z Europe 1918-1940, Lettonie, 65

369

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2147-2150. *Washington, 30 novembre 1939.*

D'après les informations parvenues en dernière heure de Stockholm au Département d'État, l'invasion de la Finlande par les troupes soviétiques ne paraît pas encore commencée, sauf sur quelques points de la frontière. Par contre, les bombardements sur la capitale et sur divers autres points

du territoire ont été sérieux[1]. Au Département d'État, on avait l'impression qu'il s'agissait là d'une dernière tentative d'intimidation de la part du gouvernement soviétique afin d'amener la démission du gouvernement finlandais et une capitulation plus ou moins complète[2].

Le Département d'État n'a encore pas eu de réponse du gouvernement soviétique à son offre de bons offices[3]. M. Potemkine, qui a reçu la communication, a déclaré qu'il la transmettrait à MM. Staline et Molotov, mais n'a pas caché, parlant à titre personnel, qu'il la croyait tardive. On ne prévoit pas pour le moment de nouvelle démarche américaine, sinon pour exprimer le vœu que le bombardement soit évité aux populations civiles et aux objectifs n'ayant pas de caractère militaire. Cette invitation, devenue rituelle, sera formulée demain matin vendredi, par les représentants américains à Helsingfors et Moscou.

Bien que le président de la République finlandaise ait déclaré le pays en état de guerre, le gouvernement américain paraît devoir attendre le développement de la situation avant de décider s'il fera une proclamation constatant l'état de guerre entre l'URSS et la Finlande, ce qui entraînerait l'application de la loi de Neutralité à ces deux pays.

[1] Dans son télégramme n° 4134 du 30 novembre, M. Corbin indique que le Foreign Office a reçu confirmation du bombardement de l'aéroport civil d'Helsinki et a eu connaissance de mouvements de troupes soviétiques en direction du lac Lagoda, ainsi que de mouvements de la flotte russe en Baltique (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999, document non reproduit).

[2] À partir du 15 novembre, les négociations soviéto-finlandaises apparaissent dans l'impasse, sans que les autorités d'Helsinki croient à la possibilité d'un conflit armé (voir le télégramme n° 3975 de Londres du 15 novembre, in Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, document non reproduit). Même le 27 novembre, lorsque les Soviétiques accusent les Finlandais d'avoir soi-disant bombardé des villes russes, l'état-major finlandais pense que Moscou se bornerait à occuper un groupe de petites îles dans le golfe de Finlande, ainsi que la presqu'île de Rybatchi au Nord. Le 28, l'ambassadeur à Moscou est néanmoins plus alarmiste : « L'offre de retirer mutuellement les troupes et de faire régler l'incident par la Commission mixte de l'Isthme, prévue à la convention du 24 septembre 1928, suffit à prouver la bonne foi du gouvernement d'Helsinki et permettrait aux Russes, s'ils l'acceptaient, de démontrer la leur, ainsi que la sincérité de ce prétendu pacifisme que la propagande de l'URSS exploite avec tant de cynisme. Mais le mouvement d'indignation organisé contre les « agresseurs finlandais », les meetings de syndicats d'ouvriers, de paysans, de savants et de combattants, etc. contre les « provocateurs finlandais » menés à leur perte, comme M. Beck et M. Moscicki, par les démocrates ploutocratiques, complètent les campagnes de presse dont la violence ne s'apaise pas. Si la Finlande ne cède pas à cette nouvelle mise en demeure méthodique orchestrée et si le gouvernement de l'URSS n'accepte pas l'offre finlandaise de retrait simultané, on ne voit pas aisément comment l'URSS pourrait sortir pacifiquement de l'impasse sans affaiblir le prestige et l'autorité gagnés par elle depuis le 23 août dernier. La résistance des Finlandais, que tant de Russes blancs ou rouges considèrent comme des rebelles, pourrait obliger M. Staline à prendre dans cette affaire, malgré son désir, l'initiative d'une action armée que la propagande soviétique cherche du reste à camoufler en réaction de légitime défense sur le plan national et social. (...) » (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999, document non reproduit). Le 1er décembre, M. Naggiar informe de la démission du cabinet Cajander comme « un premier succès dont il est évident que l'URSS ne se contente pas », comme il apparaît avec la constitution d'un gouvernement provisoire présidé par le chef du Parti communiste finlandais Kuusinen, prélude à la création d'une république soviétique (voir le télégramme nos 1533-1536 de Moscou du 1er décembre, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, document non reproduit).

[3] Pour le texte de l'offre américaine de bons offices, voir le télégramme n° 2140 de Washington en date du 29 novembre (in Z Europe 1918-1939, URSS, vol. 999, document non reproduit).

On ne doute pas au Département d'État que le gouvernement allemand, qui a prodigué en ces derniers temps les conseils de modération à Helsingfors, ne fût au courant des projets soviétiques. D'une manière générale, on croit que l'Allemagne et l'URSS se sont reconnu réciproquement liberté d'action dans leurs zones d'influence respectives[1].

L'agression soviétique contre la Finlande crée aux États-Unis une impression profonde et soulève une réprobation plus générale que ce n'avait été le cas pour la Tchécoslovaquie ou la Pologne. L'offre de bons offices faite par le gouvernement américain, qui n'avait pris jusqu'à présent pareille initiative que pour des litiges intéressant les républiques américaines, a été unanimement approuvée dans les milieux politiques. Le sénateur Borah lui-même a déclaré que « la proposition de M. Hull était sage ». Il ne faudrait cependant pas se hâter d'en conclure que, comme le réclament certains journaux, le gouvernement américain songeât actuellement à rappeler son ambassadeur de Moscou.

Tous les éditoriaux, consacrés aujourd'hui à la question, reconnaissent la modération dont la Finlande n'a cessé de faire preuve, flétrissant les accusations aussi monstrueuses que ridicules du gouvernement soviétique, et font ressortir l'animosité croissante de l'opinion américaine à l'égard des Soviets.

Z Europe 1918-1940, URSS, 999

370

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 465[2]. *Rome, 30 novembre 1939.*

Le ministre d'Angleterre près le Saint-Siège m'a dit avoir appris, d'une source qu'il considère comme très sérieuse et digne de foi, que M. Mussolini serait, en ces derniers temps, devenu nettement anti-allemand. Cette évolution du *Duce* serait due aux raisons suivantes : le mécontentement éprouvé par lui de l'accord germano-russe et des énormes avantages que l'URSS en a tirés, ce qui a placé le fascisme, allié du nazisme, en porte-à-faux devant l'opinion publique italienne ; la question du transfert des Allemands du haut Adige, où le gouvernement italien a pris le gouvernement allemand en flagrant délit de duplicité à son égard, manœuvrant en

[1] Les Britanniques apparaissent sensibles à l'argument présenté par M. Maisky, l'ambassadeur soviétique à Londres, ainsi que par le président turc Menemendjoglu, selon lequel l'action de Moscou en Finlande viserait à « se protéger contre une offensive ultérieure de l'Allemagne » (voir le télégramme n°s 4149-4150 de M. Corbin du 30 novembre, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, document non reproduit).

[2] Communiqué à Londres, Washington, Madrid.

sous-main pour que l'exécution de la convention conclue crée des embarras à l'Italie[1] ; le résultat déficitaire de la « politique de l'Axe » en divers domaines (affaires économiques, où le (mots manquants) militaire italienne n'a pas rapporté en proportion de son prix, etc.). Ces raisons jointes au sentiment populaire italien, que M. Mussolini sait anti-allemand, auraient fait que le *Duce* serait maintenant défavorable à l'Allemagne, tout en ne voulant pas le laisser paraître extérieurement parce qu'il ne se soucierait pas de passer pour une girouette et parce qu'il redouterait la puissance militaire du Reich.

Sans demander à M. Osborne de me divulguer la source de son renseignement, puisqu'il préférait visiblement la taire, je l'ai prié de me dire s'il la tenait pour sûre. Il m'a répondu affirmativement. D'après ce qu'il a ajouté, en réponse à une autre question que je lui posais, ce n'est pas une source ecclésiastique, mais une source laïque, sortant du commun.

Je n'en suis pas moins d'avis de n'accueillir que sous réserve la nouvelle d'une évolution si accusée dans les dispositions personnelles de M. Mussolini.

Ce n'est pas que l'on ne recueille parfois des informations tendant à y faire croire. Ainsi, dernièrement, l'évêque de Nice me rapportait un propos qui aurait été tenu par le *Duce* au Père Tacchi Venturi. Comme celui-ci demandait à M. Mussolini s'il ne se tournerait pas contre l'Allemagne, le *Duce* lui aurait répondu : « Il y a des convenances à garder. Sous peine de passer pour une prostituée, l'Italie ne peut pas changer de bras chaque nuit. Mais l'on garde toujours des préférences à ses premières maîtresses ». Ce propos, s'il était authentique, ne ferait dépendre que d'une question de convenances l'apparente fidélité de l'Italie à son ménage avec l'Allemagne. Mais je doute fort que M. Mussolini ait choisi un vieux père Jésuite, fût-il de ses amis, pour décrire ses sentiments politiques à l'aide d'une métaphore aussi crue.

Dans un sens tout opposé, des rumeurs ont circulé ces temps-ci parmi les ecclésiastiques romains, d'après lesquels la germanophilie aurait fait un retour offensif chez le dictateur et chez les dirigeants fascistes. Un prélat français de Rome, souvent bien informé, s'en est fait l'écho auprès de moi. Un Italien, jadis membre du Parti populaire (les démocrates chrétiens d'Italie, dissous par le fascisme) m'a parlé aussi d'un retour de flamme en faveur de l'Allemagne. À la vérité leurs informations ne s'appuyaient que sur des on-dit et sur la constatation de quelques articles désagréables dans les journaux, à propos de la guerre des mines et des représailles franco-anglaises contre les exportations allemandes.

De plusieurs sources ecclésiastiques, il m'est aussi revenu que le ministre de l'Éducation nationale aurait donné l'ordre aux écoles de tous degrés de faire en sorte qu'en 1940, les programmes d'étude des diverses classes fussent épuisés à la fin de mars prochain et que les examens pussent avoir lieu en avril : d'où il a été aussitôt conclu que le gouvernement italien

[1] Voir le document n° 345.

avait l'intention d'entrer en guerre au printemps prochain. Contre qui ? Il ne résulterait d'aucune indication tant soit peu probante que ce dût être contre les uns ou contre les autres. Mais, ceux qui croyaient à un récent « retour de flamme » germanophile à Rome, se hâtaient d'en conclure que ce serait contre la France et l'Angleterre.

Enfin, il m'a été rapporté que les retards entraînés dans la navigation marchande italienne par la visite des navires de commerce, aux fins d'investigations dans leurs cargaisons, causaient de la contrariété au gouvernement italien et personnellement à son chef, indisposé de ce fait contre les Anglais et nous[1].

Tout ceci est assez contradictoire, et c'est bien en effet la contradiction des renseignements recueillis qui en caractérise actuellement la nature.

Les seuls points sur lesquels tout le monde soit d'accord dans les cercles de mon ressort sont que le sentiment populaire italien ne cesse pas d'être défavorable à l'Allemagne et que l'orientation personnelle du comte Ciano se maintient contraire à la participation de l'Italie aux hostilités dans le camp de l'Allemagne.

À ces indications, il faut ajouter que l'agression soviétique contre la Finlande réunit dans la même désapprobation le Saint-Siège et le gouvernement italien, la presse fasciste et le journal du Vatican. Il semble bien difficile que cette désapprobation commune aux deux pouvoirs romains ne rejaillisse pas sur l'Allemagne, complice de l'URSS.

Z Europe 1918-1940, Italie, 276

[1] Le 24 novembre 1939, le comte Ciano a entretenu A. François-Poncet des mesures de renforcement du blocus annoncées quelques jours plus tôt par les gouvernements français et anglais. « Il n'a pas ouvertement "protesté" », rapporte l'Ambassadeur au Département. « Il ne m'a laissé entre les mains aucune note verbale, aucun texte. Selon une formule arrêtée d'avance et qui paraîtra demain dans les journaux italiens, il « a attiré mon attention » sur les conséquences très sérieuses pour la navigation italienne que risqueront d'entraver les nouvelles mesures des gouvernements français et britannique. Commentant cette formule, et de peur sans doute que nous n'y attachions pas assez d'importance, le comte Ciano a insisté sur le trouble profond que la mise de l'embargo sur les marchandises de provenance allemande allait apporter dans les relations maritimes de l'Italie. Celles-ci ne subissaient déjà que trop de perturbations. À Gênes, à Livourne, à Naples, à Trieste, les plaintes devenaient de plus en plus vives. Les armateurs et les marins italiens, dont les sympathies étaient traditionnellement tournées vers la Grande-Bretagne, étaient en proie à l'irritation et à la rancune, leurs lettres formaient une liasse que le Ministre me désignait du doigt sur sa table. Le comte Ciano évoqua, enfin, l'effort persévérant et difficile qu'il accomplissait pour rapprocher de son pays les puissances occidentales. Il ne faudrait pas que cette politique qui lui tenait à cœur autant qu'à moi fût compromise par des vexations trop accentuées ou des incidents trop pénibles. » (Télégramme nos 5067-5074, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 25, document non reproduit). Deux jours plus tard, l'Ambassadeur souligne à M. Daladier « qu'il ne fallait pas trop se fier, à (son) avis, à la forme jusqu'ici très modérée sous laquelle le gouvernement italien et ses journaux ont "attiré notre attention" sur les dommages que le resserrement du blocus risquait de causer aux intérêts essentiels de la Péninsule. (...) L'attitude actuelle de l'Italie doit être considérée comme provisoire et sujette à révision. En réalité, le problème du blocus, s'il est présenté aujourd'hui sous son aspect technique, pourra revêtir, demain, un aspect politique. Il pourra être l'occasion qui amènera les dirigeants fascistes à préciser, plus tôt sans doute qu'ils ne l'auraient souhaité, l'orientation de la politique de leurs pays ; et c'est problablement le grand Conseil fasciste qui, dans sa réunion du 7 décembre, sera appelé à en discuter, sinon à en décider. » (télégramme n° 5109B, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 25, document non reproduit).

371

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE (M. ARNAL)

Étude des buts de guerre de la France

N. *Paris, novembre 1939.*

Il est apparu dès maintenant opportun d'entreprendre les études préliminaires à l'établissement des buts de guerre de la France et à l'élaboration éventuelle des futures conditions de paix. Cette étude présente, en effet, un double intérêt.

Elle permettra de seconder les efforts du gouvernement en vue d'empêcher l'opinion publique de s'égarer dans des voies dangereuses ou indésirables.

D'autre part, elle fournira les moyens de fixer les bases des conversations qui devront nécessairement s'engager dans ce domaine avec nos alliés britanniques[1]. Il est certain que ces conversations auront d'autant plus de chances de conduire au résultat souhaité qu'elles se dérouleront plus tôt et tandis que nous disposons encore dans nos relations avec Londres d'importants moyens de pression. On peut prévoir que ceux-ci diminueront au fur et à mesure que se développera l'action militaire et que nous nous engagerons plus profondément dans la guerre. Il importerait d'éviter le retour de la situation où s'est trouvé M. Clemenceau en 1918 alors que, la victoire acquise, il ne restait au gouvernement français d'autre ressource que la persuasion pour imposer ses vues aux Alliés.

L'urgence des études en question ayant été reconnue, il a semblé qu'elles devaient être entreprises dans le cadre des services du ministère des Affaires étrangères, par une commission restreinte, composée d'un petit nombre de personnes appartenant toutes au Département et familiarisées avec les problèmes de la politique générale.

Le premier stade des travaux comportera l'examen d'un cadre général. Ce n'est que dans un stade ultérieur que ce premier noyau de fonctionnaires pourrait être complété par un nombre plus important d'experts capables d'approfondir dans le détail tout le programme des conditions de paix.

Il est suggéré d'instituer un bureau composé de la façon suivante :

M. de Marcilly
M. Noël
M. Arnal
M. Lucien-Hubert
M. Basdevant

[1] Voir le document n° 288.

Commandant de Villelume

Commandant Deleuze

M. Georges Girard.

Ce bureau se trouvera devant une tâche beaucoup plus ample et plus difficile que les commissions qui siégèrent en 1918 et 1919. Celles-ci travaillaient sur un programme dont les grandes lignes avaient déjà été tracées par les 14 points du président Wilson, la note Lansing, etc. Les études actuelles ne pourront utiliser que des éléments encore peu nombreux et qui devront être recherchés avant tout dans les manifestations des milieux responsables de France et d'Angleterre, en particulier dans les déclarations publiques faites par MM. Daladier[1] et Chamberlain[2], ainsi que dans les réponses anglaise et française à l'offre de médiation belgo-hollandaise[3].

Dans ces conditions les travaux du Bureau devraient consister à :

1) réunir une documentation sur les courants d'opinion tendant à se constituer en France, en Angleterre et dans les pays neutres et qui permettent de découvrir les aspirations du public ou des gouvernements en vue d'une paix future.

2) préciser le programme sommaire établi par la réponse française à l'offre belgo-hollandaise et selon laquelle l'injustice commise à l'égard de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne devra être réparée.

3) étudier les garanties que la France entend exiger pour assurer sa sécurité dans l'ordre politique et militaire, tant à l'occasion d'un armistice que de la conclusion d'un traité.

4) tracer le cadre des travaux qui, dans un stade ultérieur, devraient permettre d'approfondir les programmes énumérés sous 2 et 3 et d'étudier une organisation de l'Europe selon les principes d'une collaboration entre les États.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 9

[1] La dernière connue est celle faite au nom du gouvernement français le 30 novembre 1939 (Voir la note de M. Triat en date du 5 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Daladier, vol .6, document non reproduit).

[2] Le texte du « message radiodiffusé adressé à l'Empire britannique » par Chamberlain, le 26 novembre 1939, figure dans les Papiers 1940, Papiers Chauvel, vol. 146, folios 7-12. Voir également, sur le débat à la Chambre des communes, le 28 novembre, et le discours du chef de l'opposition, Clement Attlee, le télégramme n° 4116 de Corbin, en date du 28 novembre (in Papiers 1940, Papiers Charvériat, vol. 3, document non reproduit).

[3] Voir le document n° 323.

372

NOTE DE M. DE MARCILLY

Conditions de paix. Position du problème

N. *Paris, novembre 1939.*

L'étude doit porter sur trois ordres de questions :

Garanties à prendre vis-à-vis de l'Allemagne même.

La difficulté sera moins d'imposer à l'Allemagne des cessions territoriales, des restrictions de souveraineté, un désarmement, des réparations, etc. que de garantir l'exécution de ces clauses. Nos sûretés seront donc recherchées dans des mesures de différentes sortes ; les suivantes s'indiquent à première vue :

Nouvelles frontières restituant aux États annexés ou spoliés l'intégrité de leur territoire ;

Occupations militaires de places fortes, sur le Rhin ou au-delà du Rhin ;

Attribution aux créanciers étrangers de gages financiers, tels que le produit des douanes ou autres recettes sous forme de gestion directe ou de contrôle ;

Constitution politique de l'Allemagne de nature à y développer un régime libéral, démocratique et pacifique.

Il ne s'agit là que d'une table des matières. Dans la détermination de ces mesures, la difficulté sera de trouver un moyen terme entre les exigences de notre sécurité et ce qui paraîtrait l'asservissement d'un peuple à une domination étrangère.

Deuxième ordre de garantie : la réorganisation des États voisins de l'Allemagne, dont la restauration et le regroupement devraient contribuer à un système de défense commune.

La question de Pologne se complique gravement de la nécessité de récupérer les territoires occupés par la Russie, mais c'est la guerre, non la paix, qui en décidera. Après quoi, il y aura lieu de chercher une conciliation, sur certains points, entre les prétentions polonaises, tchécoslovaques, hongroises.

Les États de la région proprement danubienne à reconstituer, Tchécoslovaquie et Autriche, ne trouveront leur sauvegarde que dans un régime qui les associe et mette fin aux divisions dont l'Allemagne a profité pour les détruire successivement. La répartition entre eux des territoires ne soulèverait pas, semble-t-il, de sérieuses difficultés, mais quelles constitutions et quelle forme de souveraineté devra-t-on leur conseiller ?

Les questions posées à propos de ces deux États conduisent tout d'abord à une troisième, celle de leurs rapports avec la Hongrie[1], c'est-à-dire 1) le

[1] Voir les documents nos 89 et 314.

règlement de revendications territoriales opposées, 2) l'établissement de liens communs leur ménageant à la fois un certain degré de protection mutuelle et les conditions d'une vie économique prospère.

Mais on en vient nécessairement à une dernière question, qui se rattache à l'examen des garanties vis-à-vis de l'Allemagne. La Bavière est un des pays danubiens. Avec la Bavière, le Wurtemberg et Bade ont composé une Allemagne du Sud, caractérisée par des traits ethniques, religieux, politiques, qui la différenciaient de l'Allemagne du Nord. Les distinctions ont-elles été abolies par la récente unification naziste ? Peut-on les ranimer et les mettre en œuvre pour refaire une nouvelle Allemagne du Sud, entre le Rhin, le Main, la Tchécoslovaquie, la Hongrie ? Cette Allemagne du Sud peut-elle rester séparée des autres régions allemandes dominées par la France et garantie contre son ancienne vassalisation ? Enfin, peut-elle être introduite dans un système de groupement danubien ? Les races, les traditions, les intérêts économiques maintiendront-ils une association de ce genre qui satisfasse à la fois les particuliers et les besoins de l'activité matérielle commune ? Là encore se présentent les problèmes d'une sorte de connexion fédérale et d'une entente économique allant peut-être jusqu'à comprendre la Hongrie.

Ces hypothèses commandent l'analyse la plus exacte des réalités, dont la complexité semble presque décourageante. Il faudra pourtant aller au fond du problème et tenter de le résoudre.

Ce plan, même s'il était réalisé, ou tout autre plan qui nous aurait donné pleine satisfaction, ne pourraient compter sur une stabilité durable qu'à une seule condition : l'entente permanente de la France et de l'Angleterre. C'est le désaccord des deux États qui, au lendemain même du traité de 1919, en a compromis les résultats. Il faut donc rechercher quel système offrira le plus de chances de prévenir leurs dissentiments ou plus encore d'en dissimuler les effets. Et cette considération devra dominer toutes les dispositions du futur statut de l'Europe centrale.

La politique anglaise s'est séparée de la nôtre, après Versailles, parce qu'elle avait pour axiome essentiel de ne pas admettre la prépondérance d'une puissance unique dans l'Europe continentale et que la France sortait de la guerre avec une force et un prestige qui lui conféraient ce rôle. Les « Principales puissances » des traités de 1919 avaient créé un directoire qui se réservait l'autorité suprême quant au maintien de ces traités, sans y laisser participer les États secondaires. Dans ce directoire, réduit en fait à trois gouvernements, la France se trouva bientôt en présence d'une Angleterre et d'une Italie malveillantes : elle dut se plier à leur opposition, ne pouvant avoir aucun recours de la part des autres Alliés mineurs. Le nouveau régime à prévoir bénéficiera sans doute pour un temps de l'expérience qui a rendu l'opinion britannique plus compréhensive des réalités allemandes. Il sera bon néanmoins de l'organiser de façon que tous les gouvernements immédiatement exposés à une reprise des ambitions de l'Allemagne soient investis de droits positifs, de garanties analogues aux nôtres et puissent

ainsi soutenir notre action si nous avions à combattre un fléchissement de la résolution anglaise et un retour de ses tenaces illusions.

L'Italie nous a du reste prévenus que, si elle ne prenait point part à la guerre, la paix du moins ne se ferait pas sans elle. Nous savons dans quel esprit elle y interviendrait. Dans l'éventualité où elle obtiendrait satisfaction sur ce point, les précautions à prendre contre tout système où nous risquerions, le cas échéant, de nous trouver minorisés n'en seront que plus indispensables.

En résumé, notre effort doit tendre non plus à instituer, vis-à-vis d'une Allemagne vaincue, un conseil de tutelle restreint, un condominium franco-anglais exigeant un constant accord des deux puissances, mais bien plutôt à nous assurer dès le début et à titre définitif des garanties irrévocables de toute nature, à en attribuer d'équivalentes aux voisins de l'Allemagne et à tâcher d'unir ces pays à la fois par la pensée du danger commun et par la solidarité naturelle de leurs intérêts politiques et économiques.

C'est dans ce cadre et sans nous dissimuler aucune des difficultés du problème, que nous aurions à étudier des solutions compatibles avec les réalités.

L'enquête doit interroger tout d'abord ceux de nos agents qui ont une expérience particulière de ces questions, à la suite de leur séjour dans l'Allemagne du Sud et la région danubienne :

MM. Puaux, Chauvel, de Montbas : pour l'Autriche

MM. de Vaux St-Cyr, Jousset, Frey : pour la Bavière

MM. Deniker, Henriet : pour le Wurtemberg

MM. Fournès, Gueritte : pour Bade

MM. de Vienne, Gaston Maugras, Guerlet : pour la Hongrie

M. Poujol, ancien attaché commercial à Vienne, actuellement à Budapest

M. Chartier

Et d'autre part, M. Rist.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 9

373

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE EN CHINE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 82-83.
Réservé.

Tchoung King, 1er décembre 1939, 15 h.
(*Reçu* : le 1er, 14 h. 06)

Je me réfère à votre télégramme no 37[1].

1) D'après le Wai Kiao Pou, M. Wellington Koo, préalablement sollicité par le Département, aurait été autorisé à faire savoir que le gouvernement chinois était disposé à vendre autant de wolfram que possible à la France, sans qu'il ait été question de réserver la production d'une province ou d'un centre minier déterminé, le gouvernement de Tchoung King entendant rester libre de disposer de la totalité de la production chinoise ; pour des raisons de commodité de transport il est cependant probable qu'on ferait de préférence appel à la production yunnanaise.

2) Le gouvernement de l'URSS ne reçoit actuellement, en vertu d'un accord de troc, qu'un tiers de la production chinoise, soit 300 tonnes par mois[2]. Tout ce minerai part de Hong Kong, parfois après avoir transité par le Tonkin, à destination de Vladivostok ou le plus souvent d'Odessa. Un bâtiment soviétique, qui avait été retenu six semaines à Hong Kong, aurait ainsi quitté ce port pour Vladivostok dans la deuxième quinzaine d'octobre avec plusieurs centaines de tonnes de wolfram.

3) Il me revient qu'en prévision d'une hausse probable des prix mondiaux, les États-Unis cherchent à constituer des stocks importants de wolfram dans un but de pure spéculation. De fait les prix actuels offerts et payés par les commerçants américains en Chine sont de 20 % plus élevés que ceux du minerai expédié en Europe.

E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, 924

[1] Document non retrouvé.

[2] Sur les accords sino-russes concernant les achats de wolfram, cf. le télégramme n° 60-61 de Cosme en date du 23 novembre 1939, in E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, vol. 924, document non reproduit. Voir également, dans le même volume, la réponse (non reproduite) de Chauvel en date du 28 novembre.

374

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4165 à 4167. *Londres, 1er décembre 1939.*
Réservé. Confidentiel. (Chiffré à 21 h.)

Suite à mon télégramme no 4138-39[1].

L'ambassadeur d'Angleterre à Washington, au cours de récents entretiens avec M. Sumner Welles, a adopté une attitude qui correspond aux préoccupations du Département (télégramme no 1771-73 à M. de Saint-Quentin)[2]. Il a fait observer que le Japon se trouve dans un état de complet isolement diplomatique et que si les États-Unis ne lui laissent aucun espoir, il peut être amené à regarder du côté de la Russie. En outre, la pression américaine à Tokyo risque de se répercuter en premier lieu sur la situation des Alliés en Extrême-Orient, et même peut-être sur celle des Indes néerlandaises.

Ces considérations n'ont guère touché M. Sumner Welles qui ne croit pas à un rapprochement russo-japonais. Selon lui, le gouvernement nippon se livre à un simple bluff et cherche à se donner du prix vis-à-vis des puissances démocratiques. On ne tardera pas à le voir venir à nous.

Lord Lothian, s'exprimant à titre purement personnel, a demandé d'autre part à son interlocuteur s'il ne faudrait pas bientôt envisager en Chine du Nord un règlement comportant un arrangement « honorable » pour cette région et le rétablissement de la souveraineté chinoise dans le reste du pays.

Le sous-secrétaire d'État américain a répliqué que, dans l'état actuel des choses, seul un complet rétablissement de la souveraineté chinoise pourrait satisfaire l'opinion américaine.

Z Europe 1918-1940, URSS, 993

[1] Document non retrouvé.

[2] Télégramme du 17 novembre 1939, de Paris à Tokyo (in E Asie-Océanie 1918-1940, Japon, vol. 124, document non reproduit). Pour un résumé, voir document n° 361, note 4.

375

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 5221[1].
Réservé.

Rome, 1er décembre 1939.

(*Reçu* : le 3, 12 h.)[2]

La nation italienne et, beaucoup plus encore, ceux qui la dirigent, subissent au plus haut point l'influence des courants qui, chaque jour, soufflent dans un sens ou dans l'autre et qui, suivant leur orientation favorable à l'Allemagne ou aux Alliés, augmentent ici l'incertitude et les perplexités, quant à l'orientation de la voie dans laquelle l'Italie devra finalement s'engager.

La crainte de l'Allemagne et le souci angoissant de ne pas se détacher prématurément ou à contre-temps de l'alliance allemande représentent en quelque sorte un point fixe, non encore aboli, dans ces fluctuations. Ce souci a empêché l'Italie de déclarer formellement sa neutralité. Il l'oblige à observer, vis-à-vis de l'Allemagne, des ménagements quotidiens, qui se traduisent aussi bien d'une manière positive, par des affirmations plus ou moins ouvertes de sympathie, que d'une manière négative, par les mille signes que donne, chaque jour, l'Italie officielle de sa peur de se compromettre du côté des Alliés.

La persistance de ces sentiments a pour effet de maintenir l'opinion italienne dans un état de réceptivité très grand aux impressions défavorables aux Alliés que peuvent susciter en elle tels ou tels épisodes de la guerre. C'est ainsi que ce pays demeure toujours extrêmement sensible aux nouvelles de la guerre aéronavale que mène le Reich et à l'affirmation des succès que proclame chaque jour la propagande allemande. On se demande dans tous les milieux si la technique et l'audace allemandes ne viendront pas à bout des méthodes de guerre et des moyens, peut-être surannés, de l'amirauté anglaise. On se demande si cette dernière n'a pas manifesté trop de présomption et si l'expérience n'est pas en train de lui infliger une leçon. On ne souhaite certes pas qu'une victoire allemande sur mer et dans les airs détruise la puissance navale et impériale de l'Angleterre, mais le souvenir de la concentration menaçante de la Home Fleet en Méditerranée[3], il y a quatre ans, reste vivant dans la mémoire des Ita-

1 En clair.

2 Par courrier.

3 Dans le vain espoir de dissuader l'Italie d'attaquer l'Éthiopie, le gouvernement conservateur de Stanley Baldwin avait concentré en Méditerranée – à Gibraltar et Alexandrie – une grande partie de la flotte britannique en septembre 1935. Conscient que la Grande-Bretagne n'avait pas réellement l'intention d'aller jusqu'à la guerre, Mussolini avait néanmoins déclenché les opérations militaires le 3 octobre.

liens, et ceux-ci ne s'affligent pas outre mesure des pertes de prestige que peut subir la marine britannique.

Dans le même ordre d'idées, le renforcement du blocus des Alliés et les incidences de cette mesure sur le trafic maritime et sur le ravitaillement de l'Italie réveillent désagréablement ici le souvenir des sanctions. À ce point de vue, le problème du sort qui sera fait aux exportations allemandes de charbon à destination de l'Italie assume une importance capitale et presque symbolique[1]. Va-t-on donc se trouver « assiégé » comme en 1935-1936 ? De tous points, les témoignages affluent, de la part des amis les plus dévoués à notre cause et qui sont unanimes à nous conjurer de régler, à la satisfaction de l'Italie, cette épineuse question.

En revanche, un élément nouveau agit depuis deux jours dans un sens favorable à la cause des Alliés. L'agression russe contre la Finlande[2] a soulevé dans toute la nation italienne, y compris les milieux dirigeants, la plus vive indignation. La crainte du danger soviétique s'accroît, et l'on imagine déjà la Russie, après avoir réduit la Finlande, se tournant vers les Balkans et portant le feu dans cette région de l'Europe, pour le plus grand embarras de l'Italie dont les décisions seraient peut-être, dans ce cas, forcées. Or, on reconnaît parfaitement l'existence d'un lien entre l'opération brutale de l'URSS contre la Finlande et celles que l'Allemagne a précédemment effectuées pour son propre compte. L'Italie a souffert impatiemment les coups de force de l'Allemagne. Elle souffre plus impatiemment encore ceux de la Russie soviétique tout en admettant qu'ils sont directement inspirés des méthodes allemandes. Le ressentiment de l'opinion publique contre le Reich ne fait donc que s'accroître.

Dans leur ensemble, les récents développements du conflit européen n'ont pas, à mon avis, sensiblement modifié l'évolution qui tend à porter la nation italienne vers les puissances occidentales. Mais cette évolution est sujette à de constants à-coups et l'opinion, tout en ne revenant pas sur les sentiments qui l'ont détournée de suivre l'Allemagne il y a trois mois, n'en demeure pas moins profondément sensible à toutes les influences extérieures susceptibles de la faire osciller dans un sens ou dans l'autre.

Il ne lui échappe pas, d'ailleurs, que M. Mussolini n'a pas dévoilé ses arrière-pensées, ni franchi le Rubicon qui le rapprocherait manifestement de l'Angleterre et de la France. Et cela aussi entretient sa perplexité et ses hésitations.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 20

[1] Voir document n° 367.

[2] L'offensive soviétique a commencé le 30 novembre 1939.

376

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4181 à 4182. *Londres, 2 décembre 1939, 14 h. 30.*
Réservé.
(*Reçu* : le 2, 15 h. 15)

Je me réfère à mon télégramme nº 4159-4160[1].

Les événements de Finlande impressionnent vivement l'ambassade de Turquie à Londres. Selon des propos tenus hier par le Premier secrétaire, les renseignements de la Russie parvenus à Ankara permettraient de craindre une action prochaine de l'URSS contre la Roumanie.

Le collaborateur de M. Ruchtu Aras considère comme certain le retour des dirigeants russes à la politique traditionnelle des tsars, aussi bien en Baltique que dans les Balkans où les Détroits seraient de nouveau visés.

Dans ces conditions le diplomate turc estimerait prudent, de la part de la Turquie et de ses alliés, d'étudier une « action concertée contre l'URSS » à propos de laquelle il se déclarerait confiant. Enfin selon lui on souhaiterait actuellement encore à Ankara voir la Roumanie faire des concessions à la Bulgarie.

Je me borne à vous signaler ces propos parce qu'ils émanent de l'entourage même de M. Ruchtu Aras. Celui-ci a eu de nombreuses conversations d'un caractère toujours très général avec les ministres balkaniques à Londres, qui ensuite en font état auprès de leurs gouvernements.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

[1] Dans ce télégramme en date du 1er décembre, M. Corbin évoque la vive inquiétude créée par l'attaque soviétique sur la Finlande « dans tous les pays neutres qui se sentent menacés », notamment du fait de l'attitude des Alliés : « Les rapprochements faits par la presse entre les procédés employés par Hitler et ceux de Moscou provoquent de la part des représentants de ces petits États la question de savoir si les réactions de Paris et de Londres resteront différentes selon qu'il s'agit de l'Allemagne ou de la Russie. Il est aisé de faire observer que la position finlandaise diffère à tous points de vue de celle de la Pologne au début de septembre dernier. Mais les ministres balkaniques sont visiblement impressionnés par la nouvelle manifestation de la politique de force. Ils lui opposent les réactions purement verbales du gouvernement britannique. » (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999, document non reproduit).

377

M. CHARLES ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUISSE,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1141[1].
Réservé.

Berne, le 2 décembre 1939.
(*Reçu* : le 3, 13 h.)[2]

Les événements de Finlande survenant après les nombreuses informations confirmant que la Hollande et la Belgique avaient manqué d'être envahies le 12 novembre dernier[3], ont provoqué, comme je l'ai signalé dans mon télégramme d'hier, un renouveau d'inquiétude et menace d'alarme dans la population. Cette inquiétude ne serait pas partagée par le Conseil fédéral qui, l'hiver venant, aurait au contraire envisagé, au cours de sa réunion d'hier, le renvoi dans leur foyer de 35 % environ des mobilisés.

D'après les derniers renseignements portés à sa connaissance par les autorités militaires, les Allemands n'auraient, en effet, qu'une douzaine de divisions entre Bâle et l'embouchure de la Lauter et le gros de l'armée se trouverait face à la Sarre (une trentaine de divisions), face à la Belgique (de vingt à vingt-cinq divisions) et face au sud de la Hollande (de vingt à vingt-cinq divisions). Rien d'anormal n'aurait été relevé dans l'Arlberg et si, le long du Rhin entre Bâle et Constance, l'état-major suisse a remarqué une activité assez grande de troupes du génie occupées à mesurer et à arpenter, il croit savoir qu'il s'agirait, non pas de préparer un passage du fleuve, mais de prolonger la ligne Siegfried jusqu'au lac de Constance.

Les autorités suisses envisageraient de mettre à exécution le 15 décembre les mesures de démobilisation prévues pour le 15 novembre et que les événements ont fait différer[4].

M. Motta, qui souffrirait actuellement de la jambe, et M. Obrecht, dont l'indisponibilité serait assez longue, n'assistaient pas à cette réunion. On espère toutefois que le premier pourra être présent lundi à l'ouverture de la session parlementaire qui, le jeudi 14 décembre, doit procéder à la réélection du Conseil fédéral.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 821

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] Après l'appel à la paix lancé par la Belgique et la Hollande, on constate une concentration accrue de troupes allemandes à la frontière, au cours de la première semaine de novembre 1939. Le gouvernement hollandais adopte un certain nombre de mesures de défense et organise notamment l'inondation de toutes les zones inondables. Aux Pays-Bas, comme en Belgique, on craint une invasion allemande – ce que la presse du Reich laisse d'ailleurs entendre. Le 12 novembre, les ministres des Affaires étrangères des deux pays se recontrent à Breda, près de la frontière belge. Le même jour, la reine Wilhelmine reçoit en audience M. George Gordon, ambassadeur des États-Unis à la Haye.

[4] La mobilisation constitue une lourde charge pour l'économie du pays et, par ailleurs, nombre de « soldats d'occasion » protestent contre leur inactivité dans les cantonnements, « génératrice d'ennui et de désarroi. » (Se reporter notamment au document n° 390).

378

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4208[1]. *Londres, 2 décembre 1939.*
Réservé. Confidentiel.
(*Reçu* : le 3, 19 h.)[2]

Sir Alexander Cadogan a reçu le 29 novembre la visite de M. Numan Menemendjoglu à qui Lord Halifax, quelques instants auparavant, avait accordé une audience[3].

M. Menemendjoglu a demandé au sous-secrétaire d'État permanent quels étaient les points sur lesquels il désirait obtenir des précisions.

Sir Alexander Cadogan s'est enquis en premier lieu de l'état des relations italo-turques. Son interlocuteur lui a répondu qu'elles étaient correctes pour le moment. Sans qu'il n'y ait eu dans ce domaine aucune évolution très nette, le gouvernement turc a trouvé le gouvernement italien courtois et nullement inamical. De son côté, le gouvernement d'Ankara s'est efforcé de se montrer également correct et d'améliorer les relations entre les deux pays. C'est ainsi notamment que le gouvernement italien a sollicité récemment l'aide des Turcs pour ravitailler les îles du Dodécanèse. En temps normal, le Dodécanèse se fournissait en Turquie et beaucoup de ces fournitures étaient tombées sous le coup d'une prohibition générale d'exportation. L'expédition d'un certain nombre de ses produits à destination des îles italiennes est désormais autorisée par le gouvernement turc. En outre celui-ci s'efforce de développer avec l'Italie des échanges commerciaux avantageux pour les deux pays.

Les récentes propositions roumaines[4] ont ensuite été discutées par M. Menemendjoglu. Il a déclaré que son gouvernement les trouvait vagues et difficilement réalisables. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Turquie n'a point paru les juger réalisables. De divers côtés, a-t-il fait remarquer, et notamment à Paris, l'idée d'associer l'Italie à un bloc balkanique a soulevé des objections[5]. Le gouvernement d'Ankara, quant à lui, n'éprouverait pas d'appréhensions à cet égard et ne croirait pas que l'Italie puisse prendre dans les Balkans une position prépondérante. M. Menemendjoglu a fait allusion aux doutes exprimés à ce sujet par les Soviets après avoir consulté Berlin qui, à son tour, s'était mis en rapport avec Rome. Du côté allemand, on s'était montré très favorable à l'idée d'un bloc balkanique neutre, à condition que la Turquie n'en fît pas partie.

1 En clair.

2 Par courrier.

3 Pour un compte rendu circonstancié de l'entrevue de M. Menemendjoglu avec les représentants français, lors de la tournée du président turc auprès des Alliés, se reporter au document n° 364.

4 Sur le projet roumain, voir les documents n°s 292, 328 et 343, note 1.

5 Voir notamment document n° 332, note 4.

M. Menemendjoglu a reproché à M. von Papen l'attitude prise par le gouvernement du Reich. À quoi l'ambassadeur d'Allemagne a répliqué que son pays et la Turquie avaient bien assez de griefs et qu'ils devaient ne se préoccuper que de faire aboutir leurs négociations commerciales.

Sir Alexander Cadogan ayant ensuite exprimé sa satisfaction de la récente détente turco-bulgare provoquée par le retrait simultané des troupes des deux côtés de la frontière, son interlocuteur a convenu que, de l'avis même du gouvernement turc, il y avait là du bon travail. On savait à Ankara que le maintien d'effectifs considérables sur la frontière causait de graves embarras, notamment d'ordre financier, au gouvernement bulgare. Aussi, celui-ci avait-il souhaité pouvoir retirer ses troupes. Le gouvernement turc avait été heureux de lui faciliter les choses. Le secrétaire d'État permanent a demandé alors à M. Menemendjoglu si, suivant le récent exemple italo-grec, les gouvernements turc et bulgare ne pourraient pas constater par un échange de notes ce retrait mutuel.

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Turquie a fait observer que les deux cas n'étaient pas les mêmes. L'Italie avait demandé le renouvellement de l'accord italo-grec qui arrivait à expiration[1]. À Athènes, on s'était montré peu disposé à accueillir cette suggestion. Puis, cette question ayant été de nouveau soulevée deux mois après par le gouvernement italien, M. Metaxas avait, à titre de concession, accepté un échange de notes au sujet du retrait des troupes. En outre, un traité turco-bulgare[2] existe déjà et l'on pourrait redouter qu'un pareil échange de notes n'en diminuât la force. Sir Alexander Cadogan a déclaré que cette dernière objection ne lui paraissait pas fondée si les notes ne devaient porter que sur le fait du retrait des troupes. Son interlocuteur a pris note de cette observation.

M. Menemendjoglu a alors demandé où en étaient les relations anglo-russes. Il lui a été répondu que, d'une façon générale, la Grande-Bretagne s'efforçait de les maintenir aussi bonnes que possibles, mais que la chose n'était pas toujours facile. Certaines propositions avaient été faites à l'URSS il y avait environ un mois en vue de conclure un accord économique spécial mais Londres attendait toujours la réponse de Moscou. Cependant, la propagande soviétique était devenue si hostile à l'égard de l'Angleterre que Lord Halifax avait dû prier l'ambassadeur de Russie d'intervenir à ce sujet à Moscou.

Quant aux relations turco-soviétiques, déclara M. Menemendjoglu, elles sont, comme le sait le Foreign Office, assez étroites depuis de nombreuses années. Le gouvernement d'Ankara pour sa part ne désire pas modifier cette situation. Il a espéré récemment, grâce à ces relations, pouvoir servir de trait d'union entre le Royaume-Uni et les Soviets. Malgré la

[1] Sur l'accord italo-grec, voir le document n° 325, note 2, p. 627.

[2] Un traité d'amitié turco-bulgare a été signé le 6 mars 1929. Par ailleurs, la Bulgarie est liée à la Turquie, comme aux autres États signataires de l'Entente balkanique du 9 février 1934 (Roumanie, Turquie, Yougoslavie, Grèce) par le pacte de Salonique (31 juillet 1938), un traité de non-agression par lequel, sans renoncer à ses revendications en matière de révision des frontières, elle s'engage à ne pas la tenter par la force.

déception éprouvée à ce sujet par le gouvernement turc, celui-ci n'a pas renoncé à jouer un rôle utile dans ce domaine.

La fin de l'entretien a porté sur la récente communication que le Premier lord de l'Amirauté a faite au général Orbay[1]. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Turquie a déclaré que cette communication avait provoqué un léger malentendu à Angora. On avait cru qu'elle restreignait les obligations incombant à la Grande-Bretagne du fait de l'article I de l'accord anglo-turc. Sir Alexander Cadogan a communiqué à son interlocuteur les instructions adressées à ce sujet à l'ambassadeur d'Angleterre à Angora[2]. Celui-ci devait assurer le gouvernement turc que, conformément à l'article I du traité précité, le gouvernement britannique reconnaissait qu'il était tenu de venir au secours de la Turquie au cas où elle se trouverait en guerre avec une puissance européenne par suite d'une agression de ladite puissance. Aucune réserve visant le cas d'une agression par l'Union soviétique ne s'y trouvait formulée ou sous-entendue. Jusqu'à présent, le gouvernement anglais n'avait pas précisé la nature de l'aide à apporter à la Turquie dans ce dernier cas. Aussi, la communication faite par M. Winston Churchill au général Orbay constituait-elle une simple indication à cet égard. Elle ne pouvait pas porter atteinte aux termes du traité.

Cette explication n'a pas paru entièrement satisfaire M. Menemendjoglu et Sir Alexander Cadogan croit avoir compris pourquoi. Le diplomate turc a en effet remarqué que l'assistance, telle qu'elle fut envisagée par le Premier lord de l'Amirauté, était entourée de réserves diverses relatives à la situation en Méditerranée et à l'attitude de l'Italie. Il n'avait pas d'objections, a-t-il déclaré, si cette communication prévoyait le cas d'une menace soviétique, mais non celui où un état de guerre existerait déjà entre la Turquie et la Russie. Or, les explications fournies par Sir Hugue Knatchbull-Hugessen paraissaient bien indiquer qu'il s'agissait dans la communication de M. Churchill de l'assistance à fournir au cas où les hostilités auraient déjà éclaté. Le gouvernement turc est d'avis que, dans une pareille éventualité, l'Angleterre est tenue de fournir toute l'assistance en son pouvoir. M. Menemendjoglu, pour sa part, a trouvé que cette communication avait un caractère trop restrictif. Il reconnaît toutefois que si vraiment il n'envisageait qu'une simple menace de guerre de la part de la Russie, il n'avait plus rien à dire. Sir Alexander a promis d'étudier à nouveau la question.

Le sous-secrétaire d'État permanent a donc examiné à nouveau le texte de la communication faite par le Premier lord de l'Amirauté. Elle commence par les mots : « au cas où la Turquie serait menacée par la Russie », et contient un peu plus loin la phrase suivante : « Toutefois, si la Turquie se sentait en danger et demandait l'assistance navale de la Grande-Bretagne ». Aussi Sir Alexander Cadogan conclut-il que, selon lui, la communication de M. Churchill se réfère uniquement à l'éventualité d'une menace de guerre.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 7

[1] Voir document n°s 362, notes 3 et 4.

[2] Voir document n° 362, note 3, p. 716.

379

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1544[1]. *Moscou, 2 décembre 1939.*

La concentration de troupes russes à laquelle se réfère le télégramme du 28 novembre de notre consulat de Harbin transmis à cette ambassade par le Département sous le n° 983 du 1er décembre[2], paraît à notre attaché militaire ne pas comprendre des effectifs s'élevant exactement aux chiffres indiqués. D'autre part, il ne semble pas au général Palasse qu'il puisse être question d'une concentration proprement dite en vue d'une action précise. Il s'agirait peut-être seulement d'un renforcement des diverses garnisons russes stationnées à la frontière orientale de la Mongolie extérieure et à la frontière mandchourienne et coréenne de la Sibérie orientale.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu à mon avis de conclure de ce renforcement réel ou supposé que l'URSS, d'accord avec l'Allemagne, ne cherchera pas à entraîner le Japon dans le système créé le 23 août dernier. Au contraire, une démonstration de force de ce genre constituerait une manœuvre d'intimidation bien dans la manière d'Hitler-Staline. Elle aurait pour but de montrer au Japon, pris entre la guerre de Chine, ses difficultés avec les puissances démocratiques et les armées soviétiques, qu'il n'a pas une entière liberté de choisir et que son intérêt lui commande de ne pas opposer au seul de ses voisins continentaux disposant sur place d'une armée moderne qui s'est fait respecter aux combats des lacs Bouir-Nour et Khasan, un refus de collaboration politique où l'on verrait à Moscou la preuve d'intentions hostiles, au moment où le Japon pourrait songer à poursuivre, cette fois-ci avec l'appui des puissances démocratiques, la politique anti-Komintern abandonnée par l'Allemagne.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 78

[1] En clair, par courrier.
[2] Document non retrouvé.

380

M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2173-2180. *Washington, 2 décembre 1939*[1].

Je me réfère à votre télégramme nº 1812-1819 du 26 novembre[2].

Quand j'ai repris ce matin avec le sous-secrétaire d'État l'entretien sur la situation en Chine, il m'a répondu en s'inspirant d'une note que les services avaient rédigée à son intention, en prenant pour base de discussion les vues exprimées à M. Grew par ses collègues français, britannique et polonais[3].

M. Sumner Welles a posé la question en ces termes :

1. un rapprochement de grande portée entre le Japon et l'URSS est-il probable ?

2. les effets d'un tel rapprochement compromettraient-ils les intérêts des États-Unis, de l'Angleterre et de la France en Extrême-Orient au point de justifier des concessions substantielles au Japon afin de le retenir ?

Il admet la possibilité d'arrangements russo-japonais sur les pêcheries, les concessions sakhalines [*sic*] et la délimitation de frontière, mais n'y attache pas grande importance. Il considère comme possible un nouvel arrangement commercial qui, étant donné les conditions économiques existant actuellement dans ces deux pays, présenterait actuellement peu d'intérêt pour l'un et l'autre. Il n'exclut pas la conclusion « d'un pacte de non-agression et même d'un vague accord politique de quelque sorte ». Il estime cependant qu'« un tel rapprochement ne procurerait pas au Japon ni à l'URSS des avantages matériels de caractère substantiel et durable, mais aurait seulement un effet psychologique de caractère éphémère ».

Il énonce ensuite un certain nombre de données fondamentales qui ne lui paraissent pas devoir être affectées par un rapprochement russo-japonais :

1. le Japon éprouve à l'égard de l'URSS une méfiance profonde que les récentes activités russes en Europe n'ont pu que renforcer.

2. le Japon n'acceptera pas de réduire les effectifs considérables qu'il maintient en Mandchourie ;

3. la réduction des effectifs japonais au sud de la Grande Muraille sera impossible aussi longtemps que la Chine continuera à résister. « Même si

[1] Le document porte au dessus de la date la mention manuscrite : « (3 déc. ?) ».

[2] Télégramme en date du 25 novembre, signé « Léger » par lequel le Département transmet à l'ambassadeur à Washington la copie du télégramme d'Arsène Henry relative à la note des représentants français, britannique et polonais au Japon à leur collègue américain (voir document n° 361, note 3, p. 713, notes 1 et 3, p. 714).

[3] Voir document n° 361, note 3, notes 1 et 3, p. 714.

le gouvernement national devait capituler (ce que rien n'indique), les guérillas et le banditisme généralisés continueraient pendant longtemps à empêcher cette réduction. »

4. le Japon veut éliminer les intérêts occidentaux d'Extrême-Orient et poursuivra ce programme aussi longtemps qu'il en aura la possibilité matérielle ;

5. le Japon n'a jamais, dans le passé, marché de l'avant lorsqu'il risquait d'être entraîné à la guerre avec une puissance occidentale. Cette fois encore, il n'attaquera pas les possessions des puissances occidentales en Extrême-Orient tant qu'il ne sera pas convaincu que les Alliés perdront la guerre ;

6. l'URSS a tant d'intérêt à contrarier l'impérialisme japonais en Extrême-Orient que si elle promettait de ne plus ravitailler la Chine, elle ne tiendrait certainement pas cet engagement.

D'autre part, les concessions que le Japon exigerait des puissances pour ne pas nouer des relations politiques étroites avec l'URSS comporteraient certainement reconnaissance de la « main libre » dans certaines parties de la Chine, c'est-à-dire l'abandon, par ces puissances, d'une grande partie de leurs droits et intérêts en Chine et la cessation par elles de tout appui au gouvernement chinois national. Ces concessions porteraient une atteinte grave au prestige de ces puissances, en Occident aussi bien qu'en Asie, et faciliteraient au Japon sa politique d'expansion illimitée, sans éliminer le danger d'une agression japonaise contre les possessions et positions des nations occidentales en Asie.

Le gouvernement américain estime donc qu'il ne doit pas transiger sur ses principes ni sacrifier aucun de ses intérêts matériels pour chercher à dissuader le Japon de conclure un accord avec l'URSS. L'insistance même avec laquelle la propagande japonaise menace les démocraties de cet accord montre qu'elle ressent sérieusement les effets de la situation présente. Lui céder actuellement rendrait illusoire l'espoir que la suite des événements amène jamais le Japon à comprendre qu'il ne peut impunément mépriser les traités et le droit international.

M. Sumner Welles m'a d'ailleurs exprimé sa conviction que le Japon prendrait prochainement l'initiative de faire aux États-Unis des propositions sérieuses, en vue de parvenir non seulement à un accord commercial, mais même à une entente politique. Le gouvernement américain ne refusait certes pas de causer, mais instruit par l'expérience, il tenait essentiellement à laisser le gouvernement japonais faire le premier pas. Il ne manquerait pas de tenir les gouvernements britannique et français au courant des conversations qui prendraient peut-être une allure plus rapide à la suite d'un très prochain entretien que M. Grew devait avoir avec le ministre des Affaires étrangères.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1014

381

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5258-5260. *Rome, 4 décembre 1939, 12 h. 30.*

Hier, vers 5 heures de l'après-midi, a eu lieu devant l'ambassade de l'URSS, à Rome, une nouvelle manifestation de protestation en faveur de la Finlande[1].

Avant-hier, la manifestation avait été spontanément organisée par des étudiants.

Hier, il a semblé que les formations fascistes étaient entrées en jeu.

De toute manière, les autorités, alertées par l'incident de l'avant-veille, auraient pu en empêcher le renouvellement le lendemain ; elles ne l'ont pas fait.

L'agression russe contre la Finlande gagne ainsi, chaque jour, en importance au regard de la politique italienne. Elle accroît singulièrement l'hostilité de l'opinion contre la Russie des Soviets, et, particulièrement, la méfiance envers l'Allemagne.

On me dit, sans que j'aie pu en avoir confirmation, que le gouvernement russe aurait informé celui de Berlin de cet état d'esprit et demandé des éclaircissements sur les intentions du Reich.

En même temps, on parle beaucoup ici d'une initiative prochaine de l'Italie dans les Balkans. Initiative au sujet de laquelle les renseignements qui circulent sont, d'ailleurs, contradictoires et très vagues. On prétend qu'il s'agirait de la Hongrie et de la Roumanie[2]. On m'a signalé qu'une commande de plusieurs dizaines de millions de petits drapeaux hongrois venait d'être adressée à une maison spécialisée.

L'atmosphère, déjà notée par moi depuis plusieurs jours, subsiste.

L'impression se répand qu'il « va se passer quelque chose » et que les événements ne tarderont pas à se précipiter.

Z Europe 1918-1940, Italie, 277

[1] Dans les jours qui suivirent l'agression contre la Finlande, l'ambassade soviétique à Rome est la cible de plusieurs manifestations hostiles, tandis que des manifestations populaires de sympathie se déroulent devant la légation de Finlande (voir par exemple sur celle du 5 décembre, le télégramme n° 5300 de A. François-Poncet, en date du 5 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 21, document non reproduit).

[2] Sur l'intimité grandissante des rapports hungaro-italiens, voir la dépêche n° 252 de M. Guerlet au Département, Budapest, 27 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Hongrie, vol. 128, document non reproduit) et le télégramme de M. Charles-Roux, Rome-Saint Siège, 4 décembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 7, document non reproduit). Sur le scepticisme italien devant la capacité future de la Roumanie à préserver son intégrité territoriale, voir la dépêche n° 625 de A. François-Poncet au Département, Rome, 27 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Balkans, vol. 21, document non reproduit).

382

M. DE MONICAULT, CHARGÉ DE L'AMBASSADE DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2296 à 2299. *Ankara, 4 décembre 1939, 20 h 55.*
Réservé.
(*Reçu* : le 5, 2 h. 40)

Je me réfère au télégramme 4181-82 de Londres[1].

Ni l'ambassadeur d'Angleterre, qui a vu aujourd'hui M. Saradjoglu, ni moi-même n'avons recueilli jusqu'ici d'indications permettant de croire que le gouvernement turc envisageât d'étudier avec la France et l'Angleterre une action concertée contre l'URSS.

Ceci ne veut évidemment pas dire que les trois gouvernements n'aient pas grand intérêt à s'entendre dès à présent en vue de chercher les moyens de prévenir une action russe contre la Roumanie ou d'y répondre.

Par mon télégramme nº 2267-2270[2] (par le courrier anglais), je me suis attaché à faire ressortir certaines nuances de l'attitude turque à l'égard des Soviets. L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit, d'autre part, qu'au cours d'un entretien qu'il a eu avec M. Saradjoglu, le lendemain de l'agression russe contre la Finlande, le ministre des Affaires étrangères lui a laissé entendre que l'on s'attendait à Ankara à ce que l'URSS posât prochainement la question de la Bessarabie. « Mais, a-t-il ajouté, les Roumains l'abandonneront sans doute sans combattre à cette puissance », ce qui serait peut-être la meilleure solution ; car un déplacement des frontières opéré dans ces conditions ne provoquerait pas une crise balkanique. Après avoir rappelé que M. Staline lui avait promis à Moscou qu'il ne ferait pas la guerre pour la Bessarabie, M. Saradjoglu a ajouté qu'il était convaincu qu'avant toute action, Moscou estimerait nécessaire de s'assurer des dispositions d'Ankara.

[1] Document nº 376.

[2] Dans ce télégramme du 2 décembre, M. de Monicault indique que dans son récent entretien avec M. Saradjoglu, il s'est appliqué « à dissiper dans l'esprit du Ministre l'idée que la communication de l'ambassadeur d'Angleterre aurait pu faire naître dans son esprit, que la garantie franco-britannique à la Roumanie ne visant pas le cas d'une agression soviétique, les Alliés devaient forcément se désintéresser des conséquences d'une telle agression. » Il signale que la réaction de M. Saradjoglu « a été bien meilleure que les communications de Sir Hugue Knatchbull-Hugessen auraient pu faire croire au gouvernement britannique » : malgré la réserve du gouvernement turc, tenant « certainement à l'incertitude sur les moyens pratiques de venir en aide à la Roumanie », « on ne devrait cependant pas méconnaître à Londres le fait que le seul silence de la Turquie a pu déjà jouer, dans les délibérations de Moscou, en faveur de la Roumanie. La crainte de voir la Turquie laisser entrer la flotte anglaise en mer Noire est de nature en effet à faire réfléchir les Russes instruits par une expérience séculaire. (…) S'il serait imprudent de croire que la Turquie userait sans mûre réflexion de l'arme qu'elle tient en réserve (…), peut-être serait-ce cependant une erreur d'admettre *a priori* qu'elle ne considèrerait pas ses intérêts comme lésés que si elle était l'objet d'une attaque directe. Ce n'est probablement pas en tout cas une idée qu'elle désirerait laisser s'accréditer à Moscou, au lendemain surtout de l'agression soviétique contre la Finlande. » (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 60).

L'ambassadeur d'Angleterre estime que le secret avec lequel le renforcement des positions turques au Caucase est effectué, démontre, ainsi que les démentis de l'état-major, le désir qu'éprouve également celui-ci d'éviter toute cause de friction avec les Soviets.

Sir Hugue Knatchbull-Hugessen croit pouvoir conclure de ces indications que la Turquie s'inclinerait devant une annexion de la Bessarabie par la Russie, à la condition que cette opération ne donnât pas lieu à un conflit armé. Il en irait tout autrement si la Turquie devait redouter qu'un tel conflit amenât les Soviets aux portes de la Bulgarie.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

383

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1560[1]. *Moscou, 4 décembre 1939.*
Secret.

Au cours de mon entretien du 3 décembre avec M. Potemkine la conversation, qui a pris un tour personnel, s'est portée sur la Pologne[2].

Le commissaire-adjoint aux Affaires étrangères s'est félicité de ce que le gouvernement de l'URSS ait renoncé à porter, comme la première ligne de démarcation militaire l'avait fixée le 23 septembre, sa frontière occidentale jusqu'à la Vistule, c'est-à-dire jusqu'aux faubourgs de Varsovie. En la ramenant plus à l'Est, sur demande spontanée de sa part et non pas sur exigence allemande[3], aux termes de l'accord du 28 septembre, la Russie s'est bornée à englober des populations qui sont russes en très grande majorité. Elle a laissé à l'Allemagne la responsabilité d'avoir à décider du sort de la presque totalité des territoires et des populations polonais proprement dits.

Sans rien dire qui pût être interprété comme une critique des méthodes allemandes d'administration de la Pologne occupée[4], il a souligné qu'il était impossible de détruire un peuple de 12 à 14 millions d'hommes installés depuis des siècles dans le même territoire, dotés d'une forte culture nationale et fiers de leur histoire.

1 En clair, par courrier.
2 Voir les documents n°s 44 et 101.
3 Voir le document n° 141.
4 Voir le document n° 174.

Venant de M. Potemkine, qui a l'habitude de l'étranger et qui est d'une parfaite douceur et courtoisie, ce blâme indirect jeté incidemment, au cours d'un entretien privé, sur la façon dont le IIIe Reich conçoit ses responsabilités en Pologne occupée, perd un peu de sa portée politique. On sait en effet que le régime soviétique n'hésite pas, le cas échéant, à détruire par le massacre ou la dispersion les populations qu'il juge réfractaires à sa domination ou à ses méthodes de russification camouflée sous des apparences d'autonomie.

Il n'en reste pas moins que la remarque de M. Potemkine sur l'impossibilité d'anéantir le peuple polonais mérite d'être notée.

L'URSS n'a sans doute pas dit son dernier mot en ce qui concerne la Pologne. Peut-être se réserve-t-elle d'y mener une action secrète ou même d'y ajouter un rôle au grand jour, suivant les péripéties de la guerre à l'Ouest et du degré d'affaiblissement de l'Allemagne. On ne doit pas entièrement écarter l'éventualité, en cas d'anéantissement par les Alliés du régime hitlérien, d'un essai russe de constitution d'une république socialiste soviétique de Pologne, essai qui aurait pour but autant de récupérer un patrimoine traditionnel russe que de protéger l'URSS contre une intervention éventuelle des « puissances capitalistes victorieuses à l'Ouest ».

M. Potemkine s'est montré beaucoup plus réticent au sujet des Tchèques et des Slovaques, tout en ne discutant pas la solidité du caractère national chez les Tchèques et de l'impossibilité de leur complète germanisation.

Me parlant du retrait des Allemands des pays baltes et de l'Ukraine, il a prétendu que ce retrait avait été exclusivement demandé par le Reich. C'est là peut-être une précaution oratoire. Il s'agissait de ne pas découvrir un des aspects du jeu que mènent l'un vis-à-vis de l'autre le Reich et l'URSS dans leur partage des zones intermédiaires situées entre les masses russe et germanique. Mais elle ne saurait tromper sur le fait que ce départ a été obtenu par le Kremlin comme preuve de la sincérité de l'abandon par Hitler de ses visées sur la Russie[1].

M. Potemkine m'a confirmé que plus de 150 000 Allemands de l'Ukraine sont en cours de rapatriement.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 77

[1] Voir les documents n°s 232 et 240.

384

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 986[1]. *Rome, 4 décembre 1939.*
Réservé.

J'ai été reçu ce matin en audience privée par le Pape. L'audience a duré une heure. Le Saint-Père m'a donné l'impression d'être de plus en plus favorable à la France. Les différentes questions dont il m'a parlé l'ont amené à manifester à notre cause des sympathies où il n'a mis aucune restriction.

Il a commencé par m'interroger sur les impressions que je rapportais de France et, comme je lui disais que j'y avais trouvé le moral excellent et ferme, il s'en est félicité sans réserve. Il n'a fait aucune allusion à des symptômes de dépression qui lui auraient été signalés chez nous[2]. Il a observé de lui-même que notre opinion publique avait, à son avis, tout lieu d'être confiante dans les forces du pays et dans l'issue victorieuse de la guerre.

Comme je lui rapportais, ensuite, les dispositions et les sentiments que m'avaient fait constater mes entretiens à Paris, il s'y est montré très sensible. Sortant de son buvard des coupures de journaux français, il m'a montré parmi elles la dernière déclaration de Monsieur le président du Conseil au Parlement et m'a chargé de remercier de sa part Monsieur Daladier du passage consacré à l'action du Saint-Siège et à l'encyclique[3]. Il a été, m'a-t-il dit, très heureux du cas que Monsieur le président du Conseil a fait de l'encyclique pontificale et touché de la courtoisie avec laquelle Monsieur Daladier en a parlé aux Chambres. Il tenait à ce que je le fisse savoir à Paris.

Il savait aussi que Monsieur le président de la République s'était référé à l'encyclique dans son allocution radiodiffusée du 11 novembre et il me demandait de transmettre à Monsieur Albert Lebrun sa haute appréciation du fait, en même temps que l'expression de ses sentiments et souvenirs personnels.

Il avait constaté avec satisfaction que son encyclique avait été suffisamment propagée et bien accueillie partout, sauf en Allemagne, où le gouvernement ne s'était guère soucié, cela va de soi, d'en laisser parvenir au public une notion exacte et complète. Mais en Espagne, où, d'après les

[1] En clair, par la valise. Communiqué à Londres.
[2] Voir le document n° 201.
[3] Le 30 novembre précédent, É. Daladier a fait, devant la Chambre des députés, réunie pour la première fois depuis le déclenchement de la guerre, une déclaration où il a salué, entre autres, l'attitude du Pape. Sur la satisfaction des dirigeants français devant l'encyclique *Sumni Pontificatus* du 27 novembre, se reporter aux documents n°s 287 et 295.

premières nouvelles reçues, des entraves auraient été mises à la diffusion du document, une loyale publicité y aurait finalement été donnée. En Italie, l'encyclique avait trouvé beaucoup d'écho, et elle avait fait l'objet, de la part du clergé, de nombreuses analyses et conférences.

Quant à la politique religieuse du gouvernement allemand, le Saint-Père ne notait aucune amélioration substantielle. L'ambassadeur d'Allemagne auprès du Vatican, M. von Bergen, dont il louait la correction et la modération, lui faisait toujours espérer que l'atmosphère dans le Reich deviendrait meilleure. Mais le Pape devait bien constater que rien de tel ne se produisait. Malgré cela, il ne se proposait pas, pour le moment, de prendre quelque initiative particulière, telle que la publication de documents diplomatiques.

Il savait à quoi s'en tenir sur la manière dont les Allemands se conduisaient en Pologne : exécutions sommaires, transferts de populations, etc. Il en était vivement affecté. Il ne contestait pas que même les Russes fussent moins inhumains.

Il n'ignorait pas non plus les rigueurs et cruautés auxquelles les Allemands se livraient en Bohême. La secrétairerie d'État lui communiquait les renseignements que mon ambassade fait périodiquement parvenir au Vatican à cet égard.

À propos de l'usage que les Allemands font des camps de concentration, le Saint-Père s'est référé au Livre Blanc du Foreign Office à ce sujet. Il a rappelé avec ironie qu'un communiqué allemand du DNB[1] avait cherché à contester l'authenticité des rapports anglais en alléguant que Sir Neville Henderson manquait d'intelligence. Mais il riait de ce moyen de défense et tenait pour véridiques les témoignages recueillis par les diplomates et consuls britanniques en Allemagne.

Sur l'attitude de l'Italie, le Pape estimait qu'il n'y avait rien à craindre pour nous de quelque temps, c'est-à-dire jusqu'au printemps, époque à laquelle il n'excluait pas la possibilité que le gouvernement italien reconsidérât sa position. Il lui était revenu aux oreilles que certains Italiens, certains militaires notamment, disaient qu'il ne convenait pas à l'Italie d'être laissée en dehors du règlement de la paix et que, pour en être, elle devrait avoir pris part au conflit. Dans le camp de qui ? Là interviendraient les dispositions personnelles de M. Mussolini, sur lesquelles il était difficile d'être tant soit peu éclairé.

L'on avait rapporté au Saint-Père, et il le croyait exact, qu'au début de la guerre, le *Duce* avait été tenté de faire cause commune avec l'Allemagne dont les victoires sur les Polonais l'avaient impressionné. Heureusement, des conseillers courageux avaient pu faire entendre à M. Mussolini des vérités dont il avait tenu compte et qui l'avaient amené à prendre une position d'abstention.

Quant à présent, le Pape considérait comme assuré que le comte Ciano restait contraire à l'intervention de l'Italie aux côtés de l'Allemagne et que

[1] L'agence de presse allemande.

le sentiment populaire italien était résolument opposé à cette éventualité.

Il croyait notamment le clergé italien animé de dispositions fort peu favorables à l'Allemagne et contraires à la participation de l'Italie à la guerre dans l'intérêt de Hitler.

Lui-même, le Pape, n'avait jamais manqué de prôner aux Italiens le bienfait de la paix, de donner son appui aux sentiments pacifiques, de contrarier la tendance à suivre le Reich.

Il se rendait parfaitement compte de la terreur que l'Allemagne faisait peser sur les neutres dépourvus de moyens militaires respectables. À cet égard, il a rappelé les transes qu'avaient vécues les Hollandais et les Belges le mois dernier[1] et qui pourraient bien se renouveler pour eux, et il a donné à entendre que les Roumains avaient de bonnes raisons d'être alarmés eux aussi.

En ce qui concerne l'agression de l'URSS contre la Finlande, il a exprimé son indignation et constaté que la réprobation se manifestait dans tous les pays, l'Allemagne exceptée.

Je lui ai fait remarquer que, depuis que se développait le conflit européen où était en jeu la civilisation chrétienne, pas un cardinal italien, de diocèse ou de curie, n'en avait publiquement tiré les conclusions morales qui pourtant s'imposent et que l'Église se doit d'en dégager. Il a parfaitement compris et m'a demandé : « Vous pensez à quelque chose dans le genre de ce qu'a dit le cardinal de Lisbonne ? »[2] J'ai répondu que c'était bien cela qui avait manqué du côté italien et il a alors pris une note.

Je lui ai ensuite signalé que, l'usage étant que lui-même et le cardinal doyen du Sacré Collège échangeassent des discours le 24 décembre, l'opinion publique universelle attendrait certainement avec intérêt ce qu'il dirait à cette occasion, ses paroles trouvant toujours un écho profond quand elles rappelaient les principes nécessaires de morale et de droit, même sans citer de noms géographiques. Il a fait bon accueil à cette remarque et a observé en riant : « Oui, il n'y a pas besoin de citer des noms géographiques pour que chacun comprenne à qui cela s'applique. »

Enfin, le Saint-Père a parlé avec les plus vifs éloges du cardinal Verdier et des autres cardinaux français, constatant avec satisfaction le grand prestige personnel que s'est acquis l'archevêque de Paris, exprimant son admiration pour l'acuité d'intelligence et l'énergie du cardinal Baudrillart, soulignant les mérites d'esprit et de caractère des cardinaux Liénart, Suhard et Gerlier.

En levant l'audience, il a formulé des vœux pour la France.

Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40

[1] Voir le document n° 259. Se reporter également au sondage fait par le ministre belge des Affaires étrangères, M. Spaak, auprès du gouvernement français à la fin du mois d'octobre (documents nos 282 et 293).

[2] Il n'a pas été possible de trouver trace de cette déclaration.

385

NOTE DE M. EMMANUEL MONICK, ATTACHÉ FINANCIER À LONDRES

La guerre économique.
Les conséquences du resserrement du blocus de l'Allemagne.

N. *Londres, 4 décembre 1939.*

Le gouvernement britannique – en même temps que le gouvernement français – vient de décider de resserrer le blocus économique de l'Allemagne en manière de représailles contre les procédés de la guerre navale allemande[1]. La pose de mines sur les routes maritimes commerciales constituant une violation flagrante des conventions internationales de La Haye de 1907, les pays alliés se sont estimés dégagés des obligations que leur imposait la déclaration de Paris de 1858 sur l'exercice du blocus. En conséquence, ils ont fait connaître qu'à partir du 4 décembre ils saisiraient les marchandises en provenance du Reich ou d'origine allemande à bord des navires neutres[2].

Cette mesure soulève un certain nombre de problèmes économiques et politiques. On étudie ici les conséquences de cette décision vis-à-vis :

a) des neutres,

b) de l'Allemagne,

c) des Alliés.

A. Conséquences vis-à-vis des neutres

Depuis le début de la guerre, la flotte marchande allemande a cessé de naviguer et les exportations par voie de mer de ce pays se sont faites uniquement sous pavillon neutre. Par leur situation géographique même, la Hollande et la Belgique et, à un degré moindre, l'Italie, ont particulièrement bénéficié de cette abstention.

Il n'est donc pas surprenant que les deux premiers de ces pays se soient émus de cette mesure et aient élevé des protestations auxquelles s'est joint le gouvernement nippon, dont la flotte marchande avait une part importante dans le trafic commercial de l'Allemagne vers l'Extrême-Orient.

Pour les neutres, en effet, la mesure que viennent de prendre les Alliés comporte de sérieux désavantages.

[1] Dans Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 671, on peut trouver de nombreux documents sur ce sujet.

[2] Sur les réactions des autorités de Berlin vis-à-vis de la politique des pays neutres face au blocus (qu'elles considèrent comme une attitude de « soumission » aux Alliés et comme une « rupture de la neutralité »), voir la dépêche n° 1206 de Charles Alphand à Daladier en date du 20 décembre 1939 (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 13, document non reproduit).

D'une part, elle privera leur marine marchande d'un fret appréciable et rémunérateur. La Hollande et la Belgique ressentiront sévèrement les conséquences de cette décision qui, par ailleurs, risque de leur attirer, sur le plan politique, des représailles de la part de l'Allemagne.

D'autre part, les navires neutres seront soumis encore plus étroitement au contrôle de leur cargaison par les autorités alliées de la contrebande de guerre, contrôle qui occasionne des délais et une désorganisation des transports maritimes.

Pour obvier dans une certaine mesure à ces inconvénients, les Alliés ont pris les décisions suivantes :

La saisie des exportations allemandes à bord des bateaux neutres a été annoncée dix jours avant la date de son entrée en vigueur.

Un nouveau délai d'une semaine est accordé pour les marchandises qui, bien que d'origine allemande, sont devenues la propriété de ressortissants des pays neutres.

Enfin, cette mesure ne s'appliquera pas – jusqu'à la fin de l'année – aux marchandises transportées en vertu de contrats antérieurs au 28 novembre.

Ne seront donc saisies, en fait, que les marchandises allemandes ou d'origine allemande qui auront été délibérément achetées et transportées en pleine connaissance des risques de saisie auxquels elles sont exposées.

Par ailleurs, pour éviter les délais, les armateurs neutres pourront se faire délivrer par les autorités consulaires alliées des ports d'embarquement des certificats constatant l'origine de leur cargaison. Un semblable système avait été appliqué au cours de la dernière guerre.

B. Conséquences vis-à-vis de l'Allemagne

Sur un total d'exportations, en 1938, de 5 milliards 788 millions de Reichsmarks, 1 milliard 811 millions de RM représentaient des exportations à destination des pays d'outre-mer.

Si l'on enlève de ces chiffres le produit des exportations dans les pays alliés ou dans leurs empires, il n'en demeure pas moins que sur un total d'exportations ramené à environ 4 400 millions de Reichsmarks, 1 300 millions, soit environ un tiers, représentent les exportations outre-mer.

Or, c'est principalement le produit de ces exportations qui permet à l'Allemagne d'obtenir les devises étrangères – et en particulier le dollar – dont elle a besoin.

En dehors des exportations du Reich vers les pays scandinaves et les Pays-Bas, les autres exportations en Europe peuvent difficilement lui procurer des devises. Tout au plus lui permettent-elles d'obtenir – par voie de troc – les matières premières indispensables à son économie de guerre. Par contre, les exportations aux États-Unis et en Amérique du Sud, qui représentent environ 50 % de ses exportations au-delà des mers, lui permettaient, directement ou indirectement, d'obtenir du dollar. Avant la guerre, ce dollar lui servait à payer les marchandises qu'elle importait de

ces pays. Depuis le blocus qui, en principe, interdit pratiquement ces importations, le produit des exportations vers le continent américain permettait au Reich de payer en devises appréciées une partie au moins de ses importations dans les pays d'Europe qui se montraient réfractaires au système du troc devenu le procédé normal de son commerce extérieur.

Il n'est donc pas douteux que la mesure que viennent de prendre les Alliés ne porte un rude coup à l'économie allemande.

C. Conséquences pour les Alliés

Ceux-ci, en dehors du bénéfice que leur apporte l'affaiblissement de la capacité de résistance allemande qu'entraînera fatalement l'arrêt de ses exportations d'outre-mer, devraient, en outre, profiter de cette mesure en supplantant l'Allemagne sur les marchés qu'elle aura perdus de ce fait.

Les milieux économiques anglais n'ont pas manqué de faire ressortir l'avantage que procurera à la Grande-Bretagne l'éviction de l'Allemagne des pays de l'Amérique du Sud. Un développement des relations commerciales entre l'Angleterre et ces pays servirait en effet à accroître les exportations britanniques – notamment en charbon et en textiles qui étaient justement les marchandises principalement exportées par le Reich dans ces régions.

Il n'est pas douteux que la France ne trouve également son compte à la libération de ces marchés.

Il est intéressant de remarquer que les milieux économiques anglais demandent au gouvernement britannique d'agir rapidement dans ce sens avant que les États-Unis n'aient eu le temps de profiter, eux aussi, du resserrement du blocus pour s'assurer, en Amérique du Sud, de nouveaux et fructueux débouchés.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 790

386

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1566 à 1569. *Moscou, 5 décembre 1939, 20 h. 03.*
Réservé.
(*Reçu* : le 5 (?), 19 h. 50)

Sous le no 1557[1] par la valise du 4, je vous signale les propos que m'a tenus à titre personnel, le 3, M. Potemkine au sujet de la Bessarabie,

[1] Télégramme en date du 4 décembre. M. Naggiar y rapporte son entretien avec M. Potemkine du 3 décembre. À une remarque de l'ambassadeur français, de retour d'Odessa, sur le déclin de ce

question qui sera réglée sans qu'il soit besoin « d'opération »[1]. Le ministre de Roumanie m'a dit qu'à sa connaissance, une négociation n'est même pas annoncée à ce sujet entre Bucarest et Moscou. M. Davidesco ne voit du reste pas comment son gouvernement pourrait céder au sujet d'une province qui n'abrite que 300 000 Russes sur 3 000 000 d'habitants, et alors que de l'autre côté de la frontière il y a des groupes compacts de Roumains dont l'URSS a reconnu la personnalité ethnique en créant la République socialiste soviétique de Moldavie. Malgré ses efforts, le Ministre n'arrive (…)[2] à prendre contact avec (…)[3]. Il ne parvient pas davantage à obtenir de réponse à sa note ni de solution satisfaisante de fait au sujet des problèmes frontaliers urgents que soulève l'incorporation à la Russie de l'Ukraine polonaise.

Cette situation, jointe à l'effet produit par les méthodes soviétiques de pression contre la Finlande, donne un sens particulier aux propos de M. Potemkine. La République socialiste soviétique de Moldavie[4] pourrait devenir une base de départ pour une action russe du côté de la Roumanie, à qui l'URSS pourrait donner à choisir d'être traitée comme la Lituanie et en cas de refus comme la Finlande.

Par ce biais ou par un autre, la question roumaine sera posée par le Kremlin dès qu'il jugera le moment favorable. Ce qui s'est passé avec la Finlande indique qu'il est pressé et qu'il (…)[5] très fortement.

Je ne puis donc que renouveler à ce sujet les avertissements déjà donnés par cette ambassade, afin d'éviter que les Alliés ne soient surpris par les événements.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 60

port jadis si florissant, Potemkine manifeste ouvertement les visées russes sur la Bessarabie, selon lui *hinterland* naturel de la ville : « (...) Le commissaire-adjoint aux Affaires étrangères a pris d'autant moins de peine pour dissimuler les visées russes sur cette province, que son attribution à la Roumanie par les Alliés en 1920 n'a jamais été reconnue par l'URSS. Il a même eu la franchise de me dire qu'il était persuadé que la question serait réglée conformément au point de vue russe par négociations et sans qu'il soit besoin d'« opérations ». Selon l'Ambassadeur, « la question bessarabienne sera l'une des premières que posera le gouvernement de l'URSS après la solution de la crise finlandaise », tandis que le Reich, « par impuissance ou accord », laissera « la Russie reprendre une province conquise par elle au début du XIXe siècle et qui, sauf interruption de 1855 à 1878, a été russe de 1812 à 1918. » Face aux menaces soviétiques pesant sur son intégrité territoriale, « la garantie obtenue de la France et de l'Angleterre par le gouvernement de Bucarest pourrait être mise en cause ». M. Naggiar demande donc des renseignements « sur la portée de cette garantie » pour savoir notamment « si elle couvre la Roumanie contre une attaque de la Russie agissant seule ou en conjonction avec une tierce puissance. » (in « Papiers 1940 », Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 60, document non reproduit).

1 Souligné par Naggiar.

2 Lacune de déchiffrement.

3 Lacune de déchiffrement.

4 Une République socialiste soviétique de Moldavie sera créée le 2 août 1940, par la réunion de la Bessarabie réannexée à la Moldavie.

5 Lacune de déchiffrement.

387

M. BARGETON, AMBASSADEUR DE FRANCE EN BELGIQUE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 819[1].
Réservé.

Bruxelles, 5 décembre 1939.
(*Reçu* : le 7, 11 h.)[2]

Au cours d'un entretien amical avec un de mes collaborateurs, un membre socialiste du gouvernement a indiqué que le Conseil des ministres dans sa dernière réunion était arrivé à la conclusion, après un examen d'ensemble de la situation, que le danger d'une agression allemande semblait écarté pour la durée de l'hiver. Le Conseil cependant s'est refusé à envisager la démobilisation de certaines unités, celle notamment de la 17e division composée en grande partie de mineurs et que la pénurie de main d'œuvre dans les charbonnages aurait pu justifier. Le ministre de la Défense nationale a fait, en effet, valoir à l'appui du maintien des mesures militaires que le dispositif allemand à la frontière belgo-hollandaise n'avait pas subi de modification. L'évaluation du nombre de divisions qui s'y trouvent rassemblées oscille entre 52 et 58 ; aucun retrait n'a été constaté jusqu'ici et seul un certain « desserrement » a été noté.

Le ministre belge a confié à son interlocuteur que le récit de la crise de novembre tel qu'il a été fait dans un article du *Daily Telegraph* est exact dans ses parties essentielles. À plusieurs reprises, et avec une insistance marquée, il a affirmé que la Belgique interviendrait si la Hollande était attaquée. Par contre la Hollande n'a donné aucune promesse à la Belgique pour le cas où celle-ci serait l'objet d'une agression.

Le gouvernement allemand préparerait en ce moment un Livre Blanc dans lequel il serait fait état des méconnaissances ou non-observations de sa neutralité par la Belgique. Cette publication, a observé le Ministre, fournirait d'éventuelles justifications à Berlin pour de futures entreprises de violence. Interrogé sur les raisons qui ont pu déterminer les dirigeants du Reich à renoncer en dernière heure à une attaque contre la Hollande, qui semblait entièrement décidée, le membre du gouvernement a indiqué les motifs principaux suivants : la certitude d'une intervention belge immédiate, l'action des éléments relativement pondérés dans le gouvernement allemand, les interventions de l'Espagne[3] et de l'Italie[4], celle-ci assez

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] Sur la démarche faite à Berlin par le gouvernement espagnol pour détourner l'Allemagne d'une attaque contre la Belgique, on peut se reporter au télégramme n° 512 du maréchal Pétain en date du 16 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Belgique, vol. 198, document non reproduit).

[4] Sur une démarche italienne allant dans le même sens – et peut-être effectuée de concert avec l'Espagne – voir le télégramme n° 4346 de A. François-Poncet en date du 18 novembre (in Z Europe 1918-1940, Belgique, vol. 198, document non reproduit). Cf. également sur le même sujet, la « note d'un informateur » transmise par l'ambassade de France à Rome le 5 décembre 1939 (*ibid.*, document non reproduit).

molle et la première beaucoup plus ferme, enfin les vives réactions de l'opinion américaine.

Les négociations économiques avec le Reich se révéleraient, du fait de celui-ci, difficiles, alors que le gouvernement belge est dans l'ensemble satisfait des résultats auxquels ont abouti les pourparlers engagés avec la France.

Les négociateurs français se sont montrés, a dit le Ministre, compréhensifs ; leurs collègues anglais, a-t-il ajouté, sont plus durs.

Enfin, faisant allusion aux attaques dont le ministre des Affaires étrangères est souvent l'objet, il a affirmé que la position de M. Spaak n'en saurait être sérieusement ébranlée. « Qui voudrait, dans les circonstances actuelles, prendre sa place et assumer les responsabilités de sa charge ? » Au cas où l'appel de la Finlande à la SDN entraînerait une réunion du Conseil, il pense que la délégation belge serait dirigée par le ministre des Affaires étrangères lui-même. La ligne de conduite qu'il suivrait ne serait pas encore arrêtée.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 818

388

M. CHARLES ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUISSE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1162[1]. *Berne, 5 décembre 1939.*

De notre informateur spécial.

Rapport parti de Berlin le 3 décembre au soir.

La guerre russo-finlandaise a surpris les milieux dirigeants du Bureau Ribbentrop. Tout en conseillant cette opération à Moscou, la diplomatie allemande avait perdu l'espoir de voir se réaliser ces projets qui, à ses yeux, constituent un premier pas vers l'entrée en guerre de la Russie contre les puissances occidentales, objet principal des efforts allemands à Moscou.

La nouvelle du conflit russo-finlandais avait été accueillie avec une joie triomphale à Berlin, mais entre-temps l'attitude italienne à l'égard du peuple finnois a suscité de graves appréhensions dans la capitale allemande. On ne s'attendait pas à une réaction italienne aussi violente en faveur de la victime de l'agression russe[2].

[1] En clair, par courrier.

[2] Voir le document n° 381, note 1.

Dans la nuit de samedi à dimanche, von Ribbentrop aurait téléphoné à Ciano pour lui faire part du mécontentement allemand suscité par la réaction de l'opinion publique italienne. Il aurait exigé que le gouvernement italien fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la répétition des manifestations en faveur de la Finlande. Cette intervention n'est pas, comme on sait, couronnée de succès, et on aurait décidé à Berlin de faire des représentations énergiques à Rome au cours de cette semaine. Il est possible que cette démarche soit faite auprès de Mussolini en personne par un envoyé spécial de Hitler. On parle de l'envoi de M. Keppler ou de l'ambassadeur Raumer à Rome qui serait chargé de la susdite mission.

On croit savoir à Berlin que la Russie se contentera de l'occupation d'Helsinki et des autres points stratégiques dont la cession fut exigée au cours des négociations russo-finlandaises. Moscou formerait ensuite un gouvernement finnois à sa dévotion qui mettrait un terme aux hostilités entre les deux pays. Les milieux militaires allemands semblent persuadés que ces objectifs seront atteints à la fin de décembre.

Une mission militaire allemande, commandée par le lieutenant-colonel Lange (Lang), serait partie en avion de Königsberg pour suivre, en qualité d'observateur, les opérations russes au nord de la Finlande (Mourmansk). Sa mission principale serait de se rendre compte des résultats obtenus par les chars d'assaut sur terrain glacé et enneigé.

D'autre part, un certain nombre d'anciens officiers allemands se seraient mis à la disposition de l'état-major finnois, contrairement aux ordres qu'ils avaient reçus de Berlin.

On estimerait au Bureau Ribbentrop que la nomination d'un gouvernement révolutionnaire par la Russie serait pour le moins prématurée[1].

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 29

[1] Allusion à la constitution, en territoire occupé par l'Armée rouge, d'un gouvernement provisoire présidé par le chef du Parti communiste finlandais Kuusinen. Voir document n° 369, note 2.

389

NOTE DE M. TIRARD POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Référence aux notes des 22 octobre[1] *et 2 novembre 1939*[2]

N. *Paris, 5 décembre 1939.*

Confidentiel.

I. Les garanties de sécurité de paix et l'opinion britannique

La position de la France à l'égard des « garanties de sécurité » a été clairement établie, dans les circonstances de l'heure, par la déclaration du gouvernement français devant le Parlement le 30 novembre 1939 :

« La France reposera les armes lorsqu'elle pourra traiter avec un gouvernement dont la signature engagera les actes. Elle traitera quand pourront être réparés les torts causés à des nations plus faibles, quand une sécurité durable pourra être établie. Il importe que cette sécurité soit fortement organisée, qu'elle repose sur des garanties matérielles qui en assurent la durée. Il importe qu'elle soit étendue à toutes les nations libres de l'Europe, à toutes les nations qui ont droit à l'indépendance par leur histoire et par leur culture.

L'heure n'est pas encore venue de parler publiquement des buts et des conditions de la paix. C'est seulement dans des lignes générales que cette paix peut être définie. Elle l'a déjà été publiquement et solennellement par la France et par la Grande-Bretagne, étroitement unies par une même volonté. Nous voulons la paix de la sécurité. Mais ce qu'il faut d'abord, c'est gagner la guerre. Voilà le seul but vers lequel doivent se tendre toutes nos énergies. Nous ne pouvons pas oublier, en effet, nous Français, qu'il y a parmi nous des hommes qui, au cours de leur vie, ont vu à trois reprises leur patrie ravagée ou menacée par l'Allemagne. Cela, nous sommes résolus à ne pas le revoir.

Mais, dans cette lutte pour notre sécurité, à l'heure où nous en sommes du moins, les opérations militaires, les conditions internationales, les réalités économiques ne peuvent retentir sur le destin des peuples que dans la mesure où elles exaltent leurs volontés ou, au contraire, les abattent ».

II. Il était d'autant plus opportun d'affirmer la position française à l'égard des garanties matérielles de sécurité, que l'opinion britannique vient d'être saisie au cours des dernières semaines, de l'ensemble des pro-

[1] Note du 22 octobre : document non retrouvé. Mais on peut se référer à la dépêche n° 763 du 24 octobre 1939, adressée à Paris par l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, intitulée « Le cabinet britannique et la question des buts de guerre » (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit).

[2] « Note sur les garanties de sécurité » de Paul Tirard, en date du 2 novembre 1939, ainsi que le télégramme n° 3856 envoyé le même jour par Corbin (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, documents non reproduits).

blèmes touchant les garanties de sécurité et les buts de guerre. Des articles de presse, des discours ont suscité entre libéraux, idéologues, traditionalistes, conservateurs ou réalistes, des polémiques en profondeur[1].

Polémiques d'ailleurs doublement inopportunes : on ne peut, en effet, que regretter de voir porter sur la place publique le débat d'un problème qui devrait être étudié dans le strict secret des dirigeants, des gouvernements et du haut-commandement. À l'égard des combattants, la publicité de tels examens peut avoir une répercussion morale fâcheuse ; à l'égard de l'adversaire, elle risque de fournir un élément d'appel au redressement d'une opinion déprimée. Plus inopportune encore serait une discussion publique des « garanties de guerre » rhénanes, dont l'écho ne manquerait pas de réagir sur l'opinion britannique, si elle n'est pas précédée d'accords gouvernementaux, et d'éveiller des suspicions aujourd'hui apaisées.

Sur les théories anglaises, en présence, nous renvoyons à l'article de M. Churchill et celui du *Times* du 3 novembre 1939[2].

Le *Times* a évoqué un programme lointain et forcément imprécis d'une Europe future groupée en États équilibrés, sous l'égide d'une Fédération qui constituerait l'amorce des États-Unis d'Europe.

Cette idéologie généreuse est reprise par les leaders des divers partis politiques : le major Attlee au nom du Parti travailliste, dans son discours du 6 novembre à Caxton Hall, Sir Andrew Mac Fadylan à la *Contemporary Review* préconisent, après la victoire alliée que tous déclarent condition préalable à toute solution constructive européenne, une paix « non dictée » (donc acceptée par l'Allemagne), la reconnaissance des droits des petites nations et l'édification d'une autorité internationale supérieure aux États nationaux et nantie de moyens militaires (voir dans le même sens, en France, *Le Populaire* du 7 décembre 1939).

Les opinions officielles publiquement exposées en Angleterre au cours des dernières semaines s'inspirent, pour partie, de ces vues : sans doute M. Chamberlain dans son dernier discours s'excuse-il du caractère « utopique » d'une Europe fédérée dans une fraternité générale[3]. Il en trace néanmoins le tableau édénique et invite l'Allemagne assagie à s'asseoir à la table ouverte des futures conférences.

Il y a lieu de noter que le problème plus immédiat des « garanties matérielles » de sécurité n'est plus mentionné.

De même Lord Halifax, le 6 décembre, réitère cette invitation. Il indique qu'il a été saisi par diverses personnalités de la suggestion d'une « déclaration d'armistice », dans le souci de prévenir une chute générale dans la ruine et l'anarchie. Il écarte d'ailleurs cette éventualité en raison de

[1] Sur les différents courants d'opinion s'exprimant au sein de la classe politique et de l'opinion publique britanniques au sujet des buts de guerre, cf. la dépêche n° 789, envoyée le 4 novembre 1939 par Corbin à Daladier (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit).

[2] Cf. la revue de presse du 9 novembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit).

[3] Cf. le message radiodiffusé adressé à l'Empire britannique du Premier ministre, N. Chamberlain, le 26 novembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Chauvel, vol. 146, folios 7-12).

l'impossibilité de faire foi à la signature ni à la parole des dirigeants actuels de l'Allemagne.

Il est vraisemblable, au reste, que les chefs de la politique britannique ont estimé qu'en retenant publiquement ces pensées généreuses à l'égard du peuple allemand, ils inciteraient celui-ci à se plus vite libérer de la tyrannie hitlérienne.

Signalons, dans le même sens, la déclaration de Sir Edward Grigg, secrétaire parlementaire au ministère de l'Information, dans sa circonscription (Revue de presse du commissariat général de l'Information du 12 novembre 1939) : « Nous n'envisageons pas une paix carthaginoise, mais une paix chrétienne dans laquelle toutes les nations peuvent apporter leur contribution pour faire de l'Europe « la Fédération » étroitement liée et unie, que les grands esprits, dans l'Église comme dans l'État, essaient de créer depuis des siècles. Nous pouvons par notre exemple, fournir aux autres peuples le terrain sur lequel ils pourront germer ».

Et Sir Edward cite au titre de Fédérations de peuples libres unis pour leur défense mutuelle et pour la poursuite d'un idéal commun, sans sacrifier l'idéal national, l'Empire britannique lui-même et la Suisse fédérale.

Il nous paraît qu'on ne saurait trop, de ce point de vue, souligner la portée historique et les répercussions ultérieures possibles des actuelles ententes de sécurité militaire, économique, financière et monétaire qui lient actuellement la France et l'Angleterre et constitueront peut-être, dans l'avenir, le bloc angulaire de l'Europe future.

Nous avons d'ailleurs relevé précédemment que s'il avait été fait honneur au Traité de sécurité tripartite de 1919, base de sécurité collective, souscrit mais non ratifié par la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis, il est vraisemblable que la guerre actuelle n'aurait pas eu lieu.

III. Les études de Chatham House

On sait l'influence officieuse et officielle de cette association privée d'études de politique étrangère.

Transportée à Oxford dans les locaux réquisitionnés, pour ses travaux, Chatham House, à la demande du gouvernement britannique, a chargé une importante section composée de hauts fonctionnaires, d'anciens diplomates, de professeurs, de juristes et d'hommes d'affaires qualifiés, de l'étude des conditions de paix. Certains de ses membres se sont vu attribuer de larges émoluments.

M. André Siegfried, qui a, récemment, pris contact avec eux a pu constater l'enthousiasme de ce groupe, de tendance libérale accentuée, pour le dogme de la Fédération européenne. Cette religion nouvelle, malgré sa parenté immédiate avec la Ligue des Nations, se défend avec énergie de prendre la route genevoise. C'est une réforme.

On partirait de l'Entente franco-britannique pour adjoindre, dès que possible, l'Italie et surtout l'Allemagne rénovée au premier bloc fédéré, bloc européen qui agrégerait des groupements de petits États associés.

Les États d'Amérique, ou d'Asie, à la différence de Genève, ne semblent pas devoir participer à la Fédération rêvée.

Mais les milieux britanniques intéressés se montrent soucieux de ne procéder qu'en contact et en accord avec les États-Unis du Nord.

IV. Allemagne et Russie

Les études poursuivies, les opinions exprimées par les intellectuels libéraux et par la presse de gauche font apparaître le désir de voir l'Allemagne participer au relèvement et à l'organisation de l'Europe, une Allemagne unifiée et non démembrée, sauf reconstitution des États incorporés de force dans le « Grand Reich hitlérien ». Lesquels ? Sur ce point il ne semble pas qu'on rencontre d'opinion arrêtée. On sait la vanité des plébiscites en pays germanique soumis aux méthodes policières allemandes. Mais on retrouve la tendance, qui a suivi la paix de Versailles, de ménager une Allemagne forte et unie.

On n'invoque plus les nécessités économiques et financières d'assurer le paiement des réparations.

Certaines personnalités, approchant les milieux dirigeants, laissent entendre, comme en 1919, qu'une Allemagne forte serait une digue anticommuniste qui s'opposerait à la Russie…

V. Les réalités

S'éloignant de ces données généreuses, mais encore « utopiques » selon l'expression de M. Chamberlain, des voix autorisées réclament comme principal et essentiel but de guerre l'établissement de « garanties matérielles de sécurité » à l'effet de permettre à l'Occident de vivre.

La *Nineteenth Century Review*[1] a publié le 1er novembre 1939 un article retentissant, repris dans les fortes déclarations du maréchal Lord Milne.

La revue de presse du commissariat de l'Information (nº 2 du 4 novembre) souligne que la *Nineteenth Century Review* est de loin la première revue anglaise et que l'auteur, qui signe « le Directeur », est M. F. A. Voigt, l'un des meilleurs spécialistes de Grande-Bretagne, longtemps de tendance germanophile.

Le traité de Versailles a été, dit-il, à tort décrié. La guerre actuelle ne vient pas de l'injustice du traité de Versailles mais de l'inexécution de ses clauses militaires.

« L'injustice de Versailles est une légende créée par la propagande allemande nationale…

La seule injustice radicale commise par les puissances alliées fut de permettre à l'Allemagne de violer le traité, en n'insistant pas sur l'observation permanente des clauses militaires.

[1] La dépêche n° 810 de Corbin, en date du 15 novembre 1939, contient une longue analyse de cet article (in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 9, document non reproduit).

En permettant à l'Allemagne de réarmer, en évacuant prématurément la Rhénanie et en tolérant la réoccupation par l'Allemagne, elles ont rendu possible la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas le traité, c'est le fait de n'avoir pas veillé à son exécution qui a été l'injustice, dont nous avons été terriblement payés par ce qui est descendu sur nous ».

« Les Alliés occidentaux, par leur négligence, par leur manque de réalisme et par l'obsession d'un pacifisme utopique et de rêves ambitieux de concorde universelle, ont rendu une fois de plus possible l'agression allemande ».

Et l'auteur, en conclusion, se réclame de l'autorité difficile à contester de William Pitt :

« La guerre est toujours un saut dans l'inconnu. Il serait donc non seulement futile mais très dangereux de déclarer maintenant des buts de guerre positifs. Les buts de guerre d'aujourd'hui peuvent n'être pas ceux de demain, car la guerre, dans son cours, pourra nous obliger d'abandonner certains buts et d'en adopter d'autres. Mais il y a une exception, le seul but de guerre qui soit la condition absolue de la victoire, ce but fut indiqué par William Pitt. "Quel est le but de la guerre ? c'est la sécurité" (discours à la chambre des Communes le 17 février 1800).

« Comment atteindre ce but ? Non pas par quelque système abstrait ou idéal. Non pas par la Société des Nations, ni par une « union fédérale » etc. Ces systèmes ne sont pas seulement sans valeur en eux-mêmes, mais positivement dangereux parce qu'ils dissimuleront l'insécurité de l'Europe sous une sécurité factice, si l'unique condition n'est pas remplie.

Cette condition est la prépondérance armée permanente des puissances occidentales. La nature précise de cette prépondérance permanente ne peut pas encore être indiquée. Elle comporte cependant un point essentiel : quelque mesure que l'on prenne à l'égard de l'unité politique et économique des Allemands, leur unité stratégique doit être brisée dans l'intérêt de notre propre sécurité, de la sécurité de l'Europe et au nom de la justice envers tous, à présent et dans les générations futures.

Le Rhin doit devenir, pour toujours, la frontière stratégique des puissances occidentales. Nous devons avoir d'autres buts de guerre tels que la restauration des républiques polonaise, tchécoslovaque, et peut-être autrichienne, pas nécessairement dans leurs anciennes frontières. Mais ces buts auront été atteints en vain, et le nouvel ordre européen sera renversé comme le précédent, si nous permettons jamais aux troupes allemandes de traverser une fois de plus le Rhin. »

VI. L'Allemagne future :

Quels que soient les partis ou les opinions, un trait leur est commun : on ne pourra traiter qu'avec une Allemagne rénovée, libérée du « nazisme » ou de l'« hitlérisme ».

Au soutien de cette donnée, se rencontrent d'ailleurs tous les éléments « émigrés » à Londres ou à Paris. Des équipes sont prêtes, sociales-démo-

crates ou catholiques, qui réclameront, en leur faveur, le préjugé de confiance auprès des Alliés.

La formule retenue par la déclaration française est plus sage et plus conforme aux données de l'histoire : s'assurer que l'Allemagne ou le germanisme a repris conscience de son génie et de sa véritable civilisation, celle qui a donné au monde Beethoven, les philosophes et les savants, et Goethe.

Mais ne cessons d'entendre l'avertissement des historiens français les mieux informés des choses d'Allemagne et des circonstances de sa restauration politique et militaire : le nazisme, l'hitlérisme sont nés d'un mouvement de jeunesse. Ils ont su saisir l'instant de redonner à une jeunesse égarée et traditionnellement versée « dans le goût de la catastrophe », le sens de la vie en lui rendant l'orgueil de la patrie.

En même temps Hitler a écrasé l'intelligence, supprimé systématiquement la culture intellectuelle, remplacée par le culte physique de la force.

Des années seront nécessaires pour assigner à la jeunesse allemande de nouveaux idéaux humains, à moins d'une brutale réaction en présence des excès du régime.

En attendant et sans nier la beauté des architectures généreuses et fraternelles d'une Europe fédérée sous l'égide de la justice et régénérée dans le concept de la bonté et de la raison, n'oublions pas que la déesse de la Sagesse est casquée et que le bouclier et la cuirasse couvrent la sérénité de sa pensée.

L'ordre des urgences appelle en première ligne la sécurité matérielle de la zone rhénane qui abritera l'Occident franco-britannique.

Les ententes occidentales à trois, puis à quatre apparaîtront ultérieurement comme la base de l'Europe future, commandées par les répartitions et les regroupements que permettront les décisions militaires.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 6

390

M. Charles Alphand, Ambassadeur de France en Suisse,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1120. *Berne, 5 décembre 1939.*

Je crois devoir signaler au Département l'impression que j'éprouve d'une évolution de l'opinion politique des dirigeants helvétiques en ce qui concerne la guerre.

On se souvient de la réprobation presque unanime qui avait accueilli les accords de Munich. La Suisse nous accusait d'avoir manqué à notre pa-

role. L'attitude franco-anglaise dans l'affaire polonaise a eu, par conséquent, l'approbation unanime du pays ; et cette approbation unanime continue à se manifester dans l'opinion publique et dans le peuple. Il n'est besoin que d'assister à une séance de cinéma où seules les actualités françaises sont projetées, même dans la Suisse alémanique. Elles sont précédées d'un avertissement demandant qu'aucune manifestation ne vienne troubler le spectacle, mais on se rend compte que, si des films de propagande allemande étaient représentés, ils seraient ou boycottés ou sifflés.

Ce même sentiment a existé au début de la guerre dans les classes dirigeantes : on ne trouvait, à ce moment, de réserve que dans une certaine classe de soi-disant aristocratie que ses placements en Allemagne obligeaient à retourner dans ce pays tous les ans pour y déposer les marks en provenant. Encore cette aristocratie, liée surtout au souvenir de l'Empire allemand, manifestait-elle des sentiments de réprobation contre le national-socialisme !

Il faut mettre à part quelques personnalités comme MM. Musy et Burrus, franchement ralliés, pour diverses raisons, à l'hitlérisme et dont la propagande se manifestait surtout par un anti-bolchevisme acharné et qui se trouvent aujourd'hui assez gênés par l'union russo-allemande.

C'est dans ces conditions que la mobilisation suisse s'est effectuée, avec l'idée de repousser toute agression qu'on savait ne pouvoir venir que de l'Allemagne et de combattre, le cas échéant, aux côtés des armées françaises.

Depuis trois mois que cette guerre dure, que cette mobilisation se poursuit en Suisse, apportant dans l'économie de ce pays d'assez graves troubles, une évolution lente se produit, spécialement chez les dirigeants. Cette évolution, dont j'ai plus l'impression que la certitude, provient à la fois de la peur des responsabilités et de la crainte de l'envahissement par l'Allemagne qui incitent le gouvernement, en présence de réclamations constantes de l'Allemagne, à éviter tout prétexte à une intervention.

La première manifestation de cette crainte s'est produite à propos de la presse. Un souci excessif de la neutralité a fait prêter l'oreille aux réclamations allemandes qui, non seulement voulaient bannir des journaux helvétiques toutes injures contre les gouvernements étrangers, mais voulaient obtenir une impartialité absolue dans l'appréciation des faits, cette impartialité devant se comprendre en ce sens que, pour cette appréciation, les journaux auraient présenté les thèses allemandes de préférence aux thèses alliées. L'opinion publique et la presse ont résisté jusqu'ici victorieusement à ces prétentions[1].

J'ai eu l'occasion de signaler au Département combien les nouvelles sont présentées, pour la plupart, sous le jour favorable que leur donne l'agence Havas. Néanmoins, le gouvernement fédéral et la censure mili-

[1] Sur la presse helvétique et l'attitude du gouvernement fédéral vis-à-vis des journaux trop ouvertement francophiles (tel le *National Zeitung*) ou germanophile (comme le *Neue Basler Zeitung*), voir le rapport du Service d'information n° 5, en date du 25 novembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Suisse, vol. 256).

taire continuent à multiplier leurs conseils de prudence et de réserve et déjà on sent, dans certains journaux, une modification non pas dans le libellé des nouvelles elles-mêmes mais plutôt dans leur présentation et dans les titres. L'influence italienne, qui est si grande en ce pays, s'exerce d'ailleurs en ce sens et elle a gagné à sa cause Mgr Besson, l'évêque de Fribourg, qui, à différentes reprises, a fait paraître dans le grand journal catholique de Fribourg *La Liberté* des conseils d'impartialité qu'il impose aux rédacteurs de ce journal. Ces derniers nous sont entièrement favorables et s'inclinent à regret devant les ordres de l'évêque (voir ma lettre n° 1119 en date de ce jour)[1].

L'évolution que je crois devoir signaler doit être examinée à divers points de vue, ce qui nous permettra d'en déterminer les causes :

1) Point de vue politique :

Le Conseil fédéral, j'ai eu bien souvent l'occasion de le dire, sous l'influence de M. Motta, marque de grandes sympathies à l'égard de l'Italie. La neutralité maintenue de ce pays et les offres de toutes natures faites par M. Mussolini à la Suisse en ce qui concerne son ravitaillement n'ont fait qu'augmenter les sentiments pro-italiens du gouvernement fédéral. D'autre part, ce dernier perd beaucoup de son autorité. Des chagrins de famille et la maladie privent M. Motta de la plupart de ses moyens : il est invisible depuis plusieurs semaines. Le conseiller fédéral Obrecht, chargé de l'Économie publique, est également très malade et, de ce fait, la politique économique de la Suisse se trouve sans direction réelle.

Le conseil doit être renouvelé prochainement[2]. Il a le souci de se représenter dans sa forme actuelle. Dès lors, cette situation de carence (risque) de se continuer rendant difficiles toutes négociations et toute solution des affaires importantes.

Sans doute, le président de la Confédération, M. Etter, et celui qui prendra sa place en janvier prochain, M. Pilet-Golaz, sont-ils des hommes actifs et intelligents. Ils nous sont favorables mais ils dirigent des départements Intérieur et Transports, avec lesquels nous avons peu de rapports. Le Conseil fédéral vient d'avoir, dans la votation sur le traitement et la retraite des fonctionnaires, un échec très caractéristique qui montre que, sur ce point important de politique intérieure, il y a désaccord entre le gouvernement et le peuple. Il est à craindre que, sur la question de politique intérieure, l'accord ne soit pas aussi complet qu'il serait désirable.

2) Point de vue militaire :

La mobilisation qui se prolonge commence à embarrasser vivement le commandement. J'ai eu l'occasion de signaler les charges effrayantes qu'elle impose au budget de l'État. Elle a de plus graves inconvénients encore au point de vue moral. Tous ces militaires d'occasion, depuis trois mois dans

[1] Document non retrouvé.

[2] Le 13 décembre 1939.

des cantonnements, n'ont rien à faire. Les chefs, surtout ceux originaires de la Suisse alémanique, les mènent parfois plus durement que si la guerre était effective. On les fait bivouaquer et, pour les occuper, on leur fait faire des excursions dans les montagnes. Ils se fatiguent ; ils s'ennuient.

D'autre part, les grands chefs ont un grand sentiment de leur responsabilité et j'ai l'impression qu'ils feront tout pour éviter un envahissement des Allemands et surtout pour que leur pays ne devienne un champ de bataille. Sauf le général Guisan, qui est franchement favorable à la France, mais qui est certainement sous la grande influence de ses collaborateurs, les colonels qui ont fait leurs études militaires avant la guerre de 1914 ont une admiration très grande pour les méthodes allemandes.

J'ai eu l'occasion de signaler la situation particulière du chef d'État-Major général, le colonel Labhardt. De nombreux indices montrent à quel point il serait entre les mains d'agents allemands.

La situation est peut-être semblable pour les autres vieux colonels, le colonel Fietz, le colonel Wille, etc.

3) Point de vue économique :

La guerre actuelle – j'ai eu l'occasion de le signaler déjà – ne donne pas à l'industrie suisse les bénéfices qu'elle avait faits lors de la guerre de 1914 où elle pouvait librement vendre à tous les belligérants qui, à ce moment-là, payaient régulièrement leurs achats. D'autre part, le blocus gêne la Suisse qui, par des mesures de prévoyance excessives, semble vouloir faire des provisions exagérées, en sorte qu'un étatisme économique se développe dans le pays, le gouvernement se faisant acheteur d'un grand nombre de denrées, pétrole, charbon, sucre, etc.

Nous ne pourrons jamais savoir à quel point, à un moment donné, elle ne les cédera pas à l'Allemagne. En tout cas, les négociations commerciales se trouvent gênées, à la fois par le manque de direction provenant de la carence gouvernementale et par le désir d'assurer, non seulement le ravitaillement normal de la Suisse, mais également de permettre, dans une certaine mesure, de continuer son commerce avec l'Allemagne et d'alimenter le *clearing* germano-suisse.

J'ai bien l'impression que des accords, dont nous ne connaissons pas la portée exacte, ont été conclus entre l'Allemagne et la Suisse et que, sur ce point également, une vive pression est faite auprès du gouvernement helvétique.

J'ai tenu à signaler au Département cette évolution lente que j'ai aperçue dans les différents domaines examinés ci-dessus, dans l'attitude gouvernementale helvétique. Peut-être suis-je trop pessimiste ; c'est l'avis de plusieurs de mes collaborateurs.

Je tirerai, néanmoins, des considérations qui précèdent, les conclusions suivantes :

1. Au point de vue militaire, la Suisse sera forcée, par l'opinion publique et par la troupe elle-même, à résister à une invasion, mais elle n'est pas

certaine que les grands chefs fassent le nécessaire. D'informations qui m'ont été données, il résulte que, contre l'avis même des formations de défense contre avions, les officiers n'ont pas donné l'ordre de tirer contre des avions allemands qui survolaient le territoire suisse. Techniquement, ces officiers avaient peut-être raison et les circonstances empêchaient-elles réellement une action efficace contre les Allemands qui violaient la neutralité. Cette abstention a néanmoins été remarquée.

Ce qui peut être à craindre, c'est qu'en cas d'invasion allemande, le commandement tarde à faire appel aux troupes françaises précisément dans le but d'éviter que le territoire suisse serve de champ de bataille. Sans doute devrons-nous intervenir quand même ; notre situation internationale en serait néanmoins diminuée.

2. Nous devrons être très prudents dans la rédaction des accords commerciaux. La Suisse, sous l'influence de l'Italie, tentera certainement de ravitailler l'Allemagne.

3. Nous devrons être très prudents en ce qui concerne les commandes de matériel de guerre que nous faisons en Suisse. L'accord provisoire[1], qui a été conclu pour l'exécution des commandes effectuées avant la déclaration de guerre, se heurte déjà à de très grosses difficultés et on aperçoit la tactique des autorités suisses qui consiste à nous faire payer deux ou trois fois les mêmes concessions en ce qui concerne ces livraisons d'armes.

Nous serions extrêmement gênés si, comptant sur ces livraisons, nous devions, pour les obtenir, accorder des concessions que nous n'aurions pas faites en d'autres temps.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 62

391

M. RISTELHUEBER, MINISTRE DE FRANCE EN BULGARIE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 312. *Sofia, 5 décembre 1939.*

Plus que jamais l'opinion publique est sujette à des fluctuations dans les circonstances actuelles où le développement rapide et souvent imprévu des événements exerce sur sa sensibilité une influence constante qui provoque de brusques réactions.

Tel est notamment le cas pour l'attitude du peuple bulgare envers la Russie. La mise en mouvement du colosse moscovite, resté si longtemps

[1] Il s'agit de l'accord franco-suisse du 22 septembre 1939 portant sur les relations commerciales entre les deux pays.

inactif, avait été saluée ici avec un véritable enthousiasme qu'expliquent des affinités de race, des liens traditionnels et des sentiments de reconnaissance. Après ce premier engouement, une partie de la population – classes possédantes, certains milieux intellectuels et surtout hommes participant au pouvoir – s'est ressaisie, s'étant rendu compte que les succès du « grand frère slave » annonçaient une expansion du bolchevisme qu'elle redoute.

Si tous les Bulgares sont russophiles, la russophilie de chacun d'eux est plus ou moins ardente suivant la mesure où ils se sentent menacés par le danger communiste.

Ceux-là ne sont qu'une minorité. Et ce pays, singulièrement pauvre, dont la production, uniquement agricole, est organisée suivant un système coopératif, dont le commerce est déjà à peu près entre les mains de l'État, offre à l'instauration du communisme un terrain facile.

Aussi l'influence russe enregistre-t-elle en ce moment une nouvelle et sensible hausse.

Les rapides succès de la Russie soviétique ont encore augmenté son prestige et confirmé chez le Bulgare l'idée que la masse russe bénéficiait d'un dynamisme irrésistible. Les récents événements de Finlande peuvent faire réfléchir à ce sujet, mais on n'en reste pas moins persuadé ici que la résistance finlandaise sera sous peu submergée et que la vague soviétique va continuer à déferler sur l'Europe.

Or au peuple bulgare, fatigué des guerres et devenu pacifique, l'URSS a réussi à se donner comme l'apôtre de la paix. Les tracts soviétiques déjà envoyés au Département insistent sans cesse sur ce thème : la Russie désire le maintien de la paix ; c'est l'Angleterre la seule responsable, non seulement du conflit, mais de la poursuite des hostilités. Cette propagande agit avec d'autant plus d'efficacité qu'elle est appuyée par une action allemande orientée dans le même sens.

D'autre part, dans le désarroi actuel, le Bulgare, sentant la menace qui plane sur tous les petits États, éprouve le besoin d'un protecteur. Ce sentiment l'a d'abord porté vers l'Allemagne, son allié de 1915, avec laquelle il pouvait espérer prendre la revanche d'une défaite subie en commun. Mais depuis que la Russie s'est mise en marche, il a trouvé plus naturel de mettre de nouveau son espoir dans le pays qui l'a autrefois libéré. Peut-être aussi, bien que le prestige de la force allemande reste considérable, a-t-il depuis peu moins de confiance dans la victoire du Reich.

Il est d'ailleurs persuadé que, les comptes de la Russie une fois réglés au Nord, son intérêt se portera vers le Sud-Est. Que la Bessarabie soit récupérée sans résistance ne lui paraît pas douteux. Le Russe devant alors être très proche, sa protection pourrait s'exercer d'une façon mal définie, mais cette proximité apparaît de toutes façons comme un gage de sécurité.

Enfin l'arrivée récente d'un nouveau ministre de l'URSS, jeune, actif, et secondé par de nombreux collaborateurs, a donné à la légation soviétique un rayonnement qui lui avait longtemps fait défaut.

Sur le terrain culturel, la librairie soviétique est devenue un centre de propagande. À la demande de la légation, la *Pravda* et les *Izvestia*, jus-

qu'ici interdits, sont publiquement vendus depuis une huitaine de jours. Déjà près de 6 000 exemplaires en sont distribués journellement ; leur prix modique de 2 leva les met à la portée de tous. De même les livres soviétiques se vendent fort bon marché. Jusqu'ici arrêtés par la censure, les films russes ont été tout à coup représentés, et avec un éclatant succès. L'un d'eux, intitulé *Sur la frontière* (qui, d'ailleurs, évoque longuement des scènes de guerre en principe interdites) tient l'affiche depuis six semaines déjà. L'importation de ces films aurait augmenté de 70 % depuis le début des hostilités.

Quant aux tracts communistes, ils décèlent nettement leur inspiration soviétique. Leur origine se révèle facilement, m'a-t-on assuré, à leur type et à une certaine gaucherie d'expression.

De toute évidence, cette propagande va tenter un sérieux effort au cours de la campagne électorale, bien que les autorités aient déjà pris certaines précautions en éloignant de la capitale les agitateurs les plus actifs.

C'est surtout dans le domaine de la presse que l'action soviétique se fait, depuis peu, nettement sentir. Mon télégramme n° 428[1] a indiqué de quelle façon les journaux avaient réagi en présence des événements de Finlande. Ils ont été unanimes à approuver la Russie qui « ne faisait que remplir sa mission historique en récupérant des territoires arrachés par des traités injustes ». Un publiciste passant pour l'ami du président du Conseil a même pu écrire dans un journal officieux : « Il faut regretter que des hommes politiques puissent encore considérer l'action russe comme une manifestation de 'communisme agressif', quand il s'agit simplement de la lutte menée par un bloc de 180 millions pour rétablir le grand État russe, sans aucune considération pour le régime intérieur des autres pays. Aussi la Bulgarie n'a aucune raison de s'inquiéter de la renaissance russe. Celle-ci n'a rien qui soit en opposition avec ses intérêts ; au contraire. Et c'est certainement ce qui sera reconnu par les deux gouvernements afin de répondre au sentiment des peuples et à leurs intérêts mutuels ».

Même un esprit cultivé et fin comme M. Petke Staïnov, ancien ministre à Paris, perd tout sens critique quand il écrit sur la Russie. Il n'a pas hésité dernièrement, à propos de l'élaboration de la constitution bulgare, à prétendre que les Russes avaient alors préconisé l'introduction de principes démocratiques, tandis que Français et Anglais s'étaient montrés partisans des formules réactionnaires.

Quant au bas peuple, il manifeste à sa façon ses sympathies et ses espoirs en commençant à afficher une certaine arrogance. Plus ou moins ouvertement, on déclare, même parmi le prolétariat intellectuel, que le règne des bourgeois touche à sa fin et que l'arrivée des Soviets va bientôt mater ceux-ci.

On est tout étonné que le gouvernement ne cherche pas, dès maintenant, à enrayer avec énergie ce courant populaire dont lui-même, et surtout le Souverain, ne peuvent que pâtir. Pourquoi, se demande-t-on, ces

[1] Document non retrouvé.

libertés de langage dans les journaux, quand la presse est sévèrement contrôlée et censurée ? Pourquoi cette large diffusion, dans la rue, de feuilles soviétiques alors que les journaux français sont si souvent saisis sans ménagement ? Il y a là un fait troublant.

Certains tentent de l'expliquer par un subtil calcul qui consisterait à fermer les yeux sur des manifestations extérieures, jugées assez inoffensives, cette apparente mansuétude servant en réalité de couverture aux mesures policières assez rudes prises contre les individus réellement dangereux.

En tout cas, la disgrâce du ministre de Bulgarie à Moscou[1], déplacé pour avoir prêté l'oreille à des suggestions de collaboration bulgaro-russe, indique que le gouvernement est conscient du danger et qu'il est loin de partager l'engouement populaire.

Z Europe 1918-1940, URSS, 991

392

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères[2].

T. n°s 1582 à 1586. *Moscou, 6 décembre 1939.*

Parlant récemment à un diplomate neutre, un des membres de l'ambassade d'Italie lui a dit que son gouvernement n'avait pas fait contre le bolchevisme en Espagne un effort supérieur à celui de la conquête de l'Éthiopie pour lui laisser le champ libre dans d'autres parties de l'Europe.

Du point de vue de l'intérieur on peut penser qu'en effet M. Mussolini est obligé de tenir compte de ce sentiment et cherche à raviver la couleur anti-Komintern dont il a paré sa politique extérieure d'accord avec M. Hitler notamment à propos de l'affaire d'Espagne et de leur tentative commune de nous couper de l'Afrique.

Mais venant d'un pays qui, il y a sept mois à peine, attaquait l'Albanie le jour même du Vendredi Saint, les manifestations spectaculaires organisées en Italie en faveur de la Finlande et contre l'URSS ne sauraient être

[1] M. Antonov. Dans son télégramme n° 431 du 4 décembre, M. Ristelhueber évoque le « prix que le gouvernement soviétique attachait à la collaboration du ministre de Bulgarie » : « Je ne sais s'il a réellement soumis à son gouvernement un programme précis d'action conjuguée bulgaro-russe élaboré à Moscou, mais il est exact que le Roi a pris ombrage des propos inconsidérés tenus dans ce sens par M. Antonov à qui son caractère officiel n'a pas réussi à faire perdre ses habitudes de journaliste. » (in Z Europe 1918-1940, Bulgarie, vol. 115, document non reproduit). M. Antonov, nommé à Stockholm, est remplacé par l'ambassadeur de Bulgarie à Ankara, M. Christov, « qui passe pour un germanophile convaincu. »

[2] D'après les numéros d'ordre, le télégramme a été envoyé à Paris mais il a été retrouvé dans les Dossiers Massigli, sous l'en-tête de l'ambassade de France en Turquie (télégramme à l'arrivée).

prises à la lettre[1]. Ce que l'on sait de la manière du *Duce* permet de rechercher la manœuvre que cache ou l'action que prépare cette indignation. Les représentants des pays balkaniques ne manifestent à cet égard une inquiétude que partage mon collègue turc.

Ce dernier m'a dit à ce propos à titre tout à fait secret que, au cours des négociations de Moscou, Staline avait insisté pendant plus de vingt minutes auprès de M. Saradjoglu pour détacher la Turquie de la France et de l'Angleterre et le convaincre de se rapprocher au contraire de l'Italie[2].

Bien que cette pression ait été faite le 2 octobre, c'est-à-dire en un temps où l'on pouvait ici ne pas considérer Rome hors du circuit Berlin-Moscou, elle doit retenir notre attention.

S'il y a entre l'Italie, la Russie et l'Allemagne concurrence d'intérêts en Europe centrale et dans les Balkans, ce fait pourrait conduire à des accords de partage entre les trois puissances totalitaires aussi bien qu'à un conflit. Ayant le désir de ne pas jouer un rôle à la suite ni non plus de s'engager à fond dans une guerre, M. Mussolini aurait, par les manifestations récentes, cherché à provoquer des offres de Berlin et de Moscou au moment où, en prévision de la « liquidation » escomptée de la Finlande, le partage des Balkans peut devenir d'actualité entre le Reich et l'URSS.

Cette offre satisfaisante de leur côté ou une surenchère du nôtre, une prise italienne de gage dans la mer Adriatique ou ailleurs « pour barrer la route au bolchevisme » ne seraient pas à écarter.

Afin d'éviter ces éventualités qui seraient également graves de conséquences, les gouvernements alliés ne sauraient se montrer trop unis ni trop forts dans la Méditerranée et en Orient.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 46

393

M. Gaston Maugras, Ministre de France en Grèce,
à M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Athènes, 6 décembre 1939.*

M. Metaxas a prononcé ces jours derniers devant la chambre de commerce d'Athènes un discours qui mérite qu'on y prête quelque attention.

Il en a consacré un paragraphe à la situation diplomatique de la Grèce qui serait, à l'en croire, « meilleure qu'elle n'a jamais été ». L'Italie, « notre

[1] Sur ces manifestations, se reporter au document n° 381.

[2] À propos de l'entretien entre Molotov, Staline et Saradjoglu du 2 octobre 1939 à Moscou, voir notamment les documents n°s 177, 179, 180 et 181.

grande voisine d'Occident », les « alliés balkaniques et en particulier la Turquie » ont eu l'honneur d'une mention nominative. Quant à la France, l'Angleterre et l'Allemagne aussi sans doute, elles ont été rangées sous une rubrique commune et anonyme : celles des « puissances qui exercent une influence sur le sort de la Grèce ». « Nos relations avec elles sont également excellentes ».

De cette position détachée, M. Metaxas était bien placé pour dégager objectivement le sens de la guerre et prévoir ses conséquences.

« La guerre, a-t-il dit, sera longue parce que c'est une guerre idéologique, une guerre de religion et l'histoire nous enseigne que des guerres de cette espèce sont toujours longues. » Et cette longue guerre aura pour résultat un renforcement de l'autarcie en matière économique et de l'autoritarisme en matière politique. « Durant la guerre, les libertés ont été partout abolies, et à l'heure présente, les États les plus libéraux sont gouvernés de la façon la plus autoritaire... La paix revenue, retourneront-ils aux régimes politiques d'avant-guerre ? »

On ne s'attendait pas à ce que M. Metaxas présentât la guerre comme une tentative de gens dévoués au bien public pour passer la camisole de force à un fou ou les menottes à un gredin. Mais quand il dit voir en elle le heurt de deux idéologies, alors on ne peut pas s'étonner que tant d'amis de notre cause en tirent argument pour nous dénoncer le chef de leur gouvernement comme un sympathisant de la foi naziste.

M. Metaxas ne décelait rien de ses sentiments intimes en refusant de prendre parti dans un conflit d'intérêts politiques, mais il ne pouvait éviter, s'il donnait à ce conflit un caractère religieux, que les doctrines dont se réclame son gouvernement le fissent soupçonner de quelque complaisance envers Berlin.

Sans doute est-il aventureux de parler des réactions de l'opinion publique dans un pays d'où toute liberté de parler et d'écrire a disparu, mais il n'en semble pas moins que la guerre, par l'intérêt pour le succès de nos armes qu'elle éveille dans le clan libéral, par les espoirs qu'elle y suscite, ait contribué à élargir encore la distance qui séparait le gouvernement de ses adversaires. On n'a guère de chances de se tromper en disant que l'attitude des cercles officiels à notre égard ne répond pas aux vœux de la majorité de la population et qu'une certaine réprobation pèse sur le gouvernement qu'on accuse de trop se souvenir des intérêts du régime à une heure où il ne faudrait plus penser qu'à ceux du pays.

Mais, comme s'il craignait que la fin de la guerre – pour ne pas dire la victoire des Alliés – donnât à son peuple des velléités d'émancipation, M. Metaxas se hâte d'étendre la mainmise de l'État sur tout ce qui y échappait encore. La guerre justifie de telles mesures dans le domaine économique et social. Mais elles ne se bornent pas là. Tous les établissements d'instruction libre voient leur autonomie réduite de jour en jour et, par une contrainte croissante, tous les écoliers et étudiants sont amenés à s'enrôler dans les bataillons de la « Nouvelle Jeunesse ». Depuis octobre, dans chaque établissement d'instruction, un jour par semaine, le mer-

credi, doit être consacré tout entier à l'enseignement civique et aux défilés en uniforme sous le commandement des moniteurs. M. Metaxas, en dépit de son âge, compte sur ses bataillons scolaires pour assurer la durée de sa dictature. Comme Hitler, désespérant des générations sclérosées, il se tourne de plus en plus vers la plastique jeunesse. Mais de beaucoup de côtés, on me signale que les grands chefs comme les états-majors locaux de ces milices sont « germanophiles », et quelque défiance que m'inspire ce genre d'étiquette, je serais en effet surpris que pas mal de ces personnages aux bottes martiales ne se sentissent pas plus de parenté avec Rudolf Hess qu'avec M. Chamberlain.

J'ajoute en dernière heure à cette lettre deux nouvelles qui, chacune en son genre, me paraissent assez propres à la compléter.

1. Un riche Grec d'Amérique, venu ici pour traiter d'importantes affaires, ayant été reçu en audience par le Roi, avait obtenu de lui quelques paroles aimables à l'adresse du public américain. Georges II s'y donnait comme un souverain constitutionnel, ami des institutions démocratiques et admirateur du président Roosevelt.

Le Grec confia son message à deux compatriotes, correspondants de journaux américains. Les fonctionnaires de la censure, impressionnés par son auguste origine, le laissèrent passer. Le résultat fut que les deux journalistes et les deux fonctionnaires responsables furent immédiatement incarcérés. Ils ont été depuis relaxés mais les fonctionnaires ont perdu leur place.

2. La semaine dernière est arrivé en Grèce M. Tschammer von Osten, *führer* de l'athlétisme allemand, accompagné de deux fonctionnaires de son département. Après deux journées passées à Athènes, au cours desquelles il a été reçu par le diadoque et M. Metaxas et invité à déjeuner par le ministre de l'Instruction publique, il est parti pour Olympie visiter les fouilles allemandes. Il y est encore. Qu'est-il venu faire ? Je l'ai demandé à M. Metaxas qui m'a répondu : « Croyez bien que nous ne l'avons pas invité ; il s'est invité lui-même ! ». Et évidemment le gouvernement paraît assez gêné par la présence de ce touriste compromettant dont il a recommandé à sa presse de parler le moins possible. Il est difficile d'admettre que l'organisateur des derniers Jeux Olympiques n'est venu jusqu'ici, en pleine guerre, que par intérêt pour le site d'Olympie. De toutes les explications qu'on donne à son voyage, la plus plausible est celle qui le rattache à de vagues projets de « collaboration » athlétique. Il se pourrait fort bien par exemple que l'état-major dirigeant de la « Nouvelle Jeunesse » eût demandé à recevoir d'Allemagne certains conseils techniques, des renseignements sur l'organisation de la *Hitlerjugend*, et que les Allemands, avec leur manque de tact habituel, eussent, dans le dessein de flatter les Grecs, envoyé ici comme *Advisert*, leur *Führer* sportif lui-même.

Z Europe 1918-1940, Grèce, 203

394

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5356[1].
Réservé.

Rome, 7 décembre 1939.
(*Reçu* : le 10, 13h.)[2]

J'ai déjà rendu compte dans mon télégramme n° 5321-26[3] de mon entretien du 6 décembre avec le comte Ciano. J'en ai noté le sens général et les points principaux. Quelques détails supplémentaires présentent assez d'intérêt pour mériter, semble-t-il, d'y être ajoutés.

En ce qui concerne la communication des gouvernements alliés et les apaisements fournis par ceux-ci quant au ravitaillement futur de l'Italie en charbon, j'en avais fait l'objet d'un bref « aide-mémoire »[4]. Le comte Ciano s'est saisi de la feuille sur laquelle celui-ci était écrit « pour la montrer, a-t-il dit, à M. Mussolini, qui, certainement, en apprécierait le contenu ».

Le Ministre lui-même s'en félicitait et m'a remercié chaleureusement. Que l'Angleterre fût en mesure d'approvisionner l'Italie en charbon à la place du Reich, il le croyait possible. Il était moins disposé à admettre qu'elle pût acheter à la Péninsule l'excédent de la production agricole de cette dernière. Et d'ailleurs, ajouta-t-il, l'Allemagne s'intéresse beaucoup à ces produits, qui l'aident à se nourrir , et elle insiste pour que nous augmentions les quantités que nous lui vendons ! Le comte Ciano ne songeait pas à nier, au surplus, que son pays ne rendît des services au Reich, comme il nous en rend à nous-mêmes. « Mais ce n'est pas une raison, fit-il remarquer, pour nous appliquer des mesures de contrainte rigoureuses à l'excès. Quelques milliers de tonnes de plus ou de moins ne valent pas les difficultés qu'elles provoquent. Vous n'avez pas intérêt à nous infliger des vexations. C'est, d'ailleurs, je le reconnais, des Anglais plus que des Français, que nous avons à nous plaindre. Dans les milieux maritimes italiens, je vous l'ai déjà indiqué, chez les armateurs, on est, à l'heure actuelle, exaspéré contre l'Angleterre. »

J'avais exprimé la crainte que cette mauvaise humeur ne fût, en partie, l'effet des excitations allemandes. Je fus ainsi amené à parler des bruits

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] Télégramme en date du 6 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 25 (document non reproduit).

[4] Cette communication avait été prescrite à l'Ambassadeur par le télégramme n°s 1487-1488 du Département en date du 4 décembre (document non retrouvé). Le télégramme n°s 5321-5326 de A. François-Poncet au Département (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 24, non reproduit) n'évoque qu'une des prescriptions faites à l'Italie : « l'annonce à l'avance des départs des cargos chargés de charbon. »

répandus à Rome, et selon lesquels le *Duce* serait, à l'heure actuelle, soumis par l'Allemagne à de très vives pressions.

Mon interlocuteur compléta ma pensée et mentionna, alors, de lui-même, les rumeurs qui le représentent comme en désaccord avec M. Mussolini. Il convint implicitement que les pressions dont on s'entretenait étaient réelles. « Évidemment, dit-il, l'Allemagne ne demeure pas inactive. » Mais il affirma qu'il n'en résultait aucun changement dans la position de l'Italie. Quant aux prétendues dissensions qui se seraient élevées entre lui et son beau-père, il les déclara de pure invention, absurdes, inconcevables. « Je n'existe, expliqua-t-il, que par Mussolini, et pour lui. Je ne dis, je ne fais rien qu'il n'approuve. Je le consulte en toutes choses. Si j'étais en désaccord avec lui, ma présence à la tête du Ministère n'aurait plus de sens. Je n'y resterais pas un jour de plus ; je n'aurais plus aucune raison d'y rester ; j'irais à la chasse, que j'aime beaucoup, ou à la pêche. »

À plusieurs reprises, dans le passé, j'avais avoué franchement au comte Ciano que la manière dont se comportait le *Duce*, le soin persistant qu'il avait de ménager l'Allemagne, l'aversion, les rancunes obstinées dont il témoignait à notre égard, les attaques persévérantes dirigées contre nous par les journaux qui le touchaient du plus près, semaient dans nos esprits le doute et le soupçon sur ses intentions profondes. Le ministre ne s'étonna donc pas que je revinsse à ce thème et qu'à son propos, je rappelasse qu'on racontait dans les milieux allemands de Rome que M. Mussolini avait, il y a une quinzaine de jours, renouvelé à Hitler sa promesse d'intervenir à ses côtés, s'il le désirait, au printemps prochain. J'ai rapporté la réponse du comte Ciano. « Laissez donc Mussolini : il doit vous suffire de trouver dans mon attitude le reflet fidèle de sa pensée. Vous pouvez, je vous l'assure, vous fier entièrement à moi. » Le comte Ciano sous-entendait : « Mon attitude vous est favorable. C'est donc la preuve que l'attitude de Mussolini ne vous est pas hostile. »

J'ai, tout de même, été frappé qu'il eût évité de répondre directement à mon allusion à la promesse renouvelée d'appui à Hitler et qu'il ne se fût pas écrié : « Mais non ! ce n'est pas vrai ! »

Une telle protestation, si elle avait jailli spontanément, aurait eu du prix. Elle n'est pas venue.

Ainsi subsiste l'impression que la politique italienne, conformément à sa tradition, et peut-être aux nécessités d'une longue histoire qui l'a toujours exposée aux pressions contradictoires de l'étranger, joue, en réalité, sur les deux tableaux, le comte Ciano étant plus spécialement chargé de tenir les voies ouvertes du côté de l'Angleterre et de la France, M. Mussolini veillant, de son côté, à les tenir ouvertes du côté du Reich, les circonstances, et, principalement, les événements militaires, devant, au bout du compte, déterminer la décision finale[1].

J'avais, d'ailleurs, dit à mon interlocuteur, lorsqu'il m'engageait à me fier entièrement à lui : « Je vous rends cette justice que vous ne m'avez

[1] Passage souligné par A. François-Poncet.

jamais trompé. Mais vous m'avez quelquefois tu une partie de la vérité ». – « C'est mon métier. » avait-il répondu en souriant. – « *Le mien, avais-je répliqué, est de m'en apercevoir.*[1] »

J'avais dit aussi au Ministre que j'espérais bien qu'on ne lui reprochait pas de me recevoir trop souvent. Il m'avait sans aucune gêne répondu : « Vous pouvez venir me voir aussi souvent que vous voudrez. *L'essentiel est que les journaux n'en parlent pas*[2]. Quand Mackensen[3] me fait une visite, il traite de l'objet même de cette visite. Après quoi, il se lève et s'en va. Vous, je vous retiens et vous pouvez rester aussi longtemps qu'il vous plaît. C'est une nuance qui ne doit pas vous échapper. »

De fait, nos conversations sont toujours longues. Celle-là, en particulier, a duré une grande heure.

Devant l'émotion suscitée en Italie par les mesures franco-britanniques de blocus renforcé et par l'éventualité d'un arrêt du ravitaillement en charbon de la Péninsule, au moment même où l'Allemagne incitait le gouvernement de Rome à s'insurger contre les prétentions des Alliés et à se rapprocher plus nettement de Berlin, j'avais redouté que la réunion du Grand Conseil fasciste, prévue pour le 7 décembre, ne fût l'occasion de quelque virulent réquisitoire, suivi d'une manifestation désagréable, ou même menaçante, à notre adresse. Et c'est pourquoi j'avais souhaité de pouvoir, en fournissant des apaisements en temps utile, atténuer cet orage, ou l'empêcher de naître. Mais je craignais, en même temps, qu'au cours de l'examen de la situation extérieure auquel le Grand Conseil devait procéder, des doléances plus ou moins aigres ne fussent formulées au sujet de la médiocrité des achats effectués et des commandes passées par les diverses « Missions » françaises et anglaises, en Italie. Des industriels français, reçus en audience, il y a peu de jours, par M. Riccardi, ministre des Échanges et Devises, m'avaient rapporté que celui-ci avait déploré amèrement, et sur un ton désabusé, la lenteur de nos démarches, le caractère outrancier de nos exigences, l'insuffisance des marchés conclus, après des palabres interminables. Or, s'il est exact que cette politique d'achats et de commandes en Italie pourrait être menée avec plus de rapidité, de vigueur et d'ampleur, la faute en incombe beaucoup moins à nous-mêmes qu'au désordre, à l'enchevêtrement des compétences, aux contradictions et à l'absence de franchise des administrations italiennes, tant publiques que privées. Et, d'autre part, il est faux que les résultats obtenus jusqu'à présent soient dérisoires. Ils atteignent, au contraire, des sommes déjà fort importantes.

Pour prévenir une manœuvre éventuelle au sein du Grand Conseil, j'en ai entretenu le comte Ciano. Je lui ai lu la liste des contrats déjà signés, de ceux qui allaient l'être, de ceux, enfin, qui étaient en discussion, les premiers représentant, dès maintenant, un total d'environ 2 milliards de francs, les derniers portant sur une dépense à peu près égale. À cette occasion,

[1] Passage souligné par A. François-Poncet.
[2] Passage souligné par A. François-Poncet.
[3] L'ambassadeur du Reich à Rome.

on peut voir, d'ailleurs, combien il est utile que je sois informé de la marche de ces tractations et des progrès qu'elles réalisent. Le comte Ciano m'a répondu qu'il savait, quant à lui, à quoi s'en tenir ; il savait que les négociations se développaient d'une manière favorable et avaient déjà permis la conclusion de marchés considérables ; il en était très satisfait ; il n'y avait qu'à continuer ; si l'on cherchait à altérer la réalité en haut lieu, il ne manquerait pas de la rétablir. Loin de s'alarmer qu'on racontât que les Français et les Anglais, envoyés en Italie pour y faire des achats et y placer des commandes, perdaient leur temps en vains bavardages, il s'en réjouissait, au contraire ; il souhaitait qu'on colportât le plus possible cette version. « Cela me met, déclara-t-il, d'autant plus à l'aise. Cela me fournit le moyen d'opposer une réponse aux questions qui me sont adressées d'un certain côté. Je peux dire que les efforts que vous déployez, et auxquels on nous reproche de nous prêter, n'ont, en pratique, qu'un maigre succès. »

Sur la liste des commandes actuellement en discussion figuraient les mines anti-chars.

Le comte Ciano retint, au passage, cette rubrique. Il s'intéresse aux mines anti-chars. Il les regarde comme une invention italienne. Il connaît celui auquel il attribue le mérite de l'invention et la société qui l'exploite. Il me décrivit le fonctionnement et les effets de l'engin, trouvant parfaitement naturel que nous désirions nous en procurer une grande quantité. Selon lui, le même inventeur aurait, du reste, déjà découvert un moyen de rendre inoffensives, en les faisant éclater prématurément, les mines magnétiques marines. Je lui demandai si, à son avis, les mines magnétiques étaient bien l'arme mystérieuse dont Hitler avait menacé la Grande-Bretagne dans son discours de Dantzig[1]. Il répondit affirmativement en ajoutant, toutefois, que les Allemands en avaient une seconde, dont ils ne s'étaient pas encore servis. Laquelle ? Il ne le dit pas.

De là, nous passâmes aux diverses hypothèses, que l'on peut tenir pour vraisemblables, en ce qui concerne les intentions stratégiques de l'Allemagne.

Le comte Ciano ne paraissait, à cet égard, rien savoir de précis. Il estimait possible, sinon probable, une offensive prochaine contre la ligne Maginot. Il admettait qu'il y eût en Allemagne des milieux puissants qui cherchassent à se débarrasser de Hitler. C'est ce que l'attentat de Munich[2] lui avait révélé et la leçon qu'il en avait tirée. Mais il doutait que « l'opposition » arrivât à ses fins. D'après lui, le *Führer* gardait en mains tous les instruments du pouvoir. Les milices étaient à sa dévotion. Sa « garde du corps », unité formidable, le défendrait. Rien ne serait donc changé en Allemagne jusqu'à la grande bataille. Le comte Ciano semblait considérer que la ligne Maginot pourrait être enfoncée. « Et alors ? » questionnait-il. Je lui répondis qu'alors, les réserves françaises livreraient une seconde bataille et battraient les Allemands dans la poche où ils se seraient aventurés. Mais mon interlocuteur objectait que l'énorme aviation

[1] Ce discours date du 19 septembre 1939.

[2] Attentat perpétré le 8 novembre 1939 par Georg Elser.

allemande paralyserait ces réserves. Je l'assurai qu'il n'en serait rien ; car ces réserves étaient à pied d'œuvre et n'auraient pas à exécuter de longs déplacements. Le comte Ciano insistait, cependant, sur cette entrée en jeu des forces aériennes du Reich, dont il redoutait l'efficacité .

Il m'interrogea ensuite sur la personne du général Vuillemin et sur celle du général Gamelin.

Au sujet de la Finlande, l'entretien fut bref, mais très significatif. En se référant aux manifestations répétées des étudiants dans les rues de Rome[1], le ministre des Affaires étrangères, bien qu'il les ait traitées de « spontanées », m'a indiqué qu'elles reflétaient les sentiments unanimes du peuple et du gouvernement italiens. En ajoutant que ces manifestations devaient me faire plaisir, il m'a clairement donné à entendre que l'agression des Russes contre la Finlande, dans le silence complice du Reich, rapprochait l'Italie de nous et l'éloignait de l'Allemagne. De ses paroles se dégageaient une affirmation d'hostilité définitive envers les Soviets, une résolution arrêtée de faire obstacle au développement éventuel des entreprises bolchevistes en Europe centrale, même s'il devait en résulter une rupture de l'Axe Rome-Berlin. J'avais mentionné le défunt pacte anti-Komintern, dont l'Angleterre et la France, par une ironie des événements, se trouvaient aujourd'hui les continuateurs, et évoqué l'opportunité de le relever et de le ressusciter. Le comte Ciano ne repoussa pas cette suggestion ; j'eus, au contraire, l'impression qu'elle le faisait réfléchir et qu'il ne refusait pas d'apercevoir dans une future action contre « le péril russe » la possibilité d'un renversement des positions de la politique européenne et des rapports entre nos pays.

Dans cet enchaînement d'idées, il fut amené, d'ailleurs, à me parler du Japon. Ce n'était pas la première fois. Déjà, il m'avait dit, à ce propos ; « Dépêchez-vous ! Le Japon est à reprendre ». Cette fois, il fut encore plus insistant. « Vous vous laissez devancer, déclara-t-il. L'Angleterre est en train de perdre une nouvelle occasion. Vous êtes trop lents et trop hésitants. » Il songeait, sans doute, à quelque information récente, qui l'avait frappé. Mais il ne s'expliqua pas davantage.

Sur la Hongrie et les Balkans, le comte Ciano ne fut pas plus prolixe. Il évita le terrain que je lui offrais. Il démentit les bruits qui courent et ne parut partager en aucune façon l'émotion et l'attente que l'on pouvait constater, il y a peu de temps, dans les rédactions romaines.

La liberté de ton, la familiarité, la cordialité dont il avait fait preuve, tout au long de notre conversation, tendaient manifestement à me convaincre qu'aucun élément nouveau n'avait modifié ni la situation générale, ni son attitude particulière, qu'il n'était pas mécontent de l'évolution des choses, et que je pouvais avoir pleine confiance en lui et en ses sympathies secrètes. Il me le confirma en m'assurant que le Grand Conseil du 7 décembre ne se livrerait à aucun geste sensationnel, qu'il examinerait, sur un rapport présenté par lui-même, les événements extérieurs, et que

[1] Voir le document n° 381.

l'ordre du jour voté à l'issue de la réunion, même s'il proclamait la volonté du fascisme de faire respecter l'indépendance et la souveraineté de l'Italie, n'aurait rien qui dût nous alarmer.

Pourtant, comme je l'avais averti de mon intention d'aller prochainement à Paris, le comte Ciano m'a prié de le voir ou de lui téléphoner auparavant. J'en marquai de l'étonnement. Craignait-il un événement désagréable dont il ne m'avait par parlé ? « Percy Loraine, me dit-il, est absent ; et, par ces temps d'incidents maritimes, je n'aime pas ne vous avoir, ni l'un ni l'autre, sous la main ».

P.S. – La présente relation a été écrite avant la réunion du Grand Conseil fasciste. L'ordre du jour voté à l'issue de cette réunion[1] n'infirme pas, il éclaire plutôt rétrospectivement les propos tenus par le comte Ciano. Il explique pourquoi j'avais cru devoir interroger le Ministre, sans trop de précautions, tant sur l'attitude de M. Mussolini à l'égard de l'Allemagne et sur les pressions exercées par le Reich, que sur la position personnelle du comte Ciano lui-même. Il vérifie l'opinion que j'avais, d'ailleurs, depuis longtemps émise, à savoir que nous nous trouvons en présence d'une politique qui joue délibérément, et, d'ailleurs, ouvertement, sur les deux tableaux, le comte Ciano étant spécialement chargé du tableau franco-anglais.

Au demeurant, les conclusions que me semble comporter l'ordre du jour du Grand Conseil ont été l'objet de mon télégramme n° 5360-65[2].

La politique italienne ne s'est pas modifiée. Le rappel que le Grand Conseil a fait de l'Axe n'a pas, en effet, une valeur absolue et il est dans la nature de l'Italie de protester de sa fidélité, au moment même où elle est infidèle.

Nous n'avons pas lieu, par conséquent, de réviser nos jugements, ni nos méthodes d'action. Il y a dans le filigrane du texte du Grand Conseil, si on le lit par transparence, assez d'éléments qui doivent encourager à persévérer dans la voie que nous avons suivie jusqu'ici.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 24

[1] Texte du communiqué : «Le Grand Conseil fasciste (...) affirme que les prodromes immédiats de la guerre, le caractère de siège statique pris par la guerre elle-même sur le front occidental, son développement en particulier dans le domaine économique avec le blocus et le contre-blocus, les changements intervenus dans la situation territoriale et dans les rapports de force de la Baltique aux Carpathes, justifient pleinement la décision prise par le Grand Conseil fasciste le 1er septembre de proclamer la non-belligérance de l'Italie, une décision qui a, qu'à présent , évité une extension du conflit à l'Europe sud-orientale et méditerranéenne, et que le Grand Conseil confirme à nouveau. En ce qui concerne les allégations tendancieuses d'origine étrangère, le Grand Conseil déclare que les relations entre l'Italie et l'Allemagne restent celles qui furent établies par le Pacte d'alliance et par les échanges de vues qui se tinrent, avant et après, à Milan, Salzbourg et Berlin, et souligne précisément que tout événement susceptible de survenir dans le bassin du Danube et dans les Balkans ne peut manquer d'intéresser l'Italie directement, en raison du territoire et de la frontière commune qui résultent de l'union de l'Albanie avec l'Italie. Quant à son trafic maritime, l'Italie a l'intention de le protéger de la façon la plus résolue, à la fois pour son prestige et pour ses besoins vitaux incontestables (repris et traduit de l'anglais du *Keesing's Contemporary Archives, Weekly Diary of World Events, 1937-1940, op. cit.*, p. 3841a).

[2] Télégramme en date du 8 décembre, 13h., in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 277 (document non reproduit).

395

LE MARÉCHAL PÉTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1055[1]. *Madrid, 7 décembre 1939.*

Les journaux espagnols apportent depuis quelque temps plus d'objectivité dans la présentation des informations relatives à la guerre et à la situation internationale.

Jusqu'à une date assez récente, la presse madrilène annonçait par exemple, sous de grands titres, le torpillage de bateaux anglais ou français, tandis qu'elle reléguait au second plan la destruction de sous-marins allemands[2].

Aujourd'hui les nouvelles sont mieux équilibrées. L'agence BFB, qui publie une feuille quotidienne dans laquelle puisent les rédactions, passe à peu près autant de télégrammes Havas et Reuter que de télégrammes BNB. Toutefois cette dernière agence, et sa filiale la « Transocéan » sont encore favorisées car elles peuvent envoyer leurs bulletins directement aux journaux.

L'équilibre se retrouve dans les photographies de guerre que reproduisent les périodiques illustrés et aussi dans les chroniques des correspondants de Paris, de Londres et de Berlin. Dans l'*Alcazar* du 25 novembre, M. Francisco Lucientes souligne l'importance des moyens matériels que possède la France et la résolution qui l'anime. De son côté, *Ya*, dans son numéro du 6 décembre, décrit en termes assez sympathiques la vie calme et presque inchangée de la capitale anglaise.

L'agression soviétique contre la Finlande accentue heureusement l'évolution de l'opinion espagnole. Les esprits éclairés et impartiaux commencent à se rendre compte que c'est l'Allemagne qui a inauguré les méthodes de brigandage international et qui a permis délibérément à l'URSS de les employer à son tour.

Il est vrai qu'au début la presse, comme sur un mot d'ordre officiel, déclarait que « l'Europe ne pouvait se libérer du danger bolcheviste qu'en laissant à l'Allemagne les mains libres pour remplir sa mission à l'Est »[3].

[1] Communiqué au Service de Presse (n° 92) et au Service des Œuvres (n° 1055).

[2] Sur la partialité de la censure espagnole envers la France, cf. la copie de l'aide-mémoire remis par le maréchal Pétain au colonel Beigbeder, D. n° 718, Saint Sébastien, 5 septembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 144, document non reproduit). Sur la puissance de la propagande allemande en Espagne et les faiblesses de la propagande française, cf. les dépêches (non reproduites) du Maréchal n° 766, Saint Sébastien, 16 septembre 1939 (ibid.), n° 840, Saint Sébastien, 3 octobre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 211) et n° 891, Saint Sébastien, 18 octobre 1939 (ibid.).

[3] *Note du document* : Cf. ma lettre n° 1027 du 28 novembre 1939.

Cette dépêche rend compte de l'inquiétude manifestée par la presse espagnole devant la progression soviétique en Europe centrale et septentrionale, dans le contexte de la menace que Moscou fait peser sur la Finlande (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 212, document non reproduit).

Après avoir été répétée et développée par toutes les feuilles de Madrid, cette thèse, inspirée par la propagande allemande, a fait place à une plus large compréhension de la situation. L'organe phalangiste *Arriba* lui-même écrit cette phrase pleine de reproches à l'adresse de Berlin : « Le Reich déclare rester en marge du conflit russo-finlandais ; imitant le geste de Ponce Pilate, il affirme qu'il n'a aucune raison de douter de la parole de Molotov ». Non moins intéressant est un commentaire d'*ABC* soulignant que, « si les négociations franco-anglo-russes de cet été ont abouti à un échec, c'est parce que les gouvernements de Paris et de Londres ont refusé de vendre la souveraineté des États baltes ».

Néanmoins la propagande germanique garde ici des points d'appui nombreux et solides. Si des froissements se sont produits pendant la mission du général Faupel, le zèle excessif des agents de Göbbels et de Rosenberg n'y a peut-être pas été étranger. Mais par la suite, le Reich, changeant de tactique, a surtout usé de flatteries. Il a multiplié les visites entre les délégués de la Phalange et ceux du Parti nazi. Ces contacts et ces prévenances ont prédisposé les milieux dirigeants espagnols à accueillir favorablement tout ce qui vient d'outre-Rhin.

L'Allemagne cherche à maintenir cet état d'esprit par un effort considérable. Ses services d'information sont dirigés par un homme qui a fait la preuve de son habileté et de son manque de scrupules, M. Hans Josef Lazar[1].

Celui-ci est somptueusement installé dans un hôtel particulier et il dispose de crédits très importants.

À l'égard de la Grande-Bretagne et de la France, les rancunes espagnoles n'ont pas complètement disparu. En ce qui concerne l'Angleterre, il existe, dans la majorité de la population, une prévention qui remonte peut-être à l'époque où l'Espagne a perdu sa puissance navale et en tout cas à la cession de Gibraltar. Les agents allemands s'appliquent à entretenir ce ressentiment.

Vis-à-vis de la France, le souvenir de la guerre civile a créé une atmosphère de méfiance qui, jusqu'à présent, ne s'est atténuée que lentement. Pour remonter ce courant, les mesures prises dans notre pays contre le communisme peuvent faire, et font déjà, plus que des articles de journaux. Ainsi que je l'ai rapporté, l'allusion que vous avez faite aux relations franco-espagnoles dans la déclaration gouvernementale du 1er décembre a été relevée ici comme un indice que « Paris reconnaît enfin dans la nation espagnole un des éléments les plus sûrs pour la lutte contre le bolchevisme »[2]. Le facteur économique peut également jouer un rôle essentiel. L'Espagne a tendance à voir dans la guerre et dans le blocus franco-anglais une cause d'aggravation du marasme dont elle souffre et

[1] *Note du document* : Juif levantin, M. Lazar a été autrefois attaché de presse à la légation d'Autriche à Bucarest ; vers la fin de 1937, il a été transféré dans les mêmes fonctions à Berlin. Notre ambassade dans cette ville a signalé alors son activité suspecte. Il n'est pas douteux que, dès cette époque, quoique israélite, il a travaillé dans sa sphère à la préparation de l'*Anschluss*.

[2] Citation extraite du T. n° 563, adressé de Madrid, le 5 décembre 1939, par le maréchal Pétain au Département (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 144, document non reproduit).

des difficultés qu'elle rencontre pour son approvisionnement. Il nous appartient de montrer par des actes que nous voulons au contraire l'aider dans toute la mesure du possible. Les négociations commerciales en cours auront à cet égard un effet dont on ne saurait sous-estimer la portée[1].

Enfin, dans l'ordre politique, les progrès que l'on enregistre actuellement ne pourront être consolidés et développés que si nous nous efforçons de dissiper le malaise provoqué, chez les dirigeants de Madrid, par l'activité des Espagnols réfugiés en France. Une enquête précise devrait permettre de déterminer ce qu'il y a de justifié dans les doléances que j'ai transmises par mes lettres n° 1013 du 24 novembre et 1023 du 25 novembre[2] et de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent.

Z Europe 1918-1940, Espagne, 205

396

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5382[3]. *Rome, 8 décembre 1939.*
Réservé. Confidentiel.
(*Reçu* : le 10, 13 h.)[4]

Le comte Ciano, au cours de notre dernier entretien[5], n'a pas laissé la conversation glisser sur les questions balkaniques et il s'est abstenu de me donner des indications précises sur le travail actuellement poursuivi par la diplomatie fasciste, notamment à Budapest. Il n'en reste pas moins que l'Italie, comme en fait d'ailleurs foi le communiqué publié à l'issue du Grand Conseil[6], s'intéresse activement à la situation des Balkans et qu'elle lui consacre toute son attention. D'après les bruits qui courent à Rome, des tractations actives se poursuivraient, en ce moment, avec le gouvernement hongrois. L'Italie, préoccupée de la propagande soviétique dans les Balkans, entendrait assurer les dirigeants hongrois de son entier concours.

[1] Cf. document n° 294. Voir aussi, à propos de la question de l'achat par la France de matériel aéronautique en Espagne, les télégrammes n°s 487 et 491 des 9 et 10 novembre 1939 du maréchal Pétain au Département (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 148, documents non reproduits) et surtout sa dépêche n° 972 du 11 novembre 1939 sur la mission de M. du Moulin de Labarthète, comportant en annexe le compte rendu de ce dernier et les deux listes d'achat et de vente telles qu'elles résultent des contre-propositions espagnoles (in Z Europe 1918-1940, Espagne, vol. 249, documents non reproduits).

[2] Documents non retrouvés.

[3] En clair.

[4] Par courrier.

[5] Le 6 décembre précédent. Cf. document n° 394.

[6] Le Grand Conseil fasciste s'est réuni le 7 décembre. Cf. document n° 394, note 10.

Elle serait prête à les appuyer, si besoin en était, à la fois contre une action extérieure éventuelle des Russes, et contre tout mouvement communiste d'ordre intérieur. On prétend même que les 10 000 petits drapeaux hongrois qui ont été récemment commandés à une maison de la Péninsule seraient destinés aux contingents de troupes spéciales motorisées qui pourraient être envoyés en Hongrie au premier appel. Des sondages auraient déjà été opérés discrètement à Belgrade, en vue d'obtenir du gouvernement serbe le droit de passage à travers le territoire yougoslave, au cas où l'Italie, à la demande de Budapest, estimerait devoir prendre des mesures pour empêcher l'immixtion bolcheviste dans les Balkans. On compterait à Rome sur une acceptation de principe du gouvernement yougoslave, inquiet, lui aussi, des progrès de l'influence soviétique. On va même, dans certains milieux, jusqu'à parler de l'éventualité de la constitution sous l'égide ou le protectorat de l'Italie d'une sorte d'État croate-slovène, sur le modèle de la Slovaquie actuelle, qui formerait un trait d'union entre la Péninsule et le royaume de Saint-Étienne. Il est toujours question, d'autre part, dans les cercles diplomatiques et politiques romains, du projet tendant à offrir, dans quelque temps, la couronne apostolique de Hongrie au roi Victor-Emmanuel III. L'établissement d'un commandant d'armée à Trente, venant après la création de celui de Bra, donne l'impression que le dispositif italien s'oriente de plus en plus nettement vers les Balkans et vers la Yougoslavie, tandis que les travaux et les mesures de précaution au Brenner continuent à être activement poussés. Je n'enregistre, bien entendu, ces diverses indications que sous réserve ; mais elles n'en méritent pas moins de retenir notre attention. Si l'Italie bouge au printemps, il n'est pas du tout impossible que ce soit dans cette direction.

Au surplus, un de mes collaborateurs a eu hier l'occasion d'interroger le directeur politique adjoint au Palais Chigi et de lui demander ce qu'il pensait de ces rumeurs. M. Guarnaschelli a été plus explicite que son chef. Il a commencé par déclarer qu'à son avis, les projets du gouvernement roumain pouvaient être considérés comme ayant définitivement échoué. Il ne pouvait être question de constituer un bloc balkanique, chargé de maintenir un statut territorial dont la Hongrie et la Bulgarie ne voulaient pas. L'Italie, elle, était restée à la fenêtre, prévoyant, dès le début, l'échec final de l'initiative roumaine. Elle n'en donnait pas moins des conseils de modération à Budapest et à Sofia ». À ce propos, M. Guarnaschelli a indiqué à mon collaborateur que le Reich, contrairement à ce que l'on prétendait parfois à l'étranger, ne poussait nullement les Hongrois à faire valoir, en ce moment, leurs revendications transylvaines. De cela, on avait, à Rome, les meilleures preuves. L'Allemagne entendait, d'ailleurs – comme l'Italie – éviter que l'incendie ne se répandît dans les Balkans. Elle ne voulait pas qu'une attaque contre la Roumanie permît aux Alliés de constituer, avec les Turcs et le corps expéditionnaire français de Syrie, un front de Salonique. Pour l'instant, à en croire le haut fonctionnaire italien, rien n'était changé dans les dispositions du IIIe Reich et il n'y avait pas lieu de redouter des complications, à brève échéance, dans les Balkans.

Passant ensuite aux agissements des Soviets dans la péninsule Balkanique, le directeur politique adjoint s'en est montré assez préoccupé. La propagande communiste se fait sentir, a-t-il dit, non seulement en Bulgarie, où elle est très active, mais dans tous les Balkans, en Roumanie, en Bessarabie, et, même, dans les nouvelles provinces hongroises, sur les frontières des Carpathes et les confins ruthènes. Mais le gouvernement hongrois est absolument décidé à couper court à toute action communiste extérieure ou intérieure. Il agirait – on en était certain à Rome – sans faiblesse et sans hésitation, le moment venu. M. Guarnaschelli n'a pas caché l'intérêt extrême que le gouvernement de Rome portait à cette question d'un intérêt vital pour lui.

Comme mon collaborateur faisait ensuite allusion à certains propos tenus récemment à Rome par de hauts prélats croates, qui avaient laissé clairement entendre qu'à Zagreb, on préfèrerait n'importe quelle solution – fût-ce celle d'un protectorat italien – à une plus longue coexistence avec les Serbes, le directeur politique adjoint a déclaré qu'il n'en avait pas connaissance. Mais il a ajouté qu'effectivement, d'après les renseignements parvenus au Palais Chigi, la situation intérieure de la Yougoslavie était fort peu satisfaisante. Les difficultés entre Serbes et Croates ne cessaient de croître et les idées séparatistes gagnaient beaucoup de terrain. M. Guarnaschelli ne croyait pas, toutefois, qu'on allât à une sécession, tant que le danger extérieur continuerait à se faire sentir. Il était, en revanche, convaincu que, si celui-ci venait à s'atténuer quelque peu, la question croate ne tarderait pas à se poser dans toute son acuité. A Zagreb et à Ljubljana, on avait très peur des Allemands et beaucoup moins des Italiens ; c'était évident. Du reste, la propagande du Reich n'était pas principalement orientée, d'après M. Guarnaschelli, vers des fins politiques, mais plutôt vers des fins économiques, comme en témoignait l'institution de nouvelles chambres de commerce allemandes. Pourtant, la présence comme consul général d'Allemagne à Maribor du spécialiste de l'agitation dans les Sudètes pouvait légitimement retenir l'attention des autorités yougoslaves. L'Italie, pour sa part, ne prendrait aucune initiative ; elle se bornerait à surveiller très attentivement l'évolution d'une situation qui affecte de fort près ses intérêts essentiels. L'idée d'une fédération croate-slovène ne paraissait pas absurde à M. Guarnaschelli ; elle lui semblait surtout prématurée. Les menées des Soviets en Yougoslavie n'étaient pas sans le préoccuper, beaucoup plus, affirmait-il, que celles du Reich. Le diplomate italien fit ensuite allusion à l'action entreprise en Dalmatie notamment, par M. Stoyadinovitch qui, selon lui, était en train de regagner en partie, auprès de ses compatriotes, le terrain précédemment perdu et voulait s'efforcer de résoudre à sa manière le problème croate, dont il ne méconnaissait pas la gravité. La situation, en somme, demeurait trouble et pouvait réserver de grosses surprises.

En terminant, M. Guarnaschelli s'est exprimé de façon très sévère sur l'URSS. Les rapports entre Moscou et Rome qui, a-t-il déclaré, n'ont jamais été très cordiaux, sont de plus en plus froids. Les manifestations des étudiants en faveur de la Finlande, manifestations approuvées en haut

lieu, étaient, à cet égard, fort significatives[1]. Toute la sympathie de l'Italie allait à la Finlande, victime d'une inqualifiable agression. On se demande avec curiosité, sur les bords du Tibre, si la France et l'Angleterre qui, jusqu'a présent, avaient tant ménagé le gouvernement de Moscou, allaient cette fois, à Genève, adopter une attitude nette et catégorique[2]. Quant aux Soviets, on allait voir ce qu'ils étaient capables de faire militairement et comment ils sortiraient de cette épreuve de force. Le monde avait assisté à l'écrasement, en trois semaines, de la Pologne par l'Allemagne. La petite Finlande pourrait-elle résister plusieurs mois aux assauts de l'Armée rouge, qui prouverait ainsi sa médiocre qualité ? Le « test » était intéressant.

M. Guarnaschelli n'a pas caché, d'autre part, que la manière d'agir du Reich qui, après avoir si longtemps soutenu la Finlande, l'abandonnait maintenant à son sort par suite des engagements contractés par Hitler avec Staline, avait causé à Rome une pénible et fâcheuse impression. Il a conclu en répétant que l'Italie, en ce qui la concernait, observait avec la plus grande méfiance l'action de la Russie dans les Balkans et qu'elle s'efforcerait d'en entraver, dans toute la mesure du possible, le développement.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 7

397

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 5385[3].
Réservé. Très confidentiel

Rome, 8 décembre 1939.
(*Reçu* : le 10, 13 h.)[4]

Un journaliste français, qui habite depuis de longues années Rome où il rend présentement d'utiles services à cette ambassade, ainsi d'ailleurs qu'au gouvernement italien, a été reçu, avant-hier, par M. Mussolini au Palais de Venise. Introduit auprès du chef du gouvernement par l'ancien secrétaire du Parti fasciste, M. Starace[5], notre compatriote, au cours de cette

[1] Voir document n° 381.

[2] Le 3 décembre, à la demande de la Finlande invoquant les articles 11 et 15 de la Charte, le secrétaire général de la SDN, le français Joseph Avenol, annonce la réunion du Conseil pour le 9 décembre et celle de l'Assemblée générale pour le 11, afin de statuer sur l'affaire finlandaise. Le 4 décembre, l'URSS a rejeté le principe de cette convocation, selon elle non fondée. Sur la décision de la SDN, voir document n° 403, note 5.

[3] En clair.

[4] Par courrier.

[5] Achille Starace, secrétaire général du Parti fasciste depuis 1931, a été nommé chef d'état-major de la Milice le 31 octobre 1939.

brève visite de cinq minutes, n'a pas eu, à proprement parler, d'entretien avec le *Duce*. Ce dernier a entamé tout de suite une sorte de monologue, au terme duquel il a aimablement salué et congédié son visiteur.

Je reproduis, ci-après, cette déclaration telle que me l'a rapportée celui à qui elle avait été faite. Elle présente d'autant plus d'intérêt que le chef du gouvernement, en tenant ces propos, évidemment préparés d'avance, savait fort bien qu'ils me seraient promptement répétés, et même ne les a probablement tenus qu'à cette fin.

«J'ai su par le général Russo[1] et par M. Starace, ici présent, a dit M. Mussolini, que vous travaillez à une œuvre de rapprochement entre l'Italie et la France. Mais, pour la poursuivre efficacement, vous devez tenir compte de ceci : l'Italie et la France se sont détachées l'une de l'autre à cause de l'incompréhension dont de nombreux hommes politiques français ont fait preuve à l'égard du fascisme.

Une secte, la maçonnerie, un parti, les socialistes, ont tenté, par tous les moyens, de m'abattre. Ils ont voulu le Front populaire, lié au communisme, pour atteindre leur but. Ils haïssaient moins Hitler que Mussolini.

Je ne crois pas que mes adversaires se soient convertis ; mais je suis certain que la guerre d'Espagne a ouvert les yeux de la plupart des Français et leur a montré que l'Italie ne poursuivait pas de buts d'hégémonie.

L'attitude observée dans la suite par la Russie a également révélé aux Français le péril communiste, que le fascisme combat depuis sa naissance.

Bien que suivant deux orientations politiques différentes, nos deux pays se trouvent aujourd'hui sur le chemin de la réconciliation[2].

Cependant, l'Italie n'oublie pas les sanctions et la politique du Front populaire.

L'Italie n'a pas voulu faire siennes les raisons morales qui ont poussé l'Allemagne à la guerre.

Elle ne conçoit pas une hégémonie allemande sur le continent, pas plus d'ailleurs qu'une hégémonie anglaise[3].

Nous resterons sur notre position d'attente, tant que l'Angleterre ne montrera pas, par les faits, qu'elle n'entend pas nous tenir prisonniers dans notre mer.

Il faut à l'Italie la parité et la liberté. Autrement, nous resterons isolés et autarciques.

France et Espagne peuvent nous aider à obtenir la paix de justice. *L'anticommunisme est le lien qui doit unir tous les peuples civilisés dans la réalisation de la justice* »[4].

[1] Le général Russo, ancien chef d'état-major de la Milice, a été nommé le 31 octobre sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres.

[2] Ce passage est souligné dans le texte.

[3] Ce passage est souligné dans le texte.

[4] Ce passage est souligné dans le texte.

Ces déclarations du chef du gouvernement offrent un premier point digne de remarque. M. Mussolini a admis que la France et l'Italie étaient sur la voie d'un rapprochement. Mais il a saisi l'occasion qui s'offrait de rappeler les rancœurs, non encore apaisées, que lui a inspirées, il y a peu d'années, l'attitude d'une grande partie des milieux dirigeants français. Le souvenir des sanctions, puis celui du Front populaire, ont laissé en lui un fond de ressentiment et de méfiance que la suite des événements n'a évidemment pas encore réussi à abolir tout à fait. Les deux pays doivent se rapprocher. Ce rapprochement est en cours ; mais la France doit, dans l'esprit du *Duce*, rester encore un peu en purgatoire, avant d'être jugée digne d'accéder au paradis que constitue l'amitié de l'Italie fasciste.

D'autre part, M. Mussolini a nettement marqué que, dans le domaine des réalisations positives, ce sont ses craintes et ses méfiances à l'égard de l'Angleterre qui l'empêchent de donner plus franchement un coup de barre de notre côté. Cet état d'esprit n'est pas nouveau chez le *Duce*. Il s'est manifesté, à maintes reprises, notamment depuis le début de la guerre. Il a, en particulier, déterminé la réplique très vive que la presse italienne donnait, il y a une quinzaine de jours, aux appréciations formulées par les journaux britanniques sur les possibilités d'un blocus de la Méditerranée. Que l'Italie soit enfermée et étouffée dans cette mer, c'est là une préoccupation qui ne cesse évidemment de hanter les songes de M. Mussolini. Celui-ci ne va malheureusement pas jusqu'à indiquer les satisfactions qu'il exigerait pour pouvoir considérer comme ouverte la prison dans laquelle il refuse de rester plus longtemps enserré. Évidemment à dessein, il se tient sur la réserve et entend conserver toute sa liberté d'action, en vue de pouvoir, le moment venu, doser sur ce point ses exigences, en fonction des circonstances.

En troisième lieu, les déclarations de M. Mussolini laissent apercevoir la place que tient, dans son esprit, l'idée anti-communiste, et le lien que cette idée est susceptible de forger entre l'Italie, la France et l'Espagne. Les ménagements que, parallèlement à l'Allemagne, le fascisme observait à l'égard de l'URSS, au moment où mûrissait le rapprochement germano-soviétique, ne sont plus, aujourd'hui, qu'un souvenir, et l'adhésion vibrante de la presse italienne à la cause de la Finlande montre bien que la lutte contre le communisme est redevenue, après un court intervalle, la clé de voûte de la politique italienne à l'extérieur. Il y a là, me semble-t-il, une circonstance dont notre diplomatie devrait savoir tirer parti.

Le chef du gouvernement a enfin laissé comprendre que l'Italie n'avait pas été d'accord avec l'Allemagne sur les motifs de l'entrée en guerre de cette dernière, et il a affirmé, d'autre part, que l'idée d'une hégémonie allemande sur le continent européen ne lui souriait pas plus que celle d'une domination britannique.

Ces déclarations méritent d'autant plus de retenir notre attention qu'elles ont été faites la veille même de la réunion du Grand Conseil[1].

[1] Le 7 décembre. Cf. document n° 394.

Elles n'infirment pas l'ordre du jour qu'a voté l'assemblée fasciste. Elles en éclairent, au contraire, les mobiles et les dessous. Elles correspondent, exactement, à ce que l'on peut savoir ou deviner, de la pensée du *Duce* et au reflet qu'en présente, dans les conversations, le comte Ciano. Elles ne résolvent assurément pas « l'énigme Mussolini », mais elles expliquent, aussi bien sous l'aspect psychologique que dans le domaine des réalités politiques plus positives, certaines réticences, certaines hésitations qui, depuis le début de la guerre, contribuent à déterminer l'attitude incertaine du maître de l'Italie fasciste.

J'ajoute qu'en raison de la personnalité et de la situation particulière de l'intermédiaire à qui les propos en question ont été tenus, il est indispensable que les indications concernant cette visite ne soient point divulguées. Il y aurait, en effet, à tous égards, les plus graves inconvénients à ce que, dans les circonstances actuelles, le bruit se répandît qu'un Français, même modeste et sans qualité officielle, a recueilli, de la bouche de M. Mussolini, des déclarations politiques importantes.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 24

398

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 993[1].
Réservé.

Rome, 8 décembre 1939.
(*Reçu* : le 10, 19 h.)[2]

Le nouvel ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège, M. Alfieri[3], qui est venu me voir hier, ne m'a pas paru avoir beaucoup goûté le discours que le Pape lui a adressé en réponse au sien. Il y a relevé « des passages polémiques ». Je me suis empressé de lui dire que ces passages polémiques s'appliquaient au bolchevisme et au national-socialisme, pas au fascisme italien.

Mais la vérité est que, si le Saint-Père a en effet visé la Russie soviétique et l'Allemagne hitlérienne, il n'en a pas moins fait aussi la leçon à l'Italie fasciste. À cet égard, le discours pontifical, dont mon télégramme n° 990[4] a transmis l'analyse à Votre Excellence, est courageux.

[1] En clair.

[2] Par courrier.

[3] Dino Alfieri était ministre de la Culture populaire jusqu'au remaniement ministériel du 31 octobre 1939.

[4] Document non retrouvé.

Constater l'oubli et le mépris où sont tombés les principes fondamentaux de justice et de charité, la mesure toujours plus préoccupante dans laquelle cet oubli et ce mépris se manifestent en certains milieux, l'aberration qui consiste à diviniser l'humain et à humaniser le divin, le renversement des principes de droit et des devoirs moraux, la substitution à la conception chrétienne de la vie de doctrines et de pratiques dissolvantes qui font reposer le progrès civil et humain sur sa séparation d'avec le droit naturel et la révélation divine : c'est à tout le moins faire entendre à l'ambassadeur d'Italie de dures vérités sur l'Allemagne, son alliée, et sur la Russie, associée à son alliée.

Encore, n'est-ce pas tout. Le passage où le Pape remarque que toutes les erreurs connaissent un temps de croissance et un temps de déclin, le temps où elles enivrent les masses et celui où leurs fruits amers mûrissent aux yeux des foules et des individus qui les regardent atterrés, ce passage a une signification dont le gouvernement italien et le fascisme peuvent faire leur profit. L'exclamation qui le termine (« Aujourd'hui, combien s'ouvrent d'yeux qui étaient restés fermés ! ») est aussi pleine de sens pour des auditeurs italiens.

Enfin, le Pape n'a pas manqué dans sa péroraison d'exhorter l'Italie à la paix, et, quand il s'est félicité de l'avoir vue rester en dehors de la guerre, il a fait honneur de cette décision, non seulement à la sagesse des gouvernants, mais à la propre impulsion naturelle du peuple ; ce qui revient à louer l'opinion publique italienne de n'avoir pas voulu suivre l'Allemagne dans la guerre.

Le discours du Pape a donc été osé, judicieux et opportun.

Au moment où le Grand Conseil fasciste affirme de nouveau que rien n'est changé aux rapports italo-allemands[1], tels qu'ils sont fixés dans le pacte d'alliance, le Saint-Père dénonce aux Italiens les conséquences désastreuses d'erreurs morales qui sont propres à l'Allemagne hitlérienne et à son associée soviétique. Au moment où le gouvernement de M. Mussolini maintient l'équivoque autour de sa non-belligérance, Pie XII vante aux Italiens les avantages de la paix pour leur pays et fait honneur à leur sentiment populaire de s'être prononcé pour la neutralité.

Aussi ne faut-il pas être surpris que la plupart des journaux italiens n'aient reproduit du discours du Pape que ce qui concerne le traité de Latran, le Concordat et les rapports de la papauté avec l'État : pas le reste. Mais l'on peut espérer que le reste sera cependant connu du public grâce à la diffusion de l'*Osservatore Romano*.

Archives de Nantes, ambassade de Londres, série C, 824

[1] Le Grand Conseil fasciste s'est réuni le 7 décembre. Voir pour le communiqué final, le document n° 394, note 10.

399

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ROUMANIE,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1559 à 1564. *Bucarest, 9 décembre 1939, 2 h. 15.*
Réservé. Secret.
(*Reçu* : le 9, 6 h. 35)

Les rumeurs relatives à l'aggravation soit du danger russe soit du danger allemand pour la Roumanie, qui se multiplient en ce moment à travers le monde, n'ajoutent aucun élément nouveau à une situation bien connue. Mais il semble que, depuis quelques jours, ce soit l'Allemagne elle-même qui insiste le plus bruyamment sur les intentions soviétiques de poursuivre une politique expansionniste à travers les Balkans vers les Détroits et même en Asie vers les Indes.

Il se peut que le Reich agite l'épouvantail russe parce qu'il ne se sent plus lui-même en position d'exercer une pression immédiate sur la Roumanie. Cette manœuvre tendrait à amener ce pays à implorer la protection allemande et en tout cas à céder aux exigences du Docteur Clodius, tout en provoquant chez les Alliés une crainte de complication avec l'URSS susceptible de les inciter à ne pas donner leur appui à la Roumanie.

D'autre part, il ne paraît pas que se soient produits des faits nouveaux de nature à provoquer de nouvelles inquiétudes quant à l'évolution prochaine de la situation dans cette région de l'Europe. Si M. Tataresco et M. Gafenco éprouvent les plus vives appréhensions (mes télégrammes nos 1542-1548)[1], les milieux militaires roumains, sans en contester l'existence, se montrent plus modérés dans leurs appréciations.

Selon les renseignements recueillis par le général de Lhomme, le chiffre de 700 000 hommes, donné à plusieurs reprises comme correspondant

[1] Télégramme de M. Adrien Thierry en date du 7 décembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, document non reproduit). Ces appréhensions roumaines sont liées à l'agression soviétique contre la Finlande. L'Ambassadeur rapporte que le président du Conseil roumain M. Tataresco qui a succédé à M. Calinesco assassiné en septembre, lui a manifesté son intention de « ne céder ni aux pressions de l'Allemagne, ni à celles de la Russie », qui pourraient très bien se combiner, et qu'il « ne partage en rien le sentiment de ceux de ses compatriotes qui comptent sur l'Allemagne pour parer au danger russe » : « la certitude qu'a le gouvernement roumain d'être exposé, à bref délai, à une agression conjuguée ou non de la part de la Russie et de l'Allemagne n'est pas seulement d'ordre sentimental », les renseignements à sa disposition confirmant « l'intention bien arrêtée de l'URSS de procéder aussitôt que possible, envers sa voisine du Sud-Ouest, à une opération dans le genre de celle qu'elle tente du côté finlandais. En ce qui concerne l'Allemagne, le président du Conseil est convaincu que les échecs réitérés que celle-ci ne cesse de rencontrer dans ses initiatives lui font une nécessité de s'assurer à bref délai un succès facile par une opération contre la Roumanie. » Sans évoquer le jeu de la garantie contre la Russie, M. Tataresco a rappelé « qu'avant tout, il demanderait à la France et à l'Angleterre de livrer des armes à la Roumanie » pour « la mettre en mesure d'organiser une défense effective. » Selon l'Ambassadeur, ces « velléités de résistance » dont il espère qu'elles seront durables malgré l'incertitude de la situation politique intérieure, sont « en bonne partie provoquée par le succès de l'héroïque défense de la Finlande ».

aux concentrations allemandes à la frontière hongroise, serait manifestement exagéré.

De même, les Soviets n'auraient pas encore pris de mesures militaires laissant prévoir une action prochaine contre la Roumanie et le dispositif relativement rassurant signalé dans mon télégramme n° 1116-1117[1] n'aurait pas été sensiblement modifié jusqu'à présent.

À la vérité, il n'est pas douteux que la Roumanie soit exposée, dans un délai qu'il est évidemment impossible de fixer, mais qui, dans le cas le plus favorable, ne paraît pas devoir excéder quelques mois, à une menace russe aussi précise que puissante. Il est aussi certain qu'à cette occasion l'ensemble des problèmes qui concernent ce pays se trouvera brutalement posé.

De notre point de vue il semble donc qu'il importerait de décider dès maintenant si et quand nous viendrons en aide à la Roumanie. Nous avons encore le temps nécessaire pour préparer des plans d'action, mais toute hésitation prolongée nous ferait courir le risque d'être gagnés de vitesse par l'adversaire. Les Alliés auraient donc intérêt à définir dès maintenant avec la Turquie sur le plan politique et sur le plan militaire, leur attitude en cas d'agression, même russe, contre la Roumanie.

Nous ne devons pas nous dissimuler en tout cas que si nous laissons ce pays face à face avec l'un ou l'autre de ses agresseurs éventuels, un sort analogue à celui de la Pologne lui serait sans aucun doute réservé et il sera rayé de la carte en quelques semaines. Dans l'état actuel de ses forces militaires, il est en effet incapable d'opposer une résistance sérieuse à des attaques qui se produiront vraisemblablement sur toutes ses frontières à la fois. Si au contraire nous sommes en mesure d'intervenir *dès les premiers jours*[2] avec une puissante masse d'aviation, accompagnée d'une importante Mission militaire et suivie d'un corps expéditionnaire, nous pourrons ainsi organiser une résistance capable d'arrêter l'agresseur et de nous permettre par la suite toute liberté de manœuvre quant à la poursuite générale des opérations.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 7

[1] Dans ce télégramme en date du 29 septembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, document non reproduit), M. Adrien Thierry indiquait qu'à la différence des milieux gouvernementaux, les autorités militaires de Roumanie ne s'inquiétaient pas outre mesure des concentrations de force soviétiques à la frontière, entre les villes de Noilev et Tiraspol, en arrière du Dniestr – soit six divisions d'infanterie, trois divisions de cavalerie, quatre grandes unités motorisées et quatre escadre d'aviation (voir son télégramme n° 1092-1093 du 27 septembre, *ibid.*, non reproduit) : « L'état-major estime, en effet, qu'à elles seules les forces signalées dans la région du Dniestr seraient insuffisantes pour entamer une opération d'envergure en Bessarabie, d'autant plus qu'elles sont maintenues pour le moment assez loin du fleuve. » M. Thierry ajoute que d'après les informations transmises à l'ambassadeur de Grèce à Bucarest par son collègue de Moscou, « les grandes unités soviétiques d'Ukraine sont essentiellement destinées à constituer une masse de manœuvre susceptible d'intervenir rapidement en cas d'un coup de force allemand vers la mer Noire. »

[2] Souligné dans le texte.

400

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE SAINT-QUENTIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1945 à 1949. *Paris, 9 décembre 1939.*

(*Reçu* : le 10)[1]

Je me réfère à mon télégramme nº 1594-1598[2].

La propagande du Reich pouvant à tout moment, d'après certaines informations expédiées au Département, chercher à exploiter dans des brochures, voire dans des documents officiels, les mesures d'internement auxquelles le gouvernement a été contraint de recourir contre des réfugiés, pour essayer d'émouvoir une partie de l'opinion américaine, il me paraît utile de compléter les indications que je vous ai déjà fait parvenir sur la question. J'ajoute que l'ambassade des États-Unis, chaque fois qu'elle est intervenue en faveur de ressortissants allemands à même d'être admis aux États-Unis, ne l'a fait qu'avec beaucoup de modération et de réserve et en soulignant qu'il s'agissait là d'un problème dont la France était seule juge.

Sur les 15 000 Allemands et ex-Autrichiens internés au début des hostilités, 6 000 ont dès à présent quitté les camps. Les 2/3 environ ont été rendus à la liberté en France ou invités à gagner les pays d'immigration pour lesquels ils disposaient des visas nécessaires ; les autres ont rejoint la Légion étrangère ou sont à la veille d'y être incorporés. L'engagement auquel sont tenus, en principe, les hommes âgés de moins de 40 ans comporte de nombreuses exceptions, beaucoup parmi les internés étant repris dans leurs usines ou leur commerce, admis à vaquer à leurs occupations normales ou affectés à des travaux concernant la défense nationale ; réduit à la durée du conflit, cet engagement a été la plupart du temps sollicité par les futurs légionnaires qui sont jusqu'à nouvel ordre envoyés en Afrique du Nord.

Les réfugiés reconnus inaptes au service militaire, ainsi que ceux âgés de 40 à 50 ans et qui, pour une raison ou pour une autre, n'auront pas été libérés inconditionnellement, seront, si leur santé le permet, encadrés dans des formations de prestataires[3] dont la constitution doit intervenir à brève échéance : il importe, en effet, d'éviter que le fait pour des ressortissants allemands (…)[4] leur sentiment à l'égard du nazisme, d'être laissés en liberté, sans aucune obligation de service, ne suscite dans certains milieux français, rendus plus susceptibles sur ce terrain par le départ de tous les

1 Par la poste.

2 Document non retrouvé.

3 Il s'agit des Compagnies de Travailleurs étrangers, devenus ensuite les Groupements de Travailleurs étrangers (GTE).

4 Lacune de déchiffrement.

hommes valides, un mouvement xénophobe dont les réfugiés seraient les premiers à souffrir. Quant aux personnes munies des documents leur permettant d'entrer aux États-Unis ou en Amérique du Sud, la règle est de les laisser s'embarquer. Les ex-Autrichiens bénéficient, bien entendu, d'un traitement favorable et sont pour la plupart, lorsqu'ils ont dépassé 40 ans, libérés sans condition.

Les familles des légionnaires touchent des allocations ; sans doute en sera-t-il de même de celles des prestataires.

La Commission interministérielle et les commissions locales[1] poursuivant régulièrement leur tâche, ne seront avant peu maintenus dans les camps que les Allemands fidèles au régime hitlérien et les éléments suspects qui constituent, il est vrai, une minorité assez importante. Le chiffre d'environ 9 000 internés sera donc encore réduit de plusieurs milliers.

Veuillez continuer de me renseigner sur les réactions de l'Administration et du public américains en présence d'un problème qui est né du traitement barbare infligé par le IIIe Reich à ses propres ressortissants, et me signaler, d'autre part, les cas des personnes ayant cherché refuge en France et dont la présence dans les camps pourrait à juste titre être considérée aux États-Unis comme regrettable.

Z Europe 1919-1940, Allemagne, 790

401

M. COSME, AMBASSADEUR DE FRANCE EN CHINE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 106-109. *Tchoung King, 10 décembre 1939, 10h.*

(*Reçu* : le 10, 11h. 40)

En dépit de la sérénité dont font montre les dirigeants chinois, j'ai trouvé à Tchoung King un malaise qui me paraît avoir pour cause la difficulté où se trouve le gouvernement d'adapter sa politique extérieure aux conditions nouvelles créées par la guerre européenne.

Jusqu'à présent le gouvernement chinois s'était ouvertement appuyé sur les grandes démocraties. Il s'était même bercé de l'illusion que l'Angleterre et la France entreraient en guerre à ses côtés contre un Japon allié de l'Allemagne. La neutralité du Japon l'a déçu et il a pris conscience de l'impossibilité où sont l'Angleterre et la France de lui prêter un concours effectif ; sous l'influence de la propagande germano-russe il est même enclin à penser que nous tendons à un rapprochement avec Tokyo.

[1] Ces commissions, dites « commissions de criblage », ont pour mission d'examiner individuellement le dossier de chaque interné afin de décider s'il doit ou non être maintenu dans un camp.

Sans doute le gouvernement chinois reste-t-il convaincu des avantages que comporte pour lui l'amitié américaine. M. T. W. Soong m'a dit à ce sujet qu'il avait la certitude que le gouvernement de Washington ne reconnaîtrait pas le (...)[1] Wang Chin-Wei et j'ai cru discerner dans cette indication le désir que l'on a ici de voir l'Angleterre et la France rester sur le terrain asiatique en solidarité avec les États-Unis.

On n'en doute pas moins dans beaucoup de milieux que le concours américain puisse jamais se traduire par des actes. Aussi bien est-ce à s'assurer contre les risques que ferait courir à la Chine un triple défaut des États-Unis, de l'Angleterre et de la France que paraît tendre aujourd'hui la politique extérieure du gouvernement chinois.

Le gouvernement des Soviets a mis sans aucun retard cette préoccupation à profit. Il a depuis trois mois intensifié son assistance à la Chine. Des avions, des armes, des techniciens lui ont été envoyés. La propagande s'est développée jusque dans les rues de Tchoung King et son action a été poussée dans les provinces qui sont déjà placées sous l'administration des communistes chinois sans (...)[2] pour le moment que cette activité ait dépassé l'autorité du maréchal Tchang Kaï-Chek.

Celui-ci me paraît tenir solidement les leviers de commande. Ses troupes lui sont fidèles et l'intérêt lui attache encore plusieurs collaborateurs. Mais on ne peut s'empêcher de penser, quand on observe, que le gouvernement de Tchoung King ne communique plus avec le monde extérieur que par le Yunnan (...)[3], que le plus léger déplacement de forces pourrait faire pencher la balance du côté de Moscou.

E Asie-Océanie 1918-1940, Chine, 740

402

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 481[4]. *Rome, 10 décembre 1939.*
Réservé.

Monseigneur Tardini, que j'interrogeais hier sur le communiqué du Grand Conseil fasciste[5], s'en est montré peu impressionné. À son avis, il n'y avait de sérieux dans ce texte que l'avertissement à la Russie de ne pas

1 Lacune de déchiffrement.
2 Lacune de déchiffrement.
3 Lacune de déchiffrement.
4 Communiquée à Londres, Madrid, Washington, Bruxelles.
5 Sur ce communiqué, cf. document n° 394, note 2, p. 793.

porter la main sur la région danubienne et les Balkans, sous peine de voir l'Italie se mêler de l'affaire. Le reste, toujours au jugement du prélat, n'était que la continuation de la *politica del dispetto*, de la politique du dépit, consistant à faire sentir aux Anglais et aux Français, contre lesquels M. Mussolini gardait une dent, que l'Italie pouvait maintenant leur donner de la tablature.

Mon opinion personnelle est que, bien qu'il y ait du vrai dans cette interprétation du document, elle est cependant trop superficielle.

Je vois surtout, dans le communiqué du Grand Conseil, la preuve que M. Mussolini, si atteint dans son prestige et même ébranlé dans son pouvoir pendant le mois de septembre dernier, s'est remis en selle et se sent maintenant assez réhabilité et consolidé pour reprendre son assurance, revenir à son vocabulaire coutumier et faire sortir du désarroi qu'il a traversé une politique italienne ayant l'apparence de la continuité et de l'infaillibilité qui conviennent au fascisme.

Il peut d'ailleurs y avoir, au profit des Anglais et de nous-mêmes, une certaine différence entre l'expression verbale de cette politique et sa réalité : l'expression verbale peut en être redevenue pleine de morgue, de fermeté, de décision et d'imperturbable constance, tandis que sa réalité, subordonnée au développement de la situation militaire, peut être de contours moins arrêtés, plus souples, et sujets à métamorphose.

Mais, compte tenu de l'écart qu'il y a ici entre les mots et les choses, surtout sous ce régime de prestige à tout prix, l'on voit quand même apparaître la définition d'une ligne de conduite, à la place du flottement d'il y a encore peu de temps.

Cette ligne de conduite consiste 1) à laisser peser sur l'Angleterre et la France la menace d'une application positive de l'alliance italo-allemande affirmée ; 2) à poser en principe que l'Italie réagirait à l'extension de la guerre aux régions danubienne et balkanique.

Le rappel de l'alliance avec Berlin a pour but de mettre l'Italie à l'abri de représailles de la part des Allemands redoutés ; de lui réserver la possibilité de marcher avec les Allemands, si l'évolution de la guerre rend ce parti tentant ; en tout cas de lui permettre de faire payer plus cher aux Franco-Anglais son passage de la non-belligérance à la neutralité.

Le rappel de l'intérêt danubien et balkanique de l'Italie me paraît viser les Franco-Anglais, tout autant que les Allemands et les Russes. Il a pour but d'offrir à l'Italie l'occasion d'une intervention armée dans les Balkans, au cas où une action militaire, d'où qu'elle vienne, porterait la guerre dans la Bassin danubien ou dans la péninsule Balkanique. Or, il est peu probable que l'Allemagne agisse contre la Hongrie, sachant que l'Italie y verrait une provocation. Il est peu probable aussi que l'Italie comprenne sous le vocable de « Bassin danubien » la Bessarabie, objectif des Russes en Roumanie. Donc, le moins qu'on puisse dire de l'avertissement contenu dans ce second point, c'est qu'il s'adresse indistinctement à quiconque agirait militairement dans le secteur européen mentionné : aux Franco-Anglais, comme à tous autres.

Quelle forme pourrait prendre la réaction de l'Italie en cas d'extension de la guerre au Bassin danubien et aux Balkans ? Elle semble bien ne pouvoir consister, au moins pour commencer, que dans l'entrée des Italiens en Yougoslavie.

Quelles fins s'assignerait-elle ? Elle paraît bien, si elle se produit, devoir s'assigner pour fins la révision des traités de Saint-Germain, de Trianon et de Neuilly au profit de la Hongrie et de la Bulgarie, sans préjudice de profits personnels pour l'Italie elle-même. C'est du moins ce que permettent de prévoir et le révisionnisme général dont le fascisme a toujours affiché l'intention par rapport aux traités de 1919, et le vieux programme nationaliste italien, hérité du nationalisme par le fascisme.

De fait, j'ai entendu dire, dans les cercles où j'évolue, que les dernières concentrations de troupes italiennes dont on ait eu vent avaient été faites dans la direction de l'Isonzo, c'est-à-dire de la frontière yougoslave.

Telle me semble être actuellement la structure qu'a prise la politique extérieure du gouvernement italien, après une période de modestie contrainte, due à l'embarras où l'avaient plongée, au moment où la guerre a éclaté, la nécessité de se soustraire aux engagements de l'alliance italo-allemande et la crise du régime par laquelle le pouvoir fut alors secoué.

Remis de cette alerte, le gouvernement fasciste définit sa position de manière à pouvoir : se payer sur les Franco-Anglais s'ils sont vaincus ; les faire payer avant qu'ils ne soient vainqueurs, – le prix étant, dans le second cas, à toucher sur le plan méditerranéen et colonial ; – se réserver la possibilité d'être, dans les Balkans et le Bassin danubien, partie agissante et probablement prenante, si les opérations s'étendent de ce côté-là.

Pour des gens qui, en septembre dernier, étaient sinon presque à plat, en tout cas très dégonflés, penauds et pantois devant l'aboutissement paradoxal de leur alliance spectaculaire avec Berlin, ridiculement dénommée « pacte d'Acier » et désavouée par le peuple, leur chef réduit à se tenir coi et à ne plus se montrer, songeant à se donner pour assesseur un maréchal (un vrai), il y a là un redressement d'attitude, dont le fait ne saurait être totalement méconnu.

À mon avis, ce redressement ne permet pas de retenir l'appréciation superficielle de Monseigneur Tardini sur le communiqué du Grand Conseil fasciste, mais justifie plutôt l'opinion que m'exprimaient, dès avant la réunion de ce conseil, le cardinal secrétaire d'État et le Pape en personne[1] : à savoir, que la non-belligérance de l'Italie était sujette à révision au printemps prochain, selon ce que serait la situation militaire à ce moment-là.

Toutefois, dans l'avenir prochain pas plus que dans le passé récent, la décision de l'Italie ne sera déterminée uniquement par les dispositions de

[1] Sur l'entrevue de l'ambassadeur de France et le Pape le 4 décembre, se reporter au document n° 384. Le 6 décembre, le secrétaire d'État, le cardinal Maglione, a convoqué F. Charles-Roux, mais dans le seul but, semble-t-il de proposer officieusement au gouvernement français une trêve de Noël. Voir le télégramme n° 998 de Rome-Saint Siège au Département, 6 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Charvériat, vol. 3, document non reproduit.

ses dirigeants. Elle le sera aussi par les moyens matériels du pays et par le sentiment de la population.

Les moyens matériels de l'Italie lui permettront probablement de faire dans les Balkans, le cas échéant, une opération militaire qui aurait chance d'être surtout une démonstration de force et une prise de gages, et de ne pas lui faire affronter directement une grande puissance, sinon peut-être la Russie, moins redoutable en réalité qu'en apparence. Probablement aussi, le sentiment populaire italien permettra, dans l'hypothèse où l'occasion s'en présenterait, une opération de cette nature.

Peut-on en dire autant du cas où le gouvernement italien prendrait l'initiative de marcher contre l'Angleterre et la France ? C'est douteux. Il est douteux que les moyens matériels de l'Italie, notamment son approvisionnement en matières premières et ses possibilités de se ravitailler en ces matières pendant le cours d'hostilités, lui permettent de se lancer dans une guerre contre les puissances occidentales, maîtresses des routes maritimes et, dans une large mesure, des marchés de production. Il est également douteux que l'opinion publique italienne auprès de laquelle l'Allemagne n'est certes pas devenue plus populaire ces temps-ci, souscrive à une initiative du gouvernement fasciste de prendre parti contre les Franco-Anglais, sans avoir été provoqués par eux.

Rappelons-nous à ce sujet, ce que me rapportait Monseigneur Montini, il y a peu de jours encore : « J'ai causé hier avec un industriel milanais, l'un des plus grands industriels italiens, qui me disait que l'Italie manquait tellement de matières premières, notamment de caoutchouc et de coton, qu'elle ne pouvait pas faire la guerre. » Sans doute sommes-nous en état de nous procurer, sur la situation économique de l'Italie, des données bien plus précises que ce propos.

Bien entendu, les réactions possibles de l'opinion publique italienne à l'éventualité d'un conflit armé avec nous-mêmes et les Anglais ne peuvent pas s'évaluer d'avance avec autant de rigoureuse précision que l'approvisionnement du pays en matières premières, ni même que son degré de préparation militaire. Aussi, examinant cette question avec moi avant-hier[1], Monseigneur Tardini me disait-il : « Si l'on interroge l'état de l'opinion publique italienne, l'on doit constater qu'elle est opposée à la guerre avec vous. Maintenant, le régime fasciste est une dictature autoritaire, et combien ! dans quelle mesure le gouvernement pourrait-il, le jour où il le voudrait, imposer à la population une décision qui répugnerait à celle-ci ? C'est une inconnue. » Ce n'est heureusement pas complètement une inconnue. À la fin d'août dernier, l'opinion publique, malgré la longue habitude de soumission à laquelle elle a été contrainte, s'est affirmée avec tant de clarté que le gouvernement fasciste a dû, bon gré mal gré, tenir compte d'elle, en même temps que de divers autres facteurs qui agissaient dans le même sens.

Il n'est donc pas chimérique d'espérer que, si le gouvernement italien, sous l'impulsion des préférences de certains de ses membres ou sous la

[1] Cf. document n° 398.

pression de l'Allemagne, voulait substituer à sa « non-belligérance » une participation à la guerre contre l'Angleterre et la France, il pouvait voir se répéter pour lui la situation pénible où il s'est trouvé il y a quatre mois, et finalement être retenu de sauter le pas par les mêmes incapacités d'ordre matériel, militaire et intérieur qui l'ont déjà obligé à l'abstention.

Son abstention ne deviendrait, à mon avis, improbable que dans le cas où la défaite de l'Angleterre et la nôtre serait déjà suffisamment consommée pour réduire à peu de choses les risques d'une entrée en campagne contre les Alliés. Alors les facteurs matériels (manque de matières premières, lacunes de préparation militaire) perdraient beaucoup de leur importance et une douce violence pourrait être faite à l'opinion publique, dans l'esprit qui fut celui de l'impératrice Marie-Thérèse, lors du premier partage de la Pologne : pleurer, mais prendre quand même.

Heureusement, cette hypothèse est fort peu vraisemblable. Quand on l'exclut, les choses se présentent ainsi : aussi longtemps que nous affronter, nous et les Anglais, sera une entreprise de nature à faire réfléchir, il y aura probabilité que les facteurs matériels et moraux qui ont, une fois déjà, déterminé le gouvernement italien à s'en abstenir demeureront décisifs à ses yeux.

Nous devons donc nous efforcer de fortifier ceux de ces facteurs sur lesquels nous pouvons avoir une influence. En signalant notre intérêt à le faire, je pense surtout à l'opinion publique. Il s'agit là d'une opinion publique en grande majorité catholique, imbue de catholicisme ; auprès d'elle l'audience de la papauté est demeurée grande et l'influence du clergé active. Plus il apparaîtra aux Italiens que notre cause se confond avec celle de la civilisation chrétienne, plus le sentiment populaire en sera renforcé en notre faveur.

Z Europe 1918-1940, Italie, 277

403

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 1978 à 1979. *Paris, 11 décembre 1939, 12h. 58.*

(*Reçu* : le 11, 11h. 28)

Je vous communique sous le présent numéro et le numéro suivant un télégramme que je reçois d'Helsinki sous la date du 8 décembre.

La situation militaire évolue lentement à la frontière et il est possible – au cas où le temps resterait mauvais – qu'une sorte de stabilité puisse se produire. Enfin, l'on sera d'ailleurs bientôt fixé à cet égard, les troupes

soviétiques approchant de la ligne fortifiée qu'elles ont atteinte et même légèrement dépassée au voisinage de Ladoga[1].

Pour le moment, l'attention finlandaise qui, hier encore, n'entendait parler de la guerre ni par la radio russe ni par sa propre radio, s'est concentrée sur l'attitude future de la Suède en présence de la déclaration de blocus des côtes de la Russie[2].

On se demande si la Suède déclarera sa neutralité, ce qui risquerait de compromettre le ravitaillement de la Finlande, ou si, au contraire, elle décidera d'intervenir plus activement[3]. À cet égard, l'augmentation de la pression de l'Allemagne laisse peu d'espoir. La propagande allemande saisit cette occasion pour expliquer – la menace est claire – qu'elle s'est désintéressée du sort de la Finlande parce que celle-ci, malgré sa dette de reconnaissance, s'est rapprochée de l'Angleterre et de la France[4].

[1] Le 30 novembre, sans déclaration de guerre, les troupes soviétiques franchissaient la frontière finlandaise en plus de vingt points de l'isthme de Carélie entre le golfe de Finlande et le lac Lagoda, et à l'Est, entre le lac Lagoda et l'océan Arctique, bombardant plusieurs villes dont Helsinki. Mais ce n'est pas le *Blitzkrieg* prévu. Sauf dans l'extrême-Nord, où elles s'emparent du port de Petsamo, barrant l'accès de la Finlande à l'océan, et à part l'occupation de quelques petites îles du golfe de Finlande, leur avance est stoppée par une armée finlandaise pugnace malgré son infériorité numérique. Le front se stabilisera sur la principale ligne de défense, dite « ligne Mannerheim », du nom du maréchal nommé commandant en chef des forces finlandaises au premier jour de la guerre, à environ 60 à 100 km à l'intérieur des frontières (cf. Jukka Nevakivi, *The Appeal that was never made. The Allies, Scandinavia and the Finnish winter war, 1919-1940,* Londres, C. Hurst & Company, 1976). Dans les archives, c'est de la presse italienne que l'on a le plus de comptes rendus sur la résistance finlandaise à l'agression soviétique, par les télégrammes bi-quotidiens de A. François-Poncet (voir notamment Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999 et 1000).

[2] Cf. la note du commissariat soviétique aux Affaires étrangères du 7 décembre, transmise par M. Naggiar (8 décembre, Moscou, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, document non reproduit). L'annonce du blocus du littoral de Finlande à partir du 8 décembre, 12 heures, est faite « suivant le désir exprimé par le gouvernement de la République démocratique de Finlande » d'Otto Kuusinen, membre du Komintern, que l'URSS a reconnu le 1er décembre.

[3] L'attitude de la Suède est ambivalente. L'important mouvement d'indignation et de sympathie populaires en faveur de la Finlande contraste avec l'attitude plus prudente des autorités (cf. le télégramme nos 480-481 de Stockholm du 8 décembre, d'après la copie transmise par le Département à Moscou le 9 (T. nos 1957-1958 in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1000, document non reproduit). Au sein du gouvernement, les opinions sont divisées. Citant des informations parvenues de Stockholm au Foreign Office, Corbin signale que « l'agression russe est susceptible de provoquer une crise ministérielle en Suède, M. Sandler favorisant une intervention en faveur de la Finlande et le Premier ministre, en revanche, désirant conserver une position de neutralité. » (cf. T. nos 4212-4215 du 4 décembre d'après la copie transmise à Rome le 6 (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999, document non reproduit). Daladier informe cependant Corbin que le « gouvernement suédois ne compte pas, pour le moment, faire de déclaration de neutralité, afin de ne pas donner à la Finlande l'impression qu'elle est abandonnée à sa seule force. » (T. n° 3117 du 3 décembre, in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999). Le 3 décembre, la Suède – dont l'ambassadeur à Moscou a pris en charge les intérêts finlandais et la garde de la légation et des archives dès le 2 décembre – a fait une démarche auprès auprès du gouvernement soviétique en faveur d'une reprise des négociations et d'une médiation de la SDN. Cette proposition sera rejetée le lendemain comme sans fondement, Moscou arguant de la signature le 2 décembre d'un traité d'assistance mutuelle et de cession des territoires avec le seul gouvernement finlandais qu'elle reconnaisse, celui de la République démocratique finlandaise de Kuusinen, proclamée à Terijoki en territoire occupé par l'Armée rouge. Le pacte signé à Moscou par Molotov et Kuusinen accorde à l'URSS les avantages territoriaux et contient les stipulations d'assistance mutuelle refusée par le gouvernement régulier de la Finlande (sur ce traité, voir le télégramme nos 1549-1561 de Naggiar, Moscou, 3 décembre, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, document non reproduit).

[4] Parmi les manifestations concrètes de la pression du Reich, on peut citer l'arrêt « à leur passage en Allemagne de munitions envoyées d'Italie est destinées aux 25 avions italiens achetés

On paraît également attendre les résultats de Genève[1]. On espère que l'Assemblée décidera des sanctions, certains se demandent si, comme la réunion des ministres nordiques l'envisageait, la SDN ne pourrait pas trouver un moyen de faire reprendre les négociations.

Communication légation Stockholm.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1000

404

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1007[2]. *Rome, 12 décembre 1939.*

Voici quelques renseignements de source ecclésiastique sur la situation en Pologne occupée par les Allemands.

À Lublin, l'évêque a été arrêté, son clergé également. Le collège des Jésuites a été fermé.

À Cracovie, l'université, l'une des plus anciennes et plus réputées du pays, a été fermée. Les professeurs ont été arrêtés et déportés. Le même

par la Finlande » (T. n° 466 de Stockholm communiqué à Rome le 7 décembre sous le n° 1498 (in Z Europe 1918-1940, Finlande, vol. 41). D'une façon générale, les Scandinaves, comme les Alliés, s'interrogent sur le degré de collusion entre l'Allemagne et l'URSS pour le partage des zones d'influence dans la Baltique. Par ailleurs, la propagande allemande dans les pays scandinaves, notamment en Norvège, diffuse l'idée que « seule une Allemagne forte serait en mesure de barrer la route à l'expansion soviétique » (cf. par exemple le télégramme n°s 445-446 de M. Bruère (Oslo, 6 décembre, in Z Europe 1918-1940, Norvège, vol. 61, non reproduit) et sa dépêche n° 245 (Z Europe 1918-1940, Norvège, vol. 63, non reproduite).

[1] Au nom du nouveau cabinet de Risto Ryti constitué après la démission du gouvernement Cajander le 1er décembre, le délégué finlandais, Rudolf Holsti a demandé l'intervention de la SDN le 2 décembre contre l'agression soviétique, en invoquant les articles 11 et 15 de de la Charte. Le 3, le Secrétaire général a annoncé la convocation du Conseil et de l'Assemblée pour examiner la requête finlandaise. Le 4, Moscou déclare que cette convocation n'est pas fondée, l'URSS n'étant pas en guerre contre la Finlande puisqu'elle vient de signer un pacte d'assistance mutuelle avec le gouvernement de la République démocratique finlandaise pour régler les problèmes que l'ancien gouvernement n'avait pu résoudre par la négociation. Après avoir hésité, les Alliés se rangent finalement à l'idée d'une attitude ferme de la SDN. L'Assemblée générale vote à l'unanimité l'exclusion de l'URSS le 14 décembre. Les représentants des pays d'Amérique latine (Argentine, Uruguay) ont été parmi les plus virulents, tandis que la Chine, la Grèce et la Yougoslavie avaient annoncé leur intention de s'abstenir. Sur les atermoiements des Alliés, notamment de la Grande-Bretagne qui a envisagé l'hypothèse que Moscou cherchait en fait à se protéger contre une offensive ultérieure de l'Allemagne, cf. le télégramme n°s 4327-4335 de Corbin en date du 11 décembre, in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1000, ainsi que précédemment, son télégramme n°s 4149-4150 du 30 novembre, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, documents non reproduits. Pour le texte de la résolution prise par la SDN, cf. la note à la date du 15 décembre, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, document non reproduit.

[2] En clair, par la valise.

sort a été réservé à leurs familles, femmes et enfants. Le collège des Jésuites a été fermé : le motif donné pour justifier cette mesure fut que le supérieur de la mission avait accepté de faire dire une messe pour l'anniversaire de l'insurrection polonaise de 1830-1831.

À Varsovie, la faculté catholique de théologie a été fermée. Son recteur a quitté le pays pour se réfugier à Rome.

Dans toute la Pologne occupée par les Allemands, la vie des écoles confessionnelles a été rendue impossible. Leur réouverture a, en effet, été subordonnée à trois conditions, uniformément imposées à toutes : pas d'enseignement religieux ; pas d'enseignement historique ; pas d'enseignement géographique.

Aux rares religieux qui obtiennent l'autorisation de s'expatrier, la Gestapo demande d'indiquer les noms et adresses de leurs parents collatéraux demeurant en Pologne, indications dont elle prend note soigneusement. Elle ne leur cache pas la raison de cette enquête qui est pour elle le moyen de s'assurer de leur discrétion et de leur prudence en leurs propos, dans les pays étrangers où ils vont chercher asile.

Les autorités du Reich ont commencé à faire venir en Allemagne de jeunes Polonais, pour leur inculquer les salutaires principes de l'éducation hitlérienne.

En Poméranie, Poznanie et Silésie, les déportations en masse vont leur train. Citadins et paysans sont invités à quitter leur domicile dans le délai d'une heure ou deux, en n'emportant que les quelques effets qui peuvent tenir dans leur valise et laissant en place mobilier des habitations, ustensiles des exploitations, bétail même, le tout devant servir à de nouveaux occupants germaniques. Quels que soient les endroits vers lesquels ces déportés sont dirigés, ils s'y trouvent dans la misère.

Cette œuvre barbare de transplantation forcée des populations s'accomplit méthodiquement *(plasmössig)* en commençant par le nord du pays et en continuant progressivement vers le sud.

L'on constate, au moins à Varsovie, une certaine tension entre les troupes bavaroises d'une part, la Gestapo et la *Hitlerjugend* d'autre part. Les Bavarois, officiers et soldats, sont restés relativement humains et ont conservé des sentiments chrétiens, qui leur rendent pénible l'exécution de leurs brutales consignes, tandis que la Gestapo et la *Hitlerjugend* ne sont retenues par aucun scrupule ni par aucune disposition humanitaire, loin de là : d'où l'antipathie que laissent parfois percer contre elles les Bavarois, écœurés par la dureté des traitements infligés aux Polonais.

Jusqu'à présent, les autorités allemandes n'ont toléré en Pologne aucun témoin étranger des rigueurs (fusillades, arrestations, déportations, spoliations, persécutions) qu'elles ont multipliées depuis trois mois. Elles n'ont pas voulu, notamment, que ces excès pussent avoir pour témoin un envoyé du Pape : c'est la raison du refus opposé par Berlin à l'envoi de Rome d'un visiteur apostolique dans les diocèses polonais[1]. Même pour

[1] Dès le 22 septembre 1939, le cardinal Hlond « a fourni au Saint-Père des renseignements sur les actes de cruauté dont il avait été témoin pendant son voyage à travers la Pologne pour

autoriser l'entrée en Pologne d'une Mission de secours de la Croix-Rouge américaine – ce qui vient, dit-on, d'être accordé, – les Allemands ont attendu que le plus gros de leurs vilaines besognes fût accompli.

Les fugitifs polonais, ecclésiastiques ou laïques, qui ont pu gagner un asile étranger, y sont encore aujourd'hui dans l'impression de l'horreur que leur ont causée les violences auxquelles ils ont assisté et que souvent ils ont eux-mêmes subies.

Z Europe 1918-1940, Pologne, 381

405

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 3202 à 3208. *Paris, 13 décembre 1939, 21h. 35.*
Réservé.

Vous avez indiqué à plusieurs reprises au Département, notamment par votre télégramme 5427 à 4335[1], que le gouvernement anglais se montrait pleinement conscient du rôle des événements de Finlande dans le déroulement général de la guerre et qu'il avait fait mettre à l'étude les possibili-

venir à Rome. Il a évalué à une centaine de milliers les victimes faites par les troupes et l'aviation allemandes dans la population civile polonaise. » (cf. le télégramme n° 793 de Charles-Roux en date du 22 septembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Pologne, vol. 329, document non reproduit). Sur la consigne donnée par le Vatican à la rédaction de l'*Osservatore Romano*, à la mi-décembre 1939, de ne pas publier d'informations sur les atrocités commises en Pologne pour ne pas risquer un démenti de Berlin, cf. la dépêche n° 503 de Charles-Roux en date du 18 décembre 1939 (in Z Europe 1918-1939, Pologne, vol. 381, document non reproduit).

[1] Dans ce télégramme du 11 décembre, Charles Corbin rapporte un de ses entretiens avec Lord Halifax, pour adopter une attitude commune à Genève, lors de l'examen par la SDN du recours de la Finlande (voir document n° 403, note 5) et manifester concrètement le soutien des Alliés à Helsinki, ne serait-ce que pour « montrer la route à suivre » aux États scandinaves hésitants. Lord Halifax a répondu « qu'il partageait d'une manière générale le sentiment du gouvernement français notamment en ce qui concerne la nécessité de maintenir le moral des États scandinaves et d'apporter toute l'aide possible à la Finlande ». La délégation britannique à Genève a reçu « l'instruction de garder une position aussi claire que possible et de soutenir les motions tendant à une condamnation générale de l'agression commise contre la Finlande. » « Par contre, poursuit l'Ambassadeur, il ne cache pas qu'il est opposé à la mise en œuvre des sanctions contre l'URSS d'abord parce qu'elles seraient tout à fait inefficaces appliquées à un pays aussi vaste que la Russie, et qu'elles ne pourraient qu'ajouter au discrédit dont souffre déjà la SDN, ensuite parce qu'il craint que cette évocation n'ait un écho désagréable dans certains milieux, notamment en Italie. Quant à l'exclusion de l'URSS, Lord Halifax avoue que s'il était possible, il aimerait mieux que la question ne fût pas soulevée. Néanmoins, si une initiative est prise en ce sens, le délégué britannique se déclarera aussitôt partisan de cette mesure et votera en sa faveur. Le Secrétaire d'État rappelle que la Ligue n'est plus ce qu'elle était autrefois et que, diminuée comme elle l'est par le départ de presque toutes les grandes puissances, il pourrait paraître un peu ridicule qu'elle chasse solennellement un de ses membres les plus importants. Il est vrai que si la décision de Genève n'apparaît pas comme assez ferme, certains pays, dont l'Amérique du Sud, marqueront peut-être leur désapprobation en quittant la Ligue à leur tour. Toutefois, a ajouté le Secrétaire d'État, nous ne devons oublier qu'un des buts essentiels de l'Allemagne est de nous pousser à une guerre contre les Russes. » (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1000, document non reproduit).

tés d'assistance du gouvernement britannique au gouvernement d'Helsinki. Ces préoccupations rejoignent entièrement celles du gouvernement français. Sans attendre la mise au point finale des études techniques nécessaires, il importe qu'un premier échange de vues s'institue sans délai entre Londres et Paris pour déterminer les principes généraux de notre action commune.

La prolongation de la résistance finlandaise présente évidemment pour nous un intérêt de premier ordre. En maintenant la Russie en difficulté, elle la rend indisponible pour toute action balkanique que Moscou envisagerait d'entreprendre ; elle atteint l'URSS dans son prestige et dans les ressorts intérieurs de sa politique d'expansion ; elle affaiblit par avance l'effet des procédés d'intimidation auxquels M. Staline se propose sans doute de recourir encore vis-à-vis de ses voisins plus faibles ; elle encourage les États scandinaves à concerter et aménager entre eux et avec nous une politique commune de défense ; elle n'est pas sans répercussion, non plus, sur l'Allemagne, que tout échec, même partiel et momentané, de la Russie, touche moralement et matériellement.

Le conflit russo-finlandais pose, d'ailleurs, dans toute son urgence et son ampleur, le problème scandinave, sur le plan du développement général de la guerre.

Ni l'URSS, ni l'Allemagne à sa suite, ne limiteraient à la seule Finlande les avantages que leur procureraient l'effondrement de ce pays et son assujettissement. L'une et l'autre y trouveraient un point de départ pour entreprendre, par voie de pression morale ou d'action directe, l'asservissement économique et politique de la Suède et de la Norvège. La mainmise de l'Allemagne sur les minerais scandinaves, l'accès de la Russie à un port libre sur l'Atlantique seraient les premiers objectifs de cette action combinée. Leur réalisation affranchirait l'Allemagne, pour des matières premières essentielles, des effets du blocus et mettrait en outre à sa disposition, pour la conduite de la guerre maritime, une base navale menaçant tout l'Atlantique nord.

Ces perspectives nous commandent d'examiner immédiatement sous quelles modalités nous pouvons prêter à la Finlande une assistance, dont la rapidité conditionne la valeur.

Cette aide peut se concevoir sous forme de missions de techniciens, de fournitures de matériel, d'ouvertures de crédit. Indépendamment de sa valeur propre, ce concours encouragerait la Suède et la Norvège à développer l'assistance indirecte qu'elles peuvent prêter déjà à la Finlande, elle exercerait la même influence sur l'évolution qui se dessine aux États-Unis dans le même sens.

Le gouvernement français a déjà prévu, pour sa part, l'envoi immédiat en Finlande de 30 avions Morane. Mais l'enjeu est assez important pour nous engager dès maintenant à rechercher avec le gouvernement britannique l'établissement d'un plan général d'assistance, qui englobe dans ses prévisions tout le développement éventuel d'une entreprise germano-russe en Scandinavie. Le facteur temps joue dans ce problème un rôle essentiel.

Tout le succès de nos efforts dépendra de la rapidité de nos premières réactions pendant les quelques semaines à venir.

Vous voudrez bien, en vous référant à votre entretien du 11 de ce mois, exposer ces vues à Lord Halifax, en attirant son attention sur l'importance que le gouvernement français leur attache. Vous ajouterez qu'à notre avis, cette assistance à la Finlande devrait s'accompagner d'une action diplomatique urgente à Stockholm et à Oslo, en vue de mesurer l'aide ou les facilités immédiates que nous pourrions y trouver, et d'examiner en commun toutes éventualités auxquelles l'avance russe peut, si elle n'est pas contrecarrée, donner naissance en Europe du Nord.

Il importerait que, sans plus tarder et avant même d'avoir tiré les conclusions pratiques de leurs échanges de vues, les gouvernements français et anglais pussent faire connaître simultanément à Helsinki, Stockholm et Oslo leur décision de principe d'assister immédiatement la Finlande et de collaborer, de façon plus générale, à toute action ayant pour objet la sauvegarde de l'indépendance scandinave. Une telle démarche, de nature à raffermir les gouvernements intéressés dans leur volonté de résistance, les encouragerait à se concerter entre eux, et éventuellement avec nous, en vue d'une politique commune de résistance aux entreprises germano-soviétiques.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 29

406

NOTE DU GÉNÉRAL WEYGAND, COMMANDEMENT EN CHEF

Théâtre d'opérations en Méditerranée orientale

N. *Paris, 13 décembre 1939.*

Secret.

Aujourd'hui 12 décembre 1939, un point seulement est acquis : une entente d'ordre général entre les commandants en chef français et britannique en vue de proposer à leurs gouvernements une ligne de conduite commune, concernant *la préparation*[1] d'une intervention militaire dans les Balkans.

Mais seule une entente entre les gouvernements permettra de passer à l'exécution. Il est indispensable que cette entente se fasse sans aucun retard, car les mois d'hiver suffisent à peine pour mener à bien les mesures que comporte cette préparation. Elle comprend en effet dans ses grandes lignes :

a) dans les Balkans

[1] Souligné dans le texte.

- une *action*[1] à mener de pair par les *diplomates*[2] français et britanniques ;

- une *action militaire*[3] comportant à la fois

* la fourniture d'armement moderne ;

* le travail en commun des états-majors britannique et alliés ;

* la réalisation de dispositions préalables sans caractère militaire (agencements de bases et de terrains, de routes et de voies ferrées, dépôts d'approvisionnements divers…) ;

b) en France et en Grande-Bretagne (après répartition des charges incombant aux deux pays)

– la désignation des forces terrestres et aériennes d'intervention :

– leur aménagement d'après un type approprié aux régions dans lesquelles elles auront à opérer ;

– la mise au point très poussée de leur transport et de la protection de ces transports.

C'est seulement lorsque cette préparation aura été réalisée qu'il sera possible d'intervenir avec succès, grâce à la rapidité et à la puissance de l'action alliée, grâce aussi à la capacité de résistance donnée à la défense balkanique.

Si, au cours de cette période de préparation, une offensive allemande réclamait une intervention immédiate des forces alliées, cette intervention recueillerait le bénéfice de toutes les mesures déjà prises.

Si, la préparation terminée, il paraissait opportun de ne pas déclencher l'opération initiale des embarquements, la direction de la Guerre aurait conservé jusque-là l'entière liberté de ses décisions.

La mise en œuvre de ce programme ne présente donc aucun aléa.

Mais il faut prévoir le cas où nos alliés britanniques feraient attendre leur décision.

Dans cette hypothèse, toutes les mesures préparatoires devraient, sans plus attendre, être prises du côté français, car la menace allemande n'en subsisterait pas moins.

L'envoi « par alerte » dans les Balkans d'un corps expéditionnaire d'effectifs insuffisants, peu pourvu en matériel moderne, sans aviation et dont, par surcroît, le transport et la mise en œuvre n'auraient pas été préparés serait désastreux. C'est à quoi l'on s'exposerait en retardant les décisions.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 16

1 Souligné dans le texte.
2 Souligné dans le texte.
3 Souligné dans le texte.

407

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 4359[1]. *Londres, 13 décembre 1939.*
Réservé. Secret.

Le Foreign Office a été mis au courant par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Tokyo des conditions dans lesquelles l'amiral Nomura a remis le 30 novembre dernier à notre ambassadeur une note reprenant contre les autorités françaises d'Indochine certains griefs injustifiés et comportant de nouvelles revendications à l'égard de la France[2].

J'ai donné connaissance à titre confidentiel au Foreign Office de la substance du télégramme n° 747[3] de M. Arsène Henry ainsi que de la réponse de Votre Excellence. Le chef du département d'Extrême-Orient a pris note avec intérêt de ces indications et a émis devant l'un de mes collaborateurs l'opinion que, pour en arriver à formuler de pareilles exigences il fallait, comme on le savait d'ailleurs, que le gouvernement nippon se heurtât à de grandes difficultés dans son entreprise chinoise. Le fait que le gouvernement de Tokyo ne sût plus très bien à qui s'en prendre de sa propre faiblesse ne devait susciter, à Londres comme à Paris, aucun embarras. La meilleure méthode en l'occurrence était d'adopter l'attitude pleine de fermeté prescrite à M. Arsène Henry.

Mon collaborateur ayant fait observer que ce nouvel accès de mauvaise humeur de la part du Japon pouvait répondre à une tactique et que le Gaimusho, avant d'opérer un rapprochement avec Moscou, cherchait peut-être à démonter qu'il était impossible de s'entendre avec aucune des puissances démocratiques, son interlocuteur a reconnu que cette hypothèse devait être envisagée. Il a ajouté toutefois que, pour sa part, il ne croyait pas à une alliance entre Moscou et Tokyo.

Le chef du département d'Extrême-Orient a été ainsi amené à exposer une fois de plus ses vues personnelles sur les relations russo-nipponnes, vues qui se rapprochent sensiblement de celles du State Department de Washington.

Il estime en effet que la conclusion d'un pacte politique en vertu duquel le Japon et l'URSS s'attribueraient mutuellement de vastes zones d'influence en Extrême-Orient serait sans objet dans l'état actuel des choses. En général, les États ne procèdent entre eux à des arrangements de ce

[1] En clair, par avion.

[2] Sur les intérêts japonais en Indochine, voir la note de la sous-direction des Relations commerciales en date du 7 octobre 1939 (in E Asie-Océanie 1918-1940, Indochine, vol. 45, non reproduite).

[3] Document n° 374.

genre que lorsqu'ils préfèrent recourir à des moyens pacifiques plutôt qu'au sort des armes pour mener à bien chez un voisin plus faible une politique de pénétration. Or, les régions que Moscou et Tokyo convoitent en Extrême-Orient sont en fait occupées par des forces armées d'obédience soviétique ou japonaise. La Mongolie intérieure et le Sinkiang sont devenus dans la pratique des choses des protectorats russes. Les territoires placés sous l'autorité du gouvernement de Tchoung King subissent une forte influence soviétique. Le Japon, de son côté, tient la Mandchourie, certaines régions de la Mongolie extérieure, la Chine du Nord et une partie de la Chine centrale.

Moscou et Tokyo ont donc actuellement sous la main ce qu'ils convoitaient. Pour l'un et pour l'autre l'essentiel est désormais de consolider des positions acquises. À cet effet, le gouvernement nippon cherche, depuis plusieurs mois, à constituer un gouvernement central chinois sous la direction de M. Wang Chin-Wei. Or, ce dernier est de tendance fondamentalement anti-communiste et non pro-japonaise. Il n'a quelque chance de réussir en Chine occupée que s'il maintient son opposition à l'égard du régime soviétique. Le jour où Tokyo pactiserait avec Moscou, l'atout que constitue le parti de M. Wang Chin-Wei serait irrémédiablement perdu pour le Japon.

C'est là selon le chef du département d'Extrême-Orient un argument essentiel et qui rend improbable la possibilité d'un rapprochement russo-japonais. Le même raisonnement peut se faire du point de vue soviétique. L'URSS s'est engagée si profondément dans sa politique chinoise qu'elle ne pourrait plus retirer son appui, comme le Japon ne manquerait pas de le lui demander, au maréchal Tchang Kaï-Chek et aux communistes chinois. Si elle prenait un engagement à cet égard vis-à-vis de Tokyo, elle le violerait fatalement. Il est probable que les Japonais ne sont pas sans envisager cette éventualité.

En définitive, le conflit des intérêts russes et japonais en Chine est tel que seule la conclusion d'accords limités portant sur les pêcheries, sur Sakhaline, etc., reste vraisemblable. Il convient donc que les puissances alliées ne se laissent pas intimider par le Japon. Il n'est d'ailleurs pas en leur pouvoir de résoudre le conflit en Extrême-Orient. Aucun salut n'est à espérer dans cette région du monde tant que les Japonais n'auront pas compris d'eux-mêmes qu'ils ont intérêt à modérer leur action. Bien que cette modération n'apparaisse pas encore, on peut se demander toutefois si le gouvernement de Tokyo ne finira pas par comprendre l'importance capitale de la collaboration américaine. Ce n'est qu'à la faveur de ses relations avec les États-Unis qu'il pourra acquérir une certaine sagesse.

J'insiste sur le caractère strictement confidentiel des indications qui précèdent.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1014

408

M. GUÉRIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5493 à 5501. *Rome, 14 décembre 1939, 16 h. 45.*

Cette ambassade a eu, à maintes reprises, depuis quatre mois, l'occasion de décrire, en les situant chacun à sa place, les éléments divers qui agitaient la conscience italienne. Les influences qu'elle subissait et les oscillations auxquelles il était fatal que l'Italie s'abandonnât, dans la situation embarrassée qui est actuellement la sienne.

Or, une de ces sautes de vent semble se dessiner depuis trois ou quatre jours, dans un sens qui n'est pas favorable aux puissances occidentales. Tout d'abord, les dirigeants italiens ont éprouvé une mauvaise humeur assez vive devant la réunion de la SDN[1]. Ils ont évoqué les souvenirs de 1935, en opposant les ménagements que l'on nous prêtait l'intention de garder vis-à-vis de l'URSS à l'attitude, beaucoup plus décidée et rigoureuse, que l'Angleterre et la France avaient observée il y a quatre ans vis-à-vis de l'Italie. D'autre part, la question de la Méditerranée et de la situation de l'Italie dans cette mer continue de préoccuper très vivement les dirigeants fascistes. J'ai rapporté dans mon télégramme n° 5385[2] les propos que M. Mussolini avait tenus récemment sur ce point. Avant-hier encore, M. Virginio Gayda, dans sa causerie radiodiffusée (mon télégramme n° 5438)[3] affirmait le caractère de nécessité impérieuse que présente pour son pays la solution de ce problème vital. Plus que jamais, depuis le début de la guerre, ce problème suscite les méfiances du gouvernement fasciste au sujet des intentions et arrière-pensées de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Italie.

Il est possible, en outre, que de récentes conversations italo-allemandes et, en particulier, les entretiens nombreux que le Dr Ley a eus à Rome aient abouti à des conclusions rassurantes pour l'Italie, en ce qui concerne les intentions de l'Allemagne, et que la possibilité de s'entendre avec Berlin en vue d'une action commune dans cette zone de l'Europe entraîne, par contrecoup, un revirement, ou, tout au moins, l'adoption d'une attitude plus réticente à l'égard des Alliés[4].

[1] Réunion demandée par la Finlande, attaquée par l'agression soviétique. Cf. document n° 403.

[2] Document non retrouvé.

[3] Document non retrouvé. V. Gayda, directeur du *Giornale d'Italia*, est l'interprète officiel du gouvernement fasciste.

[4] Sur le séjour à Rome du Dr Ley, chef du Front allemand du travail, et ses entretiens avec le *Duce* et le comte Ciano, voir le télégramme n° 5344 d'A. François-Poncet au Département, Rome, 7 décembre 1939 (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 281, document non reproduit), ainsi que son télégramme nos 5366-5367 du 8 décembre : « Il avait été certainement chargé, écrit l'Ambassadeur, de se faire auprès du *Duce*, avant la séance du Grand Conseil (fasciste), l'interprète des désirs, ou des avertissements de Hitler. Et peut-être son intervention a-t-elle contribué à

Enfin, les répercussions de la guerre économique sur les intérêts italiens continuent d'entretenir ici, surtout contre l'Angleterre, un vif mécontentement.

Ces sentiments apparaissent d'une manière assez visible dans la presse. Depuis trois ou quatre jours, en effet, l'équilibre qui avait semblé s'établir, notamment dans la présentation des nouvelles, entre l'exposé du point de vue allemand et celui des thèses alliées, tend à se rompre, dans une certaine mesure, en faveur de l'Allemagne. Il convient de noter, d'autre part, l'orientation générale que M. Gayda a donnée à sa causerie d'hier. Tout en ne précisant naturellement pas les aspirations nationales de l'Italie il en a, cependant, rappelé d'une manière assez claire les grandes lignes, en citant, comme exemple concret de la nécessité de réviser le problème des colonies, la situation respective de la France et de l'Italie, dans ce domaine.

Il apparaît donc comme possible, sinon comme probable, que le discours que le ministre des Affaires étrangères doit prononcer samedi à la chambre des Faisceaux et Corporations porte, dans une certaine mesure, le reflet de cet état d'esprit actuel des dirigeants italiens. Il ne serait pas surprenant que, sur plusieurs points, il se montrât plus affirmatif, plus précis que n'a été l'ordre du jour du Grand Conseil fasciste. Sans doute, le couplet inévitable sur l'amitié italo-allemande sera-t-il particulièrement chaleureux, et prononcé de manière à provoquer de la part de la Chambre une manifestation de sympathie à l'égard du Reich. Par ailleurs, la volonté qu'éprouve l'Italie de faire respecter ses trafics maritimes trouvera peut-être, dans la bouche du comte Ciano, une expression plus énergique que dans l'ordre du jour du 7 décembre[1].

La saute d'humeur que je signale correspond sans doute également, en dehors même de toute cause extérieure, à des remous intérieurs, au sein des milieux politiques responsables, pour qui l'avenir et les décisions qu'il devra comporter tôt ou tard sont particulièrement embarrassants. Depuis quelques jours, la perplexité des dirigeants fascistes se trouve encore accrue par le conflit russo-finlandais, où l'Italie a pris nettement parti pour la Finlande, alors que son « allié » allemand est, d'une façon plus ou moins avouée, de connivence avec l'agresseur soviétique. Il n'est d'ailleurs pas à exclure que l'allure plus favorable à l'Allemagne, dont témoigne

persuader M. Mussolini et le Grand Conseil qu'il serait opportun d'insérer dans le texte de l'ordre du jour de cette assemblée, une formule propre à rassurer le Reich et son *Führer* sur la fidélité de l'Italie à son partenaire ? » (in Z Europe 1918-1940, Italie, vol 341, document non reproduit).

[1] Ce discours de Ciano eut lieu le 16 décembre. Dans son compte rendu, Guérin constate qu'en définitive, « l'exposé du comte Ciano apparaît (…) comme un discours d'attente. Il semble que le ministre des Affaires étrangères ait voulu démontrer que l'Italie n'avait aucunement abandonné, notamment en ce qui concerne l'amitié italo-allemande, la politique suivie depuis deux ans et qu'il ait voulu également, en faisant le silence sur la France et sur l'Angleterre, éviter toute critique à l'égard de ces deux pays, mais éviter également toute apparence de compromission de l'Italie dans leur direction. » (télégramme n°s 5549-5553 de Rome au Département, 16 décembre 1939, in Papiers 1940 Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 46, document non reproduit). On pourra également se reporter à ce propos aux télégrammes de Guérin n° 5546 et n°s 5560-5563 du 16 décembre, n°s 5575-5577 et n° 5591 du 18 décembre (in Z Europe, Italie, vol. 277, documents non reproduits).

depuis peu la presse italienne, ne soit inspirée aussi en partie par le souci de donner quelque satisfaction au Reich, au moment même où l'Italie accentue, à l'occasion de l'affaire finlandaise, son attitude anti-communiste.

La portée de cette oscillation actuelle du pendule italien pourra sans doute être définie plus exactement d'après le discours du comte Ciano. Il faut, en attendant, se garder de l'exagérer. L'opinion publique, en ce qui la concerne, n'a pas modifié son orientation.

Z Europe 1918-1940, Italie, 277

409

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2366 à 2373.
Réservé. Très confidentiel.

Ankara, 14 décembre 1939, 19 h. 47.
(*Reçu* : le 15, 2 h. 30)

Les communications que le Département a bien voulu m'adresser ces jours derniers sur les échanges de vues poursuivis entre Paris et Londres au sujet des affaires roumaines m'ont permis d'avoir hier sur la question de Bessarabie[1], et sans découvrir à aucun moment la politique franco-anglaise une utile conversation avec le ministre des Affaires étrangères.

Il s'en dégage nettement que, comme nous le soupçonnions, l'interprétation du point de vue turc par le Foreign Office ne mettait en lumière qu'un des aspects d'une attitude nécessairement nuancée. Ou Numan Menemendjoglu est-il responsable du malentendu ? Ou a-t-il adopté une position en retrait par rapport à celle de son ministre [l'hypothèse ne doit pas être exclue] ? Ou est-ce Lord Halifax qui a mal compris les propos qui lui ont été tenus ?[2] Il m'appartient d'autant moins d'en décider que j'ai eu soin de ne me référer à aucun moment au langage prêté au secré-

[1] Sur ces échanges de vue, outre les documents nos 355, 355, 276, 382, 386, voir également les documents suivants (non reproduits) : télégrammes nos 4255-4257 de Londres et 1542-1548 de Bucarest (7 décembre), 4288-4290 et 4291-4293 de Londres (8 décembre), in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, la dépêche n° 873 de Corbin du même jour, in Papiers 1940, Papiers Hoppenot, vol. 2 ; les télégrammes nos 4314-4315 de Londres (9 décembre), nos 3178-3181 de Paris à Londres (10 décembre) in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14 ; nos 1959-1962 de Paris à Ankara (9 décembre) in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 60 ; ainsi que, de Bucarest, les télégrammes nos 1579-1581 (11 décembre) in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 7, n° 1595 (13 décembre) du vol. 14 des Papiers Rochat et la dépêche n° 918 d'Adrien Thierry (13 décembre), in Z Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 18.

[2] La rencontre entre Lord Halifax et M. Numan Menemendjoglu a eu lieu le 9 décembre. Charles Corbin en donne un compte rendu le jour même dans deux télégrammes (non reproduits) : nos 4284-4287 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 7) et nos 4314-4315 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14). Sur les questions de crédits et d'armement, comme sur la demande d'abolition de la clause suspensive, M. Menemendjoglu se serait plaint de repartir « les mains

taire général turc. Ce qui est certain en revanche, c'est qu'en redressant dans cette affaire la ligne de conduite britannique[1], Votre Excellence n'est pas allée au-delà de ce que permettent les dispositions du gouvernement turc. Des vues qui m'ont été relatées par M. Saradjoglu, je retiens ceci :

Le gouvernement roumain a, il y a peu de jours, abordé le gouvernement turc pour savoir si, dans l'impossibilité de faire aboutir le projet d'un bloc balkanique neutre, la Turquie serait disposée à travailler au resserrement des liens entre les États balkaniques. Sa réponse a été affirmative, mais accompagnée d'une réserve touchant l'accueil que la suggestion trouverait à Belgrade et à Athènes. Si, aurait ajouté M. Saradjoglu, les gouvernements de ces deux capitales acceptent le principe, la Turquie examinera avec soin et dans un esprit de bonne volonté les suggestions qui seront présentées.

En réalité, le projet a été loin d'enthousiasmer le ministre des Affaires étrangères qui, dans le secret de son cœur, espérait toujours que la Roumanie se prêterait à un règlement amiable de la question bessarabienne. C'est donc avec beaucoup de surprise qu'il a appris de moi quel langage

vides ». Quant à la question roumaine qui a également été abordée, d'après Lord Halifax, « les Turcs ne pensaient pas que la question de Bessarabie pût devenir l'occasion d'un conflit armé entre l'URSS et la Roumanie. Cette dernière puissance, croit-on à Ankara, se résignera finalement, sous la pression des Russes, à céder sans combattre la province limitrophe du territoire soviétique. Par contre, s'il obtenait une garantie franco-anglaise illimitée, le gouvernement roumain se montrerait plus intransigeant et une guerre pourrait s'ensuivre, à laquelle la Turquie nous a d'ores et déjà annoncé son intention de ne pas participer. » D'après Corbin, « c'est là une des raisons qui expliquent l'attitude du gouvernement britannique. En même temps, le Foreign Office comprend qu'il lui serait comme à nous difficile d'exposer de telles considérations à Bucarest et qu'il est préférable de voir la question se débattre directement entre Turcs et Roumains ».

[1] Sur la proposition de Daladier, cf. le télégramme nos 3178-3181 à Londres, communiqué sous les nos 1343-1346 à Bucarest, et 1981-1984 à Ankara, en date du 10 décembre (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, document non reproduit). En réponse aux questions posées par le gouvernement roumain au sujet de l'assistance éventuelle des Alliés contre une agression soviétique, M. Daladier propose de remplacer, dans le projet d'instructions de Lord Halifax à Sir Reginald Hoare (voir télégramme nos 4307-4312 de Corbin en date du 9 décembre, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, non reproduit), la phrase : « Si la Turquie déclarait son intention de faire la guerre à la Russie en cas d'agression soviétique contre la Roumanie », par « une formule plus souple telle que : « Si la Turquie se montrait disposée à collaborer avec la France et l'Angleterre en vue d'aider la Roumanie à résister à une agression soviétique. » M. Daladier poursuit : « Le concours turc, condition indispensable de notre assistance, ne devrait pas nécessairement, en effet, pour être efficace, se traduire par une déclaration formelle de guerre à la Russie : le libre usage des Détroits, l'utilisation de certaines bases, des facilités de ravitaillement, constituent autant de modalités pour lesquelles la collaboration turque pourrait, au premier stade au moins, nous être effectivement et utilement assurée. L'éventualité d'une telle assistance indirecte, jointe aux mesures que la Turquie pourrait prendre pour tenir en respect la Bulgarie, suffirait à créer « la situation nouvelle » évoquée par le projet d'instructions anglais, et qui justifierait les gouvernements français et anglais, sinon à étendre dès maintenant la portée de leurs engagements à l'égard de la Roumanie, tout au moins à rechercher ainsi que l'indique ce projet, comment ils pourraient contribuer à la défense du territoire roumain. Cette rectification une fois effectuée, le projet de réponse anglais me paraît concilier la prudence que l'appréciation d'une situation particulièrement complexe nous commande d'apporter dans l'interprétation de nos engagements, avec la nécessité de ne pas décourager en ce moment le gouvernement roumain dans ses efforts pour trouver, autour de lui et auprès de nous, des éléments d'appui positifs contre la double pression exercée sur lui par l'Allemagne et la Russie. »

énergique M. Tataresco avait tenu, la semaine dernière, à M. Thierry[1] ; il demeure, au fond, sceptique.

Quoi qu'il en soit, M. Saradjoglu se rend compte que si les hostilités s'engageaient entre l'URSS et la Roumanie, il serait vain d'espérer que les forces russes s'arrêteront d'elles-mêmes aux bouches du Danube. La guerre ne pourra être cantonnée ; des intérêts essentiels turcs seront alors mis en cause, c'est-à-dire que la Turquie sera obligée de prendre très vite position en tenant compte de la situation générale et en considération de ses intérêts vitaux. « En écartant les demandes de M. Staline, m'a dit le Ministre, j'ai conservé à mon pays sa liberté d'appréciation et je crois avoir ainsi rendu à la Roumanie même un très grand service : si j'avais accepté les propositions soviétiques, la question bessarabienne serait déjà peut-être réglée ».

Dans cette situation, la Turquie ne doit ni encourager les Roumains, ce qui les inciterait peut-être à la résistance – alors qu'ils seraient déjà au fond de leur cœur, résignés – ni les décourager, ce qui les rejetterait dans les bras de l'Allemagne ; pas davantage ne convient-il d'encourager les Soviets en leur donnant à penser que l'entreprise serait sans risques. M. Saradjoglu conclut que la Turquie ne doit prendre sur ce terrain aucun engagement prématuré, ce qui n'exclut nullement qu'elle puisse se trouver en définitive prise dans le conflit, ni par conséquent qu'elle doive s'y préparer, même si l'on croit – et c'est le sentiment du Ministre – que dès maintenant les événements de Finlande améliorent la position roumaine. (Je rapporte d'autre part ce qu'il m'a dit sur ce sujet).

Il est donc abusif d'affirmer, comme Lord Halifax interprétant inexactement le protocole n° II annexé au traité du 19 octobre[2], que la Turquie nous a d'ores et déjà annoncé son intention de ne pas participer à une guerre Roumanie-URSS ; certains déplacements de troupes et de matériel parvenus ces jours-ci à ma connaissance prouvent même que l'éventualité contraire est déjà envisagée ici. En revanche, je ne crois pas que la Roumanie ou que nous-mêmes puissions obtenir aujourd'hui des engagements, même limités, au libre usage des Détroits. Mais une fin de non-recevoir ne signifierait nullement que, le moment venu, la Turquie se déroberait à toute collaboration. Au surplus n'oublions pas que, bien que le Pacte balkanique comporte, touchant la Russie, une clause secrète analogue à celle qui est annexée à notre traité, l'attitude bulgare pèsera d'un grand poids sur la décision turque ; si l'armée bulgare se mettait en mouvement vers la Dobroudja, l'armée turque demeurerait difficilement impassible. Il reste qu'une situation aussi fluide se prête mal au travail de préparation que nécessiterait l'organisation d'une assistance éventuelle à la Roumanie. Toutefois, me souvenant que dans les dernières conférences d'état-major le maréchal Tchakmak a lui-même estimé que dans l'établissement de la liste des travaux à entreprendre en commun, le cas d'un

[1] Cf. le télégramme n°s 1542-1548 d'Adrien Thierry, Bucarest, 7 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14 (document non reproduit) dont la teneur est évoquée dans la note 1 du document n° 399.

[2] Voir document n° 252.

conflit avec l'URSS ne devait pas être éliminé, nonobstant le protocole nº II, j'estime qu'avec les précautions indispensables, certaines conversations techniques pourront être engagées quand les Français et les Britanniques l'estimeront opportun.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

410

M. Guérin, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Daladier, Président du Conseil,
Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5532 à 5534. *Rome, 15 décembre 1939.*

Dans les milieux politiques romains on croit que le ministre des Affaires étrangères n'hésitera pas, dans son discours de demain[1], à blâmer expressément l'agression soviétique contre la Finlande. Le gouvernement fasciste entendrait de la sorte justifier indirectement l'aide qu'il apporte au gouvernement d'Helsinki en lui fournissant des aéroplanes, des aviateurs et en laissant partir même des volontaires (mon télégramme nº 5516)[2]. On affirme dans les cercles de presse que le Reich ne serait nullement froissé par l'attitude italienne et qu'il estimerait devoir faire à Rome quelques concessions. Il ne souhaiterait toutefois pas que le fossé qui sépare Rome de Moscou se creusât davantage. L'ambassadeur du Reich près du Quirinal, M. von Mackensen, aurait eu notamment pour instructions de demander au comte Ciano de ne pas stigmatiser trop violemment les procédés du gouvernement soviétique et de se contenter d'un blâme de principe.

D'après certaines indications, la question de savoir si le comte Ciano évoquera les aspirations naturelles du peuple italien en Méditerranée et en Afrique ou s'il s'en remettra à la Chambre du soin de rappeler les revendications italiennes par une manifestation « spontanée » serait encore en discussion[3].

Z Europe 1918-1940, URSS, 1000

[1] Le comte Ciano doit prononcer un discours le 16 décembre devant la Chambre des faisceaux et des corporations. Guérin n'attend pas cette allocution sans inquiétude. Voir le document nº 408.

[2] Télégramme en date du 15 décembre, in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1000, non reproduit. Guérin y rapporte que « d'après des renseignements de bonne source, des volontaires italiens partiraient actuellement pour la Finlande avec l'autorisation tacite du gouvernement fasciste », via le territoire allemand jusqu'à un port de la Baltique. D'après le chargé d'affaires, « dans certains milieux fascistes, on dit même que le gouvernement hitlérien, qui, au cours de ces dernières semaines, a dû subir pas mal d'avanies de la part de l'URSS, ne serait pas fâché de cette initiative italienne et qu'il aurait laissé entendre qu'il ne voyait, pour sa part, aucun inconvénient à ce que la guerre russo-finlandaise se prolongeât quelque temps. »

[3] Sur le contenu de cette allocution, se reporter au document nº 408, note 1, p. 823.

411

M. GUÉRIN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 674. *Rome, 15 décembre 1939.*

Le Service de la guerre économique du Palais Chigi vient de me signaler que, d'après les indications qu'il a reçues de la société de navigation « Italia », les autorités françaises de contrôle ont exigé le débarquement de passagers qui se trouvaient à bord des navires suivants[1] :

Virgillo dérouté sur Marseille le 20 septembre, débarquement de 70 passagers.

Savoia dérouté à Alger le 14 octobre, débarquement de 59 passagers.

Orazio dérouté à Marseille le 2 novembre, débarquement de 42 passagers.

Neptunia dérouté à Villefranche et à Marseille, débarquement de 69 passagers.

Le service de M. Pietromarchi ajoute que, d'après la société « Italia », tous ces passagers auraient reçu l'autorisation de s'embarquer sur d'autres navires de la même compagnie. Il demande en conséquence s'il ne serait pas possible de supprimer ces arraisonnements et ces arrêts, puisque nous avons pratiquement relâché tous les passagers dont nous avions exigé le débarquement.

M. Pietromarchi m'a indiqué à cette occasion qu'en matière de débarquement de ressortissants ennemis, il ne nous reconnaissait officiellement le droit de visite et de débarquement que sur les navires à destination de la Péninsule et pour les personnes en âge de porter les armes. Il a ajouté, cependant, à titre officieux, que le gouvernement italien n'élèverait pas de protestation formelle, dans le cas où nous procéderions, sur des navires partant d'Italie, au débarquement et à l'internement de sujets ennemis, à condition que nous ayons la certitude que ceux-ci se livrent à l'espionnage ou qu'ils sont des agents de la propagande allemande.

Comme je lui faisais observer qu'en dehors de ces cas, le Reich pourrait encore embarquer sur des navires italiens des hommes destinés à renforcer les équipages de navires de guerre allemands, mon interlocuteur a convenu que, si nous étions amenés à constater un trafic anormal de passagers, nous pourrions prendre toutes mesures qui nous paraîtraient opportunes.

[1] À propos du système de contrôle de la navigation marchande en Méditerranée, se reporter au document n° 18. Le trafic de marchandises de l'Italie vient en outre d'être touché par un renforcement du blocus franco-britannique. Voir à ce sujet, le télégramme n° 5067 d'André François-Poncet au Département, Rome, 24 novembre 1939 (in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 25, document non reproduit), ainsi que le document n° 375.

Il semble résulter de ces explications qu'on souhaiterait vivement, du côté italien, pouvoir régler sans tarder avec nous la délicate question du transport des passagers allemands. Dans le cas où le Département estimerait pouvoir tenir compte des suggestions qui nous sont faites, je lui serais reconnaissant de bien vouloir me donner les instructions nécessaires pour que je puisse utilement traiter cette question avec le service compétent du Palais Chigi.

Z Europe 1918-1940, Allemagne, 790

412

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1669[1].
Réservé.

Moscou, 16 décembre 1939.

(*Reçu* : le 23, 19 h. 30)[2]

Jusqu'à ce jour, la balance créditrice de l'association germano-russe s'inscrivait au compte du Kremlin, les accords des 23 août et 28 septembre ayant, par leur substance révélée ou cachée, ainsi que par les grands événements européens qui ont suivi leur signature, fait d'Hitler le brillant second de Staline. À se prolonger, l'affaire de Finlande pourrait modifier cet état de choses. Pour affaiblir l'appui économique que Berlin attend de Moscou, elle n'en fournirait pas moins à l'Allemagne une chance de compenser en influence politique ses déceptions en matière de ravitaillement.

En effet, en se lançant à son tour dans une agression armée à l'allemande, l'URSS pourrait bien avoir ébranlé cette position d'arbitrage qui lui donnait barre sur le Reich. Les forces russes n'étaient pas engagées ; les voilà maintenant prises dans des opérations militaires. Le Kremlin faisait valoir à son crédit le caractère pacifique du règlement de ses rapports de sécurité avec les trois États baltes : il est aujourd'hui en guerre avec le quatrième. Il disait n'être intervenu en Pologne qu'après son effondrement et n'avoir acquis sur cet État anéanti par un tiers que des terres peuplées de Russes ; il poursuit en ce moment la destruction d'une nation que nul autre que lui n'attaque et de qui ni le sang, ni la langue, ni la culture ne sont russes.

En effaçant par ces méthodes, si différentes de celles qu'il a employées jusqu'ici, les nuances qui séparaient sa cause de celle de son associé, il risque de compromettre cette liberté de mouvements qui lui permettait de se réserver, sur les profits de l'entreprise commune, la part du lion.

[1] En clair.
[2] Par courrier.

Si l'URSS devait rester longtemps prise à son propre piège dans le Nord, comme le Reich l'est à l'Ouest, l'exploitation des deux partenaires l'un par l'autre, qui avait joué surtout en faveur de la Russie, pourrait continuer, mais sur le pied d'égalité : Hitler y gagnerait ce qu'y perdrait Staline.

Peut-être même le *Führer* y gagnerait-il davantage. Il aurait d'autant moins à redouter un renversement de la politique du Kremlin, ou une avance soviétique profonde dans sa sphère d'intérêts, que Staline serait plus sérieusement engagé en Finlande et que l'URSS se heurterait comme lui aux diverses formes de la résistance que les Alliés opposent aux États agresseurs. L'alliance germano-russe, si anxieusement recherchée par M. von Ribbentrop, pourrait ainsi être faite peu à peu.

Le Reich pourrait même espérer reprendre alors, sur une Russie affaiblie et embarrassée, ses projets anciens en les adaptant à la nouvelle forme des rapports germano-soviétiques.

On peut en outre se demander si, se jugeant suffisamment délivré de l'incertitude menaçante que comportait pour lui une Russie entièrement libre de ses mouvements, Hitler ne croira pas le moment venu de ne pas retarder davantage sa grande offensive à l'Ouest ou la poussée traditionnelle allemande sur l'Europe danubienne, et les Balkans.

Sans doute est-il encore trop tôt pour formuler à ce sujet des conclusions. Elles dépendent avant tout de la durée de la résistance finlandaise et de l'efficacité de l'appui concret que la France et l'Angleterre estimeront, après en avoir mesuré toutes les conséquences, devoir prendre sur elles de lui apporter.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 77

413

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1015[1]. *Rome, 17 décembre 1939.*

Le cardinal secrétaire d'État ne m'a donné que de vagues indications sur l'origine des instances qui ont pu inciter le Pape à pressentir les belligérants sur une trêve de Noël[2]. Il a commencé par me dire que « de tous

[1] En clair, par la valise.

[2] Le 6 décembre 1939, le cardinal Maglione a soumis officieusement à l'ambassadeur de France l'idée d'une trêve de Noël entre les belligérants. « Il s'agirait, rapporte M. Charles-Roux, de consentir à ne pas accomplir d'actes d'hostilités pendant 48 heures seulement, c'est-à-dire pendant les journées des 24 et 25 décembre sur terre, sur mer et dans les airs. (…) L'ambassadeur d'Allemagne m'a succédé dans son cabinet pour recevoir de lui la même communication. » (Cf. le

côtés » l'on pressait le Saint-Père de prendre cette initiative. Ensuite, il a ajouté que des exhortations en ce sens étaient venues au Vatican de France, d'Italie, d'Allemagne. En ce qui concerne la France, il a fait allusion à des articles de journaux français qui, selon ses dires, auraient lancé l'idée de trêve pour Noël et même pour le premier de l'An. En ce qui concerne l'Allemagne, il a précisé que « même des évêques » avaient poussé le Pape à proposer une telle trêve et que lui-même avait révélé le fait à l'ambassadeur d'Allemagne, qui n'en savait rien. En ce qui concerne l'Italie, il ne m'a fourni aucune indication. Mais le fait est que la première fois que j'ai vu mentionner l'éventualité d'une proposition de trêve de la part du Saint-Siège, c'est dans le bulletin d'informations d'un prélat-journaliste italien, Mgr Pucci, qui est entièrement dans les mains du gouvernement fasciste et a des sympathies allemandes.

Donc, sans préjudice d'instances françaises que je ne connais pas et qui ne doivent pas venir d'évêques, il y a eu auprès du Saint-Père des suggestions allemandes, dont certaines sont venues d'évêques et d'autres ont pu émaner de religieux allemands ayant accès auprès de Pie XII (Mgr Kaas, le Jésuite allemand Leib), et enfin des exhortations italiennes, parties de cette prélature romaine qui vit dans l'atmosphère nationale et subit l'influence environnante.

L'idée d'une trêve de Noël était faite pour plaire à Pie XII et au cardinal Maglione. D'abord, elle renouvelait une initiative prise, pendant la dernière guerre, par Benoît XV dont tous deux ont été les collaborateurs et ont, bien à tort, selon moi, admiré l'infructueuse diplomatie[1]. Ensuite, elle constituait, si elle aboutissait, un de ces succès de façade, une de ces miettes de satisfaction humanitaire, par lesquels il est toujours agréable de faire diversion à l'accomplissement des vrais devoirs, plus difficiles à remplir. Enfin, elle fournissait un thème pour l'allocution pontificale de Noël.

Ce dernier mobile m'est apparu hier dans une réponse que m'a faite Mgr Montini. Comme je lui demandais si nous aurions une allocution de Noël intéressante, le prélat m'a répondu : « Vous en auriez eu une si… Maintenant, c'est à voir ». L'on peut déduire de là, au moins, que le Pape avait l'intention, si la trêve avait été acceptée, de s'en prévaloir dans son allocution du 23 décembre ; et c'est même probablement à cause de cette intention, pour pouvoir établir son texte de discours et le faire imprimer, qu'il a eu hâte de recevoir les réponses des belligérants.

Le cardinal Maglione m'a expliqué cette hâte par la nécessité d'un délai suffisant pour que les belligérants pussent faire parvenir leurs instructions à leurs escadres et à leurs sous-marins opérant au loin. Mais j'estime que

télégramme n° 988 au Département, Rome-Saint Siège, 6 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Charvériat, vol. 3, document non reproduit). L'ambassadeur de Grande-Bretagne auprès du Saint-Siège est chargé de transmettre la même proposition à Londres (télégramme n° 4283 de Charles Corbin à Daladier, Londres, 8 décembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40, document non reproduit).

[1] M. Charles-Roux a déjà exposé au Département les « précédents » à la proposition de trêve de Noël par Pie XII. Voir son télégramme n° 989 du 6 décembre, in Papiers 1940, Papiers Charvériat, vol. 3, document non reproduit).

cette raison, qui soulignait d'ailleurs naïvement une des impossibilités matérielles du projet, a dû avoir moins de poids que la composition et l'impression du discours de Noël, qui doit toujours être concerté avec le cardinal-doyen ; car c'est toujours une réponse à une adresse d'hommage et de vœux, lue par ce dernier.

Z Europe 1918-1940, Saint Siège, 40

414

NOTE DE NOTRE INFORMATEUR SPÉCIAL[1]

De M. Thyssen

N. *Berne, 17 décembre 1939.*

M. Fritz Thyssen, l'industriel allemand bien connu, a fourni, le 16 décembre, à une personnalité qui nous les a immédiatement communiquées, les informations suivantes sur les circonstances de son départ d'Allemagne et sur ses impressions au sujet de la situation économique du Reich :

M. Thyssen, catholique très pratiquant, lequel, comme on sait, était membre du Conseil d'Etat prussien, s'était fait, depuis environ trois ans, le porte-parole de l'opposition au sein de cette corporation. Il luttait de toutes ses forces contre la politique anti-catholique du régime, il était, selon ses dires, un adversaire irréductible de la guerre qu'il aurait voulu épargner à l'Allemagne et au monde.

Son attitude lui ayant attiré l'inimitié des dirigeants allemands, spécialement celle de M. Hitler, sa vie se trouvait menacée, ce qui l'obligea à se réfugier en Suisse.

Avant de partir, il adressa un mémoire au gouvernement et aux chefs de l'armée allemande, dans lequel il exposa, sans ménagement, la situation économique et financière du pays. Ce mémoire était le résumé d'études approfondies qui avaient été faites par les experts de ses entreprises et ceux des principales usines de l'industrie lourde du Bassin rhénan.

D'après M. Thyssen, il en résultait sans contestation possible que l'approvisionnement de l'Allemagne en matières premières, spécialement en minerais de fer, était si déficient, sa situation financière si précaire qu'on pouvait calculer avec précision le jour où elle se verrait obligée de capituler.

En dehors de M. Hitler et du maréchal Göring, le mémoire en question a été transmis au général Tommas, chef du service des approvisionnements au ministère de la Guerre et ami personnel de M. Thyssen, ainsi qu'à quelques industriels rhénans.

[1] Cet informateur est peut-être un certain M. Wirth, cité dans le document.

Le gouvernement hitlérien jugea le contenu de ce mémoire si dangereux pour son existence qu'il expédia plusieurs industriels en Suisse, chargés de persuader Thyssen de retourner en Allemagne. On lui promit la vie sauve et son maintien dans toutes ses fonctions, à la condition qu'il s'engageât à retirer son exposé et à brûler les quelques exemplaires qu'il possédait encore. Il refusa nettement de se plier à ces exigences. La réponse du gouvernement allemand fut la confiscation de sa fortune, d'ailleurs annoncée par la presse suisse.

Il ne semble pas tout à fait exclu que je puisse obtenir, d'ici quelque temps, connaissance détaillée du mémoire en question dont l'intérêt me paraît manifeste.

D'après M. Thyssen, la victoire appartiendrait à celui des deux camps qui saura se rendre maître des gisements de minerais de fer et de fer magnétique situés à la pointe nord du golfe de Botnie. Si la Russie, après avoir vaincu la résistance finlandaise, envahissait cette partie de la Suède, elle serait en mesure de prolonger considérablement la résistance allemande en l'approvisionnant de cette matière indispensable, tout en gênant le ravitaillement de l'Angleterre. En un mot, elle deviendrait maîtresse du jeu et pourrait imposer ses conditions aux deux camps adverses. Elle pourrait ainsi, en fournissant le minerai uniquement à l'Allemagne, prolonger pour longtemps la résistance de ce pays et produire cet épuisement général, qui est, selon les théoriciens de la Troisième Internationale, une des conditions primordiales de la révolution mondiale.

Si les Alliés, c'est-à-dire la France et l'Angleterre, mettaient la main sur ces gisements, la résistance allemande serait brisée, peut-être sans effusion considérable de sang, dans un délai de quelques mois.

Toutes les tentatives du maréchal Göring, en vue de remplacer les minerais étrangers par l'exploitation des gisements pauvres situés soit en Allemagne, soit en Autriche, soit dans les pays dominés par l'Allemagne, ont abouti à un échec complet. L'Allemagne, d'après les conclusions de M. Thyssen, serait perdue si les fournisseurs de la Suède venaient à lui manquer.

Non seulement l'approvisionnement de l'Allemagne en minerais de fer est déficient, mais sa situation n'est pas meilleure en ce qui concerne les textiles, les vivres et, en résumé, toutes les matières premières. Toutefois, cette pénurie généralisée ne serait point décisive pour la conduite et la décision de la guerre, au moins à bref délai ; seul, le manque de minerais de fer pourrait obliger l'Allemagne à abandonner la lutte.

La situation financière serait également fort préoccupante. M. Thyssen prévoit l'anéantissement de toutes les valeurs ; il redoute les conséquences que, d'ores et déjà, doit entraîner cette situation pour les économies des classes moyennes[1].

[1] Cf. la dépêche n° 1145 de C. Alphand à Daladier en date du 11 décembre 1939 au sujet de « l'économie de guerre allemande » (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 13, document non reproduit).

Au point de vue politique, M. Thyssen voit la planche de salut pour l'Allemagne dans l'établissement d'une monarchie fédérative. D'après lui, les industriels rhénans semblent désirer se détacher de la Prusse dont ils commencent à craindre la prépondérance et l'esprit guerrier – une union plus étroite avec la France paraît être envisagée par eux avec faveur.

Toutefois, M. Thyssen, qui se dit avant tout industriel, n'a pas voulu préciser ce point, au moins pour l'instant. Mais il serait désireux d'exposer ses vues à un grand industriel français, tel que M. de Peyerimhoff, ou M. Marlio, par exemple, dont il a fait la connaissance, lors de différentes négociations qui ont eu lieu avant la guerre actuelle.

Enfin, M. Thyssen s'est montré désireux d'entrer en rapports avec le Saint-Siège pour le mettre au courant de la situation périlleuse de l'Église en Allemagne, et pour obtenir si possible, une prise de position plus nette du Pape au sujet de l'idéologie raciste.

M. Wirth a entrepris les démarches nécessaires pour faire venir en Suisse un des collaborateurs intimes de Pie XII. Il est probable qu'il assistera à cette entrevue et que nous serons renseignés, par son intermédiaire, sur le contenu de ces conversations.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 6

415

NOTE DU DÉPARTEMENT POUR LE CONSEIL SUPRÊME INTERALLIÉ

Assistance franco-anglaise aux pays balkaniques.
Situation dans les Balkans

N.[1] *17 décembre 1939.*

La situation politique dans les Balkans n'a pas subi de modification extérieure sensible depuis un mois. On constate cependant chez les divers gouvernements une tendance croissante à prendre conscience du danger dont les menace, dans un avenir plus ou moins prochain, la collusion germano-soviétique, et un certain raidissement de leur volonté de résistance. Ces dispositions offrent à la diplomatie française et anglaise un terrain d'action plus favorable. Nos efforts n'atteindront cependant un résultat effectif que dans la mesure où nous pourrons donner immédiatement à ces États un appui matériel substantiel et si ces fournitures d'un armement qui leur fait défaut s'accompagnent de la prévision d'une assistance rapide et efficace.

[1] Communiquée pour information à Ankara et Londres (bordereau d'envoi en date du 21 décembre).

Le commandement français a fait procéder à un inventaire complet de nos disponibilités actuelles en matériel. Un tableau de la répartition, entre les différents États, de ce surplus, doit être dressé. Il est nécessaire que le commandement anglais effectue un travail analogue afin de permettre une coordination exacte de nos livraisons respectives de matériel.

En Roumanie, M. Tataresco et M. Gafenco ont marqué à plusieurs reprises à M. Thierry leur résolution, qui reflète celle du Roi, de ne céder à aucune pression de l'Allemagne, ni de la Russie[1]. L'éventualité d'une cession amiable de la Bessarabie à cette dernière puissance ne paraît plus être envisagée aujourd'hui à Bucarest. C'est en vue d'épauler cette résistance sur une cohésion plus étroite des pays balkaniques que le gouvernement roumain a approché, ces jours derniers, le gouvernement turc en lui demandant s'il serait disposé à travailler au resserrement des liens qui unissent ces pays. Au projet de bloc de neutralité balkanique avec participation et éventuellement garantie italienne, formé, puis abandonné par M. Gafenco[2], se substitue donc aujourd'hui une conception plus positive, orientée vers un dispositif de défense commune.

Les Turcs, de leur côté, toujours peu enclins à entrer en guerre avec la Russie pour la défense de la Bessarabie, semblent se rendre compte que le conflit une fois amorcé ne saurait être limité et qu'une éventuelle avance russe ne se fixera pas d'elle-même les bouches du Danube pour limite. M. Massigli a l'impression que, sans prendre aucun engagement à cet égard, les Turcs, dès maintenant, ne se déroberaient pas à des conversations d'état-major pour l'organisation d'une assistance éventuelle à la Roumanie[3-4]. Le même raidissement se constate en Yougoslavie, où les premiers contacts ont eu lieu entre représentants des états-majors français et yougoslave, sur l'initiative du gouvernement de Belgrade. En Grèce, enfin, le désir d'une collaboration préventive, active, avec les Alliés paraît encore plus marqué. Le général Papagos, chef d'état-major de l'armée, a accueilli avec intérêt certaines suggestions qui lui étaient faites par l'attaché militaire français, sur l'opportunité d'étudier dès maintenant les modalités d'un débarquement franco-anglais à Salonique[5]. Plus récemment encore, notre ministre à Athènes a été avisé que le président Metaxas avait donné l'ordre au général Papagos de communiquer à l'attaché militaire français tous les renseignements que l'éventualité d'une collaboration avec l'armée grecque pourrait nous donner le désir de connaître[6].

1 Voir document n° 399, note 1.

2 Voir document n° 292.

3 Paragraphe annoté en marge par un point d'interrogation.

4 Voir document n° 409.

5 On trouvera de nombreux documents sur le projet d'ouverture d'un front à Salonique dans les Papiers 1940, Papiers Daladier (vol. 4 et 5), Papiers Rochat (vol. 12), Papiers Hoppenot (vol. 2 et 7).

6 Voir le télégramme n° 325 de Gaston Maugras, Athènes, 7 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 12, document non reproduit.

La convergence de ces éléments favorables et nouveaux demande à être exploitée avec toute l'activité désirable.

Il importe à cet effet :

1) Que l'état des possibilités franco-anglaises de livraison de matériel de guerre aux différents États balkaniques, avec précision des dates d'envoi jusqu'au printemps, soit établi d'urgence ; qu'il soit vu aussi large que possible dans l'évaluation de ces disponibilités ; que les premières livraisons soient effectuées sans délai.

2) Que les contacts d'état-major soient poussés à Ankara, Athènes, Belgrade et Sofia aussi activement que possible et orientés vers l'établissement d'un plan de défense commune et synchronisée.

3) Qu'une action diplomatique franco-anglaise concertée s'exerce dans ces quatre capitales, inspirée par des instructions identiques adressées aux ambassadeurs et ministres des deux pays. Ces instructions devront leur prescrire d'éviter toute pression intempestive, mais de ne négliger aucune occasion pour faire valoir :

a) que la France et l'Angleterre prêteront toute leur assistance à tous les États déterminés à résister à une agression russe ou allemande ;

b) que les modalités de cette assistance, pour que celle-ci soit effective, doivent être dès maintenant étudiées et concertées.

c) que toute action allemande ou russe dirigée contre l'un des États concerne également les trois autres quel que soit le point d'attaque, c'est l'indépendance et l'existence de chacun d'eux qui sont visées. Une résistance commune peut faire face à ce péril indivisible. Une entente préalable à cet effet, axée sur une assistance franco-anglaise qu'elle conditionne, peut seule le prévenir.

d) la neutralité balkanique n'a de sens que si elle est basée sur une solidarité de défense et d'entraide mutuelle, avec, à l'arrière plan, l'assistance des puissances garantes.

Nous disposons vraisemblablement de trois mois pour mettre au point cette organisation technique et diplomatique d'un bastion de résistance balkanique aux entreprises allemandes et russes. Si nous ne nous y appliquons pas avec la persévérance et la foi dont dépend le succès, la tentation sera grande, au printemps, pour le Reich et l'URSS de modifier fondamentalement à leur avantage la carte de guerre, pour l'Italie d'entrer, par une prise de gage lucrative, dans leur complicité. L'Italie à Corfou et peut-être à Salonique ; l'Allemagne sur la mer Égée ; la Russie à Stamboul : il suffit d'évoquer ces perspectives, pour mesurer de quel poids leur réalisation pèserait sur l'issue finale de la guerre.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 822

416

RAPPORT DE M. SOUSTELLE

Le Mexique dans la guerre économique et dans la guerre maritime

R. *Paris, 17 décembre 1939*[1].

Confidentiel.

L'intérêt que présente le Mexique du point de vue de la guerre économique et de la guerre maritime (…)[2] des faits suivants :

1. Le Mexique est un gros producteur de pétrole. Par suite de circonstances particulières (nationalisation des entreprises pétrolifères en 1938)[3] il se déroule autour de cette production une série de tractations extrêmement complexes.

2.Comme nous l'avons montré dans un précédent rapport[4], le Mexique est le seul pays important de l'Amérique latine (nous faisons abstraction du Costa Rica et de la République dominicaine, pays d'importance réduite) où l'influence des Allemands soit extrêmement forte.

3. La côte orientale du Mexique commande toute la portion Ouest de la mer caraïbe et notamment le détroit de Floride, passage obligé de tous les pétroliers partant ou à destination des ports mexicains (Tampico, Tuxpan, Puerto Mexico) ou américains du Texas et de la Louisiane (Houston, Galveston, New-Orleans). Elle est mal gardée par la marine mexicaine. On peut en dire autant de la côte occidentale et de ses îles (Revilla Gigedo, Marias), qui ont déjà servi de refuge à des vapeurs allemands provenant de la zone de Panama.

4. Le Sud-Est mexicain (États de Tabasco, Campeche, Yucatan. Chiapas et territoire de Quintana Roo) est limitrophe de la colonie britannique du Honduras (Belize) et du Guatemala. De nombreux Allemands y sont installés. Une activité plus ou moins clandestine s'y développe, dont on examinera plus loin la nature et les buts.

Le pétrole mexicain :

En 1938, la production mexicaine de pétrole arrivait au 7e rang dans le monde avec 58 861 000 barils, après les États-Unis, l'URSS, le Venezuela,

[1] Communiqué à cette date au ministère des Affaires étrangères par le Commissariat général à l'Information. Communiqué ensuite par le MAE à R.C., Presse, Washington, Mexico, Centre-Amérique, Saint-Domingue, Cuba, Londres, Marine, Bogota, Caracas (bordereau du 26 décembre 1939, in B-Amérique 1918-1940, Mexique, vol. 17).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Un décret du gouvernement national-révolutionnaire du Mexique en date du 18 mars 1938 décide l'expropriation de 17 compagnies pétrolières anglaises (essentiellement la Mexican Eagle Oil Cy, filiale de la Royal Dutch Shell) et américaines (surtout la Standard Oil of New Jersey). Cette mesure intervient à l'occasion d'une crise opposant les compagnies à la Direction fédérale du Travail mexicaine qui avait, d'autorité, décidé une augmentation des salaires de leur personnel (18 000 personnes environ). Voir aussi le document n° 51.

[4] Document non retrouvé.

l'Iran, les Indes néerlandaises et la Roumanie (par ordre d'importance). Avant l'expropriation de mars 1938, la majeure partie de la production provenait des concessions de « El Aguila » (Royal Dutch Shell), soit 72 %, le reste des concessions de La Huasteca (Standard Oil of New-Jersey), soit 19 %, et d'autres sociétés de moindre importance.

Les exportations de pétrole, constituant un pourcentage important des exportations mexicaines (15 % en 1937), étaient dirigées principalement vers les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Dans les deux mois qui ont précédé l'expropriation, la Grande-Bretagne a acheté $ mex. 5 772 000 de produits pétroliers, les États-Unis 1 400 000, l'Allemagne 1 142 000[1].

L'expropriation de mars 1938 a provoqué une crise technique affectant la production et une crise plus complexe, technique et politique à la fois, affectant l'exportation. La production selon le compte rendu présenté au Congrès fédéral par le président de la République le 1er septembre 1939[2], a baissé subitement de 45 %. Cependant cette baisse a été de courte durée. Dès le mois d'août 1938, la production (3 864 277 barils) dépassait nettement celle du mois correspondant de 1937 (2 801 126 b.). Ce relèvement était dû à la réorganisation de l'administration autonome « Petroleos Mexicanos » et à des perforations nouvelles : cinq puits dans la zone très riche de Poza Rica, et cinq dans la zone de l'Isthme. Deux nouveaux puits ont été ouverts en avril 1939 (zone de Poza Rica).

L'exportation a été beaucoup plus durement atteinte. Selon le même rapport du président de la République, elle a baissé de 85 % après l'expropriation. Les débouchés contrôlés par les compagnies expropriées se sont fermées ; d'autre part, le Mexique ne possédait pas de bateaux pétroliers pour exporter son produit. Devant cette situation, l'administration autonome et le gouvernement ont cherché à atteindre trois objectifs principaux :

1. Par des négociations avec les compagnies auxquelles était reconnue une indemnité gagée sur la production elle-même, obtenir des achats aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

2. Doter le Mexique de bateaux-citernes.

3. Rechercher de nouveaux débouchés.

1. Bien que la Grande-Bretagne ait rompu les relations diplomatiques avec le Mexique, et que les compagnies américaines aient obtenu du gouvernement de Washington certaines mesures de rétorsion (cessation des

[1] *Note du document* : Le cours du peso mexicain était de 3,60 pour 1 dollar au début de 1938. Il oscille actuellement autour de 5 pour 1 dollar.

[2] Henri Goiran, ministre de France au Mexique, a consacré sa dépêche n° 125 du 2 septembre 1939 au message lu à la séance inaugurale de la session parlementaire, le 1er septembre, par le président Cardenas (in B Amérique 1918-1940, Mexique, vol. 17, document non reproduit). On y retrouve les données sur la production et la commercialisation du pétrole mexicain citées dans la suite du rapport.

achats d'argent au Mexique)[1], les chiffres prouvent que la chute des exportations de pétrole à destination de ces deux pays n'a pas été aussi forte qu'on aurait pu le croire.

Achats de pétrole et dérivés (valeur en $ mex.)

États-Unis	2 premiers mois de 1938 :	1 400 000
	2 premiers mois de 1939 :	1 134 000
Gde-Bretagne	2 premiers mois de 1938 :	5 772 000
	2 premiers mois de 1939 :	3 975 000

Nota : Dans le même temps, les achats passaient de $ mex. 389 000 à 58 000.

2. La plus grande partie des exportations dirigées vers la Grande-Bretagne s'est faite par des bateaux-citernes qui ne recevaient qu'au dernier moment par TSF, lorsqu'ils se trouvaient en vue de Bishop's Rock, l'ordre de toucher les ports anglais. « Officiellement » ces bateaux continuaient à ne pas transporter le pétrole mexicain : on voit que, dans la pratique, il en allait tout autrement. Quant aux bateaux américains, ils ont assuré les transports normalement. Le gouvernement mexicain a loué deux pétroliers américains, a acheté un petit bateau-citerne pour le transport du pétrole entre les ports mexicains et surtout a passé un accord de troc avec l'Italie[2]. Celle-ci construit trois bateaux-citernes de 10 500 tonnes, qui seront livrés de janvier à mai 1940, en échange d'une livraison de pétrole.

3. En ce qui concerne la recherche de nouveaux débouchés, le gouvernement a essayé de stimuler la consommation intérieure (construction à Salina Cruz d'une station de distribution pour la côte du Pacifique, alimentée par wagons-citernes en attendant la mise en service d'un pipe-line) et d'écouler une partie de la production en Amérique latine : un accord conclu en juillet 1939 avec le Brésil a assuré la vente de 5 millions de barils (1/8 environ de la production), payables au comptant et en devises.

Cependant, c'est l'Allemagne qui, par des accords de troc, est venue compenser, et au-delà, la baisse des exportations. Les achats allemands de pétrole n'avaient pas été très élevés jusqu'alors, 5 à 6 %. Au contraire, de 1938 à 1939, ils ont triplé : $ mex. 3 716 000 dans les deux premiers mois de 1939 contre 1 142 000 pendant les deux mois correspondants de 1938. Tandis que les achats anglo-américains baissaient, pour cette période, de $ mex. 1 882 000, les achats allemands augmentaient de $ mex. 2 574 000. En avril 1939, l'Allemagne a absorbé environ 22 % de l'exportation, soit 10 % de la production totale.

Pour l'Italie, le gouvernement mexicain n'a pas publié encore de chiffres comparables. Il est cependant certain que l'accord de troc signalé plus haut

[1] La rupture des relations diplomatiques entre Londres et Mexico remonte à avril 1939, à la suite du communiqué du Foreign Office du 8 avril condamnant les expropriations. Fidèles à leur politique du « bon voisinage », les États-Unis n'ont pas contesté le bien-fondé juridique des expropriations et se sont bornés à appuyer les revendications des compagnies pétrolières par la voie diplomatique.

[2] En avril 1939, le Mexique a passé deux accords de troc en fait avec l'Italie. L'un prévoyait l'échange d'une valeur de trois millions de dollars contre trois pétroliers construits en Italie ; l'autre était fondé sur un troc entre du pétrole brésilien et de la rayonne italienne.

a dû comporter la livraison de quantités importantes. Ce n'est un secret pour personne à Tampico que les pétroliers italiens y chargent de grosses commandes. En juillet 1939, un porte-parole de l'administration des pétroles a fait connaître que les accords avec l'Allemagne et l'Italie absorbaient « la majeure partie de la production ». D'autre part, les compagnies mexicaines non-nationalisées ont négocié la vente de leur production à la firme américaine Davis pour la distribuer en Europe[1]. Il est question de fonder en Italie une société distributrice italo-américano-mexicaine, contrôlée au moins en partie par la firme Davis. On dit au Mexique (propos que nous ne pouvons que présenter sans vérification) qu'une portion importante des quantités acquises par l'Italie en faisant l'objet des accords Davis serait destinée, en fait à l'Allemagne.

Depuis la guerre et l'application du blocus, la situation s'est modifiée. Les exportations destinées à l'Allemagne sont interceptées. Le Reich n'a pu s'acquitter de sa dette envers le Mexique, qui demeure son créancier pour 30 millions de pesos. Des négociations très actives sont en cours aux États-Unis. Le 26 novembre, le *Daily Telegraph* annonçait que toute la production mexicaine aurait été vendue à « une compagnie américaine indépendante » et que les contrats avec l'Europe auraient été rompus. Cette nouvelle n'a pas été confirmée.

Il semble donc nécessaire, en conclusion, de surveiller de près ces tractations confuses et surtout les voies détournées par lesquelles l'Allemagne cherchera à continuer à s'approvisionner de pétrole mexicain.

Il n'est peut-être pas superflu d'indiquer aussi les répercussions psychologiques de tous ces faits. La Grande-Bretagne, tout en achetant du pétrole comme nous l'avons montré, a rompu les relations diplomatiques. L'Allemagne, achetant du pétrole en un moment critique pour l'administration mexicaine, et exploitant habilement l'attitude anglaise, a su gagner des sympathies dans les milieux gouvernementaux et syndicaux (…)[2] lui étaient violemment hostiles. En ce qui concerne la France, on lui sait gré du jugement du tribunal du Havre (22 juillet 1939) qui a levé le séquestre de pétroles mexicains opéré à la demande des compagnies expropriées, jugement qui a été commenté très favorablement par la presse ; l'opinion considère la France comme neutre dans le conflit pétrolier qui est sans doute le meilleur argument de la propagande au Mexique.

Place de l'Allemagne et de la France dans le commerce extérieur mexicain :

En 1937, c'est-à-dire sans qu'aient pu intervenir les nouveaux facteurs constitués par la crise pétrolière et la guerre, l'Allemagne arrivait au 2e rang

[1] Cf. le rapport de l'attaché commercial au Mexique, M. Gabaudan, à M. Henri Goiran, ministre de France au Mexique, 7 décembre 1939 (annexe à la dépêche n°1 31 de H. Goiran au Département, Mexico, 12 septembre 1939, in B-Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 375, document non reproduit) : convoqué par le sous-secrétaire d'État aux Finances du Mexique, il lui a été déclaré que « le contrat Davis est encore en vigueur, mais la firme Davis devra s'employer à trouver dans d'autres pays le placement des tonnages qui restent à livrer. Il prendra fin en décembre prochain. »

[2] Lacune de déchiffrement.

des importations et au 3e des exportations, la majorité des uns et des autres revenant évidemment aux États-Unis :

Commerce extérieur du Mexique en 1937
Part des 5 principaux pays (en %)

Importations	États-Unis	6 %
	Allemagne	16
	Grande Bretagne	5
	France	5
	Japon	2
Exportations	États-Unis	56
	Grande Bretagne	11
	Allemagne	9
	Belgique	4,5
	Antilles hollandaises	4

Elle achetait du pétrole et d'autres matières premières (sisal) et vendait des machines (2e rang après les États-Unis), des articles de fer et acier (1er rang), des produits chimiques (1er rang), des produits pharmaceutiques (1er rang). Les produits vendus par l'Allemagne au Mexique sont les plus chers à la tonne (en moyenne $ 885 la tonne) de tous ceux qu'achète le Mexique, ce qui est dû à leur nature même.

La distribution de ces produits est assurée par une très forte armature de vente. Il faut signaler principalement la maison Roker (articles de fer et acier), la succursale Bayer et la firme de produits chimiques et pharmaceutiques Boick, Félix y Cia sans parler d'innombrables maisons de moindre importance disposant d'un réseau de détaillants et de voyageurs de commerce, qui joignent à leurs fonctions celles d'agents de propagande et de renseignements.

La participation de la France au commerce extérieur mexicain oscille, elle, entre 3 et 4 %.

Le blocus renforcé étant entré en application, il faut s'attendre à ce que la place de l'Allemagne soit à prendre. Le commerce nord-américain a déjà envisagé cette éventualité, comme le prouvent d'innombrables articles publiés dès le début de la guerre sur ce thème : « Les États-Unis doivent remplacer sur le marché latino-américain les belligérants qui seront en difficulté »[1]. Cependant, la France dispose sur place de moyens importants.

[1] Voir aussi les déclarations d'un caractère officieux faites par le conseiller de l'ambassade des États-Unis au ministre de France, Henri Goiran, au début de septembre 1939, sur les échanges commerciaux du Mexique avec les pays belligérants : « (…) M. Boal ne m'a pas caché que son gouvernement entendait bien profiter de la situation créée par la guerre pour reconquérir le marché mexicain qui s'était fortement détourné des États-Unis au profit de l'Allemagne et de l'Italie à la suite de l'affaire des pétroles. L'impossibilité de fait pour le Mexique d'exporter directement son pétrole en Allemagne, l'espoir que ses ventes à l'Italie (…) seront limitées par une habile politique de « rationnement » de la part des gouvernements alliés, lui fait supposer que, manquant de sa base d'échanges avec les pays totalitaires, le Mexique sera obligé de reprendre les

La colonie française, riche et nombreuse, contrôle tous les grands magasins et une portion du commerce des produits pharmaceutiques. Dans ce dernier domaine, il serait facile, en partant de ce qui existe, de supplanter complètement les Allemands. Il y aurait lieu d'étudier avec la chambre de commerce française à Mexico et en particulier avec les importateurs de produits pharmaceutiques français les mesures à prendre pour occuper aussi rapidement que possible la place que le commerce allemand va être forcé d'abandonner.

Les navires allemands réfugiés dans les ports mexicains :

Dès avant la guerre, dans les derniers jours d'août, les navires de commerce allemands qui se trouvaient au Mexique retardaient leur départ. Une fois la guerre déclarée, d'autres navires qui étaient aux États-Unis ou dans divers ports de l'Amérique centrale se rendirent dans des ports mexicains. La majorité d'entre eux se sont réfugiés à Veracruz, d'autres à Tampico. Sur la côte pacifique, le *Havelland*, d'abord réfugié à Punta Arenas (Costa Rica), a gagné Manzanillo le 27 octobre.

Parmi les navires les plus importants réfugiés dans les ports du golfe, citons l'*Orinoco* et surtout le *Colombus* (32 000 t.). L'*Orinoco* qui faisait le service Mexique – La Havane – Boulogne sur Mer – Hambourg, est à Tampico. Le *Colombus* en raison de ses dimensions n'a pu entrer dans le port de Veracruz ; il est ancré dans la baie de Anton Lizardo, à une certaine distance de la côte.

Au début de septembre, les équipages de ces divers bateaux se comportaient avec un sans-gêne caractéristique, et leur radio fonctionnait sans arrêt en dépit des protestations de certains milieux mexicains[1]. C'est seulement à la fin du mois que les autorités prirent les mesures qui s'imposaient, en plaçant à bord de ces navires une garde et en scellant les postes émetteurs. Cependant un malaise subsiste et donne lieu à de fréquents incidents. Tantôt la légation allemande proteste contre la rigueur des mesures de surveillance ou répand dans la presse des communiqués prétendant que les équipages « séquestrés » meurent littéralement de faim ; tantôt l'activité suspecte des Allemands attire de nouveau l'attention des autorités mexicaines et des représentants alliés, de la légation de France en particulier.

anciens courants avec les États-Unis. Au reste, l'ambassade des États-Unis paraît souhaiter vivement qu'aucun achat important de pétrole mexicain de la part de la France ne vienne compromettre les résultats qu'elle espère de cette espèce de blocus déguisé du Mexique en ce qui concerne ses échanges avec tout autre continent que l'Amérique. Sur ce point particulier, il est évident que nos intérêts au Mexique ne coïncident en aucune façon avec ceux des États-Unis et encore moins avec les désirs du gouvernement mexicain… » (dépêche n°1 31 du M. Goiran au Département, Mexico, 12 septembre 1939, in B-Amérique 1918-1940, États-Unis, vol. 375, document non reproduit).

[1] Cf. la dépêche n° 133 de M. Goiran au Département, Mexico, 14 septembre 1939 (in B Amérique 1918-1940, document non reproduit) : sont énumérés les neuf navires allemands ayant cherché refuge dans les ports mexicains ; le ministre de France a fait, « auprès des autorités mexicaines, les démarches nécessaires pour que, en conformité avec l'article V de la convention de la Haye du 18 octobre 1907, les navires ne puissent se servir de leurs appareils émetteurs de radio pendant leur séjour dans les ports mexicains. »

C'est ainsi par exemple qu'on signale la persistance d'émissions clandestines. D'un autre côté, le *Colombus* sous prétexte de trouver un meilleur ancrage a changé de mouillage plusieurs fois. La presse gouvernementale a reproduit des informations selon lesquelles ces manœuvres seraient en rapport avec le passage de sous-marins allemands que ce navire ravitaillerait : une note parue dans la presse du 17 octobre affirmait que la légation de France avait fait une démarche à ce sujet auprès du gouvernement mexicain. En dépit des démentis de la légation allemande, une surveillance plus rigoureuse fut organisée. Depuis fin octobre, un garde-côte mexicain, relevé toutes les 72 heures, se tient en permanence auprès du paquebot.

En fait, il n'est pas douteux que la présence de ces navires et de leurs équipages dans des ports aussi importants, où résident des colonies allemandes très actives (surtout à Veracruz), constitue un élément de trouble. Le gouvernement mexicain n'a pas été payé entièrement par l'Allemagne pour ses livraisons de pétrole, et sait qu'il ne le sera sans doute pas ; d'autre part, comment les navires allemands pourront-ils payer indéfiniment les droits de port ? Pour toutes ces raisons, j'ai entendu exprimer dès le début de la guerre par des personnes autorisées (notamment par le chef de cabinet du président Cardenas) l'espoir que le Mexique pourrait confisquer le *Colombus* ou d'autres bateaux comme contrepartie à ses livraisons de pétrole et aux droits de port qui resteraient impayés, et en même temps, pour supprimer des foyers d'espionnage et d'agitation.

Il serait très intéressant d'agir sur la presse mexicaine, ainsi que par des contacts personnels, de façon à amener le gouvernement à prendre des mesures de saisie.

Activités allemandes dans le Golfe et le Sud-Est :

Le mois d'octobre a été fertile en nouvelles plus ou moins confuses et en démentis concernant des activités allemandes ou alliées dans le Golfe, le Sud-Est mexicain et dans certaines régions de la mer Caraïbe.

1. Au début d'octobre le bruit se répandait que le gouvernement de la République dominicaine, ouvertement germanophile, se servait de navires soviétiques et de vieux bateaux contrebandiers pour approvisionner de pétrole des sous-marins allemands opérant dans la mer Caraïbe. Une dépêche ANTA (Havas) de Londres à Mexico le 11 octobre disait que le secrétaire parlementaire de l'amirauté britannique aurait déclaré à ce sujet : «Je suis sûr que le gouvernement dominicain remplit ses obligations comme à l'ordinaire, et, pour cette raison, la supposition qu'il ravitaille en carburants les sous-marins allemands de la mer Caraïbe est dépourvue de fondement ». La United Press annonçait néanmoins le 15 octobre, reproduisant une nouvelle de Porto Rico en date du 11, que les autorités françaises de la Martinique s'étaient emparées du vapeur dominicain *Hispaniola*, surpris en train de ravitailler un sous-marin. Cette nouvelle fut rapportée sous diverses formes (un garde-côte dominicain coulé, etc.) par la presse de différents pays de l'Amérique centrale, et enfin démentie le 17 octobre par le ministre de France à Ciudad Trujillo.

2. Les agences de presse américaines ont rapporté la présence de sous-marins (allemands ?) dans les eaux des îles Vierges et de la Floride. Des garde-côtes américains ont vu à 20 milles à l'ouest de Cayo Hueso (Floride) un sous-marin non américain et deux bateaux-citernes non américains (9 octobre). Un destroyer et trois avions de la base américaine de Guantanamo (Cuba) auraient été chargés à la suite de cet incident de surveiller les abords de la Floride. D'autre part, une nouvelle de Washington en date du 7 octobre déclarait qu'un sous-marin de nationalité inconnue avait été coulé par un torpilleur américain au large de Miami (Floride). À Mexico et à Tampico, dès le milieu de septembre, on prétendait que les bateaux-citernes italiens partant de Tampico allaient ravitailler au large des sous-marins allemands.

Quelles que soient les conclusions que l'on puisse tirer de tels indices, il faut en tout cas se rappeler que les côtes du Golfe surtout au sud de Veracruz (États de Tabasco et de Campêche) sont mal surveillées et mal gardées, et souvent désertes. Avec leurs estuaires et leurs lagunes, elles offrent mille refuges à des sous-marins : pendant la guerre de 1914-1918, c'est sur la côte de Campêche que les Allemands avaient réussi à aménager une base de sous-marins. Il en est de même de la côte de Quintana, plus déserte encore que celle du Golfe, au nord du Honduras britannique.

3. La colonie anglaise du Honduras (Belize) occupe une position importante, à la charnière du Mexique (Yucatan, Quintana Roo, Chiapas) et du Guatemala (Péten). Le président de la République du Guatemala, le général Ubico, dont l'orientation pro-allemande est connue, a choisi les premières semaines de la guerre pour exprimer à nouveau les prétentions du Guatemala sur ce territoire. Une revue mexicaine très liée à la légation allemande a publié au mois d'octobre un article évidemment inspiré soutenant ces revendications et prétendant que les « agents anglais » de Belize prépareraient un soulèvement au Guatemala et même dans le sud du Mexique. Le but de cet article, où il est fait allusion à de mystérieux débarquements d'armes et à des mouvements d'agents de puissances étrangères, ne peut être que de couvrir les manœuvres bien connues des Allemands dans le sud-est du Mexique et au Guatemala.

4. En effet, toute la région frontière du Mexique et du Guatemala constitue un véritable fief allemand. Toutes les plantations de café, peuplées de travailleurs indiens ignorants et misérables, appartiennent à des Allemands.

Cette région comprend, sur le versant pacifique, la ville de Tapachula et ses environs, puis en remontant dans l'intérieur, les districts de Comitan et de San Cristobal. À partir de cette bourgade, soit vers l'est (frontière guatémaltèque), soit vers le nord (frontière de l'État de Tabasco), les grandes propriétés appartiennent à des Mexicains ou à des Espagnols (Régions d'Ocosingo, El Salto). Les voies de communication entre cette partie de l'État, le Guatemala, le Quintana Roo et Belize sont difficiles mais ne sont soumises à aucun contrôle douanier ou militaire. Depuis des mois, la presse mexicaine a révélé l'existence de dépôts d'armes, de terrains d'atterrissage clandestins et d'autres préparatifs, en liaison avec les Allemands, du Guatemala, nombreux et influents auprès du général Ubico.

Toute cette agitation plus ou moins dissimulée a sans doute un double but : 1 - Coup de force contre Belize, point d'appui anglais (base de sous-marins, station de radio), sous prétexte de revendications nationales du Guatemala. 2 - Troubles au Chiapas (où existent des tendances séparatistes envers le gouvernement de Mexico) pour faire pression sur le Mexique. J'ai eu personnellement l'occasion de faire deux séjours dans cette région, où les planteurs allemands exercent une véritable dictature et où une tentative d'insurrection a eu lieu il y a 11 ans, laissant intactes, en dépit de son échec final, les tendances séparatistes. Il serait important de surveiller étroitement cette charnière de l'Amérique centrale. Le gouvernement mexicain a, du reste, procédé à différents déplacements de navires et de troupes, sous prétexte de relèves, qui prennent tout leur sens à la lumière de ces remarques. Une des canonnières stationnées à Veracruz, le *Durango*, est partie le 25 octobre pour le Quintana Roo, à la frontière de Belize, avec des troupes. Un garde-côte de Veracruz a été envoyé dans la région de l'Isthme, à Puerto Mexico[1].

Les nouvelles récentes (1er décembre) des agences Havas et américaines sur l'affaire d'espionnage allemand découverte à Mexico et où serait impliqué Arthur Dietrich, attaché de presse de la légation allemande, montrent que le Mexique a été choisi comme base allemande pour toute l'Amérique centrale et le nord de l'Amérique du Sud. Les faux passeports fabriqués à Mexico ont permis à des agents nazis de s'introduire au Costa Rica, à Panama, en Colombie et au Venezuela. La raison de ce choix est évidemment l'importance, la richesse et l'activité de la colonie allemande de Mexico et de celle de la frontière sud-est.

Conclusions

Bornons-nous à souligner les points importants indiqués précédemment :

Du point de vue de la guerre économique :

1. La question du pétrole et de l'approvisionnement indirect de l'Allemagne.

2. La possibilité de supplanter le commerce allemand sur le marché mexicain.

Du point de vue guerre maritime et, plus généralement, de l'infiltration allemande dans ce pays :

1. Les navires allemands réfugiés au Mexique, le rôle qu'ils peuvent y jouer et la possibilité de saisie de ces navires par le gouvernement mexicain.

2. Les indices de la présence de sous-marins allemands dans le Golfe et la mer Caraïbe.

3. Le choix du Mexique par les Allemands comme base d'espionnage pour l'Amérique centrale et le nord de l'Amérique méridionale.

B Amérique 1918-1940, Mexique, 47

[1] *Note du document* : C'est à Puerto Mexico qu'ont été débarquées, au début de l'année, des armes destinées aux Allemands du Sud-Est, pour être transportées vers la frontière par la voie ferrée.

417

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE (EUROPE)

Assistance à la Finlande

N. *Paris, 18 décembre 1939.*

L'assistance que la France et la Grande-Bretagne se proposent de donner à la Finlande trouve sa justification sur le plan général de la guerre : la collusion du Reich et de l'URSS est aujourd'hui assez marquée pour que tout échec moral ou matériel infligé à l'un de ces pays attaque le prestige et les intérêts de l'autre.

L'agression russe a d'autre part fait entrer la Scandinavie tout entière sur la carte de la guerre : l'assujettissement de la Finlande à l'URSS peut servir de point de départ à une action combinée germano-soviétique ayant pour objet l'asservissement économique et politique de la Suède et de la Norvège, la mainmise de l'Allemagne sur les minerais scandinaves, l'accès de la Russie à un port libre sur l'Atlantique. En encourageant la résistance finlandaise, nous ne prévenons ou ne retardons pas seulement un succès russe à portée locale, nous visons à empêcher l'occupation par l'Allemagne et la Russie de positions stratégiques et économiques présentant une importance capitale pour le développement de la guerre.

Une certaine collaboration de la Suède et de la Norvège nous est indispensable à cet effet.

Nous pouvons, en leur faisant connaître notre détermination d'aider la Finlande, les encourager à persévérer dans l'assistance indirecte qu'elles paraissent déjà disposées à prêter à leur voisine.

Nous devons nous efforcer d'obtenir d'elles qu'elles facilitent l'exercice de notre propre assistance, ce qui amènera sans doute à leur donner certaines garanties quant aux conséquences auxquelles cette collaboration pourrait les exposer.

Nous devons nous assurer enfin qu'elles ont conscience des dangers directs dont l'action russo-allemande menace leur sécurité et leur indépendance ; leur confirmer l'intérêt essentiel que présente pour nous la sauvegarde du *statu quo* et de l'équilibre scandinaves ; les amener à envisager, dès maintenant, à titre au moins préventif, les modalités de la collaboration que la nécessité de faire face à un ennemi commun peut nous imposer.

Des instructions identiques devraient être adressées à cet effet aux ministres de France et de Grande-Bretagne à Stockholm et à Oslo. Un projet de télégramme rédigé dans ce sens est joint à la présente note[1].

Z Europe 1918-1940, URSS, 1000

[1] Projet non retrouvé, ni dans ce dossier, ni dans les Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, où se trouve une autre copie de la note.

418

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 502. *Rome, 18 décembre 1939.*

Au cours des deux rapides entretiens que j'ai eus avec le cardinal secrétaire d'État, sur l'intention qu'avait eue le Pape de proposer une trêve de Noël[1], je lui ai déclaré que nous ne pouvions malheureusement avoir aucune confiance dans un engagement pris par le gouvernement allemand, même si cet engagement était contracté envers le Saint-Siège que M. Hitler avait trompé comme tous ceux avec qui il avait traité[2].

Le cardinal Maglione a convenu que notre défiance était justifiée, mais a repris : « Cependant, si les Allemands manquaient à un engagement de cette nature, pris dans les conditions dont il s'agit, ils tomberaient bien bas ! ».

[1] Cf. document n° 413.

[2] Le gouvernement français a communiqué à F. Charles-Roux sa réponse à la proposition papale de trêve de Noël par le télégramme n°s 268-269 du Département en date du 12 décembre 1939, signé « Daladier » : « Veuillez faire savoir au Saint-Siège que le gouvernement français, tout en rendant hommage aux sentiments élevés dont s'inspirait l'initiative du Souverain Pontife, n'est pas en mesure, s'il en était saisi officiellement, d'accorder un accueil positif. Il n'est pas besoin d'insister sur les objections d'ordre technique et militaire que ce projet soulèverait. Impuissante à interrompre la guerre maritime que l'Allemagne, contrairement au droit des gens, poursuit au moyens de mines flottantes ou magnétiques, la trêve envisagée par le Souverain Pontife ne serait point par ailleurs sans conséquences psychologiques des plus inopportunes et difficiles à limiter du fait des illusions qu'elle pourrait éveiller, malgré eux, dans l'esprit des soldats du front, comme des hommes de l'arrière. Pour justifier s'il y a lieu notre réponse à la proposition officieuse dont vous avez été saisi, vous invoquerez principalement des raisons du même ordre que celles qui l'ont inspirée, en soulignant notamment que les armées alliées combattent non point pour des fins égoïstes, mais pour la sauvegarde de principes dont le Saint-Siège proclame le caractère sacré et qu'une telle lutte ne peut, aux yeux mêmes de l'Église, comporter ni rémission, ni trêve. » (in Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40, document non reproduit). L'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège avait donné son avis au Département dans son télégramme n° 1000 du 11 décembre : « Si nous ne croyons pas devoir accepter, il y aurait intérêt : 1°) à laisser l'Angleterre répondre la première ; 2°) à justifier notre refus par des raisons incriminant la mauvaise foi de nos ennemis et le caractère des procédés de combat qu'ils emploient. Par exemple, nous pourrions faire observer a) qu'il n'existe pas de moyen d'empêcher que des mines dérivantes, telles qu'il en a été posé à profusion par les Allemands, ne causent des sinistres maritimes pendant les journées des 24 et 25 décembre ; b) que nous ne pourrons pas être assurés d'une manière absolue que les sous-marins allemands et même les navires allemands, opérant actuellement loin de leurs bases, recevront l'instruction de ne pas attaquer nos bâtiments pendant ces quarante-huit heures, ni qu'ils exécuteront scrupuleusement cette instruction, si elle les joint ; c) qu'il sera également difficile d'avoir cette garantie positive en ce qui concerne les bâtiments neutres, contre lesquels les sous-marins et croiseurs allemands se livrent quotidiennement à des attentats, sous prétexte de contre-blocus ; d) qu'il serait à craindre que l'Allemagne ne profitât d'une trêve de quarante-huit heures pour intensifier la propagande insidieuse et parfois même bolchévisante dont elle se fait couramment l'instrument et dont ses avions et sa radio sont souvent les véhicules. De toute façon, une réponse négative de notre part devra être motivée avec habileté, d'autant qu'il est possible que l'Allemagne, pressentie en même temps que nous dans les mêmes conditions, réponde affirmativement pour rejeter sur les Anglais et nous les responsabilités du refus. » (*ibid.*, document non reproduit).

Je lui ai fait remarquer que si, éventuellement, la rupture d'un tel engagement faisait tomber les Allemands moralement très bas, elle n'en pourrait pas moins se traduire pour nous et pour les Anglais par des sinistres maritimes, qui feraient tomber tels de nos navires et de nos équipages au fond de l'océan, c'est-à-dire matériellement très bas. Dans cette hypothèse, ce serait une médiocre consolation pour nous que la forfaiture encourue par nos ennemis, qui n'en n'étaient pas à une près.

J'ai fait valoir aussi au cardinal Maglione qu'il y avait des bâtiments de commerce allemands dans des ports neutres. A la faveur d'une trêve, ils en pourraient sortir, parce que naviguer n'est pas un acte offensif. Mais nous ne pourrions pas les saisir, parce que saisir est un acte hostile. Cette difficulté ne s'était pas présentée à son esprit. Il y a répondu toutefois en ces termes : « Une trêve devrait être le *statu quo* partout ».

D'une manière générale, la considération qui a le plus embarrassé le cardinal Maglione, est celle qui consistait à invoquer nos responsabilités envers nous-mêmes et à indiquer celle du Saint-Siège. Quand je lui ai dit qu'une guerre d'une aussi grande complexité que la guerre actuelle faisait peser sur ceux qui la conduisaient une responsabilité dont il n'y avait jamais eu d'exemple, et quand je lui ai demandé si, dans le cas où le lendemain d'une trêve nous ferait constater un mécompte grave sur un point quelconque, il se sentait homme à en prendre la responsabilité sur lui, il est resté coi.

Je note ici ces détails à titre rétrospectif, puisque la réponse négative que j'ai transmise au secrétaire d'État du Pape a eu un caractère définitif.

Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, 40

419

NOTE DU COMMANDANT EN CHEF

Théâtre d'opérations de Méditerranée orientale
Note relative à une intervention alliée dans les Balkans

N. *Paris, 19 décembre 1939.*

(Remise par le général Weygand)[1]

I. Une intervention alliée dans les Balkans est à considérer de deux points de vue différents, le politique et le militaire.

1. La France et l'Angleterre ont donné leur garantie à la Grèce et à la Roumanie[2]. Elles ont signé avec la Turquie un traité d'assistance et une

[1] Mention manuscrite.

[2] Sur la garantie à la Grèce et à la Roumanie, voir document n° 80, note 1, p. 134.

convention militaire. Une attaque allemande dans les Balkans les mettrait dans l'obligation d'y intervenir.

2. L'Allemagne peut vraisemblablement être amenée très vite à agir dans les Balkans par la nécessité d'en tirer le pétrole et les produits lui faisant défaut, comme aussi pour obtenir un succès militaire que réclame le prestige du régime, atteint par l'affirmation de la prépondérance russe dans le Nord-Est de l'Europe et par l'impuissance où il est, pour le moment, réduit.

3. L'Allemagne et les puissances occidentales s'affrontent sur un champ de bataille d'étendue limitée, saturé de part et d'autre de troupes de valeur, dont la capacité défensive est portée au maximum par la puissance des organisations sur lesquelles elles s'appuient. À lui seul, ce front occidental (si aucune entreprise ne l'étend d'autre part) offre peu de chances de manœuvres ou d'actions décisives. *Et cependant l'accomplissement des buts de guerre des Alliés réclame une victoire militaire complète et indiscutable*[1].

Seul, en Europe, le théâtre des Balkans peut offrir, dans l'état actuel des choses, des possibilités d'événements favorables, soit par l'usure qu'imposerait à l'adversaire l'ouverture d'un nouveau front, soit grâce au succès d'une attaque à revers visant ses centres vitaux.

4. Ainsi, une intervention des puissances occidentales dans les Balkans peut devenir à bref délai une nécessité inéluctable. Et, d'autre part, cette intervention peut être un sérieux élément de succès *si elle est préparée et entreprise à temps et en force*[2]. En assurant la défense de nos alliés balkaniques, en barrant à l'Allemagne les chemins de la Méditerranée et de la mer Noire, nous pouvons donc ouvrir du même coup de nouvelles perspectives à notre stratégie.

5. En raison des délais importants que réclament la préparation et l'exécution d'une intervention militaire alliée dans les Balkans, cette intervention se présente d'une façon toute différente selon qu'elle sera entreprise à titre de mesure préventive ou seulement comme une riposte à une offensive adverse. Dans ce dernier cas, elle sera nécessairement tardive et nous risquons d'être devancés, d'être hors d'état de faire face à nos engagements à l'égard de la Roumanie et de la Grèce, et de voir l'Allemagne paraître en mer Noire et en mer Égée. En prenant au contraire l'initiative de l'intervention, nous mettrons de notre côté deux facteurs décisifs : le temps et l'action.

Tels sont les éléments déterminants de la décision à prendre quant à une intervention dans les Balkans.

Mais il serait désastreux de croire qu'une fois l'entreprise décidée la question est résolue. C'est au contraire une période d'intense activité diplomatique et militaire qui s'ouvrira alors. On entrera dans le domaine de l'exécution, et c'est de la qualité seule de cette exécution que dépendra le succès.

[1] Souligné dans le texte.
[2] Souligné dans le texte.

Il convient donc d'examiner comment se présente la réalisation politique et militaire de cette intervention.

II. Du point de vue politique :

1. Si l'on considère l'état d'esprit des puissances balkaniques amies, elles sont déjà préparées à cette intervention. D'un côté, elles ont tout à redouter, démembrement, bolchevisation, ruine. De l'autre, elles attendent la protection de leurs biens les plus précieux, l'honneur national, la conservation de leurs territoires et de leurs richesses. Elles savent donc où est leur salut. Seule la crainte d'être exposées, isolées et insuffisamment armées, aux coups de l'Allemagne et de partager le sort de la Pologne met une sourdine à leur appel.

Leurs efforts pour constituer une ligue balkanique de neutres sont une manifestation de leur instinct de conservation. Mais que vaudrait une telle association, c'est-à-dire un simple document diplomatique, contre des adversaires sans foi ni loi pour lesquels seule la force compte ? Cette ligue n'aura donc de valeur que si elle s'appuie chez les puissances balkaniques sur une réelle force défensive, pour le moment insuffisante.

L'heure est donc venue pour la France et l'Angleterre, qui jusqu'ici ont laissé le champ libre à la propagande et au chantage à la terreur de l'Allemagne, d'intensifier et de souder la défense des puissances balkaniques en affirmant leur volonté de présider à cette défense, en renforçant leurs armements, en coordonnant leurs dispositions et en soutenant directement de leurs forces la défense de leurs territoires. C'est ce que ces nations attendent de nous. Si nous manquions à ces devoirs de grandes puissances protectrices, nous n'aurions pas le droit de leur reprocher d'avoir cédé devant les menaces et les tentations allemandes et d'avoir abandonné à nos adversaires des entrées sur la Méditerranée et la mer Noire et la possession des Détroits.

2. Deux États balkaniques ou à intérêts balkaniques peuvent, à des degrés et à des titres divers, faire obstacle à nos entreprises dans les Balkans : l'Italie et la Bulgarie.

En ce qui concerne la première, sa neutralité nous est trop précieuse dans le présent et dans le futur, pour que la mise en œuvre de notre intervention dans les Balkans risque de nous en faire perdre le bénéfice. C'est affaire à la diplomatie d'obtenir ce résultat. Sans insister sur les arguments directs, qu'il est indispensable d'employer et dont on a coutume de ne point parler, les autres ne manquent pas : la volonté qui nous est commune de maintenir le *statu quo* dans les Balkans, la nécessité de préserver ces pays du danger bolchevique contre lequel M. Mussolini a lutté victorieusement en Italie, les avantages d'un règlement ultérieur des questions balkaniques qui tiendraient grand compte des aspirations et des intérêts italiens. Il importe d'obtenir seulement que l'Italie, qui commence à retirer du monde de l'Albanie, ne considère pas comme hostile notre action défensive dans les Balkans.

La Bulgarie, située au cœur des Balkans, alimentée en engins aériens par l'Allemagne, peut, si elle n'est pas neutralisée, constituer un sérieux obstacle. Elle est loin d'être aussi germanisée qu'on le dit et elle redoute la bolchevisation. Pour obtenir sa neutralité, deux moyens se présentent : la persuasion et la force. Certes, des promesses formelles concernant la réalisation de ses aspirations quant à la Dobroudja et à un débouché sur la mer Égée pourraient atteindre ce résultat. Mais ce ne pourrait être qu'au détriment de la Roumanie et de la Grèce. C'est une mauvaise politique que dépouiller ses amis pour gagner ses adversaires. Et comment d'autre part demander à ces deux pays d'organiser leur défense sous notre égide si, d'entrée de jeu, nous préconisons leur démembrement ? Le commencement de la sagesse bulgare réside dans la force de l'armée turque, prête à agir en Bulgarie si elle sort de la neutralité.

3. Quant à la Russie, aucune entente n'est à rechercher avec elle. L'expérience en est faite. Mais son action ne peut être passée sous silence. Elle se fera sentir dès qu'il y aura un vaincu à dépecer. Toutefois, elle ne s'attaquera pas à plus fort qu'elle. Ses réactions possibles ne sont certes pas négligeables. Elles ne doivent pas empêcher les puissances occidentales d'agir dans le sens de leurs engagements internationaux et de leurs intérêts militaires.

III. Du point de vue militaire, un facteur prime les autres : le temps.

1. L'Allemagne agira certainement avec soudaineté, grâce au secret et à la préparation très poussée dont elle est coutumière.

Le transport des forces alliées dans les Balkans demande de longs délais. À partir du moment où l'entente sera faite entre les deux gouvernements français et britannique et où leur décision sera formulée, les deux pays auront à se répartir les charges de l'entreprise, à désigner et à préparer leurs troupes pour lesquelles une organisation spéciale appropriée aux conditions topographiques et climatiques des pays où elles auront à combattre est nécessaire, à réunir les bateaux de transport et à aménager leur stratégie navale en vue de libérer les navires de guerre indispensables à leur convoiement. Tous ces délais viendront s'ajouter à ceux des transports maritimes dont l'intensité sera forcément limitée par la quantité du tonnage disponible et par la capacité de débarquement des ports d'arrivée[1].

2. On gagnera le temps indispensable – en ne retardant pas les décisions gouvernementales – en conservant le secret le plus absolu pendant la période de préparation, en renforçant la défensive balkanique, en affûtant la mise sur pied du corps expéditionnaire et la préparation de son transport, en coordonnant les plans de défense balkanique avec les possibilités de notre intervention.

[1] *Note du document* : En admettant même que les embarquements s'effectuent simultanément dans de nombreux ports de la métropole, d'Afrique et du Proche-Orient.

IV. Les mesures de réalisation sont donc à entreprendre sans aucun retard.

1. Du côté balkanique, elles comprendront tout d'abord une action des diplomaties alliées, menée de pair, pour affirmer aux puissances balkaniques la volonté de la France et de la Grande-Bretagne de préserver leurs territoires d'une offensive allemande et affermir en elles le sentiment de la résistance.

Cette action doit, sous peine d'être vaine, être appuyée par tous les moyens susceptibles d'augmenter le potentiel de résistance de ces puissances, et au premier rang par la fourniture des matériels de guerre modernes dont elles manquent le plus, les armes anti-chars, les armes anti-aériennes, l'aviation. Au lieu d'examiner leurs besoins d'une façon parcellaire et pour répondre à une réclamation de l'une ou l'autre d'entre elles, la France et la Grande-Bretagne doivent étudier la question dans son ensemble, et, compte tenu des matériels qui sortiront des usines jusqu'en mars 1940, des arrivages d'Amérique ou d'Italie, se partager les sacrifices à faire et les risques à courir, eu égard à la valeur des résultats à en attendre.

En contrepartie de ces livraisons, nous devrons obtenir une collaboration sans restriction des états-majors balkaniques avec nos états-majors : collaboration indispensable à la mise sur pied de plans cohérents, réalisables, dont la préparation pourra alors être poussée dans le détail.

De cette collaboration sortiront des accords concernant l'implantation de tous les éléments des bases terrestres, maritimes et aériennes nécessaires au débarquement, à la vie et au combat des forces alliées. Dans ces bases seraient le plus tôt possible emmagasinés les approvisionnements n'ayant pas un caractère militaire (céréales, farine, effets d'habillement et de campement…). Des centres d'hospitalisation devront être préparés dans le même esprit. De même, les routes, les voies ferrées seront l'objet des aménagements utiles pour les mettre à même de recevoir sans dommage un trafic considérablement accru. De cette façon et sans alerter l'adversaire, un temps considérable pourra être gagné et on allégera dans une mesure appréciable les charges des transports des troupes.

2. La France et la Grande-Bretagne auront de leur côté

– à désigner les troupes destinées à faire partie du corps expéditionnaire et leur dotation en engins modernes de toutes natures ;

– à les aménager sur un type « montagne » qui réponde aux conditions dans lesquelles elles auront à se déplacer et à sa battre dans des régions accidentées, souvent montagneuses et pauvres en moyens de communications ;

– à constituer les forces d'aviation dont il est absolument indispensable de doter le corps expéditionnaire sous peine de s'exposer à des difficultés considérables ;

– à préparer d'une façon aussi parfaite que possible les transports maritimes et la protection des convois en tenant compte des effets exacts à transporter du matériel qui les accompagnera, de l'ordre tactique d'urgence dans lequel ils devront être mis à terre.

Toutes ces activités seront menées simultanément. Elles pourront et devront l'être dans le secret le plus absolu. Les trois mois d'hiver qui vont s'écouler suffisent à peine pour mener à bien les dispositions qui viennent d'être succinctement exposées. Leur exacte réalisation, qui permettra un gain de temps très appréciable, est d'autre part indispensable à la réussite.

Le dernier acte de l'entreprise sera celui du transport. Dès lors, le secret deviendra impossible à garder. Mais la valeur morale et matérielle donnée à la défensive balkanique et le fini de la préparation du corps expéditionnaire allié et de ses transports permettront de gagner le délai nécessaire à ses débarquements et à sa mise en œuvre. C'est dire l'importance qui s'attache à la perfection des dispositions préalables qui viennent d'être énumérées. L'embarquement du corps expéditionnaire ne devra être commencé que lorsqu'elles auront été réalisées.

En continuant à pratiquer dans le Proche-Orient une politique d'abstention, la France et la Grande-Bretagne en viendront à être hors d'état de faire face à leurs engagements vis-à-vis des nations auxquelles elles ont donné leur garantie. Elles verront s'effriter pierre à pierre le bloc balkanique qui représente une force de 90 divisions. Elles risqueront de perdre l'occasion de créer un nouveau front défensif susceptible d'imposer à l'Allemagne une usure certaine et de devenir peut-être le point de départ d'actions décisives.

On conclut donc à l'opportunité d'une intervention alliée dans les Balkans, à la condition capitale qu'elle soit entreprise sans aucun retard et avec tous les moyens nécessaires.

Du point de vue de la conduite générale de la guerre, c'est d'un côté tous les dommages d'ordre moral et matériel qu'entraîne la passivité, de l'autre tous les bénéfices de l'action.

Papiers 1940, Papiers Hoppenot, 2

420

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 3283 à 3286[1]. *Paris, 20 décembre 1939, 21 h. 45.*

(*Reçu* : immédiatement)

Le ministre de Suède, qui avait commencé des préparatifs de voyage de départ, les a interrompus dès la constitution du cabinet Hansson[2], ce dernier ayant pris position pour la neutralité quoi qu'il puisse advenir de la

[1] Par fil.

[2] Dans son télégramme n°s 4213-4215, Corbin informait le Département, d'après des renseignemetns reçus au Foreign Office, de l'éventualité d'une crise ministérielle en Suède, du fait

Finlande. Cependant, assure mon collègue, on ne discute pas à Stockholm les dangers d'un écrasement de ce pays mais la faiblesse militaire de la Suède et la crainte de l'Allemagne ne laissent pas d'autre choix, la France et l'Angleterre n'ayant, dit-il, du reste pas rompu avec l'URSS.

Le ministre de Norvège a parlé à peu près dans le même sens. Il ajoute cependant qu'à son avis les deux États scandinaves ne pourront pas laisser sans résistance armée les Russes s'étendre jusqu'aux rivages de l'Atlantique.

De ce qui précède comme de la décision prise de limiter à un concours financier et économique l'appui allié à la Finlande, on pourrait craindre que l'assistance à ce pays ne prenne le caractère d'inefficacité dont mon télégramme n° 1679[1] a signalé le danger.

En dressant solennellement les puissances démocratiques contre l'odieuse agression commise par l'URSS, la manifestation de Genève risquerait dans ces conditions de favoriser le renforcement des liens germano-russes au sens de mon télégramme n° 1662[2] par courrier sans assurer le salut de la Finlande ni permettre aux Alliés de dégager les éléments de la politique réaliste de résistance à l'impérialisme soviétique suggérée par mes précédentes communications télégraphiques auxquelles se réfère en dernier lieu mon télégramme n° 1613[3]. La défaite de la Finlande serait dans cette éventualité interprétée comme une défaite alliée et une victoire germano-russe aura les conséquences psychologiques et politiques à prévoir en d'autres secteurs.

Mon collègue américain, qui a été ministre à Stockholm, Riga et Helsingfors, considère qu'avec un appui sérieux en matériel et en techniciens, la résistance finlandaise pourrait durer indéfiniment.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1000

des divergences entre le ministre des Affaires étrangères, M. Sandler, partisan d'une intervention en faveur de la Finlande et le président du Conseil, M. Hansson, désirant conserver la position de neutralité de son pays (in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, document non reproduit). Le 12 décembre, un remaniement ministériel exclut finalement M. Sandler, en butte depuis début décembre à une violente campagne de presse allemande, l'accusant d'être à l'origine de la « tragédie suédoise » par son soutien à une attitude intransigeante d'Helsinki. Il est remplacé aux Affaires étrangères par M. Christian Gunther, l'ambassadeur suédois en Norvège, dont M. Bruère, le représentant diplomatique français dans ce pays écrit qu'il « s'est fait apprécier ici comme un homme de rapports très courtois avec tous, sérieux et réservé, mais qui, sous cette discrétion même, ne cherchait pas à dissimuler son antipathie pour le nazisme et son penchant pour les pays occidentaux » (télégramme n° 474, Oslo, 13 décembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Norvège, vol. 61, document non reproduit). Dans des télégrammes précédents, M. Bruère indiquait néanmoins que le départ de M. Sandler était interprété par la presse norvégienne comme une modification de la politique suédoise, les rapports avec l'Allemagne en devenant le facteur déterminant (télégramme n° 469 du 12 décembre et n° 471 du 13 décembre (in Z Europe 1918-1940, Norvège, vol. 55, documents non reproduits). La presse conservatrice et libérale suédoise critique d'ailleurs la composition du nouveau cabinet (social-démocrate) et surtout le départ de Sandler, comme une concession à l'Allemagne, malgré le communiqué publié par ce dernier le 13 décembre, faisant état de divergences anciennes avec le président du Conseil sur la protection de la neutralité des îles Aaland et déclarant que sa démission, présentée le 2 décembre, n'avait aucun lien avec les attaques de la presse allemande (Cf. *Keesing's contemporary Archives, op. cit.*, pp. 3830c et 3859a).

1 Document non retrouvé.

2 Voir document n° 412.

3 Document non retrouvé.

421

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1706 à 1714.
Réservé.

Moscou, 20 décembre 1939, 19 h.
(*Reçu* : le 20, 20 h. 40.)

Contrairement à ce qui a été annoncé par la radio et la presse de certains pays, la résistance finlandaise n'a pas produit à ce jour, en Russie, de tension politique et encore moins de troubles révolutionnaires.

Leningrad, qui se trouve près du front, est soumis au régime de la résistance passive en cas d'alerte.

On s'y plaint que le ravitaillement y soit plus difficile que d'ordinaire. On y constate que les hôpitaux reçoivent beaucoup de blessés et que le nombre des petits vols y augmente.

Moscou est parfaitement calme et adopte peu à peu les consignes de la résistance passive.

Cependant la tournure prise par les événements a surpris. On s'attendait à une victoire foudroyante sur le gouvernement d'Helsinki « valet sanglant des capitalistes franco-anglais ». Jugeant des peuples plus évolués d'Europe par les esclaves qu'il domine et par ce que lui racontent des traîtres à sa solde, le Kremlin a cru que l'apparition du gouvernement fantôme de Kuusinen[1] suffirait à lui livrer la Finlande sans bataille.

Dès les premiers jours du conflit, il a commis l'imprudence de faire annoncer la victoire comme certaine et immédiate ne cessant pas d'ailleurs de dévaloriser l'adversaire et de ridiculiser la prétention d'un peuple de 3 millions d'habitants de s'opposer à un empire de 183.

Ce qui étonne donc les gens, ce n'est pas en premier lieu l'énergie de la résistance finlandaise, c'est que cette résistance se soit produite. Un peu de malaise règnerait chez les dirigeants. Dans certains milieux, on commencerait même à se demander si l' « oncle Joseph » (M. Staline) « qui ne se trompe jamais » n'aurait pas fait cette fois un mauvais calcul et l'on ne doute pas, vu les précédents, qu'il ne sache en cas de besoin trouver des responsables. Déjà, on laisse entendre que le camarade Jdanov, député de Leningrad, membre du *Politburo*, a été l'animateur le plus énergique de la politique balte du Kremlin et l'inventeur de Kuusinen (...)[2] journaux ne parlent du reste plus depuis quelques jours.

Si la résistance du gouvernement d'Helsinki devait se prolonger, l'affaire finlandaise pourrait donc n'être pas sans effet, en ce sens qu'elle obligerait peut-être un jour M. Staline à désigner un bouc émissaire.

[1] Voir document n° 403 et notes.
[2] Lacune de déchiffrement.

Je ne pense pas que nous en soyons déjà là. Du reste, la disproportion des forces est telle que, sans un secours efficace et prompt de l'extérieur, la Finlande paraît devoir être acculée à la capitulation ou à l'écrasement. Le Kremlin fêterait d'autant plus à l'intérieur sa victoire sur les « Blancs finnois » « vendus » aux gouvernements de Londres et de Paris que les difficultés à vaincre la Finlande auraient été plus inattendues et considérables.

Si peu efficace qu'aurait peut-être été notre assistance, il l'exagèrerait alors pour magnifier sa victoire. C'est la France et l'Angleterre que sa propagande proclamerait avoir vaincues à Helsinki, de même que c'était elles que M. Mussolini prétendait avoir vaincues en Éthiopie.

La décision de la SDN affectant les rapports germano-russes dans les conditions envisagées entre autres par mon télégramme n°s 1613[1], 1669[2] (valise du 17) et 1698[3], restreignant dans la pratique l'assistance à la Finlande, n'atténuerait pas la portée politique du jugement prononcé le 14 décembre[4].

Maintenant que la position a été prise clairement, cette accentuation éventuelle de l'accord déjà existant entre le Reich et l'URSS pour un partage territorial en Europe ne saurait qu'être tenue pour un fait acquis. La fidélité que nous devons aux principes élevés qui inspirent notre politique et nos intérêts nous commande donc de mettre tout en œuvre pour éviter à la Finlande l'écrasement dont la Russie la menace sans nous arrêter aujourd'hui à des considérations que les résolutions de Genève ont dû certainement poser. Je m'excuse de traiter à nouveau la question sous cet aspect. Mais j'ai la conviction qu'après le 14 décembre, ne pas réussir à sauver la Finlande ne nous assurerait ni le respect de l'agresseur ni la confiance des victimes présentes ou futures.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 36

1 Document non retrouvé.
2 Document n° 412.
3 Document n° 420.
4 C'est-à-dire l'exclusion de l'URSS de la SDN.

422

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5636[1].
Réservé.

Rome, 20 décembre 1939.
(*Reçu* : le 24, 12 h. 30)[2]

J'ai rendu compte sommairement de la visite que j'ai faite, le 19 décembre, en fin de soirée, au comte Ciano[3].

Comme je l'ai indiqué, le Ministre, dans notre bref entretien, m'a demandé ce qu'on avait pensé, en France, de son discours[4].

Je lui ai répondu qu'il fallait distinguer deux catégories de lecteurs : ceux qui n'avaient lu que les lignes du discours et ceux qui l'avaient lu entre les lignes. Les premiers l'avaient trouvé bien soucieux de ménager l'Allemagne et d'attester la fidélité de l'Italie à l'Axe ; les seconds y avaient relevé des précisions, des allusions, des nuances, qui témoignaient d'une arrière-pensée un peu différente. Mais comme les premiers étaient plus nombreux que les seconds, on pouvait dire que l'opinion française, dans sa majorité, avait jugé le discours du comte Ciano beaucoup plus *germanophile*[5] qu'elle ne s'y était attendue. Elle n'avait pas été moins étonnée de la discrétion avec laquelle le Ministre s'était exprimé au sujet de la Russie des Soviets.

Mon interlocuteur parut contrarié de ces remarques. « Pourtant, me dit-il, il n'y a guère que les Américains qui aient réagi de cette façon. Les journaux anglais ont eu une autre impression. Je ne crois pas qu'en Italie, personne ait été frappé par mon amabilité envers le Reich. Il ne me semble pas, non plus, que les Allemands aient estimé qu'ils eussent lieu d'être particulièrement satisfaits. Du moins, ne m'en suis-je pas aperçu ! Quant à la Russie, j'ai, dès le début de mes explications, proclamé notre hostilité irréductible au bolchevisme et ce passage n'a pas été le moins applaudi ».

Je fis observer au comte Ciano que la presse française s'était, à dessein, abstenue de tout commentaire ; car ses éloges et ses critiques auraient également déplu à Rome.

« Ses éloges surtout », s'écria le Ministre. « Voilà un mot, repris-je, qui prouve précisément combien vous cherchez à ne pas vous attirer les

1 En clair.

2 Par courrier.

3 Télégramme n°s 5622-5624, Rome, 20 décembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 277, document non reproduit.

4 Ciano a prononcé un discours très attendu, le 16 décembre devant la Chambre des faisceaux et des corporations. Voir les documents n°s 408 et 410.

5 Souligné dans le texte.

reproches du Reich ! Cependant, le Reich ne vous ménage guère ; c'est lui qui a, le plus constamment et le plus largement, profité de l'association que vous avez conclue avec lui. Il s'est attablé, tandis que vous restiez respectueusement debout à ses côtés. Il a mangé l'Autriche en guise de premier plat, la Tchécoslovaquie en guise de rôti, la Pologne comme dessert. Et vous, plein d'admiration, vous vous bornez à dire : « Quel magnifique appétit ! » Lorsqu'il s'agit de la France et de l'Angleterre et de vos griefs envers ces États, vous ne pratiquez pas l'oubli de ce que vous tenez pour des injures. Mais quand c'est l'Allemagne qui est en cause, vous devenez tout à coup bons chrétiens ; vous excusez, vous pardonnez. Pour les Franco-Britanniques, dans votre discours du 16 décembre, vous avez employé le burin ; pour les Allemands, l'estompe ! ». Le comte Ciano m'écoutait d'un air assez dépité. Pourtant il ne protesta pas. « Mon burin, dit-il, n'enfonce pas bien profondément ».

J'ajoutai : « En ce qui me concerne personnellement, je pense que vous avez surtout, dans votre discours, voulu répondre à ceux de vos compatriotes qui se plaignent que la politique italienne se soit trop avancée du côté de l'Allemagne et qu'elle ait, le 1er septembre, paru adopter une attitude en contradiction avec la précédente ; vous avez voulu démontrer la continuité rigoureuse de cette politique et exposer les raisons qui la justifient, aussi bien avant le 1er septembre qu'après la date où vous avez décidé la non-belligérance. Vous avez été amené ainsi à fournir sur les conditions dans lesquelles a été scellé « le pacte d'Acier », sur les engagements contractés par l'Allemagne, sur le peu de cas que celle-ci en a fait et qui vous laisse une entière liberté d'appréciation et d'action, des précisions que l'on connaissait déjà, mais qui n'avaient jamais encore été produites en public, par une bouche autorisée ! ».

« C'est cela, dit alors le comte Ciano. C'est tout à fait cela ! »

« Quant au présent et à l'avenir, ai-je poursuivi, j'ai compris que vous aviez signifié que l'Italie ne songeait pas à s'écarter de la ligne qu'elle suit depuis le 1er septembre. »

Le comte Ciano fit un signe d'assentiment et me confirma, dans les termes les plus explicites, qu'en effet, la politique italienne ne subirait aucune modification. Je l'assurai, à mon tour, que les dispositions du gouvernement français restaient les mêmes et que celui-ci, comme je venais d'avoir l'occasion de le constater à Paris, se rendait pleinement compte de la situation délicate dans laquelle se trouvait le gouvernement de Rome, et s'efforcerait de ne pas en accroître les difficultés, certain que les dirigeants italiens sauraient concilier avec la préoccupation des intérêts de leur pays le souci des intérêts de l'Europe de demain.

Nous échangeâmes, à ce propos, quelques paroles sur l'organisation du blocus. Visiblement, le comte Ciano n'est pas sans inquiétude à ce sujet[1]. Il redoute que des incidents maritimes ne provoquent, un jour, chez le *Duce*, une explosion de colère. Aussi m'adjura-t-il de veiller à prévenir ou à régler sans délai ces incidents. L'ambassadeur d'Angleterre l'avait instruit des

[1] Cf. documents nos 379, 394, 408 et 411.

procédures que la France et la Grande-Bretagne s'apprêtaient à appliquer, pour réduire les conflits au minimum. Il les approuvait et s'en remettait, au surplus, à l'activité et à l'intelligence de son collaborateur, M. Pietromarchi, chargé par lui de diriger une « section de la guerre économique » au Palais Chigi, et dont il me présenta l'éloge le plus chaleureux, en ajoutant que c'était ce même fonctionnaire qui avait présidé à l'organisation matérielle de la participation italienne à la guerre d'Espagne.

J'exprimai au comte Ciano mon désir d'aborder avec lui, sinon maintenant, du moins un peu plus tard, le problème balkanique qui, dans son récent discours, avait occupé, avec raison, une place importante. L'Allemagne et l'URSS semblaient en effet, nourrir, à l'égard des Balkans, des intentions et des ambitions suspectes. Si la Russie réussissait à terminer bientôt son entreprise contre la Finlande, les événements risqueraient de rebondir et de se précipiter dans l'Europe sud-orientale. Nous ne pourrions y assister passivement. Nos intérêts, qui étaient de faire obstacle à une poussée allemande et russe, paraissaient concorder avec ceux de l'Italie. J'en avais déjà parlé au comte Ciano[1]. J'avais, à cet égard, regretté maintes fois que l'Italie semblât se désintéresser de la Roumanie et acceptât l'idée de la sacrifier, alors qu'elle constituait, dans cette région, la clé de voûte de l'édifice de la paix. Il serait, sans doute, utile que nous puissions passer en revue les diverses hypothèses dont la réalisation était vraisemblable et examiner, à titre, d'ailleurs, tout personnel et officieux, les conséquences qui seraient susceptibles d'en résulter.

Le comte Ciano accueillit ma suggestion très favorablement. Mais, étant donné l'heure avancée et le nombre de visiteurs qui attendaient dans son antichambre, il fut convenu que nous nous rencontrerions de nouveau et que nous reprendrions sous peu l'entretien.

Le ministre des Affaires étrangères tint, cependant, à me rappeler qu'il avait, dans son discours du 16 décembre, fait mention de la Roumanie et qu'il s'était servi, à son usage, d'une formule aimable[2]. J'ai eu l'impression qu'il était possible que l'Italie fût en train de réviser ses positions sur ce point. Notre conversation prochaine me montrera ce qu'il faut en penser.

Comme j'avais aussi, sous une forme interrogative, évoqué la promesse que le Reich aurait donnée à l'Italie de ne pas toucher à la Hongrie ni à la Roumanie et de ne pas bouleverser les Balkans, le comte Ciano ne démentit pas l'existence d'une telle promesse ; mais il me laissa clairement entendre, en même temps, qu'il ne s'y fiait qu'à moitié.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 7

[1] Cf. document n° 396.

[2] Le compte rendu du discours par M. Guérin, le chargé d'affaires à Rome, précise pourtant : « Le Ministre n'a pas cité la Roumanie » (cf. télégramme n° 5546 au Département, Rome, 16 décembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 277, document non reproduit). Mais, renseignement pris auprès du conseiller de la légation de Roumanie, il peut finalement confirmer « que la Roumanie n'avait pas été omise par le comte Ciano. (...) C'est dans une même phrase que, d'après le texte publié dans les journaux, le comte Ciano a étendu à la Roumanie les expressions de cordialité qu'il formulait à l'égard de la Bulgarie. Ceci explique que l'évocation des bonnes relations italo-roumaines et des échanges entre les deux pays ait pu échapper à certains auditeurs. » (télégramme nos 5566-5567 au Département, Rome, 17 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 21, document non reproduit).

423

M. JULES HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE AU BRÉSIL,
à M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 376[1]. *Rio de Janeiro, 20 décembre 1939.*

Je vous ai fait part, dans mon télégramme n° 451 du 15 décembre[2], de l'excellente impression rapportée de mon voyage dans l'État de Sao Paulo, où je me suis rendu récemment, en compagnie de Madame Jules Henry et de M. Le Génissel, secrétaire de cette ambassade, pour un séjour d'une semaine, que j'ai partagé entre la capitale et l'intérieur de l'État.

En effectuant ce voyage, je respectais la tradition selon laquelle les chefs de missions diplomatiques, peu de temps après leur arrivée au Brésil[3], rendent officiellement visite au gouverneur de l'État de Sao Paulo. Mais je tenais surtout à visiter la plus riche région du Brésil et à prendre également contact avec les Français, Syriens et Libanais qui y résident.

Je pouvais difficilement espérer un accueil plus sympathique que celui qui m'a été réservé, aussi bien par le gouverneur et les autorités de l'État que par la population. Me dispensant de vous donner tous les détails de ce voyage, je passerai surtout sur l'ensemble des manifestations officielles de l'arrivée, du séjour et du départ. Tout l'apparat traditionnel dans les pays sud-américains fut déployé : musique à la gare et à l'aérodrome, hymnes nationaux par trop prodigués, piquets d'honneur, escortes de cavalerie, uniformes chamarrés etc. Plus la peau est basanée, plus il y a d'or, d'argent et de cuivre. Mais je tiens surtout à vous dire l'atmosphère d'amitié et d'admiration pour la France, que j'ai observée partout où je suis allé, quels que soient les milieux. Ainsi ont été renforcées les impressions recueillies dès mon débarquement ici sur le sentiment du plus grand pays de l'Amérique du Sud à l'égard du conflit européen. Les habitants de Sao Paulo, qui sont l'élite du Brésil, souhaitent la victoire des Alliés tout autant que ceux de Rio. D'ailleurs au cours de notre première conversation, le gouverneur de Sao Paulo, M. Adhemar de Barros, n'a éprouvé aucune gêne à me le dire, ajoutant que si les centaines de milliers d'Italiens et d'Allemands qui vivent dans son État lui donnent parfois du fil à retordre, ils ne peuvent rien contre le sentiment populaire envers la France. Dans la voiture qui nous conduisait de la gare d'arrivée à l'hôtel, le secrétaire d'État ne m'avait-il également pas dit : « Le Brésil doit toute sa culture à la France ».

Au déjeuner organisé par le Comité France-Amérique, qui suivit le premier échange de visites officielles, cent cinquante personnes appartenant à

[1] Communiquée à Service des Œuvres à l'étranger (n° 377), Cabinet du Ministre (n° 49), Service d'Information et de Presse (n° 50), commissariat général à l'Information (n° 51).

[2] in B Amérique 1918-1940, Brésil, vol. 21, document non reproduit).

[3] Venant de Madrid où il avait été nommé ambassadeur en novembre 1938, Jules Henry a pris son poste au Brésil au début de septembre 1939.

la société, aux milieux d'affaires, universitaires et autres, se livrèrent à une touchante manifestation francophile à l'issue du discours du président du Comité qui venait de rendre un grand hommage à la France, à son passé et à son rôle, et d'exprimer sa confiance dans notre victoire. Le même soir au dîner officiel que m'offrit le gouverneur, dans son palais des Champs-Élysées décoré exclusivement à la française, je rencontrai une cinquantaine de personnalités, auxquelles avaient été conviés de se joindre les Français les plus marquants de notre colonie, ainsi que les membres de notre Mission universitaire. M. de Barros sortit presque de la neutralité en exprimant librement, dans son allocution, ses sentiments francophiles, son admiration pour la France, pour sa tradition et son influence dans le monde. Il rappela la contribution des Français au développement du Brésil, rendit hommage à la colonie française de Sao Paulo et exprima sa confiance dans notre avenir. Il eut la gracieuseté de rappeler le plaisir que lui avait causé, il y a un an, la visite du commandant et des officiers de notre croiseur-école *Jeanne d'Arc*. Dans ma réponse, je saisis la première occasion qui m'était offerte de parler en public, depuis mon arrivée au Brésil, pour rappeler notre attachement à la paix et les preuves que, par nos concessions, nous en avions données depuis 1919. Mais nous n'avions pas été entendus. M'inspirant des récentes déclarations du président du Conseil[1], je rappelais les raisons pour lesquelles nous avions été amenés à prendre les armes ; nous ne les déposerions que lorsque nous aurions la certitude de pouvoir vivre en paix et en sécurité dans une Europe où l'atmosphère aurait cessé d'être continuellement empoisonnée.

Plusieurs des personnalités présentes eurent la bonté de me dire que ce discours était particulièrement opportun. Il fut reproduit *in extenso* par tous les grands journaux brésiliens et me valut des commentaires favorables. Au cours du dîner, le gouverneur tint à me rappeler que la réception organisée en mon honneur avait un caractère spécial. Il ajouta en riant qu'il ne mettait pas une table aussi grande et aussi nombreuse pour mes collègues d'Allemagne et d'Italie.

Le dîner du gouverneur et le déjeuner du Comité France-Amérique ayant été pour moi les principales occasions de rencontrer les Paulistas, je consacrai par ailleurs une partie de mon temps à la visite de quelques-uns des établissements publics les plus importants. C'est ainsi que j'ai passé une matinée fort intéressante à l'Institut des Recherches scientifiques de Butantan et à la faculté de Médecine. C'est à Butantan que sont préparés, avec des milliers de serpents recueillis dans tout le Brésil, les venins destinés à guérir les piqûres de ces reptiles et à lutter contre toutes espèces de maladies étranges répandues dans l'intérieur du pays. On y voit les espèces les plus variées de serpents. On peut même assister, comme je le fis, à leurs repas qui consistent principalement à avaler, avec un art consommé, des crapauds de toutes dimensions qu'ils attaquent d'abord par la tête. La faculté de Médecine qui est un vaste bâtiment magnifiquement installé à

[1] Allusion sans doute à la déclaration que Daladier lut devant la Chambre des députés le 30 novembre.

l'américaine, grâce à l'appui de la Fondation Rockefeller, est pourvue des dernières inventions de la science moderne. Le recteur m'en fit très sympathiquement les honneurs, se montrant particulièrement fier de la capacité des salles d'autopsie, ainsi que d'une considérable collection de bocaux, admirablement rangés dans l'intérieur de l'un desquels il reconnut une portion de son propre estomac.

Les professeurs français sont les bienvenus à la faculté de Médecine de Sao Paulo et, à cet égard, le recteur m'a exprimé le désir de voir s'établir une collaboration scientifique franco-brésilienne de plus en plus étroite. Il a suggéré la création d'un comité entre nos deux pays. Cette suggestion me paraît devoir retenir notre attention, le moment étant peut-être opportun pour nos savants de supplanter ici quelques savants allemands.

L'un des buts de mon voyage à Sao Paulo était naturellement de prendre contact avec sa presse, la plus importante du Brésil, et d'autant plus intéressante qu'elle n'est pas soumise à la même censure que celle de Rio. Je n'ai donc pas manqué de rendre visite à l'Association des journalistes paulistes, ainsi qu'aux deux principaux journaux le *Estado de Sao Paulo* et la *Gazeta*. Ce dernier dont le propriétaire, M. Casper Libero, d'origine italienne, ne nous a pas toujours été favorable, paraît être revenu à de meilleurs sentiments. J'escompte de ma visite à son magnifique immeuble, où il m'a chaleureusement accueilli, une collaboration fructueuse, qu'il dit d'ailleurs souhaiter.

Enfin, je dois mentionner le pénitencier de Sao Paulo, réputé dans tout le pays, et dont le gouvernement est particulièrement fier : immense prison calquée sur celles des États-Unis, ou les prisonniers jouissent d'un excellent confort, qu'ils ne connaîtront sans doute que là. Les autorités judiciaires se flattent de réformer les criminels, par le travail et l'éducation. Les résultats sont probants. Pendant une heure, j'ai assisté à diverses séances sportives qui se sont terminées par *La Marseillaise* chantée en français par une centaine des clients de l'établissement.

Mes principaux contacts avec nos compatriotes ont été ceux de la chambre de commerce française, du Lycée français, de l'Alliance française, ainsi que de l'Association des anciens combattants, en compagnie desquels j'ai déposé une couronne sur la tombe des soldats morts au champ d'honneur pendant la dernière guerre. Il ne m'a pas été possible, à mon grand regret, de visiter cette fois quelques-unes de nos grandes affaires industrielles, telles que la Compagnie textile Brasileira et les Sucreries brésiliennes, mais je me réserve de le faire lors d'un prochain voyage.

Si la colonie française n'est pas nombreuse, elle supplée heureusement à la quantité par la qualité, ce qui est également le cas à Rio de Janeiro. Hors d'Europe, le Brésil est certainement l'un des pays où l'on rencontre une importante proportion de Français possédant une belle situation par rapport à l'ensemble de leurs compatriotes. C'est particulièrement vrai à Sao Paulo. Il y existe en outre de nombreuses affaires brésiliennes dirigées ou épaulées par nos compatriotes. À vrai dire, le terrain est encore très propice au développement de ces intérêts. De même parmi les Syriens et les

Libanais de l'État de Sao Paulo, plusieurs sont arrivés à acquérir dans les affaires, principalement les textiles, des positions qui les classent parmi les détenteurs des grandes fortunes, non seulement du Brésil mais de toute l'Amérique du Sud.

Nos établissements religieux font grand honneur à la France. Les Dames de Sion et les Maristes notamment ne cessent de développer le nombre de leurs établissements. Qu'il me suffise de citer l'exemple des Maristes qui, possédant au Brésil 55 institutions avec 23 000 élèves, sont au premier rang des religieux de Sao Paulo. Malheureusement, le recrutement des ordres français devenant de plus en plus difficile, il est à craindre que dans un avenir plus ou moins lointain, nos religieux ne soient menacés de perdre la direction de certains de ces établissements. Il y a la une situation qui devra retenir l'attention des directeurs de ces ordres en France.

La réputation du Lycée franco-brésilien de Sao Paulo est bien connue de vous. Elle est, vous le savez, la création de ce grand Français, unanimement vénéré au Brésil, le professeur Georges Dumas. Je me suis rendu compte sur place du très bel essor de cet établissement dirigé avec grande compétence par M. Georges Roeders. Son avenir matériel est maintenant assuré. Il nous faut seulement veiller à ce que son développement demeure, du point de vue français, ce que son fondateur et le gouvernement français ont désiré qu'il fût. Dans le même domaine, j'ai eu le plaisir de voir combien la Mission universitaire que nous avons à Sao Paulo est appréciée. Le gouverneur de l'État m'en a fait grand éloge. En dehors de leur tâche proprement dite, les professeurs nous prêtent volontiers leur concours pour toutes œuvres utiles de propagande, notamment la collaboration avec certains journaux et les conférences patronnées par l'Alliance française. Le renouvellement du contrat de la Mission universitaire de Sao Paulo se posera à la fin de 1940. J'ai tout lieu de penser que ce renouvellement pourra s'effectuer. Cependant, il faudrait penser dès maintenant à modifier la composition de la Mission de manière à y inclure le plus possible de professeurs de faculté. L'avenir de l'Alliance française de Sao Paulo, qui est particulièrement active, puisqu'elle comprend 1 700 élèves, dépend en grande partie de cette Mission.

Ayant terminé mon séjour officiel dans la ville de Sao Paulo, j'ai fait un court voyage dans l'intérieur de l'État. J'ai passé quelques jours dans l'une des plus grandes propriétés du Brésil, la Fazenda de M. de Paula Machado, président du Comité France-Amérique. Je m'y suis rendu avec ma femme dans l'avion personnel du gouverneur de l'État, qui l'avait mis gracieusement à notre disposition. Ce n'est pas sans tristesse que nous apprîmes le soir même de notre retour à Rio que cet appareil s'était écrasé dans l'après-midi dans la forêt et que le pilote ainsi que le secrétaire particulier du gouverneur et le chef de sa maison militaire, trois jeunes hommes dont nous avions grandement apprécié la gentillesse et la courtoisie, avaient péri dans cet affreux accident.

La campagne de l'État de Sao Paulo est magnifique. Peu à peu la forêt vierge cède la place au café, à la canne à sucre, au maïs, au pâturage, à l'avoine, à la luzerne, que l'on récolte dix fois par an, à l'oranger, etc. Ce

sol nouveau est d'une grande richesse. La culture du café, qui jusqu'à ces dernières années était à peu près le seul produit de cette partie du Brésil, a été considérablement réduite depuis la grave crise de surproduction qui débuta en 1930. Néanmoins, ce produit représente encore 40 % de la production du pays. L'élevage, qui constitue la grande richesse du Rio Grande du Sud, fait des progrès sensibles dans l'État de Sao Paulo où j'ai vu de très heureux résultats de l'importation de bétail normand.

Une visite dans cette région du Brésil invite à une comparaison entre le développement de ce pays et celui de l'Amérique du Nord. La ville de Sao Paulo s'est transformée en quelques années de même façon que les grandes villes américaines.

En parcourant ses quartiers, soit d'affaires soit de résidences, on se croit dans l'une des métropoles des États-Unis. La vie d'affaires y est tout aussi intense qu'à Baltimore ou Chicago, les méthodes y sont les mêmes. On y assiste à des changements aussi rapides et aussi prodigieux. C'est que l'on se trouve dans la ville la plus florissante du Brésil, la capitale de l'État pour le moment le plus riche du pays, celui qui paye 65 % des impôts globaux. On y est à l'avant-garde de la marche vers l'Ouest, et pour ainsi dire au premier stade de la grande émigration vers l'Ouest qui eut lieu en Amérique du Nord lorsque les pionniers, abandonnant les côtes de l'Atlantique et les États de l'Est, partaient à la recherche des nouvelles frontières qui successivement devaient s'arrêter d'abord à l'Ohio, puis à la vallée du Mississipi, puis au pied des Rocheuses et n'avoir enfin comme limite que le Pacifique. La configuration du Brésil et bien d'autres causes ne permettront vraisemblablement pas un développement identique, mais pour le moment, le départ est le même. Il s'est déclenché dans la direction de Sao Paulo. Les Paulistes qui s'enorgueillissent de ne pas avoir croisé leur sang avec celui des Noirs, mais seulement avec celui des chefs indiens purs, sont des gens entreprenants, intelligents et travailleurs capables de grandes réalisations. Ils ont fait de leur État la plus forte base économique du pays. C'est là, grâce au port de Santos, que le commerce avec l'extérieur est des plus actifs. Il est à croire que cet État sera pendant longtemps le cœur même du Brésil et que de lui d'autres États pleins de possibilités futures, tels que Parana, Rio Grande, Minas Geraes, recevront l'impulsion. Du point de vue économique, Sao Paulo est évidemment bien autre chose que Rio. Il existe entre ces deux villes une situation analogue à celle qui existe entre New York et Washington. Sao Paulo comme New York est le centre des affaires. Rio, comme Washington, capitale administrative, belle ville de résidence où le climat permet difficilement le travail soutenu et le développement de grandes affaires. C'est à Sao Paulo que s'est recrutée une grande partie de l'élite brésilienne, tant au point de vue affaires, qu'au point de vue social, intellectuel et politique, tout comme aux États-Unis cette élite est surtout partie de New York et Boston. C'est pourquoi du point de vue de l'influence française au Brésil, Sao Paulo, j'ai pu m'en rendre compte, constitue un champ d'action du plus grand intérêt, qu'il nous faut cultiver sans relâche. Malgré la présence de centaines de milliers d'Italiens et d'Allemands, de toutes les langues étrangères, c'est encore la langue

française qui est la plus connue, même dans les familles modestes. C'est le livre français que l'on veut lire, c'est ce livre qui compte encore au Brésil pour 75 % dans la vente de tous les livres. C'est à la France que vont de très nombreuses sympathies, c'est son art, sa littérature, ses modes que l'on veut connaître ; ce sont les conférences françaises que l'on veut entendre ; ce sont les films français que l'on veut voir. Telle avait été mon impression à Rio ; telle est encore davantage mon impression de Sao Paulo.

Parmi les pays extra-européens, le Brésil apparaît donc comme l'un de ceux où la culture française est en droit d'attendre le plus de résultats dans l'avenir, à la condition que nous sachions profiter de la situation et que nous ne relâchions pas nos efforts. Le champ d'action y est assurément plus grand qu'en Argentine où certes l'élite sociale est en grande partie orientée vers la France, mais où notre influence n'a pas pénétré aussi loin dans toutes les classes sociales. Ayant passé de nombreuses années aux États-Unis[1], je puis également établir la différence entre l'Amérique du Nord et le Brésil. Là, il faut le reconnaître, avec un regret bien naturel, on a l'impression que nous ne pouvons que défendre quelque chose d'un passé d'ailleurs bien intéressant. Au milieu du formidable envahissement anglo-saxon, quoi de substantiel pouvons-nous espérer bâtir en Louisiane et sur quelques points de la Nouvelle-Angleterre qui sont les derniers bastions de l'influence française ? En 20 ans, j'ai assisté à une transformation saisissante quant à l'usage de notre langue, à un resserrement de notre influence culturelle. Ici, au contraire, comme au Canada, où le français gagne chaque jour, les possibilités de développer la langue et la culture françaises sont immenses. Il arrivera sans doute un jour où le Brésil, poussé par le nationalisme, cherchera en lui-même les sources de son développement et tentera de tarir celles qui lui viennent encore de l'étranger. Mais ce jour n'est sans doute pas proche. D'ici là, la France peut recueillir dans le plus grand pays du continent sud-américain, une belle moisson d'influence culturelle, si dès maintenant elle sait bien semer. C'est une tâche pour laquelle je souhaiterais d'autant plus recevoir l'impulsion du gouvernement, que le moment me paraît particulièrement propice. Dans ce pays avec lequel nous n'avons pratiquement aucune question politique à traiter, la mission du représentant de la France, en dehors de la défense et du développement de nos intérêts commerciaux, doit être au premier chef une mission de propagande culturelle touchant à tous les domaines où, grâce à Dieu, nous affirmons encore la supériorité de notre génie. C'est dans cette voie que je me suis engagé dès mon arrivée ici. Mon voyage à Sao Paulo m'aurait convaincu, si je ne l'avais été, de la nécessité de persévérer.

J'aurai l'occasion de vous entretenir prochainement de quelques-uns des résultats de ce voyage lorsque je vous rendrai compte en détail de l'action de propagande de l'Ambassade.

B Amérique 1918-1940, Brésil, 121

[1] Jules Henry a accompli l'essentiel de sa carrière à Washington où il fut successivement, de 1919 à 1937, attaché, secrétaire puis conseiller d'ambassade.

424

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1726 à 1729. *Moscou, 22 décembre 1939, 20h.01.*
Réservé. (*Reçu* : le 23, 0h.55)

On ne saurait juger de la deuxième Mission Schnurre-Ritter[1], arrivée à Moscou le 19, par les seuls facteurs économiques (disponibilités (...)[2] indécises en matières premières et transports). Le facteur politique surtout depuis l'(...)[3] de Finlande est appelé à jouer un rôle considérable[4].

Pour le gouvernement de l'URSS, il s'agit toujours de faire durer la guerre à l'Ouest et de travailler à l'épuisement des Alliés et du Reich. Le ravitaillement d'une Allemagne bloquée et qui, de plus, fait à la Russie une si large part de la Baltique (...)[5] pourrait être considéré par le Kremlin comme indispensable en vue d'éviter l'effondrement d'Hitler et une victoire alliée décisive dont la Russie agresseur estime avoir tout à redouter.

M. Staline est autocrate de toutes les Russies à un point que n'ont jamais atteint les tsars, en ce sens qu'à sa puissance politique et policière vient s'ajouter le pouvoir illimité que le mécanisme bolchevik lui donne sur le roulement de la vie économique[6]. Il pourrait réduire assez la marge de consommation

[1] L 'accord germano-soviétique relatif à la partition de la Pologne du 28 septembre, avec son protocole additionnel sur la délimitation des zones d'occupation respective (4 octobre) a été ratifié par Hitler le 19 octobre, puis par le Soviet suprême de l'URSS, le 20 octobre. Son volet économique prévoit le développement des échanges, l'URSS devant fournir des matières premières à l'Allemagne contre des produits fabriqués (voir télégramme n°s 1140-1142 de M. Payart, Moscou, 29 septembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 35, document non reproduit). La première Mission Schnurre-Ritter à Moscou a abouti à un accord sur la livraison de céréales par l'URSS au Reich (24 octobre). Une délégation soviétique se rend à Berlin le 25 octobre pour négocier l'autre terme des accords (livraisons de produits manufacturés). Par ailleurs, début novembre, le chargé d'affaires à Moscou a aussi signalé la livraison de 17 tonnes d'or soviétique à l'Allemagne « en paiement de fournitures de machines remontant aux première et deuxième périodes quinquennales » (voir D. n° 409 B du Département à Berne, Paris, 5 novembre 1939, in Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 77, document non reproduit). Le 4 décembre, M. Naggiar mentionne, d'après les renseignements fournis par « un ressortissant d'un pays neutre » qui les tient de M. Schnurre, que l'URSS a « accepté de fournir au Reich 900 000 tonnes de naphte et de dérivés de naphte ». Le même informateur saurait également « de source sûre » que les Soviets auraient offert du blé aux Allemands, mais que ceux-ci auraient refusé, « déclarant qu'ils n'en avaient pas besoin pour le moment. Les céréales vendues par l'URSS seraient uniquement des céréales secondaires destinées au bétail. » (télégramme n° 1561 de Moscou, 4 décembre 1939, in Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 77, non reproduit).

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Voir document n° 412.

[5] Lacune de déchiffrement.

[6] Dans son télégramme n°s 1716-1721 en date du 22 décembre, commentant les festivités organisées en l'honneur du soixantième anniversaire de Staline, M. Naggiar évoque le pouvoir du dirigeant soviétique : « Depuis le 19 (décembre), la propagande ne fonctionne que pour M. Staline, de qui journaux, revues, radio, conférences fêtent les 60 ans. Pour 183 000 0000 d'êtres humains, le monde extérieur, y compris les guerres, a cessé apparemment d'exister. (...) Il y a dix

intérieure sur quelques articles pour fournir à l'Allemagne certaines matières qui lui manquent. Il pourrait de même accepter les services de techniciens allemands afin d'améliorer au profit du Reich le rendement des transports et des industries de base telles que celle du naphte. Recevant en contrepartie des produits fabriqués et peut-être des devises, c'est cependant principalement en avantages politiques qu'il se fera payer.

Ce système relèverait donc plus de la politique que de l'économie. Si délicat et même aléatoire qu'en serait le maniement pour l'un et pour l'autre des associés, il serait imprudent de l'exclure de nos prévisions.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 793

425

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BRUÈRE, MINISTRE DE FRANCE À OSLO,
ET M. ROGER MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À STOCKHOLM.

T. nos 345 à 347 (Oslo), nos 583 à 586 (Stockholm). *Paris, 23 décembre 1939, 21h.30.*

Réservé.

Je vous serais obligé de faire savoir secrètement au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que les gouvernements français et anglais, s'inspirant des résolutions votées à Genève par l'Assemblée et le Conseil de la Société des Nations[1], sont disposés, pour leur part, à assurer officieusement à la Finlande toute l'assistance indirecte qu'ils pourront apporter à la défense de son indépendance nationale.

Les modalités de ce concours, qui peut normalement se traduire sous forme d'envois de Missions de techniciens, de fournitures de matériel, à crédit ou autrement[2], sont actuellement à l'étude. L'exécution en sera poussée avec toute la rapidité possible et les deux gouvernements se réservent

ans on célébrait de même les 50 ans de ce dernier. Depuis lors sa puissance s'est encore accrue par la destruction violente ou l'exil de ceux qui prétendaient la lui disputer, et par un dressage plus poussé de la masse. M. Hitler, qui le menaçait, est devenu son allié et complice. M. Staline règne donc aujourd'hui plus autocratiquement que ne l'a fait sur des Russies aussi vastes aucun de ses prédécesseurs. S'il ne dispose pas, comme les Tsars, de l'orthodoxie chrétienne à titre de moteur du monde russe, il manœuvre au profit de sa politique nationale cettre autre orthodoxie qui est l'Internationale communiste (...)» (in Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, vol. 349, document non reproduit).

[1] Décisions relatives à l'exclusion de l'URSS de la SDN après son agression contre la Finlande. Voir documents nos 403 et 405 et leurs notes.

[2] La formule « fournitures de matériel, à crédit ou autrement » a été préférée, sur la demande britannique, à celle prévue par le projet français de télégramme commun du 19 décembre : « fournitures de matériel, ouvertures de crédits (Cf. télégrammes nos 3270-3274 de Daladier à Corbin en date du 19 décembre et l'Aide-mémoire britannique du 23 décembre 1939, in Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 29, documents non reproduits).

d'en donner connaissance au gouvernement (pour Oslo) norvégien (pour Stockholm) suédois. Avec l'espoir de trouver auprès de lui les mêmes dispositions générales et toutes les facilités nécessaires.

Les gouvernements français et anglais sont en effet persuadés que le sort de la Finlande ne saurait laisser le gouvernement (pour Oslo) norvégien, (pour Stockholm) suédois indifférent en raison des menaces que l'asservissement de ce pays ferait peser sur toute la Scandinavie du Nord. Tout en se réservant de prendre, le moment venu, les mesures que leur intérêt propre leur commanderait, les gouvernements de Suède et de Norvège voudront sans doute examiner dès maintenant dans un esprit de solidarité commune, la situation déjà créée au préjudice de la communauté scandinave. L'attitude de la France et de l'Angleterre peut constituer un élément important de cet examen. Aussi les gouvernements français et anglais tiennent-ils à donner l'assurance aux gouvernements suédois et norvégien qu'au même titre que la sauvegarde de l'indépendance finlandaise, la sauvegarde de l'intégrité et de l'indépendance de la Suède et de la Norvège constitue à leurs yeux un élément important de la sécurité européenne[1]. Les gouvernements français et anglais sont donc dès maintenant disposés à examiner dans quelles conditions et sous quelle forme la Suède et la Norvège pourraient être assurées en fait d'une aide franco-britannique contre les conséquences qu'entraînerait éventuellement pour elles l'assistance directe ou indirecte de ces deux pays à la Finlande.

Notre collègue anglais devant recevoir des instructions identiques aux vôtres, vous voudrez bien vous concerter avec lui, en vue d'effectuer, dès que possible, cette démarche, dont vous me rendrez immédiatement compte.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 29

426

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n°s 3305 à 3309. *Paris, 23 décembre 1939, 18h.30.*
Réservé.

J'ai reçu hier le ministre de Finlande qui m'a donné connaissance des principaux points sur lesquels portent les demandes adressées par le gouvernement finlandais aux gouvernements français et anglais.

[1] Dans l'Aide-mémoire précité, il est indiqué que les ambassadeurs britanniques ont reçu pour instruction d'ajouter que le gouvernement de Sa Majesté examine en urgence l'assistance navale, militaire ou aérienne qu'il pourrait, en cas de nécessité, fournir aux États scandinaves, en raison de la nécessité stratégique d'empêcher une mainmise allemande sur les mines de fer suédoises. Voir aussi document n° 414.

M. Holma m'a exprimé le désir :

1°) que les 30 avions Morane cédés à la Finlande[1] soient embarqués à Dunkerque (au lieu d'Anvers) et convoyés jusqu'à destination par une escorte franco-anglaise.

2°) que le gouvernement anglais mette à la disposition de la Finlande à Petsamo les six bâtiments de guerre polonais incorporés à la flotte anglaise. Le gouvernement finlandais souhaiterait également recevoir les trois sous-marins polonais présentement internés en Suède, d'où deux se seraient enfuis et réfugiés en Angleterre. Une démarche franco-anglaise à Stockholm en vue d'obtenir livraison aux Finlandais du troisième sous-marin nous sera éventuellement demandée.

3°) que le gouvernement britannique livre à la Finlande 20 bombardiers moyens[2], montés par des équipages polonais qui se rendraient en Finlande par la voie des airs, en faisant escale en Suède.

4°) que le gouvernement français laisse lever en France une légion polonaise qui serait transportée en Finlande sous escorte franco-anglaise.

Veuillez indiquer au Foreign Office que le gouvernement français est décidé à donner, en ce qui le concerne, satisfaction aussi complète et aussi prompte que possible aux demandes finlandaises et que nous ne doutons pas que le gouvernement anglais n'agisse de même pour sa part.

Les succès militaires remportés par les Finlandais viennent encore renforcer les raisons qui plaident en faveur de notre assistance[3] et que mon télégramme 3202 à 3208[4] vous ont déjà mis à même de faire valoir. Je les ai moi-même exposées au Conseil suprême et votre télégramme 4460-

[1] Voir document n° 405.

[2] Le 4 décembre, le gouvernement finlandais avait demandé à Londres l'autorisation d'acheter trente avions de chasse en Grande-Bretagne, une requête portant « malheureusement sur un type d'appareil dont l'aviation anglaise a un besoin urgent », d'après Corbin (télégramme n° 4220 du 4 décembre, in Z Europe 1918-1940, Finlande, vol. 41, document non reproduit). Le 6 décembre, par son télégramme n° 4223, Corbin informait Paris que le gouvernement britannique avait finalement décidé de céder vingt appareils sur les trente demandés (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 999, non reproduit). Il s'agissait non de Spitfires ou de Hurricanes demandés par les Finnois, mais d'avions de chasse plus anciens, de type Gloster Fighters (cf. Jukka Nevakivi, *The Appeal that was never made*, *op. cit.*, p. 44). Le gouvernement finlandais a également commandé une quarantaine d'avions Brewster aux États-Unis (voir le télégramme n° 2308 de M. de Saint-Quentin, Washington, 22 décembre, in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1000, document non reproduit).

[3] Connaissant mal les conditions de guerre sur le terrain et impressionnés par le déséquilibre apparent des rapports de force entre la Finlande et l'URSS, soucieux par ailleurs de ménager Moscou, les Alliés ne commencent à envisager une aide réelle à la Finlande que près de trois semaines après le début du conflit. La volonté française d'intervenir plus ouvertement et concrètement en faveur de la Finlande se conforte après les premiers succès finlandais et la décision de la SDN. Mais les Britanniques, inquiets des conséquences d'une extension de la guerre dans les autres pays scandinaves bénéficiant de la garantie des Alliés, préfèrent adopter une attitude plus attentiste. Sur les difficultés d'une attitude synchronisée des Alliés et les problèmes relatifs au théâtre de guerre scandinave, cf. Jukka Nevakivi, *The Appeal that was never made*, *op. cit.*, pp. 63-74).

[4] Document n° 405.

65[1] montre que le gouvernement anglais n'a pas moins conscience que nous de l'importance primordiale que le théâtre d'opérations du Nord a prise sur la carte générale de la guerre. L'effet moral de la résistance finlandaise se fait déjà sentir dans tous les États balkaniques, qui voient la menace russe s'éloigner, en même temps qu'ils mesurent la faiblesse d'une armée tenue en échec par des forces dix fois moins nombreuses. Les conséquences de notre assistance, si elle est suffisamment rapide pour être efficace, ne seraient pas moins sensibles sur le plan diplomatique général que sur le théâtre militaire local où elle se manifestera. Et ce n'est également que dans la mesure où les gouvernements suédois et norvégien en constateront eux-mêmes l'efficacité qu'ils prendront l'assurance nécessaire pour nous porter leur indispensable collaboration.

Veuillez évoquer de nouveau ces considérations à l'appui de votre démarche, dont j'attacherais du prix à connaître le plus tôt possible le résultat.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 29

427

M. Daladier, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères[2], à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 3315 à 3316. *Paris, 23 décembre 1939, 22h.15*[3].

Réservé .

Le mode d'expédition en caisses, par voie de mer, des 30 avions Morane envoyés en Finlande[4] comporte des délais de quatre à six semaines qu'il serait, dans les circonstances actuelles, extrêmement désirable d'abréger.

[1] On n'a retrouvé qu'une partie de ce télégramme (nos 4461-4462 en date du 22 décembre) dans Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1000, document non reproduit). Corbin y évoque les informations relatives aux « conditions dans lesquelles le gouvernement russe "décrétait" le blocus de la Finlande » : le fait « notamment que les îles d'Aaland restaient en dehors de la zone bloquée, à condition qu'elles ne fussent pas utilisées contre le gouvernement de la « République démocratique finlandaise ». L'ambassadeur français à Londres mentionne aussi l'embarras du Foreign Office : « En premier lieu, le gouvernement britannique ne veut pas reconnaître à l'URSS le droit de belligérance d'où découle le droit de blocus. Il craint toutefois de confirmer de cette façon la thèse soviétique d'après laquelle la Russie ne serait pas en guerre avec la Finlande. Dans ces conditions, les services compétents du Foreign Office se demandent s'il ne vaudrait pas mieux fonder la protestation britannique exclusivement sur le fait que Londres ne reconnaît pas le gouvernement fantoche créé par les Soviets. »

[2] Le télégramme est signé « Diplomatie, P.O. Léger ».

[3] Sur le télégramme à l'arrivée (in Z Europe 1918-1940, URSS, vol. 1000), on a comme indication d'heure de réception : « déchiffré le 24, 11h.30 ».

[4] Voir document n° 426 et les notes.

M. le ministre de l'Air[1] serait disposé à faire partir ces avions par la voie des airs, sous la conduite de pilotes français. Les appareils devraient faire escale en Angleterre, en Écosse, puis en Norvège. Les délais de livraison seraient ramenés à quelques jours.

Cette solution dépend évidemment du consentement de la Norvège à l'escale que ce voyage comporte et que le rayon d'action de ces avions leur impose. Aussi vous serais-je obligé de demander au Foreign Office sous quelle forme il envisagerait que le gouvernement norvégien pût être approché à ce sujet. La situation privilégiée de la Grande-Bretagne à Oslo donnerait peut-être plus de poids et d'efficacité à une démarche dont sa légation prendrait l'initiative et que la nôtre appuierait. Je ne doute pas que Lord Halifax ne saisisse tout l'intérêt qui s'attache à ce que les avions dont il s'agit gagnent la Finlande dans les moindres délais, la signification morale que présenterait au regard non seulement de la Finlande, mais de l'opinion scandinave et américaine cette manifestation tangible de notre assistance. Je serais heureux de savoir le plus tôt possible comment il envisage de pouvoir nous prêter son appui à cet effet.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 29

428

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1743-1747. *Moscou, 23 décembre 1939, 23h.31.*
Réservé.
(*Reçu* : le 24, 1 h.45)

Venu me parler ce matin de la question à laquelle se réfère mon télégramme n° 1735[2], mon collègue turc estime que la réponse qui lui a été faite ne permet plus d'avoir de doute quant aux visées russes sur les Balkans ni quant aux sentiments du Kremlin à l'égard de la Turquie.

La façon dont M. Staline avait mené en octobre les négociations de Moscou[3] et essayé notamment de se faire reconnaître une co-souveraineté de fait en ce qui concerne le passage de navires de guerre dans les Détroits n'avait pas permis à M. Aktay de garder d'illusion à cet égard. Mais

[1] Guy La Chambre.

[2] Document non retrouvé.

[3] À la demande des Soviétiques, les conversations à Moscou entre Staline, Molotov et M. Saradjoglu pour examiner des « questions d'intérêt commun », ont duré du 25 septembre au 18 octobre, après quelques retards et interruptions provoqués par les visites des représentants baltes et de von Ribbentrop. Voir *infra*, les nombreux documents du mois d'octobre reproduits sur ces discussions visant à modifier les termes du Pacte tripartite franco-anglo-turc en préparation par une alliance soviéto-turque, ainsi qu'à modifier le régime des Détroits en faveur de Moscou.

on ne semblait pas à Ankara se résigner encore à prendre note définitivement des dispositions hostiles de l'URSS. La qualification d'anti-soviétique donnée d'ordre de son gouvernement par le commissaire-adjoint aux Affaires étrangères au projet roumain de bloc des neutres est de nature maintenant, pense mon collègue, à achever d'éclairer son gouvernement.

En effet, si l'URSS considère comme hostile un projet destiné à éviter l'extension du conflit aux Balkans, c'est bien évidemment qu'elle reconnaît avoir sur cette région des intentions agressives contraires à la politique pacifique du gouvernement turc. L'opposition des vues des deux gouvernements ne saurait être plus profonde.

Cependant mon collègue pense que, vu les difficultés de l'affaire russo-finlandaise, M. Staline hésitera à s'engager dans une deuxième agression avant que la première soit couronnée de succès.

Si justifiée par les circonstances que devrait être pour lui une politique de temporisation dans ce sens, on peut penser au contraire, que le souci de rétablir son prestige, la crainte de voir un bloc des neutres appuyé par les Alliés, la Turquie et peut-être l'Italie lui barrer la route des Balkans et des Détroits, ne pousse M. Staline à chercher tout de suite en Roumanie des succès plus faciles qu'en Finlande. Dans ce cas il précipiterait au lieu de retarder l'ouverture de la question bessarabienne, grosse de complications générales qui n'ont pas échappé à l'attention du Département.

L'arrivée à Moscou de la Mission bulgare[1] est aussi symptomatique à cet égard que la réponse de M. Dekanosov. De l'attitude que prendra le

[1] Dans sa dépêche n° 327 du 16 décembre 1939, le ministre de France à Sofia, M. Ristelhueber, annonçait la prochaine visite à Moscou d'une importante Mission économique bulgare, dirigée par le ministre des Finances, M. Bojilov, afin de « se procurer un autre client que la seule Allemagne, l'URSS », faute d'avoir obtenu une aide du côté de la France et de l'Angleterre. Évoquant « le chemin parcouru depuis l'été de 1935 », lorsque « les demandes soviétiques (d'obtenir un accord commercial) avaient été rapidement et assez sèchement repoussées sur le soupçon qu'il s'y pourrait mêler quelque désir de propagande politique », M. Ristelhueber s'interroge sur la portée réelle de la Mission. D'après des informations qu'il tient indirectement de M. Gounev, le gouverneur de la Banque nationale et membre de la délégation, « fort bien orienté à notre égard et peu favorable aux idées et méthodes du bolchévisme », « l'initiateur de ce voyage serait le ministre de l'Agriculture, M. Bagrianov, homme remuant, intrigant et assez peu sûr, encore qu'il passe pour avoir la confiance du Roi. » L'Ambassadeur poursuit : « M. Gounev se montre assez sceptique sur la portée pratique du traité à conclure. Il essaiera d'écouler un stock d'essence de roses dont la Banque agricole ne sait que faire et d'obtenir des livraisons de pétrole. Mais le document à intervenir, a-t-il déclaré avec une amère ironie, aura à peu près la même portée pratique que l'accord franco-bulgare du 6 décembre 1938. (…) Sur la partie "navigation" de la convention projetée, M. Gounev est resté évasif tout en donnant l'impression qu'il craignait sur ce point des demandes gênantes de la part des Soviets », à savoir « l'octroi de bases navales sur le rivage bulgare ». À propos des membres de la délégation, M. Ristelhueber fait état de la germanophilie de M. Bojilov et des idées communistes de M. Kostov, appelé à la direction de l'Institut d'agriculture après avoir séjourné depuis 1932 en URSS comme enseignant aux universités de Léningrad et Minsk. Dans une dépêche ultérieure n° 337 du 22 décembre 1939, M. Ristelhueber revient sur cette mission économique à Moscou qui proviendrait d'une initiative bulgare, à la suite d'une remarque de Molotov regrettant l'absence de relations commerciales devant un groupe de parlementaires bulgares en visite à Moscou (août 1939. D'abord opposé à cette Mission, le souverain bulgare aurait fait une subite volte-face à l'approche d'échéances électorales, pour « des motifs de politique intérieure, soit le désir de témoigner au peuple bulgare que son gouvernement partage ses sentiments de sympathie à l'égard de la Russie des Soviets » (pour ces deux dépêches, voir Z Europe 1918-1940, Bulgarie, vol. 141, documents non repro-

gouvernement de Sofia pourrait donc dépendre peut-être l'avance ou le retard mis au déclenchement par la Russie de la crise bessarabienne, compte tenu du fait qui ne doit pas être ignoré à Moscou que la garantie franco-anglo-turque n'est pas encore acquise *de plano* à la Roumanie en cas d'attaque soviétique s'effectuant seule.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

429

Note du Département

Informations allemandes d'origine vaticane[1]

N. *Paris, 23 décembre 1939.*

I. Il a déjà été signalé que l'objectif de Mussolini est une paix rapide qui laisserait subsister en Allemagne un régime autoritaire, une puissance armée et la prédominance de la Prusse. Ce sont là des conditions nécessaires pour que l'Italie, s'appuyant sur cette Allemagne amie, puisse réclamer un jour avec autorité à la France les concessions territoriales auxquelles elle aspire. De bonne source vaticane sont parvenues sur les relations actuelles entre Rome et Berlin les informations transmises ci-dessous.

Au début de décembre, le Dr Ley apporta à Mussolini un message d'Hitler[2]. Hitler faisait savoir qu'après le début de la guerre russo-finlandaise certains milieux français – il s'agirait de l'entourage de M. Caillaux et de M. Flandin – lui avaient fait demander de renouveler aux puissances occidentales ses propositions de paix et de leur offrir la collaboration de l'Allemagne dans une lutte commune contre le bolchevisme. Ces milieux français affirmaient que, s'il suivait ces conseils, Hitler avait de très grandes chances d'obtenir une paix rapide et favorable. En transmettant ces renseignements à Mussolini, Hitler déclarait que cette suggestion française lui

duits). Par ailleurs, une dépêche de Bucarest d'Adrien Thierry à M. Pernot, ministre du Blocus, informe au même moment que « d'après des informations données à Bucarest par un fonctionnaire des chemins de fer bulgares, un projet de doublement de la ligne Varna-Roustchouk serait actuellement étudié par le gouvernement bulgare. Ce projet serait envisagé en vue d'assurer éventuellement par cette voie le transport des produits du pétrole russe destiné au marché allemand » (dépêche n° 121 du 17 décembre 1939, Bucarest, in Z Europe 1918-1940, Bulgarie, vol. 144, document non reproduit). Le 5 janvier 1940, un accord soviéto-bulgare de commerce et de navigation de trois ans et un accord de *clearing* pour un an seront signés à Moscou (échange de produits agricoles bulgares (tabac, riz, essence de roses, etc.) contre des machines agricoles, du fer, du pétrole, des engrais, de la cellulose et du coton soviétiques) (d'après *Keesing's Contemporary Archives*, *op. cit.*, p. 3876f).

[1] Mention manuscrite placée sous ce titre : « *(betrifft den Besuch Dr. Leys in Rome)* » (concerne la visite du Dr Ley à Rome).

[2] Sur la visite à Rome du Dr Ley, chef du Front allemand du Travail, début décembre 1939, voir document n° 408, particulièrement la note 4.

paraissait être une nouvelle preuve de la faiblesse intérieure de la France – facteur qu'il avait depuis des années pris comme base de ses calculs de politique européenne. Il ajoutait que la ploutocratie française était dominée depuis le début de la guerre par la crainte d'un réveil du mouvement révolutionnaire que Daladier ne maîtrise qu'à grand peine et qu'il y avait donc tout intérêt à encourager et intensifier ce mouvement révolutionnaire français à la faveur du resserrement de la collaboration russo-allemande. Hitler indiquait qu'il fallait expliquer par la propagande aux masses ouvrières françaises que les ploutocraties de Londres et de Paris faisaient la guerre à des États vraiment socialistes, et que les marxistes devaient se méfier du ministère Daladier, même se révolter contre lui. Hitler précisait que la presse allemande avait reçu l'instruction d'attaquer violemment le régime existant actuellement en France et de rouvrir la question d'Alsace-Lorraine pour bien montrer qu'il n'y a pas de conciliation possible entre l'Allemagne nationale-socialiste et la France ploutocratique. Hitler concluait sa lettre en affirmant qu'on pourrait espérer de plus grands résultats de cette manœuvre, si l'Italie fasciste prenait elle aussi une attitude sévère envers les ploutocraties occidentales et se déclarait – d'une façon plus ou moins précise – idéologiquement solidaire du front socialiste germano-russe.

À cette proposition d'Hitler, Mussolini répondit par un refus catégorique. Il expliqua au Dr Ley que l'Italie, sans doute, conservait toutes ses sympathies à l'Allemagne dans sa lutte contre la France et l'Angleterre, mais qu'elle n'admettait en aucun cas de collaborer d'une façon quelconque avec le bolchevisme russe. Il ajouta qu'aussi longtemps que subsisterait l'entente germano-russe, dont la fondation avait été la faute capitale de Ribbentrop, l'Italie resterait à l'écart des affaires. Puis, il pria le Dr Ley de transmettre à Hitler une contre-proposition.

Selon Mussolini, l'Allemagne devait profiter de la situation nouvelle créée par l'agression russe contre la Finlande pour s'éloigner de la Russie et pour déclarer que la solidarité russo-allemande prenait fin avec la solution commune du problème polonais. À toute autre entreprise russe au-delà des frontières de 1914 – et en particulier à toute menace russe contre la Roumanie – l'Allemagne devait, non seulement refuser son approbation, mais opposer même une résistance énergique. Ce changement d'orientation dans la politique étrangère allemande devait, selon Mussolini, être marqué par un signe extérieur : le renvoi de Ribbentrop. Alors la collaboration germano-italienne pourrait retrouver toute son activité.

Mussolini expliqua au Dr Ley les développements possibles qu'il entrevoyait dans l'avenir. Tout d'abord l'Italie, peu après le début de l'année, en tous cas avant que la saison rendît possible la reprise des opérations militaires à l'Ouest, offrirait à nouveau ses bons offices en faveur de la paix. L'Allemagne seconderait son jeu en acceptant le principe d'une restauration de la Pologne et d'un État de Bohême-Moravie. Mussolini pourrait alors intervenir auprès des puissances occidentales pour leur recommander d'adopter cette solution, en menaçant au besoin Paris et Londres, en cas d'échec des négociations, de ranger l'Italie avec toutes ses forces du côté du gouvernement qui se serait déclaré prêt à accepter

d'honnêtes propositions comme bases de pourparlers, et contre le ou les gouvernements qui, par le refus de ces propositions, auraient prouvé qu'ils n'ont aucun désir de paix. Mussolini ajouta d'ailleurs qu'il pensait qu'une pression aussi forte ne serait pas nécessaire vu qu'à son avis, à Paris comme à Londres, l'activité de certains groupes politiques saurait bien contraindre les gouvernements à accepter la négociation.

Notre source vaticane indique que Mussolini alla si loin en précisant les propositions qu'Hitler devait à son avis faire au sujet de la Pologne et de la Bohême-Moravie, que les milieux du Vatican considérèrent par avance fort peu probable l'acceptation du *Führer*. En Pologne, Mussolini proposa une restauration qui rendait illusoires tous les plans d'Hitler au sujet du transfert des populations de l'Est et excluait toute possibilité d'une avance ultérieure de l'Allemagne dans les régions du nord-est de l'Europe. D'autre part Mussolini envisageait pour l'État de Bohême-Moravie un statut au moins aussi libéral que celui de l'actuelle Slovaquie. Par contre il faut remarquer que le *Duce* abandonnait entièrement l'Autriche à Hitler : sa restauration serait, à son avis, une menace constante pour la position de l'Italie dans le Sud-Est européen et pour ses ambitions futures dans cette région. Mussolini se montre si méfiant, si susceptible pour les affaires d'Autriche que le Saint-Siège a pris grand soin de lui cacher les tentatives de rapprochement avec les Habsbourg, sachant que les moindres révélations pourraient compromettre les relations de la Curie et du Quirinal.

Au demeurant, on estime dans les milieux du Vatican que Mussolini se fait présentement de grandes illusions sur la force de sa position. Le *Duce* paraît en effet convaincu qu'il tient en ses mains les destinées de l'Europe et qu'il est devenu l'arbitre du monde. Son objectif suprême est d'arrêter dans une nouvelle conférence à Quatre, sur le modèle de celle de Munich, le plan du nouvel ordre européen et d'assurer dans cette conférence la première place de l'Italie. L'illusion de Mussolini sur sa propre force s'explique en grande partie par l'influence qu'a prise sur lui l'amirauté italienne. Les marins ne cessent de répéter au *Duce* que les forces navales anglo-françaises sont si absorbées par la lutte contre les sous-marins allemands que, si l'Italie entrait en guerre aux côtés de l'Allemagne, l'intervention des sous-marins italiens paralyserait les Alliés et donnerait aux croiseurs italiens la complète maîtrise de la Méditerranée. Avec son aviation et sa flotte l'Italie dominerait tout le Bassin méditerranéen et rendrait tôt ou tard inévitable la défaite des démocraties occidentales.

Notre informateur ajoute que Mussolini garde toute son ancienne méfiance à l'égard de l'Angleterre. Il croit notamment que des personnalités influentes en Grande-Bretagne continuent de favoriser l'idée d'un rapprochement avec les Soviets et qu'elles profiteront de toute occasion pour détourner du Proche-Orient les désirs d'expansion de la Russie et les orienter vers les Balkans où ils se heurteront aux intérêts italiens.

Le Dr Ley retourna à Berlin avec les contre-propositions de Mussolini. Le Vatican croit savoir de façon très sûre que les offres qu'Himmler fut chargé d'apporter à Rome comme base de l'action pacifique projetée par

Mussolini étaient des conditions extrêmement sévères[1]. Elles ne sont pas encore connues à l'heure où ce rapport est rédigé. Toutefois, au Vatican, on considère comme particulièrement symptomatiques deux événements récents : tout d'abord le télégramme de félicitations envoyé par Hitler à Staline[2] prouve que la position de Ribbentrop n'est nullement ébranlée ; ensuite le fait qu'Himmler, sur un coup de téléphone de Berlin, rentre de Rome sensiblement plus tôt qu'on ne le croyait généralement est une indication de l'état d'esprit du *Führer*.

II. Parallèlement à l'effort de paix de Mussolini, le haut commandement allemand poursuit son action en vue de la conclusion de la guerre. Les renseignements qui suivent émanent d'un haut fonctionnaire du ministère de la Guerre.

Le haut commandement allemand est extrêmement préoccupé du mécontentement croissant à l'intérieur du Reich et de l'évolution de la situation militaire. On s'accorde à considérer cette dernière comme sans issue. La difficulté de se ravitailler en essence et en matières grasses inspire la plus grande inquiétude. D'autre part, Hitler se montre de plus en plus irrité des échecs de sa politique et réclame avec une impatience croissante une action militaire. Sa colère s'adresse aux neutres et en première ligne à la Hollande. D'après les informations parvenues à Berlin, une tendance nettement défaitiste se manifeste à La Haye dans les milieux gouvernementaux et dans les cercles de la Cour. On estime à la Chancellerie que seule l'initiative énergique du roi des Belges le 7 novembre empêcha les Pays-Bas de se courber devant la volonté de Berlin. Depuis, selon les rapports parvenus à la Wilhelmstrasse, l'action des défaitistes, parmi lesquels il convient de citer le comte Bentinck ami de Guillaume II, s'exerce à nouveau de plus belle. Ces circonstances sont connues d'Hitler et l'encouragent à agir. C'est ainsi qu'à la mi-décembre il se remit en tête, tout à fait brusquement, de déclencher contre la Hollande l'attaque prévue pour le 12 novembre. Les militaires eurent les plus grandes difficultés à le convaincre de la nécessité d'un nouvel ajournement. Le haut commande-

[1] Le 20 décembre, M. François-Poncet a annoncé au Département l'arrivée de Himmler à Rome (télégramme n° 5620, in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 341, document non reproduit). L'Ambassadeur crut d'abord la version officielle selon laquelle cette visite avait été « provoquée par les difficultés que soulève le règlement de la question du haut Adige » (télégramme n° 5637 au Département, Rome, 20 décembre 1939, *ibid.*, document non reproduit), avant d'en douter. Il constate en effet que le texte publié de l'accord sur le haut Adige « n'ajoute rien à ce que l'on savait déjà. Aussi a-t-on l'impression à Rome que sa publication a pour but de faire croire que M. Himmler ne s'est rendu dans la capitale italienne, d'une manière tout à fait inopinée, que pour s'occuper de la question du haut Adige, alors qu'en réalité sa visite serait provoquée par des raisons politiques d'un autre ordre, très importantes et, d'ailleurs, restées jusqu'ici mystérieuses. » (télégramme n° 5665 au Département, Rome, 21 décembre 1939, *ibid.*, document non reproduit. En apprenant que Mussolini a eu « un long et cordial entretien avec Himmler », il en conclut que ce dernier « a, sans doute, apporté aussi une communication du *Führer*. » (télégramme n° 5667 au Département, Rome, 21 décembre 1939, ibid., document non reproduit).

[2] Hitler, ainsi que von Ribbentrop, ont adressé des télégrammes de félicitations à Staline à l'occasion de son soixantième anniversaire célébré en URSS le 21 décembre, tandis que tous les journaux allemands publient des articles de circonstance. Staline répondit par ce télégramme : « L'amitié des peuples d'Allemagne et d'Union soviétique cimentée dans le sang, a toutes les raisons d'être durable et solide. »

ment craint qu'à la fin de février ou au début de mars Hitler ne revienne à la charge et qu'il soit alors impossible de l'arrêter.

Un récent incident diplomatique donnera l'idée de la nervosité extrême du *Führer*. Au cours d'une audience accordée au ministre des Pays-Bas, Hitler perdit à un tel point le contrôle de ses actes qu'il saisit une règle posée sur son bureau et se précipita, le bras levé, sur son interlocuteur. Puis, brusquement, conscient de ce qu'il allait faire, il s'arrêta avant un acte irréparable. Son entourage est si inquiet de ses sautes d'humeur et de ses crises de rage qu'il tâche d'obtenir de lui la suppression des réceptions diplomatiques du 1er janvier.

Du point de vue de la politique intérieure, les milieux modérés du Parti, Göring et le haut commandement continuent de s'inquiéter des tendances bolchevisantes de l'aile gauche du national-socialisme. Le Dr Ley en particulier se déclare partisan d'une politique de rapprochement complet avec la Russie.

Le chômage, qui était devenu assez grave depuis le resserrement du blocus pour préoccuper vivement la direction du Parti, a été atténué par la suppression des heures supplémentaires, par la réduction des heures de travail dans certaines industries et par l'engagement presque forcé des chômeurs dans l'industrie de guerre. Le Dr Ley profita de cette diminution du chômage pour lancer une propagande pro-russe intensive en affirmant, contrairement à toute réalité, que la reprise du travail était due à l'envoi par l'URSS des matières premières indispensables. Il affirma à cette occasion avec beaucoup de force la solidarité des deux nations prolétaires et se servit du cas Thyssen[1] pour recommander l'étatisation immédiate de toutes les industries-clefs. Le haut-commandement est extrêmement inquiet de cette évolution de la situation économique, mais ne sait comment l'enrayer. Hitler hésite encore à s'engager d'une façon définitive dans la voie de la socialisation des moyens de production. Sa conviction intime l'incline à se rapprocher toujours plus des bolcheviks. Mais son instinct, toujours sûr, lui recommande la prudence : il sait qu'une telle politique risquerait d'entraîner une scission du Parti et de violentes controverses entre l'aile droite et l'aile gauche du national-socialisme. Le haut-commandement craint que des mesures aussi radicales paralysent pour un temps l'industrie de l'armement et nuisent à la conduite de la guerre.

Le haut-commandement s'efforce donc de freiner le courant radical qui se dessine à l'intérieur du Parti. Les militaires sont en faveur de l'élimination des tendances extrêmes et du renvoi de ceux qui les représentent : Ribbentrop dans la politique étrangère, Göbbels et Himmler dans la politique intérieure, Ley dans la politique économique. C'est dans cette intention que les militaires et certaines personnalités modérées du Parti sont, dans ces derniers temps, entrés en contact avec l'opposition. Le général von Reichenau a rencontré Goerdeler et examiné avec lui le moyen d'empêcher la catastrophe économique de se produire. Des rapprochements du même genre sont signalés en Allemagne du Sud, et notamment

[1] Cf. document n° 414.

à Stuttgart. De ces entretiens il semble résulter que tout le monde est d'accord pour penser que le groupe radical du Parti ne pourra être éliminé que par un « nettoyage » analogue à celui du 30 juin 1934. Toutefois, nul ne pense encore à porter atteinte à l'emprise du Parti sur le Reich. Hitler serait maintenu dans un poste décoratif aux côtés d'un monarque. Il est généralement admis que la chute ou la mort du *Führer* provoquerait l'écroulement de l'Allemagne et réduirait la Reichswehr à néant.

Papiers 1940, Papiers Daladier, 6

430

NOTE POUR M. ROCHAT[1]

Conditions et modalités d'une attaque contre les centres pétroliers du Caucase

N. *Paris, 23 décembre 1939.*

Secret.

Une action visant la destruction des installations pétrolières du Caucase pourrait prendre pour objectifs soit les centres de production soit les régions de transit.

Parmi les premiers, c'est le bassin de Bakou qui est de beaucoup le plus important. D'après les statistiques officielles, il en serait sorti en 1938 23 millions de tonnes de pétrole sur les 30 millions que produirait l'URSS. L'étude du rendement des transports intérieurs incite à croire que ces chiffres sont fortement exagérés. On peut en tout cas tenir pour probable que, quelle que soit la production réelle de l'Union soviétique en pétrole, les 4/5 en sont fournis par les puits de Bakou. C'est, d'autre part, dans le même centre que sont raffinés les 2/5 de l'essence russe et la presque totalité des carburants d'aviation. La destruction des établissements de cette région aurait donc pour l'économie soviétique et pour l'Armée rouge les conséquences les plus graves. Elle entraînerait de plus l'arrêt total des exportations, que l'accroissement des besoins nationaux avait d'ailleurs réduites dans ces dernières années à 1 ou 2 millions de tonnes ; l'Allemagne serait donc elle aussi assez durement touchée.

[1] Cette note que l'on retrouve aussi dans les Papiers Rochat (vol. 36), les Papiers Dejean (vol. 1), la Reconstitution Fouques-Duparc (vol. 83), semble avoir été préparée par le lieutenant-colonel Paul de Villelume, officier de liaison avec le Quai d'Orsay du général Gamelin, l'un des protagonistes du projet avec Alexis Léger. Dans l'idée de vaincre l'Allemagne par le blocus, l'objectif de couper la route du pétrole soviétique au Sud fait pendant à celui de couper la route du fer suédois au Nord. Le projet de l'ouverture d'un front au Caucase succède aussi à celui du front de Salonique. Pour une analyse de ce projet et ses suites, cf. J.-B. Duroselle, *L'Abîme*, Paris, Imprimerie nationale, 1982, dans son chapitre intitulé éloquemment « Le délire caucasien », pp. 117-120.

Les deux autres bassins pétroliers du Caucase – Grozkny et Maïkop – n'intéressent que dans la proportion de 15 % l'ensemble de la production. Leur éloignement de la frontière turque et leur situation au nord de la chaîne leur confèrent de plus une immunité presque absolue. Aussi ne sont-ils mentionnés ici que pour mémoire.

Les ports caucasiens de la mer Noire ne jouent aucun rôle dans la production, si ce n'est dans une assez faible mesure par leurs raffineries. Ce sont avant tout des centres d'écoulement. Par les pipe-lines de Batoum et Touapsé, par les voies ferrées qui aboutissent à Poti et Novorossisk, il arrive chaque année sur cette façade maritime du Caucase environ 6 millions de tonnes de pétrole, destinées à la fois au cabotage et à l'exportation. Il est difficile de donner un sens à ce chiffre en l'absence de données authentiques sur le total de la production russe. Il est vrai aussi que le transport d'une partie de ce stock pourrait être assurée par la ligne de Bakou à Kiev et à Leningrad ou par la Volga et le canal Marie, bien que ces voies déjà fort encombrées ne puissent supporter qu'une faible surcharge. Il n'en demeure pas moins que Batoum et les ports de la mer Noire constituent en tout état de cause des objectifs qui, pour n'être pas à beaucoup près de la classe de ceux de Bakou, offrent quand même un intérêt considérable.

Cette hiérarchie ayant été établie entre les valeurs respectives des centres à détruire, il reste à déterminer dans quelle mesure ils peuvent être atteints par les forces terrestres, navales et aériennes des armées alliées.

Les effectifs qui pourraient être consacrés à une expédition terrestre en Transcaucasie dépendent d'une part des disponibilités existantes, d'autre part des possibilités de ravitaillement.

Depuis le début de la guerre, les Turcs ont maintenu la plus grande partie de leurs forces en Thrace. Ils ont constitué en outre des groupements plus faibles aux Dardanelles, face au Dodécanèse, à l'intérieur de l'Anatolie et aux abords de la frontière russe. Ce dernier groupement n'a jamais, pour sa part, dépassé 4 ou 5 divisions. Pourrait-il, en d'autres circonstances, être sensiblement plus étoffé ? Cela semble, en l'état actuel des perspectives diplomatiques, assez douteux. On peut, en effet, difficilement imaginer que la Turquie accepte d'entrer en guerre avec l'URSS autrement que pour s'opposer à une descente de cette puissance vers les Détroits. Dans ce cas, c'est évidemment à l'Ouest que se trouvera le centre de gravité des forces turques. Quant aux contingents alliés de Syrie et de Palestine, ils devront vraisemblablement être maintenus dans ces mêmes régions occidentales, soit pour se porter au secours des Turcs, soit pour s'opposer à la ruée allemande vers Salonique que pourrait déclencher l'entrée des Russes en Bessarabie. Il pourrait être en tout cas imprudent, à la lumière de l'expérience faite à Odessa en 1919, d'engager des contingents français contre des troupes soviétiques.

Il ne semble pas d'ailleurs que les voies de communication entre la Turquie et l'URSS permettent de ravitailler des effectifs très supérieurs à ceux qui sont actuellement disponibles pour ce front éventuel. La frontière

turco-russe, qui mesure plus de 400 km, n'est en effet traversée que par une route empierrée et une voie ferrée.

Celle-ci, qui joint Ankara à Tiflis, a une largeur normale jusqu'à Erzeroum, se réduit ensuite à 1 m 10, puis prend le gabarit russe un peu avant Kars. Le manque de matériel adapté à la voie large, les deux transbordements nécessaires, le rendement extraordinairement faible de la partie étranglée défavorisent nettement cette ligne par rapport aux autres voies turques, dont le débit théorique n'est cependant que de 8 à 9 trains par jour et le débit réel encore inférieur.

La route empierrée, qui pénètre en Russie à 50 km environ au nord de Kars, supplée en partie à cette déficience. Elle est formée de la jonction de deux tronçons dont les origines sont à Trébizonde et à Hopa et qui peuvent bénéficier, par conséquent, d'un ravitaillement maritime. Il reste à savoir si le matériel roulant dont dispose l'armée turque permettrait de les utiliser à plein : celle-ci ne possède pour l'ensemble des fronts que 2 500 camions, qui représentent près de la moitié de tout le parc turc de camions civils. De plus, la longueur des itinéraires exigerait qu'ils soient découpés en tronçons dont chacun absorberait un jeu complet de véhicules.

En dehors de ces voies de communications, il n'existe que quelques pistes, praticables pendant la belle saison aux automobiles de tourisme et aux camions légers.

Pour juger des perspectives de succès qu'ouvriraient des moyens aussi limités à une offensive sur Bakou, il y a lieu de considérer d'une part que de la frontière turque à cette ville il y a 500 km à vol d'oiseau et plus de 700 par la voie ferrée, d'autre part que les forces russes de Transcaucasie, d'ailleurs susceptibles d'être renforcées, se composent dès le temps de paix de 8 divisions d'infanterie et de 5 divisions de cavalerie.

Une expédition terrestre sur Batoum se déroulerait dans des conditions beaucoup plus favorables. Ce port n'est, en effet, qu'à 25 km de la frontière turque. Si les données du *Guide côtier* de 1933 sont encore exactes, les batteries fixes qui le défendent, tant sur le front de terre que sur le front de mer, sont justiciables des tirs de la flotte. Sous la protection des escadres, les troupes de terre pourraient attaquer la ville par le sud, tandis que d'autres forces, amenées par mer, pourraient tenter, sous certaines conditions, une opération de débarquement.

Peut-être aussi la destruction par les vaisseaux de guerre des principales installations du port (tête de pipe-lines, réservoirs et raffineries) pourrait-elle être considérée comme suffisante et comme excluant la nécessité d'une occupation terrestre.

C'est en tout cas uniquement à la marine que devrait incomber la destruction des autres ports de la mer Noire.

Les possibilités d'une offensive aérienne sont conditionnées par le nombre des avions disponibles, l'organisation des terrains et leur distance des objectifs.

L'aviation turque dispose actuellement de 150 appareils de gros et de moyen bombardement. Sur ce nombre il y a quelques avions allemands

dont la portée est inférieure à 600 km. La plupart des autres sont des appareils anglais d'un rayon d'action supérieur. La Turquie n'a pas encore d'avions de bombardement en piqué, mais des pourparlers sont en cours avec le gouvernement britannique en vue de l'achat d'une trentaine de ces engins.

En l'absence de toute documentation précise sur le nombre et la répartition des objectifs à détruire, il est difficile de savoir si ces effectifs, compte tenu des défalcations à y apporter au profit des autres fronts, seraient suffisants pour les missions à remplir.

Il serait de toute façon désirable qu'ils puissent être renforcés par des avions britanniques. Malheureusement les 4/5 des 150 avions de bombardement dont disposent les Anglais dans le Moyen-Orient sont en Égypte et au Soudan. Sauf dans le cas où l'Italie prendrait une attitude particulièrement bienveillante, il est douteux qu'ils consentent à les amener en Asie mineure. Il semble donc que la Royal Air Force ne puisse participer à l'opération qu'à l'aide de renforts venus de la métropole, des Indes ou des Dominions. Cette éventualité ne semble pas être d'ailleurs du domaine de la chimère. Certaines circonstances peuvent se produire qui permettraient l'envoi momentané des fronts de l'Ouest, par étapes successives et rapides, de quelques escadrilles de bombardement lourd.

Ce n'est qu'à cette même condition que l'aviation française pourrait elle aussi intervenir, nos forces aériennes de Syrie étant encore au-dessous des besoins du corps expéditionnaire.

Quant à l'infrastructure, elle est caractérisée en Anatolie orientale par le petit nombre des plates-formes, la mauvaise qualité de leur sol et l'absence de tout atelier de réparation. Il n'y a dans toute la région qu'un terrain de première classe (1 000 m x 1 000 m) à Diarbékir, un terrain un peu plus petit à Ali Pinar, un terrain médiocre à Mouch. Les distances qui les séparent de Bakou sont, en ligne droite, de 900 km pour les deux premiers et de 700 km pour le troisième. Mais la nécessité de contourner le massif arménien soit par Tiflis soit par l'Iran imposerait aux escadrilles un parcours supplémentaire important. Il existe en outre 7 terrains de secours répartis le long de la frontière (Trébizonde, Erzeroum, Kars, Bajazid, Van, Sait et El Aziz). Le plus rapproché de Bakou est celui de Kars ; il n'en est distant à vol d'oiseau que de 600 km et n'implique pas la violation du ciel persan. Ces terrains de fortune ne pourraient d'ailleurs recevoir de bombardiers lourds qu'après avoir bénéficié d'agrandissements et d'aménagements, qui ne manqueraient pas d'attirer l'attention de l'ennemi.

Ce dernier point est particulièrement important à considérer, car le succès d'une expédition sur Bakou dépendra dans une large mesure du degré de surprise qui pourra être obtenu. Les Russes disposent en effet d'une aviation de chasse nombreuse, qui, malgré la façon déficiente dont elle semble se comporter actuellement, pourrait, alertée à temps, nous causer une gêne sérieuse.

Une expédition aérienne sur Batoum serait certainement beaucoup plus facile. La proximité de l'objectif, la possibilité qui en résulterait de faire

appuyer le bombardement par la chasse, la faculté qu'auraient les escadrilles d'aborder la côte par le front de mer constitueraient autant de facteurs favorables. Il reste à déterminer si une intervention de ce genre serait utile pour compléter l'action de l'armée et de la flotte.

On pourrait enfin envisager le lancement de bombes ou le débarquement de parachutistes sur des points bien choisis du pipe-line, dont la longueur (près de 800 km) doit rendre la défense difficile.

Il ressort en bref des considérations qui précèdent que la destruction des installations pétrolières de la région de Bakou entraînerait les répercussions les plus graves pour la Russie et gênerait indirectement l'Allemagne. Celle des ports de la mer Noire aurait des conséquences aériennes, quoique moins étendues. Malheureusement, si ces derniers sont relativement vulnérables par terre, par mer ou par air, Bakou ne semble pouvoir être atteint que par une expédition aérienne, dont l'exécution serait difficile, mais possible, sous réserve de la réalisation préalable de certaines conditions.

Papiers 1940, Papiers Reynaud, 1

431

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4488. *Londres, 24 décembre 1939, 18 h*[1].

Je me réfère à vos télégrammes 3315-16[2].

Sir Alexander Cadogan ne se refuse pas à prescrire une démarche à Oslo pour transmettre notre demande. Mais il ne voit pas pourquoi l'intervention de l'Angleterre serait plus efficace que la nôtre. D'autre part, d'après lui, le gouvernement norvégien jugerait plus naturel et plus normal que nous agissions directement. Le ministre d'Angleterre pourrait, bien entendu, appuyer nos démarches si nous le souhaitons.

Un des collaborateurs de Sir Alexander Cadogan a exprimé l'avis que nous pourrions faire poser la question à Oslo par le gouvernement finlandais.

Je vous serais obligé de m'indiquer le plus rapidement possible quelle solution vous aurez cru devoir adopter.

Z Europe 1918-1940, URSS, 1000

[1] Chiffré à 18h.
[2] Voir document n° 427.

432

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5737 à 5746.
Réservé.

Rome, 25 décembre 1939, 19 h. 30.
(*Reçu* : le 25, 20 h.50)

J'ai repris hier à la fin de la journée, avec le comte Ciano, au cours d'une entrevue du caractère le plus amical enveloppée dans l'atmosphère de cette veille de Noël, notre conversation inachevée du 19 décembre[1].

J'ai commencé par déclarer au Ministre que je n'étais chargé pour lui d'aucune communication ; je n'avais aucun mandat ; je lui parlais à titre tout personnel et privé. Mais j'étais préoccupé de ce qui pourrait un jour prochain se passer dans les Balkans, des conflits qui risquaient d'y surgir. Je désirais (...)[2] ouvertement avec la liberté et la franchise dont il m'avait toujours permis d'user à son égard. Il me donnerait à son tour des impressions ; il me ferait part de ses propres vues. Ainsi, comme nous l'avions déjà fait souvent, nous éclairerions mutuellement notre route et nous contribuerions peut-être à empêcher de se produire des malentendus ou des heurts entre nos deux pays. On semblait tenir pour certain à Paris que les Allemands et les Russes ne tarderaient pas à se livrer à une agression contre la Hongrie et la Roumanie, les premiers tendant vers la mer Égée, les seconds vers le Bosphore. À cette attaque, les Alliés franco-britanniques étaient bien décidés à ne pas assister en simples spectateurs ; ils s'opposeraient à la ruée germano-slave ; à cet égard, leurs intérêts, leurs sentiments concordaient avec ceux de l'Italie. Le problème pour eux était de ne pas arriver trop tard à la parade. Leurs forces en Syrie et en Turquie ne pourraient passer immédiatement sur le continent et débarquer en Thrace, ou à Constanza, sans de longs préparatifs. Mais ils ne voudraient pas d'autre part que ces mesures préliminaires missent l'Italie en alerte ou en défiance. Ils étaient soucieux au contraire d'agir avec l'agrément, sinon avec le concours de l'Italie. Que pensait le comte Ciano de tout cela ? Croyait-il à la vraisemblance d'une opération prochaine des Allemands et des Russes contre la Hongrie et la Roumanie ? Laisserait-il les Russes s'emparer de la Bessarabie ? Ne (...)[3] ait-il pas vain de vouloir protéger les Balkans contre l'invasion russe si l'on commençait par lui sacrifier la Roumanie ? Et si l'Italie, se rendant à la raison, décidait de réoccuper la Roumanie, conjuguerait-elle son action avec la nôtre ?

[1] Sur cette conversation entre l'ambassadeur de France et le comte Ciano, à la suite du discours prononcé par ce dernier, le 16 décembre, devant la Chambre des faisceaux et des corporations, voir document n° 422.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

Le comte Ciano m'a répondu sur tous ces points. Tout d'abord, il ne croit pas à la probabilité d'une prochaine agression des Allemands et des Russes dans les Balkans. Les Allemands lui ont donné des assurances. Et d'ailleurs les Hongrois, qui, il y a un mois et demi, se montraient extrêmement inquiets, seraient aujourd'hui tout à fait calmés.

De leur côté, les Russes, accrochés en Finlande où des renseignements reçus par le comte Ciano disent qu'ils ont subi un véritable désastre, ne seront sans doute plus très pressés d'aller essuyer dans l'Europe sud-orientale une nouvelle « raclée ». S'ils tentaient pourtant l'aventure, l'Italie ne s'en désintéresserait sûrement pas. Le comte Ciano admettait comme moi que les Balkans formeraient un bloc et qu'on n'en sauverait pas une partie en sacrifiant l'autre. Même s'il ne s'agissait que de la Bessarabie, et quoi que j'aie pu entendre dire auparavant à ce sujet, il pensait que l'Italie *interviendrait*[1].

Quant aux intentions franco-turco-britanniques, elles posaient un problème très délicat. Il en parlerait avec les précautions convenables au *Duce*, en plaçant la question sur le terrain où je l'avais mise, c'est-à-dire celui de la conversation privée, inspirée par le désir de recueillir des avis, d'échanger des vues, de se consulter et de se ménager réciproquement.

L'opinion personnelle du comte Ciano était qu'il fallait, avant d'agir, attendre que les événements prissent une tournure plus accusée, attendre qu'il y eût des raisons sérieuses de supposer qu'ils se produiraient. Trop de hâte pourrait tout gâter. En prenant les devants de trop loin, on courrait évidemment le risque de choquer des susceptibilités, d'éveiller des méfiances.

Au contraire, si on laissait aux faits le loisir de dessiner leurs contours, à la situation le temps de mûrir, ce qui aujourd'hui soulèverait de graves difficultés pourrait demain se résoudre de soi-même. Il n'était pas prudent de forcer le cours des choses, surtout quand leur pente naturelle les conduisait dans le sens souhaité.

Le comte Ciano me tiendra informé au surplus du résultat des sondages auxquels il procédera auprès de son beau-père.

Dès maintenant je dois dire que son conseil me paraît sage. En l'espèce nous sommes exposés à un double péril : celui de partir trop tôt et celui d'arriver trop tard. Dans les circonstances actuelles le premier de ces dangers me semble le plus à redouter. On remarquera l'évolution très nette qui se manifeste dans les dispositions du comte Ciano touchant la Roumanie. On y peut voir le reflet de l'évolution du *Duce* lui-même. C'est bien la preuve que, comme l'a indiqué mon interlocuteur, « la situation mûrit » et l'indice qu'elle continuera encore de mûrir. Il est vrai que, si le comte Ciano a été très catégorique dans l'affirmation que l'Italie résisterait à une intrusion russe dans les Balkans, il a été beaucoup plus hésitant devant l'hypothèse d'une collaboration militaire avec les Franco-Britanniques. « Ce serait, a-t-il dit, aller contre l'Allemagne ! » Et mani-

[1] Souligné dans le texte.

festement son esprit ou celui de son chef n'est pas encore « mûr » pour une telle éventualité. Il est vrai aussi que dans notre entretien, il n'a pas été question un seul instant de la Yougoslavie. C'est cependant, avec la Roumanie, l'une des régions les plus sensibles des Balkans, l'une de celles où les événements peuvent d'un jour à l'autre précipiter leur cours et où le jeu de l'Italie peut nous surprendre.

J'aurai donc à revenir encore sur le débat et à m'efforcer de l'éclaircir davantage.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 26

433

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 947. *Londres, 26 décembre 1939.*

Monsieur le Président,

La victoire remportée le 14 décembre à l'embouchure de La Plata par trois croiseurs légers de la flotte britannique contre le cuirassé allemand *Admiral Graf Spee* a été accueillie avec une profonde satisfaction dans l'opinion publique du Royaume-Uni où une guerre jusqu'à présent peu mouvementée commençait à susciter quelques signes d'impatience. En effet, si le public anglais se rendait compte que, dans le domaine militaire et dans le domaine aérien, aucune opération de grande envergure ne pouvait être entreprise pour le moment, il constatait par contre avec gêne que sur mer la Grande-Bretagne, malgré une supériorité par rapport au Reich très sensiblement plus grande qu'en 1914, se bornait à jouer un rôle de sentinelle, sans empêcher d'ailleurs la flotte allemande de porter quelques coups assez durs. Cette déception inavouée était d'autant plus vive que le retour au pouvoir, comme Premier lord de l'Amirauté, de M. Winston Churchill paraissait plein de promesses. Lui au moins, disait-on, ne serait pas aussi timoré que certains de ses collègues du gouvernement : il agirait.

Or, depuis trois mois et demi les succès navals les plus marquants s'inscrivaient à l'actif de la Marine du Reich. Sans doute l'Allemagne, du simple fait de sa position géographique, était-elle mieux placée que le Royaume-Uni pour marquer des points dès le début d'un conflit. Sans doute aussi les destroyers britanniques ne restaient-ils pas inactifs et détruisaient-ils des sous-marins ennemis. De même, les patrouilleurs et les dragueurs remplissaient-ils avec beaucoup d'endurance de la part de leurs équipages la tâche obscure qui consiste à assurer la sécurité des routes

maritimes. Tout en rendant justice aux qualités qu'impliquent de pareilles missions, les Anglais n'en éprouvaient pas moins un certain agacement à voir disparaître un porte-avions de 25 000 tonnes, le *Courageous*, puis, un peu plus tard, le cuirassé *Royal Oak*[1], torpillé en pleine rade de Scapa Flow. D'autre part, les cuirassés de poche allemands avaient réussi à sortir de la mer du Nord et, sans qu'on arrivât à les repérer, effectuaient des raids en haute mer. Enfin, un nouvel engin, la mine magnétique, jetait le désordre dans la navigation sur la côte est de l'Angleterre. De l'ensemble de ces opérations, dont aucune ne constituait, il est vrai, un coup mortel pour la flotte britannique, se dégageait pourtant l'impression que l'Amirauté avait été chaque fois plus ou moins prise au dépourvu.

Cette impression vague s'est transformée, de divers côtés, en véritable mécontentement lorsque les journaux annoncèrent que le paquebot *Bremen* était rentré sans encombres en Allemagne, qu'un sous-marin britannique l'avait aperçu, mais ne l'avait pas coulé pour ne pas contrevenir aux règles du droit international. Le communiqué publié à cette occasion par l'Amirauté fut mal accueilli dans les milieux parlementaires où l'on fit observer qu'il eût mieux valu purement et simplement se taire, toute allusion au respect du droit international devant être interprétée par les Allemands, et même par bien des neutres comme un signe d'impuissance. Plusieurs députés manifestaient déjà l'intention d'intervenir publiquement à ce sujet à la Chambre des communes.

C'est à ce moment précis que survint la victoire de la Plata, qui a éclipsé tous les succès remportés jusqu'ici par les Allemands et a montré à la nation anglaise combien les traditions d'audace et de ténacité de sa Marine demeuraient intactes. L'importance donnée par la presse à cette bataille ne doit pas être attribuée à la rareté des opérations militaires et au peu de matière dont les journaux disposent à cet égard. Les indications que l'Ambassade a pu recueillir auprès d'importantes personnalités navales, dont la pondération ne saurait être mise en doute, confirment l'éclat de ce fait d'armes sans équivalent au cours de la dernière guerre et même sans précédent dans les annales maritimes des cinquante dernières années.

Entre le *Graf Spee* et les croiseurs du commodore Harwood la lutte était inégale. Le cuirassé de poche allemand disposait d'une puissance de feu et d'une protection supérieures à celles des trois bâtiments anglais réunis. Les experts navals estimaient qu'un navire de cette classe ne pourrait être mis en échec, du côté des Alliés, que par les croiseurs de bataille anglais *Hood*, *Renown* et *Repulse* et par les cuirassés français *Dunkerque* et *Strasbourg*. Or, en dépit de sa force, le *Graf Spee* n'a coulé aucun de ses adversaires et a pris la fuite devant l'*Achilles* et l'*Ajax* pour se réfugier à Montevideo.

[1] Le télégramme n° 3285, envoyé de Rome le 14 octobre 1939, fait état des commentaires de la presse italienne après la disparition du *Royal Oak*, « rude coup pour la marine britannique », qui « a rempli d'orgueil la nation germanique » (in Z Europe 1918-1940, Allemagne, vol. 671, document non reproduit).

Ce succès semble devoir être attribué en premier lieu au sens tactique dont le commodore Harwood a fait preuve. Les bâtiments anglais ont utilisé de façon remarquable le seul atout dont ils disposaient : la vitesse. Leurs commandants ont montré qu'ils étaient d'excellents manœuvriers et le tir de leurs canonniers a été précis. D'une façon générale, l'on a pu constater que les équipages étaient bien entraînés et menés par des hommes connaissant leur métier à fond. Le *Graf Spee*, par contre, ne s'est point révélé aussi bon tireur et l'on a eu l'impression que les marins allemands ne bénéficiaient pas cette fois-ci d'un entraînement comparable à celui de 1914. Normalement, le cuirassé aurait dû couler au moins deux de ses adversaires. Or, il n'en a mis qu'un seul hors de combat, l'*Exeter*. Que s'est-il passé exactement ? Nul ne le sait encore. L'on paraît croire à l'Amirauté que, dès le début de l'engagement, les croiseurs anglais ont endommagé la direction de tir, ou même les tourelles du navire allemand.

Quoi qu'il en soit, en fuyant et en cherchant refuge dans un port neutre, le *Graf Spee* a avoué sa défaite[1]. Dès ce moment, un coup était porté au prestige de la Marine allemande. Ce prestige a subi un choc encore plus grand lorsque, deux jours plus tard, le cuirassé s'est fait sauter en rade de Montevideo. Des bruits sensationnels ont couru sur les raisons qui ont amené le commandant Langsdorf à prendre cette décision. L'on a raconté notamment qu'il s'était mis en communication directe avec le chancelier Hitler. C'est là un fait difficile à établir. Il est vraisemblable toutefois qu'un ordre aura été donné par le *Führer* lui-même. Il est peu plausible en tout cas qu'un officier de marine allemande, animé semble-t-il de sentiments chevaleresques, comme en témoignent la façon dont il a traité les capitaines au long cours anglais prisonniers à son bord et le jugement qu'il a porté sur ses adversaires, ait pu choisir, de sa propre initiative, la solution la moins conforme aux grandes traditions navales. On se demande également à Londres si le commandant Langsdorf n'a pas eu maille à partir avec son équipage. Certaines informations diffusées par la radio italienne et d'après lesquelles « le commandant et les officiers » du *Graf Spee* – les marins n'étant pas mentionnés – se montraient résolus à risquer le combat, tendraient à se faire croire. Il s'agit là toutefois d'une indication assez incertaine.

Du point de vue de l'Amirauté, la solution à laquelle le commandant du bâtiment allemand a eu recours était celle qui pouvait servir le mieux les intérêts britanniques. Si le *Graf Spee*, dont les tourelles, selon certains observateurs, manœuvraient encore dans le port de Montevideo, avait tenté une sortie, il aurait eu devant lui un seul navire intact : le croiseur *Cumberland* qui avait remplacé l'*Exeter*. Quant à l'*Ajax* et à l'*Achille*, ils ne disposaient plus que d'une artillerie diminuée. Le cuirassé allemand pouvait donc envoyer un ou plusieurs de ses adversaires par le fond. Si, d'autre part, les Allemands s'étaient laissés interner, l'Amirauté n'aurait jamais été absolument certaine que le *Graf Spee* ne trompât un jour la

[1] Sur toute cette affaire, cf. les dépêches de Pétain, François-Poncet, Corbin (*ibid.*, documents non reproduits).

vigilance des autorités uruguayennes. Deux bâtiments anglais auraient dû monter la garde dans les parages. En ordonnant au commandant Langsdorf de faire sauter son navire, le chancelier Hitler a donc facilité le jeu de l'amirauté britannique.

D'après les informations recueillies par les services anglais, la victoire de la Plata a produit grande impression dans les pays neutres où elle a mis fin à la réputation de quasi-invulnérabilité des cuirassés de poche allemands et a rappelé aux plus sceptiques que la flotte anglaise restait, au point de vue matériel comme au point de vue moral, une force considérable. Même en Italie, où la presse a cherché à escamoter ce fait d'armes, l'on n'aura pas manqué de tirer silencieusement la leçon qu'il comporte. Enfin, bien des observateurs impartiaux auront fait un rapprochement entre la fin peu glorieuse du *Graf Spee* et la lutte courageuse menée, il y a quelques semaines, contre un cuirassé allemand du même type par le *Hawalpindi,* simple paquebot de la *Peninsular & Oriental* transformé en croiseur auxiliaire.

Un heureux concours de circonstances a voulu qu'à peu près au même moment le sous-marin *Salmon* ait endommagé gravement deux croiseurs allemands, dont le *Blücher*, et qu'un autre sous-marin l'*Ursula*, pénétrant dans la baie de Helgoland, ait torpillé un croiseur léger. Au même moment, le paquebot allemand *Colombus*, renonçant à forcer le blocus britannique, se faisait couler dans les eaux américaines. Enfin, l'heureuse traversée d'un premier contingent de troupes canadiennes constituait une opération délicate dont l'Amirauté pouvait être fière.

Ces divers succès ont dissipé le léger malaise qu'un grand nombre d'Anglais avaient éprouvé en secret. Ils ont contribué à renforcer dans le peuple britannique, plein d'une énergie dont il n'a pas encore pu user autant qu'il le souhaiterait, la confiance et l'esprit de détermination avec lesquels il poursuit la guerre. Ils ont enfin fait cesser certaines critiques intempestives dont le Premier lord de l'Amirauté et ses principaux collaborateurs commençaient à être l'objet. La victoire de la Plata permet à l'opinion de juger avec plus de sérénité les difficultés de la tâche confiée à M. Winston Churchill et la popularité de ce dernier est plus grande que jamais.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Archives de Nantes, Ambassade de Londres, série C, 827

434

M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. n°s 1625 à 1631. *Paris, 28 décembre 1939, 23 h.*
Réservé. Très secret.

Je me réfère à votre télégramme 5737 à 5746[1].

La conversation que vous avez eu l'occasion d'engager, à titre personnel, avec le comte Ciano a permis de dégager plusieurs éléments intéressants et nouveaux. Je retiens notamment la déclaration de votre interlocuteur aux termes de laquelle l'Italie *interviendrait*[2] en cas d'agression russe contre la Roumanie, ce qui semble contredire l'attitude de désintéressement récemment attribuée au gouvernement italien à l'égard du sort de la Roumanie. L'on peut se demander cependant quelle forme cette intervention revêtirait, si elle demeurerait purement diplomatique et, au cas où elle se traduirait par une assistance militaire, si l'Italie serait en mesure d'obtenir de la Hongrie qu'elle l'autorisât à secourir la Roumanie à travers son territoire en renonçant à ses propres revendications vis-à-vis du pays assisté.

L'intérêt que l'Italie porte aux Balkans et que le comte Ciano a publiquement affirmé dans son dernier discours[3], devrait tendre, en général, à s'exercer en faveur du maintien du *statu quo* dans la Péninsule. Ces dispositions rencontreraient les nôtres et si le moment n'est pas encore venu où la conjugaison, vers le but commun, de l'action italienne et de l'action franco-anglaise puisse être utilement étudiée ni même évoquée, la similitude de nos vues devrait nous garantir au moins que l'Italie ne prendrait pas ombrage des préparatifs diplomatiques ou techniques auxquels nous pourrions dès maintenant être amenés à procéder.

Une intervention italienne provoquée par une action allemande ou russe ne pourrait cependant s'exercer, en dernier état de cause, en faveur des États balkaniques menacés, qu'en liaison avec l'intervention franco-anglo-turque. Plutôt que de se prêter à une telle collaboration qui le placerait en fait dans le camp opposé à l'Allemagne, le *Duce* pourrait être tenté de limiter les avantages de cette dernière et de la Russie, en entrant lui-même dans leur complicité et en s'assurant, pour l'Italie et pour la Hongrie, son alliée, telles positions qui pussent équilibrer celles que le Reich et l'URSS se seraient acquises. Une pareille politique, aboutissant à un partage d'influence dans la Péninsule, assurerait à l'Italie des profits substan-

[1] Voir document n° 432.

[2] Souligné dans le texte

[3] Il s'agit du discours que le comte Ciano a prononcé le 16 décembre 1939, devant la Chambre des faisceaux et des corporations. Voir document n° 422.

tiels et immédiats, qu'elle ne croirait pouvoir attendre d'une simple préservation du *statu quo* actuel avec le concours de la France et de la Grande-Bretagne. Et le plus grand risque que nous pouvons courir sur ce plan serait évidemment de voir M. Mussolini se prononcer, le moment venu, pour cette politique, après que les déclarations, rassurantes à travers leurs réticences, du comte Ciano auraient tenu pendant les quelques mois à venir nos préparatifs en suspens.

Si nous devons donc, comme vous l'indiquez, nous garder de toute initiative prématurée qui risquerait de retarder l'évolution de l'Italie ou même d'en renverser le sens, nous ne devons pas moins éviter tout ce qui donnerait au gouvernement italien l'impression que nous ferions en toute hypothèse dépendre de son assentiment toute action diplomatique et tous préparatifs techniques concernant les Balkans, ou que nous nous contenterions de demi-assurances de sa part pour nous en remettre à lui du soin d'écarter la menace allemande et russe de la Péninsule.

Ces écueils, qui ne vous ont certainement pas échappé, ne vous sont rappelés que pour vous confirmer dans l'extrême prudence avec laquelle vos entretiens doivent être habilement menés. Il vous appartient, en les maintenant soigneusement sur le terrain personnel, de les dépouiller de toute interprétation de notre position autre que celle qui découle de la connaissance que le gouvernement italien a de nos engagements publics d'assistance. Toutes indications que vous pourrez tirer du comte Ciano sur l'attitude de l'Italie en présence des diverses éventualités possibles nous seront utiles à connaître. Vous devrez vous garder, en les recueillant, de paraître préjuger de l'influence qu'elles peuvent avoir sur nos propres décisions.

Nous voulons faire confiance à l'Italie pour discerner dans quelle mesure ses intérêts et les nôtres concordent quand il s'agit de maintenir le *statu quo* balkanique et l'équilibre méditerranéen. Les menaces virtuelles qui pèsent sur l'un et sur l'autre, du fait des visées allemandes (...)[1] certains préparatifs diplomatiques ou techniques, conçus en fonction de nos intérêts et de nos engagements. Il n'y a rien là dont l'Italie puisse s'alarmer et dont nous ne soyons disposés, notre liberté d'action demeurant réservée, à nous expliquer franchement avec elle : telle doit être l'orientation générale donnée à votre conversation, dont vous ne manquerez pas, encore une fois, de souligner qu'elle reflète vos vues personnelles et qu'elle demeure sur le terrain de ces conversations amicales et confiantes si heureusement instituées entre le comte Ciano et vous.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 26

[1] Lacune de déchiffrement.

435

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5812[1]. *Rome, 29 décembre 1939.*

Cette fin d'année apparaît comme une occasion propice pour faire le point et mesurer l'évolution accomplie par la politique italienne.

Celle-ci, malgré le mécontentement et l'inquiétude qu'a suscités ici le coup de force brusqué et non concerté de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie, n'a pas cependant infléchi sa ligne pendant tout le premier semestre de l'année. La signature du pacte d'Acier est de deux mois postérieure à l'occupation de Prague[2]. L'Italie fasciste, toute à la politique de l'Axe, a laissé passer sans broncher le troisième équinoxe de la poussée hitlérienne : mars 1939, après septembre 1938 et mars de la même année. C'est au cours de la préparation du quatrième équinoxe que divers éléments nouveaux ont commencé à déterminer, par leur intervention conjuguée, la dissociation effective, sinon nominale, des deux partenaires de l'Axe. Les révélations inattendues faites par certains chefs sur l'impréparation de l'armée italienne, la collusion imprévue de l'Allemagne et de la Russie, la volonté manifestée par l'Allemagne de détruire la Pologne par les armes, les manquements aux engagements pacifiques et de consultation pris par le chancelier du Reich envers l'Italie, enfin les déchaînements d'humeur de M. von Ribbentrop et de M. Hitler à Salzbourg et à Berchtesgaden[3], correspondent à autant de raisons ou d'occasions qui ont amené le gouvernement fasciste à conformer son attitude aux vœux d'une opinion publique rétive à la guerre et à proclamer, le 1er septembre, dans un communiqué historique, la « non-belligérance » de l'Italie.

Le comte Ciano, dans son discours du 16 décembre[4], s'est attaché à justifier cette attitude et la contradiction qu'elle présentait par rapport à tant d'engagements si « totalitairement » affirmés au cours d'un passé encore très récent. De fait, la non-participation de l'Italie à la guerre aux côtés de l'Allemagne avait produit, dans toute l'opinion publique de la Péninsule, l'effet d'un reniement, qui, tout en comblant les souhaits d'un peuple qui ne voulait pas la guerre, et encore bien moins la guerre en association avec l'Allemagne, n'en causait pas moins un sentiment de gêne un peu hon-

[1] En clair par courrier.

[2] La signature entre l'Allemagne et l'Italie du traité d'amitié et d'alliance dit « pacte d'Acier », date précisément du 22 mai 1939.

[3] Entre le 11 et le 13 août 1939, le comte Ciano eut de longs entretiens avec son homologue Ribbentrop à Salzbourg, puis avec le *Führer* à Berchtesgaden. Averti alors que l'Allemagne se prépare réellement à faire la guerre, le ministre des Affaires étrangères italien a dû annoncer que l'Italie ne pouvait entrer en guerre avant plusieurs années. Il en résulta un refroidissement certain dans les rapports germano-italiens.

[4] Voir document n° 422.

teuse parmi ceux-mêmes qui auraient éprouvé la plus vive répugnance à combattre la France et l'Angleterre, mais, dès le 1er septembre, il est apparu que cette position de neutralité effective de l'Italie, dans une Europe où toutes les plus grandes nations étaient en lutte armée, s'accordait bien mal avec l'éducation, toute tournée vers la guerre, que le fascisme avait constamment donnée depuis 17 ans au peuple italien. Dès ce moment, il a semblé que le gouvernement fasciste devrait, soit revenir complètement à l'Allemagne et tenter avec elle, par les armes, la réalisation de quelque rêve ambitieux de domination européenne ou mondiale, soit, au contraire, accentuer son détachement par rapport au Reich et poursuivre, dans la direction des puissances occidentales, une évolution dont la décision du 1er septembre, toute négative qu'elle fût, marquait néanmoins le premier terme.

L'Italie s'est-elle, depuis lors, orientée vers la première de ces deux formules, ou bien vers la seconde ? A-t-elle réussi à se maintenir à égale distance entre les deux ?

Les quatre mois qui se sont écoulés depuis le début de la guerre n'ont certainement pas eu pour effet de combler le fossé que, malgré tout et en dépit de toutes les paroles, la décision italienne du 1er septembre avait creusé entre le Reich et l'Italie.

Le succès foudroyant de la campagne contre la Pologne a, tout d'abord, accru – il est vrai – sinon les sympathies pour le Reich, du moins les craintes et la révérence que sa force militaire a, de tout temps, inspirées aux Italiens. Au début d'octobre, nos meilleurs amis romains, évoquant l'issue possible de la guerre, hochaient la tête avec mélancolie, en nous plaignant de nous être engagés à la légère dans une lutte inégale contre l'invincible machine de guerre du Reich. Mais peu à peu, et une fois passées les quelques semaines que l'on jugeait nécessaires pour le regroupement des forces allemandes sur le front occidental, on s'est aperçu en Italie que cette redoutable machine de guerre avait dû arrêter sa marche. En outre, l'ampleur de l'effort qui s'accomplit en France et en Angleterre dans tous les domaines de l'activité guerrière a vivement frappé tous les voyageurs italiens que leurs affaires ou d'autres raisons appelaient à Londres ou à Paris. Les nombreux témoignages que j'ai recueillis depuis trois mois sont unanimes sur ce point.

D'autre part, les dirigeants italiens, aussi bien que l'opinion publique, ont bien compris maintenant que l'Allemagne avait échoué dans sa tentative de réduire les Alliés par une intensification de la guerre maritime. La bataille navale de Montevideo, la fin du *Graf Spee* et celle de son commandant ont causé, dans toute la Péninsule, une impression de vif malaise[1]. Personne ne s'est fait illusion sur la signification et la portée

[1] Le 13 décembre 1939, s'est engagé au large des côtes de l'Uruguay, un combat entre le cuirassé de poche allemand *Admiral Graf Spee* et les croiseurs britanniques *Exeter, Achilles* et *Ajax*.Contraint de se réfugier dans la rade de Montevideo et sévèrement touché, le navire allemand se saborde le 17 décembre : on compte dans l'équipage 36 morts et 60 blessés. Le commandant Langsdorf se suicide le 20 décembre. Voir document n° 433 sur la bataille.

véritables de ces tragiques épisodes, au point de vue de la puissance allemande, et les récentes révélations de la *Neue Zurcher Zeitung* sur le suicide du commandant Langsdorff dans les plis de l'ancien drapeau du Reich ont grandement frappé les esprits. On a mis ces faits en rapport avec les dissensions intérieures allemandes, que l'attentat du « Bürgerbraukelle »[1] avait semblé révéler.

Bref, l'évaluation des forces matérielles et morales en présence s'est, depuis trois mois, considérablement modifiée dans l'esprit des Italiens. Ceux-ci ne manquent pas de considérer, en outre, que le gigantesque effort militaire de la France et de l'Angleterre dans tous les domaines, et en particulier dans celui de l'aviation, accroît considérablement l'avantage des Alliés, non seulement vis-à-vis de l'Allemagne, mais, dans une proportion plus grande encore, vis-à-vis d'un éventuel bloc italo-allemand, puisque l'effort de préparation militaire d'une Italie restée en paix est loin de pouvoir s'égaler à celui que fournissent les belligérants. Ce fait donne lieu à de salutaires réflexions.

À ce faisceau d'éléments est venue s'ajouter depuis un mois l'agression soviétique contre la Finlande, avec les répercussions qu'a provoquées en Italie cette nouvelle et brutale manifestation de l'impérialisme bolchevik. Les démonstrations d'étudiants qui ont eu lieu à Rome[2] et qui ont motivé le brusque départ du nouvel ambassadeur de l'URSS avant même la remise de ses lettres de créance donnent la mesure des sympathies qui, dans toute la Péninsule, se sont unanimement affirmées en faveur de la Finlande. La lutte contre la contagion bolchevique demeure la clef de voûte de la politique italienne, et celle-ci se trouve grandement embarrassée par le fait qu'entre l'« allié » allemand et la Russie soviétique, la collusion s'avère chaque jour plus étroite.

Enfin, depuis quelques semaines, le rapprochement s'est accentué entre l'Italie et le Vatican. De ce rapprochement, couronné hier par la visite de Pie XII au roi Victor-Emmanuel[3], le régime fasciste entend évidemment tirer à lui le mérite et le bénéfice. C'est entre les trois éléments, Église, monarchie, régime, que se réalise, dit-on ici dans les milieux fascistes, l'union cordiale qui vient de se sceller. On se plaît assurément à déclarer que l'idéal commun de paix chrétienne qui s'est dégagé des récents échanges de vues entre les deux pouvoirs romains ne doit pas être considéré comme s'identifiant à celui des Alliés. En dépit de cette affirmation, il serait bien difficile de soutenir, au lendemain des condamnations solennelles portées par le Pape contre la Russie, et indirectement contre l'Allemagne[4],

1 Il s'agit de l'attentat perpétré par Georg Elser à Munich contre Hitler, le 8 novembre 1939.

2 Voir document n° 381.

3 Voir document n° 437.

4 Allusion au discours prononcé par Pie XII le 24 décembre au matin, en réponse à l'adresse des vœux présentés par le cardinal doyen du Sacré Collège (Cf. le télégramme n° 1030 de F. Charles-Roux au Département, Rome-Saint Siège, 24, décembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Saint Siège, vol. 40, document non reproduit). Une version française de l'« Allocution du Pape Pie XII, la veille de Noël, prononcée devant les 25 cardinaux résidant à Rome », en date du 24 décembre, se trouve in Papiers 1940, Bureau d'études Jean Chauvel, vol. 147, document non reproduit).

que ces manifestations de cordialité entre le Saint-Siège et l'Italie fasciste sont de nature à réjouir particulièrement le Reich hitlérien. Au moment où les catholiques italiens célébraient l'anniversaire de la naissance du Christ, M. Hitler fêtait avec ses soldats le solstice d'hiver. Sur ce point, au moins, les idéologies divergent sérieusement.

Quelle conclusion faut-il tirer de cette récapitulation des faits et des éléments qui ont pu, depuis trois ou quatre mois, contribuer à relâcher les liens étroits qui unissaient l'Italie à l'Allemagne ?

J'estime pour ma part, que pendant toute cette période, les chances de voir l'Italie entrer en guerre aux côtés de l'Allemagne n'ont pas cessé de décroître, et que l'éventualité d'une guerre menée par l'Italie contre les Alliés apparaît aujourd'hui comme peu vraisemblable, sous la seule réserve que j'indiquerai plus loin.

L'orientation de l'opinion publique, déjà nettement affirmée en septembre, et qui avait si fortement pesé à cette époque sur les décisions du gouvernement, ne s'est pas modifiée. Elle s'est, au contraire, affermie depuis quatre mois. La nation italienne, dans sa très grande majorité, continue de se détacher de l'Allemagne et d'évoluer dans la direction opposée.

Les difficultés qu'éprouverait le gouvernement fasciste à l'entraîner dans une guerre contre la France et contre l'Angleterre seraient certainement plus grandes aujourd'hui qu'elles n'étaient le 1er septembre. En outre, le prestige des forces qui avaient mis obstacle au jeu intégral de l'alliance avec l'Allemagne n'a fait que s'accroître depuis lors. Il n'est pas douteux, par exemple, que le Roi bénéficierait aujourd'hui, pour faire entendre sa voix dans un moment décisif, d'une autorité qui a singulièrement grandi depuis quelques mois.

Une seule circonstance, à mon avis, serait susceptible de déterminer l'Italie à prendre les armes, ou tout au moins à essayer quelque coup de force localisé contre l'Angleterre ou, surtout, contre la France. Si les Alliés subissaient une grave défaite militaire, le gouvernement fasciste serait évidemment tenté de profiter de leur affaiblissement pour réaliser, sans presque coup férir, un programme étendu de revendications dont notre pays devrait évidemment faire les frais. Les dirigeants italiens céderaient-ils à la tentation ? Garderaient-ils suffisamment de clairvoyance pour apercevoir les dangers qu'entraînerait, en fin de compte, pour leur pays, l'apport d'un concours peut-être décisif à l'établissement d'une hégémonie germano-russe en Europe ? Leur décision dépendrait, en pareil cas, de considérations d'opportunité, évaluées par eux au tout dernier moment. Tout pronostic à cet égard serait donc vain.

Mais, cette hypothèse mise à part, l'éventualité d'une communauté d'armes italo-allemande me semble s'éloigner chaque jour davantage.

Encore faut-il prendre garde que le contrôle naval exercé sur les bateaux italiens ne provoque pas un jour un incident retentissant qui fasse cabrer M. Mussolini. Celui-ci semble supporter avec une impatience croissante les incidents du blocus allié sur les intérêts de la Pé-

ninsule[1]. Pourtant, la presse italienne a toujours pour mot d'ordre – et l'on ne saurait trop souligner l'intérêt de ce symptôme – de ne rien publier relativement aux difficultés et aux frictions qui se produisent dans ce domaine.

L'évolution que l'Italie a indéniablement accomplie dans la direction des puissances occidentales va-t-elle se poursuivre ? Quelle limite pouvons-nous, à l'heure actuelle, lui assigner raisonnablement ? Tout d'abord, des nécessités matérielles ont amené le gouvernement fasciste à approuver, dans le domaine économique, une collaboration dont l'annonce aurait, il y a six mois, causé une légitime surprise. Pouvait-on supposer, au lendemain de la signature du pacte d'Acier, qu'avant la fin de l'année l'Italie fournirait, en quantités considérables, des munitions et des avions à une France et à une Angleterre en guerre contre l'Allemagne ? D'autre part, le développement même des événements a eu pour résultat que sur certains points l'Italie, bien que par un cheminement séparé, se trouve poursuivre des objectifs à peu près identiques à ceux des Alliés. L'impérialisme de M. Staline est à l'origine de cette amorce de rapprochement. L'Italie est pour la Finlande et voudrait l'aider. De même l'Angleterre et la France. Ne serait-ce pas déjà beaucoup que, de Rome aussi bien que de Paris et de Londres, des secours de tout ordre affluassent vers un but commun, à savoir la mise en échec de la ruée bolchevique sur la Finlande ? Dans les Balkans, les conceptions franco-anglaises et les conceptions italiennes diffèrent encore d'une manière assez sensible. L'Italie demeure révisionniste, en faveur de la Hongrie et de la Bulgarie. Néanmoins, la menace russe semble avoir, depuis quelques semaines, diminué l'importance du problème des règlements intérieurs dans la péninsule Balkanique au profit de celui beaucoup plus grave et plus pressant, qui consiste à préserver de l'emprise bolchevique toute cette partie de l'Europe. Sur ce point, les soucis et intentions de l'Italie paraissent évoluer quelque peu. En particulier le gouvernement fasciste comprend mieux l'importance du bastion roumain, dont jusqu'à ces derniers temps la défense lui apparaissait comme inutile.

Les cheminements parallèles de l'Italie et des Alliés sont, en ce qui concerne l'Europe orientale, encore séparés par une cloison, mais il n'est pas à exclure que cette cloison tombe et qu'une collaboration plus nette se dessine.

Cette collaboration pourra-t-elle se généraliser et l'Italie finira-t-elle par entrer dans notre camp ? Rien, jusqu'à présent, ne permet de le présager. La décision dépendra certainement de la tournure que prendront les hostilités et des preuves que la France et l'Angleterre pourront fournir de leurs chances de victoire. Par ailleurs, l'« énigme Mussolini » subsiste. Les

[1] Le 23 décembre, le comte Ciano a convoqué l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, Sir Percy Loraine, pour lui faire « part du mécontentement qu'a exprimé devant lui M. Mussolini pour la façon dont sont conduites les opérations du blocus. Si l'état de choses actuel devait se prolonger, avait même (mot passé) le comte Ciano : « je ne répondrais plus de la situation. » (télégramme nos 5714-5719 de A. François-Poncet au Département, Rome, 24 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 25, document non reproduit).

sourcils du *Duce*, lorsqu'il regarde du côté de l'Angleterre et de la France, restent froncés. Et l'attitude à notre égard de tous ceux qui se règlent sur l'expression de son visage s'en ressent encore. Mais au fur et à mesure que les mois passent, l'action personnelle du dictateur devient de moins en moins capable de retourner à elle seule l'Italie pour l'orienter de nouveau dans une voie dont elle s'est écartée le 1er septembre et que la très grande majorité de la nation considère comme définitivement abandonnée.

Gardons-nous donc de tout optimisme exagéré. Mais gardons-nous également de sous-estimer la portée de l'évolution, favorable à la cause franco-britannique, que l'Italie a accomplie depuis six mois. Les faits eux-mêmes démontrent clairement l'importance du chemin parcouru.

Z Europe 1918-1940, Italie, 277

436

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1690[1].
Réservé.

Bucarest, 29 décembre 1939.
(*Reçu* : le 1er janvier 1940, 17 h.)

Par mes télégrammes nos 1542-48[2] et 1611-1614[3], j'ai déjà eu l'occasion de signaler l'évolution que subissait l'attitude de la Roumanie en présence de l'éventualité d'une agression ou même d'une simple pression de la

[1] En clair.

[2] Télégramme en date du 7 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, non reproduit. Pour de larges extraits, voir les notes du document n° 399.

[3] Télégramme en date du 17 décembre 1939, in Papiers 1940, Papiers Rochat, vol. 14, document non reproduit. M. Adrien Thierry rapporte les propos de M. Gafenco, selon qui « malgré la réponse « dilatoire » de Lord Halifax au sujet du jeu de la garantie, le gouvernement royal avait jugé qu'ayant à se prononcer sur la condamnation de l'URSS par l'Assemblée de la SDN, il ne pouvait se désolidariser de la France et de l'Angleterre. (…) Aussi enclin à attribuer une importance considérable à la position prise par la Roumanie à l'Assemblée de la SDN, le ministre des Affaires étrangères estime que le vote en question établit non seulement une solidarité de droit, mais aussi une solidarité politique entre les États qui, contrairement aux pays nordiques et à la Suisse, n'ont pas fait de réserve et n'ont pas craint d'affronter le ressentiment de la Russie. Il a fait ensuite le panégyrique de son pays, « pourtant le plus exposé à une attaque soviétique » et il a opposé l'attitude de son pays à celle de la Suède et de la Norvège qui, après avoir conseillé à la Finlande de se défendre très fermement, se sont réfugiées à Genève, dans l'abstention. M Gafenco souhaite qu'à la suite de ce vote, les grandes puissances occidentales soient amenées à s'engager davantage dans la voie de la résistance aux ambitions soviétiques. Dans son désir d'exploiter conformément aux intérêts de ce pays les idées de la SDN, il cherche en somme à donner à la condamnation de l'agression contre la Finlande la signification d'une manifestation de la volonté de la France et de l'Angleterre d'appuyer la Roumanie si elle était attaquée par l'URSS. En réalité, j'ai l'impression que le gouvernement royal a été incité à faire bloc à Genève avec les puissances occidentales non seulement par les difficultés rencontrées par la Russie en Finlande, mais surtout par les renseignements recueillis à Bucarest depuis l'occupation de la Pologne sur l'état, l'organisation, l'équipement et le commandement de l'armée soviétique (…) ».

Russie. Cette évolution s'étant accentuée ces temps derniers, il me paraît nécessaire d'y insister aujourd'hui.

Si la volonté de la Roumanie de résister par les armes à toute agression s'était déjà très nettement manifestée avant la guerre (en dernier lieu par les déclarations réitérées de M. Calinesco et de M. Gafenco dont j'ai rendu compte en leur temps), il est indéniable que la panique provoquée dans ce pays par l'entrée des troupes soviétiques en Pologne paraissait l'avoir sérieusement ébranlée. Le revirement actuel n'en est que plus significatif et les témoignages que j'en ai donnés ne cessent de se confirmer. Après une nouvelle période d'appréhensions causée par l'agression de l'URSS contre la Finlande, les échecs répétés subis par l'armée russe dans ce pays ont développé et affirmé dans l'opinion des dirigeants et du peuple roumains le sentiment que le colosse soviétique était en réalité bien fragile et qu'il était possible de lui tenir tête. Cet esprit de résistance a été naturellement fortifié par l'arrivée au pouvoir de M. Tataresco, comme par les renseignements que les autorités locales ont recueillis sur l'état et la valeur des troupes soviétiques en Pologne occupée, ainsi que par les constatations qu'elles ont pu faire par elles-mêmes à cet égard à la frontière de Bucovine.

Cette fermeté nouvelle a pris tout dernièrement des proportions telles que certains membres du gouvernement n'écartent plus l'idée que la Roumanie soit capable de soutenir avec succès une lutte contre l'URSS. Ainsi, le ministre de l'Armement n'a pas hésité à me déclarer, au cours d'un récent entretien, que, dans le domaine militaire, la « soi-disant menace russe » ne présentait aucune gravité, la Roumanie étant en mesure d'y faire face à elle seule. De son côté, M. Gafenco échafaude des plans sur les possibilités de dissociation intérieure de l'URSS. Le ministre des Affaires étrangères déplore en effet qu'il ne se trouve pas actuellement un Lawrence ou une personnalité de la même envergure capable d'organiser la subversion interne de l'empire soviétique. Il affecte volontiers de croire que l'URSS se décomposera à la moindre poussée en une multitude d'États indépendants, à commencer par l'Ukraine et les pays du Caucase.

Sans rêver si loin, il n'en reste pas moins que la volonté du gouvernement roumain de défendre l'intégrité de ses frontières est, à l'heure actuelle, solidement établie. Mais, la persistance dans le monde entier, et notamment à Moscou, de la rumeur selon laquelle la Roumanie cédera la Bessarabie sans combat ne laisse pas d'inquiéter[1]. En effet, si, comme il paraît, le gouvernement soviétique est absolument persuadé qu'il procédera sans coup férir à la conquête de cette province, comme Hitler, le

[1] Sur ce point, on peut se reporter par exemple à un télégramme de l'attaché militaire à Moscou du 25 décembre. Outre des rumeurs sur une prochaine action soviéto-allemande au Proche-Orient et l'arrêt jusqu'au printemps des « opérations offensives d'une guerre impopulaire contre la Finlande », l'attaché militaire évoque la possibilité d'une action contre la Bessarabie, à l'encontre de l'avis de l'état-major roumain qui, évaluant à 36 grandes unités les forces soviétiques stationnées en Pologne du Sud du Pripet et en Ukraine, les juge insuffisantes pour attaquer la Roumanie : « Si l'on continue à avoir l'impression que cette province ne sera pas défendue, les troupes soviétiques occuperont la Bessarabie, dont la position stratégique est incomparablement moins bonne que celle de la Finlande. » (in Z Europe 1918-1940, Roumanie, vol. 200, document non reproduit).

3 septembre encore, était convaincu de la carence franco-anglaise, on peut redouter qu'une telle illusion ne constitue un danger supplémentaire.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement de cet aspect du problème avec M. Gafenco. Ce dernier a objecté que, ces temps derniers, le gouvernement roumain avait saisi à plusieurs reprises l'occasion de réaffirmer publiquement et de façon non équivoque sa résolution bien arrêtée de ne céder aucun de ses territoires sans résistance armée. D'après lui, la pusillanimité excessive attribuée abusivement à son pays viendrait de plusieurs causes : tout d'abord, la panique du mois de septembre, que j'ai mentionnée plus haut et qui a duré plusieurs semaines. Elle a été assez vive pour que certains hauts fonctionnaires des régions menacées, contre lesquels des sanctions sévères ont été prises par la suite, oublient leurs devoirs et donnent le pire exemple de l'affolement et de la faiblesse en évacuant leur famille, en déménageant leur mobilier et en abandonnant spontanément leurs postes.

D'autre part, en orientant tout son dispositif militaire en prévision d'une agression hongroise, l'état-major roumain avait laissé la Bessarabie pratiquement sans défense. Fortement impressionné par les déclarations du général Armengaud, qui l'adjurait, à juste titre, de ne pas renouveler l'erreur polonaise en voulant à tout prix se défendre aux frontières sur des positions intenables, il avait limité à la région du haut Prut et du haut Seret les premières mesures de sécurité qu'il s'était vu contraint de prendre vers le nord-est et dont certaines avaient provoqué le retrait de Bessarabie des quelques troupes qui y restaient encore. Mais, depuis lors, les choses ont bien changé. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le signaler, des renforts considérables ont été envoyés sur la frontière orientale, la construction de fortifications durables a été décidée et un matériel important est d'ores et déjà à pied d'œuvre à cet effet. Enfin, m'a dit M. Gafenco, le voyage de M. Tataresco à Cetatea Alba au milieu des troupes pour les fêtes de Noël ainsi que le prochain conseil des ministres organisé à Chisinau (ma dépêche n° 951 en date de ce jour)[1] ont été décidés expressément pour montrer la volonté très nette de la Roumanie de ne rien abandonner de la Bessarabie, tout en se gardant de tout geste que la Russie pourrait interpréter comme une provocation.

Le Ministre estime du reste qu'il serait d'un intérêt capital de dissiper la présomption du gouvernement de Moscou à l'égard de la résistance roumaine. Mais le gouvernement royal ne peut faire de lui-même une démarche dans ce sens qui aurait l'air d'une bravade. « Peut-être, m'a suggéré M. Gafenco, la France et l'Angleterre pourraient-elles nous aider si elles chargeaient leurs ambassadeurs à Moscou de souligner ce point. Sans nous mettre en cause directement, ne pourraient-ils pas s'exprimer l'un et l'autre en termes analogues en se référant aux renseignements précis dont leurs gouvernements disposent sur notre décision ? J'ai la conviction que les intentions des Soviets à notre égard se modifieraient rapidement s'ils acquièrent la certitude que la Roumanie se battra, car, une fois le conflit

[1] Document non retrouvé.

engagé dans cette région de l'Europe, nul ne peut savoir les proportions qu'il prendra ».

J'ai alors fait observer à mon interlocuteur qu'en raison tant du rôle que la Turquie pouvait être appelée à jouer en pareille occurrence que de la réserve observée par cette puissance en ce qui concerne les rapports russo-romains, il n'était pas moins indispensable que l'on eût à Ankara une connaissance aussi précise qu'à Moscou de la volonté de la Roumanie. M. Gafenco prétend qu'il n'avait rien négligé pour en informer avec exactitude M. Saradjoglu. Il est de fait que, dans le cours du mois de décembre, à en croire mon collègue turc, l'opinion de son gouvernement concernant l'éventualité d'une résistance roumaine semble avoir fort heureusement évolué.

Nous avons été ainsi amenés, M. Gafenco et moi, à parler de l'attitude qu'adopterait la Turquie dans le cas d'une attaque russe contre la Roumanie. Comme l'indique M. Massigli dans son télégramme n° 2421[1], M. Stoica a été chargé de poser nettement la question au gouvernement d'Ankara qui a demandé un délai de quelques jours pour faire connaître sa réponse. Celle-ci va être remise incessamment à l'ambassadeur de Roumanie, qui est attendu ici pour faire son rapport.

D'ores et déjà, M. Tanriör vient d'être chargé d'informer M. Gafenco que le gouvernement turc avait fait savoir à Moscou « que pareille agression créerait une situation très grave, en présence de laquelle la Turquie prendrait toutes les dispositions qu'elle comporte ». Cette déclaration, m'a précisé d'autre part mon collègue, aurait été faite dès le retour de M. Saradjoglu de Moscou, en réponse à une question posée par l'ambassadeur des Soviets, concernant l'attitude éventuelle de la Turquie devant une menace contre la Bessarabie. Je crois devoir insister sur son caractère secret, M. Suphi Tanriör m'ayant déclaré n'être autorisé à n'en parler qu'à M. Gafenco seul.

Les déclarations de l'ambassadeur de Turquie à Bucarest paraissent confirmées par les informations recueillies à Ankara par l'ambassade d'Angleterre et sur lesquelles je serais heureux de connaître le sentiment de M. Massigli. En effet, d'après un télégramme de Sir Hugue Knatchbull-Hugessen, communiqué à Sir Reginald Hoare, M. Saradjoglu aurait dit, le 26 décembre, à l'ambassadeur de Grande-Bretagne que, dans sa réponse à la question posée par la Roumanie, le gouvernement turc se bornerait à constater « qu'une attaque russe contre la Bessarabie pourrait constituer une menace contre les propres intérêts de la Turquie ». Selon Sir Hugue, le ministre des Affaires étrangères turc estimerait impossible dans les circonstances actuelles de s'exprimer plus catégoriquement, en raison surtout de l'incertitude qui plane sur les intentions de l'Italie et de la Bulgarie.

[1] Document non retrouvé.

Si les formules qu'adoptera le gouvernement turc s'inspirent des indications fournies tant par M. Tanriör que par Sir Hugue Knatchbull-Hugessen, le gouvernement de Bucarest, qui aurait évidemment préféré l'offre d'un concours immédiat, ne les trouvera pas néanmoins trop décevantes. Au surplus, selon les informations recueillies par mon collègue anglais, M. Saradjoglu aurait déclaré par ailleurs à M. Stoica que si la question des Détroits venait à se poser, il ferait à la Roumanie la même réponse qu'à l'URSS, à savoir que la Turquie « appliquerait la convention de Montreux ».

Une telle référence à la convention des Détroits suffirait, m'a dit M. Gafenco, à rassurer la Roumanie. « Plus que le concours militaire direct de la Turquie, ce que nous désirons, a-t-il ajouté, c'est l'aide ou la possibilité d'un appui des puissances occidentales. Si, même sans être belligérante, la Turquie applique l'article 19 et si la France et l'Angleterre décident d'intervenir, tout sera sauvé ». Cette idée est tellement enracinée dans l'esprit des dirigeants roumains que le ministre des Affaires étrangères m'a affirmé sa conviction que si, la Russie était assurée, dès maintenant, que les flottes française et anglaise avaient la latitude de pénétrer en mer Noire, elle renoncerait à exercer toute pression sur la Bessarabie.

C'est pourquoi M. Gafenco appréhende qu'un excès de prudence de la part des Alliés comme de la Turquie n'aboutisse à une situation un peu confuse, les premiers semblant subordonner non pas même une action, mais une décision à cet égard à l'attitude de la Turquie, et celle-ci hésitant à s'engager ou simplement à se compromettre, sans être auparavant certaine de l'intervention franco-anglaise.

C'est par cette crainte que M. Gafenco justifie l'insistance qu'il avait mise ces temps derniers à obtenir un éclaircissement, au moins à titre secret, en ce qui concerne le jeu de la garantie à l'encontre de la Russie, c'est-à-dire, en définitive, la position qu'adopteront les gouvernements de Paris et de Londres en présence d'une agression russe contre la Bessarabie. Il pense, ainsi que je l'ai déjà exposé au Département, que toute incertitude en pareil cas fait le jeu de l'agresseur sur le plan politique et, dans le domaine militaire, lui laisse le bénéfice d'une offensive préparée à son heure et dans les conditions qu'il a choisies lui-même.

Papiers 1940, Papiers Rochat, 14

437

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1054[1]. *Rome, 29 décembre 1939.*
Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n° 1047[2].

Reçu ce matin par le Pape, je lui ai présenté au nom du président de la République et du gouvernement français les vœux traditionnels, auxquels il a répondu par les siens pour Monsieur Albert Lebrun, Votre Excellence, et, a-t-il ajouté, « pour la chère France ».

Abordant le sujet de la visite qu'il a faite hier au Quirinal, je lui ai demandé s'il avait constaté chez le roi d'Italie des dispositions pacifiques correspondant à ses propres exhortations[3]. Il m'a répondu que oui. La seule réserve mise aux dispositions pacifiques qui lui ont été manifestées a consisté, m'a-t-il dit, dans cette observation qu'on ne pouvait pas garantir de ne pas être entraîné dans le conflit par des circonstances pour le moment imprévues.

J'ai alors demandé au Pape si, compte tenu de cette réserve, il lui avait semblé que, parmi les facteurs politiques opérant en Italie, la Maison royale fût un facteur s'exerçant pour maintenir l'Italie en état de paix. Il m'a répondu qu'il en avait eu l'impression nette.

Se louant de l'accueil qui lui avait été fait par la famille royale, il a alors fait l'éloge de celle-ci, de l'exemple qu'elle donnait au peuple italien, et a conclu sur ce point : « J'ai beaucoup d'estime pour la famille royale et je considère que c'est pour l'Italie une bénédiction que de l'avoir ».

[1] En clair par courrier.

[2] Télégramme en date du 29 décembre : le cardinal Maglione et le Pape « m'ont démenti l'un et l'autre l'intention de préparer de concert avec le gouvernement italien une tentative de paix. Interrogés par moi, l'un et l'autre ont nié d'apporter pareille intention dans leur rapprochement avec l'Italie. Le Saint-Père a été très explicite en se défendant de vouloir amener une paix bâclée ou boiteuse. » (in Z Europe 1918-1940, Saint-Siège, vol. 40, document non reproduit).

[3] Le Pape avait reçu la visite des souverains italiens le 21 décembre (télégramme n° 1018 de M. Charles-Roux au Département, Rome-Saint Siège, 19 décembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Italie, vol. 267, document non reproduit). Cette visite, la première de souverains italiens à un pape depuis la signature des accords du Latran en 1929, a d'autant plus suscité les spéculations que le comte Ciano accompagnait le couple royal (télégrammes n°s 1033, 1034 et dépêche n° 699 de M. Charles-Roux au Département, Rome-Saint Siège, 21 et 22 décembre 1939, *ibid.*, documents non reproduits). En rendant leur visite au palais du Quirinal, « demeure dont la papauté fut chassée en 1870 », aux souverains italiens, le 27 décembre, Pie XII « accomplit un acte d'un caractère historique, qui efface définitivement les dernières traces des querelles passées. L'œuvre de la « conciliation », réalisée en 1929, se traduit ainsi que par un signe en quelque sorte matériel, qui fait impression sur l'opinion italienne » (télégramme n° 1049 de M. Charles-Roux au Département, Rome-Saint Siège, 27 décembre 1939, *ibid.*, document non reproduit). Voir aussi pour une description de la cérémonie, télégramme n° 1050 de M. Charles-Roux au Département, Rome Saint-Siège, 28 décembre 1939, *ibid.*, document non reproduit).

J'ai abondé dans ce sens, assurant qu'en France aussi la Maison de Savoie était hautement estimée et considérée, et j'ai ensuite appelé l'attention du Saint-Père sur les bruits d'après lesquels le gouvernement italien se serait mis d'accord avec le Saint-Siège pour favoriser une paix qui nous fît poser les armes devant l'Allemagne et épargner au nazisme les conséquences de ses abus.

Pie XII a formellement démenti que rien de tel existât dans les faits ou dans ses propres intentions. À l'appui de sa dénégation, il a fait valoir que, chaque fois qu'il avait parlé de la paix, il avait fait en sorte de ne laisser aucun doute sur la manière dont il la concevait. Il avait toujours pris grand soin d'exprimer des idées, de poser des principes, d'employer des mots qui excluaient l'hypothèse d'une paix bâclée ou boiteuse. Hier encore, quand il avait prononcé, devant les personnalités réunies au Quirinal, quelques paroles destinées à la publicité, il avait bien remarqué que les « futures ententes » souhaitées par lui étaient de celles qui, « par leur contenu et leur esprit, fussent une sûre promesse d'un nouvel ordre tranquille et durable ».

Le Saint-Père m'a cité de mémoire, comme preuve des précautions qu'il prenait pour que sa pensée ne pût faire doute, ces paroles qu'il savait par cœur, les ayant prononcées la veille. Il a poursuivi en invoquant d'autres exemples, d'autres preuves du soin qu'il avait toujours eu de ne pas laisser planer de doute sur sa pensée. Ainsi, dans un passage de son allocution de Noël[1] quand il avait mentionné l'utilité de mieux aménager la procédure de révision des traités en reconstituant les institutions internationales, il avait usé de toutes sortes de ménagements et de circonlocutions, pour bien marquer l'esprit de prudence dont il avait entendu ne pas s'écarter.

À ce moment, j'ai fait remarquer au Pape que tant de dérogations avaient été apportées par la violence au statut territorial résultant des traités de 1919, que la première chose à réviser désormais était leur révision. Il a beaucoup ri de cette formule et n'a nullement contesté l'idée qu'elle traduisait.

Il s'est loué de l'accueil fait en France à son discours de Noël. Il connaissait l'article du *Temps* qu'il a mentionné avec satisfaction et avait reçu communication de maint autre commentaire de presse, dont il se félicitait aussi.

Revenant alors à son échange de visites avec le roi d'Italie, il m'a expliqué le but qu'il cherchait à atteindre par ces manifestations. Ce but ressortait du soin même qu'il prenait à chaque occasion de célébrer publiquement les bienfaits de la paix pour l'Italie et le mérite acquis à ses gouvernants pour la lui avoir conservée. Il ne perdait pas une occasion de tenir ce langage, donc d'exhorter les Italiens à ne pas entrer en guerre contre nous.

Le Pape m'a ensuite interrogé avec intérêt sur la situation de la France. Il m'a dit que, selon ce qui lui était revenu aux oreilles, les Allemands continuaient à faire prévoir ou croire qu'ils attaqueraient sur notre front,

[1] Voir document n° 435, note 4, p. 893.

se résigneraient aux plus lourds sacrifices pour passer, emploieraient des armes nouvelles et tenues secrètes. Je lui ai répondu que nous les attendions avec calme et confiance, et que, s'ils avaient en réserve des armes nouvelles, nous leur en offrions autant.

Il m'a rapporté avoir reçu d'une Française mariée à un Allemand une lettre d'après laquelle l'Allemagne aurait des réserves de vivres pour trois ans. Je lui ai répondu que c'était possible, mais qu'une série de renseignements concordants dont certains de source religieuse, établissaient que la vie matérielle en Allemagne était difficile et le moral de la population civile plutôt déprimé.

Ce qu'il me rapportait sur ces deux points n'était d'ailleurs pas dit dans l'intention de m'alarmer, mais plutôt de confronter ces informations avec les miennes.

Je l'ai félicité de la nomination d'un représentant personnel du président Roosevelt auprès de lui[1]. Il s'en est déclaré très heureux et m'a rappelé que le sujet des relations entre Washington et le Vatican avait été effleuré au cours de son entrevue avec le Président, il y a trois ans. Il ne pensait pas alors que la question pût recevoir si vite une solution de fortune. Le joint que M. Roosevelt avait trouvé pour la résoudre était fort judicieux et la lettre du Président très belle. Le Saint-Père connaissait déjà M. Myron Taylor, l'ayant rencontré à New York.

À la fin de l'entretien, j'ai demandé au Souverain Pontife d'envoyer un représentant du Saint-Siège à Angers auprès du gouvernement polonais, répétant à l'appui de cette requête les mêmes arguments que j'avais déjà employés avec le cardinal Maglione, ajoutant qu'il y avait maintenant trois mois que cette mesure était attendue, faisant valoir que le gouvernement d'Angers personnifiait la Pologne de demain et symbolisait donc la promesse de sa résurrection[2]. Pie XII était au courant des démarches faites à ce sujet auprès de son secrétaire d'État et m'a confirmé la décision d'y donner satisfaction. Il a consenti à hâter l'exécution de cette décision. Il m'a demandé si le prélat qui doit être envoyé à Angers (Mgr Pacini) pourrait résider à la nonciature de Paris. Je lui ai répondu que, vue la brièveté de la distance, je le croyais.

Dans l'ensemble, j'ai eu tout lieu d'être satisfait de cet entretien.

Z Europe 1918-1940, Saint Siège, 40

[1] Le 24 décembre a été rendu publique la lettre en date du 23 décembre par laquelle le président Roosevelt avisait Pie XII de l'envoi auprès de lui de son représentant personnel, Myron C. Taylor. On trouvera ce texte, ainsi que d'autres documents sur cette affaire dans *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers 1939*, vol. II, *op. cit.*, pp. 869-874.

[2] Le 20 décembre, M. Charles-Roux était informé par Mgr Tardini que « l'envoi à Angers du conseiller de la nonciature apostolique en Pologne serait chose décidée. Le cardinal Maglione en a parlé hier à Mgr Tardini comme d'une résolution prise. L'on a voulu, dit-on laisser à Mgr Pacini le temps de se remettre de ses fatigues (…). Le nonce resterait provisoirement à Bucarest pour continuer son œuvre de secours » (télégramme n° 1019 de M. Charles-Roux au Département, Rome-Saint Siège, 20 décembre 1939, in Z Europe 1918-1940, Saint Siège, vol. 45, document non reproduit). Dans son télégramme n° 1035 du 22 décembre (*ibid.*, document non reproduit), l'ambassadeur de France mandait avoir reçu confirmation du Secrétaire d'État « qu'il proposerait au Saint-Père d'envoyer prochainement à Angers, auprès du gouvernement polonais, l'auditeur de la nonciature apostolique en Pologne. »

438

M. ADRIEN THIERRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 956[1]. *Bucarest, 30 décembre 1939.*

Au moment où les visées soviétiques sur la Bessarabie s'accentuent et sont susceptibles de se transformer en une menace précise et immédiate, il n'est pas sans intérêt d'examiner dans quelle mesure la situation ethnique de cette province peut fournir une base aux prétentions russes.

Pour étudier le mélange de races qui s'est produit en Bessarabie et rendre plus clair l'exposé actuel du problème, il est nécessaire de remonter à l'état de choses existant en 1812, lorsque les tsars portèrent leur frontière jusqu'au Prut. À cette époque, seule la partie accidentée et boisée de la Bessarabie, c'est-à-dire le centre et le nord, avait été colonisée et était d'ailleurs uniquement peuplée de Roumains. C'est ainsi que dans le département de Hotin, les statistiques russes de 1817 ne relevaient la présence d'aucun Ukrainien, alors qu'il s'en trouve 150 000 à l'heure actuelle[2]. Au contraire, la partie méridionale de la Bessarabie, la zone des steppes, qui était constamment en proie aux incursions des nomades, Tatares ou Cosaques était complètement déserte au début du XIXe siècle.

La domination russe a profondément modifié la composition ethnique de la population bessarabienne. Au nord, et notamment dans le département de Hotin, à la frontière bucovinienne, le gouvernement tsariste a favorisé une immigration de paysans ukrainiens, qui s'est poursuivie sans interruption pendant tout le XIXe siècle : ainsi s'explique-t-on que l'élément roumain soit maintenant minoritaire dans le nord de la Bessarabie. Au centre de la province, les autochtones ont gardé leur position, mais ils ont subi l'empreinte des Ruthènes qui s'infiltraient à l'instigation des autorités russes. Un certain nombre de Roumains, dans les départements de Soroca et de Balti, ont abandonné leur langue nationale et, dans leurs coutumes, leur habillement et le style de leurs maisons, se sont laissé influencer par les paysans ukrainiens ; cette action a d'ailleurs été réciproque et l'on peut dire qu'à l'heure actuelle, le nord et le centre de la Bessarabie sont habités par une population qui diffère très sensiblement à la fois des Roumains de Moldavie et des Ruthènes d'Ukraine.

Dans la zone méridionale enfin, les Russes ont rétabli la sécurité et ont fait de ces territoires, jusque-là inhabités, une riche zone de colonisation. À l'immigration spontanée d'anciens nomades, de Cosaques ayant opté pour

[1] Communiqué à Direction de la SDN, cabinet du Ministre, Moscou.

[2] *Note du document* : La situation était la même en Bucovine : lorsque le gouvernement de Vienne a annexé ce territoire en 1774, les statistiques autrichiennes relevaient la présence de 8 400 Ruthènes contre 63 700 Roumains, alors qu'aujourd'hui il se trouve en Bucovine plus de 250 000 Ukrainiens contre 400 000 Roumains environ.

la vie sédentaire, de réfugiés[1] et, enfin, de Roumains venus de la région de Chisinau, les autorités russes ajoutèrent, en offrant des lots très importants (50 hectares en moyenne) qui permettaient la création d'établissements prospères, des Allemands venus de Pologne, des Bulgares ramenés en 1878 de la campagne contre les Turcs et installés dans la zone récupérée au Congrès de Berlin, des Ukrainiens et, enfin, des Grands-Russiens.

Cette région de steppes de la Bessarabie, qui s'étend du département de Tighina à la mer Noire, est donc devenue une autre Macédoine, mosaïque de peuples très divers et qui, cependant, dépourvus de véritable sens national, surent vivre la plupart du temps en bonne intelligence.

À l'heure actuelle, la Bessarabie comprend près de 3 millions d'habitants ; les divergences subsistant entre les différentes statistiques relatives aux minoritaires ne laissent la possibilité que de donner des chiffres approximatifs et toujours tendancieux ; on peut estimer que les Ukrainiens sont 300 à 350 000, les Russes (Grands-Russiens, Cosaques, Lipovans, etc.) à peu près autant, les Juifs 100 000, les Allemands de même et, enfin, les Bulgares 70 000. Les Roumains restent donc nettement majoritaires puisqu'au regard de ce million d'allogènes, ils sont près de 2 millions.

En ce qui concerne la répartition ethnique de la masse paysanne, les Ukrainiens dominent au nord (ma dépêche n° 49 du 22 janvier dernier)[2] puisque 45 % des Ruthènes de Bessarabie se trouvent dans le seul département de Hotin, près de la frontière de Bucovine. Leur nombre va ensuite décroissant et ce n'est que vers le sud-ouest que l'on retrouve plusieurs noyaux assez compacts.

Au centre, la masse rurale a subi quelque peu l'influence ukrainienne ou russe et son sentiment national a été parfois atteint, mais elle n'en reste pas moins incontestablement d'origine roumaine.

Dans la partie méridionale enfin, aucune race ne domine vraiment. On retrouve tout d'abord, à l'ouest, des Ukrainiens et des Lipovans, puis les 70 000 Bulgares massés le long de la rivière Lunga et autour de Bolgrad ; un peu plus à l'est, les 90 000 Allemands du cours inférieur du Cogalnicul groupés autour de Leipzig et Tarutino[3] (ma dépêche n° 484 du 6 août dernier, page 6)[4] et, enfin, à la partie orientale, les 100 000 Grands-Russiens

[1] *Note du document* : Ainsi s'explique la présence des Lipovans, adeptes d'une secte religieuse persécutée par le régime tsariste et qui vinrent s'établir entre 1856 et 1878 dans la partie ouest de la Bessarabie méridionale ; cette zone, qui correspond approximativement aux départements actuels de Cahul et d'Ismaïl, avait été en effet rétrocédée, pendant ces 24 années, à la principauté de Moldavie.

[2] Document non retrouvé.

[3] *Note du document* : Cette colonie, qui vient de fêter le 125e anniversaire de sa fondation, est d'ailleurs souvent citée par les journaux allemands comme étant l'une des plus florissantes de Roumanie ; ces 8 000 colons, originaires pour la plupart du Wurtenberg, de la Forêt-Noire ou de la Bavière, qui fondèrent en 1814, 25 villages aux noms très variés (Leipzig, Wurtenberg, Teplitz, Borodine, Paris), sont maintenant près de 100 000 répartis en 143 villages, alors que 20 000 d'entre eux ont émigré au cours du XIXe siècle aux États-Unis, en Russie ou en Roumanie. Contrairement aux autres Allemands de Roumanie, ceux de Bessarabie sont très prolifiques et donnent encore aujourd'hui le chiffre de 20 naissances pour 1 000 habitants.

[4] Document non retrouvé.

qui se trouvent près de Cetatea Alba et le long du Dniestr ; si l'on y ajoute les Cosaques dispersés des bouches du Danube au liman du Dniestr, on constate que si les Roumains restent les plus nombreux, ils ne possèdent pas la majorité absolue dans la région littorale.

Une mention spéciale doit être faite des villes de Bessarabie qui, à part quelques exceptions comme Hotin, Tighina, Ismail et Cahul (où la majorité de la population est ukrainienne), sont composées en fractions à peu près égales de Juifs, de Russes et de Roumains ; pour les Israélites, le phénomène est le même que dans les autres régions de cette partie de l'Europe où ils ont été attirés par la naissance de la concentration urbaine et le développement du commerce ; en ce qui concerne les Grands-Russiens, le gouvernement tsariste a envoyé là-bas des fonctionnaires, une certaine élite destinée à former la classe dirigeante et, enfin, quelques commerçants qui devaient disputer le négoce aux Juifs ; comme nous le verrons par la suite, ceux-ci sont restés en Bessarabie après l'annexion à la Roumanie. Quant aux Roumains des villes, ce sont les seuls de Bessarabie dont le sens national soit rigoureusement intact ; en effet, ils sont venus du reste du royaume après l'annexion et, à part les fonctionnaires officiels du gouvernement de Bucarest, sont surtout nombreux dans les professions libérales et les entreprises industrielles et commerciales.

Cette étude montre donc que, même en ajoutant aux Grands-Russiens proprement dits les nomades devenus sédentaires, les Cosaques et les Lipovans, les Russes ne dominent dans aucune partie de la Bessarabie et ne représentent guère que 10 % de la population totale de cette province[1]. D'autre part, l'ensemble des races slaves, Ukrainiens et Bulgares compris, ne constitue même pas le quart de la population bessarabienne.

Le peuplement des Russes rappelle celui des Ukrainiens, avec le groupement en deux principaux noyaux, l'un au nord, l'autre au sud ; mais, contrairement aux Ruthènes c'est le foyer méridional qui est, cette fois-ci, de beaucoup le plus important. Le département de Cetatea Alba comprend, en effet, à lui seul 30 % de la minorité russe dont la proportion reste également importante dans les départements d'Ismaïl, de Tighina et de Lapusna, c'est-à-dire au sud de Chisinau ; d'autre part, dans le nord, près de Hotin, il y a un second centre de peuplement russe, qui comprend environ 40 000 âmes.

L'une des caractéristiques de cette minorité est que, contrairement aux Ruthènes chez lesquels la masse paysanne représente plus de 90 %, les Grands-Russiens comprennent une forte proportion de citadins (30 % environ). En effet, à part les colons paysans des régions de Cetatea Alba et de Hotin, la plus grande partie de la minorité russe est composée d'anciens fonctionnaires, de commerçants établis en Bessarabie avant la guerre de 1914 ou de bourgeois ayant acheté à bon compte des terres dans cette province pendant la domination russe et qui, après la révolution bolchevique, ont

[1] *Note du document* : Aux 300 000 Russes de Bessarabie, il ya d'ailleurs lieu d'ajouter les quelque 80 000 paysans de la même race établis en Dobroudja.

préféré devenir ressortissants roumains plutôt que de subir le régime communiste.

De même que les Ukrainiens, la minorité russe n'a aucune cohésion et ne possède pas de véritable organisation nationale ; elle ne diffère guère que par la langue du reste de la population bessarabienne. Au point de vue confessionnel, la presque totalité des Russes est orthodoxe, mais il existe une secte importante constituée par les « vieux croyants » (*Staroobriadchesti* et *Molokan*), qui groupe à peu près une centaine de paroisses principalement dans le sud. Cette dissidence russe a pour métropolite Mgr Siluin, qui réside en Bucovine au monastère de Fantana Alba[1] et possède à Chisinau et dans d'autres villes de Bessarabie des églises où l'on observe le vieux rite orthodoxe.

En matière économique, les Russes de Bessarabie ne représentent pas un intérêt considérable. Comme il a été déjà indiqué, les paysans ont exactement le même genre de vie que les Moldaves, auxquels ils sont peut-être un peu supérieurs. Les artisans et les petits commerçants sont également, dans les villes, assimilés au reste de la population et, à part la coopérative des pêcheurs lipovans, seule l'*intelligentsia*, composée de propriétaires, de médecins, d'avocats ou d'ingénieurs, constitue une certaine force.

Les rapports de ces allogènes avec les autorités roumaines étaient, jusqu'à ces derniers temps, à peu près nuls, le gouvernement de Bucarest ne reconnaissant pas en principe l'existence de la minorité russe. Si l'on étudie l'évolution de cette question depuis plusieurs années, on se rend compte qu'en 1936-1937, les pouvoirs publics continuèrent en Bessarabie leur politique de roumanisation, interdisant l'enseignement et l'usage de la langue russe, refusant de créer des écoles russes et, d'une façon générale, prohibant tout ce qui pouvait rappeler à ces minoritaires leur ancienne allégeance ; de son côté, le gouvernement de Moscou faisait alors une propagande assez active au moyen, notamment, des émissions en roumain du poste de Tiraspol.

En 1938, une première évolution a pu être notée : le départ du général Ciuperca, qui commandait jusque-là à Chisinau et s'était fait remarquer par l'énergie de sa politique de roumanisation[2], a donné le signal d'une certaine détente entre l'administration roumaine et les allogènes ; l'usage de la langue russe est à peu près devenu libre tandis que plusieurs autorisations étaient données pour la parution de films russes ; parallèlement, le poste soviétique de Tiraspol faisait une propagande beaucoup plus modérée.

Depuis la guerre, le gouvernement royal a fait de nouveaux efforts pour se concilier la sympathie des milieux russes. Le nombre des films soviétiques projetés en Bessarabie s'est accru considérablement ; d'autre part,

[1] *Note du document* : Ce monastère, considéré comme le centre religieux de cette secte, était, avant la guerre de 1914, le principal foyer d'attraction de tous les « vieux croyants » de Russie.

[2] *Note du document* : Le général Ciuperca devait être nommé ministre de la Guerre en octobre 1938 et demeurer à ce poste jusqu'en mars 1939.

l'usage de la langue russe a été consacré d'une manière quasi officielle par l'affichage en russe sur les murs des grandes villes de Bessarabie de la proclamation faite par M. Argetoiano lors de sa prise de pouvoir. Un autre fait caractéristique s'est produit à Chisinau : la statue de Pouchkine, qui se trouve dans un jardin de la ville, portait autrefois, sur son socle, des vers du poète en caractères cyrilliques ; cette inscription, qui avait été effacée autrefois à coup de ciseau, vient d'être gravée de nouveau.

D'autre part, le poste de *Radio-Chisinau* a récemment annoncé l'émission d'un journal en langue russe ; celle-ci a d'ailleurs été interrompue au bout de quelques jours, mais c'était à la demande du gouvernement de Moscou, qui ne tient pas à ce que les paysans de l'Union puissent entendre des nouvelles venant de l'étranger. À cette attitude de conciliation ont d'ailleurs correspondu, dans le cadre local, des mesures analogues du côté soviétique et la revue de propagande russe *La Bessarabie rouge* a cessé de paraître.

Si le gouvernement de Bucarest s'est montré désireux d'accorder des satisfactions à ses ressortissants de nationalité russe, il a cependant soigneusement évité les mesures qui auraient pu favoriser la propagande soviétique ou panslaviste. C'est ainsi que les tentatives renouvelées à plusieurs reprises pour obtenir l'autorisation de réapparition des anciens journaux ont abouti à un échec et la Bessarabie continue à ne posséder aucune publication locale de langue russe ; de même ont échoué les récentes interventions de M. Costin, ancien maire libéral de Chisinau auprès de M. Tataresco. Les seules feuilles russes en vente en Bessarabie proviennent donc de l'étranger, de Moscou (*Izvestia*) ou de Riga (*Cevodnia*) ou de Berlin (*Novoe Slovo*) ; depuis quelque temps celles de Paris (*Vozrojdenie, Eposlednie Novosti*) ne sont plus en vente en Roumanie.

En ce qui concerne les livres russes, la grande bibliothèque de Chisinau, qui en possède une très importante collection, est toujours fermée au public et aucun ouvrage n'est mis en circulation. De même, les bibliothèques privées qui, autrefois, louaient des livres russes ont été supprimées. Seuls quelques ouvrages, édités à l'étranger et venant de Bucarest où ils ont dû recevoir l'autorisation de la censure, circulent à Chisinau.

La politique du gouvernement roumain semble donc avoir été, encore plus avec les Russes qu'avec les autres allogènes, d'accorder certaines concessions d'ordre spectaculaire trop superficielles pour pouvoir créer des difficultés dans l'ordre intérieur, mais assez importantes, au moins en apparence, pour être exploitées en matière internationale.

Ainsi s'explique qu'il ait été octroyé à la minorité russe le droit déjà accordé aux Allemands, aux Hongrois, aux Bulgares et aux Ukrainiens, de constituer, moyennant son adhésion au FRN, une communauté nationale pour des buts culturels, économiques et sociaux. À cet effet, un comité a été constitué, dont j'ai donné la liste dans ma dépêche n° 806 du 6 novembre dernier[1], qui se trouve composé uniquement de personnalités assez peu marquantes et souvent même presque inconnues des milieux

[1] Document non retrouvé.

russes de Bessarabie. Il ne comprend aucun élément extrémiste et sa tendance est nettement anti-bolchevique. Cette création, faite à l'instigation du gouvernement pour montrer la satisfaction et le loyalisme des Russes de Roumanie, ne pouvait être que factice puisque nous avons vu que cette minorité était hors d'état de constituer un groupement national cohérent. Aussi n'est-il pas étonnant que les demandes d'autorisation pour la réunion d'une « assemblée constituante », formulées à plusieurs reprises par le comité de cette nouvelle organisation, soient jusqu'à présent restées sans réponse ; par suite, les dirigeants sont, à l'heure actuelle, assez découragés et certains semblent même regretter d'avoir été engagés dans cette affaire.

Les revendications formulées par la minorité russe concernent les journaux, les écoles primaires et l'enseignement de la langue, la possibilité pour le clergé de se servir de la liturgie nationale et de prêcher en russe, enfin, la représentation au Parlement des citoyens de nationalité russe.

Il resterait à se demander quels sont, étant donné la situation présente des minorités en Bessarabie, les dangers que la présence et l'activité de ces allogènes sont susceptibles de faire courir au royaume danubien au cas d'une attaque soviétique.

Dans la minorité russe, l'*intelligentsia* et la classe moyenne, qui sont les seules à disposer de quelque influence, sont nettement anti-bolcheviques et redoutent la venue des Soviets qui les dépouilleraient vraisemblablement des terres que leur a laissées la réforme agraire de Roumanie. Il est donc permis d'espérer que ces allogènes coopéreraient avec le gouvernement de Bucarest pour la défense du territoire.

Par contre, il ne paraît pas en être de même de la masse paysanne, russe ou ukrainienne, qui ne s'est pas attachée à ce pays, car le gouvernement de Bucarest s'est fort peu préoccupé de son sort depuis vingt ans. La Bessarabie est restée dépourvue de routes, d'écoles et les Ruthènes répètent couramment que le pouvoir central ne s'est jamais manifesté à leur égard que par la perception des impôts, qu'aucune œuvre sociale ou d'utilité publique n'a été entreprise dans cette province et que si les Soviets l'envahissaient, la situation ne pourrait être pire et serait peut-être un peu moins mauvaise. D'autre part, les réquisitions ont déjà provoqué, chez eux plus encore que dans le reste de la Roumanie, un mécontentement latent que seule leur apathie native a empêché de manifester.

Enfin, la propagande du Komintern a plus ou moins persuadé les Ukrainiens qu'en cas d'annexion par l'URSS les petits propriétaires garderaient la libre disposition des quelques vingt-cinq hectares dont chaque famille dispose dans la majorité des cas et cette assurance, jointe au prestige ineffaçable du grand voisin oriental, explique la passivité dont les masses slaves font preuve à l'égard des menaces soviétiques.

En somme, les dirigeants du Kremlin ne doivent guère compter, semble-t-il, comme pourraient le faire les Allemands, les Hongrois ou les Bulgares, sur une coopération active et efficace des Ruthènes ou des Russes, notamment en matière d'espionnage ou même de sabotage ; mais ils sont

fondés à croire que le gouvernement roumain rencontrerait, en cas d'attaque soviétique, de graves difficultés du fait de la force d'inertie, voire de la résistance passive des paysans ukrainiens ou russes. Cet état d'esprit, qui n'est pas sans réagir sur l'ensemble de la population, paraît notamment de nature à faire échouer toutes les tentatives que pourraient entreprendre, le cas échéant, les autorités roumaines pour galvaniser le sentiment patriotique des Bessarabiens et organiser un soulèvement national contre l'agresseur.

Z Europe 1918-1940, Roumanie, 200

439

M. CHARLES ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. DALADIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1244. *Paris, 30 décembre 1939.*

La *Neue Zurcher Zeitung* publie, dans son numéro du 27 décembre, une correspondance de Berlin qui donne quelques précisions sur le financement des dépenses de guerre en Allemagne.

Il en ressort que le rendement des impôts est passé dans le Reich de 18 milliards en 1932/1933 à 24 milliards en 1939. On estime qu'à l'avenir l'État s'appropriera 30 % du revenu national qui devrait atteindre l'an prochain 88 milliards dans le Grand Reich. Pour apprécier l'importance des sacrifices ainsi consentis[1], il convient de se rappeler qu'en 1913 le revenu national allemand s'élevait à 45,6 milliards dont 4,1 milliards seulement étaient perçus à titre d'impôts. Les autorités auraient l'intention de lancer l'an prochain un emprunt de 1 milliard et demi dont la souscription ne serait cependant pas limitée, le cas échéant, à ce montant. Rien n'a encore transpiré des projets d'élévation des impôts, mais il sera nécessaire d'y avoir recours, ne serait-ce que pour des considérations d'ordre monétaire.

Selon certains renseignements, le supplément de guerre ajouté au taux normal de l'impôt sur le revenu doit être augmenté encore de moitié. Il passerait donc de 50 à 75 % de l'impôt d'avant les hostilités.

Du fait des achats de Noël, qui ont été particulièrement importants, le commerce commence en effet à être démuni même de certains articles qui ne sont pas rationnés et l'on redoute une hausse de prix provenant de ce que les particuliers ne trouvent pas à employer leur argent, en raison de la raréfaction des marchandises. Enfin il est possible que l'État impose aux contribuables un système d'épargne obligatoire.

[1] Sur la question de l'évolution du niveau de vie de la population allemande, des projets d'augmentation des impôts, des emprunts de guerre, on peut se reporter à plusieurs documents dans les Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, vol. 13 (non reproduits).

Les mesures de rationnement et la raréfaction des marchandises, indique d'autre part le correspondant de *La Nouvelle Gazette* de Zurich, mettent en difficultés les grands magasins de nouveautés. La maison Horn (autrefois Gerson), sur la Tauentzienstrasse à Berlin, fermerait ses portes le 1cr janvier. Les grands magasins Tietz et Wertheim ne subsisteraient que grâce à des appuis financiers. 85 millions de marks auraient été jetés dans ces entreprises. La grande société de pétrole Rhenania Ossag vient d'arrêter la construction d'une usine de raffinerie d'huiles lourdes, car elle dispose d'une quantité trop insuffisante d'huiles ou il lui est difficile d'en importer.

Papiers 1940, Reconstitution Fouques-Duparc, 13

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Abé (général Noboyuki), chef du gouvernement japonais depuis le 28 août 1939, 40, 231, 297, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 320, 329, 397, 428, 452, 453, 454, 455, 481.

Adzija (Dr Bojidar), leader communiste de Croatie, 631.

Aktay (Haydar), ambassadeur de Turquie à Moscou, 871.

Albytre (Émilien de), consul de France à Venise, 674.

Aldenburg-Bentinck (comte Godard van), aristocrate néerlandais, ami de Guillaume II qu'il accueille dans son château d'Amerongen après son abdication, 876.

Alexandre II, tsar de Russie (1855-1881), 402.

Alfieri (Dino), ministre italien de la Culture populaire, nommé après le 31 octobre 1939 ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège, 11, 238, 516, 564, 565, 593, 594, 641, 802.

Aloisi (baron Pompeo), diplomate italien, délégué de l'Italie à la SDN jusqu'en 1938, devient sénateur en 1939, 730.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Berne, 565, 644, 646, 692, 751, 765, 777, 833, 910.

Alphand (Hervé), inspecteur des Finances, directeur des Accords commerciaux de 1937 à 1940, 69, 71, 161, 192, 273, 275, 276, 278, 279, 280, 382, 387, 539, 621, 732.

Amau (Eliji), diplomate japonais, auteur de la « doctrine Amau » (1934), considérée comme la « doctrine Monroe » japonaise pour l'Extrême-Orient, ambassadeur du Japon à Berne, puis à Rome à partir de septembre 1939, 299.

Amicucci (Ermanno), directeur de *La Gazzetta del Popolo* de Turin, sous-secrétaire d'État aux Corporations après le 31 octobre 1939, 595.

Ando (général Rikichi), commandant en chef de l'armée japonaise à Canton, 108.

Ansaldo (Giovanni), directeur de *Il Telegrafo* de Livourne, journal appartenant à la famille Ciano, 408.

Antonov, ministre de Bulgarie à Moscou jusqu'en janvier 1940, 462, 784.

Aranha (Oswaldo), ministre des Affaires étrangères du Brésil, 125, 126.

ARAS (Tewfik Ruchtu), ancien ministre des Affaires étrangères de Mustapha Kémal, ambassadeur de Turquie à Londres, 750.

ARGETOIANO (Constantin), président du Conseil roumain après l'assassinat de Calinesco (21 septembre 1939) et jusqu'au 13 novembre 1939, 648, 908.

ARITA (Hachira), ministre des Affaires étrangères japonais dans le cabinet Konoyé (octobre 1938), puis dans le cabinet Hiranuma jusqu'au 28 août 1939, 302, 303.

ARMENGAUD (général), chef de la Mission de l'Air en Pologne, puis conseiller auprès de l'état-major roumain, 88, 288, 898.

ARNAL (Pierre), chef de la sous-direction de la SDN au ministère français des Affaires étrangères, 741.

ARNAUD DE VITROLLES (Régis), ministre de France à la Haye, 394, 545.

ARNOLD (colonel), attaché militaire à l'ambassade britannique à Ankara, 77.

ARTONNE (intendant), membre du Conseil (puis Comité) franco-anglais pour l'Alimentation (Anglo-French Food Council/Committee), 610.

ASHTON-GWATKIN (Franck T. A.), conseiller politique au ministère britannique de l'Économie de guerre (Ministry of Economic Warfare), 273.

ATATÜRK (Mustapha Kémal dit), premier président de la République de Turquie, mort en 1938, 83.

ATTLEE (Clement R.), chef du Parti travailliste britannique aux Communes, 491, 552, 742, 773.

ATTOLICO (Pr. Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin de septembre 1935 à avril 1940, 338, 386.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la SDN, 799.

AVONDE-FROMENT (Charles-Jacques), ministre de France chargé du consulat général de Tanger, 23, 24, 415.

AZNAR ZUBIGARAY (Manuel), ambassadeur d'Espagne à Washington, 295, 356.

B

BACON (Gaspar G.), professeur de sciences politiques à l'université de Boston, 578.

BAGRIANOV (Ivan), ministre de l'Agriculture de Bulgarie, 872.

BALBO (maréchal Italo), gouverneur général de la Libye italienne, 479.

BALDWIN OF BEWDELY (comte Stanley), ancien Premier ministre conservateur du Royaume-Uni, retiré de la vie politique en 1937, 28, 748.

BARBIZET (Jean), directeur du Groupement français d'importation des Métaux, 616.

BARGETON (Paul), ambassadeur de France à Bruxelles, 511, 535, 626, 632, 636, 769.

BARKLEY (Alben W.), sénateur démocrate du Kentucky, 706.

BAROIS (Armand), ministre de France à Caracas, 527.

Barros (Adhémar de), gouverneur de l'État de Sao Paulo, 860, 861.
Barroso (colonel), attaché militaire à l'ambassade d'Espagne à Paris, 538.
Basdevant (Jules), jurisconsulte du ministère français des Affaires étrangères, 741.
Baudrillart (cardinal Henri), archevêque de Mélitène, recteur de l'Institut catholique de Paris, chef de file du Comité catholique de Propagande français à l'étranger, 764.
Baydur (Huseyn Ragip), ambassadeur de Turquie à Rome, 643.
Beck (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères interné en Roumanie le 18 septembre 1939, évincé du gouvernement polonais en exil en France, 14, 26, 29, 90, 146, 314, 719, 737.
Beigbeder (colonel Juan Atienza), ministre espagnol des Affaires étrangères ; à partir d'octobre 1939, ambassadeur d'Espagne à Berlin, 257, 295, 538, 601, 794.
Bellefon, v. à Méric de Bellefon.
Ben Youssef (Mohamed), bey de Tunis, 43.
Benès (Dr Edouard), président de la République de Tchécoslovaquie, démissionnaire le 5 octobre 1938, en exil à Londres, 145, 245, 509, 578.
Benni (Antonio Stefano), ministre italien des Communications jusqu'au 31 octobre 1939, 564.
Benoit (Josaphat), journaliste de la Nouvelle Angleterre, 575, 576.
Benoit XV (Giacomo Della Chiesa), pape de 1914 à 1922, 371, 831.
Bentinck, v. à Aldenburg-Bentinck.
Béran (Rudolf), ancien Premier ministre de Tchécoslovaquie, 509.
Bergen (Diego von), ambassadeur du Reich près le Saint-Siège, 763.
Bernstorff (comte Johan Heinrich), ambassadeur d'Allemagne à Washington pendant la Première Guerre mondiale, 127.
Berthier, v. à Gilbert-Berthier.
Besson (Mgr), archevêque de Fribourg, 779.
Bidet, ingénieur général des Poudres, responsable du service d'achat des produits chimiques au sein du service de la Mission d'armement de Londres, 374, 380, 617.
Birmanoff (général), officier bulgare, 494.
Bismarck (Otto von), ancien chancelier de Prusse, puis de l'Empire allemand (1870-1890), artisan de l'unité allemande, 246, 585.
Bizauskas (Kazys), vice-Premier ministre de Lituanie, 344.
Blakeslee (Georges H.), professeur d'histoire et de relations internationales à Clark University (États-Unis), 578.
Blanc (général Amédée), commandant du corps d'armée français de Tunisie, 43.
Bloch-Lainé (François), inspecteur des Finances, attaché commercial à l'ambassade de France à Washington, 718.
Blum (Léon), chef du parti SFIO, ancien président du Conseil, 552.
Boal (Pierre), diplomate américain, 80, 841.
Bocchini (Arturo), sénateur et chef de la police d'État en Italie, 262.

Bojilov (Bojidar), ministre des Finances de Bulgarie, 872.

Bolivar (général Simon), homme politique d'origine vénézuélienne (1785-1830), leader du mouvement indépendantiste en Amérique latine, 528.

Bonnet (Georges), ministre des Affaires étrangères jusqu'au 13 septembre 1939, puis ministre de la Justice dans le cabinet de guerre d'Edouard Daladier, 1, 2, 3, 4, 8, 9, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 40, 41, 43, 45, 46, 49, 50, 52, 53, 54, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 68, 71, 74, 79, 81, 83, 86, 89, 91, 135, 192, 200, 568.

Bonte (Florimond), membre du comité central du Parti communiste français et député communiste de la Seine, 696.

Borah (William), sénateur républicain de l'Idaho, 738.

Boscarelli (Raffaele), ambassadeur d'Italie à Buenos Aires, 209.

Bossy (Raoul), ambassadeur de Roumanie à Rome, 535.

Boheman (Erik), secrétaire général du ministère suédois des Affaires étrangères, 383.

Bourbon-Parme (prince Gaétan de), 679.

Bradier (Gaston), ministre de France en Centre-Amérique, 464, 463, 465.

Brauchitsch (Walter von), commandant en chef de l'armée allemande, 651.

Bressy (Pierre), directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet, chef du service Information et Presse du ministère français des Affaires étrangères, 29, 506.

Bret, chef du service d'information à l'ambassade de France à Londres, 525, 526.

Bridges (Sir Edward), secrétaire du Cabinet de guerre britannique, 712.

Brière (François), chargé du consulat de France à Boston, 571, 572.

Broadley, membre du Comité franco-anglais de l'Alimentation (Anglo-French Food Committee), 610.

Browder (Earl), leader communiste américain, 696.

Bruère (André), ministre de France à Oslo, 384, 728, 814, 854, 867.

Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, 6, 131, 143, 168, 471, 551, 670.

Brüning (Dr Heinrich), ancien chancelier d'Allemagne (1930-1932), 578.

Bullitt (William C.), ambassadeur des États-Unis à Paris, 57, 58, 694, 698, 714, 718.

Bundy (Harvey H.), ancien secrétaire d'État adjoint américain, 578.

Burgin (Dr Leslie), ministre britannique du Ravitaillement (Minister of Supply), 615.

Burrus, personnalité politique suisse de tendance pro-allemande, 778.

Buti (Gino), directeur général des Affaires d'Europe et de Méditerranée au ministère des Affaires étrangères italien, 656.

Bycov (Boris), membre du service d'espionnage militaire soviétique, 695.

C

CADERE (Victor), ambassadeur de Roumanie à Belgrade, 534.

CADOGAN (Sir Alexander), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office depuis 1938, 13, 226, 495, 525, 580,645,712,752,753,754,882.

CAILLAUX (Joseph), ancien président du Conseil (1911-12), sénateur de la Sarthe, président de la commission des Finances, 873.

CAJANDER (Aino Kaarlo), président du Conseil finlandais jusqu'au 1er décembre 1939, 737, 814.

CALINESCO (Armand), président du Conseil roumain, assassiné le 21 septembre 1939, 25, 88, 96, 209, 210, 238, 534, 648, 804, 897.

CAMBON (Roger), conseiller d'ambassade à Londres, 208, 226, 290, 364.

CAMPBELL (Sir Ronald Hugh), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris d'octobre 1939 à juin 1940, 41.

CAMPINCHI (César), ministre français de la Marine militaire, 6, 20, 659.

CAPRANICA DEL GRILLO (marquis G. de), conseiller à l'ambassade d'Italie à Paris, 341, 342.

CARDENAS (général Lazaro), président de la République du Mexique, 80, 838, 843.

CAROL II, roi de Roumanie (1930-1940), 96, 100, 238.

CARR, membre du service des Matières premières au ministère britannique du Ravitaillement (Ministry of Supply), 616.

CASTAN, secrétaire général de l'attaché commercial français à Washington, 102.

CATROUX (général Georges), gouverneur général de l'Indochine française, 280.

CEREJEIRA (cardinal Manuel Gonzalves), archevêque de Lisbonne, 291, 419.

CHADEBEC DE LAVALADE (général), chef de la Mission militaire française au Brésil, 128.

CHAMBERLAIN (Sir Neville), Premier ministre du Royaume-Uni, 29, 56, 68, 71, 95, 99, 190, 198, 247, 288, 315, 335, 337, 338, 386, 404, 405, 423, 438, 490, 551, 558, 559, 573, 582, 583, 584, 712, 717, 718, 742, 773, 775, 787.

CHAMPETIER DE RIBES (Auguste), sous-secrétaire d'État au ministère français des Affaires étrangères, 135, 509.

CHANG (général Chung), vice-président du Yuan exécutif, secrétaire général du Conseil suprême militaire, collaborateur de Tchang Kaï-Chek, 397.

CHANG (général Fa-Kouei), collaborateur de Tchang Kaï-Chek dans le Kouan-Toung, 482.

CHARLES-ROUX (François), ambassadeur de France près le Saint-Siège, 27, 53, 89, 121, 122, 123, 141, 155, 159, 166, 184, 208, 214, 255, 259, 265, 290, 312, 340, 349, 371, 418, 419, 500, 518, 524, 539, 544, 738, 758, 762, 802, 808, 810, 814, 816, 830, 831, 847, 893, 901, 903.

CHARTIER (Jacques), chargé du consulat général de France à Vienne, 745.

CHASSAIN DE MARCILLY (Henri), ancien ambassadeur de France à Berne, 506, 741, 743.

CHATFIELD (Lord Alfred Ernle Montawte), ministre de la Coordination de la Défense nationale dans le Cabinet de guerre britannique, 180, 181, 288, 716.

CHAUVEL (Jean), sous-directeur d'Asie-Océanie au ministère français des Affaires étrangères, 47, 714, 745, 746.

CHICHIBU (prince), frère cadet de l'empereur du Japon Hiro Hito, dirigeant de la Secret Golden Lily Team, 111.

CHRISTOV, ambassadeur de Bulgarie à Ankara, 784.

CHURCHILL (Winston Leonard Spencer of Malborough), Premier lord de l'Amirauté dans le Cabinet de guerre britannique,12, 238, 250, 251, 252, 253, 288, 315, 715, 716, 754, 773, 885, 888.

CIANO DI CORTELLAZO (comte Galeazzo), ministre italien des Affaires étrangères, gendre de Mussolini, 6, 7, 9, 11, 14, 20, 27, 59, 69, 95, 100, 134, 135, 136, 138, 156, 160, 161, 162, 192, 193, 238, 239, 240, 241, 257, 259, 261, 262, 264, 283, 288, 334, 335, 346, 369, 385, 386, 408, 457, 479, 484, 516, 535, 546, 549, 564, 591, 596, 628, 638, 639, 640, 641, 642, 656, 665, 674, 676, 677, 678, 679, 680, 683, 686, 688, 689, 733, 734, 740, 763, 771, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 796, 802, 822, 823, 824, 827, 857, 858, 859, 883, 884, 889, 890, 891, 895, 901.

CIUPERCA (général Nicolae), ancien ministre de la Guerre roumain (jusqu'en 1938), commandant de la 4e Armée, 907.

CLARK (Champ Bennett), sénateur américain du Missouri, 522, 709.

CLARK KERR (Sir Archibald), ambassadeur du Royaume-Uni en Chine, 400.

CLEMENCEAU (Georges), ancien président du Conseil, 741.

CLIVE (Sir Robert), ambassadeur du Royaume-Uni à Bruxelles, 646.

CLODIUS (Dr Carl), directeur-adjoint du département de politique économique au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, 516, 804.

COBOLLI GIGLI (Giuseppe), ministre des Travaux publics d'Italie jusqu'au 31 octobre 1939, 564.

COCHRANE, adjoint au secrétaire d'État américain au Trésor, 95.

CODREANO (Corneliu Zelea), fondateur et chef de la Garde de Fer, assassiné en 1938, 238.

COHEN (Albert), écrivain, fonctionnaire de l'Agence juive pour la Palestine et du Congrès juif mondial, 46.

COIFFARD (Jacques), chargé des fonctions de deuxième secrétaire à l'ambassade de France à Téhéran, 105, 568, 569, 570.

COLIJN (Hendrikus), Premier ministre des Pays-Bas, 396.

CONANT (James B.), président de l'université de Harvard, 572, 577, 578.

CONNALLY (Thomas), sénateur du Texas, 658.

COPELLO (cardinal Santiago Luis), archevêque de Buenos-Aires, 419.

CORBIN (Charles), ambassadeur de France à Londres, 1, 2, 13, 21, 24, 25, 29, 45, 46, 68, 87, 95, 96, 101, 129, 130, 131, 134, 137, 138, 149, 152, 156,

157, 175, 180, 198, 199, 206, 211, 216, 226, 238, 245, 249, 250, 269, 290, 306, 311, 322, 324, 326, 332, 338, 344, 358, 364, 366, 374, 383, 388, 389, 398, 421, 423, 427, 436, 439, 466, 474, 488, 489, 494, 495, 500, 509, 510, 532, 543, 548, 555, 580, 582, 583, 594, 608, 622, 625, 627, 636, 645, 672, 681, 690, 693, 710, 712, 726, 733, 737, 738, 742, 747, 750, 752, 772, 773, 775, 813, 814, 816, 820, 824, 825, 831, 853, 867, 868, 869, 870, 882, 885, 887.

CORDIER (colonel Lucien), chef du secrétariat de la Défense nationale en Afrique du Nord à l'état-major du général Noguès, 44.

CORTESI (Mgr Filippo), archevêque de Sirace, nonce apostolique en Pologne depuis janvier 1937, 314.

Cosme (Henry), ambassadeur de France en Chine, 3, 25, 39, 40, 108, 228, 229, 230, 317, 397, 399, 428, 481, 553, 566, 567, 746, 807.

COSTIN, ancien maire libéral de Kichinev (Bessarabie), 908.

COUGHLIN (Père Charles), prédicateur américain, porte-parole de l'isolationnisme, directeur du journal *Social Justice*, 572, 575, 576.

COULONDRE (Robert), dernier ambassadeur à Berlin jusqu'à la déclaration de guerre, 194, 539.

COUTON (intendant), membre du Comité franco-anglais de l'Alimentation (Anglo-French Food Committee), 374, 610.

CRAIGIE (Sir Robert Leslie), ambassadeur du Royaume-Uni à Tokyo, 22, 130, 302, 303, 715.

CRICA, ministre de Roumanie à Ankara, 498.

CROSBY (Sir Josiah), ministre du Royaume-Uni à Bangkok, 111, 544.

CROSS (Ronald Hibbert), ancien député conservateur, ministre britannique de l'Économie de Guerre (Economic Warfare), 91.

CSAKY DE KÖRÖSSZEGU ET ADORJAN (comte Itsvan), ministre des Affaires étrangères de Hongrie, 172, 233, 649.

CUNLIFFE, contrôleur britannique de l'Aluminium, 616.

CUNNINGHAM OF HYNDHOPE (amiral Lord Andrew Browne, vicomte de), commandant des forces navales britanniques, 75.

CZARTORYSKI (prince Adam Georges), aristocrate polonais, 236.

D

DALADIER (Edouard), président du Conseil, ministre de la Défense nationale, puis également ministre des Affaires étrangères après le 13 septembre 1939, 12, 54, 63, 64, 74, 93, 95, 96, 97, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 108, 117, 118, 119, 121, 123, 125, 129, 130, 133, 134, 135, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 166, 168, 170, 171, 172, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 199, 201, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 222, 225, 226, 228, 229, 230, 232, 234, 238, 242, 245, 248, 249, 250, 254, 255, 256, 258, 259,265, 266, 267, 269, 270, 281, 283, 284, 288, 290, 291, 293, 306, 308, 309, 311, 312, 315, 317, 320, 322, 324, 325, 326, 327, 331, 332, 334, 340, 343, 345, 347, 349, 350, 354, 356, 358, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 371, 373, 383, 385, 386, 387, 388,

389, 390, 394, 397, 398, 401, 402, 404, 406, 409, 412, 413, 414, 415, 416, 418, 419, 421, 422, 423, 425, 427, 432, 433, 434, 436, 438, 439, 443, 444, 456, 459, 460, 463, 466, 467, 472, 474, 475, 476, 478, 481, 484, 488, 489, 492, 494, 495, 497, 500, 501, 503, 504, 509, 510, 511, 514, 518, 522, 524, 527, 529, 532, 533, 535, 537, 539, 540, 543, 544, 545, 551, 553, 557, 558, 562, 564, 566, 568, 571,580, 582, 590, 592, 593, 594, 597, 601, 604, 608, 622, 623, 624, 625, 627, 630, 632, 633, 636, 637, 638, 642, 644, 645, 646, 652, 653, 656, 657, 659, 669, 674, 676, 678, 680, 681, 682, 683, 686, 690, 692, 693, 694, 695, 697, 699, 710, 712, 713, 715, 717, 720, 724, 725, 726, 728, 733, 735, 736, 738, 740, 742, 746, 747, 748, 750, 751, 752, 755, 756, 758, 759, 760, 762, 765, 768, 769, 770, 773, 777, 781, 784, 785, 788, 794, 796, 799, 802, 804, 806, 807, 808, 812, 813, 814, 816, 820, 822, 824, 825, 828, 829, 830, 831, 833, 835, 847, 853, 855, 857, 860, 861, 866, 867, 868, 870, 871, 882, 883, 885, 889, 891, 896, 901, 904, 910.

DALLA TORRE (comte Giuseppe), directeur de l'*Osservatore Romano*, 155, 168, 263.

DANAHER (John A.), sénateur du Connecticut, 706.

DARLAN (amiral François), commandant en chef des forces navales françaises, 12, 21.

DAUTRY (Raoul), ministre français de l'Armement, 181.

DAVAZ (Suad), ambassadeur de Turquie à Paris, 324.

DAVIDESCO (Gheorghe), ministre de Roumanie à Paris, puis à Moscou à partir de fin septembre 1939, 325, 768.

DAVIDOVITCH (Ljubomir), chef du Parti démocrate yougoslave, favorable à la fédéralisation du royaume SHS, 552.

DAYRAS (Charles), inspecteur des Finances, 382.

DEJEAN (Maurice), chef-adjoint puis chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, 15.

DEKANOSOV (Vladimir), commissaire-adjoint aux Affaires extérieures de l'URSS, 873.

DELBOS (Yvon), membre influent du Parti radical-socialiste, ancien ministre des Affaires étrangères du Front populaire, ministre de l'Éducation nationale depuis le 13 septembre 1939, 513.

DELEUZE (capitaine de frégate), officier français détaché auprès de la sous-direction de la SDN au ministère des Affaires étrangères, 742.

DELPAC, fonctionnaire du ministère du Commerce iranien, 569.

DIANU (Nicolae), ministre de Roumanie à Moscou jusqu'à fin septembre 1939, 154, 249.

DIEDERICH (intendant général), responsable de la Mission de l'Intendance à Londres, 374, 611.

DIES (Martin), représentant du Texas, 695.

DIETRICH (Arthur), attaché de presse à la légation allemande à Mexico, 845.

DJAM (Mahmoud), président du Conseil d'Iran, 107.

DOBLER (Jean), secrétaire d'ambassade, chargé de la légation de France à Quito, 216.

DODGE (Robert G.), ancien président du Barreau de Boston, 578.
DOIHARA (général Kenji), commandant des forces japonaises en Mandchourie, 110.
DOLETZKY (Yakov), ancien directeur de l'agence Tass, 696.
DOLLFUSS (Engelbert), chancelier d'Autriche, assassiné le 25 juillet 1934, 267, 576.
DOVAS (colonel), chef du 3e Bureau de l'état-major grec, 75, 76.
DULONG (Georges), ministre de France à Kaunas (1935-1940), 414, 459.
DUMAS (Georges), professeur, fondateur du lycée franco-brésilien de Sao Paulo, 863.
DUMONT, adjoint au directeur de la Mission des transports maritimes, 380.
DUNCAN (Sir Andrew), chef du service du contrôle du fer et de l'acier (Control of Iron and Steel) au ministère du Ravitaillement (Ministry of Supply), 613.
DUPIN (Jean), administrateur délégué de l'Aluminium français, 616.
DUPLESSIS (Maurice), homme politique canadien, 572.
DUTARD (Jacques), consul de France à Naples, 6, 104, 345, 478.

E

EDEN (Sir Antony), secrétaire des Dominions dans le cabinet de N. Chamberlain, 337, 513, 583.
EL HUSSEINI (Hadj Amin), Grand Mufti de Jérusalem, 339.
ELLIOT (Charles), professeur de sciences politiques à l'université de Harvard, 578.
ELSER (Georg Johann), auteur d'une tentative d'assassinat contre Hitler le 8 novembre 1939 à Munich, 640, 791, 893.
ERKKO (Eljas), ministre des Affaires étrangères de Finlande jusqu'au 1er décembre 1939 où il est remplacé par Vaïno Tanner dans le cabinet Ryti, envoyé comme chargé d'affaires *ad interim* à Stockholm, 390, 542.
ETTER (Philippe), président de la Confédération helvétique, 779.

F

FABRICIUS (Wilhelm), ministre d'Allemagne à Bucarest, 472, 473.
FAUPEL (général Wilhelm), chef d'une Mission allemande en Espagne, 795.
FAURY (général Louis), chef de la Mission militaire française en Pologne, 155.
FENNELY, membre du département des Matières premières (Department of Raw Materials) au ministère britannique du Ravitaillement (Ministry of Supply), 613.
FIETZ (colonel), officier suisse, 780.

FILHOL, chef de la Mission des Pétroles, 614, 615, 619.
FISCHER (colonel), membre du ministère britannique de la Guerre (War Office), 380.
FLANDIN (Pierre-Étienne), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (1934), député de l'Yonne, vice-président de la Chambre des députés, à l'écart du gouvernement depuis 1936, 873.
FORSTER (Albert), *Gauleiter* de Dantzig, 30.
FOURNÈS, ancien diplomate français, 745.
FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État espagnol, 356, 357, 537, 538, 597.
FRANÇOIS-PONCET (André), ambassadeur de France à Rome, 7, 9, 11, 20, 21, 59, 69, 134, 147, 160, 162, 181, 219, 237, 238, 242, 266, 267, 270, 283, 284, 334, 336, 346, 367, 368, 369, 385, 406, 426, 443, 444, 456, 457, 471, 484, 489, 504, 514, 516, 529, 564, 593, 594, 627, 629, 635, 638, 642, 656, 676, 678, 679, 683, 686, 726, 733, 734, 740, 748, 758, 769, 788, 789, 790, 796, 799, 813, 822, 828, 857, 876, 883, 887, 889, 891, 895.
FRANK (Dr Hans), juriste et ministre du Reich, placé en octobre 1939 à la tête du Gouvernement général [de Pologne], 629.
FRENAY (Henri), capitaine dans l'armée française, 647.
FREY, ancien diplomate français, 745.
FRUHINHOLZ (commandant), conseiller pour l'armée de l'air à l'état-major français, 74.

G

GABAUDAN (André), officier français, 840.
GABRIEL, attaché commercial à l'ambassade de France à Lima, 64.
GAFENCO (Grégoire), ministre des Affaires étrangères de Roumanie du 23 décembre 1938 au 1er juin 1940, 24, 25, 72, 73, 153, 185, 193, 194, 204, 223, 227, 325, 326, 472, 473, 474, 533, 534, 535, 543, 548, 602, 622, 623, 633, 634, 635, 670, 681, 690, 691, 710, 719, 721, 804, 835, 896, 897, 898, 899, 900.
GAILLY, journaliste belge, 513.
GALLUP (Dr George), directeur de l'Institut d'Opinion publique aux États-Unis, 658.
GAMELIN (général Maurice), commandant en chef des Forces terrestres françaises et des Armées alliées en France, 12, 31, 37, 73, 74, 253, 315, 316, 317, 535, 536, 582, 594, 626, 632, 636, 792, 878.
GAMELIN, responsable des Transports à la Mission des transports maritimes, 380.
GANDHI (Mahatma Mohandas Karamchand), chef du Parti du Congrès indien, 488, 489, 490.
GANDON (Armand), secrétaire-interprète et représentant de l'ambassadeur Henry Cosme à Tchoung King, 399.

GARFIELD (Harry A.), professeur à Williams College (États-Unis), 578.
GASCOIGNE, consul général du Royaume-Uni à Tanger, 416.
GASSOUIN, 297.
GAVRILOVITCH (Milan), chef du parti agrarien serbe, à la tête de la mission diplomatique envoyée à Moscou, 552.
GAYDA (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia*, organe considéré comme l'expression officieuse des autorités fascistes, 484, 635, 657, 822, 823.
GENTIN (Fernand), ministre du Commerce et de l'Industrie, 64.
GEORGE (général Joseph), major général des Armées, membre du Conseil supérieur de Guerre, adjoint du général Gamelin, 317.
GEORGES (Walter), sénateur de Géorgie, 706.
GEORGES II, roi de Grèce, 787.
GEORGEVITCH, ancien ministre yougoslave, 152.
GERLIER (cardinal Pierre-Marie), archevêque de Lyon, primat des Gaules, 764.
GERSTENBERG (colonel Chuck Holland), officier de l'US Air Force, 680.
GERVAIS DE LAFOND DE LAROSIÈRE (capitaine de frégate), attaché naval à Rome, 6.
GIANFERRARI, chef d'une mission économique italienne à Londres, 730, 731.
GIANNINI (Amedeo), directeur des Affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères italien, 69, 161, 192, 730.
GILBERT-BERTHIER, directeur de la maison Berthier, chef du service de l'outillage et des Machines-Outils à la Mission d'armement de Londres, 380, 616, 617, 618.
GINSBERG (Samuel) v. à KRIVITSKY.
GIRARD (Georges), conservateur-adjoint au service des Archives du ministère français des Affaires étrangères, 742.
GIUSTINIANI (marquis Raimondo), industriel italien fixé à Londres, 730.
GLENCONNER (Lord), fonctionnaire du ministère britannique de l'Économie de guerre (Ministry of Economic Warfare), 728.
GLOUCESTER (duc de), membre de la famille royale anglaise, 111.
GÖBBELS (Dr Joseph), ministre de l'Information et de la Propagande du Reich, 795, 877.
GOERDELER (pr. Karl Friedrich), ancien maire de Koenigsberg puis de Leipzig, membre de l'opposition anti-nazie, 877.
GOIRAN (Henri), fonctionnaire du ministère français des Affaires étrangères, 79, 735, 838, 840, 841, 842.
GOLDMAN (Nahoum), président du Congrès juif mondial, 46.
GORDON (George), ambassadeur des États-Unis à La Haye, 751.
GÖRING (maréchal Hermann), ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, ministre-président de Prusse, 59, 222, 396, 495, 595, 640, 832, 877.
GOSSELIN, ingénieur général français de l'artillerie navale, 379.
GOUNEV (Kiril), gouverneur de la Banque nationale de Bulgarie, 872.
GRANDI (comte Dino), ministre de la Justice et garde des Sceaux d'Italie, 479.

GRANITO PIGNATELLI DI BELMONTE (cardinal Gennaio), doyen du Sacré Collège, 371.

GRAZIANI (maréchal Rodolfo, marquis de Neghelli), vice-roi de l'Afrique orientale italienne en 1936-1937, chef d'état-major général de l'armée italienne à partir de novembre 1939, 565.

GREEN, directeur du bureau national de contrôle des Munitions (National Munitions Control Board), placé sous la haute direction du secrétaire d'État américain, 708.

GREENE (Sir Wilfrid), Master of the Rolls, président du Comité permanent anglo-italien à Londres, 730.

GREENWOOD (Arthur), personnalité du Parti travailliste britannique, 491.

GREW (Joseph Clark), ambassadeur des États-Unis à Tokyo, 654, 655, 714, 715, 757.

GRIGG (Sir Edward), secrétaire parlementaire au ministère de l'Information britannique, 774.

GRYNSZPAN (Herschel), immigré juif polonais à Paris, meurtrier du diplomate allemand Vom Rath le 7 novembre 1938, 391.

GRZYBOWSKY (Waclaw), ambassadeur de Pologne à Moscou, 15.

GUARIGLIA (Raffaele), ambassadeur d'Italie à Paris depuis le 28 novembre 1938, 135, 136, 147, 192.

GUARNASCHELLI, directeur-adjoint des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères d'Italie, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 627, 628, 629, 797, 798, 799.

GUARNERI (Felice), ministre italien des Échanges et Devises jusqu'au 31 octobre 1939, 564.

GUÉRIN (Hubert), conseiller d'ambassade à Rome, 822, 823, 827, 828, 859.

GUÉRITTE (Roger), ancien consul de France à Mayence, 745.

GUERLET (Pierre), ministre de France à Budapest, 93, 145, 172, 183, 232, 432, 534, 590, 745, 758.

GUEORGOV, journaliste bulgare, 492.

GUEYRAUD (Georges), consul de France à Zaghreb, 551, 630.

GUILLAUME II DE HOHENZOLLERN, empereur d'Allemagne (1888-1918), 246, 585, 876.

GUISAN (général), commandant en chef de l'armée helvétique, 646, 780.

GULLIKSEN (colonel), chef de l'armée de l'Air norvégienne, 466.

GUNTHER (Christian), ambassadeur de Suède à Oslo, puis ministre des Affaires étrangères à partir du 12 décembre 1939, 854.

GUSTAVE V, roi de Suède, 444.

H

HABSBOURG (archiduc Otto de), descendant du dernier empereur d'Autriche-Hongrie François-Joseph et prétendant au trône, 688.

HABSBOURG, ancienne dynastie régnante sur l'empire d'Autriche-Hongrie, 875.

HACHA (Emil), ancien chef de l'État tchèque après le 30 novembre 1938 et l'effacement de Benès au moment de l'annexion des Sudètes par le Reich, destitué en mars 1939, 52.

HALIFAX (Lord Edward Frederick Lindley Wood, vicomte de), secrétaire d'État au Foreign Office, 2, 12, 23, 25, 29, 40, 41, 46, 47, 68, 96, 99, 100, 101, 130, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 196, 208, 245, 270, 293, 307, 338, 344, 358, 366, 367, 383, 384, 385, 480, 495, 496, 525, 546, 583, 587, 589, 681, 711, 752, 753, 773, 816, 818, 824, 825, 826, 871, 896.

HAM (Roswell Gray), président de Mount Holyoke College (États-Unis), 577.

HANSSON (Per Albin), président du Conseil de Suède, 853, 854.

HARWOOD (Sir Henry), Lord Commodore de l'Amirauté et chef-adjoint de l'état-major de la Marine britannique, 886, 887.

HAUDIN, chef du 3e Bureau français des Accords commerciaux, 382.

HAVENNER (Frank Roberts), représentant de la Californie au Congrès américain, 657.

HAYDAR Bey, v. à AKTAY.

HELLEU (Jean), ministre de France à Tallinn, 210, 311, 425.

HENDERSON (Sir Neville), ancien ambassadeur du Royaume-Uni à Berlin, 763.

HENRY (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, 25, 40, 103, 117, 173, 231, 297, 299, 331, 397, 520, 553, 604, 654, 713, 714, 756, 820.

HENRY (Jules), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, 125, 127, 128, 129, 218, 860, 865.

HERRENSCHMIDT, membre du service des Transports maritimes, 612.

HERRIOT (Edouard), président du Parti radical, ancien président du Conseil, président de la Chambre des députés, 63, 135.

HERTER (Christian A.), ancien secrétaire-adjoint du Commerce extérieur américain sous l'administration Hoover, 578.

HESS (Rudolf), membre du conseil du Cabinet secret et dauphin de Hitler, 787.

HIMMLER (Heinrich), chef de la police secrète et des SS du Reich, 516, 876, 877.

HIRANUMA (baron Kichiro), Premier ministre japonais jusqu'au 27 août 1939, prédécesseur à ce poste du général Abé, 108, 173, 297, 299, 300, 303, 454.

HITLER (Adolf), *Führer* et chancelier du Reich, 9, 59, 89, 122, 123, 136, 169, 182, 183, 196, 212, 217, 219, 222, 233, 234, 236, 238, 240, 241, 246, 251, 260, 261, 266, 267, 272, 283, 307, 312, 335, 338, 342, 368, 370, 372, 385, 386, 393, 395, 396, 399, 411, 418, 423, 424, 473, 474, 478, 479, 480, 487, 495, 496, 573, 574, 576, 582, 583, 585, 591, 595, 638, 640, 641, 644, 650, 651, 656, 657, 666, 674, 678, 685, 688, 692, 697, 725, 735, 750, 755, 761, 764, 771, 777, 784, 787, 789, 791, 799, 800, 822, 829, 830, 832, 847, 866, 867, 873, 874, 875, 877, 878, 887, 888, 891, 893, 894, 898.

HLOND (cardinal August), archevêque de Gnezno et Poznanie, 141, 167, 184, 255, 290, 371, 372, 418, 419, 815.

HO (Yao-Tsu), ancien gouverneur du Shensi, 397.

HOARE (Sir Samuel), Lord of Privy Seal dans le cabinet de Neville Chamberlain, 96, 223, 622, 825, 899.
HODZA (Dr Milan), président du Conseil des ministres de Tchécoslovaquie, démissionaire le 22 septembre 1938, 509.
HOLCOMBE (Arthur), professeur à l'université de Harvard, 578.
HOLMA (Harri), ministre de Finlande à Paris, 869.
HOLSTI (Rudolf), ancien ministre des Affaires étrangères de Finlande, délégué finlandais à la SDN, 814.
HOLT (Rush), sénateur américain, 658.
HONNORAT (André), sénateur radical des Basses-Alpes, 297, 452.
HOOVER (Herbert), ancien président des États-Unis, prédécesseur du président Roosevelt, 578.
HOPPENOT (Roger), chef du cabinet du ministre français de l'Aéronautique, 102.
HOPPER (Bruce), professeur à l'université de Harvard, 578.
HORE-BELISHA (Leslie), Secretary of War dans le cabinet de Neville Chamberlain, 439, 441, 583.
HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Niklos), régent de Hongrie, 688.
HOST VENTURI (Giovanni), ministre italien des Communications après le 31 octobre 1939, 565.
HULL (Cordell), secrétaire d'État américain, 174, 724, 738.
HUNTZIGER (général Charles), commandant de la 2e Armée, 75, 186, 219, 494.
HUTTON, membre du Comité franco-anglais pour l'Alimentation (Anglo-French Food Committee), 610.

I

INGRAM, fonctionnaire du Foreign Office, 273.
INÖNÜ (Ismet), président de la République turque depuis 1938, 73, 83, 84, 86, 309, 324, 366, 475.
IRONSIDE (général Sir Edmund), chef de l'état-major impérial britannique, 317.
IRVING (Stanley), conseiller commercial à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 273.
ITAGAKI (général Sheishiro), chef de l'état-major du Japon, 103, 108, 109.
IWASAKI (baron), homme d'affaire et diplomate japonais, 173.

J

JDANOV (Andreï), député au Soviet Suprême de l'URSS, membre du Conseil militaire de la Flotte et responsable du département de la Propagande au secrétariat du comité central du PCUS depuis 1938, membre du Politburo depuis mars 1939, 855.

JOHNSON, parlementaire américain, inspirateur du Johnson Act, 705.
JOUSSET (Louis), chargé du consulat de France à Munich en 1937, 745.
JUSSERAND (Jules), ancien ambassadeur de France à Washington, 127.

K

KAAS (Mgr Ludwig), prélat allemand, ancien président du Zentrum, parti catholique allemand, ami et confident de Mgr Pacelli, en exil au Vatican où il est chargé de l'administration de la basilique Saint-Pierre, 831.
KALININE (Mikhail Ivanovitch), président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, 402.
KAREN (Alexandre), ancien agent soviétique auprès du PC américain (1928-1933), 695.
KATO (Somomatsu), diplomate japonais, représentant du Japon en Chine, 39, 280, 281, 397.
KEITEL (général Wilhelm), chef du grand état-major de la Werhmacht, 651.
KELLER (Louis), consul de France à Tripoli, 352.
KENNEDY (Joseph), ambassadeur des États-Unis à Londres, 42, 637.
KEOUGH (Mgr Francis P.), évêque de Providence (États-Unis), 577.
KEPPLER (Wilhelm Karl), secrétaire d'État pour les Missions spéciales au ministère des Affaires étrangères du Reich, 771.
KIOSSEIVANOV (Georges), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, 172, 186, 321, 602.
KIRK (Alexander G.), chargé d'affaires des États-Unis à Berlin, 637, 725.
KITCHENER OF KHARTOUM (Lord Horatio Herbert, comte de), secrétaire d'État à la Guerre du Royaume-Uni en 1914, 441.
KLEFFENS (Eelco Nicolaas van), ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, 395, 396.
KNATCHBULL-HUGESSEN (Sir Hugue Montgomery), ambassadeur du Royaume-Uni à Ankara, 358, 446, 448, 449, 494, 716, 754, 759, 760, 899, 900.
KOO (Wellington), ambassadeur de Chine à Paris, 48, 746.
KORFANTY (Wojcieh), chef des insurgés polonais lors du soulèvement de haute Silésie de 1921, 395.
KOSTOV, directeur de l'Institut d'agriculture de Bulgarie, 872.
KRIVITSKY (Samuel Ginsberg dit), ancien chef du service de renseignement soviétique pour l'Europe occidentale, transfuge aux États-Unis en novembre 1938, 695, 696.
KUN (Béla), fondateur du Parti communiste hongrois, chef de la République des Conseils en 1919, 233.
KUNG (Dr Hiang-Hsi) membre du gouvernement de Tchang Kaï-Chek, 397, 400.
KURIHARA, 299.

KUUSINEN (Otto Ville), ancien dirigeant du Komintern, président de la République démocratique de Finlande créée à Terijoki le 1er décembre 1939 avec l'appui de Moscou, 737, 771, 813, 855.

L

LA BAUME, v. à RENOM DE LA BAUME.
LA CHAMBRE (Guy), ministre français de l'Air, 659, 694, 871.
LA PUMA (cardinal Vincenzo), préfet des Religieux, 372.
LABHARDT (colonel), chef de l'état-major général suisse, 780.
LABONNE (Eirik), résident général en Tunisie, 43, 44, 350, 352, 638.
LAJOIE, rédacteur de L'*Indépendant de Falk River* (Massachussets), 575.
LANDIS (Jamco M.), doyen de la faculté de droit de Harvard, 578.
LANDON (Alfred Mossman), gouverneur républicain de Nouvelle Angleterre, 4.
LANG (ou LANGE), lieutenant-colonel, chef de la Mission militaire allemande sur le front russe, 771.
LANGSDORF (commandant), officier de marine allemand, capitaine du *Graf Spee*, 887, 888, 892.
LANSING (Robert), chef du Département d'État sous la présidence Wilson, 742.
LANTINI (Ferruccio), ministre italien des Corporations, démissionnaire le 31 octobre 1939, 564.
LANZA, consul-adjoint d'Italie à Tunis, envoyé ensuite à Berlin, 350.
LAROSIÈRE, v. à GERVAIS DE LAFOND DE LAROSIÈRE.
LASSON, chef du Bureau administratif de la Mission d'armement de Londres, 379.
LAUTIER (Roland), militant communiste de Constantine, 282.
LAVAL (Pierre), ancien ministre des Affaires étrangères (novembre 1934-mai 1935), ancien président du Conseil (juin 1935-janvier 1936), puis en retrait de la vie politique jusqu'au printemps 1940, 339.
LAWRENCE (dit d'Arabie, Thomas Edward), agent de l'Intelligence Service au Proche-Orient pendant la Première Guerre mondiale et écrivain, mort en 1935, 897.
LAYTON (Sir Walter T.), économiste, directeur de la Société nationale d'assurances, expert auprès de la SDN, éditorialiste au *New Chronicle* (Royaume-Uni), 586.
LAZAR (Hans Josef), chef des services d'information du Reich, 795.
LE GÉNISSEL (Charles), consul de France à Rio de Janeiro, 860.
LE SAULNIER DE SAINT-JOUAN (Roger), ministre de France à Lima, 64.
LEBRUN (Albert), président de la République française, 562, 564, 762, 901.
LECOCK, directeur de la Fédération des industries britanniques, 615.
LÉGER (Alexis), secrétaire général du ministère français des Affaires étrangères, 25, 41, 42, 57, 133, 146, 147, 166, 250, 293, 362, 434, 539, 543, 681, 713, 714, 718, 719, 721, 722, 723, 756, 870, 878.

LEIB (Père), jésuite allemand, 831.
LEITH-ROSS (Sir Frederick), président du comité de coordination des Achats du Royaume-Uni dans les pays neutres, 202, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 280.
LELONG (général Albert), attaché militaire à Londres, 440.
LÉOPOLD III, roi des Belges, 625.
LEPISSIER (Paul), ministre de France à Bangkok, 109, 112, 225, 331, 544, 660.
LEPRÉVOST, conseiller commercial à l'ambassade de France de Rio de Janeiro, 129.
LEQUERICA Y ESQUIZA (José Feliz de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 357, 537, 538, 539.
LERNE (cardinal), 419.
LEROY-BEAULIEU (Paul), attaché financier à l'ambassade de France à Washington, 94.
LEY (Dr. Robert), chef du Front allemand du Travail, directeur de l'organisation du NSDAP, 822, 873, 874, 876, 877.
LHOMME (général de), chef de la Mission militaire française en Roumanie, 88, 804.
LIBERO (Casper), propriétaire de *La Gazeta* de Sao Paulo, 862.
LIÉNART (cardinal Achille), évêque de Lille, 764.
LINDBERGH (colonel Charles Augustus), auteur de la première traversée aérienne de l'Atlantique d'Ouest en Est (1927), colonel d'active de l'US Air Force, militant isolationniste, 522, 523, 657, 658.
LINLITHGOW (Lord Victor Alexander John Hope, marquis de), vice-roi des Indes depuis 1936, 490, 491.
LLOYD, membre du Conseil franco-anglais de l'Alimentation (Anglo-French Food Council), 610.
LODGE (Henry), sénateur du Massachussets, 706.
LOMBRASSA (Dr Giuseppe), ancien secrétaire d'État-adjoint au ministère des Corporations, commissaire italien pour l'émigration intérieure après le 31 octobre 1939, 565.
LORAINE (Sir Percy), ambassadeur du Royaume-Uni à Rome, 13, 77, 95, 138, 533, 546, 550, 730, 793, 895.
LOTHIAN (Lord, marquis de), ambassadeur du Royaume-Uni à Washington, 147, 148, 747.
LOUGANETZ-ORELSKI, ancien ambassadeur de l'URSS en Chine, 399.
LOWELL (A. Lawrence), ancien président de l'université de Harvard, 578.
LUANG (Pibul), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Thaïlande, 111, 114, 115, 116, 225, 523, 659, 662, 663, 664.
LUANG (Pradist), personnalité thaïlandaise, 114.
LUANG (Prom Yodhi), vice-ministre de la Défense dans le gouvernement thaï, 113, 114.
LUANG (Sindhu Songgramjai), contre-amiral, commandant en chef de la Marine thaïlandaise, 111, 113, 114, 116, 662.
LUCIEN-HUBERT (Louis), jurisconsulte-adjoint du ministère français des Affaires étrangères, 741.

LUCIENTES (Francisco), journaliste espagnol, 794.
LUKASIEWICZ (Jules), ministre de Pologne à Paris jusqu'au 7 novembre 1939, 29, 30, 200.
LUNDEEN (Ernest), sénateur du Minnesota, 522, 657, 658.
LYTTLETON (Captain Oliver), contrôleur des métaux non ferreux au ministère du Ravitaillement (Ministry of Supply), 616.

M

MAC FADYLAN (Sir Andrew), homme politique britannique, journaliste, 773.
MACEK (Dr Vlatko), président du Parti paysan croate et de la coalition démocrate paysanne, 143, 168, 169, 631, 632.
MACKENSEN (Hans Georg von), ambassadeur du Reich à Rome, 338, 516, 674,790, 827.
MAGITRATI (comtesse), sœur du comte Ciano, 385.
MAGLIONE (cardinal Luigi), secrétaire d'État au Saint-Siège, 13, 53, 261, 263, 290, 340, 341, 419, 544, 545, 810, 830, 831, 847, 848, 901, 903.
MAGNY (Charles), ministre de France à Helsinki, 390, 413, 540, 623.
MAÏSKY (Ivan M.), ambassadeur d'URSS à Londres, 245, 344, 738.
MALGLAIVE (de), chef de la Mission française des Transports maritimes auprès de la Direction du commerce britannique (Board of Trade), 618, 619, 620.
MALGRAT (Fernand), attaché commercial à Riga, 735.
MANDEL (Georges), ministre des Colonies, 12, 280.
MANGELEERE (Père), jésuite belge en poste à Boston College (Nouvelle Angleterre), 576.
MANNERHEIM (maréchal Gustave-Charles, baron), chef d'état-major finlandais et président du Conseil de Défense, 813.
MARCHETTI SELVAGGIANI (cardinal Francesco), vicaire de Rome, secrétaire de la Congrégation sacrée du Saint-Office, 371, 372.
MARCILLY, v. à CHASSAIN DE MARCILLY.
MARIE, directeur des Transports maritimes, 381.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Autriche (1740-1780), 812.
MARKHIN (Valentin), envoyé de l'OGPU auprès du Parti communiste américain, 695.
MARKOVITCH, diplomate yougoslave en poste à Rome, 223.
MARLIO (Louis), industriel français, président des Chemins de fer de l'Est, de la Compagnie des produits chimiques et métallurgiques Alais Froges et Camargue à Lyon (Péchiney), vice-président de la SNCF et de la Compagnie hydroélectrique d'Auvergne, 834.
MARMAGGI (cardinal Francesco), préfet du Concile, ancien nonce apostolique à Varsovie, 371.
MARSH (Daniel L.), président de l'université de Boston, 578.
MARX (Jean), chef du service des Œuvres françaises à l'étranger au ministère des Affaires étrangères, 506.

MASARYK (Jan), ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement tchèque en exil à Londres, 509.

MASSA (Enrico), correspondant du *Messagero* à Paris, 639.

MASSIGLI (René), ambassadeur de France à Ankara, 19, 52, 71, 72, 74, 75, 81, 83, 86, 119, 131, 149, 150, 158, 175, 179, 204, 205, 207, 211, 218, 254, 258, 291, 308, 309, 327, 354, 359, 360, 361, 362, 363, 373, 390, 416, 420, 422, 434, 435, 437, 438, 446, 448, 449, 467, 472, 475, 476, 497, 501, 503, 532, 570, 634, 642, 650, 670, 680, 691,784,824, 835, 899.

MASSON (Georges), éditeur français, 508.

MATCHEK, v. à MACEK.

MATSUI (général Iwane), ancien commandant des forces expéditionnaires japonaises contre Shanghaï, 110.

MAUGRAS (Gaston), ministre de France à Athènes, 543, 627, 670, 745, 785, 835.

MAUGRAS (Roger), ministre de France à Stockholm, 312, 383, 444, 557, 867.

MAURRAS (Charles), directeur-fondateur de l'Action française, 9.

MAYER (capitaine René), président du comité exécutif pour l'Armement et les Matières premières, 374, 379, 615, 616.

MEDICI DEL VASCELLO (Giacomo), sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil italien jusqu'au 31 octobre 1939, 565.

MENEMENDJOGLU (Numan), secrétaire général du ministère des affaires étrangères de Turquie, 52, 149, 179, 254, 258, 291, 292, 293, 309, 310, 325, 327, 354, 355, 361, 362, 373, 417, 420, 423, 434, 435, 670, 716, 718, 738, 752, 753, 754, 824.

MERCIER (cardinal Désiré), archevêque de Malines depuis 1906, figure patriotique belge pendant la Première Guerre mondiale, 167, 255.

MERIC DE BELLEFON (Yves), ministre plénipotentiaire, directeur des Services économiques français, 273, 374, 608.

METAXAS (général Jean), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis 1936, assume en réalité la totalité du pouvoir depuis cette date, 186, 600, 627, 753, 785, 786, 787, 835.

MEY (Dr), consul général d'Allemagne à Naples, 479.

MICHEL (Roland), réserviste français impliqué dans les incidents de Constantine, 282.

MIKOÎAN (Anastase), commissaire du peuple au Commerce extérieur de l'URSS, 51.

MILNE (Lord Georges Francis), gouverneur de la Tour de Londres, 775.

MITCHILOFF (M.), ministre de Bulgarie à Londres, 532.

MIYASAKI (Commander), officier de la marine japonaise, 111.

MOLOTOV (Vyacheslav Mikhailovitch), commissaire du peuple aux Affaires extérieures de l'URSS, 15, 17, 18, 19, 62, 154, 157, 158, 170, 176, 177, 203, 235, 245, 249, 258, 266, 287, 291, 292, 306, 325, 326, 344, 357, 390, 402, 414, 415, 417, 419, 420, 421, 422, 433, 434, 435, 436, 437, 459, 460, 461, 497, 498, 502, 540, 541, 566, 592, 604, 605, 606, 608, 654, 669, 670, 721, 737, 785, 795, 813, 871, 872.

MOLTKE (Hans Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, 255.

MONICAULT (Louis de), conseiller de l'ambassade de France à Ankara, 715, 759.

MONICK (Emmanuel), attaché financier à l'ambassade de France à Londres, 142, 273, 278, 765.

MONNET (Jean), attaché de cabinet à la présidence du Conseil, chargé de coordonner les Missions d'achat, les armements et les transports alliés, 102, 198, 404, 439, 558, 694, 717.

MONROE (James), président des États-Unis (1817-1825), auteur de la doctrine dite « de Monroe » (1823), document de base de l'isolationnisme, 522, 523, 657.

MONTBAS (Hugues Barthon de), ancien secrétaire d'ambassade à Berlin, 745.

MONTGOMERY (général Bernard Low), commandant de la 3e Division britannique, 172.

MONTINI (Mgr Giovanni Batista), futur pape Paul VI, substitut de la Secrétairerie d'État au Vatican, 53, 122, 160, 168, 184, 214, 215, 262, 263, 264, 312, 313, 314, 340, 500, 811, 831.

MONTRI (colonel Prayoun), chargé de l'entraînement prémilitaire de la jeunesse par le gouvernement thaï, 113.

MONZIE (Anatole de), homme politique français, ancien ministre, 558.

MORAND (Paul), chef de la Mission française de guerre économique à Londres, 91, 95, 201, 211, 273, 279, 554, 555, 608, 621, 622, 726.

MORGENTHAU (Henry Jr), secrétaire d'État américain au Trésor, 94, 102, 718.

MORIZÉ (Jean), ministre plénipotentiaire français, délégué à la Résidence générale au Maroc, 351.

MOSCICKI (Ignacy), président de la République de Pologne, 737.

MOTTA (Giuseppe), président de la Confédération helvétique, chef de la délégation suisse à la SDN, 644, 647, 751, 779.

MOUREY (Eugène), consul de France à Tauris (Tabriz), 568, 569.

MUNTERS (Wilhelms), ministre des Affaires étrangères de Lettonie, 344.

MUSSOLINI (Benito), *Duce* et chef du gouvernement italien, 10, 13, 27, 59, 87, 100, 101, 104, 135, 147, 161, 162, 218, 233, 239, 240, 255, 260, 261, 262, 263, 267, 268, 271, 272, 283, 284, 339, 341, 342, 346, 356, 368, 407, 457, 471, 514, 516, 517, 530, 531, 532, 564, 593, 594, 595, 596, 639, 641, 677, 678, 683, 685, 686, 689, 738, 739, 748, 749, 763, 771, 779, 784, 785, 788, 789, 793, 799, 800, 801, 802, 803, 809, 822, 823, 850, 856, 873, 874, 875, 876, 890, 894, 895.

MUSY (Jean-Marie), ancien président de la Confédération helvétique, membre du Parti conservateur catholique suisse, conseiller fédéral, 778.

MUTI (Ettore), consul général de la Milice, puis à partir de novembre 1939 secrétaire du Parti fasciste italien, 565.

N

NAC, v. à NEMANOFF.

NAGGIAR (Paul, Émile), ambassadeur de France à Moscou (rappelé sur ordre le 27 août 1939 après le Pacte germano-soviétique, il reprend son poste le 15 novembre 1939), 14, 85, 157, 196, 287, 737, 755, 760, 767, 768, 784, 812, 813, 829, 855, 866, 871.

NAMER (Sükrü), député turc, 84.

NANNINI (colonel Ferdinando), sous-secrétaire d'État pour la Bonification intégrale après le 31 octobre 1939, 565.

NAUDIN, chef du 3e Bureau des Accords commerciaux à la direction du Commerce extérieur, 273, 280.

NEMANOFF, dit NAC, journaliste d'origine bulgare, informateur officieux du gouvernement français, 670.

NEWALL (Sir Cyrill), maréchal de l'Air britannique, 317.

NIEUWENHUYS (Adrien), ambassadeur de Belgique près le Saint-Siège, 141.

NISHIO (général Juzo), commandant en chef des forces expéditionnaires japonaises en Chine, 103, 108, 109, 397, 482.

NIXON (Sir Frank Horsfall), expert financier britannique, directeur général de l'Export Credit Guarantee Department, 731, 732.

NOËL (Léon), ambassadeur de France à Varsovie puis auprès du gouvernement polonais en exil à Angers, 26, 58, 89, 146, 154, 741.

NOGUÈS (général Charles), résident général de France à Rabat, commandant en chef des troupes de l'Afrique du Nord, 44, 281, 350, 351, 353.

NOMURA (amiral Kichisaburo), ministre des Affaires étrangères dans le cabinet du général Abé, 297, 301, 329, 331, 397, 455, 481, 592, 605, 607, 608, 654, 655, 714, 820.

NYE (Gerald), sénateur américain, 703.

O

OBRECHT (Hermann), conseiller fédéral suisse, chef du département de l'Économie publique, 751, 779.

O'CONNELL (cardinal William M.), évêque de Boston, 576.

OLIVIER (Marcel), vice-président de l'Institut colonial, adjoint du directeur de la Mission française des Transports maritimes à Londres, 380.

ORBAY (général Ahmed Rauf), chef de l'état-major turc, 456, 470, 494, 500, 501, 715, 716, 721, 754.

OSBORNE (Sir Godolphin Francis d'Arcy), ambassadeur du Royaume-Uni près le Saint-Siège, 208, 739.

OSTEN, v. à TSCHAMMER UND OSTEN.

OSTROROG (Stanislas), premier secrétaire de l'ambassade de France à Moscou, 390, 419, 433, 635, 669.

OSUSKY (Stefan), ministre de Tchécoslovaquie en France, 145, 509.

OTT (général Eugen), ambassadeur du Reich à Tokyo, 399.
OTTASAU, ministre de l'Intérieur roumain, 648.
OTTO, v. à HABSBOURG.
OUMANSKY (Constantin), ambassadeur de l'URSS à Washington, 696, 697, 698.
OYAMA, doyen des résidents japonais du Siam, directeur du Bureau de propagande commerciale à Bankgok, 112.

P

PAASIKIVI (Juho Kusti), homme politique et diplomate finlandais, ancien président du Sénat, ancien ambassadeur en Suède, conduit la délégation finlandaise aux négociations de Moscou (octobre-novembre 1939), puis ministre sans portefeuille dans le Cabinet de Ryti à partir du 1er décembre 1939, 390.
PACELLI (cardinal), v. à PIE XII.
PACHITCH (Nicolas), ancien Premier ministre de Serbie, signataire du pacte de Corfou (1917) entre les Slaves du Sud et Premier ministre du nouvel État yougoslave en 1921, mort en 1926, 407.
PACINI (Mgr Alfredo), chargé d'affaires du Saint-Siège auprès du gouvernement polonais en exil à Angers, 903.
PALASSE (général Auguste), attaché militaire à l'ambassade de France à Moscou, 217, 287, 460, 755.
PALLOTTA (Guido), membre du directoire du Parti national fasciste, directeur de la revue turinoise *Vent'anni*, 639.
PANOUCHKINE (Alexandre Semionovitch), ambassadeur de l'URSS à Tchoung King, 399.
PAPAGOS (général Alexandre), commandant en chef des forces grecques, 835.
PAPEN (Franz von), ambassadeur du Reich à Ankara, 52, 82, 461, 473, 650, 651, 753.
PARIANI (Pietro), chef d'état-major de l'armée d'Italie, sous-secrétaire à la Guerre jusqu'au 31 octobre 1939, 564.
PAUL KARAGEORGEVITCH (prince), chef du conseil de régence du royaume de Yougoslavie, 100, 284.
PAULA MACHADO (de), président du Comité France-Amérique au Brésil, 863.
PAVELITCH (Ante), chef des Oustachis, mouvement nationaliste croate, 631.
PAVOLINI (Alessandro), ministre italien de la Culture populaire à partir du 1er novembre 1939, 565, 641.
PAYART (Jean), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Moscou, 14, 17, 18, 50, 61, 62, 97, 118, 137, 150, 170, 176, 17 7, 178, 182, 203, 217, 234, 286, 287, 309, 343, 347, 348, 354, 387, 409, 422, 592, 653, 866.
PERNOT (Georges), ministre du Blocus depuis la création du ministère le 13 septembre 1939, 382, 554, 621, 726, 733, 872.

PERREGO (Carlo Alberto), chargé d'affaires d'Italie à Bangkok, 665.
PERROS (Mgr René-Marie Joseph), vicaire apostolique à Bangkok, 662.
PERTH (Lord Eric, anciennement Sir Drummond), diplomate britannique, ancien ambassadeur du Royaume-Uni à Rome, 525, 526.
PÉTAIN (maréchal Philippe), ambassadeur de France à Madrid, 49, 63, 256, 293, 294, 295, 356, 412, 426, 538, 537, 594, 597, 598, 599, 601, 769, 794, 795, 796, 887.
PEYERIMHOFF (Henri de), homme d'affaires français, 834.
PEYROUTON (Marcel), ambassadeur de France à Buenos Aires, 216.
PHIPPS (Sir Eric), ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis le 28 avril 1937, 12, 25, 40, 41.
PHYA (Bahol), personnalité thaïlandaise, 114.
PHYA (Riddhi Aganey), personnalité thaïlandaise, 114.
PHYA (Song Suradej), personnalité thaïlandaise, 114.
PICHON (colonel Jean-Baptiste), attaché militaire auprès de la Légation de France au Siam (Thaïlande), 212, 659.
PIE XI (Achille Rati), pape de 1922 au 10 février 1939, date de sa mort, 259, 260, 500.
PIE XII (Eugenio Pacelli), pape depuis le 2 mars 1939, 53, 90, 123, 124, 260, 349, 371, 518, 803, 831, 834, 893, 901, 902, 903.
PIERRE II KARAGEORGEVITCH, roi de Yougoslavie, 649.
PIETROMARCHI (Luca), chef du service de la Guerre économique au ministère italien des Affaires étrangères, 828.
PIIP (Ants), ministre des Affaires étrangères d'Estonie à partir du 10 octobre 1939, 344.
PILET-GOLAZ (Marcel), conseiller fédéral helvétique, chargé du département des Transports, 779.
PILSUDSKI (maréchal Jozef), ancien chef de l'État polonais, mort en 1935, 155.
PINEAU (Louis), directeur des Carburants, président du Comité exécutif franco-anglais du Pétrole à Londres, 381.
PITT (William), chef du parti Whig et ancien Premier ministre britannique, mort en 1806, 776.
PITTMAN (Key), sénateur du Névada, secrétaire du Comité des Affaires étrangères au Sénat américain, 703, 705, 706.
PLEVEN (René), adjoint au président du Comité de coordination franco-britannique, 694.
POLITIS (Nicolas), ministre de Grèce à Paris, 194.
POTEMKINE (Wladimir Petrovitch), commissaire-adjoint aux Affaires extérieures de l'URSS, 19, 62, 177, 178, 182, 183, 207, 420, 460, 737, 760, 761, 768.
POUJOL, attaché commercial auprès de la légation de France à Budapest, 745.
PRAT (Mgr M.), dominicain, 554.
PRATT (Ambrose), personnalité australienne, 115.
PREBENSEN, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de Norvège, 728.

PRICOLO, chef d'état-major et sous-secrétaire d'État à l'Aéronautique à partir de novembre 1939, 565.
PUAUX (Gabriel), haut-commissaire français dans les États du Levant, 149, 416, 745.
PUCCI (Mgr Enrico), prélat et publiciste italien, 831.
PURVIS (Arthur R.), président du Bureau d'achat franco-anglais (Anglo-French Purchasing Board) aux États-Unis, 717, 718.
PUVIAUX (intendant), membre du Comité franco-anglais de l'Alimentation (Anglo-French Food Committee), 610.

R

RACZYNSKI (comte Edvard), ambassadeur de Pologne à Londres, 68.
RADZIWILL (prince Janucz), aristocrate polonais, 236.
RAEDER (amiral Erich), commandant en chef des forces navales allemandes jusqu'en 1943, 386.
RASHTIKIS (général Stasys), commandant en chef des forces armées lituaniennes, 344.
RATH (Ernst Vom), diplomate allemand, abattu à Paris par H. Grynszpan le 7 novembre 1938, 391.
RAUMER (Kurt von), diplomate allemand, négociateur du pacte anti-Komintern avec le Japon (1936), 771.
REICHENAU (général Walter von), commandant de la 10e Armée du 1er septembre au 20 octobre 1939, puis de la 6e Armée, 692, 877.
REINEBECK (Otto), responsable du bureau de l'Amérique latine au ministère allemand des Affaires étrangères, 464.
RENOM DE LA BAUME (Joseph), directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales, ministre plénipotentiaire, 95, 382, 388.
REYNAUD (Paul), ministre des Finances dans le gouvernement Daladier, 142, 567, 694, 882.
REYNDERS (général S.H.), commandant en chef des forces armées des Pays-Bas, 401.
RIBBENTROP (Joachim von), ministre des Affaires étrangères du Reich, 17, 29, 47, 59, 61, 161, 172, 240, 245, 254, 257, 258, 261, 262, 264, 266, 283, 293, 328, 344, 357, 386, 395, 411, 459, 460, 566, 591, 637, 640, 770, 771, 830, 871, 874, 876, 891.
RICCARDI (Raffaele), ministre italien des Échanges et des Devises après le 31 octobre 1939, 790.
RICCI (Renato), ministre italien des Corporations après le 31 octobre 1939, 565.
RIO (Alphonse), ministre français de la Marine marchande, 381.
RIST (Charles), expert financier, président de la Banque ottomane et vice-président de la Banque des pays d'Europe centrale, professeur à l'Institut d'études politiques, conseiller économique au ministère français du Blocus, 382, 745.

RISTELHUEBER (René), ministre de France à Sofia, 140, 172, 320, 492, 601, 781, 784, 872.

RITTER (Dr Karl), ambassadeur du Reich, chargé des Missions économiques spéciales, 866.

ROBINSON (Sir Arthur) secrétaire permanent du ministère du Ravitaillement (Ministry of Supply), 615.

RODEZNO (comte de), leader du Parti carliste espagnol, 294.

ROEDERS (Georges), directeur du lycée franco-brésilien de Sao Paulo, 863.

ROMM (Vladimir), ancien correspondant de l'agence Tass à Washington, 696.

ROOSEVELT (Franklin Delano), président des États-Unis d'Amérique, 4, 94, 102, 174, 396, 402, 413, 444, 509, 522, 523, 572, 573, 574, 575, 579, 637, 658, 694, 717, 724, 725, 787, 903.

ROSENBERG (Alfred), idéologue du Parti nazi, 795.

ROSS (Dr Colin), agent de propagande du Reich, 661, 667.

ROSSONI (Edmondo), ancien syndicaliste, leader de la confédération des Corporations, un des théoriciens du corporatisme, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil depuis 1929, ministre italien de l'Agriculture et des Forêts jusqu'au 31 octobre 1939, 564.

ROUSE, contrôleur des machines-outils au ministère du Ravitaillement (Ministry of Supply), 617.

ROY (Fernand), consul de France à Amoy, 553.

RUSSO (général Domenico), chef d'état-major de la Milice en Italie, devenu après le 31 octobre 1939 sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres d'Italie, 565, 800.

RYTI (Risto), ancien gouverneur de la Banque de Finlande, Premier ministre de Finlande à partir du 1er décembre 1939 après la démission du gouvernement Cajander, 814.

S

SAINT-QUENTIN (René DOYNEL de), ambassadeur de France à Washington, 4, 8, 41, 57, 60, 94, 102, 147, 157, 215, 402, 522, 571, 572, 624, 637, 652, 654, 655, 657, 682, 695, 697, 699, 714, 715, 717, 724, 725, 736, 747, 756, 806, 869.

SAITO (colonel), attaché militaire à l'ambassade du Japon à Bangkok, 110, 111, 116.

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil du Portugal depuis 1932, 463, 464, 465.

SANDLER (Rickard), ministre des Affaires étrangères de Suède jusqu'au 12 décembre 1939, 383, 390, 813, 854.

SAPIEHA (Mgr Adam Stefan), archevêque de Cracovie, 337.

SARADJOGLU (Sükrü), ministre des Affaires étrangères de Turquie, 6, 20, 71, 73, 75, 82, 83, 84, 85, 86, 119, 147, 149, 150, 158, 175, 176, 179, 187,

195, 196, 204, 206, 211, 221, 222, 223, 227, 254, 258, 291, 292, 293, 307, 308, 309, 310, 312, 325, 326, 332, 337, 344, 347, 348, 355, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 373, 387, 390, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 433, 434, 435, 436, 437, 455, 456, 460, 461, 469, 475, 476, 477, 478, 484, 487, 494, 498, 499, 502, 503, 650, 691, 710, 716, 718, 759, 785, 825, 826, 871, 899, 900.

SARGENT (Sir Orme), secrétaire général adjoint au Foreign Office, 326, 327, 333, 366, 367, 474, 475, 693, 716.

SARRIEN, homme politique français, 512, 645.

SAWADA (Renzo), ancien vice-ministre des Affaires étrangères du Japon, nommé ambassadeur à Paris à partir du 18 septembre 1939, 173, 231, 232, 305, 331.

SAYDAM (Dr Refik), président du Conseil de Turquie, 446, 448, 449.

SCHACHT (Dr Hjalmar), ministre du Reich sans portefeuille, 651.

SCHIFF GIORGINI (comte Giorgio), intellectuel italien, 12.

SCHNURRE (Dr Karl), dignitaire du Reich, chargé de missions économiques, 866.

SCHOLZ (Dr Herbert), consul général du Reich à Boston, 697.

SCHULENBURG (comte Friedrich Werner von der), ambassadeur du Reich à Moscou, 17, 410.

SCHUSCHNIGG (Kurt), chancelier d'Autriche démissionnaire le 11 mars 1938 au moment de l'Anschluss, emprisonné par les nazis jusqu'en 1945, 576.

SEEDS (Sir William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, 326, 332, 364.

SELTER (Arthur), ministre des Affaires étrangères d'Estonie, 344.

SERENA (Adelchi), ministre italien des Travaux publics après le 31 octobre 1939, 565.

SEYSS-INQUART (Arthur), leader des nazis autrichiens, imposé par le Reich comme ministre de l'Intérieur le 12 février 1938, remplace Schuschnigg après sa démission, devient en mai 1939 ministre sans portefeuille du Reich, 255.

SFORZA (comte Carlo), homme d'État et diplomate italien, éloigné de la vie politique depuis l'arrivée des fascistes au pouvoir et en exil depuis 1925, 12.

SHACKLE, membre du Board of Trade du Royaume-Uni, 273, 279, 280.

SHIRATORI (Toshio), ambassadeur du Japon à Rome de décembre 1938 à septembre 1939, 299.

SHPAK (Boris), agent de l'OGPU auprès du Parti communiste américain (1936-1937), 695.

SIEGFRIED (André), économiste français, professeur au Collège de France et à l'Institut d'études politiques, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1932), 774.

SIKORSKI (général Wladislaw), président du Conseil du gouvernement polonais en exil à Angers à partir du 30 septembre 1939, 630.

SILUIN (Mgr), métropolite des « Vieux croyants » de Bessarabie, 907.

Skirpa (Kazys), ministre de Lituanie à Berlin de février 1939 à juillet 1940, 459.

Smetanin (Constantin Alexandrovitch), ambassadeur de l'URSS à Tokyo, 399, 607.

Soddu (général Ubaldo), sous-secrétaire d'État à la Guerre d'Italie après le 31 octobre 1939, 565.

Soong (Tsou-Wen), banquier et homme politique chinois, membre du gouvernement de Tchang Kaï-Chek, 808.

Sosnkowski (général Kazimierz), chef de l'Union pour la lutte armée, organisation clandestine créée le 13 novembre 1939 par le gouvernement polonais en exil à Angers, 154.

Souritz (Jakob), ambassadeur de l'URSS à Paris, 47, 48, 49, 166, 195, 196.

Soustelle (Jacques), sous-directeur du Musée de l'Homme à Paris, chargé de mission au Mexique, 837.

Spaak (Paul-Henri), ministre des Affaires étrangères de Belgique, 511, 513, 514, 535, 536, 537, 625, 626, 636, 637, 646, 764, 770.

Staïnov (Petko), ancien ministre de Bulgarie à Paris, journaliste, 494, 783.

Staline (Joseph Vissarionovitch Djougachvili dit), secrétaire général du PCUS et chef du gouvernement soviétique, 61, 154, 169, 234, 237, 246, 291, 292, 307, 308, 322, 323, 342, 344, 345, 347, 348, 355, 357, 359, 360, 361, 362, 365, 387, 390, 410, 411, 415, 417, 419, 420, 422, 433, 437, 455, 461, 462, 477, 478, 497, 567, 608, 695 697, 735, 737, 755, 759, 785, 799, 817, 826, 829, 830, 855, 866, 867, 871, 872, 876, 895.

Stamp (Lord), conseiller du Comité interministériel chargé de coordonner la politique économique de la Grande-Bretagne en guerre à partir du 9 octobre 1939, 405.

Starace (Achille), secrétaire général du Parti fasciste italien jusqu'au 31 octobre 1939, puis chef d'état-major de la Milice, 11, 565, 593, 594, 641, 678, 799, 800.

Steinhardt (Basile), ambassadeur des États-Unis à Moscou, 402.

Stoica (Vasile), ambassadeur de Roumanie à Ankara, 899, 900.

Stoyadinovitch (Milan), ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, 552, 649, 798.

Strang (Sir William), sous-secrétaire adjoint au Foreign Office, 497.

Sugimura (Yotaro), directeur de la section politique au secrétariat de la SDN, ancien ambassadeur du Japon à Rome (jusqu'en décembre 1938), puis à Paris jusqu'en 1939, 305.

Sugiyama (général), commandant en chef de l'armée japonaise en Chine du Nord (1938-mi septembre 1939), puis membre du Conseil supérieur de la Guerre, 108, 109.

Suhard (cardinal Emmanuel), archevêque de Paris, 764.

Sun (Yat-Sen), fondateur du Kuomintang, premier président de la république chinoise après le renversement de la dynastie impériale en 1911, mort en 1925, 3, 482.

Suner (Serrano), ministre de l'Intérieur d'Espagne, chef de la Phalange, beau-frère et proche conseiller du général Franco, 295, 597, 598.

T

TACCHI VENTURI (Père Pietro), jésuite, négociateur officieux du Vatican dans ses relations avec le Reich et l'Italie fasciste, 263, 739.

TAIGOE (commandant), attaché naval à l'ambassade du Japon à Bangkok, 110, 111.

TANI (Masayuki), ancien conseiller d'ambassade du Japon en Chine, refusé comme ambassadeur à Paris par le gouvernement français, vice-ministre des Affaires étrangères, 173, 231, 305, 454.

TANRIÖR (Suphi), ambassadeur de Turquie à Bucarest, 899, 900.

TAPPOUNI (cardinal Ignace Gabriel), patriarche d'Antioche en Syrie, 291.

TARDINI (cardinal Domenico), secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires au Saint-Siège, 89, 90, 122, 124, 155, 166, 167, 314, 808, 810, 811, 903.

TASSINARI (Giuseppe), ministre italien de l'Agriculture et des Forêts à partir du 1er novembre 1939, 565.

TATARESCO (Gheorghe), ancien président du Conseil (1934-1937) et ministre des Affaires étrangères de Roumanie (1938), ambassadeur à Paris, à nouveau appelé à la présidence du Conseil du 24 novembre 1939 au 4 juillet 1940, 96, 719, 720, 804, 826, 835, 897, 898, 908.

TAYLOR (Myron C.), représentant du président des États-Unis près le Saint-Siège, 903.

TCHAKMAK (maréchal Fevzi), commandant des forces armées de Turquie, 73, 75, 76, 78, 470, 476, 826.

TCHANG (Kaï-Chek), maréchal, chef du gouvernement nationaliste de Tchoung King et commandant en chef des armées, 3, 228, 229, 281, 298, 300, 301, 317, 318, 319, 320, 331, 398, 399, 401, 428, 453, 454, 482, 483, 567, 592, 664, 808, 822.

TELEKI (comte Paul), président du conseil des ministres de Hongrie, 233, 432.

TERENTIEV (Alexeï V.), ambassadeur de l'URSS à Ankara, 83, 85, 390, 501, 502.

TERUZZI (Attilio), ministre italien de l'Afrique italienne après le 31 octobre 1939, 565.

THIBAULT, ingénieur en chef, seconde le lieutenant-colonel René Mayer, président du comité exécutif pour l'Armement et les Matières premières, 374, 378, 613, 620.

THIERRY (Adrien), ambassadeur de France à Bucarest, 24, 96, 153, 171, 193, 209, 223, 248, 325, 472, 533, 534, 548, 581, 591, 622, 633, 680, 681, 804, 805, 824, 826, 835, 872, 896, 904.

THOMAS (général Georg), chef d'état-major de l'Économie de guerre du Reich, 832.

THYSSEN (Fritz), industriel allemand émigré, 832, 833, 834, 877.

TILDEN (Alfred), agent du service d'espionnage soviétique, 695.

TILEA (Viorel Virgil), ministre de Roumanie à Londres, 96.

TIRARD (Paul), ancien haut-commissaire français en Rhénanie, 772.

TISO (Mgr Josef), président de la république de Slovaquie, satellite du Reich, 648.
TISSEAU (Louis), membre de la Commission française de Guerre économique, 202.
TISSERAND (intendant), responsable de la Mission d'achat française des Textiles à Londres, 374, 611.
TISSERANT (cardinal Eugène), secrétaire de la Congrégation pour les Églises orientales, 184, 265, 349.
TOGO (Shigenori), ambassadeur du Japon à Moscou, 592.
TRAUTMAN (Oscar P.), ancien ambassadeur d'Allemagne en Chine (1931-1935), spécialiste des affaires soviétiques et d'Extrême-Orient, 399.
TRÉBUCQ, chef du service des Métaux non ferreux et des produits divers à la Mission d'Armement de Londres, 380, 616.
TRIAT (Ernest), ancien consul de France à Poznan, 742.
TROYANOWSKY (Alexandre), ambassadeur de l'URSS à Washington jusqu'en juin 1939, 696.
TRUFFAUT, journaliste belge, 713.
TSCHAMMER UND OSTEN (Hans von), un des organisateurs des Jeux olympiques de 1936 à Berlin, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, directeur du Sport du Reich (*Reichssportführer*), 787.
TSVETKOVITCH (Draguicha), président du Conseil des ministres de Yougoslavie, 6, 143, 185.

U

UBICO (général Jorge), président de la république du Guatemala, 844.
UEDA (général Kenchichi), commandant en chef des forces japonaises en Mandchourie jusqu'en 1939, 103.
ULMANIS (Karlis), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Lettonie, 735.
UMEZU (général Yoshijiro), vice-ministre de la Guerre du Japon, puis commandant de l'armée du Kouang Toung, 103.
URBSYS (Juozas), ministre des Affaires étrangères de Lituanie, 344, 414, 415, 459.
URUZAWA (commandant), membre de l'état-major du Japon, responsable des forces navales dans les mers du Sud, en poste à Bangkok à partir de la mi-septembre 1939, 110.

V

VALLE, sous-secrétaire d'État italien à l'Aéronautique, 564.
VALLON (lieutenant-colonel), officier français, 281.
VAN ZEELAND (Paul), ancien Premier ministre belge, leader du mouvement national flamand, 638.

VARGAS (Getulio Dornelles), président du Brésil, 125, 126.
VAUX DE ST-CYR (Gaston Moisson baron de), ministre plénipotentiaire, chargé de mission en Égypte, de 745.
VELARD (Dr), professeur de sciences naturelles installé au Brésil, spécialiste des serums anti-venimeux, 507.
VERDIER (cardinal Jean), archevêque de Paris, 764.
VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie, 529, 641, 679, 688, 797, 893.
VIENNE (Louis Mathieu de), ancien ministre de France à Budapest, 745.
VILLELUME (colonel Paul de), conseil militaire auprès du ministère français des Affaires étrangères, chargé de la liaison entre le Quai d'Orsay et l'état-major du général Gamelin, 742, 878.
VILLENEUVE (cardinal Rodrigo), archevêque de Québec, 419.
VILLIERS, fonctionnaire du Foreign Office, 273.
VITROLLES, v. à ARNAUD DE VITROLLES.
VOIGT (F.A.) collaborateur de la *Nineteenth Century Review* (Grande-Bretagne), 775.
VOIRIN (général Paul-Albert), attaché militaire et de l'Air à l'ambassade de France à Ankara, 75.
VOREUX (Maurice), secrétaire technique du Groupement d'importation et de répartition de la laine, 611.
VORNLE, secrétaire général des Affaires étrangères de Hongrie, 183.
VOROCHILOV (maréchal Klement Efremovitch), commissaire du peuple à la Guerre de l'URSS, 14, 15, 217, 245, 286, 462.
VUILLEMIN (général Joseph), commandant en chef des forces aériennes françaises, 317, 792.

W

WALEY, fonctionnaire britannique du Trésor, 273, 277, 278.
WALSH (David Ignatius), sénateur démocrate du Massachussets, 574, 575, 579.
WANG (Chin-Wei), chef d'un gouvernement chinois dissident suscité par les Japonais, 3, 39, 40, 103, 109, 228, 229, 281, 300, 319, 320, 330, 399, 401, 453, 454, 482, 483, 567, 714, 808, 821.
WANG (Ko-Ming), leader nationaliste chinois, 109.
Wang (Dr Tchoung-Hui), membre du gouvernement de Tchang Kaï-Chek à Tchoung King, 400.
WAVELL (Sir Charles), commandant en chef des forces britanniques au Proche-Orient, 438.
WEI (Tao-Ming), secrétaire général du Yuan exécutif à Tchoung King, 397.
WEIZMANN (Dr Chaïm) président de l'Organisation sioniste mondiale, 45, 46.
WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État américain, 57, 58, 60, 402, 637, 714, 747, 756, 757.

WENGER (Léon), président-directeur général de Petrofina, membre du Comité franco-anglais des pétroles roumains à Bucarest, 614.

WEYGAND (général Maxime), commandant en chef du théâtre d'opérations du Levant, 73, 74, 77, 84, 86, 88, 121, 186, 416, 435, 438, 456, 470, 475, 476, 494, 649, 650, 818, 848.

WHITHAM (G.S.), directeur de la fabrication des munitions, membre de la British Iron and Steel Federation, 616.

WIENIAWA-DLUGOFZOWSKI (Boleslaw), ambassadeur de Pologne à Rome jusqu'au 30 septembre 1939, 255.

WILHELMINE, reine des Pays-Bas, 625, 751.

WILLE (colonel), officier suisse, 780.

WILSON (Hugh), ambassadeur américain à Berlin, rappelé à Washington en novembre 1938, 637, 724, 742.

WIRTH, informateur officieux de la France en Suisse, 832, 834.

WOLCOTT (Jesse Paine), sénateur républicain du Michigan, 706.

WOLFE (Felix), ancien agent du service d'espionnage de l'Armée rouge, 695.

Y

YAMADA (général Otsuzo), inspecteur général japonais de l'Instruction militaire, 108.

YANAGAWA (général Heisuku), gouverneur du Bureau pour le développement de l'Asie à Tokyo, 397.

YANG (Chieh), maréchal, ambassadeur de la Chine nationaliste (Tchoung King) à Moscou, 397.

YOVANOVITCH (Dragolioub), membre du Parti agrarien yougoslave, leader de la tendance favorable à Moscou, 553.

Z

ZAMOYSKI (Maurycy), aristocrate polonais, 236.

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (2e trimestre 2002)

Die Deutsche Bibliothek – CIP-Einheitsaufnahme
Documents diplomatiques français / Ministère des Affaires Étrangères, Commission de Publication des Documents Diplomatiques Français. – Bruxelles ; Bern ; Berlin ; Frankfurt/M. ; New York ; Oxford ; Wien : PIE-Lang
1. 1939–1944
1939 : (3 septembre – 31 décembre). –
2002 – ISBN 90-5201-968-1